



## Informazioni su questo libro

Si tratta della copia digitale di un libro che per generazioni è stato conservata negli scaffali di una biblioteca prima di essere digitalizzato da Google nell'ambito del progetto volto a rendere disponibili online i libri di tutto il mondo.

Ha sopravvissuto abbastanza per non essere più protetto dai diritti di copyright e diventare di pubblico dominio. Un libro di pubblico dominio è un libro che non è mai stato protetto dal copyright o i cui termini legali di copyright sono scaduti. La classificazione di un libro come di pubblico dominio può variare da paese a paese. I libri di pubblico dominio sono l'anello di congiunzione con il passato, rappresentano un patrimonio storico, culturale e di conoscenza spesso difficile da scoprire.

Commenti, note e altre annotazioni a margine presenti nel volume originale compariranno in questo file, come testimonianza del lungo viaggio percorso dal libro, dall'editore originale alla biblioteca, per giungere fino a te.

## Linee guide per l'utilizzo

Google è orgoglioso di essere il partner delle biblioteche per digitalizzare i materiali di pubblico dominio e renderli universalmente disponibili. I libri di pubblico dominio appartengono al pubblico e noi ne siamo solamente i custodi. Tuttavia questo lavoro è oneroso, pertanto, per poter continuare ad offrire questo servizio abbiamo preso alcune iniziative per impedire l'utilizzo illecito da parte di soggetti commerciali, compresa l'imposizione di restrizioni sull'invio di query automatizzate.

Inoltre ti chiediamo di:

- + *Non fare un uso commerciale di questi file* Abbiamo concepito Google Ricerca Libri per l'uso da parte dei singoli utenti privati e ti chiediamo di utilizzare questi file per uso personale e non a fini commerciali.
- + *Non inviare query automatizzate* Non inviare a Google query automatizzate di alcun tipo. Se stai effettuando delle ricerche nel campo della traduzione automatica, del riconoscimento ottico dei caratteri (OCR) o in altri campi dove necessiti di utilizzare grandi quantità di testo, ti invitiamo a contattarci. Incoraggiamo l'uso dei materiali di pubblico dominio per questi scopi e potremmo esserti di aiuto.
- + *Conserva la filigrana* La "filigrana" (watermark) di Google che compare in ciascun file è essenziale per informare gli utenti su questo progetto e aiutarli a trovare materiali aggiuntivi tramite Google Ricerca Libri. Non rimuoverla.
- + *Fanne un uso legale* Indipendentemente dall'utilizzo che ne farai, ricordati che è tua responsabilità accertarti di farne un uso legale. Non dare per scontato che, poiché un libro è di pubblico dominio per gli utenti degli Stati Uniti, sia di pubblico dominio anche per gli utenti di altri paesi. I criteri che stabiliscono se un libro è protetto da copyright variano da Paese a Paese e non possiamo offrire indicazioni se un determinato uso del libro è consentito. Non dare per scontato che poiché un libro compare in Google Ricerca Libri ciò significhi che può essere utilizzato in qualsiasi modo e in qualsiasi Paese del mondo. Le sanzioni per le violazioni del copyright possono essere molto severe.

## Informazioni su Google Ricerca Libri

La missione di Google è organizzare le informazioni a livello mondiale e renderle universalmente accessibili e fruibili. Google Ricerca Libri aiuta i lettori a scoprire i libri di tutto il mondo e consente ad autori ed editori di raggiungere un pubblico più ampio. Puoi effettuare una ricerca sul Web nell'intero testo di questo libro da <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>















4 H. Ecl. 477<sup>6</sup> - 1

U<sup>6</sup> 1129<sup>1</sup>

~~114~~ 501 79

S. S. S.

HISTOIRE  
DE  
L'ÉGLISE  
ET DU  
MONDE,

POUR SERVIR DE CONTINUATION A L'HISTOIRE  
DE L'ÉGLISE ET DE L'EMPIRE,  
DE MR. LE SUEUR.

AVEC

QUELQUES COURTES DISSERTATIONS ET REFLEXIONS CRITIQUES.

Par **BENEDICT PICTET,**

*Pasteur, & Professeur en Théologie.*

TOME PREMIER,

Contenant l'Histoire de l'XI. Siècle.



A A M S T E R D A M,  
Chez P I E R R E M O R T I E R.

M. D C C. X X X I I.

2117.

**Bayerische  
Staatsbibliothek  
München**



# AVERTISSEMENT

SUR CETTE NOUVELLE EDITION.



*Histoire de l'Eglise & de l'Empire* par Mr. Le Sueur étant aussi connue du Public qu'elle l'est, il n'est pas, ce semble, fort nécessaire d'en faire ici l'éloge pour la lui recommander. On s'en dispensera donc d'autant plus volontiers, que les diverses Editions qui en ont paru, & les Résolutions de plusieurs Synodes, tant pour remercier ce digne Auteur d'avoir entrepris cet Ouvrage, que pour l'exhorter à le continuer, sont des preuves authentiques de sa bonté. Chacun fait d'ailleurs avec quelle estime il a été reçu des Protestans; & que l'opposition qu'on remarque sur bien des articles entre ses sentimens & ceux des Catholiques-Romains, n'a point empêché ceux d'entre eux qui l'ont lu sans préjugé & sans passion, d'en faire beaucoup de cas.

Mais, quelque excellente que soit cette Histoire, & quelque estime qu'on en ait fait, il faut avouer néanmoins qu'on y a remarqué des défauts. Le principal, sans doute, est le peu de soin qu'a eu l'Auteur de citer ses preuves. Ses Amis l'en avoient averti, comme il le reconnoit lui-même dans la Préface du III. Tome; il leur avoit fait espérer d'être plus exact à l'avenir: il ne l'a point fait cependant, du moins autant qu'il eût été à souhaiter; & l'on remarque dans les derniers Volumes la même négligence à cet égard, dont on s'étoit plaint à la lecture des deux premiers. Plusieurs Lecteurs ont été dégoûtez par cela seul de cet Ouvrage; tout instructif & tout utile qu'il est: tant on a de peine à en croire un Auteur, quelque sincère qu'on le suppose, sur des faits qu'il avance sans preuves. En effet, la Vérité étant l'ame de l'Histoire, & les Hommes étant ce qu'ils font, on ne sauroit employer trop de circonspection pour démêler le vrai d'avec le faux, dans des choses arrivées longtems avant nous, & où souvent le cœur ne prend pas moins de part que l'esprit. Il

*Tom. I.*

[ \* ]

seroit

NB. Cet Avertissement doit être placé immédiatement après l'Epître Dédicatoire.

## A V E R T I S S E M E N T.

seroit inutile d'étendre ces réflexions, pour faire sentir ce que la raison & l'expérience nous apprennent tous les jours.

Pour remédier à la faute que Mr. Le Sueur avoit faite en ne produisant point assez d'Autoritez, & pour rendre en même tems la lecture de son Histoire & plus utile & plus agréable, un \* Libraire de ces Provinces forma le dessein, il y a plusieurs années, d'en donner une nouvelle Edition, plus parfaite que les précédentes. Le détail des circonstances qui ont engagé à cette Revision celui qui en a eu le soin, interesseroit peu le Public. Il y a trouvé des difficultez, qui l'auroient rebuté s'il les eût prévues; & qui, jointes à quelques incidens qui sont survenus, ont retardé la publication de cet Ouvrage.

Voici en quoi consistent les principaux changemens qu'on trouvera dans cette nouvelle Edition.

1. On a mis en marge les Autoritez qui manquoient aux Editions précédentes, tant à l'égard de ce qui est arrivé dans l'Eglise, que de ce qui s'est passé dans l'Empire. On a particularisé celles qu'on a trouvé trop générales, & rectifié les fausses, quelle que fût la cause de l'erreur. On a consulté les Originaux des Auteurs citez, autant qu'il a été possible; & à leur défaut, on a puisé dans de célèbres Auteurs modernes, qui sont souvent allégués, quoiqu'ils ne le soient peut-être pas autant qu'il eût été bon pour appuyer la vérité de la Citation qu'on en a tirée: mais on s'en est abstenu, à cause des trop fréquentes répétitions qu'il eût falu faire. Quoi qu'il en soit, on déclare qu'on n'a rien avancé de son chef, & que si on s'est égaré, c'est en suivant ses Guides. On produit quelquefois, & même souvent, plusieurs Auteurs sur un même fait, parce que tous n'en parlent pas avec la même étendue & la même clarté, & que les uns rapportent des circonstances que d'autres ont omises. On a mis en Latin les Citations de ceux qui ont écrit en Latin, & en François celles des Auteurs qui ont écrit en François.

2. On a recueilli plusieurs Evenemens, qu'on a cru mériter d'avoir place dans cette Histoire, & dont on a mis les Articles dans la Table, suivant l'ordre alphabetique.

3. On a fait quantité de Remarques, tant pour fortifier ce que l'Auteur avance, que pour éclaircir des endroits qu'on a cru avoir besoin d'un peu plus d'étendue & de clarté.

4. On

\* François Halma, Libraire de Lewarde, de qui Pierre Mortier a acheté tous les exemplaires de cette Edition.

## AVERTISSEMENT.

4. On en a même corrigé quelques-uns, où l'on a trouvé de la méprise; sans autre motif pourtant, & dans ceci & dans tout le reste, que l'amour de la Vérité; & sans préjudice de la considération que l'on doit à la mémoire de notre illustre Auteur.

5. On l'a surtout souvent abandonné sur la Chronologie, mais sans rien décider, & en proposant seulement le sentiment des autres, & non le sien propre; laissant ainsi au Lecteur la liberté de choisir, & de suivre celui qui lui paroitra le mieux fondé.

6. On a aussi cité, à côté des Titres des Chapitres, ou des commencemens d'Années, des Auteurs anciens & modernes qui ont travaillé sur les Fastes Consulaires; & dans les Titres mêmes des Chapitres on a inséré dans quel Empire les Consuls de chaque année pour la plupart ont exercé leur Charge, depuis le partage qu'en fit Theodose le Grand entre ses deux Fils Arcadius & Honorius.

6. On a souvent mis en François les terminaisons Latines, à l'exemple de plusieurs Écrivains qui en ont usé ainsi.

7. Enfin, on a retouché le Langage & adouci le Stile de l'Auteur, qui est un peu rude en plusieurs endroits. On avoue cependant, qu'on ne l'a point fait autant qu'il eût été à souhaiter: mais on ne s'étoit engagé qu'à changer les mots surannez; & ce qu'on a fait au-delà, c'est parce qu'on l'a bien voulu faire pour un plus grand bien. Il en est de même de la plus grande partie des Remarques, qu'on a faites de son bon gré: sur quoi il est bon d'avertir, que pour celles qu'on a tirées d'ailleurs, on reconnoit qu'on les a prises telles qu'on les rapporte, pour ne point paroître Plagiaire.

On n'a garde néanmoins de s'imaginer qu'on ait porté cet Ouvrage au point de perfection qu'il eût pu acquérir en d'autres mains, ou avec de plus grands secours. On y a corrigé beaucoup de fautes, la plupart d'impression: mais on avoue, que quelque soin qu'on ait pris, on n'a pu empêcher, dans les circonstances où l'on s'est trouvé, qu'il n'en soit resté \* dans cette Edition. Et bien qu'elles ne soient pas grandes, ni par conséquent capables d'arrêter longtems un Lecteur tant soit peu intelligent, on convient cependant qu'elles ne peu-

\* On a fait un Errata des principales.

## AVERTISSEMENT.

peuvent faire qu'un effet desagréable : mais c'est un inconvénient qu'il est presque impossible d'éviter.

Du reste, on souhaite que ce qu'il y a de bon soit rapporté à la gloire de Dieu, comme à la principale fin qu'on a eu en vue dans ce travail ; aussi bien qu'à la sanctification de celui qui l'a fait, & à celle des Lecteurs.



PRE

# P R E F A C E.

**C'**EST ici la seconde Edition de l'Histoire de l'XI. Siècle, qui parut l'an 1713. On a corrigé diverses fautes qui s'y étoient glissées, & on auroit peut-être fait d'autres changemens, si les Lecteurs avoient eu la bonté de communiquer à l'Auteur leurs Remarques, qu'il auroit reçues avec reconnoissance, & dont il auroit profité. On a fait quelques Additions en divers endroits. Mais on continue d'assurer ceux qui liront cet Ouvrage, comme on l'a fait dans la première Edition;

1. Qu'on a rapporté fidèlement ce que les Historiens ont écrit.
2. Qu'on a marqué, autant exactement qu'on a pu, en quoi les Historiens diffèrent; & qu'on a mieux aimé rapporter plusieurs fois le même fait, que d'oublier quelqu'une de ces différences.
3. Que comme il y a des événemens dont on ne sauroit déterminer le tems, à cause de la prodigieuse diversité des Historiens; quelquefois on a dit le sentiment qui paroïssoit le plus vraisemblable, & quelquefois on s'est contenté de narrer simplement les faits.
4. Que comme il y a des événemens qui sont rapportez par divers Auteurs d'une manière tout opposée, sans qu'on puisse juger qui a raison; quelquefois on n'a fait que décrire ce qu'ont dit les Historiens, sans rien déterminer; quelquefois, on a tâché de les concilier.
5. Qu'on trouvera dans l'Indice, les divers lieux où il est parlé du même fait, quelquefois fort différemment; & cela souvent parce que les Historiens récitent la même Histoire sous des noms différens.
6. Qu'on a tâché de ne s'écarter jamais du caractère d'Historien; & que quoique l'Auteur ne cache pas sa Religion, cependant, il seroit fâché de donner lieu à croire que l'amour de sa Communion l'emporte, ou lui fait dissimuler les faits que les Historiens récitent.
7. Qu'on a pris soin de ne rien dire, qui puisse choquer aucun Ordre ni aucune Communion. L'Auteur déclare que s'il a dit quelque chose qui choque quelqu'un, ce n'a nullement été son intention. Ceux qui le connoissent, savent qu'il seroit très fâché d'offenser la moindre personne. Il croit y être obligé, non seulement comme Chrétien, mais encore comme homme.
8. Que comme l'Auteur n'a pas pu avoir tous les Livres qu'il cite, il n'a pas pu aussi remarquer plusieurs choses qui y sont, & qu'il n'auroit pas omises: mais qu'il a pris soin de ne les citer que sur le rapport des

## P R E F A C E.

des personnes dignes de foi, & dont il a toujours trouvé les citations fideles. Qu'il auroit marqué les pages de tous les Livres qu'il a vus, s'il avoit toujours eu les mêmes Editions; mais qu'ayant composé son Ouvrage à diverses reprises, & en des tems fort éloignés les uns des autres, il s'est servi des Editions qu'il a pu trouver.

9. Que si quelqu'un a la bonté de lui faire connoître ses erreurs, (car il ne se croit rien moins qu'infailible) & qu'il le fasse d'une manière honnête, comme doivent faire les Chrétiens, il en aura toute la reconnaissance qu'il doit, & il ne fera aucune difficulté de les corriger.

10. L'Auteur prie de pardonner aussi les fautes d'impression qui se sont glissées, soit dans le texte, soit dans les noms, soit dans les citations. Il n'y a point d'Histoire où l'on ne trouve de ces sortes de fautes.

L'Histoire du XII. Siècle, qui est prête depuis plus de six ans, \* suivra immédiatement. Le plus ardent desir de l'Auteur est d'avancer par là la gloire de notre Sauveur, & d'instruire les Chrétiens des moyens par lesquels Dieu a conservé son Eglise & sa Vérité.

\* Elle paroît en même tems que cette nouvelle Edition de l'Histoire de l'XI. Siècle.



TABLE

# T A B L E

## D E S

# A U T E U R S

### C I T E Z D A N S C E L I V R E .

Comme la plupart des Citations qui sont en marge, sont fort abregées, & que tout le monde ne peut pas les entendre, on a jugé à propos de mettre ici une Table de la plus grande partie des Auteurs citez; d'autant plus qu'il peut s'y être glissé quelques fautes. On les a mis comme ils sont dans les Titres des Livres, autant qu'on a pu.

#### A.

- Johannes **A**bbas apud Mabillon. Anal. Abbo Floriacensis; opera, quæ partim extant cum Anastasio curâ Joannis Busæi. 1602.  
 Partim apud Surium. XX. Novembris.  
 Partim in Miscellaneis Baluzii.  
 Partim apud Aimoinum in vita Abbonis.  
*Abdias* Babylonicus hist. Apostolica.  
*Gregorii Abulpharagii* hist. Dynastiarum, cum notis Edw. Pocockii. Oxon. 1663.  
 Specimen historiæ Arabum. Oxon. 1648.  
*Acta Sanctorum* ex antiquis monumentis collecta à Joh. Bollando, & Godef. Henschenio. 1643. 1658.  
*Adalberonis* vita &c. August. Vind. 1619.  
*Adamus Bremensis* l. IV. Helmstadt. 1670.  
*Leges Adelfiani* Regis apud Bromtonum: vide *Bromtonum*.  
*Ademarum* Chronicon. ab a. 829. ad a. 1019. Bibl. n. MS. T. II. Labbei.  
 — Epist. apud Baluzium.  
*Eneas Sylvius* hist. Bohemica. Han. 1602.  
*Agobardus*, opera. Paris. 1605.  
*Joseph Aguirre* Card. Collectio Maxima Conciliorum omnium Hispaniæ & Novi Orbis. Rom. 1693.  
*Aimoinus* vita S. Abbonis Abbatis Floriacensis, apud Joannem à Bosco in Bibl. Floriac.  
*Aimar de Chabanois*: vid. *Ademarum*.  
*Alanus* de Insulis contra Waldenses. Paris. 1612.  
*Aimar Falcon* histoire de l'Ordre de S. Antoine.  
*Albericus* Monachus trium fontium Chronicon editum à G. G. Leibnitzio. Hann. 1698.  
*Alberti* Stadenfis Chronicon ab O. C. ad a. 1256.  
 Leandri *Alberti* descriptio Italiæ. 1550.  
 Edm. *Albertinus* de Euch. Sacramento. Daventriæ 1655.  
*Alexander Natalis* historia Ecclesiastica.  
*Alexandrinum Chronicon* Monachi. 1624.  
*Alfordi* Annales Ecclesiastici & Civiles Britannorum.  
*Alvarez Gomezus*, de rebus gestis Francisci Ximenis.  
*Allatus Leo*. De Ecclesia Orientali & Occidentali In Symmet.  
*La Chronique d'Andrés*; dans le 9. Tome du Spicilege de Dacheri.  
*Valerius Andreas* Bibliotheca Belgica de locis virisque illustribus. Lov. 1627.  
*Anglia Concilia* Spelmani, vide Spelmanum.  
*Revolutions d'Angleterre* par le P. d'Orleans. Paris 1693. in 4. & in 8.  
*Annales Fuldenses* apud Duchêne Hist. Francorum scriptores.  
*Annales Flandrie*.  
*Anonymus* Encomiastes Emmæ.  
 Monachus *Anonymus* Dervenfis de diversis casibus Cœnobii Dervenfis.  
*Anonymus* de damnatione multiplici Berengarii.  
*Anonymus* Barenfis apud Peregrinum in Metropol. Crantzii.  
*Anselmus* Arch. Cantuar. vita & opera 3. Tom. Col. 1573.  
*Anselmus* Episcopus Lucensis contra Guibertum pro defenf. Greg. VII. 1618.  
*Antonini* Archiepiscopi Florentini Chronicon 3. Tom. cum ann. Maturi. Lugd. 1586.  
 La vie du B. Robert d'Arbriffel fondateur de l'Ordre de Fontevrault, par F. Sebast. Gannot. A la Fêche 1648.  
 — Ejusdem vita, Rothomagi 1668.  
*Arnulphus* historia Mediolanensis.  
*Ailredus* Abb. in vita S. Eduardi. Lond. 1652. inter scriptores Anglicos à Twisseno editos.  
 Joannes *Aventinus* Annales Boyorum. Ingolst. 1554.

T A B L E

*Auctor* Anonymus fragmenti historiae Francic. à Roberto ad mortem Philippi I. apud Duchesium.

*Arnaud d'Andilli.* Les vies des Sts. Peres des deserts & de quelques Saintes. Paris. 1657

B.

**B** *Aillet* vie des Saints; à Paris 1701.

*Baldericus* Episcopus Tornacensis, historia seu Chronic. Cameracense & Atrebatense, cum notis per Colvenerium, Duaci 1615.

*Baldericus* Evêque de Dol, Chronique de l'Ordre de Fontevault. Par. 1642.

— Vita S. Roberti de Arbrisselle apud Surium historia Hierosolymitana l. IX. in gestis Dei per Francos.

*Stephanus Baluzius* nova collectio Conciliorum. Par. 1683.

— *Miscellanea* 4. Tom. Par. 1679.

— *Marca Hispanica* Par. 1688.

— *Capitularia.*

*Cæsar Baronius* Annales Ecclesiastici. T. XII. ad a. 1198. Romæ 1598.

*Bartoloci* Bibliotheca Rabbinica. 5. vol. Romæ 1675.

*Jaques Basnage* histoire des Juifs. Roterd. 1707.

*Bayle* Dictionnaire historiq. Roterd. 1702.

*Beda* historia Ecclesiastica gentis Anglorum 5. libri Latini cum Saxonica versione Alwredi Regis, cumque notis Abr. Weloci: adjecta Chronol. Saxonica, Sax. Lati. Cantabrigiæ 1644. additis legibus Anglo-Saxonicis.

*Joh. de Beka* Chronicon Ultrajectinum. Francof. 1612. cum continuatione Willelmi Hedam.

*Besius* historia Comit. Piætavic. & Aquitan. Ducum Par. 1647.

— *Traçtatus* de vera origine Hug. Ital. Reg.

*Bellarminus* de scriptoribus Ecclesiasticis. Col. Agii. 1612.

— De translatione Imperii à Græcis ad Francos. Ant. 1589.

*Belleforest* Cosmographie, Chronique, & Annales de France. Par. 1600.

*Benno* de vita & gestis Hildebrandi. Papæ. Han. 1611.

*Berno* Abbas de rebus ad Missam spectantibus Par. 1610.

*Bersholdus* Præsb. Constant. historia sui temporis ab a. 1053. ad a. 1100. appendix ann. Bar. XI. ab a. 1055. ad 1066. quam adjecit Hermannii Chronico inter Scriptores Germanicos. Ursticius edidit. Opuscula pro Greg. VII. Ingolstadt. 1609.

*Bibliotheca* Patrum XXVII. Volum. Lugd. 1677.

— Cluniacensis collecta à D. Martino Marrier Monacho & Andrea Quercetano. Parisiis 1614.

— *Oriente*, par d'Herbelot Paris. 1607.

*Pau'us Bernriedensis* comment. de vita Greg. VII. Papæ, cum notis Gretseri. Ingolstat. 1610.

*Petrus Bizarus* rerum Perficarum historia. Franc. 1601.

*Petrus Blesensis*, opera omnia cum notis. Par. 1667.

*Blondelli* Genealogiæ Francicæ plenior assertio contra Joh. Chiffletium. 2. Tom. Amstel. 1654.

*Blancanus* de Mathematicarum naturâ, unâ cum Clarorum Mathematicorum Chronolog. Bon. 1615.

*Boileau* histoire des Flagellans. Amster. 1701.

*Bollandus*: vide acta Sanctorum.

*Johan. Bona* de rebus Liturgicis. Paris. 1676.

*Bousquet* histoire Ecclesiastique de France. Ant. *Bonsinius*, rerum Hungaricarum Decades. Basileæ 1586.

*Jean de Bourdigné* Histoire aggregative des Annales & Chroniques d'Anjou. 1629. à Angers.

*Honoré Bouché* histoire de Provence. Aix 1664.

*Brigitta* vita & revelationes. Norimb. 1521.

*Bromptonus* Abbas Chronicor. ab a. D. 588. ad 1198. Londini 1652.

*Andreas Brunnerus* Annal. Bojorum. Monachii 1626.

*Eusebius Bruno* in Epist. ad Bureng.

*Bruno* de bello Saxonico. Franc. 1624.

*Bryennius Nicophorus Cesar*, historia rerum Byzant. ab a. 1057. ad a. 1081. Par. 1666.

*Buchananus* Georg. historia Scoticana. Edimb. 1593.

*Gul. Budæus* de affe. Basil. 1576.

*Burchardus* Wormaciensis Episcopus Decretorum l. XX. Par. 1549.

*Bxovius Abraham.* Contin. Baronii. Col. Agripp. 1616. &c.

C.

*Sabbi C* *Alvisi* Chronologia. Francofurt. 1620.

*Guliel. Camdenus*, Britannia. Amstel. 1662.

*Nicolaus Camuzat* seu *Camusaus*, Promptuarium Sacrarum Antiquitatum Tricassinæ Dioceseos. Aug. Treocarum. 1610.

*Disciplina* ordinis *Cartusiani* per D. *Innocent. le Masson.* 1703.

*Henricus Canisius* Antiquæ lectiones. Tom. VI. Ingolstat. 1601.

*Du Frêne Du Cange*, traité historique. 1665. sur Joinville. Glossarium Paris. 1678. 1688.

*Dissertatio* de nummis Bizantinis.

— De l'origine des *Cardinaux*. Cologne 1670.

*Alphonfus à Cartagena* Episcop. Burgenfis Regum Hispaniæ anacephalæosis, Franc. 1403.

Gu-

## DES AUTEURS.

- Gulielmi Cæsi* hist. literaria. Gen. 1693.  
Ejusdem Tom. 2.
- Castruccio* hist. Aventura.
- Cassandri* opera. Par. 1616.
- Casol* histoire des Comtes de Toulouse.
- Georg. Cedrenus* compendium historiarum ex versione G. Xylandri cum ejus annot. & notis Jac. Goar, & Car. Ann. Fabrotti ab O. C. ad a. 1057. Paris. 1647.
- Lud. Colletii* Anonymus ad calcem hist. Gottescalci. Paris. 1655.
- Georgius Codinus Curopalata* de Officiis Magnæ Ecclesiæ & Aulæ Constantinopolit. Græc. Latin. Par. 1648.
- Crocinius* Diaconus Cardinalis & S. R. E. Camerarius sub Cœlestino Pap. III. in suo Censuali apud Onuphrium, Mabillon. in Museo Ital. & Baronium.
- Censuratores Magdeburgenses.* Basil. 1574.
- Chapeavilla* de Synodo Moguntina.
- Johan. Chapeavillus* hist. rerum Leodicensium. Leod. 1612.
- Andreas du Chêne* histoire des Papes. Paris. 1646. Rerum Francicarum scriptores. T. V. Par. 1636. 1649. Rerum Normannicarum scriptores. Par. 1619.
- Job. Chenu* historia Archiepiscoporum & Episcoporum Galliæ. Paris. 1621.
- Choreau* histoire du monde; à la Haye 1698.
- Chronique* de S. Aubin d'Angers, de S. Pierre de Châlons, & de Vezelai.
- Chorier (Nicolas)* l'Etat politique de la Province du Dauphiné. Grenob. 1671.
- Chronicum orientale* Elmacini; vide *Elmacinum*.
- Chronicum Wirziburgense* apud Baluzium tom. 1. Miscellan.
- Chronica Alberici* &c. *Saxonia*, *Verdunense*, *Aurillacense*, *Hildesheimense*, *Cassinese*, *Cisterciense*, *Antistiodorensis*, *Cameracense*, *Clarevalleuse*.
- Chronic.* Belgicum Miræi. Ant. 1636.
- Chronique* de Mouzon dans le Tom. VII. du Spicilege de Dachery.
- Ciaconius*, vitæ & res gestæ Pontificum Romanorum ab initio usque ad Urbanum VIII. auctoribus *Alphonso Ciaconio*, *Francisco Cabreta*, & *Andrea Victorollo*. Romæ 1630.
- Ciampini* Catal. Biblioth. Eccl. Rom.
- Chifflet* Judicium de fabula Joann. Pap. a. 1658.
- Cesseteau* histoire Romaine. Par. 1607.  
— Réponse au mystere d'iniquité. Paris. 1614.
- Chroniques* de S. Nicolas d'Angers & de Maillezais.
- Chronique* de S. Wandrille.
- Chronique* de Verdun par Hugues de Flavigni.
- Chronicum* Clarii S. Petri vivi Cenonensis.
- Grifus Ciampinus* in Chron. Abbatiz S. Joan. apud vin. Dioces. Sueff.
- Pand. Colletinus* Historiæ Neapolitanæ lib. VI. Basil. 1572. Dordrecht. 1618.
- Colimbi* dissertatio de Carthusianorum initiis.
- Philippus Comminius*, historia.
- Anna Comnena*, Porphyrog. Alexias, Possino interprete cum ejusdem & David Hoefschelii notis. 1651.
- Concilia* maxima per Labbeum & Cossatium XVIII. Volum. Paris. 1672.
- Bernard. Corio*, histoire de Milan.
- De Cordes* dissertation inserée dans le I. Tom. de l'histoire Eccles. de France de Mr. Bouffquet.
- Cossarius* in notis ad Conventum Brionensem.
- Cotelarii* monumenta Græcæ Eccles. 3. vol. 4. Paris.
- Mart. *Cromerus* de origine & rebus gestis Polonorum lib. XXX. recogniti, Colon: 1580.
- Petrus Crinitus* de honesta disciplina lib. 25. Lugd. 1585.
- Curopalata*: vide *Codinus*.

### D.

- Lucas Dacherius*, veterum aliquot Spicilegium. 13. volum. in 4. Paris 1665.
- Jean. Dalleus* de extrema unctione. Gen. 1659.
- Petrus de Honestis Damianus* dictus, vide Damiani opera omnia Par. 1642. 1643.
- R. David.* vide *Tsemach David*.
- Daviry* histoire du monde.
- Decretum* Gratiani.
- Deodwin* Epist. adversus Bereng. in Anal. Mabillonii T. IV.
- Dempsteri* historia Ecclesiastica Gentis Scotorum 19. Libris. Bon. 1627.
- Ditmarus* Episcop. Merseburgensis l. VII. editi à Reinuccio. Francof. 1580.
- Antonius de Dominis* de Republica Ecclesiastica. 1617. 1620.
- Gerardi Dubois* historia Ecclesiæ Parisiensis. Paris. 1690.
- Jani Dubravii* Episcopi Olomucensis Historia Bohemica cum notis Tho. Jordani. Han. 1602.
- Lud. Ellies Dupin* nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques. à Paris 1686. &c. & à Amsterdam.
- Domizo* Presbyter de vita & rebus gestis Mathilde Comitissæ: Ingolst. 1612.
- Guliel. Durandus*, vel *Durandus* Episcopus Mimatensis, Rationale divinatorum officiorum. Venet. 1519.
- Durand. Troarnensis* de corpore & sanguine Domini.
- Vie* de S. *Dunstan* par *Osborne* dans le V. Siecle Bened. de *Mabillon*.

### E.

T A B L E

E.

**E** *Admerus*, vel *Eadimerus*, vel *Edinerus*, historia novorum sui seculi 6. lib. cum notis & spicil. J. Seldeni. Lond. 1623.  
*Georgii Elmacini* historia Saracenicæ, seu Chalisarum, Arab. Lat. per Erpenium Lug. 1625.

F.

*Georgius Fabricius*, Saxonia illustrata L. 9. Lipsiæ 1607.  
*Fabricii* amœnitates Theologicæ Helmest. M. D. C. I. C.  
*Fasciculus* temporum *Weneri Rollwinck de Laer*. habetur inter Germanicos scriptores Pistorii, Francof. 1584.  
*Faxellus* de rebus Siculis, Decades duæ. Panormi. 1558.  
*Felibien* histoire de l'Abbaye de S. Denys. — Vie des Architectes.  
*Joh. Filescus* Paris. Syntagma de pœnitentia. Paris. 1623.  
*Galvanus Flamma* Chron. de Milan.  
*Blondus Flavius* Historiarum Decades. Venet. 1484.  
*Florentius* Monachus Wigorniensis Chronicon, ab O. C. ad a. 1118. Franc. 1601.  
*Fleuri* Histoire Ecclesiastique. 1705. Par.  
*August. Florentinus* Historia Camaldulensis, Florent. p. 1575.  
*Florentius* in Commentario Rerum ad Mathildem Comitissam pertinentium.  
*Philippus Forestus* Bergomas supplementum Chronicorum. Par. 1535.  
*Gesta Dei per Francos*; seu Orientalium expeditionum scriptores à Bongarsio collecti & editi. Han. 1611.  
*Marquard Freherus*. Heidel. 1610.  
*Freinshemius* de præcedentia Electorum & Cardinalium S. R. E. Diatribæ quinque. Argentorati 1663.  
*Fulberti* epistolæ, sermones, & hymni. Col. Agr. 1618.

G.

**G** *Allia Christiana* fratrum de Ste. Marthe. Par. 1656.  
*Tsemach David* Chronologia sacra profana ab O. C. ad a. 1592. auctore R. David Ganz. Adita sunt Pirke seu capitula R. Eliezer Lat. versa, & illustrata per *Vorslium*. Lugd. Batav. 1644.  
*Gausfridus* Prior Vosiensis *Chronicon* de rebus in Gallia gestis ab a. 996. ad a. 1184. à Labbeo in Bibl. N. M. S. T. II.  
*Willelm. Gemmiticensis* historia Normanniæ.

*Gausfredus Malasterra* hist. in histo. Hisp. illustratæ, Francof. 1603.  
*Gilb. Genebrardus* Chronog. lib. IV. ab O. C. ad a. 1584.  
*Gerbertus* aliàs *Sylvester II.* Epistolæ, Paris. 1611.  
 — Vita S. Adalberti Archiep. Pragensis. Rom. 1629.  
*Germanicarum* rerum celebriores Chronographi. Francof. 1566.  
*Nicole Gille*, Chroniques & Annales de France, Paris. 1547.  
*Sylvester Giraldu*s itinerarium Cambriæ. Lond. 1585.  
*Glaber Radulphus* hist. l. V. ab a. 900. ad 1045. Paris. 1641.  
*Michaelis Glyca* Siculi annales ab O. C. ad obitum Alexii Comneni, ex versione Leunclavii cum notis Ph. Labbe. Par. 1660.  
*Godwinus*, Oxonia, apud Alford.  
*Antim. Lilius Gyraldus*. Dial. de Poëtis sui temporis.  
*Joh. Goffredus* de dignitate Cardinalium.  
*Goffridus* Abbas Vindocin. Epistolæ &c. Paris. 1639.  
*Vita Goshardi* per Wolfh. apud Surium.  
*Godofroy*, Chronique historique de la maison de la Tour d'Auvergne.  
*Melchior Goldastus* Monarchia S. Imperii Romani. 3. volum. Hanov. 1612.  
 — Suecicarum rerum Scriptores aliquot. Francof. 1605.  
*Gravius*, a discours of the Romane foot and denarius.  
*Gregorius VII.* Epistolæ. Lond. 1647.  
*Gregorius Thronensis* historia Francorum. L. X. Par. 1636.  
*Annales Ordinis Grandimontensis* à F. Joanne L'Evêque Trecenti. Trevis. 1662.  
*Greserus* de Cruce. Ingolstat. 1600. lib. de divis. Bambergensibus. Ingolstat. 1611.  
*Guibertus Abbas de Novigento* opera omnia. Par. 1631.  
*Guistmondus* de veritate corporis & sanguinis Christi. lib. III. BB. PP. T. XVIII.  
*Guichenon* histoire généalogique de la maison Royale de Savoye. 2. vol. Lyon. 1659.  
*Gulielmus Tyrius* historia belli à Principibus Occidentis Christianis in Palæstina ac Oriente gesti ab a. 1095. ad a. 1180. Bas. 1549.  
*Luca Guidonis* Dissertationes Camaldulentes. a. 1707.  
*Guido* in Epistola ad Michaëlem Monachum. *Symphorian. Guyon* hist. de l'Egl'e & Diocefe Ville & Université d'Orleans. à Orleans 1647.  
*Gulielmi Apuli* Poëma. 1582. imprimé à Paris. 1652  
*Franc. Guillimannus* Hasburgica, sive de origine domus Austriacæ, vita ac gestis Comitum Hasburgiorum, l. 7. Mediol. 1605.

H.

# DES AUTEURS.

## H.

- H** *Amza Binahmad*, les témoignages des myſteres de l'unité, traduit par M. de la Croix. 1701.
- Pauli Hachemburgi* Germania antiqua.
- Du Haillan* Histoire générale des Rois de France. Paris. 1634.
- Nicol. Harpsfeldi* historia Anglicana Ecclesiastica, unâ cum historia Wicſiana. Duaci. 1622.
- Heiff* histoire de l'Empire 3. Tom. Paris. 1684. 4. & in 12.
- Helgaud* in vita Roberti Regis Galliæ. Par. 1641.
- Helmoldus* Præsbyt. Chronicon Sclavorum. Franc. 1556.
- Henri Etienne*, préparation à l'Apologie d'Herodote.
- Chryſ. Henriquez* Historia Scriptorum ordinis Cisterciensis. 2. lib. Bruxell. 1623.
- Hesidanus* Cœnobita annales Germanici ab a. 709. ad 1044. Francof. 1606.
- Herimannus* Abbas Abbatise S. Martini, apud Dacherium T. XII. Spicil.
- Hermannus* Contractus Chronic. de sex mundi ætatibus ab initio mundi ad a. 1054.
- Hildeberti* Cenomanensis & Turonensis Episcopi Epistolæ. Par. 1641.
- Histoire* Critique des pratiques superſtitieuses, à Rouen 1701.
- Histoire* des revolutions de Sicile & de Naples, à Paris 1701.
- Rogerus Hovedanus* editus à Savile, Londini 1596.
- Chiffleti* Historia Tremoricensis.
- Holsenius* Coll. Rom.
- Hugo Floriacensis* Chronicon. 1638.
- Hugues de Flavigni* Chronique de Verdun. Labb. Bib. IV. T. I.
- Henricus Hunstindon* edit. ab Henr. Savile. Londini 1596.
- Wigulens Hund* Metropol. Salisburgensis continens primordia Christianæ Religionis per Boiariam. Ingol. 1582.
- Humbertus* Cardinalis, liber adversus calumnias Michaëlis Cerularii &c. in appendice Baronii ad T. XI. ut & apud Canis. T. VI. in B. PP. T. XVIII.

## I.

- I** *Ngolan* Abbé de S. Riquier, Poëme, dans le 2. siecle des actes de S. Benoit.
- Ingulphus* Croylandensis, editus ab Henr. Savile. Londini 1640.
- Agostino Inveques* Annali di Palermo. Palerm. 1649.
- Jordanis* Chronica de Translatione Imperii Tom. I.

ad Romanos. Argent. 1609.

*Joseph Bengorion* Heb. Lat. cum notis per Seb. Munsterum. Basil. 1559.

*Paul. Jovius* Episcopus Nucerinus opera omnia. Basil. 1578.

*Journal* des Savans.

*Isidorus* Hispalensis Chronicon ab initio mundi ad a. C. 626.

*Isidorus Pelusota* Epist. Græc. Lat. Par. 1585.

*Isidori* Episcopi de Badoioz seu Pacensis Chronicon de rebus Hispanicis. Pamplonæ 1615.

*Ivo* Carnotensis Epistolæ. Paris. 1585. 4. & 1610. 8.

*Jus Græco-Romanum* tam Canonicum quàm Civile, Græco-Latinum, à Joh. Leundavio, cum auctario Marquardi Freheri. Francof. 1596.

## K.

**K** *Henrici* *Nighton* Chronic. de eventibus Angliæ. Londin. 1652.

*Albertus Krantzius*, Saxonia. Francof. 1575.

## L.

**L** *Abbe* Bibliotheca MS. librorum 2. Tom. historias, Chronica Sanctorum, Sanctarumque vitas repræsentans. Par. 1657.

— De Scriptoribus Ecclesiasticis 2. vol. Par. 1660. Concilia Tom. XVII.

*Labourneur* Relation du voyage de Pologne.

*Laderchius* vita Damiani.

*Gulielmus Lambardus* in Archæonomia, sive de prisicis Anglorum Legibus. Lond. 1568. Cantuar. 1645.

*Lambertus Schaffnaburgensis*. Francof. 1566.

*Lanfrancus* Arch. Cantuar. libellus de corpore & sanguine Domini in Eucharistia contra Berengarium, apud Dacherium in Spicilegio.

*Joh. Laxiardus* Cœlestinus epitome historiæ universalis.

*De Larrui* histoire d'Angleterre.

*Larroque* histoire de l'Eucharistie.

— De la Regale.

*Joann. Launois* De vera causâ secessus Brunonis. Par. 1662.

*Launois* in Dif. Ep. III. de Marca ad Valesium Epistolæ.

*Matth. Lauretus* Chronicon Cassinense olim à Leone Card. conscriptum, postea à M. Laureto restitutum. Neapol. 1616.

*Leger* histoire des Vaudois &c. 1669. Leyde.

*Leibnitii* accessiones historicae.

*Liberatus* Archidiaconus Eccles. Carth. brevium causæ Nestorianorum & Euthychianorum, emendatum cum notis Joh. Garnerii. Paris. 1605.

*Conradi à Liechtenaw* Urspergensis Abbatis Chronicon, Argent. 1609.

\* \*

DIN

# T A B L E

- Dluglossus* seu *Longinus* Historia Polonica. Dobromii. 1615.  
*Lucas Diaconus* Tudenſis Episcopuſ Chronicon mundi. Francof. 1608.  
*Joh. Lucius* historia de Regno Dalmatiæ & Croaciæ.  
*Nicol. Lyranus*. Chron. rerum Neapolitanarum, cum nomenclatore & propylæis Anton. Carracioli. Neap. 1626.  
*Christ. Lupus* Immobile S. Petri circa fidelium ad Romanam ejus Cathedram appellationes adversus profanas hodie vocum novitates, assertum privilegium. Moguntiæ. 1681.  
 — Scholia in Decret. & Canon. Concil. differt. in acta Leon IX.

## M.

- D. Johan. Mabilion* Analecta vetera 4. vol. Paris. 1675.  
 — Iter & Musæum Italicum. 1687.  
 — Acta Benedictinorum per varia secula. Par. 1668.  
 — Collecta à Luca Dacheri, edita à Mabilion cum notis.  
*Louis Maimbourg* histoire des Croisades. Paris. 1675.  
 — De la décadence de l'Empire après Charlemagne. 1679.  
 — De l'établissement & des prérogatives de l'Eglise de Rome 1685.  
 — Du schisme des Grecs &c.  
 — Du Pontificat de Gregoire le Grand.  
*Joh. de la Mainserme* In Clypeo Nascentis Fontebraaldensis ordinis.  
*Marca Hispanica*, id est, Geographica & historica descriptio Cataloniæ &c. authore Petro de Marca à Steph. Baluzio edita. Paris. 1688.  
*Marculphi* formularum Ecclesiasticarum L. II. Paris. 1613.  
 — Et in Capitularibus à Baluzio editis.  
*Bernard Mallinckrot* de Archicancellariis Imp.  
*Willelmus Malmesburienſis* edit. ab Henr. Savile. Lond. 1596.  
*Martyrologium Romanum* Baronii a. 1589. Antverp.  
*Petri de Marca* differt. lib. IV. de Concordia Sacerd. & Imperii edit. per Baluzium. Par. 1663.  
*Marianus Scotus* Chronicon ab initio mundi ad a. 1083.  
 — Quod continuavit Dodechinus. Francof. 1583.  
*Joh. Mariana* Commentarii de rebus Hispanicis Illust. T. II. Mogun. 1605.  
*Martinus Polonus* Archiepiscopus Consentinus Chron. ab O. C. ad a. 1268. Col. Agr. 1616.  
*Christ. phorus Marcellus* Ceremoniarum Romanarum liber.  
*Dom. Innocent le Masson*, disciplina ordinis Carthusiani. 4. 1703.  
*Mathoud* de vera Senonum origine Christiana adversus Joh. de Launoi criticas observationes. Paris. 1687.  
 — Catal. Archiepiscoporum Saxonensium.  
*Franciscus Maria* Florent. in Comm. rerum ad Mathild. spectantium.  
*Matthæus Paris* historia major. Londini 1640.  
*Matthæus Westmonasteriensis*, flores historiarum præcipuè de rebus Britannicis ab O. C. ad a. C. 1307. Francof. 1601.  
*Christ. Matthias* in Systemate Politico, Giesæ 1618.  
*Louis de Mayerne Turquet* histoire générale d'Espagne à Paris. 1635.  
*Gul. Marlot*. Metropolis Remensis. Insulis. 1666.  
*Meibomius*. Rerum Germanicarum Tomi 3. Helmest. 1688.  
*Egid. Menage*, histoire de Sablé.  
*Meurſſius* de Episcop. Metensibus.  
*Meurſſi* Glossarium.  
*Mezerai* histoire de France in 4. & in 8. a. 1643. 1646. &c.  
*Aubertus Miræus* Bibliotheca Ecclesiastica. Antverp. 1639.  
 — Chronicon Cisterciensis ordinis à S. Roberto Abbate Molifmensi primum inchoati; Colon. Agripp. 1614.  
 — Chronicum Belgicum. Ant. 1636. Auctarium. BB. PP. ad Sigebertum.  
*Robertus de Monte* continuat. Chronici Sigeberti ab a. 1112. ad 1210. Antverpiæ 1608. Paris. 1651.  
*D. Bernard de Montfaucon*. Diarium Italicum.  
*Conradus de Montepuellarum* in vita Sancti Erhardi.  
*Mores* hist. Reg. Nav.  
*Moreri* Dictionaire historique.  
*Joh. Moſchus* Pratum spirituale. Græc. Lat. Par. 1624.  
*Rerum Moscoviticarum* Auctores varii. Francof. 1600.  
*Gabriel Du Moulin* Curé de Manneval, hist. de Normandie, à Rouen 1631.  
*Carolus du Moulin* in notis ad Epist. Steph. Tornacensis de Monarchia Francorum. Franc. 1610.

## N.

- Joannis Naucleri* Chronicon universale. Col. 1564. 1579.  
*Gabriel Naudæus* Apologie des grands hommes accusez de Magic.  
*Gul. de Nanziano* Historia, Francof. 1594.  
 — Et apud Dacherium Spicil. T. XI. p. 405.  
 — Chronicon Regum Franciæ. Franc. 1596.  
*Nicaphorus Caesar Bryennius*, vid. Bryennium.  
*Nicetas Peſtorasus*, seu Sthethatus dæctus, liber ad-

## DES AUTEURS.

adversus Latin. de Azymis à Canisio editus.  
*Honorat Niquet* Histoire de l'Ordre de Fontevrault. Paris. 1642.  
*Des Nouis* histoire des Rois de Sicile &c. à Paris 1701.  
*Nowair* hist. Africana.

### O.

**O** *Doranni* Chronicon. Paris. 1636.  
*Erixi Olai* Historia Suecorum, Gothorumque à Joh. Loccenio iterum edita. Holmiæ. 1654.  
*Omphrius*, vide Panvinium.  
*Onus Ecclesia*.  
*Ottonis* Episcopi Frisingensis Chronicon. Basil. 1569.  
*Oudin* supplementum de scriptoribus Ecclesiasticis à Bellarmino omisiss. Paris. 1686.

### P.

**P** *Agri* Critica in annal. Baronii. 1705. Col. Allob.  
*Joh. Palatii* Aquila Saxonica. Venet. 1671.  
*Omphrius Panvinius*, Pontifices Romani &c. Venetiis. 1557.  
*Paschasius Rasbatus* opera. Par. 1618.  
*Papirius Masson* de gestis Romanorum Pontificum. Par. 1586.  
*Parkeri* Antiquitates Britannicæ. Hanov. 1605.  
*Etianne Pasquier*, Recherches de la France. Paris. 1621.  
*Hugues Pelire* sur S. Odile. à Strasbourg. 1702.  
*Pelagii* Episcopi Ovetensis historia de rebus Hispaniæ, Latinè, & illustrata Hispanicè par P. de Sandoval. Pamplonæ 1615.  
*Gabriel Pennot* General. totius ordinis Cœnicorum Canonicorum historia tripartita. Romæ 1624.  
*Pessina* in Marte Moravico.  
*Juan François le Petit*, Chronique de Hollande, Zelande, &c. Dordrac. 1601.  
*Dionysii Petavii* Rationarium temporum. Paris. 1641.  
*Vita S. Petri vivi Sevonenfis*. à Mon. Clario.  
*Pisens* de illustribus Angl. scriptoribus. Paris. 1619.  
*Barthol.* seu *Bapt. Platina* historia de vitis Pontificum. Bas. 1479.  
*Joh. Isaacus Pontanus* Rerum Danicarum hist. lib. X. Amstel. 1631.  
*Anton. Possennus*, apparatus ad omnium gentium historiam. Venetiis 1602.  
*Anonym.* Auctor libri de *Regimine Principum* sub nomine Thomæ.  
*Procopius* de bello Gothorum. l. 3. Par. 1612.  
*Samuel Pufendorffius* Introduction à l'histoire; à Utrecht 1687. 1689.  
 — Histoire de Suede.  
*Joh. Pet. Puricellus*. Ambrosianæ Mediolani

Basilicæ ac Monasterii hodie Cisterciensis monumenta, quibus historia Mediolanensis illustratur. Mediol. 1645.

— De Martyribus Arialdo &c. Mediol. 1628  
*Petreskius* in Registro.

*Ptolomæus* de Luca in Chronico, seu Annalibus ab A. C. 1060. ad 1301. Lugd. 1619.

— Excerpta ex eo. General. Rob. Viscardi, & Principum Sicilientium. Cæsar. Augustæ. 1578.

### R.

**R** *Aymundus* in summula de Sacramentis, fortilegiis, simonia.

*Theoph. Raynald.* in antemurali adversus fortia ingenia.

*Reynerus* contra Waldenses. Par. 1612.

*Ricquier* Chronique de S. Riquier dans le T. IV. du Spicil. de Dacheri.

*Rhaginon* Abbas Prumiensis Chron. Francof. 1583.

*Rivet* remarques sur la réponse au Mystere d'iniquité.

*Ricval* Abb. in vita S. R.

*Rodericus* Archiepiscopus Toletanus de rebus hispaniæ l. 9. Francof. 1579.

*Rodulphus* Glaber, vide Glaber.

*Romualdina* sive Eremitica montis Coronæ Camaldulensis historia ordinis, auctore Luca Eremita Hispano. 1587.

— Alia à P. Archang. Hastivillio. Paris. 1631.  
*Wernerus Rollevimck.* Vide Fasciculum.

*Franciscus Royus* in dissert. de Berengario.

*Hieronymus Rubens* historia Ravennatensis. Venet. 1590.

*Ruperti Tuitiensis* opera omnia. Parisiis. 1638.

### S.

**S** *Abellius* opera 3. Tom. Basil. 1560.

*Rodericus Santius* Historiæ Hispanicæ part. 4. Francof. 1603.

*Sandoval* in vita Alphonfi VII. Matriti 1600.  
*Joh. Tamayo Salazar* Martyr. hispan. Lugd. 1651.

*Du Saussai* Martyrologium Gallicanum. Par. 1637.

*Sarpinus* Trattat. delle Materie beneficiar.

*Saxo Grammaticus.* hist. Danicæ lib. XVI. Soræ 1644.

*Josephus Scaliger* Elephus triharsii N. Serarii. Francof. 1605.

— De emendatione Temporum. Lugd. Bat. 1598.

*Laurentius Schraderus* Christianorum monumentorum Italicæ l. 4. Helmst. 1592.

*Joh. Seylitzes Curopalates* hist. Rerum in Oriente gestarum ab a. C. 811. ad a. 1081. Paris. 1648.

*Serarius* de rebus Moguntinis. Mog. 1664.

T A B L E D E S A U T E U R S.

*Severii Belliicensis* Chronologia historica Archiepiscop. Lugdunens. Galliarum &c. 3. part. Lug. 1607.  
*Plaidoyers de Servin*. Paris. 1603.  
*Joh. Baptista Signius* de ordine & statu Canonico bono. 1605.  
*Sigbertus Gemblacensis*, Chronicon ab a. 381. ad a. 1112. Francof. inter Scriptores Grammaticos. 1583.  
 — De Scriptoribus Ecclesiasticis. Antverp. 1639.  
*Carolus Sigonius*, Historia de Occidentali Imperio l. 20. Basileæ 1579. De Regno Italiæ l. 20. Francof. 1591.  
*Sigismundus Baro* ab Herberstein rerum Moscoviticarum commentar. Francof. 1600.  
*Simeon* Monachus Dunelmensis de gestis Regum Angliæ. Lond. 1652.  
*Socrates* hist. Eccl. l. 7. Græcè & Latinè. Parisiis.  
*Frider. Spanhemius* historia Ecclesiastica. Lugd. Batav. 1701.  
 — *Joanna Papissa*.  
*Sirmondi* Concilia Gallica.  
*Spelmanus* Concilia Britannica, Scotica, Hibernica, a. 1606. 1664.  
*Johannes Stow* descriptio Civitatis Londin. Lond. 1633.  
*Andrea Suenonis* Leges Scanicæ.  
*Laur. Surius* vitæ Sanctorum 4. volum. Col. 1627.  
*P. Sutor* de vita Carthusiana lib. 2. Par. 1522.

T.

**T** *Ham* histoire des Juifs. 1540. Constantin.  
*Franciscus Tarapba* Canon. de origine ac rebus gestis Hispaniæ, Franc. 1603.  
*Theatre historique*.  
 Scriptorum post *Theophanem*. Par. 1685. Il est cité p. 3. sous le nom de Theophanes.  
*Thuroczius* Chronicon Hungariæ.  
*Thoganus* de gestis Ludovici Pii Chorepisc. Trevirensis. Paris. 1636.  
*Theophylactus*. Bulgar. Arch. Paris. 1631. Lond. 1636. &c.  
*Thiers* histoire véritable de la Sainte Larme à Vendôme. Paris. 1699.  
 — Des Perruques.  
*Louis Thomassin*. Traitez historiques & dogmatiques. Paris. 1680.  
 — Ancienne & nouvelle discipline de l'Eglise. Paris. 1681. en Fran. & Latin. 1688.  
*Tilloson* Sermons.  
*Historia Trevensis* apud Dacherii Spicileg. t. 12.  
*Joh. Trithemius* de Scriptoribus Ecclesiasticis. Bas. 1594.  
*Trosteri Dacia*.  
*Ysamach* David, vide Ganz.  
*Chronicon Sancti Theudonis*.

V.

**V** *Arion* de Episcop. Londinens.  
*Joh. Vassus* Chronicon Hispaniæ. Francof. 1603.  
*Vetus notitia* apud Charlonium in notis ad historiam Inculismensis Corliæ.  
*Ferdinandus Ughellus*. Italia Sacra. Rom. 1644.  
*Nico. Vignier* Bibliotheque historique. Par. 1587.  
 — Histoire Généalogique de la maison de Lorraine.  
*Vincensius Bellovacensis* speculum historicum. Norib. 1473. Mog. 1474.  
*Raphaël Volaterranus* de Muhammede ejusque legibus & Saracenorum rebus. 1550.  
*Fortunati Ulmi*, historia translationis corporis S. Nicolai à Myra Lyciæ Venetias factæ. Venetiis 1626  
*I. Gerardus Vossius* de Historicis Latinis. l. 3. Lug. Bat. 1627. Græcis l. 4. Lugd. Bat. 1624.  
 — De quatuor Artibus popularibus. Amstel. 1650.  
*Christianus Ursicinus*. Rerum Germanicarum scriptores 2. vol. Francof. ad Moenum. 1670.  
*Jacobus Usserius* de successione Ecclesiarum Christi. & statu. Londini 1648.  
 — Sylloge veterum Epistolarum Hibernicarum. Dub. 1632.

W.

**W** *Thomas Walsinghamus* hypodigma Neustriæ, historia Angliæ. Francof. 1603.  
*Henric. Warthon* Anglia Sacra. Lond. 1698.  
*Walshram* Episcopus Naumbergenensis de investitura Episcoporum per Imperatores facienda. Arg. 1609.  
 — Apol. pro Henrico IV.  
*Wibers* in vita Sancti Leonis. Parisiis. 1615.  
*Arnoldi Wion* lignum vitæ 2. volum. in quibus Religio. Benedictinæ initia, & viri clari describuntur. Venet. 1595.  
*Wippon* ou *Wippus* de vita Chunradi Salicij Imperat. Francof. 1607.  
*Weneric* lib. de unitate Ecclesiæ.

X.

**X** *Iphilinus*. Oratio in 3. hebdomadam Juniorum seu in adorationem Crucis. Paris. 1639.

Z.

**Z** *Joh. Onarc* Annales Græc. Latini cum versione & notis Car. Du Fresne du Cange. Par. 1686. 1687.

H I S-



H I S T O I R E  
 D E  
 L' E G L I S E  
 E T D U  
 M O N D E.  
 O N Z I E M E S I E C L E.



ABREGÉ DE L'HISTOIRE DE L'ONZIEME  
 SIECLE.



Ous entreprenons de décrire un-Siecle, dont les Historiens nous font une affreuse peinture. *L'Evêque de Mersburg* l'appelle un *Siecle de fer*; & le Cardinal *Baronius* dit, que le bruit se répandit, que le Monde finiroit la premiere année, ou du moins l'année suivante, & que *l'homme de péché, le fils de perdition, l'Antechrist* alloit paroître. Il avoue, que ce qui avoit donné lieu à ces bruits, étoit, non-seulement les fréquens naufrages de l'Eglise Romaine, qui avoient aussi fait

Tom. I.

croire à *Gerbert*, que le tems de la venue de l'Antechrist approchoit: mais encore, l'extraordinaire corruption des Chrétiens, & particulièrement des Ecclésiastiques, dont *Glaber Rudolphe*, ou *Raoul*, Moine de Cluni, ne pouvoit assez déplorer les dérèglemens. Ce même Cardinal rapporte,, que toute chair avoit alors ,, corrompu sa voye, en sorte qu'il ,, ne sembloit pas qu'un déluge fût ,, suffisant pour laver ses ordures: ,, Que les horribles péchez qui se ,, commettoient, sollicitoient le feu de Gomorrhe, qui avoit consumé

A les

*l. 1. c. 8.*  
*Ufferius*  
*l. de success. Ec-*  
*cles. c. 3.*  
*Sylvestre*  
*II. Glab.*  
*Rud. l.*  
*II. c. 6.]*

*Disb-*  
*mar*  
*dans sa*  
*Chron.*  
*Baron. a.*  
*1001.*  
*Werne-*  
*rus in*  
*fascic.*  
*tempo-*  
*rum. Gu-*  
*liel. Tyr.*  
*bell. sac.*

„ les cinq villes : Que c'est pour  
 „ cela que *Pierre de Damien*, alors  
 „ Hermite du mont Avellan en Om-  
 „ brie, se crut obligé d'avertir *Leon*  
 „ IX. de toutes ces choses, & de  
 „ lui dédier un Livre, qu'il intitula  
 „ la GOMORRHEUS, dans lequel  
 „ il représenta les quatre sortes de  
 „ péchez charnels, dont l'Eglise  
 „ étoit comme accablée; le priant,  
 „ qu'avec l'épée de Phinées, il  
 „ transperçât ces hommes infames.

Ce Siecle est plein d'évenemens.  
 On y voit des guerres sanglantes,  
 des cruautés inouïes; des Rois dé-  
 trônés & réduits à la dernière misère;  
 des gens de basse naissance, éle-  
 vez aux premiers honneurs; des re-  
 volutions surprenantes; de grands  
 exemples de vice & de vertu, de  
 lâcheté & de courage, de perfidie  
 & de fidélité; des Armées presque  
 innombrables, défaites par de peti-  
 tes troupes; un grand Empereur ex-  
 communié, & contraint de souffrir  
 les dernières indignitez d'un Pape;  
 plusieurs Schismes dans l'Eglise; un  
 très grand nombre de Conciles; &  
 mille autres choses. L'Histoire de  
 ce Siecle contient la vie de XV. Em-  
 pereurs d'Orient; de *Basile*, mort l'an  
 1025; de *Constantin VIII.* mort  
 l'an 1028; de *Romain IV.* mort l'an  
 1034 de *Michel IV.* mort l'an 1041;  
 de *Michel Calaphate* jusqu'à l'an 1042;  
 de *Constantin IX.* mort l'an 1054;  
 de *Theodora*, morte l'an 1056; de  
*Michel VI.* qui abdiqua l'Empire  
 l'an 1057; d'*Isaac I.* Comnene, qui  
 quitta l'Empire l'an 1059; de *Con-  
 stantin X.* mort l'an 1067; de *Romain  
 Diogene*, chassé l'an 1071; de *Michel  
 VII.* enfermé l'an 1078; de *Nicephore  
 III.* Botoniate, chassé l'an 1080;  
 de *Nicephore Bryenne*; d'*Aloxis Com-  
 nene*: De V. Empereurs d'Occident;  
 d'*Orthon III.* mort l'an 1002; d'*Hen-  
 ri II.* mort l'an 1024; de *Conrad II.*  
 mort l'an 1039; d'*Henri III.* mort

l'an 1056; d'*Henri IV.* De trois Rois  
 de France; de *Robert*, mort l'an 1031;  
 d'*Henri*, mort l'an 1060; de *Philip-  
 pe*; de VI. Rois d'Angleterre; d'*Ethel-  
 red*, mort l'an 1015. ou 1016; de *Ca-  
 nut II.* mort l'an 1035. ou 1036; de  
*Harald*, mort l'an 1040; de *Canut  
 III.* mort l'an 1042; d'*Edouard*,  
 mort l'an 1066; de *Guillaume le Con-  
 quérant*, mort l'an 1087; de *Guil-  
 laume le Roux*; & de plusieurs Rois  
 & Princes, qui ont régné, soit dans  
 l'Espagne, soit ailleurs. C'est dans  
 ce Siecle que la Dignité des *Cardi-  
 naux* s'est accrue aux dépens de cel-  
 le des Evêques; que les Papes ose-  
 rent entreprendre de dépouiller les  
 Empereurs & les Rois, de leurs  
 Etats; que le fameux *Berenger*, Ar-  
 chidiacre d'Angers, combattit la Pré-  
 sence réelle du Corps de Jésus-Christ  
 dans l'Eucharistie, qui avoit été éta-  
 blie par *Paschase Radbert* dans le neu-  
 vième Siecle; que commencerent  
 les *Croisades*, & la Guerre qu'on ap-  
 pelle *Sainte*; & qu'on vit naître plu-  
 sieurs Ordres Religieux, l'*Ordre de  
 Val-Ombreuse*, l'*Ordre de Citeaux*,  
 l'*Ordre de S. Antoine*, & celui des  
*Chartreux*. C'est dans ce Siecle qu'on  
 trouve l'origine de la *Théologie Scho-  
 lastique*. Il est vrai que l'Auteur des  
 Ouvrages attribuez à *Denys l'Aréo-  
 pagite*, qu'on prétend avoir écrit sur  
 la fin du cinquième Siecle, avoit  
 traité diverses Questions de Théolo-  
 gie, suivant les principes des Plato-  
 niciens. Il est vrai encore que *Boë-  
 ce*, qui écrivoit dans le même tems,  
 se servit des principes d'*Aristote*,  
 pour expliquer les mystères de la  
 Trinité & de l'Incarnation; & que  
*Jean Damascene*, dans le huitième  
 Siecle, entreprit de traiter métho-  
 diquement toutes les Questions Thé-  
 ologiques, & de les réduire en un  
 corps d'ouvrage. Mais dans l'onzième  
 Siecle on commença à enseigner  
 la Philosophie d'*Aristote*, à la manie-  
 re

L'ori-  
 gine de  
 la Thé-  
 ologie  
 Scholastique.

re

Caractere des Ecrivains de ce Siecle.

re des Arabes, dans les Ecoles publiques, & à faire des Leçons de Théologie, selon la méthode de la Dialectique. Au-reste, les Ecrivains de ce Siecle sont remplis de contes, de visions & de faux miracles: leur stile est quelquefois si obscur, qu'on a bien de la peine à les entendre;

& ils se contredifent très souvent, non-seulement dans les tems, mais encore dans les faits qu'ils rapportent: de sorte qu'il n'est pas toujours aisé de discerner le vrai d'avec le faux. Voilà une petite idée de l'Onzieme Siecle.



An. de N. S. 1001. *L'an 1001. de N. S. Le XXVI. de Basile II. & de Constantin Empereurs d'Orient : Le XIX. d'Othon III. Empereur d'Occident : Le V. de Robert Roi de France: Le III. de Sylvestre II. Pape: Indiction XIV.* An. de N. S. 1001.

Idee générale de l'état de l'Eglise & de l'Empire sur la fin du dixieme Siecle. Empereurs d'Orient, BASILE & CONSTANTIN.

**A**VANT que de commencer l'Histoire que nous entreprenons, il est à propos de donner une idée générale de l'état où se trouvoient l'Empire & l'Eglise dans le dixieme Siecle.

A l'égard de l'Empire, *Basile & Constantin*, fils de *Romain* Empereur, regnoient en Orient dès l'an 975, & avoient succédé à *Jean Zimisces*, qu'un de ses Eunuques empoisonna. *Basile* étoit le seul qui le méloit du gouvernement: *Constantin* s'abandonnoit uniquement à ses plaisirs, & ne pensoit qu'à satisfaire ses passions: mais *Basile* n'oublioit rien pour étendre les limites de son Empire. Ayant su que la plupart des villes d'Italie ne demandoient qu'à secouer le joug des Allemans, il profita du tems que l'Empereur d'Occident étoit engagé dans une guerre, pour s'emparer de *Bari* & de *Matera*, & pour recouvrer le reste de la *Pouille* & de la *Calabre*, que *Zimisces* avoit donné à *Othon* pour la dot de la Princesse *Theophanie* sa fille. Il vainquit *Bardas Sclere*, qui s'étoit fait proclamer Empereur, en fit des grands exploits qu'il avoit faits contre les Sarazins, & animé par la prédiction d'un *Anachorète*,

Bardas Sclere vaincu.

qui lui avoit prédit qu'il porteroit un jour la Couronne Impériale.

La mort de *Phocas*, qui n'étoit pas moins ambitieux que *Bardas*, délivra aussi l'Empereur d'un cruel ennemi: car ce rebelle mourut subitement, dans le tems qu'il assiégeoit Constantinople, où étoit *Basile*.

Mort de Phocas.

Les Bulgares lui donnerent beaucoup plus de peine. C'étoient des Peuples d'un país situé entre le Danube, la Mer Noire, la Romanie & la Servie. Etant sortis des environs de la grande Riviere du Volga dans la Sarmatie Asiatique, ils passerent le Danube vers la fin du cinquieme Siecle. Ils étoient Payens.

Qui étoient les Bulgares.

Leur Roi *Bogoris* ayant eu la connoissance de la Foi Chretienne, par sa sœur, qui avoit été élevée auprès de l'Imperatrice *Theodora*, se fit Chretien l'an 845, & reçut le Batême à Constantinople, où il fut nommé *Michel*. On dit qu'une famine, qui affligea son país, le porta à invoquer le Dieu des Chretiens, dont le Moine *Theodore Couphara* lui avoit autrefois parlé, & dont sa sœur lui disoit de si grandes choses. On prétend, que la famine ayant cessé, il résolut de se faire Chretien; & on ajoute, qu'il y fut encore excité par une ima-

Maimb. hist. du Schisme des Grecs T. 1. p. 230. ex Europa-lasa etc. Leur Roi Bogoris. Leur conversion. Contin. de Theop. p. 4. n. 14. 15.

An. de  
N. S.  
1001.

Ils font  
ennemis  
de l'Em-  
pire d'O-  
rient.  
Simeon  
Roi de  
Bulgarie  
demanda  
raison à  
l'Empereur  
Leon.

Il de-  
mande  
la paix à  
Leon.  
La guerre re-  
commence.  
Les Bulgares as-  
siegent  
Constantinople.

Et Andri-  
nople.

Font de  
grands  
ravages.

Pierre  
fils de  
leur Roi  
épouse la  
fille du

ge terrible du Jugement dernier, que lui fit un Moine nommé *Metbodius*, qu'il avoit fait venir pour lui peindre des Châsses. Pour ses Sujets, ils n'embrasserent pas si-tôt le Christianisme; mais ils le firent pourtant, peu de tems après, dans les années 866 & 867. On leur envoya des Prêtres, pour les instruire. Ces Peuples devinrent les plus grands ennemis de l'Empire d'Orient. L'an 888, *Simeon* Roi de Bulgarie, voyant que l'Empereur *Leon* ne lui faisoit pas raison, sur ce qu'il s'étoit plaint qu'à *Thessalonique* on chargeoit d'impôts les marchands de son pais, lui fit une cruelle guerre, gagna une bataille contre lui dans la *Macedoine*, pilla & désola la Grece. Il est vrai que l'an 889, ce Roi de Bulgarie fut contraint de demander la paix à *Leon*: mais la guerre recommença dès l'an 890; & l'an 917, les Bulgares assiegerent *Constantinople*. Les habitans de cette grande ville se défendirent courageusement, & obligerent ceux qui les assiegeoient, de se retirer dans leur pais: mais ils revinrent bien-tôt. L'an 921, ils entrèrent dans la *Thrace*, & firent encore des courses jusques aux portes de *Constantinople*. *Romain* envoya une Armée contre eux, mais qui fit fort peu de chose. L'an 924, ils assiegerent *Andrinople*, qui fut contrainte, par la faim, à se rendre. Ils n'y demeurèrent pas longtems; lorsqu'ils furent que l'Armée de l'Empereur approchoit, ils se retirèrent, & la ville revint à son premier Maître. Mais l'an 928, ils firent de grands ravages dans la *Macedoine* & dans la *Thrace*: après quoi leur Roi fit la paix avec l'Empereur. Et l'an 931, *Pierre* fils de ce Roi rechercha l'alliance de *Romain*, en épousant la fille de *César Christophe* fils de *Romain*, qui étoit Empereur avec *Constantin*. L'an 971,

L'Empereur *Zimisces* ayant chassé les Russiens de la *Thrace*, les attaqua lui-même en personne dans la *Bulgarie*, & les en chassa: & cette même année, il remporta une victoire entiere sur le Roi des Bulgares, il le fit prisonnier avec sa femme & ses enfans, & les mena en triomphe à *Constantinople*, où il fit mettre l'image de la Vierge sur un Char triomphal. Je ne sai si ce fut dans cette année qu'il fit bâtir une somptueuse Basilique, qu'il dédia à *Christ Redempteur*, & qu'il fit battre des pieces d'argent, où l'image de *Jésus-Christ* étoit gravée, avec cette inscription, *Christ le Roi des Rois*. Mais l'an 981, les Bulgares pillèrent la *Thrace*, la *Macedoine*, la *Thessalie* & la *Grece*, d'où ils remporterent de riches dépouilles, avec les Reliques de *S. Achillée* Evêque de *Thessalie*. L'an 989, *Basile* les battit en diverses rencontres, & les empêcha de faire des courses sur les frontieres de l'Empire. L'an 995, *Samuel* Roi des Bulgares, ayant dressé des embuches aux Chefs que l'Empereur *Basile* avoit établis pour garder les frontieres de l'Empire, les surprit & les défit; & s'étant jetté dans la *Thessalie*, & de là dans la *Béocie* & dans le *Péloponnese*, il y enleva un grand butin, & fit beaucoup de prisonniers. Mais *Basile* ayant envoyé contre lui une Armée, le chassa, & reprit sur lui tout le butin, & les prisonniers. Les Bulgares ne demeurèrent pas longtems en repos: aussi *Basile*, dès le commencement de l'onzieme Siecle, les poussa si vivement, qu'il les chassa de la *Servie*, & qu'il reprit les Places qu'ils avoient prises dans la *Thessalie*; de sorte qu'il mérita bien alors le nom de *Dompteur des Bulgares*. Il envoya aussi une Armée en *Syrie*, sous la conduite d'*Uranus*, de ce même *Uranus* dont il s'étoit servi pour

An. de  
N. S.  
1001.

fils de  
Ro-  
main.  
Zimis-  
ces chas-  
se les  
Bulga-  
res.

Fait bâ-  
tir une  
superbe  
Basilique,  
& battre  
une piece  
d'argent  
où l'image  
de J.  
Christ est  
gravée.  
Les Bul-  
gares  
font de  
grands  
desordres.  
Basile les  
bat.

Et les  
chasse  
de la  
Servie.  
*Cadren.*  
T. 2. p.  
704  
*Uranus,*  
*Zonaras.*  
T. 2. p.  
224

An. de  
N. S.  
1001.

Empereur  
d'Occident  
Отнон  
III. Heiff  
hiff. de  
l'Emp. p.  
119.  
120.

appelé  
La mer-  
veille du  
monde.

Cres-  
cence  
chassé  
Grégoi-  
re V.

Othon  
assiége  
Rome.  
Kranz.  
Saxon.  
l. 4. p. 93.  
Dup.  
Sicil. X.  
p. 15.  
L'Anti-  
pape  
Jean  
cruelle-  
ment  
traité.  
Sige-  
b. G. mb.  
p. 590.

pour battre les Bulgares, & qui, par sa valeur, dompta si bien les Arabes, que de longtems ils n'osent rien entreprendre.

*Othon III.* étoit Empereur d'Occident. Il succéda à *Othon II.* son pere, qui mourut l'an 983. Il fut quelque tems sous la tutelle de l'Impératrice *Theophanie*, & il avoit eu pour Précepteur le Prêtre *Bernouard*, qui fut depuis Evêque d'Hildesheim. Parmi les Allemans, il y en avoit, qui se déclaroient en faveur de *Henri Duc* de Baviere, neveu d'*Othon le Grand*. Les Italiens vouloient avoir un Empereur de leur Nation, & proposoient un Seigneur Romain nommé *Crescence*, qui, selon quelques Auteurs, étoit alors Consul & Gouverneur de Rome: mais *Othon* l'emporta. Il étoit extrêmement jeune; aussi on l'appella quelque tems, *P'Enfant*; ensuite il fut nommé *le Roux*, & la *Merveille du Monde*.

Quoiqu'*Othon* eût été proclamé Empereur, *Crescence* avoit usuré une si grande autorité à Rome, que les Romains ayant élu, par un ordre de l'Empereur, *Brunon* pour Pape, sous le nom de *Grégoire V.*, *Crescence* le chassa, & mit sur le Siege l'Evêque de Plaisance, qui prit le nom de *Jean XVI.*, & qui étoit Moine Grec, nommé *Philagathe*.

*Othon* fut si indigné d'une telle action, qu'étant venu en Italie, il assiégea Rome, la prit, & rétablit *Grégoire*. L'Antipape *Jean* fut saisi, on lui creva les yeux, & coupa le nez & les oreilles, & on le promena, en cet état, par la ville de Rome, monté sur un âne, ayant la tête tournée vers la queue, & étant obligé de crier, *Quiconque entreprendra de déposséder un Pape, soit ainsi traité*. On dit que *S. Nil* quitta le Monastere où il demuroit, auprès de Gaëte, afin d'interceder pour l'Antipape; mais il n'obtint rien: ce qui ir-

rita si fort ce Moine, qu'il les menaça des jugemens de Dieu, parce qu'ils ne vouloient point avoir de pitié de *Philagathe*. *Crescence* fut aussi puni; & *Sigebert* dit, que cela arriva au commencement de l'onzieme Siecle; mais les autres Historiens mettent cet événement beaucoup plutôt.

Quelques Historiens disent, que *Crescence* se retira dans le Château *S. Ange*; que se voyant réduit à l'extrémité, il capitula avec quelques Princes Allemans, & les pria d'interceder pour lui auprès de l'Empereur; & qu'étant sorti même du Château, sans qu'on y pensât, il vint se jeter aux pieds d'*Othon*; que l'Empereur ne voulant pas l'écouter, le fit ramener dans le Château; & qu'après y avoir fait donner un assaut général, & l'avoir pris de force, il fit précipiter *Crescence* du haut des murailles en-bas, le fit trainer dans les rues de la ville, comme un traître, & le fit enfin pendre à un gibet.

D'autres disent, que l'Empereur employa, pour surprendre *Crescence*, un Allemand nommé *Thamme*, qu'il chérissoit; & que cet homme, par ordre de l'Empereur, & de concert avec le Pape, promit fureté à *Crescence*, avec serment; mais que quand il fut sorti de la Forteresse, l'Empereur lui fit couper la tête; & que l'Empereur s'étant confessé de cette supercherie à *Romuld*, fit par pénitence, à nuds pieds, le pèlerinage de Rome, à *S. Michel du Mont Gargan*; & demeura dans le Monastere de *Classe*, pendant tout le Carême de l'année 999, prenant un cilice sur la chair, jeûnant, & couchant sur une natte de jonc.

*Othon*, après avoir ainsi puni ce rebelle, quitta Rome; mais il fut obligé d'y revenir bientôt après. Les Romains, qui excitoient toujours de nouveaux

An. de  
N. S.  
1001.

La  
Chron.  
d'Alberic  
s'accorde  
avec Sigebert.

Ce  
qu'on  
dit de  
Crescence.  
Comment il  
fut puni.

Chr. Sax.  
ad a.  
998. Vita  
S. Ro.  
n. 35.

Pénitence de  
l'Empereur.

Othon  
revient  
à Rome.  
Bar. a.  
1001.

An. de  
N. S.  
1001.

Prédiction de Romuald. *Sigon. l. VII. p. 185. Vita Romu. n. 52. Sigeb. Gemb. p. 590.* Othon est assié-gé dans son Palais à Rome.

Echape de nuit.

Et châtie les Romains.

troubles contre les Allemans, le contraignirent d'y retourner pour les châtier. On dit, que comme il étoit à *Ravenne*, *Romuald* Abbé de *S. Apollinaire* vint le solliciter de tenir la promesse qu'il lui avoit faite de se faire Moine: *Othon* lui répondit, qu'il le feroit, quand il auroit dompté les Romains; & qu'il retourneroit à *Ravenne*. *Pierre Damien* rapporte, que *Romuald* répondit à l'Empereur, qu'il ne reverroit plus *Ravenne*, s'il alloit à *Rome*: mais *Othon*, sans s'étonner de cette prédiction, qui eut pourtant son effet, poursuivit son chemin.

Etant donc entré à *Rome*, il s'appliqua à y rétablir le bon ordre, & à y corriger les dérèglemens des Ecclésiastiques, dont la licence scandalisoit tout le monde. Les Romains ne purent souffrir qu'on leur donnât des loix, qui gênassent leur liberté. Ils disoient hautement, que *Rome* étoit une ville libre; & ils vinrent assiéger *Othon* dans son Palais, où il auroit été forcé, si *Hugues* Marquis de *Toscane*, qui étoit Gouverneur d'*Italie*, avec *Henri* Duc de *Bavière*, ne lui avoit donné le moyen de s'évader de nuit, pendant qu'il amusoit les séditieux par de belles promesses. L'Empereur ne manqua pas de se venger de l'affront qu'on lui avoit fait: car ayant ramassé ce qu'il avoit de troupes, il revint à *Rome*, où il punit sévèrement les auteurs de la sédition; les autres ayant imploré sa clémence. On dit, que les Romains reprocherent à *Hugues* & à *Henri*, de leur avoir manqué de parole, & d'avoir laissé échapper l'Empereur: mais ils leur répondirent, qu'ils n'avoient rien pu faire de meilleur pour le bien de la ville, que de sauver *Othon* des mains de ces furieux, parce que s'ils l'eussent tué, son successeur eût vengé

sa mort, par la désolation entière de la ville.

La France avoit pour son Roi, au commencement de ce Siècle, *Robert* fils de *Hugues Capet*, qui l'associa dès l'an 988, & qui lui laissa sa Couronne l'an 996.

Ce Prince, sur la fin du Siècle précédent, fut exposé aux foudres de *Rome*; & voici quel en fut le sujet. Il avoit épousé en secondes nocces, *Berthe* sœur de *Raoul* le faînéant, Roi de *Bourgogne*, qui étoit veuve d'*Eudes*, premier Comte de *Chartres*. Comme elle étoit sa parente, & qu'il avoit tenu un de ses enfans sur les fonts, il convoqua les Evêques de son Royaume, pour savoir d'eux s'il pouvoit l'épouser. Ces Prélats ayant entendu ses raisons, consentirent que *Robert* se mariât avec *Berthe*, nonobstant les empêchemens canoniques. Mais le Pape *Grégoire V.* s'opposa à ce mariage, & tint à *Rome* un Concile, l'an 998, en présence de l'Empereur *Othon III.*, dans lequel il prononça, que le Roi *Robert* quitteroit sa parente *Berthe*, qu'il avoit épousée contre les loix; qu'il feroit pénitence, pendant sept ans, ou, que s'il ne le faisoit pas, il feroit anathème; & que *Berthe* feroit fourmise à la même peine. *Archambaud* Archevêque de *Tours*, qui leur avoit donné la bénédiction nuptiale, & tous les Evêques qui y avoient assisté, furent suspendus de la Communion, jusqu'à ce qu'ils vinssent faire satisfaction au Pape. Le Roi n'obéissant pas à cette sentence, le Pape mit son Royaume en interdit; c'est-à-dire, qu'il y défendit le Service divin, & qu'il ôta l'usage des S. Sacremens aux vivans, & la sépulture aux morts. Ce jugement fit une telle impression sur les esprits, qu'au rapport de *Pierre de Damien*, tous les

An. de  
N. S.  
1001.

Roi de France *Robert*. *Mexerab. p. 57.* Excommunié par le Pape, & pour-quoi. *Mexer. p. 92. Dupin. Siècle X. p. 47.*

An. de N. S. 1001.

les domestiques du Roi, à la reserve de deux ou trois, l'abandonnerent, & ne voulurent plus avoir de societé avec lui; & ceux qui demorerent avec le Roi, jettoient aux chiens tout ce qu'on déservoit devant lui, & faisoient passer par le feu les vases dans lesquels il avoit bu & mangé. Le Roi *Robert* quitta *Berthe* peu de tems après, déferant aux avertissemens de l'Abbé *Abbon*. L'Auteur de la vie de cet. Abbé dit, que *Robert* confessa sa faute, en secret & en public; qu'il en demanda pardon, & qu'il en fit pénitence. D'autres disent, que *Robert* & *Berthe* alerent à Rome avec les Evêques, pour obtenir du Pape l'absolution. Quoi qu'il en soit, le mariage ne subsista pas; & *Robert* épousa *Constance* fille de *Guillaume* Comte d'Arles, dont nous aurons à parler dans la suite.

Roi de Leon, Alphonse V. M. Turques l. 7. p. 315. Puffendorf his. de Espagne p. 51. Maria-na. Mort de Bermond. Palag. Ovet. D. Melenda, son éloge.

Sepulture des Rois de Leon. Turques l. 7. p. 317.

*Alfonse V.* étoit Roi de Léon dès l'an 999. Il avoit succédé à *Bermond* ou *Veremond II.* son pere, qui ayant fait une alliance avec le Roi de Navarre, & avec *Garcias* Comte de Castille, repoussa les Maures, & les chassa de son Royaume. *Bermond II.* mourut sur la fin du Siecle précédent, ou au commencement de ce Siecle, de la goutte. C'est lui qui ayant fait arrêter *Goudeste* Evêque d'Oviedo, sans sujet, & l'ayant tenu en prison trois ans, attira, dit-on, par cette injustice, une grande sécheresse, qui ne cessa, ajouta-t-on, qu'après qu'il eut délivré l'Evêque. D. *Melenda* (d'autres disent *Melando*) *Gonzalez*, Comte de Galice, avoit eu le soin de l'enfance d'*Alfonse*. C'étoit un Seigneur d'une grande expérience, & d'un rare mérite. Il avoit une fille très vertueuse, qu'il fit épouser au Roi. Elle se nommoit *Elvire*; & *Alfonse* en eut *Veremond*, & *Sancha*. Ce Roi érigea une Eglise, sous le nom de

*Jean Batiste*, qui est destinée à la sepulture des Rois de Leon. D. *Sanche*, surnommé *Garcia*, étoit Comte de Castille. Les Historiens nous rapportent une chose de sa mere, qui ne fait pas trop d'honneur à sa mémoire; c'est qu'étant veuve du Comte D. *Garcie Fernandes*, elle devint amoureuse d'un Prince Maure, & convint avec lui de faire mourir son fils, pour l'épouser plus aisément. Dieu voulut que son dessein fut découvert à D. *Sanche Garcia* son fils, qui ne fit point connoître qu'il sût qu'on avoit projeté de l'empoisonner. Mais le jour auquel on devoit exécuter ce funeste dessein, en dinant avec sa mere, comme on lui présentoit une coupe pleine de vin, où étoit du poison, il pria sa mere de boire la premiere, comme s'il eût voulu lui faire honneur. La Princesse refusa; mais après quelques refus, il la força d'avalier le poison qu'elle lui avoit destiné, dont elle expira. Et c'est de là, à ce que disent les *Chroniques* d'Espagne, qu'est venue la coutume, en *Castille*, de faire boire les femmes les premieres; ce qui s'observe encore en *Biscaye*, & en d'autres endroits. Après cette triste aventure, D. *Sanche* fit bâtir *S. Sauveur d'Ogna*, où il mit des Religieuses, & D. *Tigride* sa fille en fut Abbessé; esperant par-là expier le crime, d'avoir précipité & causé la mort de sa mere. Ce Comte *Sanche* fit faire encore le grand chemin pour aller de France à *S. Jaques* de Compostelle.

D. *Sanche III.* étoit Roi de Navarre dès l'an 1000. *André Favyn* dans son Hist. de Navarre l. III. p. 129. l'appelle *Sanche IV.* & dit qu'il succéda à son pere l'an 1003. Il a passé pour un grand Prince. Il succéda à D. *Garcie* son pere, qui étoit appelé le *Tremblant*, parce que, lorsqu'il alloit combattre, il paroif-

An. de N. S. 1001.

Sanche Garcia Comte de Castille. Histoire de la mere de D. Sanche. André Favyn his. de Navarre p. 129. l. III.

D'où est venue la coutume en Castille de faire boire les femmes les premieres.

D. Sanche Roi de Navarre. Turq. p. 324. Pourquoi on appelloit D. Garcia le Tremblant.

soit

An. de  
N. S.  
1001.

*Puffend.  
introd. à  
l'histoire  
p. 52.*

**ETHEL-  
RED** Roi  
d'An-  
gleterre.  
Ce  
qu'on  
disoit de  
lui.

*Hist. des  
revol.  
d'Angl.  
p. 39.  
etc.*  
Pré-  
diction  
faite par  
**Dun-**  
**stan.**

*Harrei  
hist.  
d'Angl.  
p. 181.*

La pré-  
diction  
à son ac-  
complis-  
sement.

foit fort agité, non de crainte, mais d'ardeur. On disoit de ce Prince, qu'il ne savoit rien refuser. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de décrire ici les divisions qu'il y eut dans le X. Siècle, & au commencement de ce XI., entre les Maures; en sorte que leur Royaume fut divisé en plusieurs petites parties, & chaque Gouverneur se rendit maître du pais dont on lui avoit confié l'administration, en prenant le titre de Roi.

J'aime mieux passer de l'Espagne en Angleterre. *Ethelred* en étoit Roi dès l'an 978, ou 979. On disoit de lui, que c'étoit un second Copronyme, qui avoit sali les fonts à son baptême. Il étoit fils du Roi *Edgar*, & de sa seconde femme nommée *Elfride*, ou *Ethelfride*, qui fit tuer le fils aimé d'*Edgar* nommé *Edouard*, (dont les Moines ont fait un Saint) pour faire regner *Ethelred*. On dit que *S. Dunstan* fit difficulté de le sacrer, au commencement: mais qu'ensuite il y condescendit; & qu'en sacrant ce nouveau Roi, il lui tint ce discours: *Parce que vous êtes monté sur le Trône par le meurtre de votre frere, écoutez la parole du Seigneur: Voici ce qu'il vous annonce par ma bouche. Le péché de votre infame mere, & celui de ceux qui le lui ont conseillé, ne sera jamais effacé, que par une effusion abondante du sang de vos malheureux Sujets, par laquelle le Ciel punira séverement leurs crimes & les vôtres, & l'assassinat du meilleur de tous les Rois.* On rapporte, qu'*Ethelred* eut beaucoup de regret de la mort de son frere; & que sa mere, indignée de ce que son fils la condamnoit, lui jetta à la tête la bougie qu'elle tenoit à la main: ce qui fit une si forte impression sur son imagination, qu'il ne pouvoit voir de flambeaux de cire, sans émotion.

La prophétie de *Dunstan* eut son

accomplissement, comme nous le verrons dans la suite. Les *Danois* firent de grands ravages dans l'Angleterre, l'an 980: ils ravagerent les côtes de Kent, & d'autres Provinces, l'année suivante: ils gagnèrent, l'an 991, la fameuse bataille de Maldon, dans le Comté d'Essex: *Londres* fut assiégée l'an 994. Enfin, ces féroces Peuples du Nord désoloient tout, & ils exigeoient de terribles tributs. D'abord, ce fut dix mille livres, puis seize, puis vingt-quatre, puis quarante-mille. *Ethelred* fut mortellement affligé de voir la désolation de son Royaume; & il crut qu'il devoit penser à faire quelque puissante alliance avec des Princes étrangers, pour être secouru, en cas que les Danois vinssent faire une nouvelle irruption dans son pais. Dans cette vue, il rechercha la fille de *Richard* Duc de Normandie, & l'envoya demander en mariage, par des Ambassadeurs. Elle lui fut accordée, & elle vint en Angleterre l'année suivante.

*Suenon* étoit Roi de Danemarck; il regnoit dès l'an 980. ou l'an 981. *Pontan* rapporte, qu'*Harald* pere de *Suenon*, ayant été vaincu par *Othon le Grand*, dans une guerre qu'il eut avec lui, fut obligé, par le Traité de paix qu'il fit avec cet Empereur, d'embrasser la Religion Chrétienne: ce que ce Roi fit de si bonne foi, qu'il devint zélé pour l'établir dans son pais, jusqu'à contraindre les peuples. Cette violence irrita les Danois; & *Suenon*, qui avoit fait une profession forcée du Christianisme, se mit à leur tête pour rétablir le Paganisme dans le Danemarck. *Harald* eut le malheur de se voir abandonné d'une grande partie de ses Sujets: mais il ne perdit pas courage. Avec un petit nombre de Danois sîdeles, & quelques Esclavons, il donna deux batailles. Il est vrai qu'il

An. de  
N. S.  
1001.

Les *Danois* font de grands ravages en Angleterre. *Ethelred* recherche l'alliance du Duc de Normandie. *Alford's Annal. Ecc. & Civiles Britan-norum. p. 427. ex Hun-sind. l. 6. Hist. des revol. d'Angleterre p. 41.*

*Suenon* Roi de Danemarck. *Harald* son pere avoit embrassé le Christianisme. Il rétablit le Paganisme dans le Danemarck. *Harald* abandonné par ses Sujets.

An. de  
N. S.  
1001.

qu'il les perdit malheureusement : mais toutes ces disgrâces ne l'abattirent pas ; & il auroit peut-être rétabli ses affaires , s'il n'avoit été tué. Son Armée le voyant mort , attaqua *Suenon* avec tant de furie , qu'elle gagna sur lui trois batailles , & ne le laissa rétablir dans ses Etats , qu'à des conditions très dures. Peu de tems même après , *Eric Segberfel* Roi de Suede enleva à *Suenon* les Provinces de *Halland* & de *Schonie* , & le dépouilla du Royaume de Danemarck ; de sorte qu'il fut contraint de se sauver en Norvege , d'où ayant passé en Angleterre , il se retira ensuite en Ecoſſe , où il demeura sept ans , jusqu'à ce qu'après la mort du Roi *Segberfel* , il rentra en possession du Royaume de Danemarck , d'où il repassa en Angleterre pour faire l'expédition contre *Ethelred* , dont nous parlerons. *Eric Segberfel* Roi de Suede eut pour successeur son fils *Stenbil* , à qui on donna le nom de *Liberal* & de *Débonnaire*. Quelques-uns l'appellent *Eric VIII.* qui commença à regner l'an 940. Il y a eu plusieurs Rois de Suede nommez *Eric*. L'Histoire fabuleuse de Suede met *Eric I.* à l'an du M. 1849. Elle dit , qu'il envoya des Colonies dans les Iles de la Chersonese Cimbrique , qui font aujourd'hui partie du Royaume de Danemarck : *Eric II.* à l'an du M. 3351. ou environ : *Eric III.* dit le *Sage* , à l'an 3931 : *Eric IV.* à l'an de J. C. 169. , qui fut défait dans un combat naval , & se précipita dans la mer , plutôt que de se rendre à ses ennemis : *Eric V.* dans le V. Siecle. A l'égard d'*Eric VI.* l'Histoire de Suede dit qu'il monta sur le Trône l'an 907 , à la faveur de quelques prestiges dont il épouvanta les Suedois. Ils le prirent pour un grand Magicien , & il leur persuada qu'il dispoſoit à son gré des vents & des tem-

Tom. I.

pêtes. *Eric VII.* dit le *Victorieux* , lui succéda l'an 917. Il sortit de Suede , passa la Mer Baltique à la tête de son Armée , descendit en Livonie , & se rendit maître de cette Province. C'est celui qui est appelé *Segberfel* ; & à qui succéda *Eric VIII.* ou *Stenbil*. Dès son avènement à la Couronne , il embrassa la Religion Chretienne avec beaucoup de zèle. Ensuite il demanda des Prêtres à l'Evêque de Hambourg , qui lui en envoya deux ; l'un nommé *Adelward* , & l'autre *Etiemme* : & quelque tems après , il se fit batiser , avec une grande multitude de peuple , à *Sigtuna*. Mais ayant fait abattre le Temple des faux Dieux d'*Upsal* , & renverser toutes les Idoles , avec défense expresse , sur peine corporelle , de leur plus sacrifier à l'avenir ; cette conduite fit soulever le reste du peuple , qui étoit encore Payen ; & s'étant jetté sur lui près de la ville d'*Upsal* , ils le massacrèrent , avec les deux Prêtres qui lui avoient été envoyez d'Allemagne ; & ils brûlerent leurs cadavres.

*Adam* , Chanoine de Breme , nous décrit de cette maniere l'Idolatrie des Suedois. Il dit que leur Temple le plus fameux étoit à *Upsal* ; qu'il étoit revêtu d'or , & qu'on y revéroit les Statues de trois Dieux. Qu'au milieu étoit le Trône du plus puissant , qu'ils nommoient *Thor* , qui , à ce qu'ils disoient , gouvernoit l'air , le tonnerre , la foudre , les vents , les pluyes , les saisons , & les fruits , & à qui ils donnoient un sceptre. A ses côtez étoient *Vodan* le Dieu de la Guerre , armé comme *Mars* ; & *Friccon* le Dieu des Plaisirs , représenté sous la figure infame de *Priape*. Il ajoute , que ces Suedois adoroient des hommes , qu'ils croyoient être devenus Dieux par leurs belles actions ; que tous les ans ils célébroient une fête solennelle , où on immoloit

B

neuf

An. de  
N. S.  
1001.

STEN-  
CHIL  
Roi de  
Suede  
se fait  
Chre-  
tien.

Massa-  
cré.

L'ido-  
latric des  
Suedois.

Eric  
Segber-  
fel Roi  
de Suede  
enlevé  
à Suenon  
des Pro-  
vinces.  
*Puffen-  
dorf hist.  
de Suede*  
p. 55.  
Dé-  
pouillé  
du Da-  
nemarc  
rentré  
en pos-  
session  
de ce  
Roya-  
me.

An. de N. S. 1001.

*Puffendorf. p. 56.*

OLAÛS Roi de Suede deman- de des Pasteurs.

Se fait batifer.

Pour- quoi nommé Tribut- taire.

Tribut payé au Pape.

OLUF Trygge- son re- gne en Norve- ge, Pontan. Hist. Dan. l. 5. p. 139. De- mande en ma-

neuf animaux mâles, de toute espe- ce, & on en pendoit les corps dans un Bois proche du Temple.

Comme les Historiens, qui rap- portent ce que j'ai dit de ce Roi de Suede, ne marquent point précisé- ment le tems, on ne sauroit décider dans quelle année du dixieme Siecle cela arriva. Après la mort de ce Roi, son frere *Olaüs* lui succeda, qui, ne voulant point abandonner la Reli- gion Chretienne, envoya des Am- bassadeurs à *Ethelred* en Angleterre, pour lui demander des Pasteurs. *Ethelred* lui en envoya trois, *Sieg- fried*, *Esbild*, & *David*, qui étant arrivez dans la partie occidentale de la Gothie, se rendirent auprès du Roi *Olaüs*, & prêcherent l'Évangi- le. *Olaüs* se fit batifer le premier près de *Hushye*, de l'eau d'un jet de fontaine, qu'on nomme encore au- jourd'hui la *Fontaine de S. Sigfried*. Ses Sujets suivirent son exemple, & dans une seule Messe, on fit une offrande de 70 marcs d'argent.

Ce Roi fut surnommé le *Tributai- re*, parce qu'à la persuasion des E- vêques d'Angleterre, il envoya au Pape une espece de tribut annuel, sous prétexte d'employer ces deniers dans la guerre qu'on avoit avec un Sarrafin, nommé *Romskot*. De plus, tous les Suedois, qui, outre leurs hardes & leurs armes, avoient en- core trois marcs d'argent vaillant, étoient obligez de payer contribu- tion au Siege de Rome.

Dans ce tems-là, un certain *Oluf Tryggeson*, qui regnoit en Norvege, voulant chasser de Danemarc le Roi *Suenon*, chercha les moyens d'enga- ger dans ses interêts *Olaüs* Roi de Suede, & lui demanda en mariage sa belle-mere nommée *Sigrid*, qui étoit une jeune veuve, laquelle lui fut accordée, & envoyée en Norve- ge. Le Roi *Suenon*, pour détour- ner ce coup, fit proposer à *Oluf*

*Tryggeson* adroitement sa propre fil- le, qui étoit une Princesse belle, & jeune. *Tryggeson* accepta l'offre, & renvoya en Suede la belle-mere du Roi *Olaüs*. Pontanus dit même, qu'il voulut la faire périr. Après quoi il envoya des Ambassadeurs en Danemarc, pour demander la fille du Roi. Mais comme on déliberoit sur cette affaire, *Olaüs* Roi de Sue- de vint avec une puissante Armée en Norvege, pour vanger l'affront que l'inconstant *Tryggeson* avoit fait à sa belle-mere; & l'ayant défait dans une bataille, le réduisit à une si grande extrémité, qu'il se précipi- ta du haut d'une montagne; d'au- tres disent, que ce fut de la poupe d'un vaisseau où il étoit, dans la mer, où il se noya: de sorte que par sa mort, le Roi de Suede eut occa- sion de s'emparer du Royaume de Norvege. Après quoi il donna en mariage sa belle-mere à *Suenon* Roi de Danemarc, de laquelle celui-ci eut un fils, nommé *Canut*.

Voilà l'état où étoit la *Suede*, le *Danemarc* & la *Norvege*, au com- mencement de l'onzieme Siecle. Les démêlez que l'Angleterre eut alors avec le Danemarc, nous ont obligé de parler de ces Rois du Nord, a- près l'Angleterre; & nous n'avons rien dit de l'Ecosse. Nous y venons maintenant.

Au commencement de l'onzieme Siecle, regnoit *Constantin IV*. Il étoit fils du Roi *Culen*, qui fut tué l'an 976, à cause de de ses horribles dé- bauches. Les Principaux du Royau- me élurent en sa place, *Kennet III*, frere du Roi *Duffe*, qui avoit été tué l'an 972. Les Historiens rappor- tent des choses singulieres de ce *Duffe*, & de ce *Kennet*. On dit que le premier ne pouvant souffrir les fainéans, & les gens de mauvaise vie, certains Sorcieres firent une image de cire, qu'elles faisoient mettre près du

An. de N. S. 1001.

riage la belle- mere d'Olaüs. Suenon lui offre sa fille.

Il l'ac- cepte, & renvoye la belle- mere d'Olaüs. Olaüs l'atta- que.

Tryg- geson se précipi- te.

Olaüs s'empare de la Norve- ge.

Suenon épouse sa belle- mere, dont il a Canut.

Roi d'Ecosse CONS- TANTIN IV.

Fables touchant le Roi Duffe.

An. de  
N. S.  
1001.

*Daviry*  
T. 1. p.  
364.

du feu, l'ayant mise dans une broche de bois, & l'arrosant d'une certaine liqueur, avec quelques paroles. Ils ajoutent, que cela faisoit sécher le Roi, de jour en jour: mais que comme on eut surpris ces Sorcieres, il guérit. Je ne garantis pas ce fait, & je pardonne volontiers à ceux qui n'en croiront rien: mais je sai qu'encore aujourd'hui on croit de semblables histoires en Ecoffe. A l'égard de *Kennet*, on dit qu'il fut tué, par la ruse de *Fenelle* mere de *Craibinte*, que le Roi avoit fait mourir, comme auteur d'une revolte. On ajoute, qu'il fut percé de fleches, qu'on avoit cachées sous la tapisserie d'une Tour bâtie par *Fenelle*, & disposées d'une telle maniere, qu'en touchant une pomme d'or que tenoit une Statue d'airain, qu'on avoit mise dans la chambre, elles se décochoient d'elles-mêmes contre celui qui la touchoit.

Ce fut à ce *Kennet III.* que succéda *Constantin IV.* qui regna peu: car nous verrons l'année suivante, comme il fut tué.

L'histoire de la conversion des Moscovites.

La *Moscovie* avoit, au commencement de ce Siecle, pour son Grand-Duc, *Wolodimer*, sous lequel les *Moscovites* embrasserent le Christianisme, au dixieme Siecle. On ne fera pas fâché d'apprendre l'histoire de cette conversion.

Quelques-uns prétendent, à la vérité, que ce fut l'an 870, sous l'Empereur *Basile*, & le Patriarche *Ignace*, qu'arriva la conversion des *Russes*: Que *Basile* les ayant attiré par des présents, les disposa à recevoir un Archevêque: Que lorsque cet Archevêque fut arrivé chez eux, le Prince des *Russes* ayant assemblé la Nation, & étant avec ses Conseillers pour délibérer s'ils embrasseroient la Religion Chretienne, ils firent venir l'Archevêque, & lui demanderent ce qu'il venoit leur en-

seigner: & que comme il leur montra le Livre de l'Evangile, & leur raconta divers miracles de Jésus-Christ, & d'autres rapportez dans les Livres du Vieux Testament, les *Russes* lui dirent, qu'ils ne pouvoient pas l'écouter, à moins qu'il ne fit quelque miracle devant eux, semblable à celui des trois Compagnons de *Daniel* dans la fournaïse: Que l'Archevêque leur répondit, que, quoiqu'il ne fût pas permis de tenter Dieu, cependant, ils n'avoient qu'à dire ce qu'ils voudroient, & qu'il eseroit que Dieu l'exécutoit: Qu'alors ils demanderent que le Livre, qu'il tenoit, fut jetté au feu, promettant, que s'il ne brûloit point, ils se feroient batifer: Que dans cet instant, l'Archevêque, ayant levé les yeux & les mains au Ciel, en disant, Seigneur Jesus, glorifie ton saint Nom, en présence de tout le peuple, le Livre fut jetté dans un grand feu; & qu'après plusieurs heures, il fut trouvé en son entier, sans que les bords même, ni les fermoirs fussent gâtez: qu'à la vue de ce miracle, les Barbares demanderent le batême. Mais comme plusieurs regardent ce récit comme fabuleux, je vais rapporter ce que disent d'autres Historiens.

On dit, que dès l'année 954, ou 955, *Olga*, ou *Olha*, veuve d'*Igor*, grand-mere de *Wolodimer*, étant allée à Constantinople, s'y fit batifer, & nommer *Hélène*, & fut la premiere qui introduisit le Christianisme en Russie; d'où vient, que dans les Livres des *Moscovites*, elle est appelée *l'image du Soleil*; parce que, comme le Soleil éclaire tout le Monde, elle a aussi éclairé toute la *Moscovie*. Cependant, elle ne put pas persuader à son fils *Swetoslaw* de se faire Chretien, & de faire convertir ses peuples, qui adoroient plusieurs fausses Divinitez, *Piorumi*, *Stribi*,

An. de  
N. S.  
1001.

*Sizifmond.*  
*Baro ab Herberstein. l. 1. v.*  
*Olga grand-mere de Wolodimer, Chretienne, appelée l'image du Soleil.*

An. de  
N. S.  
1001.

Con-  
version  
de Wo-  
LODI-  
MER.

*Chorfi*, & *Mocoffi*; *Jupiter*, *Saturne*, *Mars*. Cet ouvrage étoit réservé à *Wolodimer*. Ce Prince, au commencement, étoit fort débauché; il avoit plus de 800 Concubines, & six Femmes légitimes, & il étoit fort idolatre: mais après qu'il eut subjugué toute la Russie, ses voisins le sollicitèrent si fort à quitter son Idolatrie, qu'il envoya des Ambassadeurs à Constantinople, aux Empereurs *Basile* & *Constantin*, pour leur demander leur sœur *Anne* en mariage. Dès qu'elle lui fut accordée, il alla à la ville de *Casan*, s'y fit baptiser, & nommer *Wasili*, ou *Basile*, chassa ses Concubines, repudia ses Femmes, & épousa *Anne*, l'an 960, selon *Sigismond*, ou l'an 989, selon *Pétrée*; ou, selon d'autres, l'an 990, ou l'an 987, ou 988.

On dit, qu'il fit jeter dans le *Bo-riffbene*, le simulacre de la Foudre, qui étoit adoré à *Kiow*. Les Moscovites comptent ce Prince entre leurs Saints, & honorent sa mémoire le 15 de Juillet, le regardant comme l'Apôtre de leur Nation.

Les *Moscovites* & les *Polonois* ont eu si souvent des alliances & des guerres ensemble, qu'il est assez naturel de parler de la *Pologne*, après la *Moscovie*. Ce fut aussi dans le X. Siede, que le Christianisme fut introduit dans ce Royaume. *Miecislus* fut le premier Duc Chretien; & on dit, que cela arriva de cette maniere. Comme il avoit beaucoup de femmes, dont il n'avoit point d'enfants, quelques Allemands lui promirent qu'il n'auroit indubitablement, s'il vouloit abjurer la Religion Payenne. Il se laissa persuader; & ayant repudié ses femmes Payennes, il épousa *Dambrawca*, ou *Dobrave*, fille de *Boleslas* Duc de Bohême; & avant que le mariage fût accompli, il se fit baptiser, & introduisit le Christianisme dans ses Etats, l'an 965, avec cette coutume, que

Le  
Christia-  
nisme  
introduit  
dans la  
Pologne.  
MIECIS-  
LAS.  
Duc de  
Pologne.

*Puffen-  
dorf* in-  
troduit.  
à l'his-  
toire p.  
503.

*Dismar.*  
l. iv. p. 5.  
Ce qui  
se prati-  
quoit en

pendant qu'on chanteroit l'Évangile à la Messe, tous les hommes qui y assisteroient tiroient à demi leurs fabres hors du fourreau, pour marquer par-là, qu'ils étoient prêts de combattre pour la foi de l'Évangile.

On fait un conte de ce *Miziflas*, ou *Miesco*, qu'étant né aveugle, il recouvra subitement la vue, lorsque, selon la coutume des Payens, on lui coupa les cheveux, pour la première fois; ce qui fit dire aux Devins, que sous son regne, il apparoitroit une grande lumiere à la Nation Polonoise. Je ne suis pas garant de ces histoires. On dit, que le premier Evêque de ces Peuples de Bohême & de Pologne, qui étoient Sclaves, étoit nommé *Jourdain*.

*Boleslas Chrobri*, son fils, lui succéda en 999. On a cru que l'Empereur *Othon III*. l'honora du titre de Roi, & lui ceda tous les droits que les Empereurs avoient prétendu avoir auparavant sur la Pologne; & cela, pour marquer sa reconnoissance du bon accueil que lui avoit fait *Boleslas*, lorsqu'il alloit en pèlerinage au Tombeau d'*Aldebert*, ou *Adalbert*, Evêque de Gnesne, où l'on publioit qu'il se faisoit de grands miracles, & où l'Empereur avoit, pendant sa maladie, fait vœu de se rendre.

Mais *Wippon*, dans la vie de *Conrad Salique*, à la 1. année de son regne, rapporte, qu'alors *Boleslas* prit, de lui-même, le nom de Roi, & les marques de la Royauté, pour faire du chagrin au Roi *Conrad*.

La Bohême avoit aussi un Duc, qui se nommoit *Boleslas III*. le Doux & le Débonnaire, & qui fut ensuite appelé l'Aveugle, pour une raison que nous rapporterons dans son tems. Il avoit succédé à *Boleslas le Pieux* son pere, qui ayant pris *Cracovie* l'an 994, mourut l'an 999. *Oldoin*, dans ses notes sur *Ciaconius*, & *Jean Palatio* dans la vie de *Sylvestre II*. disent que

An. de  
N. S.  
1001.

Pologne  
lors  
qu'on  
chantoit  
l'Évan-  
gile à la  
Messe.

Conte  
sur ce  
Miezif-  
flas.

Jour-  
dain le  
premier  
Evêque  
de Bohé-  
me & de  
Pologne.

BOLE-  
SLAS  
CHROB-  
RI.

S'il a été  
honoré  
du titre  
de Roi  
par  
Othon  
III.

*Dubrav.*  
l. 6. p.  
158.

BOLES-  
LAS Duc  
de Bohé-  
me.

*Dubrav.*  
*Æne.*  
*Sylv.*

An. de  
N. S.  
1001.

ce Prince fut couronné par *Otbon III.* Empereur, & par l'autorité de *Sylvestre*: mais *Baronius* soutient le contraire; & le P. *Pagi* dans son Histoire des Papes, T. II. p. 279: & c'est avec raison, comme on le peut prouver par l'autorité de *Wippon* dans la Vie de l'Empereur *Conrad Salique*.

ETIENNE DUC & ensuite Roi de Hongrie: Quand il eut le titre de Roi.

La Hongrie avoit pour Duc, *Etienne*, ou *Istvan* fils de *Geyza*, dont nous aurons à parler ailleurs. Il étoit né l'an 969, selon quelques Historiens. Il y a des Auteurs qui ont dit, qu'il obtint le titre de Roi l'an 1000, de *Sylvestre*: d'autres, que ce fut l'an 1001, durant la vie de l'Empereur *Otbon III.* Mais il y en a qui croyent que ce fut plus tard, & qu'il eut le titre de Roi, de l'Empereur *Henri II.*, l'an 1010, ou l'an 1020; & d'autres enfin, que les Seigneurs de Hongrie lui en donnerent le titre, après la mort de son pere. Nous en parlerons l'an 1003, & ailleurs.

*Pierre Orseolo* ou *Urseolo* étoit Doge de Venise. Il étoit fils d'un autre *Pierre Orseolo*, qui étant Doge, rebâtit l'Eglise de S. Marc, réédifia les murailles de *Grado*, secourut *Bari* contre les Sarrasins; puis étant parti secrettement de Venise, avec un Moine, s'en alla en Gascogne; & s'étant fait aussi Religieux, mourut l'an 978. Son successeur *Vital Candian* entra aussi en Religion, & mourut l'an 979. Et son exemple fut suivi par *Tribun Memo*, qui fut Doge après lui, & qui, ennuyé des divisions qui regnoient, quitta sa Charge, & se fit Moine. Il mourut l'an 991; & *Pierre Orseolo* remplit sa place. Ce fut lui qui obtint de l'Empereur *Basile*, que les Vénitiens ne payeroient aucune gabelle. Il conquit presque toute la Dalmatie, fit la guerre aux Narentins, refit les murs de *Grado*, & mourut l'an 1009.

*Sigomius* dit, qu'Othon étant venu

à Verone, présenta ce *Pierre Orseolo*, dans le Sacrement du Chrême, & qu'il le fit appeller *Otbon*.

La Hollande avoit pour Comte, *Thierry III.* ou selon d'autres *Thierry IV.* Et *Baudouin IV.* surnommé le *Barbu*, étoit Comte de Flandres.

Après avoir ainsi parcouru les principaux Etats & Empires du Monde, qui nous sont le plus connus, il est tems de parler de l'Eglise.

*Sylvestre II.* étoit Pape de Rome; & la premiere année de ce Siecle fut la troisième de son Pontificat. Son premier nom étoit *Gerbert*, ou *Gilbert*. Il étoit d'Auvergne. Il fut élevé dans le Monastere de S. Gerault à Avrillac; d'autres disent, dans l'Abbaye de Fleuri. Etant passé en Espagne, il y apprit les Mathématiques. Ses talens le mirent en reputation. Il eut pour disciples à Rheims, le Prince *Robert*, fils de *Hugues Capet*, *Leoteric* Archevêque de Sens, & *Fulbert* Evêque de Chartres: & il eut ensuite l'honneur d'instruire *Othon III.* dont on a une Lettre adressée à *Gerbert*, *Philosophe très habile, & Docteur dans les trois parties de la Philosophie; Gerberto Philosopho peritissimo, & tribus Philosophiæ partibus laureato.* L'Empereur *Othon II.* donna à *Gerbert* l'Abbaye de Bobbio, fondée par S. Colomban, qu'il abandonna, parce qu'elle avoit été ruinée par la guerre. Tout le territoire de Bobbio, si on excepte une petite vallée arrosée par la *Trebia*, est un pais fort montagneux. Il est situé dans le Duché de Milan. *Arnoul* Archevêque de Rheims, ayant été déposé & dépouillé de son Archevêché, les Evêques élurent en sa place, *Gerbert*. Mais *Arnoul* ayant été rétabli, *Gerbert* se retira vers *Othon III.* qui lui donna, peu de tems après, l'Archevêché de Ravenne; d'où il monta, l'an 999, au Souverain Pontificat. Cette élection de

An. de  
N. S.  
1001.

Comtes de Hollande, & de Flandres, THIERRI III. ou IV. & BAUDOUIN IV. SYLVESTRE II. Pape. Gerb. ep. 12. Chron. verd. p. 37. Glab. l. 1. c. 4. Cbr. Avrillac. 10. 2. Annal. p. 262.

Pierre Orseolo Doge de Venise.

An. de  
N. S.  
1001.

*Gerbert* pour les Prélatures de trois villes, dont le nom commençoit par la lettre R. *Rheims*, *Ravenne* & *Rome*, a donné lieu à ce vers si connu, dont on croit même *Sylvestre* Auteur.

*Scandit ab R, Gerbertus R., ad fit  
Papa vigens R.*

*Gerbert* est monté d'R. en R. c'est-à-dire, de *Rheims* à *Ravenne*; & étant devenu *Pape* il gouverne encore R. c'est-à-dire *Rome*.

Paroles  
de Syl-  
vestre  
contre  
le Pape  
de Ro-  
me.  
Ep. ad  
Sign.

Dans le tems qu'on lui vouloit ôter l'Archevêché de *Rheims*, il écrivoit à *Siguin* Archevêque de Sens, qui appréhendoit les foudres de Rome: „ Que l'excommunication du Pape „ est nulle, quand elle est mal fon- „ dée. Qu'on n'oseroit dire, que „ le jugement de l'Evêque de Ro- „ me est plus grand que le juge- „ ment de Dieu. Que le premier „ des Evêques de Rome, & même „ le Prince des Apôtres, crie, qu'il „ vaut mieux obéir à Dieu, qu'aux „ hommes. Que le Maître de l'Uni- „ vers s'écrie aussi, Si quelqu'un vous „ annonce outre ce que vous avez reçu, „ quand ce seroit un Ange du Ciel, „ qu'il soit anathème. Quoi! ajoutez- „ il, faut-il que parce que *Mar-* „ *cellin* a brûlé de l'encens à Jupiter, „ que tous les Evêques l'imitent? „ Certainement, si l'Evêque de Ro- „ me avoit péché contre son frere, „ & qu'étant souvent averti, il ne „ voulût pas écouter l'Eglise, il „ faudroit le tenir, selon le com- „ mandement de Dieu, comme un „ Payen, & comme un Péager. Il „ dit encore, que le Pape ne pou- „ voit pas séparer de la Commu- „ nion de J. Christ, des Evêques, „ parce qu'ils ne vouloient pas con- „ sentir à une chose qu'ils croyoient „ être contre l'Evangile: Que les „ règles sur lesquelles on se conduit „ dans l'Eglise Catholique, sont l'E-

„ vangile, les Apôtres, les Pro- „ phetes, les Canons établis par „ l'Esprit de Dieu, & consacrez par „ le respect que toute la Terre leur „ porte; & les Décrets du S. Siege „ Apostolique, qui y sont confor- „ mes. „ Tous ces discours lui ont „ attiré bien des duretez du Cardinal „ *Baronius*, mais ne l'empêcherent point „ d'être Pape.

*Gerbert* n'en disoit pas plus qu'*Arnoul*, Evêque d'Orleans, qui, dans le Concile qui se tint à *Rheims* pour l'affaire d'*Arnoul* Archevêque, disoit: „ Qui pensez-vous, que soit cet „ homme assis sur un Trône élevé, „ éclatant par l'or & la pourpre dont „ il est revêtu? S'il est destitué de „ charité, & seulement enflé par la „ science, c'est un *Antecrist*, assis „ dans le Temple de Dieu, & se „ montrant comme s'il étoit Dieu: „ Que s'il n'a ni charité, ni science, „ il est dans le Temple de Dieu, „ comme une Idole; & le consulter, „ c'est consulter le marbre.

*Sergius II.* étoit Patriarche de Constantinople. Il étoit de la même Maison que *Photius*; aussi il soutenoit ses sentimens. Il effaça le nom du Pape, des *Dptyques*, c'est-à-dire, du Livre où l'on écrivoit les noms de ceux pour qui on prioit durant les Mysteres.

Le Cardinal *Baronius*, & après lui *Henri de Sponde*, croient que ce *Sergius* a succédé à un Patriarche nommé *Jean*, sur ce que *Pierre* Patriarche d'Antioche, dans sa Lettre à *Michel Cerularius*, dit qu'il est témoin, que sous le très saint Patriarche *Jean*, l'on faisoit dans les prieres de la Messe, commémoration du Pape aussi appelé *Jean*. Mais d'autres remarquent, que ce Patriarche *Jean* étoit Patriarche d'Antioche, & non de Constantinople, comme il y a dans l'original Grec qu'*Allatius* a vu à Rome. D'autres croient que *Ser-* „ *gius*

An. de  
N. S.  
1001.

Discours  
d'Ar-  
noul E-  
vêque  
d'Orle-  
ans con-  
tre le  
Pape.

SERG-  
US II.  
Patriar-  
che de  
Con-  
stanti-  
nople.

Maimb.  
hist. du  
schisme  
p. 400.  
Πατριάρ-  
χης Αν-  
τιοχείας  
νοῦ Ἰωάν-  
νου.

An. de N. S. 1001.

*gius* étoit aussi appellé *Jean*. Ceux qui sont dans ce sentiment, ne doutent pas que *Serge* n'ait succédé à *Sifunnius*, qui mourut l'an 998.

Willigise Archevêque de Mayence.

*Willigise* étoit Archevêque de Mayence. Il étoit de basse naissance. On dit communément, que ce Prélat étoit fils d'un *Charron*, dont, par humilité, il voulut conserver la mémoire en prenant une roue pour ses Armes, & en faisant peindre sur les vitres de son Palais, & en plusieurs autres endroits, des roues de charrette, afin de se souvenir de la bassesse de sa première condition. Son esprit & sa vertu le firent connoître à l'Empereur *Othon II.*, qui le fit d'abord son premier Aumônier, & qui ensuite lui donna l'Archevêché de Mayence, en 976. On dit qu'il fit écrire aussi sur les murs de son cabinet, ces mots: *Souvenez-vous, Willigise, de ce que vous êtes, & de ce que vous avez été.* On croit que la roue de *Willigise* est l'origine des Armoiries de Mayence, qui porte de gueules à une roue d'argent; ce que les Archevêques ont conservé jusques à ce jour.

Son humilité.

Hist. l. 6. p. 206. 2. p.

*Ludolphe Saxon* étoit Archevêque de Treves; & *Héribert* étoit Archevêque de Cologne, qui succéda à *Everger*. C'est cet Archevêque qui mit les Reliques des prétendues Onze-mille Vierges, dans la Chapelle & dans l'Autel de S. Etienne, l'an 1021, le 16. Mars.

Les Archevêques de Treves & de Cologne. Leibn. accoss. historica Gesa.

*Burchard* étoit Archevêque de Lyon. Quelques-uns veulent qu'il ait été fils de *Conrad le Pacifique*, & de *Mabilde*. D'autres, qu'il étoit son frere, & fils de *Rodolphe II.* Roi de la Bourgogne Transjurane, & de *Berthe*. C'étoit un Prélat de mérite.

Treves. p. 66. Rerum German. T. 2. Meibom. Catalog. Eccl. Colon.

*Ælfric* dit le *Grammairien* étoit Archevêque de Cantorberi. On ne rapporte pas de ce Prélat des choses aussi ridicules & aussi impies, que celles qu'on a débitées de *Dunstan* l'un de ses Prédécesseurs: car, qui

Héribert de Cologne. Les reliques des

est-ce qui ne seroit surpris d'entendre dire, que la première fois que *Dunstan* fit le service divin, après avoir été reçu Archevêque, l'Eglise fut couverte d'une nuée, & que le S. Esprit descendit sur lui, en forme de colombe, & y demeura pendant le service? Et qu'ayant à dédier une Eglise, comme l'eau manquoit, il frappa la terre, d'une baguette, & on vit fortir une fontaine? Peut-on s'empêcher de déplorer le malheur de ces peuples, à qui l'on a fait croire ces impietez, & à qui on vouloit persuader que *Dunstan* avoit arraché, avec des pincettes, le nez à un pauvre Diable, qui se présenta devant lui avec un nez fort long, en sorte qu'il s'en retourna camus, au lieu qu'il avoit un pied de nez? Quelle extravagance!

Il faut mettre ces contes avec celui qu'on fait de sa *barpe*, qui jouoit, toute seule, des Cantiques.

*Alfric*, ou *Elfric* n'a rien fait de tel: mais il a composé plusieurs Ouvrages, dont nous parlerons à l'année 1006, & qui le rendent très célèbre. On trouve son éloge dans une Lettre qu'écrivit le Clergé de Cantorberi, après l'avoir élu pour leur Archevêque. On lui rend témoignage dans cette Lettre, d'être illustre par sa naissance, & par ses mœurs, prudent, docile, patient, chaste, sobre, humble, affable, miséricordieux, homme de lettres, bien instruit dans la Loi de Dieu, orthodoxe, hospitalier, modeste, préparé à toute bonne œuvre, & à rendre toujours raison de l'esperance qui étoit en lui.

Dans le même tems vivoit aussi *Oswald*, Moine de *Worcester*, qui a écrit la vie d'*Oswald* Evêque de Winchester, & ensuite Archevêque d'Yorck, surnommé *Odon*, qui vivoit l'an 977. On peut voir *Oudin* dans son Comm. sur les Ecriv. Eccl.

An. de N. S. 1001.

XI. m. Vierges. Burchard Arch. de Lyon Archiep. & Episc. Gall. Chron. autor. Ohenn. p. 43. Elfric Archevêq. de Cantorberi. Fables & impietez qu'on a débitées de Dunstan.

Alford Ann. Eccles. ex Harpsfeld. ad a. 996. Eloge d'Elfric.

An. de  
N. S.  
1001.

*Chro.*  
*Hildesh.*  
*frag. sac.*  
*5. act.*  
*bened. p.*  
*873.*  
*Chr.*  
*Cassin.*  
*l. 1. c. 24.*  
Ce que  
fit O-  
thon à  
Rome.

*Ditmar.*  
*l. IV. p.*  
47.

*Vita*  
*Bern. n.*  
*21. sac.*  
*6. act.*  
*bened.*  
*p. 213. n.*  
13. 14.

Ber-  
nouard  
Evêque  
d'Hil-  
desheim.

T. II. p. 523. sur cet *Oswald*, & sur *Othlon* Moine de Fulde, qui a écrit entre l'an 999. & l'an 1008. la Vie & les actions de *S. Pyrmin*, ou *Firmin*, qui a été Evêque de Meaux, ou selon d'autres de Mets, p. 524.

Après avoir donné une idée générale des Etats & de l'Eglise, j'ajouterai encore ici quelque chose de particulier touchant *Othon*, & du Pape *Sylvestre*. On dit, que cet Empereur étant à Rome, fit bâtir dans l'île du Tibre, une Eglise à l'honneur de *S. Adalbert* de Prague, & qu'il y fit apporter plusieurs corps de Martyrs, qu'on alla chercher près du mont *Soracte*. On ajoute, qu'y ayant voulu mettre le corps de *S. Barthélemi*, que les citoyens de Benevent se vantoient d'avoir; ces citoyens le tromperent, & lui donnerent à la place, le corps de *S. Paulin de Noie*. *Ditmar* dit aussi, qu'il fit rapporter de Hambourg à Rome, les os de *Benoit V*. Ce fut *Racon de Breme* qui prit soin de la translation de ces os, & qu'*Othon* auroit fait Evêque; mais il mourut, avant que d'être sacré. *Adalbert*, qu'*Othon* honoroit tant, étoit un Evêque de Prague en Bohême, qui, voyant les désordres de son Eglise, avoit quitté son Evêché. Il y retourna, & entra dans sa ville nuds-pieds, aux acclamations d'un peuple inconstant. Mais remarquant, que ses Auditeurs ne se convertissoient point, il les abandonna encore une fois, & alla en Prusse avec son frere *Gaudence*, & y baptisa plusieurs personnes. Les Prêtres des Idoles le menacerent de le tuer, s'il ne se retiroit. Un Matelot le renversa par terre, d'un coup d'aviron: mais ensuite les Barbares le percerent de plusieurs dards, & lui couperent la tête. Je reviens à *Othon*.

L'Empereur eut la joye, avant que de partir de Rome, d'y voir *Bernouard* Evêque d'Hildesheim, qui

avoit été son Précepteur. L'occasion du voyage de cet Evêque étoit un différend qu'il avoit avec l'Archevêque de Mayence, son Métropolitain, pour un Monastere de filles nommé *Gandenssem*. L'Evêque d'Hildesheim y avoit toujours été reconnu pour Diocésain, jusques à ce que *Sophie* fille de l'Empereur *Othon II*. refusa de prendre le voile, de la main d'un Prélat qui ne portoit pas le Pallium, & voulut le recevoir de *Willegise* Archevêque de Mayence. L'Evêque, dans le commencement s'y opposa; mais l'Imperatrice *Theophanie*, mere de la Religieuse, l'y fit consentir; & on vit alors deux Evêques avec leurs habits pontificaux, assis des deux côtez d'un même Autel. L'Evêque fit pourtant les demandes qu'on a accoutumé de faire, & protesta, que l'Archevêque n'avoit aucun droit dans cette Eglise. Plusieurs années après, *Bernouard* étant Evêque, les Religieuses de ce Monastere ayant appelé l'Archevêque *Willegise* pour faire la dédicace de leur Eglise, & ayant seulement averti l'Evêque *Bernouard* d'y assister, *Bernouard* en porta sa plainte au Pape & à l'Empereur. Ce fut-là le sujet de son voyage. Le Pape *Sylvestre* assembla un Concile de 20 Evêques, où l'Empereur & Henri Duc de Bavière assisterent. *Bernouard* s'y plaignit, que l'Archevêque de Mayence avoit tenu un Synode dans le Monastere de *Gandenssem*, qui étoit son Diocèse, malgré ses protestations. Le Concile cassa tout ce qui avoit été fait à *Gandenssem*, en l'absence de *Bernouard*; & le Pape ayant donné à l'Evêque le Bâton pastoral, lui rendit & lui confirma la possession de ce Monastere, avec ses dépendances, défendant à qui que ce fût, de l'y troubler, sinon entant que les Canons le permettoient. On résolut ensuite d'écrire à l'Archevêque, pour

An. de  
N. S.  
1001.

*Sophie*,  
fille de  
l'Empe-  
reur,  
refuse de  
prendre,  
le voile  
de la  
main du  
Prélat  
qui ne  
portoit  
pas le  
Pallium;

Conci-  
le assem-  
blé par  
Sylves-  
tre II.

An. de  
N. S.  
1001.

Conci-  
le à Pol-  
den.

pour le blâmer de ce qu'il avoit fait, & pour l'exhorter à se désister de sa prétention. Enfin on marqua un lieu à *Polden*, près de Brandebourg, pour y tenir un Concile des Evêques de Saxe, qui s'y tint en effet, le 22 de Juillet, où l'Archevêque de Mayence & ceux de son parti firent un grand bruit; & le Légat du Pape, *Frideric* Prêtre Cardinal de l'Eglise Romaine, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusqu'à ce qu'il se représentât devant le Pape, au Concile qui se devoit tenir à Rome, à Noël.

Visa S.  
Ber. n. 30.  
Concile  
à Franc-  
fort,

Les insultes que fit l'Archevêque de Mayence à *Bernouard* en Allemagne, donnerent lieu à un Concile qui se tint à Francfort, où cependant on ne décida rien, parce que *Bernouard* étoit absent: on déclara seulement, que ni lui, ni l'Archevêque, n'exerceroient aucun droit sur l'Abbaye de *Gandensem*, jusqu'à l'Octave de la Pentecôte. *Bernouard* ne pouvant aller en Italie, y envoya le Prêtre *Tantymar* Doyen de son Monastere, qui se trouva au Concile, lequel se tint dans la ville de *Todi*, où l'on desapprouva le procedé de l'Archevêque de Mayence; mais où l'on ne résolut rien, à cause de l'absence de l'Archevêque de Cologne. *Todi*, en Latin *Tudertum*, est une ville Episcopale de l'Etat de l'Eglise en Italie, dans le Duché de *Spolette*, près du *Tibre*.

Conci-  
le dans  
la ville  
de *Todi*.

Joseph  
Gorionides.  
*Basnage*  
hist. des  
Juifs. l.  
VII. c. 6.  
Scal. in  
elencho  
Trihar.  
Serar.  
c. 4.

Quelques Auteurs croient qu'il faut mettre au commencement de ce Siecle, le Livre de *Joseph fils de Gorion*, que *Scaliger* a cru être de *Tours*, & que *M. Basnage* estime être de *Bretagne*, parce que cet Auteur en parle très souvent. Celui qui publia ce Livre prit le nom du fameux *Joseph*, & voulut passer pour Auteur d'un Livre qu'il ne faisoit presque que traduire. Il se dit pourtant fils d'un autre pere, que le vrai  
Tom. I.

An. de  
N. S.  
1001.

*Joseph*. Ceux qui veulent favoir la plupart des extravagances dont son Livre est plein, & qui ne veulent pas se donner la peine de le lire, peuvent se contenter de l'Abregé qu'on en trouve dans l'Histoire des Juifs de *M. Basnage*. On y voit un homme qui se loue extraordinairement, & qui s'éleve au-dessus de tous les Historiens; qui, par son calcul, a vécu cent ans avant sa mere; qui rapporte des choses d'Alexandre le Grand, d'Herode le Grand, des Empereurs Romains, qui n'ont aucune vraisemblance, & qui sont contraires à ce que les autres Historiens rapportent; qui débite des fables grossieres; comme, que des arbres ont parlé, que des oiseaux ont parlé Grec, & ce qu'il dit des hommes sans tête.

Il est étonnant qu'il se soit trouvé des gens capables de louer un tel Ecrivain. *R. Tham*, qui publia son Histoire des Juifs à Constantinople, l'an 1540, assure que toutes les paroles de cet Auteur sont justice & vérité; qu'il n'y a pas une seule fausseté dans ses Ecrits; qu'il approche plus près des anciens Prophetes, qu'aucun Ecrivain qui ait paru; que la main de l'Eternel a reposé sur lui pendant qu'il composoit son ouvrage; & que peu s'en faut, que ses paroles ne soient les paroles d'un homme de Dieu. On ne sauroit lire un tel éloge, sans avoir pitié de celui qui l'a fait. Cet Auteur, je parle du prétendu *Joseph* fils de *Gorion*, n'a pas seulement fait l'Histoire des Juifs, mais il a fait d'autres ouvrages. L'un qu'il intitule *Joseph*; c'est une Chronique, ou Histoire Romaine; & l'autre, où il ne parle que des Sages & des Docteurs qui l'ont précédé.

Prof.  
edit.  
Const.  
prefix.  
p. 4

Ceux qui croient, que *Saadias*, un des Excellens du dixieme Siecle, a connu le Livre de *Joseph fils de Gorion*, estiment qu'il a été écrit sur la

C

fin

An. de N. S. 1001. fin du neuvieme, ou au commencement du dixieme: mais on ne le fauroit mettre plus tard que le XI. Siecle; car il est cité par *Salomon Jarchi*, *Aben Ezra*, & *Abraham Dior*, qui ont écrit dans le XII.

On peut voir, sur ce *Joseph Ben Gorion*, les *Acta Eruditorum* d'Allemagne T. XXXVI. p. 13. sur-tout la Dissertation du savant *Oudin*, Comm. T. II. p. 1033. &c. qui croit

qu'il a vécu après l'an 750. Je joindrai ici un autre R. *Abraham Kabzi*, qu'on prétend avoir vécu en même tems que *Saadias Gaon*, & qui, à ce qu'on dit, étoit un si habile Devin, qu'il connoissoit ce qui devoit arriver par le seul mouvement des feuilles. Cette sorte de Divination étoit en usage, comme on la peut recueillir de ce que dit *Eusathe* sur le I. Liv. de *l'Iliade*,

An. de N. S. 1001.

*Amb. Schalfscholeit. p. 38. Pullio martia.*



L'an 1002. de N. S. Le 27. de *Basile & de Constantin.*, & le 1. d'*Henri*. Le 6. de *Robert Roi de France* Indict. XV. Le 4. de *Sylvestre II. Pape*.

Basile contraint le Prince des Bulgares de se retirer dans l'extrémité de ses Etats. Cadr. p. 706. Loi de Basile. Zon. l. 17. c. 8. p. 224. 225. Avarice de Basile.

L'Empereur *Basile*, qui l'année précédente avoit chassé les *Bulgares* de la *Servie*, contraignit dans celle-ci leur Prince de se retirer dans l'extrémité de ses Etats.

Cet Empereur fit une Loi, qui obligeoit les riches à payer un certain tribut pour les pauvres; & il ne voulut point écouter le Patriarche *Sergius* & plusieurs autres, qui le dissuadoient de faire cette Loi.

*Zanare* rapporte, que *Basile* étoit fort avare, & qu'il ne se soucioit pas des Gens-de-Lettres. Il avoit amassé de très grandes richesses. Ce même Auteur dit, qu'il avoit bien mis 200 mille talens d'or dans ses Trésors; que non-seulement plusieurs de ses chambres étoient pleines d'argent, mais qu'il en avoit encore fait enterrer; & qu'il avoit aussi une prodigieuse quantité de perles.

Com-bien l'a-varice est infame dans les Prin-ces;

Si l'avarice est un vice infame dans toutes sortes de gens, elle est insupportable dans les Princes. C'étoit un des vices de *Tibere*, qui le rendit l'horreur des Peuples; surtout quand on vit, qu'il fit mourir *Cneus Lentulus*, qui l'avoit institué son héritier, pour entrer plutôt dans la

possession des grands biens que cet ami lui laissoit par son Testament. Et il est arrivé très souvent, que l'avarice des Rois a causé de grandes revoltes. Les Peuples de *Lydie* se souleverent un jour contre un de leurs Rois, qui étoit extrêmement avare; & l'ayant tué, ils le pendirent par les pieds, comme pour lui faire rendre gorge, & vomir les trésors dont il avoit nourri son avarice.

& funeste.

*Basile* fut assez heureux pour avoir des Peuples qui ne hâterent pas sa fin; aussi il regna très longtems, comme nous le verrons dans la suite.

*Othob III.* Empereur d'Occident, n'eut pas un regne si long; il ne regna que 17 ans, & il mourut au commencement de l'année 1002. le 23. de Janvier, quoique quelques Historiens mettent sa mort à l'année précédente, parce qu'ils ne commencent l'année 1002 qu'au mois de Mars. Il se dispoisoit d'aller en *Allemagne*, où il avoit appris qu'il commençoit à se former un Parti contre lui: mais la mort l'arrêta. Les uns croyent, qu'il mourut dans Rome même. D'autres, hors de Rome à *Paterne*. Quelques-uns veu-

Mort d'Othob III. Lamb. Schaf. p. 158. Maria, Scot. p. 449. Abbas Versberg. p. 213. Herm. Contrast. p. 195. Otto Frising. l. 6. c. 27. p. 121.

An. de N. S. 1002.

*Esper. Abb. Tit. is. Dirm. l. 4. p. 44. Baro. ad a. 1002. Chre. Alber. p. 40. Krautz. Sax. l. IV. p. 94. Sigon. l. VII. de Reg. Ital. p. 186.*

*Il ne faut pas juger témérairement sur la courte & longue vie des Princes. Pensées de M. de Godeau.*

*Heiff H. de l'Emp. l. 2. c. 5. p. 124.*

veulent qu'il soit mort de la petite-verole ; mais d'autres disent , qu'il mourut du poison que lui avoit donné la veuve de *Crescence*, qui lui envoya des gands empoisonnez, pour se venger de ce que cet Empereur lui ayant promis de l'épouser, lui manquoit de parole, & l'abandonnoit. D'autres croyent, que ce fut dans une boisson. Il y a des Historiens qui prétendent que les Romains, piquiez contre *Orbon*, de ce qu'à l'imitation de ses prédécesseurs, il ne vouloit pas souffrir que les Papes se fissent sans son consentement, furent les auteurs de sa mort ; & il y en a qui ajoutent, que *Sylvestre* y avoit peut-être quelque part.

Le Cardinal *Baronius* remarque sur cette mort, que la Divinité voulut venger les attentats des *Orbons* contre le Siege Apostolique : mais il est permis de n'en croire pas ce Cardinal. *M. de Godeau*, dans son Histoire Ecclésiastique, à une autre occasion, remarque fort judicieusement, qu'il y a plus de témérité, que de sagesse, plus de zèle inconsidéré, que de charité Chrétienne, dans les jugemens qu'on fait sur la longue ou courte vie des Princes, bons ou méchans.

Il est étonnant que ce Cardinal fasse un jugement si téméraire des Empereurs *Orbons*, sous prétexte qu'ils se sont mêlez des affaires de l'Eglise ; lui qui savoit très bien,

1. Que ces Empereurs avoient subjugué, & amené au Christianisme, plusieurs Nations Payennes.

2. Qu'ils avoient fondé plusieurs Eglises & Ecoles, & qu'ils leur avoient donné de grands revenus.

3. Qu'ils avoient accordé aux Ecclésiastiques, les deux tiers des biens de l'Allemagne.

S'ils se sont mêlez de déposer de méchans Papes, d'en établir de bons, & de régler les affaires de

l'Eglise, ils n'ont rien fait qu'à l'exemple d'autres Princes. *Salomon* fit la dédicace du Temple, déposa *Abiathar*, établit *Zadoc* pour Sacrificateur. Et chacun fait ce qu'ont fait *Josaphat*, *Ezéchias*, &c. *Constantin* jugea l'affaire de *Donat* & de *Cecilien*, après qu'elle eut déjà été jugée par le Pape *Melchiade*. *Theodose* fit déposer des Evêques Nestoriens. Pour ne parler pas de ce qu'ont fait d'autres Empereurs.

*Orbon* fit un Décret, qui a beaucoup déplu aux Papes. Après avoir châtié *Jean l'Antipape*, & *Crescence*, & rétabli *Gregoire* dans son Siege, il prit occasion de ces fréquentes séditions, de faire un Décret qui portoit :

1. Que les Allemans seuls auroient le droit & le pouvoir d'élire l'Empereur Romain, & de le choisir d'entre les Princes de la Nation Allemande, à l'exclusion des autres Nations.

2. Que le Pape ne pourroit proclamer personne Empereur, que celui que ces Princes auroient élevé à cette Dignité.

3. Que les Papes n'auroient sur ce fait, autre autorité, que celle qu'ils avoient eue depuis *Charlemagne*, qui étoit de faire à Rome une proclamation solennelle de l'Élection légitime faite de l'Empereur, & d'y faire la cérémonie de son Couronnement, quand il y alloit. D'où la plupart des Auteurs concluent, que le Pape, bien loin de donner, par cette déclaration, l'Empire à celui qui a été élu, ne fait que témoigner, que cet Empereur a reçu l'Empire & le Gouvernement de la Chrétienté, par ceux qui ont le pouvoir de l'élire : & ils ajoutent, que le Pape ne fait cette déclaration, que sous le bon-plaisir de l'Empereur ; & qu'ainsi la puissance & l'autorité de l'Empereur n'émane

An. de N. S. 1002.

Les Rois se sont souvent mêlés des affaires Ecclésiastiques.

Décret d'Orthon, qui a déplu aux Papes. Heiff p. 123.

An. de N. S. 1002. point de cette déclaration; mais seulement des suffrages & du choix de ceux qui l'ont élevé à cette Dignité.

Mais ce n'est pas ce Décret feut, qui a déplu aux *Papes*; ce qui leur a donné le plus de chagrin, c'est que cet *Empereur* ne pouvoit souffrir les usurpations des Pontifes, quoiqu'il leur fit de grandes liberalitez.

Patente d'Othon III.

*Marquard Freber* a fait imprimer à Heidelberg l'an 1610. la Patente d'une *Donation* d'Othon III. avec la prétendue *Donation* de *Constantin*; dans laquelle Patente, (si elle est véritablement d'Othon III., de quoi quelques-uns doutent) *Othon*, qui s'appelle *serviteur* des Apôtres, & l'*Empereur* *Auguste* des Romains, selon la volonté de Dieu Sauveur, déclare :

1. Qu'il reconnoit Rome, comme la Capitale du Monde; & l'Eglise Romaine, comme la Mere de toutes les Eglises: mais que la négligence & l'ignorance des Pontifes en ont obscurci l'éclat.

2. Que ces Pontifes ont dépouillé S. Pierre & S. Paul, & les Autels même.

3. Qu'ils ont voulu s'approprier une grande partie des biens de l'Empire.

4. La Patente finit par la Donation de 8. Comtez, que l'Empereur *Othon* III. donne à S. Pierre, pour l'amour de son Maître *Sylvestre*.

Mais, sans nous arrêter davantage à parler des sujets de plainte, que les Papes peuvent croire que les *Othons* leur ont donnés; il est certain que ce Prince a été fort loué: jusques-là, qu'il a été nommé, comme je l'ai déjà dit, la *Merveille du Monde*. L'Évêque de *Mersburg* dit, qu'il jeûnoit beaucoup, & qu'il passoit souvent les nuits entières en de ferventes oraisons, accompagnées de larmes. Il avoit un habit, où il

Eloge d'Othon III. *Dissert.* l. 4. p. 44.

avoit fait mettre toute l'Apocalypse en broderie. On dit qu'il a été savant; qu'il savoit la Langue Grecque, dès l'enfance; qu'il étoit liberal, jusqu'à la prodigalité; qu'il étoit brave, & qu'il étoit vaillant. Il a passé aussi pour très juste, & on rapporte un acte de sa justice, mais dont on ne permettra bien de douter. Voici le conte qu'on fait de l'Imperatrice sa femme, *Marie*, fille du Roi d'Arragon. On la représente comme une impudique, qui, ne pouvant se contenter de son mari, entretenoit un jeune homme, lequel, sous l'habit de femme, passoit pour une de ses filles, avoit accès dans son appartement, & lui servoit à tromper l'Empereur. On dit qu'elle devint amoureuse d'un jeune Comte Italien, & qu'elle le sollicita fortement de consentir à sa passion. Le Comte, comme un autre *Joseph*, rejeta de telles propositions. L'Imperatrice, outrée, résolut de se venger du refus qui lui étoit fait. Elle accusa le Comte devant *Othon*, d'avoir voulu attenter à son honneur. L'Empereur crut trop facilement cette accusation, condamna l'accusé à la mort, & lui fit trancher la tête. Le Comte, avant que de mourir, découvrit la vérité à la Comtesse sa femme; & peu de jours après, cette Dame alla se présenter à l'Empereur, lorsque dans son Tribunal il rendoit la justice. Elle lui demanda, de quelle mort étoit digne un homme, qui en avoit fait mourir un autre injustement? Et comme *Othon* répondit, que cet homme méritoit de perdre la tête; la Comtesse lui repliqua, qu'il avoit prononcé la sentence contre lui-même. Ensuite elle l'informa de tout le fait, lui faisant connoître l'innocence de son mari, & le crime de l'Imperatrice. Et pour prouver ce qu'elle disoit, elle prit en sa main une lame

An. de N. S. 1002.

*Sigon.* l. 1. de regn.

*Isalic.*

*Heiffp.*

121.

Ce qu'on dit de l'Imperatrice sa femme.

An. de  
N. S.  
1002.

me de fer toute rouge, sans que ce fer lui fit aucun mal. On ajoute, que l'Empereur, touché de ce que la Comtesse venoit de lui dire, & surpris de lui avoir vu manier le fer ardent, confessa qu'il méritoit une très rigoureuse peine: mais qu'il demandoit un terme pour la subir. Ensuite on rapporte, que comme la Comtesse lui témoigna, qu'elle se contentoit du supplice de la Reine, il fit brûler l'Impératrice toute vive, pour expier, par le feu, son crime; & que lui-même, il se condamna à une grosse amende, au profit de la veuve, pour se punir de son jugement trop précipité; & qu'il lui donna quatre Châteaux.

Krantz.  
Sax. l.  
IV. p. 94.  
Pont. ro-  
rum Da-  
nic. hist.  
p. 141.

Je sai que cela est récité par plusieurs Auteurs, comme *Crantzius*, *Godefroi de Viterbe*, & *Sigonius*; mais je ne regarde pas moins la chose comme un conte. Quelle apparence que la Comtesse, sachant que son Epoux étoit innocent, l'eût laissé décapiter, sans aller découvrir ce qu'elle savoit à l'Empereur, & qu'elle n'eût pas dès-lors offert de faire l'Épreuve du Feu? Je pourrois ajouter diverses autres considérations: mais je ne saurois m'empêcher de faire ici quelques remarques sur ces divers moyens, par lesquels les Historiens de ce Siècle, & des suivans, disent que l'on tâchoit de justifier son innocence, ou de prouver ce que l'on soutenoit; parce que nous aurons souvent à parler de pareilles choses.

Des di-  
vers  
moyens  
par les-  
quels on  
éprou-  
voit l'in-  
nocence  
des gens,  
& en  
particu-  
lier de  
l'Épreuve  
du Feu.

Il est certain qu'on employoit ordinairement le *Serment*; & lorsque les *Francs* vouloient par ce moyen se purger d'un crime, l'Accusé se présentoit devant ses Juges, tenant une poignée d'épis entre les mains, & la jettant vers le Ciel, il prenoit Dieu & ses Anges à témoins de la justice de sa cause.

Les Allemands juroient, en por-

tant la main sur la garde de leur épée, & disoient qu'ils étoient prêts à justifier la vérité de leur serment, avec cette main armée.

Ensuite la coutume de jurer, en mettant les mains sur l'Autel, ou sur les Reliques & les Tombeaux des Saints, s'introduisit insensiblement. Pour plus grande sûreté, le Roi *Childebert* ordonna, que l'Accusé meneroit avec lui douze personnes, qui jureroient aussi, pour confirmer son innocence: on les appelloit *Compurgatores*, ou *Conjuratores*. Mais outre le *Serment*, on se purgeoit aussi d'une autre manière.

Quelquefois ils employoient le *Sacrement de l'Eucharistie*, & on appelloit cette manière de se justifier, *Canonique*. Quand il se faisoit quelque larcin dans des Monasteres, & qu'on ignoroit ceux qui l'avoient fait, on faisoit communier tous les Religieux, & chacun prononçoit ces mots: *Que le corps du Seigneur me serve aujourd'hui d'épreuve*.

Quelquefois on tâchoit de se justifier par le *Duel*, en combattant celui qui accusoit de quelque crime, ou en trouvant quelqu'un qui le combattit: car on ne doutoit pas dans ce tems, que Dieu ne se déclarât pour l'innocent, en lui faisant remporter la victoire sur son ennemi.

Voici comme ces Duels se faisoient. Le Juge commettoit deux personnes, qui prenoient garde que les deux qui vouloient combattre, se préparassent au combat selon les coutumes. Ils étoient couverts d'une tunique de cuir, ou de lin, dont les manches ne descendoient que jusqu'au coude; & ceints d'une, ou de plusieurs épées, selon leurs conventions. L'usage des gantelets de fer leur étoit défendu, & ils n'avoient que de simples gands aux mains, avec un bouclier de bois couvert de cuir. En cet équipage

An. de  
N. S.  
1002.

Par le  
Serment,  
Ex Pau-  
li Hl-  
chenbergi  
Germania anti-  
qua.  
Greg. de  
Tours l.  
5. c. 32.  
Aymoiz.

Par  
l'Eucha-  
ristie.

Par le  
Duel.

An. de N. S. 1002. *les Champions*, étant entrez dans le Camp, alloient protester devant le Juge monté sur un Tribunal, de la justice de leur cause. Après cela le Juge ayant défendu aux assistans, sur peine de la mort, de troubler les combattans, leur partageoit le Soleil, donnoit le signal, & le combat commençoit. Le vainqueur étoit ramené chez lui, au milieu des applaudissemens du peuple; & le vaincu demi-mort étoit condamné à perdre ce qui lui restoit de vie, & à la confiscation de tous ses biens.

On dit que sous *Louis* Roi de Germanie, sur la question, Si le Neveu devoit succéder à l'Oncle mort sans enfans, la chose fut décidée par un Duel; & les Allemands disent, que dès lors il fut arrêté que les Neveux succéderaient aux Oncles.

Par le Feu ou par l'Eau.

Mais il arrivoit souvent, qu'on employoit l'Epreuve du Feu, ou de l'Eau bouillante, ou de l'Eau froide. On faisoit empoigner à l'Accusé une barre de fer brûlante, du poids de deux ou trois livres, selon la qualité du crime; ou on lui ordonnoit de marcher sur des lames de fer rouges, qu'on mettoit souvent au nombre de neuf, en differens endroits; ou sur le soc d'une charrue tout rouge; ou bien on lui faisoit mettre la main dans de l'eau bouillante; ou on le jettoit dans de l'eau froide. Si le fer ardent & l'eau chaude ne bruloient point l'Accusé, ou s'il enfonçoit dans l'eau, on le tenoit pour innocent; mais si le contraire arrivoit, on l'exécutoit sans délai.

On trouve dans le Liv. III. c. 7. du P. *Martenne* sur les Anciens Rites de l'Eglise, la maniere dont on adjuroit l'Eau froide, par le Pere, le Fils, le Saint Esprit, par tous les Anges, Archanges, les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances, toutes les Vertus des Cieux, les Chérubins, les Séra-

phins, par la Sainte Marie Mere du Seigneur, par les 4 Evangelistes, par les 12 Apôtres, les 12 Prophetes, & par tous les Saints Martyrs, & par tous les Saints Confesseurs, & les Vierges de Dieu &c. Il y a une de ces Adjurations qui est faite aussi par la priere par laquelle *Elie* (au lieu d'*Elisée*) fit nager le fer de la coignée.

Nous avons un *Traité d'Agobard*, qui vivoit dans le IX. Siecle, contre ces fortes d'Epreuves, & d'autres; qui est intitulé, *Traité contre le Jugement de Dieu*: où il prouve, que ces usages sont contraires à l'esprit de l'Évangile, à la Charité Chrétienne, à la droite Raison, & aux principes de la Religion. Et nous avons une Requête du même Auteur, à *Louis le Débonnaire*, par laquelle il demande qu'il abolisse la Loi de *Gondebaud*, qui ordonnoit que les procès & les differens, qu'avoient les particuliers, seroient décidés par un Combat singulier, ou par quelque Epreuve, plutôt que par la déposition des témoins. Il lui représente, combien cette Loi, qui a été faite par un Prince Arien, est contraire à l'esprit de l'Évangile, à la charité que doivent avoir les Chrétiens les uns pour les autres, & à la paix de l'Etat & de l'Eglise.

Agobard a écrit contre ces Epreuves.

Il remarque, qu'elle n'est, ni de Moïse, ni de l'Évangile: que la Religion Chrétienne ne s'est point établie par ces sortes de Combats; mais au contraire, par la mort de ceux qui la prêchoient: que souvent les méchans & les coupables ont remporté la victoire sur les plus justes & les plus innocens.

C'étoit-là le sentiment d'*Agobard*, & celui d'*Avitus* Evêque de Vienne. Mais ce n'étoit pas le sentiment commun: car dans le Siecle-même d'*Agobard*, *Hincmar* fit un *Traité de l'Epreuve par l'eau*, adressé à *Hildegard*

An. de N. S. 1002. *gens. Evêque de Meaux, où il veut justifier ces Epreuves. Le Concile de Tribur de l'an 895. porte dans le*

*L'histoire critique des pratiques superstitieuses, à Rouen 1701.*

22. Canon: „ Que ceux qui sont  
 „ accusés de quelque crime, dont  
 „ il n'y a point de preuve, se pur-  
 „ geront par serment: mais que s'il  
 „ y a du fondement de les en soup-  
 „ çonner, ils subiront l'Epreuve du  
 „ fer chaud, en présence de l'Evê-  
 „ que, ou de celui qu'il aura commis.  
 On trouvera un exemple de ces Epreuves l'an 875, dans l'Histoire de Charles le Chauve.

Au X. Siecle, entre les Loix que fit *Ethelstan*, Roi d'Angleterre, il y en a une qui regarde la justification, ou la conviction d'un Accusé, par l'Epreuve de l'eau ou du feu, ce qu'il appelle *Ordalium*. Voici une de ces Loix. „ Si quelqu'un offre de se justifier par l'*Ordalium*, c'est-à-dire, par l'Epreuve du feu ou de l'eau, qu'il vienne trouver le Prêtre, trois jours avant que de le faire, qui le bénira à la manière accoutumée; & que pendant ces trois jours, il ne mange que du pain, du sel, ou des légumes; qu'il entende tous les jours la Messe, qu'il aille à l'offrande, & qu'il communie le jour qu'il doit subir l'Epreuve. Si c'est celle de l'eau froide, qu'on l'enfonce avec une corde d'une demi-aune au-dessous de la surface de l'eau. Si c'est celle du fer chaud, qu'on l'enveloppe dans sa main, & qu'on l'y laisse trois jours, sans y regarder. Si c'est celle de l'eau chaude, qu'on la fasse chauffer, jusqu'à ce qu'elle soit bouillante, & qu'on fasse tremper la main, ou le bras à l'Accusé. Et que dans toutes ces Epreuves, l'Accusé & l'Accusateur jeûnent tous deux, & fassent venir douze témoins, qui prêtent serment avec eux; & qu'on jette de l'Eau bénite.

*Leg. Aethelstani Regis apud Bromptonam p. 856. Et Concil. Graecol. a. 928. c. 7.*

L'Archevêque de *London* remarque, que celui qui devoit faire l'Epreuve du feu, après avoir lavé ses mains, ne devoit rien toucher avant que de lever le fer, ni tête, ni cheveux, ni quelque habit; afin qu'on n'eût point lieu de le soupçonner de quelque tromperie, comme font ceux qui manient des charbons de feu sans se brûler, & qui les tiennent même dans leur bouche, après avoir pris diverses précautions. Il rapporte après cela, trois manieres de faire cette Epreuve, dont l'une consistoit à marcher sur douze focs de charrue, enflammez.

Il y en avoit à qui on faisoit mettre des gantelets de fer, qui étoient tout rouges de feu.

On dit aussi que *Suenon*, qui étoit Roi de Danemarck dès l'an 981. s'étant fait Chretien, abolit les Duels, & établit l'Epreuve du fer chaud.

Cette coutume étoit venue des *Payens*, comme on le peut recueillir d'un passage de *Sophocle*; mais elle s'établit ensuite dans le Christianisme. On peut voir une Loi que firent *Childebert & Clotbaire* l'an 538. qui est un renouvellement de la Loi *Salique*, &c. L'Epreuve du feu étoit employée à l'égard de ceux qui, à cause de leur âge, ou de leur incommodité, ne pouvoient se battre en Duel, ou ne trouvoient pas des Champions; & en particulier, à l'égard des personnes d'une certaine condition, & sur-tout des Moines. On trouve dans *Arentin*, la maniere en laquelle on consacroit l'eau chaude & bouillante, savoir, par cette Priere.

„ O Dieu, qui es un Juge juste,  
 „ fort & patient, qui es l'auteur de  
 „ la Justice, & qui l'aimes, qui ju-  
 „ ges en équité: Juge, Seigneur,  
 „ ce qui est juste, parce que tes  
 „ jugemens sont droitz. Toi qui

„ re-

An. de N. S. 1002.

*An- dreas Suenon. l. 7. Leg. Scanic. c. 15. cuius titulus est, De iudicio candentis ferri.*

*Saxo Gramm. l. 10. hist. Dan. p. 171. Albertus Stad. a. 971. Sax.*

*Gram. l. 10. Coutume venue des Payens. Voyez Strabon l. V. Plin. l. 7.*

*La Gloss. de Du Fresnoy T. II. depuis la p. 383. jusqu'à 390. Eadm. l. 1. hist. nove. p. 48. Verms notis. apud Charlo-nium in*

An. de N. S. 1002. *notis ad hist. Inculis-mens. Corliai. Avent. An. Ba-jo. l. 4.* Priere pour consacrer l'Eau chaude. *Mabill. Anal. T. I.*

„ regardes sur la Terre, & qui la  
 „ fais trembler : Toi , Seigneur tout-  
 „ puissant , qui , par la venue de ton  
 „ Fils Notre Seigneur J. Christ , as  
 „ sauvé le Monde , & qui par sa  
 „ passion as racheté le genre-hu-  
 „ main ; sanctifie cette eau par le  
 „ feu. Toi qui sauvas les trois En-  
 „ fans , *Sidrach , Misach , Abednago* ,  
 „ que le Roi de Babylone avoit fait  
 „ jeter dans une fournaïse ardente ;  
 „ fai , par ta clémence , que si quel-  
 „ que innocent met la main dans  
 „ cette eau bouillante , il puisse re-  
 „ tirer sa main , sans avoir souffert  
 „ aucun mal , comme tu préservas  
 „ les trois Enfans , de la force du  
 „ feu ; & comme tu justifias Susan-  
 „ ne , du crime qu'on lui avoit im-  
 „ puté faussement. Mais si quelqu'un  
 „ qui soit coupable , & qui ait le  
 „ cœur endurci , ose y mettre la  
 „ main , que ta justice le fasse con-  
 „ noître , afin que son crime soit  
 „ manifesté dans son corps , & que  
 „ son ame soit sauvée par la repen-  
 „ tance.

Et voici comme on consacroit le Fer.

Priere pour consacrer le fer chaud.

„ O Dieu juste Juge , qui es l'Au-  
 „ teur de la paix , nous te supplions  
 „ qu'il te plaise bénir & sanctifier ce  
 „ fer , qui est ordonné pour examiner  
 „ une affaire douteuse ; en sorte que ,  
 „ si un innocent prend ce fer ar-  
 „ dent en ses mains , il n'en souffre  
 „ aucun mal ; mais que si un coupable  
 „ ose le prendre , il soit recon-  
 „ nu ; & qu'ainsi l'iniquité ne l'em-  
 „ porte point sur la justice , & que  
 „ la fausseté soit soumise à l'équité ,  
 „ par N. S. J. C.

Je trouve dans les Loix Ecclésiastiques d'Angleterre de M. *Johnson* T. I. quelques autres remarques sur ces Epreuves du fer chaud & de l'eau chaude.

1. Il dit qu'on divisoit la *premiere*

en *simple , double , & triple*. Que dans l'Epreuve *simple* , l'accusé portoit une livre de fer chaud pendant l'espace de neuf pieds ; que dans la *double* , il en portoit 2 livres ; & dans la *triple* , trois.

2. Qu'il y avoit trois sortes d'Epreuve par l'Eau chaude.

Que l'Epreuve *simple* consistoit à ôter une pierre suspendue avec une corde , dans un vaisseau rempli d'eau bouillante , en n'enfonçant la main que jusqu'au poignet.

Que dans la *double* Epreuve , on enfonçoit le bras à une égale distance du poignet & du coude.

Que dans la *triple* , on l'enfonçoit jusqu'au coude.

3. Que personne ne devoit entrer dans l'Eglise après que l'on avoit apporté le feu pour chauffer le fer , à l'exception du Prêtre , & de la personne qui devoit subir l'Epreuve.

4. Que s'il n'y avoit qu'une seule accusation , l'Accusé n'enfonçoit sa main que jusqu'au coude.

5. Que lorsque l'Epreuve étoit préparée , deux personnes de chaque parti s'avançoient , pour voir si le fer étoit assez chaud.

Il ajoute d'autres choses , qu'on peut voir dans cet Auteur.

On peut voir aussi *Favyn* Hist. de Nav. p. 160. &c. L. III. Il dit que les anciens Allemands faisoient l'épreuve de la fidélité conjugale de leurs femmes , par l'exposition de leurs enfans nouveaux-nez sur le fleuve du *Rhin* , & par la Croix sur laquelle on les étendoit liez ; Epreuve qui fut défendue par *Charlemagne*. Les Rois & les Reines se soumettoient au jugement du fer chaud & de l'eau. *Aymoin* rapporte , L. V. de l'Histoire de France ch. 34. que le Roi *Louis* de Germanie , pour maintenir son droit , envoya vers *Charles le Chauve* Emp. son oncle des Ambassadeurs , & avec eux 30 hommes , dont dix firent

An. de N. S. 1002.

An. de N. S. 1002.

furent l'Epreuve du fer chaud, dix de l'eau chaude, & dix de l'eau froide; & que tous sortirent sains & saufs.

*Andreas Suenonis l. 3. Log. Scan. c. 7. l. 5. c. 15. 23. l. 7. c. 6. 7. 8. 13. l. 9. c. 9. 12. l. 13. c. 2. 3. 4. Sylvestr. Girald. in descript. Cambriae c. 14. Aquil. Saxonie. Job. Palatii. l. 14. c. 4. Plusieurs Papes ont condamné ces abus. Ep. 47. Yves de Chartres la condamne. Et d'autres. In L. L. Sicul. l. 2. tit. 31.*

Je ne veux pas m'étendre ici à décrire toutes les cérémonies qui se pratiquoient, qu'on peut trouver dans les Ouvrages de *Goldast* & ailleurs. Je me contenterai de remarquer ici, qu'outre ce que j'ai déjà rapporté d'*Agobard* & d'*Avitus*, qui n'ont point approuvé ces Epreuves; il y a eu plusieurs Papes qui les ont condamnées: comme, *Etienne VI.* l'an 885, qui répondit à ceux qui le consultoient sur cette matiere, qu'il ne falloit point extorquer la confession d'un crime, par le fer chaud, ou par l'eau bouillante; qu'il faut se contenter de la confession volontaire de ceux qu'on accuse, ou de la déposition des témoins, & laisser les choses cachées à celui qui sonde les cœurs des fils des hommes. Nous parlerons ailleurs d'*Innocent III.* & d'*Honorius III.* *Yves de Chartres*, sachant qu'*Hildebert* Evêque du Mans étoit embarrassé s'il devoit, pour se justifier auprès du Roi d'Angleterre, qui l'accusoit d'avoir livré la Ville du Mans, subir l'Epreuve du fer chaud, lui écrivit, que cela étoit défendu par les Loix Ecclésiastiques, & qu'il devoit plutôt tout souffrir, que de le faire. Il remarque même, que plusieurs qui avoient subi cette Epreuve, quoique coupables, avoient été liberez, & que plusieurs innocens avoient été condamnez, par un secret jugement de Dieu. *S. Bernard* s'est déclaré contre ces superstitions, & le Concile de Latran en 1515. les a désapprouvées. Il y a eu aussi des Rois & des Empereurs, qui ont condamné ces Epreuves; comme, l'Empereur *Frideric I.* *Jaques I.* Roi d'Arragon, *Alexandre II.* Roi d'Ecosse, & d'autres.

J'ajouterai ici, qu'on éprouvoit encore les gens avec du pain d'orge

Tom. I.

& du fromage, qu'on prenoit, après avoir dit une Messe pour les consacrer, avec de certaines Prieres, & de certaines cérémonies. Voici une de ces Prieres, que Monsieur *Ménage* rapporte.

„ Seigneur Jésus, disoit-on, que ta grande vertu paroisse ici, & que ta grande miséricorde éclate sur ce pain, en sorte que, lorsque cet homme en prendra, s'il est vrai qu'il soit coupable de ce dont on l'accuse, ou de fait, ou de consentement, ce pain se tourne en rond; & que si cela n'est pas vrai, ce pain ne se tourne pas. O Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac & de Jacob; O Dieu, qui as délivré *Susanne*, d'une fausse accusation; *Loth*, de Sodome; & les trois Enfans, de la fournaise du feu ardent; Saint, Saint, Saint, O Jésus-Christ, exauce ton serviteur! Amen.

„ Seigneur Dieu tout-puissant, Saint, Saint, Saint, Seigneur, Pere Saint, qui es invisible, &c. fai paroître, Seigneur, ta miséricorde; afin que celui qui a commis ce larcin, ne puisse avaler ce pain, ou ce fromage.

C'est de cette coutume qu'est née, selon M. Du Cange, une imprécation assez commune parmi le peuple; *Que ce morceau me puisse étrangler!*

Il y a encore un *Exorcisme*, par lequel on chassoit le Diable, de ce pain, & de ce fromage, de peur qu'il n'empêchât l'effet de cette conjuration; & deux autres Prieres, où l'on prie Dieu, que la bouche du Larron s'enfle, qu'il écume, & qu'il pleure, que le morceau ne puisse passer son gosier, jusqu'à ce qu'il se reconnoisse coupable. Afin que cette conjuration réussit, il falloit donner à celui que l'on soupçonnoit, le poids de neuf deniers, tant

D

An. de N. S. 1002.

*Histoire de Sable, par Ménage.*  
Priere qu'on faisoit alors.

D'où procede l'imprécation, *Que ce morceau me estranglé.*

Exorcisme.

On éprouvoit aussi avec du pain d'orge & du fromage.

An. de N. S. 1002. en pain, qu'en fromage. Le pain devoit être d'orge & sans levain; & le fromage, de brebis, & fait au mois de Mai.

Paul Hachenb. P. P. Germania media.

Coutume de rechercher par le Sort un meurtrier.

Le Jugement de la croix.

L'Auteur que j'ai cité ailleurs, dans sa troisieme Dissertation, rapporte une coutume de rechercher par le Sort, le meurtrier d'un homme, tué au milieu d'une troupe de gens, qui est toute semblable à celle que Tacite rapporte dans les mœurs de la Germanie; si ce n'est, peut-être, qu'au-lieu de la figure de quelque Idole, on y mettoit celle d'une Croix; d'où vient que l'on appelloit cette Epreuve *Judicium crucis*, le Jugement de la Croix. On menoit les prévenus à l'Eglise, & on mettoit les sorts sur les Reliques des Saints. Ces sorts étoient deux manieres de dez, coupez d'une branche d'osier vert, dont on marquoit l'une, d'une Croix. On les enveloppoit tous deux, de laine bien nette; & si le Prêtre étoit présent, après avoir prié Dieu de faire connoître la vérité, il alloit prendre un de ces dez sur l'Autel, ou sur les Reliques; à son défaut, on le faisoit lever à un petit enfant. Si le dé pris étoit celui de la Croix, on les renvoyoit tous absous; mais si c'étoit l'autre, on coupoit de nouveau, autant de dez qu'il y avoit de prévenus, & on ordonnoit à chacun d'eux d'y mettre une marque particuliere. Après cela on les enveloppoit de laine, & on les mettoit sur l'Autel, ou sur les Reliques. Ensuite le Prêtre, ou l'Enfant, les levoit tous, l'un après l'autre; & le prévenu dont la marque se trouvoit dans le dernier dé levé, étoit condamné comme meurtrier.

Il est parlé d'un autre Jugement de la Croix, dans le Capitulaire que Charlemagne fit à Heristal en 23 Articles l'an 779. Si le cas est douteux, dit le Capitulaire, les parties seront debout devant la Croix, &

celui qui tombera le premier sera condamné. Agobard parle de cette Epreuve, & la condamne. Il en est fait aussi mention dans la Charte du partage de l'Empire, que Charlemagne fit entre ses trois fils, Charles, Pepin, & Louis, à l'Assemblée de Thionville. Cette même Epreuve est ordonnée dans le V. Livre des Capitulaires, c. 125. Mais elle fut défendue au Parlement d'Attigni, petite Ville de la Champagne, sous Louis le Débonnaire, pour ne faire pas cette injure à la passion de Jesus Christ.

Au reste, l'Epreuve de l'eau froide a été fort en usage dans le Siecle passé, en Allemagne, pour découvrir les Sorciers; & on bruloit ceux qui, ayant les mains & les pieds liez, demeuroient sur l'eau. Adolphe Scribonius écrivit pour justifier cette conduite, & prétendoit que le Démon, qui est un Esprit, communiquoit cette legereté aux Sorciers. Neuwalds a réfuté Scribonius.

On voulut tenter cette Epreuve en France, au commencement du Siecle passé; mais l'Avocat Servin parla contre cet usage, dans le Parlement de Paris, & le fit défendre par Arrêt. On peut voir son Plaidoyer.

Quelques-uns trouveront mauvais, que je me sois étendu sur cette matiere; mais d'autres n'en feront pas fâchez. On ne sauroit contenter tout le monde: mais il est permis aux gens de lire ce qu'il leur plait. J'ajouterai seulement, qu'on prétend, que de l'Epreuve par le feu est venu le Proverbe, quand on veut assurer quelque chose, on dit, qu'on en mettroit la main au feu.

Il y a deux Livres sur cette matiere, qui en parlent fort au long. Le premier est l'Histoire critique des pratiques superstitieuses, qui ont séduit les Peuples, &c. par le P. Le Brun Prêtre de l'Oratoire, imprimé à Rouen chez Guillaume Behourt, l'an

An. de N. S. 1002.

L'épreuve de l'eau froide fort usitée en Allemagne pour découvrir les Sorciers.

Défendue à Paris. Servin, Plaidoyer.

Pasquier, Recherch. de la France l. IV. c. 2. D'où vient le Prov. J'en mettrois la main au feu.

An. de l'an 1701. Le second est un Livre N. S. Latin du P. Martenne, *des anciens Rites de l'Eglise*, imprimé encore à Rouen, l'an 1700. Ce dernier Auteu-  
 1002.

leur l. III. c. 7. p. 456 &c. remarque, que l'on faisoit aussi jurer sur les Tombeaux & Reliques des Saints illustres par leurs vertus, comme sur les Tombeaux de S. Felix de Nole, & d'autres. Quelquefois l'Accusé mettoit la Croix & l'Evangile sur sa tête; & il cite Egbert Evêque d'Yorck, dans son Dialogue de l'Institut. Ecclésiastique. Il dit que les Papes Pelage I. & Leon III. se justifient ainsi de ce dont on les accusoit. On trouvera dans ce Livre, ce qui se lit dans divers Livres Rituels, & plusieurs anciens Monumens; comme, d'un Concile tenu sous Estbelfan Roi d'Angleterre, & des Loix Ecclésiastiques de ce Roi & d'autres. Ceux qui veulent savoir diverses particularitez de ces Epreuves, peuvent consulter ce savant Auteur. Je n'ai pas pu trouver le Livre du P. Le Brun.

Je passe à une autre Question, touchant l'Institution des VII. Electeurs de l'Empire.

Il y a des Auteurs qui ont cru, que dès le tems de Charlemagne, le droit d'élire l'Empereur avoit appartenu à VII. Electeurs. Mais ce sentiment est abandonné de tout le monde; & il est constant, que les Successeurs de Charlemagne ont eu l'Empire par droit de Succession, & par l'élection des Princes & des Seigneurs François, Allemans & Italiens. Après la mort de Louis IV. fils d'Arnoul le dernier de la race de Charlemagne, l'Italie fut la proie des Berengers, de Guy, de Lambert, de Louis, de Boson, de Hugues, de Lothaire, de Raoul, dont quelques-uns affecterent de prendre le nom d'Empereur, & de se faire couronner. En Allemagne, Conrad, Henri Poiseleur, & Otton furent élus Rois, par les François, & par les Saxons,

au rapport de Luitprand & de Wittichinde, Auteurs contemporains. Le dernier fut aussi reconnu & couronné Empereur, quand il se fut rendu maître de l'Italie. Son fils & son petit-fils eurent l'Empire, par droit de succession, & par l'élection des Princes, tant Saxons, que François & Italiens. Ainsi on ne peut pas dire, que jusqu'à ce tems-là l'élection de l'Empereur ait été faite par les 7 Electeurs.

Gobelin Persona, qui a cru que les 7 Electeurs avoient été établis dans ce tems dont j'ai parlé, blâme fort cette institution, comme préjudiciable à la gloire des Empereurs.

Il y en a qui croient que ce fut sous Otton III. que Gregoire V. fit cette Loi, dans un Concile tenu à Rome. On dit que cet Empereur n'ayant point d'enfans, & prévoyant qu'après lui, l'Empire pourroit être ruiné par les factions de differens Princes qui y prétendoient, il crut qu'il ne pourroit mieux prévenir ce malheur, qu'en faisant ordonner, que désormais les Empereurs seroient élus par les seuls Princes d'Allemagne, tant Séculiers, qu'Ecclésiastiques. On n'en demeure pas là: car on dit qu'il établit qu'il y auroit 7 Electeurs. C'est le sentiment de plusieurs Auteurs, & entre autres d'Hofman l. 1. de ses Annales de Bamberg p. 45. Mais il y a plusieurs raisons, qui nous persuadent que ces Auteurs se trompent.

1. Il est certain que nous n'apprenons rien de semblable des anciens Auteurs, qui nous ont donné les Histoires d'Allemagne; ni de Wittichind, ni de Ditmar, ni de Lambert d'Aschaffembourg, ni de Reginon Abbé de Prum, ni d'Otton de Frisinghen, ni de l'Abbé d'Ursperge, ni de Sigebert.

2. Il est encore constant, que depuis Otton III. jusques à Frideric II. les Empereurs n'ont point été élus par 7 Electeurs, mais indiffe-

An. de N. S. 1002.

Meib. Rer. Germ. T. III. c. 50.

S. Thom. seu Auth. l. III. de Regimine Princip. c. 19. Antonin. P. III. Chron. Tir. XXII. c. V. §. 13. Philippus Bergomensis supplam. Chron. l. XII. Blondus Flavius l. III. Decad. II. Platin.

Institut. des VII. Electeurs. Ford. l. de transact. Imp. Dupin. hist. du X. siècle p. 66. etc.

remment par les Princes d'Allemagne. An. de N. S. 1002. Après la mort d'*Othon III.* *Henri* Duc de Baviere fut élu Empereur, par tous les Seigneurs du Royaume. *Conrad I.* eut pour Electeur, l'Évêque de *Bamberg*, qui n'a jamais été mis au nombre des 7 Electeurs. Quand *Gregoire VII.* voulut dépouiller *Henri IV.* de l'Empire, & faire élire en sa place *Rodolphe*, ce fut à tous les Ducs, Comtes & Evêques de l'Empire d'Allemagne, qu'il s'adressa; & *Rodolphe* fut élu par d'autres Princes, que ceux qu'on nomme *Electeurs*; & entre ceux qui l'élurent, on nomme les *Evêques* de *Wirtsbourg* & de *Mets*, & le Duc de *Carinthie*. *Lothaire II.* fut élu Empereur par les Princes de l'Empire. *Conrad III.* n'ayant d'abord été élu que par un petit nombre de Princes, & *Henri de Baviere*, & quelques Princes Saxons traversant son élection, parce qu'ils n'y avoient pas été présens; il falut tenir une Assemblée générale de tous les Princes, où les Saxons se trouverent, & consentirent à son élection. Après la mort de *Conrad*, *Frederic Barbe-rousse* fut proclamé Empereur dans une Assemblée de tous les Princes d'Allemagne, où se trouverent même des Barons d'Italie. Du tems du Pape *Innocent III.* après la mort d'*Henri VI.* les Princes d'Allemagne s'étant divisez, les uns élurent *Othon* frere d'*Henri VI.*; les autres, *Philippe* de Souabe; & tous les deux Partis écrivirent à *Innocent III.* Ce qui prouve, que l'élection des Empereurs n'étoit pas reservée aux 7 Electeurs, mais qu'elle appartenoit à tous les Princes de l'Empire. L'an 1209, *Othon* ayant été excommunié, les Princes d'Allemagne, savoir, le Roi de *Boheme*, le Duc de *Baviere*, le Landgrave de *Thuringe*, & plusieurs autres s'étant assemblez, élurent Empereur, *Frideric* Roi de Sicile. Jus-

ques ici l'on ne trouve aucune mention des 7 Electeurs. Cela suffit pour prouver démonstrativement, que ce n'est point sous *Othon III.* que les 7 Electeurs ont été établis. Nous verrons quand ils l'ont été, si Dieu nous fait la grace d'écrire l'Histoire du XIII. Siecle. *Hofman*, qui croit qu'*Othon* a établi les 7 Electeurs, avoue que jusques au tems de *Frederic*, il y avoit plusieurs autres Electeurs, & que dans plusieurs troubles qui survenoient, les autres Evêques & Princes avoient quelquefois plus de pouvoir, que les 7 dont nous parlons. Mais revenons à *Othon III.* Son corps fut déposé à *Aix la Chapelle*, & ses entrailles furent enterrées à *Augsbourg*, où *Frideric III.* Electeur de Saxe lui fit dresser un superbe Monument, l'an 1513.

Après qu'on eut embaumé le corps d'*Othon III.* on cacha pendant quelque tems sa mort, jusqu'à ce qu'on eût pu rassembler l'Armée qui étoit dispersée. Ensuite on porta son corps en Allemagne, & *Héribert* Archevêque de Cologne étoit le Chef de ceux qui accompagnoient ce corps. *Henri Duc de Baviere* leur vint au-devant, & les sollicita fortement de le prendre pour leur Roi; d'autant plus qu'*Othon III.* n'avoit point laissé d'enfans, & qu'il se croyoit le plus prêt à succéder. Il se saisit même des Ornemens Imperiaux, savoir, de la Couronne, de la Croix, du Sceptre, du Globe; & du corps de l'Empereur. Après quoi, étant venu à *Augsbourg*, il fit enterrer les entrailles d'*Othon*; & ensuite il accompagna le corps jusqu'à une certaine Ville, où il le laissa, & d'où il fut transferé à *Aix la Chapelle*. Cependant, les Princes de Saxe ayant appris la mort de l'Empereur, s'assemblerent, savoir, *Gisfler* Archevêque de *Magdebourg*, *Eckard* Marquis de Saxe, & d'autres, & convinrent qu'ils

An. de N. S. 1002.

*Ditm.*  
l. IV.  
p. 45.  
Le corps d'*Othon* déposé à *Aix la Chapelle*.  
*Frideric* III. lui fit dresser un superbe monument.  
Diverses personnes prétendent à l'Empire. *Henri Duc de Baviere*.

An. de N. S. 1002.

Eckard Marq. de Saxe. Sigon. l. 8. de Reg. Ital. Ardouin Marquis d'Yvrée.

L'Archevêque de Milan s'approuve point Ardouin.

Et propose Henri Duc de Baviere. Il est nommé HENRI II. le boiteux.

qu'ils n'établissent aucune personne pour leur Seigneur & pour leur Roi, avant que d'avoir tenu une Conférence. Mais la plupart promirent d'aider *Herman* Duc de Souabe & d'Alsace à monter sur le Trône, disant, qu'*Henri* n'étoit pas propre à être Empereur. *Eckard* Marquis de Saxe pensa, de son côté, à remplir cette Dignité. En Italie, *Ardouin* Marquis d'Yvrée crut qu'il devoit profiter de cette occasion, pour obtenir la Couronne Impériale. Il fit comprendre aux Princes d'Italie, qu'*Otton* étant mort sans enfans, & sans un légitime héritier, ils devoient se prévaloir de cette conjoncture, pour ôter aux Allemans une Dignité qu'ils avoient possédée dans une même famille pendant quarante ans, & pour faire retourner cet ancien héritage aux Italiens; & les engagea adroitement à le choisir pour Roi de Lombardie, ce qu'ils firent à Pavie: cela arriva le 20 de Fevrier de cette année. On a encore diverses Patentes de cet *Ardouin*. *Guichenon* en rapporte une; qui contient une Donation faite par ce Prince, à une Eglise de Pavie. L'Archevêque de Milan se trouva alors à Constantinople, où *Otton* l'avoit envoyé pour lui amener une femme de la même Nation, d'où étoit sa mere *Theophanie*. Aussi, dès qu'il fut arrivé, il protesta contre cette élection d'*Ardouin*, prétendant qu'elle ne se pouvoit faire sans son consentement, en vertu d'un Décret du Pape *Gregoire*; & ayant convoqué plusieurs Evêques, & Abbez, il y fit prononcer, que l'élection d'*Ardouin* étoit nulle, & proposa *Henri* Duc de Baviere: ce qui fut agréé, & l'Assemblée fut congédiée. Après quoi il donna avis des desseins d'*Ardouin*, à *Henri*, dont le Parti croissoit tous les jours.

Cet *Henri* fut surnommé *Henri II. le Boiteux* & le *Saint*; nous en di-

rons les raisons ailleurs. Il étoit fils de *Henri Hézelon* Duc de Baviere, petit-fils d'*Henri* le séditieux, ou le querelleux, frere d'*Otton* le Grand. Il avoit eu pour mere, *Berthe*; d'autres disent, *Gisele*, fille du Duc de Lorraine. Ainsi il paroît, qu'il avoit droit à l'Empire. Sa sœur *Gisele* épousa *Etienne I.* Roi de Hongrie, dont nous parlerons dans son lieu.

*Herman* Duc de Souabe & d'Alsace, dont la douceur plaisoit à tout le monde, se laissa porter à prendre les armes contre *Henri*. *Theodoric*, Duc de Lorraine, attendit patiemment de quel côté tourneroit la balance. Cependant, la plupart des Princes de l'Empire & des grands Seigneurs se déclarerent pour *Henri*. *Eckard* ne se trouva pas dans leur Assemblée; & il avoit de grands desseins; mais il fut tué; & délivra par sa mort, *Henri*, d'un très dangereux ennemi. On prétend que sa mort arriva au mois d'Avril. *Eckard* étant mort, *Henri* eut encore d'autres ennemis, qui empêchoient son Couronnement; savoir, *Herman*, Duc de Souabe; *Henri*, Marquis d'Autriche; *Henri* & *Theodoric*, tous deux freres de *Cunegonde* femme d'*Henri le Boiteux*; *Brunon* même, son frere. Tous ces Princes exciterent quelques mouvemens; mais *Henri* trouva le moyen de les appaiser, & il fut enfin sacré.

On dit que *Wolfgang* Evêque de Ratisbonne avoit prédit l'Empire à *Henri*. Le Duc son pere ayant amené à l'Evêque ses enfans, pour recevoir sa bénédiction, ce Prélat nomma *Henri* Roi, *Brunon* son frere, Evêque, & *Gisele* sa sœur aînée, Reine.

S'il a fait cette prédiction, elle a eu son accomplissement: *Brunon* fut Evêque d'Augsbourg; *Gisele*, Reine de Hongrie; & *Henri*, Empereur.

Il fut couronné à Mayence par l'Archevêque *Willigise*, le 8. Dimanche

An. de N. S. 1002.

Chev. hist. du monde T. III. p. 37.

Il a beaucoup d'antagonistes.

Eckard l'un d'eux meurt.

Henri est sacré.

Dim. l. V. p. 54. Krantz Sax. l. IV. c. 28. p. 95. Baron. Vita S. Volf. c. 30.

Wolfgang lui prédit l'Empire. Cunegonde

An. de  
N. S.  
1002.

est aussi  
couronné.  
Saxon.  
Chron.

Mezerai  
p. 94.  
Henri,  
Duc de  
Bourgo-  
gne  
mort,  
legue sa  
Duché à  
Othe  
Guil-  
laume.

Le Roi  
Robert  
prétend  
à cette  
succes-  
sion.

Ce qui  
arriva,  
lorsque  
le Roi  
Robert  
assiégea  
Avalon.

che après la Pentecôte, dix-neu-  
me jour de Juillet, & on lui donna  
la sainte Lance. Le 10. d'Août, jour  
de S. Laurent, *Cunegonde* son Epouse  
fut couronnée Reine à Paderborne,  
par le même Archevêque. *Paderbor-  
ne* est un petit Etât de la Westpha-  
lie.

Laissions *Henri* Empereur, en Al-  
lemagne, & faisons un petit tour  
en France, où un autre *Henri* Duc  
de Bourgogne, frere de Hugues Ca-  
pet, mourut sans enfans. A l'induc-  
tion de *Gisele* sa femme, qui étoit  
veuve d'*Adelbert* Roi d'Italie, & fils  
de *Berenger II.* il legua sa Duché,  
par Testament, à *Othe Guillaume*  
surnommé *l'Etranger*, qui étoit sorti  
du premier mariage de cette femme.  
Ce Prince se trouvoit déjà Comte  
de cette partie de la *Bourgogne*, qu'on  
appelle *Franche-Comté*; ainsi, en vertu  
de cette Donation, il lui fut aisé de  
s'emparer de toute la *Bourgogne*. Le  
Roi *Robert*, à qui cette Duché ap-  
partenoit légitimement, comme hé-  
ritier de son oncle, y mena une  
puissante Armée, avec l'aide de *Richard II.* Duc de Normandie, &  
poursuivit si vivement son entrepri-  
se, qu'enfin il accabla la faction de  
l'Usurpateur; ce qui n'arriva pour-  
tant qu'au bout de quelques années.  
Dans le commencement, il fut re-  
poussé devant *Auxerre*, & il ne la  
prit que deux ans après, par com-  
position. On prétend qu'il ne fut  
maitre d'*Avalon*, que par un mira-  
cle, (car les miracles en ce tems-là  
étoient fort fréquens, si on en doit  
croire les Historiens.) On dit donc,  
qu'assiégeant cette Ville, & sachant  
qu'on célébroit la fête de *S. Hyppo-  
lite* dans une Eglise fort peu éloi-  
gnée de son Camp, il quitta l'Armée,  
entra dans l'Eglise, prit la chappe,  
& assista au service; & que pendant  
ce tems-là les murailles d'*Avalon*  
tomberent comme celles de *Jerico*.

Mais Monsieur de *Mezerai* remarque,  
que s'il eût reçu cet avantage du se-  
cours de Dieu, il n'eût pas traité,  
comme il fit, les habitans de cette  
Ville, dont il fit pendre un très  
grand nombre, & en envoya beau-  
coup en exil.

La fin de cette guerre fut glorieu-  
se à *Robert*: car il poussa *Othe Guil-  
laume* au-delà de la Saone, où il fut  
la TIGE DES COMTES DE  
LA FRANCHE-COMTE; &  
il lui fit quitter le titre de Duc de  
Bourgogne, aussi-bien qu'à son gen-  
dre *Landry*, Comte de Nevers.

On met dans cette année, la mort  
de *Mabomad* surnommé *Albagib* &  
*Almanzor*, Roi de Cordoue. *Albaca*  
l'avoit laissé Tuteur de son fils *Hissen*:  
mais ce *Roi Hissen* ne fut Roi que  
de nom; *Almanzor* avoit toute l'au-  
torité, & ensuite il fut Roi lui-mê-  
me. Autant par ambition, que par  
un zèle superstitieux pour le Maho-  
metisme, il fit continuellement la  
guerre aux Chretiens. Il prit *Barce-  
lone*, il assiegea *Leon*; & enfin mou-  
rut, selon quelques-uns, dans cette  
année 1002. Il laissa le commande-  
ment du Royaume à son fils *Ab-  
delmelich*.

Pendant qu'on s'afflige à Cordoue  
de la mort d'*Almanzor*, on se ré-  
jouit en Angleterre du mariage du  
Roi *Ethelred*. Nous avons vu com-  
ment, l'année précédente, il fit recher-  
cher la fille de *Richard* Duc de Nor-  
mandie, qui lui fut accordée: mais  
de peur que les Danois ne vissent  
à troubler la fête, il voulut renou-  
veller l'alliance avec eux, & leur  
paya même un tribut, à ce que di-  
sent quelques Historiens. Après quoi  
il reçut, avec une grande magnifi-  
cence, l'Epouse qui lui étoit desti-  
née, qui s'appelloit *Emma*, & qui  
passoit pour la plus grande beauté  
de la Normandie.

Ce Prince, glorieux d'avoir une  
Epouse

An. de  
N. S.  
1002.

La fin  
de cette  
guerre  
fut glo-  
rieuse à  
Robert.  
Othe  
Guil-  
laume,  
Tigedes  
Comtes  
de la  
Franche  
Comté.  
Mort  
d'Al-  
manzor  
Roi de  
Cor-  
doue.  
Calvi-  
sius. Ro-  
deric  
Vasane

Mariage  
du Roi  
d'Angle-  
terre E-  
thelred.  
Alford.  
Ann.  
Ecclef.  
ex Wi-  
gorn.  
Pom.  
hist.  
Dan. l.  
5. p. 141.  
Emma  
Reine  
d'Angle-  
terre.  
Alford  
ex Mal-  
mesb. de  
Reg. l. 2.  
6. 10.

An. de  
N. S.  
1002.

*Huntin-*  
*don l. 6.*  
*princ.*  
*Wal-*  
*fragh.*  
*bypod.*  
*Neuf.*  
*Pont.*  
*hif. Da-*  
*mica. l. 5.*  
*p. 141.*  
Cruauté  
d'*Ethel-*  
*red* à  
l'égard  
des Da-  
nois.  
Maffa-  
cre.

La ſœur  
de *Sue-*  
*non* R.  
des Da-  
nois y  
y eſt é-  
gorgée,  
& meurt  
avec  
conſtan-  
ce.  
*Floril.*

*Wal-*  
*fragh.*

Epouſe ſi parfaite , & d'avoir fait une alliance ſi conſiderable , oublia celle qu'il avoit traitée avec les Danois ; & ne ſe ſouvenant plus que des deſordres qu'ils avoient caufez dans ſon Royaume , il ne ſongea qu'à ſ'en vanger ; & il ordonna , que dans un jour , & dans une même heure , on les maſſacrât tous. On dit que ce fut le jour de *S. Brice* , qui écheta le 23. de Novembre. Ainſi il arriva , dit un *Historien* , que les Anglois furent contraints d'égorger les Danois , qu'ils logeoient chez eux , & avec qui ils étoient liez d'amitié. Sa cruauté même alla ſi loin , qu'il fit mettre dans un champ , les femmes des Danois qu'il avoit fait tuer , les fit enterrer juſques à la ceinture , & commanda qu'on lâchât ſur elles des dogues affamez , pour les dévorer. Il ordonna enſuite qu'on tuât cruellement leurs enfans.

Dans ce carnage , la propre ſœur de *Suenon* , Roi des Danois , qui s'appelloit *Gunilde* , ou *Gonhilde* , fut envelopée. Elle étoit mariée avec un Comte ; & étant venue avec ſon Epoux en Angleterre , elle y avoit embrasſé la Foi Chretienne , & reçu le Batême. Cette vertueuſe Princeſſe , qui étoit comme la Médiatrice de la paix entre les Anglois & les Danois , s'étoit remiſe avec ſon fils unique , entre les mains d'*Ethelred* , pour aſſurer la paix entre les deux Nations. *Ethelred* la remit entre les mains du malheureux & lâche *Edric* , qui peu de jours après , en ſa préſence , la fit mourir , elle , ſon Epoux & ſon Fils. Elle ſouffrit , avec un courage héroïque , la mort : mais en mourant , elle prédit que ſa mort cauſeroit de très grands malheurs aux Anglois.

Quelques Danois échaperent cependant , & porterent la nouvelle des inhumanitez qu'*Ethelred* avoit exercées ſur ceux de ſa Nation. Dès

que *Suenon* , Prince guerrier , & mortel ennemi des Chretiens , fut ce qu'on avoit fait aux Danois , il leva une puiffante Armée. Nous verrons , l'année ſuivante , ce qu'il fit.

L'*Ecoſſe* perdit ſon Roi cette année , ſelon le ſentiment de quelques-uns. *Constantin IV.* fils de *Culen* , qui avoit ſuccédé à *Kenneth* , vit élever contre lui un autre *Kenneth* , frere naturel de celui dont il avoit occupé le Trône , qui le tua en duel , & défit ſon Armée. Il eut pour ſucceſſeur *Grime* , fils du Roi *Duffe* , ou de *Mogal* ſon frere , qui fut extrêmement haï ; à cauſe de ſa tyrannie & de ſa cruauté.

L'Eglife de Rome étoit toujours gouvernée par *Sylveſtre II.* *Ademar* & d'autres rapportent une action de ce Pape , qui le pourroit faire regarder comme un Evêque fort cruel. Ils diſent , que *Guy* Comte de Limoges ayant fait emprifonner *Grimoalde* (d'autres diſent *Grimoard*) Evêque de cette Ville , pour être maître du Monaftere de *Brantôme* , que cet Evêque lui demandoit , & l'ayant enſuite mis en liberté , à de certaines conditions ; cet Evêque vint porter ſes plaintes au Pape , qui ayant cité *Guy* à Rome , fit diſcuster cette affaire dans une Aſſemblée tenue le jour de Pâques , où *Guy* fut condamné à être attaché par les pieds à la queue de chevaux indomtez , pour être traîné & déchiré. Mais ils ajoutent , qu'ayant été mis entre les mains de l'Evêque , il s'étoit accommodé avec lui , & qu'ils s'étoient tous deux ſauvez de Rome , & étoient revenus bons amis dans leur païs. Il y a apparence , dit le ſavant *M. Dupin* , que tout cela étoit fait de concert : car autrement , on ne voit pas comment on pourroit excuſer ce jugement , d'une cruauté bien éloignée de l'eſprit de l'Eglife , qui reſpire la douceur & la paix , & qui ne demande point la mort du pécheur ,

An. de  
N. S.  
1002.

Mort  
de Con-  
ſtantin  
IV. Roi  
d'Ecoſſe.  
*Da-*  
*viti. l. 1.*  
*Europ.*  
*p. 365.*  
*Demſier*  
*hif. d'E-*  
*coſſe.*  
*GRIME*  
lui ſuc-  
cede.  
Séveir-  
téinoûie  
du Pape  
*Sylv. II.*  
*Papyr.*  
*Maſſon*  
*de Geſtis*  
*Rom.*  
*Pontif.*  
*Dupin.*  
*XI. Sie-*  
*cle p. 22.*  
*23. Me-*  
*zerai*  
*p. 96.*

An. de cheur, mais son amendement.  
N. S. Le 3. de Décembre, le Pape Syl-  
1002. vestre tint un Concile à Rome, où  
Concile l'Évêque de Perouse, nommé *Co-*  
à Rome. *non*, renonça au Monastere de S.  
T. IX. Pierre, en faveur du Pape.

Concil. On met dans cette année la mort  
p. 1246. d'Arnoul Archevêque de Rheims,  
Mort pour lequel il y avoit eu tant de con-  
d'Ar- testations entre la Cour de France  
noul Ar- & le Siege de Rome, dans le Sie-  
chevê- cle précédent, qu'il n'est pas néces-  
que de faire de répéter ici. On voit l'Épi-  
de Rheims, taphe de ce Prélat, dans le Chœur  
& de S. Nil. de l'Église, dont il étoit Archevê-  
Martyr. que.  
Rom.

Boleslas C'est aussi dans cette année qu'on  
Duc de met la mort de S. Nil, au 26. de  
Boheme Septembre, à l'âge de 95 ans. *Gre-*  
aveuglé goire Comte de Frascati l'assista à sa  
par le mort, & lui disoit: „ Mon Pere,  
Roi de „ pourquoy nous quittez-vous si-tôt?  
Po'ogne. „ Est-ce que vous avez horreur de  
*Calvis. ad h. a. p. 166.* „ mes péchez? ” Il ne faut pas le  
D. *bra-* confondre avec celui qui mourut  
*vius.* vers l'an 451, qui avoit été le Dis-  
ciple de S. *Chryostome*, & qui a fait  
plusieurs ouvrages qui sont dans le  
T. VII. de la B. PP. p. 1147. &  
T. XXVII. p. 183.

*Boleslas* Duc de Boheme ne per-

dit pas la vie: mais il perdit la vue, An. de  
par une trahison infame; & cela, N. S.  
selon quelques Historiens, dans cet- 1002.  
te année, quoique *Dubravius* mette  
plus tard cet événement. Voici com-  
me on raconte la chose.

*Boleslas* surnommé *le Pieux*, pere *Aeneas*  
de celui dont nous avons à parler, *Sylv. c.*  
avoit ravagé la Pologne, & pris 17. p. 37.  
*Cracovie*. Mais son fils, qui étoit a-  
vare, perdit bien-tôt tout ce que son  
pere avoit conquis: le Roi de Po-  
logne lui enleva *Cracovie*; & en sui-  
te, ayant fait la paix avec lui, il  
l'engagea adroitement à venir à un  
festin, sous promesse qu'il ne lui fe-  
roit aucun mal. Mais, par une lâche  
trahison, il le fit aveugler, & il fit  
égorger ceux qui l'accompagnoient:  
après quoi il vint ravager la Bohe-  
me, & s'en empara.

*Lupus Protospata*, dans sa Chro- *Le Sie-*  
nique, rapporte à cette année le *ge de*  
Siege de la Ville de *Bari*, par le Chef *Bari.*  
des Arabes, & comme elle fut dé-  
livrée par *Pierre Urseolo* Duc de Ve-  
nise. Cette Ville, qui est dans le  
Royaume de Naples, & qui est très  
ancienne, après la décadence de  
l'Empire s'est souvent vue au pou-  
voir des Barbares.

~~~~~  
L'an 1003. de N. S. Le 28. de Basile, & de Constantin. Le 2.  
d'Henri. Le 7. de Robert R. de F. Le 5. de Sylvestre II. & de  
Jean XVIII. l'an 1. Indiction 1.

On  
conti-  
nue de  
s'oppo-  
ser à  
Henri  
Empe-  
reur.  
*Calvis. Dittm. l. 5. p. 52. 53. Si-*

SI les commencemens du Regne  
d'Henri Empereur d'Occident fu-  
rent un peu troublez; soit par l'am-  
bition de quelques Princes Allemans,  
qui n'approuvoient pas son élection,  
& dont les uns furent tuez, & les  
autres gagnez; soit par le souleve-  
ment d'Arduin Marquis d'Yvrée; ces  
mouvemens continuerent encore dans  
cette année. L'Empereur opposa

une puissante Armée à Herman Duc  
de Souabe, qui, bien qu'il eût pris  
Strasbourg, le défiant pourtant de  
ses forces, se soumit à Henri. Il tâ-  
cha de gagner les autres Princes.  
Le Comte Henri ayant demandé  
qu'on lui donnât la Duché de Baviè-  
re, qu'on lui avoit promise; l'Em-  
pereur, pour la lui refuser d'une  
maniere qui ne l'aigrît pas, lui re-  
pré-

*gonius*  
1. 8. de  
*Regno*  
*Italia.*  
*Chron.*  
*Hildes-*  
*heim.*  
Henri  
tâche de  
gagner  
les Prin-  
ces.

An. de N. S. 1003. présenta, que les *Bavarois* avoient eu, de tout tems, la liberté d'élire leurs Ducs; qu'il ne vouloit pas violer leur droit; mais qu'il iroit sur les lieux; & qu'alors, du consentement des Princes, il se feroit un plaisir de le contenter. Le Comte *Henri* sentit que c'étoit-là un honnête refus; cependant, il accompagna l'Empereur jusques à *Thuringe*, qui est une Province d'Allemagne, dans la Haute Saxe, où *Henri* déchargea les *Thuringiens*, du tribut qu'ils payoient de trois-cens pourceaux. Ensuite, l'Empereur étant venu à *Mersburg*, il apprit la revolte de *Boleslas* Duc de Pologne, & la rebellion du Comte *Henri* Marquis d'Autriche; celle d'*Ernest*, & de *Brunon*. Nous verrons dans la suite, comment il dissipa tous ces mouvemens.

Il décharge les *Thuringiens* du tribut qu'ils payoient.

Il poussa vivement *Henri* Marquis d'Autriche.

*Giseler* Archevêque de *Magdebourg* meurt. *Sigon. l. 8. de Reg. Ital.*

*Lecom- mencement de trois Re- publiques.*

Quelques-uns croyent que dans cette année-même, il poussa vivement *Henri* Marquis d'Autriche, & qu'il prit son fils *Ernest*, à qui il auroit fait son procès, si quelques Princes, & même l'Archevêque *Wille- gise* n'avoient intercedé pour lui. Il se servit du même Prélat, pour faire savoir à *Giseler* Archevêque de *Magdebourg*, de quitter son Archevêché. On dit que ce *Giseler* demanda un terme de trois jours, au bout duquel il mourut.

Si nous en croyons *Sigonius*, *Hen- ri* ne fut pas si heureux en Italie. Ayant envoyé une Armée contre *Ardouin*, sous la conduite d'*Ostbon*, elle fut mise en fuite; ce qui obligea *Henri* à laisser l'Italie. Mais il y a apparence que *Sigonius* se trompe. Il met aussi dans ce tems, le commencement de trois Républiques, *Florence*, *Genes*, & *Pise*.

*Hofman*, dans ses *Ann. de Bam- berg*, l. 1. p. 36, dit qu'*Henri*, pour s'opposer à ses ennemis, s'avança cette année par la Baviere en Au-

*Tom. I.*

triche, ayant fait marcher devant lui son Trésor, & tous ses meubles les plus précieux, avec une petite Armée; mais que la Cavalerie ennemie ayant fait une sortie vers *Herz- burg*, avoit enlevé ce riche butin. Cela obligea *Henri* à assieger cette Place, qui fut forcée de se rendre & de restituer le butin, & qui fut abandonnée ensuite au pillage. Il dit encore, que *Henri* s'étant faisi du Marquis d'Autriche, il l'avoit fait enfermer dans le Château de *Gibichstein*, près de la Riviere de *Sala*; après s'être emparé de tous ses Etats.

Il ajoute, qu'ayant pacifié tous les troubles, il s'étoit marié avec *Cunegonde* fille de *Sigefrid* Comte Palatin; qu'étant allé dans la Haute Saxe, à *Quedlimbourg*, il y avoit célébré la Pâque, & ensuite à *Halberstad* la Pentecôte; que de là s'étant avancé jusques à *Corbie*, il y avoit rencontré la Reine *Cunegonde*, avec laquelle il s'étoit rendu à *Paderborne*, où elle avoit été couronnée par *Willegise* Archevêque de *Mayence*; qu'ayant appris là que les *Vandales* Occidentaux, & d'autres Nations, pouffez par leurs Chefs, vouloient secouer le joug, & quitter la Religion Chretienne qu'ils avoient embrassée sous *Ostbon I.*, il entreprit de faire une expédition contre eux; après s'être ceint du glaive du Martyr *S. Adrien*; & fit approcher son Armée de *Mersburg*. *Hofman* dit, qu'ayant vu les desordres que les incursions des Barbares avoient faites dans cet Evêché, il s'étoit écrié, *O Christ, puissant en guerre, & vous S. Laurent Martyr, je vous promets de vous servir de tout mon cœur, & de rétablir ce Lieu qui est consacré à votre nom dans sa premiere splendeur, si vous me faites remporter la victoire sur les ennemis &c.* Qu'ayant fait cette priere, comme on lui apprit que les ennemis s'a-

An. de N. S. 1003.

P. 37.

E

van-

An. de  
N. S.  
1003.

vangoient, il fit communier toute l'Armée, & fit encore cette oraison: *O Dieu des batailles, élève ton bras sur les Nations qui en veulent à tes serviteurs. Disperse les par ta vertu; détrui les, ô mon Protecteur &c.* Qu'ayant ainsi donné du courage à ses soldats, & s'étant ainsi animé lui-même, il s'étoit jetté sur les ennemis, avec tant de bonheur, qu'en un moment toute l'Armée fut dissipée. L'Historien dit qu'on disoit, mais il est permis d'en douter, qu'il avoit remporté cette victoire par le secours des Saints *Laurent, George & Adrien*; que ceux qui étoient au Camp, avoient vu ces Martyrs avec un Ange armé, marcher devant l'Armée, & fondre sur les Ennemis: Qu'*Henri* avoit été tellement réjoui de cette Vision, que levant les yeux & les mains vers le Ciel, il avoit fait cette priere: *O Dieu, Roi du Ciel & de la Terre, qui résistes aux superbes, & fais grace aux humbles, qui conserves ceux qui t'aiment: Je te bénis. Tu es glorifié entre les Nations, à cause de la victoire que tu nous as fait remporter glorieusement.*

On peut voir la Vie de cet Empereur, que *Gretser* nous a donnée, imprimée l'an 1718. à Francfort avec d'autres Pièces, p. 273. 274.

Troubles en Angleterre par *Suenon*, qui y fait de grands ravages.

*Larrei* Hist. d'Angleterre p. 285.

Il y avoit encore de plus grands troubles en Angleterre, que dans l'Allemagne & dans l'Italie. *Suenon*, animé par les cruautés que les Anglois avoient faites à ses Sujets, passa en Angleterre avec des troupes animées de cette fureur, qu'inspiroit une injure reçue, & l'esprit du Paganisme contre les Chrétiens; mit les Villes à feu & à sang, & poussa fort avant ses conquêtes. Il envoya une Flotte sur les côtes de West-Sex, qui pillà la Ville d'Exceter, la Province de Devon, celle de Hant & de Wilt; & cela par la perfidie des Gouverneurs du país,

dont l'un étoit Normand, nommé *Hugues*, & l'autre étoit le Comte *Edrick Streon*.

Rome eut aussi la douleur de perdre son Pape *Sylvestre II.* qui mourut le 11. ou 12. de Mai, après avoir régné 4 ans, un mois, & 9 jours. *Bzovius*, Continueur de *Baronius*, veut que ce Pape soit venu d'un Roi d'*Argos*, nommé *Temenus*, qui étoit descendu d'*Hercule*, & qui étoit l'un des Chefs des *Heraclides*, dans l'expédition où ils gagnèrent le *Peloponnese*. En vérité, il faut avoir de bons Mémoires pour prouver qu'un Pape, qui a vécu mille ans après *Jesus-Christ*, descende d'un homme qui vivoit plusieurs Siècles avant la venue de *Notre Sauveur*.

Ce n'est pas le seul conte qu'on a fait de ce Pape. On a dit de lui, qu'il étoit Magicien; qu'il avoit une tête d'airain, par laquelle le Diable lui répondoit; que le Démon lui avoit promis qu'il ne mourroit point, avant qu'il eût célébré la Messe à *Jerusalem*; ce qui lui avoit fait croire qu'il vivroit longtems, parce qu'il n'avoit nullement envie d'aller dans cette Ville de l'Orient: mais que comme il célébroit la Messe dans l'Eglise de *Ste. Croix* appelée *Jerusalem*, la fièvre lui prit, & qu'il mourut le même jour. Plusieurs Auteurs ont débité cela comme des vérités: mais, ni *Marianus Scotus*, ni *Ditmar*, ni *Helgaud* Moine de *Fleuri*, ni *Lambert*, ni *Herman*, ne disent rien de semblable. Il y a diverses personnes qui on été ainsi surpris. *Cambyse* fils de *Cyrus* ayant consulté l'Oracle de *Butte*, il eut pour réponse, qu'il mourroit à *Ecbatane*. Il crut que c'étoit l'*Ecbatane* de *Medie*, & il mourut dans *Ecbatane* de *Syrie*. *Henri IV.* Roi d'Angleterre, à qui on avoit prédit qu'il mourroit à *Jerusalem*, tomba malade subitement dans

An. de  
N. S.  
1003.

Mort du Pape *Sylvestre II.*

*Journal des Savans du 8. Août 1678.*  
*Bayle Diss. p. 712.*

Ce qu'on a dit de ce Pape.

*Laurent Schrader monum. Ital. t. 2. Nicol. Lyran. in Mor. Glossa ad 14. cap. 2. l. Macc. Benno. Guliel. Malmsb. c. 2. de Gestis Regum Angl. Mart. Polonus. Anton. T. II. Chro. T. XVI. §. 18. Platina in Syll. II. Sigbertus in Cron. ad a. 998.*

An. de N. S. 1003.

*Vencen-  
sius Bel-  
locacens.  
l. 24. c. 88.*

*Werner.  
Rolo-  
winck in  
facie.  
temp. f.*

*XLIV.  
Le livre  
intitulé  
Onus Ec-  
clesia.*

*Maria-  
nus Sco-  
tus. p.  
449.*

*Glab. l.  
1. Hist.*

*Dismar.  
l. 6. Hel-  
gandis*

*vita Ro-  
berti*

*Naudé*

*Apolog.*

*des*

*grands*

*hommes*

*accusés*

*de magie.*

*S. Mar-  
the Gall.*

*Christ.*

*de Ar-  
chiep.*

*Rhem.*

*Duchef-  
ne in vi-  
ta Pon-  
tif. Bib.*

*P. P.*

*Ouvra-  
ges de*

*Sylvest-  
re.*

*Duchl-  
ne histor.*

*Franc.*

*Tom. II.  
Mabillon*

*Tom. II.  
Anal.*

*p. 216.*

dans l'Abbaye de Westminster, & y mourut dans la chambre appelée *Jerusalem*. Ferdinand le Catholique Roi d'Espagne, ayant été averti qu'il mourroit à *Madrigal*, & qui é-  
vita avec soin d'y aller, mourut à *Madrigaleio*, petit Village dont il n'avoit jamais ouï parler. Plusieurs donnent au Pape Sylvestre de grands éloges; & l'on voit encore aujourd'hui à Rome son Epitaphe en vers, qu'un de ses successeurs *Serge IV.* a faite, & que *Baronius* rapporte à cette année. (Nous la rapporterens ail-  
leurs, en parlant de *Serge*.) Quel-  
ques-uns croient, que la grande connoissance qu'il avoit des Mathématiques, l'a pu aisément faire passer pour Magicien, dans un Siecle ignorant. D'autres croient, que son adresse à s'insinuer dans l'esprit d'*Osbon*, qui l'a fait élever aux premiers honneurs, quoiqu'il fût d'assez basse naissance, a donné lieu à ce bruit. Il y a un Docteur nommé *Osiander*, qui a cru que ce Pape n'a passé pour Magicien, que parce qu'il rendit à César ce qui est à César. Il est permis à chacun de faire ses conjectures.

Ce Pape a composé plusieurs Ouvrages; des Traitez de Rhétorique, d'Arithmetique, & de Géometrie; & de la maniere de construire une Sphere. Il fit une Horloge à *Magdebourg*, qu'il régla sur le cours de l'Etoile Polaire, qu'il consideroit à travers un tuyau. *Guillaume* de Malmesburi parle des Orgues hydrauliques qu'il avoit faites, & qui jouoient par le moyen de l'eau. On lui attribue encore un *Traité de l'Astrolabe*, écrit en forme de Dialogue entre lui & *Leon* Légat du Pape.

On a recueilli cent-soixante de ses Lettres, qui ont été données au public, sur un manuscrit de la Bibliotheque de *Papyre Masson*, & imprimées par les soins de son frere, l'an 1611. à Paris, avec celles de *Jean*

de *Sarisbury*, & d'*Etienne de Tournai*.

Dans ses Lettres il cite *Pline*, *Eugraphius*, *Jules César*, *Suetone*, *Q. Aurelius*, *Ciceron*, *Victorin le Rbeteur*, *Stace*, *Claudien*, la *Dialectique* & l'*Astrologie* de *Boëce*, *Mamilius*, un Espagnol nommé *Joseph*, qui avoit écrit de l'Arithmetique, un Médecin nommé *Demosthene*, touchant les maladies des yeux; ce qui fait voir, qu'il avoit plus de savoir qu'on n'en avoit alors.

On dit qu'il a fait la Vie de *S. Adalbert* Archevêque de Prague, & une Epigramme sur le portrait de *Boëce*. Mais quoique *Baronius* dise qu'il a vu cette Vie de *S. Adalbert*, & qu'*Abraham Bzovius* l'ait publiée & d'autres; *Benschenius* dans le 23. jour du mois d'Avril, *Mabillon* dans le Siecle V. Bénédictin, croient que cette Vie est la production d'un Anonyme.

Sylvestre a fait l'Histoire des Actes du Concile de Rheims contre *Arnoul*. On a son Discours au Concile de *Mouzon*, qui fait voir quelle a été l'érudition de ce Pontife; & le P. *Mabillon* nous a donné le Discours que *Sylvestre* fit étant Pape, pour l'instruction des Evêques, où il leur représente; que plus leur Dignité est élevée, plus ils sont obligés de répondre par leur sainteté & par leur mérite, à la grande élévation de leur état; & que leur chute est d'autant plus déplorable, qu'ils tombent de plus haut; que Dieu demande plus d'eux, que des autres personnes du Clergé; & que leurs fautes seront plus sévèrement punies, que celles des autres. Il leur explique les qualitez, que *S. Paul* demande dans les Evêques. Il déclame contre la *Simonie*, qui étoit si commune de son tems, que les Evêques donnoient de l'argent aux Archevêques, pour leur Ordination; les Prêtres, les Diacres, & les autres Clercs, aux Evêques. Il exhorte les Prélats, à qui ce Discours est adressé, de ne pas faire ce honteux

An. de N. S. 1003.

Discours de ce Pape pour l'instruction des Evêques.

Simonie de ce tems-là.

An. de  
N. S.  
1003.

trafic, & de mener une vie sans reproche. Il y fait dire à un nouvel Evêque; *J'ai été ordonné par l'Archevêque, à qui j'ai donné cent sous d'or; mais si j'ai le bonheur de vivre, j'espère les regagner, en ordonnant pour de l'argent, des Prêtres, des Diacres, & d'autres Ministres de l'Autel.* Il marque, que le peuple crioit à l'Ordination d'un Evêque, *Il est digne & juste.* Il paroît dans ses Ecrits, qu'il étoit savant, du moins pour ce tems-là. Entre ses Lettres, on en voit une écrite au nom de l'Eglise de Jerusalem, à l'Eglise Universelle; ce qui fait dire à *Baronius*, qu'il a fondé le premier, le tocsin de la Guerre Sainte. C'est sa 27. Lettre, qui est dans le 17. T. de la B. des Peres, page 672. On fit de grands honneurs au Pape *Sylvestre*, après sa mort.

Il a fondé le premier le tocsin de la Guerre sainte.

Ce qu'on dit qu'il fit avant sa mort.

*Platine*, dans la Vie de ce Pape, dit, que comme il se vit sur le point de mourir, touché de repentance, il exhorta tout le monde à bien vivre, & à ne penser pas à satisfaire son ambition, ou à se servir des ruses du Démon; & qu'ensuite il pria qu'on mit son corps mort sur un chariot trainé par deux chevaux, & qu'on l'enfvelit où ces deux chevaux s'arrêteroient. Il ajoute, que *Martinus Polonus* rapporte, qu'on connoit quand un Pape doit mourir, par le bruit que font ses os, & l'humidité qui sort de son sepulcre. Mais, dit *Platine*, c'est aux Papes à examiner si cela est vrai.

JEAN le Seclui succeda. *Baron. ad a. 1003. Plasimp. 354-355.*

Celui qui lui succeda fut appelé *Jean.*, & selon quelques-uns, *Jean XVI.*; selon d'autres, *Jean XVII.*; selon d'autres, *Jean XVIII.*; & selon *Platine*, *Jean XIX.* On dit que le Siege fut vacant 33 jours. Il fut fait Pape, par la faction des Comtes de *Tuscanelle*; & il fut surnommé *le Sec.* Mais son regne fut court; car, selon *Platine*, il ne tint le Siege que 4.

mois & 20 jours: d'autres disent, 5 mois, & 25 jours: *Herman* prétend qu'il regna un an; & il dit qu'il fut fait Pape l'an 1005; mais il paroît qu'il se trompe. On dit, que pendant le Pontificat de ce *Jean*, plusieurs Villes furent renversées, par des tremblemens de terre. Et il y en a qui disent, que de son tems l'élection des Papes fut ôtée au Peuple, pour être entierement donnée au Clergé.

A ce Pape, qui mourut le 7. de Décembre, ou selon d'autres, le 31. d'Octobre, succeda *Jean XVII.* La plupart disent, *XVIII.* D'autres *XIX.* D'autres, *XX.* Nous verrons qu'il occupa le Siege plus longtems que son prédécesseur. Il étoit nommé *Fasan*, & il étoit Romain. Il fut ordonné le 26 de Décembre. Au commencement de son Pontificat, il envoya un Légat en Allemagne pour la consécration d'un nouvel Archevêque de *Magdebourg*: car *Othon le Grand* avoit accordé ce privilege à cette Eglise, qu'elle ne seroit consacrée que par le Pape. Mais parce qu'à cause de divers troubles qu'il y avoit à Rome, le Pape ne pouvoit pas aller à *Magdebourg*, & que l'Elu ne pouvoit pas venir à Rome; le Pape envoya un Légat. L'Evêque consacré s'appelloit *Tagmon. Ditmar L. 5.* dit que ce *Tagmon* fut consacré le 2 de Fevrier, par *Willigise* Archevêque de Mayence, en présence du Roi, du Légat, & de tous les Evêques. Cette consécration se fit l'an 1004.

*Philobée* fut mis sur le Siege d'Alexandrie, cette année; il succeda à *Ephrem*, & il tint le Siege 28 ans. Le Kalife *Haquem* le fit exposer à des Lions affamez, qui ne lui firent aucun mal, à ce qu'on dit; & il se tint caché pendant neuf ans. Ce Kalife obligeoit les Chrétiens à avoir une Croix pendue au cou; & les Juifs, la tête d'un veau. Il fit démolir les Synagogues

An. de  
N. S.  
1003.

L'élection des Papes ôtée au peuple. Un autre JEAN lui succeda. *Pape-broc. O-nusfrus Gerard DuBois l. X. hist. Eccl. Paris.*

PHILO; THE'S Patr. d'Alexandrie. *Elmacin. p. 263.* Cruauté du Kalife HA-QUEM. Ce qu'il faisoit porter

An. de  
N. S.  
1003.

aux  
Chre-  
tiens &  
aux Juifs.  
*Gl. l. 3.  
C. 4. Ba-  
ro. ad a.  
1003.  
On re-  
bâtit des  
Eglises.*

Une  
Comete.  
*Mezo-  
ray.  
Cron.  
Hilder-  
heim  
Bonfin.  
Rer.  
Hing.  
Ducad.  
11. l. 1.  
p. 209.  
Ce que  
fit Etien-  
ne Roi  
de Hong-  
rie contre  
son oncle.*

Son zèle  
pour  
la propa-  
gation  
de l'E-  
vangile.  
*Vita per  
Charib.*

gues de ces derniers, & les forçoit à coups de bâton de se faire *Druses*; mais il leur permit ensuite de reprendre leur ancienne Religion.

Dans cette année, on abattoit presque par-tout les anciens édifices, pour en bâtir de nouveaux. Comme on vit que la fin du Monde ne venoit pas, selon les prédictions que l'on avoit publiées sur la fin du Siècle X.; on bâtit de tous côtez de nouvelles Eglises, on releva celles qui étoient abattues, & on repara celles qui en avoient besoin.

On vit une Comete, qui ne s'éloignoit guere du Soleil, & qui ne parut que peu de jours, un peu avant son lever.

Au reste, selon quelques Historiens, l'Eglise de Hongrie florissoit alors sous *Etienne* fils de *Geisa*, & la Reine *Gisele*, qui étoit sœur de *Henri* Empereur. Ce Prince entra dans la Transylvanie, où regnoit *Giulus* son oncle, ou *Jule*. Il le prit, sa femme & ses enfans, & contraignit son peuple à se faire Chretien. Il y avoit déjà guerre entre ces deux Princes, dès l'année précédente. *Giulus* ne pouvoit souffrir que son neveu eût quitté la Religion des Scythes; & pour le forcer à y revenir, il fit des courses dans la Hongrie. *Etienne* ne voulant pas avoir la guerre avec un Prince de son sang, lui envoya des Ambassadeurs, pour le prier de quitter la Religion des Scythes, & de reconnoître le vrai Dieu & Sauveur; mais voyant que toutes ses démarches ne produisoient aucun effet, il entra cette année dans la Transylvanie, & prit son oncle & toute sa maison.

Ce Duc, à ce qu'on dit, ne songeoit qu'à la propagation de l'Evangile; il envoyoit chercher par-tout des Prêtres; il établit dix Evêchez, dont *Strigomie* fut la Métropole, qui eut pour Archevêque *Sebastien*. On

dit que le Pape ayant appris ce que ce Duc avoit fait, l'appella *Apôtre*, lui accorda la Couronne, y ajouta une Croix, pour porter devant le nouveau Roi, en signe de son Apostolat; & que l'Evêque *Anastase* ayant apporté en Hongrie les Lettres du Pape, la Couronne & la Croix, le Duc *Etienne* fut couronné Roi, & *Gisele* son Epouse fut aussi couronnée. De-là est venu le titre de *Majesté Apostolique*, qu'on donne aux *Rois de Hongrie*. Ce nouveau Roi mit sa personne & son Royaume sous la protection de la Sainte Vierge, & fit bâtir à son honneur une magnifique Eglise, à *Albe Royale*. Il fonda aussi un Monastere à *Jerusalem*, à *Rome* une Collégiale de 12 Chanoines, un Hôpital pour les Pauvres Hongrois, qui iroient visiter l'Eglise de S. Pierre, & une très belle Eglise à *Constantinople*. Mais il ne faut pas croire que toutes ces choses arriverent dans cette année. Il est même fort incertain si la *Hongrie* a été convertie avant l'an 1010.

*Gabriel Du Moulin*, Curé de *Manneval*, dit, que dans cette année *Ethelred* Roi d'Angleterre, pour se venger de ce que son beau-frere *Richard II*. Duc de Normandie l'avoit vivement repris sur sa conduite, envoya une Armée sous la conduite de son Grand-Sénéchal, avec ordre de mettre tout à feu & à sang, excepté le Temple de S. *Michel*; & de lui amener le Duc *Richard*: mais que *Neel* ou *Rugel* de S. Sauveur, Vicomte de Costentin, & Gouverneur de la Basse Normandie, s'opposa avec tant de valeur aux Anglois, & qu'il en fit un si grand carnage, qu'à peine en resta-t-il pour porter des nouvelles de leur défaite. *Ethelred* fut tellement affligé de cette disgrâce, qu'il jura de désoler toute la Normandie. Mais

An. de  
N. S.  
1003.

*apud  
Sur. 20.  
Aug. c. 6.  
Du ccu-  
ronnement  
de ce Roi &  
de son  
epouse.  
Il met  
sa per-  
sonne  
& son  
Royaume  
sous la pro-  
tection  
de la  
Vierge.  
Ses fon-  
dations.  
Hist. de  
Gab. Du  
Moulin  
Norm.  
l. IV. p.  
95. &c.*

Guerre  
entre  
*Ethel-  
red*, &  
son  
beau-  
frere *Ri-  
chard*;

apaisée  
par le  
Pape.

An. de  
N. S.  
1004.

il ajoute, que le Pape *Jean*, qu'il appelle *Jean XV.* reconcilia ce Roi

avec son beau-frere, par *Leon* Evê- que de Trier.

An. de  
N. S.  
1004.

L'an 1004. de N. S. Le 29. de Basile & de Constantin. Le 3. d'Henri. Le 8. de Robert Roi de France. Le 2. du Pape Jean XVIII. Indiction 11.

L'érec-  
tion de  
l'Eglise  
de Bam-  
berg en  
Evêché.  
*Hoissl. 6.  
de l'Emp.  
T. II. p.  
248. Cr.  
Bam-  
berg. Pri-  
vilege de  
cette  
ville.  
Hofm.  
Ann.  
Bamberg.  
l. 1. p. 44.*

Les troubles continuerent encore dans l'Allemagne, l'Italie, & la Boheme: *Henri* y avoit par-tout des ennemis, qu'il tâchoit de gagner par des voyes de douceur, ou à qui il faisoit la guerre. Quelques-uns mettent dans cette année, l'érection de l'Eglise de *Bamberg* en Evêché: mais d'autres la mettent en l'an 1006. & d'autres en 1007. Je dirai seulement ici, que *Bamberg* est une Ville d'Allemagne dans le Cercle de la Franconie, sur la riviere de *Regnitz*, qui se rend un peu plus bas dans le *Mein*. L'Evêque de cette Ville a cet avantage, que les quatre premiers Electeurs Séculiers sont ses vassaux pour quelque portion de leur pais; savoir, le Roi de *Boheme*, pour la Ville de *Prague*, l'Elesteur de *Baviere*, pour *Aversbach*; celui de *Saxe*, pour *Witteberg* & *Trebits*; & celui de *Brandebourg*, pour *Custrin*. Certaines familles nobles en prêtent, pour eux, l'hommage à ce Prélat; & dans les cérémonies de son Sacre, & dans d'autres, elles exercent, comme Vicaires de ces Electeurs, les Charges qu'ils ont, de *Grand-Echançon*, de *Grand-Maitre*, de *Grand-Maréchal*, & de *Grand-Chambellan*. Au-reste, on fait un conte assez singulier de cette Ville de *Bamberg*. C'est que *Cunigonde*, la voyant sans murailles, l'entoura d'un fil, & qu'elle assura ses habitans, que cela empêcheroit toute sorte d'irruptions. Aussi cette Ville, si on en croit l'Auteur du *Théâtre historique*, a une grande con-

fiance en ce fil de *Cunigonde*.

Dans l'Italie, & dans la France, on tenoit plusieurs Synodes, touchant quelques usages de petite importance; comme: S'il falloit jeûner entre le tems de l'Ascension & de la Pentecôte? Si on devoit chanter le *Te Deum*, les Dimanches qui précédent Noel & le Carême? Si la fête de l'Annonciation de la Vierge seroit célébrée le vingt-cinquieme de Mars, ou le dixhuitieme de Décembre, comme cela se pratiquoit en Espagne? On décida, que l'on jeûneroit la veille de la Pentecôte; que l'on chanteroit le *Te Deum* en Carême; & que la fête de l'Annonciation se célébreroit au mois de Mars.

On parle aussi d'un Concile de *Poitiers*; mais il est fort incertain, si ce fut cette année. On y fit trois Canons. Le 1. porte, qu'à l'égard des choses usurpées depuis cinq ans, ou qui le seront, on demandera justice au Prince, ou au Seigneur; & qu'on agira contre celui qui ne voudra pas se soumettre au jugement, jusques à faire le dégât sur les Terres. On y anathematifa ceux qui briseroient les Eglises, pilleroient les pauvres, ou frapperoient les Clercs. Les deux autres Canons défendent aux Evêques de rien prendre pour la Pénitence, ou pour la Confirmation; & aux Prêtres ou Diacres, d'avoir des femmes chez eux.

Le Roi *Robert* se trouvoit dans les

Quel-  
ques Sy-  
nodes en  
Italie &  
en Fran-  
ce. *Baron.*  
a. 1004.  
*Glab. l. 3.  
Maxarai  
p. 190.  
Concil.  
Tel. c. 1.  
X. Cr.*

Concile  
de Poi-  
tiers.  
T. IX.  
Concil.  
p. 780.

Le Roi  
Robert

An. de N. S. 1004.

se trouvoit dans les Synodes.

*Helgand de Fleuri vita Roberti. T. IV. Du Cbême. Concil. T. LX. 783. etc.*

Censure Leutheric, qui croyoit que le Corps de J. Christ n'étoit reçu que par ceux qui en sont dignes.

Eloges de Leutheric.

Abbon Moine de Fleuri meurt. *Du Cbême Hist. de Franc. T. III. p. 345. Dupin Siècle X. p. 50.*

les Synodes qui se tenoient en France, & chacun admiroit son humilité, & la maniere honnête avec laquelle il en usoit avec les Evêques: ce qui n'empêchoit pas qu'il ne les reprit, quand il le jugeoit à propos. On dit qu'il censura fortement *Leutheric* Archevêque de Sens, de ce que, donnant le Sacrement, après avoir dit, *Le Corps de N. S. J. Christ soit le salut de votre ame & de votre corps*, il ajoutoit, *si vous en êtes digne, recevez-le.* Ces paroles ont donné lieu à quelques-uns de croire, que cet Archevêque étoit dans les sentimens de *Berenger*, dont nous parlerons dans la suite. Du moins il est certain, que ce Prélat avoit de la peine à digérer la doctrine de la Présence réelle; & qu'il croyoit, que le Corps de J. Christ n'étoit reçu que par ceux qui en étoient dignes. Cet Archevêque étoit extrêmement considéré, jusques-là que ses Collegues l'appelloient *l'Ange du grand Conseil, plein de bonnes œuvres.* On prétend, que ce Prélat cacha ses sentimens, après la censure du Roi *Robert*.

La France perdit dans cette année, selon le sentiment de quelques-uns, *Abbon* Moine & Abbé de Fleuri, ou de Benoit sur Loire; quoique *Sigebert* mette sa mort à l'an 1003. Cet Abbé étoit dans une haute estime. On l'appelloit le *Maitre de toute la France.* Il étoit d'Orleans, fils de *Latus* & d'*Ermingarde.* Il avoit été élevé sous l'Abbé *Wilfald* dans le Monastere de Fleuri; ensuite il avoit visité les Académies de Paris, de Rheims & d'Orleans; puis il étoit devenu le Préfet de l'École du Monastere. Avant l'an 960, il avoit été appelé en Angleterre par *Oswald* Evêque de Winchester; il y avoit été fait Prêtre, & préposé sur un Monastere nouvellement fondé. Deux ans après, ayant été comblé

de présens, il étoit retourné à *Fleuri*, où il avoit été élu Abbé après la mort d'*Oylbold.* Il eut quelques démêlez avec *Arnoul* Evêque d'Orleans, ce qui l'obligea à écrire une Apologie adressée aux deux Rois *Hugues* & *Robert*, dans laquelle il met entre les *Hérétiques*, ceux qui croient que les biens de l'Eglise leur appartiennent, & qui s'en emparent; & il soutient, que les Successeurs de *S. Pierre* ne peuvent pas dire, que les Eglises qu'ils gouvernent soient à eux; encore moins en faire trafic, comme il dit qu'on le faisoit tous les jours. Il disoit, que les Evêques étoient prodiges d'Excommunications. On l'accusoit d'avoir contribué à une sédition, qui étoit arrivée l'an 995, où le peuple se souleva contre les Evêques. Il s'en défend, dans son *Apologie.* Il avoit un grand attachement pour l'Etat Monastique, & il défendoit fort les interêts des Moines. Il disoit, que l'état des Moines étoit le plus parfait, parce qu'ils ne sont occupez qu'à vaquer, comme *Marie*, à l'unique nécessaire; ce qui lui avoit attiré beaucoup d'ennemis. Après l'an 986, il alla à Rome, pour obtenir du Pape *Jean XVI.* de plus grands privileges pour son Monastere. Il y retourna dix ou onze ans après, pour soutenir auprès de *Grégoire V.*, *Arnoul* Archevêque de Rheims, qu'on avoit détroné à tort, & afin d'ôter aux Evêques d'Orleans, par l'autorité du Pape, le pouvoir qu'ils s'arrogéient sur son Monastere. Sur la fin de sa vie, il rétablit le Monastere de *Squirs* en Gascogne, qui fut appelé le Monastere de la *Regle*, ou de la *Reoule*, dans le langage du pais. Il mourut d'une maniere bien tragique, dans une émotion populaire. Cet Abbé ayant fait une reprimande à un Moine *Gafcon*, d'avoir mangé sans son congé, hors du Monastere; ce Moine témoigna son

An. de N. S. 1004.

Ses démêlez avec Arnoul.

Ses sentimens.

Son attachement pour l'Etat Monastique.

Sa mort tragique.

An. de  
N. S.  
1004.

son dépit à ceux qui étoient présents, & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter une sédition. Cependant, les Gascons & les François se disoient des injures, & se jettoient des pierres. L'Abbé voulut sortir pour les appaiser; mais un Gascon lui traversa les côtes, avec un coup de lance. On dit qu'Abbon se sentant percé, dit froidement, *Celui-ci y va tout de bon.* Il mourut le même jour. Les Moines de Fleuri firent une Lettre circulaire sur sa mort, que M. Baluze nous a donnée; & *Aimoin*, Moine du même Monastere, a écrit sa Vie.

Baluz. l.  
1. miscell.  
p. 411.

Ses ou-  
vrages.  
Sieg. c.  
134.

Alex.  
Natal.  
sec. IX.  
& X.  
part. 1.  
Surius ad  
XX. No-  
vemb.

Annal.  
Mabill.  
p. 248.  
T. II.

Ce que  
c'étoient  
que les  
*Avouez*  
ou *Avo-*  
*cats* de  
l'Église.

Abbon a fait plusieurs Ouvrages. Un *Traité* adressé à *Odilon* Abbé de Cluny, sur la Concordance de l'Évangile; un autre des Cycles de toutes les années, depuis la naissance de J. Christ, jusques à son tems, que *Sigebert* dit être un Commentaire sur le *Traité* de *Victorius*. Deux Lettres à l'Abbé *Bernard*, à qui le Comte de Toulouse offroit un Evêché, mais de qui il exigeoit une somme d'argent. Dans l'une de ces Lettres, il traite cette question, Quand on peut quitter sa Charge de Pasteur? Une Lettre à l'Abbé de *Fulde*, donnée par *Baluze*, T. I. Miscell. p. 409. On lui attribue encore l'Abregé des Vies des Papes, tiré de l'Histoire d'*Anastase* le Bibliothecaire, imprimé à Mayence, l'an 1602: la Vie de S. *Edmond* Roi des Anglois; il l'écrivit à la priere de *Dunstan*: on la trouve dans *Surius*. Le second Tome des *Analestes* de P. *Mabillon* contient un Recueil de Canons, que cet *Abbon* a composez. Il y a 32 chapitres. Dans ces Canons, il parle des *Avouez*, ou *Avocats* de l'Église, *Advocati*. C'étoient des Gentilshommes, à qui les Evêques, ou les Abbez avoient donné en fief, des Terres de leurs Églises, à la charge de les protéger contre

ceux qui les attaqueroient. *Abbon* An. de  
en rapporte l'origine, tirée des Con- N. S.  
ciles d'Afrique, qui avoient ordon- 1004.  
né de demander, aux Empereurs, des *Scholastiques*, c'est-à-dire des *Avocats*, pour soutenir les interêts de l'Église devant les Tribunaux séculiers; & on les nommoit *Défenseurs des Églises*. Mais depuis la chute de l'Empire François, & les hostilités universelles, ces *Défenseurs*, ou *Avouez*, ne défendoient plus l'Église que par les armes; & *Abbon* se plaint, qu'au-lieu de la défendre, ils la pilloient. Ils laissent, dit-il, ses biens en proie aux ennemis, sans leur résister, même de paroles; & après que les ennemis se sont retirés, ils achevent de consumer le reste, agissant, non en Protecteurs, mais en Maitres, réduisant à la pauvreté ceux qui cultivent les Terres, & maltraitant les Clercs & les Moines. La Charge d'*Avouez* fut introduite après le Consulat de *Stilicon*, pour maintenir les droits & les biens temporels des Ecclésiastiques contre les entreprises des Séculiers; c'est ce que nous apprenons d'un Concile de *Carthage*. Il est parlé de ces *Avouez* dans les *Capitulaires* de *Charlemagne*, L. V. 31. VIII. 308; dans la *Chronique* de l'Abbaye de S. *Pierre de Beze*, au Diocèse de Langres; dans l'Histoire de la Maison de *Bethune*, d'*André du Chesne*, L. I. c. 3. Il y avoit même des *Avouez* des Églises & des Monasteres: comme nous l'apprend *Pierre Pitbou*, dans son Livre des Comtes de Champagne. Je reviens à *Abbon*. On a encore de lui une Lettre à *Gregoire V.*, du moins un fragment. On a perdu des Livres qu'il a faits sur la *Dialectique* & sur l'*Astronomie*. Mais de tous les Ouvrages d'*Abbon*, il n'y en a point de plus singulier qu'une Lettre en Vers hexametres, à la louange de l'Empereur *Othobon*, dont les Vers com-

Lettre  
d'Abbon  
en vers.  
Caus.

An. de N. S. 1004. commençoient & finissoient par la même lettre, & se pouvoient lire en six différentes manières, qui faisoient des sens différens.

*Aimoin* Moine de Fleuri a écrit la vie d'*Abbon*, comme je l'ai déjà dit. Il l'avoit accompagné jusques au Monastere de *Squirs*, & il fut témoin de sa mort.

Cet *Aimoin* a écrit,

1. IV. Livres de l'Histoire de France, depuis la prise de Troye jusques au Couronnement du Roi *Pepin*, c'est-à-dire l'an 752. On les trouve parmi les *Ecrivains François*, à *Francfort* l'an 1613; & parmi les *Historiens de France* que *Du Chesne* a donné à Paris 1641. T. III.

2. Deux Livres des *Miracles de S. Benoit*, à l'Abbé *Gautlin*. On les trouve dans la Bibliothèque de Fleuri de *Jean du Bosc* p. 791; dans *Bollandus*, au 21. de Mars; & au 4. Siècle *Benedict.* du P. *Mabillon*, part. 2. p. 366.

3. Un Sermon dans la Fête de *S. Benoit*; dans la *Bibl. de Fleuri* citée, p. 270.

4. Un Poème héroïque de la première fondation du Monastere de *Fleuri*.

5. Du transport des Reliques du corps de *S. Benoit* en France; *Duchefn.* T. III. *Hist. Franc. Mabillon* Siècl. *Bened.* II. p. 359.

Il ne faut pas le confondre avec *Aimoin* de Paris, qui vivoit au IX. Siècle.

Il y eut une assez grande mortalité à Rome, & le Cardinal *Baronius* dit, que ce fut alors qu'arriva la conversion de *Jean Canaparius*, & de son Compere *Francon* surnommé *Maringue*. Ceux qui aiment les contes, pourront lire cette conversion, s'il leur plaît. Je dirai seulement, que ce Moine *Canaparius* prononça anathème contre ceux qui oseroient mettre un cadavre sur le sien:

Tom. I.

*Nemo suum vel alienum cadaver super me mittat. Si quis hoc praesumpserit, sit maledictus, & in perpetuum anathemate constrictus.*

Voilà un plaisant sujet pour lancer des anathèmes, & il en faut être bien prodigue! Il y a eu un tems, où les Juifs se faisoient un scrupule qu'un cadavre touchât l'autre: & il y a eu des Chrétiens qui ont eu la même superstition; mais elle n'a pas été générale. Le P. *Montfaucon* dit, qu'il a vu à Arles trois cercueils, posés l'un sur l'autre, dans lesquels on publie qu'il arrive un miracle perpétuel, à l'honneur de *Ste. Concordé*: c'est qu'on voit toujours de l'eau dans celui du milieu, qui baisse & hausse selon le flux & reflux; & cela n'arrive pas aux deux autres.

J'en pourrois rapporter d'autres; mais il vaut mieux quitter le Moine *Canaparius*, & voir ce qui se passe en Angleterre.

*Suenon* vint lui-même avec une puissante Flotte, & il débarqua dans la Province de *Norfolk*, où il fit de grands ravages. Les *Danois* y mettoient tout à feu & à sang; ils pilloient les Villes, & les brûloient ensuite. Les Anglois firent aussi un grand carnage des *Danois*, qui, quoique vainqueurs, étoient plus affligés que ceux qu'ils avoient vaincus, parce qu'on en avoit presque autant tué des leurs, qu'ils avoient tué d'Anglois; & ils s'affligoient d'une victoire qui leur avoit coûté si cher.

Il y avoit en Espagne plusieurs Docteurs Juifs célèbres, & entre autres ces deux:

L'un s'appelloit *Isaac Alphesi*, parce qu'il avoit passé, de l'Afrique & du Royaume de *Fez*, en Espagne. Son Epitaphe, écrite en vers, fait voir l'estime qu'on en faisoit. „Gra-

F

An. de N. S. 1004.

Mortalité à Rome. *Baron.* a. 1004.

*Diar. Ital. c. 1. p. 1.*

*Alfred ex Westm. Camden. in Northf. Wigorn. Malmsb. de Reg. l. 2. c. 10. Troubles en Angleterre.*

Docteurs Juifs en Espagne. *Ganz. Tsemach. David. p. 134. Isaac Alphesi. Son Epitaphe.*

*Gl. l. 3. cap. 3. Sigebert de viris Illustr. c. 14. & in Chron. ad a. 990. Tribema. Vespas. Baron. 1004.*

An. de N. S. 1004.

„ vez, *disoit-on*, sur cette pierre,  
 „ que la lumière du Monde est éteinte : dites, que dans ce tombeau  
 „ repose la source de la Sagesse.  
 „ Venez, filles de Sion, & pleurez;  
 „ le Monde est enlèveli, & tombe  
 „ dans l'aveuglement : pleurez &  
 „ gémissiez; car l'Arche & les Ta-  
 „ bles de la Loi sont brisées avec ce  
 „ Docteur.

Isaac fils de Baruch.

Le second s'appelloit *Isaac* fils de *Baruch*, qui faisoit monter sa généalogie jusqu'à *Baruch* Secrétaire de

*Jérémie*. Il entendoit plusieurs Langues; & le Roi de Grenade l'appela dans sa Cour, afin de recevoir de lui des leçons. Ce second *Isaac*, qui pendant sa vie avoit été brouillé avec *Isaac Alphesi*, se sentant malade, ordonna à son fils d'aller demander pardon à son ennemi; *Alphesi* reçut ce fils chez lui, & le traita, jusqu'à sa mort, comme son enfant. Ces exemples sont très édifians.

An. de N. S. 1004.

Si reconciliation avec l'autre Isaac.

L'an 1005. de N. S. L'an 30. de Basile, & de Constantin. Le 4. d'Henri. Le 9. de Robert. Le 3. du Pape Jean. Indiction III.

*Ditmar*. l. 6.

Henri va s'opposer au Duc de Pologne.

Pardon ne au Comte Henri.

*Ditmar*. l. 6. p. 60. *Chron. Sax.*

Va en Italie.

Y est couronné Roi à Pavie.

DES le commencement de l'année, l'Empereur *Henri* se mit en marche, pour aller s'opposer à *Boleslas* Duc de Pologne, qui s'étoit emparé de la Bohême, & qui avoit fait beaucoup de mal aux Bavares; & étant venu à *Mersburg*, il apprit là, que son frere s'étoit retiré vers le Roi de *Hongrie*, & que le Comte *Henri* se repentoit beaucoup de sa rébellion. Il y eut de grands Seigneurs, qui demanderent sa grâce, & qui l'obtinent, sous la condition qu'il demeureroit en prison; & l'on ajoute même, qu'*Henri* vint se présenter devant l'Empereur, en habit de pénitent.

Après quoi l'Empereur vint en Italie, où sa présence étoit nécessaire, pour combattre *Ardouin* Marquis d'*Yvrée*. Quelques-uns mettent ceci à l'année 1004. Il fut assez bien reçu des Princes d'Italie, qui, surpris de sa venue, n'osèrent pas lui résister; & étant venu à *Pavie*, il y fut couronné Roi d'Italie, pendant qu'*Ardouin* s'enfuyoit. Cependant, les habitans de *Pavie*, qui

étoient déjà fort attachés à *Ardouin*, murmuroient en secret contre leur nouveau Roi; & ayant excité une sédition, ils assiègerent le Palais d'*Henri*. L'Armée, qui étoit hors de la Ville, ayant entendu le bruit des habitans, accourut aussi-tôt; & ayant enfoncé les portes, mit le feu à quelques maisons, ce qui augmenta le tumulte; qui ne put s'appaiser qu'au lever du Soleil, où l'on vit que plusieurs habitans de la Ville avoient été tuez, & presque la moitié de la Ville brûlée. Les autres vinrent demander grâce à *Henri*, & l'obtinent. Mais on dit que dans ce tumulte, *Henri* se démit une cuisse, d'où il demeura boiteux; ce qui fut cause que le surnom lui en demeura; & un jeune Seigneur nommé *Gisilbert*, frere de la Reine, y fut blessé à mort. Il y a des Auteurs qui prétendent, qu'ayant été pris, il sauta du haut d'un Château, & se cassa la jambe; & il s'en est trouvé, qui ont dit qu'un Ange l'avoit rendu boiteux. Voici comme *Hofman*, dans ses *Annal. de Bamberg*,

Affligé dans son Palais, & délivré par son Armée;

Pourquoi il fut appelé Boiteux. *Krausz. Sax. l. IV. c. 34.*

*Hofm. Ann. Bamberg. l. 1. p. 38.*

An. de  
N. S.  
1005.

l. 1. p. 39. récite ce conte, après *Nunnefus & Nauclerus*. Il dit qu'*Henri* étant allé visiter le mont *Gargan*, lieu célèbre, ajoute *Nauclerus*, à cause de la continuelle présence de l'Archange *Michel*; comme il prioit ardemment, un Ange lui étoit apparu, & lui avoit donné à baiser un livre; qu'*Henri*, étonné de la vision, s'étoit retiré dans un lieu étroit; & qu'alors l'Ange lui avoit touché la cuisse, en prononçant ces paroles, *Ceci sera un signe de l'amour que Dieu te porte, à cause de ta chasteté, & de ta justice*; que dans ce moment le nerf de la cuisse étoit devenu tout sec, & que dès-lors il avoit été boiteux. *Hofman* permet au Lecteur de croire ce qu'il lui plaira: il a raison; il y a plus d'un incrédule, qui n'en croira rien. Mais ce qu'il y a de certain, ajoute-t-il, c'est qu'*Henri* n'a pas été boiteux de naissance, mais par accident. Il dit qu'on en voit un monument devant la porte orientale de la Basilique Cathédrale, à droite, vis à vis d'*Adam & Eve*, où l'on voit la statue de pierre de l'Empereur, où le pied gauche paroît plus court que le droit.

*Fabric.*  
*Sax. illust.* l. II.  
p. 215.  
Va à  
Milan.

Est dans  
un grand  
danger à  
*Strasbourg*.

Va en  
Bohème  
avec *Jaromir*,  
contre  
*Boleslas*  
qui s'en-  
fuit.

De *Pavie* l'Empereur vint à *Milan*: mais il ne voulut pas entrer dans la Ville; ce qui en mortifia beaucoup les habitans.

Ensuite il revint en Allemagne; & étant à *Strasbourg*, il pensa être accablé par la ruine de la maison où il étoit; mais personne ne fut blessé, qu'un Prêtre.

Enfin, voulant châtier *Boleslas* Duc de Pologne, il prit sous sa protection *Jaromir* fils de *Boleslas* l'Aveugle, & vint avec lui dans la Bohème, d'où *Jaromir* avoit été chassé, quoiqu'il en fût le légitime Souverain. *Boleslas* fut si surpris de la diligence d'*Henri*, qu'il répondit à celui qui l'en avertit, qu'il n'étoit pas possible que cela fût, quand même

*Henri* & ses soldats ramperoit comme des grenouilles; mais voyant que la chose étoit, il s'enfuit. La Bohème reçut, avec plaisir, *Henri*, le voyant accompagné d'un Prince qu'ils regardoient comme leur légitime Maître. Le premier Château devant lequel il se présenta, se rendit. De là étant venu vers une Ville nommée *Zatets*, ou *Sats*, appelée autrefois *Puschtiadla*, & par plusieurs *Lutzyko*, c'est-à-dire, Ville des prez, à cause de la quantité de ses prairies, les habitans lui en ouvrirent les portes aussi-tôt, & tuèrent eux-mêmes la Garnison Polonoise qui y étoit. *Henri*, ne trouvant ainsi rien qui lui résistât, fit couronner *Jaromir*, comme Prince de Bohème. Voilà comme *Ditmar* rapporte la chose.

*Dubravius & Cromerus* récitent la chose différemment. Ils disent que *Boleslas* Duc de Bohème, ayant perdu la vue par la trahison de *Boleslas* Roi de Pologne, que quelques-uns nomment *Miesco*, ou *Miseco*; s'en retourna dans sa maison, où il fit couronner *Jaromir* son fils, pour remplir sa place.

Ils ajoutent, qu'un nommé *Cochan* ayant trouvé le moyen de mener à la chasse ce pauvre Prince, & de le faire écarter de ceux de sa suite, dans un Bois, le fit tomber de cheval; & ayant des gens apostez, le fit attacher nud à un arbre, & lança le premier un dard contre lui; ses gens en firent de même: mais heureusement, ceux qui étoient de la suite du Prince, survinrent; & voyant leur Roi dans un si triste état, se jetterent sur ces malheureux, & en firent plusieurs prisonniers. Ce qu'il y eut de plus merveilleux, fut, que le Roi se trouva sain & sauf, par un effet de la bonté de Dieu, qui avoit détourné les traits. *Dubravius* dit, qu'il en donna

An. de  
N. S.  
1005.

*Daviti*  
p. 849.

*Jaromir*  
couronné.  
*Dubravi.*  
l. 6. p.  
166.  
Autre  
récit.

*Cochan*  
trahit  
*Jaromir*.  
*Georg.*  
*Fabricii*  
*Sax. illust.*  
*ad a.*  
1013.  
p. 277.

*Jaromir*  
est con-  
servé.

An. de  
N. S.  
1005.

Le Roi  
de Polo-  
gne de-  
mande à  
l'Empe-  
reur le  
frere de  
Jaromir.

Dubr. p.  
169.

la gloire à *Jean Baptiste*, & qu'il fit dresser là un Temple à son honneur. Le traître *Cochan*, à ce que dit cet Historien, ayant fait son coup, alla donner avis au Roi de Pologne de ce qu'il avoit fait, & lui conseilla d'envoyer à la Cour d'*Henri*, où étoit le frere de *Jaromir*, afin qu'on le lui remit, & qu'il pût ainsi exterminer la race des Princes de Boheme. Le Roi de Pologne approuva ce conseil; & ayant fait marcher des troupes du côté de la Boheme, il envoya en même tems des Ambassadeurs à l'Empereur, pour demander *Uldric* frere de *Jaromir*, sous prétexte de rebellion. *Henri* se laissa éblouir, dit-on, par quelques présens qu'on lui fit; mais il ne voulut pourtant pas remettre *Uldric* entre les mains des Ambassadeurs de *Boleslas*; il se contenta de lui donner des Gardes dans sa Cour. C'est ce que dit *Dubravius*. Mais *Cromer* soutient que *Henri* laissa aller *Uldric*, ou *Uldric*, après lui avoir donné des chevaux, des habits, des Gardes, & tout ce qui pouvoit servir à son voyage, sous la promesse qu'il seroit toujours soumis au Roi de Pologne. Et il ajoute, que cet *Uldric* fit crever les yeux à son frere *Jaromir*, & s'établit Roi, en se rendant tributaire du Roi de Pologne. *Dubravius* raconte la chose d'une autre maniere. Il dit que *Boleslas* Roi de Pologne étoit en chemin, & s'approchoit de la Boheme, lorsqu'on lui vint rapporter qu'*Uldric* étoit pris, ce qui lui donna beaucoup de joye; mais qu'il fut extrêmement mortifié d'apprendre que *Jaromir*, qu'il croyoit mort, étoit vivant, & qu'il se disposoit à défendre la Ville de *Prague*. Cela ne le rebuta point; & pour donner de la terreur aux habitans de *Prague*, il prit tous les Châteaux, & tous les hommes, qu'il trouva dans son chemin; & ayant tout pil-

lé, il distribua le butin à ses soldats. Après quoi, s'avancant vers *Prague*, il coupa tous les arbres, & toutes les vignes qui étoient près de la Ville. *Prague*, après un mois de Siege, se rendit. Cependant, ajoute-t-il, *Uldric* ayant trompé ses Gardes, vint en secret en *Bobeme*; & s'étant fait connoître, trouva plusieurs personnes de qualité, qui lui promirent leur secours. Le perfide *Cochan*, qui avoit fait traiter si cruellement *Jaromir*, fut l'arrivée d'*Uldric*; & ayant sujet de se plaindre du Roi de Pologne, qui ne l'avoit pas recompensé comme il attendoit, il voulut aussi le trahir à son tour. Pour cet effet il fit demander à *Uldric*, s'il voudroit oublier les injures qu'il avoit faites à son frere, sous la promesse qu'il lui donneroit le moyen de remonter sur le Trône de ses prédécesseurs. *Uldric* hésita quelque tems, s'il devoit se confier à un traître aussi infame que *Cochan*. Enfin, ayant pris conseil, il jugea qu'il pouvoit s'y confier. *Cochan* lui découvrit le projet qu'il avoit fait de le faire entrer dans la Ville de *Prague*, dans le tems que le Berger, qui conduisoit tout le troupeau de la Ville, seroit entrer ce troupeau dans *Prague*. La chose réussit, comme on l'avoit projeté: *Prague* fut prise, & le Roi de Pologne auroit été pris, si le traître *Cochan* ne l'avoit pas fait échaper.

*Prague* ayant été reprise, au rapport de *Dubravius*, les deux freres *Jaromir* & *Uldric* se féliciterent de se revoir possesseurs d'un Royaume qui leur appartenoit. Mais la paix ne dura pas longtems entre eux: chacun vouloit regner; chacun avoit sa faction. *Jaromir* prétendoit qu'étant l'aîné, il devoit avoir le Royaume: *Uldric* soutenoit qu'il lui appartenoit, comme ayant été vainqueur. *Theodote* Evêque de

An. de  
N. S.  
1005.

Prague  
se rend.

Prague  
reprise.

p. 172.

Contes-  
tation  
entre  
deux  
freres  
Jaromir  
& Ul-  
dric.

Pra-

An. de  
N. S.  
1005.

Nou-  
velle tra-  
hison de  
Cochan.

Jaromir  
a les  
yeux  
crevez.

Autre  
récit fait  
par *Aeneas Syl-  
vius.*  
p. 37-38.

*Prague* s'opposa fortement à l'un & à l'autre, & les engagea à partager entre eux la Principauté, par égale portion. Mais avant que cela fut exécuté, le perfide *Cochan*, qui ne pouvoit vivre sans commettre quelque trahison, vint trouver *Uldric* en secret, & lui représenta dans quels dangers il se mettoit, s'il ne regnoit pas seul; qu'il auroit toujours à craindre, & que c'étoit une triste chose d'être toujours dans des frayeurs continuelles. Après ces remontrances, il l'exhorta à faire crever les yeux à son frere. Ce conseil fit d'abord frémir *Uldric*: mais enfin, l'envie de dominer & de regner seul, lui fit étouffer les sentimens de la nature. *Jaromir* eut les yeux crevez, & *Uldric* fut le seul Duc. C'est ainsi que l'Histoire se est récitée par *Dubravius*.

*Aeneas Sylvius*, qui depuis a été *Pie II.*, ne dit pas tout à fait la chose comme *Dubravius* nous la rapporte.

Il convient de la maniere en laquelle *Jaromir* fut attaché à un arbre, & miraculeusement conservé. Il convient encore, de la prise de *Prague* par *Boleslas* Roi de Pologne. Mais il dit qu'*Uldric* ayant su la trahison de *Boleslas*, fut renvoyé secrètement par *Henri*; qu'ayant ramassé quelques troupes, il occupa les côtes qui dominoient sur la Ville de *Prague*, & fit crier aux habitans, par un Héraut, que les Polonois ayant été vaincus dans une bataille, avoient pris la fuite; & que leur légitime Prince venoit victorieux avec son Armée. Il ajoute, qu'à cette nouvelle, la Garnison Polonoise, effrayée, sortit avec précipitation; que ceux de *Prague* en tuerent quelques-uns; que *Mefico*, ou *Boleslas*, se retira en Pologne; & qu'*Uldric* étant entré dans *Prague*, y fit crever les yeux à son frere, qui vouloit regner, parce qu'il étoit l'aîné.

Quoiqu'il y ait de la diversité entre *Ditmar* & les autres Auteurs que j'ai citez, il n'est pas impossible de les accorder.

On peut croire que *Jaromir* fut, à la vérité, choisi par son pere *Boleslas*, pour lui succéder; mais que l'un & l'autre furent chassés: qu'*Henri* ensuite vint ramener *Jaromir*; & que ce fut après le départ d'*Henri*, de *Prague*, que tout ce que nous avons dit après *Dubravius*, *Aeneas Sylvius*, & *Cromerus*, arriva. Les autres differences entre *Ditmar* & ces Auteurs, ne sont pas fort considerables.

Au reste, pour suivre l'Histoire de *Ditmar*, lors qu'*Henri* étoit à *Prague*, un Prédicateur nommé *Godescalc*, Pasteur de l'Eglise de *Frisingen* Ville de Baviere, fit un Sermon devant l'Empereur; dans lequel, après avoir exhorté tous ceux qui étoient présens, à craindre Dieu, à conserver le lien de la Charité fraternelle, & à obeir à leurs Superieurs; il s'adressa au Roi, & lui représenta avec douceur, qu'il devoit se connoître lui-même, & donner la gloire de tous les honneurs & de tous les biens, qu'il avoit eus jusqu'à présent, à la liberalité de Dieu, & non à ses mérites. Ensuite il parla de la Misericorde; & il fit voir que chaque Fidele devoit souhaiter trois choses à l'égard de cette vertu; de la pouvoir, & de la vouloir exercer, & de l'exercer en effet. Après cette Préface, il s'écria: „ O Roi, je vous conjure donc, par le nom, & pour l'amour de celui qui quitta a son débiteur dix-mille talens, que vous ayez pitié de *Henri* Marquis d'Autriche; que vous déliez les liens, & que vous lui fassiez grâce; ce; afin que vous puissiez dire, avec plus de confiance, à Dieu, *Pardonne-nous nos péchez.* ” Ce discours toucha si fort l'Empereur, qu'il

An. de  
N. S.  
1005.

*Ditm.*  
l. 6.  
Sermon  
de *Godescalc*  
dans  
*Prague*.  
devant  
l'Empe-  
reur.

Il'ex-  
horte à  
pardon-  
ner à  
*Henri*  
Marquis  
d'Autri-  
che.  
L'Em-  
pereur,  
touché,  
accordé  
ce qu'on  
lui de-  
mande.

An. de  
N. S.  
1005.

Henri  
affiege  
Bauzen,  
& y est  
presque  
tué.

Il a  
prend.

Ann.  
Fland.  
Mezerai.  
Henri  
donne la  
Duché  
de la Bas-  
se Lor-  
raine à  
Gode-  
froi.

Trou-  
bles sur  
ce sujet.

Ditmar.  
l. 6. p. 64.

ne put retenir ses larmes, ni refuser à ce vénérable Pasteur ce qu'il lui demandoit pour ce Marquis. *Henri* ensuite, ayant quitté *Prague*, & renvoyé les Bavares chez eux, vint assiéger *Bauzen*, ou *Budissen*, qui est dans le Marquisat de la Haute *Luzace*. Il y pensa être tué par une fleche, qu'on tira de dessus les remparts, & qui blessa celui qui étoit près du Roi. Il reconnut sur le champ, la grace de Dieu, qui l'avoit préservé. La Ville se défendit avec assez de courage : mais enfin elle fut prise. Après quoi l'Empereur se retira dans ses Etats, avec son Armée, qui étoit cruellement fatiguée.

*Othon*, fils du Prince *Charles Duc* de la Basse *Lorraine*, étant mort l'an 1004, sans avoir été marié, l'Empereur *Henri* donna sa Duché à *Godefroi* Comte de Verdun, de Bouillon & d'Ardenne; n'ayant aucun égard aux sœurs du défunt, qui étoient mariées, savoir, *Gerberge*, à *Lambert* Comte de Brabant; & *Hermengarde*, à *Lambert* Comte de Namur. Le Comte *Baudouin* de Flandres, qui étoit déjà ennemi de l'Empereur, entreprit la querelle de ces filles, & se saisit de *Valenciennes*. L'Empereur crut qu'il ne devoit pas souffrir cette injure; mais l'Hiver l'obligea de se retirer sans avoir rien fait. Il fut plus heureux les années suivantes.

*Henri* ne se méloit pas seulement

des affaires du Monde; mais encore de celles de l'Église. *Ditmar* nous apprend, que le 7. de Juillet de cette année, il se tint un grand Concile à *Dortmond* en Westphalie, dans lequel *Henri* s'étant plaint du dérèglement de la Discipline de l'Église, & en particulier de ce qu'on permettoit des mariages dans des degrez défendus par les Canons, à l'occasion du mariage de *Conrad Duc d'Austrasie*, & de *Matbilde*; il porta les Evêques à renouveler les Loix Ecclésiastiques, & à corriger les dérèglemens des mœurs, en faisant plusieurs Canons sur ce sujet. On trouve ce Concile presque tout entier dans la Vie de *S. Adalberon Evêque de Mets*, que le P. *Labbe* a publiée dans sa Bibliothèque. *Adalberon* mourut sur la fin de cette même année.

L'Angleterre fut affligée de plusieurs fléaux. Les *Danois* exerçoient toujours leurs cruautés dans cette Ile; & il y avoit une horrible Famine. Plusieurs moururent de faim; & ceux qui restoient étoient si foibles, que bien loin d'avoir la force de résister à l'ennemi, ils cedoient, & abandonnoient tout. Il est vrai que ce dernier fléau fit aussi retirer les *Danois*, & leur Roi.

Un nommé *Hilperic* écrivit, à peu près dans ce tems, un Livre, de la maniere de *supputer*.

An. de  
N. S.  
1005.

Baron.  
ad 1005.  
Dupin  
sec. XI.  
p. 122.  
Concile  
à Dort-  
mond.  
Concil.  
T. IX.  
p. 783.

Westmon.  
L'An-  
gleterre  
affligée  
de la fa-  
mine.

Sigebert  
Gemb. à  
l'an  
1005.  
p. 591.  
Hilpe-  
ric.

L'an

An. de  
N. S.  
1006.

An. de  
N. S.  
1006.

L'ande N. S. 1006. Le 31. de Basile & de Constantin. Le 5. d'Henri. Le 20. de Robert. Le 4. du Pape Jean, Indiction IV.

L'Empereur fait la guerre en Pologne fort heureusement. *Diss. l. 6. p. 66.* Boleslas demanda de la paix, & l'obtint. Il a guerre avec Baudouin Comte de Flandres, qui lui prête le serment de fidélité. *Kronsz. Sax. l. 4. c. 31. Calvis. ex Fab. Mezerai. p. 96. Ditmar. p. 66. l. 6.*

L'Empereur alla faire la guerre en Pologne, où *Boleslas* étoit; & il la fit si heureusement, que ne trouvant presque rien qui lui résistât, il vint jusques à *Posen*, ou *Pofnam*, qui est la Capitale de la Basse Pologne, située sur le *Wart*. *Boleslas* craignant, que si cette Ville étoit prise, il ne fût entièrement chassé de son Royaume, envoya demander la paix à *Henri*, qui la lui accorda.

L'Empereur eut aussi des affaires avec *Baudouin* Comte de Flandres. Ce Comte ayant pris le parti des seigneurs d'*Osbon* Duc de la Basse Lorraine, contre *Godefroi* Comte de *Verdun*, qu'*Henri* avoit investi du Duché, s'étoit saisi de *Valenciennes*; & comme je l'ai dit, l'Empereur crut qu'il ne devoit pas souffrir cet affront, & vint assiéger cette ville. Cela arriva l'année précédente, à ce que croit *Mezerai*. D'autres estiment, que ce fut cette année, mais que l'Hiver l'obligea de se retirer sans avoir rien fait; & que l'année suivante, au commencement du Printems, *Henri* revint en Flandres, assiegea *Gand*, surprit plusieurs grands Seigneurs, & fit de grands ravages. Ils ajoutent, que *Baudouin*, voyant qu'il ne pouvoit soutenir cette guerre, s'accorda sagement avec l'Empereur, lui remit *Valenciennes*, & lui fit serment de fidélité. *Henri*, qui avoit besoin de la valeur d'un Prince tel que *Baudouin*, dans les grandes affaires que lui causoient les rebellions des Princes Allemands, lui redonna *Valenciennes*, & l'Île de *Walcboren*, qui

faisoit partie de la *Zélande*; d'où naquit un sanglant differend entre les *Flamans* & les *Hollandois*; ceux-ci prétendant, que la *Zélande* leur appartenoit, en vertu d'une Donation qu'ils disoient leur en avoir été faite par l'Empereur *Lothaire*, fils de *Louis le Débonnaire*.

Les Historiens, comme je l'ai remarqué, ne conviennent pas du tems de la défaite de *Baudouin*; mais quelques-uns estiment que ce fut dans cette année, qu'*Henri* fit tenir un Synode à *Francfort*, pour ériger en Evêché l'Eglise de *Bamberg*, dont nous avons parlé à l'année 1004. Cependant, il y a plus d'apparence que ce fut l'an 1007. *Ditmar*, l. 6. dit que dans ce Synode *Henri* se prosterna en terre devant les Prélats qui y étoient, & qu'il ne se leva que lorsque *Willigise*, qui y présidoit, le prit par la main. Ensuite il déclara devant tous ceux qui étoient au Synode, que n'ayant plus aucune esperance d'avoir de la posterité, il avoit choisi *J. Christ* pour son héritier; qu'il avoit déjà offert à Dieu, dans le secret de son cœur, tout ce qu'il avoit de plus précieux; sa personne, tous les biens qu'il avoit acquis, & tous ceux qu'il avoit encore. Il ajouta, qu'il avoit désiré avec ardeur, d'ériger l'Eglise de *Bamberg* en Evêché; & qu'il prioit tous les Evêques assistans de ne s'opposer pas à son dessein. *Hofman*, dans le Liv. I. de ses Ann. de *Bamberg*, dit qu'*Henri* se plaignit d'*Henri* Evêque de *Wirtzbourg*, qui s'étoit opposé à son dessein, à moins que l'Empereur ne fit de

*Valenciennes* rendue à *Baudouin*. Differend entre les *Flamans* & les *Hollandois*. Synode à *Francfort*. T. IX. Concil. 784. *Herman. & Chron. Wirziburg. apud. Baluzium. T. I. Miscell.* Ce que *Henri* fit dans ce Synode. *Hofman Ann. Bamb. l. 1. p. 40.*

L'Eglise de *Bamberg* érigée en Evêché.

An. de  
N. S.  
1006.

Eberhard fait  
Evêque de Bam-  
berg.

de son Eglise un Archevêché. Les Prélats ayant acquiescé à la volonté d'*Henri*, l'Empereur remit cet Evêché à *Eberhard*, qui étoit alors Chancelier, & il fut consacré sur le champ, par l'Archevêque *Willigise*. Ensuite, au rapport de *Sigonius*, l'Empereur fit bâtir deux beaux Monasteres, dont l'un, qui fut consacré à *S. Etienne*, fut remis aux *Augustins*: & l'autre, sous le nom de *S. Michel*, fut donné aux *Bénédictins*.

*Hofman* dit qu'*Henri* Evêque de *Wirtzbourg*, craignant l'indignation & la vengeance d'*Henri*, se retira auprès d'*Heribert* son frere, Archevêque de *Cologne*, qui ensuite obtint sa grace (celle de son frere) de l'Empereur.

C'est-là ce qu'il y eut de plus considerable dans l'Allemagne. On voit dans les Conciles du Pere Labbe, une Patente du Pape *Jean XVII.* qui confirme l'Episcopat de *Bamberg*.

Je ne sai si on doit mettre dans cette année, le mariage du Roi *Robert* avec *Constance*. On croit que le divorce de ce Prince arriva avant l'an 1004. Il ne tarda pas à se remarier. L'Epouse, qu'il choisit, étoit fille de *Guillaume V.* Comte d'Arles & de Provence, & de *Blanche*, fille de *Gefroy Grise-Gonnelle*. C'étoit une belle Princesse, mais fiere & capricieuse. Elle fit venir de son Pais, une grande quantité de Danseurs & de Baladins, qui, par leurs manieres trop dissolues, mirent le luxe & le desordre dans la Cour de France.

Il y eut une très grande Famine dans ce Royaume, & elle fut même universelle, si on en croit la *Chronique d'Alberic*. La peste faisoit aussi de terribles ravages; & l'on ensevelissoit souvent des gens qui respiroient encore, avec des morts. On loue beaucoup la charité d'*Odilon* Abbé de Clugny, dans ces tems

Baron.  
ex Sigeb.  
Famine  
dans la  
France.  
Mezerai.  
Chr. Alber.  
p. 44.  
Petr.  
Dam. in  
vita  
Odil.

malheureux. Il vendoit tout, à ce qu'on dit, pour nourrir les pauvres, jusques aux vaisseaux sacrez, & aux ornemens des Eglises. On dit que l'Empereur lui ayant fait présent d'une Couronne d'or, il l'engagea, pour subvenir aux pauvres.

*Sigebert* remarque, que la Famine & la Mortalité furent si violentes presque par tout le Monde, que ceux qui ensevelissoient les morts, étoient tellement ennuyez de vivre, qu'étant encore vivans & respirans, ils s'ensevelissoient avec eux.

Les *Danois*, que la Famine avoit chassés, l'année précédente, de l'Angleterre, y revinrent dans celle-ci, & y causèrent des maux inouis. Ils s'emparerent de l'Isle de *Wight*. *Suënon* ne marchoit jamais, qu'il ne pillât, tuât, & brûlât par-tout; & comme si les *Danois* ne répandoient pas assez de sang, les Anglois mêmes se tuoient les uns les autres. Le perfide Duc *Edric* fit tuer méchamment un grand Seigneur nommé *Ethelstan*, qu'il avoit invité à un grand repas.

L'Angleterre perdit, dans cette année, un Prélat célèbre. C'est *Alfric*, ou *Ælfric*, ou *Elfric*, qui étoit Archevêque de Cantorberi, dont nous avons déjà parlé dans l'année 1001.

On lui attribue plusieurs ouvrages; comme, une Histoire du Vieux & du Nouveau Testament, jusqu'à la prise de *Jerusalem*: deux Lettres; l'une à *Wulfin* Evêque de *Salisbury*; l'autre à *Wulstan* Archevêque d'*Yorck*, qui ont été imprimées à Londres, l'an 1623. & l'an 1638: quatre-vingt Sermons: une Lettre sur la Vie des Moines; une autre sur le mariage des Clercs; une Chronique Saxonne de l'Eglise de Cantorbie; quelques Vies des Saints: des Versions de quelques Ouvrages Latins, comme, entre autres, des Dialogues de *S.*

An. de  
N. S.  
1006.

Charité  
d'Odil-  
on.

Mal-  
heurs de  
l'Angle-  
terre.  
Hun-  
tind.

Alfric  
meurt.  
Dupin.  
hif. du  
X. Siecle.  
Cave. p.  
413. H.  
lit.

Ses ou-  
vrages.

Gre-

An. de  
N. S.  
1006.

*Gregoire* : une Homélie Paschale du Corps & du Sang de J. Christ: un Pénitentiel : une autre Lettre sur les Canons , à l'Evêque *Wulfin*, qui a 35 Chap. qu'on trouve T. IX. des Concil. p. 1003: un Dictionnaire Latin-Saxon: une Grammaire de la Langue Latine, en Anglo-Saxon.

Si *Ælfric* Archevêque de Cantorberi est le même qu'*Ælfric* Evêque de *Cride*.

Quelques-uns prétendent que l'on confond *Ælfric* Archevêque de Cantorberi, avec *Ælfric* Evêque de *Cride*. Mais le savant Monsieur *Cave* rapporte une conjecture du grand *Usserius*, qu'on trouve dans un Livre manuscrit de cet incomparable Prélat, par laquelle il prouve, qu'il est fort possible, que le même *Ælfric*, qui étoit avant l'année 956. Abbé, & qui dans ce tems-là put écrire les Lettres que nous avons, à *Wulstan*, & à *Wulfin*; après l'année 963. succéda à *Ordgar* dans le Monastere d'Abandon; vers l'an 969. fut fait Abbé de *S. Alban*; vers l'an 974. le devint de *Malmesburi*; ensuite fut fait Evêque de *Cride*, depuis l'année 978. jusques à 981; depuis l'an 990. jusqua 995. eut un autre Evêché; & enfin fut revêtu, après *Siricius*, de l'Archevêché de Cantorberi, depuis l'année 995. jusques à l'année 1006. Ce sentiment me paroit fort vraisemblable. Cependant, le docte *Wharton* prétend qu'*Ælfric* devint d'Evêque de *Winchester* Archevêque de *Cantorberi*, l'an 995; & qu'il le faut distinguer d'*Ælfric* le *Grammairien*, dont nous parlerons bientôt.

Passages contre la Transsubstantiation, tirez des ouvrages d'*Ælfric*.  
In *notis Woloci*,

Les Protestans tirent, des ouvrages d'*Ælfric*, un argument bien fort, pour prouver qu'on n'étoit pas persuadé en tous lieux, de la Présence réelle du Corps de J. Christ dans l'Eucharistie, que *Paschase* a établie. Voici les passages qu'ils citent, & que chacun peut examiner.

Dans l'un on trouve ces mots:  
„ Que l'Eucharistie n'est pas le Corps  
Tom. I.

„ de J. Christ corporellement, mais „ spirituellement; non le Corps au- „ quel il a souffert, (ce que *Pascha-* „ *se* avoit dit positivement) mais le „ Corps dont il parloit la nuit avant „ sa passion, lorsqu'il dit du Pain „ consacré, *Ceci est mon Corps*, &c. „ Dans un autre passage il y a: „ Que ce Pain vivifiant n'est aucu- „ nement le même Corps auquel „ J. Christ a souffert, & que le Vin „ sacré n'est pas le Sang du Sauveur, „ qui a été répandu, quant à la cho- „ se corporelle; mais qu'il l'est, „ quant à la spirituelle. Que le Pain „ étoit son Corps, & le Vin son „ Sang, comme le Pain du Ciel, „ que nous appellons la Manne, „ dont le Peuple de Dieu fut nour- „ ri durant quarante ans, étoit son „ Corps; & comme l'eau, qui coula „ du rocher dans le Désert, étoit „ son Sang. Ce qui fait que l'Apô- „ tre dit dans une de ses Epitres, „ qu'ils mangeoient d'une même „ viande spirituelle, & qu'ils buvoient „ du même breuvage spirituel; où „ l'Apôtre ne dit pas *corporellement*, „ mais *spirituellement*; car J. Christ „ n'étoit pas encore né, ni son Sang „ répandu, lorsque le Peuple man- „ geoit de cette viande, & buvoit „ de ce rocher.

On trouve encore ces mots: „ Il „ y a une grande différence entre „ le Corps auquel J. Christ a souf- „ fert, & le Corps que l'on con- „ sacre pour l'Eucharistie. Car le „ Corps auquel J. Christ a souf- „ fert, est né de la chair de Marie, „ & est pourvu de sang, d'os, de „ peau, de nerfs, de membres hu- „ mains, & d'une ame raisonnable; „ mais son Corps spirituel, que nous „ appellons *Eucharistie*, est composé „ de plusieurs grains, sans sang, „ sans os, sans membres, & sans „ ame. Le Corps de J. Christ, qui „ a souffert la mort, & qui est res-

An. de  
N. S.  
1006.

*in hist.*  
*Beda*  
*Angl.*  
*Saxo. l.*  
*IV. c. 24.*  
*et l. V.*  
*c. 22.*  
*Usser. de*  
*success.*  
*Eccl. c.*  
*11. num.*  
*21.*  
*Spanh.*  
*hist. Eccl.*  
*sec. X.*  
*p. 1474.*  
*Basn.*  
*hist. de*  
*l'Eglise*  
*p. 945.*  
*Larro-*  
*que hist.*  
*de*  
*l'Euch.*  
*p. 665.*

G

„ sus.

An. de  
N. S.  
1006.

„ fuscité, ne mourra jamais à l'ave-  
 „ nir; il est éternel & impassible :  
 „ mais cette *Eucharistie* est tempo-  
 „ rëlle, sion éternelle; elle est cor-  
 „ ruptible, & divisée en plusieurs  
 „ parties, brisée des dents, & s'en va  
 „ au lieu des excréments. Ce Sacre-  
 „ ment est un gage & une figure;  
 „ le Corps de J. Christ est la véri-  
 „ té-même : nous tenons ce gage  
 „ sacramentellement, jusqu'à ce que  
 „ nous parvenions à la vérité, & a-  
 „ lors le gage fera accompli. *Et plus*  
 „ *baut* : „ Si nous regardons l'*Eu-*  
 „ *charistie* d'une maniere corporelle,  
 „ nous voyons que c'est une créa-  
 „ ture corruptible & muable; mais  
 „ si nous considérons la vertu spiri-  
 „ tuelle qui y est, nous compren-  
 „ nons bien que la vie y réside, &  
 „ qu'elle donne l'immortalité à ceux  
 „ qui la reçoivent avec la foi. Il y  
 „ a une grande différence entre la  
 „ vertu invisible de cette sainte *Eu-*  
 „ *charistie*, & la forme visible de sa  
 „ propre nature : de sa nature, c'est  
 „ du pain corruptible, & du vin  
 „ corruptible; mais par la vertu de  
 „ la parole de Dieu, c'est véritable-  
 „ ment son Corps & son Sang, non  
 „ toutefois corporellement, mais  
 „ spirituellement.

Il dit encore : „ Le Pain & le Vin  
 „ que les Prêtres consacrent, pré-  
 „ sentent exterieurement une chose  
 „ aux yeux du corps, & une au-  
 „ tre interieurement aux yeux de  
 „ l'ame fidele : par-dehors, on voit  
 „ bien que c'est du pain & du vin,  
 „ & on le juge ainsi à sa forme, &  
 „ à sa saveur; & toutefois ils sont  
 „ véritablement, après la consécrati-  
 „ on, son Corps & son Sang, par  
 „ un Sacrement spirituel.

Pour expliquer mieux son senti-  
 „ ment, il compare le changement  
 „ qui arrive au Pain & au Vin par la  
 „ consécration, à celui qui arrive aux  
 „ enfans par le Batême; & à l'eau de

de ce Sacrement de notre naissance An. de  
 spirituelle. Voici comme parle l'*Ho-* N. S.  
*mélie*. „ L'Enfant d'un Payen est 1006.

„ batisé; toutefois il ne perd point  
 „ sa forme exterieure, encore qu'il  
 „ soit changé interieurement : on le  
 „ mene au Baptistere plein de pé-  
 „ ché par la désobéissance d'Adam,  
 „ & il est lavé de tous au-dedans,  
 „ quoiqu'il ne change point au-de-  
 „ hors. De même, l'eau du Baté-  
 „ me, qui est appelé la source de  
 „ la vie, est semblable, en appa-  
 „ rence, aux autres eaux, & sujet-  
 „ te à corruption; mais la vertu du  
 „ S. Esprit survient par la bénédic-  
 „ tion, à cette eau corruptible, &  
 „ la rend propre à purifier, par la  
 „ vertu spirituelle, le corps & l'a-  
 „ me, de tous les péchez. Nous  
 „ considérons maintenant deux  
 „ choses en cette seule créature :  
 „ selon sa vraie nature, c'est une  
 „ eau corruptible; mais selon le  
 „ mystere spirituel, elle a une ver-  
 „ tu salutaire.

Il est vrai qu'il dit, „ que J.  
 „ Christ changea, par une vertu  
 „ invisible, le pain & le vin en son  
 „ Corps & en son Sang; „ mais il  
 „ ajoute, „ que c'est de la même ma-  
 „ niere qu'il changea autrefois la  
 „ manne, & l'eau du rocher, en  
 „ ce même Corps & en ce même  
 „ Sang.

Ailleurs, expliquant ce que J.  
 „ Christ dit de la manducation de sa  
 „ chair, au ch. 6. de S. Jean, il par-  
 „ le ainsi : „ Il n'a pas commandé de  
 „ manger le Corps qu'il a pris, ni  
 „ de boire le Sang qu'il a répandu  
 „ pour nous : mais par ce discours,  
 „ il a entendu l'*Eucharistie*, qui est  
 „ spirituellement son Corps & son  
 „ Sang; car quiconque la mangera  
 „ d'un cœur fidele, aura cette vie  
 „ éternelle. Sous l'Ancienne Loi,  
 „ les Fideles immoloient des victi-  
 „ mes, qui représentoient le Corps

„ que

An. de  
N. S.  
1006.

„ que J. Christ a offert à son Père  
„ pour nos péchez. Mais pour l'*Eu-*  
„ *charistie*, que l'on consacre à l'Au-  
„ tel de Dieu, c'est la commémora-  
„ tion de ce Corps qu'il a offert,  
„ & de ce Sang qu'il a répandu  
„ pour nous, comme il l'a com-  
„ mandé lui-même, disant: Faites  
„ ceci en mémoire de moi.

Nat.  
*Alex. ad*  
*Sec. X.*  
*Disf. XV.*  
P. 368.

Ce sont-là les passages, que les  
Protestans citent. Ceux de la Com-  
munion de Rome disent,

I. Qu'il n'y a rien dans ces passa-  
ges, qu'on ne puisse bien expliquer  
selon le sentiment de leur Eglise;  
qu'ils ne veulent dire autre chose, si  
ce n'est, que le Pain & le Vin ne  
sont pas ce même Corps, & ce même  
Sang, à l'égard de l'état passible,  
parce qu'ils sont le Corps & le Sang  
de J. Christ ressuscité, & qui ne  
meurt plus: Qu'ils ne sont pas en-  
core les mêmes, à l'égard de la ma-  
niere d'exister, parce que le Corps  
de Christ n'est pas dans l'*Eucharistie*,  
visible, palpable, circonscrit dans  
un lieu, exerçant ses fonctions; mais  
qu'ils y sont d'une maniere spirituelle  
& ineffable; qu'ils ne sont pas  
les mêmes, à l'égard de l'apparence  
extérieure, quoiqu'ils soient les mê-  
mes à l'égard de la substance.

Les Protestans répondent, qu'il  
ne faut que lire les passages en ques-  
tion, pour être convaincu que ces  
réponses ne sont pas satisfaisantes; &  
ils ajoutent, qu'il est étonnant, que  
si ces passages n'étoient pas contrai-  
res à la *Transsubstantiation*, on en  
eût effacé ceux qui sembloient le plus  
la détruire, d'un Manuscrit qui fut  
transporté de l'Eglise de *Worcester*,  
dans la Bibliothèque du College des  
Bénédictins à *Cambridge*, comme *Uf-*  
*serius* l'assure; & comme on a effacé  
dans l'édition de la Bibliothèque  
des Peres de l'an 1589. T. VI. ces  
mots du Canon de l'Eglise d'*Ethio-*  
*pie*, *Ce pain est mon Corps*; car on a

ôté le mot de *Pain*.

2. Ceux de la Communion Ro-  
maine disent encore, qu'il n'est pas  
vraisemblable qu'on eût donné de si  
grands Emplois à un homme dont la  
Foi auroit été suspecte, & que l'Eglise  
Romaine lui eût envoyé le *Pallium*.  
Mais les Protestans tirent de-là cet-  
te conséquence, que la doctrine de  
la *Présence du Corps de J. C. dans*  
*l'Eucharistie* n'étoit pas encore si bien  
reçue, qu'il ne fût permis d'avoir  
des sentimens contraires.

On demande, s'il est vraisemblable  
qu'*Elfric* eût voulu combattre un  
Dogme, que l'un de ses Prédéces-  
seurs avoit confirmé par un miracle,  
savoir *Odon*, qui étoit Archevêque  
de Cantorberi, l'an 950. Car, dit-  
on, comme cet *Odon* trouva dans  
son Clergé, des gens qui croyoient  
que la substance du Pain demeureroit  
après la consécration, & qu'on ne  
recevoit pas dans l'*Eucharistie* le  
vrai Corps de Jésus-Christ, mais  
seulement la figure de son Corps &  
de son Sang; un jour qu'il célébroit  
la Messe devant le peuple, avec  
beaucoup de dévotion, il pria Dieu  
avec larmes, de lui déclarer la pro-  
priété substantielle des divins Myste-  
res, afin de corriger les erreurs des  
hommes; & Dieu l'ayant exaucé,  
lorsque le Pontife eut rompu le Pain  
vivifiant, & qu'il en tenoit les mor-  
ceaux entre les mains, on vit cou-  
ler le sang goutte à goutte: ce qui  
ramena, dit-on, les errans.

Les Protestans répondent, qu'il y  
a apparence qu'on a fait ces contes  
après la mort d'*Elfric*; ou que ce  
Prélat ne les a pas crus, non plus  
qu'eux. Il faudroit être, disent-ils,  
bien fou, pour croire tous les mi-  
racles qu'on a débité d'*Odon*; com-  
me, que lorsque le toit de son Egli-  
se étoit rompu, il empêcha qu'il n'y  
tombât seulement une goutte de  
pluie, quoiqu'il n'y eût jamais eu  
de

An. de  
N. S.  
1006.

*Alford.*  
*Ecll.*  
*Angl.*  
*Ann. p.*  
442.  
443.

*Antor.*  
*Vit. de*  
*Vita O-*  
*don. a-*  
*pub Ma-*  
*bill.*  
*Annal.*  
*p. 1. p.*  
207.

Mira-  
cles  
qu'on  
debite  
d'*Odon*;  
de

An. de  
N. S.  
1006.

de si violentes tempêtes en Angleterre, que pendant ce tems-là. Et qu'étant à l'Armée avec son Roi, qui avoit perdu son épée, il en fit descendre une, du Ciel, dans le fourreau de son Prince. Les Protestans croyent également tous les miracles qu'on attribue à cet Archevêque; ou, pour parler mieux, ils ne les croyent pas.

Je ne fais ici que la fonction de Rapporteur & d'Historien, laissant aux Lecteurs à juger de la chose.

J'ajouterai seulement, que *Matthieu Parker*, Archev. de Cantorberi, a donné cette *Homélie Paschale* en Anglois & en Saxon, à Londres, l'an 1567. in 8. Elle a été imprimée par *Guillaume de L'Isle* l'an 1638. in 4. *Weloc* l'a donnée en Latin & en Saxon, dans ses notes sur l'Hist. Eccl. de Bede, p. 462.

Basn.  
T. II. p.  
945. ex  
Whar-  
son.  
Angl.  
sacr. t.  
l. p. 125.

Je n'ajouterai qu'un mot à l'égard d'*Elfric*, que me fournit le savant *M. Basnage*, & qu'il a tiré de *Wharton*; c'est qu'il y avoit un autre *Elfric*, distingué de l'Archevêque de Cantorberi, qu'on appelloit *Put-foc*, c'est-à-dire le docte ou le sage, parce qu'il contribua beaucoup au rétablissement des Belles-Lettres en Angleterre, & qui étoit Archevêque d'*York*, du tems du Roi *Canut*: ayant été au commencement *Grammairien*, puis *Moine*, puis *Abbé* de *Winchester*, puis *Archevêque*. Ce savant homme, qui est mort l'an 1051, selon *Wharton*, & qui étoit né l'an 952; qui brilloit, à ce que dit son Épitaphe, comme une lampe au milieu des Pontifes; qui étoit le défenseur du Royaume, & le salut du Peuple, écrivit une Lettre, du Corps de *J. Christ*, & disoit, „ que *J. Christ* „ rompit le Pain, pour représenter „ la fraction de son Corps; qu'il „ bénit le Pain, & le rompit, „ parce qu'il lui a plu de sou- „ mettre tellement à la mort la na-

ture humaine qu'il avoit prise, qu'il „ a aussi ajouté, qu'il avoit en lui „ véritablement le fond de l'immortalité divine... Et que, parce „ que le Pain fortifie le Corps, & „ que le Vin produit du Sang dans „ la chair; à cause de cela, le Pain „ se rapporte mystiquement au „ Corps, & le vin au Sang.

Un Docteur anonyme de la Communion Romaine, qui a fait un Traité touchant la Transsubstantiation, que je n'ai que de l'édition de *Londres* de l'an 1686, pour preuve que ce Dogme ne peut être un article de Foi, rapporte un passage de l'Auteur de la Vie de *S. Genulphe*, qui, à ce qu'il croit, vivoit au commencement de ce Siècle, & qui dit de ce Saint, que depuis le jour de son Ordination, il passa le reste de sa vie, sans goûter de vin, à la réserve de celui qu'il prenoit en la célébration du divin Sacrement; d'où l'Auteur du Traité conclut, que l'on ne peut parler de la sorte, & croire qu'après la consécration, il n'y a point de Vin dans le calice.

Le successeur d'*Elfric* fut *Elfegue*, qui avoit été Evêque de *Winchester*. Il alla à Rome recevoir le Pallium. Ceux qui nous ont donné sa Vie, pour nous faire connoître sa sainteté, rapportent, que comme il étoit en chemin pour aller à Rome, étant entré dans un petit Bourg, les habitans du lieu, qui ne le connoissoient pas, le volèrent; & l'ayant battu, le contraignirent d'en sortir. Mais que comme il s'en retournoit par le chemin par lequel il étoit venu, on vit sortir une horrible flâme, qui commençoit à consumer le Bourg; & qui l'auroit enfin consumé, si les habitans n'avoient promptement reconnu leur péché à l'égard d'*Elfegue*, & s'ils ne l'étoient venu prier de leur pardonner, & d'implorer le secours de Dieu pour eux:

An. de  
N. S.  
1006.

Elfegue  
succede  
à Elfric.

Baron.

Osbert  
in vita  
S. El-  
phog. a-  
pud Sw-  
rrium.  
T. II.  
die 19.  
April.  
Ce qui  
lui attri-  
va dans  
un petit  
Bourg.  
ce

An. de N. S. 1007.

Ce qu'il faisoit en hy-ver. *Vita sa- cul. 6.*

ce qu'il fit, dit-on, aussi-tôt, & le feu s'arrêta. On dit aussi que l'Hy-ver, par le plus grand froid, il se levoit la nuit, nuds-pieds, en chemise, & fortoit dehors pour prier;

& que quelquefois il se mettoit dans la riviere julques à la ceinture, pendant sa priere. Voila une dévotion bien extraordinaire, & un homme bien échauffé.

An. de N. S. 1007.

*Bened. p. 115. Bolland. l. 19. Ap. tom. 10. p. 630.*

*L'an 1007. de N. S. Le 32. de Basile, & de Constantin. Le 6. d'Henri. Le 11. de Robert Le 5. du Pape Jean. Indiction V.*

Songe d'Henri, avant qu'il fût couronné Empereur. *Apud Surinam die 31. Octob. T. V. visa Wolfgang. Fabric. Saxonia illustrata l. 11. p. 240. ad a. 1001. Hofman. Ann. Bamberg. l. 1. p. 34. Visa Henrici Imperar. & Knog. Gretser. Ex Mus. Ludovig Franc. X. Lipsia. 1718.*

Ceux qui aiment les visions & les contes, ne feront pas fâchez d'apprendre ce qu'on dit être arrivé, cette année, à *Henri*, six ans avant qu'il fût couronné Empereur par le Pape. Ce conte est assez singulier. On dit qu'*Henri* dormant, *S. Wolfgang* lui apparut. Il lui sembla qu'il étoit dans l'Eglise de *S. Emmeram*, & que comme il s'approchoit du sepulcre de *S. Wolfgang* pour prier, ce *St.* l'appella, en lui ordonnant de regarder des caracteres qui étoient dans le mur, près de son tombeau. *Henri* y vit en effet ces mots, **POST SEX, APRES SIX.** Après quoi il se réveilla, & s'étant souvenu de son songe, il se tourmenta beaucoup pour savoir ce que signifioient ces deux mots; & soupçonant d'abord, que dans six jours il mourroit, il fit de grandes largesses aux pauvres. Mais au bout de six jours, ayant vu qu'il n'avoit aucune incommodité, il conjectura qu'il mourroit dans six mois. Se trouvant alors aussi sain qu'auparavant, il conclut que ce seroit dans six ans. Mais les six ans s'étant écoulés, & ayant été couronné Empereur à la septieme année, par le Pape, il comprit, que le *St.* avoit voulu lui dire, qu'après six ans il seroit couronné; & il rendit grâces à Dieu, & au Saint, de ce qu'il lui avoit révélé une chose si importante. Il

y aura des gens qui diront, qu'un récit si fabuleux ne méritoit pas d'être rapporté: mais il y en a d'autres, qui lisent ces sortes de contes avec plaisir, pour se délasser. Il faut contenter tout le monde; & comme je ne promets pas de décrire toutes les visions, & tous les prétendus miracles, que les Historiens débitent, ce qui seroit fort ennuyeux; je crois qu'il en faudra, de tems en tems, rapporter quelques-uns pour de certains Lecteurs, qui aiment fort le merveilleux.

Quoi qu'il en soit, *Henri* avoit une grande dévotion pour *S. Wolfgang*; & il avoit une extraordinaire vénération pour les personnes qui étoient distinguées par leur mérite.

Ce fut cette année, vraisemblablement, que l'Empereur érigea *Bamberg* en Evêché, & qu'il envoya à Rome pour obtenir du Pape la confirmation de cette érection. Le Pape l'accorda dans un Concile, & en écrivit aux Evêques des Gaules & de Germanie. La date est du mois de Juin, Indiction V. J'ai parlé dans les années précédentes, de l'érection de cet Evêché.

Dans l'Angleterre, *Ethelred* acheta la paix, des Danois, par un tribut de 36000 livres; & ce fut *Edric* qui fut le médiateur de cette hon-teuse paix. Il en fut pourtant bien recompensé, comme s'il avoit fait quelque chose qui fût fort avanta-

Il avoit une grande dévotion pour *Wolfgang.*

*Ethelred* acheta la paix, des Danois. *Edric*, fait Duc, se marie avec la fille du Roi.

An. de  
N. S.  
1007.

Perfide  
& cruel.

Wigor.

Mal-  
mesb. de  
Reg. l. 2.  
c. 10.

Mort  
de Kenulfe  
Evêque.  
Ethelwold lui  
succede.  
Mort  
d'Hériger  
Abbé de  
Lobes.  
Dachéri  
T. 6. p.  
501.  
Folcvin  
combat  
la Trans-  
substantiation.

geux au Royaume ; car *Estbelred* lui donna le titre de *Duc*, & une Province ; il le fit même son gendre, en le mariant avec la fille qu'il avoit eue de sa première femme. On auroit cru que tant de faveurs auroient engagé ce *Favori* à une reconnaissance éternelle ; cependant ce malheureux, que son éloquence naturelle avoit élevé aux premiers honneurs, mais qui avoit un orgueil insupportable, & qui étoit perfide & cruel, fut ingrat à toutes les bontés de son Roi, & entretenoit des correspondances secrètes avec les *Danois*, favorisant, tantôt son Prince, & tantôt l'ennemi de l'Angleterre, selon que son ambition ou ses intérêts le demandoient ; mais sacrifiant tout à sa fortune. *Estbelred* dormoit d'un profond somme, & tomboit tous les jours dans de nouveaux malheurs. A la vérité, quelquefois il se réveilloit, & faisoit assembler les Grands de son Royaume ; mais tout ce qui se déliberoit étoit su des *Danois*, par la trahison du lâche *Edric*. Il arrivoit même, qu'*Edric* semoit ordinairement la division parmi les Conseillers de ce Prince trahi ; en sorte que lorsqu'ils étoient assemblez, ils parloient plutôt de leurs démêlez particuliers, que des affaires du Royaume.

On croit que dans cette année mourut *Kenulfe* Evêque de *Winchester*, qui ayant occupé ce Siege par Simonie, ne le tint pas longtemps. On dit qu'*Elphégue*, à qui il avoit succédé, avoit prévu & prédit la mort de ce Prélat. On lui donne pour successeur, *Ethelwold*.

On met aussi dans cette année, la mort de *Hériger* Abbé de *Lobes* dans le pais de *Liege*. Il passoit pour le plus célèbre de tous les Sages de son Siecle ; c'est ainsi que parle *Gerard*. Il avoit succédé à *Folcvin*, l'an 990. Ce *Folcvin* combat-

toit la Présence réelle du Corps de J. Christ dans l'Eucharistie. Il a dit, en parlant de la *Table Eucharistique*, qu'on y consume le sacré Corps de N. S. Or, à proprement parler, il n'y a que le Pain qui se consume dans l'Eucharistie. *Hériger*, qui lui succéda, fit un Recueil de Passages des Peres, sur le Corps du Seigneur, contre *Paschase*. *Miræus*, qui avoit lu cela dans *Sigebert*, dit que cet endroit est corrompu, & qu'il faut mettre, au lieu du nom de *Paschase*, celui de *Bertram*, ou de *Berenger* ; ou que la mémoire a manqué à *Sigebert*. Mais quelle apparence, que *Hériger* eût écrit contre *Berenger*, puisque *Berenger* n'a paru que quelque tems après la mort d'*Hériger* ?

On pourroit soupçonner que *Sigebert* avoit oublié le fait, si le Continuateur de l'Histoire de *Lobes* ne confirmoit ce que *Sigebert* avoit écrit ; mais il dit formellement, que *Hériger* avoit recueilli plusieurs passages des Peres contre *Radbert*, sur le Corps & le Sang de Notre Seigneur. De-là les Protestans tirent une preuve, que ceux qui combattent la Présence réelle, se soutenoient encore à la fin du dixieme Siecle, dans le pais de *Liege* ; & qu'*Hériger* fit passer son sentiment jusques dans l'onzieme Siecle, dans lequel il mourut.

Le P. *Mabillon* a cru que l'Anonyme du P. *Cellot* vivoit au pais de *Liege*, & que c'étoit cet *Hériger* Abbé de *Lobes*. Il fonde sa conjecture sur ce qu'il avoit trouvé dans un Manuscrit de l'Abbaye de *Gemblours*, le Traité de l'Anonyme de *Cellot*, avec ce titre : *Les Paroles de l'Abbé Hériger*. M. *Rasnage* ne le croit pas, & voici ses raisons. 1. Il dit, qu'à la vérité, l'autorité d'un Manuscrit est de quelque poids : mais que le Manuscrit qui porte ce titre, est seul ; & que l'on a été sou-

An. de  
N. S.  
1007.

Hériger  
écrit  
contre  
Paschase.

Erreur  
de Sigebert  
& Miræus  
sur Hériger.

Sac. Doct.  
med. IV.  
Prof. p.  
21.  
Si l'Anonyme  
du P.  
Cellot  
est cet  
Hériger.  
Hist. de  
l'Eglise  
T. II. c. 9.  
l. 16. p.  
941.

vent

An. de N. S. 1007. vent trompé à ces fortes d'inscriptions, par des Moines, ou par des Impositeurs. 2. Il remarque, que le Manuscrit de *Gemblours* a un titre différent de celui du Monastere de *Lobes*; car le P. *Mabillon* a trouvé ce titre, dans le Catalogue des Livres de cette dernière Abbaye, fait l'an 1049 : *Exaggeration des Auteurs du Corps & du Sang du Seigneur, par l'Abbé Hériter*. 3. L'Anonyme du P. *Cellot* écrivoit en faveur de *Paschase* : *Pour moi, disoit-il, sans m'élever fort haut, je me contente de croire seulement, que le Corps de J. Christ est véritablement dans l'Eucharistie*. Il est vrai que cet Anonyme parle en homme timide, qui n'ose décider; & il semble plutôt un conciliateur de sentimens, qu'un homme qui décide. Son Ecrit est une foible Apologie du sentiment de *Radberr*. Il tâche de concilier les passages des Peres, & de faire voir qu'on pouvoit les accorder les uns avec les autres. Il disoit, qu'il étoit content d'avoir excusé *Paschase Radbert*, & d'avoir défendu son Livre, par l'autorité de plusieurs. „ J'ai mis cela, „ dit-il encore, afin qu'on voye si on „ peut excuser la simplicité de *Paschase*, qui paroît avoir été fort „ maltraité par *Raban*, & par *Ratramne*, parce qu'il avoit dit, „ qu'on reçoit à l'Autel la même „ chair qui est née de la Vierge, „ & qui est immolée tous les jours „ pour le salut du Monde”. Mais au contraire, *Sigebert* & la Chronique de l'Abbaye de *Lobes*, dont *Hériter* étoit Abbé, portent, que *Hériter* avoit fait un Recueil des Ecrits des Peres Catholiques, sur le Corps & le Sang du Seigneur, contre *Paschase*. Comment peut-on donner à un même Auteur, deux ouvrages contraires?

*Sigeb. de Script. Eccl. c. 137.*

On dira, que l'Abbé *Hériter* avoit écrit une Lettre, par laquelle il té-

moignoit ce qu'avoit été *Paschase*, & quelle reputation il avoit eue; & le P. *Mabillon* soupçonne que cette Lettre d'*Hériter*, dont parle *Gerard*, est de l'Anonyme du P. *Cellot*, dans lequel *Paschase* est loué. Mais M. *Basnage* répond : 1. Que le Traité de l'Anonyme n'est point une Lettre, & ne peut en avoir la forme. 2. Que l'Anonyme défend le sentiment de *Paschase*, mais qu'il ne loue pas sa personne; il ne parle que de sa simplicité, qui l'avoit engagé à mal citer les Peres. 3. Qu'*Hériter* l'a pu louer dans une Lettre, sans adopter ses sentimens. 4. Enfin, que cette Lettre d'*Hériter* a pu venir à la suite de son Traité, sur ce que quelques-uns s'étonnoient, peut-être, qu'il eût refusé si fortement un Abbé si célèbre.

C'est assez parler d'*Hériter*. Il y avoit dans le Royaume de France un excellent homme, qui fleurissoit cette année, nommé *Fulbert*, qui ayant fait, dès la fin du X. Siecle, des leçons publiques dans les Ecoles de l'Eglise de Chartres, se rendit si fort considérable, que quelques-uns ont dit que le Roi *Robert* le fit son Chancelier. Il succéda cette année à *Rodolphe*, dans l'Evêché de Chartres. Il fut consacré par *Leutheric* Archevêque, comme on le peut recueillir de sa XXIII. Lettre; & il gouverna cette Eglise pendant 21 ans & quelques mois. Dès qu'il fut appelé à l'Episcopat, il composa un Hymne, où plutôt une Priere en vers, à J. Christ, où il implore le secours de ce divin Sauveur, pour la Charge qui lui avoit été confiée. *Baronius* la rapporte. Nous parlerons ailleurs de ses Livres. Il ne cessa pas d'enseigner, quoiqu'il fût Evêque; & il avoit beaucoup de disciples, qui ont fait du bruit dans le monde. *Adelman*, dans sa Lettre à *Berenger*, appelle l'Ecole de *Fulbert*, une Académie.

*Fulbert* fait Evêque de Chartres.

On.

An. de N. S. 1007.

Laderch. vita Damiani.

La naissance de Damien & les commencemens de sa vie.

Il garde des pourceaux.

Il s'acquiert beaucoup de réputation. Ses mortifications.

On met la naissance de *Pierre Damien* dans cette année. Comme il étoit le dernier d'une nombreuse famille, un de ses aînez reprocha à sa mere, qu'elle leur donnoit trop de cohéritiers. Elle fut touchée de ces reproches, & déplora son sort, de ce qu'elle mettoit tant d'enfans au monde: elle cessa d'allaiter son enfant; & elle l'auroit laissé mourir de faim & de froid, si une femme ne l'eût censurée fortement de sa cruauté, ce qui l'obligea à achever de le nourrir. Son pere & sa mere moururent, peu de tems après. Un de ses freres, marié, se chargea de son éducation; mais lui & sa femme le traitoient comme un esclave, le chargeoient de coups; & ils l'enveroient garder les pourceaux.

Un autre de ses freres, nommé *Damien*, Archiprêtre de Ravenne, eut plus d'humanité. Il le fit étudier à *Faience*, puis à *Parme*, sous le fameux *Yves*; & il fit de si grands progrès, que sa réputation lui attira de tous côtez des disciples. Ce grand concours ne lui donna pas de la vanité; il jeûnoit, il prioit, il veilloit. Lorsqu'il sentoit des mouvemens de sensualité, il s'alloit plonger dans la riviere; il visitoit les Églises, il faisoit des aumônes.

Etant dans cet état, il résolut d'embrasser la Vie Monastique; & ayant trouvé deux Hermites du Désert de *Font-Avellane*, il alla avec eux dans ce Désert, dédié à *Ste. Croix*: ce Désert étoit en *Umbrie*, dans le Diocèse d'*Engubio*, où *S. Romuald* avoit passé quelque tems. Les Hermites, qui l'habitoient, demeuroient deux à deux, dans des cellules séparées. Ils vivoient de pain & d'eau, quatre jours de la semaine; le mardi & le jeudi, ils mangeoient des légumes. Ils marchaient toujours nus-pieds, ils se frapportoient la poitrine, & demeuroient les bras étendus. Après l'Office de la nuit, ils disoient tout le Psautier avant le jour. *Pierre* veilloit plus qu'eux tous: mais par ses études & ses veilles, on dit qu'il acquit un si grand savoir, que l'Abbé d'*Avellane* le déclara son successeur, malgré lui. Nous en parlerons ailleurs plus amplement.

Quelques-uns mettent à cette année l'établissement de l'Ordre des *Camaldules* par *Romuald*; mais d'autres le mettent environ l'an 1012; d'autres beaucoup plutôt, savoir, à l'an 960. ou 974. C'est dans ce dernier sentiment qu'est le P. *Guidon*, Grand-Moine de cet Ordre, & Professeur public dans l'Université de *Pise*.

An. de N. S. 1007.

Va dans le Désert des Hermites de Font-Avellane.

Genre de vie de ces Hermites.

L'Ordre des Camaldules. *Dissert. Camald. Luca a. 1707.*

L'an 1008. de N. S. Le 33. de Basile & de Constantin. Le 7. d'Henri. Le 12. de Robert. Le 6. de Jean Pape. Indict. VI.

Boleslas prend Bauzen. *Dism. l. 6. p. 67. 68. Calvis. ex Fab.*

**B**oleslas ne fut pas si malheureux, cette année, que les précédentes. Ayant obtenu quelque secours, il assiegea & prit la Ville de *Bauzen*, ou *Budissen*, qui est une Ville d'Allemagne sur la riviere de *Sprebe*, dans le Marquisat de la Haute Lusace, appartenant autrefois au Roi de Bohême; aujourd'hui, à l'Electeur de

Saxe. C'est celle que les Auteurs Latins appellent *Budissina* & *Budissa*.

Ce ne fut pas le seul chagrin qu'eut l'Empereur. *Henri Ludolphe* Archevêque de *Treves* étant mort, on élit en sa place le frere de l'Impératrice, nommé *Adalberon*, qui étoit fort jeune. *Henri*, jugeant qu'on

Le jeune Adalberon élu Archevêque de Treves. *Dism. l.*

ne

An. de N. S. 1008.

Verge de Moïse. l. 3. c. 6.

Le Martyre de Brunon. *Ditm.* l. 6. p. 82. *Baron. Maria. Scot.* p. 449. *Ursperg.* p. 214. *Sigebert.* p. 592.

*Ademar. in Chron. de S. Brunone. Bolland. acta Sanctor. ad 14. feb. p. 796.* Le Martyre de Boniface *Pier. Dam. in vita Romualdi* c. 29. 30.

An. de N. S. 1008.

6. p. 68. *Herm. Contract.*

p. 235. Son élection desapprouvée par Henri, qui en élit un autre nommé Meingard.

Guerre à ce sujet.

Henri assiege Treves.

Burchard Evêque de Wormes.

*Dithmar* Evêque de Mersburg. *Ditm.* l. 6. p. 68.

Vision qu'il eut avant son élévation.

Reliques nommées

ne devoit pas commettre le soin des Eglises à un jeune-homme sans expérience; sur-tout, de peur que cela ne tirât à conséquence pour la suite; en élit un autre nommé Meingard (*Herman Contract* le nomme Meingaud.) Cela causa une guerre, qui dura même deux ans, comme nous le verrons ailleurs. *Henri* fut contraint de venir assieger *Treves*, pour les obliger à recevoir pour Archevêque celui qu'il avoit élu; mais ce Siege ne fit point quitter à *Adalberon* la place qu'on lui avoit donnée.

*Burchard*, au rapport de *Sigebert*, fut fait cette année Evêque de l'Eglise de *Wormes*. D'autres croyent que cela n'arriva que l'an 1012. Nous parlerons à l'année 1026. de ce grand Compilateur des Canons.

*Wisbert* Evêque de *Mersburg* étant aussi mort, *Dithmar*, fils du Comte *Sigefroi* & de *Cunegonde*, fut mis en sa place. Il étoit né en Saxe, l'an 976. Il s'étoit fait Moine de S. *Jean* de *Magdebourg*, sous l'Abbé *Ridage*; de là il avoit été Prévôt de *Walbeck*; mais cette année il fut Evêque. C'est lui qui a écrit 7 Livres de *Chronique*, qui contiennent ce qui s'est passé sous 5 Empereurs, *Henri l'Oiseleur*, les *Othons*, & *Henri II.*

Nous l'avons cité jusques ici souvent. Cet Evêque nous apprend lui-même son élévation; & il dit, que la nuit avant qu'il fut appelé à l'Episcopat, il lui sembla de voir près de son lit, le Bâton Episcopal, & quelqu'un qui lui demandoit: *Veux-tu être Evêque de Mersburg?*

Ce n'est pas la seule vision qu'il eut; il en récite d'autres, que je ne crois pas nécessaire de rapporter: elles sont dans la p. 71. & 78. si on les veut voir.

Ceux qui aiment les Reliques, ne seront pas fâchez de savoir, que dans cette année on crut en avoir trouvé

Tom. I.

de très rares; la *Verge de Moïse*, entre autres, qui fit de grands miracles, & qui guérissoit les malades. Ceux qui ne voudront pas le croire, n'ont qu'à lire *Glaber Radulphe*, Moine de S. *Germain d'Auxerre*, & ensuite de *Cluny*, qui a fait une *Histoire Ecclésiastique*, qu'il adresse à *Odilon* Abbé: ils verront qu'on trouva cette précieuse Relique à *Sens*. Si l'autorité de ce Moine n'est pas suffisante, ou peut lire encore les Lettres de *Fulbert* à *Leutheric* Archevêque de *Sens*, où il le félicite des belles choses qu'il avoit découvertes. J'aurois beaucoup de curiosité de savoir comment on connut la *verge de Moïse*, comment elle se trouva à *Sens*, & ce qu'elle est devenue.

Si on trouve cette année des Reliques, il y eut aussi des Martyrs. *Ditmar* & *Marianus Scotus* rapportent le martyre de *Brunon*, (*Sigebert* le met à l'année 1009.) On dit que ce *Brunon* étant allé prêcher en Prusse, y fut décapité, avec 18 de ses compagnons. Quelques-uns ajoutent, qu'on lui coupa auparavant les mains & les pieds. A l'égard du jour de sa mort, quelques-uns le placent au mois de *Fevrier*; mais le *Martyrologe Romain* le met au 15. d'*Octobre*. *Tritheme* lui attribue des *Commentaires* sur la *Genèse*; mais on croit qu'il s'est trompé.

Le Cardinal *Baronius* joint à ce Martyre, celui de *Boniface*, qui prêcha l'Evangile aux *Russiens*; & qui, à ce que récite ce Cardinal, sur la parole de *Pierre Damien*, convertit leur Roi, par un miracle, en traversant un grand feu, avec ses habits sacerdotaux, sans qu'un seul de ses cheveux fut brûlé. Mais il ajoute, que l'un des freres du Roi le fit décapiter; ce qui fut suivi de deux miracles consécutifs. L'un, que ce Prince, qui avoit fait faire cette exécution, devint aveugle sur le

H

champ;

An. de  
N. S.  
1008.

champ ; & que tous ceux qui étoient présens devinrent immobiles, sans pouvoir parler ni entendre. L'autre, que comme on pria Dieu, que s'ils croyoient à l'Évangile, il leur pardonât leurs péchez, & il leur redonnât la vie ; ces prieres furent exaucées ; ceux, qui étoient sans sentiment, le reprirent, & furent batifés ; & on édifia une Eglise sur le corps du Martyr.

Je ne prétens pas être garant de cette histoire : je la donne, afin que personne ne se plaigne que j'ai oublié un fait d'une si grande importance.

T. XII.  
p. 383.  
etc.

Quelques-uns, comme M. l'Abbé *Fleury*, prétendent que *Brunon* étoit appelé *Boniface*. Il dit que *Brunon* étoit de la première Noblesse de Saxe, & parent de Rois ; qu'il avoit embrassé la Vie Monastique vers l'an 997 ; qu'il alloit toujours nuds-pieds, & quelquefois se rouloit dans des orties, ou des épines, témoignant une grande ardeur pour le Martyre ; qu'il alla demander la permission au Pape, d'aller prêcher aux Infideles ; qu'il fit ce voyage, nuds-pieds, & chantant continuellement des Psaumes ; que le Pape lui accorda cette permission, & qu'il lui donna le *Pallium* ; que lorsqu'il alloit à cheval, c'étoit toujours nuds-pieds, même dans les plus grands froids ; en sorte qu'il faloit quelquefois de l'eau chaude, pour détacher son pied collé à l'étrier. Il met son martyre à l'an 1009. On honore, dans l'Eglise Romaine, sa mémoire le 15 d'Octobre.

Romuald prend le chemin de la Hongrie. Ce qui lui arriva.

J'ajouterai encore ce que *Pierre Damien* rapporte ; c'est que *Romuald*, Fondateur de l'Ordre de *Camaldoli*, fut tellement touché de l'exemple de *Boniface*, qu'ayant un violent desir de souffrir le Martyre, il prit le chemin de la Hongrie : mais comme il étoit aux frontieres de la *Pannonie*,

il fut saisi d'une maladie, qui l'obligea à s'en revenir ; car il arrivoit, que lorsqu'il prenoit la résolution de s'en retourner, il se portoit très bien ; mais lorsqu'il vouloit s'obstiner à suivre la route qu'il avoit commencée, son visage s'enflait, & son estomac ne faisoit plus ses fonctions. Ainsi cet homme, qui bruloit du desir d'être Martyr, n'eut la joye que de porter quelques-uns de ses compagnons de voyage à aller chercher la mort parmi les Infideles, ce qu'ils ne purent pas cependant obtenir. Quelques-uns furent fustigez, d'autres vendus & faits esclaves seulement. Ceux qui veulent savoir la mort d'un autre Saint nommé *Evarard*, peuvent lire ce que *Baronius* en dit, après *Fulbert*, & comment il prioit pour ses assassins, en mourant, disant avec S. *Etienne*, *Saigneur, ne leur impute point ce péché.*

An. de  
N. S.  
1008.

Mort d'Evarard, qui prie pour ses assassins.

*Anfrid* ou *Aufrid*, Evêque d'Utrecht, mourut cette année. Il étoit Comte de *Huy* dans le pais de *Liege*, & il descendoit de la race de *Charlemagne*. Du consentement de sa femme, il se fit Prêtre. Alors il donna son Comté de *Huy* à l'Evêque de *Liege*, & deux autres Comtez à l'Eglise d'*Utrecht*, dont il fut élu Evêque. Il l'enrichit encore de plusieurs Terres, & fonda un Couvent de l'Ordre de S. *Benoit*, où il se rendit après Religieux, & y mourut aveugle.

Mort d'Anfrid Evêque d'Utrecht. *Jean de Beka Chr. Will. Hed. hist. Ulraict. Jean François le Petit, grande Chronique de Hollande, de Zelande, & d'Utrecht.*

Dans l'Angleterre, les choses étoient dans un état assez fâcheux. Il est vrai qu'on commença à se réveiller, & qu'on résolut d'avoir une Flotte pour opposer à celle des *Danois*, qui faisoient de si grands desordres, qu'il étoit aisé à concevoir qu'ils ne s'arrêteroient point, qu'après avoir absolument ruiné l'Angleterre. On taxa tout le monde, afin de trouver de quoi construire une Flotte formidable aux ennemis de l'Etat.

Ce qui se passe en Angleterre. *Ex Alford. a. 1008. Huntingdon. Hoveden. W. Gorn.*

An. de  
N. S.  
1008.

On y  
reformé  
les Ec-  
clésiasti-  
ques.  
Synode  
à En-  
ham.  
*Spelm.*  
*Council,*  
*Britan.*  
*Tom. 1.*  
*p. 510.*  
*Las.*  
*Council.*  
*T. LX.*  
*p. 789.*

l'Etat. Mais avant toutes choses, parce que sans la bénédiction de Dieu, rien ne peut reussir; *Elpbe-gur*, Archevêque de Cantorberi, crut qu'il falloit travailler à reformer l'Eglise d'Angleterre, & commencer par la reformation des Ecclésiastiques; afin que Dieu, fléchi par la conversion & par les prieres de toute la Nation, rétablît la paix dans tout le Royaume. *Esthelrede* approuva la proposition de ce sage Prélat, & assigna un Synode général, pour être tenu à *Enham*, Place d'Angleterre, dans cette année, ou dans la suivante; car les sentimens sont partagés; on n'en fait rien certainement, si ce n'est, que le Synode s'est tenu entre l'an 1006. & l'an 1013. *Alford* croit que la chose s'est passée dans cette année, parce qu'il a trouvé que ce fut après la tenue de ce Synode, qu'on traita l'affaire de construire une Flotte, ce qui est arrivé l'an 1008. Peut-être même la chose est-elle arrivée l'année précédente. D'autres le mettent à l'an 1009, comme le P. N. *Alexandre*. Quoi qu'il en soit, ce fut le jour de la Pentecôte que se tint l'Assemblée, à l'instance d'*Elpbe-gur* Archevêque de *Cantorberi*, & de *Wulfstan* Archevêque d'*York*. On en a les XXXII. Canons.

Dans ce Synode, tous les Evêques s'exhorterent les uns les autres fortement, à orner leurs ames de foi, d'esperance & de charité; de prudence, de justice, de force, & de temperance.

Le 1. Canon exhorte tous les Clercs, Abbez, Abbeſſes, Moines, à mener une vie digne de leur profession, à s'acquitter de leurs devoirs; & tous les Chrétiens, à faire pénitence.

Le 2. prescrit le Célibat aux Prêtres, & aux autres Ministres sacrez. Il paroît par ce Canon, qu'il y avoit

des Ecclésiastiques qui avoient, les uns, deux; les autres, plusieurs femmes; que d'autres quittoient celles qu'ils avoient eues, & en prenoient d'autres.

Le 3. parle du culte de Dieu, & de l'amour qu'on doit lui porter; & il exhorte à fuir les superstitions des Payens.

Le 4. traite des Sorciers, Enchanteurs, Nécromanciens, & des Putains; & ordonne qu'ils soient chassés, ou exterminés.

Dans le 5. il est arrêté, qu'on fera de bonnes Loix, & qu'on abrogera les Loix injustes.

Le 6. défend de vendre des Chrétiens aux Payens.

Le 7. tempere la rigueur des Loix, & défend de condamner à la mort pour de petits péchez.

Le 8. marque les empêchemens de Mariage, & défend d'en contracter avec ses Cousins, & alliez, au quatrième degré; avec une Religieuse; avec sa Marraine; avec une repudiée. Il défend aussi de prendre deux femmes.

Le 9. pourvoit à la paix & à la liberté de l'Eglise, & défend d'imposer aucune charge aux Eglises, sans consulter les Evêques.

Le 10. veut qu'on paye les Droits, ou les Dimes, à l'Eglise.

Le 11. parle du *Denier de S. Pierre*, & d'un autre impôt.

Le 12. le 13. & le 14. traitent des droits de la Sepulture, qu'il faut payer à la Parroisse, encore qu'on se fasse enterrer ailleurs.

Le 15. 16. & 17. traitent des Fêtes, & des Jeunes; défendent de vendre, d'acheter, de chasser, les jours saints; prescrivent de jeûner la veille de la Fête de l'Assomption de la Vierge, & la veille de chaque Apôtre, à la reserve de S. Philippe, & de S. Jacques; les IV. Temps, & tous les Vendredis.

An. des  
N. S.  
1008.

*Alex.*  
*Natal.*  
*p. 465.*  
*Sec. XI.*  
*c. 111.*  
*ar. 1.*

Canons  
de ce  
Synode.

An. de  
N. S.  
1008.

Le 18. défend de plaider, & de se marier, les jours de Fête solennels, & les jours de Jeûne, des IV. Tems, & dans d'autres tems marquez dans le Canon.

Le 19. ordonne aux Veuves de demeurer, sans se marier, une année après la mort de leurs maris.

Le 20. exhorte les Chrétiens à la Confession & à la Communion, au moins trois fois l'an.

Le 21. regarde les mœurs du Peuple Chrétien, & règle, & leurs paroles, & leurs actions.

Les 22. 23. 24. traitent des Monnoyes, des Poids, & Mesures, de la Flotte, & des choses qui regardent la Guerre.

Les 25. 26. 27. 28. sont contre les Homicides, les criminels de Lèze-Majesté, & contre ceux qui violent une Religieuse.

Le 29. exhorte à penser à propager & avancer la Religion.

Le 30. contient des exhortations à tous les Ordres.

Le 31. décide, qu'on destinera à des usages pieux, les amendes auxquelles on aura été condamné pour des fautes commises contre Dieu, & contre l'Église.

Le 32. veut que l'on punisse sévèrement les plus puissans, & qu'on impose des peines à chacun, selon sa condition, & selon la qualité du crime.

*Alford*  
p. 453.  
*Ex Wigor.*  
On parle de faire une Flotte.

On parla ensuite de faire une Flotte, & elle étoit absolument nécessaire. *Wulnoth*, Seigneur très puissant, qu'*Ethelred* avoit banni, s'étoit sauvé avec 20 vaisseaux; & *Brithric* l'ayant voulu chercher & attaquer, avoit eu le malheur de voir sa Flotte battue de la tempête, échouer, & tomber entre les mains de *Wulnoth*: ce qui fut extrêmement affligeant pour le Roi, & pour son pauvre peuple.

Concile  
à Chel-  
lcs.

Il est parlé aussi d'un Concile te-

nu le 17. de Mai en France à *Chelles*, à quelques lieues de Paris, en présence du Roi *Robert*. On n'en a rien, sinon un Mandement de ce Roi, pour le Monastere de *S. Denys*, à qui il fit de grandes donations, dénonçant anathème à ceux de ses Successeurs qui les revoqueroient. On trouve dans ce Mandement, que le Roi donne tous les droits de Justice, avec la Loi du Duel, communément appelée *le champ au-dedans, & au dehors* de *S. Denys*, dans toute l'étendue que les Rois l'avoient donnée autrefois; la Terre de *Gassonville*, avec ses appartenances & les prez joints à la Métairie, la Forêt de *Rouvroi* &c. *Vivien* étoit alors Abbé. Les Prélats qui souscrivirent, furent entre autres, *Leutheric* Archevêque de Sens, *Hugues* Archevêque de Tours, *Foulques* Evêque d'Orléans, *Fulbert* Evêque de Chartres, &c.

Je ne sai si je dois mettre dans cette année les grands desordres des *Slaves* dans la Basse Saxe. Ces desordres commencerent après la mort de l'Empereur *Ostbon III*. Ces Peuples prenant occasion de la division qui étoit entre les Saxons pour la succession du Royaume, secouerent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté; pressez par la dureté des Gouverneurs Chrétiens, qui les opprimoient cruellement. Ils renoncèrent donc au Christianisme, & à l'obeissance des Saxons. Ils ravagerent par le fer & le feu, le pais qui est au Nord de l'Elbe; ils brulerent toutes les Eglises, firent mourir les Prêtres par de cruels supplices, & firent plusieurs prisonniers à *Hambourg*, & en tuerent plusieurs. Ils firent aussi un horrible carnage à *Altembourg*, & après avoir coupé en croix la peau de la tête de 60 Prêtres, ils leur ouvrirent l'os, en sorte que la cervelle pa-

An. de  
N. S.  
1008.

Concil.  
T. IX.  
p. 787.  
788.

*Hist. de l'Abaye de S. Denys par D. Felicien.*  
p. III.  
p. 419.

Desordres des Slaves dans la Basse Saxe.  
*Adam.*  
l. II.  
c. 30.  
*Helmod.*  
l. I. c. 16.

An. de N. S. 1009. paroiffoit; & ils les promenerent ainfi par toutes les Villes des *Sclaves*. Ils commirent d'autres cruautez,

dans les années précédentes & suivantes.

An. de N. S. 1009.

L'an 1009. de N. S. Le 34. de Basile & de Constantin. Le 8. d'Henri. Le 13. de Robert. Le 7. de Jean, & le 1. de Serge IV. Indiction VII.

Mort du Pape Jean.

Cette année fut funeste au Pape Jean, que quelques-uns appellent Jean XVII; la plupart Jean XVIII; d'autres, Jean XIX; d'autres, Jean XX. Il étoit surnommé *Fafanus*, ou *Fanassus*. Il tint le Siege 5 ans, 7 mois & 28 jours, ou selon d'autres 5 mois.

*Ditmar* l. 5. dit, que ce Pape envoya un Légat en Allemagne pour la consécration de l'Evêque de *Magdebourg*, parce que, par un privilege qu'*Osbon le Grand* avoit accordé à cette Eglise, ses Evêques ne pouvoient être consacrez que par le Pape. *Glaber* rapporte, que ce Pape envoya aussi un Légat en France, *Pierre Cardinal*, à la priere de *Foulques Comte d'Angers*, pour consacrer l'Eglise du Monastere de *Beaulieu*, que ce Comte avoit fait construire; & cela, parce que l'Archevêque de *Tours*, dans le Diocèse duquel ce Monastere étoit situé, avoit refusé de le consacrer, voulant que *Foulques* restituât, avant toutes choses, ce qu'il avoit ravi à l'Eglise de *Tours*. *Glaber* ajoute, que les Evêques de France furent extrêmement surpris d'un tel attentat du Pontife Romain; & qu'ils le détenterent, parce qu'ils trouvoient très indigne, que celui qui tenoit le Siege Apostolique, violât le premier, l'ordre établi par les Apôtres & par les Canons; la coutume de l'Eglise, fondée sur une infinité d'au-

toritez de l'Antiquité, défendant aux Evêques de faire aucun acte de Jurisdiction dans le Diocèse d'un autre, à moins que ce ne soit du consentement du Prélat dudit Diocèse. Ce même Historien dit encore, que l'Eglise, le même jour de la consécration, tomba, par un miracle, & qu'un grand tourbillon la renversa; pour faire connoître que le Pape avoit agi contre les Canons. En effet, quoique le Pape de l'Eglise Romaine, dit le même Auteur, soit, à cause de la dignité du Siege Apostolique, le plus révéré de tous les Evêques; cependant, *il ne lui est pas permis de violer les Canons*. Car comme chaque Evêque d'une Eglise Orthodoxe est l'Epoux de cette Eglise, & représente le Sauveur du Monde; il n'est jamais permis à un Evêque d'entreprendre sur le Diocèse d'un autre, avec insolence. Le P. Noël Alexandre, qui rapporte ces paroles de *Glaber*, dit, qu'il paroît par les Patentes de Jean XVIII. & de Serge IV. que nous trouvons dans la France Chretienne des illustres Freres de *Ste. Marthe*, p. 150. 151. que la chose s'est passée autrement que ne la rapporte cet Historien; & qu'elle arriva de cette maniere: savoir, que le Comte *Foulques* ayant mis le Monastere de *Beaulieu* sous la protection de l'Eglise Romaine, & l'ayant fait offrir au Pape Jean, ce Pape le reçut volontiers, & le mit

L'Eglise se consacree par les Légats du Pape, tom. bc.

T. IV. Gall. Christ. p. 150. 151. Le P. Noël Alexandre récité autrement cette Histoire.

Gla. l. 11. Hist. c. IV. Il avoit envoyé un Légat en France l'an 1004 pour consacrer l'Eglise du Monastere de Beaulieu. Les Evêques de France le trouverent fort mauvais.

An. de  
N. S.  
1009.

sous la protection du S. Siege. [Ce Monastere étoit consacré à la Tres-sainte Trinité, & à la mémoire des S S. Chérubins, & Séraphins.] Le Pape ne se contenta pas d'accepter ce qu'on lui offroit; mais il défendit à tous les Evêques, d'y exercer aucune Jurisdiction; & il accorda à ce Monastere le privilege d'être hors des atteintes de tout Archevêque & Evêque. L'Archevêque de *Tours*, nommé *Hugues*, fut frappé de ce privilege; & étant venu à *Rome*, il supplia le Pape *Serge IV.* qui tenoit déjà le Siege, de lui permettre la consécration de cette Eglise, selon les Canons; mais le Pape ne crut pas qu'il dût lui accorder sa demande. (Les Papes ne rendent guere ce qu'ils ont pris, & je n'en suis pas surpris: ils se croient les Vicaires de *J. Christ*, & les Chefs de l'Eglise. Qu'on me pardonne cette petite digression.) Bien loin que le Pape voulût rendre ce qu'on lui avoit donné, il prouva au Prélat, que le Comte avoit eu droit de demander au Pape *Jean*, qu'il envoyât consacrer cette Eglise. L'Archevêque vit bien, qu'il avoit à faire à trop forte partie, & qu'il falloit céder. Il le fit, & le Pape *Serge* envoya *Pierre* Cardinal en France, pour consacrer l'Eglise, ce qui n'arriva que l'année suivante. Le P. *Alexandre* dit, qu'il a tiré cette histoire du Livre de *M. de Marca*; & il fait deux réflexions. L'une, que le Cardinal *Baronius* a eu tort de rapporter ce fait à l'an 996. L'autre, que *Glaber* n'étoit pas assez bon Théologien, puisqu'il disoit que l'Evêque de Rome ne pouvoit pas exercer les fonctions Episcopales dans les Diocèses des autres Prélats; & il cite sur ce sujet *S. Bernard*. Mais il ajoute, que si le Pape exerce des fonctions dans les Diocèses des autres, il doit les exercer selon les Ca-

De Concord. Imper. & Sacerd. l. IV. c. 8. n. 11.

nons. Car, dit *S. Grégoire*, si on ne conserve pas à chaque Evêque sa Jurisdiction, que faisons-nous autre chose, si ce n'est que nous, qui devrions conserver l'ordre Ecclésiastique, y portons nous-mêmes la confusion?

Ceux qui sont jaloux de l'autorité des Papes, n'ont pas approuvé que le P. *Noël* ait mis quelque limitation au pouvoir du Pontife, & ont critiqué cet endroit de son Ouvrage. Mais il a répondu, qu'il avoit un très profond respect pour le Siege Apostolique, & qu'il ne lui avoit donné d'autres limites que celles que les Papes se sont marquées. Ce Docteur auroit bien pu se dispenser d'accuser *Glaber*, d'incapacité dans le Droit & dans la Théologie; car il paroît que cet Historien rapporte quels étoient en ce tems-là les sentimens de l'Eglise de France sur ce point si délicat des prétentions & de l'autorité des Papes, comme l'a fort bien reconnu l'un des plus excellens hommes de l'Eglise Romaine, dans le Livre de la Perpétuité de la Foi. En tout cas, il auroit fallu que le P. *Noël* nous eût donné des preuves du contraire, au lieu qu'il cite un Auteur du Siecle suivant. *Osbearne*, dans la Vie d'*Elpbegue*, dit, que le Pape donna à ce Prélat, qui étoit venu à Rome, le *Pallium*; & *Ferdinand Ughellus*, dans ses additions à *Ciacomius*, dit, que ce Pontife créa *Grégoire*, qui étoit Abbé de *S. Cosme & Damien*, Evêque & Cardinal d'*Offie*, & Bibliothecaire. *Baronius* rapporte l'Épitaphe du Pape *Jean*, où on lui donne de grands éloges sur sa doctrine, & sur le soin qu'il prit de tâcher d'unir l'Eglise de Constantinople avec la Romaine. Après sa mort, on mit en sa place *Pierre* Evêque d'*Albano*, qu'on appelloit *Pierre Bacca porci*, ou *Groin de pourcean*. Ce nom étoit trop vi-

An. de  
N. S.  
1009.

Le P. Noël Alexandre, blâmé, se justifie.

Pierre Evêque d'Albano succède au P. Jean,

lain,

An. de N. S. 1009.

sous le nom de Serge IV.

*Ditmar. l. 6.*

Il n'a pas été le premier qui a changé de nom. *Platine p. 356.*

lain, pour le conserver; aussi prit-il le nom de *Serge IV.* Quelqu'un a dit qu'il fut le premier qui fit une Loi pour autoriser ce changement; mais il est certain qu'il ne fut pas le premier qui changea de nom. *Jean XII.* s'appelloit *Octavien*; *Gregoire V.* se nommoit *Brunon*; & *Sylvestre II.* avoit nom *Gerbert.*

Les Historiens disent beaucoup de bien de ce Pape; mais ils ne nous rapportent aucune de ses actions en particulier; & nous n'avons rien de lui proprement, que l'Épithaphe de *Sylvestre II.* qui contient ce que nous avons dit ailleurs de ce Pape. Ceux qui souhaitent de savoir comme il faisoit des vers, ne feront pas fâchez que je les rapporte ici. Les autres se pourront dispenser de les lire. Les voici.

Épithaphe du Pape Sylvestre par le Pape Serge IV.

*Iste locus mundi Sylvestri membra sepulsi  
 Vanturo Domino conferat ad sanctorum.  
 Quam dederas mundo celebrem doctissima Virgo,  
 Atque caput mundi culmina Romulea;  
 Primum Gerbertus mortuis concondere summum  
 Rhemonis populi Metropolitim Patria.  
 Inde Ravennatis meruis concondere summum  
 Ecclesia regimen nobile, fitque potens.  
 Post annum Romam, mutato nomine, sumisit,  
 Ut toto Pastor fieret orbe novus.  
 Cui nimium placuit sociali mente fidelis  
 Obsulis hoc Cesar tertius Orso sibi.  
 Tempus uterque comis clarâ virtute Sophie;  
 Gaudet & omne secl. m., frangitur omne reum.  
 Clavigeri instar erat calorum jade potitus,  
 Ternâ susceptus cui vice Pastor erat;  
 Iste vicem Petri, postquam suscepit, abegit  
 Lustrali spatio secula morte sui.  
 Obrigit mundus, discussa pace triumphus  
 Ecclesia nutans deditit requiem.  
 Sergius hunc loculum mihi pietate Sacerdos  
 Successorque suus compsit amore sui.  
 Quisquis ad hunc tumulum devexa lumina vertis,  
 Cuiuspotens Domine, dic, miserere sui.*

Ceux qui savent un peu la Poésie Latine, & qui ont lu les bons Au-

teurs, trouveront que ce Pape n'étoit pas un grand Poète Latin: mais cela n'étoit pas fort nécessaire pour être Pape; c'est beaucoup qu'il en ait tant su, & il auroit donné des leçons à bien des Papes qui l'ont précédé, & qui l'ont suivi.

Mais quoique ce Pape n'ait rien fait de fort considérable, *Ditmar* rapporte qu'il arriva un miracle de son tems; c'est que dans une Eglise de Rome, on découvrit une source, non d'eau ou de vin, mais d'huile, dont on remplit un vaisseau, qu'on envoya à *Henri* Empereur. Le miracle de l'huile est fort nécessaire dans des Eglises, où les lampes sont toujours allumées: mais on ne voit plus aujourd'hui de tels miracles. Je laisse aux Lecteurs à en deviner la raison. Je n'ajouterai plus rien de ce Pape, si ce n'est que *Ciaconius* dit, qu'il étoit de l'Ordre de *S. Benoît.* Mais quittons un peu l'Italie.

On trouve dans un MS. du Monastere de *Neresheim*, qui a été écrit dans cette année, un Discours Synodal qui devoit être récité dans les Synodes, devant les Curez; & on croit que ces saintes Constitutions ont été faites par *S. Udalric.* Ce Discours commence ainsi. *Mes Freres, Prêtres du Seigneur, vous êtes Ouvriers avec nous de notre Ordre. Nous, quoiqu'indignes, nous tenons la place d'Aaron; vous tenez celle d'Eleazar & d'ithamar. Nous faisons la fonction des 12 Apôtres; vous êtes comme les 70 Disciples. Nous sommes vos Pasteurs; vous êtes les Pasteurs des âmes qui vous sont commises. Nous rendrons compte de vous à ce Souverain Pasteur notre Seigneur Jésus-Christ; vous, des Peuples qui vous sont commis, &c.* Ensuite on les exhorte à avoir une conduite sans reproche, à avoir leurs cellules près de l'Eglise, & à n'avoir point de femmes, à célébrer la Messe religieusement, à pren-

An. de N. S. 1009.

On découvrit une source d'huile à Rome dans une Eglise. *Ditmar. l. 7.*

Conal: T. IX. Labb. p. 803. Discours Synodal.

An. de  
N. S.  
1009.

prendre le Corps & le Sang avec crainte & respect, &c. Il y est défendu de chanter la Messe avec des éperons, & des couteaux pendans; d'exiger aucune chose pour le batême, pour la sepulture; de porter les armes dans une sédition, parce que les armes des Ministres sont spirituelles; de vivre dans les cabarets; de donner les vases sacrez, ou les ornemens sacerdotaux, en gage. Enfin, on y ordonne d'apprendre le *Symbole d'Athanasie*. Il paroît qu'on communioit alors sous les deux especes.

Les Juifs envoient au Kalife des Sarrasins, pour le porter à démolir le S. Sepulcre.

Baron. ex Glab. l. 111. hist. c. 7. Mezerai. Chr.

Adm. p. 175. Le Kalife fait démolir cette Eglise.

Chron. Alberic. p. 46. 47.

Il fait crever les yeux à son oncle.

L'Eglise est rétablie par la mere du Kalife.

Elmacin. l. 3. c. 5. p. 247.

Les Juifs qui étoient en France, & qui étoient en assez grand nombre à Orleans, voyant que tant de gens alloient à Jerusalem, gagnerent avec de l'argent, un homme qui avoit été valet du Couvent de *Melleray*, & qui s'en étoit sauvé, nommé *Robert*; & l'envoyèrent au Kalife des Sarrasins, qui tenoit son Siege à Babylone, avec des Lettres écrites en caracteres Hébraïques, & enfermées dans un bâton, par lesquelles ils lui faisoient savoir, que s'il ne se hâtoit de démolir le Saint Sepulcre & l'Eglise de Jerusalem, bientôt les Chrétiens s'empareroient de son Royaume. Le Kalife ayant reçu ces Lettres, donna des ordres pour démolir cette Maison; & la *Chronique d'Alberic*, qui met cet événement à l'an 1011, ajoute, que ce Kalife fit crever les yeux à son oncle maternel, qui étoit Patriarche, nommé *Oreste*, ou *Jeremie* (ce Patriarche est nommé de ces deux manieres;) & qu'il le fit conduire à Babylone, où il fut tué. Mais cette Maison fut rétablie par la mere-même de ce Prince, qui s'appelloit *Marie*, & qui étoit Chrétienne. Cependant, comme l'on fut que les Juifs avoient poussé le Prince de Babylone à la démolition de cette Maison, on les regarda avec une horrible aversion, & on les affommoit par-tout où on les trouvoit, à moins qu'ils

ne voulussent embrasser le Christianisme; & celui dont ils s'étoient servi étant revenu, & ayant été découvert, fut brûlé. C'est ce que *Baronius* & *Mezeray* récitent, après *Glaber*. Mais *Ademar* met, que ce fut l'année suivante. Cependant, *Ademar* & *Glaber* se trompent, en ce qu'ils attribuent cette action au *Kalife de Babylone*, au-lieu que c'étoit le *Kalife d'Egypte*, qui gouvernoit l'*Egypte* & la *Syrie*. Nous verrons l'année suivante, comme il s'appelloit. *Ademar* ajoute, que ce furent aussi les Sarrasins d'Espagne, qui envoyèrent des Lettres au Kalife.

*Lupus Protospata*, dans sa Chronique, dit que dans cette année les Sarrasins prirent la Capitale de la Calabre, *Cosence*, près de la riviere de *Crato*. C'est dans cette Ville que mourut le fameux *Alaric*, l'an 410.

Les Pèlerinages de la Terre-Sainte, qui étoient déjà assez communs, se rendirent alors fort fréquens, même pour les grands Seigneurs. Ceux qui faisoient ces voyages, en rapportoient des Palmes, qu'ils cueilloient dans la vallée de Jéricho; & c'est pour ce sujet, qu'on les appelloit *Palmiers*. Je ne sai si ce fut cette année, que le Roi *Robert* fit aussi un Pèlerinage à Rome. Mais disons un mot de l'*Angleterre*.

Son sort étoit fort triste. La ruine entiere de la Flotte, & d'autres disgraces, réduisirent ce Royaume à de grandes extrêmités. Les *Danois*, pleins d'esperance de conquérir l'île, vinrent fondre sur les Provinces. Ils attaquèrent *Cantorberi*, qui se délivra de ces ennemis en donnant 3000 livres. Le Roi *Ethelred*, se réveillant comme d'une profonde léthargie, résolut de faire les derniers efforts pour chasser l'ennemi, ou de mourir glorieusement. Il assembla donc une Armée considérable, & la plaça dans toutes les Places voisines de

An. de  
N. S.  
1009.

Les Juifs haïs & affommez. Erreurs de Glaber & d'Ademar.

Les Sarrasins prennent Cosence.

Pèlerinages de la Terre-Sainte. Mezerai. Les Pèlerins nommez Palmiers.

Les Danois font de grands desordres en Angleterre. Alford ex Wigorn.

An. de N. S. 1009.

de la Mer, pour empêcher les irruptions des Danois. Mais tous ces soins n'empêchoient pas qu'ils ne vinssent piller plusieurs lieux. Cependant, un jour, comme ils s'étoient un peu trop éloignés de la Mer, & qu'ils s'en retournoient chargez de butin; le Roi prit heureusement les devants, & s'empara du chemin par où ils devoient retourner dans leurs vaisseaux, résolu de vaincre, ou de mourir. Mais le perfide Duc *Edric* l'empêcha de donner le combat, & lui persuada de laisser aller l'ennemi. Le Prince, trop facile, se laissa gagner à ce traître, & laissa échapper une occasion très favorable de battre ses cruels adversaires, qui s'en retournerent en triomphe dans leurs vaisseaux; qui, pendant toute l'année firent des courses dans le pais; & qui auroient pris *Londres*, si les habitans de cette Ville ne les avoient repoussés. Mais les Anglois commencerent à perdre courage. Toute leur esperance étoit dans leur Flotte, qu'ils avoient fait construire avec des dépenses infinies, & qui périt, en

Trahison d'Edric. Ethelred laisse échapper l'occasion de battre les Danois.

Perte de la Flotte.

Mal-mes. de Reg. l. 2. e. 10.

partie, par la tempête; en partie, par *Ulnod*, ou *Vilnotte*, qui en coula à fond plusieurs vaisseaux, & en brula plusieurs autres.

Dans l'Ecosse, *Grime*, qui regnoit, se fit si fort haïr, que les Seigneurs de ce Royaume, ne-pouvant plus souffrir ses débauches & ses cruautés, se souleverent, & prièrent *Malcolme* fils de *Kenneth* d'accepter la Royauté. On dit que *Malcolme* fut moins touché par l'ambition de regner, que par la compassion des misères, où la férocité de *Grime* avoit jetté toute l'Ecosse. Il tâcha même d'épargner le sang; mais il falut donner bataille, & *Malcolme* fut vainqueur. *Grime* fut puni de l'avoir donnée, par une blessure qu'il reçut à la tête, dont la douleur le jetta dans un tel désespoir, qu'il s'arracha les yeux, & mourut bien-tôt après.

Grime Roi d'Ecosse se fait fort haïr. Larrei p. 233.

Est blessé dans un combat, & meurt de désespoir.

*Malcolme II.* regna donc, & son Regne fut glorieux. Il remporta des victoires sur les *Danois*; & ce fut sous lui que la succession des *Paires*, & la *Garde-noble des Mineurs*, furent établies en Ecosse.

MALCOLME lui succede. Larrei p. 234.

L'an 1010. de N. S. L'an 35. de Basile, & de Constantin. Le 9. d'Henri. Le 14. de Robert. Le 2. de Serge IV. Indiction VIII.

Les Danois - font encore de grands ravages en Angleterre, brûlent Oxfort. Alford.

Les *Danois*, qui avoient fait de si grands desordres dans l'Angleterre, l'année précédente, en firent bien plus dans celle-ci. Au mois de Janvier, ils vinrent bruler *Oxfort*, après l'avoir pillée. Ensuite s'étant partages, ils attaquèrent l'île par divers endroits, pillant & brûlant par-tout où ils alloient. Alors tous les trésors & toutes les richesses d'Angleterre passerent entre les mains des Barbares. Les Monasteres, & plusieurs Maisons religieuses furent détruites. On n'épargna pas les Vil-

les, où étoient les Colleges. *Camden* dit, que les Lieux consacrés aux Muses ne furent par garantis des fureurs de Mars; comme *Cambrige*, & *Oxfort*; & les Etudes furent comme mortes, jusqu'au tems de *Guillaume le Conquérant*. Il y eut pourtant un combat, où les Anglois loutinrent fortement, pendant quelque tems, le choc des Danois: mais enfin il falut céder; & alors les vainqueurs exercerent toutes leurs fureurs dans les lieux où ils purent entrer. Dans tous ces desordres, il y

Tom. I.

I

avoit

An. de  
N. S.  
1010.

On  
trans-  
porte le  
corps du  
Roi &  
Martyr  
Ed-  
mond.  
Préten-  
dus Mi-  
racles.  
Ex Har-  
pesfl.

Le Roi  
Robert  
se distin-  
gue par  
des œu-  
vres de  
piété &  
de cha-  
rité.

Mezari.

Conver-  
sion des  
Hon-  
grois.  
Sigebert  
p. 592.  
Chron.  
Alberic.

Heiff  
bist. de  
l'Emp.  
l. 2. c. 26.  
à l'an.  
1012.

avoit toujours des gens qui tâchoient de sauver les Reliques, afin qu'elles ne fussent point ravies par les ennemis; & on transporta le corps du Roi & Martyr *Edmond* à Londres. Mais tout cela n'arriva pas sans miracles. Le corps de ce Saint fut trouvé aussi entier que s'il eût été entermé le jour précédent; ce qui est pourtant plus croyable que ce qu'on ajoute, que le chariot qui portoit ce corps, passa sur un pont qui étoit plus étroit que le chariot, & que dix-huit malades furent guéris. Je connois bien des gens qui n'en croiroient rien.

Pour passer de l'*Angleterre* en *France*; le Roi *Robert* se distinguoit par des œuvres de piété, de charité, de miséricorde & de justice. Il rebâtissoit les Eglises, ou il en édifioit de nouvelles; il nourrissoit une grande quantité de pauvres: il en avoit plus de deux-cens, chaque jour, dans sa maison, qu'il souffroit près de lui, & dont il touchoit les ulcères. Il se plaïsoit à chanter au Chœur, & à composer les paroles & les notes des Motets & Répons, à l'honneur, ou des Mystères, ou des Saints; qu'on chante encore aujourd'hui.

Plusieurs mettent dans cette année la conversion des *Hongrois* au Christianisme, que d'autres mettent plutôt, & d'autres plus tard. Voici comme *Sigebert* la rapporte. „ Dans „ ce tems (dit-il) la Nation Hon- „ groise, qui étoit fort idolatre, „ fut convertie à la Foi de Christ, „ par *Gisèle* sœur de l'Empereur, „ qui étant Epouse du Roi de Hon- „ grie, amena ce Roi, par ses „ instantes prières, à désirer d'être „ batisé, & toute la Nation avec „ lui; & il fut appelé *Etienne* „. D'autres disent qu'*Etienne* fit demander à *Henri II. Gisèle*, que quelques-uns croyent avoir été la sœur de cet Empereur; d'autres, sa niece, la plus belle Princesse de son tems: mais

que comme la Princesse n'y voulut point donner son consentement, qu'après qu'*Etienne*, qui étoit Payen, se seroit fait Chrétien; *Henri* fut exprès en Hongrie, pour le convertir à la Foi; & qu'il réussit si bien, qu'*Etienne* abjura ses erreurs, & se fit batiser. Après quoi il épousa la Princesse; & l'Empereur, en faveur de ce mariage érigea la *Hongrie* en Royaume.

De ceux qui sont dans ce sentiment, il y en a qui disent qu'*Adelbert* fut l'instrument de la conversion d'*Etienne*. Mais il y en a qui prétendent, que la conversion des *Hongrois* arriva sous *Geisa*, qui se maria avec la sœur de *Micislans*, Duc de Pologne. Il y a apparence que la Hongrie ne fut pas tout d'un coup convertie; & que sa conversion a pu avoir diverses causes: mais qu'elle l'étoit déjà dès le commencement du Siècle. On peut voir ce que nous avons dit à l'an 1003. Mais il faut avouer, qu'on a débité bien des fables de ce Roi de Hongrie.

A Rome il y eut un procès devant le Pape, entre *Libentius* Archevêque de *Hambourg*, & *Bernaire* Evêque de *Verdun*, pour une Paroisse: mais le Pape se déclara en faveur de l'Archevêque.

Il ne faut pas s'étonner, si les Prélats avoient des procès ensemble. Le Cardinal *Baronius* dit, qu'en *Espagne* les Evêques alloient à la guerre, & se battoient très bien. Il rapporte même, que dans une petite guerre qui se fit entre deux Princes Arabes, il y eut deux Evêques tuez au combat, dont l'un s'appelloit *Otbon*, Evêque de *Gironne*. Il nous apprend encore, qu'en Espagne les Chrétiens ne faisoient pas difficulté de se marier avec des Sarrasines; & que les Princes Infideles se marioient avec des Princesse Chrétiennes. *Habdalla* Roi de *Toledo* se maria avec *Tbérese*, sœur d'*Adelfonse* Roi de *Leon*.

An. de  
N. S.  
1010.

Hofman  
l. 1. Ann.  
Bamb.  
p. 48.

Apud  
Suriurn  
die 20.  
Aug.

Procès  
à Rome  
entre  
Liben-  
tius &  
Bernai-  
re.

Adam  
Brom. l.  
1. h. c.  
23. l. 2.  
c. 32.  
Bar. ad  
a. 1010.

Les E-  
vêques  
d'Espa-  
gne vont  
à la  
guerre.  
Marias  
des  
Chré-  
tiens  
avec des  
Infide-  
les.

II

An. de N. S. 1010.

Habdallah Roi de Toléde se marie avec Thérèse sœur du R. de Leon.

pag. 706. Azizius détruit le Temple de Jerusalem, ou plutôt Hakem fils d'Azize.

Il est vrai que cette Princesse ne voulut se marier que sous cette condition, que son Epoux se feroit Chretien: mais l'on se moqua d'elle, & le Roi Infidele lui fit violence. On ajoute, que la justice divine punnit aussi-tôt ce Roi, & qu'il fut laisi d'une violente maladie, qui lui faisant desespérer d'en réchaper, s'il n'éloignoit la personne qui l'avoit causée, l'obligea à renvoyer à *Adelfonse*, *Thérèse* la sœur, qui se fit Religieuse.

*Cedrenus* rapporte, qu'un Prince d'Egypte, nommé *Azizius*, pour une cause très legere, ayant rompu l'Alliance qu'il avoit faite avec les Romains, détruisit le Temple superbe qu'on avoit élevé à Jerusalem, près du Saint-Sepulcre, désola plusieurs Monumens, & exila les Religieux. Quelques-uns croyent, que cette Histoire est différente de celle que nous avons rapportée à l'année précédente; mais il y a apparence, que c'est la même Histoire. *Cedrenus* se trompe pourtant, en appelant ce Prince *Azizius*; car c'étoit plutôt *Hakem*, fils d'*Azize*.

*Ademar*, qui met cette Histoire dans cette année, récite diverses choses particulieres. Il dit que le *Nabucodonozor* de Babylone, ayant reçu les lettres que les Juifs & les Sarrafins d'Espagne lui écrivirent, fit publier une Loi, que tous ceux qui ne voudroient pas se faire *Sarrafins*, seroient vendus ou tués; ce qui fit qu'une infinité de Chretiens embrassèrent la Foi des *Sarrafins*; & il n'y eut personne qui se trouvât digne de souffrir pour Christ, que le Patriarche de Jerusalem, qu'on fit mourir par divers tourmens; & deux jeunes hommes qui furent decapitez, & à qui on attribue divers miracles. L'Eglise de S. *Gregoire* (*Glaber* dit que c'étoit l'Eglise de S. *George*) fut alors détruite, & plusieurs autres; & la Basilique du S.

Sepulcre fut rasée jusques aux fondemens. Mais il arriva, dit *Ademar*, qu'on ne put jamais briser la pierre du Sepulcre; & que quoiqu'on y fit un très grand feu, elle demeura toujours dans son entier. Un plus grand miracle se fit, à ce que dit le même Auteur, dans l'Eglise de *Bethlelem*; car, comme on voulut la détruire, on vit une grande lumiere, comme d'un éclair, & tous les Payens qui se trouverent là, périrent sur le champ. On ne put aussi prendre le Monastere du Mont de *Sinai*, où étoient plus de 500 Moines, parce que le Mont parut tout en feu. *Ademar* ajoute, que le Roi de *Babylone* ayant su ces choses, touché de déplaisir d'avoir fait tant de maux aux Chretiens, fit réédifier la Basilique du S. Sepulcre; mais qu'une Famine horrible désola tout ce pais, pendant trois ans; & qu'enfin le fléau de la guerre acheva de les accabler, les Peuples d'*Arabie* étant venus fondre sur eux, qui prirent le Roi de *Babylone*, lui ouvrirent le ventre, lui arracherent les entrailles; ensuite, l'ayant rempli de pierres, & cousu, le jetterent, avec une pierre au cou, dans la Mer. Voilà ce que dit *Ademar*, & cela est confirmé par d'autres Historiens.

D'autres disent, que le destructeur du S. Sepulcre fut le troisieme des Kalifes Fatimites, & qu'il se nommoit *Haquembianvilla*, qui est apparemment le même qu'*Haquem* fils d'*Azize*, dont j'ai parlé. Ce Kalife étoit méchant, & fort grand persecuteur des Juifs & des Chretiens. Il vouloit se faire adorer, & il avoit une liste de ceux qui le reconnoissoient pour Dieu, où il en comptoit jusqu'à seize-mille. Un Imposeur Perlan, nommé *Mabomet* fils d'*Ismaël*, & surnommé *Darari*, d'autres disent, *D. Arat*, l'aidoit dans son dessein, & il publioit que ce Prin-

An. de N. S. 1010.

Miracle à l'occasion de la pierre du Sepulcre. D'autres miracles.

Le Roi de Babylone tué cruellement.

Elmacin. l. 3. hist. Sarraf. c. 66.

Elmacin. l. 3. 44. hufar. p. 225. Bibl. Ott. Hakenbianvilla p. 411. Le Kalife Haquembianvilla se fait adorer.

An. de N. S. 1010.  
*Elmac. p. 264. Bibl. Orient. Dara-rioun p. 287.*  
 Prince étoit Dieu, le Créateur de l'Univers. Un Turc, indigné, le tua dans le chariot même du Kalife, & sa maison fut pillée. Il avoit fait des Sectateurs. Après ce *Davari*, un nommé *Hamza* prit sa place, qui entretint *Hakem* dans ses folies. C'est de là que s'est formée la Religion des *Druses*, ou *Dararick*, qui subsiste encore aujourd'hui.

Godehard.  
 Dans cette année florissoient *Godehard*, Abbé de *Tergernsée*, & ensuite Evêque de *Hildesheim*, dont le P. *Mabillon* nous a donné cinq Lettres dans le 4. Tome de ses *Analec-tes*. *Gosbert*, Abbé de *Tergernsée*, dont le Pere *Mabillon* nous a aussi donné quatre Lettres. *Meginfroy*, Moine de *Fulde*, qui a écrit la Vie de S. *Emmeran* Evêque de *Ratisbone*, adressée à *Arnulphe* Comte de *Vogbourg*, & ensuite Moine du Monastere de S. *Emmeran* à *Ratisbone*, rapportée par *Canisius* dans le second Tome de ses *Antiquitez*;

& qui a écrit aussi 24 Livres d'His-  
 toire, citez par *Tribeme* dans la Vie de S. *Maxime* Evêque de *Mayence*, qui est dans le 6. Tome de *Surius* au 18. Novembre. On peut voir sur cet Auteur, *Henri Canisius*, T. II. Ant. Lec.; *Antoine Possevin* dans son App. T. II.; *Gerard Jean Vossius*, L. 2. de *Hist. Lat. c. 42.*; *Oudin* Comm. de *Scrip. Ecc. T. II. p. 535.* *Erchinfroy*, Abbé de *Melck* en *Autriche*, qui a écrit l'His-toire de la Vie & des Miracles de S. *Colman* *Ecof-fois*, rapportée par *Lambecius* dans sa *Bibliothèque*. *Tangmar*, Prêtre de l'Eglise d'*Hildesheim*, Bibliothecaire, qui avoit enseigné *Bernoward*, 13e. Evêque d'*Hildesheim*, mort l'an 1023; & qui avoit écrit la Vie de cet Evêque jusqu'au differend qu'il eut avec *Aribon* Arch. de *Mayence*, dont j'ai parlé l'an 1001: ce qui fait croire que *Tangmar* mourut dans ce tems-là.

An. de N. S. 1010.

Erchin-  
froy.

Tang-  
mar.

L'an 1011. de N. S. Le 36. de *Basile* & de *Constantin*. Le 10. d'*Henri*. Le 15. de *Robert*. Le 3. de *Serge IV. Indict. IX.*

*Ethelred* of-  
 fire de  
 l'argent  
 aux *Dan-*  
 nois;  
 on se  
 moque  
 de lui.  
 Les *Dan-*  
 nois as-  
 siegent  
*Cantor-*  
*ber*.  
*Baron.*  
*Roger.*  
*Pontian.*  
*Res. Dan.*  
 l. 5. p.  
 143.

**E***thelred*, ne pouvant résister aux *Danois*, leur demanda la paix cette année, en leur offrant de l'argent. On accepta ses offres; mais on le trompa malheureusement. Car environ la fête de S. *Michel*, les *Danois* assiegerent la Ville de *Cantorberi*. Les habitans de cette Ville ayant épuisé tout ce qu'ils avoient, & ne sachant que faire, l'Archevêque *Elphegue* envoya des gens à l'ennemi, pour le prier de lever le Siege, & d'avoir pitié d'un pauvre Peuple innocent. Mais de telles remontrances n'émurent pas fort les *Danois*; & continuant d'as-sieger la Ville, ils approcherent le

bélier des murailles, pour les faire  
 tomber, & ils jettoient du feu dans  
 la Place. La flâme prit d'abord aux  
 maisons; & le vent, qui étoit alors  
 impétueux, portoit le feu par-tout.  
 Les pauvres habitans ne savoient de  
 quel côté aller; s'ils devoient laisser  
 les murailles, pour courir à leurs  
 maisons, ou s'ils devoient laisser leurs  
 maisons, & garder les murs. Enfin,  
 la tendresse paternelle l'emporta sur  
 le bien-public; & touchez de com-  
 passion de voir leurs propres enfans  
 exposez à des flâmes impitoyables,  
 ils coururent promptement, pour  
 arracher du feu leurs femmes & leurs  
 enfans; ne considerant pas qu'ils ne  
 les

*Osbert*  
*in Dunst.*  
*apud Sur-*  
*riam t. 2.*  
*die 19.*  
*Mart. &*  
*in vita*  
*Elphegi*  
*die 19.*  
*Aprilis.*  
*Alford*  
*ex Wigor.*  
 p. 458.

An. de  
N. S.  
1011.

An. de  
N. S.  
1011.

La Ville est prise. Larrai. p. 188. Ce que fit alors Elphège Archevêque. Alford ex Osberno.

Punition du Ciel sur les Danois.

Ils demandent pardon à l'Archevêque qui leur pardonne.

Sa charité pour son peuple.

Cruauté exercées contre ce Prélat.

les délivroient d'un péril, que pour les faire tomber dans un autre, & que l'ennemi détruiroit ce que le feu n'auroit pas consumé. Dans peu d'heures, les portes de la Ville furent brisées, & une grande breche fut faite à la muraille, par laquelle l'Armée entra avec de grands cris. Quelques-uns disent que le Doyen de la Cathédrale, nommé *Amauri*, livra la Ville aux ennemis. L'Archevêque *Elphège*, ne pouvant soutenir la vue de la désolation du lieu de sa résidence, se tira des mains d'une troupe de Moines qui l'environnoient, & courant au lieu où l'on se battoit, & qui étoit déjà couvert de corps morts, se glissa parmi les rangs des ennemis, & se mit à crier: „ Epargnez le sang humain, s'il vous reste encore quelque sentiment d'humanité; & ayez pitié de pauvres créatures innocentes, qui ne sauroient se défendre, & qui sollicitent votre compassion par leurs cris. Ce n'est pas là vaincre, que de tuer des innocens à la mammelle; & tout ce qu'on fait à la guerre contre des gens foibles, ne mérite point de louange. Mais me voici, moi, qui ai toujours hautement crié contre vos méchantes actions; moi qui ai nourri, revêtu, & racheté ces pauvres gens, que vous teniez captifs, & que vous aviez condamnés à payer une grande rançon. Jetez-vous sur moi, plutôt que sur ces malheureux. A ces mots, qui devoient attendrir ces barbares, ils devinrent encore plus furieux; & ayant saisi le Prélat, les uns le tenoient par la gorge, & l'empêchoient de respirer; les autres lui lioient les mains, & lui déchiroient les joues avec leurs ongles; les autres lui donnoient des coups de poings & de pieds; les autres mirent le feu à l'Eglise, passant le Peuple

& le Clergé au fil de l'épée; & enfin ils enfermerent l'Archevêque dans une prison, où il demeura 7 mois, & où il fut exposé à une rude épreuve. Mais l'Historien ajoute, que la colere de Dieu s'alluma contre ce Peuple meurtrier; de sorte qu'en très peu de tems, il y en eut 2000 qui souffrirent des douleurs inouïes. Dans cet état, quelques-uns qui étoient restez en vie, du Peuple de Cantorberi, les avertirent, que s'ils vouloient arrêter les jugemens de Dieu, ils devoient se repentir, & faire une ample satisfaction au Prélat. Mais ces barbares n'écouterent pas trop ce discours; & croyant que les maux qu'ils souffroient, leur étoient arrivez par aventure, renvoyoient de jour à autre de faire ce qu'on leur conseilloit. Enfin, la mortalité se mit tellement parmi eux, que craignant d'être consumez, ils vinrent vers l'Archevêque, lui demandèrent pardon, avec larmes, de ce qu'ils lui avoient fait; & le tirant de la prison, le firent voir au Peuple. Cet Evêque leur dit, que quoique leur cruauté ne méritât point de pardon, cependant, il falloit imiter l'exemple du Seigneur, qui, lavant les pieds de ses Disciples, fit cet honneur même à celui qu'il savoit le devoir trahir; & qu'ainsi il vouloit bien prier pour eux, comme J. Christ avoit prié pour ceux qui le crucifioient. Après quoi s'étant fait apporter du pain, il le bénit, & le leur donna. Et on ajoute, que tous ceux qui étoient malades, furent guéris.

Pendant l'emprisonnement de cet Archevêque, les Danois firent d'horribles cruautés; & parce que la Ville avoit soutenu leurs efforts pendant 20 jours, ils inventerent une maniere horrible de se défaire de la plus grande partie des habitans. Ils prenoient dix hommes; & au-lieu qu'à

Cruauté des Danois.

An. de  
N. S.  
1011.

Hun-  
dind. l.  
6. ad  
b. ann.

Larrin.  
p. 188.

Les  
Nor-  
mans  
brulent  
Utrecht.  
Baron.  
Ditm.  
l. 6.  
Dédi-  
cace du  
Temple  
de Bam-  
berg.  
Concil.  
T. IX.  
p. 806.

qu'à la guerre, il est arrivé quelque-fois que de dix on en a fait mourir un, ils en tuoient neuf, & n'épargnoient que le dixieme. Ainsi il en périt 7234. On voyoit un horrible spectacle; une Ville ancienne, réduite toute en cendres, les rues pleines de corps morts, la terre & la riviere teintes de sang; on n'entendoit que cris & hurlemens des femmes & des enfans; & le premier Prélat de l'Eglise Anglicane étoit chargé de fers.

Après la désolation de cette Capitale de l'ancien Royaume de *Kent*, on en revint aux négociations avec les Danois. On ceda les Comtez de *Norfolk* & de *Suffolk* au Général *Turkil*, l'un de leurs Chefs. Les autres acceptèrent une somme de huit-mille livres, & promirent de se retirer en *Dannemark*, ou parmi leurs compatriotes habituez en *Angleterre*. Plusieurs prirent parti dans les troupes Angloises.

Les *Normans* firent aussi dans la *Frise* un grand dégât; & comme ils avoient déjà brûlé, l'année précédente, une Ville; ils brûlerent dans celle-ci la Ville d'*Utrecht*.

Il ne se passa rien de fort considerable dans l'Empire, sinon la dédicace du Temple de *Bamberg*, qu'*Henri* fit faire. Quelques-uns disent, qu'on la fit l'année suivante: mais d'autres la mettent dans cette année. On dit que ce fut le Patriarche d'*Aquilée*, qui fit cette consécration, en présence de plusieurs Prélats, & de deux Abbeses, *Sophie*, & *Adelaide*, sœurs de l'Empereur *Othon III.*; & qu'il y eut un Synode assez considerable, où quelques Evêques furent censurez, comme, l'Evêque de *Mets*, de ce qu'il avoit fait de faux rapports de l'Empereur, par lettres, au Pape.

*Hofman* l. 1. de ses Ann. de *Bamberg*, dit que cette année *Henri Duc*

de *Baviere*, & *Tbierrri* Evêque de *Mets*, freres de l'Imperatrice *Cunegonde*, voyant de mauvais œil les liberalitez de leur sœur, & que l'Empereur distribuoit son patrimoine à des Prêtres fainéans, sans qu'on l'en pût détourner, firent une conspiration contre lui; & s'étant joints à *Guelfe* Prince de *Souabe*, lui déclarerent la guerre, ayant pris *Augsbourg*, & en ayant chassé l'Evêque *Brunon*: mais que l'Empereur ayant battu leurs troupes, avoit dépouillé *Henri* de son Duché, l'avoit chassé de la *Baviere*, pris la Ville de *Mets*; & avoit établi *Adalberon* frere de *Cunegonde*, Evêque de *Mets* en la place de *Tbierrri*.

Dans *Constantinople*, il arriva un très grand tremblement de terre.

Ceux qui sont curieux des choses naturelles, ne seront pas aussi fâchez d'apprendre, que cette année on crut avoir vu pleuvoir du blé, & de petits poissons, dans le pais de *Hasbain*. Si cela est vrai, on estime que les poissons pouvoient s'être formez de quelque frai, que le Soleil avoit attiré en l'air avec les vapeurs, comme c'est ainsi qu'il s'y forme de petites grenouilles; & quant au blé, on croit qu'un tourbillon en avoit enlevé quelque monceau à la campagne, & que la tempête l'ayant envelopé dans une nue, l'avoit poussé jusqu'à l'endroit où elle avoit crevé.

Les eaux d'une fontaine auprès de *Mons* en *Hainaut*, parurent aussi toutes sanglantes.

Dans cette année fleurissoient: *Syrus* Abbé de *Cluny*, Disciple de *S. Maiol*, qui a écrit la Vie de son Maître, adressée à *Odilon*, donnée par le P. *Mabilton* dans le 5. Siecle *Bénédictin*, & avec les additions d'*Aldebaud* par les *Bollandistes* à l'onzieme de Mai. *Osborne*, ou *Osbert*, Moine & Chantre de *Cantorbie*, qui

An. de  
N. S.  
1011.

Trem-  
blement  
de terre  
à Con-  
stanti-  
nople.  
Il pleut  
du blé  
& de  
petits  
poissons  
dans le  
pais de  
Has-  
bain.  
Moxo-  
ray.

Syrus.

Osber-  
ne.

An. de N. S. 1012. a écrit les Vies de S. *Dunstan*, de S. *Odon*, & de S. *Elphegue*. Le P. *Mabilon* nous a donné la véritable Vie de S. *Dunstan* & d'*Odon*, par *Osbert*; celle qu'avoit donnée *Surius*, est d'un Auteur plus récent. La Vie

& la Passion de S. *Elphegue* est rapportée par *Bollandus*, au 19. d'Avril. *Rupert* aussi Abbé du Mont-Cassin, dont *Tribheme* fait l'éloge, mais dont nous n'avons rien, fleurissoit dans ce tems.

An. de N. S. 1012. *Rupert*.



L'an 1012. de N. S. Le 37. de *Basile*, & de *Constantin*. Le 11. de *Henri*. Le 16. de *Robert* Le 4. de *Serge IV*. Le 1. de *Benoit VIII*. *Indict. X*.

Une Etoile d'une grandeur extraordinaire. *Mezervay*.

ON vit cette année, dans les dernières parties du Midi, une Etoile d'une grandeur extraordinaire, qui sembloit darder de vifs éclairs dans les yeux. Elle parut trois mois entiers; quelquefois elle diminoit, d'autres fois elle se montroit plus grande, & quelquefois elle disparoissoit tout-à-fait. Sans doute, on ne manqua pas de tirer de grands présages de cette Etoile.

Mort de *Serge IV*. *Baron. Marianns Scotus p. 449. Sigbert.*

On regarde les Papes, dans la Communion Romaine, comme autant d'Etoiles de la première grandeur. On en vit disparoitre un cette année, savoir *Serge IV*. Il paroît par son Epitaphe, qu'il étoit fort liberal envers les pauvres. Je vais la rapporter, en faveur de ceux qui aiment ces sortes de choses. On la trouve dans *Cesar Raspon*, l. 1. de *Basil. Later. c. 8*.

*Quisquis ad hac tendis sublimia limina, Lector,  
Et caperis tanta nobilitate domus,  
Inventis oculis aula percurrere raras  
Desine materias, arte juvante manus.  
Lumina cum gressu pendente arguta coercens,  
Respice sollicitus, quid velis hic titulus?  
Hic tumulata jacens pastoris membra sereni,  
Quem decus Ecclesia consultis Omnipotens;  
Pauperibus panis, nudorum vestis opima,  
Doctus & egregius qui fuit in populo.  
Jura sacerdoti, lasas dum cernis aristas,  
Castibus aequavit naviger Angelicis.*

*Albanum regimen lustro venerabilis uno  
Rexit, post summum ducitur ad solium.  
In quo mutato permanfit nomine, Praesul,  
SERGIUS EX PETRO, sic vocitatus erat.  
Ductus monito piâ, Jesu, dic, parco, Redemptor;  
Usque vicem capiat, dic, Deus, hunc habes.*

TagmonArchevêque de Magdebourg meurt, & ceux qui lui succèdent.

On dit, que ce Pape avoit de grands desseins, sur-tout, de chasser les Sarrasins de la Sicile, d'où ils faisoient souvent de soudaines & dangereuses irruptions dans l'Italie. *Tagmon* Archevêque de Magdebourg mourut aussi cette année, & *Walterd* lui succeda; mais il mourut 7 semaines après, & *Géron* fut mis en sa place. Dans ce tems-là, dès que l'Evêque étoit mort, on en donnoit avis au Roi; on attendoit son agrément, pour proceder à l'élection; il la confirmoit, en donnant à l'Elu, l'Anneau, & le Bâton Pastoral; & il recevoit son serment, avant qu'il prit possession.

Ce qu'on faisoit quand un Evêque étoit mort, & comment le Roi confirmoit l'élection.

La mort du Pape causa du trouble dans l'Eglise, & il y eut un Schisme entre *Benoit VIII*. & *Gregoire VIII*. qui s'appelloit *Jean*, & qui étoit auparavant Evêque de *Porto* sur l'embouchure du Tibre dans la mer, de la famille des Comtes de *Tuscanelle*, fils de *Gregoire* Comte de *Frescati*; & *Gregoire*, que quelques Romains, qui n'approuvoient point l'élection de *Benoit*, élurent Pape, & dont le Parti

Schisme entre *Benoit VIII*. & *Gregoire VIII*. *Ditm. l. 6. p. 84. Baron. ex Helmod. Chron. Slav. l. 1. c. 16.*

An. de  
N. S.  
1012.

Parti fut d'abord si puissant, qu'il chassa de Rome *Benoit*, lequel fut contraint d'aller en Allemagne, pour implorer le secours de *Henri*, qui le reçut avec de grands honneurs, & qui lui promit de le rétablir; ce qu'il fit l'année suivante. Mais ni *Herman Contract*, ni *Lambert de Schafneburg*, ni *Marianus Scotus*, ni *Sigebert* ne dirent mot de ce Schisme. *Ditmar* dit que dans l'Élection, *Benoit* l'emporta sur *Gregoire*. Mais le seul *Wernerus Rollewink* dit qu'il y eut alors un XIII. Schisme.

Trou-  
bles en  
Saxe,  
que cau-  
se le Duc  
Bernard.

S'il y eut du trouble dans l'Italie, il y en eut aussi dans les Églises de Saxe, sous le gouvernement du Duc *Bernard*, qui avoit succédé à *Benno* son pere. Ce Duc s'étant soulevé contre *Henri*, porta toute la Saxe à se rebeller contre cet Empereur, & affligea beaucoup les Églises qui ne voulurent pas entrer dans sa rébellion. Ensuite ayant traité cruellement les peuples de l'Esclavonie, il fut la cause que ces Peuples opprimez retournerent dans le Paganisme, & firent de grands desordres. Si on souhaite de savoir quelle étoit la Religion de ces Peuples; on dit qu'ils croyoient 1. Qu'il y avoit plusieurs Dieux; mais qu'il y en avoit un qui étoit le Maître de tous les autres, & qui forgeoit les foudres. Ils lui immoloient des Taureaux. 2. Ils adoroient aussi des Arbres, des Forêts, des Nymphes; & ils se mêloient de deviner. 3. Ils avoient quelques Dieux, dont ils faisoient voir les Idoles, comme celui qu'ils nommoient *Podago*. 4. Ils représentoient aussi quelques-uns de leurs Dieux, avec deux ou trois têtes. 5. Ils croyoient deux Dieux; l'un Auteur du bien, & l'autre Auteur du mal, qu'ils nommoient *Diabol*, ou *Zeerneboch*, c'est-à-dire, Dieu noir. 6. Ils ne vouloient point qu'on jurât, craignant la vengeance divine; &

Ils ne  
vou-  
loient  
pas  
qu'on  
jurât.

Reli-  
gion des  
peuples  
de l'Es-  
clavo-  
nie.

*Procop.  
de bello  
Gothico  
l. 3.  
Helmold.  
Chro. Sl.  
l. 1. c. 83.*

ils estimoient, que faire jurer, c'étoit comme faire parjurer.

*Helmold* rapporte, que les Princes des *Winiles* qui furent la cause de la rébellion, s'appelloient *Mistivoi* & *Mizzudrag*. Le premier de ces Princes demanda en mariage la niece du Duc *Bernard*, & il la lui promit; & ce Prince voulant se rendre digne d'une telle Epouse, s'en alla avec ce Duc en Italie, accompagné de mille Cavaliers, qui y furent tous tuez. Revenu de cette expédition, il demanda la femme qu'on lui avoit promise. Le Marquis *Theodoric*, qui possédoit la partie orientale de l'Esclavonie, s'y opposa, disant, qu'il ne falloit point donner la proche parente du Duc *Bernard* à un *Chien*. Cette injure irrita fort le Prince des *Winiles*, & il se retira. Le Duc changea d'avis, & envoya après lui un Courier, pour lui dire qu'il lui donneroit celle qu'il souhaitoit: mais ce Prince répondit, qu'il ne falloit pas donner à un Chien la niece d'un grand Duc; & il ajouta, que les gros Chiens savoient bien mordre. Après quoi il se retira dans l'Esclavonie, & passa dans une Ville qu'*Helmold* nomme *Rethre*, où ayant appelé tous les Esclavons qui étoient dans la partie orientale, il leur fit savoir l'injure qu'on lui avoit faite, & comment les Saxons appelloient les Esclavons des *Chiens*: mais ils lui répondirent, qu'il étoit traité comme il l'avoit mérité, en quittant ceux de sa Nation pour les Saxons. Jurez-nous, lui dirent-ils, que vous les abandonnerez, & nous prendrons votre parti. Alors il leur fit le serment qu'ils avoient exigé. Et *Krantzius* dit que ce Prince, irrité, fit un grand carnage de plusieurs Chrétiens.

*Henri* n'avoit pas peu d'occupation; car outre les affaires que lui avoit suscité ce Duc *Bernard*, l'Arche-

An. de  
N. S.  
1012.

*Mistivoi* &  
*Mizzudrag*,  
Princes  
des *Wi-  
niles*.

On re-  
fusa à  
*Mistivoi* la  
fille du  
Duc

*Ber-  
nard*,  
qui lui  
avoit été  
promise.

Il cher-  
che à se  
venger.  
*Krantz.  
Sax. l.*

*IV. c. 34.  
p. 98.*

*Sigonius.*

An. de  
N. S.  
1012.

Ardouin  
fait du  
dégât  
dans le  
Milanez.

chevêque de Milan lui fit savoir, qu'*Ardouin*, enflé de quelques heureux succès qu'il avoit eu, & sachant les affaires que l'Empereur avoit sur les bras, faisoit beaucoup de dégât dans le Milanez; & qu'ainsi il imploroit un prompt secours: d'autant plus qu'il ne s'agissoit pas seulement du Milanez; mais d'empêcher *Ardouin* de s'étendre plus loin. *Henri* fut extrêmement frappé de cette nouvelle, & se disposa d'aller en Italie; ce qu'il fit l'année suivante.

L'Angleterre étoit encore plus agitée, que les autres Etats. Nous avons vu l'année précédente, comme l'Archevêque *Elphège* rendit le bien pour le mal, que lui avoient fait les Danois, qui, étant guéris de leurs maladies, envoyèrent des Députés à ce Prélat, pour le remercier de ce qu'il avoit fait pour eux; car ils croyoient lui devoir leur guérison; & en même tems, afin de lui proposer de payer trois-mille marcs pour sa rançon, & pour sa vie. Mais comme ils virent que l'Archevêque ne vouloit point écouter cette proposition, ils le lièrent; & après lui avoir fait souffrir la torture, ils le ramenerent en prison. L'Archevêque louoit Dieu de tout. Voici ce qu'ajoute l'Historien. Il dit, qu'un Esprit malin lui apparut sous la forme d'un Ange, & qu'il lui dit qu'il venoit du Ciel, & qu'il étoit envoyé de Dieu pour le tirer de la prison; ajoutant, qu'il ne devoit pas craindre d'être accusé de lâcheté, puisque *S. Paul* s'étoit sauvé dans une corbeille, que *S. Pierre* avoit été tiré de la prison par un Ange, & que *J. Christ* s'étoit sauvé, pour éviter les mains de ceux qui vouloient le lapider, permettant à ses Disciples de s'enfuir. Le Prélat, touché de ces raisons, suivit son Conducteur, qui lui ayant fait passer plusieurs marais dans l'obscurité de la nuit, dis-

Tom. I.

parut. Alors le pauvre *Elphège* reconnu, que ce Conducteur avoit été quelque Emissaire de l'Esprit malin, & se jettant dans le milieu des marais, se mit à implorer le secours du Sauveur du Monde. „ O Toi „ dit-il, qui m'as donné la vie, & „ qui as eu compassion de la poste- „ rité d'Adam, pourquoi abandon- „ nes-tu un pauvre Vieillard, que „ ta grace a toujours accompagné „ dans la fleur de son âge? L'as-tu „ conservé jusques à présent, pour „ le laisser périr sur la fin de ses „ jours? Combien de fois a-t-il „ éprouvé ton secours, dans le cours „ de sa vie? Tu es mon aide dans „ toutes mes détresses. Tu vois, „ que j'ai devant moi la riviere; à „ dos, la prison; & je suis dans „ d'épaisses ténèbres. C'est entre „ tes mains que le pauvre se remet, „ & tu es le secours de l'orphelin”. C'est ainsi que ce saint homme prioit, lors qu'un Jeune-homme lui apparut, qui avoit un très grand éclat, & qui lui tint ce discours. „ Où vas- „ tu? où portes-tu tes pas? Est-ce „ en fuyant le combat, qu'on ob- „ tient la couronne? Peut-on obte- „ nir la recompense, sans avoir ache- „ vé la course”? Le Prélat répon- „ dit, qu'il ne fuyoit point, mais qu'il avoit obéi à la voix du Messager cé- „ leste. „ Non, dit le Jeune-homme, „ ce n'est point à la voix de Dieu „ que tu as obéi; mais c'est une in- „ vention du Diable. Retourne donc „ dans ta prison, & sache que de- „ main le Pere céleste t'honorera, „ dans son Ciel, & te fera être éter- „ nellement avec son Fils”. *Elphé- „ gue* fut donc ramené au lieu du com- „ bat, attendant l'heure qu'il devoit recevoir la couronne. L'Historien n'en demeure pas là. Il dit, que comme il étoit près de la porte de la prison, il fut saisi par une troupe de bourreaux, qui le meurtrirent de

K

coups,

An. de  
N. S.  
1012.

Cruau-  
tez exer-  
cées sur  
lui.

Ex Or-  
beris. a-  
pud Al-  
ford ad  
h. a.  
Elphé-  
gue per-  
secuté  
par les  
Danois.

Ce qui  
lui arri-  
va dans  
sa pri-  
son.

An. de  
N. S.  
1012.

coups, & qui le ramenerent à demi mort dans son cachot, dont ils bouchèrent la porte avec soin; ayant allumé un grand feu, & y ayant jeté tout ce qui pouvoit y exciter une odeur très puante. Le Prélat, dit l'Historien, passa ainsi une grande partie de la nuit. Alors, non-seulement il entendit la voix des Saints qui chantoient des Hymnes, mais encore l'Archevêque *Dunstan*, qui lui venoit au-devant, avec d'autres citoyens de la Jérusalem céleste, l'affurant que le Ciel avoit vu ses souffrances; mais qu'elles n'étoient pas à comparer avec la gloire qui devoit être révélée en lui; qu'il n'auroit qu'un jour de supplice, mais que sa récompense seroit éternelle: & qu'alors les chaînes tomberent, & qu'il se trouva guéri de ses playes.

Je ne suis pas garant de toutes les circonstances de cette Histoire, & j'avoue ingénument, que je crois que ce fut un songe que put avoir *Elpbeque*, où il crut faire tout ce qui est récité, & voir tout ce qu'on dit qu'il vit.

Marty-  
re d'  
Elphe-  
gue.

Quoi qu'il en soit, le matin étant venu, on tira le Prélat de sa prison, & on le mena au lieu où se devoit faire son jugement. Là ses Juges iniques lui dirent: „ Paye ce que nous „ t'avons demandé d'or; ou de- „ main on te produira au supplice”. Alors le saint homme leur dit: „ Je vous présente l'or de la divine „ Sageffe, afin que quittant les cho- „ ses vaines que vous aimez, vous „ vous convertissiez au seul Dieu „ vivant & vrai. Que si vous mé- „ prisez, par votre obstination, le „ conseil de Dieu, que je vous an- „ nonce, vous périrez d'une manie- „ re plus cruelle que Sodome”. A ces paroles, ces Satellites du Dé- mon se jetterent sur lui, le firent tomber avec le revers de leurs haches, & l'assommoient de pierres: mais lui, étant tombé sur ses genoux,

se mit à prier ainsi le Fils de Dieu: *O Fils unique du Pere, Jésus-Christ, qui es venu au Monde pour sauver les pécheurs, reçois-moi en paix, & pardonne à ceux-ci.* Et étant tombé en terre, il se releva, & s'écria: *O bon Pasteur, garde les Enfants de l'Eglise, que je te recommande en mourant.* Alors un de ces malheureux lui coupa la tête. Cela arriva le 19. ou le 20. d'Avril, la 7e. année de son Episcopat, la 59e. de son âge. C'est ainsi qu'il finit sa vie. Il ne paroît pas qu'il ait invoqué aucun Saint, en mourant, ni la Sainte Vierge. On porta son corps à Londres, où il fut enseveli honorablement. Le Martyrologe met son nom au 19. d'Avril; & on ne manque pas de publier ses miracles. *Lanfranc* ne vouloit pas qu'on l'appellât *Martyr*, parce qu'il n'avoit pas été tué pour la Foi, mais pour n'avoir pas voulu donner l'or qu'on lui demandoit. Il consulta sur ce sujet *Anselme*, qui lui répondit, qu'il regardoit *Elpbeque* comme Martyr, parce qu'il étoit mort pour la justice.

An. de  
N. S.  
1012.

*Apud  
Baron.  
in notis  
ad 19.  
April.  
Lenom  
de Mar-  
tyr lui  
est con-  
testé.*

Au-reste, un autre Historien rapporte un peu différemment l'histoire de la mort d'*Elpbeque*. C'est *Ditmar*, qui appelle ce Prélat *Dunstan*.

1. Il dit qu'*Elpbeque* avoit promis de l'argent, pour se tirer des mains de ses ennemis, ayant demandé du tems pour payer sa rançon; & que ce fut parce qu'il n'avoit pas tenu sa parole, qu'il fut tué.

2. Il ajoute que *Turkil*, qui, à ce qu'il dit, étoit le Chef de la Bande ennemie, se présenta pour *Elpbeque*, & offrit tout l'or qu'il avoit, pour éviter la mort à ce Prélat; mais que les soldats furent inexorables.

D'autres ajoutent, que le Clergé voulut racheter leur Evêque; mais qu'il ne voulut jamais, aimant mieux perdre la vie, que d'achever de ruiner son peuple.

Autre  
récit de  
Ditmar  
l. VII.  
p. 95.

*Hun-  
sind. l. 6.*

La

An. de  
N. S.  
1012.

Ses per-  
sécutés  
sont pu-  
nis.

La mort de ce Prélat eut de fâcheuses suites pour ses persécuteurs. *Barromius* rapporte, que la colere de Dieu les poursuivit; que plusieurs furent tuez; d'autres, possédez par le Démon; que s'étant mis en pleine mer, parce que la terreur les avoit saisis, cent-soixante de leurs vaisseaux furent submergez; & que 65 aborderent en des Terres inconnues, où étant pris pour des Espions par les habitans naturels de ces pais, ils furent tous tuez.

Livinus ou Ethelstan mis en sa place.

C'est une chose surprenante, qu'*Ethelred* n'ait rien fait pour tirer le premier Prélat de son Royaume, de sa prison. Il faut qu'il fût bien foible, ou peu sensible à l'honneur, ou peu zélé pour la Religion. Quoi qu'il en soit, on mit en la place d'*Elphegus*, *Livinus*, qui est aussi appelé *Ethelstan*.

Accord d'Ethelred avec les Danois.

Loix Ecclésiastiques en Angleterre. Concil. T. IX. p. 807. Spelm. de Synod. f. 539.

Larrey p. 188.

Cruauté du traître Edric, qui fait couper la tête à Gonthilde sœur de Suenon.

*Ethelred* fit un accord avec les Danois, qu'ils donneroient des vaisseaux pour garder l'Angleterre, & que l'Angleterre payeroit 48000 livres.

Ensuite il fit des Loix Ecclésiastiques sur divers sujets; sur l'amour qu'on doit à Dieu, & l'obeissance due au Roi; sur le payement du *Dennier de S. Pierre*; pour obliger tous les Fideles à jeûner trois jours au pain & à l'eau, & avec des herbes crues, avant la S. Michel; sur les prieres qu'on doit dire dans l'Eglise, pour l'Etat & pour le Roi; & sur les aumônes, &c.

*M. de Laerey* dit que ce fut dans cette année, que le traître *Edrik* fit couper la tête à *Gonthilde*, ou *Gumilde*, sœur de *Suenon* Roi de Dännemarck, à son mari, & à son fils; & qu'il eut la cruauté de vouloir que cette vertueuse Princesse vit couper la tête à son fils & à son mari, avant qu'on la lui coupât à elle-même; ce qui attira de grands maux en Angleterre.

J'en ai parlé ailleurs, à l'an 1002.

Quoique l'*Espagne*, qui étoit en partie sous la domination des Maures, ait tenu peu de Conciles dans ce Siecle; cependant, le Roi *Alphonse* tint cette année une Assemblée à *Leon*, où l'on fit sept Canons, entre autres. Le 1. portoit, que dans les Assemblées, on commenceroit par les affaires Ecclésiastiques. Le 2. que les Eglises jouiroient paisiblement des biens qui leur étoient donnez par Testament, & que ce seroient les Ecclésiastiques qui jugeroient de leur validité. Le 3. que les Abbez, les Abbeffes, les Moines & les Religieuses seroient soumis à la juridiction de l'Evêque. Le 4. que personne ne s'empareroit des biens des Eglises. Le 5. que les Officiers du Roi poursuivroient en justice, ceux qui auroient tué un homme appartenant à l'Eglise. Le 6. qu'après l'examen des affaires Ecclésiastiques, on procederoit à l'examen des affaires du Royaume. Le 7. que personne n'acheteroit la succession d'un Esclave de l'Eglise; que celui qui l'auroit achetée, la perdrait, & l'argent qu'il auroit donné. Outre ces Canons, il y en a 48 qui regardent le bien de l'Etat, que le Cardinal d'*Aguirre* a donnez au public.

Nous avons vu ailleurs, que *D. Sanche III.* ou selon d'autres *Sanche IV.* étoit Roi de Navarre, qui fut appelé *le Grand*, à cause de l'étendue de ses Etats, & à cause des belles actions de guerre, qui lui acquirent le titre d'*Empereur des Espagnes*, que les *Goths*, dans leur plus florissant état, n'avoient osé prendre.

Les Histoires d'Arragon lui donnent pour premiere femme, *D. Gaya*. D'autres croient, qu'elle ne fut que sa Maitresse, dont il eut *D. Ramire*, premier Roi d'Arragon. Mais il épousa *D. Nugna*; d'autres l'appellent

An. de  
N. S.  
1012.

Synode en Espagne.

Baron. ad h. a. Dupin. p. 126.

127. Concil. Hisp.

III. ad a. 1012. p. 192.

Caro hist liter. pars alt. p. 206.

Concil. T. IX. p. 817.

Roderic Tellez Pelag. Ovet. p. 64.

*D. Sanche III.* Roi de Navarre appelé *le Grand*, Empereur des Espagnes.

Sa premiere femme *D. Gaya*. Sa seconde femme *Nugna* ou *Elvire*.

An. de N. S. 1012. *Elvira*, fille aînée de *D. Sanche Garcia*, Comte de Castille. Il en eut trois fils, *D. Garcia*, qui fut Roi de Navarre; *D. Fernand*, qui fut premier Roi de Castille; & *D. Gonzales*, ou *Gonçalve*, qui fut Roi de Sobrarbe. Cette Reine avoit une sœur nommée *Thérèse*, mariée à *D. Bermond III.* Roi de Leon; & un frere unique nommé *Garcia*, qui épousa *Sancha*, ou *Santina*, sœur dudit *Bermond*. Je ne saurois m'empêcher de rapporter ici une petite Histoire, qu'on fait de la Reine *Nugna*, ou *Elvira*, & de son fils *Garcie*. Dans le tems que *D. Sanche* étoit occupé à faire la guerre aux Maures, *D. Garcia* demanda à sa mere un très beau cheval, quoique le Roi eût expressément défendu que personne le montât. La Reine, complaisante, le promit à ce fils, qu'elle chérissoit beaucoup. Mais le Grand-Ecuyer lui ayant représenté, que le Roi avoit défendu qu'on laissât monter ce cheval à qui que ce fût, (*André Favyn* dans son Histoire de Navarre l. III. p. 130. dit que l'Ecuyer représenta à la Reine, que ce cheval étoit fort en bouche, fougueux, & qu'il pourroit renverser le jeune Prince) la Reine refusa à *D. Garcia* ce qu'elle lui avoit accordé. Ce refus l'irrita; & s'imaginant qu'il y avoit quelque commerce criminel entre la Reine & le Grand-Ecuyer, il résolut de les accuser lorsque le Roi seroit de retour, & communiqua son dessein à *D. Fernand* son frere, dont la jeunesse se rendit aux persuasions de son aîné, qui obtint de lui, qu'il n'entreprendroit point la défense de la Reine. Dès que le Roi fut de retour, le malheureux *D. Garcia* eut l'audace d'accuser sa propre mere, de manquer de fidélité à son Epoux. Le Roi fut extrêmement surpris de cette accusation, parce qu'il n'avoit jamais soupçonné la vertu de la Rei-

Accusée d'infidélité par son propre Fils.

ne. Comme il ne vouloit pas croire legerement ce qui lui avoit été dit; il employa tous les moyens pour découvrir la vérité, ayant fait cependant enfermer la Reine dans le Château de *Nagera*. Ensuite il questionna *D. Fernand* son second fils; mais les réponses ambiguës de ce jeune Prince exciterent de nouveaux soupçons. L'affaire fut portée au Conseil, & l'on conclut, que la Reine justifieroit son innocence, par des preuves contraires à celles qu'on avoit produites contre elle; ou qu'elle trouveroit un Chevalier qui défendrait sa cause par les armes; ou qu'au défaut de cela, elle seroit brûlée. La Reine apprit ce jugement avec une extrême douleur, & pria Dieu continuellement qu'il fit connoître son innocence. Dieu exauça ses prieres. Plusieurs jours s'écoulerent, sans qu'il se présentât personne qui voulût défendre la Reine. Enfin *D. Ramire*, fils naturel du Roi, demanda le combat. Pendant qu'on s'y préparoit, un Religieux fort estimé dans le Royaume, qui avoit quelque soupçon sur le procédé de *D. Garcia* & de *D. Fernand*, les vint trouver, & les toucha si vivement, qu'ils confesserent enfin leur crime, en demandant pardon à Dieu, & prièrent ce Religieux de leur faire obtenir leur grace du Roi. Le Religieux vint incessamment déclarer la chose à *D. Sanche*, qui eut une grande joye d'apprendre que sa femme étoit innocente, & qui la délivra aussi-tôt de prison; mais qui lui laissa la liberté, ou de faire grace à ses enfans, ou de les punir. La Reine, qui étoit la bonté-même, n'hésita pas un moment sur le parti qu'elle devoit prendre: oubliant qu'elle avoit été offensée, & se souvenant qu'elle étoit mere, elle pardonna à ses fils, & les remit dans les bonnes grâces du Roi. Mais l'action généreuse de *D. Ramire*

An. de N. S. 1012.

Son innocence est défendue par *D. Ramire* fils naturel du Roi.

Reconnue innocente.

Pardonné ne à ses enfans.

*Ramire*

An. de N. S. 1012. *Ramire* ne fut pas sans recompense; car le Roi son pere lui donna, après sa mort, le Comté d'*Arragon*, avec le titre de Roi.

Baron. ex Surio T. 2. die 10. April.

Macaire II. Patriarche d'Antioche meurt.

Plusieurs de ce nom.

On met dans cette année, la mort de *Macaire II.* Patriarche d'*Antioche*. Le I. de ce nom vivoit dans le VII. Siecle, & suivoit les Erreurs des Monothélites. Il se trouva l'an 681. au III. Concile de *Constantinople*. Le II. dont nous parlons étoit Arménien de Nation. Ayant remis son Eglise à *Eleuthere*, il voyagea dans la *Palestine*, où il fut mis en prison par les Infideles. Il sortit de cette captivité, & se retira dans le Monastere de *S. Bavon* en *Flandres*, où il mourut. Il y a

eu aussi deux *Macaires*, qui ont été Evêques de *Jerusalem*. Le 1. succéda, l'an 312, à *Hermon*, que quelques-uns appellent *Therman*. Ce fut lui qui, l'an 318, s'opposa aux Erreurs d'*Arius*; qui se trouva au I. Concile de *Nicée*, & que *Constantin* employa pour avoir soin de la célèbre Basilique qu'il faisoit bâtir à *Jerusalem*. Le 2. fut mis sur ce Siege l'an 546. Comme on le soupçonna de suivre la doctrine d'*Origene*, il fut chassé de son Siege; mais il fut rétabli, quand on eut vu son innocence.

Jean Mosch. Prat. Spirit. c. 96. Surius ad 23. Novemb. Evagr. l. 4.

Il y a eu encore deux *Macaires* Patriarches de *Constantinople*, l'un l'an 1375, & l'autre l'an 1575.

*Du Denier de S. Pierre.*

J'ai dit dans cette année, que les Rois d'Angleterre payoient aux Papes, le *Denier de S. Pierre*. On ne sera peut-être pas fâché, que je m'étende un peu sur cette matiere, que plusieurs personnes ignorent; & que je rapporte ici ce que les Savans disent sur ce sujet; & en particulier, le célèbre M. *Fabricius*, Docteur en Théologie dans l'Académie d'*Helmstad*.

Amœnit. Theol. p. 2. etc.

Festus, Budens de asse cccc lxxiix. Gravius, A Discourse of the Romane Foot and Denarius.

Diction. de Trevoux.

1. Un *Denier*, parmi les Romains, valoit dix *asses*, dont chacun valoit une livre. Ainsi un *denier* valoit dix livres, ou 4 *sesterces*, dont chacun valoit deux livres & demie. On marquoit le *denier* avec un X. Il y en avoit qu'on marquoit avec le nombre de XVI. parce qu'ils valoient seize livres. Le *denier* Romain avoit d'un côté l'empreinte de *Janus*, & de l'autre la figure du Vaisseau qui l'avoit porté en Italie. Sur les premiers revers de la monnoye de Rome étoient *Castor* & *Pollux*, ou une Victoire, qui pouvoit un chariot à 2 ou à 4 chevaux; ce qui fit appeler les *deniers bigati*, ou *quadrigati*,

selon le revers. On les avoit nommez auparavant *ratiti*, à cause du Vaisseau, qui se nomme *Ratis*. Les Romains appelloient du nom de *denier*, les premieres monnoyes d'argent qui furent fabriquées l'an 485. de la fondation de Rome, sous le Consulat de *Fabius*, selon le témoignage de *Pline*.

2. Le *denier* Consulaire valoit plus que le *denier* Imperial. Le dernier pesoit la 8<sup>e</sup>. partie d'une once; le premier, la 7<sup>e</sup>. seulement; c'est-à-dire, que, selon quelques Savans, il auroit valu 7 ou 8 sous, monnoye de France.

3. En France, anciennement, le *denier* se prenoit pour toute sorte de monnoye. Ainsi une piece monnoyée d'or étoit appelée *denier d'or*; & si elle étoit d'argent, on l'appelloit *denier d'argent*. Il y a eu vers l'an 1308, des *deniers d'or à la chaise*, valant 25 sous; & des *deniers d'or à la masse*, valant 22 sous six deniers; & des *deniers d'or à la Reine*, valant 16 sous six deniers. En général, le *denier* signifioit la 12<sup>e</sup>. partie d'un sou, appelé

An. de  
N. S.  
1012.

pellé *solidus*; non dans la signification où nous le prenons maintenant, mais comme signifiant un *Tout*, ou une chose entiere, qu'on divisoit en douze parties, de la même maniere que l'*as* des Romains.

Lamb.  
in Arche.  
lege IV.  
Edgar.  
Conc.  
& Æn-  
ham l'an  
1009.  
c. II.

4. A l'égard du *Denier de S. Pierre*, qu'on payoit en Angleterre, c'étoit une imposition d'un *denier* sur chaque maison. On l'appelloit dans le langage du Pais, *Veorthpenning*, ou *Romscob*, ou *Romescot*, *Romepeny*, *Peterpence*, &c. & on l'envoyoit à Rome.

Spelm. T.  
I. Conc.  
Spelm.  
T. I.  
Concil.  
Matth.  
Westm.

5. Le Roi *Ina*, Roi des *West-Saxons* en Angleterre, fut le premier qui donna lieu à cette imposition. Le Cardinal *Baronius* dit, que ce fut l'an 740: d'autres mettent cet événement à l'an 725, & d'autres, l'an 727; & ces derniers sont les mieux fondez: car *Ina* commença à regner l'an 689, & mourut l'an 727. Quoi qu'il en soit, *Ina* fut le premier qui rendit ainsi son Royaume tributaire à l'Église Romaine. On dit que ce Roi *Ina* fit construire dans Rome, du consentement du Pape *Gregoire II.* une Maison, qu'il fit appeller du nom d'*Ecole*, où les Rois d'Angleterre, les Evêques, Prêtres, & autres Anglois pussent se faire instruire, afin qu'on n'enseignât dans l'Angleterre aucune Doctrine, que celle qu'on enseignoit dans Rome. Il fit aussi bâtir une Église à l'honneur de la Vierge *Marié*, où les Anglois pussent faire le service. L'imposition d'*Ina* étoit sur chaque maison. Et pour lui, il se fit Religieux avec sa femme.

6. Le Roi *Offa*, Roi des *Saxons Orientaux* de la même Ile, rendit aussi son Peuple tributaire au Siege de Rome, environ l'an 793, & ordonna, que chaque famille payeroit le *Denier*. Et cela, dit-on, parce qu'il craignoit la peine qu'il avoit à souffrir pour ses péchez, & pour

avoir fait mourir *Ethelbert*, Roi des Anglois Orientaux.

An. de  
N. S.  
1012.

7. *Ethelwolph* Roi d'Angleterre suivit ces exemples, & fournissoit 300 talens; selon d'autres, 300 marcs, dont chacun valoit 30 *deniers*.

8. Ce *Denier* devoit être payé, avant la fête de *S. Pierre aux liens*; & ceux qui ne le payoient pas, étoient obligez, par une Loi du Roi *Edgar*, de porter ce *Denier*, & 30 autres, à Rome, & de donner au Roi 120 sous. Ceux qui y manquoient une seconde fois, donnoient au Roi 200 sous; & à la troisieme fois, tous leurs biens étoient confisquez. Selon la Loi IX. de *Canut*, on étoit obligé de donner au Roi 220 sous.

Leg. IV.  
Edgar.

9. Les Archidiacres avoient le soin de recueillir ces *Deniers*, au commencement. Dans la suite, la Cour Romaine envoyoit un homme exprès pour faire la collecte; & *Polydore Virgile* dit, qu'il avoit fait la fonction de Questeur.

Polyd.  
Virgil.  
IV. hist.  
Ang.  
Gravins  
de dena-  
rio ex  
author.  
Gloss. ad  
Archeo-  
nom.  
Lamb.

10. Du tems d'*Ethelred*, dont nous avons parlé, ce *Denier* valoit la 20<sup>e</sup>. partie d'une once d'argent. Cela a duré jusqu'à *Edouard*. Dans le 31. Statut de ce dernier Roi, le *denier* d'Angleterre est appelé *sterling*. Sous *Edouard III.* l'once d'argent valoit 26 *deniers*; sous *Henri VI.* 32; sous *Edouard IV.* 40; sous *Henri VIII.* 45; & sous la Reine *Elizabeth*, 60.

11. Quoique j'aye dit, qu'*Ina* & *Offa* rendirent leur Royaume tributaire, il paroît cependant par divers monumens, que ce *Denier* étoit donné comme une charité, & comme une aumône, & non comme un tribut. Aussi il est appelé de ce nom.

Weloc in  
pres. ad  
Archeo.  
Lamb.  
Spelm.  
T. I.  
Concil.  
Chron.  
Saxon.  
ad a.  
888.

12. Mais le Roi *Jean*, l'an 1213, rendit en effet son Royaume tributaire; & ordonna, qu'on payeroit par an mille *marcs sterling*.

13. Sous *Henri III.* fils de *Jean*, les

An. de  
N. S.  
1012.

Henri.  
de  
Knygh-  
ton l. 2.  
de Evens.  
Angl.  
Matth.  
Paris ad  
a. 1113.  
Sarpinus  
Trattato  
delle ma-  
serie be-  
nes. Us-  
ser. in  
vet. Epist.  
Epist. 15.  
Bern. Syl-  
loge.  
Baron.  
ad a.  
1081.  
n. 27.  
Marian.  
hist. inf.  
l. 3. c. 5.  
l. 2. c. 2.

les Papes retiroient autant de l'An-  
gleterre, que les Rois même, sa-  
voir, 60000 marcs. Ce Roi en fit  
faire des plaintes au Concile de Lion;  
mais on répondit, que le Concile  
n'étoit pas assemblé pour cela.

14. Le Cardinal *Baronius*, à l'an-  
née 1159. n. 21. 23. dit, qu'*Henri*  
*II.* promet de faire donner aussi dans  
l'Irlande le *Denier de S. Pierre*.

15. *Gregoire VII.* voulut établir  
en France ce tribut; mais la France  
ne voulut point se soumettre à ce  
joug. Ce Pape voulut entreprendre  
la même chose en Espagne; mais  
inutilement. *Pierre* Roi d'Arragon,  
qui l'an 1204 offrit son Royaume au  
Pape, le rendit tributaire dès-lors,  
& imposa à son Royaume un tribut  
annuel. *Alphonse* Duc, & ensuite  
Roi de *Portugal*, s'engagea aussi à  
payer par an 4 onces d'or, & ensui-  
te une plus grosse somme.

16. *Baronius*, à l'année 1059, rap-  
porte le serment du Duc *Robert*  
*Guiscard*, par lequel il s'engagea à  
payer une pension annuelle à *S. Pier-*  
*re*, & au Pape *Nicolas II.*

17. Le Royaume de *Pologne* s'af-  
sujettit à ce joug, l'an 1041, pour  
obtenir du Pape, que *Casimir* leur  
Roi feroit délié des vœux qu'il avoit  
faits.

18. Enfin, on dit que les *Daces*  
mettent un *denier* entre les dents  
de ceux qui meurent; & cela, di-  
sent-ils, pour *S. Pierre*. Il faut met-  
tre cela avec ce que quelques-uns  
rapportent des *Russiens*, que lorsque  
quelqu'un meurt, on lui remet une  
Lettre de l'Archevêque, afin qu'il  
la montre à *S. Pierre*, & que cet  
Apôtre lui ouvre promptement la  
porte du Ciel.

En voila suffisamment sur ce sujet,  
& peut-être trop.

An. de  
N. S.  
1012.

Baron.  
ad a.  
1041.

Troster.  
in Dacia  
sua l. 4.  
c. 6.

Matth.  
in Syll.  
Polit.  
l. 3.  
exerc. 4.  
sen. 4.

L'an 1013. de N. S. Le 38. de Basile & de Constantin. Le 12. d'Hen-  
ri. Le 17. de Robert. Le 2. de Benoit VIII. Indiction XI.

**H**enri, selon la promesse qu'il  
avoit faite à *Benoit VIII.* de le  
rétablir, & sollicité d'ailleurs puis-  
samment par l'Archevêque de Mi-  
lan, partit avec ses Troupes, d'Al-  
lemagne, pour l'Italie. *Sigonius* dit,  
qu'il fut couronné à Milan.

*Ardouin*, sachant l'approche des  
troupes de l'Empereur, osa opposer  
les siennes sur les frontieres de *Ve-*  
*rone*, esperant que la fortune le fa-  
voriserait, comme elle avoit déjà  
fait. Mais il fut fort trompé dans  
son attente; car après qu'on se fut  
battu vigoureusement pendant plu-  
sieurs jours, enfin l'Armée de l'U-  
surpateur *Ardouin* fut défaite, & il  
se sauva dans un Château; d'où il

envoya des Députez à *Henri*, pour  
le prier de lui donner quelque Com-  
té, promettant de lui remettre sa  
Couronne. *Henri* ne voulut pas en-  
tendre ses propositions. La suite  
nous fera voir, s'il s'en trouva bien.  
Ses victoires donnerent de la terreur  
aux séditieux de Rome. *Gregoire* se  
sauva, & *Benoit VIII.* occupa le  
Siege. Les Villes & les Provinces  
de l'Italie vinrent rendre leurs hom-  
mages à *Henri*, & l'assurer de leur  
fidélité; & ce Prince fit des Loix,  
que nous trouvons dans *Goldast*.  
Dans l'une il déclare, que si quel-  
qu'un dans un tems de Trêves, &  
après avoir donné le baiser de paix,  
tue un homme, & nie de l'avoir  
tué,

Benoit  
VIII. est  
rétabli  
sur le  
Siege de  
Rome.  
Henri  
fait des  
Loix  
contre  
ceux qui  
dans un  
tems de  
trêves

Henri  
couron-  
né à Mi-  
lan. Dé-  
fait Ar-  
douin.

Disin. l.  
6. p. 61.

An. de N. S. 1013. tuent quelqu'un. Aucun Evêque ne peut recevoir un Clerc d'un autre Diocèse. Contre ceux qui tuent leurs parents pour avoir leur bien.

tué, il faut qu'il soutienne ce qu'il dit, en se battant soi-même; & il ne lui est pas permis de choisir un Champion pour se battre pour lui. Et si quelqu'un est convaincu, *ajoute-t-il*, il faut qu'il perde la main avec laquelle il a fait l'homicide. La seconde Loi porte, qu'il n'est permis à aucun Evêque de recevoir un Clerc d'un autre Diocèse, ni de lui donner quelque Ordre, sans le congé & le consentement de l'Evêque d'où il dépend. La troisième est contre ceux qui tuent, ou font tuer leur mere, leurs freres, leurs sœurs, leur neveu, ou quelqu'un de leurs proches, pour avoir leur bien; & ordonne que l'héritage de celui qui aura été tué, passera à ses autres légitimes héritiers; mais que l'héritage du meurtrier sera confisqué, & qu'il fera pénitence publiquement, par les ordres de l'Evêque: Que s'il nie d'avoir tué, *ajoute-t-il*, qu'il soutienne sa négative, en se battant lui-même, sans prendre un Champion pour lui, à moins que son âge avancé, ou trop jeune, ou quelque infirmité ne l'en empêche.

Le Pape *Benoit* fit aussi un Décret, qui portoit, que personne ne seroit appelé *Empereur*, que celui que le Pape auroit reconnu propre pour gouverner l'Empire à cause de sa probité, & à qui il auroit remis les marques de l'Empire.

Au commencement de l'année, mourut *Libentius* Archevêque de *Breme*, qui avoit succédé à *Adalagus* l'an 988, qui avoit reçu le *Pallium* du Pape *Jean XV.* & le Bâton pastoral de l'Empereur *Othon III.*, & qui fut le premier Archevêque de *Breme* consacré par ses Suffragans: car jusques là, cet Archevêque étoit sacré par celui de *Mayence*. La nuit avant sa mort, il exhorta ceux qui étoient auprès de lui, à ne se défier jamais de la bonté divine, &

d'élire pour son Successeur *Othon*. Le Roi *Henri* fut fâché de sa mort, mais il refusa de confirmer l'élection d'*Othon*; il promit de lui faire quelque autre bien, & donna l'Archevêché de *Breme* & de *Hambourg* à *Unvan* son Chapelain; & lui ayant donné le Bâton pastoral, il le fit sacrer par *Geron* Archevêque de *Magdebourg*. *Benoit VIII.* lui donna le *Pallium*; & cet Archevêque travailla beaucoup à rétablir les Eglises de l'Esclavonie.

Je crois qu'on ne fera pas fâché de savoir ce que c'étoit que le *Pallium*. Aujourd'hui c'est un morceau de drap de laine blanche, qui enferme les épaules & le cou de l'Evêque, & duquel pendent deux bandes, l'une devant, & l'autre derrière; & l'on voit au-dessous, quatre Croix rouges. Les Religieux de *Ste. Agnès* à Rome sont obligés d'offrir tous les ans, à la fête de leur Patrone, lorsqu'on chante à la Messe ces paroles, *Agnus Dei*, deux *Agneaux*, qu'on remet entre les mains de deux Sous-Diacres Apostoliques, qui les envoient paître, jusqu'à ce que le tems de les tondre soit venu. Alors on prend leur laine, qu'on mêle avec d'autre, & on en fait le *Pallium*. On laisse reposer le *Pallium* sur le corps de *S. Pierre*, sous le grand Autel, & on l'envoie à ceux qu'on veut honorer; lesquels font serment au Pape, en le recevant. L'ancien *Pallium* étoit un long manteau d'une couleur éclatante, semblable à celui que portoient les Empereurs. En effet, *Pelage I.* & *Gregoire le Grand* disoient aux Evêques auxquels ils donnoient le *Pallium*, qu'ils seroient honorez par ce bel habit; qu'il a un éclat extérieur, & de la magnificence; qu'il peut servir à la pompe & au faste; & qu'il est nécessaire que la pureté des mœurs réponde à la beauté des habits.

On

An. de N. S. 1013.

*lon. ses.*  
6. p. 129.  
*Dist. l.*  
6. p. 80.  
*Chr. Sax.*  
1013.  
*Adam.*  
l. 11.

6. 33.  
*Unvan*  
lui succède, à qui *Benoit* donne le *Pallium*.  
Qu'est ce que le *Pallium*?

*Bas. hist.*  
de l'Eglise  
se p. 244.  
c. *Thom.*  
*massin*  
*Part. 2. l.*  
1. c. 24.  
*Maimb.*  
*hist. du*  
*Pontif.*  
*de Greg.*  
*le Grand,*  
p. 142.  
*Carol. du*  
*Fresno*  
*in Gloss.*  
*et Dis-*  
*sert. de*  
*numm.*  
*Byzans.*  
*Imp.*  
*Christoph.*  
*Marcell.*  
*Cerem.*  
*Rom. l.*  
1. *sect.*  
10. *Du-*  
*rand. l.*  
3. *Ra-*  
*sion. c.*  
17. n. 3.  
*Cencius*  
*Camera-*  
*rius in*

An. de N. S. 1013.

Censua-  
li. Mar-  
ca de  
Concord.  
Sacord. l.  
6. c. 5. 2.  
Libera-  
tus Bre-  
vuar. c.  
18. Pe-  
lag. l.  
ep. 12. c. 5.  
Greg. l.  
ep. l. 7.  
ep. 113.  
Job.  
VIII. ep.  
63. Isid.  
Polur.  
ep. l. 1.  
ep. 136.  
Ce  
qu'étoit  
l'Omop-  
honium  
d'Isido-  
re

Deux  
Pallium.

Quand  
on a  
com-  
mencé à

On croit donc que le *Pallium* étoit de pourpre. Aussi Jean VIII. envoyant ce manteau à *Theotmar*, pour qui *Carloman* l'avoit demandé, souhaitoit, que ce vêtement fit briller l'ame de l'Archevêque aux yeux de son Juge, comme il le feroit briller exterieurement aux yeux des hommes. Ceux qui ne veulent pas que le *Pallium* fût un habit éclatant, opposent un passage d'*Isidore de Damiette*, lequel décrit un habit fait de laine, que les Evêques portoient sur leurs épaules, afin de représenter le bon Berger, qui rapporte la brebis égarée. Mais *M. Basnage*, qui ne veut pas décider si l'habit dont parle *Isidore*, étoit un *Camail*, ou un *Rochet*, soutient que ce ne peut point être le *Pallium* des Patriarches; parce que du tems de *S. Isidore*, le *Pallium* étoit particulier aux Patriarches; au-lieu que l'habit dont parle *Isidore* étoit commun à tous les Evêques. Il croit donc que l'*Omophorium*, décrit par *Isidore*, a toujours subsisté, depuis ce tems-là; qu'il étoit commun à tous les Evêques, comme il l'est encore aujourd'hui chez les Grecs; qu'il signifioit la nature humaine revêtue par J. Christ; ou le devoir du Pasteur, qui doit chercher la Brebis égarée: mais qu'il y avoit un autre *Pallium* superbe, particulier aux Patriarches. Il distingue donc deux *Pallium*: l'un qui n'étoit qu'un morceau de drap de laine, destiné à représenter le bon Berger, lequel servoit uniquement à l'Autel; & qui, des Orientaux, chez lesquels il étoit commun à tous les Evêques, passa en Occident: & l'autre, magnifique, que les Papes & les Empereurs accordoient aux Evêques des grands Sieges.

On demandera, quand on a commencé à donner le *Pallium*? *Lupus* produit des Images, dans lesquelles

Tom. I.

on voit *S. Pierre* revêtu d'un *Pallium*. *Palatius* soutient, que *Linus* est le premier inventeur de cet habit; & il le prouve aussi par des Images. On cite le témoignage de *Liberatus*, qui assure, que les Evêques d'Alexandrie se créojent, en revêtant le *Pallium* qu'ils avoient reçu de *S. Marc*. On cite un endroit de la Vie d'*Ignace* Patriarche de *Constantinople*, où il est dit, qu'il avoit trouvé le *Pallium* avec lequel *S. Jaques* Evêque de *Jerusalem* entroit dans le Saint des Saints, & qu'il le fit enterrer avec lui. Il faut mettre tous ces contes avec ceux d'*Abdias* *Babylonien*, qui raconte, que *S. Barthelemi* portoit un manteau blanc, & qu'à chaque coin il y avoit une pierrerie; & qui assure de plus, que les Apôtres avoient un jour rempli leurs manteaux, de serpens, qu'ils répandirent devant les Magiciens qui harceloient les Fideles. Si les Apôtres portoient un manteau, je suis très persuadé qu'il n'étoit pas fort superbe, & qu'il ne ressembloit pas au *Pallium*.

Chez les premiers Chrétiens, ceux qui affectoient un genre de vie plus austere, ou qui étoient reçus dans le Clergé, prenoient le manteau long, comme cela paroît par l'exemple de *Tertullien*. Mais ensuite on fit un crime à *Eusébe de Sebaste*, de porter un manteau, & de le faire porter à ceux qui vouloient l'imiter; & le Concile de *Gangres* prononça anathème contre ceux qui garderoient cet usage, en y faisant consister quelque espece de Sainteté. Mais à l'égard du *Pallium*, d'autres ont cru qu'il n'en est point fait mention avant le Pape *Marc*, l'an 336. D'autres disent, qu'il fut donné par *Constantin le Grand*, à *Sylvestre*. *M. de Marca* doute, s'il étoit en usage du tems de *Theodose* le jeune; & *M. Basnage* soutient qu'on ne

L

An. de N. S. 1013.

donner le Pal-  
lium.  
Lup. de  
appella-  
tio. diff.  
2. c. 7.  
Palat.  
gesta  
Pontif.  
in Lino t.  
l. p. 19.

Abd. Ba-  
byl. Hist.  
Apost. l.  
8. c. 1. 6.

Socr.  
hist. l. 2.  
p. 43.  
Concil.  
Gang.  
can. 12.

De Mar-  
ca de  
Concor.  
Sacord. l.  
6. c. 6.

com-

An. de N. S. 1013. S'il n'appartient qu'au Pape de conferer le Pallium.

commença à parler de ce nouvel habit, que dans le cinquieme Siecle, sous le Regne d'*Anastase*. *Baronius* a cru, qu'il n'appartenoit qu'au Pape de conferer ce *Pallium*. Mais *M. de Marca* prétend, que les Empereurs furent les premiers qui le donnerent; & qu'ensuite les Papes se sont attribué ce droit. Les raisons de *M. de Marca* sont, 1. Que le Patriarche *Antoine* se voyant chassé, & le Pape étant inflexible à son égard, il rendit aux Empereurs le *Pallium*; ce qui prouve, dit-on, qu'il l'avoit reçu d'eux. On dit qu'*Antoine* étoit un scélérat, & qu'il commit un crime à cet égard; mais c'est sans aucune preuve, qu'on l'accuse d'avoir fait un crime dans cette occasion. On dit, que *Paul d'Alexandrie* fut dépouillé de son manteau par le Légat du Pape; mais *Liberatus* assure, que ce fut l'Empereur, qui envoya *Pelage* Diacre de Rome, avec les Patriarches d'Antioche & de Jerusalem, pour ôter le manteau à *Paul d'Alexandrie*. La 2<sup>e</sup>. preuve de *M. de Marca* est, que lorsqu'*Auxamis* Evêque d'Arles voulut obtenir le *Pallium*, & que *Childebert* le demanda pour lui, *Vigile* répondit, qu'il l'accorderoit volontiers; mais qu'il ne pouvoit le faire, sans le consentement de l'Empereur; & qu'ensuite l'ayant obtenu, *Vigile* écrivit à cet Evêque, qu'il étoit obligé de prier pour le Prince, pour *Theodora*, & pour *Belisaire*, qui avoient beaucoup contribué à lui faire avoir cet honneur. 3. Il dit encore, que *Gregoire I.* demanda au Prince la liberté de garder auprès de lui le Patriarche d'Antioche, & qu'on lui laissât son *Pallium*. Il est pourtant vrai, que *Gregoire* accorda le *Pallium*, sans en avertir la Cour. 4. On ajoute une autre preuve. *Thegan* Chorévêque de Treves dit, que l'Empereur *Louis le Débonnaire* avoit donné le *Pallium* à *Ebbon* Archevêque

*Liberat. brev. c. 25.*

*Vigil. ep. 6.*

*Greg. I. ep. l. 1. ep. 27. c. 1. 7.*

*Thegan. de gestis Lud. pii. c. 44.*

de Rheims. Mais dans la fuite la chose changea. Il paroît par les Lettres de *Jean VIII.* que c'étoit l'Evêque de Constantinople, qui donnoit le *Pallium* à son Vicaire en *Bulgarie*; afin de le revêtir d'une autorité plus éclatante. Les Papes s'attribuerent le pouvoir de le conferer, non seulement aux Evêques particuliers, mais aux Patriarches d'Orient.

On donnoit le *Pallium* quelquefois à de simples Evêques, en Sicile. Ainsi il n'est pas vrai qu'on ne le donnât qu'aux Vicaires Apostoliques. *Gregoire le Grand*, par le consentement de l'Empereur, l'accorda à *Syagrius*, à la priere de la Reine *Brunebaut*: or *Syagrius* n'étoit point Vicaire.

On croit, que les Patriarches portoient le *Pallium* en tous lieux; car *Macdonius* allant trouver *Euphemius* dans le Batistère, il se fit ôter son manteau. Ils le portoient surtout dans les Conciles. *Macaire* Evêque d'Antioche prenoit séance dans le sixieme Concile, avec son manteau Patriarchal; & il en fut dépouillé au milieu de l'Assemblée, après qu'il fut convaincu d'Erreur. *Gregoire le Grand* ne vouloit point qu'on le portât, que dans les Eglises, & pour célébrer la Messe; c'est sous cette condition qu'il l'accorda à *Syagrius*. Mais c'est assez parler du *Pallium*.

Il y a longtems que nous n'avons rien dit de *Basile* Empereur d'Orient: mais nous aurons bien-tôt à en parler; & ce que nous avons à en dire, ne lui fait pas beaucoup d'honneur. *Basile* venoit toutes les années en *Bulgarie*, pour y défoler tout. *Samuel* Prince des Bulgares, pour se garantir, avoit fait faire divers retranchemens, qui étoient bordés de soldats, pour empêcher l'entrée à *Basile*; & il fut assez heureux pour y réussir. Mais l'année suivante lui

An. de N. S. 1013.

*Jean VIII. ep. 199.*

*Will. Tyr. l. 19. c. 1374. 1136.*

Si on ne donnoit le *Pallium* qu'aux Vicaires Apostoliques. Si les Patriarches portoient le *Pallium* par-tout.

*Samuel Prince des Bulgares* empêche *Basile* d'entrer dans la *Bulgarie*. *Cedren. p. 707.*

An. de  
N. S.  
1013.

lui fut funeste, comme nous le verrons; & nous rapporterons la cruauté inouïe de *Basile*.

*Suenon* fit des cruautés en Angleterre.  
*Wigorn. Hoved. apud Alford in ann. hist. Angl. Pontan. Res Danic. l. 5. p. 143.*  
La Ville de Londres se rend à lui.  
*Larrey p. 189.*

*Suenon* fit aussi bien des cruautés en Angleterre, où il revint avec une grande Flotte; mettant presque tout à feu & à sang, lorsqu'on lui résistait. Il fut très heureux dans cette Expédition: les Provinces se rendoient à lui, sans résistance, & lui prètoient le serment de fidélité. Estant venu assiéger *Londres*, il ne la put prendre d'abord; mais s'étant rendu maître des autres Villes, & étant reconnu pour Roi par le Peuple Anglois, ceux de *Londres* se rendirent enfin, lorsqu'ils virent les cruautés qu'il exerçoit sur ceux de cette Ville qu'il pouvoit surprendre. Il se fit près de la Ville de *Londres*, des faits d'armes extraordinaires; les Anglois, sortant de la Ville, renverloient tout ce qui osoit leur résister; & *Suenon*, au désespoir, faisoit aussi des choses incroyables.

P. 190.

*M. de Larrey* remarque, que *Suenon* fut contraint de retourner en *Dannemarck*, cette année, après avoir pourtant exigé le Tribut: mais que l'année 1014 il revint; & que ce fut alors qu'il conquit l'Angleterre. *Ethelred* marcha à sa rencontre. On combattit d'abord avec assez d'égalité: mais enfin des Régimens entiers ayant abandonné ce malheureux Roi, il tâcha de gagner une Place, où il attendit le débris de ses troupes; & ayant convoqué les Principaux du Royaume, il leur représenta, qu'il ne savoit s'il avoit plus sujet de se plaindre de sa mauvaise fortune, ou de la perfidie de ses Sujets: mais qu'il succomboit à toutes les deux; & que ne pouvant rien espérer d'une Armée qui l'avoit trahi, & d'un Peuple dont la foi étoit si chancelante, en reconnoissant le doigt de Dieu, qui vouloit transporter la Monarchie Angloise aux

Danois; il alloit ceder la place au Conquérant, que Dieu vouloit élever sur le Trône: ajoutant pourtant, qu'il eseroit que ce ne seroit que pour un tems; & que si cette punition de Dieu les rendoit sages, il ne desespéroit pas du rétablissement. *Ethelred* donc, consterné par le triste état où étoit son Royaume, & ayant laissé sa Capitale entre les mains de son plus cruel ennemi, songea sérieusement à s'enfuir avec sa famille; aimant mieux apprendre de loin la ruine de ses Etats, que d'en être le spectateur, sans y pouvoir remedier. Il reconnut, qu'on ne garde pas longtems ce qu'on a acquis par de méchantes voyes, & qu'une Couronne qu'on n'a qu'aux dépens du sang de son frere, n'est pas trop affermie. Ainsi, ayant déjà envoyé sa femme & ses enfans vers son beau-frere, il s'y retira aussi lui-même, se confiant à un Général Danois nommé *Turkil*, qui le passa en Normandie.

An. de  
N. S.  
1013.

*Ethelred* s'enfuit en Normandie.

*Hist. de Norm. par du Montin. l. IV. p. 97.*

Un Auteur qui a écrit les Antiquitez d'Angleterre, dit, que les Moines furent la cause de la ruine de ce puissant Royaume; parce que par leur lâche oisiveté, ils avoient tellement plongé toute cette Nation dans une honteuse mollesse à leur exemple, que les Anglois n'avoient, ni la force, ni le courage de résister à leurs ennemis, ni de lever des troupes pour leur opposer; & que c'est de cette maniere, qu'un Pais si florissant devint la proie d'un insolent vainqueur. Mais d'autres Historiens, plus favorables aux Moines, attribuent tout le mal au Roi.

*Antiq. Brit. Parkeri. f. 93. apud Alford.* On accuei les Moines d'être la cause de la ruine de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, car ce n'est pas à nous à décider, *Richard* Duc de Normandie, qui reçut parfaitement bien, & avec beaucoup d'accueil, la Reine d'Angleterre & ses enfans, ne reçut pas moins favorablement *Ethelred*; ce qui dut beau-

*Richard* Duc de Normandie reçoit très bien *Ethelred*.

An. de  
N. S.  
1013.

coup consoler un pauvre Prince dépouillé, abandonné de ses Sujets, & méprisé par la plupart. Il y a eu plusieurs Rois d'Angleterre, qui ont eu le même malheur; mais tous n'ont pas eu des asyles, & plusieurs ont fini leur vie, d'une manière très funeste. Nous en avons vu un dans nos jours, qui a été assez heureux, après ses disgrâces, de trouver un doux asyle dans la Cour d'un grand Roi.

Mezerai.  
Robert  
donne  
l'Arche-  
vêché de  
Bourges  
à Gossin  
son fils  
naturel.  
Oppo-  
sition du  
Clergé.  
Deut.  
23. 2.

Dans la France, l'Archevêché de Bourges étant venu à vaquer par la mort de *Daimbert*, le Roi le donna à *Gossin* son fils naturel, Abbé de Fleury. Comme cela étoit contre les Loix de la Discipline Ecclésiastique, le Clergé de cette Eglise s'opposa fortement à cette élection. On soutint que les Canons n'admettoient point les Bâtards à la Prélatrice, & que la Loi de Dieu les excluait de l'Assemblée de l'Eternel, jusques à la dixième génération, c'est-à-dire, des Charges publiques, & du gouvernement de la République d'Israël. Mais ce fut en-vain qu'ils firent cet-

te opposition; on reconnut que le mérite du Bâtard étoit plus grand que le défaut de sa naissance. Et en effet, il n'y a aucune raison, qui doive nous obliger sous la nouvelle Oeconomie, à exclure les Bâtards, des Charges, s'ils en sont véritablement dignes. *Jephthé* étoit même Bâtard; & *Guillaume le Conquérant* n'avoit pas honte de sa naissance. Cependant, nous verrons dans la suite, qu'on a fait souvent des Canons, qui excluent les Bâtards des Emplois Ecclésiastiques; comme dans le Canon VIII. du Concile de *Poitiers* de l'an 1078. & dans le Canon VI. du Concile de *Saltzbourg* de l'an 1420; pour n'en rapporter pas plusieurs autres.

La *Chronique de Gemblours*, qui commence par l'an 922, finit à cette année. Elle est dans le VI. Tome du *Spicilege de Dacheri*.

Dans cette année aussi, finit la Chronographie de *Leon le Grammaire*, depuis l'an 813. C'est une Continuation de la *Chronique de Theopant*.

An. de  
N. S.  
1013.

Opposition vaine.  
Si les Bâtards doivent être exclus.

La Chronique de Gemblours finit cette année.

L'an 1014. de N. S. Le 39. de Basile, & de Constantin. Le 13. d'Henri Roi, & le 1. d'Henri Empereur. Le 18. de Robert. Le 3. de Benoit VIII. Indict. XII.

Mar. à  
San  
1013.  
Glab. l. I.  
à l'an.  
1013.  
Ditm. l.  
7. p. 85.  
Herm.  
Contr.  
p. 136.  
Lamb.  
Schafn.  
p. 158.  
Henri  
vient à  
Rome.

**H**enri, voyant que tout paroisoit soumis dans la Lombardie, se mit en marche, au commencement de cette année, pour aller à Rome. Le Pape avec tout le Clergé, le Sénat & le Peuple vinrent en cérémonie au-devant de lui; & *Benoit* présenta à ce Prince un Globe d'or enrichi de pierreries, avec une Croix d'or élevée au-dessus du Globe, pour lui apprendre que l'Empereur doit gouverner le Monde, en le soumettant à la Croix

de Christ. *Henri* reçut ce présent avec beaucoup de reconnoissance; & après avoir dit, que ce présent convenoit à ceux qui, ayant foulé aux pieds les vanitez du Monde, portent le mieux la Croix de Christ, il résolut de l'envoyer au Monastere de *Clugny*. Mais on dit, que quelque tems après, il la mit au nombre des Enseignes de l'Empire. Et depuis ce tems-là on a toujours observé de mettre une Boule d'or, ainsi marquée de la Croix, & que l'on

*Benoit* lui présente un Globe d'or.

Theat.  
Hisor.  
P. III.  
Per. II.  
c. 7. p.  
115.

An. de  
N. S.  
1014.

Dimar.  
f. 7.

Henri  
est cou-  
ronné  
dans l'E-  
glise de  
S. Pier-  
re, avec  
Cune-  
gonde.  
Hofm.  
l. 1. Ann.  
Bam-  
berg. p.  
50.  
Chron.  
Hildens-  
heim.

Querel-  
les entre  
quelques  
habitans  
de Ro-  
me, &  
ceux qui  
sui-  
voient  
l'Empe-  
reur.

Henri  
confir-  
me les  
dona-  
tions  
des au-  
tres Em-  
pereurs.  
Barv. ad  
a. 1014.  
Goldast.  
Maimb.  
Dicad.  
del t. mp.  
p. 133.  
Sigon. l.

l'on appelle communément la *Pomme de l'Empire*, entre les mains de l'Empereur, au jour de son Couronnement. Ensuite il fit son Entrée dans Rome; & le Dimanche suivant, qui fut le 22 de Fevrier, *Henri*, escorté de douze Sénateurs, dont six avoient la barbe rasée à la Romaine, & six de longues moustaches à la Françoisé, avec des bâtons à la main, & accompagné de *Cunegonde* sa chere Epouse, fille de *Sigefrid* Comte Palatin, & d'*Hedwige*, vint dans l'Eglise de *S. Pierre*, où le Pape l'attendoit. Avant que d'entrer, le Pape lui demanda, s'il vouloit être le Défenseur de l'Eglise de Rome, & s'il lui seroit fidele, & à ses Successeurs? *Henri* lui ayant répondu qu'il le seroit, il fut couronné avec l'Imperatrice *Cunegonde*; & ce jour-là-même le Pape leur fit un superbe festin. Ce n'est que depuis ce jour-là, que le Cardinal *Baronius* appelle *Henri* Empereur. Huit jours après, il y eut quelques querelles entre des habitans de Rome, & ceux qui suivoient l'Empereur, sur le pont du Tibre. Plusieurs furent tuez, & il n'y eut que la nuit qui mit fin au combat. Trois Allemans furent les auteurs de cette querelle, *Hug*, *Hecil*, *Ecilin*, qui furent pris, & ensuite emprisonnez. L'Empereur, en reconnoissance de ce qu'avoit fait *Benoit*, confirma, par ses Patentes, les Donations que les Empereurs François, & les *Othons* avoient faites à l'Eglise Romaine, & y en ajouta de nouvelles; en se réservant toujours la souveraine puissance, & le droit d'envoyer des Commissaires pour recevoir les plaintes des Peuples, & leur rendre justice contre ceux qui pourroient les avoir opprimez, & pour se trouver à la consécration des Papes. Il accorda aussi de grands privileges à l'Eglise de *Novare*.

On dit qu'un jour, comme il as-

sistoit au Service divin, il s'aperçut qu'après l'Evangile, on ne chantoit point le *Symbole des Apôtres*; & il en demanda la raison. A quoi on répondit, que l'Eglise Romaine n'avoit été infectée d'aucune Hérésie; & que la coutume de chanter le *Symbole* n'étoit observée ailleurs, que parce que les autres Eglises s'étoient laissé séduire. Cette raison ne le satisfit pas, & il fit comprendre au Pape, qu'il devoit faire chanter le *Symbole*, afin de renouveler dans la mémoire des Fideles le sommaire de leur Créance. Plusieurs Savans, comme *Baronius*, *Bona*, *Hugues Menard*, & d'autres, concluent de là, que avant l'XI. Siecle, on ne disoit point à Rome le *Symbole* dans la Messe. Mais *Edmond Martenne* l. I. de Ant. Eccl. Riti. c. 4. art. 5. n. II. soutient le contraire, & prouve par les Ordres Romains II. V. VI. publiez par le P. *Mabillon* dans le T. 2. de son Mus. Ital., par ce que *Baluze* rapporte d'*Amalorius*, dans son Append. aux Capitul. des Rois de France, par *Walafrid Strabon*, *Leon III.*, *Jean VIII.*, que dans le IX. Siecle on disoit le *Symbole*; mais qu'on ne le chantoit pas comme ailleurs.

*Henri* ayant été couronné à Rome; alla passer les fêtes de Pâque à *Pavie*; & après avoir appaisé ce qui restoit de troubles dans la Lombardie, il reprit le chemin de l'Allemagne, ayant fondé un Evêché à *Bobio*, où mourut *S. Columban*; & ayant laissé en Italie son frere *Arnoul*, qu'il avoit fait consacrer Archevêque de *Ravenne* par le Pape. Ce nouvel Archevêque, dans cette année, fit tenir un Concile à *Ravenne*, où l'on reforma diverses choses, qui avoient été mal faites du tems de l'Archevêque *Adalbert*.

On déclara, que toutes les Eglises & les Oratoires consacrez par  
L 3 Adal-

An. de  
N. S.  
1014.

8. de Reg.  
Ital. Con-  
cil. T. LX.  
p. 813.  
Pet. Dam.  
l. 1. ep.  
XX. Ba-  
ron.  
Berno  
Abbas l.  
de rebus  
ad mis-  
sam spec-  
tansib.  
c. 2. Bib.  
Pat.  
Max. T.  
XVIII.  
p. 53.

Henri  
ordonne  
qu'on  
chante  
le Sym-  
bole des  
Apôtres  
après  
l'Evan-  
gile à  
Rome.

Il va à  
Pavie,  
retourne  
en Alle-  
magne.  
Concile  
à Ra-  
venne.  
Concil.  
T. IX.  
p. 833.  
Cave  
hist. lit.  
p. 206.

An. de  
N. S.  
1014.

*Adalbert*, seroient interdits, & la bénédiction déclarée nulle. On y fit défense, sous peine d'anathème, à tous les Evêques de la Province, de vendre le S. Chrême, les sepultures des morts, & tout ce qui avoit été défendu par les Archevêques *Gerbert* & *Frideric*. On fit aussi défense aux Archiprêtres, de donner au Peuple la bénédiction ou la confirmation par le S. Chrême: ces fonctions furent réservées aux seuls Evêques.

Ardouin prend une Ville.

Il va à Clugni. *Vita S. Meinverc. n. 26. Bolland. 5. Jun. 10. 19. p. 521. Chron. Adem. p. 171.*

*Chr. Sax. E-verhelm. in vita Popponis c. 9. apud. Surium die 25. Janu.* Remontrance de l'Abbé *Poppo* sur les spectacles où l'on exposoit les gens aux Ours.

*Ardouin* ne sentit pas plutôt qu'*Henri* s'étoit retiré de l'Italie, qu'il commença à remuer, & il prit *Verceil*, dont l'Evêque *Leon* eut peine à se sauver: mais cela n'obligea pas l'Empereur à rebrousser chemin. Comme il retournoit en Allemagne, il vint à Clugni voir l'Abbé *S. Odilon*, & il donna au Monastere, sa Couronne, son Sceptre, sa Pomme, son Habit Imperial, & un Crucifix; le tout du poids de cent livres. Il demanda d'être associé à leur Communauté, & il leur donna des Terres considerables en Alsace. *S. Meinverk*, Evêque de *Paderborn*, qui étoit avec l'Empereur, ayant obtenu d'*Odilon*, des Moines pour un Monastere, fonda près de *Paderborn* une Chapelle à l'honneur de *S. Benoit*, & emporta le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la Règle, celui des Hymnes, & une Antiphonie. L'Empereur vint au Monastere de *Corbie* en Saxe, où il châtia plusieurs Moines. Les Allemans le reçurent avec de grandes acclamations; & un Abbé nommé *Poppo*, fort célèbre dans ce tems, pour sa sainteté, le vint voir; & ayant remarqué, que l'Empereur se plaisoit à de certains spectacles, où l'on exposoit les gens au péril d'être mangés par des Ours, il lui fit sur ce sujet une grave représentation, qu'*Henri* écouta avec beaucoup d'attention, & inter-

dit ensuite ces Jeux; cet Empereur n'étant pas si cruel que *Basile* Empereur d'Orient, dont nous allons maintenant parler.

Nous avons vu dans l'année précédente, comment *Basile* ne pouvoit point entrer dans la *Bulgarie*, à cause des retranchemens que *Samuel* avoit faits: mais cette année, *Nicephore Xiphias* ayant conseillé à *Basile* d'attaquer ces retranchemens, alla d'un autre côté surprendre les *Bulgares*; & le 20 de Juillet Indict. XII. vint fondre sur eux, par derrière. Comme ils se mirent à fuir, l'Empereur força aussitôt les retranchemens, & plusieurs *Bulgares* furent tuez, ou pris. Le Prince *Samuel* eut de la peine à échapper; son fils le tira du danger où il étoit. Mais quinze-mille prisonniers, que *Basile* fit, furent plus malheureux que ceux qui moururent dans le combat; car l'Empereur, par une cruauté inouïe, leur fit crever les yeux, & les renvoya ainsi, ayant laissé un borgne à chaque Compagnie de cent hommes, pour leur servir de guide. *Samuel* ayant vu dans ce triste état ces malheureux sujets, tomba évanoui, & ensuite mourut, deux jours après; (*Lupus Protospata* dit, que ce fut l'année suivante.) Son fils lui succéda, il s'appelloit *Romain* & *Gabriel*: mais l'action de *Basile* le fit regarder avec horreur.

Il arriva une revolution considerable dans l'Angleterre. *Ethelred*, comme nous l'avons dit dans l'année précédente, avoit quitté son Royaume. Il y avoit bien laissé une petite Armée; mais il avoit abandonné la place, avec sa famille; & *Suenon* Roi de Dannemarck étoit reconnu comme le Roi de l'Angleterre. Cependant, son Regne ne fut pas aussi long qu'il esperoit; & il mourut dans cette année, fort subitement.

Ceux

An. de  
N. S.  
1014.

*Cedren. p. 707. Zonar. p. 225. 226. l. 17. c. 9.* Cruauté inouïe de *Basile* envers 15000 *Bulgares*.

*Samuel* Roi des *Bulgares* meurt de déplaisir. *Romain* son fils lui succéde.

*Huntingd.* *Suenon* meurt en Angleterre.

An. de  
N. S.  
1014.

Histoi-  
re fabu-  
leuse de  
la mort  
de ce  
Prince.

Ceux qui aiment les contes, pour-  
ront voir dans *Baronius*, & dans  
quelques autres Auteurs de l'Histoire  
d'Angleterre, l'Histoire fabuleu-  
se de la mort de ce Prince. Ce Car-  
dinal, après les Auteurs qu'il cite,  
dit que *Suenon*, après avoir fait beau-  
coup de cruautéz dans l'Angleterre,  
osa exiger un tribut d'un petit Bourg  
où reposoit le Corps du Roi &  
Martyr *Edmond*, ce que personne  
n'avoit osé faire. Il avoit encore me-  
nacé de bruler ce Bourg avec ses ha-  
bitans, de démolir l'Eglise du Martyr,  
de faire souffrir mille maux au Cler-  
gé de cette Eglise. Enfin, il avoit  
parlé d'une maniere fort injurieuse  
du Martyr. Mais *Baronius* & ses Au-  
teurs rapportent, que son audace  
fut bien-tôt punie; car, disent-ils,  
comme ce Prince téméraire étoit  
environné de soldats, il vit, lui seul,  
*Edmond* qui venoit à lui, tout armé.  
A cette apparition, ce Roi fut fort  
effrayé, & se mit à crier au secours,  
en disant, que S. *Edmond* le vouloit  
tuer. Mais, ajoute-t-on, le Saint  
ne donna pas le tems à ses gens de  
le secourir; car il le transperça, &  
il le fit tomber de son cheval. Il est  
vrai qu'il ne mourut pas à l'instant;  
mais ayant souffert de cruelles dou-  
leurs jusques au soir, il expira enfin.  
*M. de Larrey* raconte autrement la  
fable: il dit que ce Roi fut frappé  
d'un coup de couteau, par une  
main invisible, & qu'on reconnut  
que ce couteau étoit celui du Roi  
*Edmond*, massacré l'an 870. Il faut  
mettre ces contes avec d'autres, que  
récite *Baronius* dans cette année,  
touchant de certains Moines, qui  
étant venus de Jerusalem, en rappor-  
terent, à ce qu'il dit, une partie  
du linge avec lequel J. Christ essuia  
les pieds de ses Disciples; & tou-  
chant l'Abbé de *Clugny*, *Odion*, qui  
par ses prieres obtint qu'un vaisseau  
de verre fait avec beaucoup d'art,

Autres  
fables.

Préten-  
du mira-  
cle de  
l'Abbé

mais lequel par malheur, en tom-  
bant, avoit été brisé, se trouva en-  
tier. Quittons ces fables, & ve-  
nons à l'Histoire. Il est certain que  
*Suenon* mourut cette année; & quel-  
ques-uns disent que ce fut même en  
Dannemarck. Les Danois lui don-  
nerent pour successeur *Canut*.

Cependant, les Grands d'Angle-  
terre envoyèrent en Normandie,  
vers leur Roi *Ethelred*, pour le prier  
de revenir vers eux, l'assurant qu'ils  
n'aimoient & qu'ils n'aimeroient ja-  
mais aucun autre Roi plus que lui,  
qui étoit leur légitime Seigneur,  
pourvu qu'il voulût regner sur eux  
avec plus d'équité & de douceur  
qu'il n'avoit fait. *Ethelred* reçut très-  
bien ces Députez, & leur envoya  
son fils *Edouard* avec d'autres Sei-  
gneurs, pour les assurer qu'il les gou-  
verneroit d'une maniere qui les satis-  
feroit pleinement, qu'il leur accor-  
deroit tous les privileges qu'ils lui  
demanderoient, & qu'il feroit grace  
à tous ceux qui s'étoient soumis à  
un autre Souverain que lui. Les  
Seigneurs Anglois reçurent avec une  
grande joye le fils de leur ancien  
Roi, & lui promirent qu'ils ne re-  
connoitroient jamais un Prince Da-  
nois pour leur Monarque. D'autres  
disent, qu'il envoya son fils *Edmond*  
*incognito*, qui se fit connoître aux  
Anglois fideles, & qui rapporta au  
Roi son pere, que tout étoit dispo-  
sé à le recevoir. Après avoir donné  
ces assurances à *Edouard*, ils envoye-  
rent, en Normandie, querir leur  
Roi, qui vint en diligence, & qui  
chassa *Canut* de l'Angleterre. Ce  
Prince s'embarqua à l'embouchure  
de l'*Humbre*: mais la tempête l'ayant  
rejeté vers *Sandwich*, il eut tant de  
chagrin de voir le changement si  
subit qui étoit arrivé à sa fortune,  
que, sur le point de partir, il fit  
couper le nez à de jeunes Seigneurs  
Anglois qu'il avoit en otage. *Ethel-*

An. de  
N. S.  
1014.

Odilon  
sur un  
vaisseau  
de verre.  
Canut  
succede  
à Sue-  
non.

Wigorn:

Les  
Anglois  
rappel-  
lent E-  
thelred,

qui en-  
voye  
son  
fils E-  
douard.

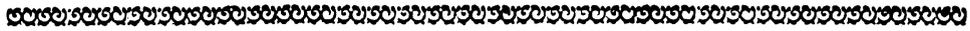
Ethel-  
red vient  
lui-mê-  
me &  
chasse  
Canut.  
*Mal-*  
*mesb. de*  
*Reg. l. 2.*  
*Hist. des*  
*revol.*  
*d'Angle-*  
*terre T.*  
*I. p. 43.*  
*44.*  
Cruauté de Ca-  
nut en  
s'en al-  
lant.

An. de  
N. S.  
1014.

*red* fit mourir à son tour beaucoup de Danois naturalifés en Angleterre, qui avoient échapé à fes premières fureurs.

On dit que *Canut* venoit d'embrasser le Christianifme ; ce qui a fait croire à quelques-uns, que *Suenon* l'avoit déjà embrassé.

An. de  
N. S.  
1014.



L'an 1015. de N. S. L'an 40. de Basile & de Constantin Empereur d'Orient. Le 14. d'Henri Empereur d'Occident. Le XIX. de Robert. Le 4. de Benoit VIII. Indiét. XIII.

Gabriel Romain succeda à Samuel son Pere R. de Bulgarie. Cedr.

Il est battu en attaquant Theffalonique, & il bat à son tour.

Basile reprend Theffalonique.

Gabriel tue par son Cousin

Jean,

Cedren.

p. 709. qui se soumet à Basile.

Zon. p. 226.

Cruauté de Basile.

Ethelred fait mourir deux nobles

Danois,

par la

Nous avons vu, l'année précédente, la mort tragique de *Samuel* Roi de Bulgarie, à qui succeda son fils *Gabriel*, qu'on appelloit *Romain*. Il étoit plus vigoureux que son pere, mais il lui étoit fort inferieur en prudence. Il étoit fils d'une Captive de Larisse. Dès qu'il fut revêtu de la Dignité Royale, il attaqua *Theffalonique*, & il eut le malheur d'être d'abord battu, par *Theophylacte Botoniate*, qui commandoit dans cette Ville; mais il défit, à son tour, *Theophylacte*. *Basile* n'eut pas plutôt appris cette défaite, qu'il revint à Constantinople. Dès le commencement du Printems, *Basile* ramena des troupes en *Bulgarie*, & reprit *Theffalonique*. Peu de tems après, il apprit que *Gabriel* Roi de *Bulgarie* avoit été tué le 24 d'Octobre, par *Jean* fils d'*Aaron* son oncle, qu'on nommoit *Uladistas*, à qui il avoit sauvé la vie. Le meurtrier donna lui-même avis à *Basile* de l'homicide qu'il avoit commis, & se soumit à lui. Mais *Basile* ayant appris que ce *Jean* étoit un fourbe, revint en *Bulgarie*, & fit crever les yeux à autant de *Bulgares* qu'il put rencontrer. Ce *Jean* fut le dernier Roi des *Bulgares*.

L'Angleterre ne fut pas, cette année, plus tranquille que les précédentes. Le Roi *Ethelred* fit mourir deux des plus nobles & des plus

considerables Seigneurs Danois, que le traître *Edric* accusa de perfidie. L'un s'appelloit *Morcard*, & l'autre *Sigebert*. *Edric* les attira par ses lâches flateries, dans sa chambre; & les ayant enivrez, les fit tuer par des soldats, qu'il avoit choisis pour cela. On brula encore leurs domestiques, qui s'étoient fauvez dans une Eglise. L'on dit que la cause de leur mort fut, qu'*Edric* vouloit avoir leurs biens. *Edmond* fils du Roi épousa la femme de *Sigebert*, qu'il avoit déjà violée durant la vie de son mari; & s'empara ensuite des Terres de ces deux grands Seigneurs. Il ne posseda pas longtems, tranquillement, ces grands biens. *Canut* ayant mis ordre à ses affaires en *Dannemarck*, & fait alliance avec les Rois voisins, revint en Angleterre, résolu de vaincre, ou de mourir. Il avoit pour ses Lieutenans-Généraux, *Eric* & *Turkil*, ce même *Turkil* qui avoit quitté le parti de *Suenon*, & qui avoit passé *Ethelred* en Normandie. Il y fit d'horribles dégâts, mettant tout à feu & à sang, pendant qu'*Ethelred* étoit malade. *Edmond* fils d'*Ethelred*, à qui l'on avoit donné le nom de *Côte-de-fer*, à cause de sa force, voulut d'abord s'opposer aux ravages que faisoit *Canut*; mais *Edric*, le traître *Edric*, traversa ses desseins; & ce malheureux, ne pouvant plus longtems

trahisson d'Edric. Mal-mesb. l. 2. de Reg. c. 10. p. 71.

Alford ex Wig. Canut revient en Angleterre, & y fait d'horribles dégâts.

An. de N. S. 1015.

Trahi-  
son d'E-  
dric.

Canut  
infatiga-  
ble,

poursuit  
Ed-  
mond &  
le con-  
traint de  
se ren-  
fermer  
dans  
Lon-  
dres.

Mezerai.  
Trou-  
bles en  
France,  
pour  
l'Arche-  
vêque  
de Sens.  
Vita Chr.  
Sancti  
Petri vi-  
vi Senon.  
Mathoud  
in Catal.  
Arch.  
Senon.  
Fragm.  
Chr. Hun-  
go Mon.  
flav.  
chez Du-  
chesne T.  
IV. p.  
143.  
Fromond

tems cacher ses mauvaises intentions, résolut de lever le masque, & vint se rendre à *Canut* avec 40 vaisseaux. Toute une Province fit la même chose, & livra des otages & ses armes. Les *Merciens* s'offroient à faire résistance, pourvu que le Roi se mit à leur tête, qu'il les commandât, & qu'il menât avec lui les Seigneurs de Londres, promettant de répandre leur sang pour leur patrie: mais le Roi n'osoit sortir; & pour s'excuser, il disoit qu'il craignoit les traitres. *Canut* avançoit toujours ses affaires, toujours infatigable, & ne se donnant aucun repos, ni le jour, ni la nuit. *Edmond*, dans cette extrémité, connut que le meilleur parti étoit d'aller attaquer les Villes qui s'étoient rendues, pour retenir celles qui chanceloient, par la manière dont il espéroit de châtier la revolte des autres. Mais *Canut* le contraignit bien-tôt de rebrousser chemin, & le poursuivit jusqu'à ce qu'il se fût renfermé à Londres avec son pere. Après quoi il fit le dessein d'assiéger cette Ville. Mais la mort d'*Ethelred* survint bien-tôt après. Nous en parlerons l'année suivante.

Dans la France, le Roi *Robert* eut le chagrin de voir aussi quelques troubles dans son Royaume. En voici le sujet. *Fromond* Comte de Sens, après la mort de *Seguin* Archevêque, usa beaucoup de violence pour faire élire un de ses fils Archevêque; mais le Clergé ayant choisi *Leotric*, qui étoit Archidiacre, *Fromond* fut si irrité, & *Raynard II.* son fils qui lui succéda, qu'ils firent tous les outrages imaginables à ce nouvel Archevêque. Le Prélat vint implorer la protection du Roi, qui y envoya *Bouchard* Comte du Palais. Les habitans de Sens lui ouvrirent les portes: *Raynard* se sauva tout nud, & *Fromond II.* son frere se jeta dans une grosse Tour, que *Ray-*

Tom. I.

*nard* avoit bâtie. Le Roi vint en personne l'attaquer; & ayant pris *Fromond*, il l'envoya prisonnier à *Orleans*, où il finit ses jours. *Eudes* Comte de Champagne embrassa la cause de *Raynard*, qui s'étoit réfugié auprès de lui. Etant joints, ils se trouverent assez forts; & ayant bâti le Château de *Montereau-faut-Yonne*, ils firent un assez grand dégât aux environs de Sens. Le Roi & l'Archevêque crurent qu'il faloit faire quelque trêve, & conclurent un accommodement, par lequel le Roi rendoit la moitié de la Ville à *Raynard*, sous cette condition, qu'après sa mort, cette moitié iroit à l'Archevêque. Ce Traité fait, *Raynard* rentra en possession. Mais il n'exécuta aucune condition du Traité; & la querelle ne tarda pas à recommencer: l'affaire même ne se termina que sous le Regne de *Henri*.

On croit que ce fut peut-être cette guerre, qui donna occasion aux *Bourguignons* de se rebeller une seconde fois; & à plusieurs Seigneurs, d'exercer de grands brigandages dans la Province, par le moyen de leurs Châteaux; en sorte qu'il falut que le Roi vint dans le pais pour détruire toutes ces retraites de Voleurs.

L'Empereur *Henri* étant allé voir *Richard* Abbé de *S. Vannes* de Verdun, & desirant d'embrasser la Vie Monastique, dès qu'il entra dans le Cloître, prononça ces paroles du Prophete au Ps. 132: *C'est ici mon repos pour toujours.* L'Evêque *Heimon*, qui étoit présent, fit remarquer cela à l'Abbé & lui fit comprendre, que ce seroit un grand mal, si l'Empereur quittoit l'Empire. L'Abbé, faisant les mêmes réflexions, fit venir l'Empereur; & lui ayant demandé quel étoit son dessein, *Henri* lui dit, qu'il souhaitoit de quitter l'habit séculier, & de

M

An. de N. S. 1015.

Comte de Sens meurt dans les prisons d'Orleans. Raynard son fils & Eudes Comte de Champagne font des dégâts aux environs de Sens. Accommodement fait entre l'Archevêque de Sens & Raynard, qui n'est pas de durée. Les Bourguignons se rebel- lent. Robert fait raser plusieurs Châteaux. L'Em- pereur Henri veut se faire Moine, & en est empê- ché. Mirac. B. Rich. n. 8. Sec. 6. Bened. p. 533.

An. de N. S. 1015. servir Dieu avec les Moines. L'Abbé lui repliqua : Voulez-vous donc être obeillant jusques à la mort ? Oui, dit *Henri*, & de tout mon cœur. Et moi, dit l'Abbé, je vous reçois pour Moine, & je me charge du soin de votre ame; mais je veux que vous fassiez tout ce que je vous ordonnerai. *Henri* y ayant consenti, l'Abbé *Richard* lui repartit : Et moi je vous ordonne, que vous repreniez le gouvernement de l'Empire. L'Empereur obeit, quoiqu'avec regret.

Il fonde des Monasteres. Calvins.

Mefico fils du Roi de Pologne vient saluer

l'Empereur, est pris à son retour par le Roi de Boheme, delivré par Henri, est ingrat.

Henri fait la guerre aux Polonois, les défait. Ils assiegent Meissen inutilement.

Ardouin se sauve dans un

Cet Empereur fonda & enrichit des Monasteres & des Eglises. *Mefico* fils du Roi de Pologne, qui, lorsqu'*Henri* avoit été en Italie, ne lui avoit pas été fidele, vint au commencement de l'année saluer l'Empereur, qui n'aimant point la guerre, le reçut agréablement. Mais lorsque *Mefico* s'en retournoit, il fut pris en chemin par *Uldric* Duc de Boheme. L'Empereur l'ayant su, en fut irrité, & l'envoya redemander. *Mefico* obtint sa liberté; mais il n'en eut aucune reconnoissance, & le Duc de *Boheme* continua d'être ennemi de l'Empereur.

*Henri* alla faire la guerre aux Polonois, & les vainquit en deux batailles; mais sa victoire lui coûta la perte de plusieurs personnes d'une grande distinction, & des Princes même. Les Polonois voulurent revenir à la charge, & vinrent assieger *Meissen* Capitale de la *Misnie*, qu'ils auroient infailliblement prise, si le Marquis *Herman* n'étoit survenu dans le tems qu'ils commençoient le Siege. Ensuite les continuelles pluyes d'alors obligerent les Polonois de se retirer. *Henri* se vit aussi delivré d'un autre ennemi; l'Archevêque de Ravenne son frere, qu'il avoit laissé en Italie, fit si heureusement la guerre, conjointement avec *Arnoul* Archevêque de Milan, contre *Ardouin*, qu'*Ardouin* se condamna lui-même

à passer le reste de ses jours dans un Monastere.

Cette année fut funeste à un Duc de Souabe nommé *Ernest*, qui étant allé à la chasse, fut tué malheureusement par un Comte. *Herman* dit que c'étoit le Comte *Adalberon*. Ce Comte lançoit un dard contre une bête, qu'il poursuivoit; ce dard perça le Duc, qui, se voyant prêt de mourir, pria tous ceux qui étoient avec lui, de pardonner à celui qui l'avoit blessé mortellement. Après quoi, comme il n'avoit point de Prêtre avec lui, à qui il pût faire sa confession; il appella un de ses soldats pour tenir la place de son Confesseur; & l'ayant fait approcher, il dit aux autres de s'avancer, pour entendre ce qu'avoit fait un pauvre pécheur, qui étoit mortel comme eux. Il les pria de recommander à tous ceux qui étoient absens, son ame pécheresse, & de conjurer de sa part son Epouse, de ne rien faire contre son honneur, & de ne l'oublier point. Il déclara tous ceux qu'il pouvoit avoir offenzés, dont il se souvenoit, & il rendit son ame tranquillement à Dieu. Ce Duc n'eut pas honte de confesser, ce qu'il n'avoit pas eu honte de commettre.

On met dans cette année la mort de *Wolodomir*, premier Roi Chretien de la *Russie*. *Ditmar* dit, qu'il mourut à *Kiow*, & qu'il fut enseveli près de sa femme, qui étoit la sœur de *Basile* & de *Constantin* Empereurs. On vénere sa mémoire, comme celle d'un Saint, le 15 de Juin. Il laissa plusieurs fils, qui se disputèrent la Couronne les uns aux autres. L'un d'eux, qui s'appelloit *Swatepoucb*, fit assassiner ses freres, qui sont mis au nombre des Saints dans le Calendrier des Russiens, pour le 24 de Juillet.

On voit dans les Actes des Saints, la mort de *S. Albin* Evêque du Tirol, &

An. de N. S. 1015.

Monastere.

*Dim.*

l. 7. p. 88.

Mort tragique du Duc de Suabe.

*Herm.*

*Con-*

*tract.*

p. 136.

Mort de

*Wolodomir*

premier

Roi de

*Russie*,

*Dim.*

l. 7. p.

104.

Vénéré

comme

un Saint.

*Swate-*

*polch*

son fils

fait as-

sassiner

ses freres.

ad 5. feb.

p. 712.

La mort

de *S. Al-*

*bin* &

d'*Adel-*

*heide*.

Mort de

*Megin-*

*gaud*.

An. de N. S. 1015. & d'Adelbeide Abbessé de Willich. Adelaide est le même nom qu'Alix. A ce sujet je ne saurois m'empêcher de remarquer, qu'il y a quantité de noms qui sont fort differens dans la Langue Latine, & dans la Langue Françoisé. Je ne rapporterai ici que ceux qui sont de l'XI. & du XII. Siecle: p. c. *Adelimus* est S. *Aleahme*, en Espagnol *San Elefmes*, Moine de la Chaise-Dieu, mort à Burgos l'an 1100. *Adelferius* est S. *Alfier* Abbé de Caves près de Naples, né l'an 1050. *Adelgotus*, S. *Algot*, Evêque de Coire, Moine de Cîteaux de l'an 1160. *Adelzarius*, S. *Elisaire*, Moine de S. Savin de Lavedan en Bigorre, de l'an 1036. *Adjutor*, S. *Aioutre*, Moine de Tiron en Poitou; on dit S. *Ufbre*; de l'an 1131. *Ansfrius*, *Aufroy*, Evêque d'Utrecht, de l'an 1008. *Ardagnus*, S. *Ardain*, Abbé de Tornut. *Ausindus*, S. *Ostent* Evêque d'Ausche, *Ausci, orum*, de l'an 1068. *Benedictus* est traduit par *Benoit*, *Benedot*, *Benezelt*, *Bonizet*. *Colmorus*, S. *Colme*, Evêque dans les Isles Orcades de l'an 1017. *Drogo*, S. *Druom*, ou S. *Dreux*, de l'an 1186. *Enneco*, S. *Innigo* Abbé d'Ogne au Diocèse de Burgos, de l'an 1057. *Ferdinandus*, S. *Fernand*, Evêque de Caias vers Naples, de l'an 1024. *Gaufrius*, S. *Geofroy*, vers l'an 1069. *Guidus*, S. *Gui*, Comte de Donorage, de l'an 1099. *Hedvigis*, Ste. *Avoye*, Prieure de Mecre à Cologne, de l'an 1098. *Ismido*, *Ismeon* Evêque de Die, de l'an 1119. *Magmus*, S. *Main* Comte des Orcades, de l'an 1106. *Odino*, *Otbenon*, Prémontré, à Monchrot en Souabe, de l'an 1182. Ceux qui veulent voir un Recueil des noms des Saints qui paroissent éloignez de leur origine, n'ont qu'à lire ce qu'a fait M. l'Abbé *Châtelain*, Chanoine de l'Eglise de Paris.

*Herman* parle aussi de la mort de *Megingaud* Archevêque de Trèves; & *Sigebert de Gemblours* met le martyre d'*Adalbert* Evêque de Prague. Ce même *Sigebert* parle d'un combat donné entre un Duc de Brabant nommé *Godefroy*, & son oncle *Lambert* de *Louvain*, où plus de 400 personnes restèrent sur la place, & où *Lambert* même fut tué. Mais il ajoute, qu'il arriva une chose fort singuliere: c'est que ce *Lambert* avoit un *Phylactere* plein de Reliques de Saints, pendu à son cou, qui tomba, dès que son heure fut venue; & dans ce même instant, *Lambert* fut tué. Je ne garantis pas la vérité de cette Histoire, ni de ce que dit encore *Sigebert*, qu'un soldat ayant trouvé ce *Phylactere*, & l'ayant caché dans ses caleçons, sa cuisse & sa jambe lui enflerent; de sorte qu'il fut contraint de confesser la chose, & de rendre le *Phylactere* à son Maître, qui étoit frere du Duc *Godefroy*. Il est fort permis de douter de tous ces faits; & on ne les rapporte, qu'afin de contenter ceux qui aiment ces fortes de contes.

Cette année ne fut pas sans Concile. Il y en eut un, qu'on tint à Rome; mais où il ne se passa rien qui mérite d'être su: il ne s'y parla que d'un Privilege accordé à un Monastere.

*Oudin*, dans ses Commentaires sur les Ecrivains & Ecrits Ecclésiastiques. T. II. p. 581 parle d'un Moine de Ste. Laure de S. Saba, nommé *Marc Hiero Monachus*, qu'il croit avoir vécu entre les années 1010 & 1020. & qu'il dit avoir composé non seulement un Commentaire sur le *Typique* de S. Saba; mais le *Typique* même, qu'il a attribué à S. Saba: ce qu'il prouve, parce qu'il est parlé dans ce *Typique* des 3 Carêmes,

M 2

An. de N. S. 1015.

*Sigeb.*  
p. 592.  
Martyre d'Adalbert.  
Combat donné entre Godefroy Duc de Brabant, & Lambert de Louvain.  
Conte d'un phylactere de Lambert.

Concile à Rome  
*Ughell.*  
*Ital. Sac.*  
T. II. p. 996.  
Concil.  
T. IX.  
p. 814.

An. de N. S. 1016. qu'il croit être plus récents de 3 à 400 ans que S. Saba; & il cite 7. le 3. Tome des Monumens de l'Eglise Grecque, p. 646. *Baptiste Cotelier*, dans ses notes sur

An. de N. S. 1016.

L'an 1016. de N. S. Le 41. de Basile, & de Constantin. Le 15. d'Henri. Le 20. de Robert. Le 5. de Benoit VIII. Indiction XIV.

Mort d'Ethelred. *Hoved. part. 1. ann. p. 434.*

CANUT recon- nu Roi.

Pontan. R. Dan. l. 5. p. 149.

Les habitans de Londres reconnoissent ED- MOND. *Histoire des rev.*

d'Angl. p. 44.

*Hoved.*

Edmond bat les Danois, & les auroit vaincus, sans le perfide Edric. *Larrey p. 196.*

Les desordres de l'Angleterre augmentèrent beaucoup dans cette année. *Ethelred* mourut, après 37 ans de regne, le 23 d'Avril, à Londres, & son corps fut enseveli dans l'Eglise de S. Paul. Après sa mort, les Evêques, Abbez, Ducs, & les plus considerables Seigneurs de l'Angleterre, vinrent reconnoître *Canut* pour leur Roi légitime, en déclarant qu'ils renonçoient la famille d'*Ethelred*, & ils jurèrent à *Canut* une fidélité inviolable; qui de son côté promit de ne les abandonner jamais. Mais les habitans de la Ville de Londres, & tous les Seigneurs qui s'y trouverent, reconnurent *Edmond* fils d'*Ethelred* pour leur Roi, & pour leur Souverain; & ils furent imitez par plusieurs Peuples de l'Angleterre. *Canut* s'approcha, avec sa Flotte, de la Ville de Londres; mais les habitans de cette Ville soutinrent vigoureusement ses attaques, & l'obligerent à se retirer avec ses troupes. *Edmond*, de son côté, battit les Danois, & les mit en fuite. Ce brave & infatigable Prince auroit délivré l'Angleterre d'un si terrible ennemi, si le perfide *Edric*, qui s'étoit reconcilié avec *Edmond* pour lui nuire plus sûrement, ne l'avoit empêché de poursuivre sa victoire. On dit même, que ce traître montrant une tête d'un homme mort, qu'il disoit être *Edmond*, fit perdre courage aux Anglois, qui auroient

tous plié, ou fui, si *Edmond*, par sa présence, ne les avoit ralliez. Un Historien ajoute, qu'*Edmond* ayant fu la fourberie d'*Edric*, lui lança un dard, qui l'auroit transpercé, si *Edric* n'avoit habilement évité le coup. La nuit finit le combat; car la victoire commençoit à se déclarer pour *Edmond*; & même peu de tems après, il auroit entierement triomphé des Danois, s'il ne s'étoit encore laissé tromper par *Edric*, qui, par de continuelles trahisons, causa des maux infinis à l'Angleterre; car la plupart des villes se rendirent aux Danois. Cependant, on étoit sur le point de donner un sanglant combat, & les Armées étoient en présence; lorsqu'un des plus grands Seigneurs tint ce discours aux deux Rois, (quoique quelques-uns doutent de ce fait.) „ Quoi donc, sera-t-il dit, que nous „ périrons tous, pour l'ambition de „ quelques personnes? Si vous vou- „ lez regner tous deux, pourquoi „ détruisez-vous une Ile qui a eu „ autrefois sept Rois? Si un seul „ veut être Roi, qu'il fasse voir qu'il „ mérite l'Empire, par sa valeur, „ sans répandre davantage de sang”. La proposition plut aux deux Rois, & tous deux se présenterent pour terminer leurs differens; & le champ de bataille fut la petite Ile d'*Elney* près de Gloucester. Mais s'étant battus longtems, & *Canut* s'apercevant que sa force n'égalait pas tou- jours

*etc. Alford. p. 472. Malmezb. de Reg. l. 2. fol. 72.*

Discours d'un grand Seigneur, lorsque les Armées de *Canut* & d'*Edmond* étoient en présence, pour obliger les deux Rois à se battre.

*Canut* propose de partager le Royaume.

An. de N. S. 1016. Edmond l'accepte.

jours son courage, contre un ennemi qui avoit une force de corps extraordinaire, lui proposa de partager le Royaume entre eux; & on ajoute, qu'Edmond ayant accepté le parti, ils s'étoient séparés bons amis, & avoient par-là terminé une guerre de plus de deux Siècles, durant laquelle les Historiens comptent quatre-vingt-douze batailles données. Le Nord de l'Angleterre fut cédé à Canut, & le Sud demeura à Edmond.

Edmond meurt. Mal-mosé l. 2. de Reg. p. 72. Son éloge; ses deux fils envoyez au Roi des peuples de Souabe, pour les faire périr. Il en a pitié.

Ils vont vers le Roi des Huns. L'ainé meurt, & le cadet épouse la fille d'Henri Empereur, dont il a un fils Edgar.

Canut maître de l'Angleterre. Fulb. ep. 81.

Henri fait la guerre en Bo-

Edmond mourut peu de tems après, soit de mort naturelle, soit de mort violente. Plusieurs Historiens disent, que ce fut encore par la perfidie d'Edric, qui le fit tuer; & ce sentiment paroît fort vraisemblable. C'étoit un Prince qui avoit de grandes qualitez; infatigable dans les travaux, & sachant trouver des ressources dans une défaite. Ses deux fils furent envoyez au Roi des Peuples de Souabe, afin qu'il les fit périr: mais il en eut pitié, & ensuite ils allèrent vers le Roi des Huns, où ayant vécu doucement pendant quelque tems, l'ainé qui, à ce qu'on dit, avoit épousé la fille du Roi de Hongrie, mourut; & le cadet nommé Edouard épousa Agathe sœur de la Reine, qui étoit fille d'Henri II. Empereur, & de qui Edouard eut son fils Edgar, qu'on appelloit *Etheling*, & qu'Edouard nommé le *Confesseur* fit héritier de la Couronne. Il en eut aussi deux filles; *Marguerite*, qui épousa *Malcolme* Roi d'Écosse; & *Christine*. Ainû Canut demeura maître de toute l'Angleterre. Ce Prince étoit fort estimé, non seulement en Angleterre, mais encore en France, comme on le peut recueillir d'une Lettre de *Fulbert* Evêque de Chartres, à ce Roi.

Pendant que ces revolutions arrivoient en Angleterre, l'Empereur *Henri* faisoit la guerre en *Bobeme*, où il n'eut pas tout le succès qu'il

pouvoit attendre. Il périt beaucoup de monde, & *Henri* eut de la peine à r'avoir leurs corps, pour les faire enterrer. Le Roi de *Bourgogne*, dans ce tems-là, lui vint offrir de donner à l'Empire son Royaume, s'il mouroit sans enfans; ce qui excita une guerre intestine, qui causa de grands desordres dans la *Bourgogne*. Le Pape envoya aussi une Armée contre les *Sarrasins*, qui faisoient de grands ravages dans la *Lombardie*. Les *Sarrasins* furent défaits, leur Reine fut prise & décapitée; le Pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries qu'elle portoit sur sa tête, & envoya à l'Empereur sa part du butin, estimée mille livres. On dit que ce Roi des *Sarrasins*, affligé extrêmement, & de la mort de la Reine, & de la défaite de ses gens, envoya au Pape un sac plein de chataignes, & ordonna à celui qui le lui présenta, de lui dire, que l'Été suivant, il lui enverroit autant de Soldats. Le Pape lui envoya un petit sac plein de millet, & lui renvoya dire, que s'il revenoit une seconde fois, il pouvoit s'assurer qu'il trouveroit autant de Soldats armez, qui l'attendoient, qu'il lui envoyoit de grains de mil; ajoutant, que les hommes font de grands desseins, mais que Dieu préside sur tout.

Les *Sarrasins* ne furent pas seulement malheureux dans cette occasion; on dit qu'ils le furent alors dans le Siege qu'ils firent de *Salerne*, par mer & par terre; car ils furent repoussez. C'est dans cette année, que les plus habiles Chronologues mettent la venue des *Normans* dans la *Pouille*: la plupart la placent dans l'année 1002, fondez sur le témoignage de *Leon d'Osie*; mais on a fait voir qu'il y a une erreur dans les nombres, comme on le prouve par ce que dit *Leon*, qui remarque, que cela arriva sous *Benoit VIII*.

An. de N. S. 1016.

heme malheureusement.

Le Roi de Bourgogne lui offre de donner à l'Empire son Royaume, ce qui cause des troubles.

Le Pape envoie une Armée contre les *Sarrasins*.

Baron. ad h. a. p. 55. *Dim. l. 7. p. 96.* Le Roi des *Sarrasins* défait.

Ce qu'il envoie au Pape, & ce que le Pape lui envoie. La venue des *Normans* dans la *Pouille*.

*L'op. Protop. ad h. a.*

*Anonym. Barrens. apud Ferrin.*

An. de  
N. S.  
1016.

L'Histoire de leur venue.

Leo Osi.

l. 2. c. 38.

Sigon. d. reg. Ital.

l. 8.

Baron

ad a.

1002.

Mezerai.

Orderic

Vital. l. 3.

Hist. des

revol. t.

de Sicile

et de

Naples

imprimée

à Paris

1701. p.

13. etc.

Réflexions sur cette histoire.

Tout le monde ne convient pas de ce que firent les Normans. Voici comme on récite l'Histoire, ordinairement. On dit que quarante Normans, au retour du voyage de Jérusalem, où la dévotion, qui étoit alors à la mode, de faire des Pèlerinages, les avoit fait aller, arriverent par mer à *Salerne*, en même tems que cette Ville étoit pressée par les Sarrasins qui l'assiégeoient. Comme ces voyageurs étoient braves, & qu'ils firent connoître le desir qu'ils avoient de faire voir leur valeur, *Gaimar* Prince de *Salerne* leur donna des armes & des chevaux, avec la permission qu'ils lui demandèrent, de faire une sortie sur les ennemis. Ils la firent si à propos, & dans un tems où ils étoient si peu attendus, qu'après avoir fait un grand carnage des Sarrasins, ils contraignirent ceux qui restèrent, de prendre la fuite. On ajoute que *Gaimar*, étonné des preuves qu'ils avoient données de leur valeur, fit tout ce qu'il put pour les retenir près de lui, en leur offrant de très grandes récompenses; mais ils répondirent, que c'étoit pour l'amour de Dieu, & pour la défense de la Religion Chrétienne, qu'ils avoient combattu, & qu'ils ne pouvoient s'arrêter dans ce lieu; que cependant, ou ils reviendroient eux-mêmes, ou ils enverroient des gens de leur Nation, qui n'avoient pas moins de valeur qu'eux. On prétend que *Gaimar* envoya avec eux les Ambassadeurs en Normandie, où ils portèrent les plus beaux fruits de leur pays, comme des citrons; avec de magnifiques habits & de riches harnois. Voilà comme on récite la chose. Mais d'autres savans Chronologues soutiennent, 1. Qu'il n'est pas vrai que les Normans firent le Siege de *Salerne*; mais qu'on a débité cette fable, sur ce que les Normans vinrent dans la Pouil-

le, la même année que les Sarrasins assiégerent *Salerne*. 2. Qu'il n'est pas vrai encore, que ces Normans vinsent de la Terre-Sainte; mais qu'ils venoient du *Mont Gargan*, qui est une montagne de la Pouille, dans le Royaume de Naples, célèbre par la prétendue apparition de *S. Michel*, qui fit connoître, à ce qu'on dit, à l'Evêque de *Siponte*, du tems du Pape *Gelase I.* que ce lieu étoit sous sa protection. C'est la Tradition des Eglises de ce pays, marquée dans le Martyrologe Romain sous le 8. jour du mois de Mai. Le sentiment de ces derniers est fondé sur l'autorité de *Guillaume* surnommé de la *Pouille*, parce qu'il étoit natif de cette Province. Il florissoit vers la fin du XI. Siecle; & il a rendu son nom célèbre, par un Poëme en vers héroïques, des Conquêtes des Normans en Italie, dans le Royaume de Naples. On voit par l'argument de cet Ouvrage, qu'il le composa à la priere d'*Urbain II.* & de *Roger Bussi* frere de *Robert Guiscard* Comte de Sicile. Dans ce Poëme, que *Jean Tirene* Avocat de Rouen fit imprimer l'an 1582, on trouve, que quelques Normans étant montez sur le *Mont Gargan*, pour s'acquitter de leurs vœux; ils y trouverent un homme nommé *Melus*, vêtu à la Grecque, à qui ils demanderent ce qu'il étoit, & d'où il venoit. Il répondit, qu'il étoit Lombard de naissance, citoyen de *Bary*, chassé de sa patrie par la cruauté des Grecs: mais qu'il dépendoit d'eux de le rétablir dans son pays; & que pourvu que quelques-uns de leur Nation voulussent lui donner du secours, il ne doutoit point qu'on ne chassât bien-tôt les Grecs. Il ajoute, que ces Normans, touchez de ce récit, promirent à cet honnête-homme, que dès qu'ils seroient de retour à leur pays, ils travailleroient à lui procurer le secours

An. de  
N. S.  
1016.

Pagiad  
h. a. T.  
IV. p.  
101.  
Guillaume de la  
Pouille.

Qui  
étoit  
Melus.

An. de  
N. S.  
1016.

cours qu'il demandoit; & qu'en effet ils animerent tellement leurs compatriotes de venir conquérir la Pouille, qu'étant venus à Rome, & ayant reçu des armes de ce *Melus*, dont *Benoit VIII.* favorisoit les entreprises, ils entrèrent dans la Pouille l'année suivante, & ils se battirent fortement contre les Grecs. Nous en verrons la fuite.

Ce fut dans ce tems qu'*Eudes II.* Comte de *Blois*, marchant avec une Armée considerable contre *Foulques Nerra* Comte d'Anjou, ces deux Princes se rencontrèrent à *Pontlevoi* sur le *Cher*, où ils se livrerent bataille le 6 Juillet. *Foulques* eut d'abord quelque désavantage: mais *Herbert* Comte du *Maine* étant venu à son secours, il rallia ses troupes, & défit absolument le Comte de *Blois*, lui ayant tué ou pris près de 6000 hommes, & pillé tout son bagage. Depuis ce tems-là le cri des anciens Comtes d'Anjou étoit, *Rallie*. Et à ce propos on rapporte ce qu'en dit *Maitre Vace*, surnommé le Clerc de Caën, dans son Roman de Normandie.

François crie *Monjoie*, & Normans  
*Dex-ais.*

Flamans crie *Aras*, & Angevin *Rallie*.  
Et le Cuent *Thiebaut Chartre*, & *Pas-*  
*savant* crie.

*Menog.*  
*Hisp. de*  
*Sablé.*

Le Cardinal *Baronius* rapporte dans cette année, la mort d'un nommé *Simeon* Arménien, qui ayant vécu comme Anachorete dans la Palestine & étant venu à Rome, y pensa être assommé, étant pris pour un Hérétique. *Baronius* loue beaucoup la sainteté de ce *Simeon*; & si on l'en croit, il a fait beaucoup de miracles. Mais le Siecle où nous sommes est plein d'incrédulés.

C'est aussi dans cette année, que la Republique de *Pize* fit venir un célèbre Architecte, pour bâtir l'Eglise Cathédrale. Cet Architecte s'appelloit *Buschetto da Dulichio*, parce qu'il étoit de l'île de *Dulichio* dans la Mer Ionienne. Il avoit une intelligence particuliere des Machines, & il faisoit élever par dix filles, des fardeaux que 1000 bœufs accouplés n'auroient pu remuer, & qu'un vaisseau de mer n'auroit pu porter; comme on le recueille d'une Inscription qu'on mit sur son Tombeau à *Pize*, où il mourut. Voici l'Inscription.

*Quod vix mille boum possent juga juncta  
movere,  
Et quod vix potuit per mare ferre  
rais,  
Buschetti nisu, quod erat mirabile visu,  
Dena puellarum turba levavit onus.*

An. de  
N. S.  
1016.

*Bar.*  
La mort  
de *Si-*  
*meon*  
Arme-  
nien.

*Buschet-*  
*to de*  
*Dulichio*,  
célèbre  
Archi-  
tecte,  
bâtit  
l'Eglise  
Cathé-  
drale de  
*Pize*.

Inven-  
te une  
machin-  
e ad-  
mirable.  
Inscript.  
sur son  
tom-  
beau  
*Felib. vie*  
*des Ar-*  
*chitectes*

L'an

An. de  
N. S.  
1017.

An. de  
N. S.  
1017.

L'an 1017. de N. S. Le 42. de Basile & de Constantin. Le 16.  
d'Henri. Le 21. de Robert. Le 6. de Benoit VIII. Indiction XV.

Wigor.  
ad a.  
1016.  
Alford.  
p. 475.  
Dis-  
cours de  
Canut  
aux An-  
glois.

**E**Dmond Roi d'Angleterre étant mort l'année précédente, *Canut* monta sur le Trône : mais il y voulut monter d'une manière, qui lui attira tous les cœurs. Il convoqua dans la Ville de Londres tous les Evêques, Ducs, Princes, & Grands d'Angleterre. Il leur représenta en peu de mots, qu'il souhaiteroit bien de regner, sans manquer à ce qu'il devoit à la mémoire d'*Edmond* son frere, qui vivoit encore dans les enfans qu'il avoit laissez : mais qu'ils favoient, qu'*Edmond* l'avoit associé à la Couronne, sous cette condition, que celui qui vivroit le plus longtems, regneroit seul ; & qu'on n'avoit point parlé des enfans : Qu'il les prenoit pour témoins de ce fait, eux qui favoient les dernières volontez d'*Edmond*. Les Seigneurs lui dirent, qu'ils favoient que le Roi *Edmond* n'avoit remis aucune portion de son Royaume à ses freres, ni pendant sa vie, ni à sa mort ; & qu'à l'égard de ses fils, ils favoient aussi, qu'*Edmond* avoit souhaité que *Canut* fût leur protecteur, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de regner. Ensuite ils le reconnurent pour leur Roi, & il fut sacré cette année.

Il est  
sacré.  
Mal-  
mesb. de  
Reg. l.  
2. c. 11.  
Il fait  
mourir  
les  
meur-  
triers  
d'Ed-  
mond,  
& le  
traître  
Edric.  
Hun-  
rind.  
fol. 363.

Dès qu'il eut été reconnu pour le légitime Souverain de l'Angleterre, il fit mourir ceux qui avoient contribué à la mort d'*Edmond* ; il rangea à leur devoir, ceux qui vouloient se faire de petits Rois dans son Royaume ; & il fit mourir le traître *Edric*. On raconte différemment sa mort. Quelques Historiens disent, que cet *Edric* ayant fait tuer *Edmond*, vint en porter la nouvelle

à *Canut*, & lui raconta tout ce qu'il avoit fait ; & que *Canut* lui répondit, qu'il vouloit l'élever au-dessus de tous les Seigneurs de l'Angleterre, pour recompenser ses services ; & que sur le champ il ordonna qu'il fût décapité, & fit mettre sa tête sur la plus haute Tour de Londres. Mais d'autres Auteurs plus fideles disent, qu'y ayant eu quelque froideur entre *Canut* & *Edric*, ce perfide Sujet eut l'insolence de lui reprocher le peu de reconnaissance qu'il avoit à son égard. „ J'ai abandonné, „ lui dit-il, mon Roi pour vous, „ & même je l'ai fait mourir. Sur quoi *Canut*, indigné, lui repliqua incontinent : „ Malheureux, puisque „ tu es coupable du crime de Leze- „ Majesté, & contre Dieu, & contre moi ; & que tu as fait mourir „ ton propre Seigneur, & mon frere ; je te condamne à perdre la „ vie. Ton sang soit sur ta tête. „ Tes propres paroles te condam- „ nent : ta propre bouche a parlé „ contre toi, & tu as mis les mains „ sur l'Oint du Seigneur. „ Ensuite il le fit étrangler dans le même instant ; ou, selon un autre Auteur anonyme, il le fit décapiter, & fit jeter son corps dans la Tamise. Ainsi le plus perfide de tous les mortels finit sa malheureuse vie.

*Canut* ayant ainsi, ou fait mourir, ou éloigné ceux qui pouvoient troubler son Royaume, pensa à se marier. On s'empressa de tous côtés à lui trouver une Epouse qui fût digne de lui. Enfin on jeta les yeux sur *Emma*, qui avoit été femme d'*Ethelred*, & qui s'étoit retirée en Nor-

Histo-  
re de la  
mort  
d'Edric.  
Mal-  
mesb.  
l. 2. de  
Reg. c. 11.

Ingulf.  
f. 891.

Ano-  
nym.  
Ence-  
miast.  
Emma.  
Il épou-  
se Em-  
me.

An. de N. S. 1017. Normandie, auprès de son frere *Richard*, craignant peut-être que son frere Duc de Normandie ne fournit à cette Princesse des vaisseaux & des troupes, pour relever la Monarchie Angloise. *Canut* lui envoya de riches présens, & la fit demander en mariage, en offrant au Duc *Richard*, sa sœur. La Reine ne se laissa pas d'abord éblouir par une Couronne qu'elle avoit déjà portée. Elle refusa d'être Epouse de *Canut*, à moins qu'il ne lui jurât, qu'il ne laisseroit sa Couronne à aucun de ses fils d'une autre femme; mais seulement au fils qui naitroit d'elle: car on faisoit courir le bruit, qu'il avoit eu d'autres fils. *Canut* lui promit ce qu'elle souhaitoit; après quoi il épousa cette Princesse, qui donna bien-tôt un fils à ce grand Roi.

Il établit le bon ordre dans l'Angleterre.

*Canut* s'appliqua ensuite à rétablir le bon ordre dans l'Angleterre, & il y fit d'excellentes Loix. Il vivoit avec les Evêques, comme un Evêque, & il favorisoit beaucoup le Clergé; il protegeoit hautement les Veuves & les Pupiles; il nourrissoit les Orphelins & les pauvres Etrangers; il abolit plusieurs Loix iniques du Royaume, il bâtit des Eglises, il maintint la paix dans ses États. Il divisa sa Monarchie en 4 Gouvernemens principaux, à qui il laissa les anciens noms de *Northumbrie*, de *Mercie*, d'*Estanglie*, de *West-Sex*; & il rappella *Edwin* frere du Roi *Edmond*, & lui rendit ses biens. En un mot, il étoit l'amour & les délices de son Peuple.

*Mezerai*. Robert fait couronner son fils *Hugues*. *Robert* l'étoit aussi en France; & ce fut dans cette année qu'il fit couronner à *Compiègne*, le jour de la Pentecôte, son fils *Hugues*, quoiqu'il fût très jeune; & dès-lors on mit son nom dans tous les Actes, avec celui de son pere, de cette maniere:

Tom. I.

ROBERT, & HUGUES  
son fils.

An. de N. S. 1017.

On dit, que dans cette même année, d'autres disent que ce fut l'an 1022, il tomba une pluie de sang dans quelques contrées maritimes de la Guienne. *Robert* crut, que c'étoit-là un signe qui prédisoit quelque malheur; & il consulta sur ce sujet les plus sçavans de son Royaume. Cette pluie s'attachoit si fortement sur la chair, sur les habits, & sur les pierres, qu'on ne pouvoit effacer la tache qu'elle faisoit; ailleurs que quand elle tomboit sur le bois, elle s'effaçoit aisément. *Fulbert* Evêque de Chartres, étant consulté sur cet événement, fit une réponse toute pleine d'Histoires semblables, d'allégories, & d'instructions morales & chretiennes.

Une pluie de sang tombe dans la Guienne.

*Fragm. Dacheri* to. 4. p. 86.

*Fulb. ep.* 96. 97. *Bib. des P. T. XVIII.* p. 26.

*M. de Mezerai* dit fort bien, que cela procedoit d'une cause naturelle; cependant, il prétend que ce prodige étonnant désignoit certains Hérétiques *Manichéens*, qui furent découverts à *Orleans*, & punis l'an 1022. Nous verrons quels étoient ces Hérétiques, dans son tems; car il est certain, que c'est l'an 1022 qu'on les découvrit, comme on le prouve par divers Auteurs; \* & si *Glaber* semble nous dire que ce fut l'an 1017; c'est parce qu'il y a une erreur dans les exemplaires †.

\* *Chr. Anti-* *sied.* à *Lab. T. I.*

Ce *Glaber* dit aussi, qu'il y eut une tempête si violente à Rome, que la plupart des habitans périrent, & que cette tempête ne s'appaisa que par la confession d'un Juif, qui avoua qu'on s'étoit moqué d'une Image de J. Christ; & que le Pape *Benoit* ayant appris ce fait, fit couper la tête aux coupables, & qu'aussitôt les vents & les tempêtes cessèrent. Peu de gens croiront un tel conte.

*Bib. ad a. 1022.* *Ex fragm.*

*hist. A-* *quitani-* *ca;* *ex privi-* *concesso* *à Rob.* *Reg. Ab-* *berse Mi-* *cia sensu* *Abbati.* *† Au-* *lieu de*

N

Le

An. de N.S. 1017. Le P. Pagi dans son Histoire de la Vie des Papes T. II. renvoie cet événement à l'an 1022.

*tertio de vigesimo, il faut lire tertio et vigesimo; & Glab. recule cet événement d'une année. Glab. l. III. c. 8. La première expédition des Normans dans la Pouille. Guliel. Poëm. l. 1. Hist. du Roy. de Sicile et de Naples p. 15. Leo Ostiens. l. c. 38. 39. Lup. Protosp ad a. 1017. Anonym. Bar. Pagi ad h. a.*

C'est dans cette année, qu'arriva la première Expédition des Normans dans la *Pouille*, quoique *Baronius* la mette dans l'année suivante. *Lupus Protospata*, *Guillaume de la Pouille* dans son Poëme, dont nous avons parlé, & d'autres Auteurs qui ont dû être mieux informez de cet événement, parce qu'ils vivoient dans ce tems-là, & dans la *Pouille*, posent formellement, que ce fut l'an 17. du Siècle. Voici ce que ces Auteurs nous apprennent. Dès que les *Normans*, dont nous avons parlé dans l'année précédente, furent de retour dans leur país, ils commencerent à solliciter fortement ceux de leur Nation d'aller en Italie; & pour les y exciter, ils firent une très exacte peinture de la fertilité de la *Pouille*. Plusieurs alors furent tentez d'aller conquérir un país si délicieux; & s'étant mis en chemin, ils arriverent heureusement à *Rome*. *Melus*, que les premiers Normans avoient trouvé sur le Mont *Gargan*, n'eut pas plutôt appris que les François étoient venus en Italie, qu'il y courut incessamment, leur donna des armes, & les obligea de venir avec lui. Ce *Melus*, à ce que disent quelques Historiens, ayant vu que ses compatriotes souffroient très impatiemment la domination des Grecs, qu'un Officier-général nouvellement établi, (que

*Lupus Protospata* appelle *Turnichi*, d'autres *Troniki*, & d'autres *Androniki*, *Catapan*, \* c'est-à-dire *Capitaine*,) rendoit plus insupportable que jamais; & les trouvant disposez à une révolte, se mit à leur tête, avec un cousin qu'il avoit, nommé *Dattus*, esperant de mettre tout le país en liberté. Mais ceux de *Bari*, voyant approcher l'Armée des Grecs, ne penèrent qu'à faire leur paix aux dépens de *Melus*, & offrirent aux ennemis de le leur livrer. Comme il apprit qu'on le trahissoit, il s'enfuit avec *Dattus*, tandis que ses perfides Citoyens envoyerent à *Constantinople* sa femme & son enfant. Mais ayant trouvé des troupes Françoises, il crut qu'il se rétabliroit heureusement par leur valeur. *Turniki* fut d'abord averti de la marche de ces nouvelles troupes, & se mit en état de les attaquer. On se battit, de part & d'autre, avec beaucoup de chaleur. *Melus* fut plus heureux dans les commencemens, que dans la fuite. On dit qu'il défait les Grecs en trois batailles consécutives, & qu'il se rendit maître de plusieurs Villes de la *Pouille*. Mais l'année suivante, il n'eut pas le même bonheur.

J'ai parlé ailleurs d'*Henri Duc de Baviere*, frere de *Cunegonde*, à qui l'Empereur *Henri* ôta sa Duché pour punir sa rébellion. *Hoffman* l. I. de ses Ann. de *Bamberg*, dit que l'Empereur la lui rendit cette année.

An. de N.S. 1017.

\* On nommoit ainsi ceux que les Empereurs Grecs envoioient commander dans la *Pouille*.

*Melus* défait les Grecs.

L'an 1018. de N. S. Le 43. de *Basile*, & de *Constantin*. Le 17. d'*Henri* Le 22. de *Robert*. Le 7. de *Benoit VIII*. *Indict. I.*

*Melus* est malheureux. **M** *Elus*, comme je l'ai dit, fut plus malheureux cette année, que la précédente; car il perdit le

fruit de ses victoires dans une bataille qui se donna auprès de *Cannes*, où il fut vaincu, plutôt pourtant,

*Guliel. Poëm. Hist. du*

An. de N. S. 1018. *Roy. de Sicile & de Naples. Leo Offi. l. 2. c. 39.* Il meurt en allant en Allemagne. à ce qu'on dit, par la trahison des siens, que par la force des Grecs. *Melus* voyant son Parti affoibli, re-commanda les *Normans* qui lui avoient été toujours fideles, à *Pandolphe* de *S. Agathe* Prince de *Capoue*, & à *Guaimare* Prince de *Salerne*; & partit incessamment, pour aller solliciter un secours auprès de l'Empereur *Henri*. Il fit deux fois le voyage de l'Allemagne, & mourut dans ses négociations, l'an 1020. comme nous le dirons.

*Chron. Adem. T. II. Bib. Lab. Exped. des Normans contre les Sarrasins.* D'autres *Normans* firent aussi une Expédition contre les *Sarrasins*; *Ademar*, ou *Aymar* de *Chab*. nous en parle. Il dit que les *Normans*, sous la conduite de *Roger*, étant venus en *Elpagne*, pour y détruire les *Payens* qui y étoient, désirèrent un grand nombre de *Sarrasins*, & leur prirent plusieurs *Villes* & plusieurs *Châteaux*. Il décrit ensuite la cruauté de ce Chef des *Normans*, d'une maniere qui fait horreur à tous ceux qui n'ont pas absolument dépouillé toute humanité. Si on l'en croit, *Roger* faisoit hacher par morceaux les *Sarrasins* qu'il prenoit, faisoit cuire leur chair dans de grandes chaudières, & présentoit cette chair aux autres *Sarrasins*, & la leur faisoit manger. Il faisoit même semblant de se nourrir de ces horribles mets. Cela fut bien-tôt su des autres *Sarrasins*, qui furent tellement effrayez des cruautés qu'on exerçoit contre leurs gens, que, perdant courage, ils tacherent de faire leur paix, en promettant de payer un tribut.

*Balz. l. 4. Mars. Hist.* Le savant *Mr. Baluze* prétend, qu'*Aymar* s'est trompé dans le nom de *Roger*, & qu'il faut mettre le nom de *Ricard*, parce qu'il n'a point trouvé qu'il y ait eu aucun *Roger* de ce tems, qui fut Duc de *Normandie*. Mais le docte *Pagi* remarque, que dans la relation d'*Aymar*, ce

*Roger* est représenté seulement ici comme le Chef de l'Expédition, & non comme un Duc de *Normandie*.

*Mezerai* rapporte un autre exploit des *Danois*, ou *Normans* de delà la Mer, qui dans cette même année aborderent dans le *Poitou*, où ils firent quantité de prisonniers. Tout le pais s'arma pour les chasser. Le Duc d'*Aquitaine* les alla lui-même attaquer : mais vingt ou trente des plus braves étant tombez dans des fosses recouvertes de branchages & de gazons, que les *Normans* avoient creusés sur les avenues de leur Camp, & ayant été pris par ces Barbares; cet accident fit perdre courage aux autres: & cependant les *Normans*, craignant une plus rude attaque, remonterent, la nuit-même, sur leurs vaisseaux, après avoir exigé une grande rançon pour les prisonniers qu'ils avoient faits.

Ce Duc d'*Aquitaine*, nommé *Guillaume IV.* à son retour de son troisieme ou quatrieme Pèlerinage de *Rome*, avoit trouvé son pais enrichi d'un nouveau trésor. Quelques-uns disent, que cela arriva l'an 1010. D'autres plus tard. L'Abbé de *S. Jean d'Angeli*, qui s'appelloit, selon quelques Auteurs, *Alduin*, trouva le crâne d'un homme, dans une muraille, & dans un petit coffre de pierre. D'abord le bruit courut, que c'étoit la tête de *Jean Baptiste*, & qu'elle y avoit été mise par *Pepin*. Il n'en salut pas davantage, pour attirer une grande foule de gens vers cette précieuse Relique; & l'on croit que ce fut ce qui attira les *Danois* dont je viens de parler. Le Roi *Robert*, la Reine, le Roi de *Navarro*, le Duc de *Normandie*, y apporterent leurs offrandes. Celle du Roi *Robert* fut d'une conque d'or, pesant trente livres, avec de précieux ornemens pour l'Eglise. On

An. de N. S. 1018. Expéd. des Normans en Poitou.

*Fleuril. LVIII. T. XII. p. 441. Bar. ad. a. 1025. Aym. d. Chab. in Chr. T. II. Bib. Lab. Mezerai. L'Abbé de S. Angeli trouve le crâne d'un homme, que l'on croit être le crâne de Jean Baptiste. Robert, la Reine &c. y apportent de riches offrandes.*

An. de  
N. S.  
1018.

voit un extraordinaire concours de Moines, & de Chanoines, qui venoient de tous côtez honorer la mémoire du Saint Précurseur. On portoit en même tems les Reliques de *S. Martial* & de *S. Etienne*. Les sentimens des Auteurs, sur cette tête découverte, sont assez differens. Les uns croient, que c'étoit bien une partie du Chef de *Jean Baptiste*, envoyé par *Constantin Copronyme* à *Pepin* Roi de France, qui l'avoit donnée à l'Abbaye de *S. Jean d'Angeli*. D'autres croient, que ce Chef n'étoit point celui de *Jean Baptiste*; mais que c'étoit celui de *Jean d'Edesse*, qui souffrit le martyre dans cette Ville, avec *S. Cyre*, ou *Cyr*. Ils disent, que leurs corps avoient été portez à *Alexandrie*; & mis avec ceux d'*Ananias*, *Azarias*, & *Mizael*, qu'on prétend être trois des Saints innocens qu'*Hérode* fit égorger. On ajoute, que ces corps furent portez en France, du tems de *Pepin*, & mis dans le Monastere de *S. Jean d'Angeli*; & qu'*Alduin*, ayant cru que c'étoit le Chef de *Jean Baptiste*, l'avoit ainsi publié, parce qu'il trouva peut-être le nom de *Jean* sur le Reliquaire. D'autres estiment, que ce n'étoit, ni la tête de *Jean Baptiste*, ni celle de *S. Jean d'Edesse*, & qu'on ne fait point quelle tête c'étoit. Ce sentiment est le plus sûr; & il est certain, que dans ce tems-là, ceux de Rome & de Constantinople se vantoient d'avoir la tête du fils de *Zacharie*.

Robert  
va à  
Rome.

Lettre  
de Be-  
noit  
VIII.  
contre  
ceux qui  
pilloient  
le Mo-

Le *P. Pagi* croit que dans cette année, ou dans quelqu'une des trois suivantes, le Roi *Robert* vint à Rome; & il le prouve par une Lettre du Pape *Benoit VIII.* aux Evêques établis dans la *Bourgogne*, la *Guienne*, & la *Provence*, à *Burchard* Archevêque de *Lion*, & à 18 autres tant Archevêques, qu'Evêques. Dans cette Lettre ce Pape déclare, qu'en

présence de *Robert*, & des Princes qui étoient venus visiter avec lui le Siege Apostolique, &c. il avoit appris, que quelques-uns pilloient les terres & possessions, qui appartennoient au Monastere de *Clugny*, en sorte que les Religieux étoient hors d'état de secourir les étrangers qui abordoient, & les pauvres. Il anathématisa ensuite ceux qui se faisoient de ces biens; il en nomma quelques-uns; il ordonna aux Evêques & aux Prêtres de les excommunier. Il exhorte tous les Princes des susdites Provinces, de se déclarer les protecteurs de ce Monastere; & pour les y engager, il leur envoya la bénédiction; entre autres, à *Guillaume* surnommé *Othon*, Comte de *Bourgogne*, beau-fils d'*Henri* Duc de *Bourgogne*, & frere d'*Hugues Capet*; au Comte *Raynaut* son fils; à la Comtesse *Adelais*, surnommée *Blanche*, & à la Comtesse *Gerberge Sabra*.

*Odoran*, Auteur de ce tems-là, rapporte, que lorsque le Roi *Robert* alla à Rome, la Reine *Berthe*, qu'il avoit repudiée il y avoit longtems, l'y suivit, esperant que par la faveur de quelques-uns de la Cour de Rome, & par un Décret Apostolique, elle pourroit être réunie avec *Robert*: ce qui mit la Reine *Constance* dans une très grande peine. Et il ajoute même, que comme elle étoit dans cette perplexité, une nuit, il lui sembla de voir un homme en habit de Prêtre, qui l'assura qu'elle seroit bien-tôt hors de crainte, & qui s'appella l'Evêque *Savinien*. La Reine, ignorant que *S. Savinien* Martyr avoit été le premier Evêque de *Sens*, s'informa avec soin, s'il y avoit dans ce pais-là un Evêque nommé *Savinien*; & on lui dit, que celui qui lui étoit apparu, étoit le Martyr *Savinien*. La tradition du Diocèse de *Sens* est, que *Savinien* &

An. de  
N. S.  
1018.

naître  
de Clu-  
gny.

Chro-  
T. II.  
Duchet.  
La Rei-  
ne Ber-  
the va à  
Rome.

La Rei-  
ne Con-  
stance en  
est fort  
inquiète.  
Rassurée  
par une  
appari-  
tion du  
Martyr  
nommé  
Savi-  
nien.  
Tradit.  
du Dio-  
cèse de  
Sens sur  
Savin. &  
Potent.

&

An. de  
N. S.  
1018.

DuSauf-  
sai en  
son Mar-  
tyr. Eng.  
Mar-  
boud. de  
vera So-  
non. orh.  
Chris.  
comra  
Lanno.

& *Potentien* ont apporté la Foi, & introduit la Religion Chretienne dans le Senonois, & qu'ils étoient du nombre des 72 Disciples. Elle ajoute, que ces Saints s'attachèrent à *S. Pierre*, qu'ils le suivirent à *Antioche* & à *Rome*, d'où ils furent envoyez dans les Gaules, environ l'an 45. Que *Savinien* étant arrivé proche de Sens, il s'arrêta dans un Bourg appelé le *Vif*, où il convertit plusieurs Idolatres, & qu'il en changea le Temple en une Eglise, pour y assembler les Fideles qu'il avoit baptisez. Qu'après un si heureux commencement, il entra dans la Ville de Sens; qu'il y prêcha l'Evangile avec beaucoup de succès. Que quelque tems après, il fut pris, par le commandement du Préfet des Romains, & y souffrit le Martyre, en recevant deux coups de hache sur la tête. C'est ce que dit la tradition du Diocèse. Mais toutes ces traditions ne sont pas de la dernière certitude; & l'on ne prouvera jamais, que si *S. Savinien* a vécu dans le tems où on le place, il ait fait bâtir à Sens trois Chapelles; l'une, à l'honneur de *Notre Dame*; l'autre, sous le nom de *Jean Baptiste*; & la troisième, sous l'invocation de *S. Etienne*. Peu de gens aussi croient, que *S. Savinien* soit apparu à la Reine *Constance*; n'en déplaise à *Odoran*, Auteur de la vision. La Reine le crut; & au-lieu que *Leotheric* Archevêque de Sens avoit fait mettre le corps, qu'on prétendoit être de *Savinien*, dans des coffres de plomb; le Roi *Robert* & la Reine le firent mettre dans une caisse enrichie d'or & de diamans. On dit que la translation se fit l'an 1025; & on ajoute, qu'un Aveugle nommé *Mainard*, du Village de *Fontbines* en Gâtinois, y recouvra la vue; mais il est permis de douter de ce miracle.

Ma-  
sbond in  
Casal.  
Archiep.  
Gall.  
Christ.  
Henri  
T.XII.  
P.443.  
T.III.  
Anal.  
p.534.  
Poëme  
Satyn-  
que.  
Robert.

Le sàvant P. *Mabillon* rapporte un

*Poëme Satyrique*, des choses arrivées du tems du Roi *Robert*. Le Poëte s'emporte extrêmement contre *Landric* fils de *Bodon* Comte de *Nevers*, qui, à ce qu'il dit, ramena *Berthe* à *Robert*. On croit donc, que *Robert*, pendant son voyage de Rome, reçut dans son lit *Berthe* sa première femme, sous l'esperance que le Pape *Benoit VIII.* lui permettroit de la reprendre; mais que n'ayant pu rien obtenir de ce Pontife, il reprit, à son retour, la Reine *Constance*.

Puisque nous sommes sur le chapitre de la France, nous ajouterons encore ici, que ce fut dans cette année que mourut *Geofroy*, Duc ou Comte de Bretagne. *Alain III.* son fils aîné lui succéda en sa Duché. *Eudes*, son second, eut la Comté de *Ponticure* en partage. *Alain* épousa la Princesse *Avoise*, sœur du Duc *Richard*; & par ce moyen, la *Normandie* & la *Bretagne*, auparavant ennemies, s'unirent d'alliance & d'amitié.

C'est aussi dans cette année qu'il faut mettre la mort du dernier Roi des Bulgares, nommé *Jean Uladissas*, dont nous avons parlé à l'année 1015. Il ne régna que deux ans & quelques mois; & il périt, en assiegeant *Durazzo*, Ville & Port de mer d'*Albanie* Province de Grece, à l'embouchure d'*Argentaro*, dont l'ancien nom, qui étoit *Epidamnus*, fut changé par les Romains en celui de *Dyr-rachium*. La mort de ce Prince rendit *Basile* maître de toute la *Bulgarie*. Tous les Grands de ce Royaume vinrent se rendre à lui, à *Andrinople*, & lui livrerent leurs Châteaux. La veuve du Roi *Jean*, avec trois de ses fils, & ses filles, vint implorer sa protection, en lui livrant la *Bulgarie*; & ses trois autres fils qu'elle avoit encore, & qui s'étoient sauvez dans les montagnes, furent

An. de  
N. S.  
1018.

pendant  
son  
voyage  
de Ro-  
me, re-  
çoit Ber-  
the dans  
son lit.

Il re-  
prend  
Constan-  
ce.

*Mezrai:*  
Geofroy  
Duc de  
Bretagne  
meurt.

La Nor-  
mandie  
& la Bre-  
tagne  
s'unif-  
sent.

Jean  
Uladissas  
dernier  
Roi des  
Bulgares,  
meurt.  
*Zonar.*  
p.226.  
Basile  
est mai-  
tre de  
toute la  
Bulgarie.

An. de  
N. S.  
1018.

Ardouin  
meurt.

Mab.  
Act. Bo-  
nod. Sac.  
6. p. 350.  
Canut  
accorde  
des pri-  
vileges à  
l'Eglise  
de Can-  
torberi.  
Conc. T.  
IX. p.  
818.

Et il  
renvoye  
la Flotte

contraints de se remettre entre les  
mains du victorieux, qui les reçut  
avec honneur.

On croit aussi, qu'alors mourut  
*Ardouin*, qui prétendoit être Roi de  
Lombardie, mais qui s'étoit retiré  
dans le Monastere de *Fruare*, où il  
finit ses jours le 2. jour de Mars.

Dans l'*Angleterre*, *Canut* fit deux  
choses, qui lui attirerent l'amour  
des Anglois. 1. Il accorda de grands  
privileges à l'Eglise de *Cantorberi*.  
*Spelman* en rapporte la Patente, ti-  
tée d'un ancien Manuscrit de cet-  
te Eglise. 2. Ensuite il renvoya en  
*Dannemark* la Flotte des Danois,  
qui ruinoit l'*Angleterre*. Il est vrai  
qu'il en couta beaucoup aux An-  
glois, pour renvoyer cette Flotte;

mais ils aimèrent mieux fournir à  
cette dépense, que d'être exposez  
toutes les années à de nouvelles le-  
vées d'argent, & d'être comme sous  
la tyrannie des Danois.

*Ditmar*, à la fin de son Histoire,  
qui finit à cette année, rapporte les  
avantages de *Boleslas* Duc de *Pologne*  
sur le Prince des *Russes*. Il prit sa  
Capitale, nommée *Kiovie*, qui avoit  
un Archevêque, & plus de 400 E-  
glises; & il en enleva de grandes  
richesses.

L'Imperatrice *Cunegonde* bâtit à  
mille pas de *Hesse-Cassel* un Monas-  
tere de filles, à l'honneur du Sau-  
veur, & de sa sainte Croix, comme  
elle en avoit fait vœu.

An. de  
N. S.  
1018.

des Da-  
nois.

Hoved.  
Wigorn.  
Boleslas  
Duc de  
Pologne  
rempor-  
te de  
grands  
avanta-  
ges sur le  
Prince  
des Rus-  
ses.  
Hofm.  
l. 1. Ann.  
Bamb.  
p. 52.

L'an 1019. de N. S. L'an 44. de Basile & de Constantin. Le  
18. de Henri II. Le 23. de Robert. Le 8. de Benoit VIII. In-  
diction II.

Hoffman.  
l. 1. Ann.  
Bamb.  
p. 54.  
Lamb.  
Schaf.  
Maria.  
Scot.  
Chron.  
Hildesh.  
Herm.  
Con-  
tract.  
Le Pape  
va en  
Allema-  
gne, à  
Bam-  
berg.

Les plus exacts Historiens con-  
viennent, que ce fut dans cette  
année, que le Pape vint en Alle-  
magne, quoique d'autres prétendent  
que ce fut l'année suivante. Il arri-  
va à *Bamberg* dans le tems de la Pâ-  
que, qui étoit alors le 29. de Mars.  
*Henri II.* l'y reçut avec beaucoup  
d'accueil. *Hofman* L. I. de ses An-  
nales de *Bamberg* p. 54. dit que dès  
qu'*Henri* fut averti que le Pontife  
n'étoit pas loin, il établit en 4 lieux  
4 Chœurs de personnes, qui le  
reçurent en chantant & en publiant  
ses louanges; qu'ensuite il lui alla au-  
devant, accompagné de plusieurs  
Seigneurs de l'Empire, devant les  
portes de la Ville. Et qu'après l'a-  
voir reçu avec une profonde vénéra-  
tion, il l'avoit mené dans la Basili-  
que de *S. George*. Que là le Pape,

revêtu pontificalement, avoit béni  
le Peuple; & que de cette Basili-  
que, il avoit été conduit par le Roi  
& la Famille Royale au logis qui  
lui avoit été préparé. Il ajoute, que  
comme on n'avoit jamais vu dans ce  
pays-là le Pape & l'Empereur en-  
semble, tous les Peuples du voisi-  
nage étoient accourus à ce spectacle; &  
qu'on trouvoit la Ville de *Bamberg*  
bien heureuse d'avoir deux person-  
nes de cette dignité, dans une par-  
faite union. Le Pape y fit la Pâque.  
Il avoit 12 Evêques avec lui. Le Pa-  
triarche d'*Aquilée* lut la premiere  
Leçon, le matin; l'Archevêque de  
*Ravenne* la seconde; & le Pape la  
troisieme. Quelques Auteurs rap-  
portent, que l'Empereur avoit invi-  
té le Pape de venir à *Bamberg*,  
pour faire la dédicace de l'Egli-  
se

An. de  
N. S.  
1019.

Wipp. in  
vita  
Conr.  
Sal.  
Anl. vi-  
ta Cu-  
mog. a-  
pud Sur-  
rium die  
3. Mart.

se de *S. Etienne*; & *Hofman* dit qu'en effet, à la priere de *Cunegonde*, il la consacra, & lui fit de riches présens. *Glaber* ajoute, que ce fut aussi pour ériger cete Eglise en Eglise Episcopale; mais il se trompe: car dès l'an 1007. cete érection en Evêché s'étoit faite; & il y en a même qui la mettent en l'an 1004, comme nous l'avons remarqué dans cete année. Le Cardinal *Baronius* dit, qu'alors l'Empereur foumit cete Ville, & cet Evêché, à l'Eglise Romaine; & qu'elle lui devoit donner par an un beau Cheval blanc, avec cent marcs d'argent.

Raisons  
du voya-  
ge du  
Pape en  
Allema-  
gne.  
Eoo Of-  
tinsis. l.  
2. c. 28.

La principale cause du voyage du Pape fut pour représenter à l'Empereur, les usurpations que faisoient tous les jours les Grecs, & pour lui demander du secours. *Melus*, dont nous avons parlé ailleurs, lui en étoit déjà venu demander; mais le Pape sollicita cete affaire avec chaleur, & fit comprendre, qu'on perdroit toute l'Italie, si on ne secourroit pas *Melus*. Nous verrons dans la suite ce que fit l'Empereur.

Babon  
d'Aben-  
sperg  
vient  
vers  
l'Empe-  
reur a-  
vec 32  
fils &  
8 fil-  
les & au-  
tant de  
valets.  
Calvis.  
ex Beat.  
Rhem.  
Avent.  
Bojor.  
ann. p.  
514 ad  
a. 1024.  
Henri  
leur  
donne  
des  
Charges,  
Calvis.  
ex Fab.

L'Histoire parle d'un Baron d'*Abensperg*, petite Ville dans la Baviere, qui s'appelloit *Babon*, lequel vint à peu près dans ce tems-là vers l'Empereur. Il avoit eu, de deux femmes légitimes, 32 fils & 8 filles. Il amena avec lui tous ses enfans, dont chacun avoit un valet. Cela faisoit une petite troupe. Comme on ne croyoit pas que ce fut sa famille, l'Empereur voulut le faire arrêter, parce qu'il lui avoit ordonné de venir sans aucune suite; mais quand on fut que c'étoient les propres enfans du Baron, *Henri* leur donna des Charges, des Gouvernemens, & il leur fit des présens.

Quelques Auteurs rapportent, que l'Empereur fit tenir une Assemblée à *Nimegue*, où, entre autres choses, on régla, que désormais

dans le Service public, on mettroit le Pain au côté droit de l'Autel, & le Calice au côté gauche. Voila une décision sur une affaire bien importante!

*Basile* Empereur d'Orient ayant défait les Bulgares, & soumis toute la Bulgarie, comme nous l'avons vu dans les années précédentes, vint à *Athenes* s'acquitter des vœux qu'il avoit faits à la B. Vierge; & ensuite il vint en triomphe à *Constantinople*, où étant entré dans le Temple de *Ste. Sophie*, il y rendit publiquement ses actions de grâces à la Divinité. *Sergius* Patriarche crut que l'occasion étoit favorable, pour lui demander d'ôter l'Impôt, dont nous avons parlé à l'an 1002, qu'on exigeoit des riches pour les pauvres; mais il n'obtint rien, bien qu'il lui eût promis de le faire, quand il auroit défait les *Bulgares*. *Constantin* son frere avoit résolu d'abolir cet Impôt; mais la mort le prévint, & cet Impôt subsista jusqu'à *Romain*.

Ce *Sergius* Patriarche de *Constantinople* mourut dans cete année, après avoir tenu le Siege 20 ans. Il étoit ennemi de l'Eglise Romaine, & on prétend qu'il étoit de la famille de *Photius*, à qui on attribue une Lettre, qui est sous le nom de *Sergius*, contre les Occidentaux. On dit que ce *Sergius* assembla un Synode à *Constantinople* contre l'Eglise Romaine; & plusieurs estiment, qu'il fut le premier qui effaça le nom des Papes de Rome, des *Diptyques*, comme nous l'avons déjà dit en l'année 1001.

Il eut pour Successeur *Eustathe*, qu'il ne faut pas confondre avec *Eustathe* Commentateur d'*Homere*, qui vécut environ 150 ans après.

Cete année fut funeste aussi à *Ditmar* Evêque de *Mersburg*, quoique quelques-uns mettent la mort à l'an 1018. Il étoit d'une famille très noble, fils de *Sigefroi* Comte en Saxe,

An. de  
N. S.  
1019.

Assem-  
blée à  
Nime-  
gue.  
Basile  
vient à  
Athenes  
& à  
Constanti-  
nople.  
Zonar.  
Cadr. p.  
717.  
Rend  
grâces à  
Dieu.  
Sergius  
le prie  
d'ôter  
un tri-  
but, &  
n'ob-  
tient  
rien.

Sergius  
meurt.  
Zonar.  
Curopal.  
Cedren.  
Anl.  
Catal.  
Episc.  
Byzans.  
l. 4. Ju-  
ris Græco  
Romani.

Eustathe  
lui suc-  
cede.  
Cadr. p.  
217.  
La mort  
de Dit-  
mar.

An. de N. S. 1019. Saxe, & de *Cunegonde* de Saxe aussi. Ses Ancêtres paternels & maternels avoient commandé des Armées, & rempli les premiers Emplois, depuis le Regne de *Henri l'Oiseleur*. Il étoit né l'an 976. L'Histoire qu'il nous a laissée, en VII. Livres, commence par l'Histoire de Prince, & finit l'an 1018. Il nous dit dans cette Histoire, qu'il étoit de petite taille, & d'assez mauvaise mine. Il tint dix ans & sept mois l'Evêché de *Mersbourg*, & il avoit trente-trois ans, quand il entra dans ce Siege. Il marque dans son ouvrage les vertus des Evêques qu'il avoit comus, & les vexations de plusieurs Seigneurs, qui pillerent les biens des Eglises. *Oudin* dit qu'il est mort l'an 1028, l'an 42 de son âge: ce qui ne peut pas être, s'il est né l'an 976, comme *Oudin* le pose. Il y a apparence qu'il y a une faute d'impression, & qu'il faut dire qu'il est mort l'an 1018. Il y en a qui disent qu'il fut le tems de sa mort, & qu'il mourut précisément le même jour qu'il étoit né. La Chronique de *Ditmar* est imparfaite. Mais *M. Godefroi Guillaume Leibnitz* nous a encore donné l'ouvrage de *Ditmar* sur les actions des Saxons, en VIII. Livres, qui contiennent l'Histoire des Empereurs de la Maison de *Brunswic*. On le trouve dans le Livre que ce savant homme a donné, des Ecrivains qui peuvent servir à l'Histoire de *Brunswic*, n. 28. Dans le n. 29. on trouve la Vie de *Ditmar*; diverses corrections n. 64. On peut lire sur cet Auteur, *Paul Langius* Chron. Citiz.; *Reinerus Reineccius*; *Gerard Jean Vossius*, dans le Livre III. des Historiens Latins c. 5.

Les Cravates se soumettent à Basile. L'up. Protop. p. 1024.

*Basile* n'eut pas seulement la joye d'être le maître de la Bulgarie, les *Cravates* se rendirent aussi à lui l'an 1021; ce sont les Peuples de la *Croacie*. *Cedrenus* les appelle *Corbates*, ou comme d'autres disent, *Chrobates*:

les Allemans les nomment *Krabatem*; & les Bohemes, *Charvati*. Les Princes de cette Province, qui étoient deux freres, se soumirent, & *Basile* leur fit de grands honneurs, & leur donna de grandes richesses.

*Cedrenus*, qui rapporte ce que firent alors ces Peuples, ajoute que le Seigneur de *Sirmich*, (que les Latins nomment *Sirmium*, & les Hongrois *Szreim*, qui est une Ville proche de la riviere de *Save* près de son embouchure dans le Danube) ne voulut pas se soumettre à *Basile*. Il s'appelloit *Sermon*, & il étoit frere d'un nommé *Nestongus*. Mais il tomba dans les pieges de *Constantin Diogene*, qui étant Gouverneur de la Province, lui envoya des gens, pour lui faire savoir qu'il souhaitoit de lui communiquer des affaires importantes; ajoutant, qu'il ne meneroit avec lui que trois valets. L'Histoire ajoute, que l'ayant ainsi attiré dans ses filets, il lui enfonça un poignard dans le sein; ce qui fit que sa veuve rendit *Sirmich* à l'Empereur.

*Godefroi* Duc de Lorraine, fils de *Godefroi* d'Arbonne, qui l'année précédente avoit été fait prisonnier, dans celle-ci fut délivré de sa prison, & de toutes les autres peines de la vie; car il finit sa course.

Le *Chronographe d'Hildesheim* rapporte un grand tremblement de terre en Baviere, & la Chronique d'*Ademar* dit, que *Girard* Evêque de Limoge étant mort, *Guillaume* Duc d'*Aquitaine* choisit *Jourdain*, homme très estimé, pour remplir sa place: que *Gauslin* Archevêque de *Bourges*, dans le Diocèse duquel étoit *Limoge*, irrité de ce que sans son autorité, *Jourdain* avoit été consacré, tint un Synode en France, où il excommunia tout *Limoge*, & interdit toute fonction à *Jourdain*: mais *Jourdain* étant venu avec cent Clercs,

An. de N. S. 1019.

Le Seigneur de *Sirmich* ne veut pas se soumettre à *Basile*.

Il est tué en trahison: sa veuve rend *Sirmich* à l'Empereur.

*Calvis. ex Chron. Belgico.* Mort de *Godefroi* Duc de Lorraine.

An. de N. S. 1019.

Canut rebâtit Oxford. *Alford ad a.* 1019. *Godwin. in Oxon. ad a.*

Il va en Dannemarck, & reprend la Norvege. *Hoved. Polyd. l. 7.*

*Hun- tind.*

Cleres, & Moines, tous nus-pieds, l'Archevêque les reçut avec honneur, & leva l'Excommunication.

Dans l'Angleterre, *Canut*, pour gagner le cœur des Anglois, repara tous les maux que la Flotte Danoise y avoit caulez. Il rebâtit la Ville d'*Oxford*, qui avoit été comme entierement détruite. Il rétablit les Monasteres, & rappella les Moines que les Darrois avoient fait fuir.

Ensuite, ayant appris que ceux de Norvege avoient fait une irruption dans le Dannemarck, & qu'*Olaüs* étoit entré avec son frere *Harald* dans ses Etats, & ravageoit tout son pais; il arma une Flotte, & vint en diligence en Dannemarck, où il repoussa les ennemis, reprit la Norvege, & contraignit *Olaüs* de se retirer chez son beau-pere. Un Auteur dit, que les Anglois se signalerent par leur valeur; & que comme le Roi s'étoit avancé vers les ennemis pour leur donner bataille, dès le lendemain, le Général des troupes Angloises, nommé *Godwin*, sans avertir le Roi, dans la nuit, se jetta sur les ennemis, les surprit, en fit un grand carnage, & mit le reste en fuite. *Canut* fut fort surpris le matin, de ne trouver dans le Camp des Norvegiens, que sang, que cadavres, & qu'un riche butin; & ayant su que les Anglois avoient remporté cette glorieuse victoire, il eut beaucoup de confiance en eux.

Pendant l'absence de *Canut*, la

Reine *Emma* gouvernoit le Royaume d'Angleterre, avec beaucoup de sagesse & de pieté.

Les Historiens de Suede mettent dans cette année la mort d'*Olaüs*, dont le fils & le successeur fut appellé *Amund le Bruleur*, parce qu'il ordonna de bruler la maison de celui qui avoit fait tort à son Voisin. Il périt dans une bataille, qu'il donna contre *Canut le Riche*, Roi de Dannemarck.

*Oudin*, dans ses Commentaires sur les Ecrivains & les Ecrits Ecclésiastiques. T. II. croit qu'un *IVe. Anastase Sinaitte*, & Evêque d'Antioche, vivoit environ cette année, & qu'il a écrit entre les années 1010. & 1020. Il lui attribue,

1. Le Traité des 3 Carêmes.
2. Du Jeûne de la B. Vierge, mere de Dieu.
3. Les 154 Questions ou Réponses sur l'Écriture Sainte.
4. Le Livre intitulé, *Le Guide contre les Acéphales*.
5. Les *Contemplations Anagogiques sur l'Hexaemeron*, ou sur les 6 jours de la Création.
6. Les 5 Discours dogmatiques, sur la Tres-Sainte Trinité, sur l'Incirconscrip, sur l'Incarnation divine, sur la Passion, & l'Impassibilité de J. Christ, sur sa Résurrection; Et plusieurs autres. On peut voir ce qu'il en dit depuis la p. 545. jusques à la p. 583.

An. de N. S. 1019.

*Abrezé Chronol. de l'hist. de Suede. joint à l'hist. des Revolutions.*



L'an 1020. de N. S. Le 45. de Basile & de Constantin. Le 19. d'Henri. Le 24. de Robert. Le 9. de Benoit VIII. Indict. III.

*Sigeb. Baron. visa S. Herib.*

IL ne se passa rien de fort considerable, cette année. *Henri* fit un voyage à Cologne, où *Heribert*, qui *Tom. I.*

en étoit l'Archevêque, fit sa paix avec l'Empereur. Si on en croit *Baronius* & ses Auteurs, il arriva à peu près à

16. *Mart. c. 4. n. 23. Bull. T. 7.*

An. de  
N. S.  
1020.

Héri-  
bert se  
reconci-  
lie avec  
l'Empe-  
reur.

à *Henri* en songe, par rapport à *Héribert*, la même chose qu'à *Laban*, lorsqu'il poursuivoit *Jacob*.

Voici comme on récite la chose. On dit que l'Empereur, assiégeant le Comte *Othob* dans son Château d'*Hemerstein* près de *Coblents*, manda à l'Archevêque de Cologne, de venir le trouver avec ses troupes. *Héribert* étant malade d'une grosse fièvre, ne put y venir; & l'Empereur croyant que c'étoit un prétexte, dit en colere: „ Eh bien, puisqu'il „ est malade; j'irai le visiter. ” Il y alla en effet, après avoir soumis le Comte. L'Archevêque le reçut avec tous les honneurs possibles; & la nuit suivante, l'Empereur, dit l'Historien, vit en songe un homme vénérable, revêtu d'ornemens Pontificaux, qui lui défendit de faire aucune chose contre son Confrere *Héribert*. Cette vision, dit-on, fit impression sur l'Empereur; & le matin, l'Empereur ayant mandé l'Archevêque, & l'Archevêque s'étant présenté, les yeux baignez de larmes, l'Empereur se levant de son siege, l'embrassa; & ainsi se fit la reconciliation.

Lamb.  
Rupert.

*Sigebert* dit, que l'Archevêque prédit, qu'*Henri* mourroit bien-tôt; & qu'il mourut en effet, peu de tems après. Ce qui avoit causé quelques froideurs entre *Henri* & *Héribert*, étoit qu'*Héribert* avoit differé de donner à *Henri* les Enseignes de l'Empire, & qu'il avoit essayé de donner le Diadème à quelque autre. Le Moine *Lambert* dit, qu'il ne faut pas s'étonner si la division a duré si longtems entre deux Saints, puisque *Paul* & *Barnabas* ne furent pas toujours d'un même accord.

Boleslas  
fait des  
liberali-  
tez aux  
Eglises  
de Po-  
logne.

*Boleslas* fit de grandes liberalitez aux Eglises de Pologne. *Canut* en fit autant en Angleterre; il rétablit les Monasteres que les guerres avoient ruinez, & bâtit des Eglises

dans les lieux où il s'étoit donné des batailles. Il leva lui-même le corps d'*Elpbeque* Archevêque de Cantorberi, qu'il fit enterrer dans l'Eglise dont *Elpbeque* avoit été le Pasteur; & il donna de grands trésors à ceux de *Winchester*, à la sollicitation de la Reine. Il témoignoit avoir beaucoup de respect pour la Divinité. On dit qu'un jour, (on ne fait pas précisément l'année dans laquelle la chose arriva; quelques-uns mettent cet événement à l'an 1036.) comme il étoit sur le bord de la Mer, un Courtisan lui ayant donné le titre de Roi des Rois, & de Maître de la Mer & de la Terre, *Canut*, sans lui répondre, plia son manteau, & s'assit dessus. Après quoi, voyant venir le flot, il s'adressa à la Mer, & lui dit: *La terre où je suis est à moi; & toi-même, tu es soumise à ma domination. Je te commande de n'avancer pas plus loin, & de respecter les pieds de ton Roi.* Chacun parut fort étonné de ce commandement, & l'on ne comprenoit pas à quel dessein il le faisoit; lorsque le flot venant à mouiller les habits & les pieds du Monarque; *Vous voyez*, dit-il à ceux qui l'accompagnoient, *comment je suis maître de la Mer. Apprenez par-là, ce que c'est que la puissance des Rois de la Terre, & qu'à proprement parler, il ne faut appeller Roi, que ce grand Dieu, par qui le Ciel, la Terre, & la Mer sont gouvernez.* Après quoi il se leva, & s'en alla à l'Eglise de *S. Pierre* à *Winchester*; & là, mettant sur la tête du Crucifix une espece de Diadème, qu'il avoit accoutumé de porter, il n'en voulut plus user depuis, protestant que celui-là seul mérite de porter la Couronne, à qui toutes les Couronnes obeissent.

Les Historiens rapportent, que cette année, ne se contentant pas du Royaume de *Dannemarck*, qu'il avoit

An. de  
N. S.  
1020.

Baron.  
Mal-  
mesb. l.  
2. de  
Reg. 6.  
11. Hist.  
des revol.  
d'Angl.  
p. 51. 52.  
Canut  
en fait  
autant  
en An-  
gleterre.  
Il leve  
le corps  
d'Elphe-  
que, &  
le donne  
à l'Eglise  
de Can-  
torberi.  
Canut  
se mo-  
que d'un  
Courtis-  
an qui  
lui don-  
ne le  
titre de  
Roi des  
Rois.

Sa pieté.

Mal-  
mesb. l. 2.

An. de N. S. 1020.

Il attaque les Suedois & en est vainqueur.

Il subjugué la Norvege.

Chron. Oriens. Elmac. l. 2. hijf. Sarac. c. 6. Hakaim Kalife d'Egypte meurt.

Melus meurt.

Lup. Protospasa Anony. Bares. Gulul. Apul. l. 1. Concile à Airy.

avoit reçu de ses Peres, & du Royaume d'Angleterre, qu'il avoit conquis, il voulut encore attaquer les Suedois. D'abord il fut malheureux, & perdit beaucoup de gens; mais ensuite il mit en fuite ceux qui lui avoient résisté. Il contraignit les Rois de la nation, *Ulf*, *Eiglaf* ou *Eigalf*, à se rendre; après quoi retournant dans son Royaume, il subjugué le Royaume de *Norvege*: mais cela n'arriva que quelques années après.

C'est vers cette année, (quelques-uns croient que ce fut l'an 1026) que disparut *Hakim*, que les *Druzes* prenoient pour Dieu, & qu'ils attendent toujours, comme les Juifs attendent le Messie. Ceux qui veulent voir l'Histoire de ce prétendu Dieu, peuvent lire le Livre des Témoignages des Myfteres de l'Unité, composé par *Hamza Binahmed*, Grand-Pontife de la Religion des *Druzes*, & traduit en François l'an 1701, par M. de la Croix. On trouve dans ce Livre, que ce *Hakim* alloit tous les matins, avant le jour, sur le mont *Mocaddam*, & faisoit accroire à ses Sectateurs, qu'il montoit au Ciel; & aux autres, qu'il s'entretenoit avec Dieu, comme *Moise*. C'est le même dont j'ai parlé à l'an 1003, & à l'an 1010, qui est aussi appelé *Haquembianvilla*. D'autres disent, que ce Tyran fut tué par l'ordre de sa sœur, qu'il voulut faire mourir. *Alis Abulbasenus* son fils lui succéda.

*Melus* mourut aussi, ce *Melus* qui, ne pouvant supporter l'insolence des Grecs, avoit fait venir les Normans, pour les chasser de la Pouille & de la Calabre. Comme ceux-ci furent battus, il implora le secours d'*Henri*, & il l'obtint: mais à son retour d'Allemagne dans la Pouille, il mourut en chemin.

Il se tint un Concile à *Airy*, Château dans le Diocèse d'*Auxerre* en

Bourgogne. *Robert* Roi de France s'y trouva, avec *Gauslin* Archevêque de Bourges, & *Leoteric* qui étoit Archevêque de Sens. La *Chronique de S. Pierre le Vif* de Sens en fait mention. On porta dans ce Concile, des Reliques; & quelques-uns estiment, que ce fut alors seulement, que commença la coutume de porter des Reliques aux Conciles. Cette Chronique, dont j'ai parlé, rapporte, que comme on portoit & rapportoit, du Convent de *Pierre le Vif*, le bienheureux Martyr *Sanctien*, dans la nuit on voyoit sur le coffret où étoient renfermées les Reliques de ce Martyr, deux Etoiles, dont la lumière étoit fort éclatante; mais peu de gens croyent aujourd'hui ces contes.

Il n'est pas si certain que ce fût dans cette année, que se tint le Concile de *Pavie* sous *Benoit VIII.* où l'on parla beaucoup de l'incontinence & des mœurs des Ecclésiastiques. Le Pape y fit un long discours contre l'incontinence des Clercs, & il publia VII. Décrets. Le 1. & le 2. portent défense aux Clercs d'avoir des concubines, & d'habiter avec des femmes. On cite le Concile de *Nicée*, les Décrétales de *S. Sirice* & de *S. Leon*. Le 3. & le 4. ordonnent, que les enfans des Clercs seront esclaves de l'Eglise à perpétuité, quoique nez d'une mere libre. Le 5. 6. 7. décident, que les Clercs esclaves de l'Eglise ne pourront rien acquérir, ni posséder en propre, quand même ils seroient nez d'une mere libre. Ces Décrets furent signez du Pape, de l'Archevêque de *Milan*, & de 5 Evêques, & confirmez par l'autorité de l'Empereur, qui fit, à la priere du Pape, un Edit contenant les mêmes Articles, pour leur donner force de Loi.

Il y a des choses assez singulieres dans

An. de N. S. 1020.

T. IX. Concil. p. 836. Dach. T. II. Spicil. T. I. Bibl. Labb. p. 449. Glab. l. IV. c. 5. Monach. Anony. Dervenfis in lib. 2. de diversis casib. Dero. Canob. Mirac. Sanct. Berch. Camuzas in promtu. Antiquit. Trecent. On porte des Reliques aux Conciles. Prétendu miracle. Concile de Pavie. Concil. T. IX. p. 819. Dup. p. 23. Cave p. 106.

Conc. T. IX. p. 831.

An. de N. S. 1020. Discours du Pape Benoit. Concil. T. IX. p. 831.

dans le discours du Pape *Benoit*, pour prouver que les Ecclésiastiques doivent s'abstenir des femmes. Il dit que les Sacrificateurs de l'ancienne Loi s'abstenoient de leurs femmes, toute l'année qu'ils étoient en fonction; & que les Prêtres qui sacrifient tous les jours, doivent aussi s'en abstenir toujours. Et comme on pouvoit lui objecter, que les Sacrificateurs revenoient vers leurs femmes, lorsqu'ils avoient fait leurs fonctions, & qu'ainsi les Prêtres en pourroient faire de même: il dit, que les Sacrificateurs revenoient vers leurs femmes, non par libertinage, mais afin qu'ils eussent toujours des Successeurs, parce qu'il falloit être de la Tribu de *Lévi*, pour être Sacrificateur. Il fait plus; il regarde les Ecclésiastiques mariez,

comme des adulteres; & il leur propose l'exemple d'*Abim-lek*, qui ne voulut point toucher *Rebecca*. Dans ce discours, ce Pape semble avoir cru, que *Rebecca* étoit la femme d'*Abraham*, quoiqu'elle le fût d'*Isaac*. Mais toutes les raisons, & toute l'éloquence de ce Pontife, ne persuaderent pas tout le monde.

On parle d'un violent tremblement de terre, qui se fit sentir en *Baviere*, & ébranla l'Eglise de *Basle*. L'Empereur *Henri* y vint l'année suivante, & fit reparer ce qui avoit été ruiné.

*Oudin* croit qu'environ cette année, fleurissoit *Epiphane*, Moine & Prêtre de Constantinople, qui a écrit la Vie de *S. André* Apôtre, ses actions & sa mort. *Leo Allatius* en parle, dans sa Dissertation sur les *Simeons* & sur leurs Ecrits.

An. de N. S. 1020:

Hofm. l. I. Ann. Bamb. p. 55.

L'an 1021. de N. S. Le 46. de Basile, & de Constantin. Le 20. de Henri. Le 25. de Robert. Le 10. de Benoit VIII. Indict. IV.

Tremblement d: terre. Séditi- ons à Con- stanti- nople. Cosmog. Hil- densh. Calvis. Lamb. in vita He- riberti. c. 5. Herm. Contrast. Marian. Scot. Sig- gebertus. Mort d'Heri- bert.

Cette année n'a rien de fort con- siderable. Il y eut un tremble- ment de terre dans l'Allemagne; & quelques séditions à Constanti- nople, excitées par un Prince nom- mé *Phocas*, & apaisées par *Basile*. La mort d'*Héribert* Archevêque de Cologne survint aussi cette année: il fut enterré au Monastere de *Duit*, qu'il avoit fondé. On honore sa mé- moire, le 16. de Mars. Il avoit été Archevêque 22 ans; & il eut pour successeur *Pilegrin*, Chapelain de l'Empereur, qui le fut 15 ans, & qui suivit l'Empereur en Italie, l'an- née suivante. On parle aussi d'un voyage de *Henri* à *Quedlimbourg*, Ville de Saxe. Une *Compilation Chro- nologique* rapporte ici une fable. Que

cet Empereur ayant assemblé dans cette Ville tous les grands Seigneurs de l'Empire, il prit la résolution d'aller en Pologne, & de là en Bo- heme, pour défaire les Payens qui y étoient. Qu'ayant ensuite levé une puissante Armée, & étant venu au lieu du combat, comme il prioit, il vit trois glorieux Martyrs, *Laurent*, *George*, & *Adrian*, avec un Ange, qui frappoit l'Armée enne- mie, & qui les mettoit en fuite. Ainsi, sans effusion de sang de sa part, il remporta la victoire, & se soumit ces peuples. Mais ce sont-là des contes, qu'on ne rapporte que pour délasser les Lecteurs, dans cet- te année stérile en événemens. C'est apparemment la même fable dont j'ai

Pilegrin lui suc- cede. Henri va à Qued- lim- bourg. Contes qu'on fait.

An. de j'ai parlé à l'année 1003. après *Hof-*  
N. S. *man* dans ses Annales de Bamberg.  
1021. Il ne faut pourtant pas oublier un

*Cave*  
*hist. lit.*  
*p. 206.*  
*Spelman.*  
*Council.*  
*Britan.*  
*T. I.*  
*p. 534.*  
*Council.*  
*T. IX.*  
*p. 843.*  
Concile  
à Win-  
chester.  
Concile  
de Fran-  
ce.  
*Chron.*  
*Adam.*

Concile tenu à *Winchester*, Ville d'Angleterre, sous le Roi *Canut*. Il est vrai que ce fut plutôt une Assemblée politique, qu'ecclésiastique; aussi elle est appelée dans le Manuscrit du nom de *Parlement*. On y régla, entre autres choses, que le Monastere de *S. Edmond* seroit libre de toute juridiction Episcopale. Ces immunités furent confirmées dans un autre Concile, vers l'an 1040, ou 1041.

On parle aussi d'un Concile de France, dont on ne fait pas précie-

sement l'année, & le lieu où il s'est tenu.

C'est dans cette année que *Cedrenus* rapporte l'entiere soumission de la Croatie à *Rasle*, dont j'ai parlé à l'an 1019. Un Auteur anonyme, & *Lupus Protospata*, mettent cet événement à l'année 1024.

La *Croatie* étoit divisée en plusieurs Gouvernemens, soumis à des *Banes*. On remarque que les *Cravates*, & ceux de Dalmatie, appelloient *Banes*, ceux que nous appellons Gouverneurs.

Le Cosmographe de *Hildesheim* parle d'un grand tremblement de terre après l'Ascension, en Baviere.

An. de  
N. S.  
1021.

Banes.



L'an 1022. de N. S. Le 47. de *Basile* & de *Constantin*. Le 21. d'*Henri*. Le 26. de *Robert*. Le 11. de *Benoit VIII*. Indiction V.

*Leo*  
*Osi. l. 2.*  
*p. 40.*  
Henri  
vient en  
Italie  
pour re-  
pousser  
les Grecs  
qui me-  
naçoient  
Rome.  
Cruauté  
des  
Grecs.

**H**enri vint dans cette année en Italie, où il avoit été appelé par le Pape, pour repousser les Grecs; qui étant fortifiés par de grands secours, que l'Empereur *Basile* envoyoit souvent dans la Pouille, avoient poussé leurs conquêtes jusqu'à *Benevent*, & sembloient même déjà menacer *Rome*. Ces Grecs avoient fait mourir cruellement un Prince qu'ils avoient pris, & ils l'avoient jetté dans la mer, après l'avoir cousu dans un sac, comme on faisoit aux Parricides.

Henri  
souhaite  
de voir  
*S. Romuald*.  
*Baron.*  
*ex Pet.*  
*Damia.*  
*in Ro-*  
*muald.*  
Monas-  
tere  
de *Ro-*  
*muald*.

Comme l'Empereur étoit en chemin pour l'Italie, il eut un grand desir de voir *S. Romuald*: il envoya des gens dans sa solitude, pour le prier de venir le trouver. On le rencontra avec ses Religieux, qui vivoient dans une grande austerité. Son Monastere étoit dans les monts Appennins, près d'*Arezzo*, dans un lieu appelé *Campo Maldoli*, peut-

être du nom de celui à qui la Terre appartenoit. *Romuald* commença à le bâtir vers l'an 1009. & il est dans la *Romandiole* de l'Etat de Florence, au-deçà de l'*Arne*. Le bon *Romuald* ne parloit point, lorsque l'Envoyé de l'Empereur vint à lui; & apparemment il avoit fait vœu de garder le silence pendant quelque tems. Ses Religieux le prierent instamment, d'aller demander à l'Empereur quelque autre Monastere, qui fut plus grand que celui qu'ils occupoient. Il ne leur répondit que par écrit, & il prédit ce que l'Empereur seroit en leur faveur. Ensuite il vint vers *Henri*, qui le reçut avec toutes les marques d'honneur qu'il pouvoit lui donner, & s'écria, *Plût à Dieu, que mon ame fût en votre corps!* Mais il ne put jamais l'obliger à prononcer une parole, ce jour-là. Le jour suivant, ce bon personnage vint au Palais, & cha-

Ce que  
fit *Ro-*  
*muald*.  
*Paul*  
*Adorigio*  
dans son  
*hist. de*  
*l'orig.*  
*des Relig.*  
*c. 25.*

An. de N. S. 1022.

Leo Off. l. II. c. 40. L'Empereur s'en retourne. Bonfin. de reb. Hung. Dec. 2. l. I. Chron. Saxon. Chro. Cassin. l. II. c. 39. Baron. Leo Off. l. 2. c. 4. Il envoie pour se saisir d'Athenulphe, qui se sauve & périt.

Pilegrin va bloquer Capoue, pour se saisir de Pandulphe.

cun s'empresça à lui faire la révérence; on arrachoit même les poils de son habit de peau, pour les porter, comme une Relique. Il ne put voir cet empressement, sans en avoir un grand chagrin; & si ceux qui l'accompagnoient ne l'avoient empêché, il seroit retourné dans sa cellule. Enfin, étant venu vers l'Empereur, il l'entretint longtems sur le rétablissement des Droits des Eglises, sur les violences des grands Seigneurs, qui opprimoient les petits; & il lui demanda un Monastere, qu'il obtint. Après quoi l'Empereur, satisfait d'avoir vu ce saint homme; poursuivit son chemin. Il divisa son Armée en trois Corps. Il se mit à la tête du plus considerable. Il envoya l'Archevêque de Treves, *Poppus*, ou *Poppon*, avec 11000 hommes, par les pais des *Marses*, où est aujourd'hui l'*Abruzze* ulterieure, au Royaume de Naples. Il donna la commission à *Pilegrin*, (d'autres disent *Belgrin*) Archevêque de Cologne, d'aller à Rome avec 20000 hommes, pour se saisir d'*Atenulphe* Abbé, qui étoit soupçonné d'avoir quelque intelligence avec les Grecs, contre les interêts de l'Empereur. L'Abbé fut averti qu'on le cherchoit, & s'évada, s'embarquant à *Otrante*; & voulant aller à *Constantinople*, il périt miserablement sur la mer. On dit qu'on lui avoit prédit, que s'il alloit sur mer, il périroit; mais qu'il ne voulut pas croire la prédiction. L'Empereur ayant appris la mort de cet Abbé, dit qu'il étoit tombé dans la fosse qu'il avoit creusée. *Belgrin*, ou *Pilegrin*, n'ayant pu trouver l'Abbé, vint en diligence bloquer *Capoue*, pour se saisir du Prince *Pandulphe*, qui étoit aussi soupçonné. *Pandulphe* vint lui-même audevant de *Belgrin*, & lui déclara qu'il étoit prêt de s'aller justifier devant l'Empereur. *Pilegrin* ayant don-

An. de N. S. 1022.

L'Empereur le condamne à la mort.

Henri prend Troye. Glab. l. III. c. 1. Ursberg. Chron. p. 214. Hepidan. ad a. 1023. Lup. Protosp. ad a. 1022. Herman. Contr. p. 136. Maria Scot. p. 449. Sigbert. met la prise de Troye dans un autre tems.

Il enleve aux Grecs toute la Pouille. p. 55.

né des Gardes à *Pandulphe*, revint vers l'Empereur, & le trouva assiégeant *Troye*. L'Empereur eut une grande joye de voir le Prince entre les mains; & ayant assemblé ses Seigneurs, après lui avoir reproché ses fourberies, il le condamna à la mort, qu'il auroit subie infailliblement, si *Pelgrin* n'avoit intercedé pour lui. Cependant l'Empereur résolut qu'on lui mettroit les fers, & qu'on le conduiroit en Allemagne. Il continua ensuite le Siege de *Troye*, après avoir pris plusieurs autres Villes. Les Grecs qui étoient dans la Ville de *Troye* se défendirent vigoureusement, & ils disoient hautement, qu'*Henri* seroit bien-tôt contraint de se jeter aux pieds de *Basile*. Ils brulerent les machines qu'*Henri* avoit fait mettre contre la Ville. Mais trois mois de Siege les ayant lassés, ils implorerent la clémence d'*Henri*, en lui envoyant un Solitaire, suivi de tous les enfans de la Ville, portant une Croix, & criant, *Kyrie Eleison: Seigneur, ayez pitié*. L'Empereur, dont l'Armée étoit affligée de la dissenterie, se laissa fléchir, à condition que les Grecs démoliroient cette partie des murailles de la Ville de *Troye*, qui avoit résisté à ses machines. Après quoi il leur accorda la permission de rebâtir ces murs; & ayant pris quelques otages, il revint en Saxe, l'année suivante; car pour celle-ci, il demeura en Italie. Ainsi il reprit sur les Grecs, toutes les Places qu'ils avoient occupées, & leur enleva toute la Pouille, & les contraignit de se retirer dans un coin de la Calabre. *Hofman* dans le L. I. de ses Annales de Bamberg, dit qu'*Henri* détruisit la Ville de *Troye*; & qu'ayant pris *Naples*, *Capoue*, *Salerne*, & toute la Pouille & la Calabre, il les remit aux Normans, pour y demeurer, & pour les défendre.

An. de  
N. S.  
1022.

fendre contre les Grecs. Que de là, pour éviter l'ardeur du Soleil en E-té, il avoit envoyé son Armée à *Capoue*, & s'étoit retiré avec le Pape *Benoit* dans le Monastere du *Mont-Cassin*.

S. Benoit lui apparut en songe, & le guérit de la pierre. *Compil. Chr. p. 733. Mab. Diff. sec. 2. act. ss. Bened. p. 337.*

On dit qu'étant venu à ce Monastere, & étant malade de la pierre, S. *Benoit* lui apparut en songe, l'assura que son corps reposoit dans ce lieu, (il en doutoit) & le guérit miraculeusement, en sorte qu'il fit le matin trois pierres. *Baronius* le dit, après quelques autres Historiens. Mais ce que dit ce Cardinal, *Leon d'Ostie*, & un Moine du *Mont-Cassin*, n'est pas une vérité incontestable. Les PP. *Bénédictins* de France ont prouvé, que c'étoient-là des contes inventez à plaisir. La même fable est récitée par l'Auteur de la Vie de cet Empereur, que *Gretser* a donnée, & qui a été imprimée l'an 1718. par les soins de *J. P. Ludewig*, Jurisconsulte. L'Auteur de cette Vie dit que S. *Benoit* apparut à *Henri*, & lui dit: „ Parce que tu as esperé „ en Dieu, & dans ses Saints, j'ai „ été envoyé de Dieu, afin de te „ délivrer de tes infirmités “. Qu'ensuite *Benoit* ouvrit avec un fer la partie où étoit la pierre, la tira, referma la playe & la mit entre les mains du Roi; qui s'étant éveillé, fit appeler les Gardes, les Evêques, & les Seigneurs de sa Cour, & leur tint ce discours. „ Mes Freres & „ mes Compagnons, louez avec „ moi le Seigneur, & exaltons son „ nom, parce qu'il est le grand „ Dieu, & qu'il n'y a point de fin „ à sa grandeur. Il frappe, & guérit; il fouette les pécheurs, & il a pitié des repentans. Il humilie l'un, & il exalte l'autre. &c. „ Voici, j'étois hier sur le point de mourir; aujourd'hui, par la miséricorde de Dieu, je suis sain; „ & je vous présente l'aiguillon de la mort, que je portois hier ren-

„ fermé dans mon corps. Voyez-le “. Après quoi il leur montra la pierre, & leur demanda ce qu'il pourroit donner à *Benoit* son Medecin.

L'Empereur fit de riches offrandes à l'Eglise du *Mont-Cassin*, savoir, un Livre d'Evangelies couvert d'or, un Calice d'or orné de pierreries, & plusieurs Ornaments précieux.

L'Empereur, s'en retournant, recommanda aux Normans de secourir, s'il en étoit besoin, les deux neveux de *Melus*, qu'il venoit de faire Comtes, & *Pandolphe de Theane*, qu'il avoit fait Prince de *Capoue*, à la place de *Pandolphe de Ste. Agathe*.

Quelque obligation qu'eussent les Princes *Lombards* aux *Normans*, dont ils s'étoient si bien servi contre les Grecs, ils commencerent à les mépriser, & leur refusoient des lieux de retraite, & leur solde. Irritez de cette ingratitude, ils se choisirent un Chef nommé *Turstin*, qui étoit d'une force extraordinaire. On rapporte de lui, qu'étant en Normandie, il arracha une Chevre de la gueule d'un Loup, & qu'ayant pris le Loup, il le jetta contre un mur, comme si c'étoit un petit chien. D'autres disent, que c'étoit un Lion. Mais *Turstin* ne vécut guere; car on récite, qu'ayant tué un Dragon, d'une grandeur énorme, l'haleine infecte de ce Dragon l'empoisonna, & qu'il en mourut trois jours après. On dit que les habitans de la *Pouille*, qui avoient dessein de le faire mourir, l'engagerent dans le lieu où se retiroit le Dragon, & se sauverent dès qu'ils apperçurent l'animal, laissant *Turstin* seul, qui d'un coup de fabre tua ce Dragon. Il laissa pour successeur *Ranulphe*, qui, le premier de sa Nation, porta en Italie la qualité de Prince.

L'Empereur *Basile* fit la guerre, sur la fin de cette année, à certains

An. de  
N. S.  
1022.

*Hist. du Roy. de Sicile & de Naples. p. 25. 26.*

Les Princes *Lombards* ingrats envers les *Normans*, qui se choisirent pour Chef *Turstin*; qui étoit d'une force extraordinaire. Il me rt. *Hist. de Norm. de Dumoulin l. VI. p. 117. Orderic. Vital. hist. Ecc. l. 3. Ranulphe succède qu'il premier de sa Nation prit la qualité de Prince. Basile fit la guerre à*

Peu-

An. de N. S. 1022. Peuples de *Scythie*; mais il fit autant de pertes, que ceux avec lesquels il combattoit, & il salut se retirer. Cependant ces Peuples, craignant de plus grands malheurs, se rendirent.

Codr. p. 716.  
Zon. p. 227.  
Sédition en Pologne, apaisée.

Troubles en France & guerre entre divers Seigneurs.

Il y eut une sédition en *Pologne*, excitée par des Nobles de ce pais-là, qui ne vouloient pas payer les Dimes aux Evêques, & qui se plaignoient hautement, que la Religion Chretienne impositoit trop de charges: mais cette sédition fut apaisée par *Bolstas*.

La France n'étoit pas sans trouble. Il y avoit très souvent de sanglantes guerres entre divers Seigneurs, qui étoient en France. *Fouiques Nerra* Comte d'Anjou étant allé en Pèlerinage à *Jerusalem*; *Eudes* Comte de *Blois*, de *Chartres*, & de *Tours*, *Helduin* Seigneur de *Saumur*, & *Gefroi* Seigneur de *S. Agnan*, se liguerent pour envahir ses terres, & y firent de grands dégâts. De retour de son Pèlerinage, il se vengea de ses ennemis, & remporta sur eux une victoire signalée à *Pont-Levoi*. Cela arriva l'an 1016. L'année suivante, *Eudes* & ses Alliez remirent sur pied de nouvelles forces.

*Robert*, qui avoit secouru le Comte d'Anjou, dans sa premiere guerre, ne fit rien pour lui dans cette seconde. Il fit même la paix avec *Eudes*, sans y comprendre le Comte Angevin: Celui-ci ne perdit pas courage; il bâtit un Fort à *Montudel*, pour brider la Ville de *Tours*, prit la Ville de *Saumur*, & le Château. Il assiegea ensuite *Montbazou*, & il alla même présenter la bataille à ses ennemis, qui étoient assemblez auprès de *Loches*; mais on le retira sans coup férir.

La querelle se ralluma, lorsqu'*Eudes* eut hérité des Comtez de *Brie*, & de *Champagne*, par le décès d'*Etienne* son frere. Mais il n'y ga-

gna que des coups, & il y perdit même son fidele Allié le Seigneur de *S. Agnan*; qui ayant été pris à la guerre, fut étranglé en prison par les gens de *Fouiques*, sans son ordre pourtant. Ce même *Eudes* eut encore une querelle dès l'an 1017, avec *Richard* Duc de Normandie, à cause qu'*Eudes* ne vouloit pas rendre la Ville de *Dreux*, qui lui avoit été donnée en dot avec *Mathilde* sœur de *Richard*, morte depuis peu. *Eudes* fut battu, & mis en déroute; mais il suscita tant d'ennemis au Duc *Richard*, que ce Prince, craignant d'être accablé, appella à son secours *Lagman*, ou *Lacime*, Roi de *Suede*, & *Olaus* de *Norvege*, qui étant descendus en *Bretagne*, & ayant forcé & saccagé la Ville de *Dol*, marcherent vers le Pais *Chartrain*. Toute la France fut effraïée de la venue de ces Rois. Le Roi s'employa avec chaleur à éteindre ce feu, qui s'allumoit; il accorda les deux Princes, & contenta les deux Rois du Nord, qui s'en retournerent en leur pais. Mais celui de *Norvege* embrassa le Christianisme, se fit baptiser à *Rouen*, & reçut le nom de *Robert* sur les fonts.

*André Favyn*, dans son Hist. de *Navarre* L. III., dit que *Robert*, au mois d'Août, institua l'Ordre de l'*Etoile* à l'honneur de la *Vierge*; & que ledit Ordre étoit composé de 30 Chevaliers, Princes & grands Seigneurs, à chacun desquels il donna une chaine d'or de cinq chainons entrelassez, au bout desquels pendoit une *Etoile* d'or. Les Chevaliers de cet Ordre portoient sur le haut de leur soutane, du côté droit, une *Etoile* brochée d'or en broderie. Ils étoient chargez de dire chaque jour, en l'honneur de la *Vierge*, 50 *Ave Maria*, 5 *Paters*, des *Antiennes* & *Répons*; & à la fin cette Priere:

*Regum Princeps atque virtus, cujus*

An. de N. S. 1022.

La France effraïée par la venue des Rois de *Suede* & de *Norvege*. Le Roi de *Norvege* se fait Chretien.

An. de  
N. S.  
1022.

*jus natu calum gyrat, terra perstat, disponuntur secula, Regi Roberto nato stirpe nobilissima, sic domare des superbos, Et subjectis parcere, ut hic regnans gloriosus, quondam vivat in eibere. Amen.*

On dit dans cette Priere, à la Vierge, ce qu'on ne doit dire qu'à Dieu.

Cet *Ordre de l'Etoile* fut conservé jusqu'au Regne de *Philippe de Valois*. Ensuite il fut établi par le Roi *Jean* l'an 1352, qui prit pour sa Devise une Etoile couronnée, avec ces paroles,

*Monstrant Regibus Astra viam.*

*Charles VII.* abolit l'Ordre l'an 1455, & il ordonna qu'il n'y auroit que le Chevalier du Guet, qui porteroit cet Ordre.

C'est dans cette année, qu'il faut mettre la découverte de certains gens, qui nous sont décrits comme des *Manichéens*. Nous verrons ce qu'il en faut croire. *Glaber* met cette découverte à l'année 1023. D'autres, à l'année 1017. Mais les uns & les autres se trompent; car des Historiens plus exacts la mettent à l'année 1022. Ecoutons maintenant ce qu'on dit de ces gens-là.

Un Seigneur Normand, nommé *Arefasse*, avoit un Clerc dans sa maison, nommé *Herbert*, qui étant allé à *Orleans* pour y conférer avec des Savans, rencontra deux Clercs; l'un nommé *Etienne* (d'autres disent *Héribert*,) Ecolâtre du Monastere de *S. Pierre*, & qui avoit été le Confesseur de la Reine *Constance*; & l'autre, *Lisoius* Clerc du Monastere de *Ste. Croix*; qui étoient en reputation d'habileté & de piété. Ces deux Clercs lui découvrirent leurs sentimens. Cet Ecclésiastique étant revenu en Normandie, entretint son Maître de ce qui lui étoit arrivé; & ce Maître se crut obligé de découvrir la chose au Duc *Richard*, qui

Tom. I.

en donna aussi-tôt avis au Roi *Robert*, en lui envoyant *Arefasse* avec son Clerc. Le Roi envoya *Arefasse* avec le Clerc, à *Orleans*. On dit même qu'il lui donna un Clerc de sa Chapelle, pour découvrir ces Hérétiques. *Arefasse* passa par *Chartres*, pour savoir de *Fulbert* comment il devoit se conduire; mais ne l'ayant pas trouvé, il consulta *Eurard* Théologal de l'Eglise de *Chartres*, qui lui conseilla de faire sa priere, de communier, & de se munir du signe de la Croix, tous les jours, avant que d'entrer en conference avec ces Hérétiques; de ne point contredire ce qu'ils diroient, & de feindre d'être leur Disciple, pour mieux connoître leurs Erreurs. Il suivit ce conseil, & on dit qu'il découvrit qu'ils avoient les opinions suivantes.

1. *Que J. Christ n'étoit pas né de la Vierge, ni mort pour les hommes, qu'il n'avoit point été enseveli, & qu'il n'étoit point ressuscité.*

2. *Que le Batême n'operoit point la remission des péchez.*

3. *Que la consécration du Prêtre ne faisoit point le Sacrement du Corps & du Sang de Jésus-Christ; ou que le pain & le vin ne peuvent pas être changez au Corps & au Sang de Jésus-Christ.*

4. *Qu'il étoit inutile de prier les Saints Martyrs, & les Confesseurs.*

5. *Que le V. & N. Testament devoient être rejettez; & ils disoient, qu'ils portoient dans leurs cœurs, la Loi de Dieu écrite.*

*Ademar* les appelle *Manichéens*, & dit qu'ils nioient le Batême, la vertu de la Croix; & que quoiqu'ils fissent semblant d'être chastes, ils s'abandonnoient à toute sorte de luxures.

Il dit encore, que ces gens avoient été trompez par un Païsan, qui se vançoit de faire de grandes choses, & qui portoit avec lui de la poudre d'en-

An. de  
N. S.  
1022.

Opinions qu'on leur attribue. *Nar. Alex. Sec. XI. p. 475.*

In *Chron. apud Labb. T. II. Bib.*

Dé-  
cou-  
verte de  
préten-  
dus Ma-  
nichéens.  
*Glab. l. 111. c. 8. Nar. Alex. p. 475. Chron. Anrif. fod. à Labb. T. I. Bib. ad a. 1022. In Pragm. hist. Aquis. ad a. 1022. Pagi ad a. 1017. p. 112. Bar. ad a. 1017. Dup. p. 114. Epit. Dach. T. II. p. 170. Glab. ne parle point d'Arefasse, l. 3. c. 8.*

An. de N. S. 1022. d'enfans morts, disant qu'il n'avoit qu'à la faire prendre à quelqu'un, pour le faire Manichéen: qu'ils adoroient le Diable, lequel leur apparoissoit premierement sous la forme d'un Maure, puis sous celle d'un Ange de lumiere, & qui leur apportoit tous les jours beaucoup d'argent; qu'obeissant aux volontez du Démon, ils rejettoient en secret Jesus-Christ; & qu'ils trompoient les vrais Chrétiens en public.

On dit qu'il apprit encore d'eux, qu'à certaines heures de la nuit, ils s'assembloient dans un certain lieu, chacun avec une lampe: Qu'après avoir invoqué les Démons, ils faisoient des choses infames, sans distinguer si c'étoit avec leurs meres, leurs sœurs, ou d'autres. Et qu'ils bruloient même les enfans nez de leurs incestes, dont ils reservoient la cendre, pour en donner aux malades, comme une espece de Viatique.

On dit encore, qu'ils promettoient des visions d'AnGES à ceux qui étoient initiez dans leurs mysteres. *Glaber*, Historien contemporain, leur attribue d'autres Erreurs. Il dit qu'ils nioient la *Trinité*, qu'ils croyoient que le Monde étoit éternel, que les voluptez charnelles n'étoient point punies dans l'autre vie, & que les bonnes œuvres étoient inutiles.

On prétend que cette Société d'Orléans avoit été instruite par une Femme Italienne. D'autres disent, que ç'avoit été par un Chanoine nommé *Theodat*.

Le Roi *Robert* ayant appris la chose, vint aussi-tôt à Orléans; & ayant assemblé tout autant qu'il put avoir d'Evêques, d'Abbez, & d'autres Ecclesiastiques, il fit tenir un Concile dans cette Ville. Dans ce Concile, on fit paroître ces nou-

veaux Hérétiques. *Guerin* Evêque de Beauvais, fut chargé de les examiner. Ils ne cachèrent pas leurs sentimens; & ne voulant pas les abjurer, ils furent brulez, à l'exception d'un seul Clerc, & d'une Religieuse, qui n'eurent pas la même constance. *Glaber* rapporte, qu'on en brula treize; & on dit qu'il y en avoit dix Chanoines de *Ste. Croix*. Le P. *Thomassin* dit dans son Hist. des Edits, T. 2. p. 19. 20. qu'on n'avoit allumé le bucher devant les portes de la Ville, que pour faire peur; mais qu'ils s'étoient jettez dedans. Les autres Historiens ne parlent pas ainsi. *Ademar* dit même, que ces gens-là ne craignoient point le feu; qu'ils se promettoient de sortir du milieu des flâmes, sains & saufs; qu'ils rioient lorsqu'on les lioit; mais que dans un moment ils furent réduits en cendres, & qu'il ne resta aucun de leurs os. On ajoute, que la Reine *Constance*, irritée de la fermeté d'*Etienne*, qui avoit été son Directeur, l'attendit à la porte de l'Eglise, comme on l'en tiroit pour le mener au supplice, & qu'elle lui creva un œil avec le bout d'un bâton qu'elle tenoit, selon la coutume des Dames de qualité de ce tems-là, qui portoient des bâtons, où il y avoit la figure d'un oiseau au-dessus de la poignée. Le supplice que l'on fit souffrir à ces malheureux, ne contenta pas leurs ennemis; on alla déterrer le corps du Chanoine *Theodat*, qui étoit mort dans les sentimens condamnez. On éprouva ce corps mort par le moyen de l'eau, afin de connoître s'il étoit véritablement Hérétique; & comme on crut découvrir par cet examen qu'il étoit, on laissa son corps sans sepulture, dans un grand-chemin.

Voilà l'histoire qu'on rapporte. Je vais

An. de N. S. 1022.

*Mazarin*  
Ils font  
brulez.

Cruauté  
de la  
Reine  
Constance.

On déterre  
le  
corps de  
*Theo-*  
*dat*.

Concil.  
T. LX.  
p. 836.  
*Spicil.*  
*Dach.*  
T. II.  
*Adem.*  
Concile  
contre  
eux,

An. de  
N. S.  
1022.

Réflexions  
des Savans.  
*Basnage*  
*hist. de*  
*l'Eglise*  
T. II. p.  
1388.  
etc.

vais rapporter maintenant les réflexions que font sur ce sujet les Savans.

1. Il est constant que *Glaber*, qui étoit leur contemporain, ne les a jamais accusés d'être *Manichéens*, comme *Baronius* & Mr. de *Meaux* les en accusent: mais il faut avouer qu'*Ademar* les appelle de ce nom.

2. S'il est vrai que ces gens aient nié que Jésus-Christ fût ressuscité, il est certain que les *Manichéens* ne disoient rien de semblable; car ils soutenoient la résurrection de Jésus-Christ, afin de faire voir ce qui arriveroit un jour aux Fidéles.

3. Comment peut-on dire qu'ils nioient la Création du Monde, & la Trinité, puisqu'ils parloient si souvent de *Dieu Créateur de toutes choses*, & qu'ils disoient, que le *Saint Esprit* avoit écrit dans leur *homme intérieur* la Loi de Dieu?

4. Quelle apparence, qu'ils aient nié l'Incarnation du Fils de Dieu, & sa mort, puisqu'ils ne rejettoient pas le Sacrement de l'Eucharistie, qui est la commémoration de cette mort?

5. Comment peut-on présumer, que des gens qui étoient en odeur de Sainteté, une grande partie du Clergé d'*Orleans*, des hommes élevez dans le Christianisme, aient été capables de commettre les abominations qu'on leur attribue?

6. Y a-t-il une ombre de vraisemblance, que le Démon ait été invoqué par des gens qui souffroient avec une constance admirable, & qui disoient: *Nous voyons dans les lieux célestes, notre Roi, qui nous soulage par sa main, pour obtenir des triompbes éternels.*

Ce sont-là les premiers réflexions qu'on fait sur cette Histoire. On en fait d'autres plus particulières.

1. On dit donc, que celui qui déposa contre eux, & qui forma la

première accusation, est fort suspect dans son témoignage. Si nous faisons tout ce qu'il fit pour tendre des pièges à ces pauvres gens, nous découvririons peut-être que c'étoit un fourbe.

2. La diversité qu'on remarque entre ceux qui ont écrit touchant le sentiment de ces gens, est un assez grand préjugé qu'on ne les connoissoit pas trop bien.

3. Il est plus que probable, que ces gens furent ainsi traités; soit parce qu'ils nioient la Présence réelle du Corps de J. Christ dans l'Eucharistie, & qu'ils soutenoient que le pain n'étoit point changé au Corps de J. Christ; soit parce qu'ils ne regardoient pas le Batême comme absolument nécessaire; soit parce qu'ils rejettoient le culte des Saints, & de la Croix, & l'usage des Images; soit parce qu'ils blâmoient la plupart des cérémonies de l'Eglise Romaine. Il y en avoit là assez pour les faire brûler.

4. Je ne vois point qu'on puisse prouver, qu'ils aient rejeté le Vieux & le Nouveau Testament, comme un Docteur moderne les en accuse. Ils rejettoient bien les inventions & les productions des hommes charnels; mais il ne paroît pas qu'ils aient entendu par-là le V. & le N. Testament.

5. *Vignier* dit, qu'ils ne mangeoient pas de viande où il y avoit du sang. Cela n'est pas fort surprenant. Ils croyoient, que le Décret du Concile de Jérusalem avoit encore lieu; & ils n'ont pas été les seuls dans cette pensée. Il n'y a point eu de Siècle, depuis les Apôtres, où cette opinion n'ait eu des défenseurs; & elle a été autorisée par plusieurs Conciles.

6. A l'égard de leurs Assemblées nocturnes, il est aisé de conjecturer, que ces Théologiens d'*Orleans*, &

An. de  
N. S.  
1022.

An. de  
N. S.  
1022.

le Peuple qui les suivoit, n'osoit pas faire des Assemblées publiques; & qu'en faisant pendant la nuit, ils avoient donné lieu à ces calomnies atroces, qu'on avoit déjà forgées contre les premiers Chrétiens.

Je ne saurois m'empêcher de faire ici encore quelques autres remarques.

1. On ne sauroit approuver la cruauté de la Reine, qui creva les yeux à un homme qu'on alloit brûler, au-lieu de tâcher de le ramener par des manières douces, & de prier pour lui. Cette action est fort indigne, je ne dirai pas d'une Reine, mais d'une personne raisonnable.

2. Je ne suis pas moins surpris de l'extravagance de ces gens, qui vont déterrer un homme suspect d'Hérésie.

3. Et je ne puis m'empêcher de rire, de les voir éprouver ce corps mort par le moyen de l'Eau, afin de connoître s'il étoit vraiment hérétique.

Sans nous étendre davantage en réflexions, je n'ajoute plus qu'un mot. C'est qu'il paroît de cette Histoire, qu'il y a eu dans l'XI. Siècle, des Sociétés de gens qui nioient la Présence réelle, & qui rejettoient le culte des Saints; & que ces Sociétés avoient leurs Assemblées séparées de celles de l'Eglise Romaine. Nous verrons dans la suite, si c'est seulement à Orleans que ces sentimens avoient lieu.

Le Concile d'Orleans ne fut pas le seul qu'on tint dans cette année.

Il s'en tint un à *Selengstad*, ou *Selingsstad*, près de Francfort sur le Mein. *Aribon*, Archevêque de *Mayence*, le fit tenir; & il y avoit *Burchard* Evêque de Wormes, *Vernarius* Evêque de Strasbourg, *Brunon* d'Augsbourg, *Eberhard* de Bamberg, & *Meginhard* de Wirtsbourg. Ils firent 20 Règlements.

Concile  
à Seleng-  
stad.  
Conci.  
T. IX.  
p. 324.  
Baron.  
Dupin.  
p. 123.  
Caus p.  
207. Nat.  
Alex. p.  
466.

An. de  
N. S.  
1022.

Le 1. Que l'on s'abstiendroit de manger de la viande, quatorze jours avant la fête de S. *Jean*; autant de jours, avant celle de Noel, & dans les vigiles de l'*Epiphanie*, des Fêtes des *Apôtres*, de l'Assomption de S. *Laurent*, & de tous les Saints.

Le 2. fixe les semaines des Quatre-tems.

Le 3. marque les tems où il est défendu de célébrer les nocés; savoir, depuis l'*Avent*, jusqu'après l'*Epiphanie*; & depuis la *Septuagesime*, jusqu'après *Pâques*; & dans les jours de Jeûne marquez ci-dessus, non plus que dans les veilles des Fêtes solennelles.

Le 4. porte, Qu'un Prêtre, qui aura bu après le chant du coq, ou même en hiver, ne pourra célébrer la Messe, s'il n'y a pas de la nécessité.

Le 5. fait défense aux Prêtres de dire plus de 3 Messes dans un jour.

Le 6. défend, sous peine d'anathème, de jeter des Corporaux dans le feu, pour arrêter les incendies.

Le 7. ordonne, que si deux personnes sont soupçonnées d'avoir commis un adultere ensemble, & que l'une avoue le crime, & l'autre le nie; celle qui l'avoue sera mise en pénitence, & l'autre se purgera en jugement.

Le 8. fait défense de porter des épées à l'Eglise, à l'exception de l'Épée Royale.

Le 9. défend les Assemblées dans les Parvis des Eglises.

Le 10. condamne la coutume de quelques Laïques, & particulièrement de quelques Dames, qui se contentoient d'entendre tous les jours l'Evangile, *In principio*: ou de se faire dire des Messes de la *Trinité*, & de S. *Michel*; & ordonne que cela ne se fera plus à l'avenir, qu'en son tems; ou que si quelqu'un veut entendre une Messe particu-

An. de  
N. S.  
1022.

ticuliere, par respect pour la Trinité, & non pour quelque superstition, il entendra une Messe d'un jour, ou une pour le salut des vivans, ou une Messe des morts.

Le 11. porte, que l'on commencera à compter le premier degré de consanguinité entre les Cousins-germains.

Le 12. Que l'on abattra les maisons des Laïques qui tiennent aux Eglises; & que l'on n'en bâtira point dans les Parvis, si ce n'est celles des Prêtres.

Le 13. défend aux Laïques de donner leurs Eglises à des Prêtres, sans le consentement & l'approbation de l'Evêque, ou de son Grand-Vicaire.

Le 14. porte, que deux personnes étant accusées d'avoir commis un adultere ensemble, qu'elles nient; si l'une des deux demande qu'elles fassent toutes deux l'Epreuve, & que l'une succombe, elles seront toutes deux réputées coupables.

Le 15. Que l'on observera les Jeûnes publics ordonnez par l'Evêque, ou qu'on les rachetera en nourrissant les pauvres.

Le 16. Que personne n'ira à Rome, sans la permission de son Evêque, ou de son Grand-Vicaire.

Le 17. Qu'aucun Prêtre ne retranchera rien du Jeûne de quarante jours imposé aux Pénitens.

Le 18. est contre ceux qui, étant coupables de crimes capitaux, ne veulent pas recevoir de pénitence de leur Evêque, dans la confiance, qu'allant à Rome, le Pape leur remettra tous leurs péchez. Le Concile déclare, que cette Indulgence ne leur servira de rien, & qu'ils doivent auparavant recevoir une pénitence proportionnée à la grandeur de leurs crimes. Après quoi ils pourront aller à Rome, avec

la permission & des lettres de leur Evêque.

Le 19. défend aux Pénitens de voyager pendant les 40 jours de leur Jeûne.

Le 20. fait défense aux Prêtres de recevoir dans l'Eglise, ceux à qui il n'est pas permis d'y entrer à cause de leurs crimes, sans en avoir reçu ordre de l'Evêque.

Après cela on trouve un Formulaire des Cérémonies qu'il faut observer, & des Prieres qu'il faut réciter, pendant la célébration d'un Synode.

Je vais mettre ici ce Formulaire, pour satisfaire la curiosité de plusieurs personnes. Voici donc ce qui est prescrit.

1. Qu'à l'heure convenable, quand il plaira à l'Evêque, ou à son Vicaire, on fasse sortir tout le monde de l'Eglise, en fermant toutes les portes, à la réserve d'une seule par laquelle les Prêtres doivent entrer; que les Portiers se tiennent à cette porte; & qu'on mette un siege au milieu, & sur le siege, des Reliques &c. Qu'ensuite tous les Prêtres, qui doivent être du Concile, entrent, & s'assient selon leur ordination. Qu'après eux, entrent les Diacres, qui doivent assister; & après eux, des Laïcs hommes de bien. Que l'Evêque entre, s'il lui plaît, après cela; ou à son absence, son Vicaire. Que lui ou son Vicaire entrant dans le Synode, salue premierent le Clergé, & le Peuple, & que se tournant vers l'Orient, il dise:  
 „ O Dieu, qui visites les humbles,  
 „ & qui nous consoles, donne à  
 „ notre Societé ta grace, afin que  
 „ par ceux en qui tu habites, nous  
 „ sentions que tu viens en nous,  
 „ par le Seigneur &c.

2. Qu'alors un Diacre s'avance, avec un Sous-Diacre, & un Encen-

P 3

soir,

An. de  
N. S.  
1022.

l. 4. c.  
37. l. 5.  
c. 42.  
*Alanus de Injul. in Pœnit. Ughell. T. IX. p. 287. Fileacus de quadrages.*

Formulaire.

T. IX. Concil. p. 848.

Il y a dans le Latin *carri-nam. Vi-de Du-Cange in suo Gloss. Burch. l. 19. c. 5. Petr. Dam. l. 2. ep. 7. l. 4. ep. 17. l. 5. ep. 8. Reyner. contra Valdens. c. 5. Casar. Hæstebachius*

An. de  
N. S.  
1022.

soir, & deux hommes qui portent  
des cierges, & lisent l'Évangile *Jean*  
XX. 19.

3. Qu'ensuite l'Évêque, ou le Vi-  
caire, dise :

„ Sainte Marie, & vous tous les  
„ Saints & Elus de Dieu, priez  
„ pour nous pécheurs, auprès du  
„ Seigneur notre Dieu, afin que  
„ nous méritions d'être aidés, pro-  
„ tégés, & guéris par lui, qui vit  
„ & regne aux siècles des siècles.

4. Après quoi, qu'il dise deux  
fois :

„ O Dieu, venez à mon aide.  
„ O Dieu, hâtez-vous de me se-  
„ courir.

5. Qu'il dise pour la troisième fois :

„ O Dieu, venez à mon secours.

Et que le Clergé réponde :

„ Seigneur, hâtez-vous de me  
„ secourir.

„ Gloire soit au Père, &c. Ky-  
„ rie eleison, & Pater noster; avec  
„ ces Prières :

„ Seigneur, ne vous souvenez pas  
„ de nos iniquités passées.

„ Aidez-nous, ô Dieu de notre  
„ salut.

„ Soyez-nous une forte Tour.

„ Seigneur, exaucez notre oraison.

„ Le Seigneur soit avec vous.

Ensuite, qu'on fasse des prières  
pour les Ordres, pour le Pape & le  
Papat.

(Je ne rapporte pas les Prières,  
parce que cela seroit trop long.)

Qu'après ces Prières on chante  
les 7 Psaumes Pénitentiels, avec  
un Kyrie eleison, Notre Père, &  
d'autres Prières.

Qu'après cela, tous sortent, ex-  
cepté les Prêtres & d'autres Clercs;  
& que chacun faisant silence, l'É-  
vêque, ou son Vicaire, récite cette  
Oraison.

„ Assistez-nous, Seigneur, Saint  
„ Esprit; nous vous prions, nous

„ qui sommes retenus par la gran-  
„ deur de nos péchez, mais qui  
„ sommes assembles particuliere-  
„ ment en votre nom. Venez vers  
„ nous, & daignez entrer dans nos  
„ cœurs. Enseignez-nous ce que  
„ nous devons faire, montrez-nous  
„ le chemin par lequel nous devons  
„ marcher, opérez ce que nous de-  
„ vons faire, vous qui possédez,  
„ avec le Père & le Fils, un nom  
„ glorieux; ne permettez pas que  
„ nous renversions la justice, vous  
„ qui aimez la vérité & l'équité;  
„ que l'ignorance ne nous fasse point  
„ aller à gauche; que la faveur,  
„ l'acception des personnes, ou des  
„ présens, ne nous corrompent  
„ point. Unissez-nous à vous effica-  
„ cement, par le don de votre feu-  
„ le grace, afin que nous soyions un  
„ en vous, que nous ne nous détour-  
„ nions point de la vérité; comme  
„ étant assembles en votre Nom.  
„ Que nous gardions la justice, avec  
„ la moderation que nous doit in-  
„ spirer la piété; afin que notre ju-  
„ gement ne soit point différent du  
„ vôtre, & qu'un jour nous obte-  
„ nions les récompenses éternelles.

Qu'alors le Diacre, produisant  
le Livre des Canons, prononce ce  
qui regarde la manière de tenir les  
Conciles selon le Concile de To-  
lede; & qu'ensuite l'Évêque, ou le  
Diacre, lise cette Exhortation :

„ Voici, mes très saints Frères,  
„ après avoir fait nos prières à Dieu,  
„ je m'adresse à vous, & je vous  
„ conjure par le nom de Dieu, que  
„ vous vous appliquiez à exécuter  
„ ce que nous vous dirons, &c.  
„ Que si peut-être quelqu'un de nous  
„ a quelque autre sentiment, qu'il  
„ le propose, & qu'il en confère  
„ avec nous. Enfin je vous conjure,  
„ que personne, dans ses jugemens,  
„ n'ait acception de personne, &  
„ se

An. de  
N. S.  
1022.

An. de „ se laissant gagner par des présens,  
N. S. „ ne s'éloigne de la vérité, &c.  
1022.

Après cette exhortation, qu'on avertisse les Clercs, qu'aucun d'eux ne vienne au Synode pour faire quelque plainte, qui ne soit à jeun; & ne se retire de l'Assemblée, que tout le monde ne se sépare. Et qu'alors la premiere Séance finisse.

Que le second jour, l'Evêque, ou son Vicaire, entre dans le Concile, & se mettant en sa place, dise: *Le Seigneur soit avec vous!* & fasse la Priere qui est rapportée.

Qu'après on lise l'Evangile marqué.

Qu'ensuite l'Evêque, ou son Vicaire, fasse les Prieres, comme au premier jour: *Ste. Marie, & tous les Saints.*

Que tous étant prosternés, chantent les Psaumes marquez, pour la conservation de notre Roi, & des Seigneurs de son Royaume, & fassent les Prieres.

Qu'on chante les Psaumes désignez pour les malades & pour le salut de toute l'Eglise, & qu'on fasse les Prieres qui sont rapportées.

Qu'on lise l'Homélie de *Gregoire*, qui commence: *Messis quidem multa. Il y a une grande Moisson.*

Qu'alors, si les Clercs n'ont point d'affaire à représenter, ou de plainte à faire, les Laics soient introduits, & qu'en leur présence on récite une Leçon du Concile de Nicée: *Judices &c.*

Et que la seconde séance finisse.

Que la troisieme se tienne de la même maniere; mais que l'on y chante les Psaumes marquez pour les trépassés, & pour les impies.

Que le 4. jour l'Evêque entre dans le Synode, de cette maniere. Qu'on porte devant lui deux chandeliers & deux cierges allumez: qu'il soit suivi du Sous-Diacre, qui portera l'Evangile; qu'on porte deux

Croix, de côté & d'autre; qu'ensuite un Diacre, puis l'Evêque, revêtu des habits Episcopaux, & de sa chape, entre; & en entrant, dise, *Dominus vobiscum, Le Seigneur soit avec vous;* & fasse la priere qui est rapportée, &c.

Il y eut un autre Synode, qui se tint à *Leyre* auprès du Monastere de *S. Salvador*, dans le Royaume de Navarre, sous *Sanche le Grand*, dans lequel ce Roi confirma les privileges que lui & ses Prédécesseurs avoient accordez à ce Monastere; & le Siege Episcopal fut transféré à l'ancienne Eglise de *Pampelune*.

Un troisieme Synode se tint à *Aix-la-Chapelle*, où l'on termina le differend qui étoit entre *Piligrin* Evêque de Cologne, & *Durand* Evêque de Liege.

Dans cette année, *Gui*, ou *Guidon Aretin*, ou *Gui d'Arezzo*, parce qu'il étoit de cette Ville d'Italie, se fit connoître, & le Pape *Benoit VIII.* l'invita de venir à Rome. Il étoit de l'Ordre de *S. Benoit*. On dit aussi qu'il étoit Abbé de *Ste. Croix S. Leufroi*. On a cru qu'il avoit trouvé les 6 Notes de la Musique, en chantant l'Hymne de *S. Jean*, de cette maniere.

UT queant laxis  
REsonare fibris  
Mira gestorum  
FAMuli tuorum,  
SOLVe polluti  
LABii reatum.

(On a fait dans la suite des tems un autre distique, où ces tons sont marquez.

Corde Deum Et Fidibus Gemituque Alto Benedicium.

UT RE MI FACIAT SOLVere LABra Sibi.)

Mais *Vossius* ne croit pas que *Guido Aretin* ait inventé l'usage de ces syllabes, pour la commodité des

An. de N. S. 1022.

Autre Synode à Leyre. Concil. Hist. T. III. p. 193.

Synode à Aix la Chapelle. Concil. T. IX. p. 853. Chron. Camerac. l. 3. c. 35. Gui Aretin. Guido in Epist. ad Michael. Monach. Postvinnus in apparatu. p. 694. Les 6 notes de la Musique.

Vossius de Musica.

Musi-

An. de N. S. 1022. Musiciens. On prétend que les Egyptiens avoient fait la même chose avant lui. L'honneur en est si médiocre, qu'il importe peu à qui il appartient. Cependant, *Aretin* en étoit fort glorieux.

J'espere, disoit *Gui Aretin*, dans une lettre à un de ses Amis, que ceux qui viendront après nous, prieront Dieu pour nous, quand ils verront qu'ils savent en moins d'un an, ce qu'ils ne savoient pas au bout de dix ans. Il composa des *Antiphones*, qui furent d'une grande utilité dans la récitation de l'Office. Le Pape, en les voyant, fut surpris; & pour en faire l'épreuve, il voulut apprendre de lui-même un verset, qu'il n'avoit jamais entendu chanter.

Mr. *Van Til*, savant Théologien de Hollande, dans un Ouvrage Flamand qu'il a fait, qui est comme une Préface d'un Commentaire sur les Psaumes, dit que *Pythagore*, qui vivoit du tems de *Cyrus*, a été le premier qui réduisit la Musique en Art, & qui en donna les règles; que ce fut lui qui accorda 8 cordes sur l'instrument; & qu'*Aristoxene*, Disciple d'*Aristote*, en augmenta le nombre jusqu'à 18. Mr. *Van Til* en marque les différens sons, & rapporte, comme l'on destina certaines lettres pour désigner les divers degrez de tons, & pour servir d'échelle. Ce qui dura jusqu'à l'XI. Siècle, que *Gui Aretin* inventa, ou renouvela du moins, la clef de la Musique, ut, re, mi, fa, sol, la. *Vander Putten*, qui, latinisant son nom, se fit nommer *Erycius Puteanus*, ajouta une 7<sup>e</sup>. note, savoir le *Si*. Sur quoi il faut remarquer,

Erycius Puteanus a ajouté le *si*.

1. Que le *Si* a été ajouté aux notes de *Gui d'Arezzo*, pour achever l'Octave.

2. Que dans les vers, *Corde Deum* &c. que j'ai rapportez, les 7 lettres C. D. E. F. G. A. B. représentent

les grandes touches du Clavecin, qui expriment le mode naturel, & répondent aux 7 syllabes UT. RE. &c. à la place desquelles même, on se sert communément en Allemagne des lettres C. D. &c.

On dit que le mot *Gamme*, si ordinaire dans la Musique, est venu de ce que *Gui Aretin* s'étant servi des premières lettres de l'Alphabet pour désigner ses notes, y employa la lettre G, que les Grecs appellent *Gamma*; & qu'il le fit pour marquer que la Musique est venue de la Grece.

D'où vient le mot de *Gamme*.

Ce *Gui Aretin* écrivit deux Livres de Musique, qu'il dédia à *Theobald* son Evêque, & qu'il appella le *Micrologue*. Il y a un autre Livre, qui s'appelle aussi le *Micrologue*, ou le Livre des Divins Offices, où il y a 62 chapitres, dont l'Auteur est inconnu; mais on prétend pouvoir recueillir du chap. XIV. qu'il vivoit du tems de *Gregoire VII*. C'est le sentiment du P. *Pagi*, après le Cardinal *Bona. Oudin*, dans le Supplément des Ecrivains Ecclésiastiques, prétend que l'Auteur de ce *Micrologue* a écrit environ l'an MCLXXX. Mais le P. *Pagi* prétend, que le mot de *Micrologue* l'a trompé, & que ce nom est donné à tous les *Abreges*: qu'ainsi l'Auteur du *Micrologue*, dont parle l'Auteur de la Vie de *Charlemagne*, ne doit pas être confondu avec l'Auteur du *Micrologue* des divins Offices, ni avec celui de *Gui d'Arezzo*, comme l'a fait *Possévin*.

Gui Aretin écrivit deux livres de Musique. *Sigeb. de Script. Eccles. c. 144. & in Chron. 1028.*

*Le Miroir in Casal. & l. 2. c. 74 de Viris illustrib. Vossius de 4. artibus pop. Bona Card. l. 2. Rer. Liturg. c. 20. a. 4. Micrologue.*

Ceux qui ont cru que *Gui Aretin* a composé un Livre contre *Berenger*, l'ont confondu avec *Guidmond*, qui vivoit dans le même Siècle, sous *Gregoire VII*. & qui étoit aussi né à *Arezzo*.

Gui Aretin n'a pas écrit contre *Berenger*.

Dans cette année 1022. fleurit l'Abbé *Richard*, qu'on a regardé comme l'un des grands Restaurateurs

L'Abbé *Richard*.

Ann. de N. S. 1023. teurs de la Vie Monastique, avec *Dijon*. On l'appelloit *la grace de Dieu*, à cause de sa douceur. An. de N. S. 1023.

L'an 1023. de N. S. Le 48. de Basile, & de Constantin. Le 22. d'Henri Le 27. de Robert. Le 12. de Benoit VIII. Indict. VI.

Glab. J. 3. s. 2. Baron. Mozera. Henri a une conference au-dessous de Mouzon avec Robert.

**H**enri ramena son Armée en Allemagne, & se rendit, avec une superbe suite de Princes & de Noblesse, à cette fameuse Conference qu'il eut avec le Roi Robert, un peu au-dessous de *Mouzon*, à l'endroit ou le *Cbier* se décharge dans la *Meuse*. Comme les Ministres des deux Princes formoient plusieurs difficultez, sur le lieu, la maniere, & le pas, & vouloient qu'ils s'avancassent également, chacun dans son bateau, pour se rencontrer justement au milieu de la *Meuse*, de peur que l'un d'eux ne semblât avoir quelque avantage sur l'autre; *Henri*, sans s'amuser à toutes ces formalitez, passa la riviete de bon matin, & vint surprendre agréablement *Robert*, qui le reçut avec une grande magnificence; & qui, dès le lendemain, rendit la visite à *Henri*, dont il fut reçu avec une profusion qu'on pourroit comparer, (au jugement d'un Historien,) avec celle des anciens Monarques de Perse. Ils se régalerent splendidement l'un l'autre, & s'offrirent de très riches présents. *Henri* ne prit que le Livre des *Evangiles*, qui étoit enrichi d'or & de pierreries, avec un Reliquaire, où il y avoit une dent de *S. Vincent* Martyr (du moins on le croyoit;) & l'Imperatrice prit une paire de pendans d'oreilles: d'autres disent, une paire de Gondoles d'or: d'autres, deux Gondoles. *Robert* ne voulut aussi qu'une paire de pendans d'oreilles. Ils terminerent en deux Conférences toutes leurs affaires,

Tom. I.

Sigob. p. 593.

& établirent entre la France & l'Empire, une paix, & une alliance, qui a subsisté longtems. Il y eut alors une Eclypse de Soleil, qui arriva le 24. de Janvier.

*Henri*, après sa Conference avec le Roi *Robert*, alla passer l'Hyver à *Cologne*. *Leon d'Ostie* rapporte l. 3. c. 28. que le Pape envoya de belles Reliques au Monastere du *Mont-Cassin*, du bois du Seigneur, de son sang, de ses vêtements, de la pierre du *S. Sepulchre*, du voile de la *Ste. Vierge* &c. Il est permis à chacun de croire ce qu'il lui plaira de ces Reliques.

*Calvisius* met dans cette année, ce que j'ai rapporté à l'an 1012. après *Helmold*, de *Mistevon* & du Duc *Bernard*. Il dit que *Mistevon*, pour se venger de l'injure qu'il avoit reçue de ce Duc, tuoit les Prêtres qu'il trouvoit; fendoit la tête aux uns, en forme de croix, & les menoit en spectacle par la Ville; qu'il désola *Hambourg* & d'autres lieux; que *Theodoric*, Marquis de *Brandebourg*, perdit ses Etats dans ces troubles; & que *Brandebourg* fut occupé par les *Vandales*: que cependant, le Duc *Bernard* repoussa les *Vandales*, & qu'il fit sa paix avec eux, comme il lui fut possible: mais qu'il ne put persuader à ces Peuples la Religion Chretienne, & qu'on ne put recouvrer *Brandebourg*.

On croit que cette année il se tint un Synode à *Pampelune*, dans le Royaume de *Navarre*; où l'Evêché fut restitué à l'Eglise de *Sainte Marie* de la Ville de *Pampelune*, &

Hofm. l. 1. Ann. Bamb. p. 56.

Theodoric Marquis de Brandebourg perdit ses Etats.

Synode à Pampelune. Turq. hist. d'Espagne p. 331.

Q

An. de  
N. S.  
1023.

Concil.  
His. T.  
III. p.  
195.  
Cave  
sec. Hild.  
p. 207.  
Concil.  
T. IX.  
p. 935.  
Wolf-  
herr. in  
vita Go-  
thard. c.  
4. Bar.  
ex Surio  
To. III.  
die 4.  
Maii c.  
22.

Conci-  
le à Ma-  
yence.

Go-  
thard,  
ses pré-  
tendus  
mira-  
cles.

Contes-  
tation à  
Limoge  
à l'occa-  
sion de S.  
Martial,

& transféré de *St. Salvador de Leyre*, où il avoit été. *Baronius* met ce Synode à l'année 1032. , & ceux qui ont imprimé les Conciles, le mettent à la même année.

Il s'en tint un à *Mayence*, & l'on prétend que l'Empereur y fut. Il en est parlé dans l'Histoire de la Vie de *Gotthard* Evêque de *Hildesheim*, dans la Basse-Saxe, mort l'an 1037. écrite par *Arnold* Moine de *Bavière*. Ceux qui veulent savoir les miracles qu'a fait ce Prélat, peuvent lire *Baronius*. On dit qu'entre autres, comme il alloit au Concile, il guérit une Possédée. Dans ce Concile on travailla à séparer *Othon* Comte d'*Hamerstein*, & *Irmgarde*, dont le mariage étoit regardé comme illicite. *Baronius* met *Comte d'Harnstein*, & *Limingarde*; & il y a ainsi dans le T. IX. des Conciles. On dit même, qu'*Othon* fut excommunié.

Environ cette année, si nous en croyons le *P. Pagi*, il y eut une grande contestation à *Limoges*, entre les Ecclésiastiques de la Ville, & les Moines de *S. Martial*. En voici le sujet. Dans les Litanies, selon l'ancien Rit, le nom de *Martial* étoit mis entre les Confesseurs.

Mais quelques-uns lui vouloient donner le titre d'*Apôtre*, parce qu'il avoit le premier annoncé l'Évangile dans ce pais-là. L'Evêque de *Limoges*, nommé *Jourdain*, & le Clergé, voulurent défendre l'ancien Rit. *Guillaume IV.* Duc d'Aquitaine, fit assembler à *Poitiers* un Synode, pour terminer le différend; mais on n'y résolut rien.

Les Auteurs Anglois disent, que ce fut dans cette année, que *Canut* Roi d'Angleterre & de *Dannemarck* fit transférer le corps d'*Elphège*, de *Londres* à *Cantorberi*, dont il avoit été Archevêque. Ceux qui aiment le miraculeux, ou plutôt le fabuleux, n'ont qu'à lire les prétendus miracles qui se firent dans la translation de ce corps.

Quelques-uns prétendent aussi, que ce ne fut que dans cette année, que *S. Romuald* se retira dans la solitude appelée le *Champ de Maldule*, où il se forma une Congrégation.

Ils prirent l'habit blanc. Il y en a toujours eu de deux sortes; les uns appelez *Cénobites*, qui vivent en commun; les autres, *Hermistes*, qui ont leurs cellules séparées. Nous en avons parlé à l'an 1022.

An. de  
N. S.  
1023.

s'il de-  
voit a-  
voir le  
titre  
d'Apô-  
tre.

Trans-  
lation  
du corps  
d'Elphé-  
guc.  
*Harpos-  
feld* sec.  
II. c. 9.  
apud *Ab-  
ford*. p.  
490.

Ro-  
muald se  
retire  
dans le  
champ  
de Mal-  
dule.  
Reli-  
gieux de  
deux  
sortes,

~~~~~

L'an 1024. de N. S. Le 49. de *Basile* & de *Constantin*. Le 23. de *Henri*. Le 1. de *Conrad II.* Le 28. de *Robert*. Le 13. de *Benoit VIII.* & le 1. de *Jean XVIII.* ou selon d'autres, XIX. ou selon d'autres, XX. Indiction VIII.

Herm.  
Contr.  
Marian.  
Scot. Si-  
geb.

Mort du  
Pape Be-  
noit III.  
Il appa-  
roit en  
vision.

LE Pape *Benoit VIII.* mourut cette année, au mois de *Février*. *Baronius* rapporte, après *Pierre Damien*, que ce Pape apparut après sa mort, en vision, à quelques Evêques, pour leur dire qu'il étoit dans de terribles tourmens; mais

qu'il prioit son frere d'envoyer dire en diligence à l'Abbé *Odilon* de prier pour lui, puisque c'étoit le seul moyen de le tirer de ces peines: ce qui ayant été exécuté, & l'Abbé de *Clugni* ayant fait faire par-tout des prieres, *Benoit VIII.* ne man-  
qua

*Josfeld*.  
Monach.  
in visâ  
*Odil.*  
apud  
*Abaillo-*  
*seculo VI.*  
p. 701.

An. de  
N. S.  
1024.

qua pas d'être délivré, & de se présenter en vision à un autre Moine, pour lui déclarer, qu'il rendoit grâces au bon Abbé *Odilon* de sa délivrance, & qu'il étoit entré dans la céleste Jérusalem Le Cardinal *Baronius* s'étonne, & tout le monde le doit être avec lui, qu'un Pape, qui croit avoir la puissance de lier & de délier, ait eu besoin de l'intercession d'un Abbé, pour être délivré du cruel supplice qu'il souffroit. Mais cette histoire me fait penser à ce qu'on disoit de *S. Martin*, que Dieu avoit accordé à l'intercession de ce Saint, qu'il retireroit autant d'ames de l'Enfer, qu'il étoit venu de gens à la dédicace de l'Eglise de Tours rebâtie par *Robert* Roi de France, l'an M. VIII.

Diag.  
Hug.  
Tur. ad  
Fulb.  
Carnot.  
apud  
Mabilon  
Ann. T.  
II. p.  
363.  
364.

Autre  
vision.

Ce n'est pas tout. Ce Pape, (au récit du même Cardinal) qui se faisoit payer tous les ans à l'Eglise de *Bamberg* un cheval blanc, apparut encore après sa mort à un Evêque de *Caprée*, monté sur un cheval noir, se plaignant extrêmement, qu'il étoit cruellement tourmenté; & le pria de s'adresser à son frere *Jean*, qui occupoit le S. Siege, pour lui dire qu'il distribuât aux pauvres, les sommes d'argent qu'il avoit mises dans un certain endroit, parce que l'argent qu'on avoit distribué pour lui, étoit tout de rapines & d'injustices.

J'aurois cru faire un grand tort au Siege de Rome, si j'avois rapporté cela sur l'autorité de quelques petits Auteurs; mais je ne l'ai fait qu'après le Cardinal *Baronius*, dont le zèle pour l'Eglise de Rome est si connu. Ainsi je crois qu'on ne le trouvera pas mauvais, bien que je sois persuadé que ce sont-là des contes.

Au reste, on n'a du Pape *Benoit VIII.*, qu'une Bulle en faveur de l'Abbaye de *Clugni*.

A ce Pape succeda *Jean XVIII.* son frere. D'autres disent, *XIX.* D'autres, *XX.* *Herman Contract*, *Platino*, & d'autres rapportent, qu'il fut fait Pontife, de Laïque qu'il étoit, (quoique *Ciaconius* dise que ce *Jean* avoit été auparavant Evêque;) ce qui dut surprendre beaucoup, parce qu'on n'avoit point vu d'exemples de Laïques faits Papes, sans passer par d'autres Ordres: comme on avoit été fort étonné en France, lors qu'*Ebulon*, ou *Ebles*, Laïque, fut élu pour remplir la place d'*Arnulphe* Archevêque de *Rheims*, dont l'élection fut pourtant approuvée par *Fulbert*, qui dans une Lettre qu'il écrit à *Guidon*, cite à ce sujet l'élection d'*Ambroise* de Milan, & de *Germain* d'Auxerre, qui avoient été d'abord élevez à l'Episcopat. Mais on n'aura pas sujet d'être surpris de l'élection du Pape *Jean*, si on en croit *Baronius*, qui rapporte, après *Glaber*, que le Comte de *Frescati* voulant continuer le Pontificat dans sa famille, fit élire en la place de *Benoit VIII.* son autre fils. L'argent qu'on donna, & l'autorité du Comte, lui procura cette élection. *Baronius* se plaint, à cette occasion, que les profanes manioient alors les choses saintes. On dit même, que quelque tems après, ce Pape reconnoissant que son élection étoit vicieuse & simoniaque, se retira dans un Monastere, pour y faire pénitence; & qu'il cessa de faire aucune fonction, jusqu'à ce qu'il eût été élu de nouveau par le Clergé.

Dans ce tems-là, *Eustathe* Patriarche de Constantinople, & l'Empereur *Basile*, envoyerent à Rome, pour tâcher d'obtenir, par de l'argent, & par de puissantes sollicitations, que l'Eglise de Constantinople eût le titre d'Universelle dans l'Orient. Les Romains chercherent les moyens de leur accorder secretement

An. de  
N. S.  
1024.

JEAN  
XVIII.  
ou XIX.  
ou XX.  
lui suc-  
cede.  
Pape-  
broch.  
Chr.  
Cass. II.  
c. 57.  
Glab. IV.  
c. 1.  
Cela  
arriva  
au, si cot-  
te année  
1024.  
Fulb. ep.  
38.

Baron.  
Glab. l.  
IV. c. 1.  
Leo Osi.  
l. 2. c. 27.  
c. 58.  
Chron.  
Yrindan.  
Dupin.

Glab. l.  
IV. c. 1.  
Hug.  
Flavia.  
Chron.  
ad a.  
1024.  
Mamb.  
Schisme  
des  
Grecs.  
p. 404-  
405.  
Alex.  
Nat. p.  
402.  
Concil.  
T. LX.  
p. 855.

An. de  
N. S.  
1024.

On demande  
qu: l'E-  
glise de  
C. P. soit  
appelée  
universelle.

Les Pré-  
lats  
François  
s'y op-  
posent.

Mort  
d'Henri.  
Wippo  
dans la  
vie de  
Conrad  
le Salique.  
Herman  
Con-  
tract.  
p. 136.  
Lamb.  
Schaf.  
p. 159.  
Avenim.  
p. 514.

Che-  
wean  
hist. du  
monde  
edit. de  
la Haye  
1698.  
T. III.  
Cano-  
nisé.  
Krantz.  
Sax. l. IV.  
c. 33

Conte  
de 15  
hommes  
& 3  
femmes,  
qui dan-  
sèrent  
une an-  
née, our  
& nuit.

ment ce qu'ils desiroient ; mais les autres Italiens murmurerent de cette demande. Les Prélats François s'y opposèrent ; & Guillaume, Abbé de S. Benigne de Dijon, écrivit au Pape, pour le détourner de ce dessein. La Lettre est rapportée par Glauber. L'Abbé de Verdun, Richard, s'y opposa aussi fortement.

La mort qui avoit enlevé un Pape, enleva aussi un Empereur. C'est l'Empereur Henri, qui mourut le 14. du mois de Juillet, âgé de 52 ans. On dit qu'il avoit vécu avec Cunegonde son Epouse, comme avec une sœur ; & qu'il la rendit aux Comtes Palatins ses parens, comme ils la lui avoient donnée. Il mourut de la pierre, & fut inhumé à Bamberg ; & Eugene III. dans le Siecle suivant, le canonisa, à la priere de l'Evêque & des Chanoines de Bamberg.

Voici un Distique qu'on a fait sur sa Canonisation.

*Hic felix bello, vitâ castusque piusque,*

*In numero meruit Henricus esse Deum.*

Ce qui signifie, que ce Prince ayant été heureux à la guerre, chaste & pieux, avoit mérité d'être mis au nombre des Dieux.

L'Evêque Eberhard l'ensevelit de ses propres mains ; & en présence de toute la Ville, fit le Panegyrique de cet Empereur.

Sa Devise étoit: *Ne quid nimis*: Rien de trop.

L'Auteur du *Théâtre historique* P. III. Per. 11. c. 7. p. 116. après Krantzius, rapporte, que pendant le Regne de Henri, il arriva une chose, que peu de gens croiront. C'est que quinze hommes & trois femmes d'un Village de Saxe appelé Colbôke, étant venu danser au milieu d'un cimetiere, pendant que l'on faisoit l'Office ; & le Prêtre n'ayant pu les en empêcher, il les maudit

au nom de S. Magnus, dont on célébroit la fête, ou dont l'Eglise portoit le nom ; si bien que pendant toute l'année, ils ne firent que danser sans interruption, jour & nuit, comme des infenées, sans qu'il fut possible de les faire cesser ; jusques là même, que l'on arracha le bras d'une de ces danseuses : mais qu'à la fin, l'Archevêque de Cologne s'étant transporté sur les lieux, touché de compassion, pria pour eux : sur quoi, ayant cessé de danser, ils moururent tous, peu de tems après. Cela paroît, dit l'Auteur, un peu fabuleux. Il a raison ; on n'a jamais dansé si longtems, & ils eurent besoin de se reposer pour toujours. On trouvera cette fable plus au long dans l'Histoire des Archevêques de Breme, parmi les Ecrits septentrionaux de Lindenbrogius, à l'année 1021. p. 76.

On rapporte de l'Imperatrice Cunegonde, femme d'Henri, qu'elle fut un jour accusée d'avoir eu quelque commerce avec un soldat. Elle choisit, pour se justifier, le moyen établi dans ce pais-là, par la dureté des hommes. Lorsqu'elle alloit souffrir cette Epreuve, on dit qu'elle fit cette priere à Dieu. *Seigneur, qui as créé le Ciel & la Terre, & qui pénétrés le fond des cœurs, juge-moi aujourd'hui ; car je te prens pour Juge & pour témoin, que je n'ai jamais eu connoissance d'aucun homme, non pas même de l'Empereur qui est présent.* On ajoute, qu'après cela on la vit marcher à pieds-nuds, sur des focs de charrue tout rouges, & qu'elle ne ressentit pas la moindre douleur. D'autres disent, qu'elle tenoit une barre de fer ardente entre ses mains.

Krantzius rapporte, que la Reine tenant le fer, dit au Roi, que comme elle n'avoit jamais eu de commerce charnel avec lui, elle n'en avoit jamais eu avec aucun hom-

An. de  
N. S.  
1024.

Arnaut  
d'An-  
dilli.  
L'Im-  
peratrice  
Cune-  
gonde  
accusée  
& justi-  
fiée.  
Voyez le  
Martyr.  
Rom. au  
3. Mars.  
L'auteur  
de sa vie  
rappor-  
tée par  
Surius &  
par Bol-  
landus  
sous le 3.  
de Mars.

Krantz.  
Sax l. IV.  
c. 32.  
p. 97.

me ;

An. de  
N. S.  
1024.

me; & qu'*Henri* voulant se jeter à ses pieds pour lui demander pardon, l'Imperatrice ne voulut jamais le permettre. *Hofman* l. 1. de ses Ann. de Bamberg, ajoute, que l'Imperatrice ayant rendu grâces à Dieu, dit à l'Empereur son Epoux: Je suis contente de ce que la vérité a triomphé, & de ce que la miséricorde de Dieu m'a justifiée de cette noire calomnie, & de ce qu'il a fait connoître mon innocence. Il ajoute, que pour établir la foi de ce miracle, on a édifié une Chapelle, où l'on garde les Reliques de deux focs de charrie, qui sont renfermés dans le tombeau d'*Henri*. *Hofman* met cette Histoire à l'an 1017.

*Kranz.*  
*Sax. l. IV.*  
6. 35.

Ce même Auteur, après avoir récité la mort d'*Henri*, dit qu'on garde à *Mersbourg* un Calice, que *S. Laurent* jetta dans la balance, lorsqu'on y pesoit les biens & les maux de l'Empereur, après sa mort, & que le Diable, irrité de ce qu'il ne trouvoit rien à reprendre dans ce mort, rompit, de colere, une des anes du Calice. Il faut avoir un grand fonds de crédulité, pour croire ces fables.

p. 307.

Il n'en faut pas avoir moins pour ajouter foi à la maniere dont l'Auteur de la Vie de cet Empereur, que *Gretserus* nous a donnée, raconte la fable. Il dit qu'à l'heure de la mort de ce Prince, le Démon, sous une forme humaine, apparut à un homme de Dieu, qui vivoit dans une solitude, & qui l'ayant connu lui dit, *Ou vas-tu? Aux funerailles du Prince*, répondit le Démon. *Va*, lui dit ce serviteur de Dieu, *& fais ce que Dieu te permettra de faire. Mais après que tu auras fait ce qui te sera permis, je t'adjure par le Dieu vivant, de me rapporter ce que tu auras exécuté.* Peu de tems après, ajoute l'Historien, le Démon revint, & dit au serviteur de Dieu avec de grands soupirs, &

des hurlemens même: *Helas! on s'est moqué de nous. Nous avons travaillé en-vain. Les Anges de Dieu nous ont confondu, & nous nous sommes retirés. Comme nous étions d'un côté, & les Anges de l'autre, on a mis dans une balance les mérites de l'ame de l'Empereur; mais comme le poids des péchez faisoit pancher la balance, un certain Brûlé (S. Laurent) a jetté dans la balance un plat d'or, qui a fait pancher le côté des mérites; & le plat étant tombé à terre, & s'étant rompu, les Anges victorieux ont emporté l'ame.* Est-il possible qu'on puisse écrire tant de fadaïses? On en trouve plusieurs de semblables ailleurs. Mais si l'on veut voir un gand amas de fables, on n'a qu'à lire cette Vie d'*Henri* dont j'ai parlé, & les prétendus Miracles qu'on dit qu'il se firent après sa mort, en faveur de ceux qui l'invoquoient.

Nous aurions ici quelques raisonnemens à faire sur l'histoire que j'ai rapportée de *Cunegonde*; mais nous ne faisons que rapporter ce que l'on dit, laissant à chacun la liberté de raisonner à sa maniere. *Cunegonde*, après la mort d'*Henri*, se retira en Baviere vers son frere *Henri*; mais ce frere étant mort, elle quitta la Baviere l'année suivante, & passa le reste de ses jours dans un Monastere de filles, qu'elle avoit fondé: c'étoit le Monastere de *Causunze* en *Hesse*, près de *Cassel*. Elle en fit dédier l'Eglise, le jour de l'anniversaire de *S. Henri*, 15. Juillet 1025. Elle y travailloit de ses mains à des ouvrages de broderie, où elle excelloit.

*Cunegonde* se retire dans un Monastere.

Quelques Historiens disent, qu'*Henri*, avant que de mourir, pria les Princes de l'Empire d'élire en sa place *Conrad* Duc de Franconie, Prince de la Maison de Saxe: mais d'autres soutiennent, qu'il fut élu par les Prélats, & par les Princes de l'Empire; ce qui est rapporté par un Historien, qui avoit été présent

*Leo Osti.*  
l. 2. c. 59.  
*Wippon*  
dans la  
vie de  
*Conrad*  
*Salique.*

An. de  
N. S.  
1024.

Maimb.  
Decad.  
del'Emp.  
p. 137.

CON-  
RAD LE  
SALI-  
QUE,  
élu Em-  
pereur.  
Chron.  
Mildesh.

à l'élection. C'est *Wippon* : voici ce qu'il en dit. Il remarque d'abord, que comme l'Empereur étoit mort sans enfans, chaque Prince travailloit de son côté, pour pouvoir occuper la première Dignité, ou du moins la seconde; & qu'ainsi tout l'Empire étoit dans une confusion extraordinaire: on n'entendoit parler que de meurtres, que d'incendies, & que de vols. Il ajoute, que les Prélats, & les autres Puissances, voyant ces desordres, crurent qu'il falloit promptement en arrêter le cours, en donnant un Empereur à l'Empire. On marqua le jour, & le lieu. L'Assemblée se tint entre *Wormes & Mayence*, & elle fut extrêmement nombreuse. Comme on contestoit sur celui qui devoit regner, on en choisit un petit nombre, & de ce petit nombre on en prit deux. Tous deux s'appelloient *Conrad*. L'Historien les nomme *Chunon*. L'un s'appelloit *Conrad l'ainé*, l'autre *Conrad le jeune*. Ils étoient cousins, fils des deux frères, dont l'un se nommoit *Herzel*, c'est-à-dire *Henri*; l'autre, *Chunon*, ou *Conrad*. Le Peuple, représenté par les Députés des Villes, demanda à l'Archevêque de *Mayence*, qui avoit droit d'opiner le premier, lequel des deux il élieroit. Ce Prélat nomma sur le champ *Conrad le Salique*, ce qui fut aussitôt approuvé de tous les autres Prélats, & de tous les Princes des deux Royaumes, au-delà & au-deçà du Rhin, excepté l'Archevêque de *Cologne*, & *Frederic Duc de Lorraine*, qui favorisoient l'autre *Conrad*; & qui cependant, à ce qu'on dit, vinrent, après quelque légère contestation, au sentiment des autres. (Nous verrons, l'année suivante, quel avoit été le dessein des Italiens.) Ces Prélats & ces Princes, qui avoient élu *Conrad le Salique*, vouloient qu'on le sacrât incessamment; & *Wippon* dit, que la consé-

cration se fit le jour de la naissance de la Ste. Vierge, au mois de Septembre.

On ne convient pas sur la généalogie de *Conrad*. Quelques Historiens estiment, que *Conrad*, du côté de son père, tiroit son origine du Duc *Conrad*, qui mourut dans une bataille qu'*Othobon* donna contre les Hongrois; & que du côté de sa mère, il sortoit de ces Princes de France, ou de Franconie, qui descendoient des Troyens, & qui avoient été baptisés par le bienheureux S. *Remi*. D'autres croient, qu'il sortoit de *Ludolphe* fils du grand *Othobon*. Mais Mr. *Chevreau* croit, que l'opinion la plus vraisemblable est, qu'il descendoit de *Conrad le Sage Duc de Franconie*, mari de *Lutgarde* fille d'*Othobon le Grand*. Il dit que *Gunon Comte de Franconie*, qui étoit venu de ce mariage, eut trois enfans, *Sifroy*, *Eberhard*, & *Herman*; & que ce dernier eut de sa femme *Adelaïde*, *Conrad le Salique*. Le savant P. *Pagi* estime aussi qu'il venoit de *Lutgarde*, fille du grand *Othobon*. *Hoffman* l. II. des *Annal. de Bamberg*, dit que son père s'appelloit *Herman*, petit-fils du Duc *Othobon*, petit-neveu de *Conrad le Sage*. A l'égard du nom de *Salique*, qu'il portoit, quelques-uns disent que c'est parce qu'étant de la Franconie, il vivoit selon la Loi *Salique*. D'autres, parce que dans la Franconie, il y a quelques habitans qu'on nommoit *Saliques*, ou *Saliens*; & parce que ces Terres étoient en Franconie, & sur le *Saal*. *Conrad* épousa *Gisele* Reine de Bourgogne, fille de *Lothaire* Roi de France, mariée la première fois avec *Bunon* Comte de Saxe; & en second des noces, avec *Ernest* Duc de Sueve. De *Bunon* elle eut *Ludolphe*, & deux Jumeaux, *Ernest* le séditieux, & *Herman*. (*Othobon* dit, que ce fut d'*Ernest* qu'elle eut ces deux

An. de  
N. S.  
1021.

Général.  
de *Conrad*.  
*Otto Frising* l. 6. c. 28. p. 121.  
*Guillilm. in Tract. de orig. X. stemm. Contr. Salici imprimé à Frisbourg dans le Brisgau l'an 1609. Blond. in Plen. assers. Général. Franc. T. II. p. 35. Chevreau T. III! p. 41. Pagi ad a. 1005. & 1025. Augt. Anony. Chron. à Lamb. edit. T. II. Bib. Cas. Pour-quoi appelé *Salique*. Epouse *Gisele*. *Ottobon Frising* p. 122. *Herm. Contr. Baron. ex Glab. l. 4. Wippon.**

An. de N. S. 1024.

filz, *Ernoß & Herman.*) *Gisèle* fut sacrée, quelques jours après, par *Piligrin* Archevêque de Cologne, sans qu'on sache bien la raison pour laquelle on retarda son sacre.

Concile de Paris à l'occasion de S. Martial. *Adem. in Catal. seu comm. Abbat. Lemov. Concil. Lemovis. II. a. 1031. T. IX. Concil. p. 870.*

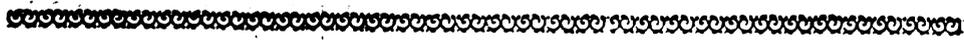
Quittons un moment l'*Allemagne*, pour venir en *France*. L'année précédente, on avoit agité dans le Concile de *Poitiers*, la question, si on donneroit à *S. Martial* le nom d'*Apôtre*, ou de *Confesseur*; & on ne put rien décider. Cette année on tint un autre Concile à *Paris*, où il y avoit un plus grand nombre de Docteurs. *Robert* Roi de France, *Gaufrin* Archevêque, & plusieurs Prélats s'y trouverent. Ceux de *Limoges* soutenoient, que *Martial* devoit être appellé le *Premier Confesseur*; ceux de *Paris* l'appelloient *Apôtre*. Le Roi *Robert* prononça pour ceux de *Paris*, & on envoya le sentiment du Concile au Pape *Jean*.

Mort de Ste. Agathe Hildegarde. *Acta Sanct. ad d. 5. Feb. p. 721.*

Les Actes des Saints, au 5. de Fev. mettent dans cette année la mort de Ste. *Agathe Hildegarde*. Son Epoux, qui étoit un Comte Palatin de la Carinthie, ayant, dit-on, cru trop legerement un de ses parens, qui accusa la Comtesse d'adultere, la précipita, avec sa servante,

du haut de la fenêtre; mais heureusement, elles ne se firent aucun mal; & la Légende ajoute, que le Comte, ayant connu leur innocence, se fit arracher les yeux, fit construire un Temple à l'honneur de *S. Paul*, s'imposa un pèlerinage de sept ans, au bout duquel il mourut. Celui qui rapporte cela, ajoute, qu'on fait une narration plus vraisemblable, en disant que ce fut une femme qui tiroit du lait d'une vache, qui calomnia la Comtesse; que le Comte la crut; qu'il vint en furie dans la chambre de la Comtesse; que la trouvant fermée, comme on ne l'ouvrit pas tout d'un coup, il l'enfonça; & qu'ayant pris la Comtesse par les cheveux, il lui fit sauter la fenêtre, & à sa servante après elle: mais que les Anges les accompagnèrent, & les réjouirent par leurs chants; que le Comte voyant cela, avoit voulu punir sur le champ la calomniatrice; mais qu'il avoit trouvé qu'elle, sa vache, son lait, & tout ce qu'elle avoit, avoit été changé en pierre. J'admire qu'on dise que ce récit est plus vraisemblable que le précédent: je suis sûr que les gens de bon-sens n'en croiront rien.

An. de N. S. 1024.



L'an 1025. de N. S. Le 50. de Basile, & de Constantin. Le 2. de Conrad le Salique. Le 29. de Robert. Le 2. de Jean XIX. Indiction VIII.

Conrad vient dans la Ville de Constance. *Wippon. c. 7.* Ceux de Pavie tâchent

**C**onrad célébra la fête de Pentecôte dans la Ville de *Constance*, où *Héribert* Archevêque de Milan, avec plusieurs grands Seigneurs d'Italie, vinrent lui prêter le serment de fidélité. Ceux de *Pavie* envoyèrent aussi des Députez pour l'appaiser, sur ce qu'ayant su la mort d'*Henri*, ils avoient rasé jusqu'aux fondemens

le Palais de l'Empereur, qu'*Othobon III.* avoit si fort enrichi. Les Italiens, qui haïssoient beaucoup la Nation Teutonique, refusèrent d'obeir à *Conrad*, & députerent en France vers le Roi *Robert*, afin de lui offrir le Royaume d'Italie, ou à son refus, à son fils *Hugues*. *Robert* n'ayant pas voulu accep-

ter de l'appaiser. Les Italiens tâchent d'avoir pour Roi, ou *Robert*, ou *Hugues* son

An. de N. S. 1025. fils, ou Guillaume IV. Duc d'Aquitaine. *Gl. l. 3. c. 9. Duchesn. T. IV. p. 79. Mezerai. Bessius in hist. Comir. Pistaviens. & Aquir. Duc. c. 20. & in Tract. de vera orig. Hugon. Ital. Reg. Epist. Fulb. XV. LVII. LVIII. LIX. LX. Chagrins du R. Robert de la part de Constance. Mezerai. Vision de Savinien.*

ter ces propositions, ils s'adresserent ensuite à *Guillaume IV.* Duc d'Aquitaine, fort connu à Rome par ses fréquens pèlerinages. Il écouta leurs offres, dépêcha en ce pais-là pour fonder le gué, & puis il y passa lui-même. Quand il fut sur les lieux, il ne trouva rien de ce qu'on lui avoit promis; on ne lui proposoit que des conditions ridicules. Ainsi il se moqua d'eux, & se retira.

*Robert* avoit des chagrins domestiques. *M. de Mezerai* rapporte, que la Reine *Constance* lui en donnoit tous les jours; en sorte que le Roi résolut de la repudier, sous prétexte de parenté; qu'il déclara son dessein à quelques Evêques, & qu'il alla à Rome pour ce sujet: que la Reine fut fort étonnée de cette résolution; & qu'un Auteur dit, qu'elle eut recours à l'intercession de *S. Savinien* Martyr, premier Evêque de Sens: que cet Auteur ajoute, que le Saint apparut à *Constance*, & qu'il l'assura que Dieu avoit, en sa faveur, changé la volonté du Roi; qui étant revenu de Rome, ne songea plus à la quitter: ce qui pénétra tellement la Reine de reconnoissance envers le Saint, qu'en mémoire de cette faveur, elle fit richement enchasser le corps du Saint Martyr, qui étoit au Monastere de *S. Pierre le Vif* de Sens. Nous avons remarqué ailleurs, que le voyage de *Robert* à Rome arriva l'an 1018; mais que ce fut cette année, que *Constance* honora le corps de *Savinien*. *Mr. de Mezerai*, fort prudemment, dit qu'il n'est pas garant de l'histoire de la vision de *Savinien*; mais que la Reine n'en devint pas plus sage. *Robert* son Epoux étoit dans des gênes continuelles, il faisoit qu'il se cachât; & quand il vouloit faire du bien à quelqu'un, ou qu'il recompensoit ses lerviteurs, il ajoutoit toujours, *Prenez garde que Constance ne le sache.*

Il y avoit dans la Cour de *Robert*, un Seigneur nommé *Hugues de Beauvais*, qui étoit *Comte du Palais*, ce qui est aujourd'hui le *Grand-Maitre de la Maison du Roi*. *Constance* ne l'aimoit point, soit qu'elle fût fâchée qu'un autre qu'elle eût du crédit auprès de *Robert*, soit qu'elle eût appris que ce Seigneur lui rendoit de mauvais offices. Elle écrivit à *Foulques* Comte d'Anjou, qui étoit son oncle, ou son cousin, pour le prier de la venger de cet ennemi. Le Comte, fort vindicatif naturellement, lui envoya douze Gentilshommes pour exécuter sa vengeance, qui, en présence du Roi, tuèrent *Hugues de Beauvais*, sans avoir égard aux prieres du Roi même. *Mezerai* dit, tantôt, que ce fut à la chambre du Roi; & tantôt, que ce fut à la chasse. *Foulques* fut contraint de venir en Cour, demander pardon au Roi, & de lui livrer les assassins; & on prétend même, qu'il en eut un si grand remords de conscience, qu'il alla à *Jerusalem*, où, par une pénitence remarquable, il se fit trainer tout nud, avec la corde au cou, & battre de verges par un de ses gens, qui criait: *Seigneur, ayez pitié de ce miserable parjure & fugitif Foulques.*

Le Roi fut tellement irrité de cet attentat, qu'il vouloit chasser *Constance*; mais quelques Evêques firent fa paix avec *Robert*. Elle n'en devint pas meilleure; car elle traitoit son propre fils *Hugues* si cruellement, que, quoiqu'il eût été couronné, elle le contraignit de sortir de la Cour, & d'aller errant, de côté & d'autre, menant plutôt la vie d'un bandit, que d'un Prince; en sorte qu'il arriva que *Guillaume* Comte du Perche, très méchant homme, eut la hardiesse de l'arrêter prisonnier, pour quelque action indigne, à laquelle l'extrême misere l'avoit forcé;

An. de N. S. 1025.

*Mezerai* Hugues de Beauvais est tué par ordre de *Constance* en présence du Roi.

*Mezer.* p. 106. & 116.

p. 117. Remords de *Foulques*, qui le fait tuer pour plaire à *Constance*. Cruauté de *Constance* contre son fils *Hugues*, qu'elle réduit à faire des actions indignes de sa naissance.

*Mezerai.*

An. de N. S. 1025.

Hugues meurt. Baluz. Miscell. l. 2. ex Chro. Floriac. Duchesne T. IV. P. Page. Douceur de Robert envers des criminels.

forcé : mais le Roi le retira bientôt, & la Reine devint plus humaine. On dit que ce fils Hugues mourut cette année. Il fut fort regretté, à cause de ses grandes qualitez. Il fut enterré à S. Corneille de Compiègne. Mezeray met sa mort à l'an 1026.

Certainement, on ne peut assez admirer la douceur du Roi, à l'égard de Constance: mais elle lui étoit si naturelle, qu'il en faisoit ressentir les effets à tout le monde. On découvrit un jour des gens, qui avoient conspiré contre son Etat, & contre sa vie. Les coupables furent arrêtez. Mais comme les Seigneurs étoient assemblez pour les condamner à la mort, il fit traiter splendidement ces malheureux, & les admit le lendemain à la sacrée Communion. Ensuite il voulut qu'on les laissât en liberté, disant, que l'on ne pouvoit pas faire mourir ceux que Jésus Christ venoit de recevoir à son festin. Et en effet, un criminel est réputé avoir sa grace, si le Souverain l'admet à sa table.

Mort de Boleslas premier Roi de Pologne. Wippon. hist. de Conrad Salique. Le Laboureur. Relat. du voyage de Pologne. p. 139. 140.

Il y eut plusieurs personnes très distinguées par le rang éminent qu'elles tenoient dans le monde, qui moururent en cette année.

La premiere qui mourut, fut Boleslas, premier Roi de Pologne. Nous avons dit ailleurs, comment il fut fait Roi. Ce Prince étoit vaillant; il battit souvent les Bohémiens, il chatia les Moraves, & les rendit ses tributaires, & il punit les Prussiens Idolâtres, qui avoient martyrisé S. Adelbert. Mizislas, ou Mizico, son fils, lui succéda.

La seconde personne considérable qui mourut, fut Eustathe Patriarche de Constantinople, qui avoit succédé à Serge. Il eut pour successeur Alexius. On dit que cet Alexius ayant apporté à Basile malade, la tête de J. Batisse, fut désigné Patriarche. Tom. I.

triarche par l'Empereur même, qui mourut peu de tems après.

C'est la troisieme personne éminente, qui finit sa course cette année. Cet Empereur mourut, après avoir vécu 72 ans, & regné 50 ans avec son frere Constantin. Ce dernier regna seul, mais il étoit indigne de regner. Pendant la vie de son frere, il ne s'étoit mêlé que de ses plaisirs. Aussi, quand il fut question de tenir les rênes de l'Empire, il se trouva si engourdi dans l'oïiveté, si appesanti par ses excès, si efféminé par ses débauches, si abattu par sa vieillesse, qu'il ne fut capable de rien què d'exercer des cruautés. Il haïssoit les gens de bien, parce que leur présence sembloit lui reprocher ses vices; il punissoit ses Sujets pour le moindre soupçon, & il fit crever les yeux au vaillant Nicephore Comnene. Il n'épargnoit pas le Clergé. Il est vrai qu'il ne gardoit pas sa colère aussi longtems que Basile, & qu'il se repentoit du mal qu'il avoit fait. On dit qu'il dictoit ses Lettres & ses Patentes, avec une rapidité, qui laissoit ceux qui avoient la main la plus legere. Quelques Historiens disent que Basile avoit fait vœu de se faire Moine, s'il pouvoit domter les Bulgares; & que pour acquitter son vœu, il porta le reste de sa vie, sous son habit ordinaire, un petit habit de Moine; gardant la continence, & s'abstenant de manger de la viande. Le corps de Basile fut d'abord enterré dans un Monastere; mais ensuite il fut transporté ailleurs. Zonare dit, que cet Empereur avoit dessein d'aller en Sicile, lorsque la maladie le saisit; & nous apprenons de Cedrenus, qu'il y avoit déjà envoyé Oreste.

Il y eut quelques Conciles, ou Synodes. Il y en eut deux qui ne sont d'aucune importance.

Il s'en tint un à Anse, petite Ville

An. de N. S. 1025.

ALIXIUS lui succéda. Mort de Basile Empereur. Cedren. 719. Zon. 227. Psell. T. 1. c. 20. Mauvaises qualitez de Constantin. Cedr. 720.

Psell.

Pachym. l. 11. c. 21.

Cavo hist. lit. p. 207. Concile à Anse.

An. de  
N. S.  
1025.

Conc.  
T. IX.  
p. 859.

Défen-  
se à l'Ar-  
chevê-  
que de  
Vienne  
de don-  
ner les  
Ordres  
aux Re-  
ligieux  
de Clu-  
gni, sans  
la per-  
mission  
de l'E-  
vêque de  
Macon.

le de France dans le *Lyonnois*, près de la *Saone*. Divers Prélats se trouverent à ce Concile, & on y régla, que désormais il ne seroit pas permis à l'Archevêque de *Vienne*, de donner les Ordres aux Religieux de *Clugny*, sans la permission de l'Evêque de *Macon*. Le sujet de ce Règlement fut, que *Burchard* Archevêque de *Vienne* fut prié, à cause de la haute estime où il étoit, par *S. Odilon* Abbé de *Clugny*, de donner les Ordres à ses Religieux. Il le fit; mais *Gauslin* Evêque de *Macon*, qui avoit seul le droit de donner ces Ordres, s'en plaignit. L'affaire fut accommodée dans ce Concile, qui se tint dans l'Eglise de *S. Romain* d'Anse. *Odilon* ayant montré un Privilege de l'Eglise Romaine, pour n'être sujet à aucun Evêque, on ne fit pas attention à ce Privilege, mais aux Canons du Concile de *Chalcedoine*; ce qui fait voir, dit Mr. l'Abbé *Fleuri* T. XII. p. 464. que les Evêques de ce tems-là ne croyoient pas le Pape au-dessus des Canons. L'Archevêque reconnut devant l'Evêque de *Macon*, qu'il avoit tort; & pour satisfaction, il lui promit de lui donner, durant le Carême, pendant qu'ils vivoient, la quantité nécessaire d'huile d'olive pour faire le Chrême. On y régla d'autres differends. Nous en avons les Actes.

Synode  
à Arras.  
Dom  
Luc. d'Ar-  
cheri.  
T. XIII.

Des  
gens  
vien-  
nent d'It-  
alie, qui

Il y eut aussi un Synode à *Arras*, qui mérite que nous nous y arrêtions un peu. *Gerard* Evêque de *Cambray* & d'*Arras*, faisant sa résidence pour quelques jours dans cette dernière Ville, apprit qu'il étoit venu d'Italie quelques personnes, qui avoient de nouveaux sentimens. Sur ce rapport, *Gerard* fit faire perquisition de ceux qui étoient soupçonnez. Le Gouverneur les fit arrêter, & mener devant l'Evêque; qui, après les avoir interrogés, ayant d'autres oc-

cupations, les fit renfermer pendant trois jours, & ordonna le lendemain un Jeûne aux Clercs & aux Moines de ces lieux-là, afin que ces prisonniers reconnussent leur erreur.

Le troisième jour, qui étoit un Dimanche, il se tint un Synode, composé des Abbez, des Archidiares, des Moines, & du Clergé; & il fit amener les prisonniers, qui déclarerent,

1. Qu'ils étoient Disciples d'un Italien nommé *Gandulphe*, qui les avoit instruits des Commandemens de l'Évangile, & des Apôtres; qu'ils ne recevoient aucune autre Écriture, mais qu'ils observoient celle-là exactement. Les Actes, que nous avons de ce Synode, disent qu'il fut assemblé contre des gens, qui faisoient profession de suivre la doctrine des Apôtres, pour lesquels seuls ils avoient de la vénération.

2. Qu'ils n'invoquoient point les Saints.

3. Qu'ils rejettoient l'adoration & le culte des Images, de la Croix, &c.

4. Qu'ils ne vouloient point que l'on fit des Ordres, un Sacrement.

5. Ni qu'on attribuât aux Prêtres, le pouvoir d'absoudre les pécheurs.

6. Ni qu'on donnât à l'Eglise une autorité souveraine.

7. Ni qu'on donnât l'Extrême-Onction aux malades.

8. Ni que l'on offrit le sacrifice de la Messe pour le soulagement des Morts.

Jusques là, ils paroissoient avoir été instruits par un Disciple de *Claude de Turin*, qui enseignoit toutes ces vérités. D'où les Protestans tirent ces conséquences. 1. Qu'il y avoit dans ce tems-là des Sociétés, & plusieurs personnes, qui professoient la vérité. 2. Et que la Foi s'étoit conservée pure dans les fron-

An. de  
N. S.  
1025.

enfei-  
gnent  
de nou-  
veaux  
sentim-  
ens.

Leurs  
sentim-  
ens.

Spicil  
Dacher.  
T. XIII.  
p. 17.

Basnage  
hist. de  
l'Eglise  
p. 139.

An. de  
N. S.  
1025.

tieres de l'Italie, puisque c'étoit de là qu'ils venoient.

9. On dit, qu'étant interrogez sur le Batême, ils répondirent, que leur Maitre leur avoit appris, que pourvu que l'on pratiquât les préceptes de l'Evangile, que l'on renonçât au Monde, que l'on ne suivit point ses passions, que l'on gagnât sa vie par le travail de ses mains, que l'on ne fit tort à personne, & que l'on exerçât la charité envers ceux qui étoient animez du même zèle; il n'étoit pas nécessaire de recevoir le Batême. Que si l'on manquoit à ces devoirs, le Batême étoit inutile; & que quand il auroit quelque vertu, il étoit devenu inutile, pour trois raisons. 1. Par la vie déréglée des Ministres. 2. Parce que l'on commet dans le cours de la vie, les vices que le Batême peut avoir remis. 3. Et parce qu'on batise les Enfans, qui n'ont ni foi, ni volonté, & qui ne peuvent demander le Batême. L'Evêque leur repliqua, 1. Que quoique J. Christ fût parfaitement juste, il avoit bien voulu recevoir le Batême, de Jean. 2. Qu'il avoit institué ce Sacrement pour la régénération, & pour la remission du péché. 3. Que dans ce Sacrement, le S. Esprit opere invisiblement dans l'ame, ce que l'eau fait extérieurement sur le corps. 4. Que, soit qu'il soit administré par de bons ou de mauvais Ministres, il a toujours son effet, parce que c'est le S. Esprit qui sanctifie, & que la malice de l'homme ne peut pas empêcher l'effet de l'operation de Dieu: que Judas batisoit, comme les autres Apôtres. 5. Que la nécessité du Batême se prouve par la doctrine de l'Evangile & des Apôtres.

Il ajouta encore plusieurs autres choses sur ce sujet. Il y a beaucoup d'apparence, que ces gens croyoient, 1. Que le Batême n'avoit aucune

An. de  
N. S.  
1025.

efficace, lorsqu'il étoit administré par des Prêtres d'une vie scandaleuse. 2. Qu'il ne devoit être conféré qu'aux adultes. 3. Que la repentance étoit inutile à ceux qui retomboient dans leurs péchez; parce que l'Ecriture dit, que si le juste tombe, ses premières justices ne lui feront point imputées: & qu'ils approchoient de la rigueur des Novatians.

C'étoient-là des Erreurs. Mais pour les décrier, on publioit qu'ils rejettoient le Batême.

10. On les accusoit aussi de rejeter l'Eucharistie. Mais dans ce siècle-là c'étoit rejeter l'Eucharistie, & détester le Sacrement, que de rejeter la Présence réelle, & le sentiment de Paschase. Aussi Dom Luc Dasberi, qui nous a donné les Actes de ce Concile, dit que ces gens-là étoient des Innovateurs, qui longtems avant le Synode de Verceil, & la condamnation de Berenger, nioient la Transsubstantiation du pain & du vin, au Corps & au Sang de J. Christ. L'Evêque, pour les instruire, n'entreprit que de leur prouver la Présence réelle, & il le fit d'une maniere fort singuliere. Il apporta la Tradition de l'Apôtre S. André, qui avoit promis de faire voir Jesus-Christ dans l'Eucharistie, à son persécuteur, s'il vouloit se convertir. Il allegua les linges qui avoient servi à S. Pierre, que Gregoire avoit donnez comme des Reliques, parce qu'il s'en étoit servi pour consacrer; & dont on vit sortir du sang lorsqu'on les coupa, pour convaincre ces incrédules, qui doutoient que de semblables linges pussent être regardez comme des Reliques. L'Evêque d'Arras faisoit ce raisonnement. „ Si le sang „ des Martyrs a tellement pénétré „ ces linges, qu'il en est sorti du „ sang lorsqu'on les a coupez; com- „ bien plus le sang de J. Christ doit-

Accu-  
sez de  
rejeter  
le Baté-  
me, &  
l'Eucha-  
ristie.  
Prof. T.  
XIII.  
p. 6.

R 2

„ il

Dupin  
p. 128.

An. de N. S. 1025. „ il transformer le pain & le vin, „ lorsqu'il est consacré " ? Il cita le miracle du Curé de *Plegils*, & ces visions d'Ange qui assistoient souvent à l'Autel, dont *Paschase* s'étoit servi.

T. V.  
Hist. de  
l'Église  
l. XIX.  
c. 2.

Comment pouvoir résister à de telles preuves ? & qui ne se rendroit à de telles démonstrations ? Aussi on rapporte, que ces gens reconnurent leur erreur ; qu'ils dirent, avec de grands soupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche ; & qu'ils demandèrent pardon. Le feu qu'ils voyoient préparé, & où on les auroit jetté, donnoit un grand poids aux raisons de l'Évêque, dit fort bien M. l'Abbé de *Choisi*. L'Évêque leur fit de grandes instructions sur les Temples, qu'ils méprisoient, dit-on, comme des amas de pierres ; sur l'Autel, sur l'Encens, sur le Mariage, sur la Psalmodie ; la vénération de la Croix & des Images, sur la nécessité de la Grace. On fit sur le champ une Profession de Foi, contraire à leurs sentimens ; elle fut récitée par l'Évêque, & tout le Clergé ; & expliquée en Langue vulgaire, parce que ces prétendus Hérétiques n'entendoient pas bien le Latin. On la leur fit signer ; & on les traitoit d'aveugles & de sacrilèges, à cause qu'ils croyoient qu'il étoit indifférent d'être enterré dans une Église, où dans un autre lieu ; quelle Hérésie ! & sur-tout, parce qu'ils déclamoient contre l'avarice des Prêtres. Ils furent bien heureux d'échapper le feu, après s'en être ainsi pris aux Prêtres ; car c'étoit la plus grande Hérésie de toutes. Mais ils n'échaperent pas la question. Ce ne fut que par la violence de différens supplices, que le Synode arracha la confession, dont les Actes nous parlent ; & on leur fit avouer tout ce qu'on leur demandoit, afin de les rendre plus odieux.

An. de N. S. 1025. Le Chapitre & l'Évêque de *Liege* les avoit renvoyez sans les punir : mais on les mit à la question en Flandres. Quelle procédure ! Quoi qu'il en soit, on dit qu'ils se retirèrent, après avoir été reconciliez à l'Église par la bénédiction de l'Évêque, qui dressa lui-même les Actes, que *Dom Luc Dachery* nous a donnez dans le 13. Tome de son *Spicilege*.

Au-reste, ces Actes sont fort suspects, puisque *Balderic* Evêque de Noyon, qui étoit Secrétaire de *Gerard* Evêque de Cambrai Président de ce Synode, n'en dit mot dans sa Chronique. Ce *Gerard*, Evêque d'Arras & de Cambrai, enseignoit, comme le rapporte M. *Basnage* dans le V. Tome de son Histoire de la Religion des Églises Reformées, „ qu'il n'y a aucune justice, aucun „ mérite du bien, qui ne découle „ de la grace céleste, comme de sa „ source ; car tout don parfait vient „ d'en-haut, du Pere des lumieres : „ Qu'il n'y a point de tems, auquel „ nous n'ayons besoin du secours di- „ vin ; parce que, par la chute du „ premier homme, nous avons per- „ du l'innocence, & la puissance na- „ turelle, & que personne ne peut „ sortir de cet abime profond par le „ Libre-arbitre, si la grace de la „ miséricorde ne le relève : Que „ tout ce qu'il y a de penstes sain- „ tes, de mouvemens dans nos cœurs „ ou dans notre volonté & notre „ arbitre, descend de la grace de „ Dieu ; parce que c'est par lui que „ nous pouvons faire quelque chose „ de bien, & que sans lui nous ne „ pouvons rien faire, comme le di- „ soit J. Christ à ses Disciples, „ *Vous ne pouvez rien sans moi* : Que „ tous les mérites, ou vertus des „ hommes, sont prévenus par la Gra- „ ce, par laquelle seule nous pouvons „ commencer & faire le bien.

Ce

An. de  
N. S.  
1025.

Ce même *Gerard* disoit, que tous les Apôtres avoient eu un égal degré d'honneur & de pouvoir avec *S. Pierre*; & que les Evêques étoient les successeurs des Apôtres, qui les avoient ordonnez.

Olbert.  
Nar.  
Alex. p.  
500.  
Sigeb. c.  
142.

On met dans ce tems la mort d'*Olbert*, qui, de Moine de *Lobes* de l'Ordre de *S. Benoit*, devint le 4. Abbé de *Gemblours*, & le premier de *S. Jaques* à *Liege*. Il a écrit

l'Histoire du V.T., & les Vies de quelques Saints. Il avoit été Maître de *Burchard*, dont je parlerai dans l'année suivante: *Oudin* dit qu'il mourut à *Liege* l'an 1048. qu'il fut enseveli dans l'Eglise de *S. Jaques*, avec une Epitaphe, où il est appelé le miroir des Abbez, & l'ornement des Moines.

On met aussi la mort de *Durand* Evêque de *Liege*.

An. de  
N. S.  
1025.

Valer.  
Andr. in  
Bibl.  
Belg. Ger-  
rar. Joa.  
Vossius l.  
2. de hist.  
Lat. c.  
41.  
La mort  
de Du-  
rand.

L'an 1026. de N. S. Le 51. de Constantin. Le 3. de Conrad II. Le 30. de Robert. Le 3. de Jean Pape. Indiction IX.

Conrad désigne son fils Henri Roi. Wippo. Herm. Contr. Maria. Scor. Vient en Italie. Sigon. de Reg. Ital. l. VIII. p. 139. Ceux de Pavie châtiez.

**C**onrad, par le conseil, & à la priere des Princes de l'Empire, désigna son fils *Henri* pour regner après lui, & le remit entre les mains de l'Evêque *Brunon*. Ensuite il vint en *Italie*, avec une Armée nombreuse. Il y entra par *Verone*; & il étoit à *Verceil* à la fête de Pâque. Il soumit d'abord presque toute l'*Italie*; mais il ne put pas si-tôt prendre *Pavie*, parce qu'il y avoit un grand peuple. Il ne voulut pas aussi recevoir ses habitans en grace, parce qu'ils refusoient de rebâtir le Palais, que *Theodoric* de *Verone* avoit fait bâtir, qui avoit été fort embelli par *Othon III.* & qu'ils avoient détruit. L'obstination de ceux de *Pavie* causa de grands maux; plusieurs de leurs Eglises, qui étoient aux environs de leur Ville, avec leurs Châteaux, furent brulez. Le peuple, qui s'y étoit retiré, périt par le feu; leurs campagnes furent défolées, leurs vignes arrachées, le Roi ne laissoit entrer ni sortir personne, le commerce étoit interrompu: & cela dura deux ans, jusqu'à ce que ceux de *Pavie* eussent exécuté les ordres de *Conrad II.* Il arriva aussi une sédition à *Ravenne*; les habitans de cette Ville

ayant voulu en faire sortir l'Armée du Roi. La sédition fut si grande, que *Conrad* prit les armes; mais comme il vit que ceux de *Ravenne* s'enfuyoient dans les Eglises, & cherchoient quelque lieu à se cacher, il en eut pitié; rappella & arrêta ses troupes, qui poursuivoient ces habitans effrayez, & se retira dans son Palais.

Appai-  
sée.

*Sigonius*, dans l'endroit que j'ai cité, dit que l'Empereur alla à *Milan*, & qu'il y reçut le diadème par les mains de l'Archevêque: que de là il voulut aller à *Monza*, pour y être encore couronné: qu'ensuite il passa dans une autre Ville près de *Plaisance*, où il fit des Loix pour la sûreté de son Royaume; & qu'après cela il vint à *Ravenne*.

Quelques Historiens disent, que *Conrad* voulut aller à *Wormes* visiter *Burchard*, qui avoit eu soin de lui pendant sa jeunesse, & qui l'avoit élevé. Il le visita en effet, & cet Evêque mourut peu de tems après.

*Burchard*, ou *Bouchard*, étoit de *La Bassée*, Ville de *Flandres*, sur les frontieres d'*Artois*, à ce que quelques-uns croient; & non du Pais de *Hesse*, comme d'autres l'ont cru.

Bur-  
chard.  
Doujat.  
h. st. des  
Droits  
Canon.  
Moreri.

Une  
sédition  
à Ra-  
venne.

An. de  
N. S.  
1026.

Dupin  
Ste. Mar-  
the Gall.  
Christ.  
Lemire.  
Baron.  
Trithem.  
Bell. de  
scrips.  
Eccles.  
Possévin.  
in appar.  
Baluz. in  
Præf. ad  
Regino-  
nem Si-  
geb. in  
Chron. ad  
a. 1008.  
et in lib.  
de script.  
Eccles. c.  
141.  
Anton.  
August.  
Blondel  
dans son  
faux Isi-  
dore c.  
18.

Il prit l'habit de Religieux de S. Benoit, dans l'Abbaye de Lobes, aujourd'hui du Diocèse de Cambrai; depuis, il fut Abbé de Gemblours, aujourd'hui dans le Diocèse de Namur, où il avoit été Disciple d'Olbert; ensuite Abbé de S. Jacques de Liege; & enfin Evêque de Wormes. Il fit, avec le secours d'Olbert Abbé de Gemblours, le grand Volume des Décrets, divisé en XX. Livres. Il entreprit cet Ouvrage à la persuasion de Brunichon Prévôt de son Eglise, pour instruire les Prêtres, des choses qui regardent l'administration du Sacrement de la Pénitence. Son Livre est tout pris, comme il le dit lui-même,

1. De ce qu'on a appelé le Corps des Canons.
2. Du Canon des Apôtres.
3. Des Conciles d'outre-mer. Il entend les Orientaux.
4. Des Conciles célèbres en Allemagne, en France, en Espagne.
5. Des Décrets des Papes de Rome.
6. Des Ecrits Evangeliques & Apostoliques.
7. Du V. Testament.
8. Des Livres de S. Gregoire, de S. Jérôme, S. Augustin, S. Ambroise, Benoit, Basile le Grand, Isidore.
9. Du Pénitentiel Romain; de celui de Theodore, de celui de Bede.

Il a beaucoup copié & suivi Reginon; mais on prétend qu'il a fait plusieurs fautes, dans lesquelles Reginon n'étoit point tombé. Son Livre est fait avec assez d'ordre, mais sans choix. Il parle de l'autorité du Pape, de l'Ordination des Evêques, de leurs devoirs, de la maniere de les juger; du reste du Clergé; des Eglises, & de leurs biens temporels, des Sacremens; des crimes, de leurs pénitences, & de la maniere de les racheter. En voici une. Celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera

cinquante Psaumes à genoux dans l'Eglise, & nourrira un pauvre ce jour-là; moyennant quoi il prendra la nourriture qu'il voudra; pourvu que ce ne soit ni vin, ni chair, ni graisse. Cent génuflexions tiendront lieu de 50 Psaumes. Et les riches pourront se racheter pour de l'argent. Il allegue plusieurs fausses Décrétales des Papes. Il parle du Sacrement du Batême, du Sacrement du Corps & du Sang de J. Christ, des Homicides, du Parricide, des Fratricides, des Hommes & des Femmes consacrés à Dieu, des Vierges & Veuves non voilées, de leurs Ravisseurs, des Concubines, des Enchanteurs, des Augures, des Devins, des Sacrileges, des diverses illusions du Diable, des Excommuniés, des Larrons, des Voleurs, du Parjure, du Jeûne sacré, de l'ivrognerie, des Empereurs, des Princes, des autres Laïques, des Accusateurs, des Juges, des Défenseurs, des Faux-Témoins, & de la Pénitence qui leur est imposée &c. On trouve dans son Livre, des ordures, que je n'oserois traduire en François: on peut voir le Livre XIX. Il est vrai qu'on en trouve bien davantage dans le Livre des Confessions de Benedetti, dans l'Institution des Prêtres du Cardinal Tolet, dans Navarras, & dans le Livre de Sanchez. Mais, pour revenir à Burchard, il se trouva au Concile de Selgenstad, l'an 1022. Il paroît par son Epitaphe, qu'il avoit fait rebâtir les murailles de Wormes. On ne lui trouva d'argent, que trois deniers dans un gant: mais on dit qu'on trouva dans un cofret, un cilice très rude, & une chaîne de fer usée d'un côté, à force de l'avoir portée.

Comme l'Ouvrage de Burchard est plein de sentences, que quelques Savans des siècles voisins de celui de cet Evêque avoient toujours à la bou-

An. de  
N. S.  
1026.

Orig.  
ne du  
mot de  
burchard.

An. de N. S. 1026.

*Don, as dans son hist. du Droit Canon. 1. part. c. 25. Fures. Cojas dans son Afric. Trais. 2. sur la Loi, qui cum servum cre. Chron. Clarval. a. 1183.*

bouche; on prit le mot de *Brocard* pour toutes sortes de sentences; & ensuite, par l'abus de ceux qui les débitoient mal à propos, ou qui les tournoient en ridicule, on prit le mot de *Brocard*, pour des paroles plaisantes, & pour des paroles desobligeantes, & injurieuses. D'autres dérivent ce mot du Latin *brochus*, qui signifie un homme qui a des dents qui s'avancent en dehors. *Vossius* dérive ce mot du Grec *Protarchica*, premiers éléments. On pourroit dire aussi, que ce mot vient de *Brocca*, *brochia*, qui signifie des *broches*. On appelle *Brocards de Droit*, les premières maximes du Droit, comme ceux qu'a fait *Azo*, *Brocardia Juris*. Mais c'est assez, & peut-être trop sur cette matière. Son Ouvrage des *Décrets* a été premièrement imprimé à Paris l'an 1499. puis à Cologne l'an 1548. in 8. puis à Paris l'an 1549. On peut voir sur sujet *Sigebert*, dans son Livre des *Ecrivains Ecclésiast.* c. 141. & 142; *Henri Pantaleon* dans sa *Prosopographie des Hommes illustres de toute l'Allemagne*, Part. II; *Antoine Poffevin*, T. I. de son *Apparat Sacré*; *Gerard von Mastricht*, dans l'*Hist. du Droit Ecclésiast.* & *Pap. num. 248. ad 254. p. 284. ad 291*; *Guillaume Cave*, dans son *Hist. Littéraire*, à l'année 996; *Oudin*, dans son *Comm. sur les Ecr. Ecclésiast.* p. 529. &c.

*Oedr. p. 721. Zon. 228. Constantin Diogene défit les Boffiniens. Et les Patinaciens battus.*

Quoique *Constantin* Empereur d'Orient fût très peu capable de gouverner, cependant, durant sa vie, *Constantin Diogene*, Gouverneur de *Smyrne* & des *Bulgares*, défit les *Boffiniens* delà le Danube; & le Gouverneur de *Samos*, *Georgius Theodorocanus*, battit les *Patinaciens*, qui sont une Nation de *Scythes*; dissipa

l'Armée navale des *Sarrasins*, qui pilloient les Iles *Cyclades*, & leur prit douze Navires.

Cette année fut fatale à *Richard II.* Duc de Normandie. On l'appelloit le Pere des Moines & des Clercs, le nourricier des pauvres; & il se faisoit distinguer par sa piété. Il établit pour son successeur, *Richard III.* qui mourut peu de tems après, & à qui son frere *Robert* succéda L'Auteur de l'*Histoire du Royaume de Sicile* & de *Naples* dit, que dans cette année aussi, les *Normans*, qui voulerent chercher un lieu commode pour habiter en Italie, y avoient pris le parti de *Guaimare* de *Salerne*, contre *Pandolphe* de *Theane*, qu'ils contraignirent de se retirer à *Naples* vers *Sergius*, qui en étoit Duc. Ils prirent d'abord un endroit qu'on croit être *Ponte-Felice*, qui paroisoit très fertile; mais remarquant que le fond de la terre n'étoit qu'un marais, ils l'abandonnerent pour aller, près de là, commencer la Ville qui fut depuis appelée *Averse la Normande*, & qu'ils posséderent, sous le titre de Comté, dans la suite. Nous en parlons ailleurs.

Quelques Historiens Espagnols mettent aussi dans cette année, la naissance du *Cid*, c'est-à-dire *Seigneur*, nom que lui donnerent les cinq Rois Maures, qu'il avoit vaincus. C'est lui qui eut tant de part aux victoires de *Dom Alphonse III.* Roi de *Castille* & de *Leon*. Il s'appelloit *Dom Rodrigue Dias*; & il est fort connu par son amour pour la belle *Cbimene*, fille de *Dom Gomez de Gormas*, qu'il tua en duel, & de la mort duquel cette généreuse fille poursuivit la vengeance, nonobstant toute la tendresse qu'elle se sentoit pour le *Cid*.

An. de N. S. 1026.

Mort de Richard II. Duc de Normandie. *Will. Gemmit. hist. Norm. c. 17. Larrey. p. 258. 259. Aush. de l'hist. du Roy. de Sicile & de Naples. p. 30.*

Averse la Normande.

La naissance du Cid.

L'an

An. de  
N. S.  
1027.

An. de  
N. S.  
1027.

L'an 1027. de N. S. Le 52. de Constantin. Le 4. de Conrad. Le 31. de Robert. Le 4. de Jean XIX. ou XX. Pape. Indict. X.

Conrad vient à Rome & y est couronné. *Wippo in vita Conr. Sal. c. 16. Glab. l. 4. Osh. Frif. l. 6. c. 29. Bolland. continu. ad diem IV. Maii. Hofman. l. II. Annal. Bamb.* Conrad, après avoir fait Noël l'année précédente à *Yvrée*, vint à Rome, & il y fut reçu du Pape avec tous les honneurs qu'il pouvoit attendre. On dit même que le Pape lui alla au-devant jusqu'à *Comé*. Il y fut couronné le jour de Pâques, le 26. Mars, avec l'Imperatrice *Gisèle*, dans la Basilique de *S. Pierre*. [Quelques-uns mettent ce Couronnement à l'an 1026.] Ils y furent conduits en grande pompe, par *Raoul* Roi de Bourgogne, & oncle de l'Imperatrice, & par *Canut* Roi d'Angleterre, de *Dannemark*, &c. qui étoit venu aussi à Rome, pour vénérer les sepulcres des Sts. Apôtres. Les Romains, qui ne pouvoient souffrir les Allemands, se soulevèrent contre les soldats de l'Empereur; mais ce tumulte cessa bien-tôt, & plusieurs Romains demeurèrent sur la place. Cela obligea pourtant *Conrad* à quitter Rome, où on le voyoit à regret. Il fit pendre un Voleur fameux, nommé *Thefelgard*. Il fit une Constitution, que désormais l'Archevêque de *Milan* sacreroit l'Empereur, premierement pour Roi d'Italie; & ensuite l'accompagneroit à Rome, pour y recevoir la Couronne Imperiale. *Sigonius* dit, que l'Empereur étant prêt d'être couronné par le Pape, l'Archevêque de *Ravenne*, dans l'absence de l'Archevêque de *Milan*, prit *Conrad* par la main, pour l'amener au Pape vers l'Autel. Les Députés de *Milan* ayant vu cela, s'écrièrent, que ce n'étoit pas la fonction de l'Archevêque de *Ravenne*, mais celle de leur Prélat; & que sur

cela *Conrad* fit la Constitution que j'ai rapportée. Cependant, comme l'Archevêque de *Milan* n'étoit pas à Rome, le Pape ordonna, qu'*Arderic* Evêque de *Verceil* tiendrait sa place; & ainsi *Conrad* reçut la Couronne d'*Arderic*. *Canut* reçut de cet Empereur mille marques d'estime, & des présens très riches en vaisselle d'or & d'argent, & en des habits de prix. Il obtint aussi des Privilèges pour ses Sujets, Anglois & Danois. S'étant plaint des sommes immenses, qu'il falloit que les Archevêques payassent pour obtenir le *Pallium*; on lui promit que cela n'arriveroit plus, & que désormais le chemin seroit libre à ses Sujets, pour aller à Rome, & qu'ils seroient exemts de péage. Il acheta le bras de *S. Augustin*, cent talens d'argent, & un talent d'or: du moins on lui fit croire, que c'étoit le bras de ce saint Prélat: car, comme le remarque *Baronius*, dans ce tems-là il y avoit quantité de gens qui faisoient passer pour de saintes Reliques, tous les os qu'ils trouvoient. Coutume qui n'est pas tout à fait encore abolie aujourd'hui.

Pour revenir à *Conrad*, il s'en retourna en Allemagne, afin de s'opposer aux entreprises d'*Ernest* Duc de Suabe, d'*Albert* Duc de Carinthie, & de *Conradin* Duc de Wormes son Cousin, & d'autres, qui, dans son absence, avoient pris les armes contre lui. *Conrad* les alla combattre, dissipa leurs troupes en diverses rencontres; & il fit prisonniers plusieurs Princes, auxquels il fit faire

*Canut* reçoit des présens de *Conrad*. *Willel. Mal-mesb. de G. R. Ang. l. 2. c. 11. Baron.*

*Conrad* en Allemagne s'oppose à *Ernest*. *Heiff. h. del'Emp. l. 2. c. 7. p. 128. Osh. Frif. sing. c. 29. l. 6. p. 122.*

le

An. de le procès dans une Assemblée générale de tous les Princes & Membres de l'Empire ; dans laquelle, par un Décret solennel, les coupables furent privez de leurs Etats.

Gratification de Conrad à un Gentilhomme qui avoit perdu la jambe.

On dit que dans cette guerre, un Gentilhomme qui y avoit perdu une jambe, fut gratifié par l'Empereur d'autant de pieces d'or, qu'il en put tenir dans la botte de sa jambe coupée.

*Hofman* l. II. des Annales de Bamberg p. 58. dit que *Guelfe* Duc de Baviere assiegea *Augsbourg*, ravagea toute la campagne, prit cette Ville, en chassa *Brunon*, & enleva tout ce qu'il y avoit de plus précieux; mais que *Conrad* étant revenu en diligence en Allemagne, avoit mis à la raison ce *Guelfe*, & rétabli Evêque *Brunon*. Il ajoute, que ce *Brunon* ayant dessein d'abroger l'Evêché de *Bamberg*, avoit résolu de donner tout ce qui dépendoit de cet Evêché à *Henri* fils de *Gisèle*, & avoit pris jour pour faire cette donation. Que la nuit qui devoit précéder ce jour, *Eberhard* Evêque de *Bamberg* l'étoit venu conjurer de ne commettre pas un tel crime: que n'ayant pu le gagner, il étoit arrivé, qu'après le départ d'*Eberhard*, un sommeil profond saisit *Brunon*, & qu'il crut voir en songe son frere *Henri* Empereur, avec la barbe à moitié arrachée: qu'à cette vue, *Brunon* demanda quel téméraire avoit osé le mettre (*Henri*) en cet état; à quoi *Henri* répondit: „ C'est  
 „ vous, qui entreprenez de me dé-  
 „ pouiller, & d'ôter aux Saints de  
 „ Dieu les biens que je leur avois  
 „ donnez. Prenez garde que vous ne  
 „ portiez de très rigoureuses peines  
 „ de votre témérité”. Que *Brunon*  
 s'étant ensuite réveillé presque mort  
 d'une telle vision, il ne s'étoit pas  
 trouvé à la Conference qu'il devoit  
 avoir; mais qu'il avoit fait savoir à

Tom. I.

l'Empereur qu'il avoit souffert dans son corps & dans son esprit de si grandes douleurs, qu'il ne pouvoit se remuer du lit. Et comme l'auguste *Gisèle* lui envoya des gens pour le solliciter de tenir la promesse qu'il lui avoit faite pour son fils; *Brunon* protesta devant tous les assistans, qu'il se reconnoissoit coupable envers Dieu, envers les Saints, & envers son frere. C'est ainsi, ajoute *Hofman*, que Dieu détourna les détestables desseins de *Brunon*. Je ne suis pas garant de ce conte.

Lorsque l'Empereur étoit en Allemagne, il assista à un Concile assemblé à *Francfort* par *Aribon* Archevêque de *Mayence*, où se trouverent 23 Evêques. Dans ce Concile, l'Archevêque *Aribon* renouvela sa prétention contre *S. Godehard* de *Hildesheim*, touchant le Monastere de *Gandesheim*: mais *Godehard*, qui étoit présent, prouva son Droit par le témoignage de sept Evêques. L'Archevêque ne laissa pas de l'inquieter en deux Conciles tenus les années suivantes: mais en l'an 1030 il se désista, & reconnoissant sa faute, il se reconcilia avec l'Evêque.

*Wippon* dit, qu'après que *Conrad* eut soumis ses ennemis, il vint à *Ulme*, & il y tint une Assemblée. *Ernest* Duc de *Suabe* refusa d'y venir, se confiant sur une petite Armée qu'il avoit, mais qui l'abandonna; & ce Prince voyant que tout désertoit, s'alla remettre à l'Empereur, qui le relégua dans la *Saxe*. Après quoi *Conrad* ayant été à *Bâle*, il y trouva *Raoul* Roi de *Bourgogne*; & ensuite étant descendu par le *Rhin*, il vint en *France*, où le Duc *Conrad* son parent, qui lui avoit été rebelle, se rendit. L'Empereur voulut le châtier un peu; mais peu de tems après, il le reçut en grace, & le rétablit dans ses honneurs. Dans

An. de N. S. 1027.

Concile à Francfort.

Conrad va à Ulme.

à Bâle;

en France.

S

ce

An. de  
N. S.  
1027.

Vernher  
envoyé  
à Con-  
stantino-  
ple.  
Henri  
frere  
d'Hu-  
gues  
couron-  
né.

Mabill.  
l. II. de  
Re di-  
plom. c.  
26. n. 27.

La Rei-  
ne Con-  
stance  
s'y op-  
pose.

Bau-  
douin se  
souleve  
contre  
son pere.  
Mezerai.

Ann.  
Fland.

Othe  
Guilla-  
me  
Comte  
de  
Bourg.  
meurt.

Mort  
d'Adel-  
bolde.  
Sigeo. de  
script.  
Eccl.  
c. 138.

ce même tems, *Vernher* Evêque de Strasbourg fut envoyé par l'Empereur à Constantinople.

Dans la France, le Roi *Robert*, qui avoit perdu son fils *Hugues*, pensa à nommer quelqu'un de ses autres fils pour lui succéder; & ayant assemblé à Rheims les plus grands Seigneurs de son Royaume, il fit couronner son fils *Henri*. Il en avoit encore deux autres, *Robert*, & *Eudes*. La Reine *Constance* s'opposa fort à cette élection: elle vouloit élever *Robert* sur le Trône; & durant même la vie du Roi son Epoux, elle brassa une puissante conspiration, pour détronner *Henri*, & mettre *Robert* à sa place.

*Baudouin V.* dit le *Frison*, de Lille, & depuis appelé le *Débonnaire*, Comte de Flandres, ne pouvant plus retenir la passion qu'il avoit de dominer, prit les armes contre son pere appelé le *Barbu*, ou la *belle Barbe*, & le chassa de ses Etats, dans lesquels il ne fut rétabli que par le moyen & avec le secours de *Richard III.* Duc de Normandie; d'autres disent, de *Robert* Roi de France, dont *Baudouin IV.* avoit épousé la fille nommée *Alix*, ou *Adele*. Cependant, il y eut toujours des partialitez dans le pais; les uns tenant pour le pere, & les autres pour le fils.

Cette année fut fatale à plusieurs personnes de distinction. Elle le fut à *Othe Guillaume* Comte de Bourgogne, dont le fils *Renaud* posséda ensuite les Etats.

Elle le fut à *Adelbolde* & à *Romuald*. Le premier avoit été Moine de *Lobes* dans le Diocèse de *Liege*, & puis il devint Evêque d'*Utrecht*. On dit qu'il avoit joint la piété avec le savoir; qu'il étoit malheureux dans ses expéditions de guerre; mais très prudent dans sa conduite.

Il fut fait Evêque l'an 1008. ou 1009, après la mort *Anfrid*, ou *Aufrid*, de Louvain. Il avoit été Chancelier de l'Empereur *Henri*, dont il écrivit la Vie. On lui attribue quelques Cantiques, un Traité des louanges de la Croix; & un autre de la Sainte Vierge. On trouve ses Livres de la Vie d'*Henri II.* dans le T. VI. de *Canis.* p. 383; *Surius* au 14. de Juillet; *Gretf.* in Sanctis Bamb. In. golst. 1611. 40. Il mourut le 27. de Novembre. On peut voir *Ditmar*, *Trithem.* de Vir. Illustr. *Jean de Beka* dans l'Hist. des Evêques d'*Utrecht*, *Dupin*, *Cave*, *Oudin* Comm. des Ecr. Eccl. T. II. p. 541.

L'autre, qui mourut, étoit *Romuald*, qui avoit été le Fondateur & le premier Abbé de l'Ordre de *Camaldoli*; (à moins que nous n'aimions mieux, avec le P. *Guidon Grand*, renvoyer la mort de cet Abbé à l'an 1037.) Si nous en croyons *Pierre de Damien*, dans la Vie qu'il nous a donnée de cet Abbé, il vécut 120 ans; 20 dans le Siècle, trois dans un Monastere, & 97 ans en Hermite. Mais il y a apparence qu'il y a de l'erreur dans les nombres; du moins *Baronius* & *Bollandus* le soupçonnent, & croient qu'il faut lire 70 ans au lieu de 120. D'autres estiment qu'il vécut 90 ans. Il mourut dans le Monastere de *Valde-Castro*. Il s'étoit fait Moine l'an 971, dans l'Abbaye de *Classe*, au Diocèse de *Ravenne*: mais voyant le desordre où étoit son Monastere, il se mit sous la conduite d'un Hermite nommé *Marin*, ou *Martin*, & il embrassa la vie d'Hermite, qu'il rétablit en Occident. Ce *Martin* traitoit fort rudement *Romuald*. Il lui donnoit souvent des coups de baguette sur l'oreille gauche. Mon Maitre, lui dit-il un jour, frappez moi sur l'oreille droite; je deviens sourd de

An. de  
N. S.  
1027.

Trithem.  
me, Va-  
lers  
André  
Arnaud;  
Wion.  
Vossius.

Mort  
de Ro-  
mu-  
ald.  
Hieron.  
Prag. in  
vita Ro-  
mu-  
aldi.  
Boll. ad  
d. 7. feb.  
p. 101.  
102.  
Dupin.  
p. 131.

An. de  
N. S.  
1027.

Quels  
étoient  
les Her-  
mites du  
tems de  
Ro-  
muald.

Laures.  
Voyez  
Saldas  
& Hofy-  
obius.

Contes  
sur Ro-  
muald.

de la gauche. J'ai dit à l'année 1023, que ces Hermites dont *Romuald* étoit l'Abbé, ne vivoient pas seuls; mais qu'ils demeuroient plusieurs ensemble, dans un même endroit, séparés des autres hommes, & dans des cellules particulières, sous la conduite d'un même Supérieur. Ces sortes de Monastères étoient appelés *Laures*. Le plus fameux, qu'établit *Romuald*, fut sur l'Apennin proche d'Arezzo, dans un lieu qui leur fut donné par un homme appelé *Maldul*, d'où l'Ordre a pris le nom de *Camaldule*. On dit qu'il eut une vision d'une échelle, qui de la Terre atteignoit le Ciel, par laquelle il croyoit voir une grande multitude, non d'anges, comme *Jacob*, mais de Moines.

On trouve dans les Vies des Sts. imprimées à Paris l'an 1701. & faites par Mr. *Baillet*, au 7. de Février, deux petites Histoires, qui regardent ce Fondateur des *Camaldules*. L'une regarde ses propres Disciples, qui, par crédulité, ou par malice, feignant d'ajouter foi à une calomnie qui attaquoit ses mœurs, condamnerent leur Supérieur à la pénitence la plus humiliante, comme s'il eût été coupable du crime qu'un misérable lui imputoit. Non content du fouet, ils le tinrent excommunié pendant six mois, qu'ils l'empêcherent d'approcher des Autels, sans qu'il se mit en devoir de se justifier. L'autre est l'histoire des Païsans de la Catalogne Française, où *Romuald* s'étoit retiré, & où la réputation de sa sainteté pensa lui être fatale. Car sur un avis, qu'il devoit retourner en Italie, la crainte de le perdre leur fit prendre la résolution de le tuer, pour pouvoir le garder chez eux, de quelque manière que ce fût, & pour avoir au moins son corps, qui pût servir de défense à leur païs, & de préserva-

tif contre les malheurs publics. Le Saint ne put éviter le péril, qu'en contrefaisant le fou, pour leur ôter l'idée, que ces gens grossiers s'étoient faite de sa sainteté. On dit encore de lui, que Dieu l'éleva à une si haute perfection, qu'il connoissoit l'avenir. Qu'étant dans un bateau, où une furieuse tempête s'éleva, il assura les mariniers, qu'ils n'avoient rien à craindre. Qu'il reçut de Dieu le don des larmes. Qu'il ne vouloit plus célébrer la Messe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ses larmes; & qu'étant à *Sitrie*, quoiqu'il demeurât sept ans enfermé, gardant continuellement le silence, il ne fit jamais pourtant plus de conversions. Cela est assez singulier. Quand il s'étoit fait préparer quelque viande de son goût, dès qu'il en avoit senti l'odeur, il se reprochoit sa sensualité, & la renvoyoit sans y toucher. On raconte plusieurs de ses guérisons miraculeuses. Mais si tout le monde ne veut pas croire ce qu'on débite sur son sujet, je n'en suis pas extrêmement surpris. Cinq ans après la mort, les Moines obtinrent de Rome la permission d'élever un Autel sur son corps, ce qui étoit une espèce de canonisation. Au reste, plusieurs ont écrit la Vie de *Romuald*; *Damien*, *Renato Monti* l'an 1707. *Hierôme de Prague*, non pas celui qui étoit compagnon de *Jean Hus*, mais un autre de l'Ordre de *Camaldule*; *Sylvanus Razzius*; *Sylvestre Maurolycus*; *Ferrari*; *Pierre Galsinius*, *Thomas de Minis*; *Archangel. Hastevil- lius*.

Cette année fut encore fatale à *Alphonse V.* Roi de *Leon*, qui avoit succédé dès l'an 999 ou 1000, à son pere *Veremond II.* à l'âge de 5 ans, sous la tutelle de *Melenda Gonzales* Comte de *Galice*, homme d'un grand

An. de  
N. S.  
1027.

Vita  
Rom. n.  
53. 55.  
fac. 6.  
Act. Be-  
nediti.  
p. 296.  
Mabilon  
pref. ad  
fac. 5.  
n. 98.

Mort  
d'Alfon-  
se V.  
*Marian.*  
*Hist. Ge-  
neb.*  
*Chrom.*  
*Adem.*  
*Baron.*  
*Lucas*  
*Tud. in*  
*Chrom.*  
*Roderic*

An. de  
N. S.  
1027.

Tolet. l.  
V. de re-  
bus His-  
pan. c.  
18. 19.  
Roderic  
Sant. hist.  
Hispan.  
Part. III.  
c. 23.  
Alphon-  
se de  
Cartha-  
gen. in  
Anaco-  
phalasi  
Reg. His-  
pan. c. 67.  
Francisc.  
Tarapha  
lib. de  
orig. ac  
rebus  
gestis  
Reg. Hisp.  
Joannes  
Vasens  
in Chron.  
Coffart.  
T. LX.  
Concil.  
Baluz.  
ad l. 4.  
de Conc.  
T. XIV.  
Concil.  
T. LX. in  
Append.  
p. 1249.  
Concil.  
Hisp. T.  
III. p.  
197.  
Cave  
hist. lito-  
rar. p.  
207.

grand mérite, & d'une sageffe con-  
fommée, dont la fille *Elvire* épou-  
sa *Alphonse*. Ce Roi corrigea les  
Loix des Goths, dans l'Assemblée  
des États généraux de son Royau-  
me tenue à *Oviedo* l'an 1020. Et  
ayant fait la guerre aux Sarrasins, il  
fut tué, disent quelques-uns, d'un  
coup de fleche, au Siege de *Visco*-  
en Portugal, le 7. Mai; mais d'au-  
tres mettent sa mort à l'année  
1028.

La Chronique d'*Aymar* fait men-  
tion dans cette année, d'un Conci-  
le tenu par *Guillaume IV.* Duc d'*A-*  
*quitaine*, contre l'Hérésie des *Mani-*  
*chéens*, qui, à ce qu'on disoit, com-  
mençoit à renaître. Il se tint un au-  
tre Concile à *Elne*, petite Ville de  
France dans le Comté de Rouffillon.  
On y traita de la Paix, & de diver-  
ses choses qui regardent la Disci-  
pline Ecclésiastique. Le savant Mr. *Ba-*  
*luze* en a le premier publié les Actes  
& les Canons.

A Constantinople, le Patriarche  
*Alexis* fit une Constitution avec les  
Evêques qui se trouvoient à la Cour,  
par laquelle ils réglèrent divers points  
de Discipline.

1. Touchant les Evêques, qui  
faisoient retomber sur les Métropo-  
litains, les charges de leurs Diocè-  
ses; on établit des Economes.

2. Touchant les Evêques qui dis-  
sipoient les biens de leurs Eglises;  
& qui se mêloient des affaires tem-  
porelles; qui se dispensoient d'assis-  
ter aux Conciles Provinciaux; &  
qui entreprennoient sur les Droits de

leurs confreres.

3. Touchant les Clercs, qui pas-  
soient d'une Province à l'autre.

4. Touchant les bornes de la Ju-  
risdiction Ecclésiastique.

5. Touchant la séance des Evê-  
ques.

6. Touchant l'abus des Oratoires  
domestiques, où les personnes puis-  
santes affectoient de faire sonner,  
d'assembler le peuple, de célébrer  
l'Office, & même des Batêmes, sous  
prétexte qu'on y avoit planté une  
Croix par l'autorité du Patriarche,  
ou de l'Evêque.

7. Touchant les Monasteres don-  
nez à des étrangers.

On appelloit ceux à qui on don-  
noit des Monasteres pour les réta-  
blir, *Charistifiques*; & ces gens-là sou-  
vent retiroient le profit de ces Monas-  
teres, & les laissoient tomber en rui-  
ne. Comme ils ne rendoient point  
compte des revenus, & qu'ils les  
regardoient comme un patrimoine,  
ils négligeoient les bâtimens, &  
donnoient si peu de chose aux Moi-  
nes pour vivre, que la plupart dé-  
feroient.

L'Abbé de *Verdun* nommé *Richard*  
entreprit le Pèlerinage de *Jerusalem*  
dans cette année, & il mena avec  
lui 700 Pèlerins, qu'il défraya tous  
aux dépens du Duc de Normandie.  
L'Empereur d'Orient lui fit de grands  
présens, & le Patriarche lui donna  
des Reliques. Il mourut l'an 1046.  
Il avoit lié une étroite amitié avec  
*Simeon*, Moine de *Syracuse*.

An. de  
N. S.  
1027.

Con-  
stitution  
d'*Alexis*.  
*Jus Gra-*  
*co-Rom.*  
l. 4. p.  
250.  
*Zonar.*  
p. 726.  
*J. An-*  
*tiocch. T.*  
*I. Mon.*  
*Grac.*  
*Corcl.*  
p. 170.

An. de  
N. S.  
1028.

An. de  
N. S.  
1028.

L'an 1028. de N. S. Le 53. de Constantin. Le 1. de Romain.  
Le 5. de Conrad II. Le 32. de Robert. Le 5. de Jean XVIII.  
ou XIX. ou XX. Indict. XI.

*Wippo  
in vita  
Conrad.  
Salici.  
Conrad  
fait cou-  
ronner  
son fils  
Henri.  
Calvis.  
ex Spang.  
Etienn  
R. de  
Hongrie  
deman-  
de la Ba-  
viere.*

L'Empereur *Conrad* fit couronner, dans l'Assemblée des Etats convoquez à Aix, *Henri* son fils, qui avoit onze ans; d'autres disent qu'il n'en avoit pas dix. *Pilegrin* Archevêque de Cologne en fit la cérémonie, la semaine de Pâque.

Comme *Conrad* avoit, deux ans auparavant, fait son fils *Henri* Roi de Baviere; *Etienn* Roi de Hongrie, qui croyoit que ce Royaume étoit dû à son fils, parce que sa mere étoit Bavaroise, envoya des Ambassadeurs à *Conrad*, pour lui faire signifier les Droits qu'il avoit; mais n'ayant eu aucune satisfaction, il déclara la guerre à l'Empereur, comme on aura occasion d'en parler dans la suite.

*Cedron.  
p. 722.  
Lup.  
Protop.  
Chevreau  
T. II.  
p. 653.  
Maimb.  
sch. des  
Grecs.  
Con-  
stantin  
fait é-  
pouser  
sa fille  
Zoé par  
force à  
Romain  
Argyro-  
pule, &  
meurt.*

A l'égard de l'Empereur d'Orient, savoir, de *Constantin*, comme il se sentoit malade, & près de sa fin, il fit venir *Romain Argyropule* Sénateur, & il lui donna le choix, ou de repudier la femme qu'il avoit, & d'épouser sa fille *Zoé*, qu'il lui offroit avec l'Empire; ou de se résoudre à perdre la vue. La femme de ce Sénateur, qui avoit de la tendresse pour son mari, craignant que l'Empereur n'exercât cette cruauté envers son mari, se jeta promptement dans un Cloître, après s'être fait raser; & par ce moyen *Romain*, à l'âge de 60 ans, épousa *Zoé*, qui en avoit environ 50. *Zonare* récite la chose un peu autrement. Il dit que l'Empereur faisant l'irrité contre ce *Romain*, le fit prendre par ses Gardes, & en même tems fit sa femme Religieuse, sans leur dire à

l'un & à l'autre ce qu'il vouloit faire; après quoi on fit prendre à *Romain*, *Zoé*; & trois jours après la nôce *Constantin* mourut. Ainsi *Romain IV.* devint Empereur d'Orient. *Constantin* étant mort, *Romain* fut couronné le jour de la fête de la Naissance de notre Seigneur Jesus-Christ. *Michel Psellus* fait un bel éloge de ce *Romain*. Il parle de son éloquence. Il le représente avec une taille qui sentoit son Heros, & une majesté sur le visage, qui le faisoit regarder comme digne de conduire l'Empire. Il se proposoit d'imiter *Auguste* & *Antonin*, & de regner comme eux. Ainsi il s'appliquoit à deux choses; à l'étude des Belles-Lettres, & aux Armes. Dans ce tems-là il y avoit peu de Savans. C'étoit beaucoup, d'avoir quelque petite connoissance des ouvrages de *Platon* & d'*Aristote*. On proposoit, dit *Psellus*, plusieurs questions sur les divins Oracles, & sur les saintes Ecritures; mais on resolvoit peu les doutes qui étoient proposez.

Plusieurs Historiens mettent dans cette année, la mort d'*Olaüs* Roi de Norvege. L'an 1027, le Roi *Canut* apprit que ceux de Norvege faisoient peu de cas de leur Roi *Olaüs*. Dès qu'il le fut, il envoya beaucoup d'argent aux principaux Seigneurs de ce Royaume, pour les engager à renvoyer *Olaüs*, & à l'établir lui-même pour leur Roi. Les présens furent reçus avidement, & on fit savoir à *Canut*, que sans retard il vint en Norvege, & qu'il trouveroit tout le monde disposé à le rece-

ROMAIN  
lui suc-  
cede.  
Zon.  
l. 17.  
p. 229.

Mort  
d'Olaüs,  
Martyr.  
R. 29.  
Jul.  
La con-  
quête de  
la Nor-  
vege par  
Canut.  
Wegerni  
Westm.  
Adam.  
l. 2. c. 40.  
Dunelm.  
in hist. de  
Gest. Reg.  
Angl.

An. de  
N. S.  
1028.

voir. *Canut* ne se fit pas beaucoup solliciter, & il vint avec cinquante voiles en *Norvege*, où il mit en fuite *Olaüs*, & s'empara de son Royaume. Après quoi étant retourné en Angleterre, le Roi *Olaüs* ayant voulu reprendre la *Norvege*, fut tué par ceux de ce pais. Mais si nous en croyons d'autres Historiens, cet *Olaüs* ne fut tué que l'an 30. On ne s'accorde pas non plus sur le genre de sa mort. Les uns disent, qu'il fut tué à la guerre, voulant reconquérir son Royaume; les autres, qu'il fut tué en secret; d'autres, qu'il périt dans une Place publique. On donne de grandes louanges à la piété, à la justice & à la vertu de ce Prince. Il a été regardé comme Martyr.

Bar. ex  
Adam.  
l. 2. c. 41.  
Olaüs  
Roi de  
Suede.  
Révéla-  
tion de  
Ste Bri-  
gitta l. 8.  
c. 46.

Dans le même tems que cet *Olaüs* regnoit en *Norvege*, un autre *Olaüs* regnoit en *Suede*, sous lequel *S. Sigfrid* y vint; & l'on veut, que la *B. Vierge* en donna avis à *Sainte Brigitte*: mais tout le monde n'est pas trop convaincu des révélations de cette Sainte.

Ce Roi de *Suede* étoit gendre d'*Olaüs* Roi de *Norvege* dont j'ai parlé. Il fit de grands efforts pour faire abattre le Temple qui étoit à *Upsal*, consacré aux Idoles. Ses Sujets le prièrent, que puisqu'il vouloit être Chretien, il choisit le meilleur pais de la *Suede*, pour y établir une Eglise, & l'exercice de sa Religion, sans faire violence à personne. Le Roi accepta le Traité, & fonda une Eglise & un Siege Episcopal dans la Gothie Occidentale, proche du *Dannemarc* & de la *Norvege*, à *Scaren*. *Turgot* fut le premier Evêque. Ce Roi fit batiser sa femme & ses deux fils, *Etmond*, & *Anond* qu'il fit appeller *Jaques*, qui a été le Roi le plus aimé de tous les Suedois. Dans ce tems-là un Anglois nommé *Volfred* precha en Sue-

Adam.  
c. 44.

de l'Évangile, & y convertit plusieurs Payens. On dit qu'il osa, dans une Assemblée, maudire leur Idole nommée *Torstan*; & qu'ayant pris une coignée, il mit en pieces cette Idole: ce qui irrita tellement ces barbares, qu'ils le percerent de mille coups.

*Richard III.* Duc de Normandie n'ayant régné que deux ans, mourut, empoisonné par son frere *Robert*, qui jouit de la Duché acquise par un fratricide. On dit, que pour expier son crime, il alla en Pèlerinage à *Jerusalem*. C'est ce *Robert* qui est appelé dans les vieux Romans, *Robert le Diable*, parce qu'il étoit furieux dans les accès de sa colere.

On ne vit pas seulement mourir un Empereur, un Roi, & un Duc; mais encore un célèbre Prélat, appelé *Fulbert*, Evêque de *Chartres*, qui mourut le 10. Avril de cette année. Le savant *Oudin*, dans ses *Comment. des Ecrivains Eccl. T. II. p. 521.* dit que ce fut le 10. d'Avril 1029. Il est dit dans un vieux Manuscrit de la Bibliothèque du College de *Navarre*, qu'il mourut environ l'an 1039. mais c'est une erreur. C'a été, sans contredit, l'un des plus grands hommes de son tems. Il avoit été Disciple de *Gerbert*, qui fut depuis Pape sous le nom de *Sylvestre II.* & Trésorier de l'Eglise de *S. Hilaire* de *Poitiers*. Il succéda à *Rodolphe* dans l'Evêché de *Chartres*, l'an 1007; & gouverna cette Eglise pendant vingt & un ans & quelques mois. Il a été un grand défenseur des Droits de l'Eglise Gallicane, & il a témoigné beaucoup de zèle pour la Discipline Ecclésiastique, comme cela se prouve par ses Lettres, & sur-tout par celles qu'il écrit à *Francon* Evêque de *Paris*, *De extirpandis à manu laica beneficiis.* Pour arracher les Bénéfices des mains Laïques; &

An. de  
N. S.  
1028.

Larrey.  
p. 258.  
259.  
Mort de  
Richard  
III. Duc  
de Nor-  
mandie;

Hist. de  
Norm.  
par Gab.  
du Mont.  
l. VI.

p. 109.  
Mort de  
Fulbert.  
Willol.  
Mal-  
mesb. l.  
2. 3. de  
Gest.  
Angl.  
Glab.  
Radul.  
l. IV.  
c. 4.

Fragm.  
bist. A-  
quis.  
Chron.  
Adam.  
Caban.

Balderic  
Episc.  
Noviom.  
Chro.  
Camer.  
l. I. c. 77.  
Baron.  
Alberic.  
in Chron.  
Willol.  
Malm.  
Gest. R.  
Angl. l. 3.

An. de  
N. S.  
1028.

& au Pape *Jean*, où il se plaint du Comte *Rodulphe*. On rapporte, qu'il avoit une particuliere dévotion pour la Sainte Vierge, & qu'il avoit célébré le premier en France la Fête de sa *Nativité*; qu'il lui édifia une Eglise, le Roi d'Angleterre *Canut* ayant fourni aux frais. C'est ce que nous apprend *Guillaume de Malmesburi*, L. 2. de Gest. Ang. & on n'a pas eu honte de dire, que comme il étoit malade, la Ste. Vierge lui donna ses mammelles à teter. On trouve dans un MS. une belle Epitaphe, où il est fort loué. *Oudin*, dans ses Comm. sur les Ecriv. Ecclef. la rapporte, p. 521. T. II. Voici des vers qu'on a fait aussi à sa louange, que le même Auteur nous a décrits, & que des Curieux, qui aiment ces fortes de Pieces, ne seront pas fâchez de voir.

*Quem tibi Carnotis concessit fons bonitatis ;  
Doctrina fluvium duplicis egregium,  
Pontificum sydus, Fulbertus fulgidus actu,  
Vestis pauperibus, victus & assiduis,  
Inclusus jacet hic, factus de pulvere pulvis,  
Et praesolatut surgere cum reliquis.  
Virtutum cultor, vitiorum mortificator,  
Auxiliante Deo, persistit à puero.  
Bis denos annos, atque unum dimidiumque,  
Virgo Maria, tua praesuit Ecclesiae.  
Ingressatus erat Phœbus post lumina septem  
Taurum, cum mœstum deseruit populum.*

Il a composé des Lettres, des Sermons, & des Hymnes. Ses Oeuvres ont été imprimées à Paris, l'an 1608. par *Charles de Villiers* Docteur de Paris, sur des Manuscrits de la Bibliothèque du College de Navarre, de *Pierre Pctau*, & de *Nicolas le Fevre*. Ils ont été réimprimés dans la grande Bibliothèque des Peres. On lui attribue aussi la Vie de *S. Aubert* Evêque de Cambrai, rapportée par *Surinus* sur le 13. jour de Décembre.

T. XVIII.  
Bib.  
Max.  
Pas.  
Samm.  
Gallia  
Christ.  
T. I.  
p. 223.

An. de  
N. S.  
1028.

Dans un de ses Poèmes, il témoigne la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appelé à l'Episcopat. „ Mon Créateur, dit-il, ma vie, mon unique confiance; donne-moi ton conseil, & la force de le suivre, dans l'incertitude où je suis. Je crains, qu'étant entré témérairement dans l'Episcopat, je ne sois plus nuisible, qu'utile, au troupeau. C'est-pourquoi je crois devoir céder à ceux qui en sont plus dignes. Mais quand je pense, que sans l'appui des richesses, ou de la naissance, je suis monté sur cette chaire, comme le pauvre élevé de son fumier, je crois que c'est l'effet ordinaire de ta Providence; & je n'ose changer de place sans ton ordre, quoique j'en sois sollicité par le reproche de ma conscience. Tu fais, Seigneur, ce qui t'est le plus agréable, & le plus utile pour moi; inspire-le moi, je te supplie, & m'aide à l'exécuter.

Ses Lettres renferment beaucoup de questions. Il y en a quelques-unes, qui n'ont rien de considérable. Il y en a qui regardent les Dogmes; & d'autres, la Discipline.

Dans sa 1. Lettre à *Deodat*, il combat les *Ariens*, les *Nestoriens*, *Marcion*, les *Eutychiens*.

2. Il dit en général sur les Sacrements, qu'il ne faut pas s'arrêter aux signes extérieurs & visibles: mais faire attention à la puissance invisible des Mysteres. „ Nous savons, dit-il, & c'est une vérité, que nous avons été souillez par notre première naissance, & que nous sommes purifiés par la seconde. La première nous a fait captifs, la seconde nous fait libres; la première, terrestres; la seconde, célestes; la première, charnels; la seconde, spirituels; la première,

Senti-  
ment de  
Fulbert  
sur les  
Sacre-  
mens.  
&c.

„ en-

An. de  
N. S.  
1028.

„ enfans de colere; la seconde, en-  
„ fans de la grace.

3. Il dit, que comme J. Christ a été enſéveli trois jours & trois nuits ſous la terre; de même l'homme eſt plongé & enſéveli par trois fois dans l'eau, & qu'il eſt reſſuſcité lorsqu'il eſt tiré de l'eau. Que l'eau & l'Esprit ſont unis dans le Batême. Que l'eau nous met, comme morts, dans le tombeau; & que l'Esprit nous éleve, comme des gens reſſuſcitez, au Ciel.

Sur l'ad-  
minif-  
tration  
du Batê-  
me par  
de mé-  
chans  
Pasteurs.

4. Il prouve, que c'eſt Dieu qui batife; & que quoique ce Sacrement ſoit adminiſtré par un méchant & criminel Pasteur, les péchez ne laiſſent pas d'être pardonnez. Que l'homme qui ſemble conferer ce qu'il n'a pas, n'eſt point l'auteur de ce grand don, mais ſeulement le Miniſtre.

Il parle enſuite du Sacrement du Corps & du Sang de Jéſus-Chriſt; mais nous examinerons dans un article à part, ce qu'il a cru ſur ce ſujet.

pag. 6.  
Les Prê-  
tres, a-  
près leur  
Ordina-  
tion,  
conſer-  
voient  
une Hoſ-  
tie con-  
ſacrée.  
pag. 12.  
Sur la  
réhabili-  
tation  
d'un  
Prêtre  
dégradé.

II. Il paroît de ſa ſeconde Lettre à *Finard*, qu'on donnoit aux Prêtres, après leur Ordination, une Hoſtie conſacrée, qu'ils conſervoient, & avec laquelle ils communioient pendant 40 jours, en mémoire des 40 jours pendant leſquels Jéſus-Chriſt demeura ſur la Terre, après ſa réſurrection; & il parle d'un Prêtre qui la perdit. On dit qu'il abolit cette coutume.

III. Dans la XXV. il écrit à *Leutheric*, qu'il doit dégrader un Prêtre ordonné pour de l'argent; enſuite lui faire faire une Pénitence de deux ans; enſin, le rétablir, ſ'il ſ'eſt bien acquitté de ſa Pénitence. Il ajoute, qu'il ne faut pas le réordonner; mais le réhabiliter ſeulement dans ſes Ordres, par les inſtrumens, & par les habits, en lui diſant: *Je vous rens l'Ordre de Por-*

*tier, &c. Au Nom du Pere, du Fils, du S. Esprit.* Il dit qu'après cela, il faut lui donner la bénédiction en ces termes: *Que la bénédiction de Dieu le Pere, du Fils, & du S. Esprit deſcende ſur vous, afin que vous ſoyez confirmé dans l'Ordre Sacerdotal, & que vous offriez des Hoſties pacifiques au Seigneur tout-puiſſant, pour les fautes & les péchez du Peuple.*

Dans la XXXIII. il décide, qu'un homme qui a été parrain de ſon fils à la Confirmation, doit ſe ſéparer de ſa femme; ce qu'il appuie ſur un Canon du Concile de *Laſtines* tenu ſous *Charlemagne*.

La XXXIV. eſt écrite, au nom de *Leutheric* & de *Fulbert*, au Clergé de l'Eglife de France, auquel ils ſouhaitent, dans le Titre, de la temperance, dans la proſperité; de la force, dans l'adverſité; & de la charité, en tout tems.

Il paroît de la XXXVIII. qu'il approuvoit l'élection d'*Ebaud* Archevêque de *Rheims*, quoiqu'il fût Laïque; & il cite l'exemple d'*Ambroiſe* de *Milan*, & de *Germain* Evêque d'*Auxerre*.

Dans la LI. il dit, qu'une femme qui ſ'eſt engagée avec ſerment d'épouſer une perſonne, ne peut ſe marier qu'après la mort de cette perſonne, ou de ſon conſentement.

Dans la LII. il décide un autre cas. Une femme ne vouloit pas retourner avec ſon mari, & diſoit, qu'elle aimoit mieux ſe faire Religieuſe. Son mari demandoit qu'on la fit revenir, ou qu'on lui donnât la permiſſion d'en épouſer une autre. *Fulbert* décide, qu'il ne croit pas qu'on puiſſe lui donner cette permiſſion, que ſa femme ne ſoit morte, ou Religieuſe.

Dans la LIII. il ſe déclare contre les Meſſes ſans Communians. Il dit, qu'il vaut mieux ne célébrer point la Meſſe, que de la célébrer ſans qu'il

An. de  
N. S.  
1028.

pag. 13.  
Un  
homme  
qui a été  
parrain  
de ſon  
fils doit  
ſe ſépa-  
rer de ſa  
femme.  
p. 14.

pag. 15;

pag. 17.

Déci-  
ſion de  
quelques  
cas.

Contre  
les Meſ-  
ſes ſans  
commu-  
nians.

y

An. de y ait deux ou trois personnes. Ce  
N. S. qu'il prouve 1. parce que le mot d'*E-*  
1028. *glise*, sans laquelle il n'y a point de  
vrai Sacrifice, ne se peut dire que  
de plusieurs. 2. Parce qu'on adresse  
la parole à plusieurs, quand on dit,  
*Dominus vobiscum*, *Que le Seigneur*  
*soit avec vous*. 3. Enfin, parce qu'on  
y prie pour ceux qui offrent le Sa-  
crifice.

Contre  
un Prê-  
tre qui  
célèbre  
sans  
commu-  
nier.

Dans la LXXXIII. adressée à l'E-  
conome de l'Eglise d'Orleans, il  
traite cette question : *Quelle peine*  
*mérite un Prêtre, qui a célébré sans*  
*communier*? Il dit, que s'il le fait  
par infidélité, ou parce qu'il s'est  
senti coupable de quelque crime,  
d'ivrognerie, ou d'impureté, on doit  
le déposer, jusqu'à ce qu'il ait fait  
satisfaction, & le châtier par l'ab-  
stinence, jusqu'à ce qu'il se soit con-  
verti. Que s'il le fait par dégoût, à  
cause de la fréquente célébration du  
saint Sacrifice, on doit l'en éloigner  
pendant une année, comme il est  
ordonné au 13. Concile de Toledé.  
Que s'il le fait par scrupule, & par  
une faute legere, il suffit de le re-  
prendre avec douceur. Enfin, que  
si c'est par foiblesse de tête, ou d'es-  
tomac, il doit s'abstenir de célébrer,  
jusqu'à ce qu'il soit remis en santé.

Il paroît de quelques-unes de ses  
Lettres, qu'il entendoit la Medeci-  
ne, ou du moins, qu'il en savoit  
quelques secrets.

*Dom Luc d'Acheri* a donné, dans  
l'Addition à son second Tome du  
*Spicilege*, une Lettre de *Fulbert* de  
Chartres sur les Biens Ecclésiastiques,  
dans laquelle il prouve, 1. Que ces  
Biens sont destinez pour la nourri-  
re des pauvres. 2. Que les Vases  
sacrez ne doivent point être vendus,  
non plus que la Croix, sans une ex-  
trême nécessité. 3. Et qu'il ne les faut  
point vendre à des gens qui en peu-  
vent abuser pour des usages profanes.

Tom. 1.

Ses *Sermons* sont, sur la *Trinité*,  
sur la *Pénitence*, sur la *Purification*,  
de la B. Vierge, sur sa *Nativité*, &c.  
An. de N. S. 1028.

Dans un de ses *Sermons* il récite,  
qu'un certain *Theophile*, voyageant,  
tomba dans une noire mélancolie,  
& dans une profonde tristesse, cau-  
sée par les malheurs qui lui étoient  
arrivés; & s'adressa dans cet état à  
un Juif, Magicien, qui lui fit renier  
le Christianisme, & adorer le Dia-  
ble. Ce malheureux même, pour  
assurer le Démon qu'il se donnoit à  
lui, lui en fit Ecrit, qu'il scélla de  
son cachet. Mais ayant réfléchi sur  
l'énormité de son crime, & ne sa-  
chant de quel côté se tourner, il  
eut son refuge à une Eglise consa-  
crée à la Vierge, où pendant 40 jours  
il implora continuellement son se-  
cours. La B. Vierge, à ce que dit  
*Fulbert*, le regarda d'un œil favora-  
ble, & lui apparut en vision. Elle  
le censura fortement de son crime,  
l'engagea à confesser le Seigneur  
Jésus, & ensuite le consola, en lui  
rendant l'Ecrit qu'il avoit fait au  
Diable. Ce pauvre homme eut une  
extraordinaire joye de voir cet E-  
crit, qui lui avoit coûté tant de  
larmes. Il vint incontinent racon-  
ter à l'Evêque, devant tout le  
Peuple, ce qui lui étoit arrivé. On  
lui ordonna de brûler son Ecrit, on  
l'admit à l'Autel, on lui donna la  
Communion; & trois jours après,  
il mourut. Il est surprenant, qu'un  
savant homme comme *Fulbert*, ait  
pu croire un semblable conte.

Dans un autre de ses *Sermons*, il  
dit que la Vierge a été enlevée dans  
la Vallée de Josaphat; mais que  
comme les Chrétiens, qui cher-  
choient ses Reliques, voulurent ou-  
vrir son sepulcre, ils le trouverent  
vide; & qu'ayant ouvert aussi le  
sepulcre de S. *Jean*, ils y trouverent  
de la Manne. De sorte que *Fulbert*  
croit,

Conte  
de Ful-  
bert sur  
le sepul-  
cre de la  
Vierge  
& de S.  
Jean.

pag. 37.

pag. 39.  
Conte  
d'un  
homme  
qui s'é-  
toit don-  
né au  
Diable.

An. de  
N. S.  
1028.

croit, que Dieu avoit ressuscité & élevé au Ciel la B. *Vierge & S. Jean*. Ses Sermons sont suivis de trois Discours contre les Juifs, d'un petit Recueil de passages sur la *Trinité*, l'*Incarnation*, & tout le Mystere de la *Redemption*; d'un *Pénitentiel* fort abrégé; de quelques passages des Pères sur l'*Eucharistie*; de quelques Hymnes; & de quelques Poésies assez méchantes. Il dit dans l'une de ses Poésies, qu'il adore la Croix.

*Vexillum Regis, venerabile cuncta regentis,  
O Crux sancta, micans super omnia sydera  
caeli, &c.*

*Te colo, te fator venerans, te pronus adoro.*

Senti-  
mens de  
Fulbert  
sur l'Euch.  
aristie.

A l'égard des sentimens de *Fulbert* sur l'*Eucharistie*, les Savans sont partagez. Quelques-uns croient qu'il étoit dans les opinions de *Paschase Radbert*, qui sont les mêmes que reçoit l'Eglise Romaine. D'autres estiment, qu'il a été plutôt dans la créance des Adversaires de *Paschase*; & d'autres, qu'il étoit dans les pensées de *Damasce*. Je rapporterai historiquement ce qu'on a dit de lui.

Voyez  
la Lettre  
XXIII.  
p. 12.  
B. P.  
XVIII.

I. Il est constant, que *Fulbert* ayant été consacré par *Leutheric*, avoit beaucoup d'amitié pour lui. Or nous avons vu ailleurs, que *Leutheric* ne pouvoit goûter la doctrine de la Présence réelle que, *Paschase* avoit enseignée.

Dans  
le recueil  
des pas-  
sages des  
Pères sur  
l'Euch.  
par Ful-  
bert p.  
47. T.  
XVIII.  
BB. PP.

II. Il est certain, que parlant de la manducation de la Chair de Jésus-Christ, il nous la représente comme étant purement spirituelle; & il allegue ces paroles de *S. Augustin*;

„ C'est une figure, qui nous ordonne  
„ de communiquer à la passion de no-

„ tre Seigneur, & de mettre douce-  
„ ment & utilement dans notre mé-  
„ moire, que la chair a été crucifiée,  
„ & blessée pour nous. ” Il est vrai  
qu'après ces mots, *c'est une figure*, on a  
ajouté ceux-ci, *dira l'Hérétique*: mais  
cette addition ne se trouve point  
dans les ouvrages de *S. Augustin*,  
ni dans le Manuscrit de *Petau*, des  
ouvrages de *Fulbert*.

Il est assez vraisemblable, que *Be-  
renger* regardoit à ces paroles dans  
sa Lettre à *Richard*, quand il disoit:  
„ Si la chose s'est passée ainsi, com-  
„ ment est venue jusqu'à moi cette  
„ doctrine de l'*Eucharistie*, qui est  
„ dans les Ecrits de l'Evêque *Ful-  
bert*, de glorieuse mémoire, &  
„ que quelques-uns estiment être de  
„ cet Evêque, mais qui est de *S.  
Augustin*? ” On trouva après la  
mort de *Fulbert* un Ecrit, dans le-  
quel la Présence réelle étoit combat-  
tue; mais on remarque ensuite, que  
*S. Augustin* étoit l'Auteur de cet E-  
crit.

T. 2. Spi-  
cil. Dach.  
p. 510.

III. Dans sa 1. Lettre à *Deodat*  
il dit positivement, que parce que  
Jésus-Christ nous devoit enlever son  
Corps, qu'il offroit une fois pour le  
prix de notre redemption; \* de peur  
que nous ne fussions privez de la  
protection présente de ce Corps, qui  
seroit enlevé, il nous a donné un  
gage salutaire de son Corps & de  
son Sang.

B. PP.  
T. XVIII.  
pag. 5.

IV. Dans sa seconde Lettre à *Fi-  
nard*, il dit, qu'en quelque manie-  
re, † autre est le Corps, que la Vier-  
ge a conçu, & qui a été crucifié,  
& qui est apparu aux Disciples, dont  
l'Evêque semble célébrer la mémoi-  
re dans le pain que l'on donne aux  
Prêtres; & le Corps, qui est fait par  
le Sacrement.

V. Mais

\* *Ne sublati corporis fraudaremur presenti munimine, & sanguinis sui pignus salutare nobis reliquit.*

† *Sed quodammodo aliud esse dicitur, &c.*

An. de  
N. S.  
1028.  
pag. 6.

V. Mais aussi il dit dans sa 1. Lettre, qu'il n'est pas permis de douter, que celui qui a pu tirer, tout d'un coup, les créatures du néant, ne puisse convertir une matière terrestre en la substance de son Corps, puisque *Jesus-Christ a dit, Ceci est mon corps*. Ce qui semble établir la Transsubstantiation.

VI. Cependant il faut remarquer, qu'il compare le changement qui arrive dans l'Eucharistie, à celui qui arrive aux Fideles, qui, de vaisseaux de colere, deviennent des vaisseaux de misericorde; & dont il dit même, \* qu'il se fait une transfusion au Corps de Christ. Or il n'y a aucune apparence, qu'il ait cru que les Fideles sont transsubstantiez au Corps de *Jesus-Christ*.

VII. S'adressant aux Fideles à l'occasion du Sacrement, il les exhorte † de se servir du palais de la Foi, de dilater la gorge de leur Esperance, d'étendre les entrailles de leur Charité, & de prendre le pain de vie, l'aliment de l'homme intérieur, point pétri par l'art du Boulanger, &c. Ce qui prouve, qu'il a cru que la manducation étoit spirituelle.

VIII. Enfin il faut considerer, qu'après qu'il a dit que J. Christ, ayant enlevé son Corps au Ciel, nous a laissé le Sacrement pour gage; il ajoute, ‡, qui n'est pas un symbole, d'un mystere vuide, mais le vrai Corps de J. Christ, le S. Esprit liant, & joignant le Sacrement avec le vrai Corps de J. Christ, en l'unifiant à la Divinité. Ce qui est précisément le sentiment de *Jean Damascene*, & de *Remy d'Auxerre*, qui enseignoit, non que la

substance des symboles fût abolie, mais qu'elle étoit unie à la Divinité, pour faire un seul corps avec le Corps naturel de J. Christ.

Je laisse maintenant à juger quel a été le sentiment de *Fulbert*. Mais du-moins il paroît, qu'avant *Berenger* il y avoit des Prélats à qui *Fulbert* écrivoit, qui ne pouvoient se débarasser des difficultez de la Présence réelle, & qui doutoient de ce Dogme; ce qui donne lieu aux Protestans de croire que ce Dogme étoit nouveau, puisqu'on commençoit à peser les difficultez insupportables qui l'accompagnent. *Fulbert* dit qu'il y avoit des personnes, de son tems, qui ne goûtoient pas la doctrine Romaine sur le Sacrement, & qui aimoient mieux être les Chefs de l'Erreur, que les Disciples de la Vérité. Ep. 7.

Le savant *Oudin*, dans le Livre que j'ai déjà cité, remarque, que le Sermon sur l'Assomption de la B. Vierge, qui est entre les ouvrages qu'on a supposés à *S. Augustin*, est de *Fulbert*. Il parle encore d'un Traité sur le XII. des Act. vl. 1. Plusieurs ont parlé de cet Evêque; *Balderic* dans la Chronique de Cambrai l. 1. c. 77; *Henri de Gand*; *Antoine Possévin* T. I. App. sacr.; *Rob. Bellarmin*, & *Philippe Labbe*, dans ce qu'ils ont écrit sur les Ecriv. Ecclési.; *Aubert, le Mire*, dans ses Notes sur le Livre de *Henri de Gand* des Ecrivains illustres; *Gerard Jean Vossius*, l. 2. des Historiens Latins c. 43; les Freres de *Ste. Marthe*, T. II. dans leur Gall. Christ. Mais c'est assez parler de *Fulbert*. Le Roi *Robert* fit élire en sa place, Evêque de Char-

\* *Audenter fasemur nos in corpus illius Christi transfundi, & ipsum in nobis manere.*

† *Exere palatum fidei, dilata fauces spai, viscera charitatis extende, & sume panem, vite interioris hominis alimentum, non arte pistoria fermentatum.*

‡ *Non inanis mysterii Symbolum, sed compaginante Spiritu Sancto corpus Christi veram Et dans sa seconde Lettre p. 5. il dit: Illud [scil. corpus] de Virgine assumptum, & illud de materiali & virginali creatura consecratum, unus idemque Spiritus artifex, invisibili operatione in substantiam vera carnis transfundit.*

An. de  
N. S.  
1028.

Mort  
de R.  
Gerson.

Ses dis-  
ciples.  
*Basn.*  
*hif. des*  
*Juifs l.*  
*VII. c. 5.*  
*Plant.*  
*apud*  
*Bartol.*  
*Bib. Rabb.*  
*r. 3. p. 41.*

Mort  
d'Al-  
phonse  
V.

Fin tra-  
gique de  
D. Gar-  
cias.  
*Tura. h.*  
*d'Espa-*  
*gne p.*  
333.

Chartres, *Thierri*, nonobstant l'opposition des Chanoines de cette Église.]

Quelques-uns mettent à peu près dans ce tems, la mort de R. *Gerson*, qui publia son Livre des Constitutions en France, & qu'on a appelé depuis, *la lumiere de la Captivité Françoisse*. Les uns le font naître à Mayence, & d'autres en France. Il y a même des Auteurs qui le mettent au IX. Siecle.

*Jacob* fils de *Jekar*, grand Musicien & Casuiste, étoit son Disciple. Il en avoit encore un autre qui a été fameux, nommé par les Jurisconsultes, *Albarcellonia*. C'étoit *Judas* Docteur de Barcelonne, qui composa un Traité sur les Droits des Femmes; & un autre sur les Tems, où il rapporte historiquement les diverses Époques des Juifs. Il publia aussi des Sermons. *Moïse Hadarscian* étoit aussi un des Disciples de *Gerson*; on le regarde comme un éloquent Prédicateur. Il mourut l'an 1070, & il eut pour Disciple *Salomon Jarchi*.

Quelques-uns prétendent qu'*Alphonse V.* Roi d'Espagne mourut aussi cette année, laissant pour successeur *Vermond III.* J'en ai parlé dans l'année précédente.

On met encore dans cette année, la fin tragique de D. *Garcias* Comte de Castille. Ce jeune Seigneur se vouloit marier avec *Sancha* sœur du Roi *Bermond*, ou *Wermond III.* Pour consommer ce mariage, il vint à *Leon*, accompagné du Roi de Na-

varre son beau-frere, D. *Sanche le Grand*, qui avoit épousé D. *Nunna* ou *Elvira*. Comme on se préparoit à faire de magnifiques noces, D. *Garcias* fut abordé par trois freres de *Bela*, qui étoient bannis de Castille, & refugiez à *Leon*, D. *Rodri-go*, D. *Diego*, & D. *Inigo*; qui vinrent lui baïler les mains, & lui rendre leurs hommages, comme ses naturels vassaux, en lui demandant pardon de ce qui s'étoit passé, qui les avoit fait bannir. D. *Garcias* leur fit un très bon accueil; & ne craignant rien de leur part, ne prit aucune précaution. C'est ce qui leur donna lieu de l'assassiner, le jour-même destiné à ses noces; & cela, pour se venger de ce que le pere de D. *Garcias* les avoit bannis de Castille, & avoit confisqué leurs biens. Celui qui lui donna le premier coup d'épée fut D. *Ruis*; ou *Rodrigo*, son parrain. *André Favyn*, dans son Histoire de Navarre l. III. dit que *Sanche* fit écorcher tout vifs, les homicides de son beau-frere.

Par cette mort, le Comté de Castille échut au Roi de Navarre *Sanche le Grand*, qui avoit épousé l'ainée des sœurs de *Garcias*; & il en prit possession cette année.

*Marianus Scotus* naquit, à ce qu'on croit, dans cette même année.

On parle d'un Synode que fit tenir *Aribon* Archevêque de Mayence, dans lequel un homme ayant été accusé d'avoir tué le Comte *Sigeberd*, se justifia par l'Épreuve d'un fer chaud.

An. de  
N. S.  
1028.

Maria-  
nus Sco-  
tus, sa  
naissan-  
ce.  
*Concil.*  
*T. IX.*  
*p. 860.*  
*Chron.*  
*Hildesb.*  
Concile  
de Ma-  
yence.

L'an

An. de  
N. S.  
1029.

An. de  
N. S.  
1029.

L'an 1029. de N. S. Le 2. de Romain. Le 6. de Conrad. Le 33.  
de Robert. Le 6. de Jean Pape. Indiét. XII.

Robert honore la mémoire de S. Agnan. Concil. T. IX. p. 860.

Qui étoit S. Agnan.

Isid. in Chron. Greg. de Tours. l. 2. c. 7.

Chorier bist. du Dauph. Guyon bist. d'Orléans.

Dans cette année, le Roi Robert fit beaucoup de choses pour honorer la mémoire de S. Agnan. Il fit faire la dédicace de l'Eglise, qu'il avoit fait bâtir à Orleans en mémoire de ce Saint. Robert aimoit beaucoup Orleans, parce qu'il y étoit né, qu'il y avoit été baptesmé, & qu'il y avoit été sacré Roi; & il croyoit avoir été guéri par l'intercession de S. Agnan. Agnan, ou Aignan, étoit Evêque d'Orleans, & succéda à Euvart, l'an 390. Il étoit frere de S. Mamert, Archevêque de Vienne. On rapporte de lui, que comme Attila assiegeoit la Ville d'Orleans, & que les peuples étoient dans une consternation extraordinaire, il leur fit esperer que Dieu ne les abandonneroit point; & qu'en effet, l'Armée du Patrice Aëtius survint, qui fit retirer les ennemis dans les plaines de Champagne; ce qui arriva l'an 451. sous le Pontificat de S. Leon. Quelques Historiens ajoutent, qu'Agrippin Gouverneur d'Orleans, ayant cru avoir reçu la santé par les prieres de ce Prélat, lui accorda la liberté de tous les prisonniers; & qu'en mémoire de cette action, par un privilege particulier accordé depuis, les Evêques de cette Ville ont droit de délivrer tous les criminels, le jour de leur entrée; qui dans la suite des tems est encore devenue plus célèbre, parce que quatre Barons du Duché d'Orleans sont obligés d'y porter sur leurs épaules l'Evêque assis dans sa chaire. Cet Evêque mourut l'an 453. Son corps est aujourd'hui dans la Collégiale de S.

Agnan d'Orleans. Le Roi Robert porta sur ses épaules la châsse de S. Agnan; & après la cérémonie, il se mit à genoux devant le grand Autel, se dépouilla de sa pourpre, & fit publiquement une priere d'action de graces.

Entre autres offrandes que ce Roi fit à cette Eglise de S. Agnan, il lui laissa sa Chapelle, qui contenoit dix-huit chapes, deux Livres d'Evangelies garnis d'or, deux d'argent, deux petits avec un Missel d'Outremer, garni d'ivoire & d'argent; douze Reliquaires d'or; un Autel orné d'or & d'argent, avec une Onix au milieu; trois Croix d'or; cinq Cloches, qu'il avoit fait baptesmer. M. l'Abbé Fleuri, qui rapporte cela après le Moine Helgaud, remarque, que dès-lors on nommoit Baptesme la bénédiction des Cloches, & qu'on y employoit l'Huile & le Chrême.

Quelques-uns croient, que ce fut dans cette année qu'on transporta le corps de S. Savinien, qu'on dit avoir été le premier Archevêque de Sens, & qu'on le mit dans une châsse ornée d'or & de pierreries, dans la Basilique de S. Pierre le Vif. J'en ai parlé à l'année 1025. J'ajouterai ici, que les os de ce Saint furent transportés par Leutheric Archevêque de Sens; & que le Roi, dans une procession publique, portoit les saintes Reliques.

S. Agnan & S. Savinien me font penser à S. Martial, qui fut l'occasion du Synode de Limoges, lequel se tint aussi cette année. Les Limousins le regardent comme leur premier Evêque, & assurent que ce

Holg.

Baptesme des Cloches.

Transport du corps de S. Savinien.

Odoran. in Chron.

Synode à Limoges.

An. de N. S. 1029. Prélat avoit été Disciple du Fils de Dieu, & qu'il fut envoyé par S. Pierre dans les Gaules, où il prêcha dans l'Aquitaine. Mais *Gregoire de Tours* ne met la mission de ce *Martial*, que vers l'an 250. sous l'Empire de *Decius*. M. de Cordes a publié sur ce sujet une Dissertation, que Mr. *Bosquet* Evêque de Montpellier a insérée dans le 1. volume de l'Histoire Ecclésiastique de France. On attribue à ce *Martial* deux Lettres; l'une écrite à ceux de *Bordeaux*; & l'autre, à ceux de *Toulouse*; que l'on prétend avoir été trouvées dans la Sacristie de S. Pierre de Limoges. Cela est rapporté par un certain Moine appelé *Gausius*, dans une Chronique qui se trouve dans la Bibliothèque des Peres. Ces Lettres ont été imprimées plusieurs fois. Mais il ne faut que les lire, pour voir qu'elles sont supposées. L'Auteur dit, qu'il a vécu avec J. Christ, qu'il a mangé avec ce divin Sauveur, lorsqu'il institua sa Cene; qu'il a baptisé le Roi *Etienne* & un autre Tyran avec ses Satrapes; que de son tems, les Temples des Dieux avoient été abattus, & qu'on avoit bâti des Eglises, par l'autorité du Roi. Tout cela sent la fable. On voit, à la fin de l'Histoire d'*Abdias*, la Vie de ce *Martial*, qui porte le nom d'*Aurelien* Evêque de Limoges; mais qui est aussi fabuleuse, que les Epitres de cet Evêque, & l'histoire d'*Abdias*, à laquelle elle est jointe. Car, pour ne m'arrêter pas à remarquer, qu'il fait succéder immédiatement *Vespasien* à *Néron*, il dit, que *Martial* a reçu de J. Christ, après sa résurrection, la même puissance que les Apôtres; qu'il n'a jamais eu, ni faim, ni soif, ni douleur; & autres contes. Le Concile de Limoges se tint sur une contestation qui s'émut, s'il falloit donner à S. *Martial* le titre d'Apôtre, comme vouloient les

Bell. de script. Eccl. Bar. ad a. 74. Le Mir. in auct. rio. De Cordes, S. Marthe T. II. Gall. Christ. Dupin. Launois in disp. Ep. III. de Marca ad Valsum.

Limosins, ou seulement celui de *Confesseur*, comme d'autres le soutenoient. Nous n'avons pas les Actes de ce premier Synode; mais on les trouve en partie, dans la seconde Séance du second Synode; & il en est même parlé dans la première. Les Peres qui s'y trouverent, transporterent le corps de S. *Martial*, & consacrerent son Eglise; & l'Evêque de Liege y parla des Synodes de Paris & de Poitiers, qui s'étoient tenus sur cette matiere, & dit, que le Pape *Jean XIX.* écrit une Lettre, où il reprend séverement ceux qui contestoient à S. *Martial* le titre d'Apôtre.

*Gauslin*, Evêque de Bourges, prérida dans cette Assemblée. Le sçavant Mr. *Baluze* a une Lettre manuscrite d'*Ademar*, ou *Aymar de Chabanois*, Moine du Monastere de S. *Cibar* d'Angoulême, écrite après ce I. Concile de Limoges, auquel il avoit assisté. Dans cette Lettre il y a plusieurs choses particulieres. 1. Le Pape *Jean* y est traité d'homme brutal, colere & cruel. 2. On y trouve les contestations, que cet *Aymar* eut avec *Benoit*, Prieur de l'Abbaye de S. *Michel de Cluse* en Piémont; qui même, après le Concile, soutenoit que S. *Martial* ne devoit point être mis au nombre des Apôtres; & que les Aquitains, qui le vouloient, étoient des ignorans. 3. On y apprend, que ce *Benoit* soutenoit, que l'affaire de l'*Apostolat* de S. *Martial* ne pouvoit être jugée, que dans un Concile général de France & d'Italie, en présence du Pape. 4. Mais *Aymar* répondoit, que si le Pape, surpris par les avis de quelques envieux, défendoit qu'on mit S. *Martial* au nombre des Apôtres, il valoit mieux obeir à Dieu, qu'au Pape de Rome; parce qu'aucun Pape n'a reçu le pouvoir d'absoudre, ou d'excommunier les Saints Apôtres;

An. de N. S. 1029. Concil. T. IX. p. 860.

Dupin Baluze.

Co que dit Aymar au Pape.

ni

An. de  
N. S.  
1029.

*ni d'empêcher l'Eglise de Dieu, de bien faire & de bien parler.* Mr. *Baluze* a encore plusieurs Sermons faits au Concile de Limoges, au sujet de l'Apostolat de S. *Martial*. Mais il n'est pas nécessaire de s'étendre davantage sur cette affaire: on peut voir ce qu'en dit *Baronius*.

Au reste, cet *Aymar* à écrit une Chronique, depuis l'an 829. jusques à l'an 1029. & une Commémoration des Abbez de la Basilique de S. *Martial*, imprimée T. II. Bib. des L. MS. Sur quoi on peut voir le P. *Mabillon*, T. I. Anal. p. 419. Item, un Supplément aux Livres d'*Amalarius* des Divins Offices, qu'on trouve T. II. Anal. de *Mabillon*, p. 196. *Olear*. Bib. Ecclef. *Oudin* Suppl. p. 326. *Cave* Hist. liter. *Ger. Job. Voss*. l. 3. de Hist. Latin. c. 6.

On trouve dans le T. IX. des Conciles, une Lettre du Pape *Jean* à *Jourdain* Evêque de Liege &c. où il dit, que *Martial* a été batifé par S. *Pierre*, & qu'il fut tellement enflâmé de l'Esprit de Dieu, qu'ayant quitté ses pere & mere, il choisit de servir le seul Fils de Dieu; qu'il se trouva présent dans la résurrection de *Lazare*; qu'il vit, quand *Thomas* toucha les mains & le côté de *Jesus-Christ*; & autres fables de cette nature. Après quoi ce Pape conclud, qu'il faut mettre *Martial* entre les Apôtres.

*Apud*  
*Dacheri*  
T. 4. p. 75.  
*Hist. de*  
*l'Abbaye*  
*de S. De-*  
*nys par*  
*Felicien.*  
p. 120.

*Helgaud*, Historien, récite, que dans cette année, ayant bâti sur le fonds du Monastere de Fleuri, dont il étoit Religieux, une petite Eglise, sous l'invocation du Martyr S. *Denys*, il vint à Paris, & obtint, à la recommandation du Roi *Robert*, plusieurs saintes Reliques, entre autres, des vêtements de S. *Denys*, & de ses compagnons, de leurs cendres, & d'une corde, qu'on regar-

doit comme l'instrument de son martyre. Voilà de belles & saintes Reliques, qui furent portées à Fleuri, reçues le 1. jour d'Octobre, avec beaucoup de respect, par l'Abbé *Gauslin*, & mises dans l'Eglise. *Helgaud* fit inscrire quelques vers de sa façon, aux deux côtez de l'Autel consacré à Dieu sous le nom de S. *Denys*, pour servir d'instruction au peuple, & de témoignage de sa dévotion envers le Martyr.

Il arriva à *Constantinople* un grand tumulte entre les Ecclésiastiques, dans le Temple, le jour de la Pentecôte, à l'occasion des places qu'ils vouloient occuper. On découvrit aussi plusieurs conspirations, où des premiers de l'Etat étoient engagez; mais les auteurs furent punis. Il y eut de grands débordemens d'eau, qui firent périr un grand nombre d'animaux, & les biens de la terre. *Cedrenus* parle d'une voix terrible, qu'on entendit au pied d'une montagne.

*Conrad* Empereur d'Occident vint en Baviere, & célébra la Pâque à Ratisbonne. *Brunon* Evêque d'Augsbourg y mourut, & fut enseveli en grande cérémonie. Il étoit frere de l'Empereur *Henri*. La sœur de cet Evêque épousa *Etienne* Roi des Hongrois. *Conrad* fit, à Ratisbonne, des Loix touchant le Droit de la Chasse, & pour n'aliener point les biens des Ecclésiastiques.

*Canut* revint en Angleterre, & il craignit quelque soulèvement de la part des *Danois* qui étoient dans cette Ile, & qui y tenoient un rang considerable; entre lesquels étoient *Haco*, Comte *Danois*, qui avoit épousé la fille de *Canut*, & qui s'étoit fort insinué dans l'esprit du peuple & des Grands. Le Roi, sous prétexte de lui faire honneur, l'éloigna.

An. de  
N. S.  
1029.

*Cedren.*  
p. 723.  
Tumulte entre les Ecclésiastiques à Constantinople.

*Wippon.*  
*Brunon*  
Evêque meurt.

*Calvis.*  
ex *Const.*  
*Imperial.*  
Loix touchant le Droit de la Chasse.  
*Alford.*  
An. p.  
499.  
*Canut*  
revient en Angleterre.

L'an

An. de  
N. S.  
1030.

An. de  
N. S.  
1030.

L'an 1030. de N. S. Le 3. de Romain. Le 7. de Conrad. Le 34. de Robert. Le 7. de Jean Pape. Indiction XIII.

Guerre  
entre  
l'Empe-  
reur  
Conrad  
& Etien-  
ne R. de  
Hongrie.  
*Wippon,*  
c. 16.  
*Herman*  
*Contrast.*  
*Chron.*  
*Hilden.*

Nous avons vu à l'année 1028. comment *Etienne* Roi de Hongrie envoya demander à l'Empereur *Conrad* le Duché de Baviere, qu'il croyoit lui appartenir, à cause de sa femme, sœur & héritière de *Henri II.* Duc de Baviere; & comment, sur le refus qu'il lui en fit, il lui déclara la guerre. Dans cette année, (*Hofman* l. II. des Annales de Bamberg dit que ce fut l'an 1029) *Etienne* commença à attaquer la Baviere, & il y fit un grand dégât. *Conrad* ayant su les mouvemens d'*Etienne*, entra avec une puissante Armée dans la Hongrie, & y fit aussi de grands ravages. *Etienne*, reconnoissant qu'il n'étoit pas capable de résister à l'Empereur, faisoit faire par-tout des prieres, pour implorer le secours du Ciel. L'Empereur n'ayant pu pénétrer dans le Royaume de Hongrie, se contenta d'en bruler les frontieres, & se retira en Allemagne, renvoyant à une autre fois ce qu'il ne put faire alors. *Etienne*, pour prévenir les maux qui pouvoient arriver, voyant qu'il ne pouvoit soutenir une seconde attaque, & que son fils *Emeric*, à qui la Baviere appartenoit, étoit mort, fit demander la paix à *Henri* fils de l'Empereur; qui étant fort jeune, avoit été remis entre les mains d'*Enginberd* Evêque de Frisingue. Ce jeune Roi, sans en avertir son pere, accorda ce que demandoit *Etienne*, après avoir pourtant consulté les principaux Seigneurs de l'Empire. *Baronius* rapporte l'histoire autrement, & y fait intervenir le miracle en faveur d'*Etienne*, qui a été

Cet *Emeric* à été mis au nombre des Saints.  
*Mart.* 4.  
*Nov.*

canonisé comme Saint, & dont il loue la pieté, la charité, & les soins qu'il prenoit pour instruire son fils. Ce Cardinal prétend, que ce Roi ayant imploré le secours de la B. Vierge, il arriva, que dès le lendemain, les Chefs de l'Armée Allemande reçurent des Lettres, comme venant de l'Empereur, qui leur commandoient de se retirer; & que l'Empereur, qui n'avoit rien écrit de semblable, ayant su la retraite de ses troupes, & ce qui les avoit fait retirer, reconnut que cela venoit de plus haut, & que le Roi des Rois lui faisoit connoître qu'il ne devoit pas s'emparer du Royaume d'un Prince aussi pieux qu'*Etienne*. Le Lecteur trouvera, sans doute, le premier récit plus vraisemblable. *Bonfinius*, qui rapporte ce conte, en dit bien d'autres. Il dit qu'*Etienne* passoit quelquefois les nuits en prieres, & qu'il tomboit dans de si grandes extases, qu'on voyoit son corps s'élever de la terre, comme s'il avoit voulu suivre son esprit dans le Ciel; mais qu'il défendoit de dire ce qu'on avoit vu.

Miracle  
préten-  
du.

Avant que *Conrad* allât en Hongrie; comme il célébroit la Pâque à *Ingelbein*, le Duc *Ernest* vint le prier de le recevoir en grace. L'Empereur lui remit son Duché; mais sous la condition, qu'il promit par serment qu'il se déclareroit ennemi de *Webelon*; ce qu'*Ernest* n'ayant pas voulu faire, l'Empereur le fit proclamer ennemi de l'Empire, donna son Duché à *Herman* son frere, & le fit ensuite excommunier par les Evêques.

*Bonfin.*  
*Rer.*  
*Hung.*  
*Dec.* II.  
l. I. p.  
211.

*Ernest*  
procla-  
mé En-  
nemi de  
l'Empi-  
re.

L'Evê.

An. de  
N. S.  
1030.

Contestations à l'occasion de l'Évêque de Langres mort. *Mozeraï.*

L'Évêque de *Langres* étant mort, le Roi *Robert* lui substitua un autre Evêque, de sa propre autorité, parce qu'il avoit besoin d'une personne qui l'aidât à retenir la Bourgogne dans l'obéissance. Les Chanoines de *Langres* regarderent ce qu'avoit fait *Robert*, comme une atteinte cruelle qu'il avoit donnée à leurs droits; & par une action qui n'étoit, ni Canonique, ni Chretienne, ils empoisonnerent l'Évêque qu'on leur avoit donné. *Robert* en établit un autre; mais il falut qu'il allât en personne pour installer ce nouveau Prélat, & qu'ensuite il envoyât son fils pour le maintenir.

Baron. *Zonar.*  
l. 11. p.  
229.  
230.  
*Cedren.*  
722.  
723.  
Romain Empereur d'Orient se fait estimer.

*Romain*, Empereur d'Orient, se fit beaucoup estimer de ses peuples. Il ôta d'abord l'impôt qu'avoit mis *Basile*. Il augmenta les revenus des Eglises; il releva celles qui étoient ruinées; il donna la liberté à ceux qui étoient prisonniers pour dettes; il délivra plusieurs captifs; il consola ceux que son prédécesseur & son beau-pere avoit cruellement traités; il accorda à l'Eglise de Constantinople 80 livres par an, qu'il assigna sur le Trésor Impérial; il donna de l'argent pour le salut de l'ame de *Constantin*, & il tâcha de réparer le tort que cet Empereur avoit fait à plusieurs de ses sujets, qu'il combla de biens: mais il fit enfermer & aveugler *Prusien* le *Bulgare*, soupçonné de tramer quelque conspiration avec *Theodora* sœur de *Zoté*. Il reléqua *Theodora*, & il fit lier & mettre dans une Tour *Diogene*, mari de sa niece.

Malheureux contre les Sarrasins. *Zonaras.*

Il fut malheureux dans son expédition contre les *Sarrasins*. Mais il faut reprendre la chose de plus haut. Les Empereurs *Nicephore* & *Jean Zimisces* avoient soumis à leur Empire plusieurs Villes de la *Phénicie*, & de la *Syrie*. *Basile*, occupé dans les guerres qu'il avoit contre les

*Tom. I.*

An. de  
N. S.  
1030.

*Bulgares*, n'eut pas le tems d'affermir les conquêtes qu'avoient fait ses prédécesseurs. Cependant, ceux de *Syrie* & de *Phénicie* n'osèrent pas, pendant sa vie, secouer ouvertement le joug. *Basile* étant mort, & *Constantin* gouvernant l'Empire avec beaucoup de mollesse & de dissolution, les *Sarrasins* crurent que le tems d'exécuter ce qu'ils projettoient étoit très propre, & se saisirent de ces Villes, ayant tué la garnison.

Le Prince d'*Alep*, ou *Bérée*, dans la *Syrie*, par ses courses, désoloit Antioche & les autres Villes qui étoient soumises à l'Empire. *Romain* voulut aller contre ce Prince, & contre les *Sarrasins*. Dès qu'on sut que l'Empereur s'avançoit, ceux d'*Alep* lui envoyèrent des Députés, avec des présens, & de grandes promesses qu'ils se soumettoient de nouveau, & qu'ils payeroient les tributs qu'ils devoient pour les années précédentes. L'Empereur fut inexorable; & quoiqu'il fût puissamment sollicité de pardonner à ces peuples, il voulut faire avancer son Armée, esperant de vaincre aisément les *Sarrasins*, & de s'acquérir beaucoup de gloire par leur défaite.

*Zonar.*  
l. 17. n.  
11. p.  
230.  
231.  
*Cedren.*  
726.

Etant donc venu en *Syrie* avec ses troupes, il commença par s'y fortifier, & faire des retranchemens dans son Camp. Les Arabes firent mettre des embuscades de tous côtés; & si quelques soldats de *Romain* fortoient pour chercher du fourrage, ou pour aller querir de l'eau, les *Sarrasins* se jettoient sur eux; ainsi, & les soldats & les chevaux mouraient de soif. D'ailleurs, étant fort accoutumés à faire des courses, ils descendoient tout d'un coup de leurs montagnes; & par leurs cris, faisoient croire qu'ils étoient en grand nombre. C'est de cette maniere qu'ils porterent tellement la terreur dans l'Armée de *Romain*, qu'ils la

V

mi-

An. de  
N. S.  
1030.

mirent en fuite; & l'Empereur auroit été pris, si quelqu'un ne l'eût mis sur un cheval, & ne l'eût exhorté à la fuite, le voyant presque mort de la peur. Les Barbares eux-mêmes furent étonnez d'une fuite si peu attendue; & sans s'amuser à poursuivre ceux qui fuyoient, ils entrèrent dans le Camp, prirent quelques personnes considerables, pillèrent la Tente de l'Empereur, qui étoit remplie de richesses, mirent tout ce qu'ils trouverent sur leurs chevaux, & se retirerent. L'Empereur se sauva à *Antioche*; & de là, à *Constantinople*. Les Arabes ayant vaincu les soldats de *Romain*, vinrent ordonner à *George Maxime* de sortir de la Province dont il étoit Gouverneur, & de la Ville où il étoit, le menaçant de le tuer, s'il n'exécutoit pas promptement leurs ordres.

Cedren.  
727.

Maxime  
bat les  
Sarrasins.

*Maxime*, feignant de vouloir leur obeir, leur envoya bien à manger & à boire dans le Camp; & comme ils étoient tous pleins de vin, il se jetta sur eux, les tua, prit 280 chameaux chargez de dépouilles que les Arabes avoient faites, coupa les narines & les oreilles de ceux qu'il avoit tuez, & les apporta à l'Empereur, qui l'établit sur la Basse Médie.

Cedr.  
728.

Les *Sarrasins* furent heureux dans la Sicile; soit par l'ignorance des Chefs qui les attaquoient, soit par leur lacheté, soit par leur trahison.

Zon. n.  
12. p.  
231.  
L'avarice & la cruauté de Romain.

Toutes ces diverses disgraces changerent extrêmement l'humeur de *Romain*; il devint avare & cruel; il consumoit l'argent du Fisc public, & celui qu'il prenoit aux particuliers, à édifier un Monastere superbe, & un Temple, à l'honneur de la Vierge.

Naples  
assiégée  
& prise.

L'Auteur de l'Histoire du Royaume de Sicile & de Naples rapporte à cette année, que *Pandolphe* de

*Ste. Agathe*, qui n'avoit pu souffrir que *Pandolphe* de *Theane*, qu'il avoit chassé de *Capoue* pour en reprendre la Principauté, se fut retiré à *Naples*, vint assiéger cette Ville; & s'en rendant le maitre, contraignit *Pandolphe* de *Theane* de se réfugier à *Rome*, où il mourut. *Sergius* Duc de *Naples*, se voyant chassé de sa Principauté, appella les Normans à son secours, qui chasserent de *Naples* *Pandolphe* de *Ste. Agathe*. *Sergius*, en reconnaissance, épousa une parente de *Ranulphe*, Normand, & lui donna, avec le titre de Comte, tout le territoire de la Ville que bâtissoient les Normans, qui relevoit du Duché de *Naples*; & comme ce Prince les entretenoit dans une extrême aversion pour le Prince de *Capoue*, l'on tient que de là est venu, que la Ville que les Normans bâtirent s'appella *Averse Normande*. J'en ai parlé dans l'année 1026.

An. de  
N. S.  
1030.

Reprise.

Averse  
Normande  
pour  
quoi ain-  
si nom-  
mée.

Le Savant Mr. *Baluze* rapporte, que dans cette année, *Pierre* Evêque de *Gironne* vint déclarer au Pape *Jean XIX.* qu'il délivreroit trente captifs, pourvu qu'on lui accordât l'usage du *Pallium* douze fois l'année. Le Pape, qui avoit beaucoup de passion de voir délivrer les Chretiens esclaves, des mains des *Sarrasins* en Espagne, accorda à cet Evêque sa demande: mais sans conséquence pour les autres.

Baluz.  
l. 4.  
Marc.  
Hispan.  
Pierre  
Evêque  
de Gi-  
ronne  
obtient  
le Pal-  
lium.

Quelques-uns mettent à cette année, la Congrégation de *Vallombreuse*, par *Jean Gualbert*, qui mourut l'an 1073. le 12. de Juillet. Elle a été confirmée par *Alexandre II.*, *Gregoire VII.* & *Urbain II.* Un Moine de cette Congrégation, nommé *André*, fonda l'Abbaye de *Chasal-Benoit* dans le Diocèse de *Berri*. On met la fondation de ce Monastere sous *Aldebert*, à l'an 1093.

La Con-  
grég. de  
Vallom-  
breuse.  
Sur. T.  
IV.  
Mabill.  
Muf.  
Ital. n.  
16. p.  
183.

*Vallombreuse* est un lieu ainsi nommé,

An. de  
N. S.  
1031.

Glab.  
l. IV.  
Famine  
horrible.

mé, parce que c'est une vallée ombragée par les forêts de sapins, qui couvrent les montagnes voisines. Il est situé dans l'Apennin, à demi journée de Florence.

Il y eut dans cette année, & dans quelques autres, une famine affreuse; plusieurs furent brûlez en Fran-

ce, pour avoir mangé de la chair humaine.

On dit que *Juda Ching*, qu'on a appelé le premier & le Prince des Grammairiens, a fleuri vers cette année. Il a écrit en Arabe. On loue fort son Dictionnaire, mais je ne fais'il est imprimé.

An. de  
N. S.  
1031.

*Kimch.*  
*in pres.*  
*lib.*  
*Michol.*

L'an 1031. de N. S. Le 4. de Romain. Le 8. de Conrad. Le 35. de Robert Roi de France. Le 1. de Henri. Le 8. de Jean. Indiction XIV.

Guerre  
entre  
Robert  
Roi de  
France  
& ses  
enfans,  
assoupié  
par la  
prudence  
d'un  
Ecclésiastique.

IL y eut un commencement de guerre civile en France, entre les fils de *Robert Roi de France*, & leur pere; qui, ayant levé une Armée, auroit puni lèverement ses enfans rebelles, si un bon Ecclésiastique ne l'avoit arrêté; & si ses enfans, ayant reconnu leur faute, n'étoient venus lui demander grace. Cet Ecclésiastique étoit *Guillaume Abbé de Dijon*; & on dit, qu'il parla ainsi à *Robert*. „ Vous devez, „ Seigneur, vous souvenir des châgrins que vous avez donnez en „ votre jeunesse à votre pere & à „ votre mere, & considerer, que „ Dieu permet que vos enfans vous „ traitent de même. On ajoute, que le Roi souffrit patiemment cette remontrance.

Helg.  
Glab.  
Mezerai.  
Mort de  
Robert.

Cette rebellion des fils de *Robert* fut suivie de la mort de ce Roi. Il mourut le 20. de Juillet, à *Melun*, après avoir vécu soixante & un an, & regné plus de 45 ans, neuf mois & demi, avec son pere; & 34 & quelques mois, lui seul.

*Baronius* met la mort de ce Monarque à l'année 1033. *Calvisius*, *Bucberius*, *Petau*, & d'autres sçavans hommes, l'ont aussi cru: mais dans les Chroniques de *S. Pierre le Vif*, de *S. Medard*, de *S. Denys*, d'*Odo-*

*ran*, & d'autres, cette mort est placée à l'année 1031; & *Mr. Baluze* le prouve par trois témoignages authentiques, qu'il n'est pas nécessaire de rapporter.

On a donné de grands éloges à ce Roi *Robert*. On l'appelloit le *Pere des Pauvres*; & on disoit de lui, qu'il étoit *Roi de ses mœurs*, aussi bien que de ses peuples. Il entretenoit deux à trois-cens Pauvres à sa suite, & leur lavoit souvent les pieds, particulièrement le jour du Jeudi Saint; ce que les Rois de France pratiquent encore aujourd'hui. Il entretenoit aussi un grand nombre de Clercs; & on croit que c'est de là qu'est venue la coutume de fonder des bourses pour la nourriture des pauvres Ecoliers. En l'honneur des douze Apôtres, il menoit avec lui 12 Pauvres, qui marchaient devant, montez sur des ânes, & louant Dieu.

On le craignoit moins qu'on ne l'aimoit. Il ne pouvoit rien refuser à ceux qui lui demandoient quelque chose au nom de l'*Etoile de la Mer*. C'est ainsi qu'il appelloit la *Ste. Vierge*.

Il bâtit le Château d'*Etampes*, & près de 40 Eglises, à *Paris*, à *Orleans*, & ailleurs; & à son exemple, la Reine *Constance* édifia un

L. 4.  
Marc.  
Hisp. ad  
a. 1031.

*Mezerai.*  
Eloge de  
Robert.

*Ex Hel-*  
*gaud*  
p. 72.

An. de N. S. 1031. Monastere à *Poissy*, où elle mit des Chanoines Réguliers.

Famine horrible.

Ce sage Roi fit tout ce qu'il put pour maintenir la justice & la paix dans son Royaume: mais il eut le déplaisir de voir la famine & la peste ravager trois fois ses Etats. La famine fut une fois si horrible, que plusieurs personnes dérotoient les corps pour les manger, alloient à la chasse des petits enfans, dévorotent les voyageurs; & il y eut un homme qui fut brûlé, pour avoir étalé à *Tournus* de la chair humaine.

*Robert* a composé plusieurs Cantiques, ou Hymnes. On lui attribue une Hymne, qui commence: *Veni, Sancte Spiritus*: Voici comme Messrs. de *Port-Royal* l'ont traduite.

Esprit Saint, amoureuse flâme,  
Vien du Ciel, & lance en notre ame  
Un clair rayon de tes ardeurs.  
Vien, cher Pere des misérables;  
Vien, source des dons ineffables;  
Vien, pure lumiere des cœurs,  
Medecin des peines cuisantes,  
Hôte des ames innocentes,  
Et leur doux rafraichissement;  
Dans le travail, repos aimable;  
Dans le chaud, zéphire agréable;  
Dans les pleurs, vrai soulagement;  
Flambeau de splendeurs immortelles,  
Rempli du cœur de tes fileles  
L'abime profond & caché.  
Toi seul nous fais ce que nous sommes;  
Sans toi, rien n'est bon dans les hommes,  
Tout est impur, tout est péché.  
Lave les taches criminelles,  
Guéri les blessures mortelles,  
Arrose le cœur alteré,  
Fai fléchir l'altier inflexible,  
Embrase le tiede insensible,  
Redresse l'aveugle égaré.  
Donne au peuple qui te révere;  
Qui t'aimant, en toi seul espere,  
Les sept graces de ta bonté:  
Fai-nous vivre dans l'innocence;  
Mourir dans la persévérance,

*Nicolas Gilles* parle ainsi de ce Prince. *Robert*, qui étoit moult grand Clerc, & qui faisoit de beaux Répons à l'honneur des Saints, fut prié par la Reine *Constance* sa femme, de faire quelque Hymne à sa louange. Pour la contenter en apparence, il fit à l'honneur de *S. Denys*, & d'autres Martyrs, l'Hymne qui commence; *O Constance admirable des Martyrs! & la Reine Constance, qui pas Latin n'entendoit, cuida que ledit Répons fût à sa louange, & le chanta, sans savoir ce qu'elle disoit.*

Il appelloit la Vierge Marie, *Stellam Regni sui*, l'Etoile de son Royaume; & il avoit toujours ces deux vers en la bouche, si on en croit *André Favyn* dans son Histoire de Navarre l. III.

*Alma Redemptoris genitrix, mundique salutis,  
Stella maris fulgens, cunctis praeclarior astris.*

Ce même Historien dit, que ce Roi fit des *Antiphones* pour la fête de la Nativité de Notre Dame.

1.

*Solem justitiae, Regem paritura supremum,  
Stella Maria maris bodie processit ad ortum:  
Cernere divinum lumen gaudete, fideles.*

2.

*Spirps Jesse virgam produxit, virgaque florem,  
Et super hunc florem requisivit spiritus almus:  
Virgo Dei genitrix virga est, flos Filius ejus.*

3.

*Ad nutum Domini nostrum ditantis bonorem,  
Sicut spina rosam genuit Judaea Mariam,  
Ut vitium virtus operiret, gratia culpam.*

*Robert* fut inhumé à *S. Denys* auprès du Roi *Hugues Capet* son pere, & il laissa quatre enfans vivans, quand il mourut: trois fils; *Henri*, qui

An. de N. S. 1031.

Enfans de Robert. Voyez les Chroni-

An. de  
N. S.  
1031.

ques des.  
Aubin  
& An-  
gers, de S.  
Pierre de  
Châlons  
& de Ve-  
zelay.  
Hist.  
d'Hel-  
gand.  
Mezerai.

Con-  
stance  
veut  
donner  
la cou-  
ronne à  
Robert.

HENRI  
se dé-  
fit.

Défait  
les trou-  
pes de la  
Reine.  
Qui  
meurt.

Le Prin-  
ce Ernest  
tué.  
Wippon.

qui vint à la Couronne; *Eudes*, qui la lui disputa; *Robert*, qui fut Duc de Bourgogne: & une fille nommée *Adelaïde*, qui l'an 1021. épousa *Baudouin V.* depuis Comte de Flandres, étant veuve de *Richard II.* Duc de Normandie. Il laissa encore *Hadweide* Comtesse d'*Auxerre*, femme de *Renaud I.* Comte de Nevers.

Quoique *Henri* eût été déjà couronné du vivant de son pere, *Constance* sa mere n'oublia rien pour lui ôter la Couronne, & pour la mettre sur la tête de *Robert*, qu'elle chérissoit tendrement. Elle se saisit de plusieurs Villes & Châteaux, & entre autres, de *Sens*, de *Soissons*, de *Melun*, de *Dammartin*, & de *Coucy*; & souleva une partie des Grands contre lui, particulièrement *Baudouin à la barbe* Comte de Flandres, & *Eudes* Comte de Champagne, donnant à ce dernier la moitié de *Sens*, pour l'engager dans son parti.

*Henri* se trouva fort embarrassé, & alla implorer lui-même le secours de *Robert* Duc de Normandie, qui lui donna une puissante Armée, commandée par *Mauger* Comte de *Corbeil* son oncle; avec laquelle il défit les troupes de la Reine, prit plusieurs des rebelles, & ravagea tout leur pais. *Constance* fut contrainte enfin de céder, & de vivre bien avec *Henri*; & sa mort, qui arriva peu d'années après, savoir l'an 1034. le 25. de Juillet, l'empêcha de faire de nouvelles pratiques. *Henri*, après avoir fini la guerre, donna à *Robert* Duc de Normandie, qui l'avoit si puissamment secouru, les Villes de *Chaumont* & de *Pontoise*, & le *Vexin* François.

Pendant que les Allemans & les Hongrois étoient mal ensemble, le Prince *Ernest*, qui avoit perdu sa Dignité, ne sachant comment résister à l'Empereur *Conrad*, vint en France chercher du secours vers

*Eudes* son parent; mais n'en ayant pu trouver, il se vint retirer dans la *Forêt noire*. Les troupes de l'Empereur ne l'y laisserent pas en repos; on lui enleva tous ses chevaux. Ensuite, comme il se vit pressé de tous côtez, il se jeta en desespéré sur les troupes de l'Empereur; & comme il tuoit tout ce qu'il rencontroit, il fut aussi tué, & il y eut plusieurs personnes de qualité qui périrent avec lui. Son corps fut porté à *Constance*; & quoiqu'il fut excommunié, il fut enterré dans l'Eglise de *Ste. Marie*.

On met dans cette année la mort de l'Abbé *Dominique*, grand Patron des Moines, qui, après avoir fondé plusieurs Monasteres, mourut dans celui de *Sora*. Il ne faut pas le confondre avec le fameux *Dominique* Fondateur de l'Ordre des Prêcheurs, qui vécut dans le XII. Siècle.

Cette année mourut aussi *Guillaume* Abbé de *S. Benigne* à *Dijon*, dont j'ai parlé déjà dans cette année. Il étoit forti d'Italie, d'une famille noble; quoique son ayeul, qui s'appelloit *Wibon*, fut de la Souabe. On loue beaucoup sa piété & sa vertu. On trouve sa Vie dans les Actes des Saints de *Bollandus*. A la priere de *Richard II.* Duc de Normandie, il reforma le Monastere de *Fescamp*; & il contribua beaucoup à l'établissement de plusieurs autres. Il écrivit un jour fortement au Pape *Jean*, qui n'en fut point choqué, tant il étoit estimé.

*Aribon*, 19<sup>e</sup>. Archevêque de *Mayence*, mourut aussi. Il étoit Allemand, & il avoit été Grand-Aumônier, ou Archi-Chapelain de l'Empereur *Henri II.* *Sibert* lui attribue un Commentaire sur les 15 Psaumes Graduels; & *Tribeme* lui donne une Lettre à *Bernon* Abbé de *Richnow*, qui lui avoit dédié un Trai-

An. de  
N. S.  
1031.

Mort de  
l'Abbé  
Domi-  
nique.  
*Leo Osi.*  
l. 3. c. 33.  
Baron.  
Chron.  
Cassin.

Mort de  
Guillau-  
me Ab-  
bé de  
Dijon.  
*Glab. in*  
*vita.*  
*Boll. ad*  
*diem*  
1. Jan. p.  
57. 58.  
Baron.  
met sa  
mort à  
l'année  
1033.

Mort  
d'Ari-  
bon.

An. de  
N. S.  
1031.

Bardon  
lui suc-  
cede.  
Ce  
qu'on dit  
de lui.

Mort  
du Kali-  
fe de  
Bagdad.  
*Elmar.*  
*l. 3. hist.*  
*Sarrac.*  
*c. 6.*

LeGou-  
verneur  
d'Alep  
renou-  
velle al-  
liance a-  
vec Ro-  
main.  
*Cedr. p.*  
*729.*

Eglises  
bâties  
par Ro-  
main.

té de la venue du Seigneur. Il eut pour successeur *Bardon*. On dit de lui, que comme les confreres lui demandoient pourquoi il lisoit si souvent le Pastoral de *S. Gregoire*, il répondit: *Peut-être viendra-t-il quelque jour un Roi, qui sera assez simple pour me donner un Evêché.*

Le premier Sermon qu'il fit devant l'Empereur, contenta si peu, qu'on se repentit de l'avoir fait Evêque; mais le second fut admiré, & fit fondre en larmes tout son Auditoire.

A ces Hommes illustres nous joindrons *Cadir Billa*, Kalife de Bagdad, qui avoit regné quarante-un ans, & quelques mois. On dit qu'aucun Kalife, avant lui, n'avoit autant regné. Son fils lui succeda.

Nous avons vu, l'année précédente, les mauvais succès de *Romain* Empereur d'Orient, contre les Sarrasins. Dans celle-ci, *Amer* fils du Gouverneur d'Alep, au mois de Septembre, vint vers l'Empereur *Romain*, avec de grands présens, pour renouveler l'alliance, avec promesse de payer les tributs qu'on payoit autrefois. *Theophylaste* fut envoyé pour cet effet, & fit alliance avec ceux d'Alep.

L'Empereur *Constantin* avoit eu trois filles; *Eudoxie*, qui se fit Religieuse; *Zoé*, qui épousa *Romain*; & *Theodora*, qui ne voulut pas se marier avec *Romain*, parce qu'elle savoit qu'il avoit sa femme vivante, ou pour quelque autre raison. *Zoé* n'aimoit point sa sœur *Theodora*, & elle obligea *Romain* Empereur à la faire Religieuse, pour l'empêcher, disoit-elle, de tramer contre l'Empire.

Cet Empereur embellit plusieurs Eglises, & en éleva d'autres. On dit, qu'ayant trouvé une Image de la bienheureuse Vierge, qui avoit été cachée du tems de *Constantin*

*Copronyme*, il la fit remettre au lieu où elle étoit auparavant. Il commença même, à ce que rapporte *Cedrenus*, à faire rebâtir le Temple de Jerusalem, qu'un Kalife d'Egypte avoit fait démolir.

Il y eut cette année des Conciles.

Le 1. à *Bourges*, qui se tint le 1. de Novembre, où *Aimon* Archevêque de *Bourges* présida.

On y lut une Lettre du Pape *Jean* sur l'Apostolat de *S. Martial*: l'on y chercha les moyens d'arrêter les guerres particulieres, & de mettre la paix dans le Royaume.

On trouve vingt-cinq Canons de ce Concile.

Le 1. Que l'on fera mémoire de *S. Martial* entre les Apôtres, & non point entre les Confesseurs.

Le 2. Que les Prêtres ne garderont point le Corps de N. S. consacré sous les mêmes hosties, plus longtems que d'un Dimanche à l'autre.

Le 3. Que les Evêques ne recevront aucun présent pour les Ordinations, ni même leurs Officiers, qui avoient coutume de prendre un droit pour écrire les noms de ceux qui étoient proposez pour l'Ordination.

Le 4. Que personne n'aura d'Archidiaconé, qui ne soit Diacre.

Le 5. Que les Prêtres, qui voudront demeurer avec leurs femmes, ne feront plus que Lecteurs, ou Chantres; & que les Diacres & les Sous-diacres n'auront, ni femme, ni concubine.

Le 6. Que les Evêques les obligeront de le promettre avec serment, dans le tems de leur Ordination.

Le 7. Que tous ceux qui sont employez aux fonctions Ecclésiastiques, auront la Tonsure Ecclésiastique, c'est-à-dire la barbe rasée, & une Couronne sur la tête.

An. de  
N. S.  
1031.

Concile  
à Bour-  
ges.  
Concile  
T. IX. p.  
864.  
*Dupin. p.*  
115.  
*Nat.*  
*Alex. p.*  
467.  
Martial  
mis en-  
tre les A-  
pôtres.

Contre  
les Pré-  
tres ma-  
riés.

Tonsu-  
re Ec-  
clésiasti-  
que.

Le

An. de  
N. S.  
1031.

Le 8. Que les enfans des Prêtres, des Diacres, & des Sous-diacres ne pourront être Clercs; & que ceux qui l'étoient déjà, ne seront pas promus aux Ordres supérieurs.

Le 9. Que les Esclaves ne seront point ordonnés Clercs, qu'ils n'ayent obtenu la liberté, de leur Maître.

Le 10. Que l'on ne considérera pas comme enfans d'Ecclésiastiques, ceux qui sont nez d'eux après qu'ils ont quitté l'Etat Ecclésiastique, & sont rentrez dans l'Ordre Laique.

Le 11. Que les Evêques déclareront dans le tems de l'Ordination, qu'ils excommunient tous ceux qui leur présenteront des enfans d'Ecclésiastiques, ou d'Esclaves, pour être ordonnés; & que l'on déposera ceux qui se trouveront l'avoir été par surprise.

Le 12. Que l'on n'exigera rien, ni pour le Batême, ni pour la Pénitence, ni pour la Sepulture; mais que l'on pourra recevoir ce que les fideles donnent volontairement.

Le 13. Que les Prêtres auront les offrandes & les luminaires qu'on leur présente, & que le Cierge Paschal restera pour éclairer l'Autel.

Le 14. Qu'on ne mettra point sur l'Autel, les draps qui ont servi à couvrir les morts.

Le 15. Qu'on ne fera point d'Assemblées publiques, les Dimanches, pour des affaires civiles, si ce n'est pour la charité, dans la crainte des ennemis, ou pour quelque autre nécessité; & qu'on ne fera point de voitures, le Dimanche, soit par charroi, soit par des bêtes de somme, sinon en grande nécessité.

Le 16. Que ceux qui quittent leurs femmes, si ce n'est pour cause d'adultère, n'en prendront point d'autres tant qu'elles vivront; ni les femmes, d'autres maris.

Le 17. Que personne n'épouse-

ra de parente, jusqu'au sixieme ou septieme degré.

Le 18. Que personne n'épousera aussi la femme de son parent.

Le 19. Que personne ne donnera sa fille en mariage à aucun Prêtre, ni à aucun Diacre, ou Sous-diacre, ni à leurs enfans.

Le 20. Que personne n'épousera leurs filles.

Le 21. Que les séculiers n'auront point de Bénéfices Ecclésiastiques.

Le 22. Que les Laiques ne mettront point de Prêtres dans leurs Eglises, sans l'approbation de l'Evêque.

Le 23. Que les Clercs qui quittent la Cléricature, seront séparés des autres Clercs.

Le 24. Que les Moines qui quittent leur habit, seront privez de la Communion de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils l'ayent repris; & que si les Abbez ou les Moines ne veulent pas les recevoir, ils demeureront avec des Clercs, dans des Eglises, ou dans des Monasteres, en habit de Moine, en observant leur Règle.

Le 25. Que ni les Chanoines, ni les Moines, ne passeront point d'une Eglise, ou d'un Monastere, dans un autre, sans la permission de l'Evêque, ou de l'Abbé.

Après ce Synode, *Ayman* fit une déclaration, que *S. Martial* porteroit la qualité d'Apôtre, dans tous les Offices de l'Eglise. *Concil. T. IX. p. 868.*

Le second Concile se tint, dix-huit jours après, à *Limoges*, dans l'Eglise de cette Ville, où la plupart des Prélats, qui avoient assisté au Concile de Bourges, se trouverent, avec *Fourdain* Evêque de *Limoges*, *Isambert* de *Poitiers*, *Arnaud* de *Perigueux*, *Robon* d'*Angoulême*. *Concil. T. IX. p. 869. Dupin. p. 116. 117. Nat. Alex. p. 467. Concile de Limoges.*

Il n'y eut que deux Séances. La premiere se tint le 18. de Novembre,

An. de  
N. S.  
1031.

An. de N. S. 1031. bre, & on y confirma la qualité d'Apôtre à S. *Martial*. L'Archevêque y récita une Priere du Pape *Jean*, où on demande à Dieu de nous accorder sa grace, par les mérites du bienheureux *Martial* Apôtre.

*Engelric* Chanoine du *Puy* dit, qu'une infinité d'ignorans disoient, que *Martial* n'étoit point Apôtre, parce qu'il n'étoit point du nombre des Douze; mais que S. *Jérôme* dit, que tous ceux qui avoient vu le Seigneur en sa chair, & qui prêchèrent ensuite son Evangile, furent nommez Apôtres, & ceux que les Apôtres avoient ordonnez. Mr. l'Abbé *Fleuri* dit, que le fondement de l'opinion touchant l'Apostolat de S. *Martial* étoit une Histoire de sa Vie composée sous le nom d'*Aurelien* son Disciple, où il est dit que *Martial* étoit né de la race d'*Abraham*, parent de S. *Pierre* & de S. *Etienne*, Disciple du Seigneur, batisé par son ordre, & de la main de S. *Pierre*, ordonné Evêque par Jesus-Christ même, le jour de son Ascension; & envoyé par lui dans les Gaules, après avoir reçu le S. Esprit avec les Apôtres, le jour de la Pentecôte: mais que cette Histoire étoit inconnue avant le X. Siecle, & que tous les Savans la reconnoissent aujourd'hui pour apocryphe.

Concil. T. IX. p. 893. Dans la seconde Séance, après avoir lu les Règlements faits dans le Concile de *Bourges*, on reforma le second Canon, & on jugea qu'il suffisoit de renouveler les Hosties 12 fois l'an.

L'Abbaye de *Beaulieu*, occupée par un Abbé séculier, fut remise en Règle; & on ordonna qu'on y mettroit un Abbé Régulier, avant la fête de Noel. On se plaignit de l'Abbé d'*Uferche*, qui avoit enterré dans son Eglise le Vicomte d'*Aubusson*, excommunié par l'Evêque, & mort

On se plaint de l'Abbé d'*Uferche*.

fans absolution. Mais cet Abbé le défendit en disant, que cela s'étoit fait sans sa participation, par les soldats de ce Vicomte, qui l'avoient enterré eux-mêmes; & que l'ayant appris, il l'avoit fait déterrer, & jetter hors de la terre sainte. Sur ce sujet, l'Evêque de *Cabors* récita, qu'un homme excommunié ayant été tué, & lui n'ayant jamais voulu lever son Excommunication; comme on l'eut mis dans une Eglise de S. *Pierre*, le matin on trouva son corps hors du Cimetiere, sans qu'il parût qu'on eût touché la tombe; & que les soldats l'ayant ouverte, ils n'y trouverent que des habits. Que le lendemain, ces mêmes soldats l'ayant enterré, & ayant mis une grosse pierre sur le tombeau, le jour suivant on trouva le cadavre hors du Cimetiere. Que l'ayant enterré jusques à 5 fois, le corps étoit toujours sorti du lieu où on l'avoit mis; & que cela obligea les soldats de mettre ce corps loin de l'Eglise. Voilà une belle Histoire, pour être récitée dans un Concile! On confirma aux Moines de S. *Martial*, l'usage où ils étoient de batiser à Pâques & à la Pentecôte. On laissa aux Abbez le Privilege d'avoir un Chapelain, & jusqu'à trois Diacres assistans à leur Messe, dans les fêtes solennelles. On décida, qu'un homme, après avoir commis un homicide volontaire, étant devenu Moine, ne pourroit être promu aux Ordres. On renouvela les Canons contre les Clercs incontinens, & les Simoniaques. On fixa le tems des Ordinations aux Quatre-tems. On se plaignit de plusieurs personnes excommuniées par leurs Evêques pour des crimes, qui alloient à Rome, & qui, surprenant le Pape, obtenoient son absolution; & on apporta deux Histoires sur ce sujet; dont l'une étoit de ce qu'avoit fait

An. de N. S. 1031.

Sur un excommunié.

Be-

An. de  
N. S.  
1031.

Conc.  
T. IX.  
p. 909.

Plainte  
contre  
ceux qui  
étant  
excom-  
muniés  
par les  
Evê-  
ques,  
alloient  
à Rome.

Nat.  
Alex.  
p. 402.

Le Pa-  
pen'a  
pas le  
droit de  
donner  
l'absolu-  
tion à  
une per-  
sonne  
excom-  
muniée,  
sans  
consul-  
ter l'E-  
vêque.  
p. 117.

*Benoît VIII.* qui, ayant donné l'absolution à un Comte que son Evêque avoit excommunié, parce qu'il ignoroit cette Excommunication, eut un fort grand déplaisir de l'avoir fait; & écrivit à l'Evêque, qui s'en étoit plaint, que s'il avoit su la chose, il auroit confirmé, plutôt que levé l'Excommunication, ne voulant exciter aucun Schisme. Sur quoi les Evêques déclarèrent, d'un commun consentement: Que le Pape pouvoit bien confirmer, augmenter, ou diminuer la pénitence imposée à un pécheur par son Evêque, ou même en imposer à ceux que les Evêques lui adresseroient pour ce sujet; mais qu'il ne pouvoit pas imposer la pénitence, ou donner l'absolution à une personne excommuniée, sans consulter l'Evêque; qu'il étoit de son devoir de confirmer, plutôt que d'anéantir les jugemens des autres Evêques, parce que si les membres doivent suivre leur Chef, il faut aussi que le Chef fasse en sorte de ne point affliger les membres.

Le sçavant Mr. *Dupin* avoue, que les Actes de ce Concile contiennent quantité de faits, d'autoritez & de raisonnemens touchant *S. Martial*, qui ne méritent pas beaucoup de créance.

Dans ces Conciles de *Bourges* & de *Limoges*, on y parla de la *Paix*, comme on avoit fait dans un Synode tenu à *Elme*, l'an 1027. parce que depuis le regne foible de *Louis le Débonnaire*, l'autorité souveraine étoit si peu respectée par tout l'Empire François, en *France*, en *Allemagne*, & en *Italie*, que chaque Seigneur prétendoit avoir droit de se

faire justice à main armée; ainsi ce n'étoient que pillages & violences.

Dans le Concile de *Limoges*, le Diacre lut une Excommunication contre les Chevaliers du Diocèse de *Limoges*, qui refusoient, ou avoient refusé de promettre à leur Evêque, par serment, la paix & la justice comme il l'exigeoit. Cette Excommunication étoit accompagnée de malédictions terribles; & en même tems, les Evêques jetterent à terre les cierges allumés qu'ils tenoient, & les éteignirent. Le peuple en frémit d'horreur, & tous s'écrierent:  
,, Ainsi Dieu éteigne la joye de ceux  
,, qui ne veulent pas recevoir la paix  
,, & la justice.

*Baudry*, Evêque de *Noyon*, disoit qu'un Evêque prétendoit avoir reçu des Lettres du Ciel, qui avertissoient de renouveler la paix sur la Terre. Nous parlerons de ce sujet, l'année suivante.

On met un III. Concile à *Tribur* entre *Mayence* & *Oppenheim*, où l'on fit quelques Décrets sur le Jeûne du premier mois; mais d'autres le placent à l'année 1035.

On trouve dans le T. IX. des Conciles, p. 861. &c. une Lettre de *Canut*, que l'on croit écrite cette année, dans laquelle il écrit aux Seigneurs d'Angleterre, avec quel accueil le Pape *Jean, Conrad* l'Empereur, & le Roi *Rodolphe* l'ont reçu; comment il a obtenu des privilèges pour ceux qui étoient à Rome; & il fait vœu de changer de conduite. Ensuite il les exhorte d'éviter l'injustice, & de ne rien faire entrer dans le Fisc, qui ne soit dû légitimement.

An. de  
N. S.  
1031.

*Balderic.  
Chron.  
Camer.  
l. III.  
c. 52.  
Sizob.  
chr. a.  
1031.  
Concil.  
T. IX.  
p. 913.*

An. de N. S. 1032.

An. de N. S. 1032.

L'an 1032. de N. S. Le 5. de Romain. Le 9. de Conrad. Le 2. de Henri Roi de France. Le 9. de Jean. Indict. XV.

Larrey p. 204.

Canut bat les Ecoffois.

Otto Frising. l. 6. c. 30. Herm. Contr. p. 136. Raoul Roi de Bourgo-gne meurt. Contes-tations pour fon Royau-me.

Hofman l. II. Ann. Bamb. p. 60.

Wippon. Otto Frising. Guerre entre Miesco & O-

Les Danois ayant fait des descen-tes en Ecoffe, où régnoit Mal-colme, & une furieuse guerre s'étant allumée entre les deux Nations, les Danois battus se retirerent en Angle-terre. Malcolme les y poursuivit, & attaqua indifferemment, & Danois & Anglois. Canut, irrité de cette invasion, marcha contre eux, & battit trois Rois qui commandoient les Ecoffois & les Pictes, savoir, Mal-colme, Melbath, & Dromare.

Raoul III. Roi de Bourgogne mourut dans cette année. Herman Contract dit, que ce Prince étant près de sa fin, envoya à Conrad son Diadème; mais Conrad étant occupé ailleurs, comme nous l'allons voir, Eudes Comte de Champagne, fils de la sœur de Raoul, qui prétendoit à ce Royaume comme le plus pro-che héritier, vint d'abord s'en em-parer. L'Empereur, au milieu de l'Hiver, vint en Bourgogne, pour chasser Eudes; mais la rigueur de la saison l'obligea de revenir en Alle-magne. Ce qui empêcha Conrad de s'emparer du Royaume, qui lui a-voit été donné par Raoul, fut une guerre qu'il eut à soutenir alors.

Hofman dit que Raoul institua par son testament, Henri fils de Conrad son héritier, & que dès-lors la Bourgo-gne devint une Province de l'Empi-re Germanique.

Boleslas Duc, ou Roi de Pologne étant mort l'an 1025. laissa deux fils, Miesco, & Othon. Miesco succeda à son pere, & chassa son frere Othon, & le contraignit de se retirer en Russie. Il y vécut quelque tems,

dans un état digne de compassion: mais ensuite, il vint implorer la protection & la bienveillance de l'Empereur. Quelques Historiens disent, que Miesco ayant su ce qu'a-voit fait son frere, & ne doutant pas que Conrad ne prit sa défense, se jeta sur les Etats de l'Empereur, & fit 9000 prisonniers. D'autres omettent cette circonstance, & di-sent simplement, que Conrad con-vint avec Othon, qu'il attaqueroit Miesco d'un côté, & qu'Othon l'at-taqueroit d'un autre. Miesco ne put pas longtems résister à un si puissant ennemi, & il s'enfuit en Bobeme vers le Duc Udalric; ce qui fit qu'Othon s'empara de ses Etats. Udalric, qui savoit que Conrad étoit déjà irrité contre lui, pour faire sa paix lui fit savoir, que s'il vouloit, il lui remet-troit Miesco, sans avoir égard aux droits de l'hospitalité. L'Empereur eut horreur de la proposition, & de cette lâcheté, & fit réponse, qu'il ne vouloit point acheter un ennemi, d'un autre ennemi; que les Alle-mans ne faisoient point de mal à leurs ennemis, s'ils n'étoient armés; & qu'il n'avoit accoutumé de se venger, que des gens sans foi. Othon, peu de tems après, fut tué en cachette, par une personne qui le voyoit sou-vent. Après sa mort, Miesco tâcha de pouvoir obtenir la bienveillance de l'Imperatrice Gisele, & des autres Princes de l'Empire, pour pouvoir rentrer dans les bonnes graces de Conrad. Quelques Historiens disent même, qu'ayant été charmé de la générosité de l'Empereur, il s'alla rendre

thon fils du Duc Boleslas.

Chro. H. du M. p. 42. Heiff, l. 2. p. 129. Calvis. ex Spang.

Othon tué.

Miesco fait Té-tarque.

An. de N. S. 1032. rendre à son Camp, se dépouilla des marques de la Royauté, se jetta aux pieds de *Conrad*, & se remit à sa discrétion. *Conrad* lui pardonna; & à ce que dit *Wippon*, partagea les Etats de *Pologne* en trois parties, fit *Miesco* Tétrarque, & donna les deux autres portions à deux Seigneurs, pour diminuer ainsi l'autorité de *Miesco*, & l'empêcher de faire quelques complots contre l'Empire. Ce *Miesco* mourut deux années après, & son fils *Casimir* lui succéda, qui fut soumis aux Empereurs. *Udalric* fit aussi sa paix avec *Conrad*.

Meurt.  
Casimir son fils lui succéde.

Une étoile extraordinaire paroît en Orient.

*Cedremus* rapporte qu'on vit paroître dans l'Orient, une Etoile extraordinaire, le 28. de Juillet, à laquelle on ne manqua pas d'attribuer de fâcheuses influences. Peu de tems après, on reçut de fâcheuses nouvelles, que les *Arabes* s'étoient jettez dans la *Mesopotamie*, & y faisoient de grands ravages; que les *Patzinaciens* étoient dans la *Mysie*; & que les *Sarrasins* faisoient des desordres extraordinaires. Il n'y eut que les *Sarrasins* qui furent repoussés alors. *Romain* envoya une Flotte, qui fit périr la plus grande partie de leurs vaisseaux; & ceux qui échaperent du combat, périrent par le naufrage.

Sarrasins repoussés.

Zonar. l. 17. n. 12. p. 132. La famine & la peste.

Charité de l'Evêque d'Ancyre.

Tremblement de terre à Constantinople.

Cette année, la famine & la peste affligèrent si fort la *Cappadoce* & l'*Arménie*, que les habitans de ces lieux se virent contraints de quitter leur pais. Mais l'Empereur les obligea d'y retourner, en leur fournissant de l'argent, & les choses nécessaires à leur subsistance. Alors l'Evêque d'*Ancyre* se signala par sa charité, & n'oublia rien pour soulager les pauvres peuples affligés.

Le 13. d'Août, à une heure dans la nuit, il y eut un grand tremblement de terre à Constantinople; ce qui obligea l'Empereur à faire de grandes largesses au peuple. *Zonaras*

dit, que cet Empereur étant sorti de Constantinople, *Constantin Diogene* conspira pour monter sur le Trône. Sa conspiration fut découverte, & il se sauva: mais il fut pris; & comme on l'interrogeoit pour savoir ceux qui étoient de son parti, il se précipita, aimant mieux mourir; que de déclarer ses complices.

Dans l'Angleterre, *Canut* accorda de grands privileges aux Eglises de son Royaume. Il paroît par les Patentés de ce Roi, que dans ce tems-là l'invocation de la B. Vierge & des Saints étoit fort en vogue, & on joignoit la B. Vierge à la Très-Sainte. *Tripité*.

On trouve dans le IX. Tome des Conciles du P. *Labbe*, diverses Loix Ecclésiastiques de *Canut*, qu'on rapporte à cette année.

La 1. ordonne, qu'on vénere saintement un seul Dieu; qu'on observe religieusement la seule Règle que nous avons de la Religion Chrétienne; qu'on rende au Roi *Canut* l'honneur qui lui est dû, & qu'on lui soit fidele.

La 2. parle de la Paix de Dieu, du Roi, & des Eglises.

Il y en a d'autres sur la Sainteté des Prêtres, sur les Mariages défendus, sur les Dimes, sur le Denier de S. Pierre, sur les Prémices des semences, sur les jours de Fête, sur le jour du Dimanche. Il y a une exhortation à la Confession, & à la Pénitence, à servir Dieu, à croire en lui, à savoir l'Oraison Dominicale, & le Symbole; à rendre bonne justice; à la clémence. Il y est ordonné de ne vendre point de Chretien aux Infideles. Il y est parlé des Sortileges, des Superstitions des Payens; des Homicides, &c. On y remarque, que dans les jours consacrez à Dieu, c'est un plus grand péché de faire une injustice, que dans

An. de N. S. 1032.

Zon. l. 17. n. 12. p. 132. Constantin Diogene conspire, & se tue. Alford An. Eccl. p. 502. Invocation de la B. Vierge. Spelm.

Loix de Canut. p. 914. &c.

An. de  
N. S.  
1032.

Dallaus  
de Ex-  
t em  
unctione.  
Cassan-  
der l. 1.  
Conful.

dans les autres jours; & que plus on est riche & dans les honneurs, plus on est coupable. On y traite de la maniere dont on doit punir ceux qui tuent un Ministre à l'Autel; des Adulteres, des Incestes, & de plusieurs autres crimes. Il y a jusques à 80 Loix.

Dans un Livre qu'on croit écrit cette année 1032. on trouve la maniere dont on oignoit un Malade. Avant que d'être oint, le Malade confessoit à Dieu & au Prêtre ses péchez, & alors le Prêtre répandoit sur lui du sel & de l'Eau-bénite, en disant; *Tu m'arroseras d'hyssope; Aye pitié de moi.* Et on oignoit ainsi.

Je vous oins, leur disoit le Prêtre, avec de la sainte Huile, au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit; priant la misericorde de notre Seigneur Jesus - Christ, qu'ayant dissipé toutes les douleurs de votre corps, vous recouvriez la santé. *Ou*, Je vous oins au nom du Pere, du Fils & du S. Esprit, de l'Huile sainte & consacrée, afin que par la vertu du S. Esprit, cette sainte onction vous donne la santé de l'ame & du corps, en remission de tous les péchez de la vie éternelle". Ensuite on oignoit les sourcils, les narines, les oreilles, les levres, les épaules, & les mains du Malade. On lui ôtoit le Cilice, & on lui donnoit la Communion; & on faisoit cela pendant 7 jours, ou plus encore, si la nécessité le requéroit.

Concile  
à Poi-  
tiers,  
Concile  
T. IX.  
p. 914-  
917. par  
Isam-  
bert.

Dans la France, il y eut un Concile à *Poitiers*, tenu par *Isambert* Evêque de cette Ville, où l'on traita de l'usurpation des biens Ecclésiastiques, & de quelques Articles de Foi. Il se tint aussi plusieurs autres Assemblées Ecclésiastiques, toutes de petite importance. On en parle d'une, tenue à *Pampelune* tou-

chant l'Episcopat de cette Ville.

*Sigebert de Gemblours* rapporte le Décret dont j'ai parlé l'année précédente, qu'un Evêque de France publia, qui disoit qu'il avoit reçu des Lettres du Ciel, qui exhortoient les peuples à faire la paix, à ne porter plus les armes, à jeûner au pain & à l'eau, le vendredi; à s'abstenir de manger de la chair, le samedi. On déclaroit qu'on n'imposeroit point d'autre pénitence, pour la remission des péchez: mais on exigeoit, que chacun s'engageât par serment à observer ces Loix; & on menaçoit ceux qui ne voudroient pas le faire, d'être regardez comme des Payens, & d'être laissez sans sepulture. *Gerard* Evêque de Cambrai s'opposa à ce Décret.

Il disoit, que le Genre-humain a été, dès le commencement, divisé en trois; ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre; dont chacun a besoin des deux autres; & les deux, du troisieme. On doit donc, ajoutoit-il, porter les armes, & faire rendre ce qui a été pris par force; on ne doit pas irriter celui qui poursuit la vengeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner, sans recevoir la satisfaction convenable; mais le reconcilier avec le meurtrier. Il ne faut pas imposer à tout le monde le jeûne du vendredi ou du samedi, parce que tous n'ont pas la même force; ni prétendre que ce seul jeûne suffise à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même pénitence. Il n'est pas à propos de promettre par serment toutes ces pratiques, & s'exposer au péril d'un parjure. Enfin, continuoit-il, c'est une chose horrible, d'excommunier ceux qui refusent de s'y soumettre, & de refuser la

An. de  
N. S.  
1032.

*Sigeb.*  
p. 595.  
Lettres  
préten-  
dus du  
ciel.

*Gerard*  
Evêque  
de Cam-  
brai s'y  
oppose.

» vi-

An. de N. S. 1032. „ visite aux malades, & la sépulture aux morts.

„ Quelque tems après, il consentit au Décret, quoiqu'à regret. Mais l'événement fit voir, qu'il avoit raison de s'opposer à faire jurer la Paix; car presque tous ceux qui l'avoient jurée, fausserent leur serment.

Adem. l. 11. s. 50. Herman Arch. de Hambourg.

Libentius II. Archevêque de Hambourg, étant mort le 25. Août de cette année, il eut pour successeur Herman Prévôt du Chapitre d'Alberstadt, qui reçut le Bâton pastoral, de l'Empereur Conrad; & ensuite

le Pallium, du Pape Benoit IX. après la mort du Pape Jean. On dit, que la seule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une si grande suite, & si mal disciplinée, qu'il sembloit qu'une Armée y eût passé.

C'est à cette année que finit la Chronique d'Odoran, Moine de S. Pierre le Vif de Sens, de l'Ordre de S. Benoit. Elle commence dès l'an 675. On trouve cette Chronique dans le Recueil des Ecrivains de France, publié par André Du Chesne l'an 1636. &c.

An. de N. S. 1032.



L'an 1033. de N. S. Le 6. de Romain. Le 10. de Conrad Le 3. de Henri Roi de France. Le 10. de Jean, & le 1. de Benoit IX. Indict. I.

Eclipse de soleil. Glab. l. 4. c. 9. Maria. Scot. Chron. Hildesh. Calvis. etc. Cedron. p. 730.

Les Historiens parlent d'une Eclipsé de Soleil, qui arriva le 29. de Juin, à midi, & qui fut très grande; & on remarqua dans l'Orient, que l'Etoile qui, l'année précédente, sembloit aller du Midi au Septentrion, parut dans celle-ci aller du Septentrion au Midi, & fut vue jusques au 15. Mars.

Baronius rapporte, que ceux qui virent cette Eclipsé, jugerent, que cela présageoit quelque grand malheur au Genre-humain. Et en effet, dit-il, dans l'Eglise de S. Pierre il y eut des-gens qui conspirerent contre le Pape: ce qui obligea, ajouta-t-il, Conrad de venir en Italie, pour remettre Jean sur le Siege Papal. Mais Glaber ne dit pas que Conrad vint en Italie cette année, & qu'il ait remis Jean XIX. sur son Siege.

Wippon dit que cette année, l'Empereur avec son fils Henri entra dans la Bourgogne, avec une puissante Armée, & qu'il y fut couronné solennellement. Ainsi le Royaume de Bourgogne, que le premier Raoul

avoit eu pour sa part dans ce démembrement général qui se fit de la Monarchie Françoisé sous Charles le Simple, fut réuni à l'Empire par Conrad.

Le Pape Jean mourut le 7. de Novembre, & Alberic Comte de Frescati fit mettre sur le Saint Siege, son fils, neveu des deux derniers Papes ses freres, qui n'étoit âgé que de dix-huit ans tout au plus: d'autres disent, de dix ou douze ans. Il avoit nom Theophylacte, & il fut nommé Benoit IX. Le Cardinal Baronius, qui doute que Benoit IX. fût si jeune, s'emporte extrêmement, & avec raison, contre la maniere dont se faisoient les Papes alors, & il rapporte le témoignage de plusieurs Auteurs, qui blâment hautement l'élection de Benoit, & qui appliquoient à ces tems-là ce que dit Salomon; Malheur à toi, ô Terre, quand ton Roi est jeune! Pierre de Damien parle de Benoit, comme d'un homme qui étoit très indigne d'occuper le Siege Papal, & qui

Ex Herpid. Calvis.

Mort du Pape Jean. Herm. Contr. Dup. p. 24. Glab. l. IV. c. 5. Benoit IX. succede.

Indigne.

Ecd. X.

An. de  
N. S.  
1033.

s'abandonnoit à toute sorte de luxure. Il y a des Historiens qui disent que ce Pape *Jean* n'étoit pas fort aimé; mais d'autres, comme *Platine*, *J. Stella*, *Onuphrius Parvinius*, *Ciaconius*, remarquent qu'il a été fort loué. On trouve dans *Jean Palatius* un passage de *Martinus Polonus*, sur ce Pape; mais dans une autre édition de cet Historien, cela est inséré dans le Pontificat de *Gregoire VI*. Voici donc ce qu'on dit: Que du tems de l'un ou de l'autre de ces Papes, on dépouilloit ceux qui venoient à Rome, & qu'on leur enlevait ce qu'ils y apportoient. Que le Pape fit d'abord avertir les ravisseurs, afin qu'ils ne fissent plus ce qu'ils faisoient. Qu'ensuite il les excommunia; & qu'enfin, il en fit mourir plusieurs, & les autres prirent la fuite. Qu'ayant ainsi fait périr ces ravisseurs, il recouvra plusieurs Héritages, Maisons, Bourgs qui avoient été perdus. Que cela fit qu'on appelloit le Pape *homicide*, un homme sanguinaire. Que les Cardinaux même le voyant malade, lui dirent, qu'il étoit indigne d'être enseveli dans l'Eglise de *S. Pierre*, & qu'il avoit souillé son Sacerdoce en faisant mourir tant de gens. Que le Pape ayant repris ses esprits, leur avoit dit qu'ils parloient comme des insensés, & qu'il avoit fait ce qu'*Ezechiel* avoit commandé aux Sacrificateurs. Qu'au reste, quand il seroit mort, on mit son corps devant les portes de l'Eglise; qu'on les fermât fort exactement. Que si elles s'ouvroient par la volonté de Dieu, on enterrât son corps dans l'Eglise. Que si elles ne s'ouvroient pas, ils fissent de son corps ce qu'ils voudroient. Que les Cardinaux ayant fait ce qu'il leur avoit dit, un horrible tourbillon ouvrit les portes, & les emporta.

*Vict. III.*  
*l. 3. Dial.*  
L'état  
de l'E-  
glise dé-  
plorabile.

Quoi qu'il en soit, l'état de l'Eglise étoit fort déplorable dans ce tems-

là, sur-tout en Italie. La négligence des Prêtres étoit surprenante. La Simonie regnoit. On achetoit & on vendoit tout. Il y avoit un débordement extraordinaire. Le Pape *Victor III.*, qui nous apprend cela, ajoute, que les Prêtres & les Diacres se marioient comme les Laïques, & faisoient, dans leur Testament, leurs enfans héritiers; & que les Evêques-mêmes demeuroient avec leurs femmes. Ce qui fait voir, qu'on n'étoit pas encore bien persuadé que les Ecclésiastiques devoient vivre dans le Célibat. Il n'en faut pas être surpris. Dans le Droit Canon *Caus. 26. Quæst. 2. Can. Sors*, on trouve ces mots: *Copula Sacerdotalis, nec legali, nec Evangelicâ vel Apostolicâ auctoritate prohibetur: (Le mariage des Prêtres n'est défendu par aucune autorité, ni Légale, ni Evangelique, ou Apostolique.)* Et nous verrons ce qui est arrivé dans ce Siècle même.

*Burchard* Archevêque de Lyon, qui célébra l'an 1025. un Concile à *Anse*, mourut avant le Pape *Jean*. Quelques-uns disent qu'il étoit fils de *Rodolphe II.*, Roi de la Bourgogne Transjurane, & de *Berthe*; & frere de *Comrad*, & de *Maltbilde* de France. Enfin il y en a qui estiment, que ce sont deux Archevêques de même nom, l'oncle & le neveu. On dit que son neveu qui étoit Evêque d'*Aouste*, vint s'emparer de cet Archevêché, ayant quitté son Siège; mais qu'il y fit tant de défordres, que les Vaux de l'Empereur l'ayant pris, le condamnerent à un exil perpétuel. Qu'un Comte nommé *Girard* y mit de sa propre autorité son fils, qui étoit encore enfant; mais qui peu de tems après fut obligé de se cacher & de s'enfuir: qu'alors on pria le Pape d'établir *Odilon*, qui refusa la place, & qui en fut censuré par le Pontife *S. Gregoire*.

En

An. de  
N. S.  
1033.

Mariage  
des Prê-  
tres &  
des Evê-  
ques.

Mort  
de *Bur-  
chard*  
Arche-  
vêque de  
Lyon.

*Glab. l.*  
*V. c. 4.*

An. de N. S. 1033. En lui envoyant le *Pallium* & l'*Anneau*, avec ordre d'accepter la Prélature, „ S. *Gregoire*, lui écrivit-

Odilon refuse l'Archevêché de Lyon. T. 2. Spir. p. 387. Conail. T. IX. p. 858. Glab. l. V. c. 4. Le Pape Jean l'en censure.

„ il, nous enseigne, que plusieurs choses paroissent bonnes, qui ne le font pas; & qu'y a-t-il de meilleur en un Moine, que l'obeissance? Vous savez, combien S. *Benoit* la releve. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'Eglise de Lyon, qui vous demandoit pour Epoux, & dont vous refusez le gouvernement, par attachement à votre repos. Je ne dis point, que vous avez méprisé l'autorité de tant de Prélats, qui vous prioient d'accepter la Dignité Episcopale: mais nous ne pouvons laisser impunie votre desobeissance à l'égard de l'Eglise Romaine & de nous, si vous ne la reparez par la soumission; autrement vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'ames, à qui vous pouviez être utile par votre exemple & votre doctrine. Cette Lettre si forte & si pressante ne persuada pas *Odilon*; il persista dans son refus, & le *Pallium* avec l'*Anneau* demeurèrent à Clugni. *Baronius* met ce refus d'*Odilon* à l'an 1034. & il croit que ce fut *Benoit IX.* qui lui écrivit. *Garnier* dans ses Notes sur le ch. 4. du *Journal Romain*, est du même sentiment. *Hugues de Flavigni* dans sa Chronique de *Verdun*, écrit que cela fut fait par *Gregoire VI.* ce qui n'est pas vraisemblable. S'il est vrai que l'Evêque d'*Aouste* se soit emparé du Siege, & que le Comte *Girard* y ait mis son fils; cela n'a pas pu être arrivé sous le Pape *Jean*; ou il faudra dire, que *Burchard* est mort plutôt.

Mezerai. Glab. l. 3. c. 9. Premiere Race des Ducs de Bourgogne.

*Henri* Roi de France s'accorda enfin avec *Robert* son frere, & lui ceda le Duché de Bourgogne; & de ce *Robert* est sortie la PREMIERE RACE DES DUCS DE

BOURGOGNE du Sang Royal. Ce *Robert* a vécu jusqu'à l'an 1075, si nous en croyons quelques Historiens.

Tous ceux qui s'étoient joints à *Robert* contre *Henri*, ne se soumi- rent pas d'abord; & le Comte de *Champagne* retenoit toujours la Ville de *Sens*. Il falut que *Henri* marchât vers cette Ville. Les habitans lui en ouvrirent les portes, & les troupes du Champenois furent battues trois fois. Il fut contraint de s'enfuir à demi nud; mais sa fierté l'auroit empêché de se soumettre à *Henri*, s'il n'eût craint que l'Empereur & le Roi de France ne se joignissent ensemble pour l'accabler.

Mr. de *Mezeray* parle dans cette année, d'*Humbert*, surnommé aux blanches mains, Comte de *Maurienne* & de *Savoie*, vassal du Royaume de la Haute Bourgogne; & souche de la Royale Maison de *Savoie*, qui tient aujourd'hui un grand rang entre les Souverains de la Chre- tienté.

La commune opinion fait descen- dre ce Prince d'un *Beroald* de Saxe, qui étoit issu de *Vitiking*; soit par la même branche que les trois *Otbons* Empereurs, soit par une autre. Mr. *Du Bouchet* soutient que *Humbert* étoit petit-fils de l'Empereur *Louis* fils de *Bozon*; & fils de *Charles Constantin*, & de *Thetberge*; d'autres, de *Hugues* Roi d'Italie; quelques- uns, des anciens Comtes de *Macon*, ou des Marquis d'*Yvrée*. *Humbert* épousa *Ancilie*, ou *Hancille*, dont il eut *Amé I.* *Guichenon* rap- porte sur l'autorité de *Pingon*, que cet *Humbert* commença à commander en *Maurienne* & en *Savoie* l'an 1024. quoique le P. *Monod* mette cela à l'an 1019. Il remarque, qu'*Ermengarde* femme de *Rodolphe* ou *Raoul III.* Roi de Bourgogne, d'Allemagne & de Provence, vou- lant

An. de N. S. 1033.

Comte de Champagne attaqué par Henri, & vaincu.

Humbert aux blanches mains.

Guichenon. La Maison de Savoie.

Louis Chiefa. D. Chiefa. Di. Mor.

An. de N. S. 1033. lant fonder le Monastere de Notre-Dame de *Teloyre*, sur le bord du Lac d'Anneci, déclara par la Charte, que c'étoit par l'avis non seulement de *Leger* Archevêque de Vienne, d'*Emma* Archevêque de Tarentaise, de *Frideric* Evêque de Geneve; mais encore de ce Comte *Humbert*, qui signa cette Fondation avec la Reine; & il croit que cette fondation est de l'an 1025. Il cite un Auteur, qui écrit que ce Comte se trouva à *Verceil* l'an 1032. lorsque l'Empereur *Conrad* y passa pour son Voyage d'Italie, & qu'il l'accompagna jusqu'à Rome. C'est ce que *Guichenon* récite, dans l'Histoire de

la Royale Maison de Savoye, p. 185.

Les Sarrasins furent encore battus cette année, dans l'Orient.

On dit, que *George Maniace* Protospataire se faisit d'*Édesse*; & on en apporta la Lettre, qu'on prétend que Jésus-Christ avoit écrite de sa main à *Abgare*: mais la plupart des Savans conviennent que c'est une Lettre supposée.

La Chronique de *Mousson* dans le Diocèse de Rheims, qui commence par l'an 971. finit à cette année, & se trouve dans le T. VII. du Spicilege de *Dacheri*.

An. de N. S. 1033.

*George Maniace* se faisit d'*Édesse*, & en apporte une Lettre; qu'on prétend avoir été écrito par J. Christ. Chronique de *Mousson*.

L'an 1034. de N. S. Le 1. de *Michel Paphlagonien*. Le 11. de *Conrad II*. Le 4. de *Henri Roi de France*. Le 2. de *Benoit IX*. Indiction II.

Zon. l. 17. n. 13. p. 133. *Cedr.* p. 733. *Zoé* fait empoisonner *Romain IV*.

**Z**oé femme de *Romain IV*. Empereur d'Orient, étant extrêmement voluptueuse, aima si éperdument un certain *Michel* son Argentier, que voulant se délivrer de son Epoux, à qui l'âge avancé ne permettoit pas de satisfaire aux desirs illicites de son Epouse impudique, elle le fit empoisonner d'un poison lent, qui le tint quelque tems dans la langueur. On dit même que *Zoé*, impatiente de voir l'effet de son poison, & de jouir tranquillement de ses détestables amours, ne voulut pas attendre davantage, & qu'un jour que *Romain* étoit dans le Bain, elle l'y fit étouffer. Quelques-uns ajoutent, qu'assistée de son Amant, elle s'approcha de son mari, le prit par les cheveux, & lui fit plonger la tête dans l'eau, jusqu'à ce qu'il fût étouffé. *Michel Psellus* dit que *Romain* ne regna que cinq ans & demi; & qu'il ne fait point si ce Prin-

ce fut empoisonné, quoiqu'on en fit courir le bruit.

L'Imperatrice se voyant délivrée de *Romain*, voulut achever son entreprise, & mettre sur le Trône Impérial *Michel*, qui fut surnommé de *Paphlagonie*.

On dit donc, que pour réussir dans son dessein, elle fit appeller *Alexius* le Patriarche, à qui elle exposa, que *Romain* étant mort, elle desiroit qu'à l'heure même il sacrât *Michel*, auquel elle avoit destiné la Couronne. Cette proposition surprit le Patriarche: mais, pressé par l'impudique *Zoé*, corrompu par ses présents, effrayé par ses menaces, il fit tout ce qu'on exigeoit de lui.

*Michel* donc fut couronné: mais l'Histoire remarque, que par un juste jugement de Dieu, i fut si tourmenté dans sa conscience, qu'il devint, de beau qu'il étoit, difforme

*MICHEL DE PAPHLAGONIE* lui succéde. *Bar. Cedr.*

Etrange maladie de *Michel*. *Cedr.* p. 735.

&

An. de  
N. S.  
1034.  
Baron ex  
Europal.

& hors d'état de pouvoir gouverner l'Empire. *Baronius* rapporte qu'il étoit possédé; mais *Pjellus* dit qu'il avoit le mal caduc; & *Zonare* même remarque, qu'il avoit ces accidens avant la mort de *Romain*; & que cela faisoit que l'Empereur ne le soupçonnoit pas, bien qu'on l'avertit de la mauvaise conduite de *Zob* avec ce *Michel*.

Ce *Michel* avoit deux freres, dont l'un, nommé *Jean*, faisoit les fonctions d'Empereur, & éloignoit *Zob* du Gouvernement; & l'autre, étant allé à Antioche, y fit mourir cruellement cent des principaux de la Ville, contre le serment qu'il avoit fait de ne leur faire aucun mal, sur ce qu'ils avoient tué l'un de ceux qui exigeoient les impôts.

Vision  
d'un E-  
vêque.

*Cedrenus* dit, qu'un Evêque eut alors un songe, ou une vision. Il lui sembla de voir un Eunuque vêtu d'habits blancs, d'une beauté éclatante, qui, lui présentant trois sacs, lui commandoit de les ouvrir les uns après les autres. Que du premier, il étoit sorti des viperes, des serpens, & des scorpions; du second, des aspics, des basilics, & de certaines grenouilles venimeuses qui se tiennent dans les buissons; du troisieme, des mouches cantharides, des guêpes, des moucherons, & d'autres insectes. On ne manqua pas de dire, que c'étoit là un présage de grands malheurs.

Chronog.  
Hildes.  
Crom.  
l. 4.  
Mort de  
Miesco.  
Long in  
Annal.

*Miesco* ou *Miesco*, Roi de Pologne, mourut le 15. de Mars. Il avoit un fils nommé *Casimir*. Quelques-uns disent qu'il le laissa sous la tutelle de sa mere, nommée *Rixa*, fille *Rhemfroy* Palatin du Rhin, & niece de l'Empereur *Othon III*. On ajoute que cette femme, qui étoit Allemande, ayant confié le gouvernement des affaires aux Officiers de sa Nation, s'attira la haine des Polonois, qui se revolterent; & qu'el-

Tom. I.

le prit la fuite dans la Saxe, où elle emporta tous les trésors du Royaume. Mais d'autres croient que cette Princesse avoit quitté son mari, avant sa mort, & s'étoit retirée vers *Conrad* Empereur. Quoi qu'il en soit, il est certain, qu'après la mort de *Miesco*, la Pologne fut dans un grand desordre pendant plusieurs années. On n'épargnoit pas les Temples mêmes.

*Jaroslav* Duc de la Russie, & *Predislav* Duc de Boheme, y faisoient des courses qui désoloient tout le Royaume. *Casimir* passa en France incognito, sous le nom de *Charles*; il étudia à Paris, puis il vint en Italie; & enfin il se rendit Religieux de *Clugni*, sous *Odilon*, & il y prit l'Ordre de Diaconat. Il y eut un Interregne de 7 ans en Pologne.

Pendant que *Conrad* étoit en Bourgogne, où il étoit allé pour domter ceux qui ne vouloient pas se soumettre, son fils *Henri*, quoique fort jeune, faisoit parler de lui dans la Boheme. Il y soumit *Udalric* Duc de Boheme, & tous ceux qui étoient contraires à l'Empereur; & étant allé au-devant de son pere qui revenoit de la Bourgogne, il donna un double sujet de joye aux peuples, en leur apprenant deux victoires qu'il avoit remportées.

L'Empereur ayant amassé des troupes, se mit en marche contre certains peuples qui étoient auparavant à demi Chretiens, & qui étoient devenus tout-à-fait Payens. Ils étoient appelez *Leuticiens*, ou *Lutiziens*. Les Savans ne sont pas d'accord sur ces peuples. *Krantzius*, *Blondel*, le P. *Mabillon*, & quelques autres ont cru que c'étoient les peuples de *Lasace*, qui est une Province d'Allemagne, des dépendances du Royaume de Boheme, entre la Silesie, la Saxe, le Brandebourg, &

An. d  
N. S.  
1034.

Desor-  
dres  
dans la  
Polo-  
gne.

Casimir  
fils de  
Miesco  
s'enfuit,  
& se fait  
Reli-  
gieux de  
Clugni.

Con-  
quêtes  
de Hen-  
ri en Bo-  
heme.

Conrad  
marche  
contre  
les Leu-  
ticiens.

Krantz.  
l. 5. de  
Sax.  
Blond. in  
plen. as-  
sertions  
Gener.  
Francic.  
p. 23.

Y

&

An. de  
N. S.  
1034.

*Mab. sec.  
5. Bened.  
in notis  
ad Vitam  
S. Adalb.  
p. 862.*

Duel  
fameux  
entre un  
Chre-  
tien  
& un  
Payen.

Le  
Chre-  
tien suc-  
combe.

& la Bohême. Ceux du pais don-  
nent à cette Province le nom de  
*Lausnits*. Mais le P. *Pagi* croit, que  
ce sont plutôt des peuples du Du-  
ché de *Mekelbourg*, qu'on appelloit  
*Varini*, ou *Warni*; & il se fonde  
sur *Glaber* & *Ditmar*. Ces Payens  
faisoient des courses dans la Saxe.  
L'Empereur y vint, & voulut savoir  
qui avoit troublé la paix, laquelle  
sembloit être si bien établie. Les  
Payens disoient, que les Saxons é-  
toient la cause de la guerre; & of-  
froient de le prouver dans un Duel,  
si l'Empereur y consentoit. Les  
Saxons disoient la même chose, &  
faisoient les mêmes offres. L'Empe-  
reur, par le conseil des Seigneurs  
de sa Cour, consentit au Duel. D'a-  
bord on vit deux Champions, choi-  
sis par les deux Partis, qui se mi-  
rent sur les rangs. Le Chretien, dit  
*Wippon*, se confiant dans sa seule  
Foi, qui, sans les œuvres de justice,  
est morte; & ne considérant pas  
que Dieu, qui est la vérité-même,  
juge tous les hommes d'un droit ju-  
gement, qu'il fait lever son soleil  
sur les bons & sur méchants, & pleu-  
voir sur les justes & sur les injustes,  
commença l'assaut. Le Payen, fon-  
dé sur la justice de sa cause, & en  
étant convaincu dans sa conscience,  
soutint vigoureusement l'attaque, &  
la soutint si bien, que le Chretien  
mourut de ses blessures. Cet heu-  
reux succès enfla tellement le cœur  
aux Payens, qu'ils se seroient jet-  
tez sur les Chretiens, si l'Empereur  
ne se fût trouvé sur les lieux: mais  
il arrêta leur fureur; & pour em-  
pêcher leurs courses, non-seulement  
il fit construire un Château, où il  
mit une forte garnison, mais encore  
il engagea les Princes de Saxe, par  
serment, à s'opposer à ces Payens.  
Après quoi il s'en retourna. *Hofman*  
l. II. de ses Ann. de Bamberg rap-

porte un combat qui eut un succès  
tout opposé. Il dit qu'un jeune Van-  
dale, d'une grande taille, & d'une  
force extraordinaire, en présence  
de l'Empereur, du Roi *Henri* son  
fils, & de toute l'Armée, fut vaincu  
par un Chretien nommé *Gontbier*  
*Schluffelberg*, dans un Duel à che-  
val, & fut amené par ce moyen à  
la Religion Chrétienne. Il récite  
que ce jeune *Vandale* ayant été blef-  
sé cruellement, & abattu de son  
cheval, se jeta aux pieds du Vain-  
queur, reconnu devant tout le  
monde la fausseté de la Religion  
Payenne, & demanda sa grace, &  
d'être baptemisé. L'Historien ajoute,  
que ce Payen portoit sur son casque  
des aigrettes de Héron, & qu'on  
voyoit sur son bouclier trois pieds  
de ce même oiseau. On lui donna  
dans son bapteme le nom de *Gontbier*.  
*Hofman* remarque encore, qu'après  
ce bapteme, le Roi *Henri*, *Azon*  
Prince de Moravie, & *Gontbier* lui  
firent de riches présents, de gobelets  
d'or, d'une grande quantité d'argent,  
de chevaux bien ornés, & d'autres  
choses. *Gontbier* l'ayant ensuite mené  
en Franconie, lui avoit établi  
cent écus d'or par an pour toute sa  
vie; & le Roi *Henri* lui donna de  
nouvelles armes, un *Ecu* dont une  
partie étoit d'argent, & l'autre par-  
tie d'azur, & aux 4 côtes quatre  
aigrettes de Héron. *Hofman* dit que  
les aigrettes de Héron étoient des  
marques de valeur, & des ancien-  
nes Armoiries; que la couleur d'argent  
signifioit la Religion Chrétienne,  
que le Vandale avoit embrassée; &  
l'azur la Religion Payenne. Ce nou-  
veau Chretien, quelque tems après,  
suivit *Godefroy de Bouillon* dans son  
Expédition de la Terre-sainte, & fit  
de si grands exploits, que *Godefroy*  
ajouta quelque chose aux Armes que  
ce vaillant Guerrier portoit; & il  
le

An. de  
N. S.  
1034.

An. de  
N. S.  
1034.

le maria avec une personne d'une grande beauté, après lui avoir donné de grandes richesses.

Les Allemans & les Nations du Nord décidoient leurs procès par les Duels. *Frotbon III.* Roi de Danemarck déclara par une Loi authentique, qu'il valoit mieux terminer les differends pas les armes, que par la raison; & par les coups, que par les paroles. Cette Loi fut reçue dans toute l'*Allemagne*, dans la *Scandinavie*, & dans la *Norwege*. On croit que l'irruption des Barbares dans l'Empire Romain y introduisit cette coutume. Mais les *Gots*, après s'être civilisez en Italie, abolirent un exemple si cruel. Les Loix *Saliques*, *Allemandes* & *Bavaroises*, ordonnoient les Duels pour la décision de certains differends. Il y a une Loi de *Gondebaud*, qui dit que si une des personnes, à qui on a offert de faire le Serment, refuse de jurer, & prétend prouver son droit par les armes, on ne doit pas le lui refuser: & cette Loi subsista longtemps en Bourgogne & en France, quoiqu'*Aovitus*, *Agobard*, & le Concile de *Valence* la condamnaient. Les *Lombards* autoriserent cet usage: *Othob II.* dans la fameuse Assemblée de *Verone*, ordonna des Duels comme un moyen propre à décider les Causes douteuses, même celles des Eglises, qui étoient obligées de nommer des Charupions.

Rev.  
Hung.  
Dorad.  
II. t. r.  
p. 213.  
Mort  
d'Etienne  
ne Roi  
de Hongrie.  
Conspiration  
contre  
lui.

*Bonfinius* met dans cette année, la mort d'un Roi qui avoit beaucoup contribué à dissiper les erreurs du Paganisme; c'est celle d'*Etienne* Roi de Hongrie: mais il récite auparavant une conspiration qu'on avoit faite contre ce Prince, dans le tems qu'il étoit tombé dans une espece de langueur. Il dit, que l'un des conspirateurs entra dans la chambre du Roi, sur le soir, avant qu'on portât les flambeaux, ayant une épée cachée.

An. de  
N. S.  
1034.

Comme il entra fort doucement, afin que le Roi ne s'en apperçût point, il arriva que son épée vint à tomber, & fit du bruit en tombant; ce qui donna lieu au Roi de demander ce que c'étoit. Ce malheureux se jeta aussi-tôt aux pieds du Prince, & lui confessa son crime, & ses complices. Le Roi lui fit grace, mais les autres furent punis. Cependant, le Roi ne vécut pas longtems après cette conspiration; & sentant approcher sa fin, il fit appeller les Evêques & les Grands du Royaume, & il les exhorta puissamment à maintenir la Religion de Jésus-Christ, à observer la justice, à aimer la paix, à s'aimer les uns les autres, à vivre bien avec leurs voisins: & après avoir recommandé son ame à la Bienheureuse Vierge, il mourut le jour que l'on prétend qu'elle a été élevée au Ciel: mais d'autres mettent la mort de ce Prince à l'an 1038. comme nous le verrons.

La Ville de *Paris* fut presque toute consumée dans cette année, par un embrasement. Dans les années suivantes, plusieurs autres Villes furent exposées au même malheur. Ces accidens ne devoient pas surprendre dans ce tems-là, parce que les Villes n'étoient presque toutes, alors, bâties que de bois.

Embrasement  
à Paris.  
*Mezerai.*

*Robert* Duc de Normandie s'étant jetté en Bretagne, voulut contraindre les Bretons de lui faire hommage, nuds-piez, & désola toutes les contrées des environs de *Dol*. Dès qu'il se fut retiré, le Duc *Alain*, résolu de s'en venger, se jeta sur l'Evêché d'*Avranches*; mais *Niel* Vicomte de *Costentin*, & un Seigneur nommé *Aluredé Gigault* (c'est-à-dire, le Géant, parce qu'il étoit de fort grande taille) repousserent ce Duc, & le renvoyerent battu & confus.

Robert  
de Normandie  
veut  
contraindre  
les Bretons  
de lui faire  
hommage.

Il se tint quelques Conciles en France, pour empêcher ces guerres,

Conciles  
de France.  
*Marca l.*  
*4. de Concord. c.*  
*14. Du-*

An. de  
N. S.  
1034.

*Frene.  
Differ-  
tat. sur  
Joïno.  
Des  
guerres  
particu-  
lières.  
M. An-  
toine Do-  
min. de  
Tunga  
& Pace.  
Concile*

qui se faisoient entre les Seigneurs du Royaume, & qui ruinoient la France.

Il y eut aussi cette année un Concile à *Landaff*, Ville d'Angleterre dans le Comté de Glamorgan, au pais de Galles, avec titre d'Evêché, suffragant de Cantorberi. *Joseph*, Evêque de la Ville, le tint; & le Roi *Mouric* Roi de *Gualat-morcant* y fut excommunié, pour avoir osé

violer un Lieu de refuge.

*Samuel Chofni*, né à Cordoue, qui avoit publié un Commentaire sur le Pentateuque, dont le Manuscrit est dans la Bibliothèque du Vatican, & qui, à ce qu'on dit, est plein d'allégories, ayant eu quelque dispute avec un Théologien de la Nation, mourut dans le combat, cette année.

An. de  
N. S.  
1034.  
à Lan-  
dassen  
Angle-  
terre.  
*Spelman.*  
T. 1. f.  
570.  
*Samuel  
Chofni.*  
*Basnago  
hij. des  
Juifs  
l. VII.*  
c. 5. p.  
1533.

L'an 1035. de N. S. Le 2. de Michel. Le 12. de Conrad. Le 5. de Henri Roi de France. Le 3. de Benoit IX. Indiction III.

*Wippo.  
Helmold.  
inChron.  
Slav. l. 1.  
c. 18.  
Herman  
Con-  
tract.  
Chronog.  
Hilden.  
Glab. l.  
4. c. 8.  
Conrad  
attaque  
de nou-  
veau les  
Leuti-  
ciens.*

Image  
de J.  
Christ  
insultée  
par les  
Leuti-  
ciens.

Quoiqu'il semblât que *Conrad* avoit pris toutes ses précautions pour empêcher les desordres des *Leuticiens*; cependant, ces Payens ne tarderent pas longtems à faire quelques mouvemens. Ils prirent par adresse le Fort que *Conrad* avoit fait bâtir, & plusieurs de ses sujets furent mis à mort. L'Empereur en fut fort irrité, & vint avec des troupes vers l'Elbe. Les Payens s'opposèrent à son passage: mais *Conrad* ne laissa pas de passer avec son Armée; & les ayant mis en fuite, il désola & brûla tellement leur pais, qu'ils furent enfin humiliés, & s'engagerent de payer plus de tributs & d'impôts qu'ils n'avoient jamais donné aux autres Empereurs. Ce qui irrita extrêmement *Conrad*, fut la maniere en laquelle ils avoient traité une Image de bois de Jésus-Christ crucifié. Non seulement ils s'en étoient moqués, mais ils l'avoient souffletée, ils lui avoient arraché les yeux, & ils lui avoient coupé les mains & les pieds. L'Empereur fut tellement indigné de leur fureur, qu'il fit mourir un grand nombre de Payens, pour venger le mépris qu'ils avoient fait d'une Ima-

ge du Redempteur du Monde: c'est ce qui fit qu'on appella *Conrad*, le *Vengeur de la Foi*, & qu'on le compara à deux Empereurs Payens, qui donnerent trente Juifs pour un denier, afin de se venger de ce qu'ils avoient acheté Jésus-Christ pour 30 deniers. Je ne sai où *Wippon* a pêché ce dernier conte.

L'Italie étoit dans de grands troubles: les petits conspiroient contre les grands; & il se faisoit de petites guerres, qui dépeuploient le pais. *Conrad* apprit ces mouvemens, & se prépara pour les appaiser l'année suivante.

Les Italiens disoient, que si l'Empereur ne les venoit voir, ils se feroient des Loix. Comme on le dit à *Conrad*, il répondit: Si les Italiens ont faim de Loix, je les en rassasierai.

Dans cette année, on dit qu'il maria son fils *Henri* à la fille de *Canut* Roi d'Angleterre, de Danemarck & de Norvege. Mais *Wippon* dit que ce fut le fils de *Canut* nommé *Hardecanut*, qui donna sa sœur *Gunilde*, ou *Cunegonde*, au Roi *Henri* fils de *Conrad*. *Canut* finit ses jours avant ce mariage, savoir cette année 1035. selon quelques Historiens. (Mr. de *Larrei* met la mort de ce

*Calvis.  
ex Hæp.  
Rog.  
Hun-  
tind.  
Wippo.  
p. 440.  
Herm.  
Contt.*

Mort de  
*Canut*,  
Roi

An. de  
N. S.  
1035.

Roi à l'année 1036. le 12. de Novembre. ) Il fut enterré à Winchester, selon les Historiens Anglois; & à Rouen, selon les Chroniques de Normandie, qui disent qu'il mourut dans cette Provicee. Il laissa le Royaume de Norvege à son fils *Swein*, qu'il avoit eu d'*Alvine*, ou *Alfgive*; celui de Dannemarc, à *Canut*, ou *Hardecanut*, fils d'*Emma* veuve d'*Ethelred*; & celui d'Angleterre, à *Harald*, qu'il avoit eu aussi d'*Alvine*.

Mort  
de San-  
che le  
Grand.  
Cabrif.  
ex Mar.  
Targ.  
p. 334  
l. 7.

*Sanche III.* ou *IV.*, le Grand, Roi de Navarre, mourut aussi. Comme il alloit voir des Reliques qui étoient à *Oviedo*, il fut tué dans ce voyage, qu'il faisoit à pied.

Son  
Royaume  
partagé.

Après sa mort, ses enfans prirent possession des Etats qu'il leur avoit laissés. *D. Garcia*, de celui de Navarre; *D. Fernand*, de celui de Castille; *D. Gonzalo*, de *Sobrarbe* & *Ribagorça*; & *D. Ramir*, d'*Arragon*.

Ainsi un Etat, dont la grandeur avoit obligé *D. Sanche* à se faire appeler Empereur des Espagnes, fut partagé en quatre portions.

*André Favyn*, dans son Histoire de Navarre l. III. dit que *D. Sanche* fit rebâtir sur la fin de ses jours la Ville de *Palença*, qui avoit été ruinée par les Mores, enforte qu'il n'étoit resté qu'une Chapelle dédiée à *S. Antonin*. Ce Prince, qui aimoit fort la chasse, poursuivant un jour un Sanglier, & cette bête s'étant jettée dans cet Oratoire, le Roi voulut l'enfermer de son dard; mais aussi-tôt il se sentit sans force. Alors, ajoute l'Historien, il s'aperçut du lieu où il étoit; & ayant imploré le secours de *S. Antonin*, il fut incontinent guéri. Ce fut un grand bonheur pour le Sanglier, car apparemment il eut la vie sauve. Mais le Roi fit construire une Eglise superbe, fit rebâtir de nouveau cette Ville, & y plaça le Siege Episcopal.

Dès qu'il fut mort, le Roi de

*Leon Beremond*, qui avoit donné sa sœur en mariage à *D. Fernand* nouveau Roi de Castille, ne voulut pas tenir les conditions portées par le Traité qu'il fit en mariant sa sœur, & voulut s'emparer des terres qui confinoient à la riviere de *Cea*, qui avoient été conquises par *Sanche le Grand* sur *Beremond*, & que *Beremond* avoit laissées à *D. Fernand*, en lui donnant sa sœur. Nous verrons ce qui arriva dans la suite.

On met ici le commencement d'*Emund Slemne*, qu'on croit avoir été Roi de Suede, qui fut odieux à ses sujets pour avoir fait un Traité desavantageux avec le Roi de Dannemarc au sujet de la *Schonie*, que les Suedois prétendoient faire partie de l'ancien Royaume de Gothie, & que ce Prince, plus brave qu'habile, reconnut appartenir à la Couronne de Dannemarc.

Les *Sarrasins* ravagerent cruellement les frontieres de la *Tbrace*, & les Iles *Cyclades*, (ce sont les Iles de l'Archipel: ) mais il y en eut plusieurs de tuez, plusieurs faits prisonniers, & plusieurs suppliciez. Les *Sarrasins* furent aussi battus en Lombardie.

Il y eut un grand tremblement de terre en Orient, & cinq Bourgs furent engloutis. Les Sauterelles défolioient tout, & les gens étoient obligez de vendre leurs enfans.

Les Pélerinages en Jérusalem étoient fort à la mode: & on voyoit venir des gens de toutes sortes de conditions dans cette fameuse Ville d'Orient.

*Robert* Duc de Normandie, qui y étoit allé, mourut à *Nicée* en Bithynie.

*Gabriel du Moulin*, l. IV. dit de ce *Robert*, qu'allant à Jérusalem, il voulut passer par Rome; & que sortant de la Ville, comme il eut aperçu que la statue de *Constantin le Grand*,

An. de  
N. S.  
1035.

Abreg.  
Chronol.  
de l'hist.  
de Suede.

Sarra-  
fins font  
du rava-  
ge &  
font bat-  
tus.  
Cedren.  
p. 737.  
738.]

Mort de  
Robert  
Duc de  
Normandie.  
Hist. de  
Norm.  
l. VI.  
Glab. l. 4.  
c. 6.

An. de  
N. S.  
1035.

*Mezerai.  
Orderic.*

6. 3.  
Repar-  
ties de  
ce Ro-  
bert.

*Grand*, qui étoit monté sur un cheval de bronze, étoit sans robe & sans couverture, il dit tout haut, que les Romains portoient peu d'honneur à leur Seigneur, puisque tous les ans ils ne lui donnoient pas une robe. Il rapporte encore diverses réponses de ce Prince. Il dit, que comme c'étoit la coutume de laisser tomber son manteau lorsqu'on s'approchoit de l'Empereur de Constantinople, il voulut suivre cette pratique, & ordonna à ses gens de l'imiter; mais que comme le Chambellan de l'Empereur voulut relever & lui rendre son manteau, il dit, qu'un habit qui avoit une fois touché la terre, ne seroit jamais aux Normans. Un jour l'Empereur l'ayant invité à diner, avec les Seigneurs de sa suite, sans leur donner des sièges; le Duc & ses gens quitterent leurs robes; & les ayant amoncelées, s'assirent dessus, & les laisserent après le diner, sans vouloir les reprendre; disant, que ce n'étoit pas la coutume des Normans, de porter des sièges sur les épaules. C'est ce même Prince, qui, étant contraint de se faire porter dans une litiere par des Mores, dit à un Pèlerin Normand qu'il rencontra, & qui lui demanda s'il ne vouloit rien envoyer au pais; Rien dit-il, sinon que tu as vu des Diables qui me portoient en Paradis: entendant par-là les Mores.

Guillaume son  
fils naturel  
est  
institué  
son hé-  
ritier.

A son départ, il avoit institué son héritier, un fils unique qu'il avoit, nommé *Guillaume*; quoiqu'il fût bâtard, né de la fille d'un Pelletier de Falaise, nommée *Arlette*, ou *Adeline*; & il l'avoit laissé à Paris sous la protection du Roi *Henri*, confiant l'administration de ses Etats à *Alain Duc de Bretagne*. La suite fera voir, que *Robert* eut raison d'instituer pour son héritier *Guillaume* son fils naturel, qui mérita le nom de *Guillaume le Conquérant*. On dit, que sa mere

songea qu'il sortoit de son ventre un grand arbre, qui étendoit si haut ses branches, qu'il couvroit toute la Normandie. C'est dans cette année que quelques-uns mettent le Concile de *Tribur*, dont j'ai parlé à l'année 1031. Un autre Chronographe le met à l'année 1036: mais le sentiment de ceux qui le placent dans celle-ci, paroît le mieux fondé.

C'est-là ce qu'il y a eu de plus considérable pour les affaires du Monde. A l'égard de celles de l'Église, le Cardinal *Baroniùs* dit, que *Brunon* Evêque d'Angers, & *Berenger* son Archidiacre, ne cachoiert point leurs sentimens touchant l'Eucharistie; & que cela obligea le Roi *Henri* de vouloir faire tenir un Concile; mais qu'il en fut empêché par *Durand* Evêque de Liege, qui, à ce que dit ce Cardinal, écrivit au Roi, qu'il falloit faire savoir auparavant la chose au Pape. Dans cette Lettre, il dit qu'il étoit parvenu jusqu'à ses oreilles, que *Brunon* & *Berenger* enseignoient que l'Hostie, qu'on appelle *Corpus Domini*, n'étoit pas tant un corps, que l'ombre & la figure du corps de Jésus-Christ; & que les mariages légitimes pouvoient se dissoudre: & que ces deux hommes détruisoient le Batême, autant qu'ils le pouvoient.

Mais 1. ce *Durand* de Liege étoit mort l'an 1025, plusieurs années avant que *Berenger* eût publié ses sentimens. Ainsi il paroît que cette Lettre, qu'on a donnée sous son nom, étoit de *Deoduin* Evêque de la même Ville. Voici la Lettre de ce *Deoduin*.

*Au Roi Henri, Deoduin Evêque de Liege.*

„ Le bruit se répand au-delà  
„ des frontieres de France, & a dé-  
„ ja percé dans toute l'Allemagne,  
„ que *Brunon* Evêque d'Angers, &

„ *Be-*

An. de  
N. S.  
1035.

*Baron.  
Herm.  
Consr.  
Concile  
de Tri-  
bur.  
Concil.  
T. IX.*

*p. 937.  
Coffart.  
ex Bal-  
dric. in  
Chron.  
Camer.  
l. 3. c. 57.  
le met à  
l'année  
1031.*

*Brunon  
& Be-  
renger.  
T. IV.*

*Anal.  
Mabill.  
p. 396.  
Durand  
Evêque  
de Lie-  
ge.*

*Apud  
Mabill.*

*Anal.  
T. IV.  
p. 396.*

An. de N. S. 1035. „ *Berenger* de Tours , enseignent que „ le Corps du Seigneur n'est pas „ son Corps , mais l'ombre & la figure „ de son Corps : Qu'ils sèparent les „ mariages légitimes , & détruisent „ autant qu'ils le peuvent le Batême „ des Enfans. J'apprens que , par le „ zèle que vous avez pour l'Eglise „ par l'inspiration divine , vous avez „ convoqué un Concile de votre „ noble Royaume , afin d'ôter un „ si grand opprobre , & l'effacer , „ s'il est possible , de la mémoire „ des hommes. O la pieuse volon- „ té , très digne d'un Roi ! Plût à „ Dieu seulement , qu'elle pût avoir „ son effet , & que ceux qui sont „ convaincus d'un si grand sacrilege , „ portassent bien-tôt la vengeance „ qui leur est dûe ! ce qui seroit aisé : „ mais nous en desespérons , parce „ que *Brunon* est Evêque , & qu'on „ ne peut condamner un Evêque „ sans l'autorité Apostolique. C'est „ pourquoi nous tous , qui sommes „ les Enfans de l'Eglise , accablez „ de douleur , nous craignons que „ si dans des tems si perdus , vous leur „ accordez l'audience dans un saint „ Concile , comme ils le deman- „ dent parce qu'ils se croient as- „ sûrez d'échaper la peine , il y „ aura un scandale parmi tous les „ Chrétiens , qui croiront que „ ceux qui n'ont été ni dégra- „ dez , ni punis , n'ont pu être con- „ vaincus , & sont justifiés. C'est „ pourquoi nous supplions V. M. „ que vous ne daigniez pas écouter „ leur Doctrine impie , sacrilege „ & criminelle , jusqu'à ce que vous „ ayez reçu de Rome le pouvoir de „ les condamner. Le plus sûr seroit „ de n'écouter pas de pareilles gens ; „ & le Concile ne doit pas être „ assemblé pour les écouter , mais „ uniquement pour délibérer sur „ le supplice qu'ils méritent. Car „ on ne doit écouter les Héréti-

„ ques , que lorsque leurs Hérésies „ n'ont pas été condamnées. Il „ faut leur refuser l'audience du „ Concile , puisque nous croyons „ que *Brunon* & *Berenger* sont déjà „ anathématisés. Et si vous le trou- „ vez bon , nous délibérerons seule- „ ment avec vos Evêques , avec „ l'Empereur votre bon Ami , & le „ Pape , sur le degré du supplice „ qui doit leur être infligé ". Quel „ Evêque , qui veut que l'on condam- „ ne les gens sans les entendre !

2. Les Freres de *Ste. Marthe* re- „ marquent , que *Brunon* ne succéda „ à *Humbert* dans l'Episcopat d'*Angers* , „ que l'an 47. Nous ne voulons pas „ encore ici traiter du sentiment de „ *Berenger* ; nous en parlerons dans les „ années suivantes.

Je ne dirai ici que deux mots sur „ *Berenger*. Il naquit à Tours , à la „ fin du X. Siecle , ou au commence- „ ment de XI. Il fit ses Etudes à Char- „ tres , sous *Fulbert* , & continua de „ demeurer dans cette Ville , jusqu'à „ la mort de l'Evêque. On dit que „ dès ce tems-là il fit connoître qu'il „ avoit des sentimens contraires à ce- „ lui de *Paschase* sur la Réalité. Il quit- „ ta *Chartres* , & revint à *Tours*. Son „ habileté le fit choisir , pour ensei- „ gner dans les Ecoles publiques de *S. „ Martin* , dont il fut fait ensuite „ *Camerier* , puis *Trésorier*. Il quitta „ cette Ville , pour aller à *Angers* ; „ où il fut Archidiacre , quoiqu'il en- „ seignât toujours à *Tours*. Il eut pour „ Disciple *Brunon* , qui fut Evêque „ d'*Angers* l'an 1047. Nous n'en di- „ rons pas davantage maintenant.

C'est une fable que ce que *Baronius* „ rapporte , que *Fulbert* , dans son lit de „ mort , voyant *Berenger* , dit qu'il „ voyoit un Démon qui étoit près de „ lui , & qui corrompoit plusieurs per- „ sonnes. *Guillaume de Malmesburi* „ avoit déjà rapporté la même chose , „ & *Vincent de Beauvais*. *Oudin* dit „ que

An. de N. S. 1035.

*Alberic in Chron.*

*Berenger. Dupin. p. 6.*

*Oudin Comm. de scriptis & scriptis Eccl. T. II. p. 624.*

An. de que lorsque *Fulbert* mourut, *Berenger* n'avoit que dix ou douze années, selon le cacul de ceux qui croient qu'il avoit 30 ans l'an 1050, qu'il commença à semer ses sentimens. Or comment pouvoit-il, à cet âge, corrompre plusieurs personnes, ce qu'on fait dire à *Fulbert*?

*Vita ser.*  
*6. Bened.*  
*p. 372.*  
*Bolland.*  
*Jun. t.*  
*19. p. 87.*  
Mort de *Simeon*.  
On met dans cette année, la mort d'un certain Reclus, nommé *Simeon*, dont *Evervin*, ou *Ebroïn*, Abbé d'un Monastere de *Treves*, a fait la Vie. Il étoit né à *Syracuse* en Sicile, de parens Grecs & très nobles. On dit qu'il savoit cinq Langues; l'Égyptien, le Syriaque, l'Arabe, le Grec, & le Latin. *Poppon* Archevêque de *Treves* le prit pour compagnon de son voyage à *Jerusalem*; & à son retour, il choisit une petite loge dans une Tour de la Ville de *Treves*, où l'Archevêque l'enferma solennellement, en présence du Clergé & du Peuple, le jour de S.

*André*, 1028. Il y vécut 7 ans. Comme il survint un grand débordement d'eaux, le peuple alla s'imaginer, que les crimes de *Simeon* avoient attiré cette calamité. Ils vinrent à sa cellule en foule, jettant des pierres, dont une fenêtre fut brisée; & on le vouloit lapider: *Simeon* demeurant immobile, rendant grâces à Dieu, & priant pour eux. Il mourut le 1. de Juin, l'an 1035. *Poppon* Archevêque de *Treves* envoya sa Vie & ses miracles au Pape, afin qu'il fût canonisé. Le Pape ne répondit pas si-tôt à l'Archevêque: mais enfin il lui envoya un Légat, comme il desiroit, avec des Lettres pour la Canonisation de *Simeon*, qui fut célébrée à *Treves*, le Mercredi 17. de Novembre 1042., quoique l'Église Romaine l'honore le jour de sa mort. D'autres mettent sa mort à l'an 1037.

An. de  
N. S.  
1035.

Baron.  
ex Surio.

L'an 1036 de N. S. Le 3. de Michel. Le 13. de Conrad. Le 6. de Henri Roi de France. Le 4. de Benoit IX. Indiction IV.

Trou-  
bles en  
Normandie.  
*Hist. de Norm.*  
par Du  
Moulin.  
t. VII.  
p. 124.

**G**uillaume, le fils naturel de *Robert* Duc de Normandie, dont nous avons parlé dans l'année précédente, avoit deux oncles paternels, dont l'un étoit *Mauger* Archevêque de Rouen, qui étoit marié, & avoit des enfans; & l'autre étoit *Guillaume* Comte d'Arques: auxquels la Noblesse du pais eut plus agréablement obeï qu'à un bâtard. Cela causa de très grands troubles. *Alain III.* Duc de Bretagne, son Tuteur, y étant venu pour les appaiser, fut empoisonné par les factieux; & *Conan II.* son fils, qui étoit encore au berceau, lui succéda.

*Wippo.*  
*Hopid.*  
Les grandes séditions qui arrivèrent en Italie, obligèrent l'Empe-

reur *Conrad* à y venir, & à se mettre même en chemin au commencement de l'Hiver. Il arriva à *Verone* à Noel.

Pendant l'absence de *Casimir* Roi de Pologne, son Royaume fut exposé à mille maux. *Prediflas*, ou *Brzetiflas*, Duc de Bohême, vint avec une grande Armée, assiéger *Gnesne*. C'est la Ville Archiépiscope de toute la Pologne. On prétend que *Lachus*, premier Prince du pais, la fit bâtir; & on y a une tradition générale, que ce Prince lui donna le nom de *Gnesne*, à cause d'un nid d'Aigle qu'il trouva dans ses fondemens, parce qu'en Polonois *Gnesiad* signifie un nid d'Aigle. Cette Ville étoit

Desor-  
dres en  
Polo-  
gnc.

*Prediflas*  
prend  
*Gnesne*.  
Origine  
de ce  
mot.

An. de N. S. 1036.

Crom. l. IV.

Henscb. ad diem 23. April.

Cedrenus. Ravage des Patfina-ciens.

Cedr. p. 739. Zon. n. 15. l. 17. p. 236. Elmacin. l. 3. c. 6.

Du Ches-ne T. IV.

Ingulph. Factions en Angleterre après la

étoit assez bien fortifiée; cependant, elle fut prise, presque sans coup férir. Le corps de S. *Adalbert* fut enlevé, & porté à *Prague*, avec le corps de S. *Gaudence*. *Cromer* parle bien de la prise de *Gnesne*; mais il soutient que, par une fraude pieuse, on donna le corps de S. *Gaudence* aux *Bobémiens*, au-lieu de celui de S. *Adalbert*. Quoi qu'il en soit, ceux de Bohême & de Pologne disputent entre eux sur le corps d'*Adalbert*; les uns & les autres se vantent de l'avoir. *Henschenius* rapporte les raisons des deux partis.

Dans l'Orient, les *Patfina-ciens* firent de grands ravages dans l'Empire; sans avoir égard à l'âge, ils exerçoient de grandes cruautés, & tourmentoient cruellement ceux qu'ils faisoient captifs. *Nosiftblabe*, & *Jerosfblabe*, ou *Jarolas*, Princes de Russie, moururent; & la *Servie*, qui, après la mort de l'Empereur *Romain*, avoit secoué le joug, fut de nouveau rejointe à l'Empire. Un *Kalife* d'*Egypte* finit aussi ses jours; & sa veuve, qui aimoit la Religion Chrétienne, ou qui étoit Chrétienne en effet, envoya des Ambassadeurs à Constantinople, afin de conclure la paix pour trente ans. C'est ce que *Cedrenus* & *Zonare* nous apprennent de ce qui se passa en Orient. On dit que ce *Kalife* d'*Egypte* s'appelloit *Alis Tabir*, ou *Taber*. Il eut pour successeur *Mustanzir Billa*, son fils. Le Duc de Russie, qui mourut, & qu'on appelloit *Jarolas*, étoit fils du fameux *Wolodimir*, qui établit le Christianisme dans la *Moscovie*. *Henri* Roi de France épousa sa fille *Anne*, & en eut trois fils *Philippe*, *Hugues*, & *Robert*, qui mourut enfant.

Après la mort de *Canut*, il y eut plusieurs factions en Angleterre. Les uns vouloient pour leur Roi, *Harald*; les autres, *Edouard* fils du

Tom. I.

Roi *Ethelred*, ou *Hardeknut*. Les Partis étoient fort échauffez; mais enfin, les Seigneurs du Royaume s'étant assemblez à *Oxford* pour parler de l'élection d'un Roi, le Parti d'*Harald* fut le plus fort, parce que *Hardeknut* étoit en Danne-marc; *Elfred* & *Edouard*, fils d'*Ethelred* & de la Reine *Emma*, en Normandie.

Dès qu'*Harald* fut élu, il fit appeler l'Archevêque *Aelnot*, qui étoit un Prélat de vertu, & fort sage; & il lui ordonna, en joignant pourtant les prières aux commandemens, de le sacrer pour Roi, de lui remettre le Sceptre Royal & la Couronne, & de l'élever sur le Trône de l'Angleterre. L'Archevêque refusa, protestant avec serment, qu'il ne sacreroit, pendant la vie des enfans d'*Emma*, aucun autre pour Roi. „ *Canut*, dit-il, me les a „ confiez; je leur dois être fidele, „ & je le serai. Je mets sur l'Autel „ sacré, le Sceptre & la Couronne. „ Je ne vous les refuse pas, dit ce „ Prélat à *Harald*; mais je ne vous „ les remets pas. Prenez-les vous- „ même, si vous osez vous emparer „ de ce que je remets à Dieu, & „ sur la Table sacrée. Quelques- „ uns ajoutent qu'il dit même, qu'il „ défendoit, sous peine d'indignation „ de Dieu, le protecteur de ses Au- „ tels, à qui que ce soit, de prendre „ ces Ornemens Royaux, pour les „ conférer à d'autres qu'au Roi *Canut*. *Harald* se trouva fort embarrassé; il menaçoit beaucoup, mais il n'avançoit rien. Il offroit des présens, mais il ne gagnoit rien. Il s'affligeoit de ce que cet Archevêque ne se laissoit point fléchir par les présens, ni effrayer par les menaces. Enfin, désespéré, il se retira; & non seulement il méprisa la bénédiction Episcopale, mais encore il sembloit mépriser la Religion Chrétienne. Il

Z

An. de N. S. 1036.

mort de Canut. West-mon. ad a. 1035.

Le parti d'Harald est le plus fort. Il veut être couronné.

L'Archevêque refuse.

Vie impie d'Harald.

ne

An. de  
N. S.  
1036.

ne se trouvoit point au Service public, & il s'occupoit à des choses indignes du haut rang où il avoit été élevé. Sa meilleure qualité étoit d'être bon Coureur, & le surnom lui en demeura: c'est l'éloge qu'*Hommere* donna à *Achille*; mais il le louoit aussi, à cause de sa magnanimité. Les Anglois voyoient cela avec chagrin; mais ils se faisoient de la peine de déposer un Roi qu'ils avoient élu.

Salâ-  
cheté  
à l'égard  
des deux  
fils  
d'Em-  
ma.

Wigorn.

*Harald* fit ensuite l'action du monde la plus lâche. Il envoya une Lettre, sous le nom de la Reine, à ses deux fils *Edouard* & *Alfred*, ou *Elfred*, en Normandie; & dans cette Lettre, il les invitoit à revenir, les assurant que les esprits des Anglois étoient fort portez pour eux. La Lettre fut envoyée par des Couriers particuliers. (*Milton* dit, que cette Lettre se trouve dans le Panegyrique de la Reine, fait par un Religieux contemporain.) Les trop crédules Princes récrivirent incessamment à leur mere, dont ils croyoient que la Lettre venoit, que l'un d'eux viendrait sans délai en Angleterre. La Lettre fut rendue à *Harald*, qui ayant appris que le plus jeune, (quelques-uns croyent que c'étoit l'ainé,) s'étoit mis en chemin avec quelque suite; & qu'ayant pris le chemin de Flandre, il s'avançoit vers l'Angleterre, donna ordre qu'on le tuât, & tous ceux qui le suivoient. Ce malheureux Prince eut les yeux crevez, & fut tué cruellement, selon le sentiment de quelques-uns; & ceux qui le suivoient furent, ou tuez, ou faits esclaves. C'est ainsi que mourut un Prince qui méritoit un sort plus heureux, par la lâcheté & par la cruauté de l'indigne *Harald*.

Barrey.  
p. 207.

Il y a d'autres Historiens qui disent, que sur la nouvelle de la mort de *Canut*, les deux Princes *Edouard*

& *Alfred* partirent des côtes de Normandie, avec peu de vaisseaux, & que leur descente se fit dans la Province de Southampton; que de là ils se rendirent à Winchester, où étoit la Reine leur mere; qu'ils eurent plusieurs Conférences avec elle sur ce qu'ils devoient faire, & qu'ils convinrent des mesures qu'il étoit à propos de prendre pour leur établissement; que le Comte *Godwin* assista à toutes ces délibérations, tant en son nom, qu'au nom des Seigneurs qui résidoient à Londres, & dont il disoit avoir le pouvoir; qu'il invita les Princes de venir à *Guilfort*, où leurs partisans ne manqueroient pas de se rendre; qu'*Alfred* seul voulut courir les risques du voyage; qu'il en coûta la vie à 600 Normans, qui l'accompagnèrent; & que pour lui, ayant été confiné dans la petite Ile d'*Eli*, on lui creva les yeux, où il mourut; & qu'*Edouard* se sauva en Normandie. Nous verrons l'an 1042. une autre relation.

*Benoit IX.* fit tenir un Synode à Rome, dont on voit des fragmens dans le IX. Tome des Conciles, tirez du T. IX. de l'Italie sacrée d'*Ughellus*; à l'occasion d'un Monastere.

*Garcia* Roi de Navarre ne fut pas fort content du partage que lui avoit fait son pere; & en vouloit beaucoup à son frere *Ferdinand*, qui, outre les Royaumes de Castille & de Leon, possédoit la plus grande partie des Asturies, la Galice & le Portugal. Etant allé en pèlerinage à Rome, ce *Ferdinand* fit tous ses efforts pour s'emparer de *Castille la vieille*, qui étoit de l'ancien ressort du Royaume de Navarre. D'un autre côté, *Ramir* voulant agrandir les limites d'Arragon, fit alliance avec les petits Rois Mores de Saragosse & de Tudele, & par leur moyen il ravagea la Navarre, & s'empara de

An. de  
N. S.  
1036.

Favyn  
Hist. de  
Nav. l.  
III. p.  
145.

la

An. de  
N. S.  
1036.

La Ville de *Tafala*. Mais *Garcia* étant revenu de Rome, leva aussi-tôt une Armée, s'empara de l'Arragon, & contraignit *Ramir* de se sauver à *Sorbarbe* vers son frere *Gonsalve*. Cela arriva dans les années suivantes.

*Pilegrim* Archevêque de Cologne mourut cette année, & son successeur fut *Herman*.

Il faudroit parler ici du célèbre

*Avicenne*, ce fameux Medecin parmi les Arabes, qui, selon le sentiment d'*Erpenius* & de *Gutschon*, mourut l'an 1036; selon celui de *Sorbiere*, l'an 1064, & selon *Leon d'Afrique*; selon *Gabriel Sionite*, l'an 1050. Mais comme d'autres le mettent au XII. Siecle, je renvoyerai à en parler dans ce Siecle.

An. de  
N. S.  
1036.



L'an 1037. de N. S. Le 4. de Michel. Le 14. de Conrad. Le 7. de Henri Roi de France. Le 5. de Benoit IX. Indiët. V.

Maimb.  
Schisme  
des  
Grecs.  
p. 411.  
On veut  
déposer  
Alexius  
Patriar-  
che de  
Con-  
stanti-  
nople.  
Zonar.  
l. 17. n.  
15. p.  
238.  
Il se  
tire d'af-  
faire.

Dans l'Orient, quelques Evêques assembles en Synode voulurent déposer *Alexius* Patriarche de Constantinople, pour mettre sur ce Siege, *Jean* frere de l'Empereur. Ils prenoient prétexte, qu'*Alexius* n'avoit pas été fait Patriarche par le suffrage des Archevêques, mais par le commandement de l'Empereur.

*Alexius* se tira heureusement d'affaire, en disant, qu'il étoit prêt de quitter son Siege, pourvu qu'on déposât les Métropolitains qu'il avoit faits pendant 11 ans & demi, & que l'on anathématisât les trois Empereurs qu'il avoit couronné. Une réponse si peu attendue arrêta ses ennemis, & les obligea de quitter toutes leurs procédures.

Edeffe  
attaquée  
& dé-  
fendue.  
Cedr.  
p. 739.  
Guerre  
en Sicile.  
Zon. l.  
17. n. 14.  
p. 237.  
Parric-  
zar. l. 7.  
Rer.  
Peri;

La Ville d'*Edeffe* fut attaquée fortement par les Sarrasins, mais vigoureusement défendue.

Dans la *Sicile*, deux freres Sarrasins disputant entre eux à qui auroit cette Ile; l'un d'eux appella à son secours l'Empereur de Constantinople; & l'autre, un Kalife d'Egypte. *Zonare* dit, que *Maniaque* fut envoyé de la part de l'Empereur; qu'avant qu'il fût en Sicile, les deux freres furent reconciliez, & s'efforcèrent d'empêcher que *Maniaque* n'en-

trât dans l'Ile; mais que l'Armée Romaine leur ayant livré combat, elle fit un très grand carnage, désola 13 Villes; & peu de tems après, prit la Sicile.

La Ville de *Babylone* fut rasée cette année, si nous en croyons le grand *Scaliger*.

L'Empereur *Conrad*, qui avoit fait Noël à *Verone*, vint à *Milan*, & y fut reçu magnifiquement par l'Archevêque *Héribert*, dans l'Eglise de *S. Ambroise*. Le même jour il arriva un grand trouble dans cette Ville; ce qui obligea l'Empereur à assigner tous ceux qui se plaignoient, à une Assemblée generale, dans la Ville de *Pavie*. Là plusieurs accuserent hautement l'Archevêque de *Milan*; & ce Prélat eut l'insolence de dire, qu'il garderoit ce qu'il avoit trouvé dans le domaine de *S. Ambroise*, ou qu'il avoit acquis; & qu'il n'en quitteroit pas la moindre chose, par l'ordre de qui que ce soit. *Conrad* reconnut, que ce Prélat étoit la cause de toutes les séditions qui avoient été excitées en Italie: ce qui l'obligea de le faire arrêter; & il le remit en garde à *Poppon* Patriarche d'*Aquilée*, qui le fit conduire à *Plaisance*. On lui donna un Moine, qu'on lui permit, par compassion,

Babylone rasée.  
Scal. de  
Emend.  
Tempor.  
Wipp.  
Troubles à  
Milan.  
L'Archevêque ar-  
rêté.

An. de N. S. 1037. S'enfuit. d'avoir avec lui. Mais une nuit, le Moine se coucha dans le lit de l'Archevêque, qui s'enfuit, trompant les Gardes, & vint à *Milan*, où il se fortifia, & tint contre l'Empereur toute l'année. L'Empereur fit démolir tous les Forts où se retiroient ceux qui troubloient l'Italie; & étant venu à *Ravenne*, il y fit Pâque.

Baron. Cette même année, on accusa aussi de diverses choses, devant l'Empereur lorsqu'il étoit en Italie, les Evêques de *Plaisance*, de *Cremonne*, & de *Vercell*. Il les fit prendre, & les envoya en exil. Cette rigueur déplut à beaucoup de gens, qu'on condamnât ainsi des Prêtres.

*Wippon* dit, que le Roi *Henri* fils de l'Empereur désapprouva cette conduite; & le Cardinal *Baronius* s'en plaint. Il avoue cependant, qu'apparemment *Conrad* ne fit rien que par l'avis du Pape.

*Wippon*. Herm. p. 137. Il paroît, que l'Empereur n'aimoit point ceux de *Milan*, parce que le parti d'*Heribert* y étoit fort. Aussi les Historiens disent qu'il vint assiéger cette Ville, mais qu'il ne la put pas prendre, & qu'il se contenta d'en brûler tous les dehors.

*Bar. ex Sigeb.* p. 596. *Sigebert* met cela à l'année 1039. Siege de Milan levé. Prétendu miracle. *Baronius*, après *Sigebert*, ajoute un grand miracle, qui empêcha, à ce qu'il dit, la ruine de *Milan*. C'est que durant le Siege de la Ville, un jour de Pentecôte, comme on disoit la Messe devant l'Empereur, on entendit de si effroyables tonnerres, accompagnés d'éclairs, que plusieurs en perdirent l'esprit; & d'autres, la vie. L'Evêque *Brunon*, qui disoit la Messe, & le Secrétaire de l'Empereur, avec trois autres, dirent qu'ils avoient vu, en faisant le Service, S. *Ambroise* qui menaçoit l'Empereur; & que cela l'obligea à sortir de l'Italie. Mr. *Maimbourg* dit, que pour ces sortes de visions, qui ne sont pas trop autorisées, il ne

les veut pas garantir; mais qu'il est certain, que l'Empereur leva le Siege de cette Ville, sur le point qu'il étoit de la prendre, & qu'il se contenta de réduire les autres Villes.

An. de N. S. 1037. *Hofman* dans le l. II. de ses Annales de *Bamberg* p. 63. dit que l'une des raisons qui obligea l'Empereur de venir en Italie, fut la rébellion des Lombards, & leur conspiration avec les Hongrois & les Esclavons; & il ajoute, que *Conrad* punit sévèrement les conspirateurs.

Nous avons vu l'an 1035. comment *Beremond*, ou *Veremond*, Roi de *Leon*, voulut s'emparer des Terres qu'il avoit laissées à D. *Fernand* en lui donnant sa sœur *Sancha*. Cette année, D. *Fernand*, secouru de D. *Garcia* Roi de *Navarre*, vint avec une puissante Armée à un lieu nommé *Llantada*. Les deux Armées ennemies se rencontrèrent sur la rivière de *Carrion*. Le combat fut extrêmement rude. D. *Veremond* y perdit la vie, percé d'un coup de lance; & par sa mort, comme il n'avoit point d'enfants légitimes, la succession de *Leon* & d'*Oviedo* fut dévolue à D. *Fernand*, dont la femme D. *Sancha* étoit sœur de *Veremond*. Ainsi l'an 1037, d'autres croient que ce fut l'an 1038, les deux Etats de *Leon* & de *Castille* furent unis. D. *Veremond* fut enterré à *Leon* avec sa femme D. *Tberese*, qui étoit morte auparavant. *Baronius* dit, qu'après cette victoire, D. *Fernand* alla à *Compostelle*, visiter le corps de l'Apôtre S. *Jaques*, que l'on prétend être dans ce lieu.

Ceux de *Leon* voulurent d'abord se défendre contre D. *Fernand*; mais enfin ils le reçurent, & il fut couronné dans l'Eglise de Ste. *Marie* de la Règle, Cathédrale de *Leon*. On remarque, que les deux Etats de

An. de N. S. 1037.

Guerres en Espagne.

Turq.

p. 335.

Mort de Veremond.

Union des deux Etats de Leon & de Castille.

Mar. l. VIII.

c. 12.

l. IX.

c. 1.

Luc.

Tud. in Chron.

Roderic. Pr. l. V.

de rebus Hispan.

c. 20. l. IV. c. 8.

Roder. Sant.

Part. III.

c. 24.

Castil-

An. de N. S. 1037.

Turq. p. 337. *Rad. Tol. l. 6. c. 9.* Mezerai. La Maison de Gascogne fond en celle de Guienne.

Mort d'Eudes Comte de Champagne.

Mezerai.

Le jeune Duc Guillaume va en Normandie.

*Castille & de Leon* furent unis, cent ans après avoir été séparés du tems du Comte D. *Fernand* de Gonzales.

*Guillaume le Gros*, Duc d'Aquitaine, fut délivré de prison en ce tems, & mourut la même année. *Othon*, ou *Eudes*, son second frere, lui succeda. Deux ans après, il hérita de la Duché de *Gascogne*, à cause de *Brisque* sa mere, qui étoit fille du Duc *Sanche*. Ainsi la Maison de *Gascogne* fondit en celle de *Poitiers*, ou de *Guienne*.

Cette année fut fatale encore à *Eudes* Comte de Champagne. Il s'étoit jetté avec une Armée dans le Royaume de *Lorraine*, qui appartenoit à l'Empereur; & il avoit pris la Ville de *Commerci*. Mais comme il voulut attaquer celle de *Bar*, *Goselon* Duc de *Lorraine*, Lieutenant des Armées de l'Empereur, qui l'avoit investi de la Duché de *Bar* au préjudice des filles de *Tbierri*, défit son Armée, & le renversa mort sur la place, avec beaucoup de Noblesse. Sa tête fut portée à l'Empereur, & le tronc de son corps, recueilli par *Roger* Evêque de *Châlons*, & envoyé à sa femme. Ses deux fils, *Tbibaud* & *Henri-Etienne*, partagerent les Terres. *Tbibaud* eut les Comtez de *Chartres*, de *Blois*, & de *Tours*; & *Henri-Etienne*, celles de *Troye* en Champagne, & de *Meaux* en Brie. Ce dernier commença à prendre le titre de Comte Palatin de *Champagne* & de *Brie*.

Le Roi de *France*, qui avoit la personne du jeune Duc *Guillaume* en sa Cour, le renvoya en Normandie, croyant que sa présence appaiseroit les troubles, & lui donna pour Gouverneur *Gislebert* Comte d'Hiernes, fils du Comte *Gefroi*, qui étoit d'une illustre naissance, & d'une rare sagesse. Le Roi crut, qu'une personne qui avoit de si grandes qualitez, seroit agréable aux

Grands du pais; mais il se trompa dans ses conjectures. Deux Gentilshommes, subornez par *Raoul de Vassi* fils de *Mauger*, à ce qu'on disoit, le tuèrent en trahison, comme il alloit à cheval par la campagne. *Guillaume* Comte de *Montgommery* assassina aussi le Précepteur du jeune Duc, qui s'appelloit *Theroude*; & un autre nommé *Aubert*, qui avoit eu le même emploi. Un des parens de ce dernier vengea sa mort. Il surprit le Comte, une nuit dans son logis, & lui coupa la gorge, à lui, & à tous ceux de sa suite.

C'étoient les Tragédies qui se jouoient en Normandie, durant la minorité de *Guillaume*, qui étoit destiné à la Couronne d'Angleterre.

Ce Royaume, je parle de celui d'Angleterre, étoit gouverné par *Harald*, dont nous avons décrit l'année précédente la lâche trahison à l'égard de la Reine *Emma*, & de l'un de ses fils *Alfred*. La Reine ayant su l'action horrible & infame d'*Harald*, se trouva dans un grand embarras. Elle étoit mortellement affligée de la fin tragique de son cher fils; & elle étoit dans de grandes inquietudes sur son propre sujet. Elle fit appeler les Seigneurs de la Cour qui lui étoient le plus affidez, & leur ouvrit son cœur. Ensuite, par leur conseil, elle se retira en Flandres, dans un lieu qui n'étoit pas fort éloigné de *Bruges*. Elle y fut parfaitement bien reçue par *Baudouin V.* & par *Alix* son Epouse, qui étoit fille du Roi *Robert* & de la Reine *Constance*. D'autres disent, qu'*Harald* l'obligea, après lui avoir indignement enlevé ses joyaux, son or & son argent, à chercher une retraite au-delà de la mer.

On met dans cette année la fin des Docteurs, que les Juifs appelloient

An. de N. S. 1037.

Troubles en Normandie. Mezerai.

Hun-  
tind.  
p. 364.  
La Reine Emma se rend en Flandres.

Larrey. p. 207.

Fin des Docteurs Gaons.

An. de loient *Gaons*, c'est-à-dire *Sublimes*  
N. S. & *Excellens*. On prétend, que le  
1037. premier de ces Docteurs a été *Chanan Meischka*, qui rétablit l'Académie de *Pumdebitsa*, fermée l'espace de cinquante ans. Il enseignoit au commencement du VI. Siècle. Le dernier fut *Haai* fils de *Séberira*, qui, ayant acquis beaucoup de réputation, dès l'an 997. ceda sa Charge à son fils, qui fut estimé comme le plus excellent des *Excellens*.

Ganz.  
Chron.

On ne fait pas précisément le tems An. de  
qu'a duré cet Ordre des *Excellens*. N. S.  
L'un de ces Docteurs, qu'on appel- 1037.  
loit *Juda plein de lumière*, quoi-  
qu'il fût aveugle, a donné certaines  
leçons, que les Juifs estiment fort:  
il vivoit l'an 763.

On dit aussi que *Boleslas III.* l'A-  
veugle mourut cette année. C'étoit  
un Duc de Bohême. J'en ai parlé  
l'an 1001. & l'an 1002.



L'an 1038. de N. S. Le 5. de Michel. Le 15. de Conrad. Le  
8. de Henri Roi de France. Le 6. de Benoit IX. Indict. VI.

L'Empereur *Conrad*, l'année pré-  
cedente, étoit venu à *Cremona*,  
où l'on dit que *Benoit IX.* le vint  
trouver, pour lui demander sa pro-  
tection contre ses ennemis. „ C'est  
„ ainsi, dit *Maimbourg*, que ce Pa-  
pe appaisoit ceux qui étoient ex-  
„ trêmement scandalisez, comme  
„ on le devoit être, de sa vie tout-  
„ à-fait dérèglée, & plus encore  
„ de sa violente & indigne exalta-  
„ tion, qui fut la honte de l'Église „.  
Sur la fin de la même année, *Conrad*  
vint à *Parma*, & il y fit Noël.  
Il y étoit encore au commencement  
de l'année 1038. Il y eut alors une  
sédition entre son Armée, & ceux  
de *Parma*, où plusieurs furent tuez,  
& même quelques Officiers de *Conrad*.  
Les soldats de l'Empereur furent si  
irritez, qu'ils brûlerent la Ville;  
& *Conrad* fit démolir la plus  
grande partie de leurs murailles, a-  
fin d'apprendre aux autres Villes ce  
qu'elles devoient attendre, si elles  
se soulevoient de la même manière.  
L'Imperatrice alla à Rome, pour y  
faire ses dévotions. Quelques His-  
toriciens disent, que l'Empereur y

Maimb.  
Decad.  
de l'Emp.  
p. 141.

Sédi-  
tion à  
Parma.  
Wippon.  
Sigon.  
l. VIII.  
p. 197.  
Vist. II.  
Pap. l. 2.  
Dial.  
Petr.  
Diac.  
Cassin. in  
vita SS.  
Guinizonis  
&  
Januar.  
In actis  
Bollandi

vint aussi, après la victoire qu'il rem-  
porta sur les *Leuticiens*, qu'il y dom-  
ta tous les rebelles, & qu'il y de-  
meura un an entier.

De Rome il passa dans la *Pouille*,  
à la très humble supplication des  
Moines du *Mont-Cassin* qui étoient  
opprimez par *Pandulphe* Prince de  
*Capoue*.

Ce *Pandulphe* est le même que  
*Henri*, à qui *Conrad* avoit succédé,  
avoit fait prisonnier, & avoit emme-  
né en Allemagne, parce qu'il étoit  
d'intelligence avec les Grecs. Après  
la mort d'*Henri*, il obtint du nouvel  
Empereur *Conrad*, qu'il retourneroit  
dans son pais, & qu'il y vivroit en  
particulier. Etant de retour, il re-  
couvra, par le secours des Grecs &  
Normans, la Principauté de *Capoue*,  
& il prit *Naples*. Ensuite, n'étant  
pas content de ce qu'il avoit, il ra-  
vagea tous les lieux d'alentour, &  
il le faisoit des biens qui appartenoient  
aux Monasteres, & sur-tout à celui  
du *Mont-Cassin*.

*Baronius*, après *Leon d'Osie*, rap-  
porte sur ce sujet une petite Histoie-  
re, dont je ne garantis pas la vérité.

ad dion  
26. adajh  
Leo Of-  
sions. l.  
2. c. 66.  
Bar.  
Glab. l.  
4. c. 8.  
Pandul-  
phe de  
Capoue!

Conte  
sur son  
sujet.

C'est

An. de N. S. 1038. C'est qu'un jour *Pandulphe* ayant envoyé quelqu'un des siens, en qui il avoit beaucoup de confiance, pour demander dans le Monastere du *Mont-Cassin* plusieurs ornemens de l'Eglise; quelques-uns des Moines trouverent à propos qu'on lui remit tout ce qu'il demandoit, de peur de s'attirer de fâcheuses affaires. Mais l'un d'eux, nommé *Adam*, qui avoit alors le soin de l'Eglise, déclara hautement, qu'il ne donneroit jamais à personne ce que *Pandulphe* vouloit avoir, & qu'il falloit poser sur l'Autel de *S. Benoit*, d'où l'iroit tirer qui voudroit. Celui que le Prince de *Capoue* avoit envoyé, ne s'opposa pas à cela; mais comme il s'avança vers l'Autel pour se saisir de ce qu'on y avoit mis, il tomba tout d'un coup sur son visage, & fut saisi d'une prompte paralysie, qui le rendit difforme pendant toute sa vie, ayant la bouche & les yeux de travers. On ajoute, que cela arrêta pendant quelque tems *Pandulphe*; mais qu'enfin il envoya un autre homme qui fut plus heureux, & qui lui apporta tout le Trésor du Monastere. Il ne traita pas mieux le Monastere de *Capoue*. Les pauvres Religieux vinrent enfin porter leurs plaintes à l'Empereur, qui ayant fait assembler son Conseil, trouva à propos d'envoyer signifier à *Pandulphe*, qu'il eût à restituer incessamment tout ce qu'il avoit fait enlever au Monastere du *Mont-Cassin*; mais les Envoyez de l'Empereur trouverent un Prince inexorable, & obstiné.

Ses violences contre les Monastères de Capoue & du Mont-Cassin.

Sign. l. VIII. p. 197. Chron. Cassin. l. II. c. 65. Mabill. sec. 6. p. 102.

*Conrad*, extrêmement indigné de la maniere dont *Pandulphe* en usoit avec lui, vint en diligence au *Mont-Cassin*, où les bons Religieux le reçurent avec tout l'honneur qui leur fut possible, se jetterent à ses pieds, & lui dirent qu'ils avoient attendu sa venue, comme les ames des Justes attendoient la venue du Messie.

*Conrad* ne put retenir ses larmes, à un tel discours; & les Moines recommencerent de nouveau à se jeter en terre. Ensuite s'étant levez, ils lui firent une touchante description des maux que *Pandulphe* leur avoit faits, le conjurant par le nom de Dieu, & par *S. Benoit*, de les secourir. L'Empereur dit qu'il étoit venu pour ce sujet, leur promit sa protection, se recommanda à leurs prieres, & il donna de quoi orner richement l'Autel de *S. Benoit*. Après quoi il vint à *Capoue*. *Pandulphe* ne l'attendit pas, & se retira dans le Fort de *Ste. Agathe*, qu'il avoit extrêmement fortifié. Dès qu'il fut à *Capoue*, les Moines vinrent d'abord le prier de leur donner un Abbé. L'Empereur leur dit, qu'ils pouvoient le choisir eux-mêmes, de leur Congrégation, selon la Règle de *Benoit*; mais les Religieux-le prièrent de faire ce choix. L'Empereur refusa une seconde fois. Enfin ils le prièrent de leur donner un nommé *Richer*, qui étoit dans un autre Monastere. Cette proposition déplut à *Conrad*, parce que cet homme lui étoit très utile: mais enfin il se laissa gagner par les raisons & par les prieres de ces Moines, & leur donna pour Abbé ce *Richer*, qui ne pouvoit se résoudre à prendre cet emploi, & qui le refusoit avec larmes.

An. de N. S. 1038.

Les Religieux du Mont-Cassin se plaignent à l'Empereur.

Les Moines de Capoue demandent à *Conrad*, *Richer* pour Abbé. Sign. l. VIII. p. 197.

*Pandulphe* envoya demander grace à l'Empereur, & promit de lui donner trois-cens pieces d'or, s'il vouloit lui pardonner, en offrant la moitié d'abord, & promettant de donner son fils & son neveu pour Otages, jusques à ce qu'il eût tout livré. *Pandulphe* paya cette moitié: mais il se repentit ensuite de ce qu'il avoit fait; & ne doutant pas que la Ville de *Capoue* ne le reçût dès que *Conrad* se retireroit, il refusa de donner le reste de l'argent. L'Empereur, irrité de ce procedé, donna

*Pandulph*e demande grace.

Et ensuite s'en repent.

An. de  
N. S.  
1038.

Perd sa  
Principauté.  
Herm. C.  
p. 137.

Leo. Off.  
l. 2. c.  
76. 77.  
Ce qu'il  
fit pour  
rentrer  
dans ses  
Etats.

Baron.  
ex Leo.  
Ofiensf.  
Vifion  
à l'occa-  
fion de  
Pandul-  
phe.

na la Principauté à *Guaimare* Prince de *Salerne* ; rétablit l'Archevêque *Adenulphe*, que le malheureux *Pandulphe* avoit mis en prifon ; & s'en revint en Allemagne. Comme il s'en revenoit, la peste fe mit dans son Armée, durant les chaleurs de l'Été, & en fit périr une bonne partie, outre plusieurs des plus grands de la Cour, qu'elle enleva, & même la Princesse *Cunegonde*, fille du Roi d'Angleterre, & femme du Prince *Henri*.

Dès que *Pandulphe* fe vit pourfuiivi par *Conrad*, il alla demander du fecours à l'Empereur d'Orient, pour recouvrer fa Principauté. Mais bien loin de l'obtenir, il fut envoyé en exil ; & mena pendant deux ans une vie très malheureufe. Après qu'il, étant de retour, il follicita les *Normans* qui étoient en *Italie*, de l'aider à rentrer dans ses Etats, leur promettant toutes les richesses du Monaftere du *Mont-Caffin*. Mais cette entreprife échoua, parce que le jour-même qu'on devoit attaquer le Monaftere & s'en faifir, le Chef de l'Expédition, nommé *Rodolphe*, mourut d'une mort fubite. Enfin *Pandulphe*, donnant une grande fomme d'or à *Henri*, fut rétabli dans fa Principauté. Mais, au rapport de *Leon d'Ofie*, il ne fe repentit jamais de fa mauvaife vie, & mourut comme il avoit vécu ; ce fut quelques années après. Il avoit fait trop de mal à l'Églife, pour n'être pas grièvement puni après fa mort. Aussi, dit-on, le fut-il ; & pour peu qu'on foit curieux de vifions, on n'a qu'à lire à son fujet *Leon d'Ofie*, & *Baronius* après lui. On y apprend, comment un jeune garçon, nommé *Pythagore*, vit *Pandulphe* dans un Lac puant & bourbeux, enfoncé jufques au cou, tirailé par deux Efprits noirs, qui tantôt l'enfonçoient dans ce Lac, & tantôt l'en tiroient. Une telle apparition troubla fort ce jeune garçon ; qui n'en auroit été

troublé ? Cependant, il eut afiez d'affurance pour demander au malheureux *Pandulphe*, pourquoi il fouffroit toutes ces chofes. *Pandulphe* lui répondit en pleurant, que quoi qu'il eût fait beaucoup de crimes, il ne fouffroit pourtant ce qu'il endureoit, que pour avoir dérobé un Calice d'or du Monaftere de *S. Benoit*, de pour ne l'avoir pas voulu reftituer en mourant ; mais qu'il le fupplioit par *J. Christ*, d'aller dire à fa femme qu'elle rendit ce Calice.

Si cette vifion ne fuffit pas pour contenter ceux qui aiment ces fortes de contes, ils en trouveront d'autres fur le même fujet, dans *Baronius*.

A l'occafion des *Normans* dont j'ai parlé, *Lupus Protospata* rapporte dans fa Chronique, qu'ils vinrent cette année pour la premiere fois en Sicile. *Leon d'Ofie* en dit la raifon. Il remarque, que le Duc *Maniace* ayant été envoyé par l'Empereur d'Orient en Sicile avec une Armée pour défaire les *Sarrasins*, & ayant appellé à fon fecours les troupes de la Pouille & de la Calabre, il envoya auffi des gens à *Gaimare*, qui étoit Prince de *Salerne*, & fon ami, pour le prier de lui procurer le fecours des *Normans*. *Leon* dit que *Gaimare* lui accorda fa demande, & lui envoya quelques *Normans*. On dit qu'ils étoient au nombre de 300, ayant à leur tête *Guillaume*, *Drogon*, & *Omfroy*. *Maniaces*, avec ce fecours, affiegea *Meffine*, & la prit ; de là il paffa jufques à *Syracufe*, où *Arcadius*, qui y commandoit, vint au-devant de l'Armée des Grecs, l'attaqua, & la mit en defordre. Il s'en applaudiffoit beaucoup, lorsque *Guillaume* Normand lui porta un coup de lance, qui le jetta mort par terre. On dit que c'eft à cette occafion, qu'il fu appellé *Bras de fer*, ou *Fierabras*.

Les *Sarrasins* ayant fait une Armée de 60000 hommes, vinrent préfenter

An. de  
N. S.  
1038.

Non-  
mans  
vic-  
nent en  
Sicile.  
Leo Offi.  
c. 68.

Hift. du  
Roy de  
Sicile  
de Na-  
ples. p.  
37. etc.  
Facel. de  
robis Si-  
culis.  
Malat. l.  
1. c. 4.  
Guillau-  
me Bras  
de fer,  
ou Fier-  
abras.

An. de N. S. 1038. fenter la bataille aux Chretiens; mais les Normans les desirerent. Cependant, comme ils poursuivoient la victoire, les Grecs, qui étoient demeurez au champ de bataille, prirent toutes les dépouilles des Sarrafins, & n'en laisserent rien à leurs illustres défenseurs, qui leur avoient fait obtenir la victoire.

*Cedrenus*, qui nous parle des Sarrafins, dit qu'ayant dessein de prendre *Edeffe*, qu'ils avoient attaquée en-vain l'année précédente, ils s'aviserent d'une petite ruse. Douze personnes des plus considerables entre les Arabes, avec 500 Cavaliers, & 500 chameaux qui portoient des coffres, vinrent à *Edeffe*, disant qu'ils apportoient des présens à l'Empereur. Mais dans ces coffres il y avoit 2000 hommes armez.

*Parasbatze*, Gouverneur d'*Edeffe*, les reçut avec beaucoup d'honnêteté, & leur donna un festin; mais il laissa les Cavaliers & le bagage hors de la Ville. Par hazard, un Arménien mendiant étant venu où étoient ces Sarrafins, ouit quelqu'un de ces gens cachez, qui disoit, où sommes-nous? Comme il savoit leur Langue, il l'alla rapporter au Gouverneur, qui ayant laissé ces Seigneurs Arabes au festin, sortit avec des gens armez, & ayant pris les coffres, tua tous ceux qui étoient enfermez dedans: mais étant revenu dans la Ville, il fit mourir ces Seigneurs, à la reserve d'un seul, à qui il coupa le nez & les mains, & l'envoya chez lui porter la nouvelle de ce qui s'étoit passé.

*Sigebert* dit, que dans la *Pouilla* il y avoit une Statue de marbre, qui avoit autour de sa tête un cercle d'airain, où il y avoit écrit: *Au premier de Mai, au lever du soleil, j'aurai une tête d'or.* Un Sarrafin, qui avoit été pris par *Rob. Guiscard* Duc des Normans, ayant compris  
Tom. I.

ce que signifioit, au lever du soleil, creusa la terre, & trouva un trésor, avec lequel il paya sa rançon.

Toutes ces Histoires des Normans & des Sarrafins ont un peu interrompu celle de *Conrad*. Il faut la reprendre maintenant. Cet Empereur avoit toujours pour ennemi, *Héribert* Archevêque de Milan. Le Pape, qui avoit de grandes obligations à l'Empereur, excommunia cet Archevêque; mais ce Prélat demeura obstiné dans sa haine contre *Conrad*, & fit tout ce qu'il put pour nuire à ce Prince.

*Conrad*, dans l'Automne, vint en Bourgogne; & ayant assemblé tous les Seigneurs de sa Cour, il remit, par leur conseil, le Royaume à son fils *Henri*, & lui fit prêter serment de fidélité.

*Fernand* ayant été fait Roi de *Leon*, s'appliqua, dès le commencement de son Regne, à bien établir la Justice. Il affermit par son autorité les Loix anciennes des Goths, avec quelques additions & quelques reformations qu'il y fit.

A peu près dans ce tems-là, il repoussa fortement les Maures, & les poursuivit jusqu'à *Merida* & *Radajos*; puis entrant dans le Portugal, il assiegea & prit les Villes de *Cea*, *Gane*, *Visco*, *Lamego*, le Château de *S. Martin*, *Tarança*; & enfin la Ville de *Conimbre*, où son Armée auroit extrêmement souffert, faute de vivres, si elle n'avoit été secourue par des Religieux qui lui en fournirent. On dit que le Roi *Fernand*, à la prise de *Visco*, trouva le Maure qui avoit tué *Alphonse V.* son beau-pere d'un coup de fleche; & il lui fit crever les yeux, couper les deux mains, & un pied.

*Bretislav*, d'autres disent (*Buzetislav*) Duc de Boheme, fit de grands ravages dans la Pologne, qui étoit sans Roi; pilla les Eglises, & s'en revint avec un grand butin dans son pais.

A a

Etienne

An. de N. S. 1038.

Fernand R. de Leon fait des Loix. Turq. p. 337.

Et repousse les Maures.

Sandoval.

Longin. Hist. Polo. Scrpts. Bretislav: ait des ravages

Normans défont les Sarrafins. Hist. du Roy. de Naples de Sicile p. 40. Cedr. p. 741. 742. Rufe des Arabes qui veulent prendre Edeffe découverte & punie.

Zon. p. 237. l. 17. n. 15.

Statue de marbre dans la Pouille.

Hist. de la Norm. par Du Montin l. VI. p. 118.

An. de  
N. S.  
1038.

dans la  
Polo-  
gne.

Mort  
d'Étien-  
ne Roi  
de Hon-  
grie.

Bar.  
Herm.  
Contr.  
p. 137.  
Leo Ost.  
l. 2. c. 19.

Wippo.  
ada.  
1038.  
Carrovi-  
zius in  
vita  
Steph.  
c. 21.  
Surius  
l. 4. d.  
20. Aug.  
Bonf.  
Calvis.  
Maria.  
Scot.

p. 450.  
Fables  
de cet  
Étienne.

*Étienne* Roi de Hongrie, premier Roi Chrétien de ce Royaume, mourut, selon quelques-uns, le 15. d'Août de cette année; & il fut enterré dans l'Eglise qu'il avoit fait bâtir dans *Albe Royale*, en l'honneur de l'Assomption de la Ste. Vierge, à qui il recommanda son Royaume & son Peuple. Nous avons déjà parlé de sa mort à l'an 1034. *Hofman* l. II. de ses Ann. de Bamberg, dit que ce Roi mourut de la peste, qui, à ce qu'il dit emporta aussi le Duc *Herman* fils de l'auguste *Gisele*, *Kunnilde* sa belle-fille, *Conrad* & *Albert* Ducs de Carinthie, & plusieurs autres.

Il y a peu de Rois dont on ait dit plus de choses, ou débité plus de fables, que de cet *Étienne*. On rapporte, que sa naissance fut prédite à sa mere; que S. *Étienne* le premier Martyr lui apparut en songe; qu'il lui indiqua le nom de l'enfant qui lui devoit naître; qu'il lui commanda de l'appeler de son nom, & qu'il lui promit de ne l'abandonner jamais. Sa sainteté fut, à ce qu'on dit, encore prédite. On prédit encore la venue d'*Adalbert*, qui devoit convertir les Hongrois, & baptiser *Étienne*. La vraie cause des éloges qu'on a donnés à ce Roi, sur les miracles qu'on lui a attribués, & sur les victoires qu'on prétend qu'il a remportées sous les enseignes de S. *Martin*, & de S. *George*, a été la fondation de plusieurs Monastères, sa dévotion envers la Vierge Marie & les Saints, & sur-tout son dévouement au Souverain Pontife, & sa libéralité envers le Clergé. On ajoute, ce que *Grégoire VII.* disoit, & que *Baronius* soutient, que le Royaume de Hongrie avoit été donné au Siege Romain; ce qui est une pure fable. *Bonfinius* a rapporté plusieurs miracles, qu'il dit s'être faits auprès du tombeau de ce Roi; mais on peut ne les croire pas, sans crain-

dre d'être damné. Ceux qui les voudront lire, peuvent le consulter dans le 1. Livre de sa seconde Décade, p. 214. 215. Dans ce Siecle, le goût du Merveilleux l'emportoit sur celui du vrai; (dit fort bien M. *Fleuri*, dans une Dissertation sur l'Histoire Ecclésiast. depuis l'an 600. jusqu'à l'an 1100.) Et je ne voudrois pas, ajoute-t-il, répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'intérêt, soit d'attirer des offrandes par l'opinion des guérisons miraculeuses, soit de conserver les biens des Eglises par la crainte des punitions divines. On vouloit retenir par la crainte des peines temporelles, ceux qui étoient peu touchés des éternelles. Le Pape *Innocent XI.* a institué la fête de ce Roi pour le second jour de Septembre, à cause de la victoire remportée sur les Turcs par les Chrétiens, qui prirent *Buda* dans un pareil jour. Ce Roi eut la douleur de voir mourir avant lui, *Emeric*, le seul fils qu'il avoit, peu de tems après son mariage. J'ai parlé ailleurs de cette mort.

On trouve dans le Livre des Décrets de ce Roi *Étienne*, c. 4. ces paroles, qu'il tint à son Fils au sujet des Nobles: *Qu'ils soient*, lui dit-il, *vos Peres & vos Freres. N'appellez aucun d'eux, votre Esclave. Qu'ils combattent pour vous; mais ne les réduisez pas en servitude. Gouvernez-les avec douceur. Si vous les traitez avec rigueur, ils transporteront votre Couronne à une autre Maison.* Sa prédiction eut son accomplissement; car, comme nous le verrons, *Pierre & Abba*, qui étoient des Tyrans, furent chassés du Trône.

*André*, qui fut un de leurs plus célèbres Rois, & qui acquit le nom de *Jérosolymitain*, par la guerre qu'il porta dans la Terre-Sainte contre les Infidèles, fit un Décret l'an 1222. Art. 31. *S'il arrive que notre présente dis-*

An. de  
N. S.  
1038.

Décret  
d'Étienne.

Décret  
d'André  
Roi de  
Hongrie.

An. de  
N. S.  
1038.

disposition vienne à être enfreinte par nous, ou par quelqu'un de nos successeurs, en quelque tems que ce puisse être, tous les Evêques & autres Citoyens ou Nobles de ce Royaume, présents & à venir, & leur posterité, auront à jamais, en vertu de cette disposition, une entière liberté de s'opposer, par voye de fait même, à nous & à nos successeurs, sans qu'on puisse pour cela les taxer en aucune maniere, de revolte, ni d'infidélité.

Cette disposition est la Bulle d'or des Hongrois, écrite en sept Exemplaires, scellée d'un Sceau d'or.

**PIERRE**  
l'Alle-  
man lui  
succede.  
*Bonfn.*  
*Rer.*  
*Hang.*  
*l. 1.*  
*Doc. II.*  
*p. 214.*  
*Ex Cor-*  
*rep.*

Etienne eut pour successeur Pierre, dit l'Alleman, fils d'une sœur d'Etienne; qui en usâ mal avec ses sujets, & qui eut une fin tragique, comme nous le verrons ailleurs.

Il y eut une extraordinaire cherté de vivres dans Thessalonique. L'Empereur d'Orient y étant, on se plai-

gnit à lui de la dureté de l'Archevêque Theophane, qui ne soulageoit pas les pauvres comme il devoit. L'Empereur lui en fit des reproches; mais comme l'Archevêque déclara qu'il n'avoit presque point d'argent, l'Empereur fit fouiller sa maison, & on lui trouva une prodigieuse quantité d'or, que l'Empereur fit distribuer à ceux à qui on devoit le donner.

Le 26. de Novembre, *Abelnot*, Archevêque de *Cantorberi*, mourut. Il étoit fort bien dans l'esprit de *Canut*, qui suivoit son conseil; & on prétend qu'il ne contribua pas peu à adoucir son esprit, qui étoit peu civilisé. On lui attribue quelques ouvrages; un volume de Lettres, & un autre, des louanges de la Ste. Vierge, qu'il dédia à *Fulbert* Evêque de *Chartres*.

An. de  
N. S.  
1038.

*Baron.*  
Dureté  
de l'Ar-  
chevê-  
que  
Theo-  
phane.  
*Cedr.*  
P. 740.

*Pisens*  
*de illust.*  
*Aug.*  
*script.*  
Mort  
d'Abel-  
not Ar-  
chevê-  
que de  
*Cantor-*  
*beri.*

L'an 1039. de N. S. Le 6. de Michel. Le 1. de Henri III. Emp.  
Le 9. de Henri Roi de France. Le 7. de Benoit IX. Indict. VII.

Mort de  
Conrad.  
*Wippon.*  
*Sigon.*  
*l. VIII.*  
*p. 198.*  
*Herm.*  
*Contr.*  
*p. 137.*

Conrad Empereur, étant à Cologne, fit de grands dons à l'Eglise de Modene, & mourut cette année, le 4. de Juin, dans le tems de la Pentecôte, à Utrecht. *Wippon* dit, que dans le tems qu'il s'approchoit de la table sacrée, il ressentit quelques douleurs, qu'il cacha, de peur de troubler la joye de cette solennité; mais que le jour suivant, s'étant trouvé très mal, il avoit appellé les Evêques, & étoit mort entre leurs mains. Son corps fut porté à Spire, & mis en dépôt dans l'Eglise Cathédrale. Il l'avoit fait bâtir pour sa résidence ordinaire; & avoit, au même lieu, fait construire un superbe Palais, qu'il laissa avec l'Em-

pire à Henri III. son fils. Sa devise étoit: *Pren garde aux mœurs de tout le monde, sur-tout à ta conduite.* Son fils fut appellé *Henri le Noir*, à cause de sa barbe.

On dit, que *Benoit IX.* avoit envoyé la Couronne Impériale à *Pierre* Roi de Hongrie, avec ces mots: *Petra dedit Romam Petro, tibi Papa coronam;* (La Pierre a donné Rome à Pierre, & le Pape te donne la Couronne;) mais qu'on se moqua, & du Pape, & du Roi de Hongrie.

L'Empereur d'Orient, *Michel*, auroit été plus heureux par rapport à son corps, si la mort l'avoit délivré des cruels tourmens qu'il enduroit toujours. Pour obtenir sa gué-

**HENRI**  
le Noir  
lui suc-  
cede.

*Michel*  
*Paphla-*  
*gonien*  
souffre  
toujours  
de cruel-  
les dou-  
leurs.  
*Pjell is.*

**Maria.**  
*Scæ.*  
*p. 450.*  
*Chron.*  
*Mildens.*

An. de  
N. S.  
1039.

rifon, il fit diverses fondations de superbes Edifices & de Temples : mais ces fondations n'allegèrent pas les maux. Ceux qui ont parlé mal de ce Prince, disent qu'il avoit bien mérité les cruelles douleurs qu'il ressentoit, & l'accusoient de Magie; mais *Pfellus* l'en justifie, & en fait de grands éloges. Il est permis de douter d'une partie du mal & du bien qu'on a dit de *Michel*.

*Hist. des  
revolu-  
tions  
d'Angl.  
p. 53.  
Mal-  
mesb.  
l. 2. de  
goff. Reg.  
Ang.  
c. 12.  
Huntind.  
Simeon  
Dunelm.  
Emma  
envoye  
querir  
ses deux  
fils,  
Edouard  
& Har-  
decanut.*

Quelques-uns croyent, que *Harald* Roi d'Angleterre mourut cette année; mais ce ne fut que l'année suivante. Dans celle-ci, *Emma* Reine d'Angleterre, qui s'étoit retirée en Flandres, comme nous l'avons dit à l'année 1037. pour éviter la persécution d'*Harald*, envoya des Ambassadeurs à son fils *Edouard*, (c'est celui qui fut appelé *le Confesseur*) pour le prier de la venir voir incessamment. Il s'y rendit avec beaucoup de diligence. *Emma* lui représenta sa triste condition. Il en fut touché; mais il lui fit comprendre qu'il ne pouvoit la secourir, & qu'il falloit qu'elle implorât le secours de son frere *Canut*, ou *Hardecanut*, Roi de Dannemarck. La Reine lui envoya aussi des Ambassadeurs pour le même sujet, & il ne fut pas moins prompt que son frere, à donner à sa mere cette marque de son obeissance; car il fouhaitoit avec ardeur de venger la mort de son frere *Alfrid*. Il assembla, le plus qu'il lui fut possible, de vaisseaux; & ayant eu le vent favorable, il arriva heureusement au Port de *Bruges*. Ce fut là, dit-on, que des Messagers lui apprirent la mort d'*Harald*; mais on prétend que cette mort n'arriva que l'an 1040.

L'Eglise  
de Pologne  
se  
plaint au  
Pape, du  
Duc de  
Boheme,

Pendant que la Reine *Emma* envoyoit querir ses deux fils, l'Eglise de Pologne envoya des Députés au Pape, pour se plaindre de ce qu'avoit fait le Duc de Boheme *Bretislaus*, qui avoit pillé leurs Eglises,

& emporté les Reliques de leurs Saints; & en même tems, de *Severe* Evêque de Prague, qui avoit sollicité *Bretislaus* à commettre tous ces sacrileges. Le Pape fit assembler ses Cardinaux, pour examiner comment on pourroit punir des crimes de cette nature; mais tout fut appaisé par des présents que les Envoyés de *Bretislaus* firent aux Cardinaux. Tant il est vrai, que l'or fléchit & gagne tout le monde!

Les Normans ne furent pas si aises à appaiser. On les avoit frustrés du fruit des Conquêtes qu'ils avoient faites pour les Grecs. Ils demanderent raison de cette injustice. *Maniace*, bien loin de les satisfaire, fit fouetter *Ardouin*, qui avoit osé lui en faire la proposition. Les Normans dissimulerent leur ressentiment, à la sollicitation d'*Ardouin*, qui vouloit exécuter un dessein qu'il avoit fait. On dit même, que cet *Ardouin* se présenta à *Maniace*, avec un habit magnifique, comme s'il l'eût reçu des Normans en recompense des mauvais traitemens qu'il avoit reçus à leur sujet; & qu'ayant gagné le Secrétaire de ce Général, il en obtint un passeport pour aller en Calabre. Nous verrons à l'an 1040. & 1041. ce qui arriva.

*Foulques* Comte d'Anjou mourut dans la Ville de *Mets*, comme il revenoit de la Terre-Sainte. C'est de lui qu'on dit, qu'étant à Jerusalem, touché d'un vif déplaisir de ses péchez, il se fit trainer tout nud sur une claye, la corde au cou, & fouetter jusqu'au sang, en criant: *Aye pitié, Seigneur, du traître & parjure Foulques*. J'en ai parlé ailleurs, à l'an 1025.

C'est ce *Foulques*, qui étoit le III. du nom, appelé *Nerre*, ou le *Noir*, à cause de son teint & de sa malice. Il étoit fils de *Geofroy Grifegonelle*. En 992, il donna la bataille à *Coman*

An. de  
N. S.  
1039.

& de  
Severe  
Evêque  
de Pra-  
gue.  
Baron.  
ex Long.

Les  
Nor-  
mans  
maltrait-  
tez par  
les  
Grecs.

Ar-  
douin  
fouetté.  
*Hist. du  
Royaume  
de  
Sicile.*

Mort de  
Foul-  
ques  
Comte  
d'An-  
jou.  
*Mazarai.*

Les  
Chroni-  
ques de  
S. Nico-  
las  
& Angers  
de

An. de  
N. S.  
1039.

Maillo-  
zais,  
Jean de  
Bourdi-  
gne. Du  
Haillan.

I. Comte de Bretagne, près de *Conquereux*, & il le tua de sa propre main. Il fut défait par *Eudes II.* Comte de Blois, près de *Pontlevoy*, l'an 1016. Il prit la Ville de *Saumur*, en 1026; & puis celle de *Tours*, qu'il ne garda pas longtems. Il fit trois fois le voyage de *Jerusalem*, & au retour du dernier, il mourut cette année; ou, selon d'autres, le 23. de Juin de l'an 1040. Il fonda l'Abbaye de *S. Nicolas d'Angers*, en 1020; & il donna de beaux privileges à celle de *S. Maurice*. On dit qu'il fonda aussi l'Abbaye de *Beaulieu* près de *Loches*. L'Archevêque de *Tours* n'ayant pas voulu en faire la dédicace, le Comte eut recours au Pape, qui envoya un Légat exprès pour la faire. Les Evêques de France en murmurèrent, & le souffrirent pourtant.

Nous avons parlé à l'année 1030. de l'établissement de la *Congrégation de Vallombreuse*, par *Jean Gualbert*. Ce lieu appartenoit à *Itta* Abbesse de *S. Hillare*. Elle envoya quelque secours à ceux qui y étoient, & leur donna enfin le lieu même, nommé *Belle-eau*, & d'autres Terres plus éloignées. Quelque tems après, l'Empereur *Conrad* étant à *Florence*, envoya *Rodolphe* Evêque de *Paderborn*, pour dédier l'Eglise de ce Monastere. L'Acte de la Donation de l'Abbesse est daté de l'an 1039.

Etablis-  
sement  
des Cha-  
nonines  
Réguliers.

Ep. III.

On met dans cette année l'établissement des *Chanoines Réguliers*, qui vivoient en commun, & qui faisoient profession de suivre la Règle de *S. Augustin*. On n'en trouve aucune trace dans les *Ecrivains Ecclésiastiques*, avant ce Siecle; & *Abaelard*, qui écrivoit dans les premières années du Siecle suivant, fait assez connoître que cet établissement étoit nouveau. Il est vrai que *Nicolas II.* dans un Concile tenu à

Rome l'an 1059, parlant des *Chanoines Réguliers*, dit; *Nous les prions & les exhortons, qu'ils tâchent de parvenir à la vie Apostolique.* Ce qui a fait croire à *Gabriel Pennet*, que ces Chanoines avoient été dans l'Eglise depuis le tems des Apôtres. Mais le P. *Pagi* dit qu'on pourroit prouver de la même maniere, que les Moines ont été du tems d'*Elie* & d'*Elisée*, sous prétexte que *S. Hierôme*, *Sozomene*, & d'autres, font remonter la Vie Religieuse jusqu'au tems de ces Prophetes. Cela, ajoute-t-il, prouve seulement, que les Chanoines Réguliers vouloient imiter les Apôtres, qui vivoient en commun. *M. Dupin* prétend, que la vie commune & régulière des Chanoines fut établie dans le neuvieme Siecle; mais qu'elle étoit abolie par-tout; que quelques Evêques la renouvelerent dans leurs Chapitres; & qu'enfin elle fut rétablie dans ce Siecle XI. & dans une autre forme, parce qu'alors on institua des maisons dans lesquelles les Ecclésiastiques, qui vouloient mener une vie plus régulière, se retiroient pour y vivre en commun, & sans avoir rien en propriété. Il ajoute, que ces derniers Chanoines étoient differens de ceux du IX. Siecle, 1. En ce que les premiers étoient des Bénéficiers attachez à des Eglises, & obligez de les servir; au lieu qu'il y en avoit plusieurs parmi ceux-ci, qui n'avoient point de titre particulier. 2. En ce que les premiers vivoient en commun, des biens de l'Eglise: mais ils pouvoient retenir leurs biens de patrimoine; au lieu que ceux-ci y renonçoient comme des Moines. 3. En ce que les premiers pouvoient renoncer à ce genre de vie; au lieu que ceux-ci faisoient profession de vivre toujours de cette maniere, & qu'il leur

An. de  
N. S.  
1039.

Lib. de  
Canon.  
Reg.

An. de  
N. S.  
1039.

étoit défendu de la quitter. Enfin il dit qu'*Yves*, depuis Evêque de Chartres, établit cette exacte réforme dans le Monastere de S. *Quentin*, dans l'année 1078. Il ajoute, que ceux-ci vivoient en commun, sous un Abbé Superieur, ou Prévôt; & qu'ils faisoient profession, comme les Moines, de pauvreté, d'obédience, &c. quoiqu'ils ne fussent pas des Vœux exprès; & qu'on les tiroit quelquefois de leurs Monasteres, pour leur donner des Cures. On croit que cela a été tiré d'un passage de *Sigebert*. Mais le P. *Pagi* prétend, que l'on a ajouté ce passage de *Sigebert*, & qu'il ne se trouve point dans l'édition d'*Aubert le Mire*; & qu'au-reste, on ne devoit conclure de ce passage, sinon, que ce fut dans cette année qu'on vit cet Ordre dans l'Eglise de S. *Quentin*. Ce savant homme croit, qu'on cherche inutilement celui qui a institué l'Ordre des Chanoines Réguliers: mais qu'au-reste la Congrégation de S. *Ruf* est la plus ancienne des maisons des Chanoines Réguliers, qui s'éleva à Avignon cette année 1039, comme il le prouve par une Patente de *Benoit* Evêque d'Avignon.

*Castrucio* hist.  
Avem.  
l. 3. c. 9.

Malcolme d'Escosse assassiné.  
*Larrey*.  
p. 234.

DUNCAN lui succede.

*Malcolme II.* dont la valeur & plusieurs belles qualitez étoient si fort estimées, se rendit haïssable par son avarice. Il la porta dans un tel excès, qu'il proscrivit des familles entieres de Seigneurs, pour avoir la confiscation de leurs biens. La Noblesse ne put souffrir longtems cette oppression; & les amis des pros crits l'ayant investi la nuit dans un Château du Comte d'*Angus*, ils l'assassinèrent.

*Duncan* son petit-fils lui succéda; bon Prince, mais trop doux pour gouverner un peuple si remuant. Il choisit pour son Ministre, *Macbet*, ou *Maccabée*, petit-fils aussi du Roi

*Malcolme*: mais ce choix lui fut fatal, comme nous le dirons ailleurs.

M. *Basnage*, dans son Histoire des Juifs, l. III. c. 9. prétend qu'*Aaron*, de la Tribu d'*Aser*, & que *Moïse*, qui étoit de celle de *Nephtali*, qui enseignoient & dispuoient dans les Académies de Babylone ruinées cette année 1039. où *Ezéchias* Prince de la Captivité fut tué, sont les véritables inventeurs de ce que les Juifs appellent la *Massore*; qui, comme il l'explique, est l'ouvrage d'un grand nombre de Grammairiens, lesquels, sans s'assembler, ont compilé un Recueil de diverses leçons sur l'Écriture, conformément à la Tradition. Les sentimens des Savans sont fort partagez sur cette matiere. Il y en a qui ont cru qu'*Esdras* fut le Chef du College des *Massorethes*. *Elie le Lévitte* les met à l'an 504. & les fait assembler à Tiberias. D'autres croient que les *Massorethes* ont paru au même tems que les *Thalmudistes*. Le savant *Usserius* les a placez avant S. *Hierôme*. *Cappel* les a fixez à la fin du V. Siecle. Le P. *Morin* au X. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question, qui est encore agitée entre les Doctes. Je dirai seulement, qu'on attribuoit aux *Massorethes* d'avoir compté jusqu'aux lettres de l'Écriture; p. e. ils disent, que dans la Genèse il y a 12 grandes Sections, 43 *Sedarim*, 1534 versets, 20713 mots, & 781000 lettres.

On met dans cette année la Canonisation de S. *Meingard*, de l'Ordre de S. *Benoit*, le 6. d'Octobre, après que son corps fut transféré de l'Abbaye de *Richenaw*, dans l'Abbaye de *Notre Dame des Hermites* dans la Suisse. Ce *Meingard* étoit né dans la Souabe, l'an 805. Il avoit été fait Prieur de *Bollingue* à 4. lieues de Zurich, l'an 830. Il se retira en suite

An. de  
N. S.  
1039.

Origine de la Massore, selon Mr. Basnage.

Granz.  
Tsem.  
Dav.

An. de  
N. S.  
1039.

te sur le Mont d'*Ecel*. La Princesse *Hildegarde*, fille de *Louis* Roi d'Allemagne, lui fit bâtir une Chapelle, à laquelle il donna le nom de *Notre-Dame des Hermites*, où il fut assommé par des Voleurs. Ceux qui veulent savoir tous les miracles qu'on prétend avoir été faits dans cette Chapelle, n'ont qu'à lire le Livre de *Messire Claude Jacquet*, Docteur és Sts. Canons, & Chanoine de Besançon, imprimé à *Einsidle* l'an 1686. On dit que cette Chapelle avoit été visiblement consacrée par J. Christ, qui étoit revêtu d'une robe violette, étant précédé de *S. Pierre*, la Crosse à la main, suivi des quatre Evangélistes, & de trois Docteurs de l'Eglise, *S. Gregoire*, qui tenoit un goupillon; *S. Augustin*, & *S. Ambroise*; ayant d'un côté pour Diacre, *S. Laurent*, & de l'autre *S. Etienne* pour Sousdiacre. Cette Histoire seroit fort surprenante, si elle étoit vraie: mais que de gens traiteront ce récit de fable!

M. le Docteur *Heidegger*, célèbre Professeur en Théologie de Zurich, qui a écrit contre cette Chapelle d'*Einsidle*, a fait les remarques suivantes. 1. Que *S. Pierre* déclare Act. III. 21. qu'il faut que le Ciel contienne J. C. jusqu'au rétablissement de toutes choses; qu'ainsi il n'y a nulle apparence qu'il soit descendu du Ciel dans cette Chapelle, pour y célébrer en corps le service divin. 2. Qu'on n'a peut-être jamais fait un conte moins vraisemblable. 3.

An. de  
N. S.  
1039.

Qu'on ne croira jamais que J. C. N. S. étant dans un état de gloire, ait célébré le sacrifice de la Messe, c'est-à-dire, qu'il se soit sacrifié & offert au Pere sous les especes du pain & du vin. 4. Que dans les derniers tems on a débité plusieurs semblables dédicaces de Chapelles, aussi fabuleuses. 5. Que personne, dans le Siecle auquel on dit que cela arriva, ne fait mention de cette dédicace; qu'on ne cite qu'*Herman Contract*, qui vivoit un Siecle après, & *Martin Pénitentier*, qui vivoit 3 Siecles après ce prétendu événement. Que le passage d'*Herman Contract* ne se trouve point dans les plus anciens exemplaires. 6. Qu'*Othon I.* Empereur, dans sa Patente de l'année 965, 17 ans après la prétendue dédicace, ne fait aucune mention de ces prétendus miracles. 7. Que *Windichin* Moine du Monastere de Corbie, qui a écrit la vie d'*Othon I.* & à qui on attribue d'avoir obtenu la confirmation de cette miraculeuse dédicace de *Leon VIII.* & d'avoir visité la Chapelle de *Meingard*, ne dit pas un mot de cette dédicace. 8. Que dans ce Siecle, *Bernon* Abbé du même Monastere, dont *Herman Contract* étoit Moine, *Lambert de Schafnebourg*, *Marianus Scotus*, & au Siecle XII. *Sigebert de Gemblours* Abbé d'*Ursperg*, n'en disent pas un mot. On peut voir plusieurs autres réflexions de ce Docteur, dans le Livre qu'il a fait sur le Concile de Trente.

L'an

An. de  
N. S.  
1040.

An. de  
N. S.  
1040.

L'an 1040. de N. S. Le 7. de Michel Empereur d'Orient. Le 2. de Henri III. Empereur d'Occident. Le 10. de Henri Roi de France. Le 8. de Benoit IX. Indiction VIII.

La mort  
de l'Im-  
perat.  
Cunegonde.  
Lamb.  
Schaf.  
Chr. Hil-  
desheim.

**B** Aronius, Bollandus, & plusieurs autres mettent dans cette année la mort de l'Imperatrice *Cunegonde*; mais plusieurs la mettent à l'an 1033, & ce sentiment paroît mieux fondé à d'habiles Chronologues. *Marianus Scotus* prétend que cette Princesse mourut l'an 1038. *Hofman* l. II. de ses Annales de *Bamberg*. p. 64. rapporte la mort de cette Princesse à l'année précédente 1039. Il dit que dans sa maladie, elle prioit continuellement Dieu, qu'il lui donnât la force de supporter les maux qu'elle enduroit, ou qu'il la tirât du monde. Que comme le peuple qui la venoit voir lui disoit en pleurant, d'où vient qu'elle les abandonnoit, & qu'elle les laissoit orphelins; elle leur répondoit, „ Mon „ frere & mon époux *Henri*, Empe- „ reur, m'appelle. Je m'en-vais à lui, „ dans la patrie céleste, & dans la „ bienheureuse compagnie des Saints „ & de Dieu. Mais ne perdez point „ courage, & ne vous jetez point „ dans le desespoir: recourez à „ Dieu par des prieres humbles; „ c'est lui seul qui peut vous déli- „ vrer des maux qui vous mena- „ cent”. Elle avoit été femme de *Henri II.* & elle avoit passé plusieurs années dans un Monastere de filles, qu'elle avoit fondé. Comme elle excelloit dans les ouvrages de Broderie, elle travailloit continuellement, disant, après *S. Paul*, que qui ne travaille pas, ne doit pas manger. On dit, que comme elle étoit sur le point de mourir, & qu'elle voyoit préparer tous les ri-

ches ornemens dont on devoit parer son corps après sa mort, elle dit que ce n'étoit pas là l'habit qu'elle devoit porter, qu'elle étoit sortie nue du ventre de sa mere, & qu'elle y devoit entrer nue. *Hofman* dit que lorsqu'elle fut morte, les Religieuses déchiroient leurs habits, se jettoient par terre, se donnoient de la tête contre les murs, & faisoient de grandes lamentations. Les Pauvres, & tous les habitans de la Ville, la pleuroient amerement, disant qu'ils avoient perdu leur mere, & leur conservatrice. Il sembloit qu'ils avoient tout perdu. Son corps fut mis à côté de celui de *Henri* son Epoux, à *Bamberg*. On ne manque pas de dire, que plusieurs miracles se firent à son sepulcre. Cette Princesse, dans son Monastere, n'avoit point honte de laver les pieds des autres, de dresser la table où l'on mangeoit, de verser de l'eau sur les mains. Elle avoit, dit *Hofman*, amené dans son Monastere, *Judith* fille de sa sœur, qu'elle établit Abbessé du Couvent. Mais ayant remarqué, qu'elle étoit toujours la premiere à table, & la dernière au Chœur, & que toutes ses exhortations étoient inutiles; dans le tems de la Passion, un dimanche, elle lui donna un petit soufflet, mais fort legerement, qui fit cependant, à ce que dit *Hofman*, une si grande impression, que l'on vit toujours les marques de ses doigts à la machoire. Que feroit-il arrivé si le soufflet avoit été fort, ou si la Princesse avoit eu la main pesante? On trouve la même fable dans

p. 65.

An. de  
N. S.  
1040.

dans la vie de *Cunegonde*, qu'a donnée *Greiser*. Mais je ne puis m'empêcher d'en rapporter une autre, aussi singulière que ridicule. L'Auteur de cette Vie rapporte, qu'un jour *Cunegonde* s'approchant de l'Autel, ôta son gand, & que n'ayant personne à qui le remettre, elle le jeta; mais qu'un rayon de soleil entrant par les fentes de la fenêtre, soutint le gand, jusqu'à ce qu'ayant fait ce qu'elle avoit à faire, *Cunegonde*, pût le reprendre. Je n'ai rapporté ce conte, que pour faire voir de quoi on abusoit les peuples crédules, dans ce Siecle ignorant. A l'égard des miracles qu'on dit avoir été faits après sa mort, on peut juger que les Auteurs fabuleux en récitent plusieurs. On parle alors d'un homme pendu, qui se tira de la potence; de la résurrection d'un garçon mort; & d'un enfant que le Loup avoit emporté, mais à qui il ne fit point de mal; d'une fille noyée, qui retourna en vie. Je me lasse d'écrire tant de fables. On commença à parler de sa Canonisation, du tems du Pape *Celestin III.* qui mourut l'an 1198: mais ce fut son successeur *Innocent III.* qui la canonisa, la 3<sup>e</sup>. année de son Pontificat, l'an 1200. *Bollandus* rapporte la Bulle de sa Canonisation.

Sa Ca-  
nonisa-  
tion.

Trem-  
blement  
de terre  
à Con-  
stantino-  
ple.

Les  
Sarra-  
fins bat-  
tus.

La Sici-  
le repri-  
se.  
*Cædrem.*  
742-744.

Il arriva à Constantinople, & dans l'Asie, un grand tremblement de terre, pendant lequel la Ville de Smyrne fut sur le point de périr entièrement.

Peu de tems après, les Sarrasins envoyèrent une Flotte en Sicile, avec une Armée assez nombreuse; mais ils furent tellement battus par *Maniaque*, que dans une bataille il y eut 50000 hommes de tuez: *Cædrenus* met même qu'il y en eut 80000. Ainsi toute la Sicile auroit été reprise facilement, par la valeur de ce grand Général, si des per-

Tom. I.

sonnes jalouses de sa gloire ne l'avoient calomnié auprès de l'Empereur, qui, l'ayant fait saisir, le fit mener prisonnier à Constantinople, & qui lui donna pour successeur un certain *Etienne*, dont l'ignorance perdit tout ce que son prédécesseur avoit gagné. La seule Ville de *Messine* fut défendue fortement par un nommé *Catacalus*, surnommé *le brûlé*, qui s'étant aperçu que les Sarrasins, enflés de leurs victoires, s'abandonnoient à la débauche, fit une sortie sur eux, si heureusement, qu'après en avoir fait un cruel carnage, il se rendit maître de toutes les richesses qu'ils avoient portées dans leur Camp. Ainsi il arriva que toute la Sicile, qui avoit été soumise en peu de tems par la valeur de *Maniaque*, & qui étoit retombée dans les mains des Sarrasins par la négligence d'*Etienne*, fut reprise par le moyen de *Catacalus*, qui défendit la seule Ville de *Messine*, qui restoit.

An. de  
N. S.  
1040.

Zon.  
238. l.  
17. n. 15.  
Mania-  
que ca-  
lomnié  
prison-  
nier.

Europa-  
lat. ad  
a. 1040.  
Pierre  
Bizarre  
l. 7. hist.  
Pers.

Les Etats du Royaume de Pologne ayant porté leurs plaintes à *Henri* Empereur, des violences du Duc de Bohême, qui se faisoit appeler Roi de Pologne, & qui avoit mis garnison dans plusieurs Fortresses; *Henri* fit savoir à *Bretislaus*, qu'il eût à cesser ses violences. Mais *Bretislaus* n'eut aucun égard aux commandemens d'*Henri*; il osa même lui faire la guerre, ayant eu du secours de *Pierre* Roi des Hongrois. Il boucha toutes les avenues de la Bohême, avec des arbres qu'il fit couper. L'Empereur leva deux Armées, pour se jeter sur la Bohême; l'une vint par la *Silesie*; & l'autre par la *Bavie*. Il étoit à la tête de cette dernière, mais il fut battu; & l'autre Armée ne fit autre chose que ravager la Bohême.

Guerre  
entre le  
Duc de  
Bohême  
& l'Em-  
pereur.  
*Calo. ex*  
*Spang.*

Herm.  
Contrat.  
Mar.  
Scot. ad  
a. 1041.  
L'Emp.  
battu.

Les *Bulgares* secouèrent le joug de l'Empereur d'Orient, sous la

Les  
Bulgares  
secouent  
con-

Bb

An. de  
N. S.  
1040.

le joug  
de l'Em-  
pereur  
d'O-  
rient.

Zonar.  
l. 17.  
n. 17.  
p. 240.  
Dolia-  
nus.

Calvis.  
p. 723.

Dolia-  
nus Roi  
des Bul-  
gares.

Cedren.  
p. 746.

conduite d'un nommé *Pierre*, qui avoit été Esclave, mais qui se van-  
toit d'être de Race Royale. *Zonare*  
dit qu'il s'appelloit *Dolianus*, ou *Do-*  
*leanus*, & qu'il se disoit fils naturel  
d'*Aaron* Prince des *Bulgares*, frere  
de *Samuel*, qui avoit été Roi. L'Em-  
pereur y envoya une Armée, sous  
un Chef qui traitoit si cruellement  
ses soldats, qu'ils le tuaient; &  
craignant d'en être punis, ils passe-  
rent dans le Camp des ennemis.  
Après quoi les *Bulgares* ayant atta-  
qué l'Empereur à *Theffalonique*, ils  
le mirent en fuite, & prirent ses  
trésors. *Pierre* poursuivit la victoire,  
& s'empara de plusieurs Provinces;  
mais heureusement, cette rebellion  
ne dura qu'une année, parce que  
les Chefs se défirent les uns les au-  
tres.

*Zonare* dit, que le Chef qu'en-  
voya l'Empereur, se sauva, & que  
son Armée se choisit un nommé *Ti-*  
*chomere* pour Chef, qui se fit Roi  
des *Bulgares*. *Dolianus* tâcha de l'at-  
tirer, & le fit en effet, comme  
pour être son Colleague. Ensuite,  
ayant fait assembler l'Armée, il leur  
dit: „ Il est impossible que le Royau-  
me des *Bulgares* subsiste sous deux  
„ Rois. Ainsi, choisissez celui que  
„ vous voudrez, & tuez celui que  
„ vous rejetterez. Si vous me  
„ croyez de la race de *Samuel*, tuez  
„ *Tichomere*; sinon, obeittez-lui, &  
„ me faites mourir”. Sur cela  
l'Armée ayant fait un cri, lapida  
*Tichomere*, & salua *Dolianus* pour  
Roi, qui prit plusieurs Places.

Les Historiens rapportent un peu  
différemment toutes ces guerres.  
*Cedrenus* ne dit point qu'on tua le  
Chef des *Romains*, comme *Calvis-*  
*sius* le rapporte; mais que comme il  
eut quelque différend avec un des  
premiers Officiers, qui s'appelloit  
*Michel Dermocaita*, on rendit sus-  
pecte sa conduite à l'Empereur, qui

lui ôta la Charge, & l'envoya à  
*Theffalonique* en prison. Il ajoute,  
que *Dermocaita* qui lui succéda, per-  
dit tout; & que les soldats s'étant  
soulevés contre lui, il fut contraint  
de se sauver. On rapporte aussi fort  
différemment l'affaire de *Maniaque*  
& de son successeur. On dit, qu'ayant  
été envoyé en Italie par l'Empereur,  
pour aider un Prince de Sicile qui  
étoit attaqué par son frere & par  
d'autres Africains, il s'étoit joint à  
lui 500 Francs, sous la conduite  
d'*Arduin*; qu'avec ce secours il avoit  
vaincu les *Sarrasins*; mais qu'après  
avoir été privé du commandement,  
par la calomnie de ses ennemis, &  
envoyé en prison, on lui donna pour  
successeur, *Michel Protospataire Do-*  
*ceanus*, qui perdit tout par sa con-  
duite; car il ne paya point ces  
Francs, & il fit fouetter leur Chef,  
qui le prioit de ne priver pas ses  
soldats de leur récompense. Ainsi il  
les contraignit à le quitter, & à  
prendre les armes contre lui. Ils le  
vainquirent dans le même lieu où  
*Annibal* avoit tué tant de Romains,  
& le contraignirent de se sauver hon-  
teusement à *Cannes*. Il voulut les at-  
taquer une seconde fois; mais il  
fut encore battu. *Michel* y envoya  
un autre Capitaine, qui eut le mê-  
me sort. Et ainsi les Francs se ren-  
dirent presque les maîtres de toute  
l'Italie; mais cela n'arriva que l'an-  
née suivante.

*Mariana* rapporte, qu'en ce tems  
*Ferdinand* Roi de Leon, le plus  
puissant de tous les Princes d'Espa-  
gne de ce Siecle, & qui étoit ap-  
pellé le Grand, à cause des victoi-  
res glorieuses qu'il remporta sur les  
Barbares, prit *Conimbre* Ville céle-  
bre en Portugal. Mais on prétend  
que cet Auteur s'est trompé, &  
que cela n'est arrivé que l'an 1064.

Ce fut cette année, qu'*Harald*  
Roi d'Angleterre mourut, & qu'*Har-*  
*de-*

An. de  
N. S.  
1040.

Cedren.

Nous en  
avons  
parlé à  
l'année  
1039.

Les  
Francs  
se ren-  
dent  
presque  
maîtres  
de toute  
l'Italie.

L. IX.  
de Reb.  
Hist. c. 2.

Conim-  
bre prise  
l'an  
1064.

Harald  
Roi  
d'Angl.

An. de N. S. 1040. meurt & HARDECANUT lui succède. *Mal-mus.* Son portrait.

*decanut* fils du grand *Canut* fut élu Roi par le commun suffrage des Anglois, & de presque tous les Seigneurs du Royaume. (*Hardecanut* signifie *Canut* le dur, ou cruel.) Mais on ne remarque pas qu'il fit rien de fort considerable. Il rappela la Reine sa mere de son exil, & lui fit tenir à la Cour un rang considerable. Il fit déterrer le corps d'*Harald*, & le fit jeter dans un marais; de là il le fit encore jeter dans la Tamise. Il imposa à ses sujets un tribut assez onereux, & il disposa des Sieges Episcopaux, à sa volonté. En voilà assez, pour ne faire pas parler de soi avantageusement.

Concile à Venise. Concile T. LX. p. 940.

*Baronius* rapporte, après *André Dandulus*, qu'il y eut cette année un Concile Provincial à Venise, dans l'Eglise de S. *Marc*, sous trois Patriarches, & sous le gouvernement de *Dominic Flabanicus*.

Conciles en France. Dup. p. 117.

On prétend qu'il y eut aussi, à peu près dans ce tems, plusieurs Conciles en France, dont il est difficile de marquer l'année. Ces Conciles se tinrent particulièrement dans l'*Aquitaine*, dans la *Bourgogne*, & dans la *Province de Lyon*, pour le rétablissement de la paix & de la discipline de l'Eglise.

Abstinence le Vendredi & le Samedi.

On cherchoit dans ces Conciles, les moyens d'arrêter les guerres particulieres, les vols publics, & les violences que l'on faisoit, sur-tout à l'égard des biens d'Eglise & des Ecclésiastiques. On y ordonna, que l'on s'abstiendroit le *Vendredi* & le *Samedi* de manger de la viande; & le *Vendredi*, de boire du vin; & que ceux qui voudroient s'en exempter pour quelque raison légitime, seroient obligez de nourrir trois Pau-

vres, ce jour-là. Moyennant cette abstinence, on déchargeoit les pécheurs de faire d'autres pénitences, à la charge qu'ils s'engageroient par serment de l'observer. *Gerard* Evêque de *Gambrai* s'opposa à ce Règlement, comme je l'ai déjà dit ailleurs. Il disoit, qu'il ne falloit pas imposer ce joug à tout le monde également, parce qu'il y en avoit qui ne pouvoient pas le supporter, à cause de leur foible santé, & dont les actions ne méritoient pas ce châtiment; & qu'il y en avoit aussi, à l'égard desquels cette satisfaction n'étoit point proportionnée à la grandeur de leurs crimes. Qu'il falloit suivre les Règles Canoniques dans l'imposition des Pénitences. Que l'on ne devoit pas obliger les gens, par serment, à ces abstinences, puisque c'étoit les exposer à se parjurer. Ce même Evêque trouva mauvais, que les Evêques se mêlassent de ce qui regardoit la guerre & le port des armes, disant, que c'étoit aux Rois à en connoître, & non aux Ecclésiastiques.

Le sçavant Mr. *Dupin* remarque, que l'on apportoit quantité de Corps saints & de Reliques, dans ces Conciles; & que l'on croyoit qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles.

Il y eut aussi plusieurs autres Conciles particuliers, qui ne méritent pas d'être rapportez.

C'est à peu près dans ce même tems, que *Theophanes* appelé *Cerameus*, Archevêque de *Tauromine* en Sicile, a écrit 62 Homélies sur les Dominicales, & deux Discours avant l'exaltation de la Croix. *François Scorsus* les a publiées à Paris, l'an 1646; & *Gretser* T. II. de Cruce.

An. de N. S. 1040.

Gerard Evêque de Cambrai s'y oppose.

An. de  
N. S.  
1041.

An. de  
N. S.  
1041.

L'an 1041. de N. S. Le 1. de Michel Calaphate. Le 3. d'Henri Empereur. Le 11. de Henri Roi de France. Le 9. de Benoit IX. Indiction IX.

Le vrai  
fils d'Aaron  
Prince des  
Bulgares  
va en  
Bulgarie,  
&c  
fait tuer  
Dolien.  
Zonar.

NOUS avons vu l'année précédente, comment *Dolianus* se fit Roi des *Bulgares*. Il y avoit un vrai fils d'*Aaron* Prince des *Bulgares*, dont *Dolien* se disoit le fils naturel, qui étant mal-content de l'Empereur, voulut aussi aller dans la *Bulgarie*. Il ne se fit pas d'abord connoître; mais se mêlant parmi les *Bulgares*, il leur disoit : „ Si vous aviez le vrai fils d'*Aaron*, ne le préfereriez-vous pas à un bâtard ? ” Ensuite s'étant ouvert à un homme qui connoissoit sa famille, & qui le reconnut à une marque noire qu'il avoit au coude droit; cet homme le fit connoître à d'autres: ainsi plusieurs se rangerent de son côté. Mais comme ils prévirent qu'il y auroit de la division entre ce fils d'*Aaron* & *Dolien*, ils convinrent qu'ils gouverneraient la République ensemble. Cependant, ce fils d'*Aaron*, nommé *Alufianus*, ayant invité *Dolien*, lui fit crever les yeux; après quoi il envoya dire à l'Empereur, qu'il lui remettrait le Royaume, s'il le recevoit bien, & s'il lui donnoit quelque récompense. L'Empereur lui fit un grand accueil, & lui donna une Charge considérable. Ainsi finit la guerre. *Cedrenus* ne dit point ce que rapporte *Zonaras*, qu'*Alufianus* se cacha; mais il dit que *Dolien* le reçut d'abord avec joye, qu'il l'envoya avec une Armée de 40000 hommes, attaquer *Thessalonique*, où étoit un parent de l'Empereur; que les assiégés firent une sortie, & tuèrent une infinité de *Bulgares*, jusqu'au nombre de 15000; qu'on en prit autant; & que les autres s'enfuirent avec *Alu-*

*fanus*, vers *Dolien*; mais qu'*Alufien* craignant les embuches de *Dolien*, l'invita à un festin; & lui ayant fait crever les yeux, se retira vers l'Empereur.

L'Empereur d'Orient étoit très malade. Son frere *Jean*, craignant que s'il mouroit, & que l'Empire retournât à *Zoté*, il ne fût lui-même exterminé avec sa famille, lui conseilla, & à *Zoté* qui n'osa pas s'y opposer, d'adopter *Michel Calaphate*. Cela fut fait; & nous verrons combien ce conseil fut funeste.

*Michel* Empereur, sentant qu'il n'avoit pas beaucoup de tems à vivre, crut qu'il devoit quitter l'Empire, pour se défaire de toutes sortes d'occupations de la Terre, & pour ne penser qu'à Dieu. Dans cette vue, il se retira dans un Monastere qu'il avoit lui-même bâti, & là il passoit les jours dans l'humiliation & dans les prieres. L'Imperatrice voulut le suivre; mais l'Empereur se souvenant des crimes qu'elle lui avoit fait commettre, ne voulut point qu'elle entrât dans le Convent; & peu de tems après, il mourut: *Cedrenus* dit, que sa mort arriva le 10. Décembre de l'Indict. X. après avoit régné sept ans & huit mois.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici une réflexion de *Michaël Glycas*, au sujet de ce *Michel le Paphlagonien*. „ Il ne cessa point, dit-il, pendant le reste de sa vie, de pleurer le crime énorme qu'il avoit commis en tuant *Romain*, & de travailler à appaiser Dieu par de bonnes œuvres, en bâtissant

*Michel*  
*Calaphate*  
adopté;

*Michel*  
Empereur se  
retire  
dans un  
Monastere,  
où il  
meurt.

*Cedrenus*  
738.

739.

*Lup. Protospat.*

*Onuphr.*

*Bernald.*

*Raph.*

*Vola.*

*Glyc.*

*An. T.*

*IV.*

Ce

qu'on

dit de

*Michel*

*Paphla-*

*gonien*

des

„ des

An. de N. S. 1041. „ des Monasteres, & en assistant les „ nécessaires. Tout cela, ajoute-t- „ il, sans-doute lui auroit servi de „ quelque chose, s'il eût renoncé à „ l'Empire qui lui avoit fait com- „ mettre cet horrible attentat; & „ si, repudiant l'Imperatrice adul- „ tere dont l'amour criminel avoit „ été la source de tant de crimes, „ il fût allé pleurer son péché dans „ la retraite, en qualité de simple „ particulier: mais ne faisant rien „ de tout cela, vivant toujours dans „ un commerce infame avec l'impu- „ dique *Zoté*, voulant retenir l'Em- „ pire à quelque prix que ce fût, „ le contentant de faire quelques „ liberalitez apparentes du Trésor „ public, & s'imaginant par-là pou- „ voir obtenir le pardon de ses cri- „ mes; il falloit qu'il crût la Divini- „ té, ou insensée, ou injuste, de „ recevoir une pénitence faite des „ biens d'autrui, comme une ex- „ piation suffisante de tant de mé- „ chancetez.

MICHEL CALAPHATE lui succeda. Il étoit de très bas lieu; car on dit que ses ancêtres avoient autrefois gagné leur vie à calfater des vaisseaux.

Après la mort d'*Emund Stemme R.* de Suede, les suffrages furent partagés pour l'élection d'un nouveau Roi. Les peuples de *Gotie* donnerent leur voix à *Haquin* leur Compatriote, fils d'un Païsan; mais célèbre par sa valeur. Les Suedois se porterent pour *Stenbil II.* qui par sa mere étoit petit-fils d'*Olaüs le Tributaire*. Les deux Concurrans s'accorderent. *Haquin*, déjà fort âgé, regna le premier; & après sa mort, il laissa la Couronne à *Stenbil*.

La Pologne étoit dans un état si triste, n'ayant point de Roi, que les Seigneurs de ce Royaume, voyant que tout alloit périr, crurent qu'il falloit chercher tous les moyens pour empêcher l'entiere ruine de leur pais. S'étant assemblez, ils consulterent

sur ce qu'il falloit faire dans l'extrémité où ils se voyoient. Les avis furent differens; mais enfin celui qui prévalut, fut d'envoyer chercher *Casimir*, qui étoit le fils de leur dernier Roi, & lequel s'étoit retiré avec sa mere. On crut qu'on devoit avoir cet égard pour le petit-fils de *Boleslas le Grand*, dont la mémoire leur étoit chere. Mais ils résolurent, avant toutes choses, de l'élire pour leur Roi; & *Etienne* Archevêque de *Gnesne* ayant proposé cet avis, il fut suivi de tous les autres.

Après quoi l'on décerna une Ambassade vers ce nouveau Roi, & on donna ordre aux Ambassadeurs de ne rien négliger pour le ramener, puisque c'étoit de lui que dépendoit le salut de leur Republique. Les Ambassadeurs ayant pris le chemin de l'Allemagne, allerent premiere- ment vers *Rikschä* leur ancienne Reine, mere de *Casimir*, qui étoit à Brunswick. Ils lui exposèrent le triste état où étoit leur pais, dont elle fa- voit déjà les malheurs par les bruits qui s'en étoient répandus. Ensuite ils la conjurerent de leur apprendre en quel pais du Monde ils trouveroient son fils, qu'ils demandoient pour leur Roi. La Reine, qui n'avoit pas été trop fâchée de ce qui étoit arrivé dans la Pologne depuis qu'elle avoit été contrainte d'en sortir, fut pourtant touchée vivement du récit pathétique qu'on lui fit des malheur d'un pais où elle prenoit toujours intérêt. Ainsi, elle ne fit pas difficulté de dire à ces Ambassadeurs, que son fils *Casimir* vivoit; mais qu'il étoit entré en Religion, qu'il avoit pris l'habit de Religieux dans le Monastere de Clugny, & qu'il n'y avoit aucune esperance qu'il voulût quitter son état, pour reprendre une Couronne; qu'ainsi, ils ne devoient pas se flater de l'avoir pour leur Roi. Une telle réponse devoit

An. de N. S. 1041.

On parle de rappeler *Casimir* & on l'élit Roi de Pologne.

On decerne une Ambassade vers le nouveau Roi.

Les Ambassadeurs vont vers la Reine.

De là à l'Abbaye de Clugny.

An. de  
N. S.  
1041.

les rebuter: mais les Ambassadeurs ne s'étonnerent point de trouver ces difficultez; & ayant fait des présens à la Reine, ils se hâterent d'aller en diligence en France, au Monastere de Clugni. Ils reconnurent *Casimir*, sous l'habit de Religieux qu'il portoit; & versant des larmes en abondance, ils l'embrasserent tendrement, s'estimant heureux d'avoir trouvé leur Prince en vie, & en bonne santé. Ils lui demanderent audience, après en avoir obtenu la permission de l'Abbé *Odilon*. Ils lui représentèrent, qu'ils venoient au nom des Prélats, des Seigneurs, & des Nobles de Pologne, le supplier de revenir dans leur pais, prendre le Sceptre qui lui étoit dû par la succession de son pere, & rétablir un Royaume qui étoit sur le dernier panchant de sa ruine. Ils le conjurerent de venir, par sa présence, appaiser leurs troubles, chasser l'ennemi qui les déoloit, conserver ce qui leur restoit encore, & recouvrer ce qu'on leur avoit enlevé; & ils n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit toucher le cœur d'un Scythe & d'un Barbare.

Demandent audience à *Casimir*.

*Casimir* refuse, sur ce qu'il est Religieux.

Les Ambassadeurs vont vers l'Abbé *Odilon*.

*Casimir* les reçut avec de grands témoignages d'affection; mais il leur répondit, qu'ayant pris l'Ordre de *S. Benoît*, & étant déjà Diacre, il lui étoit défendu de penser à retourner dans le Monde, puisqu'il ne lui étoit pas seulement permis de converser avec personne, que du consentement de son Abbé.

Dès que les Ambassadeurs eurent entendu cette réponse, ils vinrent voir l'Abbé *Odilon*; & après lui avoir offert quelques présens, ils lui apprirent le sujet de leur voyage, le pressant besoin qu'ils avoient d'un Roi, & le désir de tous les Grands de Pologne d'avoir *Casimir*, le légitime héritier de leur dernier Roi.

L'Abbé, ayant pris le conseil des plus habiles de son Monastere, ré-

pondit aux Ambassadeurs, qu'il avoit toutes les inclinations du monde d'accorder aux Etats de Pologne ce qu'ils demandoient; mais qu'il n'étoit pas en son pouvoir de donner la liberté à *Casimir*, qui avoit pris l'Ordre, d'aller occuper le Trône de son pere; & qu'ils devoient s'adresser au Souverain Pontife, dont la bonté étoit si connue, & qu'il seroit touché de leurs prieres.

Les Ambassadeurs ayant reçu cette réponse, furent très fâchez de voir que leur Prince étoit engagé dans l'Etat Monastique: cependant, ils crurent qu'ils devoient aller à Rome; & y étant arrivez, ils représentèrent au Pape, dans les termes du monde les plus touchans & les plus forts, les malheurs de leur pais, & le seul remede qui leur restoit pour empêcher leur ruine entiere. Ils dirent au Pape, que le salut de la Pologne dépendoit de lui; qu'il pouvoit leur rendre la paix, & le repos après lequel ils soupiroient; que lui seul pouvoit guérir leurs playes; & que s'ils n'obtenoient pas leurs demandes, c'en étoit fait de leur Royaume, & de leur Liberté; qu'ils attendoient donc de sa bonté, qu'il accorderoit à *Casimir* ce que son Abbé n'avoit pu leur accorder.

Le Pape ne voulut rien faire, sans avoir assemblé le Sacré College, & plusieurs personnes habiles. Le cas étoit nouveau, & cela les embarrassoit. On appréhendoit que ce ne fût un péché, de faire d'un Religieux un Laïque; & d'autre côté, il sembloit qu'il y avoit de la cruauté de laisser périr un Royaume. Le Pape comprenoit aisément, combien de maux l'absence d'un Roi causoit dans cet Etat. Après toutes ces considerations, le Pontife crut qu'il falloit se rendre aux desirs des Polonois; mais on jugea qu'il falloit exiger quelques conditions.

An. de  
N. S.  
1041.

L'Abbé renvoie l'affaire au Pape;

Les Ambassadeurs vont au Pape.

Qui leur accorde *Casimir*,

sous de certaines conditions.

On

An. de N. S. 1041. **On prononça donc, que Casimir** pouvoit fortir de son Couvent, prendre la Couronne qu'on lui offroit, & que son pere avoit portée, & se marier, pour avoir des enfans qui lui succedassent; mais sous ces conditions:

Condi-  
tions  
prescri-  
tes aux  
Polonois.  
*Feb. Longi-  
nus  
Episc.  
Leopol.  
in hist.  
rerum  
Polon.  
impress.  
a. 1612.*

1. Qu'en reconnoissance de la grace que leur accordoit le S. Siege, tous les ans les Polonois (excepté la Noblesse & le Clergé) payeroient par tête un denier, pour entretenir une lampe perpétuelle dans l'Eglise de S. Pierre à Rome. De cette maniere, Benoit trouva le moyen de vendre cherement un Privilege qui lui avoit tant couté.

2. Que les Polonois se feroient couper les cheveux jusqu'au-dessus des oreilles.

3. On joignit à ces 2 conditions une troisieme, aussi singuliere que les autres; savoir, qu'aux principales fêtes de J. Christ & de la B. Vierge, ils porteroient au cou un linge blanc, en forme d'étole.

Sous ces deux ou trois conditions, Casimir fut dispensé de son vœu. Ainsi le Pape imposa un tribut aux Polonois, & les contraignit presque à se faire tonsurer comme des Moines, parce que leur Roi l'avoit été.

Casimir  
retourne  
en Polo-  
gne.

Les Ambassadeurs ayant obtenu cette permission, retournerent au Monastere de Clugni, & emmenerent en leur pais en triomphe leur Roi, qui y fut reçu avec de grandes acclamations, qui y rétablit le bon ordre, & qui époula Marie sœur du Prince des Russes, dont il eut plusieurs enfans.

Henri  
va en  
Boheme  
& la ra-  
vage.  
*Herm.  
Contr.  
p. 137.*

L'Empereur Henri, qui l'année passée n'avoit pu percer dans la Boheme, parce que les chemins étoient tous embarrasés d'arbres, dont on avoit fait un grand abattis, fut plus heureux dans celle-ci; car il y battit le Duc de Boheme Bretislav ou

Vratislav, & dans 42 jours il ravagea tout ce pais, & assiegea Prague.

Leopold d'Autriche, d'un autre côté, prit à ce même Duc plusieurs Villes; en sorte qu'Vratislav fut contraint de parlementer; & ayant donné des Otages, il promit qu'il se tiendrait à ce que feroit l'Empereur. Henri le reçut en grace; mais il quitta le titre de Roi, & il redevint simple Duc de Boheme: ce qui arriva l'année suivante.

Quelques Historiens mettent dans cette année ce qui arriva à Pierre Roi de Hongrie, & que d'autres mettent à l'année suivante. On dit que ce Pierre traitant avec trop de séverité, & peut-être trop de cruauté, ses Sujets, il fut chassé de son Royaume, & contraint de recourir à l'Empereur. Tous ceux qui étoient de son parti, furent tuez & assommez. On croit que la source de la haine de ces peuples contre ce Roi, étoit, parce qu'il favorisoit les Allemans, & qu'il maintenoit la Religion Chretienne, dont les Hongrois étoient les ennemis; ou plutôt, parce qu'il suivoit trop le conseil de quelques Courtisans, au préjudice de ses Sujets.

Hofman l. II. de ses Ann. de Bamberg, p. 66. fait une Histoire de ce Pierre Roi de Hongrie, bien différente. Il dit qu'il traita cruellement Gisele Reine, veuve du Roi Etienne son oncle, sœur de l'Empereur Henri, qui l'avoit élevé sur le Trône; qu'il la dépouilla de tout, & la confina dans une noire prison, de peur que si elle eût été libre, elle n'eût excité des troubles dans le Royaume, & n'eût fait établir quelque autre Roi: mais que l'année 1042, Henri l'ayant attaqué avec Vratislav Duc de Boheme, l'avoit forcé à se rendre, & à payer un tribut; avoit mis

An. de N. S. 1041.

Uratislav  
quitte le  
nom de  
Roi.  
*Lamb.  
Schaf. à  
l'an  
1042.  
p. 450.  
Herm.  
Contr.  
p. 137.  
Lamb.  
Schaf.  
Hepi-  
dann.  
Chron.  
Hildesh.  
Maria.  
Scot.  
Baron.  
Bonfin.  
Rer.  
Hungar.  
Dec. II.  
l. 2.  
Pierre  
Roi de  
Hongrie  
chassé  
par ses  
sujets.  
*Chr. Caff.  
Leo Ost.**

An. de  
N. S.  
1041.

mis en liberté *Gisèle*, l'avoit ramennée en Allemagne, où elle fut *Abbesse* d'un Couvent.

*Eberard*, premier Evêque de Bamberg, mourut cette année; & *Suidger* lui succéda. *Onupbrius Panvinius*, dans les Vies des Papes, prétend qu'il étoit de basse naissance; mais *Hofman* soutient que *Suidger* étoit de la noble famille des *Meyendorff*; qu'il avoit beaucoup de faveur, de sagesse, & de vertu.

Les  
Normans se  
rendent  
les maîtres de la  
Pouille.

Nous avons laissé à l'année 1039. les Normans irriter de ce qu'on avoit fait à *Arduin*. Cette année on prétend que cet *Arduin* conspira avec *Rainulphe* & les Normans, dont un grand nombre étoit dans l'Italie, de chasser de l'Italie les Grecs entièrement. Il se saisit des principales Villes, avec une vitesse extraordinaire, & battit l'Armée de l'Empereur. Ainsi les Normans furent maîtres de la *Pouille*.

L'Histoire des Royaumes de Sicile & de Naples dit, que les Grecs ayant vu ce qu'avoient fait les Normans, firent marcher une Armée contre eux, de plus de 60000 hommes, sous la conduite du Général *Duclion*.

Sommez par  
les Grecs  
de rendre leurs  
Places.

Ce Général envoya sommer les Normans, par un Envoyé, afin qu'ils eussent à rendre leurs Places. Mais quoi qu'ils n'eussent que 500 hommes d'Infanterie, & 700 Cavaliers, ils ne s'étonnerent pas de cette sommation; & l'un d'eux nommé *Tadextifem*, considérant le cheval de l'Envoyé des Grecs, lui donna un si grand coup de poing sur la tête, qu'il le renversa par terre avec son Cavalier, qui fut fort consterné & étourdi de sa chute. On lui donna un beau cheval; mais ce Héraut d'armes comprit quelles gens étoient ces Normans, & le récit qu'il en fit, fit presque autant de peur que

le premier rapport des Espions de Canaan en fit aux Israélites.

Il ajoute, que l'Armée des Grecs s'étant présentée, fut défaite par les Normans; ce qui paroît tout-à-fait incroyable. *Duclion* voulut rallier ses troupes auprès de l'*Ofanse*; mais il ne fut pas plus heureux; & il auroit péri en traversant un fleuve, sans son Ecuyer.

Ce mauvais succès fut causé de sa disgrâce. On y envoya un autre Général nommé *Exauguste de Maletterre*, surnommé *Annon*.

Je ne sai si on doit mettre dans cette année, ce que *Zonare* rapporte, que *Romanus Selerus*, qui avoit obtenu une grande Dignité dans la Cour de l'Empereur d'Orient, pour se venger d'une injure qu'il avoit reçue de *Maniaque*, lui fit beaucoup d'outrages, & entre autres fouilla sa couche; ce qui causa un si grand déplaisir à *Maniaque*, qu'irrité déjà de ce qu'on lui avoit ôté le commandement, & craignant d'avoir pour ennemi l'Empereur, à cause de *Selerus* qui étoit son Favori, il pensa à se faire Roi. (*Cedrenus* dit, que cet homme s'appelloit *Romanus Durus*.) Les soldats, qui regardoient *Maniaque* comme un grand Chef, le suivirent. Ainsi il eut bien-tôt une puissante Armée. L'Empereur le fit solliciter de revenir, mais inutilement. Il envoya des troupes sous la conduite d'un Eunuque, en qui il se confioit. *Maniaque* se hâta d'aller attaquer ce nouveau Chef; & en effet il le battit d'abord: mais faisant le tour de l'Armée, il fut blessé mortellement; & étant tombé de cheval, il mourut. On lui coupa la tête, qu'on porta au Général de l'Empereur, qui l'envoya à son Maître, lequel la fit suspendre dans un lieu élevé, & fit ordonner le Triomphe à son Eunuque.

An. de  
N. S.  
1041.

Et vainqueurs des Grecs. *Duclion* batta.

Et disgracié.

*Maniaque* fait faire l'Empereur & est tué. *Zon. l. 17. n. 22. p. 249.*

*Cedr. p. 756. 757.*

Ma-

An. de  
N. S.  
1041.

Cedr.

Theophilus  
Eroticus veut  
se faire  
Empereur.

Comment il  
fut traité.

Henri  
R. de F.  
reprime  
son frere  
Eudes,  
qui en  
vouloit  
à sa Couronne.  
Mezer.

Plusieurs  
Conciles en  
France,  
Conciles  
T. LX.  
p. 940.  
Marca  
Concord.  
IV. c. 14.  
pour la  
Paix.

La Tiè-  
ve de  
Dicu.

Chr. Hug.  
Flavi.  
p. 187.

*Maniaque*, ou *Maniacs*, ne fut pas le seul qui voulut se faire Empereur. *Theophilus Eroticus* eut le même dessein; mais on arrêta bientôt ces mouvemens. *Cedrenus* dit qu'on lui mit une robe de femme, qu'on le mena en triomphe dans le Cirque; qu'ensuite, l'ayant dépouillé de ses biens, on le laissa aller.

En France, le Roi *Henri* ayant appris que son frere *Eudes*, pressé par les fils d'*Eudes* Comte de Champagne, en vouloit à sa Couronne qu'il croyoit lui appartenir, l'assiégea dans un Château où il s'étoit retiré, & l'envoya dans *Orleans*. On ne sait point ce qu'il devint. Ensuite il battit *Etienne*, Comte de *Brie* & de *Champagne*; & il dépouilla *Galeran*, Comte de *Meulan*, de sa Comté.

Il se tint plusieurs Conciles en divers lieux de la France, pour établir la Paix. Comme on en vit la difficulté, on se réduisit à une Trêve pour certains jours; c'est-à-dire que depuis le mercredi au soir, jusques au lundi matin, personne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, & n'exigeroit point de gage d'une caution. Que quiconque y contreviendroit, payeroit, comme ayant mérité la mort, ou seroit excommunié, & banni du pais. On nomma cette Convention, *la Trêve de Dieu*. On avoit consacré ces jours de la semaine, plutôt que les autres, en vue des Mysteres qui y furent accomplis; la Cène de N. S. sa Passion, sa Sepulture, & sa Résurrection.

On dit que comme *Richard* Abbé de *Verdun* voulut établir cette Trêve en *Neustrie*, les *Neustriens* qui refuserent de s'y soumettre, furent frappés de la maladie des *Ardens*, c'est-à-dire d'un feu qui leur dévorait les entrailles; mais que plusieurs furent guéris par les prieres de *Richard*.

Tom. I.

*chaud*, & par une boisson qu'il leur donnoit: c'étoit du vin, où avoit trempé de la poussiere raclee de la pierre du Sepulcre de Notre Seigneur. Je n'oblige personne à croire l'efficace de cette merveilleuse poussiere.

*Herman* Archevêque de *Hambourg* étant mort, on élut *Bezelin* surnommé *Alebrand*. *Conrad* lui donna le Bâton pastoral, & *Benoit IX.* lui envoya le *Pallium*. Il fut ordonné à *Hambourg* avec une grande magnificence. On en parle avec éloge.

*Henri*, Roi d'*Allemagne* & d'*Austrasie*, voulut établir Archevêque de *Lyon*, *Halinard* Abbé de *S. Benigne* de *Lyon*; mais cet Abbé ayant représenté qu'il n'étoit pas capable d'un si glorieux emploi, il fut donné à *Odalric* Archidiacre de *Langres*.

On met dans cette année, la retraite de *Lanfranc* dans l'*Abbaye du Bec*. Il étoit né à *Parvie*, d'une famille de Sénateurs. Ayant perdu son pere dans un bas âge, il quitta sa Patrie, & alla étudier ailleurs. Ensuite, ayant fait ses études, il vint en France du tems du Roi *Henri* & de *Guillaume* Duc de Normandie; il s'arrêta à *Avranches*, avec un assez grand nombre de Disciples; mais voulant quitter le Monde, & allant à *Rouen*, sur le soir il fut rencontré dans une forêt par des Voleurs, qui le dépouillerent, lui lierent les mains derriere le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de sa chape, l'éloignerent du chemin, & le laisserent dans des broussailles. Là il voulut chanter les louanges de Dieu; mais il ne put, ne l'ayant point appris. Il eut honte d'avoir appris tant d'autres choses, & d'avoir négligé celle-là; & il pria Dieu avec ardeur, de le tirer de ce péril, promettant qu'il le serviroit mieux qu'il n'avoit fait. Des passans le délivrerent, & le ramenerent dans

An. de  
N. S.  
1041.

Alebrand  
Archevêque  
de Ham-  
bourg.  
*Adam*  
l. II. c. 51

Lanfranc  
retraire  
dans  
l'Abbaye  
du  
Bec.  
*Vita sac.*  
6. Ben.  
par. 2.  
p. 635.  
*Billand.*  
28. Mai.  
10 17.  
p. 834.

Cc

An. de N. S. 1042. dans son chemin; & comme il demanda qu'on lui montrât quelque pauvre Monastere, ils lui indiquèrent l'Abbaye du Bec, où il fut reçu par *Hellouin*, ou *Herluin*, qu'il trouva bâtissant un four.

*Lanfranc* demeura trois ans là, dans une entière solitude; mais en-

suite, sa reputation s'étant répandue, son Monastere devint fameux, & l'Abbé *Hellouin* le fit Prieur.

Ceux qui veulent connoître *Lanfranc*, n'ont qu'à lire la *Chronique d'Antonin* T. 2. tit. XVI. c. 10. p. 647.

An. de N. S. 1042.

L'an 1042. de N. S. Le 1. de Constantin Monomaque. Le 4. de Henri Empereur. Le 9. de Henri Roi de France. Le 10. de Benoît IX. Indict. X.

Violences de Michel, & ce qu'on lui fit. *Zonar.* p. 243.

p. 244.

Dès que *Michel Calapbate* Empereur d'Orient se vit en possession de l'Empire, il reléguâ son oncle, à qui il devoit pourtant en partie son élévation. *Zonaras* dit que c'étoit un fourbe, un ingrat, qui ne respectoit ni les Loix de l'amitié, ni celles de l'Alliance; un homme changeant, une ame basse. Il ajoute, qu'il fit Eunuques ses parens. Il ne lui restoit plus qu'à chasser l'Imperatrice: mais cela étoit difficile à exécuter. Il en vint pourtant à bout. Il la fit passer pour empoisonneuse, qui en vouloit à sa vie; & sur ce fondement, il la reléguâ dans l'Île du Prince, & la fit mettre dans un Monastere, après avoir fait arrêter le Patriarche *Alexis* ou *Alexius*. Dès qu'on fut ce qu'avoit fait *Michel*, tout le peuple fut dans une grande consternation. Comme l'Empereur, le lundi d'après l'Octave de Pâques, fit lire au peuple une déclaration pour justifier sa conduite; le peuple s'écria: „ Nous ne voulons point pour Empereur, le parjure *Calapbate*; „ mais l'héritiere de l'Empire, notre mere *Zoé* “. Ensuite on se mit à charger d'injures le Tyran. Les femmes s'attroupoient, & appelloient l'Imperatrice. Après quoi

toute la Ville se souleva; & chacun s'armant de ce qu'il avoit, on vint au Palais.

L'Empereur, dans le commencement, ne parut pas fort ému de la sédition; mais voyant que le peuple s'amassoit, & que ses Gardes lui paroisoient inquiets, (car ils détestoient eux-mêmes ce qu'avoit fait *Michel*,) il commença à être en peine; lorsqu'un de ses Favoris, d'autres disent son oncle, nommé *Constantin*, d'autres disent son frere, diminua un peu sa perplexité; car ayant vu la sédition, il arma quelques-uns de ses gens, traversa la Place publique, vint au Palais, & envoya querir l'Imperatrice. En même tems il oppoia aux plus séditionnaires, des gens qui les firent fuir à coups de dards & de fleches. Peu de tems après, ils firent voir l'Imperatrice élevée sur un lieu éminent, afin que sa vue appaisât la fureur: mais cette vue ne fit que les animer davantage; car comme on lui vit un autre habit que celui qu'elle devoit porter, ils s'émurent tellement, qu'ayant laissé l'Imperatrice *Zoé*, ils se tournerent vers sa sœur *Theodora*, qui avoit aussi l'habit de Religieuse; & l'ayant amenée dans la grande Église, tout le Sénat, le Peuple, & les

An. de N. S. 1042. les Prêtres la saluerent Imperatrice. Cela ôta toute esperance à *Michel* & à ses gens. Ainsi, craignant pour sa vie, il se mit avec celui dont nous avons parlé, qui l'avoit secouru, dans un vaisseau, & s'enfuit dans le célèbre Monastere de *Stude*.

Il s'enfuit dans le Monastere de *Stude*.

On lui creve les yeux.

*Cedr.* p. 752.

*Zoë* & *Theodora* se partagent l'Empire.

Caracteres de ces deux Princesses.

*Zon. p.* 247.

Le peuple, craignant que *Zoë* ne rappellât son Epoux pour ne voir point *Theodora* Imperatrice, envoya des gens qui creverent les yeux à *Michel* & à *Constantin*. *Cedrenus* dit, que *Zoë* remercia le peuple de ce qu'on lui avoit fait, & demanda ce qu'il vouloit qu'on fit de l'Empereur. Chacun cria, *Ote, ôte, &c.* *Zoë* eut pitié de lui; mais *Theodora* le fit aveugler. Ces deux Princesses demeuroient dans deux lieux differens; & on étoit un peu embarrassé à qui remettre l'Empire. On honoroit celle qui étoit dans le Palais, comme la plus âgée; & celle qui étoit dans le Temple, comme celle à qui ils croyoient devoir leur délivrance. Comme ils étoient dans cet embarras, la plus âgée vint embrasser sa sœur, & voulut bien partager avec elle son Empire. Ainsi l'Empire fut soumis à deux femmes.

On dit que *Zoë* parloit peu, mais donnoit beaucoup; que *Theodora* parloit plus, mais donnoit moins. L'unique plaisir de *Zoë* étoit de composer des parfums. Son appartement étoit un Laboratoire, où on voyoit un grand amas de drogues aromatiques, & des fourneaux allumés. Elle honoroit l'Image de J. Christ nommée *Antiphonetes*, qu'elle avoit ornée avec grand soin. Elle se prosternoit devant cette Image, elle se frappoit la poitrine, elle lui parloit comme à une personne vivante; & selon que l'Image lui paroïsoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des présages pour l'avenir.

Bien que *Zoë* fût très âgée, elle

voulut encore se choisir un mari. Elle n'aimoit pas trop à voir *Theodora* à ses côtez. Elle jetta donc les yeux sur *Constantin Dalassenus*. On l'envoya querir sur un autre prétexte; mais comme il répondit rudement, on le renvoya. On jetta les yeux sur un autre nommé *Constantin Catesano*, qui étoit fait pour plaire; mais on croit que la femme de cet homme-là le fit empoisonner, ne voulant pas qu'il époulat *Zoë*, & aimant mieux être sans mari, que de le voir entre les mains d'une autre. Ensuite elle choisit *Constantin Monomaque*, qui avoit déjà reçu de grands biens de *Zoë*, ce qui avoit fait soupçonner qu'elle lui avoit accordé toutes les faveurs dont elle n'étoit que trop liberale. On le fit venir de *Lesbos*; & comme il s'approchoit de la Ville, on lui ordonna de s'arrêter, & on lui apporta l'habit d'Empereur. Elle se maria avec lui, par les mains d'un Prêtre, le Patriarche *Alexius* n'ayant pas voulu bénir ces troisiemes noces; mais il fit le lendemain la cérémonie du Couronnement, ce qui arriva le 11. de *Juin*.

Dès que *Constantin Monomaque* fut sur le Trône, il donna sans raison les Dignitez, & de grandes richesses, même aux plus indignes. Il pardonna généralement les injures qu'on lui avoit faites lorsqu'il étoit particulier. Il s'attacha même aux hommes de lettres, quoiqu'il n'eût presque aucune teinture des Belles-Lettres. Un Scythe nommé *Boïstblavius*, qui s'étoit enfui de *Byfance*, ayant amassé quelques troupes, s'empara des montagnes d'*Illyrie*, & désolea par ses courses les *Triballiens*, les *Serviens*, & d'autres Peuples.

L'Empereur ayant su ces delordres, commanda au Gouverneur de *Durazzo* de livrer combat à cet *Etienne Boïstblave*; mais s'étant téméraire-

An. de N. S. 1042.

*Cedr.* p. 753. *Zoë* veut se marier.

CONS-TANTIN MONOMAQUE Empereur.

*Zon. p.* 248.

Ce qu'il fit des qu'il fut Empereur. *Zon. l.* 17. n. 21. p. 247.

*Boïstblavius* désolé par ses courses le pais, & bat les troupes de l'Empereur.

An. de rement hazardé au combat, il per- N. S. dit la bataille, & il eut de la peine 1042. à se sauver.

Cet Empereur avoit une cousine de la femme, qui l'avoit suivi dans son exil, & qui l'avoit soutenu de ses biens. Comme il l'aimoit beaucoup, il la fit venir de *Mytilene*, où elle étoit. Dans le commencement, il ne lui fit pas construire un superbe édifice; mais ensuite il lui fit bâtir un Palais; & la traita, non seulement comme une concubine, mais comme une femme, & il engagea l'Imperatrice à souffrir qu'il la fit venir en son Palais; & la fit regarder comme si elle étoit Impératrice. Mais elle mourut, peu de tems après.

Zon. p. 249.

Les Hon- grois s'é- lisent un Roi. Ge- rard s'y oppose. Chr. Jo. de Thu- nez c. 35. 36. Avent. Boi. Ann. l. 5. Bon- fin. De- cad. II. l. 2. Vita S. Gerar. Sur 24. Sept. c. act. Ben. Sac. 6. p. 630.

Les Hongrois s'étoient établi un Roi, que quelques-uns nomment *Abon*; d'autres, *Ovon*; & d'autres, *Won*. Un seul Evêque nommé *Gerard*, Evêque de *Chonad* Capitale de la Province *Morissene*, eut assez de courage pour dire en chaire à ce nouveau Roi que les autres Pré- lats avoient couronné, que la ven- geance de Dieu le poursuivroit; & que dans la troisième année de son Règne, il perdrait la Couronne & la vie.

Ce *Gerard* étoit Venitien; & dès l'enfance, il avoit embrassé la Vie Monastique. Comme il passa par la Hongrie voulant aller en pèlerinage à *Jerusalem*, le Roi *Etienne* le retint, malgré lui; & après qu'il eut demeuré sept ans dans le Monastere de *Beel*, le Roi *Etienne* le fit Evê- que; & ayant fondé des Eglises dans les principales Villes, il mit l'Evêque *Gerard* dans celle de *Chonad* dédiée à *S. George*. Ceux qui nous ont donné sa Vie, rapportent, qu'il gardoit toujours le meilleur vin pour le Saint Sacrifice, & que l'E- té il le faisoit mettre à la glace; que pour se mortifier, il se levoit la nuit,

prenoit une coignée, & alloit seul à la forêt, couper du bois. Voilà une mortification bien singulière, & une occupation bien digne d'un E- vêque!

Cet *Ovon*, pour se venger de ce que l'Empereur *Henri* avoit reçu *Pierre* Roi des Hongrois, que l'on avoit chassé, osa lui faire la guerre; mais, avant que de la faire, il lui envoya des Ambassadeurs, qui lui firent ce compliment: „ Seigneur, „ dirent-ils, notre Roi envoie sa- „ voir s'il aura la paix, ou la guer- „ re; choisissez”. L'Empereur ré- pondit: „ Ce que vous me deman- „ dez, dépend de vous. Je n'ai „ pas accoutumé de prendre les ar- „ mes, que l'on ne m'attaque. J'ai „ me la paix”. *Aban* ou *Ovon* ayant oui cela, ne laissa pas de se dispo- ser à combattre, & il partagea en deux troupes son Armée. L'une de ces troupes ravagea la *Baviere*, mais elle fut battue par *Adalberon*, ou *Adalbert*, & par son fils *Luitpald*. L'Empereur vint d'un autre côté, & prit *Presburg*, chassa ce nouveau Roi, & mit un autre Prince en sa place, parce que ceux de *Hongrie* ne vouloient absolument point leur premier Roi *Pierre*: mais dès que l'Empereur fut parti, cet *Ovon* le contraignit de retourner en *Bo- heme*.

Il y eut aussi des changemens en Angleterre. *Hardecanut* ou *Canut II.* mourut d'une mort tragi- que. Il étoit fort peu aimé, par- ce qu'il avoit fait mourir plusieurs Grands du Royaume, & chargé le peuple de beaucoup de subsides. S'étant trouvé à des nœces, dans un Bourg nommé *Lambeth*, il fut saisi d'une apoplexie, & perdit la parole sur le champ, & mourut le 8. de Juin. On crut qu'il avoit été empoisonné, & le soupçon tomboit sur le Comte *Godwin*.

An. de N. S. 1042.

Herm. Contr.

Calvif. ex Span. Lamb. Schaf.

Canut II. meurt. Virg. Du Chesne. Hist. Angl. Hoved. Nov. Chr. Sax. Simeon Dunelm. Larrey. p. 208. Revol. d'Angl. p. 53.

Après

An. de  
N. S.  
1042.

Les Anglois veulent mettre sur leur trône un des deux freres d'Edmond. Le Comte Godwin s'y oppose.

Calvis. ex Polyd. Mal-mesb. l. II. de Gest. Reg. Ang. c. 13. S. Ael-red dans la vie de S. E-douard. Hoved. Simeon Dundm. Mezerai. Troubles en Normandie durant la minorité de Guillaume le bâtard.

Après la mort de *Canut*, les Anglois, sentant revivre en eux l'amour de leurs Princes naturels, résolurent de mettre sur le Trône un des deux freres d'*Edmond*, qui s'étoient depuis long-tems retirez en Normandie, ses enfans étant exiléz en Hongrie.

La Couronne regardoit *Alfred*, qui étoit l'ainé (selon quelques Historiens, quoique d'autres disent qu'il étoit le cadet;) mais le Comte *Godwin* s'y opposa, parce qu'il crut qu'il gouverneroit plus aisément *Edouard* son cadet. Ce Comte, qui avoit épousé la sœur du feu Roi, s'étoit flaté que cette alliance mettroit la Couronne dans sa maison. Il l'avoit esperée pour son fils; mais voyant que les Anglois n'étoient pas d'humeur de le contenter, il crut qu'il devoit tâcher de marier sa fille avec celui qui regneroit.

Quelques-uns disent, comme nous l'avons rapporté à l'année 1036, qu'il fit assassiner *Alfred*, à son entrée dans le Royaume, & ceux qui l'accompagnoient: mais il y en a d'autres qui croient qu'*Alfred* regna quelques mois, & qu'il fit même une Loi, qu'aucun Danois ne regneroit désormais en Angleterre. Quoi qu'il en soit, il paroît qu'*Edouard* fut élu cette année. On peut voir la diversité des relations, dans l'Histoire de Mr. de Larrey, f. 209. 210.

Durant la minorité du Duc de Normandie, *Guillaume le Bâtard*, les Seigneurs lui obeissoient à regret, à cause du défaut de sa naissance; & ils avoient pour Chef *Gui de Bourgogne*, qui prétendoit que la Duché lui appartenoit, parce qu'il étoit fils d'*Alix*, sœur du feu Duc *Robert*.

La faction étoit forte, & il s'en falut peu qu'elle n'accablât *Guillaume*, qui s'étoit pourtant choisi pour Tuteur *Raoul de Gacé*, son Conné-

table. Le Roi *Henri*, dont il implora le secours, le vint joindre avec ses troupes. Quelques années auparavant, il avoit fait divers actes d'hostilité dans la Normandie, pris, rasé & rebâti le Chateau de *Tilleres*, ravagé la Comté d'*Hiesmes*, & brulé la petite Ville d'*Argentan*: mais, soit qu'il eût changé de dessein, soit qu'il crût qu'il lui seroit plus glorieux de défendre un jeune Prince qui imploroit sa protection, il prit hautement son parti; & joignant son Armée à celle de *Guillaume*, ils donnerent bataille aux rebelles, dans le lieu dit le *Val des Dunes* près de Caën. *Henri* y fut abattu d'un coup de lance, par un Gentilhomme de *Costentin*: mais il se releva, sans avoir été blessé. Les rebelles furent défaits: *Gui de Bourgogne*, assiégé & forcé dans *Brione*, fut dépouillé de ce qu'il avoit en Normandie, & se retira dans la Franche-Comté, dont *Renaud* son pere étoit Comte.

Les Normans qui étoient en Italie, se partagerent les Terres qu'ils avoient conquises.

Il y eut cette année une grande secheresse dans l'Orient; aussi *Cedrenus* dit qu'on y fit de grandes Processions. *Jean* frere de l'Empereur portoit le sacré Drap; le *Grand Domestique*, l'Epitre prétendue de *Jesus-Christ* au Roi *Abgare*; & le *Protovestiaire*, les sacrez *Langes*. Le Patriarche fit une Procession avec son Clergé. Mais au-lieu de pluie, il tomba une grêle, qui brisa les arbres & les tuiles des maisons.

Il se tint un Concile à *Cesena* sur le Savio, Ville d'Italie dans la Romandiole, où l'Evêque *Jean* établit une société de Clercs qui vivoient en communauté, & il leur assigna un fonds pour leur nourriture. Cette Ville a été assez renommée. Elle est nommée *Curva Cesena*, dans l'Itineraire d'*Antonin*. Il en est parlé dans

An. de  
N. S.  
1042.

Hist. de Norm. par Du Moulin l. VII.

Du Moulin p. 140.

Malat. Off. l. 2. c. 6. 8. Hist. de Sicile p. 61. Cedr. p. 739. Grande secheresse dans l'Orient. Processions.

Concile à Cesena. Concil. T. IX. p. 941. Ughell. T. II.

An. de N. S. 1042. dans *Strabon*, *Plin*; & *Procope*. Il y a eu souvent des factions, qui ont failli à ruiner entièrement cette Ville. *Pierre Bonaventura* son Evêque y publia des Ordonnances Synodales, en 1633.

*Strab.*  
l. 5.

*Plin. l.*

14. c. 6.

*Proc.*

l. 3. 4.

*Pandul-*  
*phe Col-*  
*lenusio*

l. 4.

*Leandre*

*Alberti*

*Deser.*

*Ital.*

*Scipion.*

*Clara-*

*monti.*

*Hist.*

*Cesena.*

La Saint-

Larme de

Vendôme.

*Thiers*

*differt.*

sur la S.

Larme

p. 15.

*Histoi-*

*re véri-*

*table de*

*la Ste.*

*Larme*

*trouvée*

*à Ven-*

*dôme.*

c. 3. 4.

On ne fera pas fâché que je parle ici d'une Relique fort extraordinaire; c'est de la *sainte Larme de Vendôme*. Voici ce que c'est.

Comme on croit avoir à S. Denis en France, une des *Cruches* dans laquelle le Fils de Dieu changea l'eau en vin, aux noces de Cana; la *Lepre* que ce Divin Sauveur ôta du visage du Lépreux; la Lanterne de *Malchus*, ou de *Judas*: à *Argenteuil*, la Robe sans couture de Notre Seigneur; à *Coulombs*, son Prépuce, qui se voit aussi dans l'Eglise de S. Jean de Latran à Rome, dans l'Abbaye de *Charoux* en Poitou, à *Hildesheim* en Allemagne, & à *Anvers*: on croit aussi, qu'on trouve au Monastere de la *Ste. Trinité de Vendôme*, l'une des larmes que Notre Seigneur versa sur *Lazare*.

On prétend, qu'un Ange du Ciel la recueillit, la mit incontinent dans le petit vase où l'on la voit encore à présent, l'enferma dans un second vase un peu plus grand, & la donna à la *Madeleine*.

On dit que la *Madeleine* l'apporta en France, lors qu'elle y fut conduite au Port de Marseille, avec son frere *Lazare*, sa sœur *Martbe*, S. *Maximin*, & S. *Cidoine*. Que quand la *Madelcine* sentit approcher son bienheureux repos, elle fit appeller S. *Maximin* Evêque d'Aix, & lui laissa la *sainte Larme*. Qu'après la mort de S. *Maximin*, la *sainte Larme* demeura dans la Ville d'Aix, jusques après la persécution de l'Eglise, qui finit par la mort des Empereurs *Diocletien* & *Maximien*. Que les Grecs l'emportèrent ensuite à Constantinople, & qu'elle y demeura jusques

c. 5.

environ 1040. qui est le tems de la fondation du Monastere de la Très-sainte Trinité de Vendôme. Qu'en 1040. les Sarrasins étant venus d'Afrique fondre en Sicile, l'Empereur *Michel Paphlagonien*, qui tenoit depuis sept ans l'Empire de Grece, envoya ses Ambassadeurs vers le Roi de France *Henri I.* pour le supplier de le secourir dans cette nécessité; ce qu'il lui accorda très volontiers, lui envoyant du secours sous la conduite de *Geofroi Martel*, qui se joignant avec les forces que l'Empereur avoit à Messine, chargea les Sarrasins si à propos, qu'il les défit entièrement. On ajoute, qu'après cette signalée victoire, l'Empereur *Michel Paphlagonien* invita le Comte *Geofroi* à faire voyage à Constantinople, où il alla; & qu'enfin, *Geofroi Martel* étant à Constantinople sur la fin de cette année 1042, l'Empereur lui donna la *Ste. Larme*, qu'il fit apporter en France par un de ses Gentilshommes, & qu'il mit dans son Monastere de Vendôme.

*Belleforêt*, dans sa *Cosmographie*, Tom. 1. dit qu'il a vu cette prétendue *Larme* p. 322. ; qu'elle est de couleur d'eau, & azurée; que le vase de l'Ange est de merveilleux artifice, sans rupture, soudure, ni ouverture, quelle que ce soit; que le dehors est blanc, & transparent comme du cristal.

Mr. *Thiers* Docteur en Théologie, & Curé de *Vibraie*, ne pouvant souffrir qu'on supposât ainsi de fausses Reliques, a fait un Livre sur cette *Larme*, imprimé à Paris l'an 1699. pour prouver que cette Relique étoit fausse, à l'exemple du vénérable *Guibert* Abbé de *Nogent sous Couci*, lequel a écrit un Livre contre les Moines de S. *Medard de Soissons* ses voisins, & de l'Ordre de S. *Benoit* comme lui, qui se vantoient d'avoir une *Dent* de Notre Seigneur, qui lui étoit tombée à l'âge de neuf ans;

An. de N. S. 1042. c. 6.

Tom. 1. p. 322.

Lib. 3. de Pigm. Sacr.

An. de  
N. S.  
1042.

ans; ce qu'il traite de fausseté, de mensonge, de folie, d'arrogance, d'impudence, de furie, de manie, de blasphème, & d'hérésie.

Je suis persuadé, qu'on me saura bon gré de faire ici un petit extrait du Livre de ce Docteur. Je parle de Mr. *Tbiers*.

p. 21. 1. Il remarque, qu'on ne voit pas pourquoi on croit que ce soit ici une des larmes que J. Christ versa sur *Lazare*, plutôt que l'une de celles que J. Christ jetta sur la Ville de Jérusalem, ou dans sa naissance, ou à sa mort, ou en lavant les pieds de ses Disciples; car quelques-uns croient, bien que les Evangelistes n'en disent rien, que J. Christ pleura en lavant les pieds des Apôtres, & qu'une de ces larmes est à *S. Maximin* en Provence. Ce n'est pas à Vendôme seulement, qu'on se vante d'avoir une des larmes que J. Christ versa sur *Lazare*: il y en a une aussi, à ce qu'on croit communément, à *S. Leonard de Chemille*, en Anjou, qu'un Seigneur de *Chemille*, qui alla à la conquête de la Terre-Sainte avec *Godefroi de Boullion*, y apporta de la Palestine.

p. 24. 2. Ensuite il fait observer, que *S. Jean*, qui récite la résurrection de *Lazare*, ne parle point d'aucun Ange qui y ait assisté; qu'aucun des Peres de l'Eglise & des Interpretes de l'Ecriture, n'en a parlé; qu'il est étonnant, que cet Ange n'ait recueilli qu'une larme; & qu'on ne dit point si ce fut la première, la seconde, la troisième, la pénultième, ou la dernière; & qu'il n'est pas moins surprenant, qu'on n'ait pas recueilli les larmes que J. Christ répandit sur Jérusalem.

p. 27. 3. Le vase dans lequel on dit que l'Ange renferma cette larme, paroît une fort plaisante fiction à Mr. *Tbiers*. L'Ange ne se contenta pas de la mettre dans un petit vase; mais il

l'enferma encore dans un second, qui est beaucoup plus grand. Le premier des ces vases semble être de couleur de corne; le second est de couleur bleue: mais on dit, que tous deux sont d'une nature si exquise, que les Lapidaires les plus experts, après les avoir longtems considerez, ont confessé ingénument, qu'ils ne connoissoient point la matiere dont ils étoient faits, & qu'elle avoit été prise dans le Ciel, & non dans la Terre. Ce n'est ni verre, ni cristal, dit-on, ni pierre, ni aucun métal; & on ne découvre au premier vase, aucun vestige, ni fracture, par où l'on puisse s'imaginer que le petit vase contenant la *Ste. Larme* ait été mis dedans.

4. Mr. *Tbiers* fait voir après cela, qu'on ne sauroit prouver, que *Madeleine*, *Lazare*, *Marthe*, *S. Maximin*, *Ste. Marcelle* & *S. Cidoine*, soient venus en France; & il prouve même le contraire, par des arguments qu'il n'est pas nécessaire de rapporter ici. Or, dit-il, si la *Madeleine* n'est point venue en France, comment a-t-elle pu y apporter une des larmes que Notre Seigneur versa sur la mort de *Lazare*? & quand elle y seroit venue, comment prouveroit-on qu'elle y ait apporté une larme?

5. Il va plus loin, & il va chercher la source des fables qu'on a débitées sur *Lazare*, *Marthe*, *Madeleine*, *S. Maximin*, *S. Cidoine*, &c. & il découvre, que le plus ancien Auteur qui ait parlé de *S. Maximin* Evêque d'Aix, à qui on débite que *Madeleine* a donné la Sainte Larme, c'est *Marcelle*, servante & filleule, à ce qu'on dit, de *Ste. Marthe*, laquelle on prétend avoir écrit en Hébreu les Actes de *Ste. Marthe*, & de la *Madeleine*, qui ont été traduits en Latin par *Synthex*, & qui sont rapportez par *Vincent de Beauvais*, dans son Miroir historial. Mais il

An. de  
N. S.  
1042.  
p. 28.

p. 32.

p. 33-34.  
p. 38.

p. 39.

p. 40.

p. 40.

l. 9.

An. de N. S. 1042. p. 43. il ajoute, 1. Que cette *Marcelle* est inconnue à toute l'Antiquité. 2. Que cette *Marcelle* ne parle point de la *Larme* donnée à *S. Maximin*. 3. Enfin, qu'il n'est fait nulle mention de *S. Maximin* premier Evêque d'Aix dans aucun ancien Martyrologe; & que ce n'a été qu'en 1576, que *Galesinius* l'a mis dans le Martyrologe Romain.

p. 44. 45. 46. 47. 6. Il n'en demeure pas là. Il fait voir, qu'on n'a aucune preuve que la *Larme* de Vendôme soit demeurée à Aix après la mort de *S. Maximin*, jusqu'après la persécution de l'Eglise qui finit par la mort de *Diocletien* & *Maximien*. Que la France n'a commencé d'être Chrétienne, que sous l'Empire d'*Aurèle*; & qu'ainsi c'est une fable de dire, que *Lazare*, *Marthe*, *Madeleine* & *S. Maximin* ayent établi la Foi en Provence; que *Madeleine* ait apporté en France la *Larme* de Vendôme, que *Maximin* l'ait gardée à Aix, & qu'elle y soit demeurée jusques après la persécution de *Diocletien* & de *Maximien*.

48. 7. De-là il tire cette conséquence, que cette *Larme* n'a point été apportée d'*Aix* à Constantinople, par les Grecs; & qu'en effet aucun Historien, ni aucun Martyrologe ne disent qu'on l'ait transférée. Que cette translation est de l'invention des Moines de Vendôme, qui tirent de là de grands revenus. Que les privilèges accordez par les Papes au Monastere de Vendôme, ne parlent en aucune maniere de cette *Larme*, non plus que *Geofroi* Abbé de Vendôme; & que ce ne fut que sur la fin du XII. Siècle, que les Moines de Vendôme s'aviserent de dire qu'ils avoient recouvré dans leur Monastere une des larmes que N. S. a versées sur la mort de *Lazare*, & qu'elle leur avoit été apportée de Constantinople par *Geofroi Martel* leur fondateur.

p. 52. 53. 54. 55.

8. On ne trouve nulle-part, que *Michel Paphlagonien* ait demandé du secours à *Henri I.* Roi de France, contre les *Sarrasins*; ni que *Geofroi Martel* ait été envoyé en Sicile par *Henri I.* pour secourir cet Empereur; ni que *Geofroi Martel* ait défait les *Sarrasins*, & les ait chassés de la Sicile. On trouve seulement, que dans la première incurSION des *Sarrasins* en Sicile, *Maniaque* implora le secours des Peuples de la *Pouille* & de la *Calabre*, & de *Guaimar* Prince de *Salerne*, qui lui envoya 300 *Avanturiers Normans*, commandez par *Guillaume Drogon*, & *Wimfride* ou *Vinfride*, fils de l'illustre *Tancrede* de Hauteville.

9. Mr. *Thiers* fait voir ensuite, qu'en 1040. *Geofroi Martel* fonda le Monastere de Vendôme; qu'il fit le voyage de Rome avant que de le fonder, & qu'il assista lui-même à la dédicace de l'Eglise de ce Monastere. Comment donc put-il cette année mener du secours en Sicile?

10. Il découvre ensuite, qu'on a pris *Geofroi*, l'un des fils de *Tancrede*, pour *Geofroi Martel*, quoiqu'il y ait eu une grande différence entre *Geofroi* Comte de la *Pouille*, & *Geofroi Martel* Comte d'Anjou & de Vendôme. Le premier étoit dans les troupes auxiliaires, qui furent envoyées à *Maniaque* par *Guaimar*; le second n'y a pas été: ainsi il n'a pas pu en rapporter la *Larme* prétendue.

11. Il prouve par plusieurs raisons, 1. Que le voyage de Constantinople, que l'on fait faire à *Geofroi Martel* pour apporter en France la *Ste. Larme*, est imaginaire. 2. Que *Michel Paphlagonien* n'a pas pu donner la *Larme* en 1042, puisqu'il étoit mort en 1041.

12. Ce Docteur trouve fort mauvais, & avec raison, qu'on prie cette *Larme* de rendre ceux qui l'in-

An. de N. S. 1042. p. 65.

Leo Ost. l. 2. c. 67. Thom. Faſel. de rebus Sicul. Decad. post. c. 1. ad fin. c. 2.

Thiers. p. 77.

p. 79. p. 89.

p. 100.

An. de N. S. 1042. p. 103. l'invoquent, compagnons des Bienheureux dans le Ciel, & d'éclairer les cœurs; & il avoue ingénument, qu'il s'est glissé beaucoup de faussetez & de choses apocryphes dans les Missels, aussi-bien que dans les autres Livres des Offices divins, par l'ignorance, la simplicité, le faux zèle, l'avarice des Ecclésiastiques & des Moines, & par le peu de soin que les Evêques ont eu de les revoir.

p. 120. 13. Il montre, que le plus ancien Auteur qui parle de l'histoire de cette *Larme*, après les Regitres de l'Abbaye de Vendôme, n'écrivait qu'après le commencement du XVI. Siècle.

p. 125. 14. Enfin il soutient, que la tradition de cette *Larme* est contraire à la Loi de Dieu; qu'elle est une occasion prochaine de péché; qu'elle porte les fideles à rendre un culte religieux & sacré, à une chose qui ne le mérite pas; & qu'elle déroge à la gloire de J. Christ.

p. 141. 15. Comme on produit plusieurs miracles, qu'on dit avoir été faits par cette prétendue *Larme*, Mr. *Thiers* déclare, que ces miracles lui sont suspects, & que les miracles ne sont gueres de saison dans ces derniers tems. Il ajoute, qu'il n'est pas mal-aisé de deviner les raisons qu'ont eu les Moines de *Vendôme* de débiter les miracles de leur prétendue *Ste. Larme*; & qu'ils devoient imiter plutôt ces anciens Moines, qui cachoient, à ce qu'il dit, les miracles qui se faisoient dans leurs Monasteres; ou s'ils n'étoient pas en pouvoir de les cacher, qui commandoient aux Saints qui les faisoient, de n'en plus faire. Et il rapporte sur ce sujet, ce que fit

p. 149. *Pierre de Limoges* Prieur de Grammont, qui me paroît assez singulier pour être rapporté. Le Prieur, dit le P. *Henriquez*, Historiographe gé- Tom. I.

néral de l'Ordre de Cîteaux, voyant les miracles que S. *Etienne* opéroit, appréhenda qu'ils ne troublassent son repos, & celui de ses Religieux, & que les serviteurs de Dieu ne fussent trop longtems sans goûter les douceurs de la paix interieure, s'il venoit tant de Peuple au lieu où se faisoient ces miracles. C'est pourquoi il vint au tombeau du Saint, & il lui parla en cette maniere: „ Serviteur de Dieu, vous „ nous avez montré la voye de la „ pauvreté, & vous nous avez ap- „ pris de toutes vos forces à y mar- „ cher. Vous voulez maintenant, „ par vos miracles, nous retirer de „ la voye étroite, pour nous en „ faire prendre une large & spa- „ cieuse. Vous nous avez prêché la „ solitude; & vous voulez aujour- „ d'hui assembler autant de peuples „ dans notre solitude, qu'il s'en „ trouve dans les barreaux, dans „ les marchez, & dans les foires. „ Nous n'avons pas de curiosité pour „ voir vos miracles. Nous sommes „ assez persuadé de votre sainteté. „ Prenez donc bien garde de ne „ plus faire à l'avenir de miracles, „ qui, faisant paroître votre sainté- „ té, nous fassent perdre notre hu- „ milité. N'ayez pas tant de soin „ de votre gloire, que vous négli- „ giez notre salut. Si vous en ulez „ autrement, nous vous disons & „ vous déclarons hautement, en „ vertu de l'obeissance que nous „ vous avons promise, que nous „ déterreron vos ossemens, & que „ nous les jetterons dans la rivie- „ re “. Après cela, Saint *Etienne* cessa de faire des miracles.

C'est une chose déplorable, comme on a abusé les peuples par de fausses Reliques. Un Moine de S. *Antoine*, nommé *Frere Oignon*, rapporte, qu'étant allé à Jerusalem, le Patriarche lui montra plusieurs Reliques,

An. de N. S. 1042.

*Thiers*  
p. 159.  
Prep. à  
l'Apol.  
d'Herod.  
c. 39.

An. de N. S. 1043. ques, & entre autres, un peu du doigt du S. Esprit, aussi sain & aussi entier qu'il avoit jamais été; le museau du Séraphin qui apparut à S. François; un des ongles du Chérubin; une des côtes du Verbum Caro; des habillemens de la Ste. Foi Catholique; quelques rayons de l'Etoile qui apparut aux Trois Rois en Orient; & une phiole de la sueur de S. Michel, quand il combattit le Diable.

Quelques-uns trouveront sans doute, que je me suis trop étendu sur cette Relique, & que j'ai fait

un trop long extrait du Livre de ce Docteur de la Communion Romaine; mais d'autres m'en feront obligés: on ne sauroit contenter tous les Lecteurs.

Il y a des Auteurs qui commentent dès cette année l'Empire des Turcs, lorsque *Tragolipax* se revolta, vainquit & tua le Kalife des Sarrasins, dont les Turcs n'étoient que les stipendiaires, s'empara de la Perse, & l'enleva également aux Sarrasins, & aux Empereurs Grecs. Nous en parlerons ailleurs.

An. de N. S. 1043.

Larrey. p. 228.

L'an 1043. de N. S. Le 2. de Constantin Monomaque. Le 5. de Henri III. Empereur. Le 13. de Henri Roi de France. Le 11. de Benoit Pape.

Edouard couronné Roi d'Angleterre. *Hoveden. Malmesb.*

Il ôte à Emma ses richesses.

**E** *Edouard*, qui avoit été élu Roi d'Angleterre l'année précédente, fut couronné dans celle-ci, le 3. d'Avril jour de Pâques. On prétend qu'il avoit été révélé à un Evêque, qu'*Edouard* regneroit. Les conseils du Comte *Godwin* & de quelques autres, porterent ce Prince à traiter rudement la Reine *Emma* sa mere, & à lui ôter toutes les richesses qu'elle possédoit. Quelques-uns disent que fut aussi par ressentiment, de ce que sa mere lui avoit été extrêmement rude; & il y en a qui remarquent, que ce fut un juste jugement de Dieu, parce qu'elle n'avoit pas fait l'usage qu'elle devoit de ses biens, aux pauvres. Mais il est fort probable que *Godwin*, craignant qu'*Emma* n'eût plus de pouvoir sur l'esprit d'*Edouard*, que lui, inspira à ce Roi la résolution de traiter ainsi la Reine; & afin que le Roi ne s'étonnât pas des conseils qu'il lui donnoit, il fit entrer dans les mêmes sentimens d'autres Seigneurs, qui avoient beaucoup de

crédit dans la Cour.

*Edouard* avoit promis à *Godwin*, qu'il épouserait sa fille *Editha*, que les Historiens louent beaucoup, à cause de sa vertu & de sa sagesse. Il lui tint sa parole, l'année suivante; & *Godwin* devint si puissant par cette alliance, qu'il faisoit les fonctions de Roi, & qu'il n'en laissoit que le nom à *Edouard*, qui ne paroissoit pas fort empressé de sa Couronne; car il avoit de bonne foi, qu'il eût mieux aimé passer ses jours dans une vie obscure & privée, que d'acheter une Couronne par l'effusion du sang humain. On lui donna le nom de *Simple*. Il fit vœu de célibat, & il contraignit sa femme d'en faire autant.

*Henri* Empereur d'Occident tint le premier Concile de *Constance*, cette année, où il établit la paix dans les Terres de l'Empire; & il pardonna à tous ceux qui l'avoient offensé. *Marianus Scotus*, & la Chronique d'*Hildesheim* le mettent dans l'année suivante; c'est ce qui fait

Il épousa la fille du Comte *Godwin*.

Revol. d'Angl. p. 55.

Larrey. p. 211.

Concile de Constance. *Herm. Consr. Hapid. Marian* la met à l'an 1044.

An. de N. S. 1043.  
 Cave Mar. Scot. Colfars. T. IX. Henri le marie avec Agnès. Mar. Scot. p. 451. Ursparg. p. 216. Herm. Contr. 138. Otto. Frif. p. 124. Gille Imperatrice meurt. Maria. Scot. Herm. Alexius Patr. meurt. Cadr. p. 758. Michel Cerularius. Albert Archevêque de Hambourg,

fait que les Savans font partagez sur le tems de la tenue de ce Concile. Ils le font aussi sur le tems du mariage d'Henri avec Agnès, fille de Guillaume V. Duc de Poitou & de Guienne; les uns le mettant à l'année 1044, & d'autres à l'an 1043. Quoi qu'il en soit, on dit que les nocés se célébrerent à Ingeimbeim, & qu'Henri renvoya tous les Joueurs de farce, distribuant aux pauvres ce qu'il auroit donné à ces gens-là.  
 Dans la solennité des nocés, Leopold-fils du Marquis Albin mourut subitement: Gisle ou Gisele, Impératrice mere de l'Empereur, finit aussi ses jours dans cette année, & fut ensevelie à Spire.  
 A ces deux morts illustres on en doit joindre une troisième; c'est celle du Patriarche de Constantinople. Alexis, qui mourut le 20. de Février. Il avoit tenu le Siege 17 à 18 ans; & il avoit amassé des sommes immenses, d'or & d'argent, dont l'Empereur se saisit après la mort du Patriarche; & il mit en sa place Michel Gerularius, dont nous aurons à parler dans la suite.  
 Bezelin Albrand, Archevêque de Hambourg, étant mort, Henri Roi établit en sa place Albert, ou Adalbert, dont Adam de Bremen, qui vivoit dans ce tems-là, nous décrit la vie. Cet Auteur remarque, que l'Eglise de Hambourg fut cruel-

lement affligée par les Payens, sous ce Prêlat.  
 Dès le commencement, il y eut une grande division entre cet Archevêque, & Suenon II. Roi de Dannemarc. Ce Roi avoit épousé sa cousine, fille du Roi de Suede. L'Archevêque condamna ce mariage, & dénonça à ce Prince, que s'il ne renvoyoit sa femme, il lui refuseroit les sacrez Mysteres. Suenon fut fort irrité de cette menace, & déclara, qu'il renonceroit plutôt à sa Religion, qu'à son Epouse; ajoutant, qu'il détruiroit entièrement par le fer & le feu l'Eglise de Hambourg. Mais enfin, Albert fit sa paix avec Suenon, & revint à Hambourg, d'où il s'étoit retiré.  
 On parle de deux Conciles tenus dans cette année, dans la Province Narbonnoise, où se trouverent deux Archevêques, de Narbonne & d'Arles, & 18 Evêques; & où l'on excommunia ceux qui s'étoient emparez des biens d'un certain Monastere.  
 C'est vers cette année que, selon M. Cave, Nilus Doxopatrius Archimandrite à écrit des cinq Sieges Patriarchaux. Leon Allatus en a donné plusieurs fragmens, & M. Le Moine nous l'a donné tout entier. On peut voir la Bibl. Grecque du docte Fabricius, T. V. p. 53. D'autres mettent ce Nil à l'an 1143.

An. de N. S. 1043.  
 son Eglise affligée.  
 Division entre lui & le Roi de Dannemarc.

Concil. T. IX. p. 941.

L'an 1044. de N. S. Le 3. de Constantin. Le 6. d'Henri Empereur. Le 14. de Henri Roi de France. Le 1. de Gregoire I. Indiction XII.

Trois Papes à Rome. Maimb.

IL y eut de grands desordres dans la Cour de Rome. Voici comme M. Maimbourg les décrit. „ La

„ plupart, dit-il, des Romains, ne „ pouvant plus souffrir l'insolence „ & les débauches de Benoit IX. „ in-

décad. de l'Emp. p. 144. &c.

An. de N. S. 1044. Ex Herm. Otton. Frising. l. 6. c. 32. Leone Ost. Chr. Cass. l. 2. c. 80. Giacomo.

„ intrus dans le Pontificat par le „ principales Eglises de Rome; An. de N. S. 1044.

„ Comte *Alberic* son pere, prirent „ *Benoit*, à S. *Jean* de Latran; *Syl-* N. S. 1044.

„ les armes, sous la conduite du „ *vestre*, dans S. *Pierre*; & *Jean*, „ à Ste. *Marie Majeure*. Et ce qu'il

„ Consul *Ptolomé*, Chef de la fac- „ y a de plus surprenant, & tout

„ tion contraire aux Comtes de *Tus-* „ ensemble de plus abominable, c'est

„ *canelle*, le chasserent de son Sie- „ que ces trois Antipapes ne fon-

„ ge; &, gagnés par l'argent que „ geant qu'à jouir de leurs plaisirs,

„ *Jean* Evêque de Sabine leur dis- „ s'aviserent de s'accorder, en par-

„ tribua, mirent en sa place ce Si- „ tageant entre eux tous les reve-

„ moniaque, qui se fit appeller *Syl-* „ nus du S. Siege, pour mener en re-

„ *vestre III*. Trois mois après, la „ pos une vie infame & voluptueu-

„ faction des Comtes s'étant renfor- „ se, au grand scandale de toute la

„ cée, *Benoit* rentra dans Rome à „ Terre. Cependant, un saint Prê-

„ main armée, & chassa du Palais „ tre nommé *Gratien*, homme de

„ de Latran *Sylvestre*, qui, résolu „ qualité, & de très grande auto-

„ de se maintenir dans une Dignité „ rité dans Rome, touché du pi-

„ qu'il avoit achetée bien cher, „ toyable état où il voyoit réduite

„ s'empara du Palais du Vatican, „ l'Eglise Romaine sa bonne Mere,

„ où il se mit en état de se bien dé- „ entreprit de la délivrer de cette

„ fendre. C'est pourquoi *Benoit*, „ misérable servitude où elle étoit

„ qui d'ailleurs se croyoit extrême- „ opprimée sous la tyrannie de ce

„ ment haï & méprisé dans Rome, „ Monstre à trois têtes. Mais il

„ craignant que le Parti de *Sylvestre* „ faut avouer que son zèle, quoi-

„ ne prévalut de nouveau contre „ que peut-être fort sincère, ne

„ lui, aima mieux se défaire de son „ fut pas néanmoins tout-à-fait *selon*

„ Pontificat, qu'il vendit par une „ la science, comme parle l'Apôtre,

„ exécration Simonie, à un Prêtre „ puisque, pour parvenir à la fin,

„ de Rome nommé *Jean*, lequel „ sans doute très sainte, qu'il s'étoit

„ il consacra lui-même. Après „ proposée, il prit une certaine

„ quoi il se retira dans la maison „ voye qui le pouvoit rendre sus-

„ de son pere, pour y continuer „ pect, & qui en effet ressembloit

„ ses débauches avec plus de li- „ un peu à la Simonie, & fut en-

„ berté. „ suite condamnée comme telle dans

„ Mais il s'ennuya bien-tôt de la „ un Concile. Car, connoissant

„ vie privée; & son ambition, que „ très bien le foible de ces Antipa-

„ la crainte avoit assoupie pour „ pes, qui ne se soucioient que d'a-

„ quelque tems, s'étant tout à coup „ voir de quoi fournir à leurs débau-

„ réveillée par la honte qu'il eut de „ ches, il fit tant, qu'à force d'ar-

„ n'être plus compté pour rien, & „ gent il leur persuada de se dépo-

„ par les reproches qu'on lui fit „ ser eux-mêmes, & promit sur-

„ de sa lâcheté, il reprit les armes, „ tout à *Benoit*, qu'on le laisseroit

„ rentra de vive force dans le Pa- „ jouir librement de toutes les gran-

„ lais Pontifical de Latran, & en „ des sommes que le S. Siege tiroit

„ chassa celui qu'il y avoit sacrile- „ en ce tems-là de l'Angleterre. Sur

„ gement établi Souverain Pontife „ quoi, comme ils se furent dépo-

„ en sa place. De sorte que l'on „ sez tous trois à ces conditions,

„ vit, en même tems, trois des „ qu'ils trouvoient très avantageu-

„ plus méchans hommes du monde „ ses, il fut élu du consentement

„ portant la Tiare dans les trois „ de

An. de „ de tous en leur place, & prit le  
N. S. „ nom de *Gregoire VI.*  
1044.

C'est ainü que Mr. *Maimbourg* récite la chose. Mais les autres Historiens ne conviennent pas de tout ce que dit cet Auteur.

Il est vrai qu'*Osbon de Frisinghen* rapporte la chose comme le dit M. *Maimbourg*; mais, quoiqu'il ait écrit sa Chronique cent ans environ après la déposition de *Gregoire VI.* cependant, il ne doit pas être crü préférablement à *Bennon* qui vivoit dans ce tems-là, & à d'autres qui croient qu'il n'y avoit que trois Pontifes, & que ce *Jean Gratien* en étoient un.

Ce qui est constant, c'est  
1. L'horrible corruption de l'Eglise Romaine sous ces trois Papes. On dit qu'à l'occasion de cet état de l'Eglise, un Historien envoya ces Vers à *Henri III.* par lesquels il le prie de rompre le funeste mariage de l'Eglise Romaine avec trois Papes.

*Imperator Henrice,  
Omnipotens vice,  
Vinea Sunamitis  
Nupsit tribus maritis:  
Dissolve connubium  
Et triforme dubium.*

2. Il paroît, que *Benoit IX.* fut chassé dès le commencement de cette année, du Siege Papal; car *Gregoire VI.* prit le Pontificat au commencement du mois de Mai; & *Sylvestre III.* avoit déjà siegé trois mois, comme le marquent *Vistor III.* & *Leon d'Osie.*

Tous ces trois Papes étoient Simoniaques. Cependant, *Benoit IX.* & *Gregoire VI.* sont mis au nombre des Papes de Rome; & cela ne doit pas surprendre. *Gregoire XII.* qui fut déposé par les Conciles de

*Pise* & de *Constance*, & qui consentit lui-même à sa déposition, est mis dans le rang des Pontifes, aussi-bien qu'*Alexandre VI.* quoiqu'il eût acheté le Pontificat. Mais que *Gregoire VI.* ait été un Simoniaque, cela paroît clairement, 1. De ce qui se passa dans le Concile de *Sutri* de l'an 1046. 2. De ce que dit *Victor III.* Pape, que *Benoit IX.* ayant reçu une grande somme d'argent de *Gregoire VI.* lui avoit laissé le Souverain Sacerdoce; qu'*Henri III.* les avoit justement déposés, comme s'étant injustement emparés du Siege Apostolique; & que *Gregoire VI.* se reconnut lui-même indigne d'une si éminente Charge, & se dépouilla lui-même des Vêtemens Pontificaux. 3. Cela se recueille encore du témoignage de *Bonizon* Evêque de *Plaisance*, qui fut cruellement tué par les habitans de la Ville, l'an 1089. & qui tenoit *Gregoire VI.* pour un Pape Simoniaque. 4. Enfin, cela se confirme par le témoignage de *Clement II.* Pape, qui succéda à *Gregoire VI.*; & d'un autre Chronographe, qui se trouve dans le 1. Tome du *Spicilege de Dacheri.*

*Pierre Damien* écrit à ce Pape *Gregoire VI.* pour l'exhorter à bannir la Simonie. Il lui propose des sujets pour l'Episcopat. „ Ce n'est „ pas, lui disoit-il, que je les croye „ parfaitement bons; on ne trouve „ guere de Clercs en nos quartiers, „ qui soient dignes d'être Evêques: „ ils le desirent assez; mais ils ne „ cherchent pas à le mériter.

L'Empereur *Henri* fut encore obligé de revenir en Hongrie, & il y amena leur Roi qui avoit été exilé jusqu'alors. Le 4. jour de Juin, il défit les troupes d'*Aban*, ou d'*Ovon*, près de *Jaurin*, où il fut pris, & mené au Roi *Pierre*, qui lui fit trancher la tête, par l'avis des prin-

D d 3

An. de N. S. 1044.

*Greg. VII.*  
*Onoph. in append. ad Platim. Phil. Com. l. VII. c. 12. Vict. lib. III. Dial.*

*Chron. Rom. Pontif. Grets. in lib. de divis. Bamb. Ingolf. 1011.*

*Henri revient en Hongrie.*

*Maria. Scot. à l'année 1045. Herm. Constr. p. 138. Lamb.*

*Vist. III. Pap. l. III. Dial. Herm. Constr. ad a. 1044. Leon d'Osie. l. 6. c. 23.*

*Greg. VII. in Concil. Rom. a. 1080. Pierre Damien. Ep. ad*

An. de N. S. 1044.

cipaux Seigneurs de l'Europe. D'autres disent qu'il fut tué dans le combat.

Schaf.  
p. 169.  
Bonf.  
Decad. l.  
II. c. 2.  
p. 220.  
Mazera.

L'Empereur d'Orient maltraité par ses peuples.  
Cedren.  
p. 761.  
Zon.  
l. 17.

Hist. des Rois de Sicile & de Nap.  
p. 53. 56.  
Annon battu & pris par Guillaume Bras de fer.  
Leo Ost.  
l. 2. c. 28.  
Malat.  
l. 2. c. 12.

En France, le Comte d'Anjou, qui avoit été très avant dans les bonnes grâces du Roi Henri, ayant tenu quel que discours offensant contre Sa Majesté; le Roi, pour le châtier, manda le Duc de Normandie, pour l'accompagner dans son expédition, & il entra dans les Terres du Comte; mais ils se reconcilièrent aussi-tôt. Il y eut seulement une haine immortelle entre le Normand & l'Anglais. Dans l'Orient, l'Empereur Constantin Monomaque, Prince paresseux & perdu dans le vice, avoit auprès de lui une Concubine sœur de Romain Selere, qui pensa le perdre: car le 9. de Mars, voulant entrer dans le Temple, le peuple, qui savoit ce commerce, le chargea d'injures, & l'auroit accablé de pierres, si Zoé sa femme, & Theodora sa sœur n'avoient apaisé la fureur du peuple.

Nous avons vu à l'année 1041. comme l'Empereur d'Orient envoya contre les Normans Exauguste de Malterre, nommé Annon. Ce Général eut d'heureux commencemens, parce que l'intrépide Guillaume Bras de fer étoit malade. Mais comme il s'étoit fait porter dans un endroit d'où il pouvoit voir tout ce qui se passoit, voyant que les siens plioient, le dépit lui fit oublier son mal; & s'étant jetté dans l'Armée ennemie, criant aux siens de le suivre, il remporta une victoire complète, & le Général Annon fut pris. On le mena en triomphe à Benevent, chargé de chaînes, comme un esclave. On le rendit ensuite, & quelques uns disent qu'étant retombé entre les mains des Normans, il fut assommé comme un bœuf.

L'Auteur de l'Histoire des Royaumes de Sicile & de Naples ajoute,

que la Cour de Constantinople eut recours de nouveau à Maniaque, qui fit d'horribles cruautés en Calabre, jusqu'à faire enterrer les enfans vivans; mais que les Normans furent bien-tôt délivrez de cet ennemi, par la haine que conçut contre lui l'Empereur Constantin Monomaque. Mais il y a d'autres Chronologues qui croient que Maniaque étoit déjà mort. On peut voir ce que nous avons dit l'an 1041.

Garcias Roi de Navarre conquit cette année sur les Mores la Ville de Calaborra, & l'année suivante celle de Funes. Ces conquêtes forcèrent les Rois Mores de Saragoffe & de Tudèle d'acheter de lui à prix d'argent la paix, d'être ses feudataires, & de lui promettre de lui donner dans les guerres qu'il auroit, des soldats à leur solde. Pour tenir ces Rois en bride, sur une Montagne élevée entre Balbastre & Saragoffe, il fit bâtir un bon Château nommé Peralta, & plusieurs autres petites Villes & Châteaux en Navarre & en Biscaye.

A l'exemple de Robert Roi de France, Garcias le premier des Rois d'Espagne institua en l'honneur de la Sainte Vierge un Ordre de Chevaliers, qu'il nomma de N. Dame du Lys. On dit que ce qui le porta à instituer cet Ordre, fut qu'étant tombé malade, comme il avoit envoyé à S. Sauveur de Leyra & en d'autres lieux, faire des prières pour sa guérison, on découvrit dans la Ville de Nagera, où il faisoit sa demeure ordinaire, une Image de la B. Vierge, qui sortoit d'un Lys, & qui tenoit son Fils entre les bras. On ajoute, que dès qu'on eut découvert cette Image, le Roi Garcias fut guéri, outre plusieurs autres miracles, que l'on dit qui se firent. Que cela obligea ce Roi de faire bâtir une Eglise & un Monastere, où

An. de N. S. 1044.

Favyn  
hist. de  
Nouv. l.  
III. p.  
246. etc.

il

An. de N. S. 1044. **il mit des Moines de Clugni. C'est ce qu'on appelle Sainte Marie la Royale de Nagera.** Ensuite il institua cet Ordre, qu'il composa de 38 Chevaliers, dont chacun devoit porter sur l'estomac un Lys en broderie d'argent, & aux jours solennels une double chaine d'or, entrelassée de

lettres M. à la façon de celles des Gots. Au bout de cette chaine pendoit dans une Ovale un Lys d'or émailé de blanc, sortant d'une terrasse, portant une M. d'or couronnée. L'institution de cet Ordre se fit l'an 1048.

An. de N. S. 1044.

L'an 1045. de N. S. Le 4. de Constantin Monomaque. Le 7. de Henri Empereur. Le 15. de Henri Roi de France. Le 2. de Gregoire VI. Indict. XIII.

Henri vint au secours de Pierre Roi de Hongrie.

Ursperg. p. 216. Calvis.

Court risqué de perdre la vie.

Brunon Evêque de Wurtzburg. Dnp. Siccle IX. Tristemo de script. Eccl. (Le Miroir in Auf. BB. PP. p. 65. ad p. 348.

Pierre Roi de Hongrie, voyant que ses sujets se soulevoient encore une fois contre lui, implora de nouveau le secours de Henri, qui, quoiqu'il eût beaucoup à faire dans la Lorraine, vint pourtant en diligence au secours de ce Roi. Herman Contract dit que Pierre rendit à Henri le Royaume des Pannonies; mais qu'Henri lui en laissa la possession pendant sa vie. Il ajoute, que les Princes Hongrois prêterent à Henri le serment de fidélité, pour lui & pour ses successeurs. Il s'en falut peu qu'Henri ne périt par un accident: la chambre où il étoit, tomba; mais l'Empereur se sauva miraculeusement. Plusieurs furent tuez. Brunon Evêque de Wurtzburg fut blessé mortellement, & mourut quelques jours après.

Ce Brunon étoit fils de Conrad II. Duc de Carinthie, & oncle paternel, ou cousin-germain de l'Empereur Conrad. Il fut fait Evêque de Wurtzburg l'an 1033, ou l'an 1034. Il a composé un Commentaire sur les Psaumes, tiré des Ouvrages des Peres, & quelques Notes sur les Cantiques de l'Ancien & du N. Testament, sur l'Oraison Dominicale, & sur les Symboles des Apôtres, de

S. Ambroise & de S. Athanase. On trouve ses Ouvrages dans le XVIII. Tome de la Bibliothèque des Peres.

Pour revenir à Henri, ayant fait convoquer les Hongrois, il leur recommanda leur Roi Pierre, & leur déclara qu'il seroit toujours leur Protecteur.

Casimir Roi de Pologne, ayant convoqué cette année les Etats de son Royaume, envoya à Rome des Ambassadeurs, pour payer le tribut auquel il s'étoit engagé, & pour remercier le Pape Benoit IX. qui avoit cédé sa place à Gregoire VI.

Les Normans s'étant emparez, dans l'Italie, de plusieurs choses qui appartenotent au Monastere du Mont-Cassin, malgré les Religieux de ce Couvent; ces bons Moines attendirent l'occasion que le Chef de ces Normans vint dans leur Couvent, pour assister au Service divin; & l'ayant pris, ils tuerent tous ceux qui l'accompagnoient, & qui ne purent pas se sauver, & ils recouvrerent ainsi ce qu'on leur avoit pris.

Ceux qui veulent savoir les miracles qui arriverent alors, & le secours qu'on prétend que S. Benoit donna à ces Moines, n'ont qu'à lire Leon d'Ostie, ou Baronius; ils y trouveront

Hofman l. II. Ann. Bamb. p. 68.

Casimir, envoyé à Rome.

Normans pillent un Monastere & font tuez. Chr. Cass. Calvis. Baron. Hist. du Roy. de Sicile & de Naples.

Leo Osti. l. 2. c. 73. Bar.

An. de  
N. S.  
1045.

ront même un songe d'un bon Païsan, qui vit en songeant, *Frere Benoit*.

*Mr. Des Noulis*, dans son Histoire des Rois de Sicile, &c. après avoir dit, que l'an 1035. quatre fils de *Tancrede*, Comte de *Hauteville* aux environs de *Coutance* en Normandie, vinrent en Italie, savoir, les quatre puînez de son premier lit, *Guillaume*, *Drogon*, *Humfroy* & *Herman*; croit que ce fut cette année 1045. que commença l'établissement des Comtes de la *Pouille*, & la domination de ces fils de *Tancrede*; & que quelques années après, ils furent joints par leurs freres, fils d'une seconde femme, dont il y en eut deux qui se font rendus très célèbres, *Robert* surnommé *Guiscard*, & *Roger*.

*Hist. du  
Roy. de  
Sicile  
p. 67.  
Mort de  
Fierabras.*

Quelques-uns mettent dans ce tems, la mort de *Guillaume Fierabras*, dont ont on disoit, que c'étoit un Lion à la guerre, un Agneau dans la societé, un Ange dans le Conseil. *Dragon* son frere lui succeda.

*Gonsalve*, ou *Gonzalo*, fils de *Sanche III.* ou *IV.* Roi de Navarre, à qui il avoit laissé *Sobrarbe*, mourut cette année sans enfans, & laissa son Royaume à *Rimir*; ce qui lui fournit les moyens de regagner le Royaume d'*Arragon*.

*Ranulphc  
meurt.*

*Ranulphe* Comte d'*Averse* mourut aussi, & son frere *Ascletin* lui succeda.

*Lettre  
d'Adel-  
man à  
Bereng-  
ger.  
B. B. P. P.  
T. XVIII.  
p. 438.*

*Sigeb. de  
script.  
Eccl.  
c. 153.  
Bellar. de  
script.  
Eccl.  
Mirans.*

Il y en a qui croient que ce fut à peu près dans ce tems qu'*Adelman* écrivit une Lettre à *Berenger*. Cet *Adelman*, ou *Alman*, comme l'appelle *Sigebert*, étoit un Théologal de *Liege*, qui fut depuis Evêque de *Bresse*. Il avoit été un des amis de *Berenger*. Ils avoient étudié ensemble sous *Fulbert*, qu'ils appelloient le vénérable *Socrate*. Il crut donc être obligé d'écrire à son ami, sur les bruits qui couroient de lui. Il en écrivit premierement à *Paulin* Evêque de *Mets*, leur ami com-

mun, afin qu'il avertit *Berenger*: mais nous n'avons plus cette Lettre, non plus que plusieurs autres dont *Tritheime* fait mention. *Paulin*, peut-être, négligea de faire ce dont *Adelman* l'avoit prié. Un Voyageur qui passa à *Liege*, & qui fit à *Adelman* les baise-mains de *Berenger*, lui donna lieu d'écrire la Lettre dont nous allons parler.

Dans cette Lettre, il fait souvenir *Berenger* de leur ancienne liaison, & de *Fulbert de Chartres* leur Maître commun. Il le conjure d'abandonner son opinion. Pour l'y obliger, il lui représente :

1. Que si dans la bouche de deux ou trois témoins toute parole est véritable, on ne sauroit douter de la vérité de ce que quatre Evangelistes attestent; deux de la Circoncision, & deux du Prépuce, qui déposent que J. Christ a dit, *Ceci est mon corps*.

*BB. PP.  
T. XVIII.  
p. 439.*

2. Que le même qui a dit, *Ceci est mon corps*, a dit, que la lumière soit.

3. Que celui qui a pu changer l'eau en vin, a pu aussi changer le vin en sang.

4. Qu'il ne faut pas s'étonner qu'on ne voye pas la chair & le sang, parce que nous marchons ici par foi, & non par vue.

5. Entre les choses ridicules, qu'il dit que les Philosophes ont enseignées, il met l'opinion, que la Terre tourne autour du Soleil.

6. Il croyoit que l'ame spirituelle étoit régénérée par l'eau corporelle, & rétablie dans l'état où étoit *Adam* avant son péché.

7. Pour engager *Berenger* à suivre ses conseils, il lui représente, que la mémoire des *Manichéens* & des *Ariens* étoit en abomination; mais que celle de *S. Ambroise*, de *S. Augustin*, & de *S. Hierôme* étoit en bénédiction, & que ces grands hommes vivoient toujours.

D'au-

An. de  
N. S.  
1045.

An. de N. S. 1045.

Frolland Sylvan. Ep. T. II. Dach. Spic.

D'autres croyent qu'il faut mettre cette Lettre à l'année 1050. Mais il paroît que *Berenger* avoit des amis illustres, & qu'il en étoit estimé. On peut même recueillir d'une Lettre d'un Evêque de ses amis, qu'il lui avoit procuré la bienveillance du Roi *Henri*. C'est *Frolland* Evêque de *Boisleduc*, qui lui écrivit la Lettre la plus tendre qu'un Evêque puisse écrire à un Archidiacre, dans laquelle non seulement il lui demande une visite, & lui en promet une; mais encore il lui demande qu'il prie Dieu pour lui, afin qu'il le délivre de la prison de la mort.

*Girard*, Abbé de *S. Aubin* à *Angers*, consultoit le Moine *Anastase* sur le sentiment de *Berenger*; & lui disoit: „ Si la substance du pain est „ changée au Corps de *J. Christ*, „ comment appelle-t-on l'Eucha- „ ristie, du pain, un sacrement, une „ figure”? D'où il paroît que cet Abbé étoit fort en suspens sur ce qu'il devoit croire.

Héribert Archevêque de Milan meurt. S'il a été marié.

*Héribert*, ou *Aribert* Archevêque de *Milan*, mourut cette année, après avoir gouverné cette Eglise 27 ans. On ne convient pas, s'il a été marié ou non. *Galvanus Flamma* Dominicain, dans sa Chronique de *Milan* qu'il a composée environ l'an 1330, dit qu'*Héribert* avoit une

femme. Il a été suivi par *Bernardin Corio* dans son Histoire de *Milan*. Mais d'autres le nient, & le sçavant *P. Pagi* est dans cette pensée. Je suis persuadé, que si ce Prélat a été marié, il y a une infinité de gens qui ne l'en estimeront pas moins.

Cette année fut aussi funeste à *Britwol* Moine de *Glastown*, & ensuite Evêque de *Winchester*, qui a écrit la Vie de *S. Egwin* Evêque de *Winchester*; & à *Ingelran*, Moine, & ensuite Abbé de *S. Riquier*, qui a composé un Poème divisé en 4 Livres. Il y a une partie de ce Poème dans le II. Siècle des Actes de *S. Benoit*. Il a aussi composé quelques Vers à l'honneur de *S. Walfran* Archevêque de *Sens*.

C'est jusqu'à cette année, que *Glaber Radulphe*, Moine de *S. Germain d'Auxerre*, a poussé son Histoire. Elle est contenue dans 5 Livres, qui décrivent ce qui s'est passé depuis l'an 900. jusques à l'an 1045. Ce *Glaber* a écrit aussi la Vie de *Guillaume* Abbé de *S. Benigne* de *Dijon*, mort l'an 1031. Cet Auteur, (je parle de *Glaber*) disoit que le Pape n'avoit pas plus d'autorité dans un Diocèse étranger; que les autres Evêques, dont les Diocèses sont limitez.

An. de N. S. 1045.

Dupit. Britwol & Ingelran morts;

L'an 1046. de N. S. Le 5. de Constantin. Le 8. de Henri Empereur. Le 16. de Henri Roi de France. Le 1. de Clement. II. Indiction XIV.

Magnus I. reprend la Norvege. Roger.

Dans le commencement de cette année, *Magnus I.* Roi de *Norvege*, fils d'*Olaüs* qui avoit été chassé par *Canut*, redemanda le Royaume de son pere, & battit le Roi *Swein*, qui avoit joint la *Norvege* avec le *Dannemarc*; & ensuite

reprit la *Norvege*.

L'Empereur *Henri* avoit fait renfermer dans la Forteresse de *Sebichenstein*, *Godefroi* Duc de *Lorraine*, dès l'an 1044. Mais cette année, comme il étoit à *Aix-la-Chapelle*, tant de gens lui deman-

Calvis. ex Spang. Godefroi Duc de Lorraine mis en liberté, se re-

E e

rent té, se re-

An. de N. S. 1046. belle de nouveau. Ann. Fland. rent l'élargissement de ce Duc, qu'il lui donna sa liberté, & qu'il le remit dans son Duché, ayant pourtant pris son fils pour otage. *Godefroy* se tint en repos pendant la vie de ce fils. Mais ce fils étant mort, comme il vit que l'Empereur prenoit le chemin de l'Italie, il reprit ses premiers errements; & s'étant joint avec *Baudouin* Comte de Flandres, il ravagea les Terres de l'Empereur. Nous verrons dans la suite, comment *Henri* se vengea de ce Duc. Suivons-le en Italie.

Triste état de l'Italie. L'Italie étoit dans un triste état. Les chemins étoient pleins de voleurs. A Rome, on tiroit l'épée jusques sur les Autels, & sur les Tombeaux des Apôtres, pour enlever les Offrandes, & en faire des festins. *Gregoire* exhorta, excommunia, mais en-vain; il prit les armes, il leva des troupes, il tua & chassa les assassins. Les Romains, accoutumés au pillage, disoient que le Pape étoit un homme sanguinaire, & indigne d'offrir à Dieu le sacrifice. Les Cardinaux applaudissoient aux discours du peuple.

Henri passe en Italie. Concile à Pavie. Ces plaintes obligèrent *Henri le Noir* de passer en Italie. Il passa à Aix-la-Chapelle; il ôta à *Vidger* l'Archevêché de Ravenne, qu'il gouvernoit tyranniquement; & il fit tenir un Concile à Pavie.

Viſt. III. l. 3. Dial. Herm. 139. Leo Offi. l. 2. c. 80. Bar. p. 150. Oſto Priſmg. l. IV. c. 32. Concile de Sutri. Avant qu'*Henri* vint à Rome, il tint une Assemblée dans la Ville de *Sutri*, composée d'Evêques, d'Abbez, de Clercs, & de Religieux; & il envoya des Evêques à *Gregoire VI.* pour le prier de venir dans cette Assemblée, afin d'y parler des affaires de l'Eglise, qui sembloit être gouvernée par trois Papes. Toutes ces démarches se faisoient à dessein, afin que, de l'autorité de tout le Concile, il pût chasser ces Papes, qui s'étoient injustement emparez du Siege Apostolique, & qu'il fit

une nouvelle Ordination, selon les anciens Statuts. Le Pape *Gregoire*, qui se flatoit de cette esperance que l'on déposeroit les deux autres Papes, & qu'on le confirmeroit dans le Siege Papal, se mit agréablement en chemin: mais dès que l'affaire commença à être traitée en plein Synode, il reconnut qu'il ne pouvoit pas, avec justice, remplir cet auguste poste. Il descendit de son Trône, quitta les Ornaments Pontificaux, & demanda pardon de ce qu'il avoit fait. (Il est pourtant fort loué par *Guillaume de Malmesb.* l. II. de Gest. Reg. Angl. c. 13. & par *Glaber.*) Il y a des Historiens qui disent que l'Empereur conseilla à ce Pape de quitter le Papat. Quoi qu'il en soit, après cela *Henri* vint promptement à Rome; & ayant assemblé le Clergé, le Sénat, & les Chefs du Peuple, dans la Basilique de *S. Pierre*, pour être un Pape, il nomma lui-même *Swidger* Evêque de *Bamberg*, qui fut approuvé & reçu de toute l'Assemblée, sacré le jour de Noël, & couronné sous le nom de *Clement II.* Il fit en même tems la cérémonie du Couronnement de l'Empereur, & de l'Impératrice *Agnès* fille de *Guillaume* Comte de Poitiers, & Duc d'Aquitaine. L'Empereur fut fort aisé de trouver l'occasion de rentrer en possession du pouvoir que les *Osbons* avoient eu de créer les Papes.

On dit, comme je l'ai remarqué ailleurs, que le Pape *Clement II.* naquit en Saxe, de parens assez pauvres; (*Hofman* dit le contraire:) mais qu'il étoit également vertueux & savant. Que son seul mérite l'avoit élevé à la Charge de Chancelier de l'Empereur, & à la Dignité d'Evêque de *Bamberg*. On ajoute, qu'il se défendit autant qu'il put d'accepter le Pontificat, & qu'il travailla puissamment à remédier à plu-

An. de N. S. 1046.

Concil. T. IX. p. 943. Gregoi. re déposé.

Clement II. Pape élu.

Florn. Com. 139. Victor. III. l. 3. Dial. Lambert Schaf. ad 4. 1047.

Eloge de Clement II. Malm. de la Décad. de l'Empire p. 148. 149.

An. de N. S. 1046. plusieurs maux dont l'Eglise Romaine étoit accablée depuis plus de 160 ans.

Il tint un Concile à Rome, où il fut ordonné que l'Evêque de Ravenne auroit la seconde place, après l'Evêque de Rome, quand l'Empereur seroit absent. M. Cave met ce Concile à cette année; mais d'autres le mettent à l'an 1047. *Halinard*, nouvel Archevêque de Lyon, suivit *Henri* dans son voyage d'Italie. Cet Archevêque avoit succédé à *Odolric*, qui avoit été empoisonné. On dit que quand il vint pour recevoir l'Investiture, il ne voulut jamais prêter le serment que le Roi lui vouloit faire prêter, disant, que l'Evangile & la Règle de *S. Benoit* lui défendoient de jurer; & il falut que le Roi se contentât de sa simple promesse.

Pendant que l'Empereur étoit en Italie, les Hongrois, qui ne pouvoient souffrir leur Roi *Pierre*, le prirent à la chasse, lui creverent les yeux, & s'en choisirent un autre nommé *André*. Ils tuerent même tous ceux qui étoient du parti de *Pierre*, & envoyèrent ce pauvre Prince avec sa femme, vivre ailleurs. *Bonfinius* dit, qu'il y eut divers combats donnez avant que *Pierre* fût pris; & cet Auteur dit qu'*André* ne prit la Couronne que l'an 1047. *Henri* apprit cette nouvelle avec un mortel déplaisir. *André*, craignant l'Empereur, lui envoya des Ambassadeurs pour lui apprendre ce qui étoit arrivé en Hongrie, pour s'excuser des outrages qu'on avoit fait à *Pierre*; pour lui faire savoir, qu'il avoit déjà fait mourir plusieurs de ceux qui avoient conspiré contre ce Roi, & qu'il étoit prêt de lui livrer les autres; & pour l'assurer de sa soumission, en cas qu'il voulût bien lui laisser le Royaume.

Cet *André* étoit le fils aîné de *Ladislas le Chauve*, & petit-fils de *Michel* frere de *Geisa*. On dit qu'il prétendoit avoir des droits légitimes sur la Couronne de Hongrie, étant cousin-germain de *S. Etienne*, fils de *Geisa*. *Pierre*, qui la possédoit, l'avoit enlevée à *Ovon*, ou *Aban*. *André*, pour en être le maître, résolut de faire descendre du Trône, *Pierre*; & il cabala si bien avec son frere *Bela*, & le petit-peuple & quelques restes d'Idolâtres, qu'on trouva le moyen d'ôter l'usage de la vue à *Pierre*. Après cela on couronna *André*, qui commença son Règne par la mort de plusieurs Evêques qui soutenoient le parti de son Prédécesseur. Ce qui fit croire aux Payens, que ce nouveau Roi vouloit rétablir les Idoles.

L'Empereur d'Orient eut une guerre contre *Tornicius Leon*, son cousin maternel. L'Empereur l'avoit banni, & fait raser, parce qu'on lui avoit prédit que l'Empire seroit donné à un nommé *Leon*. La sœur de *Constantin*, nommée *Euprèpie*, aimoit *Tornicius*; mais elle étoit haïe de l'Empereur, parce qu'il la craignoit, & qu'elle le méprisoit. Les *Macedoniens*, qui aimoient *Tornicius*, l'amenerent de nuit à *Andrinople*, où la plus grande partie de l'Armée se rendit, & ils saluerent *Tornicius Leon*, & le proclamerent Empereur. Avec ce secours, il assiegea *Constantinople*. L'Empereur n'avoit pas mille soldats avec lui; cependant, il fit faire une sortie: mais ses soldats furent tellement battus, que ce fut par un bonheur extraordinaire, que la Ville ne fut pas prise. *Tornicius* n'avoit qu'à pousser sa victoire; mais il donna le tems à l'Empereur de faire entrer du monde dans la Place. *Leon* ayant voulu faire une nouvelle attaque, fut repoussé, & pensa être accablé à coups de pierres.

An. de N. S. 1046.

Zonar. l. 17. n. 23. p. 251. etc. Guerre de l'Empereur Constantin contre Tornicius.

An. de N. S. 104 .

Tornicius & son ami battus pris, liez, aveuglez.

Mezerai. Le Duc de Normandie épouse Mathilde. Hist. de Normandie de Du Moulin. l. VII. p. 148. à l'an 1049.

Mort. de Guy Abbé de Pomposio. Mabill. in Act. Sanct. Bened. sec. 6. Prof. Pug. ad a. 1046.

Histoire des Flagellans.

Cela fit peur à ses gardes, & plusieurs de ses soldats l'abandonnerent. Il crut qu'il pourroit se rendre maître des Châteaux de *Tbrace*; mais il ne fut pas plus heureux qu'auparavant. Ensuite, *Constantin* ayant envoyé des troupes contre lui, il fut abandonné de tout le monde, & il ne lui resta qu'un ami, avec lequel il se sauva dans un Temple, où ayant été surpris & lié, ils furent conduits à l'Empereur, & on leur creva les yeux à tous deux.

Le Duc de Normandie étant en âge de se marier, épousa *Mathilde* fille de *Baudouin*, dit le Pieux, Comte de Flandres, & d'*Adelaide*, ou *Alix*, fille du Roi *Robert*. Le Pape lui donna la Dispense d'épouser sa parente, à la charge de bâtir quatre Hôpitaux en quatre Villes, pour nourrir cent Pauvres en chacun. *Mauger* Archevêque de Rouen, oncle du Duc, qui souhaitoit que le Comte d'*Arques* son frere fût Duc, excommunia les deux Epoux. Le Duc ayant convoqué les Evêques de la Province, à *Lisieux*, le Légat du Pape y présidant, le fit déposer, & le relégua dans l'Isle de *Grenezay*.

*Baronius*, & quelques autres, mettent à cette année la mort de *Guy* Abbé de *Pomposio*, proche de *Ravenne*. Il prétend que c'est le premier qui s'est discipliné; & après lui, *Poppon* Abbé de *Stavalo*, mort en 1048. D'autres croient que ce fut *Dominique*, surnommé le *Cuirassier*, & *Pierre de Damien*, qui fleurissoit dans cette année. Nous parlerons ailleurs de ce *Damien*, & nous en avons déjà parlé à l'an 1007. Mais à l'occasion de ces Disciplines & Flagellations, je me crois obligé d'en faire ici l'Histoire.

Pour n'être pas suspect, je ne dirai rien, qui ne soit tiré d'un Livre fait par M. l'Abbé *Boileau*, Docteur de Sorbonne, imprimé à Amster-

dam l'an 1701: car je n'ai que cette Edition.

I. Ce Docteur remarque d'abord, que sous l'Ancienne Loi, il n'y avoit personne qui s'infligeât lui-même des châtimens volontaires, ni qui les reçût par la main d'un autre; mais qu'on les imposoit pour l'expiation, ou plutôt, pour la punition des crimes; & que la Loi en temperoit la rigueur, par un certain nombre de coups.

II. Depuis la venue de *J. Christ*, on ne voit point, ni que le Seigneur *Jésus*, ni les Apôtres, ayent prescrit ou pratiqué ces Disciplines volontaires. Il est vrai que *S. Paul* dit, 1. Cor. IX. 27. *Je matte mon corps, & je le réduis en servitude*; ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire, que l'Apôtre vouloit insinuer par là qu'il se donnoit le fouet, pour arrêter les mouvemens de la concupiscence, donner un frein à sa chair, & la soumettre à l'empire de la droite raison.

Mais *M. Boileau* remarque:

1. Que le mot Grec n'emporte point cette signification.

2. Qu'il se trouve au ch. XVIII. de *S. Luc* vi. 5. où il est dit, qu'un Juge inique rendit justice à une Veuve importune, de peur qu'elle ne le chargeât d'injures, comme le traduit le savant Abbé; ou de peur qu'elle ne lui rompit la tête, comme le traduisent d'autres.

3. Que *Robert Etienne* avoit vu un MS. des Epîtres de *S. Paul*, où dans la 1. aux Cor. ch. IX. 27. au lieu du mot Grec qu'on lit à présent, on en lisoit un autre, qui signifie, *Je matte par l'abstinence, & par la faim*; & que c'est ainsi que *Clément d'Alexandrie*, *S. Basile*, & *Theophylacte* citent ce passage.

4. Qu'on pourroit lire encore d'une autre manière, le mot Grec qui auroit la même signification.

5. Qu'on

An. de N. S. 1046.

pag. 8.

Lev. 19. 20. Deut. 25. 2. 3.

pag. 25.

pag. 27.

pag. 28. ὀρωμιονίζω, ὀρωμιονίζω. Clem. Alex. l. III. Strom. p. 496. Basil. hom. in Ps. 29. Theophyl. ὀρωμιονίζω.

An. de  
N. S.  
1046.

5. Qu'on auroit de la peine à trouver un seul Perc de l'Eglise qui ait traduit ce mot Grec, par, *Je bats à coups de fouets, ou de verges.* *Irenée*, liv. 6. contre les Hérésies, c. 72. a rendu ces paroles, ou plutôt son ancien Interprete, par, *Je meurtris mon corps, & le rends livide*, sans parler de fouets, d'écourgées, de verges, ou de ferules. S. *Chrysoſtome* dit, que par ce mot, l'Apôtre marque les peines & les soins qu'il prenoit pour conſerver la tempérance, & moderer les appétits de la chair. *Theodoret* Evêque de Cyr, dans ſon Commentaire ſur ce paſſage, s'explique ainſi. „ De même, „ dit-il, que les alimens ſervent à „ rendre un Athlete robuste & vi- „ goureux ; ainſi l'application au „ travail, & la continence, me „ fortifient, & m'aident à vaincre „ mon ennemi. On peut voir auſſi *Baſile* ſur le Livre de la vraie Virg. *Iſidore* de Peluſe liv. 3. ep. 265. ad *Apollo.* *Ambroſe* liv. de Parad. c. 15. & l'Auteur du Commentaire qu'on lui attribue ſur les Epîtres de S. Paul ; S. *Hierôme* T. IX. ſur ce paſſage ; S. *Auguſtin* liv. du Combat Chretien c. 6. S. *Fulgence* dans ſa troiſieme Epître à *Proba*, de la Virginité, c. 12. *Paulin* Evêque de No- le dans ſa 43. Epître ; *Gregoire le Grand*, Hom. 32.

Chryſ.  
hom. 23.  
in Ep. ad  
Corinth.

p. 18.  
Traſt.  
Malkor,  
c. 111.

III. Depuis que les Rabbins *Mayr* & *Aſſé* le fils eurent compilé le *Talmud* de Babylone, c'eſt-à-dire l'an 476. après la naiſſance de J. Chriſt, les Juifs admirent une eſpece de Diſcipline volontaire. *Jean Buxtorſe* dans ſon Livre de la Synagogue Judaïque, dit qu'il y a toujours deux Juifs qui ſe retirent dans quelque coin de leur Ecole ; que l'un d'eux s'étend tout de ſon long à terre, le viſage tourné vers le Nord, & le dos vers le Midi, ou tout au contraire ; que l'autre lui donne 39

coups ſur le dos, avec un nerf de bœuf, ou une courroye ; & que cependant celui qui eſt battu confeſſe ſes péchez, & ſe donne un coup ſur la poitrine, à la répétition de chacun des 13 mots qu'il y a dans le Texte Hébreu du vſ. 38. du Pſ. LXXVIII. *Buxtorſe* ajoute, que cela fait, l'Agent ſe met d'abord à la place du Patient, & qu'il en eſt traité de la même maniere.

An. de  
N. S.  
1046.

IV. Parmi les Payens, il y avoit à *Lacédémone* une Fête fort célèbre, nommée *le jour des Flagellations*, à cauſe du fouet que les jeunes gens enduroient, de leur bon gré, devant l'Autel de *Diane*.

p. 72.

V. Cette coutume de ſe fouetter a tiré ſon origine d'*Egypte*. *Hérodote*, parlant de la grande Fête qu'on y célébroit à l'honneur de la Grande Déeſſe, dit qu'après avoir jeûné auparavant, ils ſacrifioient ; qu'ils ſe battoient tous les uns les autres, pendant que le ſacrifice brûloit ſur l'Autel ; & que cela fait, on ferroit les viandes qui reſtoient du ſacrifice. *Apulée* de *Madaure*, dans ſa *Métamorphoſe* de *l'Ane d'or*, nous raconte de quelle maniere les Prêtres de la Déeſſe de *Syrie* ſe faiſoient des incifions ſur le corps, & ſe fouettoient volontairement.

Tert. lib.  
ad Mar-  
tyr. Plut.  
liv. des  
coutumes  
de Laced.  
Cic. l. II.  
Tuſcul.  
q. Stoba.  
Serm.  
19. 42.  
Lucian.  
wepi  
vynan-  
cion ; &  
dans le  
Dialogue  
intitulé.  
Nigri-  
nus.

Du tems du Roi *Evandre*, on ſe fouettoit à l'honneur du Dieu *Pan*. *Petrone* dit, qu'on faiſoit des expiations pour les vaiſſeaux, à coups de fouet.

VI. Dans les Siecles les plus purs du Chriſtianiſme, même juſqu'au X. on n'avoit point entendu parler de ce cruel exercice, de ſe fouetter par dévotion.

Philoſtr.  
in viſa  
Apollon.  
Thyan. l.  
6. c. 10.  
Herod. in  
Euterpa  
l. II. c.  
41. 42.  
Apul. l.  
8. Me-  
tam.  
Boileau.  
p. 102.

VII. On trouve bien, que des Evêques condamnoient quelquefois des Eccleſiaſtiques à la peine du fouet ; & on apprend de la Vie de S. *Romuald*, qu'il fouetta un jour rudement ſon pere, parce qu'il vou-

An. de N. S. 1046. *Greg. M. Ep. 66. vita Romual. à Dam. c. 13. p. 133.* loit rentrer dans le monde. Mais on ne trouve pas, même dans la vie des plus austères Anachoretés, qu'ils se soient fouettés; du moins, s'il y en a quelques exemples, ils sont bien rares.

VIII. Les premiers Auteurs des Règles Monastiques, & les Fondateurs des Ordres, soit en Orient, ou en Occident, n'ont point prescrit les Flagellations ordinaires; mais ils ont imposé cette peine aux délinquans, selon la nature de leurs fautes. C'est ce que le savant Abbé prouve,

1. Par la Vie de S. Antoine, que S. Athanase a écrite. *pag. 134.*

2. Par la Règle qui porte le nom de ce Saint, que le docteur Lucas Holstenius a publiée dans son Recueil de Règles.

3. Par la Règle de l'Abbé Isaïe, qui est dans le même Livre d'Holstenius. *pag. 135.*

4. Par celle de Serapion, Macaire, Paphnuce, & d'un autre Macaire. *pag. 139.*

5. Par la Règle de Pacôme.

6. Par celle d'Orisèsius, Compagnon de S. Pacôme, & Abbé de Tabennes.

7. Par la Règle d'Orient, composée par le Diacre Virgile. *pag. 142.*

8. Par celle du grand S. Basile, Archevêque de Césarée en Cappadoce.

9. Par la Règle de S. Benoît. *pag. 144.*

10. Par celle des Abbez Paul, & Etienne.

11. Par la Règle du Prêtre S. Tétrade; par celle de S. Aurelien, Evêque d'Arles; par celle de S. Ferreol Evêque d'Ulez; par la Règle de S. Colomban, dans laquelle il y a une Loi singulière: c'est qu'un Religieux qui parle familièrement, & tête à tête, avec une femme, sans qu'il y ait certaines personnes présentes, demeure sans manger; ou bien, qu'on le condamne au pain & à l'eau, pendant deux jours, ou à

recevoir 200 coups de fouet. Mais ce n'est pas là une Flagellation volontaire. *An. de N. S. 1046.*

12. Par la Règle du Monastère d'Againe; par celle de S. Isidore; par la Règle de S. Fructuosus Evêque de Bracchare; par celle de Magister; par celle de Grimlaicus, & par plusieurs autres; &c. *p. 150. 151.*

13. Ce ne fut que dans l'XI. Siècle, que commencerent les Flagellations volontaires, par ce Guy Abbé de Pomposio, dans l'année 1046; & par Poppon Abbé de Stavelo, mort en l'an 1048.

14. Pierre de Damien, dont nous aurons occasion de parler plusieurs fois dans la suite, aida beaucoup à introduire dans l'Eglise cette coutume de se donner le fouet & la Discipline. Mais les Flagellations dont parle Damien, sont terribles. Dans la Vie du Moine S. Rodolphe, qui fut ensuite Evêque d'Eugubio, il est dit que ce saint homme s'imposoit souvent une Pénitence de 100 années, & qu'il s'en acquittoit en 20 jours, à grands coups de balai, &c. Qu'il récitoit une fois chaque jour tout le Psautier, s'il ne le disoit pas même deux. Qu'enfermé dans sa cellule, & l'une & l'autre main étant munie de verges, il se donnoit la Discipline sans aucun relâche. *p. 169.*

Anson Dominique, surnommé le Cuirassier, comme dit Damien, s'armoit aussi l'une & l'autre main de verges; & se mettant tout nud, se fustigeoit vigoureusement, par tout le corps: & en Carême, il subissoit la Pénitence de 100 années; & chaque jour il répétoit deux ou trois fois tout le Psautier, pendant qu'il se fouettoit à coups des verges. *p. 170.*

Mr. Baillet remarque, que 3000 coups de fouet faisoient régulièrement un an de Pénitence; qu'on se donnoit 1000 coups, pendant qu'on récitoit 10 Psaumes; que le Psautier, *Vie des Saints T. X.*

An. de  
N. S.  
1046.

tier, qui est de 15 Psaumes, portoit 15000 coups de fouet, qui faisoient 5 ans de Pénitence; qu'il faloit 20 Psautiers, & 300 mille coups de fouet, pour faire la Pénitence de 100 ans; que S. *Dominique* l'accomplissoit en moins de 6 jours.

P. 172.

Ce même *Dominique* avoit changé la Discipline de verges, en celle de courroyes, qui étoit beaucoup plus rude; & quand il ne pouvoit pas se dépouiller, il se frappoit les jambes, les cuisses, la tête & le cou, avec une vigueur extrême.

T. 16. c.  
VIII.  
fol. 102.

S. *Antonin* nous apprend dans le 2. volume de son Histoire, & sur le témoignage de *Damien*, que non-seulement des hommes, mais aussi des femmes nobles recherchoient avec ardeur cette sorte de Purgatoire; & que la veuve de *Cetbalde*, illustre par son mérite & par sa naissance, avoit subi la Pénitence, sur le pied de trois-mille Disciplines par an.

P. 174.

Toutes ces relations, ajoute M. l'Abbé *Boileau*, font voir que cette maniere de Discipline est au-dessus des forces humaines. Aussi, dit-il, *Pierre Damien* n'a-t-il laissé tous ces exemples à la posterité, que pour obéir au Pape *Alexandre II.* qui l'avoit chargé de donner quelque monument au Public, qui répondit à la haute estime qu'on avoit de lui.

P. 175.

Les Flagellations furent combattues, presque dès leur naissance. *Pierre Cerebrosus*, Moine, se moquoit de cette coutume, & la tournoit en ridicule. *Damien*, forcé de répondre aux objections qu'il lui faisoit, confirma seulement, par l'autorité de l'Écriture Ste. qu'il étoit permis de fouetter les criminels; & il n'osa soutenir autre chose, si ce n'est que chacun pouvoit s'infliger à soi-même la peine qu'il devoit souffrir par la main d'un autre, & que

Dieu lui avoit imposée.

Le Cardinal *Etienne* se moquoit de cette coutume, & en avoit interdit l'usage. Il est vrai qu'on le soupçonnoit d'être mort subitement, pour avoir méprisé cet exercice: mais qui le croira?

Pour autoriser ces Flagellations, on a ajouté mille contes. La Secte des *Flagellans* se forma l'an 1260. & fut condamnée par l'Église Romaine. *Jean Gerson* Chancelier de l'Université de Paris, & *Jean d'Ingen* Profess. en Theol. combattirent cet usage; & le Parlement de Paris, à la requête de l'illustre *Servin* Avocat-général, interdit les Flagellations publiques, par un Arrêt de l'année 1601.

J'ai cru qu'on me tiendrait compte de l'Abregé que j'ai fait de l'*Histoire des Flagellans* de M. l'Abbé *Boileau*. Passons à quelque autre sujet.

*Duncan* Roi d'Ecosse, comme nous l'avons vu ailleurs, avoit choisi *Macbet*, ou *Macabée*, pour son principal Ministre. Il ne pouvoit faire un meilleur choix, pour ranger les mutins à leur devoir; mais il ne pouvoit en faire un plus dangereux pour lui-même. Il reprima, à la vérité, ceux qui avoient osé troubler le Gouvernement; il châtia les habitans de la Province de *Lochquabeir*; assiegea le furieux *Macdonald*, & le réduisit à une si grande extrémité, qu'il aima mieux couper la gorge à sa femme & à ses enfans, & se la couper à lui-même, que de tomber entre les mains du vainqueur. Il battit enfin les Danois. Mais il souilla toutes ces actions, par le meurtre de son Roi, son proche parent; & il arracha la vie & la Couronne à celui qui, content du titre de Roi, lui en laissoit toute l'autorité. Après quoi il s'éleva sur le Trône d'Ecosse.

An. de  
N. S.  
1046.

P. 179.

P. 253.

Larrey.  
P. 234.

MAC-  
BET OU  
MACA-  
BEE,  
Ministre  
de Dun-  
can, tue  
son Roi  
& s'éle-  
ve sur le  
Trône  
d'Ecos-  
se.

L'an:

An. de  
N. S.  
1047.

An. de  
N. S.  
1047.

L'an 1047. de N. S. Le 6. de Constantin Monomaque. Le 9. de Henri Empereur. Le 17. de Henri Roi de France. Le 2. de Clement II. Indiction XV.

Cave  
hyst. liter.  
p. 208.  
Concile  
à Rome.  
Pierre  
Dam.  
Epist. ad  
Henri.  
Raven.  
inter  
opuscula  
eius n. 6.  
c. 35.  
T. III.

NOUS avons parlé à l'année précédente, d'un Concile tenu à Rome, où l'on régla le pas de l'Évêque de *Ravenne*. Le docteur *M. Cave* met ce Concile dans l'année 1046. & il dit que dans celle-ci, il s'en tint un autre contre la *Simonie*, où il fut arrêté, que si quelqu'un avoit été consacré par un Simoniaque, sans le favoir dans le tems de son Ordination, il feroit pénitence 40 jours.

Mais le savant *P. Pagi* croit, que le Concile qui décida le pas de l'Évêque de *Ravenne*, se tint l'année 1047; & pour le prouver, il cite les Lettres mêmes de *Clement II.* où il dit qu'il célébra ce Concile environ le cinquième de Janvier; & il parle de l'autre Concile tenu en *Allemagne* contre les *Simoniaques*, où il croit que *Clement II.* se trouva. Nous en parlerons bien-tôt.

Henri  
quitte  
l'Italie.  
Calvis.  
ex Herm.  
Leo Ossi.  
l. 2. c. 81.

L'Empereur *Henri* ayant établi ainsi les choses à Rome, & ayant fait jurer aux Romains, & aux Ecclésiastiques même, qu'ils n'élieroient aucun Pape à l'insu de l'Empereur, reprit le chemin de l'*Allemagne*. *Leon d'Osse* dit, qu'il voulut avoir avec soi son nouveau Pape, de peur qu'il ne fût maltraité pendant son absence par les Romains, qui n'aimoient point les Allemands. On dit qu'il voulut aussi amener *Gregoire VI.* pour s'assurer de sa personne, craignant qu'il ne fût rétabli dans sa Dignité; & qu'*Hildebrand* Moine de *Clugny*, son Disciple, qui étoit alors Sousdiacre, fut contraint de l'accompagner, parce qu'il témoignoit publiquement qu'il n'approuvoit point

Greg.  
VII. in  
Concil.  
R. 2.  
1080.  
Osse  
Eris. 16.  
c. 32.

du tout ce qu'on avoit fait contre son Maître au Concile de *Sutri*. On ajoute, qu'il est assez vraisemblable que *Gregoire VI.* mourut peu de tems après, dans son exil, parce que son Disciple *Hildebrand* retourna dans son Monastere de *Clugny*, où il étoit si fort estimé, qu'on l'en fit Prieur.

Pour revenir à l'Empereur *Henri*; en s'en retournant, il visita le *Mont-Cassin*, où il fut reçu avec de grands honneurs, & où il fit aussi de riches présens, soit pour la décoration de l'Église, soit pour reparer les maux qu'avoit causé *Pandulphe*.

Etant venu à *Capoue*, & *Guaimar* ayant renoncé à cette Principauté qu'il avoit tenue pendant neuf ans, *Henri* la redonna à *Pandulphe*, à qui elle avoit appartenu auparavant, moyennant une grande somme d'argent, par laquelle ce Prince racheta ses Terres.

On dit aussi, qu'à la prière de ce Prince *Guaimar*, il accorda la translation de *Jean* Evêque de *Pestane*, à l'Archevêché de *Salerne*, avec pouvoir d'ordonner 7 Evêques du voisinage, sans que le Pape pût les ordonner à l'avenir. Sa Bulle est du 22. de Mars 1047.

Il confirma aussi à *Drogon* Comte de la *Pouille*, & à *Renault* Comte d'*Averse*, qui lui offrirent plusieurs chevaux de prix, avec une grande somme d'argent, toutes les Terres qu'ils possédoient. Sa belle-mère étant venue à *Benevent*, les habitants de cette Ville en usèrent très mal avec elle; & craignant l'indignation de l'Empereur, ils se rebelèrent

Hildebrand  
fait  
Prieur  
du Monastere  
de Clugny.  
Leo Ossi.  
l. 2. c. 81.  
Baron.  
Henri  
va sur le  
Mont-Cassin,  
de là à  
Capoue.

Baron  
Herman  
p. 140.

An. de N. S. 1047. lerent contre lui. *Henri* n'eut pas le tems de se venger de cette rebellion, & on dit qu'elle ne fut punie que d'une Excommunication, qu'il fit lancer par le Pape, parce qu'il avoit renvoyé la meilleure partie de son Armée en Allemagne.

**Agnès Imperat.** Pendant ce tems-là, l'Imperatrice *Agnès* accoucha d'une fille, dans le territoire de Ravenne. L'Empereur étant arrivé à Mantoue, où il passa la fête de Pâque, y fut arrêté par une grande maladie; mais ensuite étant rétabli, il prit le chemin de l'Allemagne. *Leon d'Ostie* l. 2. c. 81 dit que l'Empereur, avant que d'aller en Allemagne alla à *Benevent* avec le Pape *Clement*, & qu'il lui fit excommunier tous les habitans de cette Ville, soit à cause de ce qu'ils avoient fait contre lui n'ayant pas voulu le recevoir, soit à cause de ce qu'ils avoient fait à son pere; qu'ensuite il amena avec lui *Clement* en Allemagne, qui n'y demeura pourtant pas longtems, puis qu'il mourut dans cette année, comme nous le dirons bien-tôt. Il canonisa *Wiborade*, Vierge, qui avoit été tuée par les Hongrois l'an 925. à *S. Gall*. C'est *Burchard* Moine de *S. Gall*, qui vivoit dans le Siecle suivant, qui nous l'apprend dans son Livre de *Caf. Monast.* c. 6. On trouve la vie de cette Fille dans le Siecle V. *Bénédict.* faite par *Hartman* Moine de *S. Gall*.

**Glab. l. 3. cap. 5.** On dit que *Clement* avoit tellement animé *Henri* contre ces gens, qui achetoient ou qui vendoient les Bénéfices, que ce Prince convoqua le Concile dont j'ai déjà parlé, en Allemagne, pour délivrer l'Eglise de cette peste qui la désoloit. Dans ce Concile, l'Empereur fit aux Prélats qui le composoient, un grave discours contre la Simonie, déplora la corruption qui regnoit dans l'Eglise, ensorte que, depuis la premiere

Concile contre les Simoniaques.

Tom. I.

ge, jusques à la plus petite, tout se vendoit & s'achetoit à prix d'argent.

Plusieurs Evêques qui se trouvent présens, & qui savoient ce qu'ils avoient fait eux-mêmes, implorèrent la clémence de l'Empereur, qui les exhorta d'administrer dignement des Charges qu'ils avoient obtenues par de mauvaises voyes. C'étoit-là traiter bien doucement des Evêques qui méritoient d'être déposés.

*Glaber* rapporte une Histoire assez singuliere, d'un Abbé qui fit présent à *Henri* d'un beau cheval, pour gagner ses bonnes graces. Il se trouva que ce cheval, à l'insu de l'Abbé, avoit été volé à un soldat, & vendu à l'Abbé. Un jour, comme *Henri* étoit sur ce cheval, ce soldat, à qui on l'avoit pris, fut assez hardi pour s'avancer vers l'Empereur, & pour lui dire: „ O Roi, „ qui êtes obligé de rendre la justice „ ce à tout le monde, il me semble „ que vous avez un cheval qui „ m'a été enlevé ". L'Empereur fut étonné de ce discours, & dit froidement: „ Si ce cheval est à toi, „ pren-le, & celui qui est monté „ dessus; & condui-le où tu voudras, „ jusqu'à ce que l'on t'ait payé „ ton larcin ". Ensuite se reprochant d'avoir pris un présent pour donner l'Investiture d'une Abbaye, il fit appeller l'Abbé, & lui commanda de quitter le Bâton Pastoral; ce qu'ayant fait, l'Empereur le prit, & le mit à la main droite d'une Image de Notre Sauveur, en disant à l'Abbé: „ Allez, & le recevez de „ la main du Roi tout-puissant, & „ n'en foyez plus obligé à aucun „ homme mortel ". L'Abbé l'ayant pris avec joye, réjouit beaucoup de gens, par le récit d'une telle Histoire.

J'ai rapporté cette Histoire, pour faire voir comment se faisoit la cérémonie de l'Investiture. Le savant

F f

An. de N. S. 1047.

Bonté de l'Empereur envers des Prêtres Simoniaques.

Baron; Glab. l. 5. c. 4. Histoire d'un Abbé qui donna un beau cheval à *Henri*.

De l'Investiture. *Larrouque* Traité de la Regale. p. 40.

M.

An. de  
N. S.  
1047.

*M. Larroque* se plaint, que les Historiens ont été extrêmement négligens de nous apprendre de quelle maniere les Rois de France en uoient pour faire ces Investitures. Le premier Ecrivain qui en parle, est un ancien Auteur de la Vie de *S. Roman* Archevêque de Rouen, dans le VII. Siecle. Il dit que les plus grands Seigneurs de la Cour étant convenus, d'un commun accord, de l'élection de ce saint homme; ils conseillèrent tous unanimement au Roi de consentir aux desirs du Troupeau, afin qu'on mit au-plutôt à exécution la divine élection. Ce conseil, ajoute-t-il, plut au Roi, (c'étoit *Clovis II.* ou *Dagobert* son pere) qui ayant convoqué, tant les Evêques, que les Abbez, lui donna le Bâton Pastoral; ensuite de quoi il fut établi dans la Dignité Pontificale.

Lib. III.  
Miscell.  
Baluz.  
p. 5.

L'Auteur de la Vie d'*Aldric* Evêque du Mans, écrit dans le Chapitre 1. de quelle maniere cet Evêque fut établi dans cette Dignité, l'an 832. C'est qu'après l'Élection du Clergé & du Peuple, *Louis le Débomair* ayant pris le Bâton Pastoral, il le donna à *Aldric*; & en le lui donnant, il lui commit le soin & la conduite de cet Evêché. Nous verrons dans les années suivantes, comme *Yves* fut fait Evêque de *Chartres*; & quand on a cessé de pratiquer en France cette cérémonie de l'Investiture. Je dirai seulement ici, que les Princes donnoient l'Investiture, ou la *Vestiture*, comme s'expriment les *Capitulaires*, à ceux qu'ils vouloient gratifier, en leur mettant en main un rameau, un brin d'herbe, ou un bâton.

Widel.  
Mal-  
mesb. de  
gest. Reg.  
Angl. l.  
2. c. 12.  
Baron.  
p. 154.

Pour revenir à *Henri* Empereur, *Guillaume de Malmesburi* récite un petit conte de lui, dont je ne suis pas garant: mais tous les Historiens de ce Siecle sont remplis de mille

choses de cette nature.

On dit donc, qu'*Henri* étant enfant, durant la vie de l'Empereur son pere, reçut un petit présent d'un Ecclésiastique, à qui il promit de le faire Evêque, quand il seroit Empereur. *Henri* lui tint sa parole, quand il fut monté sur le Trône; mais quelque tems après, il tomba si fort malade, que l'on desespéroit absolument de sa santé. Comme il commençoit à se rétablir, il appella l'Evêque; & il le fit déposer par un Concile, déclarant, que pendant sa maladie, il avoit vu trois jours les Démons, qui jettoient contre lui des flâmes de feu; mais qu'un jeune homme lui avoit apporté un grand Calice d'or, plein d'eau, qui avoit éteint les ardeurs de ces flâmes, & qui lui avoit rendu la santé; & que ce jeune homme étoit le bienheureux *Laurent*; ce qui l'obligea à faire refaire le toit de son Eglise, & à y faire un présent d'un Calice d'or. On a débité toutes ces histoires, & tous ces contes, pour faire voir combien grand étoit le crime de la Simonie. Il paroît par la Lettre que *Clement II.* écrivit à *Jean* Archevêque de *Salerne*, qu'il étoit exempt de ce crime. Le Pape lui envoya le *Pallium*, & lui expliqua tout le mystere de cette Cérémonie, approuvant au reste la translation de l'Evêché de *Pesti* à l'Archevêché de *Salerne*.

*Pierre Damien* écrivit alors à *Clement II.* que l'Empereur lui avoit ordonné de l'aller trouver, pour l'informer des desordres de quelques Eglises; & de ce qu'il croyoit nécessaire pour y remedier. Il lui témoigne, que d'un côté il voudroit bien s'exempter de ce voyage, pour ne pas perdre son tems à aller & à venir; mais que d'autre côté, il est touché de l'état pitoyable des Eglises de son pais, qui sont dans une

An. de  
N. S.  
1047.

Conte  
d'*Henri*  
& d'un  
Ecclé-  
siastique.

Cle-  
ment II.  
envoie  
le Pal-  
lium à  
Jean Ar-  
chevê-  
que de  
Salerne.  
Concil.  
T. LX.  
p. 945.  
Baron.  
p. 155.  
Pierre  
de Da-  
mien  
écrit à  
Cle-  
ment II.

con-

An. de  
N. S.  
1047.

confusion étrange, à cause des dérèglements des Evêques & des Abbez. Il lui représente, qu'il est inutile que le S. Siege soit passé des ténèbres à la lumière, si les autres Eglises sont encore dans les ténèbres. Il se plaint de l'Evêque de *Fane*, & d'autres; & il applique à ce Pape, ce que les Disciples d'*Emmaüs* disoient de J. Christ, *Nous esperions qu'il racheteroit Israël.*

Luc.  
XXIV.

Clement II. meurt.  
Herm.  
Viêt. Pao.  
l. 3. dial.  
Leo Osi.  
l. 2. c. 82.  
Papebrocius  
in Con.  
Chr. Hist.

Ce Pape mourut le 9. du mois d'Octobre, & fut inhumé dans son Eglise de *Bamberg*. Il mourut pourtant dans l'Italie, quoi qu'en dise *Leon d'Osie*; car *Herman Contract* & *Lambert de Schafneb.* & d'autres, nous font entendre que *Clement* mourut ou à Rome, ou près de Rome. *Leon* a cru que *Clement* étoit mort où il étoit enlevé. On trouve dans une Chronique de *Bamberg*, que ce Pape écrivant au Clergé de cette Ville, leur dit, que tout genou de ceux qui sont sur la Terre doit fléchir devant l'Eglise Romaine; & que par sa volonté, la porte du Ciel s'ouvre & se ferme; & il excommunique & condamne à la mort éternelle, celui qui, poussé par le Diable, s'oppose aux Décrets des Papes.

La mort de *Clement* ne fut pas plutôt sue à Rome, que *Benoit IX.* qui se repentoit déjà d'avoir quitté la Tiare, la reprit, & envahit pour la troisième fois le Siege Papal, qu'il tint encore quelques mois.

Les Hongrois, qui avoient rappellé trois Seigneurs fugitifs de la famille d'*Etienne*, *André*, *Bela*, & l'*Eventé*, pour les gouverner, exercèrent cette année d'horribles persécutions contre les Chrétiens, & sacrifioient au Démon. *Gerard* Evêque de Hongrie, qui avoit prédit dans l'année 1041. qu'il arriveroit en Hongrie une sédition où il seroit tué, souffrit en effet le martyre. Le jour avant sa mort, comme il

Persécutions en Hongrie.  
Barom.  
Fleur.  
l. 59.  
Anstov.  
vita  
apud  
Surium.  
ad diem  
24. Sept.  
Vita S.  
Ger. Sac.  
G. Bened.

soupoit avec ses freres, il leur dit: „ Mes freres & mes amis, nous serons demain appelez aux Noces „ de l'Agneau „. Il mourut en disant, comme *S. Etienne*, en faveur de ses bourreaux; *Seigneur, ne leur impute point leur péché, car ils ne savent ce qu'ils font.* Quelques-uns croient, que ce fut cette année que le Roi *Pierre* fut pris, aveuglé, & mourut de douleur; & que le Duc *André* fut couronné Roi à *Albe Royale* par trois Evêques, qui restoient après le massacre des Chrétiens. Cet *André*, qui n'avoit pu empêcher le carnage qu'avoient fait ces Infideles, ordonna à tous les Hongrois, sous peine de la vie, d'embrasser le Christianisme; & il fit un Monastere à l'honneur de *S. Agnan*, en un lieu nommé *Tybon*. Depuis son regne, la Hongrie est devenue Chrétienne.

*Baronius* met dans cette année, après *Herman* & *Sigebert*, l'incendie de *Verdun* causé par *Godefroi* Duc de *Lorraine*, desespéré d'avoir perdu son Duché. Comme dans cet incendie, le Temple dédié à la Vierge fut brûlé; on dit que ce Duc en eut un si grand déplaisir, qu'il se fit fouetter publiquement, qu'il donna de l'argent pour rebâtir l'Eglise, & qu'il faisoit le Masson quelquefois.

Herm.  
p. 140.  
Incendie de Verdun, &c. que fit Godefroy Duc de Lorraine qui l'avoit causé.  
Calvis.

Des Annales de *Flandres* disent, que ce *Godefroi* brûla aussi à *Spire*, le Palais de l'Empereur; & qu'il désola entierement cette Ville, avec le secours du Comte de *Flandres*.

Cette année fut fatale à *Alfwine* Evêque de *Winchester*. *Robert* Evêque de *Londres* rapporta au Roi *Edouard*, que ce Prêlat avoit un honteux commerce avec la Reine *Emma*. *Alford* & *Bolland* au 9. de Janvier rapportent ce fait. Ils ajoutent, que le Roi, irrité, fit arrêter sa mere, & l'Evêque soupçonné, jusques à ce qu'on connût la vérité du rapport que *Robert* avoit fait; qu'en-

Alfwine Evêque meurt soupçonné.

An. de N. S. 1047. qu'ensuite, la Reine justifia pleinement son innocence, en subissant l'Épreuve qui étoit alors en usage; & en marchant sur des fers chauds; & que dès que ce miracle fut connu, *Robert* traversa la mer, & s'alla renfermer dans un Monastere. Quelques Auteurs ajoutent, que l'Évêque de *Winchester* ne voulut point subir l'Épreuve du feu, ne voulant pas, disoit-il, tenter Dieu; alleguant la Lettre du Pape *Etienne VI.* de l'an 887: & on dit que cela lui couta quelques années de prison. Mais le P. *Pagi* remarque, que ni *Aelred*, ni aucun Auteur ancien de l'Histoire d'Angleterre, ne rapportent rien de semblable; que cet *Alfwyn* mourut cette année; que *Robert* ne fut relégué que l'an 1051, & qu'il ne revint en grace, qu'après la mort d'*Emma*. Ainsi, il regarde cette Histoire comme une fable inventée.

Mort de Bernon Abbé de Richenou.

Bibl. M. P. T. XV III. Dupin. Sigebert de Script. Eccl. c. 156. Bib. Pat. T. XVIII. p. 56. & c.

Dans cette année mourut *Bernon*, Moine de *S. Gal*, & ensuite Abbé de *Richenou*, près du Lac de *Constance*. Quelques-uns mettent sa mort à l'an 1045. d'autres, à l'an 1048. *Tritheme* le loue comme un homme fort savant. Il étoit particulièrement habile dans la Musique; & il a fait des Livres sur ce sujet. Il a composé aussi un *Traité de l'Avenement du Seigneur*, adressé à *Aribon*; un autre, de la mesure du *Monocorde*; la Vie de *S. Ulric* Evêque d'*Augsbourg*, donnée par *Surius*; & celle de *S. Meginrad*, Evêque & Martyr, donnée par le Pere *Mabillon*, dans la seconde partie du 4. Siecle *Bénédictin*.

On trouve dans la Bibliothèque des Peres, son Livre des choses qui regardent l'Office de la Messe, & du Jeûne des Quatre-tems. Il dit, après *S. Gregoire*, que c'étoit la coutume des Apôtres, de consacrer par la Priere Dominicale,

Il parle dans le 1. Ch. de faire, & de consacrer le Corps & le Sang de *J. Christ*; ce qui ne se peut entendre que du Sacrement: car le propre Corps, & le propre Sang de N. S. ne pouvant, ni être faits, puis qu'ils l'étoient plus de 1000 ans avant que *Bernon* écrivit, ni être sanctifiés, puisqu'ils ont toujours été saints; il faut nécessairement l'entendre du Sacrement. Et que ce soit le sens de l'Auteur, on peut le conclure de ce qu'il parle de la fraction du Corps de *Christ*, ce qui ne se peut entendre de son vrai Corps, qui n'est point sujet à cet accident. Et au Ch. 5. il dit, que nous sommes abreuvez du vin, qui est dans le Calice, en sacrement du Sang de *J. Christ*. D'où les Protestans concluent, 1. Que si cet Auteur avoit été persuadé de la Transsubstantiation, il se seroit exprimé d'une autre maniere. 2. Que de son tems, l'on communioit encore sous l'Espèce du vin.

L'Empereur d'Orient eut, cette année, affaire avec les *Russiens*; & voici l'origine de la guerre.

Plusieurs Scythes vendoient leurs marchandises à *Constantinople*, & ceux de *Constantinople* leur vendoient aussi les leurs. Dans ces ventes réciproques, il y eut des contestations; on en vint aux coups. Un illustre Scythe y fut tué. Le Prince des *Russiens* s'en plaignit; & ayant fait charger plusieurs bateaux, vint attaquer les sujets de l'Empereur. L'Empereur leur envoya des Députés, pour les assurer que s'ils vouloient mettre bas les armes, il leur donneroit satisfaction. Cette proposition fut rejetée; ainsi l'Empereur se prépara à un combat naval, où sa Flotte défit celle des *Russiens*; le vent leur ayant été si contraire, qu'il en fit périr la plus grande partie. Cependant, l'Empereur eut le chagrin

An. de N. S. 1047.

p. 65. Vini poculo in mysteria sanguinis Christi potamur.

Guerre avec les Russiens.

Zon. l. 17. n. 14. p. 254. Cedr. p. 760.

An. de N. S. 1048. **grin d'apprendre**, que 21. de fes galeres s'étant écartées de la Flotte, avoient péri malheureusement. Les

Scythes, qui réchaperent, tombèrent entre les mains d'*Ambustus Cacialon*, qui les défit.

An. de N. S. 1048.



*L'an 1048. de N. S. Le 7. de Constantin Monomaque. Le 10. de Henri Empereur. Le 18. de Henri Roi de France. Le 1. de Damase II. Indict. I.*

Odilon meurt.  
Herm. Cont.  
pag. 141.  
Glab. l. 5.  
Alber. in Chr.  
Fulb. de Chart.  
Hug. de Flavigni.  
Sigobert, Pierre de Blois. Tri-  
sheme.  
Baron.  
Voffius.  
Poffevin.  
S. Mar-  
the. Bol-  
land. ad diem  
Janu. p.  
65. 71.

**P**ierre de Damien met dans cette année, la mort du fameux *Odilon*, cinquieme Abbé de Clugni: d'autres la mettent en l'an 1049. au 1. de Janvier, comme le Martyrologe. Il étoit d'Auvergne, fils de *Beraud*, surnommé *le Grand*, Seigneur de *Mercoeur*; & de *Gerberge*. Il succéda à *S. Maiole* en 994. & il gouverna cette Congrégation de Clugni durant 56 ans: de sorte qu'il paroît qu'il l'avoit déjà gouvernée pendant la vie de *S. Maiole*. L'Eglise de *Lyon* le voulut avoir pour son Evêque, après la mort de *Burcbard*: mais il refusa cet honneur, pour vivre dans la solitude. Il fut cinq ans, avant que mourir, fort languissant. Il avoit 87 ans, quand il mourut. Le Cardinal *Pierre de Damien* & le Moine *Lotfald*, ont écrit sa Vie. *Odilon* avoit écrit la Vie de *Maiole* son prédécesseur, & celle de l'Imperatrice *Adelaide*, qui se trouvent dans le V. Tome des Anciennes Leçons d'*Henri Canisius*, & dans la Bibliothèque de Clugni de *Martin Marrier*. On y trouve aussi 14 Sermons, pour la fête de N. S., de la Vierge, & des Saints. Il y a aussi 4 Hymnes, que *S. Odilon* composa à l'honneur de *S. Maiole* ou *Mayeul*. On lui attribue des miracles sans nombre, comme, d'avoir rendu la vue à un Aveugle, traversé les fleuves sans bateau, multiplié les poissons dans un repas, chassé la fièvre, tiré *Benoit VIII.* du Pur-

Ses prétendus miracles.

gatoire, guéri un homme qui avoit les écrouelles, & un autre qui tomboit du mal-caduc. On raconte encore d'autres choses, comme entre autres, qu'un Muet reprit la parole, en buvant l'eau dans laquelle *Odilon* s'étoit lavé les mains. C'est un Cardinal, & le fameux *Pierre Damien*, qui racontent cela; mais je ne croi pas qu'il y ait rien à craindre pour le salut de ceux qui doutent de ces miracles.

On prétend que c'est lui qui a institué la *Commemoration générale des Trépassés*, sur ce qu'un Cavalier lui dit qu'il avoit rencontré, en venant du Pèlerinage de Jérusalem, un Hermite qui lui avoit dit, que l'Abbé *Odilon* avoit le crédit de délivrer les ames, des peines qu'elles souffroient en l'autre Vie; & qu'il devoit l'exhorter, & ceux de sa Communauté, à continuer leurs prieres & leurs aumônes pour les Morts. On a le Décret de cette Commémoration, fait à Clugni; le jour marqué à cette Fête des Morts, est le 2. de Novembre, où l'on n'oublie pas de sonner toutes les cloches. On y dit les Vêpres des morts: le lendemain, on en fait l'Office: la Messe est solemnelle, & on nourrit 12 Pauvres. *Odilon* eut pour successeur *S. Hugues*, dont nous parlerons ailleurs.

Il a institué la commémoration des Trépassés.  
Vita sec. 6. Bened. part. 1. c. 13.  
Glab. l. V. c. 1.

*Laurent* Archevêque d'*Amalphi* mourut aussi. Il avoit été Précepteur de *Gregoire VII.* Il savoit très bien,

*Laurent* Arch. d'*Amalphi* meurt.

An. de  
N. S.  
1048.

bien, à ce qu'on dit, le Grec, & le Latin; ce qui étoit beaucoup pour ce tems-là. *Bennon* dit aussi, qu'il étoit un insigne Magicien; ce qui a cruellement irrité le Cardinal *Baronius*.

S. Poppon meurt.  
*Vid. Bol-land. Acta Sanct. ad 25. Jan. p. 637. Vita Poppon. & Adel. matris.*

On met dans la même année, la mort de *S. Poppon* Abbé du Monastere de *Stavelo*, dans le Diocèse de Liege. Il avoit été homme de guerre; ensuite il se fit Moine, & il engagea sa mere à se faire Religieuse. Ce fut lui qui, après la mort de l'Empereur, accorda les Princes de l'Empire. Il refusa l'Evêché de la Ville de *Strasbourg*, que l'Empereur *Conrad* lui offrit. Il reforma plusieurs Monasteres, & il établit plusieurs Abbez en divers lieux. On lui attribue plusieurs miracles après sa mort; mais on peut douter de la vérité de ces faits, sans offenser Dieu. Ce fut lui qui, comme je l'ai dit ailleurs, détourna l'Empereur *Henri* d'un spectacle auquel il se divertissoit, qui étoit d'exposer à des Ours, un homme nud frotté de miel. *Poppon* représenta si bien à l'Empereur & aux Seigneurs, l'inhumanité de ce divertissement, qu'il en fit abolir l'usage. Cette année ne fut pas seulement funeste aux Archevêques & aux Abbez, elle le fut aussi au Pape.

*Ord. Fris. l. 6. c. 33. Leo Ost. l. 2. c. 82. Contr. p. 141. Mort de Damase II. Ciaccon.*

L'Empereur avoit envoyé à Rome, *Poppo* Bavaois, Evêque de *Brixen*, pour être Pape: les Romains, n'osant pas s'opposer à la volonté de l'Empereur, le reçurent, & il fut nommé *Damase II*. Mais son Pontificat ne fut que de 23 jours. On dit qu'il mourut de poison, à *Palestrine*. C'est le premier Pape qui s'est fait couronner à la façon des Rois. Il fut enterré à *S. Laurent* hors de Rome, & le *S. Siege* vaqua six mois. Ce *Damase* n'avoit été mis sur le *Siege Papal* qu'au mois de Juillet de cette année, quoique

*Clement II*. fût mort l'an 1047. au mois d'Octobre. On s'étonne que l'Empereur n'eût pas envoyé plutôt *Poppo*, qui fut nommé *Damase*; mais il faut sçavoir, qu'après la mort de *Clement*, les Romains prièrent l'Empereur de leur donner pour Pape *Halinard*, qui avoit été fait Archevêque de Lyon l'an 1046: qu'*Henri* y consentit; mais qu'*Halinard*, pour éviter d'être fait Pape, ne vint point à la Cour de l'Empereur. C'est ce que nous apprend le Chronographe de *S. Benigne*, qui se trouve dans le Tome I. du *Spicil. de Dacheri*.

*Baronius* dit, que *Benoit IX*. s'empara, pour la quatrième fois, du *Siege Papal*, par la faction de ses parens, qui avoient toujours un grand Parti à Rome: mais il n'apporte aucun témoin de ce fait. On dit même, qu'avant que *Poppo* fût élu, *Benoit*, touché de repentir, appella *Barthelemi* Abbé de la *Grotte-ferrée*, & lui découvrit ses péchez; & que l'Abbé lui ayant fait comprendre qu'il ne pouvoit plus exercer les fonctions du Sacerdoce, *Benoit* renonça à sa Dignité.

*Orderic* rapporte, que pendant la vie du Pape *Damase II*, *Brunon* Evêque de *Toul*, (qui fut Pape, & dont nous parlerons l'année suivante) vint à Rome; & que dans le chemin il entendit des Anges qui chantoient, „ Le Seigneur dit; *J'ai des pensées de paix, & non d'astiction* ". Il ajoute, qu'il fut bien reçu par le Pape *Damase*, & qu'il fut ordonné Evêque & Cardinal. Mais le *P. Pagi* remarque, que dans ce Siecle, les Evêques n'étoient point créés Cardinaux, & qu'ils se trouvoient assez honorez de l'Episcopat. Si cela est, il faudra mettre cette Histoire, avec les contes que nous rapporterons l'année suivante sur ce *Brunon*.

*Thierry* Comte de Hollande ayant été

An. de  
N. S.  
1048.

*Benoit IX. s'em- pare du Siege. Vis. Barb. in Thes. Act. Poff. p. 429.*

*Ord. l. 1. p. 372. Brunon Evêque de Toul. Contes sur son sujet.*

An. de  
N. S.  
1048.

*Chr. Belg.*  
Thierry  
tue le  
frere de  
l'Evê-  
que de  
Colo-  
gne, est  
bleffé &  
mis à  
mort.

*Calvis.*  
ex Ann.  
Fland.  
L'Em-  
pereur  
donne  
le Duché  
de Lor-  
raine.

Mort  
de Va-  
zon.  
*Valor.*  
*And. in*  
*Bib. Belg.*  
p. 849.

été invité à un Tournoi à Liege, s'y rencontra avec plusieurs de ses gens; & tua, par malheur, le frere de l'Evêque de Cologne, qui, pour venger la mort de son frere, vint ravager le *Brabant*, & se faisit de *Dort*. Le Comte *Thierry* la reprit de nuit, & chassa les ennemis; mais se promenant sans être sur ses gardes, il fut bleffé par des ennemis, qui étoient demeurez cachés, & il mourut de sa blessure le 15. de Mai. Son frere *Florent* lui succeda.

*Godefroi* Duc de Lorraine fit encore cette année la guerre à l'Empereur, lequel donna le Duché de Lorraine à *Frederic de Lutzelbourg*.

*Favyn*, dans son Histoire de Navarre l. III. p. 146. rapporte à cette année une fourberie de *Garcias* Roi de Navarre, pour surprendre *Ferdinand* son frere. Il contrefit le malade dans sa Ville de *Nagera*. *Ferdinand* son frere l'y vint visiter: mais ayant été averti qu'on vouloit l'arrêter, il se sauva en diligence, détestant la perfidie du Navarrois, qui pour se justifier fit des sermens execrables; & qui, pour faire voir son innocence, alla visiter à *Burgos* *Ferdinand* qui étoit tombé malade, mais qui le fit arrêter, & qui lui demanda les Terres de *Bureva*, les sept *resorts* de Castille la Vieille, avec la Ville de *Nagera*. *Garcias* ayant gagné ses gardes à force d'argent, se sauva à *Nagera*, & ayant levé une Armée, entra dans la Castille, mit tout à feu & à sang, depuis *Bureva* jusqu'aux environs de *Burgos*. Nous verrons ce qui arriva dans la suite.

*Vazon* Evêque de Liege, qui avoit succédé l'an 1041. à *Richard* de Haynaut, mourut dans cette année. Ce Prélat étoit fort estimé. On disoit de lui, que le Monde périroit, avant qu'il s'élevât un second

*Vazon*. C'est ce que porte son Epitaphe.

*Ante ruet mundus, quàm surget Vaso secundus.*

*Alberic* en parle avec éloge, & *Anselme* Evêque de Liege a écrit sa Vie.

Quoique le Légat du Pape eût fait déposer *Mauger* Archevêque de Rouen, parce qu'il avoit excommunié le Duc de Normandie & son Epouse *Mathilde*, dont nous avons parlé dans l'année 1046; & cela dans la vue de faire le Comte d'*Arques*, son frere, Duc; cependant, il y eut encore bien des troubles à ce sujet-là. Le Comte d'*Arques*, ayant son Parti formé, leva une Armée. Le Duc le poussa, & l'assiegea dans le Château d'*Arques*. Le Roi *Henri I.* qui changeoit de parti selon ses interêts, ou selon son caprice, entreprit hautement la défense de ce Comte, & alla en personne jetter des vivres & du secours dans *Arques*. Nonobstant ce rafraichissement, le Duc tint toujours bloqué ce Château; & le Comte manquant de vivres, fut obligé de capituler, moyenant la vie sauve, & quelques Terres pour sa subsistance.

Les débris du Parti se sauverent vers le Roi, qui, jaloux des prospéritez de *Guillaume*, & poussé par les Comtes d'Anjou & de Poitou, se promettoit de lui enlever bien-tôt son Duché. Ses troupes-mêmes s'avancerent vers Rouen; mais les Normans taillerent son Avant-garde en pieces, entre *Escouy* & *Mortemer*; si bien qu'il fut contraint de rebrousser vers Paris, & de remettre à *Guillaume* le Château de *Tilleres*. C'est-là le commencement des guerres qu'il y eut entre les Rois de

An. de  
N. S.  
1048.

*Mezerai.*  
Trou-  
ble en  
Nor-  
mandie.

Guerre  
entre  
Guilla-  
me de  
Nor-  
mandie  
& le  
Comte  
d'Ar-  
ques.

*Mezerai.*  
Le Roi  
Henri  
veut en-  
lever le  
Duché  
de Nor-  
mandie,  
mais ses  
efforts  
font  
Fran-  
vains.

An. de  
N. S.  
1048.

Des  
Turcs.

France, & les Princes Normans qui regnerent en Angleterre.

Quelques-uns prétendent, que c'est dans ce tems que commença la puissance des *Turcs*. *Zonaras* dit, que les *Turcs* étoient sortis des *Huns*, & qu'ils habitoient le côté septentrional du Mont Caucase.

Sarra-  
fins.

Les Sarrafins étant divifez en plusieurs factions, *Muchmet* fils d'*Imbraël* Prince de Perse & de Medie, qui étoit Sarrafin, & qui avoit guerre contre le Kalife de Babylone Mahometan, appella *Tangrolips* Mucalet Turc, à son secours, & défit les Indiens & les Babyloniens, par le moyen des *Turcs*.

*Zonar.*  
v. 25. l.  
17. p.  
255.  
Irrup-  
tion des  
Turcs.  
*Cedr.* p.  
767.  
*Tangro-*  
*lips* Roi  
des na-  
tions.  
p. 771.

Ceux-ci ayant connu la foiblesse des Sarrafins, tournerent leurs armes contre eux, & les pillerent. *Muchmet* envoya contre eux 20000 hommes, que les *Turcs* tuerent en partie, & renvoyerent le reste à *Muchmet*. Ensuite les *Turcs* ayant levé une grande Armée, combattirent *Muchmet*, qui périt dans le combat, & *Tangrolips* fut déclaré Roi des Nations qui étoient auparavant soumises à *Muchmet*. Ainsi les *Turcs* s'emparerent de l'Empire des Perses & de Babylone; mais ayant voulu faire une irruption dans la Médie & dans l'Arménie, *Ambustus*, avec des Rois ses voisins, leur alla au-devant, les vainquit, & les défit. Cette année, l'Empereur des *Turcs* voulant se venger de la perte qu'il avoit faite l'année précédente, envoya un Général nommé *Abraham Alimus*, avec 100000 hommes, en Arménie, qui, après avoir remporté une glorieuse victoire sur les Romains, revint encore les attaquer, & les vainquit une seconde fois; mais sa victoire lui coûta beaucoup. On dit que les *Turcs* prirent alors une Ville où il y eut plus de 140000 hommes de tuez soit par le fer, soit

Ils font  
défaits.  
pag. 773.

Vain-  
queurs.  
*Cedr.*  
mes que  
cela arri-  
va la se-  
conde In-  
diction.  
Vaincus  
par *Am-*  
*bustus*.

par le feu: mais enfin, on dit que les *Turcs* furent vaincus par *Ambustus*.

Il ne fera pas inutile de remarquer ici, que *Tangrolips*, que l'Auteur de l'Histoire des Sarrafins appelle *Togrubec*, fut appelé *Sultan*, qui est un mot *Persan*, comme on le prouve par une ancienne Médaille de *Chosroës* où l'on voit ce mot ASSOLTAN; & ce *Chosroës* se donna ce titre dans sa Lettre à l'Empereur *Justinien*.

Dans ce même tems, certains peuples qu'on appelle *Patzinaciens*, qui habitoient au-delà du *Danube*, depuis le *Boristbene* jusques aux campagnes de la *Pannonie*, & qui demouroient dans des tentes, ayant traversé le *Danube*, se donnerent à l'Empereur d'Orient, & embrasserent la Religion Chretienne. On leur donna quelques lieux pour habiter; mais sur de certains ombrages qu'ils eurent, ils abandonnerent les lieux qu'on leur avoit donnez pour leur domicile, & ils allerent en Moscovie. *Baronius* met cette Histoire à l'année suivante; & il dit que *Cegene* qui étoit le Chef de trois de ces Peuples, étant persécuté par le premier Prince de ces Nations, nommé *Tyracus*, implora le secours de l'Empereur, promettant qu'il se feroit batiser, lui & les siens; ce qu'il fit, l'Empereur lui ayant envoyé le Moine *Euthymius*. Il fut appelé dans le Batême, *Patrice*.

Comme ce *Cegene*, avec les siens, faisoit des ravages sur les Terres de *Tyrachus*, *Tyrachus* en fit faire des plaintes à l'Empereur; mais n'étant pas content de la réponse qu'on lui fit, ayant passé le *Danube*, il vint envahir avec ses troupes les Terres de l'Empire. L'Empereur envoya aussi-tôt une Armée, pour secourir *Cegene*, qui s'étant apperçu que les

An. de  
N. S.  
1048.

*Tan-*  
*grolips*  
appellé  
*Sultan*.  
*Elnac.*  
l. 3. *hist.*  
*Sarac.*  
c. 7.

*Ducan-*  
*ge in dis-*  
*sertat.*  
*XVI. ad*  
*Joivill.*  
*Manand.*  
*Protoc.*  
*Ecc. l.*  
*Theoph.*  
*Simocas-*  
*ta. l. 4.*  
*c. 8. l. 5.*  
*c. 13.*  
*Ducange*  
*de Turc.*  
*Sultan.*  
*Patzina-*  
*ciens*  
embras-  
sent la  
Religion  
Chre-  
tienne.  
*Baronius*  
*Curopal.*  
p. 182.  
*Zon. l.*  
17. n. 26.  
p. 257.  
258.  
*Cedr. p.*  
775.  
*Cegene*  
se fait  
Chre-  
tien.

*Pat-*

An. de *Patzinaciens*, à force de manger, N. S. 1048. avoient la colique, conseilla aux troupes de l'Empereur de les aller attaquer dans cet état; ce qu'ils firent très heureusement, & battirent ces Peuples.

Ensuite, l'Empereur ayant la guerre contre les *Turcs*, envoya de ces *Patzinaciens* en *Iberie*: mais ils ne voulurent pas aller jusques-là; ils se joignirent avec leurs compatriotes, secouerent le joug; & ayant ravagé la *Thrace*, & battu les troupes de l'Empereur, ils firent une trêve de 30 ans avec lui.

Will. Tyr. de bell. sacr. l. 1. c. 6. ed. Bas. p. 9.

On met dans cette année la construction de l'Eglise de la *Ste. Résurrection*, ou du *S. Sepulcre*, à *Jerusalem*, *Nicephore* étant Patriarche.

L'Ancienne Chronique de *Savoie*, *Françoise* & *Latine*, *M S*; *Championier*, *Pingon*, *Vanderburgh*, les deux *Paradins*, *Doglion*, *Botero*, *Fabricsius*, *Delbene*, *Papyre Masson*, *Favin*, & *Blondel* rapportent la mort d'*Humbert* Comte de *Savoie* à cette année. Il fut inhumé devant le grand Portail de l'Eglise de *S. Jean de Maurienne*, où se voit encore aujourd'hui une ancienne Sepulture de marbre, en laquelle furent depuis inhumés deux autres Comtes de *Savoie*, savoir, *Amé I.* & *Boniface*, à la mémoire desquels on a dressé cette Epitaphe.

*Humberto, Amedeo Caudæ, Bonifacio, Maurianæ primùm, deinde Sabaudie Comitibus, qui adepti rebus gloriose gestis immortalitate, hoc tumulo quiescunt; Canonici Maurianenses.*

*Tum ne tam insignium Principum memoria deperiret, cum ut ab illis in Ecclesie & divini cultus augmentum, deinde ac liberaliter erogata agnoscerent, ponendum curaverunt.*

*Vix satis unus erat tribus vivensibus orbis, Trinorum est cineri sola sed urna satis. Vive ergo humana mortis memor, asque perenne Virtutes prater disce manere nihil.*

An. de N. S. 1048.

*Humbert* fut surnommé aux *blanches mains*, parce qu'il avoit les mains blanches, comme un de la Maison des Comtes de *Champagne* eut ce même nom.

Il eut plusieurs enfans:

*Amé* premier du nom, Comte de *Savoie* & de *Maurienne*, comme je l'ai dit. Ce Prince reçut magnifiquement l'Empereur *Henri*, qui alloit à *Rome* pour se faire couronner: il l'accompagna jusqu'à *Ast*, & il auroit obtenu de lui la Seigneurie d'*Ast*, si les *Astefans* ne s'y étoient opposés. Il suivit *Henri* à son voyage, où il mena un si grand train, qu'étant allé un jour au Palais de l'Empereur à *Verone*, & ayant demandé audience, elle lui fut accordée; mais non pas à sa suite. Sur quoi *Amé* repartit; qu'il ne vouloit pas entrer, si on ne laissoit entrer sa queue, appellant ainsi les *Gentilshommes* qui l'accompagnoient. C'est ce qui a fait qu'il a été surnommé *la queue*.

*Humbert* eut encore *Burchard*, *Aimon*, *Odon* qui mourut avant l'an 1060, & qui épousa *Adelaide* Marquise de *Sulz*.

*Anselme* Chanoine de *Liege*, de l'Eglise de *S. Lambert*, Doyen de *Namur*, ayant été prié par *Ida* Abbessse de *Cologne*, d'écrire l'Histoire des Evêques de *Liege*, l'entreprit, & fit cette Histoire depuis l'an 666. jusqu'à l'année 1048, qui est cette année. Elle a été imprimée à *Liege* l'an 1612, 4<sup>o</sup>. avec 4 autres Auteurs qui ont écrit sur la même matiere.

An. de  
N. S.  
1049.

An. de  
N. S.  
1049.

*L'an 1049. de N. S. Le 8. de Constantin Monomaque. Le 11. d'Henri Empereur. Le 19. de Henri Roi de France. Le 2. de Leon IX. Indict. II.*

*Anselm. in Istin.*  
Les Rois demandent un Pape.

*Wibert.*

*l. 2. c. 1. 2.*

*Vit. Leon.*

*Vita*

*Leon. M.*

*S. apud*

*Duchêne*

*Hist. PP.*

*Leo Offi.*

*l. 2. c. 82.*

*Maimb.*

*Decad. de*

*l'Emp.*

*151. Dupin.*

*Alex. Nat.*

*LEON*

*IX. est*

*élu, s'y*

*oppose*

*& ac-*

*cepte.*

*Lamb.*

*Schafn.*

Après la mort du Pape *Damase*, les Romains députerent vers l'Empereur en Allemagne, pour le prier de leur donner un Pape qui fût un homme de bien, de savoir, & d'autorité, & qui pût remettre en honneur la Dignité Episcopale.

*Henri*, pour cet effet, tint à *Wormes* une Assemblée de Princes & de Prélats. *Brunon* Evêque de *Toul* en Lorraine, de la Maison des Comtes d'*Apsbourg*, fils d'*Hugues* Comte d'*Egisheim*, s'y trouva, parce qu'il ne se faisoit rien sans son avis dans la Cour Impériale; & sans qu'il soupçonnât rien de semblable, il fut choisi par tous les assistans pour remplir la Dignité Papale, comme ayant toute la capacité nécessaire pour un si grand Emploi. *Orderic* dit l. I. p. 372. que *Damase* l'avoit fait Cardinal: mais *Wibert* dans la Vie de ce Pape n'en dit rien; & le P. *Pagi* remarque que dans ce Siècle les Evêques n'étoient pas faits Cardinaux: (in Brev. Gest. Pontif. T. II. p. 390.) Ce Prélat, surpris de sa nomination & de son élection, s'y opposa fortement; ensuite il demanda trois jours pour penser à ce qu'il devoit faire, & il passa ces trois jours en jeûne & oraison; après quoi, étant de nouveau sollicité d'accepter l'Emploi qu'on lui offroit, il fit une confession de ses péchez, afin de faire changer l'élection. Mais voyant qu'on ne vouloit point écouter les excusés, & que chacun témoignoit un grand desir de le voir Pape, il accepta cette

Dignité, en présence des Députés Romains, sous cette condition, que tout le Clergé & le Peuple Romain verroit avec plaisir son élection. Après quoi, étant retourné dans le lieu de son séjour, il y célébra la fête de Noël. De là ayant pris l'habit de Pèlerin, il se mit en chemin pour aller à Rome, dès le 27. jour du mois de Décembre de l'an 1048. Dès qu'on fut qu'il approchoit de Rome, toute la Ville presque lui vint au-devant. Pour lui, il marchoit à pieds-nuds. Dès qu'il vit ainsi le Peuple & le Clergé, il leur déclara, que si son élection ne leur agréoit pas, il s'en retourneroit fort agréablement dans sa Patrie; & que ce n'étoit que par contrainte, qu'il se chargeoit d'un si grand Emploi. Mais lorsqu'il entendit les applaudissemens & les acclamations des Romains, il se laissa consacrer, ce qui arriva au mois de Février; & il fut élevé sur le Siege Papal le 12. de Février 1049, sous le nom de *Leon IX.*

*Othon de Frisinghe* ajoute diverses choses. Il dit que ce *Leon IX.* ayant déjà les Ornemens Pontificaux, passa par la Bourgogne, pour aller prendre à Rome la possession de son Siege, & qu'il vint visiter la célèbre Abbaye de Clugni, dont *Hildebrand* étoit, à ce qu'il dit, le Prieur. Cet *Hildebrand*, qui ne pouvoit souffrir que l'Empereur se mêlât de faire des Papes, représenta à *Leon*: „ Qu'il lui seroit, non-seulement „ honteux, mais aussi très dange- „ reux,

Consa-  
cré.

l. 6. c. 33.  
p. 125.

*Maimb.*  
p. 152.  
Hil'e-  
brand ne  
veut  
point  
que les  
Papes  
soient  
faits par  
les Em-  
pereurs.

An. de N. S. 1049. **Conseil d'Hildebrand.**

reux, de recevoir d'une main Laïque le Souverain Pontificat, ainsi qu'avoient fait plusieurs de ses prédécesseurs, qui s'en étoient très mal trouvez; témoin *Clement & Damase*, lesquels venant d'être installés par l'Empereur, contre les Canons qui veulent que l'élection se fasse librement par le Peuple & par le Clergé, avoient été, par un manifeste jugement de Dieu, presque aussi-tôt précipitez dans le tombeau; qu'ils étoient montés sur le Trône de *S. Pierre*, par la Puissance temporelle, contre les ordres de l'Eglise. Qu'il y avoit un moyen sûr & très facile de tout accorder, de rendre à Dieu ce qui lui appartient, en sauvant les droits de l'Eglise, & de satisfaire au désir & à la volonté de l'Empereur. Qu'il n'y avoit pour cela qu'à aller à Rome, avec un peu moins de bruit & de pompe, & qu'à y entrer simplement, comme un homme qui va visiter les Saints Lieux. Qu'il lui répondoit, que le Peuple & le Clergé, ravivés d'une si grande modestie, à laquelle ils devront leur liberté, ne manqueroient pas aussi-tôt de l'élire librement & canoniquement; & qu'ensuite il auroit, avec le repos de sa conscience, la satisfaction d'être entré dans la Bergerie de *Jesus-Christ* par la porte, comme le bon Berger; & non pas comme un Voleur, par la fenêtre.

On dit que *Leon* goûta les avis de *Hildebrand*; qu'il se dépouilla sur le champ des Habits Pontificaux; & que s'étant vêtu simplement en Pèlerin, il fit le voyage de Rome en cet état, avec *Hildebrand*, qui avertit les Romains de ce qu'il avoit fait pour la liberté des Elections; & qu'il fut ensuite élu, avec un grand

applaudissement du Clergé & du Peuple, le 13. de Fevrier.

Mais ce recit d'*Othon de Frisinge*, que *Baronius* a suivi, est contraire à ce que d'autres Historiens plus instruits disent; qui posent, que ce fut de *Toul* que *Leon IX.* partit en habit de Pèlerin pour Rome; qu'*Hildebrand* vint dans l'Assemblée de *Wormes*, & qu'il n'étoit point alors Pricur de *Clugni*.

Nous avons vu dans l'année précédente, que *Leon IX.* à ce qu'en dit *Sigebert*, avoit entendu la voix des Anges, comme il alloit occuper le Siege Papal. Il faut ajouter à ce conte, celui de *Baronius*; c'est qu'avant que d'être Pape, il lui sembla de voir un vénérable Vieillard, qui le menoit par un chemin fort raboteux, dans un vieux Temple, où il le fit seoir sur un beau siege auprès de lui, & il lui dit: „ C'est „ ici le Trône où tu seras élevé, „ au bout de cinq ans, & tu entendras ces paroles: *Entre, bon serviteur & fidele; tu m'as été fidele en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup. Entre dans la joye de ton Seigneur* „. On n'a rien oublié, pour élever ce Pape. On dit, qu'un jour ayant trouvé un pauvre Lépreux devant sa porte, il le mit dans son lit; & que ne l'ayant pas trouvé, il comprit qu'il avoit reçu *Jetus-Christ*. Mais quittons ces contes, & poursuivons l'Histoire de ce Pontife.

*Leon* étant sur le Siege Papal, se trouva dans un aussi grand embarras, qu'un Laboureur qui, ayant entrepris de cultiver un champ tout plein d'épines, est épouvanté par le travail.

On dit même, que sans les présents que lui apportèrent les Députés des Nobles de la Province de *Benevent*, il n'auroit pas eu de quoi

An. de N. S. 1049.

*Sigeb.* p. 450. p. 597.

Contes sur le Pape *Leon*.

An. de N. S. 1049. se nourrir, & ses gens; parce qu'il ne trouva rien dans les coffres de la Chambre Apostolique.

Il fit tenir un Concile à Rome, qui est le IV. où il confirma les Décrets de quatre autres Conciles, & des Papes ses Prédécesseurs; il condamna les Simoniaques, & déposa quelques Evêques accusés de Simonie. Il défendit la vente des Autels, & les mariages des Cousins. Il approuva la translation de Jean Evêque de Toscanelle, au Siege de Porto, comme nécessaire; & lui confirma, à lui & à ses successeurs, tous les biens de l'Eglise de Porto; entre autres, l'Île de S. Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputée par l'Evêque de Ste. Sabine. Il arrêta, que tous les Clercs qui viendroient des Hérétiques, conserveroient les Ordres qu'ils avoient reçus; mais qu'ils ne seroient pas avancés à de plus grands honneurs. On dit que dans ce Concile, l'Evêque de Sutri ayant voulu se justifier de la Simonie, & voulant jurer, fut frappé tout d'un coup, & fut emporté comme mort. Pierre de Damien fait mention de ce Concile, dans une Lettre qu'il écrit à Henri Archevêque de Ravenne.

La corruption étoit si grande, que ce Pierre de Damien se vit contraint d'écrire un Livre, qui avoit pour titre *Gomorrheus*, dont j'ai parlé au commencement de ce Siecle, & de l'adresser au Pape Leon, qui l'approuva par une Lettre. Dans ce Livre, outre ce que j'en ai déjà rapporté, Pierre de Damien prouve, que les Clercs qui tombent dans des crimes d'impudicité que la pudeur ne permet pas de nommer, doivent être privés pour toujours des fonctions de leur Ordre. Il rejette les Canons des Livres pénitenciaux, qui imposent des Pénitences trop legeres pour ces crimes, dont il décrit l'énormité.

Livre de Pierre de Damien, nommé Gomorrheus.

Ce Livre fut fort approuvé, comme je l'ai déjà dit, par le Pape Leon IX. qui témoignoît beaucoup d'estime & de considération pour Pierre de Damien; mais qui perdit cette estime, par les calomnies de ses ennemis: ce qui l'obligea à écrire au Pape, pour se plaindre de ce qu'il avoit ajouté foi à ses calomniateurs; & il prend Dieu à témoin de son innocence. Il commence sa Lettre, par ce que le Peuple d'Israël dit à Moïse; *Que l'Éternel voye & juge, car tu nous as mis en mauvaïse odeur auprès de Pharaon.* Il dit, qu'il n'est pas surpris que le Pape se fût laissé surprendre, puisque David, qui étoit rempli de l'Esprit prophétique, crut aux calomnies de Siba, contre Mephiboseth.

Le Pape Leon IX. si nous en croyons Herman Contract, assembla un autre Synode à Pavie.

L'Abbé de S. Remy de Rheims, nommé Hérimar, l'ayant invité de bénir sa nouvelle Eglise, ce Pape vint à Rheims vers le mois d'Octobre, avec les Archevêques de Treves, de Lyon, de Bezançon, & l'Evêque de Porto. On fit la translation du corps de S. Remy dans cette nouvelle Eglise, en grande cérémonie, & le Pape fit gloire d'être un de ceux qui portoient le corps de ce Saint. Cette translation est décrite fort au long par Baronius. On dit qu'il y avoit tant de monde, qu'on fut obligé de passer la chaise de S. Remy par une fenêtre. Après quoi Leon tint un Concile à Rheims, qui dura quelques jours, & qui fut composé de cinquante Prélats.

On prétend que le Roi de France, qui avoit été invité par l'Abbé de S. Remy d'assister à la Dédicace de sa nouvelle Eglise, & qui l'avoit promis, en fut détourné par quelques Seigneurs Laïques, & par des Evê-

An. de N. S. 1049.

Pierre de Damien accusé auprès du Pape Leon IX.

Exod. V.

2. Sam. XLX.

Synode à Pavie. Mabil. ad sec. II. Bened.

Part. I. p. 711. Concil. T. IX. p. 1028.

Leon IX. va à Rheims. Translation du corps de S. Remy. Concile à Rheims. Concil.

T. IX. p. 1028.

Acta Concil. Rhem.

Chronog. Saxo.

Rodolph. de Diceto. p. 475.

An. de N. S. 1049. Evêques, qui appréhendoient qu'on n'examinât leur conduite; & qu'il écrivit même au Pape de différer sa venue en France: mais cela ne l'en empêcha pas.

Contestation entre les Archevêques de Rheims & de Treves.

Baron. à la fin du T. XII. dans l'append. à l'an 1049. Marlot. Tom. II. Métropol. Rom. l. I. r. 28. Job. Pap. in Speculo Chronog. Saxt. ad a. 1046.

Concil. T. IX. p. 1038.

Il y eut quelque contestation entre les Archevêques de *Rheims* & de *Treves*, pour la séance. Le Pape ne voulut pas décider ce différend alors; mais on trouva un moyen de disposer les Sieges sur lesquels on étoit assis, qui accommoda tout le monde.

Après quoi, le Pape étant entré, revêtu des Habits Pontificaux, comme pour célébrer la Messe, après quelques Litanies chantées; *Pierre*, Diacre de l'Eglise de Rome, ouvrit le Concile, proposâ les Questions qui devoient le traiter touchant plusieurs Abus qui se pratiquoient dans la France; comme, de la Simonie; des Eglises dont les Laïques s'étoient emparez; des Mariages défendus; de ceux qui ayant des femmes légitimes, en prenoient d'autres; des Moines & Clercs, qui quittoient l'Etat Ecclésiastique pour le Monde; de l'oppression qu'on faisoit des pauvres; du péché de Sodome, & de quelques Hérésies. Ensuite il exhorta les Prélats de travailler avec le Pape, à arracher ces épines du champ du Seigneur. Il exhorta aussi les Evêques de déclarer, sous peine d'anathème, s'ils n'avoient point été ordonnez pour de l'argent. Les Archevêques de *Treves*, de *Lyon*, & de *Bezançon* déclarerent, qu'ils n'avoient rien donné, ni rien promis, pour avoir l'Episcopat, & qu'ils n'avoient vendu les Ordres à personne. L'Archevêque de *Rheims* demanda du tems pour répondre. Les Evêques firent leur déclaration, & il n'y en eut que 4 qui ne purent pas se purger, savoir, ceux de *Langres*, de *Nevers*, de *Coutances*, & de *Nantes*. Le Diacre se tourna en-

suite vers les Abbez, & leur fit la même question qu'aux Prélats. Plusieurs firent connoître leur innocence: les autres avouèrent leur faute, par leur silence; & l'Abbé de *Potiers*, accusé d'impudicité par l'Evêque de *Langres*, & n'ayant pu se justifier, fut déposé. Sur la fin de cette première Séance, il fut défendu, sous peine d'anathème, de donner le nom de *Primat universel de l'Eglise*, à d'autres qu'à l'Evêque de Rome.

Dans la seconde Séance, l'Archevêque de *Rheims*, après avoir eu quelque Conférence secrète avec le Pape & d'autres Evêques, étant sommé de répondre sur les questions qu'on lui avoit faites dans la Séance précédente, pria l'Evêque de *Senlis* de parler pour lui. Ce Prêlat déclara, que l'Archevêque de *Rheims* n'étoit pas coupable de Simonie. Le Pape ordonna, qu'il se purgeroit par serment; il demanda du délai, on le lui accorda, à la charge qu'il se trouveroit au Concile qui se tiendroit à Rome à la mi-Avril de l'année 1050.

On renvoya à la Session suivante, la contestation qui étoit entre cet Archevêque, & l'Evêque de *Toul*, touchant l'Abbaye de *Monstier-Randey*. On cita au Concile de Rome de l'année suivante, l'Evêque de *Dal*, contre lequel les Clercs de l'Eglise de *Tours* avoient fait des plaintes, de ce qu'il prenoit la qualité d'Archevêque, & de ce qu'il s'étoit soustrait, avec les 7 Evêques de Bretagne, de la Jurisdiction de l'Archevêque de *Tours*.

Après cela l'Evêque de *Langres* fut accusé de Simonie, d'avoir porté les armes, & commis des homicides, du crime de Sodome, de tyranniser ses Clercs, &c. Un Clerc déclara, que lorsqu'il étoit Laïque, il lui avoit enlevé sa femme; &

An. de N. S. 1049.

Il est défendu de donner le nom de Primat universel, à aucun autre qu'à l'Evêque de Rome.

L'Evêque de Dol cité.

L'Evêque de Langres accusé de Simonie. &c.

An. de  
N. S.  
1049.

qu'après en avoir abusé, il l'avoit faite Religieuse. Un Prêtre déposa, qu'il l'avoit mis entre les mains des Satellites, qui l'avoient beaucoup fait souffrir pour tirer de lui de l'argent. L'Evêque de *Langres* demanda un conseil, & s'adressa aux Archevêques de *Lyon*, & de *Besançon*. Ce dernier, le voulant défendre, perdit la parole. Celui de *Lyon* avoua, que l'Evêque de *Langres* avoit vendu les Ordres sacrez, & extorqué une somme de ce Prêtre; mais il nia qu'il l'eût fait maltraiter. On renvoya son jugement à la Séance suivante.

p. 1040.  
L'Evêque de  
*Langres*  
excommunié.

On la commença par l'Hymne, *Veni, Creator Spiritus*; après quoi, l'Evêque de *Langres* n'ayant osé comparoître, & ayant été appelé par trois fois, & cherché inutilement, il fut excommunié.

Confession de  
l'Evêque de  
*Nevers*.

L'Evêque de *Nevers* confessa, que ses parens avoient donné de l'argent pour son Evêché, mais qu'il n'en avoit rien su. Il ajouta, qu'il étoit dans le dessein de le quitter, & jeta en même tems sa Crosse aux pieds du Pape, qui fut touché de son humilité, & qui lui fit reprendre son Bâton, après qu'il eut prêté serment que l'argent avoit été donné sans qu'il en fût rien.

On reconnut, que l'Abbaye de *Monstier-Randey* étoit de la Jurisdiction de l'Eglise de *Rheims*; par un ancien Privilege de cette Eglise, qu'on lut.

Confession de  
l'Evêque de  
*Coutance*.

L'Evêque de *Coutance* avoua, que son frere avoit donné de l'argent pour son Evêché; que lorsqu'il l'avoit su, il avoit voulu s'enfuir, sans prendre d'Ordination; mais qu'on l'avoit contraint à se faire Evêque: ce qu'il affirma par serment; & il fut déclaré innocent.

L'Evêque de  
*Nantes*  
déposé.

Pour l'Evêque de *Nantes*, il fut déposé, ayant avoué qu'il avoit succédé à son pere dans son Evêché,

pour de l'argent: on lui accorda seulement l'Office de Prêtre.

An. de  
N. S.  
1049.

On excommunia les Prélats qui avoient été citez à ce Concile, & qui n'y vinrent pas; & l'Archevêque de *S. Jaques* en Galice, qui s'attribuoit le titre d'*Apostolique*.

Ensuite on fit douze Canons.

1. Que personne ne seroit élevé aux Dignitez Ecclésiastiques, que par l'élection du Clergé & du Peuple.

2. Que personne n'acheteroit & ne vendroit les Ordres, les Ministres Ecclésiastiques, ni les Autels; & que si quelqu'un des Clercs les avoit achetez, il les rendroit à son Evêque.

3. Que les Laïques ne retiendroient pas les Titres Ecclésiastiques, &c.

4. Qu'il n'y auroit que l'Evêque, ou quelqu'un de sa part, qui pût rien lever dans les Parvis des Eglises.

5. Que l'on n'exigeroit rien pour la Sepulture, pour le Batême, pour l'Eucharistie, & pour la Visite des Malades.

6. Que les Clercs ne porteroient pas les armes, & qu'ils n'iroient point à la guerre.

7. Qu'aucun Clerc, ni Laïque, ne prêteroit à usure.

8. Que les Moines, ni les Clercs, ne quitteroient point leur Etat Ecclésiastique.

9. Que personne ne feroit violence aux Clercs qui voyageoient.

10. Que l'on ne feroit aucune avanie & vexation aux Pauvres.

11. Que personne ne feroit des Mariages incestueux.

12. Qu'il seroit défendu de quitter une femme légitime, pour en épouser une autre.

Après quoi, le Pape excommunia, 1. ceux qui pratiqueroient, ou qui auroient commerce avec les nou-

Canons  
de ce  
Concile;  
*Concil.*  
*T. IX.*  
p. 1041;  
*Dupin.*

*Ne quid  
Laico-  
rum Ec-  
clesiasti-  
cum mi-  
nistre-  
rium  
vel alte-  
ria tenet  
et c.*

An. de  
N. S.  
1049.

Dévo-  
tion du  
Pape  
pour S.  
Remy.  
Miracle  
de ce  
Saint.  
Concil.  
T. IX.  
p. 1043.

Baron.

Chappe-  
ville de  
Syn.  
Mog. T.  
II. in  
not. c. 1.  
Concile  
de Ma-  
yence.

nouveaux Hérétiques, qui étoient en France. 2. Les Sodomites. 3. Quelques Seigneurs qui avoient contracté des Mariages défendus, & fait violence à quelques Evêques ou autres Ecclésiastiques.

Le Pape *Leon* avoit une grande dévotion pour S. *Remy*, qui, à ce qu'on dit, faisoit de grands miracles pour lui. En voici un, qui est fort singulier. *Hérimare* Abbé de S. *Remy* avoit donné à *Leon* une coupe, où le S. Pere prenoit grand plaisir de boire. Malheureusement, cette coupe se rompit. *Leon* avoit l'affaire trop à cœur, pour ne se plaindre pas de cet accident à ceux qui le venoient voir. On chercha un Orfevre pour raccommoder ce qui étoit gâté, & pour en joindre les parties. Quelqu'un se trouva là, qui lui dit, que S. *Remy* avoit tant de pouvoir auprès de Dieu, que par son intercession, il pouvoit remettre la coupe en son entier. Le Pape dit qu'il n'en doutoit pas, & raconta les vertus de son Saint. Ensuite, s'étant fait apporter cette coupe, ou ce gobelet, il mit la piece qui s'étoit rompue, dans sa place, & il commanda qu'on la serrât, jusqu'à ce qu'il la donnât à l'Orfevre: mais il fit tout doucement le signe de la croix. Le lendemain, ô miracle! on trouva le gobelet entier. *Baronius*, de peur qu'on ne l'accuse d'avoir forgé ce conte, cite trois témoins. Qui en pourroit douter? J'en connois plusieurs, qui doutent cependant du fait. Je ne suis pas fort surpris de leur incrédulité: car, qui peut croire qu'un Saint se mêle de raccommoder un verre cassé? On raconte autrement ce prétendu miracle: car on dit que *Leon* pria Dieu qu'il lui accordât, par les miracles de S. *Remy*, de voir le gobelet entier; & que cela arriva dans le moment. On croira au-

tant l'un que l'autre.

Après le Concile de *Rheims*, le Pape alla à *Mets*: il y consacra la Basilique de S. *Arnulphe*, & il composa des Répons à l'honneur de S. *Gorgonius* Martyr. De là il vint à *Mayence*, où se tint un autre Concile, que quelques-uns renvoyent à l'année suivante, & même à l'année 1051. Dans ce Concile on condamna la Simonie. *Sibichon* Evêque de *Spire*, accusé du crime d'Adultere, ayant voulu se justifier en prenant le Saint Sacrement, sa machoire lui demeura tournée; ce qui dura toute sa vie. On y parla aussi de S. *Servatius*, & de sa Légende. C'est ce que nous apprend *Jean Chappeauville*, qui a publié ceux qui ont écrit des Evêques de Liege: mais il ne cite que deux Auteurs sur ce sujet, dont l'un a vécu environ l'an 1350, & l'autre environ l'an 1540.

Le Pape étant allé à *Cologne*, y fut reçu avec beaucoup d'accueil, par *Hertman* ou *Heriman* Archevêque de *Cologne*; & *Wibert* dit que *Leon*, en reconnaissance des honneurs qu'il avoit reçus de ce Prélat, lui donna la Charge de Chancelier du S. Siege, & à ses successeurs, en lui accordant l'Eglise de S. *Jean*. Ainsi *Hertman* a été le premier qui a porté le nom d'*Archichancelier*; c'est ce qu'ont remarqué le Cardinal *Rasponi* à l'année 1051; *Bernard Malinckrot*, dans son Traité des Archichanceliers du Sacré Empire; & *Ciampini*, dans le Catalogue des Bibliothecaires de l'Eglise Romaine. On dit encore qu'il accorda à l'Eglise de *Cologne* ce Privilege, que 7 Prêtres Cardinaux tous les jours célébreroient l'Office divin à l'Autel de S. *Pierre*, en sandales, qui étoient alors les ornemens qu'on permettoit aux seuls Evêques. Ce même Pape accorda aussi aux Chanoines de *Bamberg* l'usage de la Mitre.

L'Em.

An. de  
N. S.  
1049.

Concil.  
T. IX.  
p. 1046.  
Baron.  
Adam.  
Brem. l.  
111. hist.  
Eccl.  
c. 31.  
Herman  
Contr.  
Krantz.  
l. IV.  
Sax. c. 43.  
Chron.  
Hirsaug.  
Monast.  
Wibert  
in vita  
S. Leonis  
l. 1. c. 3.  
Lamb.  
Schaf.  
Alex.  
Natal.  
Les Ar-  
chevê-  
ques de  
Colo-  
gne sont  
établis  
Chance-  
liers de  
l'Eglise  
Ro-  
maine.

Wib.  
l. 2. c. 4.

An. de  
N. S.  
1049.

Henri  
vient en  
Lorrain-  
ne.  
*Calvis.  
ex An-  
nal.  
Flandri-  
cis.*

L'Empereur *Henri* vint, avec une grande Armée, en Lorraine, contre les Princes qui s'étoient rebellez. Il étoit accompagné du Pape *Leon*, & de *Swien* ou *Swenon*, Roi de Dannemarc, qui lui vint rendre hommage. Le Duc de Lorraine fut fort épouvanté de voir venir contre lui tant de troupes; & par le conseil du Pape *Leon*, il vint implorer la clémence de l'Empereur, qui étoit à Aix-la-Chapelle, & qui le remit en garde à l'Evêque de Treves. *Baudouin* Comte de Flandres demeura toujours rebelle; mais voyant que l'orage alloit aussi fondre sur lui, & ne se sentant pas assez fort pour résister, il donna des otages pour assurer l'Empereur de son obéissance.

J'ai mis cette Histoire d'*Henri* après le Concile de Mayence, pour n'interrompre point la suite des Conciles. Cependant, il y a apparence que cela arriva avant ce Concile; car on remarque, que *Leon* vint de *Rheims* à *Mets*, & ce fut alors qu'il consacra la Basilique de *S. Arnulphe*, ou *Arnoul*. Cet *Arnoul* avoit été un Evêque de *Mets*, de qui les Rois de la seconde Race sont descendus. *Theodebert* second Roi de France d'Austrasie se servoit de lui, & fut si content de ses services, qu'il le fit son *Domestique*, qui étoit une Charge considerable; & il lui donna le Gouvernement de six Maisons royales, qu'on croit avoir été dans les six Provinces du Royaume d'*Austrasie*. Ensuite, sa femme *Dode* s'étant faite Religieuse, il fut élu Evêque de *Mets*, environ l'an 610. *Clotaire II.* l'engagea à rester auprès de *Dagobert* son fils aîné, à qui il avoit donné le Royaume d'*Austrasie*: mais enfin, l'amour de la solitude lui fit quitter la Cour, & même son Evêché, pour se cacher dans les déserts de *Vosge*, avec *S. Romaric*. *Goeric* son successeur le fit enterrer dans

Leon  
va à  
Mets  
consa-  
crer la  
Basilique  
de  
S. Ar-  
noul.  
*Arnoul.  
Ste. Mar-  
the Gall.  
Christ.  
& Ge-  
neal. de  
la Mai-  
son de  
Franco.  
Val.  
Ann.  
Franc.  
Pagi ad  
A. 614.*

l'Eglise des Apôtres, qui a eu depuis le nom de ce Prélat. C'est cette Eglise que *Leon* consacra. *M. Arnould d'Andilli* a fait une traduction de la Vie d'*Arnoul*, rapportée par *Surius* au 16. d'Août. Cet *Arnoul* avoit eu de *Dode* sa femme, *Clodulphe*, qui fut Domestique de *Sigebert II.* & depuis Evêque de *Mets*; & *Anschise* Pere de *Pepin de Heristel*, qui fut pere de *Charles-Martel*.

Pour revenir à *Leon*, il fit encore une Hymne à la louange du Martyr *Gorgonius*, que *Diocletien* fit mourir l'an 303.

On prétend, que cette année 1049. le Monastere de *Ste. Odile*, qui avoit été détruit en 1045, fut aussi rétabli par le Pape *Leon IX.* Si on veut savoir qui étoit cette *Odile*, le P. *Hugues Peltre*, Prêtre, Chanoine Régulier de la Congrégation de l'ancienne rigueur de l'Ordre de Prémontré, a fait un Livre sur ce sujet, imprimé à Strasbourg l'an 1702. Il dit, qu'*Odile* étoit fille d'*Athique*, fils de *Leudese*, & petit-fils d'*Archinoald* Duc de Neustrie; qu'elle naquit aveugle, l'an 657; & que son pere n'ayant point voulu souffrir qu'on l'élevât en sa Cour, sa nourrice la porta proche de *Schelestat* à *Scherwiler*; que de là elle fut transportée au Monastere de *Baumes-les-Nonains* où elle fut batisée à l'âge de 13 ans par *Erhard*, & où elle recouvra la vue; que peu après, elle revint à la maison de son pere, mais qu'elle n'y demeura pas longtems; qu'elle se cacha; mais qu'enfin elle revint à *Hobembourg*, Diocèse de *Strasbourg*, où elle fonda un Monastere de filles en 678. Il ajoute, qu'elle mourut âgée de 103 ans.

L'Empereur *Henri* ayant porté la guerre en Flandres dans les Etats du Comte *Baudouin*; ce Comte, parent d'*Edouard*, passa en Angleterre, & implora l'assistance du Roi, qui

An. de  
N. S.  
1049.

Le Mo-  
nastere  
de Ste.  
Odile  
rétabli  
par  
Leon  
IX.

*Larrey.*  
p. 212.  
Le Roi  
d'Angle-  
terre  
prend le  
parti du  
C. Bau-  
douin.

An. de  
N. S.  
1050.

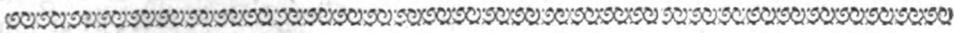
Déré-  
glements  
de Swe-  
non.

qui lui accorda le secours qu'il deman-  
da; & la Flotte Angloise qu'on  
mit en mer, ayant fait peur à *Hen-  
ri*, il se reconcilia avec le Comte  
Flamand.

Le fils du Comte *Godwin*, nom-  
me *Swenon*, qui, quoique marié,  
enleva *Elgine* Abbessé de Chester, &  
voulut l'épouser, & qui s'attira la  
colere de toute la Nation, pensa  
causer bien du mal, parce qu'il équi-

pa une Escadre de huit vaisseaux,  
avec lesquels il s'en alla en Danne-  
marc: mais tous ses efforts furent  
inutiles; & son pere ayant su que  
son indigne fils, avec quelques Pira-  
tes, s'approchoit des côtes d'Angle-  
terre, se mit lui-même sur la Flotte,  
& chassa ces Armateurs. Ce  
malheureux *Swenon* commit encore  
un autre crime, qui le bannit d'An-  
gleterre & de Dannemarc.

An. de  
N. S.  
1050.



L'an 1050. de N. S. Le 9. de Constantin Le 12. de Henri  
Empereur. Le 20. de Henri Roi de France. Le 2. de Leon IX.  
Indict. III.

Calv. ex  
Spang.  
Herm.  
Contr.  
p. 142.

L'Empereur *Henri* fut encore oc-  
cupé, dans le commencement  
de cette année, à établir la paix dans  
la Basse Saxe. *Baudouin* rendit *Cam-  
bray*, *Anvers*, & d'autres Places.  
Mais comme il étoit dans cette oc-  
cupation, il courut un bruit, que  
les Polonois faisoient quelque incur-  
sion dans l'Allemagne; ce bruit se  
trouva pourtant faux, & le Roi  
*Casimir* vint lui-même se justifier à  
l'Empereur.

Wipert.  
in vita  
S. Leonis  
l. 2. c. 4.

Concile  
à Sapon-  
te.

Concile  
à Rome  
contre  
Bereng-  
er.

Le Pape, dans cette année, vint  
dans la *Pouille*, pour y rétablir la  
Religion Chretienne, & pour met-  
tre la paix entre les habitans de ce  
païs, & les *Normans*. Il se rendit à  
*Benevent*, & de là il vint dans un  
Bourg qui étoit situé au pié du *Mont-  
Gargan*, où il tint un Concile, dans  
lequel il déposa deux Archevêques  
qui étoient entrez dans leur emploi  
par Simonie. Ce ne fut pas le seul  
Concile que tint le Pape *Leon*; il  
en tint un autre à *Rome*, contre  
*Berenger*. Nous avons déjà commen-  
cé à parler de ce savant homme,  
à l'an 1035, & nous avons appris  
que dès-lors il commençoit à publier  
ses sentimens.

Tom. I.

Pour le faire connoître un peu  
mieux, avant que de parler des pro-  
cedures qu'on a tenues contre lui,  
& de ce qu'il a fait, je me crois  
obligé de rapporter ici l'estime dans  
laquelle il étoit, & ceux qui se sont  
déclarés ses adverfaires.

A l'égard de l'estime qu'on faisoit  
de lui, il est certain qu'il a été en  
reputation d'un homme savant, ver-  
sé dans la Philosophie, & dans la  
connoissance des Arts liberaux; &  
d'une vie sainte & irrépréhensible.  
Les Dignitez où *Berenger* fut élevé,  
d'*Archidiacre*, de *Scholastique*, c'est-  
à-dire, selon le stile d'aujourd'hui,  
*Théologal*, & de *Trésorier* de l'Egli-  
se d'*Angers*; honneurs, qui n'étoient  
donnez qu'à des hommes graves &  
savans, marquent l'estime qu'on fai-  
soit de lui. L'Auteur du *Fragment  
de l'Histoire, depuis le Roi Robert,  
jusqu'à Philippe*, dit que son nom  
étoit très célèbre entre les *Théolo-  
giens*. *Sigebert* dit, qu'il étoit il-  
lustre dans la connoissance des Arts  
liberaux, & sur-tout excellent *Dia-  
lecticien*. *Platine* assure, qu'il étoit  
célèbre pour sa doctrine. *Antonin*,  
Archevêque de Florence, déclare

Beren-  
ger.

Papir.  
Mass.  
Ann. l. 3.  
Tom. 4.  
hif.  
Franc.  
Sigebert  
descrip.  
Ecclef.  
Plat. in  
Joa. xv.  
Anton.  
Chron.  
tit. 16.  
c. 11.  
§ 20.  
C. ron.  
Cass. l.  
3. c. 3.

H h

qu'il

An. de  
N. S.  
1050.

qu'il étoit très savant. *Hugues Evêque* de Langres dit, qu'il étoit le plus subtil de tous les hommes. La *Chronique du Mont-Cassin* dit, que dans le Concile de Rome tenu sous *Nicolas II.* personne ne lui pouvoit résister. *Bergomas*, dans le Supplément des Chroniques, sur l'an 1049, dit qu'il a passé longtems dans l'esprit de beaucoup de personnes, pour un homme illustre en science, & en sainteté. Le Moine *Clarius*, dans sa *Chronique de Pierre le Vif de Sens*, lui donne ces deux éloges; de *Philosophe admirable*, & d'*amateur des pauvres*. *Platine & Sabellic* le comptent entre ceux qui se rendoient remarquables par leur savoir, & par leur sainteté. *Nicolas Vignier*, qui l'accuse d'avoir été un homme présomptueux & opiniâtre, ajoute; *Quoi qu'au-reste, de bonne vie & de grand savoir*. *Antonin* dit encore, que c'étoit un homme de bien, riche en aumônes, & en humilité; qui ayant de grands biens, les donna pour la nourriture des pauvres, & qui ne voyoit aucune femme. Un Moine Céléstin, dans son *Abregé de l'Histoire universelle*, assure que *Berenger* fut tenu pour saint, après sa mort.

Sabell.  
Enq. 9.  
l. 2.

Vign.  
Bib. hist.  
2. part.  
à l'an  
1039.

Jean  
Lan-  
ziard.

Gul.  
Mal.  
mes. l. 3.

*Guillaume de Malmesbury* dit que, sans hésiter, il fut tenu pour saint par quelques-uns, & approuvé pour avoir fait un nombre presque infini de bonnes actions; & sur-tout pour ses aumônes, & pour son humilité; qu'il avoit paru être, non l'esclave de ses richesses, en les cachant, ou en les adorant; mais leur vrai possesseur, en les distribuant; qu'il étoit si éloigné de l'amour des belles femmes, qu'il n'en vouloit voir aucune, de peur qu'il ne semblât que ses yeux aimassent la beauté, pour laquelle son cœur n'avoit aucun desir; qu'il ne méprisoit point les pauvres, ni n'étoit complaisant aux riches;

qu'il vivoit selon la nature, content du vivre & du vêtement. *Hildebert Evêque du Mans*, que *S. Bernard* appelle un homme digne de tout respect, un grand & illustre Pontife, & une très ferme colonne de l'Eglise; & qui, selon *Baronius*, a mérité d'être mis au rang des hommes célèbres en doctrine & en sainteté, a fait l'Epitaphe de *Berenger*. Il l'appelle „ un homme admirable; le „ soutien, l'esperance, & la gloire du Clergé. Il le met, pour son „ esprit, & pour son éloquence, „ au-dessus de tous les Philosophes, „ & de tous les Poètes. Il dit que „ son cœur & sa bouche étoient „ pleins de Dieu, & pour sa sainteté, & pour sa sagesse. Il loue „ ses vertus, en particulier sa charité, sa droiture, son humilité, „ ses aumônes, son obéissance aux „ Loix, sa sincérité, sa générosité, „ sa sobriété, sa pudeur, sa chasteté, sa piété, sa gravité, & sa „ modestie. Il ajoute, que quand „ la Nature l'avoit mis au monde, „ elle avoit dit que les autres hommes „ dégéneroient, mais qu'elle „ faisoit naître celui-ci pour sa gloire; & qu'en effet, la justice „ chassée de tous lieux, étant prête „ à quitter le Monde, il l'avoit reçue „ dans son sein. Il dit, que „ c'est un homme qui ne mourra „ jamais; que le Monde l'admire, „ & l'admira toujours; que lui „ mourant, l'état de l'Eglise, l'esperance & la gloire du Clergé est „ tombée; qu'il avoit préféré la vertu „ aux richesses, & la vérité au mensonge; qu'il avoit été saint, „ dès l'enfance; qu'il avoit surpassé „ autant sa renommée, que sa renommée „ avoit surpassé tout le monde; que l'envie l'avoit persécuté „ durant sa vie; mais qu'après „ sa mort, elle étoit contrainte de „ le louer, de l'aimer, & de le pleu-

An. de  
N. S.  
1050.

Ep. 123.  
124.

Ada.  
1097.

„ rer;

An. de  
N. S.  
1050.

» rer; & qu'après avoir désiré fa  
» mort, elle eût voulu qu'il eût été  
» encore en vie, & qu'elle se  
» plaignoit que les jours avoient  
» trop tôt fini.

Ceux qui entendent le Latin,  
ne seront pas fâchez de trouver ici  
cette Epitaphe.

Gul.  
Malm.  
l. 3.

*Quem modo miratur, semperque mirabitur Orbis,  
Ille BERENGARIUS non obiturns, obit.  
Quem sacra fidei fastigia summa tenentem,  
Fani secta dies abstulit, ausa nefas.  
Illa dies, damnoſa dies, & perfida mundo,  
Quâ dolor & rerum summa ruina fuit  
Quâ status Ecclesia, quâ spes, quâ gloria Cleri,  
Quâ cultor Juris, jure ruente ruit.  
Quicquid Philoſophi, quicquid cecinere Poëta,  
Ingenio ceſſit, eloquioque ſuo.  
Sanctior & major ſapientia, major adorta,  
Implevit ſacrum pectus, & ora Deo.  
Pectus eam voluit, non proculit, actio promiſit:  
Singula factori ſic ſtuduere ſuo.  
Vir ſacer & ſapiens, cui nomen creſcit in horas;  
Quo minor eſt quiſquis maximus eſt hominum.  
Qui cenſus peperit, partos ſervavit honores,  
Cui potior pauper diviſe, juſque lucro.  
Cui nec deſidiâ, nec lucrum res dedit ampla,  
Nec tumidum fecit multus & altus honor;  
Quin ec ad argentum, nec ad aurum lumina flexit;  
Sed doluit, quoties cui daret, hac aberant.  
Qui non ceſſavit inopem fulcire ruinam,  
Donec inops, dando, pauper & ipſe fuit.  
Cujus cura ſequi naſuram, legibus uti,  
Et mentem vitiiſ, ora negare dolis.  
Virtutes opibus, verum præponere falſo,  
Nil vacuum ſenſu dicere, nil facere.  
Ludere nec quemquam; cum illis prodeſſe; favorem,  
Et populare lucrum pellere mente, manu.  
Cui veſtis texturâ rudis, cui non fuit unquam,  
Ante ſiſim potens, nec cibus ante famem.  
Quem pudor hoſpitiûm ſtatuit ſibi, quamque libido  
Inceſtoſ ſuperat, tam ſuperavit eam.  
Quem natura parens, cum mundo contulit, inquit,  
Degenerans alii, naſcitur iſte mihi;  
Quæ quo vagabatur, & pendè reliquerat Orbem,  
Incluſe ſacro pectore juſtitiam.  
Vir ſacer à puero, qui quantum præminet Orbis,  
Famâ, tam fama præminet ipſe ſua.*

An. de  
N. S.  
1050.

*Fama minor meritis, cum totum parvulat Orbem,  
Cum ſemper creſcat, non eris aqua tamen.  
Vir pius atque gravis, vir ſic in utroque modeſtus,  
Livor ut in neutro rodere poſſit eum.  
Livor enim deſcet, quem carperat antea, nec tam  
Carpiſt & odit eum, quam modo laudat, amat.  
Quem prius ex vita, jam nunc ex morte gemiſcitis  
Et queriſur celeres hujus abiſſe dies.  
Vir verè ſapiens, & parte beatus ab omni,  
Quò calos animâ, corpore ditat humum.  
Poſt obitum vivam ſecum, ſecum requieſcam;  
Nec fiat melior ſors mea ſorte ſua.*

Je ne ſai ſi on peut donner de  
plus grands éloges, qu'en donne ce  
Prélat à Berenger; d'où on peut ju-  
ger, dans quelle conſideration étoit  
ce grand homme. A l'égard des  
ſentimens qu'on lui attribue, il y  
en a qui ont été ſes véritables ſenti-  
mens, & d'autres lui ont été im-  
putez.

ſes véritables ſentimens, auffi-bien  
que ceux de Brunon, étoient, que  
l'opinion de Paſchaſe, ſur la Pré-  
ſence réelle du corps de Chriſt,  
étoit une innovation de l'ancienne  
Foi; que le pain & le vin ne per-  
doient point leur ſubſtance par la  
conſécration, pour être faits pro-  
prement le Corps & le Sang de J.  
Chriſt; mais qu'ils devenoient ſim-  
plement, par la grace de la ſancti-  
fication, le Sacrement de ce Corps  
& de ce Sang.

On lui a attribué d'autres opi-  
nions. Guitmond Archevêque d'A-  
verſe l'accuſe, après Theoduin, d'a-  
voir cru que le Batême des Enfans  
étoit nul; d'avoir ruiné les Mariages  
légitimes, en permettant aux hom-  
mes d'abuſer indifféremment de tou-  
tes les femmes. Mais le ſavant Mr.  
Dupin remarque fort bien, que comme  
ces Erreurs ne ſont pas dans les  
Ecrits de Berenger, & qu'on ne lit  
point qu'elles lui ayent été repro-  
chées par d'autres Auteurs, ni qu'on  
l'ait condamné pour les avoir ſoute-  
nues,

Senti-  
mens de  
Beren-  
ger.

Bibl. des  
Auth.  
Eccl.  
Siecl. XI,  
p. 10.

An. de  
N. S.  
1050.

*Deo-  
duin. ep.  
advers.  
Bereng.  
Mabil-  
lon. A-  
nal. T.  
IV. p.  
396.  
Lan-  
franc  
ep. 33.  
p. 317.  
Basn. h.  
de l'Égli-  
se p.  
1391.*

*Bereng.  
apud  
Lan-  
franc de  
corpore  
Christi.  
s. 4. p.  
234. c.  
23. p.  
250.*

nues, ni qu'on les lui ait fait re-  
tracter dans aucun Concile; il est  
difficile de croire qu'il les ait en-  
seignées; d'autant plus que ce sont  
d'anciennes Erreurs, condamnées  
depuis longtems dans l'Eglise. L'E-  
vêque de *Liege*, qui l'a accusé de  
telles Erreurs, dit que la renommée  
lui avoit appris cela. Méchant gar-  
rant! D'ailleurs, est-il vraisemblable  
que *Lanfranc*, qui, bien qu'il ne  
damnât pas les Enfans qui mouroient  
sans Batême, le croyoit pourtant si  
nécessaire qu'il permettoit aux Laïcs  
de batiser, eût oublié de reprocher  
à *Berenger*, qu'il ne vouloit pas le  
conférer aux Enfans? Je ne dis rien  
de ce qu'on trouvoit mauvais que  
*Berenger* enseignât, que *Jesus-Christ*  
n'étoit pas entré vers ses Disciples,  
*les portes étant fermées*; car on voit  
aisément, que c'étoit une suite de  
son sentiment sur l'Eucharistie.

Il paroît par les Lettres de *Bereng-  
ger*, & par ce qu'en disent ses en-  
nemis,

1. Qu'il appelloit la Présence réel-  
le, *la doctrine de Paschase*, & *la  
sottise du peuple*. *Vecordia vulgi*. Il  
disoit que *Paschase* seul avoit imaginé  
que la substance du pain ne subsistoit  
plus sur l'Autel après la consécration.  
Ce qui fait voir que *Berenger* étoit  
persuadé que *Paschase* étoit le pre-  
mier Auteur de ce sentiment.

2. Qu'il disoit que l'Eglise, après  
avoir reçu la vérité, s'étoit corrom-  
pue, qu'elle étoit tombée dans l'er-  
reur, & qu'on la retrouvoit dans la  
société de ceux qui étoient dans ses  
sentimens.

3. Qu'il se servoit du Livre que  
*Scot Erigene* avoit fait contre *Pascha-  
se*. Il soutenoit que si *Jean Scot*, qui  
avoit écrit par ordre de *Charles le  
Chauve*, qu'il appelle *Charles le  
Grand*, pouvoit être condamné, tous  
les Saints seroient hérétiques: d'où  
il paroît, que *Berenger* ne croyoit

que ce que *Scot Erigene* avoit cru  
au IX. Siècle.

*Papirius Masson* (*l. 4. de Episc.  
Urbis in Nicol. 11.*) dit que *Beren-  
ger* avoit tiré son opinion d'un Livre  
de *Joseph Albon*, des fondemens de  
la Loi Mosaique; ce qui est un très  
grand anachronisme: car ce *Joseph  
Albon* a écrit environ l'an 1425.

4. Qu'il employoit l'autorité de  
*S. Augustin* contre ses adversaires.

5. Qu'il tiroit aussi ses argumens  
contre la Présence réelle, de la na-  
ture des Sacremens, qui doivent  
être des signes & des symboles,  
lesquels représentent & nous signi-  
fient le Corps de *J. Christ*.

6. Qu'il en tiroit de ce qu'il fa-  
loit, en croyant la Présence réelle,  
ou que le pain montât au Ciel, pour  
être changé au Corps de *Jesus-Christ*;  
ou que le Corps de *J. Christ*, qui  
est dans le Ciel, vint sur la Terre,  
pour se cacher sous les especes du  
pain. Or, disoit-il, comment est-  
ce que ce Corps, que les Cieux  
doivent contenir jusqu'à la fin des  
Siècles, viendrait tous les jours sur  
la Terre?

7. Il paroît encore, qu'il pouffoit  
& pressoit les contradictions qui se  
trouvoient dans la Présence réelle.

8. Enfin il est clair, qu'il étoit  
absolument dans les sentimens des  
Docteurs qui avoient combattu la  
Présence locale du corps de *J. Christ*  
dans l'Euchariste, lors que *Paschase*  
la proposa.

Le *P. Mabillon*, dans la Préface  
du 2. Tome des Actes des Saints de  
l'Ordre de *S. Benoit* du VI. Siècle,  
dit qu'il semble quelquefois, que  
*Berenger* ait reconnu la Présence  
réelle. Mon avis, disoit-il dans une  
Lettre à *Adelman*, est, que le pain  
& le vin de la Sacrée Table est con-  
verti, non simplement, mais spiri-  
tuellement, non par consommation,  
mais par assumption; non en une  
par-

An. de  
N. S.  
1050.

An. de  
N. S.  
1050.

particule de la chair, mais dans tout le corps & le sang de Jesus-Christ. Cependant ce Docteur avoue, qu'il nioit dans le fond la Présence réelle. Il paroît des Ecrits de *Guitmond*, & d'*Alger*, que c'étoient quelques Sectateurs de *Berenger* qui soutenoient l'Impanation, & non *Berenger*. Cependant, au Concile de Bâle en 1433. en disputant contre les *Bohemiens*, ou soutint que *Berenger* enseignoit l'Impanation, Concil. T. XII. p. 142. On répéta la même chose, dans la dispute contre *Rochevane*, que *Canisius* a rapportée, T. III. P. II. p. 482.

*Guitm.*  
l. 1. *Al-*  
*ger in*  
*Prot. l. de*  
*Sacram.*  
*corp. &*  
*sang. Do-*  
*mini.*  
Enne-  
mis de  
*Beren-*  
*ger.*

Comme *Berenger* avoit beaucoup de Sectateurs, il avoit aussi beaucoup d'ennemis; car, sans parler des Papes, qui l'ont condamné dans les Conciles, il en eut plusieurs autres dans ce Siècle. *Lanfranc*, qui fut Archevêque de Cantorberi; *Adelman* Clerc de l'Eglise de Liege, & depuis Evêque de Bresse; *Ascelin*, Moine de S. *Evrou* en Normandie; *Gui Aretin*, Abbé de la Croix Saint *Leufroi*; *Durand*, Abbé de Troarn; *Hugues* Evêque de Langres; *Alberic* des *Trois-Fontaines*, Religieux de l'Ordre de S. Augustin; *Guitmond* Archevêque d'Averle. Je ne parle pas d'*Alger* Diacre de Liege & depuis Moine de Clugny, parce qu'il a fleuri dans le XII. Siècle.

Nous parlerons de chacun de ces ennemis de *Berenger*, dans leur tems. Je dirai seulement ici, qu'on ne peut rien dire de plus extravagant, que ce qu'a débité *Alberic*, „ Que „ le vulgaire contoît que *Berenger* „ avoit été *Nécromancien* dans sa jeu- „ nesse, & que le Diable l'avoit por- „ té dans une nuit de Tours à Rome.

„ Qu'un jeune Clerc de bonne „ maison, dont on lui avoit confié „ l'éducation, lisant dans l'absence „ de son Maître des Livres de Né- „ cromancie, le Diable le tua; mais

„ que *Berenger* étant de retour, An. de  
„ contraignit le Diable d'animer le N. S.  
„ cadavre de ce jeune garçon, tel- 1050.  
„ lement qu'il marchoit, assistoit & „ chantoit au Chœur.

„ Qu'un autre *Nécromancien* dé- „ couvrit que ce Clerc étoit mort, „ & que c'étoit le Diable qui servoit „ à l'Autel.

„ Que *Berenger* ayant été con- „ damné à la mort, il s'enfuit dans „ une Eglise, où il composa l'Hymne, „ *Juste Juge* &c. & qu'il fut déli- „ vré après l'avoir entonné.

Quelle extravagance! Que de pauvreté! Mais cet *Alberic* avoue, qu'on disputa pour *Berenger* beaucoup, & qu'il y eut un grand nombre de personnes qui le firent de vive voix & par des Ecrits. Je viens maintenant au Concile de *Rome*. Voici quelle en fut l'occasion.

*Berenger* ayant appris par *Ingelrom de Chartres*, que *Lanfranc*, qui étoit alors Moine du *Bec* en Normandie, traitoit d'Hérésie son sentiment, trouva à propos de lui écrire une Lettre, dans laquelle il l'avertissoit, qu'il trouvoit fort étrange qu'il accusât d'Hérésie le sentiment de *Jean Scot* sur le Sacrement de l'Autel, opposé à celui de *Paschase*; & qu'il souhaiteroit de l'en entretenir en présence de quelques personnes, afin de le faire convenir que c'étoit par prévention qu'il étoit dans un sentiment opposé: qu'au reste, si *Jean Scot* passoit, à son jugement, pour un Hérétique, il falloit aussi qu'il accusât d'Hérésie, S. *Ambroise*, S. *Hierôme*, S. *Augustin*, & plusieurs autres Peres.

*Lanfranc* étoit allé à Rome, quand cette Lettre fut portée en Normandie. Le porteur la remit à quelques Clercs: ainsi elle se divulgua, & scandalisa plusieurs personnes. Elle fut même portée à Rome, par un Clerc de l'Eglise de Rheims. Elle passa ainsi de main en main; & la

*Concil.*  
T. IX.  
p. 1054.  
*Dupin.*  
*Baron.*  
*Francis-*  
*cus Roius*  
*in dis-*  
*sert. de*  
*Bereng.*

*Lanf. l. 4.*  
*de corp.*  
*Christi.*

p. 85.

An. de N. S. 1050. chose parvint jusqu'au Pape, qui crut qu'il falloit s'opposer à ce sentiment, & qui commença de soupçonner *Lanfranc*, à cause du commerce qui étoit entre lui & *Berenger*.

*Basn. hist. de l'Eglise se p. 1396. Fleuri ad h. a.*

*Concil. T. LX. p. 1052. Berenger condamné au Concile de Rome.*

Quelques-uns croyent, que la Lettre qui ne fut pas rendue à *Lanfranc*, est différente de celle dont j'ai parlé.

Le Pape *Leon IX.* assembla donc un Synode à Rome, dans cette année, & non l'an 1053, quoique *Durand* l'ait dit. *Herman Contract*, qui écrivoit immédiatement après ce Concile, le met précisément l'an 1050. Il s'y trouva un grand nombre d'Evêques, d'Abbez, & de personnes pieuses. *Berenger* n'y fut point cité; mais il fut condamné sur ses Lettres, parce qu'il condamnoit *Paschase*, qu'il suivoit *Scot Erigene*, & qu'il enseignoit, sur l'Eucharistie, une opinion différente de celle qui étoit crue à Rome.

On ne le condamna que sur l'Eucharistie; ce qui fait voir qu'on lui imputoit mal à propos d'autres Erreurs, comme celle d'avoir condamné le Mariage, & que son Ecole étoit deshonorée par la Magie, & par toutes sortes d'iniquitez. *Battaglini* dans son Hist. Univ. de tous les Conciles p. 544. qui rapporte ces faits, soutient que *Berenger* croyoit qu'on ne devoit conférer le Batême aux Enfans que lors qu'ils avoient atteint l'âge de raison; que le pain subsistoit avec le Corps de J. Christ sur l'Autel; ce qui n'est pas. Mais ce même *Battaglini* remarque fort bien, que *Berenger* croyoit que l'Eucharistie ne contenoit pas véritablement, & réellement le Corps de J. Christ, mais qu'elle en étoit simplement une figure.

*Lanfranc se purge du soupçon qu'on*

Le Pape obligea *Lanfranc* de se lever, pour se purger du soupçon que l'on avoit qu'il fût d'intelligence avec *Berenger*, & pour rendre rai-

son de sa doctrine. On assure qu'il le fit parfaitement, & qu'il ne déplut à personne.

Dans ce Concile, le Pape, après avoir oui les Députés de l'Archevêque de *Tours* contre le prétendu Archevêque de *Dol* & les Evêques de Bretagne, écrivit au Duc de Bretagne & aux Seigneurs du pais, que tous les Evêques de son pais devoient être soumis à l'Archevêque de *Tours*; il déclara excommuniés les Evêques de Bretagne, recommanda au Duc de se soustraire de leur Communion, & leur enjoignit de se trouver au Concile de *Verceil*.

Dans ce Concile, *Leon* mit au nombre des Saints, *Gerard*, qui avoit été Evêque de *Toul*, & qui étoit mort l'an 994; & cela sur une vision qu'*Udon* Evêque de *Toul* avoit eu de *Gerard*. On voit les Lettres de sa Canonisation dans les Actes des Saints de l'Ordre de S. *Benoit* du V. Sicle, pag. 894. Le P. *Mabillon* croit que cette Canonisation se fit l'an 1049. Mais *Wibert* dit que *Gerard* fut canonisé après que *Leon* fut de retour de France, & par conséquent l'an 1050. D'ailleurs, le P. *Pagi* remarque que *Leon* n'étoit point au mois de Mai de l'an 1049 à Rome, mais à *Pavie*. Or ce *Gerard*, que *Leon* canonisa, avoit été fait, quoique malgré lui, Evêque de *Toul*, l'an 963.

Pour revenir à *Berenger*, il reçut une Lettre d'*Adelman*, Theologal de *Liege* sous l'Evêque *Deoduin*, & ensuite Evêque de *Bresse*; dont j'ai parlé ailleurs à l'année 1045. Cet *Adelman* donnoit à la Nature humaine de J. Christ, une *ubiquité*, à la maniere des *Lutheriens*; & voulant expliquer la doctrine de la Présence réelle par le Batême, il disoit, que l'ame spirituelle étoit régénérée par l'eau corporelle.

On trouve dans le T. IV. du nou-

An. de N. S. 1050.

avoit contre lui de favoriser *Berenger*. *Lanfr. de corp. Dom. c. 4. Ep. 12.*

*Gerard* Evêque de *Toul* canonisé. *Mabill. Scr. V. Bened. p. 894.*

Lettre d'*Adelman* à *Berenger*. *Adelm. ep. ad Bereng.* Sentiment de cet *Adelman*. *Dupin. Durand. part. LX. lib. de corp. & sang. Christi.*

An. de  
N. S.  
1050.

nouveau Trésor des Anecdotes des PP. Martenne & Durand, des Extraits de 4. endroits d'une Lettre justificative, que Berenger écrivit à Adelman, qu'il appelle Aulus Mannus, ou Aulus le Cheval; d'où il paroît, que Berenger étoit persuadé que la substance du pain & du vin demeure après la Consécration; & que le vrai Corps de J. Christ, qui est au Ciel, n'est que spirituellement présent dans le Sacrement, ou dans le signe qui le représente. Il dit que dans tous les changemens substantiels, il faut qu'avant la destruction de l'un des corps, l'autre ne soit pas; que l'un étant détruit, l'autre commence à être: Que si ce qui se fait sur l'autel se fait selon cette maniere de changement, le pain par sa destruction peut passer d'une maniere qui tombe sous les sens, en une chair qui n'a jamais été auparavant: Que puisque la chair de J. Christ existe parfaitement depuis tant d'années & est immortelle, elle ne peut pas commencer d'être par la corruption du pain; & il est nécessaire qu'il n'y ait rien sur l'Autel de la chair de J. Christ d'une maniere qui frappe les sens, c'est-à-dire, de la maniere que les corps les frappent.

Synode à Brionne contre Berenger. Conc. T. IX. p. 1054.  
Berenger ayant appris qu'il avoit été condamné dans le Concile de Rome, se retira en Normandie auprès d'Ansfrède Abbé de Preaux au Diocèse de Lisieux, qu'il tâcha d'engager dans ses sentimens. Il tâcha même d'attirer dans son parti Guillaume Duc de Normandie; mais ce Prince le retint à Brionne, où il fit tenir une Assemblée des Prélats de son Duché, qui condamna Berenger, avec un autre Clerc qui l'avoit accompagné.

Conférence de Berenger avec Ascclin.  
Berenger quitta la Normandie, & se retira ailleurs. Avant que de quitter ce pais, il eut conférence avec Ascclin Moine de S. Evrou en Nor-

mandie, & avec Guillaume son Disciple. Ces deux hommes publièrent, qu'il avoit reconnu dans cette Conférence, que le Livre de Jean Scot étoit condamnable; & qu'il n'y avoit osé soutenir son sentiment. Nous verrons ce qu'écrivit Berenger à Ascclin sur ce sujet, après avoir parlé du Concile de Verceil.

Il se tint le 1. de Septembre. Berenger n'y comparut pas; mais il y envoya deux Clercs, pour soutenir ce qu'il avoit avancé. Lanfranc dit que ces deux Clercs se trouverent pris d'abord, & qu'ils abandonerent leur Maître. On lut publiquement, dans ce Concile, le Livre de Jean Scot, & il fut condamné; & on condamna aussi le sentiment de Berenger.

Dans ce même Concile, le Pape suspendit de ses fonctions, Humfroy Archevêque de Ravenne, pour quelque différend qu'il avoit avec l'Eglise Romaine; mais il accorda le Pallium à Dominique Patriarche de Grade, avec le droit de faire porter la Croix devant lui; & écrivit aux Evêques de Venise & d'Italie, de lui obeir comme à leur Primat.

Durand Abbé de Troarn, dans le Livre qu'il a fait du Corps & du Sang de J. C. dit que le Concile se tint l'an 1053. Mais Cossart, dans les Notes qu'il a faites sur le Concile de Brionne, T. IX. des Conciles, & le P. Mabillon T. 2. Anal. dans ses Observ. (de mult. Bereng. damnat.) refutent ce sentiment; & le P. François Pagi remarque après le P. Mabillon, que Leon étoit l'an 1053 à Benevent, & qu'il ne pouvoit pas être au mois de Sept. de l'an à Verceil.

Après ce Concile, Berenger écrivit à Ascclin, qu'il avoit été surpris d'apprendre que Guillaume Disciple d'Ascclin publiait, qu'il (c'est-à-dire lui Berenger) n'avoit pas pu nier que Jean Scot ne fût un Hérétique, ce qu'il maintenoit être faux; qu'il n'avoit.

An. de  
N. S.  
1050.

Concile de Verceil où Berenger est encore condamné. Lanfranc l. de corp. & sang. Dom. c. 10. Concil. T. IX. p. 1056. Anonym. Chiflet. Franciscus Royus in dissert. de Bereng. P. Cossartius in notis ad Conv. Brion. P. Mabillon. Vet. Anal. T. II. p. 479. Baron.

An. de  
N. S.  
1050.

Lettre  
de Be-  
renger à  
Ascelin.

n'avoit pas voulu disputer fortement contre lui, parce qu'il avoit alors pris la résolution de ne traiter la matière de l'Eucharistie avec personne, qu'il n'eût satisfait les Evêques auxquels il devoit rendre compte de sa doctrine; que c'étoit pour cela qu'il n'avoit pas voulu refuter cette damnable & sacrilege maxime avancée par *Guillaume*, que tout homme doit à Pâques s'approcher de la Ste. Table. *Guillaume* étoit un autre Moine du *Bec*, depuis Abbé de *Cormeilles*, avec qui *Berenger* avoit eu une Conférence, où l'on avoit disputé sur le Traité de *Scot* contre *Paschase*; & *Berenger* fut accusé d'avoir abandonné son Maître, parce qu'il n'approuvoit pas sa maxime sur le pouvoir des Evêques. *Berenger* ajoutoit encore dans sa Lettre, que si lui (*Ascelin*) étoit dans les sentimens de *Paschase*, son sentiment étoit contraire aux loix de la Nature, & à la doctrine des Apôtres. Vous démentez, lui dit-il, toutes les raisons de la nature, la doctrine de l'Evangile & de l'Apôtre, si vous croyez avec *Paschase*, ce qu'il s'imagine lui seul, que dans le Sacrement du Corps du Seigneur, la substance du pain se retire absolument. Il dit encore, qu'il n'avoit point avancé que *Jean Scot* fût Hérétique; mais seulement, qu'il n'avoit pas vu tous les Ecrits de cet Auteur: que ce qu'il en avoit lu sur l'Eucharistie, n'étoit point Hérétique; & que s'il en avoit avancé quelque chose qui ne fût pas assez exact, il étoit prêt de le désapprouver. Qu'au reste, on ne pouvoit pas le condamner, pour avoir dit que la substance du pain demeura dans le Sacrement, puisque cela paroît par les paroles de la Consécration; & que cette proposition étoit si claire, qu'un jeune Ecolier pouvoit le prouver. Que c'est la doctrine des Peres, qu'il défendoit, n'ayant rien

plus à cœur que de suivre en tout *S. Ambroise*, *S. Augustin*, & *S. Jérôme*; & qu'ainsi c'étoit sans raison, qu'*Arnoul* lui avoit dit, en présence d'*Ascelin*; *Laissez-nous dans le sentiment où nous avons été élevez*, puisqu'il ne vouloit établir aucune nouveauté; mais seulement maintenir la doctrine des Peres. Il lui écrivit aussi, qu'on avoit tort de lui imputer d'avoir dit, que la Verge Episcopale ne fût pas le foin des ames. Il l'exhorte de craindre la malédiction de l'Evangile, contre ceux qui ayant la clef de la Science, n'y entrent pas, & empêchent les autres d'y entrer; & le reproche du Prophete contre ceux qui disent aux Voyans, de ne voir point.

*Ascelin* fit réponse à la Lettre de *Berenger*. Il lui écrivit, qu'il avoit beaucoup de douleur de voir qu'il soutenoit toujours son ancienne Erreur; qu'il ne reconnoissoit plus en lui cette vivacité, cette subtilité, & cette prudence qu'il avoit eue autrefois. O Dieu, disoit-il où est cette vivacité, où est cette subtilité, cette prudence, qui regnoit dans vos discours! Vous tenez la clef de la Science, & vous ne voulez pas y entrer. Que *Guillaume* ayant dit, que tout homme doit s'approcher de la Sainte Table à Pâques, avoit ajouté cette restriction, si ce n'est qu'il soit séparé de ce festin céleste, pour quelque crime; ce qui ne se devoit faire que par l'ordre de son Confesseur. Qu'il ne se repentoit point de ce qu'il avoit dit, que le pain & le vin étoient faits par la vertu du S. Esprit, & par le ministère des Prêtres, le vrai Corps, & le vrai Sang de J. Christ; ce qui se prouve, ajoute-t-il, évidemment, par l'Ecriture Sainte, si elle n'est corrompue par quelque interpretation ridicule. Que pour ce qui regarde *Jean Scot*, il est persuadé qu'en le considérant comme un Hérétique, il ne fait rien

An. de  
N. S.  
1050.

D. L.  
D'Acbo-  
ri dans  
ses notes  
sur la  
vie de  
Lan-  
franc.  
Concil.  
T. IX.  
p. 1057.

An. de rien d'indigne, ni de son Sacerdoce, ni de la Religion, puisqu'il voit que le but & l'intention de cet Auteur est de prouver, que ce qui est consacré sur l'Autel, n'est point le vrai Corps ni le vrai Sang de J. Christ. &c. Qu'au-reste, pour lui il étoit de l'avis de *Paschase* & des autres Catholiques; & qu'il croyoit fermement, que les fideles reçoivent sur l'Autel le vrai Corps & le vrai Sang de Jesus-Christ, sous l'apparence du pain & du vin; & que ce sentiment n'étoit, ni contre les loix de la Nature, qui dépendent de volonté de Dieu, ni contre le témoignage de l'Evangile; qu'il n'appelloit Nature, que la volonté de Dieu, qui est toute-puissante. Qu'enfin, l'avis que lui avoit donné *Arnoul*, qu'il appelle *Chantré*, de laisser croire les gens comme ils avoient été instruits, étoient salutaire, & qu'il devoit le suivre, avoir honte de défendre un Livre condamné dans le Concile de *Verceil*, & s'attacher à la tradition Catholique & Apostolique.

Berenger se retire à Chartres.

Lettre de Theodwin à Henri.  
Deodwin BB. PP. T. XVII. p. 532.

*Berenger*, chassé de Normandie, s'étoit retiré à *Chartres*, où il n'osoit se déclarer. *Henri* Roi de France crut qu'il devoit assembler à son sujet un Concile à *Paris*; mais *Theodwin*, ou *Diſwin* Evêque de *Liege*, lui écrivit une Lettre dont j'ai parlé à l'année 1035, que *Baronius* rapporte comme étant de *Durand* Evêque de *Liege*, ce qui ne peut point être. Dans cette Lettre il dissuade *Henri* de faire tenir ce Concile, quoiqu'il en loue le dessein: Qu'au-reste *Brunon*, étant Evêque, ne pouvoit être condamné que par le Pape. Nonobstant la remontrance de *Theodwin*, on croit que le Roi *Henri* tint cette année un Concile à *Paris*, dont le seul *Durand* Abbé de *Troarn* fait mention. Il y en a qui croient que ce Concile est supposé, & entre autres, le savant Mr.

Tom. I.

Concile à Paris. S'il est supposé.

*Larroque*, dans son Histoire de l'Eu-charistie. Ses raisons sont:

1. Que si ce Concile se fût tenu, *Lanfranc* ne l'eût pas passé sous silence, lui qui raconte exactement tous les Conciles qui se sont tenus contre *Berenger*.

2. Que l'Anonyme qu'a fait imprimer le Pere *Chifflet*, spécifie tous les Synodes où la créance de *Berenger* fut condamnée, sans faire mention de ce Synode.

3. Que *Baronius* remarque, que le Roi de France en fut empêché par les Lettres de l'Evêque de *Liege*.

D'autres soutiennent que ce Concile s'est tenu, & ils tâchent de le prouver:

1. Parce que *Durand* Abbé de *Troarn*, qui vivoit en ce tems-là, & qui étoit Abbé en Normandie, le rapporte; & qu'on ne sauroit contredire un homme qui marque le lieu où on tint ce Concile, les personnes qui y étoient, ce qu'y dit l'Evêque d'*Orleans*, & toutes les circonstances.

2. Parce que *Deodwin* Evêque de *Liege* marque, qu'*Henri* Roi de France avoit convoqué le Concile des Nobles & des Evêques, sur l'affaire de *Berenger*.

3. Parce que la Lettre de cet Evêque, bien loin de détourner *Henri*, devoit au contraire l'avoir affermi dans son dessein, puis qu'il louoit ce Prince de son zèle; & qu'en effet on suivit ses conseils violens.

4. Que le silence de quelques Auteurs ne détruit pas le témoignage positif des autres.

Ceux qui croient qu'il y a eu un Concile à *Paris*, ne conviennent pas du tems. Mr. *Basnage* croit que ce fut l'an 1053. *François Roi*, dans sa Dissertation sur *Berenger*, met le Synode de *Paris* avant celui de *Verceil*, & il le veut prouver par un passage de *Durand*: mais *Coffart* ex-

I i

An. de N. S. 1050.

*Durand de corp. pars. 9. BB. PP. p. 437. Larroque hist. de l'Euch. p. 687.*

*Anonym. de damnat. Bereng. multipl. Baron. ad a. 1035.*

*Dupin. Basn. p. 1397. BB. PP. T. XVII. p. 532.*

T. IX. Concil. p. 1060

An. de N. S. 1050. plique autrement le passage de *Durand*; & il croit que le Concile se tint l'an 1050. C'est la pensée des savans *Dupin, Cave, & Pagi*.

Pour revenir à ce Concile, voici ce qu'on en dit.

*Durand. Troarn. lib. de corp. & sang. Christi. P. LX. p. 437. Concil. T. LX. p. 1062.*

1. Que *Berenger* y fut cité; mais qu'il ne s'y trouva pas, parce qu'il eut peur qu'on ne lui fit violence; & qu'il se retira à Angers, vers *Brunon* Evêque.

2. Qu'on lut en son absence quelques papiers, qu'il avoit envoyez à l'un de ses amis, & qu'*Issembert* Evêque d'Orleans avoit arrachez avec violence au porteur.

3. Qu'à la lecture des Lettres de *Berenger*, tout le monde se tut d'abord; ensuite l'Assemblée murmura; enfin, elle frémit.

4. Que le Concile condamna le sentiment de *Berenger*, avec le Livre de *Jean Scot*.

5. Qu'on résolut, que si *Berenger* & ses Sectateurs ne se repentoient pas promptement, le Clergé se mettroit à la tête des Armées de France, afin de les poursuivre, de les assieger par-tout où ils seroient, & de les faire mourir. Excellent moyen, & très chretien pour convertir les gens!

6. Enfin, que cela fit peur à plusieurs, & que divers Sectateurs de *Berenger*, effrayez, se présenterent au Concile, & jurerent sur les Reliques des Saints, qu'ils croyoient ce que l'Eglise croyoit. Il y eut même plusieurs personnes qui se jetterent sur les biens de *Berenger*, qu'ils pillerent.

Lettre de *Berenger* à *Richard*. T. II. *Spicil.* p. 510. T. LX. *Concil.* p. 1062.

Toutes les procédures du Roi de France contre *Berenger* firent qu'il (*Berenger*) écrivit à l'Abbé *Richard*, qui étoit dans cette Cour, une Lettre, par laquelle il le prie de parler au Roi en sa faveur, afin qu'il réparât l'injustice qu'il lui avoit faite en lui ôtant les revenus qu'il reti-

roit, comme Chanoine de l'Eglise de *S. Martin* de Tours; & de lui représenter, que l'on avoit eu tort de condamner *Jean Scot* dans le Concile de *Vercel*, & de justifier *Paschase*. Que les Clercs de *Chartres* lui avoient mal expliqué le sentiment de *S. Fulbert*, ou plutôt le passage de *S. Augustin* rapporté par cet Evêque. Que pour rendre le Roi plus favorable à l'écouter, il peut lui faire connoître, que *Jean Scot* a écrit son Livre, par l'ordre & à la priere de son Prédécesseur *Charles le Grand*, (c'étoit *Charles le Chauve*) qui l'avoit chargé de refuter par écrit la folie de *Paschase*; qu'ainsi il est obligé d'accorder sa protection à ce mort, contre les calomnies des vivans, s'il veut se montrer digne successeur de ce grand Prince. Voila ce qui se passa cette année sur le sujet de *Berenger*.

On met dans cette année, la fameuse dispute qui s'éleva pour le corps de *S. Denys*. L'Auteur de l'Histoire de l'Abbaye de *S. Denys* en France, dit que près de *Ratisbonne*, où il y a une Abbaye du nom de *S. Emmeran* Martyr, l'Abbé de *S. Emmeran* faisant fouiller dans les fondemens d'un vieux logis, y trouva un corps, que les Religieux prétendoient être de *S. Denys* l'Aréopagite, qu'ils supposoient le premier Evêque de Paris. Le bruit d'une si merveilleuse découverte se répandit par-tout; en sorte que, non-seulement le menu peuple, mais encore l'Evêque de la ville se laissa prévenir, & se disposa à faire l'élevation du corps nouvellement trouvé. L'Empereur *Henri III.* se rendit à *Ratisbonne* avec les principaux de sa Cour, pour assister à la cérémonie: plusieurs Prélats s'y rendirent aussi, & *Leon* devoit s'y trouver.

Comme toutes choses se dispo- soient pour la fête, deux Ambassa- deurs,

An. de N. S. 1050.

L. III. p. 120. Fameuse dispute pour le corps de *S. Denys*.

An. de  
N. S.  
1050.

deurs, que le Roi de France avoit auprès de l'Empereur *Henri III.* lui témoignèrent leur surprise, de ce qu'il vouloit autoriser par sa présence une action qui déplairoit à leur Maître; qu'il leur paroïssoit étrange qu'on voulût faire passer le corps d'un inconnu pour celui de *S. Denys*, qui étoit gardé avec tant de soin dans l'Eglise de son nom, bâtie par le Roi *Dagobert*, près de Paris; qu'il falloit envoyer en France, pour voir si les Reliques du St. ne se trouvoient plus dans son tombeau: à quoi l'Empereur, ayant pris conseil du Pape *Leon*, acquiesça.

Les Ambassadeurs étant revenus en France, entretinrent le Roi de ce qui leur étoit arrivé, & du faux bruit qui se répandoit de plus en plus en Allemagne, touchant les Reliques du Martyr *S. Denys*. Le Roi témoigna y être fort sensible; & ayant assemblé diverses personnes pour conférer sur ce qu'il y avoit à faire, & entre autres l'Abbé de *S. Denys* nommé *Hugues*, successeur de *Vivien*, on convint, que le meilleur moyen de détruire la fausseté, étoit de faire l'ouverture de la châsse, devant tout le monde. On le fit sçavoir à ceux de Ratisbonne, afin qu'ils s'y trouvassent. Cependant, l'Abbé & les Religieux eurent recours aux jeûnes & aux prières. Enfin, le 9. de Juin, plusieurs Evêques, Abbez, Ecclésiastiques, Religieux, avec une grande foule de peuple, se rendirent à l'Eglise de *S. Denys*, & entre autres *Eudes* frere du Roi *Henri*, avec plusieurs Seigneurs de la Cour. Dès le soir précédent, & toute la nuit suivante, les Religieux de *S. Denys* continuerent l'exercice des veilles dans les larmes. L'Office du matin étant achevé, l'on tira les châsses de trois Saints envelopées, du tombeau où elles étoient. Elles étoient

d'argent, & bien fermées. A l'ouverture de celle *S. Denys*, il sortit une odeur admirable; on y trouva tous les ossemens du *S. Martyr*, à l'exception de quelques-uns dont l'on avoit fait présent. Ils étoient envelopés d'un linge si usé, qu'il se rompoit entre les mains de ceux qui le touchoient. Alors l'Eglise rétentit de Cantiques d'actions de grâces, & on remit les ossemens du Saint dans une toile de couleur de pourpre, que le Roi avoit envoyée. Les Evêques publièrent au peuple les grandes choses que Dieu venoit de faire en leur faveur; & le Roi *Henri* l'ayant su, entra pieds-nuds dans l'Eglise, confessa ses péchez, fit sa priere devant les saintes Reliques, & le retira, laissant en présent, à *S. Denys*, une espece de manteau fort précieux.

Mr. *Felibien*, qui fait ce récit après *Haymon*, ajoute, qu'une action de si grand éclat, & dont l'on a conservé la mémoire dans *S. Denys* par une fête qui se fait tous les ans le 9. de Juin, sembloit plus que suffisante pour faire triompher la vérité, de l'illusion; que cependant, l'erreur a continué en Allemagne, & que les Bavaois soutiennent leur vaine prétention, s'autorisant d'une Lettre de *Leon IX.* adressée au Roi de France & à tous les Prélats de son Royaume, par laquelle il semble que ce Pape veuille obliger tous les François à croire que le corps de *S. Denys* leur a été dérobé du tems de l'Empereur *Arnoul*, & qu'il n'est resté en France que le corps de *S. Rustique* & de *S. Eleuthere*, compagnons de *Denys*. Voici comme les Auteurs modernes d'Allemagne disent qu'on a volé le corps de *S. Denys*. Ils disent qu'un nommé *Gisalbert*, Allemand de naissance, sous prétexte d'éviter la punition d'un crime qu'il avoit commis

An. de  
N. S.  
1050.

An. de N. S. 1050. en son pais, se refugia en France dans l'Abbaye de S. *Denys*, du tems de l'Abbé *Ebles*; qu'il y fut reçu favorablement, & qu'il entra si bien dans les bonnes graces de l'Abbé & des Religieux, qu'un soir les ayant régalés à l'excès, il prit le moment qu'ils étoient ensevelis dans le sommeil après le festin, pour forcer le sepulcre de S. *Denys*, & enlever les saintes Reliques, qu'il porta aussi-tôt à l'Empereur *Arnoul*, qui en fit présent à l'Eglise de S. *Emmeran*.

Mr. *Felibien* répond, que c'est-là une Histoire fabuleuse; que le fugitif auroit laissé des marques de son crime; qu'il étoit impossible de cacher une perte de cette conséquence, & d'empêcher les François d'éclater en plaintes & en murmures; & que cependant une telle action, qui devoit faire tant de bruit, est demeurée ensevelie l'espace de 150 ans; que tous les Historiens, tant François qu'Allemands, qui ont écrit depuis l'Empereur *Arnoul* jusqu'au Pontificat de *Leon IX.* n'en ont rien dit; qu'*Othon II.* dans une Charte que nous avons de lui, dit expressément, que le corps de S. *Denys* reposoit pour-lors dans l'Abbaye de son nom près de Paris, & y avoit toujours reposé jusqu'à l'an 980. A l'égard de la Lettre de *Leon IX.* il répond, qu'il est difficile de se persuader, qu'un Pape aussi sage eût voulu prononcer sur un différend de cette importance, sans écouter les Parties. Que les Lettres des Papes & des Empereurs, sur lesquelles on le fait juger définitivement, sont de pures fictions. Mais laissons battre les Religieux de France & d'Allemagne sur une chose de cette nature.

Le Cardinal *Baronius* compare la dispute des Religieux de S. *Denys* & de S. *Emmeran*, avec celle

qui est agitée depuis longtems entre les François & les Italiens touchant le corps de S. *Benoit*. M. *Felibien* trouve qu'il y a une grande différence; que l'Abbaye du *Mont-Cassin*, où S. *Benoit* avoit été enterré, avoit été réduite, quelques années après, en un Désert; qu'il ne s'agissoit alors, pour se saisir de ses précieuses Reliques, que de découvrir précisément l'endroit de sa sépulture; que personne n'étoit là pour s'y opposer: mais que dans le tems qu'on met le larcin du corps de S. *Denys*, le Tombeau du S. Martyr étoit commis aux soins d'une Communauté nombreuse. Qu'à l'égard de la translation des Reliques de S. *Benoit* du *Mont-Cassin* dans l'Abbaye de *Fleuri sur Loire*, c'est un fait attesté par une foule d'Auteurs François, Espagnols, Allemands, Anglois, Italiens même, & par *Paul* Diacre Moine du *Mont-Cassin*: mais qu'à l'égard de la prétention des Moines de S. *Emmeran*, elle n'a point une semblable autorité. Mais c'est assez, & même trop, sur de telles contestations, dont peu de gens se soucient.

*Fernand* premier Roi de Castille, voulant renouveler l'ancienne Discipline Ecclésiastique, négligée depuis fort longtems, assembla cette année un Concile à *Coyaco*, qui est un Château du Diocèse d'*Oviedo*, où l'Evêque de cette Ville assista, avec huit autres Evêques d'Espagne; dans lequel on fit les 13 Canons suivans.

1. Que les Evêques régleront leurs Diocèses, & y feront leurs fonctions Ecclésiastiques avec leurs Clercs, suivant l'ordre de l'Eglise.

2. Que les Abbez & les Abbeses gouverneront leurs Monasteres selon la Règle de S. *Benoit*, & seront soumis aux Evêques; & qu'ils ne recevront point une personne Religieu-

An. de N. S. 1050.

Concile à Coyaco.  
Baron. Dupin. Concil. T. IX. p. 1065.

Conc. Hisp. Card. Daguire. T. III. p. 209. 212.

An. de N. S. 1050. **gieuse d'un autre Monastere, sans la permission de son Abbé, ou de son Abbesse. Anathème, ajoute-t-on, sur ceux qui violeront ce Décret.**

3. Que les Eglises & les Clercs feront sous la puissance de l'Evêque, & non sous celle des Laïques. Que les Eglises ne seront point partagées, & qu'elles seront pourvues de Prêtres & de Diacres, & fournies de Livres d'Eglise, & d'Ornemens; en sorte qu'on ne soit pas obligé de célébrer avec des Calices de bois & de terre. Que les habits des Prêtres, pendant la célébration du Sacrifice, seront l'*Amict*, l'*Aube*, la *Ceinture*, l'*Etole*, la *Chasuble*, & le *Manipule*; & ceux du Diacre, l'*Amict*, l'*Aube*, la *Ceinture*, la *Dalmatique*, & le *Manipule*. On appelle *Amict*, un linge béni, de figure quarrée, que les Ecclésiastiques mettent sur la tête, quand ils se doivent revêtir d'une *Aube*. C'est le premier des ornemens qui sont communs à l'Evêque & au Prêtre. On appelloit *Amictus* chez les Romains, un vêtement qu'on mettoit sur la tête, & qui couvroit le corps. L'*Aumusse* est une fourrure que les Chanoines & les Chanoinesses portent sur le bras, en Eté; ils s'en servoient autrefois en Hyver, pour couvrir leur tête. Mr. *Thiers* dit, que l'*Aumusse* étoit autrefois de simple étoffe, ou de drap doublé d'une fourrure, ou toute de peau; qu'elle se portoit sur la tête, & descendoit sur les épaules; que les Chanoines la mettoient même sous la Chape; qu'ils la portoient aussi sur les deux épaules; & longtems après, sur le bras gauche, pour la porter plus commodément. L'*Aube* est un vêtement de toile blanche, qui descend jusqu'aux pieds, qui vient du Latin *Alba*. La *Chasuble* est l'ornement que le Prêtre met par-dessus

son Aube: on dérive ce mot de *Capisifibulum*, ou *Capitis fibulum*, ou de *Casubula*, qui est dans le Cérémoniel. C'est un vêtement court & sans manches, qui couvre tout le corps du Prêtre, quand il dit la Messe: *Vossius* se sert du mot Grec *Poderis*, pour *Chasuble*; mais Mr. *Danet* dit que ce mot Grec signifie plutôt *Tunique*, que *Chasuble*. La *Dalmatique* est une espece de *Chasuble*. Le Pape *Zacharie* avoit coutume de la porter sous sa Chasuble. L'*Etole* est un ornement que les Curez mettent sur leurs Surplis, & les Prélats en portent aussi sur leurs Aubes. C'est une grande bande d'étoffe, chargée de trois croix, qui prend depuis le cou jusqu'aux pieds. Le Diacre la porte en écharpe, de l'épaule gauche sous le bras droit. Mr. l'Abbé *Danet*, dans son Dictionnaire François-Latin, dit que l'*Etole* chez les Payens étoit une robe plus convenable à des femmes, qu'à des hommes; que c'étoit pourtant une robe d'honneur chez toutes les Nations; que les Rois même s'en servoient, & la donnoient quelquefois pour prix de la vertu; que celle dont on se sert dans l'Eglise n'est autre chose que les extrémités de cette longue robe que portoit dans l'Ancien Testament le Grand-Prêtre; que les Prêtres la portoient autrefois, selon le témoignage d'*Alcuin*, en prêchant l'Evangile; d'où vient qu'on l'appelle *Orarium*. Le *Manipule* est une maniere de petite Etole, que le Prêtre se met au bras gauche, quand il s'habille pour dire la Messe. Le même Abbé dit, que c'étoit proprement un mouchoir pour essuyer les larmes que les Prêtres répandoient sur les pécheurs; & chez les anciens *Romains*, une Troupe & une Compagnie de soldats, comme qui diroit une poignée de gens, parce que le mot Latin

An. de N. S. 1050.

Dalmatique. Richet. Danet.

Etole.

Manipule.

Furetier. Diction. Amict.

Aumusse. Thiers des Perr. 4. 3. 4.

Aube.

Chasuble.

An. de N. S. 1050.

signifie *une poignée d'herbes*, autant qu'on en peut prendre avec la main. J'ai expliqué ces termes, en faveur de ceux qui ne savent ce que c'est. Je reviens au 3. Canon du Concile de *Coyaco*.

Il ordonne encore, que l'Autel soit entièrement de pierre, & consacré par l'Évêque. Que l'Hostie soit de froment, entière, & sans défaut. Que le vin soit pur, & l'eau nette; l'Autel paré honnêtement, couvert d'un linge blanc, avec un Corporal dessus & dessous le Calice. Que les Prêtres & les Diacres ne porteront point les armes; mais qu'ils auront toujours une Couronne sur la tête, & la barbe rasée; qu'ils n'auront point de femmes chez eux, si ce n'est leur mere, leur sœur, leur tante, ou leur belle-mere. Qu'ils apprendront aux enfans, le Symbole & l'Oraison Dominicale. Les Laïques qui violeront ce Décret, sont anathématisés; & les Prêtres & les Diacres qui viendront à l'enfreindre, seront condamnés à payer 60 sous à l'Évêque, & déposés.

4. Que l'on obligera les coupables de crimes d'homicide, de larcin, d'adultère, d'inceste, ou d'autres horribles impudicités, de faire pénitence; & que s'ils ne s'y soumettent, on les séparera de l'Église & de la Communion.

5. Que ceux que les Archidiaques présenteront à l'Ordination dans les Quatre-tems, sauront le Psautier, les Hymnes, les Cantiques, les Epîtres, les Évangiles, & les Oraisons. Que les Prêtres ne se trouveront point aux Noces pour y manger, mais seulement pour y donner la bénédiction. Que les Clercs & les Laïques, qui se trouveront aux festins des morts, en mangeant le pain des défunts, feront quelque bonne œuvre pour leur ame; & que l'on fera venir à ce festin, les pauvres

& les malades, pour l'ame de ce défunt.

6. Que tous les Chrétiens iront à l'Église, le soir du Samedi, & le Dimanche au matin; qu'ils assisteront ce jour-là aux Messes, & à tout l'Office; qu'ils ne feront point d'œuvre servile, & n'entreprendront point de voyage, si ce n'est par dévotion, ou pour enterrer les morts, & visiter les malades, ou pour exécuter quelque ordre secret du Prince, ou pour se défendre contre les Sarrazins. Que nul Chrétien ne demeure dans une même maison avec un Juif, & ne prenne son repas avec lui. Que celui qui violera cette Constitution, fasse pénitence sept jours; que s'il ne veut pas faire pénitence, si c'est un Ecclésiastique qui tienne un rang considérable, qu'il s'abstienne de la Communion un an entier; si c'est un petit Clerc, qu'il reçoive cent coups de fouet.

7. Que les Comtes gouverneront le Peuple avec justice, qu'ils n'opprimeront point les pauvres, qu'ils ne recevront en jugement que le témoignage de ceux qui ont vu & entendu; & qu'ils infligeront aux faux-témoins, la peine qui est dénoncée au Livre des Juges.

8. Que la Justice sera rendue dans les Royaumes de Leon, de Galice, d'Asturie, & de Portugal, suivant les Loix d'*Alphonse*; & en Castille, suivant celles de *Sanche*.

9. Que la Prescription triennale n'aura point de lieu, à l'égard des Églises.

10. Que celui qui a semé des Terres, ou cultivé une Vigne, en recueillera les fruits, par provision, sauf à se débattre pour la propriété.

11. Que tous les Chrétiens jeûneront les Samedis.

12. Que l'on ne pourra enlever, de force, ceux qui se sont réfugiés dans les Églises, même à trente pas.

13. Que

An. de N. S. 1050.

An. de 13. Que les sujets seront soumis à leur Prince, comme ils l'étoient à *Alphonse* & à *Sanche*; & que le Roi les gouverne, comme a fait *Sanche*.

An. de N. S. 1050.

Ces Loix furent faites en présence du Roi *Ferdinand*, & de la Reine *Sanche*; & on déclara, que celui qui les abrogeroit, Roi, Comte, Vicomte, Ecclésiastique, ou Séculier, seroit excommunié, séparé de la compagnie des Saints, damné éternellement avec le Diable & ses Anges, & privé de ses Dignitez.

& étant retourné à son Palais, il ôta ses habits royaux, & prit un habit de Pénitent. Cependant, l'Evêque fit commencer le Service; & comme il alloit chanter *Gloria in excelsis*, on lui dit que le Roi étoit à la porte en habit de suppliant. Il fit cesser le chant; & s'étant avancé, il demanda au Roi pourquoi il s'étoit mis dans cet état. Le Roi, prosterné, confessa son crime, & en demanda pardon, promettant de réparer le scandale; sur quoi l'Evêque leva l'Excommunication, releva le Roi, l'embrassa, essuya ses larmes, lui fit reprendre son habit royal; & après lui avoir imposé la pénitence, fit avancer le Clergé pour le recevoir en chantant, & l'amena jusques à l'Autel, où il continua la Messe. Le 3. jour après, le Roi vint à l'Eglise en habit royal; & pendant la Messe, il monta à la Tribune; & ayant fait faire silence par un Héraut, il confessa publiquement la grandeur de sa faute & du scandale qu'il avoit donné; loua l'indulgence de l'Evêque; & pour réparation du crime commis par son ordre, donna à l'Eglise la moitié de la province de *Stetten*. D'autres croient que cela arriva à *Swein* fils d'*Hardecanut*.

A l'anée 1045. Magnus R. de Norvege entreprend de conquérir l'Angleterre.

Ex Adamo l. 3. c. 12. 4. c. 16. Suenon Roi de Danemarck renvoye sa cousine qu'il avoit épousée.

*Baronius* rapporte ici, que *Suenon* Roi de Danemarck, surnommé *le Grand*, ayant épousé sa cousine, le Pape *Leon* l'obligea à la renvoyer. L'Archevêque de *Hambourg* avoit déjà fait tout ce qu'il avoit pu pour lui faire renvoyer sa cousine, le menaçant des foudres de l'Excommunication, s'il ne le faisoit. A quoi *Suenon* répondoit par d'autres menaces, d'aller brûler *Hambourg*. Mais enfin le Pape, par ses Lettres, obtint ce que le Prélat n'avoit pu faire.

Fleuri l. 61. p. 230. ex Pontano Saxo. l. XI. p. 189.

D'autres prétendent, que l'Evêque *Guillaume* obtint ce que l'Archevêque n'avoit pu.

Cet Evêque avoit une grande autorité sur le Roi. Un jour, comme le Roi donna aux Grands un festin, il découvrit que plusieurs avoient mal parlé de lui en secret. Cela l'irrita d'une telle manière, qu'il les fit tuer le lendemain matin, jour de la Circoncision, dans l'Eglise Cathédrale dédiée à la Trinité. L'Evêque *Guillaume* en eut une douleur mortelle; & comme on l'avertit que le Roi venoit à l'Eglise, il n'alla point le recevoir; & quand il voulut entrer, il lui appuya la pointe de sa Crosse contre l'estomac, le traita de Bourreau, qui avoit répandu le sang humain; & le déclara excommunié.

Les Gardes du Roi voulurent tuer le Prélat: mais le Roi s'y opposa;

*Alford* nous apprend, que le Dècret qui excluait les *Danois* de la Couronne d'Angleterre, fut regardé comme un préjugé contre les Princes étrangers, qui étoient descendus de *Canut* Roi d'Angleterre. *Magnus* Roi de Norvege souffrit cela plus impatiemment qu'aucun autre. Ce fils de *S. Olaus*, qui avoit si souvent combattu contre *Canut*, avoit des prétentions sur l'Angleterre, & sur les droits de *Canut*; mais voyant qu'il n'y avoit rien à attendre pour lui, à moins qu'il ne le conquît par les armes, il entreprit d'aller conquérir l'Angleterre, espérant qu'il lui seroit

An. de  
N. S.  
1050.

Détour-  
né.

Wigorn.  
Roger.  
Hoved.  
Simson  
Dunelm.  
de gaffis  
Reg.  
Angl. ad  
a. 1045.

Macbod  
Roi d'E-  
cosse  
vient à  
Rome.

Ses Loix  
Ecclé-  
siasti-  
ques.

Le Sul-  
tan se  
jette  
dans la  
Médie.  
Cadren.

roit aussi aisé de vaincre, qu'à *Suenon* & à *Canut*. *Edouard* Roi d'Angleterre eut le vent de cette expédition, & se disposa à la prévenir. Comme on se préparoit à bien attaquer & à se bien défendre, *Suenon* Roi de Dannemarck se jeta sur la Norvege, la ravagea, & détourna par-là l'orage qui devoit fondre sur l'Angleterre. Voilà comme le récitent plusieurs fameux Historiens. Ainsi *Adam de Breme* se trompe, lors qu'il dit que ce ne fut pas *Magnus* Roi de Norvege, qui se mit en campagne contre l'Angleterre, mais *Suenon* Roi de Dannemarck; & qu'*Edouard* n'opposa pas la force à la force, mais qu'il rendit l'Angleterre tributaire au Roi de Dannemarck. Ce *Suenon* mourut peu de tems après.

*Macbetad*, ou *Macbod*, Roi d'Écosse, vint à Rome, par dévotion, & y distribuoit de l'argent. C'est à ce Roi qu'on rapporte les Loix Ecclésiastiques, que *Spelman* rapporte à l'année 1050. En voici quelques-unes.

1. N'appelle point un Chrétien devant un Juge profane.
2. S'il est appelé, & s'il ne compare pas, renvoie-le aux saints Prélats.
3. Donne, sans y être contraint, la Dime des fruits de la Terre, aux Pasteurs de l'Église.
4. Adore Dieu, & lui présente tes vœux & tes oblations accoutumées.
5. Que celui qui aura méprisé l'autorité du Pontife pendant toute l'année, & ne se fera point reconcilié, soit regardé comme l'ennemi de la République; & que celui qui aura persévéré deux ans dans cette rebellion, soit dépouillé de tous ses biens.

Le *Sultan* des Turcs vint de nouveau se jeter dans la Médie; mais trouvant qu'on avoit tout emporté

dans les Places fortes, & se voyant sans vivres, il s'en retourna sans avoir rien fait.

L'Empereur *Constantin Monomaque* ayant fait quelque chagrin à ces Peuples qu'on appelle *Patzinaciens*; ces Peuples ayant reçu du secours, ravagerent les Terres de l'Empire.

*Albert* Marquis d'Autriche entra dans la Hongrie; &, secouru des Bavares, battit le Roi *André*, qui avoit fait crever les yeux au Roi *Pierre*, dont *Albert* avoit épousé la sœur. Cependant, il fit enfin la paix avec lui, par le commandement de l'Empereur. *Herman Contract* met cela à l'année 1051.

Ce fut sur la fin de celle-ci, que naquit *Henri IV.* qui fut depuis Empereur.

On met aussi dans cette année un Concile de *Rouen*. *Maugier*, qui en étoit Archevêque, le tint avec *Hugues* Evêque d'Evreux, & *Robert* Evêque de Coutances, où il fit une Lettre adressée aux Evêques & aux Fideles de sa Province, contenant 19 Règlements.

1. Que l'on demeurera fortement attaché à la Foi du Symbole de l'Église Catholique & Apostolique.
2. Que l'on ne fera point de présens aux Princes, ni à leurs Officiers, pour obtenir des Evêchez.
3. Que les Evêques ne passeront point d'un Siege à un autre, par un motif d'ambition.
4. Que les Moines ne se feront point faire Abbez pour de l'argent.
5. Qu'un Evêque ne déposera point un autre Evêque; ni un Abbé, un autre Abbé.
6. Que les Evêques n'exigeront rien pour les Ordinations.
7. Que leurs Officiers, c'est-à-dire leurs Archidiacres, ou leurs Secretaires, n'exigeront rien non plus.
8. Que l'on n'ordonnera personne,

An. de  
N. S.  
1050.

Les  
Patzina-  
ciens ra-  
vagent  
les ter-  
res de  
l'Empi-  
re.

*Albert*  
entre  
dans la  
Hongrie,  
mais fait  
enfin la  
paix.

*Henri*  
*IV.* naît.

Concile  
de  
Rouen.  
Concil.  
T. LX.  
p. 1047.

An. de N. S. 1050. ne, qui n'ait l'âge compétent, & la science nécessaire.

9. Qu'un Evêque n'ordonnera point un Clerc d'un autre Diocèse, s'il n'en a la permission de son Evêque.

10. Que les Evêques ne donneront point les revenus & les Bénéfices des Clercs, à des Laïques.

11. 12. 13. Que les Ecclésiastiques ne se supplanteront point les uns les autres.

14. 15. 16. Que l'on n'exigera rien pour le Chrême, ni pour la Dédicace des Eglises, ni pour le

Batême.

17. Que dans les huit jours que les nouveaux-batifez portent des Aubes, ils ne seront obligez d'offrir que leurs cierges, & le linge qui couvre leur tête, à cause du Saint Chrême.

18. Que l'on n'augmentera, ni ne diminuera la Pénitence des pécheurs, pour de l'argent.

19. Que les nouveaux-batifez feront huit jours à porter des Aubes & des cierges allumez, dans l'Eglise où ils ont été batifez.

An. de N. S. 1050.



*L'an 1051. de N. S. Le 10. de Constantin. Le 13. de Henri Empereur. Le 21. de Henri Roi de France. Le 3. du Pape Leon IX. Indict. IV.*

Leon IX. revient à Rome.

Herm. ad a. 1051. Vita Leon I. II. c. 7. Hunfroi Archevêque de Ravenne rend ce qu'il avoit usurpé, obtient l'absolution, meurt.

**L**E Pape qui, l'année précédente, avoit été en France, & qui fut en Allemagne jusques au mois de Fevrier de celle-ci, revint en *Italie*. Il célébra la fête de la *Purification* à Augsbourg, avec l'Empereur *Henri*, & un grand nombre d'Evêques & Seigneurs. L'Archevêque de Ravenne *Hunfroi* s'y trouva, par ordre de l'Empereur; & il y rendit au Pape tout ce qu'il avoit usurpé sur l'Eglise Romaine. Comme il demandoit l'absolution de l'Excommunication prononcée contre lui au Concile de Verceil, l'année précédente, se tenant prosterné aux pieds du Pontife, le Pape dit à tous les Evêques qui intercedoient pour lui, *Dieu lui donne l'absolution de tous ses péchez, selon sa dévotion!* Le Prêlat se leva, avec un ris moqueur & méprisant; & le Pape fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proche; *Helas! ce miserable est mort!* On dit que l'Archevêque de *Tom. I.*

Ravenne fut à peine arrivé chez lui, qu'il mourut subitement; & l'histoire dit, que ce fut de poison. Si cela étoit, on auroit voulu accomplir la prédiction du Pape.

*Baronius* fait un petit conte, que je vais rapporter pour délasser le Lecteur. Il dit donc, après *Surius*, que le Pape passant par la Toscane, s'arrêta dans un Monastere dont *Jean Gualbert* étoit Superieur, & il voulut y prendre un repas. *Gualbert* commanda à son Maitre d'hôtel, s'il n'avoit point de poisson pour régaler le Pontife. Il lui répondit qu'il n'y en avoit point. Sur le champ, *Gualbert* commanda à quelques Freres *Convers* d'aller pêcher dans un Lac voisin. On appelle *Freres Convers*, certains Freres Lais, qui n'ont point d'Ordres, & qui ne chantent point dans le Chœur, mais qui servent en divers Offices de la Maison. Ce mot vient de ce que gens-là étoient autrefois des gens du monde *conver-*

Conte de Gualbert. Vita Joan. Gualb. c. 11. Extas apud Surium die 12. Jul. t. 4.

Ce qu'on font les Freres Convers. Epist. Jnn. II. T. X. Spicil.

K k

tis,

An. de N. S. 1051. *Dach. Guiz. in vita S. Hugonis Epiſc. Gratianop. num. II. Raymon. ord. F. F. Prædicat. in Summula.*

*Vita Sac. 6. Bened. part. 2. p. 268.*

*tis*, qui ſe retiroient dans les Monafteres, pour y ſervir par dévotion & par pénitence. Quelques Auteurs les appelloient *Freres barbus*, parce qu'ils laiſſoient croître leurs barbes. Ce fut à ces *Freres Convers*, que *Gualbert* commanda d'aller pêcher. On ne manqua pas de lui reſentir, qu'il n'y avoit point de poiſſon : mais il leur ordonna d'y aller, & de ne douter pas que Dieu ne leur en fit trouver. Cela arriva comme il l'avoit dit, & on prit, à ce que dit *Surius*, deux grands brochets, qu'on préſenta à *Leon IX.* qui les mangea ſans doute avec plaiſir, car ils devoient être très excellens. Il y avoit pluſieurs années, que ce *Jean Gualbert* s'étoit rendu célèbre. On raconte encore un petit conte de lui, qu'on ne peut ſe diſpenſer de rapporter. On dit, qu'ayant pardonné généreuſement au meurtrier d'un de ſes parens, parce qu'il lui demanda pardon au nom de Jeſus-Chriſt crucifié; d'autres diſent, parce qu'il s'étoit jetté en terre ſur le viſage devant lui, les mains en croix; cette action fut recompénſée : car comme *Gualbert* étoit en prières devant un Crucifix, ce Crucifix baiſſa la tête pour le remercier. Ce mouvement extraordinaire du Crucifix frappa ſi fort le bon Saint, qu'il abandonna le monde, & ſe fit Religieux de S. *Benoit* dans le Monaftere de S. *Miniat* de la Congrégation de Clugny. On rapporte, qu'ayant ſu que ſon pere, Noble Florentin, l'y venoit chercher pour le ramener chez lui, il ſe coupa les cheveux, & ſe revêtit lui-même d'un habit de Moine, qu'il avoit mis ſur l'Autel. Son pere arriva, jura, pleura, & s'appaîſa. Depuis, *Gualbert* ſe retira dans un Déſert. Il paſſa quelque tems à Camaldoli près de S. *Romuald*. Après cela il vint à *Val-ombreuſe*, & y jetta les premiers

fondemens de ſon Inſtitut, que le Pape *Alexandre II.* approuva. J'en ai déjà parlé à l'an 1030. Au reſte, ceux qui veulent ſavoir encore quelques autres contes de ce *Jean Gualbert*, peuvent lire dans l'Hiſtoire de M. *Fleuri* l. 61. p. 131. & 132. ce qu'il fit, étant allé viſiter *Muſcetan* un de ſes Monafteres; & comme à ſa priere, un ruiſſeau renverſa un grand édifice, & le feu ſe prit dans un de ſes Monafteres. Mais il y a bien des gens qui ſont incrédules ſur de tels faits; & je n'en ſuis pas ſurpris.

Pour revenir au Pape *Leon*, étant venu à Rome, il tint un Synode, où *Gregoire* Evêque de *Vercel* fut dépoſé pour adultere, & pour ſes parjures; & où l'on fit des Règlemens contre les Clercs incontins & ſimoniaques, & contre les femmes qui ſe ſeroient prostituées à des Prêtres.

Cette même année, le Pape *Leon* écrivit à ceux d'*Oſme*, qui eſt une Ville & un Evêché d'Italie dans la Marche d'*Ancone*, ſur un abus qui s'étoit introduit, de piller les maiſons des Evêques, après qu'ils étoient morts; & il dénonça anathème & toutes ſortes de malédictions ſur ceux qui commettoient de tels excès. Il écrivit auſſi une Lettre, pour confirmer à *Jean* Archevêque de *Salerne* ſon droit de Métropolitain.

*Baronius*, après quelques autres, rapporte à cette année la naiſſance de *Henri IV.* Mais il vaut mieux en croire ceux qui diſent qu'il nâquit le 11. de Novembre de l'an 1050, ſondez ſur ce qu'il eſt dit, que l'an 1054. qu'il fut couronné, il avoit 4 ans. Mais ce fut cette année, qu'*Henri* fut baſifé. Le Cardinal *Baronius*, parlant de la naiſſance de ce Prince, fait voir ſa paſſion contre cet Empereur, en rapportant ce qu'on avoit dit de lui; ſavoir, que ſa me-

An. de N. S. 1051.

*Baron. Concil. T. IX. p. 1066. Concile à Rome. Herman Contr. p. 142. Petr. Dam. opus. c. 7.*

*Leon* écrit à ceux d'*Oſme*, & à *Jean* Archevêque de *Salerne*.

*Lamb. Schaſn. p. 161. Herman Contr. p. 1142. Henri IV. baſifé.*

Songe d'*Agnès* Imperatrice.

re

An. de N. S. 1051. re *Agnès*, étant enceinte, songea qu'elle enfanteroit un Dragon; ce qui signifioit, dit *Baronius*, qu'*Henri* naitroit pour le plus grand malheur de l'Eglise.

*Calvis. ex Ann. Fland. Baudouin succede à Herman.*

Henri va en Hongrie.

*Herman* Comte de Mons étant mort, *Baudouin* Comte de Flandres lui succeda. Mais comme ce Comté étoit un Fief de l'Empire, l'Empereur le redemanda; ce qui renouvela la guerre de Flandres, parce que *Baudouin* ne voulut point rendre ce Comté.

L'Empereur vint aussi en Hongrie, avec une puissante Armée; mais il fut obligé de s'en retourner en Allemagne sans rien faire, à cause des pluyes continuelles qu'il faisoit alors, & parce que les Hongrois avoient retiré tous leurs vivres dans leurs Places fortes.

*Berenger. Durand de corp. Chr. P. 9. p. 437.*

Dans cette année, *Berenger* fit encore parler de lui. La condamnation qu'on avoit prononcée contre lui, fit qu'il s'attacha à montrer que le Pape & l'Eglise Romaine étoient Hérétiques. Mais on a retranché ce qu'il dit sur ce sujet, dans les œuvres de *Guitmond*.

Plusieurs sont de son sentiment.

Il y avoit plusieurs personnes qui soutenoient son sentiment, dont les Ecrits ont été supprimez.

*Siebert de Gemblours* dit que dans cette année, la France étoit troublée à cause de *Berenger* de Tours; & que plusieurs disputoient avec chaleur pour & contre lui, de vive voix & par écrit. On trouve ces mots dans l'édition que *Miræus* en donna l'an 1608. à Anvers; dans celle de *Francfort* du XVI. Siecle, & dans un Manuscrit de la Bibliothèque de feu *M. de Thou*. L'Abbé de *Troarn*, (*Durand*) avoue que le mal gaignoit beaucoup de personnes, tantôt publiquement, & tantôt en secret.

P. IX. p. 437.

*Hugues* écrit contre *Berenger*.

Le premier qu'on croit qui écrivit contre lui, fut *Hugues* Evêque

de Langres, qui avoit étudié avec lui sous *Fulbert* Evêque de Chartres. On trouve son Ecrit, *Du Corps & du Sang de Christ*, dans le XVIII. Tome de la Bibliothèque des Peres. Dans ce Traité, il exhorte *Berenger* à cesser de disputer contre la Puissance divine.

*Edouard* Roi d'Angleterre, cette année, eut dessein d'aller à Rome, pour rendre grâces à Dieu des bienfaits qu'il avoit reçus de la bonté divine: mais les Grands de son Royaume, craignant que son absence ne causât des troubles, le prièrent instamment de se contenter d'y envoyer des Ambassadeurs, qui exposeroient au Pape le desir de ce Roi, & sa demande. *Edouard* se rendit à leurs raisons, & ses Ambassadeurs étant venus à Rome, déclarerent au Pape devant 250 Evêques, & plusieurs autres Ecclésiastiques, le desir du Roi d'Angleterre. Le Pape les écouta avec plaisir, & leur expédia un Bref dans lequel il ordonnoit au Roi d'employer à l'usage des pauvres, ce qu'il avoit résolu de dépenser pour son voyage à Rome, & de construire un nouveau Monastere à l'honneur de *S. Pierre*, ou d'en rétablir & augmenter un vieux. *Edouard* ayant reçu cet ordre, rétablit le Monastere de *Westminster*, que le tems & les guerres avoient ruiné. Il se rendit encore plus agréable aux Anglois, en abolissant le Tribut *Danois*, qu'on levoit comme un revenu de la Couronne. Mais les Anglois voyoient avec chagrin, qu'on parloit plus à la Cour d'*Edouard*, Normand ou François, que le Langage du pais; & qu'*Edouard* fit Archevêque de Cantorberi, & Evêque de *Dorchester*, deux Moines Normans.

An. de N. S. 1051.

*Edouard* est dispensé d'aller à Rome. T. IX. Concil. p. 1186.

Le Monastere de Westminster rétabli.

*Eustache* Comte de Boulogne, pere du fameux *Godefroi de Bouillon*, étant venu en Angleterre, fut reçu avec

*Eustache* Comte de Bou-

An. de  
N. S.  
1051.

logne;  
ce qui  
lui arri-  
ve.  
*Larrey.*  
*bist.*  
*d'Anz.*  
p. 214.

avec beaucoup d'amitié par *Edouard*, dont il avoit épousé la sœur. Mais ce Comte ayant pris en s'en retournant le chemin de Cantorberi, un de ses gens voulut loger par force dans la maison d'un bourgeois, qui s'y opposa; & la querelle s'étant échauffée, le Boulonois fut tué. *Eustache*, irrité, accourut avec une suite nombreuse, entra dans la maison du bourgeois, le tua, & dix-huit Anglois avec lui. Toute la Ville se souleva, & on tua à ce Comte vingt hommes de sa suite; on en blessa plusieurs autres, & il pensa perdre la vie; & s'étant sauvé avec peine, il en vint faire ses plaintes à *Edouard*, qui envoya sur le champ, *Godwin*, pour châtier les habitans de cette Ville. Ce Comte ayant su comment la chose s'étoit passée, ne voulut pas exécuter l'ordre cruel qu'on lui avoit donné; & il écrivit au Roi, afin qu'il eût la bonté d'écouter les défenses des bourgeois, & de ne confondre pas les innocens avec les coupables. Le Roi, incité par plusieurs Seigneurs de sa Cour, trouva mauvais qu'un sujet osât s'opposer aux ordres de son Souverain, & fit citer *Godwin*. Ce Comte ne comparut point; il leva une Armée pour se défendre; ensuite il se bannit volontairement, & s'en alla en Flandre.

On prétend, qu'alors *Edouard* se dégoûta de la Reine *Edithe*, fille de *Godwin*. Il l'envoya dans un Couvent, après lui avoir ôté tous ses bijoux, & toutes les marques de sa Dignité.

*Hist. de*  
*Sicile &*  
*de Na-*  
*ples.*  
p. 71.  
*Guil.*  
*Apul.*  
l. 2.  
*Mahat.*  
t. 13.

L'Auteur de *l'Histoire de Sicile & de Naples* rapporte, que l'Empereur d'Orient, voulant absolument perdre les Normans qui étoient en Italie, leur avoit envoyé dès l'année 1048. un homme adroit nommé *Argiroüs*, qui vint dans la Pouille, chargé d'or, d'argent, & d'étoffes

précieuses, trouver les Chefs de leur Nation, & les invita à vouloir bien passer avec leurs troupes dans la Grece, pour secourir l'Empereur contre les Perses. Mais comme cet artifice ne réussit pas, on trama une conspiration avec les habitans de la Pouille, qui avoient peine à souffrir leurs nouveaux Maitres. On résolut donc de tuer tous les Normans, dans un jour. Un nommé *Rifus* tua le Comte *Drogon*, comme il alloit de grand matin faire ses prieres à l'Eglise, dans une de ses Places appelée *Montoglio*, quoique ce *Rifus* fut de ses alliez, & son compere. Il périt ainsi, par trahison, un grand nombre de vaillans hommes.

*Omfroy* fut tellement touché de la mort de son frere, que voulant s'en venger, il se hâta de rassembler tous les siens, & assiegea vigoureusement le Fort de *Montoglio*, où *Drogon* avoit été tué. Il prit la Place, & fit souffrir de cruels tourmens au meurtrier de son frere, & à ses complices.

Le Général Grec *Argiroüs*, voulant tirer raison de ce que faisoit *Omfroy*, se mit à la tête de quelques troupes. Mais *Omfroy* le défit; ce qui lui attira la disgrâce de l'Empereur, & le fit mourir de chagrin.

Les *Apuliens*, voyant que leur perfidie n'avoit pas réussi, inventèrent des calomnies atroces contre les Normans, & les accusèrent de toute sorte de crimes auprès du Pape, qui se disposa à leur faire la guerre; parce qu'il étoit fâché, à ce que disent quelques-uns, qu'ils eussent pris *Benevent*, que l'Empereur *Henri II.* lui avoit remis en échange de certains Droits du S. Siege, que *Leon* avoit remis à l'Eglise de Bamberg: mais on prétend que cet échange de *Benevent* ne se fit que l'année suivante.

An. de  
N. S.  
1051.

L'Em-  
pereur  
d'Orient  
veut  
perdre  
les Nor-  
mans.  
Plusieurs  
sont  
tuez.

Rifus  
tue le  
Comte  
Drogon.

Les au-  
tres s'en  
vengent.

Omfro  
défait Ar-  
giroüs.

Nor-  
mans cal-  
lommiez  
auprès  
du Pape,  
qui leur  
veut fai-  
re la  
guerre.

Cam-

An. de N. S. 1051.  
Campanus fleurit. Tribonus. Geobrand. Blancanus. Voss. de Mathem. c. 35. §. 2. 5. Calvis. ad a. 1051.

**Campanus**, Mathématicien célèbre, fleurissoit dans ce tems-là, quoique d'autres le mettent au XII. Siècle. Il écrivit sur l'*Astronomie*, sur le *Calendrier*, & sur l'Erreur de *Ptolémée* dans la supputation du mouvement de la Lune & du Soleil. *Vossius* prétend qu'il y en a eu deux de ce nom.

Il y a eu un Evêque de ce nom-

là dans le XV. Siècle; qui, quoi qu'il fût fils d'un pauvre païsan, devint par son mérite, Evêque de *Teramo* dans l'Abruzze. Ce fut lui qu'on envoya l'an 1471. en Allemagne, pour persuader la guerre contre les Turcs. Il harangua dans la Diète de Ratisbonne, avec applaudissement. Il a écrit plusieurs Vies, entre autres celle de *Pie II.*

An. de N. S. 1051.  
Volaterr. l. 12.  
Ant. Lilio Giral. Dial. r. de Poët. svi temp. Paul. Jove in Elog. doc. c. 22.  
Vossius.

L'an 1052. de N. S. Le 11. de Constantin. Le 14. de Henri Empereur. Le 22. de Henri Roi de France. Le 4. du Pape Leon. Indict. V.

Fernand I. enleve aux Maures une grande partie du Portugal. Calvis. ou Tard. Cedron. Le Sultan des Turcs fit la guerre à son frere. Henri assiege Presbourg. Baron. Le Pape menace le Roi André d'excommunication.

**AU** commencement de cette année, *Fernand I.* dit le Grand, Roi de *Castille* & de *Leon*, enleva aux Maures une grande partie du Portugal.

Dans ce même tems, on dit que le *Sultan* des Turcs fit la guerre en Perse contre son frere, qu'il battit. Le vaincu fut contraint de se sauver dans l'Iberie. Le *Sultan* le poursuivit, & fit un grand butin: mais enfin, l'Armée de l'Empereur d'Orient le contraignit de se retirer.

L'Empereur *Henri* revint en Hongrie, & assiegea *Presbourg*. Le Roi *André*, craignant les suites de ce Siege, pria le Pape *Leon* de vouloir être l'arbitre des differends qu'il avoit avec l'Empereur. Le Pape ne refusa point ses offices de charité; & étant venu en Hongrie, il trouva *Henri* très disposé à un accommodement. Mais il n'en fut pas de même du Roi *André*, qui ne voulut point entendre à ce qu'on exigeoit de lui; ce qui obligea le Pape à le menacer d'Excommunication, s'il ne vouloit point faire la paix, & se soumettre à l'Empereur. *Hofman* l. II. de ses Ann. de Bamberg, dit que

dit que le Pape excommunia en effet *André*.

*Wibert*, dans la vie de *S. Leon*, dit que ce Pape revint une troisième fois en Allemagne, pour terminer les differends qui étoient entre l'Empereur & les Hongrois; mais qu'il ne trouva plus l'Empereur disposé à écouter les propositions des Hongrois, & à leur pardonner.

*Leon d'Ofstie* rapporte une autre cause du voyage du Pape en Hongrie, savoir, pour demander du secours contre les Normans.

Comme *Leon* étoit en Allemagne, il vint à *Ratisbonne*, où il canonisa *Wolfgang* ou *Wolfgang*, Evêque de cette Ville; & ce fut dans la même année qu'il canonisa aussi *Erhard*. On croit que ce fut dans ce tems-là, mais seulement vers la fête de Noël à *Wormes*, que l'Empereur donna en échange, *Benevent* au Pape, comme nous l'avons dit l'année précédente, pour *Bamberg*, *Fulde* & d'autres Lieux de l'Allemagne.

Ce fut dans le voyage que fit *Leon* en Allemagne, que l'on prétend que deux Evêques, qui étoient les ennemis du Pape, furent exposez à

l. 2. c. 4.

Leo Offi. l. 11. c. 48.

La Canonisation de S. Wolfgang & d'Erhard. Wigulius Hundius l. 1. Salisb. in Gebeh. III. Conrad. de Monte pulcrum in visa Erhard. s. 2.

An. de  
N. S.  
1052.

And.  
Bruner.  
part. 2.  
Ann.  
Boior.  
Mabill.  
Sec. V.  
Bened.  
Hund.  
l. 1.  
Metrop.  
Salisb.  
in Geb-  
hard. III.  
Bolland.  
ad diem  
8. Janu.  
Deux  
Evêques  
puni de  
Dieu.  
Wib. in  
vita  
Leon. IX.  
l. 2. c. 4.  
Rubens  
l. 5. hist.  
Rav.  
Si ceux  
qui ont  
été or-  
donnez  
par des  
Simo-  
niaques  
doivent  
être  
réordon-  
nez.

la punition divine. L'un étoit l'Evê- que de *Frisingue* appelé *Nixon*, qui, à ce qu'on rapporte, avoit dit qu'il vouloit qu'on lui coupât la gorge, s'il ne faisoit déposer *Leon*; & qui, dans ce moment-même, fut faisi d'une si violente douleur à la gorge, qu'il mourut au bout de trois jours. L'autre étoit l'Archevêque de *Ravenné*, qui mourut aussi subitement, si on en croit quelques Histo- riens: mais d'autres croient que ce- la est arrivé l'année précédente, comme je l'ai dit.

Ce fut dans celle-ci, que l'Em- pereur donna l'Archevêché de *Ra- venné* à un nommé *Henri*, qui suc- ceda à cet autre Archevêque dont j'ai parlé, & qui se nommoit *Hun- frid*. Ce fut à cet *Henri* que *Pierre de Damien* écrivit un Livre, qui avoit pour titre *Gratissimus*, où il traite la Question; Si ceux qui ont été ordonnez par des Simoniaques, doivent être réordonnez? *Pierre de Damien* le nie formellement. Il dit:

1. Que ce n'est pas l'Evêque, qui n'est que le Ministre, mais Dieu, qui consacre.
2. Qu'il en est de même de l'Or- dination, que du Batême, que l'on ne doit point réiterer quoiqu'il soit conféré par un mauvais Ministre.
3. Que pourvu que les Ordres soient administrez dans l'Eglise Catholique, & que celui qui les donne, & celui qui les reçoit, ayent la Foi, le méchant est aussi-bien ordonné par un mauvais Ministre, que le juste l'est par un bon. Que les Ordinations faites par le Pape *Libere*, Héretique & séditieux, ont été reconnues bonnes; qu'on n'a point cassé ce qu'avoit fait le Pape *Vigile*, quoiqu'il fût un scélérat & un impie.
4. Qu'il y a trois Sacremens prin- cipaux dans l'Eglise; le *Batême*, l'*Eucharistie*, & l'*Ordre*. Que *S.*

*Augustin* prouve du *Batême*, & *Pas- chage* de l'*Eucharistie*, que ces Sa- cremens ne sont pas rendus meil- leurs par de bons Ministres; ni plus mauvais, par de méchans. Que, quoique la question n'ait pas enco- re été traitée à l'égard des *Ordina- tions*, on en doit raisonner de la même maniere, suivant les principes de *S. Augustin*.

5. Il ajoute plusieurs exemples, pour prouver que les Ordinations faites par de méchans Ministres, sont valables, & qu'on ne doit point réordonner ceux qu'ils ont ordon- nez; ce qu'il applique aux Simo- niaques.

6. Il loue la conduite du Pape *Leon IX.* qui n'avoit imposé qu'une pénitence de 40 jours à ceux qui avoient été ordonnez par des Simo- niaques, sans donner d'argent; & l'Empereur *Henri*, de s'être opposé à ce dérèglement.

7. Enfin, il finit par une déclama- tion contre les Simoniaques.

Quelques-uns rapportent aussi à ce même tems, ou à l'année préce- dente, l'Ecrit de *Pierre Damien* à *Leon IX.* pour avoir sa décision sur les Clercs infectez des péchez abo- minables; nous en avons parlé ail- leurs.

Cette même année, *Baronius* rap- porte la Bulle de *Leon IX.* qui dé- clare que le corps de *S. Denys* est à *Ratisbonne*, & non en France: mais la plupart doutent de cette Bul- le; & il y a plusieurs indices de sup- position, qu'ont remarqué les Sa- vans. Les François soutiennent qu'ils ont ce corps. Des gens fort sensés croient que personne ne l'a, & qu'il est réduit en poudre; & il est très constant que la chose ne vaut pas la peine qu'on se dispute sur ce sujet. J'en ai parlé ailleurs.

Sur la fin de l'année, le Pape *Leon IX.* vint faire Noël avec l'Em- pe-

An. de  
N. S.  
1052.

Opusc.  
VII. c. 21

Le corps  
de *S.*  
*Denys*:  
s'il est à  
*Ratis-*  
*bonne*  
ou en  
France.  
*Car. du*  
*Bois l. X.*  
*hist. Eccl.*  
*Paris. c.*  
*5. T. VI.*  
*Alex.*  
*Nat.*  
*p. 407.*  
*Dubler.*  
*in hist.*  
*Monast.*  
*San.*

An. de N. S. 1052.

*Dionys. Rigord. apud Duches. l. V. p. 18. a. 1053. Baron. Abb. Ursperg. Mab. Sec. 6. part. 2. p. 3. Chr. Sax. Fleuri p. 610. l. 59. ad h. a.*

pereur, à *Wormes*; & il y eut une petite contestation entre lui & l'Archevêque de *Mayence*, auquel il faut que le Pape cedât à la fin.

Voici comme on récite la chose. On dit, que comme l'Archevêque officioit, après la premiere Oraïson de la Messe, un de ses Diacres chanta une Leçon, selon l'usage de quelques Eglises d'en chanter plusieurs aux fêtes solennelles. Comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, quelques Romains, qui étoient auprès du Pape, lui persuaderent d'envoyer défendre au Diacre de chanter. Le Diacre refusa d'obeir; le Pape le lui défendit une seconde fois; mais le Diacre continua. Le Pape le fit appeller, & le dégrada sur le champ. L'Archevêque de *Mayence* lui envoya redemander son Diacre; le Pape le refusa. L'Archevêque souffrit cet affront, pour-lors; mais après l'Evangile & l'Offertoire, quand on vint au Sacrifice, l'Archevêque s'assit dans son Siege, & protesta que ni lui, ni aucun autre n'acheveroit cet Office, si on ne lui rendoit son Diacre. Le Pape se rendit, & le lui renvoya revêtu de ses ornemens, & le Prélat continua l'Office. Ainsi on eut sujet d'admirer la fermeté de l'Archevêque à soutenir sa dignité; & l'humilité du Pape, qui vit qu'il faloit ceder au Métropolitain dans la Province.

*Caus p. 209. Epist. Synod. Concil. T. IX. p. 1068. Concile à Limoges & à Mantoue. Hugues Evêque de Langres incurr.*

On parle de deux Conciles dans cette année. L'un se tint à *Limoges*, & c'est le III.; où *Iberius*, élu pour Evêque de cette Ville, fut ordonné par le Métropolitain. L'autre à *Mantoue*, qui fut troublé par une sédition populaire. Mais nous en parlerons l'année suivante.

*Hugues* Evêque de *Langres* mourut aussi cette année. Il étoit fils de *Gilduin* Comte de *Breteil*, près de *Beauvais*, & frere de *Waleran*,

Abbé de *S. Witon* de *Verdun*. Il avoit été Clerc de l'Eglise de *Chartres*, & Moine de *Clugny*. Il fut fait Evêque de *Langres*, l'an 1031. & fut déposé par *Leon IX.* dans un Concile tenu à *Rheims* l'an 1049: mais il suivit ce Pape à Rome; & comme *Leon* tenoit un de ses Synodes, *Hugues* entra dans l'Assemblée, nud, déchauffé, tenant, d'une main tremblante, les verges dont il devoit être fouetté, & chantant l'Antienne de *l'Enfant prodigue*. Le Synode & le Pape lui rendirent les ornemens Episcopaux, à condition que l'Eglise qu'il avoit offensée, ou quelque autre, demandât son Ministère; mais il mourut à son retour.

Il a été, comme je l'ai dit dans l'année précédente, un des adversaires de *Berenger*. Il lui adresse une Lettre, dans laquelle il expose son sentiment de cette maniere. „ Vous assurez, dit-il, que le Corps de „ Jesus-Christ est tellement dans le „ Sacrement, que l'essence & la „ nature du pain & du vin ne sont „ point changées, & vous faites „ un corps intellectuel de ce corps, „ que vous dites qui a été crucifié; „ ce qui fait penser que vous le „ croyez spirituel: & en cela vous „ scandalisez l'Eglise universelle, & „ vous offensez Notre Seigneur, „ qui a fait voir que le Corps que „ vous dites être spirituel, étoit „ palpable. Au-reste, si la nature „ & l'essence du pain & du vin de- „ meurent réellement après la con- „ sécration, on ne peut pas dire „ qu'il y ait aucun changement vé- „ ritable; & si le Corps de J. Christ „ n'y est qu'en idée & en vertu, on „ pourroit dire de même, qu'il est „ dans le Batême & dans les autres „ Sacremens”. Ensuite il entre- prend de prouver par des exemples, que le changement du pain & du vin

An. de N. S. 1052.

*Dupin. Ce qu'il fit dans un Synode. De Hug. 1051. apud Duches. ad cal- cem Lan- franci. p. 67.*

Il a écrit contre *Berenger*. BB. PP. p. 417. T. XVII.

An. de N. S. 1052. vin au Corps & au Sang de J. Christ, est réel & véritable; & qu'encore qu'on ne puisse pas le concevoir, il faut le croire. Il ajoute, que le Corps de J. Christ nous est donné sous la forme du pain & du vin, parce que s'il paroïssoit chair & sang, les hommes en auroient de l'horreur, & ne pourroient pas le manger. M. Dupin a raison de dire, que le discours de cet Hugues est obscur, plein de subtilitez, & de termes scholastiques.

Ecclé-  
siasti-  
ques  
mariez.  
Balus. l.  
4. Marc.  
Hisp.  
Franc.  
Didac.  
l. 2. hist.  
Com.  
Barcin.  
c. 36.

Order.  
l. 5.  
p. 566.  
Gemme-  
tic. l. 8.  
c. 17.

Emma  
Reine  
meurt.  
Hoved.  
Ingulph.  
Wigorn.  
Herm.

Le sàvant Baluze rapporte à cette année, une Donation faite par un Evêque à un Chanoine, qui avoit femme & enfans; & il remarque, que dans ce tems-là plusieurs Chanoines étoient mariez. Un Auteur qui a fait l'Histoire du Comte de Barcelone, dit que *Guislabert* Chanoine de Barcelone, & qui en fut depuis Evêque, avoit eu une femme & des enfans. *Victor III.* au commencement du Ch. III. de ses Dialogues, dit que les Prêtres & les Diacres prenoient des femmes, comme les Laïques. On peut recueillir cela encore de l'Épître 149. d'*Yvon* de Chartres. Le P. *Pagi* dit, que cent ans auparavant, dans plusieurs lieux de la France, de l'Italie, de l'Angleterre, & de l'Allemagne, le Célibat n'étoit pas gardé par les Evêques & les Prêtres; & *Orderic* rapporte, que *Robert* Archevêque de Rouen, frere de *Richard II.* Comte de Normandie, avoit une femme & trois enfans; & on ne voit point, ni que le Pape, ni aucun autre l'ait repris pour ce mariage; ni que *Fulbert* Evêque de Chartres, qui étoit ami intime de *Robert*, s'en soit plaint. Nous en verrons d'autres exemples dans la suite.

La Reine *Emma* mourut dans cette année, & l'Imperatrice accoucha d'un fils, qui fut nommé *Conrad*.

L'Angleterre fut sur le point d'avoir une guerre civile des plus cruelles. Le Comte *Godwin*, qui s'étoit banni lui-même, voyant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui, y revint cette année avec des troupes considérables, & il allarma tout le Royaume par les descentes qu'il fit dans les Provinces de *Kent* & de *Suffex*; en même tems que *Griffin* Prince de *Southwalles* fit une irruption dans la Province de *Hereford*, & que les deux fils de *Godwin* pillèrent les Provinces de *Sommerfet*, de *Dorchester* & de *Devon*. *Godwin* étoit si fort aimé, qu'on devoit craindre un soulèvement général. On avoit poussé des acclamations, à son arrivée; la Flotte avoit pensé surprendre celle du Roi à *Sandwich*; & étant entré dans la Tamise, il vint mouiller jusques sous les remparts de *Londres*, à la vue des Galeres & des Vaisseaux du Roi. On dit qu'il s'aboucha même avec les principaux bourgeois de la Ville, & qu'il leur persuada la justice de sa cause. Le Roi & son Conseil, pour éviter une revolte générale, voulut hazarder un combat; mais on crioit de tous côtez, qu'on épargnât le sang des Anglois; de sorte qu'on s'assembla pour travailler à un accommodement. *Godwin* & ses fils, à la réserve de *Swenon*, rentrèrent dans les bonnes grâces du Roi, & on desarma de part & d'autre. On dit que *Swenon* se condamna à aller faire le voyage de *Jerusalem*, à pieds nuds, & à en revenir; & que dans une Ville de *Lycie* il mourut; quoique d'autres estiment qu'il fut tué par les *Sarrasins*.

*Halinard* Archevêque de *Lyon* mourut à Rome, de poison. Il étoit né en Bourgogne, & de Chanoine de *Langres*, il devint Moine à *S. Benigne* de *Dijon*, sous l'Abbé *Guillaume*, qui le fit Prieur, & après la mort

An. de N. S. 1052.

Guerre civile en Anglet., Larrui. p. 216.

Halinard meurt.

An. de  
N. S.  
1052.

mort duquel il fut élu Abbé. Il a été aimé de *Robert & Henri*, Rois de France, de *Comrad & Henri*, Empereurs. Il avoit eu de la peine à se résoudre à accepter la Prélatu- re de l'Eglise de *Lyon*; mais le Pa- pe *Gregoire VI.* lui ordonna absolu- ment de le faire. Il se fit extrême- ment aimer des Romains, pour son affabilité & son éloquence. Il pre- noit l'accent de toutes les Nations qui parloient Latin. Comme il avoit beaucoup de douceur & des manie- res insinuanes, il servoit au Pape de Médiateur pour traiter la paix avec les Normans. Un poisson em- poisonné, dont il mangea, lui dona la mort le 29. de Juillet 1052. après avoir tenu sept ans le Siege de *Lyon*. Son successeur fut *Philippe*, premier du nom.

Cette année, le Pape & le Roi confirmerent & autoriserent la fon- dation de l'Abbaye de la *Chefe-Dieu* en Auvergne, dont le Fondateur fut *Robert* fils d'un *Geraud* que l'on

croyoit être de la famille de *S. Ge- raud* d'Aurillac. On dit que ce *Ro- bert* s'étant retiré au Mont nommé *la Chefe-Dieu* l'an 1043, y construi- sit un Monastere. Que là, non seu- lement il instruisoit ses compagnons; mais encore, qu'il apprivoisoit les esprits sauvages des habitans du lieu. Que *Leon* Pape ayant appris la sain- teté de ce *Robert*, non seulement il confirma par des Décrets Apostoli- ques ce que faisoit ce Religieux; mais que cette année il établit *Ro- bert* Abbé de la *Chefe-Dieu*, quoi- qu'il refusât cet honneur. C'est ce que nous lisons dans sa Vie, que nous a donnée *Marbodus* Archevêque d'An- gers, & ensuite de Rennes, dans les Actes de *Bolland.* au 24. d'Avril, & dans le Siecl. VI. Bénéd. Part. 2. *M. Baluze* nous a donné la Bulle du Pape *Leon*, & la Patente du Roi de France, qui érige le Monastere en Abbaye, dans son Appendice aux Epitres de *Loup Servat*, p. 524.

An. de  
N. S.  
1052.



L'an 1053. de N. S. Le 12. de Constantin Le 15. de Hen-  
ri Empereur. Le 23. de Henri Roi de France. Le 5. de Leon IX.  
Indict. VI.

Leon  
part de  
l'Alle-  
magne.

**L** *Leon* quitta l'Allemagne, après avoir obtenu de l'Empereur du secours contre les Normans. Le Pape prétendoit que les Provinces dont ils s'étoient emparez, appar- tenoient à l'Eglise Romaine; que les Grecs Iconoclastes ayant mérité de les perdre à cause de leur Hérésie, & en ayant été chassés, elles de- voient être réunies au Domaine de l'Eglise. Les Normans ayant su que *Leon* leur vouloit faire la guerre, lui envoyerent faire des soumissions. Ils vouloient bien faire hommage de ces Provinces au Pape; mais

Déclare  
la guerre  
aux Nor-  
mans.

Tom. I.

ils demandoient, que puisqu'ils les avoient conquises par leur valeur & par la force de leurs armes, ils en eussent la jouissance; & ils faisoient souvent plusieurs desordres dans les pais qui touchoient ce qu'ils occu- poient. Le Pape ne daigna pas les écouter, & leur déclara la guerre. Mais avant que de la faire, il tint un Concile à *Mantoue*, que quel- ques-uns mettent à l'an 1052. & d'autres à cette année. Pendant que le Concile se tenoit, il y eut une sédition, & plusieurs personnes attroupées vinrent faire grand bruit

*Herman.*  
*Contr.*  
Concile  
à Man-  
toue.  
*Wibert.*  
*in vita S.*  
*Leonis*  
l. II. c. 8.

L I

de-

An. de N. S. 1053. devant la Basilique, où étoient les Peres du Concile, & se jetterent sur ceux qui étoient à la fuite du Pape & de sa maison. *Leon* se leva de son siege, & se présenta à la porte, pour arrêter le tumulte; mais la présence n'arrêta point ces furieux: sans aucun respect pour sa dignité, on tuoit ceux qui, sans armes, se refugioient vers le Pontife, & il s'en salut peu qu'il ne fût blessé. Ce desordre interrompit les séances du Concile. Cependant, la clémence du Pape fut si grande, qu'au lieu d'excommunier ces séditieux, il leur donna l'absolution.

*Hensch. inComm. prav. ad Vitam S. Leonis n. 23.* On dit qu'il y eut une autre sédition à Mantoue, sur ce que *Leon*, qui y étoit venu pour y adorer le Sang de J. Christ, avoit voulu le faire porter à Rome. Que le peuple s'y étant opposé, il avoit loué leur zèle, & avoit fait la Dédicace de l'Eglise de S. *André*, qui n'étoit pas encore achevée, où l'on disoit qu'on avoit trouvé ce Sang; & ayant reçu avec beaucoup de respect une petite portion de ce précieux Trésor, qui est aujourd'hui gardée dans l'Eglise de S. *Jean de Latran*, il avoit remis le reste, avec le Corps de S. *Longin*, dans le lieu qui leur avoit été préparé; & que l'Evêque *Conon* les fit cacher sous terre, de peur que les Barbares, qui pourroient faire des incursions, ne les enlevassent. C'est ce que rapporte *Hippolyte de Domnesm*: mais puisque d'autres Historiens attestent que le Sang de J. Christ (chose dont on peut douter sans courir risque de son salut) fut trouvé sous *Leon III.* l'an 804, ou l'éponge trempée dans ce sang, qui avoit été enterrée par *Longin*; il faut croire, ou que cet *Hippolyte* s'est trompé, ou que ce prétendu Sang, qui avoit été caché sous *Leon III.* avoit été trouvé sous *Leon IV.*

Ensuite, le Pape étant venu à

Rome, y tint un Concile, où *Sigebert* prétend que *Gerard* Evêque de Toul fut canonisé, & que l'on y termina la contestation qui étoit entre les Eglises de *Grado* & d'*Aquillee* pour le droit de Métropole. Mais d'autres estiment que *Sigebert* s'est trompé, & que ce ne fut pas dans ce Synode que se fit cette Canonisation, & que se termina ce différend; mais dans un autre Synode tenu l'an 1050, comme je l'ai dit ailleurs. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'après que le Synode eut décidé ce différend, le Pape *Leon* écrivit une Lettre aux Evêques des Provinces de *Venise* & d'*Italie*, comme je l'ai remarqué à l'année 1050, où il leur fit savoir, que *Dominique* Patriarche de *Grado*, ou de la nouvelle *Aquillee*, s'étoit présenté à un Concile de Rome, dans lequel il avoit été ordonné que la Ville de *Grado* seroit à perpétuité la Métropole de *Venise* & d'*Italie*, & que l'Evêque de *Forojulio*, ou de l'ancienne *Aquillee*, n'étendroit pas sa juridiction hors de la Lombardie, suivant le Privilege de *Gregoire II.* & la retractation de *Gregoire III.* Et il ordonna à ces Evêques, d'obeir au Patriarche de *Grado*, comme à leur Métropolitain.

Il y en a qui croient que ce Concile en particulier se tint à l'occasion des Grecs qui vouloient qu'on se servit du pain levé; dont nous allons bientôt parler.

Ensuite le Pape vint au *Mont-Cassin*, pour se recommander aux prieres des Religieux de ce Monastere, qui le prierent aussi de leur restituer le Monastere de Saint *Etienne* qui leur appartenoit, à ce qu'ils disoient; ce qu'il leur accorda.

Après cela, *Leon* marcha contre les *Normans*, qui désirent ses troupes, & le firent prisonnier. Le

des-

An. de N. S. 1053.

Concile IV. de Rome sous Leon IX. Concil. T. IX. p. 1071. Pagi. p. 193.

*Hensch. inComm. prav. ad vitam S. Leonis num. 23.*

Voy. Pagi. Leon va au Mont Cassin. Herm. Contr. p. 145. Dup. Bar. Leo Offi. J. 2. c. 88. Lamb. Schaf. 161.

An. de  
N. S.  
1053.

*Sigebert  
à l'an  
1050.  
Malas.  
l. 1.*

Leon  
marche  
contre  
les Nor-  
mans, il  
est battu  
& fait  
prison-  
nier,  
conduit  
à Bene-  
vent,

Lettre  
de Pierre  
de Da-  
mien sur  
ce que  
Leon  
alla à la  
guerre.

desespoir leur donna du courage : car ils n'avoient pas seulement du pain, & ils coupoient les blez tout verts, pour les faire rôtir, & les manger ainsi. Ils en usèrent très bien avec Leon; & l'ayant traité avec beaucoup de respect, ils le conduisirent à Benevent, où il demeura assez longtems, & d'où ils le renvoyerent, sans rien exiger de lui pour sa rançon, accompagné d'un nombreux cortège. On dit, qu'en recompense, il leur donna toutes les Terres qu'ils avoient conquises, & celles qu'ils pouvoient encore conquérir sur les Grecs & sur les Sarrasins, s'en reservant néanmoins la Souveraineté.

*Horman Contract* dit que ce Pape fut battu, parce qu'il ne convenoit pas à un Pontife d'aller ainsi à la guerre; & Pierre de Damien l'en blâma beaucoup, & de ce qu'il se trouvoit en personne à la tête de ses Armées. Ce fut dans une Lettre qu'il écrivit à l'Evêque de Fermo, où il fait voir; Que rien n'est plus contraire à l'esprit de l'Eglise, qui ne respire que la paix, & qui pardonne tout, que la guerre & la vengeance; ni rien de plus éloigné de la vie que J. Christ a menée sur la Terre, & qu'il a proposée pour exemple à ses Disciples, auxquels il a appris à souffrir avec patience, & non pas à se venger avec violence; & qu'enfin, la difference qu'il y a entre la Puissance Royale, & la Sacerdotale, est, que le Roi se sert des armes materielles; & le Prêtre, du glaive spirituel, qui est la Parole de Dieu; Que n'ayant jamais été permis de prendre les armes pour la défense de la Foi, il l'est encore moins de les prendre pour des biens temporels & passagers; & que si les Saints n'ont jamais fait mourir les Hérétiques ni les Idolâtres, mais ont plutôt souffert eux-mêmes la mort; encore moins un fidele

peut-il tuer, pour la perte des biens qu'on doit mépriser, un autre Fidele, qui a été racheté du sang de J. Christ.

Il rapporte ensuite l'exemple d'un Abbé de France, qui ne voulut point opposer la force & la violence à un grand Seigneur, qui le venoit attaquer avec des gens armez; mais alla au-devant de lui avec ses Moines, sans armes, faisant porter la Croix devant eux. Cette action étonna fort ce Seigneur, & tous ses gens; & au-lieu de maltraiter cet Abbé & ses Moines, ils leur demanderent pardon, & se jetterent à leurs pieds. Il dit que si on lui objecte, que S. Leon (c'est de Leon IX. qu'il parle, & non de Leon I.) s'est mêlé de la guerre, il répondra, que comme S. Pierre n'a pas eu la Primauté pour avoir renié J. Christ, ni David le don de Prophétie pour son adultere; de même il ne faut pas estimer le bien ou le mal, par le mérite des personnes, mais considerer les actions en elles-mêmes. Que S. Gregoire, qui a tant souffert de pillages & de violences de la part des Lombards, ne leur a jamais fait la guerre. Que S. Ambroise n'a point attaqué les Ariens, quoiqu'ils le persécutassent cruellement. Que l'on n'a pas d'exemple, qu'aucun des Saints Evêques ait pris les armes. Qu'enfin, les Causes pour les affaires Ecclésiastiques, doivent être jugées, ou par les Loix, ou par les jugemens des Evêques; & qu'il ne faut pas, à la honte des Ecclésiastiques, vider par la force, ce qui doit être décidé dans les Tribunaux de la Justice, ou par les ordonnances des Evêques.

Dans cette Lettre il y a des choses que bien des gens condamnent, mais que plusieurs approuvent aussi.

1. Que rien n'est plus contraire à l'esprit de l'Eglise, que la guerre & la vengeance.

L 1 2

2. Qu'il

An. de  
N. S.  
1053.

Histoi-  
re d'un  
Abbé,  
qu'on  
atta-  
quoit à  
main ar-  
mée.

An. de  
N. S.  
1053.

2. Qu'il n'a jamais été permis de prendre les armes pour la défense de la Foi.

3. Que les Saints n'ont jamais fait mourir les Hérétiques.

4. Que les Causes pour les affaires Ecclésiastiques peuvent être jugées par les Juges séculiers, suivant les Loix.

5. Qu'il ne faut pas faire attention, si c'est un Pape qui fait quelque chose, mais à l'action même.

Pour le Cardinal *Baronius*, il soutient fortement le Pape dans cette occasion. Il dit, qu'on a toujours taxé d'Hérésie ceux qui ne vouloient donner qu'un glaive spirituel à l'Église; il cite une Lettre de *Gregoire IX.* & ce que dit *Boniface VIII.*

Extrav.  
de Major.  
et obed.  
c. 1.

Il dit que *Leon* accompagna bien l'Armée; mais qu'il attendoit le succès du combat, dans une Place forte, où il fut assiégé. Chacun examinera, s'il lui plaît, lequel des deux Cardinaux a le mieux raisonné.

J'ajouterai seulement ici, que *Benon* nous assure que *Leon* avoit entrepris cette guerre, par le conseil & à la suggestion de *Benoit* & d'*Hildebrand*, & que ce furent eux qui le livrerent aux Normans.

Comme *Leon* étoit à Benevent, où il demeura depuis le mois de Juin de l'an 1053. jusqu'au 12. du mois de Mars de l'an 1054; il reçut une Députation de *Pierre* Patriarche d'*Antioche*, qui, après sa création, envoya au Pape sa profession de Foi. Le Pape lui récrivit, & le félicita de sa nouvelle Dignité. Il lui découvrit les prérogatives de l'Église de Rome, disant, que c'est pour S. *Pierre* seul que J. Christ a prié que sa Foi ne défailloit point. Il l'exhorta de conserver le troisième rang parmi les Patriarches; il approuva la formule de Foi qu'il lui avoit envoyée, & lui en renvoya une semblable, où il ne compte que 7 Con-

Lettre  
de Pier-  
re Pa-  
triarche  
d'Antio-  
che à  
Leon IX.  
Leo Ep. 5.  
T. III.  
Epi. R.  
Pontif.  
Baron.  
Réponse  
du Pape  
Leon.  
Si eam  
sedem  
aut Neo-

ciles Généraux. Il lui fit connoître, qu'il souhaitoit que l'Église Latine & l'Église Grecque fussent bien unies, & qu'il ne tiendroit pas à lui que cela ne fût. Il approuva son élection, pourvu, dit-il, que vous ne l'ayez pas obtenue d'une manière contraire aux Sacrez Canons.

Quoique le Pape eût tiré de la Lettre du Patriarche d'*Antioche* quelque espérance de réunion entre les Latins & les Grecs, il ne fut pas bien longtems dans cette pensée.

*Michel Cerularius* Patriarche de Constantinople écrivit en son nom, & au nom de *Leon* Archevêque d'*Acride* & de toute la Bulgarie, à *Jean* Evêque de *Trani* dans la Pouille, afin qu'il la communiquât au Pape, & à toute l'Église d'Occident.

Dans cette Lettre il reprenoit les Latins;

1. De ce qu'ils se servoient du Pain azyme, dans la célébration des Saints Mysteres.

2. De ce qu'ils jeûnoient les Samedis du Carême.

3. De ce qu'ils mangeoient du sang des animaux, & des viandes étouffées.

4. De ce qu'ils ne chantoient pas *Alléluja* dans le Carême.

Il faut que ce *Cerularius* eût un petit génie; car on ne peut pas raisonner plus pitoyablement qu'il fait. Les raisons qu'il apporte, sont pour la plupart si ridicules, qu'il est étonnant qu'un Patriarche eût si peu de mérite; à moins que l'on ne lui fasse dire, dans la Version qu'on a donnée de sa Lettre, diverses choses qu'il n'a point dites, pour le rendre plus ridicule.

Il y avoit encore d'autres différends entre les Latins & les Grecs, comme, sur la Procession du S. Esprit, & sur ce que les Latins faisoient couper leurs barbes, & mangeoient dans le Carême, du beurre, du

An. de  
N. S.  
1053.

phyrus,  
aut Cur-  
rialis,  
aut dig-  
mus, vel  
prio,  
vel ali-  
quo alio  
modo sa-  
cris Can-  
onibus  
contrario  
non ob-  
nuisset.

Lettre  
de Mi-  
chel Ce-  
rularius  
contre  
les La-  
tin.

Baron.  
Dupin.  
Wib. in  
vita S.  
Leonis l.  
2. c. 5.

An. de  
N. S.  
1053.

An. de  
N. S.  
1053.

Michel  
Cerularius fait  
fermer les Eglises des  
Latins.

du fromage, & des poissons; & de ce qu'ils buvoient du vin.

*Michel Cerularius* ne se contenta pas d'écrire des Lettres contre les Latins; mais il fit fermer les Eglises des Latins qui étoient à Constantinople, & ôter à tous les Abbez & les Religieux Latins, qui ne voulurent pas renoncer aux Cérémonies de l'Eglise Romaine, les Monastères qu'ils avoient dans cette Ville.

La Lettre de *Michel* fut portée en Italie par un Officier de l'Empereur *Constantin Monomaque*, pour y aller faire un Traité avec le Pape contre les Normans. Elle fut communiquée au Cardinal *Humbert*, Evêque de *Ste. Rufine*, qui se trouva à *Trani*. Ce Cardinal la traduisit en Latin, & en envoya une copie au Pape.

Ce Pape récrivit une Lettre à *Cerularius*, & à *Leon d'Acride*. Il la commence par le Cantique des Anges: *En Terre paix*, &c. & par ce que disoit *Jesus-Christ*, dites, *Paix vous soit*, &c.

1. Dans cette Lettre, il relève la dignité de l'Eglise de Rome, fondée par *S. Pierre*.

2. Il dit, que c'est elle qui a confondu toutes les Hérésies, & confirmé toutes les Eglises.

3. Il compte jusqu'à 90 Hérésies nées dans les Eglises de Grece, entre lesquelles il met la présomption de *Jean le Jeûneur*, qui prit la qualité de Patriarche œcuménique.

4. Il défend, non-seulement l'Autorité spirituelle des Papes; mais encore leur Souveraineté temporelle, qu'il fonde sur la Donation supposée de l'Empereur *Constantin*. Il dit, que l'Empereur *Constantin* ne trouvant pas juste que celui à qui Dieu a donné l'Empire du Ciel, fût sujet à l'Empire de la Terre, accorda à *S. Sylvestre* & à ses successeurs, non seulement la Puissance & la Dignité Imperiale, mais les Ornemens

& les Officiers convenables.

5. Il reproche aux Grecs le Concile de Constantinople sous *Constantin Copronyme*, & l'affaire de *Photius*.

6. Il leur fait honte, de ce qu'au mépris des Canons du Concile de Nicée, ils ont mis des Eunuques sur le Siege Patriarchal de Constantinople. Le P. *Mabillon* dit même, qu'il avoit reproché à *Cerularius*, qu'on disoit qu'une femme avoit tenu ce Siege; d'où le P. *Mabillon* conclut, que la fable de la Papesse *Jeanne* n'avoit pas été encore inventée, puisque le Pape n'auroit pas osé faire ce reproche.

7. Il dit que l'Eglise de Rome est aussi ancienne que le Christianisme, & qu'elle a souffert toutes les persécutions.

8. Mais que l'Eglise de Constantinople est nouvelle, née dans les délices. Que l'Eglise de Rome est la Mere; & l'Eglise de Constantinople, la Fille. Qu'ainsi, celle-ci doit respecter l'autre, & ne la payer pas d'ingratitude.

9. Il se plaint de leur cruauté à faire fermer les Eglises des Latins, & de ce qu'ils ont ôté les Monastères aux Moines & aux Abbez, jusqu'à ce qu'ils embrassassent les usages Grecs.

10. Il fait voir la moderation de l'Eglise de Rome, qui ne troublait point les Monastères ni les Eglises Grecques, qui étoient hors de Rome, & dedans; & qui ne les empêchoient point de vivre selon la tradition de leurs Peres.

11. Il s'étend sur la présomption des Patriarches de Constantinople, & sur la dignité de l'Eglise de Rome.

12. Il reproche à *Michel*, que de simple Lai, il étoit parvenu à la Dignité Patriarchale, qu'il occupoit avec beaucoup d'orgueil.

L1 3

13. En

Leon écrit à Cerularius & à Leon d'Acride.

Ep. I. T. III. Ep. Pontif. T. IX. Concil. p. 949.

An. de N. S. 1053. 13. Enfin il lui montre, qu'il est peu raisonnable de vouloir prendre pour prétexte de sa séparation d'avec les Latins, l'usage des pains sans levain; puis que l'Eglise Romaine, non seulement souffroit que les Grecs gardassent leurs coutumes dans Rome même, où ils avoient des Eglises & des Monastères; mais aussi, qu'elle les exhortoit à les observer.

Il finit sa Lettre en disant, que si on ne se repent, il répondra au fou selon sa folie; qu'on ne cuira pas le chevreau dans le lait de sa mere, mais qu'on frotera sa gale avec du vinaigre & du sel; parce, dit-il, qu'il faut couper, ce qu'on ne peut guérir avec une main douce: *Si ton pied ou ta main te scandalise, coupe les.*

Nous verrons l'effet que produisit cette Lettre, dans l'année suivante.

Quelques-uns croient que cette année aussi, le Pape Leon répondit à Thomas Evêque d'Afrique, qui l'avoit consulté sur la Dignité de l'Eglise de Carthage: mais comme elle est datée de l'Indiction VII. il paroît que ce fut l'année suivante.

Le Pape lui témoigne la douleur qu'il a d'apprendre par sa Lettre, que l'Eglise d'Afrique, où il y avoit autrefois tant d'Evêques, qu'on lit dans les Canons qu'il s'en trouva jusqu'à 205 dans un Concile de Carthage, étoit réduite à 5 Evêques, qui n'étoient pas même en bonne intelligence; & il s'écrie avec le Prophete Amos; *Eternel, cesse; comment se releveroit Jacob, car il est si petit?*

Il le loue ensuite, de ce qu'il s'est adressé à l'Eglise de Rome pour résoudre ses difficultez.

Il lui déclare, que l'Evêque de Carthage est le premier Archevêque & Métropolitain de toute l'Afrique; & que l'Evêque de Gommi, dont il lui a écrit, ne doit point entreprendre de consacrer les Evêques, de les déposer, d'assembler de Concile

Provincial, ni de rien faire, si ce n'est ce qui regarde son Diocèse, sans le consentement & la permission de l'Archevêque de Carthage.

Enfin il l'avertit, qu'on ne peut assembler de Concile général, ni juger définitivement des Evêques, sans l'autorité du Saint Siege; parce qu'encore qu'il ait été prononcé de tous les Apôtres, *Tout ce que vous lirez sur la Terre, &c.* cela a été dit nommément à S. Pierre.

Ce même Pape écrivit une autre Lettre à deux autres Evêques d'Afrique, appelez Pierre & Jean, auxquels il fait la même réponse touchant l'Archevêque de Carthage & le jugement des Evêques; & il y ajoute quelques Extraits des fausses Décrétales sur l'institution des Métropolitains.

Swein Roi de Dannemarc, pour empêcher que ses Eglises ne fussent soumises à l'Evêque de Hambourg, demanda au Pape qu'il érigeât un Archevêché en Dannemarc. L'Evêque de Hambourg demanda aussi au Pape, que son Evêché fût érigé en Patriarchat, afin que, quand même les Eglises de Dannemarc auroient un Archevêque, elles fussent toujours soumises à sa direction. Mais le Pape mourut, avant que cette affaire fût vidée.

L'Empereur d'Orient envoya une puissante Armée contre ces peuples, qui sont appelez Patzinaques, ou Pazzinaciens, dont nous avons parlé ailleurs; mais il y fut cruellement battu. Il leva une plus grande Armée: cela épouvanta ces Nations, qui demanderent la paix, & qui l'obtinent pour trente ans.

Cet Empereur fut en danger d'être tué par Romain Boila, qui avoit fait une conspiration contre lui, qu'il auroit exécutée facilement, parce qu'il étoit fort aimé du Prince; mais il fut découvert.

L'Imperatrice Zoé mourut, &

An. de N. S. 1053.

Lettre de Leon à deux autres Evêques d'Afrique. Concil. T. IX.

p. 973. Swein Roi de Danne-marc demande qu'on érige un Archevêché en Danne-marc, & l'Evêque de Hambourg demande que son Evêché soit érigé en Patriarchat.

L'Empereur d'Orient envoya une Armée contre les Patzina-ciens; battu, il leur accorde la paix.

Il pensa être tué. Zom. l. 17. n. 27. p. 259. Zoé l'Impe-ratrice mourut.

Lettre de Leon à Thomas Evêque d'Afrique, sur la dignité de l'Eglise de Carthage. Ep. 3. Baron.

Amos. VII. Concil. T. IX. p. 972.

An. de  
N. S.  
1053.

l'Empereur en fut fort affligé. Il la comparoit aux Anges; & sous prétexte qu'il vit sortir de son monument des champignons, à cause de l'humidité du lieu, il disoit, que cela signifioit qu'elle avoit été reçue dans l'assemblée des Anges.

Pour se consoler de sa perte, il prit une Concubine, fille du Prince *Alanus*, qui étoit en otage; & l'ayant fait venir au Palais, il l'appella *Auguste*; il lui fit donner des Gardes, & il l'auroit appelée Imperatrice, s'il n'eût craint *Theodora*.

*Conrad* Duc de Baviere eut quelque dispute avec l'Evêque de Ratisbonne. L'Empereur en jugea. Mais le Duc n'ayant pas voulu se tenir au jugement de l'Empereur, l'Empereur, irrité de ce refus, le chassa de sa Duché, & le contraignit de s'enfuir en *Hongrie*; ce qui causa de grands mouvemens dans la fuite.

Les Historiens Espagnols rapportent à cette année, le transport du corps de *S. Isidore de Seville* à *Leon*, & plusieurs miracles qu'on dit qui arriverent dans le chemin, dont il est permis de douter. Mais *Sandoval* dit que cela arriva l'an 1063. Indict. I. Voici comme on récite la chose.

*Ferdinand* Roi de Leon, surnommé *le Grand*, ayant assemblé une grande Armée, vint faire un grand dégât dans l'Andalousie & dans le Portugal. Comme il eut ravagé les Terres des Barbares, & qu'il eut brûlé plusieurs Hameaux & Bourgs, *Benabet* Roi de Seville, Mahometan, lui vint au-devant avec de grands présens, le suppliant de le laisser en paix, de ne ravager point son Royaume, & de le recevoir comme les autres Rois d'Espagne, au nombre de ses Vassaux. *Ferdinand* prit conseil deses sages Ministres, qui lui conseillèrent de recevoir les présens du Prince Barbare, & d'écouter ses

Henri  
chasse  
Conrad  
Duc de  
Baviere  
de sa  
Duché.

Le  
transport  
du corps  
de S. Isidore  
de Seville.

Bolland.  
ad IV.  
April.

Benabet  
Roi de  
Seville  
veut être  
reçu entre  
les  
vassaux  
de Ferdinand.

An. de  
N. S.  
1053.

propositions; mais de lui demander le corps de *Justa*, qui, à *Seville*, avoit reçu la Couronne du *Martyre* & de la *Virginité*; pour le faire transférer à *Leon*.

Le Roi *Payen*, par le conseil de ceux de sa Cour, répondit aux Ambassadeurs de *Ferdinand*, qu'il ne pouvoit pas leur accorder leur demande; mais qu'il leur permettoit de chercher ce corps, & de l'emporter, s'ils le trouvoient. *Albitus* Evêque de *Seville* eut alors, dit-on, une vision de *S. Isidore*, qui lui commanda de laisser le corps de la Sainte Vierge, & d'emporter le sien; ce qui fut exécuté. *Albitus* étant mort, les Ambassadeurs emporterent le corps de *S. Isidore* à *Leon*, où il fut reçu par le Roi *Ferdinand*, & par toute la Cour, avec de grandes acclamations. Cet *Isidore* étoit mort l'an 636. après avoir gouverné l'Eglise de *Seville* pendant 40 ans. Il étoit petit-fils de *Theodoric* Roi d'Italie, & il a composé des ouvrages sur toute sorte de sujets.

On parle d'un Concile qui fut tenu à *S. Denys*, où les Reliques de ce Saint, à ce qu'on dit, furent reconnues & découvertes; chose dont on peut douter, aussi-bien que des visions d'*Albitus*, sans risquer son salut.

Dans l'Angleterre, le Comte *Godwin*, rétabli, travailla à chasser du Royaume les Auteurs de son Exil. *Robert* Archevêque de *Cantorberi*, *Guillaume* Evêque de *Dorchester* & de *Londres*, & *Ulfe* Evêque de *Lincolne*, tous trois Normans, furent contraints de repasser la mer.

La *Chronique de S. Wandrille*, dans le Diocèse de *Rouen*, va jusqu'à cette année. Elle est au 3. Tome du *Spicilege de Dacheri*.

Concile  
à S. De-  
nys.  
*Ducheno*  
*hist.*  
*Franc.*  
*T. V.*  
*p. 18.*  
*Conciles*  
*T. IX.*  
*p. 1069.*  
Le  
Comte  
*Godwin*  
fait chaf-  
ser du Royau-  
me ses  
enne-  
mis.  
*Chroni-*  
*que de*  
*S. Wan-*  
*dille.*

L'an

An. de  
N. S.  
1054.

An. de  
N. S.  
1054.

L'an 1054. de N. S. Le 1. de Theodora. Le 16. de Henri Empereur. Le 24. de Henri Roi de France. Le 6. de Leon IX. Indiction VII.

Le Patriarche & l'Empereur Grec écrivent à Leon pour procurer l'union des deux Eglises. Baron. Leo Off. l. 2. c. 89.

Leon envoya trois Légats à Constantinople.

Ep. 7. Leon tom. 3. ep. Rom. Epif. Lettre de Leon à Constantin. 2. Cor. V. Eph. II. Concil. T. IX. p. 981.

**M**ichel Cerularius ayant reçu la Lettre de Leon, soit qu'il voulût paroître desirer la paix & l'union; ou que Constantin, qui avoit besoin du Pape & de l'Empereur Henri contre les Normans, qui étoient sur le point de prendre tout ce qui lui restoit en Italie, l'obligeât à dissimuler pour quelque tems; écrivit au Pape, pour le supplier de donner la paix à l'Eglise; & l'Empereur Grec lui écrivit aussi, pour lui témoigner qu'il vouloit procurer l'union des deux Eglises. Cela arriva sur la fin de l'année précédente.

Leon, qui souhaitoit avec passion cette réunion, parce qu'il vouloit se fortifier contre les Normans de la Pouille, envoya cette année trois Légats à Constantinople; Humbert Cardinal, & Evêque de Blanchefelve; Frideric Cardinal-Diacre, & Chancelier de la Sainte Eglise, frere de Gotbelon Duc de la Basse Lorraine, & qui trois ans après fut élu Pape sous le nom d'Etienne X.; & Pierre Archevêque d'Amalphi. Il les chargea de Lettres pour l'Empereur, & pour le Patriarche.

Dans la Lettre qu'il écrivoit à l'Empereur Constantin Monomaque, il loue fort ce Prince, de ce qu'après une si longue discorde, il recherche & demande la paix; & de ce qu'il parle à peu près comme S. Paul, qui disoit: *Nous sommes Ambassadeurs pour Christ, & nous vous exhortons, comme si Dieu exhortoit par nous. Soyez reconciliez, à cause de celui qui est notre paix, &c.*

Il le loue, de ce qu'il pense à re-

venir dans le sein de sa mere, dont il ne méprise pas la vieillesse.

Il lui représente les desordres des Normans, & leur cruauté à brûler les Eglises; & il implore ses armes contre eux.

Mais de peur qu'on ne trouvât mauvais qu'un Prélat, qui ne doit parler que de paix, sonnât ainsi le tocsin contre les Normans, il déclare qu'il ne souhaite la mort d'aucun Normand: mais qu'il desiré, que la terreur des hommes ramene des gens qui ne craignent point les jugemens de Dieu.

Il espere, qu'avec le secours de l'Empereur Constantin, & celui de l'Empereur Henri, on verra fleurir la Chretienté, qui est affligée; & que, quoique la dignité où il a été élevé, l'accable & le fasse presque succomber, il est pourtant rempli d'esperance que toutes choses se rétabliront, ayant à ses côtez deux fils très religieux & très puissans.

Il l'exhorte d'imiter la pieté du grand Constantin, dont il porte le nom, & de soutenir le nom de Monomaque qu'on lui a donné; & d'avoir le même respect qu'avoit ce grand Empereur pour l'Eglise de Rome.

Il parle des Lettres du Patriarche Michel, qui exhortoit à la paix. Il dit qu'il y donne d'autant plus volontiers les mains, qu'il sait qu'on ne doit pas se flater d'être disciple de Christ, si l'on ne s'adonne à la paix, parce que N. S. nous dit: *A cela tous connoîtront que vous êtes mes Disciples, si vous vous aimez, les uns au-*

An. de N. S. 1054. autres ; & que S. Paul nous dit : *Recherchez la paix avec tous, & la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu.* Mais il se plaint des violences de ce Patriarche, à qui il ne donne que le titre de Patriarche de C. P. & de ses persécutions, & de ce qu'il vouloit se foumettre les Patriarches d'*Alexandrie & d'Antioche.*

Lettre de Leon à Michel Cerularius.

Dans la Lettre que le Pape écrivit au Patriarche, il lui représente :

1. Que les propositions de paix qu'il fait, lui sont très agréables, sachant que l'union & la paix est le vrai caractère des Enfants de Dieu, & des Disciples de Christ.

2. Mais il lui dit qu'il lui est parvenu plusieurs choses, qu'il a peine à croire.

3. Qu'on lui a dit, qu'étant Néophyte, il avoit été fait tout d'un coup Patriarche; ce que S. Paul & les anciens Canons défendent.

4. Il se plaint de ce que, contre toute justice, il veut foumettre à sa Jurisdiction les Patriarches d'*Alexandrie & d'Antioche.*

Le titre d'Evêque universel.

5. Il se plaint de ce qu'il prend la qualité d'*Evêque, ou Patriarche universel*; „ car, dit-il, jusqu'à présent, tout ami de Dieu a eu en „ horreur de prendre ce titre. Et „ qui est-ce qui pourroit, ajoute-t-il, avec plus de raison porter ce „ nom, après Jesus-Christ, que ce „ lui à qui il fut dit, *Tu es Pierre, & sur cette pierre j'édifierai mon „ Eglise?* Cependant, parce qu'on „ ne trouve point qu'il ait été ap- „ pellé Apôtre universel, quoiqu'il „ ait été établi le Prince des Apô- „ tres, aucun de ses successeurs n'a „ voulu se faire ainsi nommer; bien „ que le Concile de *Chalcedoine* ait „ donné cette qualité au Pape *Leon,* „ & à ses successeurs. Ils ont bien „ remarqué, dit-il encore, que *ce- „ lui-là n'est pas l'ami de l'Epoux, qui „ veut être aimé en place de l'Epoux;* „ *Tom. I.*

Concil. T. IX. p. 979.

„ *Et qu'au contraire, il est le Para- „ nymphe & le Maquereau de l'Ar- „ techrist, qui s'éleve au-dessus de „ tout ce qui s'appelle Dieu.*

6. Il se plaint de ce qu'il avoit calomnié l'Eglise Latine, anathématisé & persécuté ceux qui communioient avec du pain sans levain.

7. Il trouve fort étrange, que dans sa Lettre il ose soutenir que Jesus-Christ s'est servi du pain levé, en célébrant la Sainte Cene. „ Car, „ dit-il, 1. J. Christ n'est point ve- „ nu pour abolir la Loi, mais pour „ l'accomplir. 2. Il n'y avoit aucun „ pain levé, pendant les 8 jours de „ la Pâque. 3. Si J. Christ s'étoit „ servi du pain levé, les Juifs au- „ roient eu sujet de l'accuser, & il „ n'auroit pas été besoin de faux- „ témoins pour le perdre. 4. S. Paul „ d'ailleurs nous exhorte de faire la „ fête, non point avec le levain de „ malice, mais avec des pains sans „ levain, de sincérité; & il dit, „ qu'un peu de levain corrompt „ toute la pâte.

8. Il dit, que toute Nation, qui n'est pas dans les sentimens de l'Eglise Romaine, est un Conciliabule d'Hérétiques, un Conventicule de Schismatiques, & une Synagogue de Satan.

9. Enfin, il l'exhorte à faire cesser ce Schisme.

La Lettre est datée du mois de Janvier, Indict. VII. C'est la 6. des Lettres de *Leon.*

Les Légats du Pape *Leon* étant arrivés à *Constantinople* le jour de la nativité de S. J. *Batiste,* furent reçus de l'Empereur avec toute sorte d'honneurs & de témoignages d'affection. Le Cardinal *Humbert* présenta la Lettre du Pape à l'Empereur & au Patriarche. Il donna aussi à l'Empereur un Ecrit qu'il avoit fait, pour répondre à la Lettre de *Cerularius.* L'Empereur lui fit voir,

An. de N. S. 1054.

2. Theff. II

1. Cor. V.

Le Car- dinal Humbert présente un Ecrit à l'Empe- reur d'O- rient. *Baronius; Append. ad T. XI. p. 683.*

M m

en

An. de N. S. 1054. en même tems, le Traité que le Moine *Nicetas Pectoratus* avoit publié contre l'usage des Latins touchant les *Azymes*, le *Jéûne du Samedi*, & le *Célibat des Prêtres*; à quoi ce Cardinal répondit en très peu de tems. L'Empereur les ayant fait traduire en Grec, les fit publier dans *Constantinople*, en supprimant les noms de *Humbert* & de *Michel*, & en y subrogeant ceux de *Constantinopolitain* & de *Romain*.

On ne fera pas fâché de trouver ici l'Abregé de ces Traitez.

Abregé des Traitez de *Nicetas*, de *Humbert* & de *Cerularius*. Traité de *Humbert*.

I. *Humbert* commence d'abord, par rendre raison de ce qu'il répond à *Cerularius*, parce que, dit-il, *S. Pierre* nous exhorte d'être toujours prêts à rendre raison de l'espérance qui est en nous; & il dit que cela avoit été représenté par ce que Dieu avoit ordonné par *Moïse* au ch. 25. de l'*Exode*, qu'on fit des barres à l'Arche, de bois de *Sittim*, qu'on les mit dans des anneaux aux côtes de l'Arche, pour servir à la porter, & que ces barres demeureroient dans des anneaux, & qu'elles n'en seroient point ôtées. Il est un peu difficile de voir l'application que le Cardinal fait de cette ordonnance de Dieu. Il tâche de l'expliquer. Il dit, que l'Arche est la *Ste. Eglise*; que les *Anneaux*, c'est l'*Ecriture Sainte*; que les *Barres* sont les *Conducteurs de l'Eglise*, qui devoient toujours s'attacher à l'*Ecriture*, de peur qu'ils n'ayent la confusion d'être contraints d'apprendre, quand il faut résoudre des questions qu'on propose. Peu de gens auroient trouvé ce mystere. Voilà ce que c'est que d'avoir de l'esprit.

II. Comme le Patriarche de *Constantinople* avoit écrit, que l'amour qu'ils avoient pour Dieu, & la compassion, les avoient obligés d'écrire à tous les Prêtres & Evêques, Moines & Peuples François, pour les

avertir qu'ils judaïsoient, en gardant les *Azymes* & les *Sabbats*; le Cardinal *Humbert* répond,

An. de N. S. 1054.

1. Qu'il ne douteroit pas que ce fût par ce principe d'amour de Dieu, & par le desir d'avancer le salut de l'Eglise Latine, qu'ils avoient écrit; s'il ne voyoit pas avec ses freres, combien les Grecs négligeoient leur propre Eglise, en supportant des Hérétiques, contre l'express commandement des Apôtres, & en calomniant l'Eglise Latine.

Tit. III.  
2. Cor. VI.  
2. Jean.

2. Il fait voir, que les Grecs ont surpassé en témérité tous les Hérétiques, en anathématisant l'Eglise Latine, ce qu'aucun Hérétique n'avoit osé faire.

3. Il soutient, que c'est une calomnie d'accuser les Latins d'imiter les Juifs sur les *Azymes*, & sur les *Sabbats*.

4. Il remarque, que les Latins n'observent pas les cérémonies des Juifs; que parmi eux on trouve dans les 8 jours de la Pâque, partout, du pain levé; & qu'on en mange par-tout; ce que ne doivent pas faire les Juifs. Que l'on ne retranche pas celui qui mange dans ces jours-là, du pain levé; qu'ils ne tuent pas d'agneau, &c.

III. Il dit, qu'ils n'observent pas le jour du Sabbat, comme les Juifs, puisqu'ils travaillent ce jour-là, & qu'ils jeûnent. Que cette injure tomberoit plutôt sur les Grecs, qui passent le Samedi dans la joye, comme si c'étoit un jour de fête.

IV. Pour justifier la conduite des *Romains*, il apporte le témoignage du Pape *Sylvestre*, qu'il appelle le Pere spirituel du grand *Constantin*, qui disoit, à ce que rapporte ce Cardinal, qu'il falloit consacrer, en exécration des Juifs, le Samedi, à la mémoire de la sépulture de *J. Christ*; & jeûner ce jour-là, parce que la tristesse faisoit jeûner les Apôtres.

An. de N. S. 1054. tres dans ce jour, tandis que les Juifs se réjouissoient de la mort de Christ.

Sur le pain a-  
zyme &  
pain levé.

V. Le Patriarche avoit tiré un argument d'une étymologie du mot Grec, qui signifie *pain*, pour prouver que le pain sans levain n'est pas du vrai pain; parce, dit-il, que le pain est élevé, & enflé par la fermentation: mais le Cardinal se moque de cette étymologie, & de l'argument qu'on en tire; & prouve, que le pain azyme est du vrai pain.

VI. Le Cardinal prouve, que J. Christ s'est servi du pain *azyme*; & il va si loin que de dire, que si *J. Christ* avoit pris du pain levé, il auroit été transgresseur de la Loi, il auroit fait ses Disciples transgresseurs, & il seroit mort dans son péché. Il ajoute, que les Juifs auroient eu une juste occasion de mettre à mort notre Sauveur, & qu'ils n'auroient pas eu besoin de chercher de faux-témoins.

VII. Il se moque de la raison des Grecs, qui, quand on leur demande d'où est-ce que J. Christ avoit pu avoir du pain levé? répondent, qu'il étoit tout-puissant, & qu'il pouvoit faire lever le pain par sa bénédiction.

VIII. Il remarque, que les Apôtres n'auroient pas manqué d'observer cette circonstance.

IX. Comme les Grecs soutenoient que le Seigneur n'avoit pas célébré la Pâque avec les Juifs, le 14. de la Lune du 1. mois, fondez sur ce qui est dit au ch. XVIII. de S. Jean vl. 28. que *les Juifs n'entrèrent point au Prétroire, de peur qu'ils ne fussent souillés, & afin qu'ils pussent manger l'Agneau de Pâque*; le Cardinal prétend, que J. Christ auroit violé la Loi, s'il n'avoit pas célébré la Pâque avec les Juifs.

X. Sur ce que le Patriarche avoit fort méprisé les *Azymes*, le Cardi-

nal s'emporte beaucoup contre lui, & méprise à son tour le levain, avec lequel on fait lever la pâte. Il dit, que le pain levé se moisit aussi-tôt; & autres choses de cette nature. Il ajoute, que le levain ne se prend jamais en bonne part, qu'une seule fois dans l'Evangile.

XI. Il remarque, que le pain qu'on offre dans l'Eglise Romaine, est beaucoup plus propre & plus commode que celui dont se servent les Grecs, parce qu'il est fait dans la Sacristie, avec du pur froment, & de l'eau claire, par les mains des Ministres de l'Autel; ce qui signifie, dit-il, que l'Eglise Latine croit & vénère dans une seule Personne de J. Christ Médiateur, trois substances, la Chair humaine, l'Ame raisonnable, & la Parole, qui est Dieu.

XII. Il se plaint, que les Grecs se servent de toute sorte de pain levé, pour célébrer la Ste. Cene, quoiqu'il ait été apprêté souvent par des mains souillées. Il dit que puisqu'il est composé de cinq substances; de levain, de farine, de sel, d'eau, & de feu; on ne sauroit trouver la signification de toutes ces choses dans la chair de Christ.

XIII. Il trouve mauvais, que les Grecs coupent un morceau en rond de leur pain; au-lieu que le pain entier marque l'intégrité de l'Eglise, & qu'une Hostie immaculée représente mieux le Corps du Seigneur.

XIV. Il désapprouve que les Grecs prennent le pain de la vie éternelle trempé dans le Calice, avec la cuillère; car, dit-il, Jesus-Christ n'a pas ainsi trempé son pain, & n'a pas dit, Prenez, & mangez, avec la cuillère: mais comme l'Eglise Romaine le pratique, il a béni un pain entier; & l'ayant rompu, il

An. de a dit, *Prenez, mangez; & ensuite,*  
N. S. prenant le Calice, il a dit, *Buvez en*  
1054. tous.

De ces paroles, pour le dire en passant, on peut tirer ces deux conséquences.

Sur les Oublies.

La 1. Que du tems de ce Cardinal, c'est-à-dire dans l'XI. Siècle, on ne se servoit pas des Oublies, dont on se sert aujourd'hui dans l'Eglise Romaine; car on bénit, dit *Humbert*, un pain entier: ou il faut que ces Oublies fussent plus grosses que celles qu'on a maintenant. Ce ne fut que sur la fin du Siècle, ou au commencement du suivant, qu'on se servit de semblables Oublies; & encore, lorsqu'on commença à s'en servir, plusieurs s'en moquerent. (Quelques Savans pourtant croyent que ces Oublies sont un peu plus anciennes.) On ne peut s'empêcher de rire, quand on trouve dans *Durand*, que l'Oublie doit être de la forme d'un denier, parce que *Jésus-Christ* a été vendu pour 30 deniers, & parce qu'un denier est donné aux Ouvriers pour salaire.

Communion sous les deux especes dans l'onzième Siècle.

La 2. conséquence qu'on en doit tirer, est, que l'on communioit alors sous les deux Especes. C'est ce qu'on recueille de ce qu'il ajoute un peu plus bas: „ Nous mettons, dit-il, sur les Autels, des Oublies déliées, faites de la fleur de farine; & de ces Oublies rompues après la Consécration, nous communions avec le Peuple: après quoi, nous sommes abreuvez du Calice du pur sang.

Les Grecs bru- loient ce qui res- toit de l'Eucha- ristie, & l'enter- roient. Sur le Sabbat.

XV. Le Cardinal fait comprendre dans son Traité, que les Grecs bru- loient ce qui restoit de l'Eucharistie, ou l'enterroient; ce qui fait voir que les Grecs ne croyoient pas la Transsubstantiation.

XVI. Le second Chef d'accusa- tion des Grecs regardoit le Sabbat. Mais *Humbert* fait voir, que l'Eglise

Romaine ne fêtoit point ce jour-là, comme les Juifs, ni dans le Carême, ni hors du Carême; que ce jour-là on ne faisoit point difficulté de délier un bœuf, ou un âne, & de labourer.

An. de N. S. 1054.

XVII. A l'égard des choses étouffées, *Humbert* dit, que les Latins usent de la liberté que *S. Paul* leur a donnée: *Que nul ne vous condamne en manger & en boire, &c. Que ce n'est point ce qui entre dans la bouche, qui souille l'homme.* Il ajoute, que comme il ne faut point donner de scandale aux freres infirmes, ils ont aussi en horreur de manger du sang, ou de la chair des animaux noyez, ou étouffez; & que l'on im- poë une très grande pénitence à ceux qui le font. Mais qu'à l'égard des bêtes tuées, ou prises à la chasse, l'usage est parmi eux d'en manger, sans difficulté.

Des choses étouffées. Col. II. 16. Mar. XV. 18. Rom. XIV.

Il déclare, que tout homme qui a de la connoissance, n'est point blâmable, s'il mange simplement tout ce qui lui est présenté de la boucherie; parce que, dit-il encore une fois, ce qui entre dans la bouche ne souille point l'homme, mais ce qui en sort; que ce n'est pas la viande, mais le scandale, qui est défendu.

1. Cor. X.

Il répond à la décision apostolique du Concile de Jerusalem, qu'il y a des choses que les Apôtres ont été obligés de pratiquer lorsqu'on étoit comme dans un certain crépuscule, & que la lumière & les ténèbres combattoient ensemble.

XVIII. A l'égard de l'omission de l'*Alléluja* en Carême, il fait voir, que les Latins ne l'omettent point par aucune aversion pour cette priere; mais parce qu'ils la considerent comme un chant de joye, qui ne convient pas à ce tems de Pénitence.

Accusa- tions contre les Grecs.

Dans ce Traité, *Humbert* accuse les Grecs de plusieurs choses.

1. D'é-

An. de N. S. 1054.

1. D'être *Marcionites*, *Manichéens*, *Tbéopaschites*.

2. De rebaptiser les Latins.

3. De laisser mourir sans Batême, les enfans, avant le huitieme jour.

4. D'enterrer les restes de l'Eucharistie.

5. De permettre à des gens mariez de servir aux Autels, dans le tems qu'ils ont commerce avec leurs femmes.

6. De refuser la Communion aux femmes nouvellement accouchées, ou qui ont leurs incommoditez ordinaires.

7. De souffrir des Moines *Sarabaites* fornicateurs, pendant qu'ils reprennent la Règle de *S. Benoit*, qui permet à ses Moines de porter des chausses dans les voyages, & de manger de la viande dans le besoin.

8. De représenter dans leur Crucifix, la figure d'un homme mourant; en sorte, dit-il, que l'on voit sur la Croix de Jesus-Christ, une espece d'Antechrist, qui se présente pour être adoré comme un Dieu.

9. De fouler aux pieds les Sacrements terribles & vivifiants du Corps & du Sang de J. Christ.

Traité de Nicetas Pectoratus.  
A l'égard du Traité de *Nicetas Stetbetos*, ou *Pectoratus*, Moine de Stude, contre les Latins; dans cet Ecrit:

1. Il prie les Latins d'écouter, avec un esprit d'humilité & de charité, les remontrances qu'il leur va faire.

2. Il dit, que ceux qui se servent d'*Azymes*, sont encore sous les ombres de la Loi, qu'ils assistent à la Table des Juifs, & ne mangent point ce pain supersubstantiel, ou consubstantiel à nous; parce que le pain azyne est un pain mort, qui n'a point de vertu.

3. Il dit, que celui qui mange des *Azymes*, demeure dans les ténèbres de la Loi, & n'a point de

An. de N. S. 1054.

commerce avec J. Christ, qui est dans la lumiere de son Nouveau Testament.

4. Il dit, que l'*Azyne* n'est pas un pain parfait, ni achevé, ni composé des trois choses qui figurent le corps de J. Christ; qui sont, le levain, la farine, & l'eau; figures de l'Esprit, de l'eau, & du sang de N. Seigneur.

5. Il dit, qu'il n'y a pas plus de raison de manger des *Azymes*, que d'être circoncis.

6. Il cite le 70. Canon, qu'on appelle *Apostolique*, qui veut qu'on dépose un Evêque, un Prêtre, un Diacre, qui auroit jeûné avec les Juifs, ou mangé avec eux, ou pris les choses doni ils se servoient dans leur fête, comme les *Azymes*.

7. Il soutient, que J. Christ institua l'Eucharistie le 13. jour de la Lune de Mars, avant la fête des *Azymes*; & qu'ainsi il s'est servi de pain levé.

Les Grecs d'aujourd'hui, pour prouver cela, se servent 1. du ch. XIII. de *S. Jean* vl. 1. croyant que *S. Jean* parle dans ce Chapitre, du souper où Jesus-Christ fit la Cene; ce qu'on ne croit pas. 2. Du chap. XVIII. de *S. Jean*, vl. 28. où il est dit, que les Juifs ne voulurent pas entrer dans le Prétoire, afin de pouvoir manger la Pâque. Mais les Savans croient, les uns, que cela prouve seulement que J. Christ ne célébra pas la Pâque le même jour que les Juifs, quoiqu'ils veuillent qu'il la fit le 1. jour des pains sans levain; les autres, que par la *Pâque*, il faut entendre, non l'*Agneau Paschal*, mais les victimes qui s'immoloient dans d'autres jours, *Deut.* XVI. Les Grecs apportent encore pour preuve, le vl. 14. du ch. XIX. de *S. Jean*, & le vl. 31. *Matth.* XXVI. 5. & quelques autres argumens qu'il n'est pas nécessaire de rapporter &

An. de  
N. S.  
1054.

de refuter. Je reviens à *Nicetas*.

8. Il dit, que les Apôtres ont défendu de se servir du pain sans levain.

9. Il cite un Canon, qu'il attribue au VI. Concile sous l'Empereur *Constantin*, où préside *Agathon* Pape, contre les *Azymes*.

10. A l'égard du jeûne du Sabbat, il demande aux Latins, sur quoi ils se fondent, puisque *S. Clement* a ordonné les jeûnes du *Mecredi* & du *Vendredi*, parce que *Jesus-Christ* a été livré le *Mecredi*, & crucifié le *Vendredi*, sans parler du *Samedi*. Il cite le 64. Canon de ceux qu'on nomme *Apostoliques*; les Constitutions prétendues de *S. Clement*, & un Canon qu'il attribue au VI. Concile.

11. Il désapprouve que les Latins célèbrent la *Messe* entiere, les jours de *Jeûne*.

Il dit qu'ils rompoient ainsi le Jeûne, parce que la disant à l'heure de *Tierce*, suivant la règle, ils ne jeûnoient pas jusques à *None*; & il allegue, pour refuter cet usage, un *Canon Apostolique*, un Canon du Concile de *Gangres*, le 48. & le 50. Canon du Concile de *Laodicée*; les Canons du Concile de *Trulle*, qu'il cite sous le nom du VI. Concile, dont il se sert pour autoriser l'usage de la *Messe* des *Présanctifiez* dans tous les jours de Jeûne, qu'il décrit en ces termes.

Messe  
des Pré-  
sancti-  
fiez.

„ Le *Samedi* & le *Dimanche*, dit-il, sur les neuf heures, où le S. Esprit descendit sur les Apôtres, nous offrons le Sacrifice, & nous consacrons assez de pain pour le reste de la semaine. Les autres jours, sur les trois heures après midi, quand l'Office est fini par les *Complies*, les Prêtres & les *Diacres* entrent, portant un *Encensoir*; & après avoir lu les *Prophetes*, & dit les *Prieres* prescri-

„ tes par *S. Basile*, devant l'Autel où reposent les Saints *Mysteres*, nous récitons l'Oraison *Domini-cale*; & ensuite nous élevons le pain présanctifié, en disant, *Sancta Sanctis*; les choses saintes sont pour les Saints. Après quoi nous prenons la *Communion* du pain & du Calice; & ayant rendu grâces à Dieu, nous renvoyons le Peuple & ceux qui veulent prendre leur refection, qui consiste en des légumes & de l'eau. Il y en a même qui passent la semaine, sans prendre d'autre nourriture que la *Communion*.

12. Le dernier Article regarde le Mariage des Prêtres. Il demande aux Latins, qui leur a enseigné d'empêcher que l'on ordonne Prêtres des personnes mariées, ou de les obliger d'abandonner leurs femmes? Il combat cette pratique, par les prétendues Constitutions de *Clement*, & par le Concile de *Trulle*.

13. Enfin, il exhorte les Latins de se rendre à ses avis, ou de produire des passages formels de l'Écriture pour justifier leur usage.

Le Cardinal *Humbert*, dans sa réponse, débute par de grandes injures, de ce qu'un Moine *Sarabaïte* se mêle d'écrire contre l'Église Romaine; & il mêle même quelques mauvaises plaisanteries, sur le nom de *Pectoratus* qu'il portoit.

An. de  
N. S.  
1054.

Sur le  
mariage  
des Prê-  
tres.

Réponse  
du Car-  
dinal  
Humbert  
à l'Écrit  
de *Ni-  
cetas*.

1. Il ne peut souffrir, que *Nicetas* dise que *consubstantiel* & *super-substantiel* est une même chose, & ce qu'il dit de la *Consubstantialité* du pain levé.

2. Il se moque de son application du passage de *S. Jean* touchant l'*Esprit*, l'*eau* & le *sang*; & de ce qu'il applique au pain de la Cene, ce qui ne se dit que du *Batême*, où l'on trouve, dit-il, l'*Esprit*, qui sanctifie; l'*eau*, qui lave; le *sang*, qui rachete.

3. II

An. de  
N. S.  
1054.

3. Il l'accuse de blasphème, de ce qu'il avoit dit que l'Esprit vivifiant étoit demeuré dans le Corps de J. Christ, après sa mort; car, dit-il, si cela est, il n'est pas mort; s'il n'est pas mort, il n'est pas ressuscité, votre foi est vaine. Il n'y a point d'injure, qu'il ne vomisse contre lui à ce sujet.

4. Il renvoie sur le chapitre des *Azymes*, à la réponse qu'il avoit faite à *Cerularius*.

5. Il soutient qu'on ne peut pas dire, que Jesus-Christ ait célébré la Pâque le 13. jour de la Lune de Mars, parce qu'il auroit ainsi violé doublement la Loi, en ne célébrant pas la Pâque au jour marqué, & avec des pains sans levain.

6. Il rejette les Constitutions & les Canons des Apôtres, à l'exception des premiers, comme des ouvrages apocryphes.

7. Il dit, qu'*Agathon* ne présida point au VI. Concile; mais les Légats, lesquels étant interrogés par l'Empereur *Constantin Heraclius*, de quelle maniere ils célébroient l'Eucharistie, répondirent, qu'ils se servoient de vin mêlé d'eau, & de pain sans levain; & que le S. Sacrifice ne doit pas être célébré sur de la soye, ou sur une étoffe teinte, mais sur un linge blanc, qui représente le linceul de la sépulture. Et il ajoute, que l'Empereur avoit approuvé cet usage du Siege Apostolique. Mais Mr. *Dupin* remarque, que ce qu'*Humbert* avance ne se trouve nulle-part.

8. Sur le Jeûne du Samedi, il dit, que puisque les Grecs trouvent à propos de jeûner tous les *Mecredis* & tous les *Venderdis* de l'année, parce que N. S. a été trahi & attaché sur la croix en ces jours-là; & puisqu'ils veulent bien encore jeûner le *Samedi Saint*, à cause qu'il a été dans le tombeau dans ce jour; ils

doivent par la même raison, jeûner tous les *Samedis* de l'année, ou ne jeûner que le *Mecredi* & le *Vendredi* de la semaine sainte, & ne célébrer que le seul *Dimanche* de Pâques, en l'honneur de la résurrection de Notre Seigneur.

Il dit, que les Latins jeûnoient exactement tous les jours du Carême, jusques à faire quelquefois jeûner avec eux des enfans de dix ans; excepté le Dimanche, suivant l'autorité du Concile de *Gangres*.

9. Il rejette les Canons du Concile de *Trulle*, comme supposés & corrompus.

10. Il traite *Nicetas*, de perfide *Stercoraniste*, parce qu'il sembloit supposer que l'Eucharistie rompoit le Jeûne; d'où *Humbert* inferoit, qu'il croyoit que le Corps & le Sang de J. Christ étoient de la même condition que les autres alimens, & qu'ils se tournoient en excréments. Or, dit-il, qui reçoit le Corps de J. Christ, reçoit la vie éternelle, & non pas une viande corruptible. Nous le prenons, ajoute-t-il, en très petite quantité, pour n'en pas dégoûter les hommes charnels; & il ne faut pas douter, que dans la moindre particule, on ne reçoive la vie toute entière, c'est à dire J. Christ.

11. Il désapprouve l'usage des *Présanctifiez*, comme contraire à la pratique des Apôtres, & à l'exemple de Jesus; qui consacroient le pain avant que de le distribuer, & qui ne le reservoient pas pour le lendemain.

12. Il dit, qu'on célèbre ordinairement la Messe dans l'Eglise sainte, à l'heure de *Tierce*, les Dimanches & les Fêtes; & les jours de Jeûne, à l'heure de *None*, ou sur le soir: mais que quand il y a quelque nécessité, on la célèbre à toute heure, sans rompre le Jeûne.

13. Il

An. de  
N. S.  
1054.

An. de  
N. S.  
1054.

13. Il reprend les Grecs, de ce qu'en rompant le pain consacré, ils n'avoient pas soin de recueillir les miettes qui toboient: de ce qu'ils frotoient leurs Patenes avec des feuilles, ou avec des vergettes: de ce qu'ils entassoient le pain consacré dans leurs Ciboires, en le pressant avec la main: de ce qu'ils mangeoient le reste du pain consacré, comme du pain commun, ou l'enterroient, ou le jettoient dans un puits: de ce qu'en élevant le pain consacré à la *Messe des Présanctifiés*, ils sembloient offrir deux fois une même oblation: de ce qu'ils n'observoient pas la *Décrotale* du Pape *Clément*, qui veut qu'on ne consacre qu'autant d'Hosties qu'il faut pour communier les assistans; & que s'il en reste, on ne les reserve point pour le lendemain, mais qu'on les consume: de ce qu'après avoir communiqué, ils vont manger: de ce que plusieurs n'observent pas le Jeûne du Carême: & de ce que quelques-uns ne jeûnent qu'une seule semaine, ce qu'ils appellent le Jeûne de *S. Theodore*. Il dit que parmi les Latins, après une réfection, on n'ose manger ni pommes, ni herbes, dans un tems de Jeûne.

14. Il accuse *Nicetas* d'être *Nicolaïte*, parce qu'il combat le Célibat des Prêtres & des Diacres. Il dit qu'il a voulu faire de l'Eglise de Dieu, une Synagogue de Satan; & il reproche aux Grecs de n'ordonner point de Ministres, qu'après les avoir obligés de se marier.

15. Il explique les *Canons*, qui défendent aux Prêtres de quitter leurs femmes, & qui parlent du soin qu'ils doivent avoir d'elles, en les considérant toujours comme leurs épouses, sans avoir aucun commerce charnel avec elles.

16. Il allegue le Canon du Concile de *Nicée*, touchant les femmes

qui demeuroient avec les Clercs; & l'autorité du Pape *Sirice*, qui applique au mariage ce que dit *S. Paul*, que *ceux qui sont en la chair, ne peuvent plaire à Dieu*.

17. Enfin, il anathématise *Nicetas*, jusques à ce qu'il se repente.

Avant que de rapporter ce qui arriva ensuite, je ne saurois m'empêcher de faire remarquer ici l'opposition qu'il y a entre deux Jésuites. L'un est le fameux & savant *Sirmond*; & l'autre est *Louis Maimbourg*. Le 1. a prouvé dans un Livre, que l'Eglise Latine n'a commencé que dans l'XI. Siècle à se servir d'*Azymes*, sur ce que *Photius* ne l'a point reproché aux Latins, au lieu que *Cerularius* le leur reproche. A quoi il ajoute un passage tiré du Livre 4. des Sacremens, qui, quoiqu'il soit faussement attribué à *S. Ambroise*, est écrit avant *Nicolas I.* Le 2. Jésuite prétend, que l'opinion de son Confrere n'est pas soutenable, puisque *Leon IX.* dit-il, dans sa Lettre à *Michel Cerularius*, dit positivement, que l'Eglise Romaine avoit reçu de *S. Pierre* cette tradition. Il dit que l'Eglise s'est toujours servie de l'*Azyme*, dans les sacrez Mysteres, pour se conformer à l'exemple de Notre Seigneur qui s'en servit durant ce tems des *Azymes*, & de la Pâque. Il ajoute, que *Photius* ne fit sur ce sujet aucune querelle aux Latins, parce qu'il croyoit, comme tous les autres, qu'on pouvoit en user ainsi, sans rien faire contre l'institution du saint Sacrement; mais que *Cerularius*, qui vouloit avoir la gloire qu'il affectoit, d'être non seulement le Restaurateur, mais aussi le second Auteur du Schisme, en enchérissant encore par-dessus *Photius*, s'avisâ de condamner l'Eglise Latine, comme si elle deshonoroit la *Loi de Grace*. Je suis persuadé, que ces raisons du P. *Maimbourg*

An. de  
N. S.  
1054.

Rom.  
VIII.

Senti-  
mens de  
deux Jé-  
suites  
sur les  
*Azy-  
mes*,  
*Sirmond*  
& *Maim-  
bourg*.  
*Schisme*  
*des Grecs*  
p. 444

An. de  
N. S.  
1054.

An. de  
N. S.  
1054.

Senti-  
mens du  
P. Noël  
Alexan-  
dre sur  
cette  
matiere.

Hist.  
Ecdés.  
T. VI.  
p. 868.  
Ars. III.

S. Thom.  
in IV.  
Sent.  
Dist. XI.  
Q. II.  
art. II.  
Q. 3.  
Alex.  
Alef.  
Part. IV.  
de Sa-  
cram.  
Euch.  
Q. X.  
Memb.  
IV. Art.  
I. S. 3.  
Bona-  
vent. in  
IV. Sent.  
Dist. XI.  
Art. II.  
Q. I.  
Just.  
Apol. ad  
Imper.  
Iren. I.  
IV. c. 34.

bourg ne feront pas une grande im-  
pression sur ceux qui auront lu l'E-  
crit du P. *Sirmond*, dont le mérite  
est reconnu de tous les Savans.

C'est une fable de dire, que l'E-  
glise s'est toujours servie du pain  
*Azyme*; & il est plus que vraisem-  
blable, que *Photius* en eût parlé,  
si l'Eglise Latine s'en fût servie de  
son tems.

Le P. *Noël Alexandre*, dans une  
de ses Dissertations sur l'XI. Siecle,  
traite cette question fort au long,  
& on ne fera peut-être pas fâché  
que j'en fasse ici un petit Extrait.

1. Il refute le sentiment de S.  
*Thomas*, d'*Alexandre Alés*, de *Bona-  
venture*, de *Scot*, de *Durand*, &  
d'autres Scholastiques, qui ont cru  
que l'Eglise Grecque & Latine a-  
voient célébré l'Eucharistie avec du  
pain sans levain, dès le commence-  
ment; mais qu'à cause des *Ebionites*,  
qui s'en servoient aussi, cette coutu-  
me avoit été interrompue.

2. Il montre, que ç'a été la cou-  
tume constante des Grecs, de se  
servir du pain levé; ce qu'il prou-  
ve par *Justin Martyr*, par *Irenée*,  
par S. *Gregoire de Nyssé* sur le Batê-  
me de J. Christ, par S. *Cyrille de  
Jérusalem* dans sa troisième Catê-  
chèse Mystagogique; par S. *Isidore  
de Peluse* Ep. 109. l. 1. par *Theodo-  
re Abucara*, Opusc. XXII. par *Phi-  
loponus* dans sa dispute sur la Pâque;  
& par ce que les Grecs reproche-  
rent aux Arméniens, dans le VI.  
Siecle, qu'ils se servoient d'*Azy-  
mes*.

3. Comme le P. *Mabillon*, dans  
sa Préface du III. Siecle Bénédictin,  
& dans une Dissertation particu-  
liere sur le pain de l'Eucharistie;  
& le P. *Christien Lupus*, Théolo-  
gien de Louvain, dans le III. To-  
me de ses Scholies sur les Décrets  
& Canons des Conciles, dans une  
Dissertation sur les Actes de S. *Leon*

Tom. I.

IX. c. VII. ont soutenu, que de-  
puis les Apôtres, dans l'Eglise La-  
tine, on s'est servi d'*Azyme*; le Pe-  
re *Noël Alexandre* rapporte leurs  
raisons, & les raisons opposées du  
P. *Sirmond*, & du Cardinal *Bona*  
l. 1. *Rer. Liturg.* c. 23. & d'autres.

4. Ceux qui sont pour le pain  
sans levain, disent, qu'*Alexandre I.*  
Pape & Martyr, a ordonné que  
l'Hostie se feroit avec du pain *Azy-  
me*; & ils citent *Barlaam*, *Radul-  
phe* de Tongres, & *Martinus Polo-  
nus*. Le P. *Noël* répond, qu'on ne  
trouve point ce Décret du Pape  
*Alexandre* dans les anciens Actes de  
ce Pape; & qu'aucun Auteur ne l'a  
cité pendant XI. Siecles.

5. On objectoit le témoignage  
de S. *Cyprien*, Ep. 63. à *Cecile*, où  
il parle du pain fait d'eau & de fa-  
rine, sans parler de levain. Mais  
ce Savant répond, qu'il n'étoit pas  
besoin que ce Pere parlât du levain,  
parce qu'il n'étoit pas nécessaire pour  
la matiere du Sacrement.

6. On objectoit la Chronique de  
*Dacius* Evêque de Milan, qui est  
manuscrite à Milan dans la Bibliothe-  
que *Ambrosienne*; & la *Messe Ambro-  
sienne*, que *Pamelius* a donnée au  
public. Il répond, qu'on attribue  
cette Chronique mal à propos à *Da-  
cius*; & qu'il est incertain si le titre  
qui est à la tête de l'oblation de la  
Messe Ambrosienne, est de S. *Ambroise*;  
& si le MS. de *Pamelius* n'a  
point été alteré.

7. On objectoit le témoignage de  
S. *Augustin* Serm. LXXXIII. de *Di-  
vers.* où il n'est point parlé de le-  
vain. Il répond, qu'il n'y avoit au-  
cune nécessité qu'il en parlât.

8. On objectoit le Concile XVI.  
de *Toledo*, de l'an 683. Can. 6. Il  
répond, qu'il n'y a rien dans ce  
Concile, qui prouve ce qu'on pré-  
tend; & le Cardinal *Bona* prouve  
même le contraire.

N n

9. On

An. de N. S. 1054. 9. On objectoit le témoignage d'*Egbert Evêque*, (Except. c. 98.) Auteur du VIII. Siècle, qui parle d'un *pain pur*. Il répond, que le pain pur est celui qui est fait d'une pure farine, dont on a ôté tout le son; & que les Grecs en parlent ainsi.

10. On objectoit le témoignage d'*Alcuin Ep.* 69. à ceux de *Lyon*; & de *Raban Maure*, l. 1. de *Inst. Cler.* c. 31. où il est parlé de *pain sans levain*. Le Cardinal *Bona* restreint ce que dit *Alcuin*, à l'Angleterre & à la France, où il a longtemps vécu; & à l'égard de *Raban*, il répond qu'il parle du tems qu'il a vécu, & non des siècles précédens; qu'il ne dit pas même, que cet usage des *Azymes* ait été de son tems partout; mais seulement, qu'il faut que le pain soit sans levain; & que dans le ch. 33. où il parle de l'ordre de la Messe que les Eglises d'Occident observoient, il ne parle point d'*Azymes*.

11. On objectoit un Livre des miracles de *S. Wandregesil Abbé*, où il est parlé de ce que fit une Religieuse, & de la révélation de l'Evêque *Eldefonso* de l'an 845. Mais le Cardinal *Bona* fait voir clairement, qu'on ne peut rien conclure du premier Livre; & que le second est un Livre supposé.

12. Enfin, le P. *Noël Alexandre* rapporte les raisons du P. *Sirmond*, & du Cardinal *Bona*, qui sont tirées,

I. De ce que les Peuples apportoient le pain de l'Eucharistie, qui étoit ordinairement du pain levé; ce qu'ils prouvent par *S. Cyprien* l. de *Op.* & *Eleem.* le Concile de *Mâcon* II. Can. 4. & de *Nantes* Can. 9. & par le *Sacramentaire* de *S. Gregoire*.

II. De *Tertullien* l. 2. à sa femme, c. 5.

III. De *S. Ambroise* l. 4. de *Sacr.* c. 4.

IV. Des Décrets des Pontifes Romains, *Melchiorade*, *Siricius* & *Innocent I.*

V. De *Jean Diacre*, dans la Vie de *Gregoire le Grand*, l. III. c. 41.

VI. Du VI. Canon du Concile XVI. de *Toledo*.

VII. De la Lettre d'*Ernuise Evêque* de *Rocheſter*, à *Lambert*.

VIII. Enfin, du silence de *Photius*.

Mais, sans vouloir entrer plus avant dans cette contestation, pour reprendre le fil de notre Histoire; l'Empereur ayant fait traduire en Grec ces deux Traitez du Cardinal, en parut si satisfait, qu'il alla sur le champ, accompagné des Légats & des Grands de la Cour, au Monastere de *Stude*, où il obligea *Nicetas Pectoratus* à condamner lui-même son Livre, à le bruler, & à prononcer anathème contre tous ceux qui oseroient nier la Primauté de l'Eglise de Rome, ou qui voudroient reprendre sa doctrine.

Dès le lendemain, *Nicetas* vint trouver de lui-même les Légats au Palais de *Pigi*, où ils logeoient hors de la Ville; & après avoir condamné une seconde fois tout ce qu'il avoit fait ou écrit contre l'Eglise Romaine, il fut reçu à leur communion.

Ce *Nicetas* a fait un Traité de l'*Ame*, un Hymne à l'honneur de *S. Nicolas*, & un autre à la louange de *Metaphrasse*.

A l'égard de *Michel Cerularius*; comme il n'avoit nulle envie de se réunir, bien loin de se retracter comme *Nicetas*, il ne voulut pas même souffrir la présence des Légats, les traitant d'Excommuniés & d'Hérétiques, & il ne voulut jamais conférer avec eux. Les Légats le voyant ainsi obstiné, allerent le 16. d'Août, qui étoit un Samedi, à *Ste. Sophie*, sur les 9 heures, dans le tems qu'on étoit

An. de N. S. 1054.

L'Empereur oblige *Nicetas* à condamner son Livre.

Baron. Maimb. Schisme des Grecs. P. 436.

*Nicetas* condamne son Ecrit.

Ce que fit *Cerularius*.

Les Légats excommunièrent *Cerularius*, & mettaient

An. de  
N. S.  
1054.

l'Ex-  
commu-  
nication  
sur l'Au-  
tel.

Ex-  
commu-  
nication.

étoit prêt à célébrer la Messe; & a-  
près avoir recité, en présence du  
Peuple & du Clergé, ce qu'on avoit  
fait pour réduire leur Patriarche, ils  
le déclarerent excommunié, & mi-  
rent sur le saint Autel un Décret  
d'Excommunication, dont je rap-  
porterai les paroles.

„ *Humbert*, par la grace de Dieu,  
„ Cardinal, Evêque de la Ste. Egli-  
„ se de Rome; *Pierre*, Archevêque  
„ des Amalphitains; *Frideric*, Diacre  
„ & Chancelier; A tous les enfans  
„ de l'Eglise Catholique. Le St.  
„ Siege Apostolique de Rome, qui  
„ est le premier du Monde, auquel  
„ appartient d'une maniere spéciale,  
„ comme au Chef, le soin de tou-  
„ tes les Eglises, nous a envoyez  
„ dans cette Ville Royale, en qua-  
„ lité de ses Apocrisaires, pour le  
„ bien & pour la paix de l'Eglise,  
„ afin que, comme il est écrit,  
„ nous descendissions, & nous vis-  
„ sions si les cris qui frappent con-  
„ tinuellement ses oreilles de la part  
„ de cette grande Ville, avoient un  
„ fondement, ou s'ils n'en avoient  
„ pas. Que les Empereurs, le Cler-  
„ gé, le Sénat & le Peuple de cet-  
„ te Ville de Constantinople sachent  
„ donc, que nous avons trouvé ici  
„ beaucoup de bien, qui nous a  
„ donné autant de joye, que le mal  
„ que nous y avons aussi trouvé nous  
„ a donné de tristesse. Car quant  
„ aux colonnes de l'Empire, & aux  
„ principaux Citoyens, la Ville est  
„ Chretienne & Orthodoxe. Mais  
„ pour *Michel*, qui prend mal à  
„ propos le nom de *Patriarche*, &  
„ ceux qui soutiennent son parti,  
„ nous avons trouvé qu'ils sement  
„ la zizanie & l'Hérésie au milieu de  
„ cette Ville, parce qu'ils vendent  
„ les dons de Dieu, comme des  
„ Simoniaques; qu'ils imitent les  
„ *Valésiens*, en faisant entrer les Eu-  
„ nuques dans le Clergé, & en les

„ élevant même à la Dignité Epis-  
„ copale; qu'ils rebatissent, comme  
„ les *Ariens*, ceux qui ont été ba-  
„ tisez au nom de la *Trinité*, & par-  
„ ticulierement les *Latins*; qu'ils  
„ soutiennent, comme les *Donatistes*,  
„ que l'Eglise des Grecs est la seule  
„ véritable, & qu'il n'y a qu'elle  
„ dont les Sacrifices & le Batême  
„ sont valables; qu'ils approuvent  
„ avec les *Nicolaites*, que les Prê-  
„ tres vivent avec leurs femmes;  
„ qu'ils maudissent, comme les *Se-  
„ veriens*, la Loi de Moïse; qu'ils  
„ ont retranché du Symbole, la  
„ *Procession du Saint Esprit* de la  
„ personne du Fils, comme les *Pneu-  
„ matomaques*, c'est-à-dire les *Ma-  
„ cedoniens*, qui nioient la Divinité  
„ du S. Esprit; qu'ils donnent,  
„ comme les *Manichéens*, une ame au  
„ pain levé; qu'ils observent, com-  
„ me les *Nazaréens*, la pureté lé-  
„ gale, jusqu'à ne vouloir pas ba-  
„ tiser les enfans qui meurent dans  
„ la huitaine après qu'ils sont venus  
„ au monde, ni donner le Batême  
„ ou la Communion à des femmes  
„ qui sont en travail d'enfant, ou  
„ qui ont leurs incommoditez ordi-  
„ naires; & enfin, parce qu'ils con-  
„ damnent & excommunient ceux  
„ qui rasent leur barbe, suivant la  
„ coutume de l'Eglise Romaine.  
„ *Michel* ayant été averti de ces  
„ Erreurs, & repris de plusieurs au-  
„ tres entreprises, par la Lettre du  
„ Pape *Leon*, a négligé de se cor-  
„ riger; & quand nous avons vou-  
„ lu apporter du remede à ces maux,  
„ il a refusé de se présenter à nous,  
„ & de nous parler, & nous a mê-  
„ me interdit l'entrée des Eglises  
„ pour y célébrer, comme il avoit  
„ déjà fait fermer les Eglises des  
„ Latins, en les appellant des *Azy-  
„ mites*, les persécutant & les ex-  
„ communiant; ce qui retombe sur  
„ le S. Siege, au mépris duquel il

An. de  
N. S.  
1054.

An. de  
N. S.  
1054.

„ se dit *Patriarche OEcumenique*.  
 „ C'est pourquoi, ne pouvant plus  
 „ souffrir l'injure inouïe que l'on  
 „ fait au S. Siege Apostolique, &  
 „ considerant que l'on attaque la  
 „ Foi Catholique par plusieurs en-  
 „ droits; de l'autorité de la Sainte  
 „ Trinité, de celle du S. Siege A-  
 „ postolique dont nous sommes Lé-  
 „ gats, de celle de tous les Peres  
 „ Orthodoxes, des sept Conciles,  
 „ & de toute l'Eglise Caholique,  
 „ nous soucrivons à l'anathème,  
 „ que le Tres-Saint Pere le Pape  
 „ a dénoncé à *Michel* & à ses Secta-  
 „ teurs, s'ils ne reviennent de leurs  
 „ Erreurs; & en conséquence nous  
 „ déclarons, que *Michel*, soi-disant  
 „ *Patriarche*, *Néophyte*, qui ne s'est  
 „ fait Moine que par crainte des  
 „ hommes, diffamé de crimes; *Leon*  
 „ *d'Acride*, soi-disant Evêque; *Con-*  
 „ *stantin*, Chapelain de *Michel*,  
 „ qui a foulé aux pieds le sacrifice  
 „ des Latins; & tous les Sectateurs  
 „ de leurs Erreurs, ou complices de  
 „ leurs entreprises, sont anathèmes,  
 „ avec les *Simoniques*, *Valesiens*,  
 „ *Ariens*, *Donatistes*, *Nicolaites*,  
 „ *Severiens*, *Pneumatomaques*, *Ma-*  
 „ *nichéens*, *Nazaréens*, & tous les  
 „ autres Hérétiques, ou plutôt avec  
 „ le Diable & tous ses Anges, s'ils  
 „ ne font pénitence”. Ils pronon-  
 „ cerent en même tems, de vive  
 „ voix, en présence de l'Empereur &  
 „ de la Cour, une Excommunication  
 „ contre tous ceux qui contrediroient  
 „ la Foi de l'Eglise de Rome, ou qui  
 „ condamneroient son sacrifice; & dé-  
 „ clarerent, que ces personnes ne de-  
 „ voient pas être considerées comme  
 „ des Chrétiens, mais comme des Hé-  
 „ rétiques.

Ayant laissé cette Excommunica-  
 tion sur le principal Autel, ils sor-  
 tirent de là, & secouerent la pou-  
 dre de leurs pieds, en s'écriant: *Que*  
*PEternel voye, & qu'il juge!*

Après avoir publié ces Excommu-  
 nications, ils mirent ordre aux E-  
 glises Latines, défendirent sous pei-  
 ne d'anathème de recevoir la Com-  
 munion de la main d'un Prêtre Grec,  
 qui condamneroit le sacrifice de l'E-  
 glise Latine; & ayant pris congé  
 de l'Empereur, qui les chargea de  
 riches présens, pour eux & pour  
 les Eglises de S. *Pierre* & de S. *Be-*  
*noit* du Mont-Cassin, ils sortirent le  
 17. Juillet de Constantinople, &  
 se mirent en chemin pour s'en re-  
 tourner. Mais l'Empereur les rap-  
 pella le 19. du même mois, à l'in-  
 stante priere de *Michel*, qui promit  
 d'entrer en conference avec eux, en  
 présence du Peuple & du Clergé,  
 pour trouver les moyens de se réunir.

Le Patriarche avoit dessein de les  
 faire venir dans l'Eglise de Ste. *So-*  
*phie*, comme pour y tenir un Con-  
 cile, & de les faire assommer en-  
 suite par le peuple; auquel, après  
 avoir falsifié la sentence d'Excom-  
 munication. que les Légats avoient  
 laissée sur l'Autel, il avoit fait ac-  
 croire qu'elle étoit portée contre tou-  
 te la Nation des Grecs, qu'on vou-  
 loit par-là soumettre aux Latins,  
 comme des esclaves.

L'Empereur, qui se douta du  
 dessein de *Michel*, sur ce que Pa-  
 triarche ne vouloit pas qu'il assistât  
 à cette Conference, renvoya les  
 Légats, pour ne les pas exposer à  
 la rage de ce furieux; qui en fut tel-  
 lement irrité, qu'après avoir excom-  
 munié les Légats par un Ecrit pu-  
 blic, il excita une sédition contre  
 l'Empereur, comme s'il étoit d'in-  
 telligence avec les Latins pour op-  
 primer la liberté des Grecs. La  
 chose alla si loin, que ce pauvre  
 Prince, pour se mettre à couvert  
 de la furie de ces séditieux, fut obli-  
 gé de livrer *Paul* & *Smaragde* son  
 fils, les truchemens des Légats. Ce-  
 la appaisa la sédition. Mais les Lé-  
 gats.

An. de  
N. S.  
1054.

*Baron.*  
*Maimb.*  
Les Lé-  
gats s'en  
retour-  
nent &  
font rap-  
pellez.

*Fourbe;*  
rie du  
Patriar-  
che.

*Maimb.*  
p. 438.  
439.  
*Baronius.*  
Sédition.  
excitée  
contre  
l'Empe-  
reur.

An. de N. S. 1054. gats ayant envoyé à l'Empereur un exemplaire véritable de l'Excommunication qu'ils avoient prononcée contre *Cerularius*, on vit que ce Patriarche l'avoit falsifiée. Cette affaire brouilla encore *Michel* avec l'Empereur, qui chassa de la Cour tous les parens & amis qu'il y avoit, & qui lui auroit fait sentir son indignation d'une autre maniere, si la mort ne l'en avoit empêché.

Décret de Michel Cerularius.

*Michel Cerularius* avoit fait un Décret contre l'Excommunication des Légats du Pape, à la tête duquel étoient nommez 12 Métropolitains, & quelques Archevêques. Son Décret portoit :

1. Que des hommes impies, sortis des ténèbres de l'Occident, étoient venus dans la pieuse Ville d'où les sources de la Foi orthodoxe s'étoient répandues par tout le Monde, & avoient entrepris de corrompre la sainte Doctrine, par la diversité de leurs Dogmes, jusques à mettre sur la sainte Table un Ecrit portant anathème contre eux, & contre tous ceux qui ne se laissent pas entrainer à leurs Erreurs.

2. Qu'ils avoient supposé qu'ils venoient de Rome; mais qu'en effet, ils étoient venus d'eux-mêmes, par les artifices d'*Argyre*, & qu'ils avoient fabriqué des Lettres au nom du Pape.

3. Ensuite, après avoir décrit ce que ces Légats avoient fait, & l'acte de leur Excommunication, il dit, que ne voulant pas laisser impunie une telle insolence, ils en avoient parlé à l'Empereur, qui n'ayant pas voulu contraindre les Légats à se présenter dans un Concile, ni laisser une telle audace impunie, avoit envoyé une Lettre, dans laquelle il déclaroit, qu'ayant examiné ce qui s'étoit passé, il avoit trouvé que la source du mal venoit des Interpretes, & de la part d'*Argyre*; qu'il

avoit fait fouetter les coupables, & fait mettre en prison le *Vestarque*, gendre d'*Argyre*, & son fils; & que l'Ecrit seroit brûlé. Cependant, l'Ecrit ne fut pas brûlé, mais on le déposa au Cabinet du *Cartophylace*.

Peu de tems après, les Latins tâcherent de détacher de la communion du Patriarche de Constantinople, *Pierre* Patriarche d'Antioche. *Dominique* Patriarche de *Grade*, qui avoit plus de commerce avec les Grecs, parce que les Provinces de Venise & d'Illrie dépendoient de son Patriarchat, fut chargé d'en écrire à *Pierre* d'Antioche: il le fit, d'une maniere très insinuante.

1. Après lui avoir parlé de la déférence que l'on doit avoir pour l'Eglise d'Antioche, qui est la sœur de l'Eglise de Rome, & la seconde Eglise du Monde; il lui représente, que la reputation de sa piété, & l'estime particuliere qu'il a pour sa personne, l'ont porté à le venir assurer de ses respects, & à souhaiter d'être honoré de son amitié.

2. Il ajoute, qu'il se croit obligé de lui faire savoir, que son Eglise a été fondée par *S. Marc*, qu'elle a été honorée par *S. Pierre*, de la Dignité Patriarchale; & qu'il a la droite du Pape dans les Conciles qui se tiennent en Italie; qu'il lui fera connoître sur quoi ces Privileges sont fondez: mais qu'à présent, il ne lui écrit que pour avoir le bonheur d'être connu de lui.

3. Il lui dit ensuite, qu'il ne sauroit se dispenser de lui faire savoir ce qu'il a appris, que le Clergé de Constantinople blâme l'Eglise de Rome, parce qu'elle célèbre les saints Mysteres avec du pain *Azyme*, & que le Clergé croit, à cause de cela, les Latins séparer de l'unité de l'Eglise; que cependant, quoique les Latins se servent d'*Azymes*,

An. de N. S. 1054.

Les Latins tâchent de détacher de la communion du Patriarche Pierre Patriarche d'Antioche &c. *Cotelier. T. II. Monum. Eccl. Grac. P. 108.*

An. de  
N. S.  
1054.

suivant la tradition de J. Christ & des Apôtres, ils ne condamnent pas néanmoins l'usage de l'Eglise Grecque; parce que, comme le mélange du levain avec la farine peut être la figure de l'incarnation de J. Christ; de même, le pain *Azyme* peut aussi représenter la pureté de la chair de Jésus-Christ: qu'ainsi il estime qu'il est à propos qu'il avertisse les Grecs de ne plus condamner l'usage des Latins, & de ne plus soutenir que tous leurs sacrifices sont nuls, & qu'ils sont hors de la voye du salut.

Lettre de Pierre d'Antioche à Domini- que Patriarche de Grado. *Cotel. Monum. Eccl. Græc. Dupin. Baronius. 2. 112.*

*Pierre d'Antioche* lui répondit avec beaucoup d'honnêteté. Mais,

1. Il lui représenta, qu'on n'avoit jamais reconnu dans l'Eglise que cinq Patriarches, de *Rome*, de *Constantinople*, *Alexandrie*, d'*Antioche*, & de *Jerusalem*; qu'il n'avoit jamais oui dire que l'Evêque d'*Aquilée*, de la *Venetie*, fût nommé Patriarche; & que des Evêques de Villes capitales de Provinces beaucoup plus grandes que la sienne, n'ont pas pris cette qualité: Qu'il n'y avoit que celui d'*Antioche*, qui s'appelloit proprement *Patriarche*; que ceux de *Rome* & d'*Alexandrie* s'appelloient *Papes*, & ceux de C. P. & de *Jerusalem*, *Archevêques*.

2. A l'égard du pain *Azyme* des Latins, il dit qu'il ne les condamne pas comme des Hérétiques; mais qu'il a de la douleur qu'ils s'écartent de l'ancienne tradition de l'Eglise, & qu'ils ne se servent pas d'un pain parfait, mais d'un pain *Azyme*, à l'imitation de Juifs.

3. Il combat cet usage, par plusieurs raisons; mais particulièrement, par les passages de l'Évangile, qui semblent prouver que J. Christ a institué l'Eucharistie avant la fête de Pâques, & dans un tems où l'on ne se servoit pas du pain *Azyme*. *Jeann. XIII. 1. XVIII. 28.*

Il paroît, qu'alors le Pape *Leon* n'étoit pas mort, ou du moins, que *Pierre d'Antioche* ne le savoit pas: car sur la fin de sa Lettre, il marque qu'il y avoit deux ans qu'il avoit écrit une Lettre au Pape *Leon*, dont il n'avoit point eu de réponse, & qu'il souhaitoit qu'on lui fit voir celle-ci.

Mais *Leon* mourut dans le mois d'Avril de cette année, après avoir gouverné l'Eglise de Rome pendant cinq ans & quelques mois.

Nous parlerons plus distinctement de la mort de ce Pape; mais, pour ne quitter pas le sujet des différends de l'Eglise Latine & de l'Eglise Grecque, je parlerai ici de ce que fit *Michel Cerularius*, après la mort du Pape.

Ce Patriarche écrivit à *Pierre d'Antioche*, pour l'engager à se déclarer ouvertement contre l'Eglise de Rome.

1. Il le remercie, dans le commencement, de ce qu'à sa recommandation, il a accordé à un Diacre une place qu'il lui avoit demandée.

2. Il lui mande, qu'il y a quelque tems qu'ayant appris que le Pape dernier mort étoit un homme vertueux, honnête, & savant, il lui avoit écrit avec beaucoup d'humilité, sur la réunion des deux Eglises, pour s'acquérir ses bonnes grâces, afin qu'il donnât du secours aux Grecs contre les Normans.

3. Qu'ayant mis cette Lettre entre les mains de l'Officier de l'Empereur, qui en portoit aussi une de la part de l'Empereur, elles avoient été mises entre les mains du Duc *Argyre*, qui les avoit retenues, aussi bien que l'argent que l'Empereur envoyoit par cet Officier.

4. Qu'*Argyre* s'étoit avisé d'envoyer à Constantinople trois personnes, en qualité de Légats du S. Sic-

An. de  
N. S.  
1054.

*Cotel. T. II. P. 135. Monum. Eccl. Græc. Dupin. Baronius. Lettre de Cerularius à Pierre d'Antioche.*

An. de N. S. 1054. **Siege**, dont l'un avoit été autrefois Archevêque de *Melphe*, & qu'il avoit appris qu'on l'avoit chassé de son Eglise depuis cinq ans; l'autre n'avoit que le nom d'Archevêque, sans qu'on pût savoir où étoit son Diocèse; & qu'il avoit donné au troisième le titre de *Chancelier*.

5. Que ces trois hommes avoient abordé l'Empereur avec un air fier & arrogant, faisant porter devant eux la Croix & le Bâton Pastoral.

6. Qu'ensuite ils lui avoient rendu visite, mais d'une maniere insolente & méprisante; & que, sans le saluer, ni lui rendre les respects qui lui étoient dus; ils lui avoient mis entre les mains une Lettre cachetée, qui contenoit les mêmes choses touchant les *Azymes*, qu'*Argyre* avoit autrefois avancées pendant qu'il étoit à Constantinople, pour lesquelles il avoit été excommunié; mais qu'ayant examiné le sceau de cette Lettre, il s'étoit aperçu qu'il étoit faux, & que c'étoit une fourberie d'*Argyre*, comme il en avoit été depuis assuré par l'Archevêque de *Trani*, & par son Synode qui lui avoit découvert tout ce mystère.

7. Après cela il lui dit, que le bruit court qu'il met le nom du Pape dans les *Diptyques*, & que les Patriarches d'*Alexandrie* & de *Jerusalem* en font de même.

8. Qu'il ne croit pourtant pas qu'ils ignorent, que depuis le Pape *Vigile*, qui ne voulut pas prononcer anathème contre les Ecrits de *Theodoret*, & la Lettre d'*Ibas*, on n'a plus fait de mention des Evêques de *Rome* dans les Eglises d'Orient.

9. Qu'il a aussi appris, que ces deux Patriarches reçoivent à leur communion ceux qui célèbrent avec du pain *Azyme*, & qu'ils s'en servent même quelquefois; il le prie de lui écrire ce qu'il en fait.

10. Il ajoute, qu'il a lu la Lettre qu'il a écrite au Patriarche de *Grado*, dans laquelle il combat l'usage des *Azymes*: mais que les Latins ont encore d'autres Erreurs; comme, de croire qu'on peut manger des choses impures; de souffrir que leurs Moines mangent de la chair & du lard; de manger de la chair dans la première semaine de leur Carême, & dans les semaines où l'on doit se priver de chair, & prendre du lait, aussi bien que tous les Mécridis de l'année; de manger du fromage & des œufs dans la semaine sainte; de jeûner les Samedis; toutes pratiques Judaïques; d'avoir ajouté au Symbole, que le S. Esprit procède du Pere & du Fils; de chanter à la Messe, *Un Saint, un Seigneur J. C. pour la gloire du Pere, par le S. Esprit*; de ne pas souffrir des Prêtres mariez; de permettre aux deux freres d'épouser les deux sœurs; & qu'un des Ministres de l'Autel, qui a mangé du pain *Azyme*, embrasse les autres dans le Sacrifice, en lui donnant la paix; de donner aux Evêques un anneau, qu'ils portent à leur doigt; de ne batiser qu'avec une seule immersion; d'emplir de sel la bouche de ceux qu'ils batisent; d'avoir changé le Texte de *S. Paul*, & au-lieu de mettre, *qu'un peu de levain leve toute la pâte*, de lire, *un peu de levain corrompt*, en haine du levain; de ne point honorer les Reliques des Saints; ni même à l'égard de quelques-uns, les Images; de ne mettre pas au rang des Saints, les Docteurs de l'Eglise Grecque, *S. Gregoire le Théologien*, *S. Basile le Grand*, & le divin *S. Jean Chrysostome*; & de ne pas suivre leur doctrine. Dans cette Lettre, *Michel Cerularius* s'appelle Patriarche œcuménique.

Il y a encore une autre Lettre de ce même Patriarche à ce même *Pierre*

An. de N. S. 1054.

An. de *re d'Antioche*, où, après avoir fait  
N. S. le détail de ce que les Légats du  
1054. Pape, qu'il suppose être des four-  
bes envoyez par *Argyre*, avoient fait  
contre lui en l'excommuniant; il  
exhorte ce Prélat d'*Antioche* de se  
joindre avec lui pour le venger de  
cet affront.

Réponse  
de Pier-  
re d'An-  
tioche.  
Baron.

*Pierre d'Antioche* répondit :

1. Qu'il étoit étonné d'apprendre,  
qu'un Laïque comme *Argyre*, se fût  
mêlé de faire ce que *Cerularius* lui  
avoit écrit.

2. Que le nom du Pape n'étoit pas  
dans les *Diptyques* de l'Église d'An-  
tioche; mais qu'il n'étoit pas vrai  
que ce fût du tems du Pape *Vigile*,  
qu'on eût ôté le nom de l'Evêque  
de Rome, des *Diptyques* de l'Égli-  
se Grecque. Que c'étoit une mé-  
prise grossiere de son Secrétaire.  
Que *Vigile* avoit été dans le tems  
du cinquieme *Synode*, & non dans  
le sixieme. Que dans le 6. *Synode*,  
le Pape *Agathon* fut fort honoré.  
Que même il n'y avoit que 45 ans,  
qu'étant à Constantinople du tems  
du Patriarche *Domnus*, il avoit trou-  
vé que le nom du Pape *Serge* étoit  
dans les *Diptyques* avec ceux des au-  
tres Patriarches; & qu'il ne savoit  
pas pour quelle raison on l'avoit de-  
puis ôté.

3. Qu'entre les Erreurs qu'il at-  
tribuoit aux Latins dans sa Lettre,  
il en avoit trouvé quelques-unes que  
l'on devoit éviter, & avoir en hor-  
reur; quelques autres, auxquelles  
il étoit facile de remédier; & d'au-  
tres, qu'il étoit à propos de dissi-  
muler. „ Que nous importe, dit-il,  
„ que les Evêques se rasent la bar-  
„ be, & ayent des anneaux à leur  
„ doigt? Ne faisons-nous pas une  
„ Couronne sur notre tête, & ne  
„ portons-nous pas des Gands,  
„ des Manipules, & des Etoles  
„ avec de l'or? Ne trouverez-vous  
„ pas aussi quelques-uns de nos

„ Moines, qui mangent de la chair  
„ & du lard, parce qu'on ne doit  
„ rejeter aucune créature de Dieu,  
„ quand on la prend avec actions de  
„ grâces? Ceux de *Bithynie*; de *Thra-*  
„ *ce* & de *Lydie* ne mangent-ils pas  
„ des *Pies*, des *Geais*, & des *Tour-*  
„ *terelles*? Les Saints Peres ne nous  
„ ont-ils pas laissé la liberté de man-  
„ ger indifferemment de toutes les  
„ choses que Dieu a créées? Il  
„ ajoute, que les Peres ont permis  
de manger un peu de lard aux légu-  
mes, quand on manque de bonne  
huile. Il dit, que *S. Basile* & *S. Pa-*  
*côme* ont permis à leurs Religieux  
de manger du lard; & que *Pacôme*  
nourrissoit des porcs pour les faire  
manger aux hôtes, & qu'il en don-  
noit les pieds & les entrailles aux  
Moines infirmes.

4. Il condamne hautement l'ad-  
dition au *Symbole*, & le Batême avec  
une seule immersion.

5. Cependant il estime, qu'il faut  
être enclin à la paix, quand la Foi  
n'est point en péril; parce que les  
Latins sont leurs freres; quoique  
par nécessité, ou par ignorance, ils  
soient dans quelques erreurs. Qu'il  
ne faut pas demander aux Barbares,  
tant d'exactitude; que c'est beau-  
coup qu'ils tiennent la véritable Doc-  
trine, touchant la Trinité & l'In-  
carnation.

6. Il les blâme de leur usage tou-  
chant le Célibat des Prêtres, & de  
ce qu'ils mangent de la chair & du  
fromage la premiere semaine du Ca-  
rême.

7. Il dit que pour la question des  
*Azymes*, il l'a traitée dans la Lettre  
qu'il a écrite au Patriarche de *Ve-*  
*nise*; & qu'il croit que chaque Egli-  
se doit suivre là-dessus ses anciennes  
coutumes.

8. Qu'à l'égard de ce qu'on les  
accuse de manger des viandes étouffées,  
& de permettre à un même hom-  
me

An. de  
N. S.  
1054.

An. de  
N. S.  
1054.

me d'épouser les deux sœurs, il est à croire que cela ne se fait pas parmi eux, du consentement du Pape & des Evêques, mais par abus de quelques particuliers. Qu'il y avoit aussi des abus parmi eux, auxquels on ne faisoit pas attention; qu'à Constantinople il y avoit des gens qui mangeoient du sang de porc, & qu'on y voit du boudin exposé sur les boutiques.

9. Il lui conseille d'insister particulièrement sur l'*addition au Symbole*, & sur le mariage des Prêtres: mais à l'égard des autres chefs, il ne croit pas qu'il soit nécessaire de s'y arrêter, parce qu'ils ne touchent pas la Foi, & que la plupart sont faux.

10. Il lui conseille d'écrire dans cet esprit, au Pape qui sera élu; qui désavouera peut-être ce qu'on impose aux Latins, ou qui changera de sentiment.

11. Il lui dit, que personne ne se persuadera que les Romains n'honorent pas les Reliques & les Images, puis qu'ils font tant d'état des Reliques de S. Pierre & de S. Paul. Que le Pape *Adrien* a présidé, par ses Légats, au VII. Concile, & condamné les Iconoclastes; & que l'on voit plusieurs Images apportées de Rome, & des Latins qui les honorent.

12. Il conjure le Patriarche de Constantinople, d'entrer dans ses sentimens d'accommodement, & de ne rien exiger des Latins, que de retrancher l'*addition* qu'ils ont faite au Symbole.

Il dit, que de cette longue division qu'il y a eu entre l'Eglise Grecque & la Latine, sont venus toutes sortes de malheurs; les Royaumes sont en trouble, les Villes & les Provinces désolées, & nos Armées ne prospèrent pas.

*Michel Cerularius* repliqua par une seconde Lettre, où il dit encore, que les Légats du Pape étoient des

Tom. I.

Replique de Michel Cerularius.

imposteurs; qu'ils se vantoient d'être venus pour corriger; qu'il les avoit jugez indignes de conférer avec eux; qu'ils avoient eu l'insolence de jeter sur l'Autel de la grande Eglise, un Ecrit qui anathématisoit toute l'Eglise Orthodoxe; qu'on auroit pû bruler cet Ecrit, mais qu'on ne l'avoit pas fait; qu'il n'avoit pas jugé qu'il falût tirer vengeance de ces Légats, parce que le Chef de la Légation se disoit Chancelier de l'Eglise Romaine, & cousin du Roi & du Pape, & afin que les Romains n'eussent point d'occasion de scandale; mais qu'on avoit anathématisé cet Ecrit impie, & exhorté les Légats à renoncer à leurs Erreurs; mais qu'ils avoient déclaré, qu'ils aimeroient mieux mourir que de le faire. Ce Patriarche envoya encore des Lettres aux autres Patriarches.

Avant que de finir l'article des Grecs, je dirai ici un mot de ce qui arriva aux Députez de *Leon*. Ils quitterent l'Empereur des Grecs, qui les chargea de présens: mais ces présens leur furent enlevés dans leur voyage. *Trasmond* Comte de *Tiete* les arrêta, comme ils passoient par ses Terres, les garda quelque tems, & les relâcha enfin, après leur avoir tout ôté.

*Frideric* fils de *Gozzelon*, surnommé *le Grand*, & frere de *Godefroy le Barbu* Duc de *Lorraine*, étoit un des Députez. On l'accusa d'avoir apporté une grande somme d'argent en *Italie*; & cela le rendit suspect à l'Empereur *Henri*, qui étoit déjà ennemi de son frere *Godefroy*. *Frideric* l'ayant su, prit la résolution de se faire Religieux; & il pria l'Abbé du Mont-Cassin, qui se trouva alors à Rome, de le mener avec lui, & de lui donner l'habit; ce que l'Abbé fit agréablement. Ainsi *Frideric* devint Religieux, puis Abbé; & ensuite il fut élevé au Pontificat, comme nous le verrons. Mais revenons à *Leon IX.* dont

O o

nous

An. de  
N. S.  
1054.

Ce qui arriva aux Députez de Leon; ils sont volez.

Frideric fils de Gozzelon se fait Religieux.

An. de  
N. S.  
1054.

Mort  
de Leon  
IX.  
*Leo Oſt.*  
l. 2. c. 88.  
*Wib* l. 2.  
c. 7.  
*Chron.*  
*Caff.* II.  
c. 17.  
*Auct.*  
*Anony.*  
*Hiſt.*  
*mortis*  
*Leon.*  
*Lamb.*  
*Sch.*  
p. 161.  
*Mari.*  
*Scot.*  
p. 451.

Priere  
de Leon.

Mis au  
nombre  
des  
Saints.

nous avons déjà rapporté la mort en passant.

Pour en dire quelque chose de plus, *Leon d'Ostie* rapporte, que le Pape ayant demeuré à *Benevent* jusques au 12. de Mars, & se trouvant incommodé, appella le Comte *Hunfroy* Normand, qui avoit été son vainqueur, mais qui lui étoit aussi soumis que s'il eût été son serviteur; & il le pria de le faire mener à *Capoue*, d'où il fut conduit à *Rome*, où, au bout de quelques jours, il mourut fort dévotement. On dit que ce fut le 19. d'Avril; & que le jour avant sa mort, il se fit porter dans l'Eglise, où il communia, & il fit d'ardentes prieres pour l'Eglise, pour la paix des pais où il avoit été, pour la conversion des Simoniaques; & on dit qu'il fit cette Priere:

„ Grand Dieu, Redempteur du  
„ Genre-humain, qui confondis par  
„ tes Apôtres *Pierre & Paul* la per-  
„ fidie de *Simon*, lorsqu'ils t'invo-  
„ quent; daigne m'écouter, moi  
„ qui suis ton serviteur; & converti  
„ *Theophylacte, Gregoire, & Pierre*,  
„ qui ont confirmé dans tout le  
„ Monde l'Hérésie des Simoniaques.  
„ Fai-leur connoître le chemin de  
„ la vérité, afin qu'ils quittent leur  
„ erreur, & qu'ils se convertissent  
„ à toi: car tu as dit, que tu ne  
„ veux pas la mort du pécheur,  
„ mais qu'il se convertisse, & qu'il  
„ vive. Rappelle les de leurs égare-  
„ mens. Toi, qui convertis *Paul*  
„ persécuteur, converti-les, afin  
„ qu'ils te connoissent, Pere, Fils,  
„ & S. Esprit, comme le vrai Dieu”.  
Et tous les assistans répondirent, *Amen.*

On l'a mis au nombre des Saints, & on fait son anniversaire le 19. d'Avril dans l'Eglise Romaine. On voit un Distique sur son tombeau, qui invite Rome à pleurer d'avoir perdu *Leon*.

*Vitrix Roma, dole, nono viduata Leone,  
Ex multis talem vix habitura parem.*

An. de  
N. S.  
1054.

Actions  
& pré-  
tendus  
miracles  
de Leon.

On dit qu'il récitoit tous les jours le Pfautier, & qu'il offroit le sacrifice de la Messe; que lorsqu'il étoit à Rome, il alloit, trois jours de la semaine, de l'Eglise de *Latran* à celle de S. *Pierre*, à pieds nuds, en chantant & priant; qu'il couchoit sur la dure, & autres choses, qui lui ont attiré bien éloges de plusieurs Ecrivains.

Ce Pape, dans une de ses Lettres, dit que les Conciles, & tous les Peres ont regardé l'Eglise de Rome comme la souveraine Maitresse, à qui le jugement de toutes les autres Eglises appartient, & qui ne pouvoit être jugée de personne; que toutes les questions difficiles devoient être décidées par les Successeurs de S. *Pierre*, parce que leur Eglise n'avoit jamais perdu la Foi, & qu'on y croyoit qu'elle demeureroit jusqu'à la fin des siècles. On a remarqué, que c'étoit le premier Pape qui avoit parlé des siècles à venir, & qui esperoit que la Foi ne périroit point sur le Trône de S. *Pierre*. *Wibert* dit que ce Pape apprit la Langue Grecque, ayant près de 50 ans.

Ceux qui veulent savoir les prétendus miracles qui arriverent après la mort de ce Pape, n'ont qu'à lire ce qu'en dit *Baronius*, & la Chronique d'*Herman*. On y trouvera la fable d'un Muet, qui n'avoit point de langue, qui parla, & à qui il crut une langue; & d'un Pourceau, qui mordit le doigt d'un homme lequel se moquoit de *Leon IX*.

Dans les Actes des Peres de l'Ordre de S. *Benoit* de l'an 1701. il y a, que *Leon IX*. commença à étudier à l'age de 50 ans l'Ecriture en Grec.

L'Archidiacre *Wibert* a composé la Vie de ce Pape. Nous l'avons, par

*Alex.*  
*Noël.*  
p. 407.  
*Sigebert.*  
c. 152.  
*De viris*  
*illustri-*  
*bus. Di-*  
*dier Ab-*  
*bé du*  
*Mont-*  
*Cassin.*  
*Dial.*  
*MSS.*  
*Hugues*  
*de Fla-*  
*vignien*  
*sa Chro-*  
*mique.*  
*Sigebert*  
*in Chron.*

An. de  
N. S.  
1054.

*Tri-  
be-  
me. Bel-  
larm. de  
scrip-  
Ecc-  
Vignier  
en l'hist.  
genealo-  
gique de  
lamaison  
de Lor-  
raine.  
Duch-  
Ciac-  
nius.  
Dupin.*

Les Ro-  
mains en-  
voyent  
Hilde-  
brand  
vers  
l'Empe-  
reur  
pour lui  
demander  
Gebe-  
hard  
pour  
Pape.  
*Leo Osi-  
l. 2. c. 90.  
Contr.  
Herm. a.  
1054.  
Baron.  
p. 223.  
Concile  
à Ma-  
yence.  
Concile  
à Nar-  
bonne.  
Concil.  
T. IX.  
p. 1072.  
à Steph.  
Baluz.  
in Pes.  
de Marca  
opere de  
Conc.  
Sacerdos.  
Imper.  
l. IV.  
c. 14.  
p. 252.*

par les soins du Jésuite *Sirmond*. *Si-  
gebert* nous apprend, qu'*Anselme*  
Moine de Rheims a composé un Trai-  
té de ses Voyages. Plusieurs en ont  
écrit. Nous avons parlé de ses Let-  
tres. Il y en a une qui est adressée  
à tous les Evêques d'*Italie*, & qui  
contient un Règlement pour arrêter  
l'avidité des Moines & des Abbez,  
lesquels faisoient faire à leurs Monas-  
teres toutes les donations pieuses,  
sans en faire part aux Eglises. Ce  
Règlement porte, que tous ceux  
qui feront de ces donations à l'ave-  
nir, laisseront la moitié de ce qu'ils  
donnent, à l'Eglise du Lieu; &  
l'autre, au Monastere.

Après la mort de *Leon IX*. *Benoit*  
voulut encore s'emparer du S. Sie-  
ge: mais les Romains envoyerent  
*Hildebrand*, Sousdiacre de l'Eglise  
Romaine, vers l'Empereur, pour  
lui demander un Pape; & en par-  
ticulier, *Gebehard* Evêque d'*Eichstad*  
en Allemagne. Cette proposition  
déplut fort à l'Empereur *Henri*: par-  
ce que *Gebehard* lui étoit fort cher.  
Cependant, comme *Hildebrand* per-  
sista à le demander, *Henri* ne put le  
refuser, & il voulut qu'il fût élu dans  
un Concile qu'il fit convoquer à  
*Mayence*; ce qui arriva en effet; &  
nous verrons l'année suivante, com-  
me il fut consacré sous le nom de  
*Victor II*.

Ce ne fut pas le seul Concile qui  
fut convoqué. *Géfroy*, Archevêque  
de Narbonne, en tint un dans sa  
Ville. Il étoit composé de dix Evê-  
ques. On y fit une longue Ordon-  
nance sur la Trêve & la Paix; &  
on fit 28 Canons. On y marqua les  
jours dans lesquels il est défendu de  
faire la guerre; savoir, depuis le  
Mecredi au soir, jusques au Lundi  
matin; & depuis le premier Diman-  
che de l'Avent, jusques à l'Octave  
de l'Epiphanie; depuis le Dimanche  
de la Quinquagesime, jusques à l'Oc-

tave de Pâque, & pendant d'autres  
jours: les personnes auxquelles on  
ne doit pas attenter, même dans le  
tems de la guerre; qui sont particu-  
lièrement, les Ecclésiastiques, les  
Laboureurs, les Marchands; & ce  
qui leur appartient en cette qua-  
lité.

Il est dit au C. 8. que les débi-  
teurs qui refusent de payer, seront  
excommuniés, & leurs Eglises in-  
terdites, jusques à ce qu'ils satis-  
fissent.

On défend au C. 9. de couper  
les Oliviers, parce qu'ils fournissent  
la matiere du S. Chrême, & du Lu-  
minaire des Eglises.

Au C. 11. & 12. il est défendu  
d'exercer aucune violence aux Egli-  
ses, ni à trente pas à l'entour; ni de  
rien usurper des biens & des reven-  
us des Eglises.

On croit que dans cette année  
mourut ce *Benoit* qui avoit été Pa-  
pe, & si souvent Antipape. *Baronius*  
dit, qu'il apparut après sa mort,  
sous la figure d'un monstre qui avoit  
les oreilles & la queue d'un Ane, &  
qu'il déclara qu'il étoit dans les En-  
fers.

*Herman Contract* mourut aussi cet-  
te année. Il avoit été ainsi appelé,  
parce qu'il avoit les membres retiri-  
ez. Il étoit fils du Comte *Weringhen*,  
d'autres disent *Volferad*, en Soua-  
be; d'autres disent qu'il étoit fils de  
*Wolferad* Comte de Veringen, &  
de *Hiltrude*. Il avoit été élevé dans  
le Monastere de S. Gal, & ensuite  
Moine de *Richenou*. Il passoit pour  
très habile dans les Langues, &  
dans les Sciences profanes. Il a com-  
posé une Chronique, depuis le com-  
mencement du Monde, jusqu'à l'an  
1054; & continuée par *Bertoul* de  
Constance, jusqu'à l'an 1065. Elle  
a été imprimée à *Francfort*, en 1583.  
Elle est parmi les Historiens d'Allemagne de  
*Pistorius*, dans les Antiquitez de

An. de  
N. S.  
1054.

*Benoit*  
mourut.  
*Baronius*  
a. 1054.

Mort  
d'Her-  
man  
Contr.

*Dupin*

An. de  
N. S.  
1054.

*Canisius*, & dans la dernière Bibliothèque des Pères. On lui attribue les Antiennes de la Vierge, le *Veni, Sancte Spiritus*, & quelques autres Proses; les Antiphones *Salve Regina*, & *Alma Redemptoris Mater*. *Tribeme* fait mention d'autres œuvres; d'un Traité de Musique; d'un, de Monocorde; de trois Livres de la composition de l'Astrolabe; d'un, de son utilité; d'un Livre des Eclipses; d'un autre, du Calendrier; d'un Traité de la Quadrature du Cercle; d'un Ouvrage du Conflict des Sons; d'un Traité de Physionomie; & des Vies de plusieurs Saints.

*Spanh.*  
*Pap. Joh*  
p. 35.  
36. 37.

Du silence  
d'*Herman*  
Contract  
sur la Pape  
Jeanne.

Ceux qui ne croient point qu'il y ait eu de Papesse *Jeanne*, tirent un argument de ce que cet Auteur ne parle pas de cette Papesse.

Ceux qui sont dans une opinion contraire, outre plusieurs raisons qu'ils alleguent du silence des Auteurs, que je ne croi pas nécessaire de rapporter, disent, qu'il paroît une si prodigieuse variété entre les diverses Editions de son Ouvrage, & une si grande confusion dans la supputation qu'il fait des tems, surtout dans le lieu où devoit être placée la Papesse, qu'on ne peut s'empêcher de croire que ceux qui nous ont donné sa Chronique, ont affecté cette confusion pour faire éclipser la Papesse *Jeanne*.

Ils ajoutent, qu'ils n'ont pu si bien réussir dans leur dessein, qu'il n'y soit resté des traces assez sensibles de la vérité de ce fait. P. 8. *Herman* met le commencement du Pontificat de *Leon IV.* en l'an 846. & lui donne 9 ans, 3 mois, 6 jours de Siege. Sa mort sera donc arrivée, selon *Herman*, en l'an 855. Mais le même *Herman*, suivant l'édition de Cologne de l'an 1618, ne met la mort de *Leon*, & le commencement de *Benoit*, qu'en l'année 856. De plus, *Herman*, tel que nous

l'avons, donne 9 ans, & au-delà, au Pontificat de *Leon*, contre le sentiment de tous les autres Chronologistes, qui ne lui en donnent que 8 & quelques mois.

Cette année fut aussi fatale à plusieurs grands Princes.

L'Empereur *Constantin Monomaque*, ou l'*Esclimeur*, finit ses jours, de la goutte, après avoir régné 12 ans & près de six mois. Il ne pouvoit plus, ni marcher, ni se tenir debout. Il avoit aimé *Sclerene*, femme d'une grande famille, jusques à la faire paroître à côté de lui, avec l'Imperatrice *Zoé*, lui étant au milieu; & après la mort de *Zoé*, qu'il voulut faire reconnoître pour Sainte, il avoit pris une Concubine Tartare de la Nation des *Alains*, à laquelle il donna le titre d'*Auguste*, n'osant pas la déclarer Imperatrice.

Pour faire bâtir un Monastere en l'honneur de S. *George*, au lieu nommé *Mangane*, il chargea le peuple d'impositions, qui le rendirent odieux; & il fit à la grande Eglise de C. P. de grands présents.

Il avoit choisi un certain *Nictphore*, pour lui succéder; *Zonaras* en nomme un autre: mais *Constantin* ayant été prévenu par la mort avant que de pouvoir exécuter les desseins qu'il avoit, il laissa l'Empire à *Theodora* sa belle-sœur, sœur de *Zoé*. *Zonaras* & *Pfellus* disent, que *Theodora* ayant su ce que vouloit faire *Constantin*, étoit montée sur le Trône, & s'étoit revêtue de la Pourpre Imperiale; & que la chose ayant été rapportée à l'Empereur, il en eut un si grand déplaisir, que ses douleurs en augmentèrent, & qu'enfin il mourut. *Theodora* donc regna après lui, & regna un an & neuf mois.

Dans cette année mourut encore *Garcias* Roi de *Navarre*. Il fit la guerre fort mal à propos à *Ferdinand* son

An. de  
N. S.  
1054.

Mort de  
l'Empereur  
*Constantin*.

*Cedren.*  
*Pfellus.*  
*Zonaras*  
l. 17. n. j  
21. p.  
262.

THEO-  
DORA  
regne.

Mort de  
*Garcias*  
Roi de  
*Navarre*,  
son

An. de  
N. S.  
1054.

*Sandoval. in  
vina Alphonfi  
VI.  
Mores.  
l. IV.  
Hist. Reg.  
Nav.*

son frere, comme nous l'avons vu l'an 1048. On fit tout ce qu'on put pour les reconcilier : mais *Garcias* n'ayant jamais voulu entendre à aucun accommodement, il fut tué dans le Combat; & quelques-uns disent, que ce fut par un de ses soldats, dont il avoit violé la femme. *Favyn* dans son Histoire de Navarre l. III. p. 148. raconte la chose autrement. Il dit que comme *Garcias* ravageoit la Castille, *Ferdinand* son frere, qui en étoit le Roi, lui opposa une Armée; que les Armées se rencontrerent à *Atapuerca*; que les Mores qui étoient dans l'Armée de *Garcias*, combattirent lâchement; & que deux Gentilshommes de Biscaye, qui étoient malcontents de *Garcias*, & qui avoient été gagez par *Ferdinand*, percerent *Garcias* à coups de lance.

*Garcias* avoit épousé la fille de *Rogier* Comte de Carcaffonne & de Beziers, nommée *Etiennette*. Il en eut 4 fils & 4 filles. Ces fils furent *Sanche Garcia*, (qui lui succéda, & qui fut appelé *Sanche IV.* ou par quelques-uns *Sanche V.* 15<sup>e</sup>. Roi de Navarre;) *Ramir* (Seigneur de *Calaborra*, de *Tordefillas*, de *Los Cameros*, *Riva-fresca*, *Lea*, *Vittoria*, *Trebeiano* &c;) *Fernand* (Seigneur de *Jubera*, *Lagunilla* &c.) & *Raimond* (qui eut les Terres de *Murillo*, *Agoncillo* &c.)

*Ramir*, après la bataille d'*Atapuerca*, prit le titre d'*Arragon*, de *Pampelune*, de *Sobrarbe*, & de *Ribagorza*, & mit une Armée en campagne pour s'emparer de la Navarre; mais les Evêques du Pais accorderent *Ramir* avec *Sanche*; qui n'aimant pas

la guerre, laissa jouir *Ferdinand* son oncle, des Terres qu'il avoit usurpées.

*Ferdinand* ayant épousé *Sanche* sœur de *Veremond III.* tué à la guerre, posséda les Royaumes de *Castille* & de *Leon*; & ce Roi devint véritablement Empereur des Espagnes, après qu'il eut joint à la Gallice, aux Asturies, à *Leon*, à la *Castille*, au *Portugal*, l'*Arragon*, la *Catalogne*, & *Valence*. Sur quoi on peut voir *Roderic de Toledo*, de reb. Hispan. l. VI. *Roderic Sanctius* dans l'Histoire d'*Espagne*, Part. III; *Laurent Valla*, & *Jean Mariana* Hist. l. IX.

Ce Roi reprit sur les Mores la Ville de *Calaborra*. *Ramir*, qui prétendoit que cette Ville étoit de l'ancien ressort du Royaume d'*Arragon*, l'envoya demander à *Ferdinand*. Sur son refus, ils armerent tous deux; mais, pour épargner leurs soldats, ils résolurent que l'affaire seroit décidée par un Duel. Chacun choisit son Champion. *Ramir* eut *Martin Gomez de Luna*, Chef de la famille illustre de *Luna*, qui a produit de grands guerriers, & un Antipape nommé *Benoit*. *Ferdinand*, ou *Fernand*, eut *Rodrigo Diaz de Bivar*, dit le *Cid*, qui signifie en Langue Arabe Roi & Seigneur, & qui descendoit de *Flavin Calvo*, Juge de *Castille*, & d'une Infante de *Navarre*. Le *Cid* triompha de *Martin Gomez*: ainsi *Calaborra* demeura à la Couronne de *Castille*.

L'Empereur *Henri* fit la guerre contre *Baudouin*, & désola la *Flandre*, d'où il revint avec un grand butin.

An. de  
N. S.  
1054.

*Ferdinand.  
de Castille &  
de Leon.*

*Favyn  
l. C.  
p. 105.*

An. de  
N. S.  
1055.

An. de  
N. S.  
1055.

L'an 1055. de N. S. Le 2. de Theodora Imperatrice d'Orient. Le 17. de Henri Empereur. Le 25. de Henri Roi de France. Le 1. de Victor II. Indict. VIII.

VICTOR II. Pape.  
Du in. Ursporg.  
Leo Ossi. l. 2. c. 90.  
Concile de Florence.  
Concil. T. IX. p. 1079.  
Petr. Dam. l. IV. Ep. 12. p. 356.  
Baron. Contre un Evêque qui aliénoit les biens de son Eglise.

**G**Ebehard Evêque d'Eichstad fut consacré dans cette année, le 13. d'Avril, Pape, sous le nom de Victor II. Il fit assembler un Concile à Florence, dans lequel il condamna l'opinion de Berenger; il déposa plusieurs Evêques convaincus de Simonie, & fit faire des défenses d'aliéner les biens d'Eglise. Ce Concile se tint en présence de l'Empereur, qui étoit venu en Italie.

Il est parlé de ce Concile dans une Lettre de Pierre Damien, dans laquelle il reprend un Evêque qui aliénoit les biens de son Eglise. Il lui demande, s'il a oublié que le Pape Victor l'a défendu sous peine d'Excommunication, dans un Concile tenu à Florence; s'il ne fait pas, que les biens d'Eglise sont destinez à la nourriture des pauvres, & au soulagement des veuves & des pupiles. A cette occasion, il parle de l'origine des biens d'Eglise; & il remarque, que dans la primitive Eglise, les fideles apportoient le prix de leurs biens aux pieds des Apôtres, afin qu'ils les distribuassent aux pauvres; & qu'ensuite on avoit jugé plus à propos de donner les fonds aux Eglises, non seulement pour la nourriture des Clercs, mais aussi pour le soulagement des pauvres. Il soutient, que ceux qui ôtent à l'Eglise les biens qui lui appartiennent, sont coupables de plusieurs homicides, en ôtant aux pauvres leur subsistance. Et comme cet Evêque lui avoit écrit, que ce qu'on donnoit étoit peu de chose; il lui dit, qu'en faisant couler goutte à

goutte une liqueur, on vuide enfin le vaisseau. Il veut donc, qu'il réponde à ceux qui lui demandent des choses qui appartiennent à l'Eglise, ce que répondit Naboth à Achab, qui lui demandoit sa vigne. Il ajoute, que comme les pécheurs, en donnant leur bien à l'Eglise, obtiennent l'absolution de leurs péchez par ce moyen; ceux, au contraire, qui les prennent se lient eux-mêmes, & s'engagent à faire la pénitence dont les autres se sont exemptez par leur charité. D'où il paroît, que les pécheurs, en donnant leurs biens, obtiennent l'absolution de leurs péchez.

Nous parlons ailleurs de la pénitence qu'on imposoit à d'autres; comme, de chanter des Psaumes, de se donner la Discipline, &c.

Ce même Pape envoya Hildebrand, Légat en France, où il tint quelques Conciles. Le 1. à Lyon, dans lequel on dit qu'un Archevêque fut convaincu de Simonie, par un miracle. Ce Prélat fut accusé du crime de Simonie; mais comme il étoit extrêmement considéré dans le Lieu, il trouva le moyen de gagner ses accusateurs par argent. Le matin, comme le Concile fut convoqué, l'accusé demanda hardiment, où étoient ceux qui l'accusoient, & qu'ils se montrassent. Personne n'ayant osé paroître, Hildebrand, avec les Evêques assemblez, l'adjura au nom du Père, du Fils, & du S. Esprit, de dire la vérité; ajoutant, que s'il continuoit à nier, comme il le faisoit, & que cependant il fut coupable, il prioit Dieu qu'il fit

Les pécheurs obtenoient l'absolution en donnant leurs biens.  
Concile de Lyon.  
Baron. Concil. T. IX. p. 1080.  
Dupin. Petr. Dam. epusc. XLIX. c. 6.  
Desid. Cassin. Willelm. Malmesb. l. III. de Gest. Angl. Reg. Un Archevêque convaincu de Simonie]

con-

An. de  
N. S.  
1055.

connoître ce qui en étoit, en permettant que cet Evêque ne pût jamais prononcer le nom du *S. Esprit*. Ce qui, dit-on, arriva; car l'histoire ajoute, qu'il ne put jamais prononcer le nom du *S. Esprit*, dont il avoit acheté les dons.

Quelques-uns ajoutent cette circonstance, que *Hildebrand* lui demanda; *Crois-tu que le S. Esprit ait une même essence avec le Pere & le Fils ?* & qu'ayant répondu, *je le croi*; le Légat lui ordonna de dire, *Gloire soit au Pere, au Fils, & au S. Esprit*: ce que voulant exécuter, il dit bien, *Gloire soit au Pere, & au Fils*, mais il ne put jamais ajouter, *& au S. Esprit*; ce qui le rendit si confus, qu'il se jeta aux pieds du Légat, & confessa qu'il étoit coupable. Après quoi, ayant été déposé, il dit librement: *Gloire soit au Pere, au Fils, au S. Esprit*. Ce qui effraya tellement plusieurs autres Evêques, qu'il y en eut 45 qui avouerent qu'ils étoient Simoniaques.

Ce ne fut pas le seul Concile qui se tint sous la direction d'*Hildebrand*, comme Légat: il en tint un autre à *Tours*, où il fit venir *Berenger*, & il lui laissa la liberté de défendre ses sentimens. Les ennemis de *Berenger*, *Lanfranc*, *Guitmond*, & l'Anonyme du *P. Cibiffet*, ont écrit que *Berenger* s'y présenta, & qu'il n'osa y soutenir sa cause, ayant mieux aimé souscrire aux Décisions de Rome: mais nous n'avons pas les Actes de ce Concile; & il n'est pas juste de croire tout ce que les ennemis de *Berenger* ont dit.

Tout le monde avoue, qu'après ce Concile, il continua à dogmatifer, comme il avoit fait auparavant; & que ne pouvant enseigner publiquement son opinion, il l'enseignoit en particulier, & faisoit des Ecrits pour la soutenir.

On dit, que l'Empereur *Henri* envoya à ce Concile des Ambassadeurs, qui se plainquirent en son nom de *Ferdinand le Grand*, Roi de Castille & de Leon, de ce qu'il refusoit d'obeir à l'Empereur Romain, & de ce qu'il usurpoit le nom d'Empereur. Ces Ambassadeurs demandèrent qu'on lançât un Interdit contre toute l'Espagne, & qu'on excommuniât *Ferdinand*, s'il persistoit à en user ainsi. La demande parut juste au Concile & au Pape, à qui elle fut portée; & on envoya des Députés à *Ferdinand*, pour l'exhorter à donner satisfaction à l'Empereur. Un Concile se tint à ce sujet en Espagne, où il fut résolu qu'on obéiroit au Pontife Romain, qu'on ne prendroit plus le nom d'Empereur, & qu'on seroit soumis à l'Empereur d'Allemagne.

*Baronius* rapporte ici, qu'un Sousdiacre voulut empoisonner *Victor II*. en mêlant du poison dans le Calice, avec du vin; ce qui fut découvert miraculeusement, à ce qu'on prétend: car on dit qu'après avoir consacré, il ne put lever le Calice, & que le Sousdiacre qui avoit fait cette action, fut possédé sur le champ, du malin Esprit. *Lambert* dit que ce malheureux fut emporté par le Diable, & que *Victor* voulut qu'on renfermât dans l'Autel, le Calice, & qu'il demeurât pour Relique; mais qu'ensuite, le Pape se tint couché en terre, en prières, avec le peuple, jusqu'à ce que le Sousdiacre fût délivré du Diable. Il ajoute, que cela arriva l'an 1054. *Bennon* accuse *Hildebrand* d'avoir trempé dans le crime de ce Sousdiacre. *Victor* disoit, que Dieu l'exposoit à de telles épreuves, parce qu'il avoit donné du chagrin à *Leon* son prédécesseur, en détournant les troupes auxiliaires que l'Empereur *Henri* lui envoyoit contre les Normans. „ Je souffre, „ di-

An. de  
N. S.  
1055.

*Bereng.*  
*Anonym.*  
*Chiffet.*  
*Orderic.*  
*Vigilis.*  
l. IV.  
*hist. Eccl.*  
*Baron.*

Plainte  
contre  
*Ferdinand*  
Roi de  
Castille.

Concile  
en Espagne.  
*Baron. ex*  
*Mariana.*

UnSous-  
diacre  
veut  
empoisonner  
*Victor*  
II.

*Baron.*  
*Urspberg.*  
p. 218.  
*Lamb.*  
*Schaf.*  
p. 161.  
*Abb.*  
*Ursp.*

Concile  
à Tours  
contre  
*Berenger*.  
*Cencil.*  
T. LX.  
p. 1081.  
*Chron.*  
*Vindoc.*  
*Mal-*  
*leacens.*  
*apud*  
*Labb. in*  
*Bibl.*  
*Bertold.*  
à l'an  
1056.  
*Bibl. PP.*  
T. XVIII.  
p. 815.  
*Mabil-*  
*lon. Prof.*  
2. Sec. 6.  
n. 23.  
*Enfeb.*  
*Bruno in*  
*epist. ad*

An. de „ disoit-il, avec justice, parce que  
N. S. „ j'ai péché contre mon Seigneur.  
1055. „ Il est juste, que *Paul* souffre ce  
„ que *Saul* a mérité, que l'agneau  
„ porte la peine de ce qu'a fait le  
„ loup ». C'est ce que rapporte  
*Leon d'Offie*, dans sa Chron. Cass.  
L. 2. c. 91.

Dupin.  
Concile  
à Li-  
sieux  
Mau-  
gier est  
déposé.

On parle encore de trois Conciles tenus dans cette année.

L'un à *Lisieux*, composé des Evêques de la Province, en présence d'*Etienne* Evêque de *Sion* en Suisse, Légat du Pape. Dans ce Concile, *Maugier* Archevêque de Rouen fut déposé. Il étoit accusé d'avoir dépouillé son Eglise, d'en avoir consumé le bien en des dépenses inutiles, & d'en avoir dissipé une partie par des largesses, qui n'avoient d'autre motif que de contenter son ambition. Il étoit aussi soupçonné de crimes infames, & on lui reprochoit de n'avoir pas assez de respect pour le S. Siege. Mais ce qui lui attira le plus cette condamnation, ce fut la colere du Duc *Guillaume*, son neveu, qui étoit irrité contre lui, parce qu'il l'avoit excommunié à cause de son mariage avec la Princesse *Matilde* sa parente, fille de *Baudouin* Comte de Flandres, & qu'il favorisoit le parti du Duc d'*Arques* son frere. C'est pourquoi ce Duc le relégua, aussi-tôt après sa condamnation, à l'Isle de *Guernesey*, & fit élire *Maurille* en sa place, qui eut beaucoup de zèle pour le rétablissement de la Discipline de l'Eglise, & pour la reforme des mœurs, & qui tint plusieurs Synodes.

Maurille  
élu Ar-  
chevê-  
que.

Concile  
à Rouen.  
*Anale* 7.  
2. p. 461.  
*Fleuri* l.  
60. p. 40.

On dit que le second se tint à *Rouen*, où l'Archevêque *Maurille* présida. L'on y parla de la continence des Clercs, & de l'observation des Canons. Quelques-uns dirent, que dans ce Concile on dressa une Confession de Foi, qui portoit, que le pain mis sur l'Autel n'étoit

que du pain, avant la consécration; mais qu'alors il est changé dans la substance du Corps de J. Christ; & le vin, en son Sang: avec anathème.

An. de  
N. S.  
1055.

Cet Archevêque *Maurille* étoit né d'une famille noble, au Diocèse de Rheims. Il avoit appris les Arts liberaux à Liege. Ensuite il avoit été Ecolâtre de l'Eglise de Halberstat en Saxe. Après, il se vint rendre Moine à Fecamp. Etant passé en Italie, il avoit mené, avec *Gerbert* son ami, la vie érémitique pendant quelque tems. Le Marquis *Boniface* le fit Abbé de Ste. Marie à Florence; mais les Moines de cette Abbaye l'ayant voulu empoisonner, il étoit revenu à Fecamp, d'où il fut tiré pour être Archevêque de Rouen.

Secul.  
Bened.  
pars. 2.  
p. 222.

On dit, que le troisieme Concile se tint à *Autun*. *Robert* Duc de Bourgogne avoit si maltraité *Agenon* Evêque d'*Autun*, que *Geofroy de Lyon*, *Hugues de Besançon*, *Accard de Châlons*, & *Drogon de Mâcon* s'assemblerent en cette Ville, avec *Hugues de Clugni*; qui, à ce qu'on dit, fit une si forte impression sur le cœur de *Robert*, qu'il fut entierement changé. Ceux qui aiment les miracles, en trouveront dans *Baronius*. Mais, quoique plusieurs ayent cru que ce Concile se soit tenu dans cette année, tous ne sont pas de ce sentiment. Il y en a qui le mettent en l'an 1072. comme *Severt* dans sa Chronol. & *Jaques Jean Chifflet*; & le savant *P. Pagi* le met entre l'an 1060. & 1072.

Concile  
à Autun.

Baron.  
Concil.  
T. LX.  
p. 1183.  
*Duchêne*  
in not.  
ad vitam  
S. Hugonis Ab.  
Clun. p. 1  
97. *Carol.*  
du *Mont-*  
*lin*.

Cette année, *Annon* fut élu Archevêque de Cologne. On dit qu'il prédit à *Henri III.* sa mort. Mais on rapporte de lui un acte de sévérité, savoir, qu'il fit arracher les yeux à des Juges qui avoient prononcé une sentence injuste contre une pauvre femme, & qu'il permit seu-

in notis  
ad Epist.  
Step. Tor-  
nacensis.  
Annon  
élu Ar-  
chevê-  
que de  
Cologne.  
Il fait ar-  
racher  
les yeux  
à des Ju-  
ges ini-  
ques.  
*Mazarin*,  
p. 497.

An. de  
N. S.  
1055.

seulement qu'on laissât un œil à un d'eux, pour pouvoir conduire les autres dans leurs maisons. Et afin que ce châtiment servit d'exemple, il fit encore attacher au-dessus des portes de leurs logis, des têtes de brique, où il n'y avoit point d'yeux.

Thibaud  
Comte  
de Char-  
tres va  
trouver  
l'Empereur.

*Thibaud* Comte de *Chartres* étant très outré que le Roi de *France* l'eût dépouillé de la Comté de *Tours*, & n'en ayant pu avoir raison, alla trouver l'Empereur à *Mayence*, qui le fit son Chevalier, & lui promit sa protection. Pour prévenir les semences de jalousie & de désordre, que ce voyage pouvoit avoir jettées entre l'Empereur & le Roi, ils trouverent à propos de faire une entrevue dans le même lieu où ils s'étoient vus autrefois. Le Roi s'y plaignit, que l'Empereur avoit contrevenu aux articles de l'Alliance: mais il n'en rapporta aucune satisfaction; & ayant conçu quelque crainte d'un mauvais dessein sur sa personne, il se retira de nuit.

Entre-  
vue de  
l'Empereur &  
du Roi  
de Fran-  
ce.

On met dans cette année, la fin tragique du Comte *Godwin* en Angleterre.

Fin tra-  
gique du  
Comte  
*Godwin*.

Un jour, comme le Comte étoit à la table du Roi, avec plusieurs autres Seigneurs, celui qui donnoit à boire à *Edouard*, fit un faux-pas, en lui présentant la coupe; & s'étant tenu ferme sans rien renverser, il se servit, pour dire qu'un de ses pieds avoit affermi l'autre, de ce que dit l'Écriture, que le frere, aidé par son frere, est inébranlable comme une Tour. „ Il est vrai, repliqua le Roi, regardant fixement le Comte: si j'avois aujourd'hui mon frere, nous nous servirions l'un l'autre d'un grand appui”. *Godwin* fut frappé de ces paroles, comme d'un coup de foudre; & comprenant que l'on l'accusoit du meurtre d'*Alfred*, il repliqua: „ Je m'apperçois, Sire, que V. M. me soupçonne d'avoir

Tam. L.

„ trempé dans l'assassinat du Prince „ *Alfred*. Je prie Dieu, ajouta-t-il „ en prenant en main un morceau „ de pain, que ce soit-là le dernier „ morceau que je mangerai de „ ma vie, si je suis coupable de cet- „ te mort”. En finissant ces mots, il mit le pain dans sa bouche, & voulut l'avaler; mais, quelque effort qu'il fit, il ne put jamais, & ce morceau l'étrangla. On ajoute, que dès-lors *Edouard* eut un heureux succès dans ses affaires, termina heureusement toutes les guerres qu'il eut, & fit goûter à ses peuples les douceurs de la paix.

An. de  
N. S.  
1055.

Mais plusieurs doutent de cette Histoire. D'autres Historiens disent qu'il fut frappé d'apoplexie, à table; que ses fils, qui étoient dans la salle, l'emportèrent dans la chambre du Roi, où il n'expira que le cinquième jour. Or il n'est pas vraisemblable, dit-on, qu'on eût fait cet honneur à un scélérat, que le Ciel auroit puni d'un parricide.

Plusieurs croient, que l'Angleterre perdit alors un grand Homme d'Etat. Mais elle fit, peu de tems après, une aussi grande perte, par la mort de *Siward*, Comte, ou Duc de *Northumbrie*, qui avoit remporté une fameuse victoire sur *Macbet* Roi d'Ecosse, quoiqu'il lui en coûtât la vie de son fils.

Mort du  
Duc ou  
Comte  
*Siward*.

On dit, que ce Comte voyant approcher sa fin, commanda qu'on l'armât de toutes pieces, & qu'on le mit dans un fauteuil, où, tenant l'épée nue, il bravoit la mort.

*Theodora*, Imperatrice d'Orient, ne voulut pas se choisir un Empereur: mais elle remit l'administration des affaires civiles à *Leon Syn- cellus*, appelé *Paraspradylus*; & elle faisoit tout le reste. Elle répondoit aux Ambassadeurs, & tenoit Conseil fréquemment. Son regne fut heureux, mais court, quoiqu'on

Theo-  
dora.  
*Zonar.*  
l. 17.  
n. 29.  
p. 262.

P p

lui

An. de N. S. 1055. lui eût promis qu'elle vivroit longtemps.

Robert Guiscard. *Hist. du Roy. de Sicile & de Calabre.* p. 89. *Invog. Ann. di Palermo ad a.* 1055. Nous avons parlé ailleurs de *Tancredo*, Normand. L'un de ses fils, nommé *Robert Guiscard*, alla dans la Calabre, pour s'y établir. Il fit d'abord tout ce qu'il put, pour engager les Calabrois de se rendre à lui. Ne pouvant rien gagner par ses carresses, il les harceloit de toutes les manières. Mais n'ayant pas de quoi entretenir ses troupes, il renvoya la plupart de celles que son frere lui avoit données, & il se fortifia dans le Château de *S. Marc*. Un jour, il fut réduit à un tel état, qu'on lui vint dire qu'il n'y avoit point de pain, ni d'argent dans le Château. *Robert*, sans s'étonner, parla à une troupe de 50 ou 60 Calabres, qui lui étoient fideles; & il leur demanda, s'ils ne savoient point quelque endroit, où, dans la nécessité pressante, on pût aller butiner? Ils lui marquerent une Bourgade, du côté des montagnes; mais ils ajouterent, qu'on n'y pouvoit aller que par des chemins très difficiles. „ Qu'importe, reprit *Guiscard*? „ Que ne fait-on pas pour „ s'empêcher de mourir de faim? „ Partez ce soir; & je vous suivrai „ pour vous soutenir”. Et lui-même s'étant habillé à la Calabroise, se joignit à eux, sans se faire d'abord reconnoître. Les habitans du Lieu étoient dans un profond sommeil; ainsi ils leur enleverent beaucoup de vivres. Il se retiroit ainsi, sans coup férir; lorsque quelques-uns des habitans se réveillerent, & coururent aux armes. Mais les soldats de *Guiscard*, & lui à leur tête, les chargerent très heureusement, en tuerent plusieurs, & firent beaucoup de prisonniers. Il les ramenoit ainsi au Château de *S. Marc*, lorsque la garnison du Château, les prenant

Preuves du courage de *Guiscard*, pressé par la faim.

pour des ennemis, en voulut donner avis à *Robert*, qu'on croyoit dans son lit. On fut étonné de ne le trouver point; mais on résolut de combattre ceux qu'on croyoit ennemis. L'on s'y préparoit, lorsque *Guiscard* se mit à crier; *Vive Guiscard, mes amis; Vivo Guiscard!*

Comme il avoit dessein de s'emparer d'une Place qui étoit d'un difficile accès, & qu'on appelloit *Malphita*, où il y avoit un Monastere, il s'avisa de ce stratagème. Il fit mettre un de ses soldats des plus intrépides, dans un cercueil rempli de toutes sortes d'armes, & couvert d'une toile cirée, comme d'un drap mortuaire. Il ordonna, qu'une troupe des siens portassent & accompagnassent le cercueil. Quand ils furent à *Malphia*, ils demanderent qu'on voulût bien leur permettre de rendre les derniers devoirs à un de leurs compagnons qui venoit de mourir, & de l'enterrer en Terre sainte dans l'Eglise du Monastere. Comme on ne se défioit point d'eux, on leur accorda ce qu'ils demandoient. A peine furent-ils entrez dans l'Eglise, que le prétendu mort s'élança, l'épée à la main. Les assistans s'enfuirent. Mais le prétendu mort, & ses compagnons, qui se jetterent sur les armes renfermées dans le cercueil, les en empêcherent, tuerent ceux qui se défendoient, faisant les autres prisonniers, & épargnant les Religieux. *Robert Guiscard* entra ensuite dans la Place, & y reçut la qualité de Comte.

Ce *Guiscard* se trouvant sans argent, trouva le moyen d'enlever un riche Citoyen de *Bisignan*, nommé *Pierro de Turra*, qui ne put se tirer d'affaire qu'en payant une bonne rançon; ce qui fut d'un grand usage à *Robert*, pour animer les siens.

An. de N. S. 1055.

Stratagèmes de *Robert Guiscard* pour prendre *Malphita*. *Malat. l. 1. c. 17. Hist. de Sicile p. 96. 97.*

L'An

An. de  
N. S.  
1056.

An. de  
N. S.  
1056.

L'an 1056. de N. S. Le 1. de Michel VI. Empereur. Le 1. de Henri IV. Le 26. de Henri III. Roi de France. Le 2. de Victor II. Indiction IX.

Les visions d'un nommé Gonthier. Lamb. p. 162. Hofm. l. II. Annal. Bamb. p. 75.

LE Cardinal *Baronius* rapporte, après *Lambert de Schafn.* au commencement de cette année, les visions d'un nommé *Gombier*, Chancelier de l'Empereur, qui vit, à ce que disent ces Auteurs, le Seigneur assis sur son Trône, qui lançoit une épée nue, & qui disoit aux assistants : *Je me vengerai de mes ennemis, & je le rendrai à ceux qui me baïssent.* Il ajoute, que cette vision fut suivie d'une grande mortalité.

Ensuite, recherchant les péchez qui pouvoient avoir irrité la colere de Dieu, il met pour la premiere cause, que l'Empereur *Henri* s'étoit arrogé l'élection des Papes de Rome, & de juger des Evêques. Pour la seconde, ce que fit ce même Empereur contre *Beatrix*, l'ayant fait conduire en Allemagne, & l'y ayant tenue prisonniere; parce qu'étant veuve de *Boniface* Marquis d'Italie, elle s'étoit mariée avec *Godefroy* Duc de Lorraine, frere de *Baudouin* Comte de Flandres, sans avoir demandé le consentement de l'Empereur. Il ajoute pour une troisieme cause, qu'il avoit favorisé le Comte *Trafimond*, qui avoit volé les Légats du Pape, comme ils revenoient de Constantinople. Enfin il met pour une quatrieme cause, qu'il avoit conservé quelques animositez contre *S. Annon*. A ouïr *Baronius*, c'étoient là d'horribles crimes, qui irritoient la Majesté divine contre le genre humain.

Ce Prélat remarque encore, qu'on trouve dans une ancienne Chronique du Mont-Cassin, que tous les ma-

lins Esprits accoururent à la mort de ce Prince, dont nous allons bientôt parler; & qu'ils le demandoient hautement, comme leur appartenant: mais qu'il fut délivré de leurs mains, par l'intercession de *S. Laurent*, qu'il avoit fort honoré pendant sa vie. Je récite ce que dit *Baronius*; mais je n'impose à personne la nécessité de l'en croire.

J'en dis de même de ce qu'il dit des malheurs, qui arriverent parce qu'on négligeoit de dire l'Office de la *Vierge*, & qui cessèrent dès qu'on rétablit cet Office. Il est vrai qu'il cite un autre Cardinal, nommé *Pierre de Damien*: mais il n'est pas impossible que deux Cardinaux se trompent.

*Lambert* rapporte à cette année, une Conférence, ou plutôt une Entrevue entre l'Empereur d'Occident, & le Roi de France, dans laquelle il dit que le Roi de France blâma l'Empereur, de ce qu'il avoit tant différé de restituer une grande partie du Royaume des François, que ses peres avoient occupé par fraude. Mais il ajoute, que l'Empereur ayant offert de soutenir son droit par un combat singulier avec le Roi, le Roi de France se sauva.

Je ne sai quand cette Entrevue se fit; mais je sai que l'Empereur mourut cette année, le 5. d'Octobre, Il avoit envoyé une très grosse Armée contre les *Vandales*: (*Coëffeteau* dit que c'étoient les *Sclavons* de *Lusacie*.) Cette Armée fut entièrement défaite, & taillée en pieces. On dit que cette perte l'affligea si

Entrevue de l'Empereur d'Occident & du Roi de France.

Mort de l'Empereur Henri Maria Scot. p. 451. Sigob. p. 599. Coëffet. p. 318. Chrv. p. 111. p. 461

An. de  
N. S.  
1056.

Contin.  
Herm.  
Contr.  
Lamb.  
p. 163.  
Heiff. 1. 2.  
p. 134.  
335.

De la  
qualité  
de Roi  
des Ro-  
mains.

Vita  
S. Ann.  
apud  
Surium.  
4. De-  
comb.  
Marianus  
Scotus.  
Coiff.  
p. 319.

fort, qu'il fut saisi d'une longue maladie, qui le mit au tombeau. D'autres disent, qu'il mourut pour ne pouvoir avaler un gros morceau, qui lui demeura au gosier. D'autres enfin, que ce fut pour avoir trop mangé d'un foye de Cerf. Quoi qu'il en soit, il est constant qu'il mourut à *Bottenfelds*, ou *Busfeld*, en Saxe, le 5. d'Octobre, âgé de 38 ans. *Lambert* dit qu'on n'avoit jamais vu autant de personnes illustres, à la mort d'un Prince, assemblées fortuitement; & la cause de cette Assemblée fut, que l'Empereur, pour chercher quelque consolation contre les malheurs qui lui étoient arrivés, avoit fait convoquer, peu de tems avant sa mort, une Diète à *Goslar*. Le Pape *Victor II.* qui étoit venu en Allemagne, à la priere de l'Empereur, & un grand nombre de Princes, tant Ecclésiastiques que Séculiers, s'y trouverent, avec les autres Etats. Ce fut dans cette Diète, que l'Empereur recommanda à toutes ces personnes illustres, son fils *Henri*, qui étoit fort jeune; & ils le reçurent en qualité de Roi des Romains, & de Successeur à l'Empire.

Quelques-uns croyent que ce fut le commencement de l'usage, qui depuis s'est introduit, de donner la qualité de *Roi des Romains* au Prince que les Etats de l'Empire destinoient à la succession de la Couronne Impériale.

Le corps de l'Empereur fut porté à *Spire*, ou il fut enterré le 28. d'Octobre, le même jour de sa naissance. On dit qu'il ne prenoit jamais les ornemens Impériaux, que par la permission d'un Evêque, après s'être confessé, & avoir reçu la discipline. Il eut deux femmes. La 1. fut *Cunegonde*, fille de *Cineton* ou *Canut*, Roi d'Angleterre. Les uns disent qu'elle mourut de peste, avant

que d'être épousée; d'autres, qu'elle fut repudiée, pour soupçon d'adultère. La 2. fut *Agnes*, fille de *Guillaume* Comte de Poitou, & Duc de *Guienne*; dont il eut *Henri IV.* qui fut Empereur; *Conrad* Duc de *Bavière*, qui mourut incontinent après son pere; *Judith*, femme de *Salomon* Roi de Hongrie; *Matilde*, femme de *Rodolphe* Comte de *Rhinfeld*, Duc de Saxe; & *Isbe*, femme de *Leopold IV.* Marquis d'Autriche. Cet Empereur a soutenu fortement la dignité de l'Empire. *Agnes* Imperatrice écrivit, après sa mort, à *Hugues* Abbé de *Clugni*, afin que ceux de son Monastere priaissent pour son époux, & pour son fils qui lui succédoit. Ce fils fut nommé *Henri IV.* dont nous aurons à dire bien des choses. Il a été fort déchiré par *Brunon*, dans l'Histoire de la Guerre de Saxe; par *Lambert*, par *Marianus Scotus*, à l'an 1075; par *Paul Bernried*, *Anselme* de *Luque*, *Domnizon*, & autres qui ont été du parti de *Gregoire VII.* mais on ne les doit pas croire legerement.

L'Imperatrice d'Orient, nommée *Theodora*, ayant regné un an & neuf mois, mourut sur la fin du mois d'Août. Quelques-uns disent, que comme elle rendoit l'esprit, ses Eunuques choisirent pour Empereur, *Michel Stratiotique*, c'est-à-dire, le *Guerrier*; mais qui n'entendoit point le Gouvernement. D'autres disent que l'Imperatrice se choisit ce Successeur, par les conseils de ses Eunuques, ou de ses Sectateurs; & qu'elle-même lui mit le Diadème.

Cet Empereur fut d'abord attaqué par *Theodose*, oncle de *Constantin*: mais ses efforts furent vains; & ce *Theodose* fut relégué. Cependant, comme il laissoit l'administration des affaires à ceux de qui il tenoit l'Empire, les choses alloient

An. de  
N. S.  
1056.

Tom. II.  
Spicil.  
Dach.  
p. 397.

Mort de  
Theodora.  
Cedr.  
p. 792.  
MICHEL  
STRATIOTI-  
QUE lui  
succede.

Zonar.  
p. 262.  
Mich.  
Psell.  
Cedr.  
p. 792.

très.

An. de très mal; & on verra dans la fuite, N. S. quelle a été la décadence de cet Empire d'Orient. Au reste, en *Theodora* 1056. finit la Race de *Basile* Macedonien.

On empêcha les Chrétiens d'aller à Jérusalem. *Anth. Transl. Sanct. Wulfran. Arch. Sennon. apud Bolland. ad diem 20. Mart.*

Un Auteur anonyme rapporte, que dans cette année le Roi de *Babylone* envoya à Jérusalem des ordres, pour faire fermer le Saint Sepulcre, & pour empêcher les Chrétiens d'y venir. Les Chrétiens, qui étoient venus pour visiter ces Lieux saints, furent dans une grande consternation de ne pouvoir satisfaire leurs desirs. Mais ayant pris conseil du Patriarche de Jérusalem, ils se hâterent de sortir de la Ville, de peur d'être pris & arrêtez, espérant de pouvoir traverser les Villes par lesquelles ils devoient passer pour s'en retourner, avant qu'on fût les ordres du Kalife. Mais ayant appris que ces ordres étoient publiez, ils allerent à un Port de mer qui étoit près de là, & s'embarquerent en hâte, payant tout ce qu'on leur demandoit. On dit qu'ils étoient plus de 300. Ce Moine anonyme ajoute, qu'une tempête horrible s'étant levée, elle fut apaisée heureusement. Il attribue ce miracle à l'intercession de *S. Wulfran*. Au reste, le *P. Pagi* remarque, qu'en ce tems-là ce n'étoit pas un *Kalife de Babylon*, ou du Grand-Caire; mais un *Kalife d'Egypte*, ou du Nouveau Caire, qui commandoit en Jérusalem.

*Concil. T. IX. p. 1082. Concile de Cologne. apud S. Egidium. Baluz. ad l. IV. c. 14. p. 254. de Concord. Sacerd.*

Il est parlé de 5 Conciles dans cette année.

Le I. se tint à *Cologne*, où le Pape *Victor*, à qui *Henri III.* avoit recommandé son fils, reconcilia *Baudouin* & *Godefroy* Comte de Flandres, avec le jeune *Henri*.

Le II. se tint dans la Province *Narbonnoise*, où l'on parla de confirmer ce qu'on appelloit la *Trêve de Dieu*, & la *Paix*; & on fit plusieurs

Décrets sur la liberté des Eglises & des Monasteres.

Le III. est celui de *Landaff* Ville d'Angleterre, dans le Comté de *Glamorgan* au pais de Galles, avec titre d'Evêché suffragant de Cantorberi.

Ce Concile fut célébré par *Herguald*, qui excommunia toute la famille du Roi *Cargucain*, à cause de certaines violences faites à un Medecin, qui étoit neveu de l'Evêque.

Le IV. est celui de *Toulouse*. Le Pape *Victor II.* ayant donné ordre à *Raimbaud* Archevêque d'Arles, & à *Ponce* Archevêque d'Aix, ses Vicaires, d'assembler un Concile pour l'extirpation de la Simonie, & pour le rétablissement de la Discipline Ecclésiastique; ils s'assemblerent avec l'Archevêque de Narbonne, & plusieurs autres Evêques de France, & dresserent 13 Canons.

Dans le I. il est ordonné, que ceux qui recevront l'Ordination pour de l'argent, seront privez de leur Dignité, aussi bien que ceux qui les auront ordonnez.

Le II. veut qu'on n'ordonne aucun Evêque, ni aucun Abbé, ni aucun Prêtre, qu'à l'age de 30 ans; ni aucun Diacre, qu'à 25 ans.

Le III. ordonne, que l'on ne prendra rien pour la dédicace des Eglises.

Le IV. Que l'on ne donnera rien pour avoir des Bénéfices.

Le V. Que ceux qui se feront Moines dans le dessein d'avoir une Abbaye, ne pourront jamais être élevez à cette Dignité.

Le VI. Que les Abbez gouverneront leurs Moines, suivant la Règle de *S. Benoit*. Qu'ils ne souffriront pas qu'ils ayent rien en propre, ni qu'ils tiennent une Prévôté, ou Supériorité dans un Monastere, sans leur consentement.

Le VII. Que les Prêtres & les Diacres vivront dans le Célibat, avec:

An. de N. S. 1056.

*or Imperii. Concile de Landaff. T. IX. p. 1083. Spelm. Concil. Britan. T. I. p. 625. Concil. T. IX. p. 1084. Baluz. Concil. Gal. Narbon. p. 8. Concile de Toulouse.*

An. de N. S. 1056. menace de déposition, s'ils ne l'ob-  
servent pas.

Le VIII. Que les Laïques n'auront point de Bénéfices Ecclésiastiques.

Le IX. Que l'on ne pillera point les biens des défunts; mais qu'ils seront partagez selon leurs dernières volontez.

Le X. Que les Eglises payeront les droits accoutumez, au Siege Episcopal; & que celles qui n'en payeront point, donneront le tiers de leurs dîmes, & les oblations pour l'Evêque & pour les Clercs.

Le XI. Que dans les Eglises qui sont dans l'Alleu des Seigneurs, le tiers des dîmes & les offrandes seront pour le Prêtre & les Clercs qui les desservent.

Le XII. déclare excommunié, les adulteres, les incestueux, & les parjures.

Le XIII. déclare aussi excommunié, ceux qui ont commerce avec des excommuniés, si ce n'est pour les reprendre, ou pour les avertir.

Dans ce Concile, *Berenger* Vicomte de Narbonne fit une plainte contre l'Archevêque *Guifroy*, dans laquelle il expose:

*Berenger* Vicomte de Narbonne fait des plaintes contre l'Archevêque *Guifroy*.  
Concil. T. LX.  
p. 1254.

1. Qu'au-lieu que du tems de l'Archevêque *Ermengaud* son oncle, l'Archevêché de Narbonne étoit le meilleur qu'il y eût depuis Rome jusqu'en Espagne; après la mort de ce Prelat, *Guifroy*, Comte de Cerdagne, dont il (*Berenger*) avoit épousé la sœur, vint proposer à son pere, à sa mere & à lui, de donner cet Archevêché à son fils, qui n'avoit encore que dix ans, en promettant une somme de 100000 sous, à partager entre son pere, c'est-à-dire le pere de *Berenger*, & le Comte de Rodes. Que son pere & sa mere ne le vouloient pas; mais que pour lui, il le voulut: & que son pere le voyant si passionné, y avoit

acquiescé. Que *Guifroy* avoit payé les 100000 sous, & qu'on avoit donné l'Archevêché à son fils.

2. Que depuis qu'il avoit été établi dans le Siege, & plus avancé en âge, au-lieu d'avoir été son protecteur, comme il l'avoit promis, il s'étoit élevé contre lui, comme un Démon; il lui avoit fait la guerre; avoit acheté pour 100000 sous l'Evêché d'*Urgel*, pour son frere *Guillaume*; que pour payer cette somme, cet Archevêque avoit épuisé le Trésor de son Eglise, & pris tout, Croix, Châsses de Reliques, Patenes d'or & d'argent, Livres, Chappes, Dalmatiques; dissipé le Clergé; & enfin, qu'il s'étoit mis sous la protection de la Comtesse d'*Urgel*.

3. Que cet Archevêque avoit violé la Trêve de Dieu, après l'avoir jurée; qu'il avoit transféré son Siege dans un village: qu'il retenoit les droits de sa femme.

4. Qu'il avoit méprisé le jugement du Légat Apostolique, & du Concile.

5. Enfin, qu'il l'avoit lui-même excommunié.

*Berenger* demanda justice de toutes ces choses au Concile, offrant d'aller à Rome.

On ne fait point ce que produisit cette plainte.

Le V. Concile se tint à *Compostelle*, par *Cresconius*. L'on y fit des Ordonnances pour conserver la Discipline Ecclésiastique. On y ordonna, que les Evêques & les Prêtres célébreront toujours la Messe; & qu'aux jours de Jeûne & de Pénitence, les Clercs porteroient le Cilice. On y fit aussi des Canons sur la vie des Chanonines, Abbez, Prêtres, Diacres, Sousdiacres, &c.

Les Cardinaux *Baronius* & d'*Aguirre* appellent *Cresconius* Archevêque de *Compostelle*; mais le P. *Pagi* fait

An. de N. S. 1056.

Concile de Compostelle.  
Baron. p. 236.  
237.  
Salazar Martyr. Hispan. Marr. X. D'Aguirre. Concil. Hispan. T. III. p. 199.  
Concil. T. LX. p. 1087.

An. de fait voir, que ces deux Prélats se N. S. trompent. 1056.

Omfroy meurt.

Quelques-uns mettent dans cette année, la mort d'*Omfroy* Normand, l'un des fils de *Tancrede*; & *Robert Guiscard* son frere lui succeda. *Omfroy* recommanda à *Guiscard*, ses deux enfans, & sur-tout *Bacelard*: mais au-lieu d'être le Tuteur de ce jeune neveu, il fit voir qu'il prétendoit succeder à son frere, comme *Omfroi* avoit succédé à ses ainez, & qu'il vouloit que *Roger* son cadet lui succedât.

Des Flagellations.

L'usage de se donner la Discipline, qui avoit commencé dès l'an 1046, comme nous l'avons vu, continua dans ces années. *P. de Damien* dit, que chacun s'empressoit à prendre cette espece de *Purgatoire*; & il y avoit tel Monastere, où dans un an on employoit 3000 balais à se fouetter; & l'Empereur *Henri* se fustigeoit, aussi bien que les autres.

Comme plusieurs étoient scandalisez de ce nouveau genre de pénitence, qui sembloit renverser l'ordre des Canons, & l'ancien usage; *Pierre de Damien* entreprit de le soutenir, dans une Lettre adressée au Clergé de *Florence*.

Argumens de Pierre de Damien pour les Flagellations.

Le 1. Argument qu'il employe, est pris de l'exemple de Notre Seigneur, des Apôtres, & des Martyrs, qui ont été fouettez pour *Jesus-Christ*; d'où il conclud, que Dieu peut bien accepter qu'on lui offre volontairement une pénitence, qu'il a quelquefois fait souffrir à ses serviteurs malgré eux. Sur ce qu'on pouvoit lui dire, qu'on lit bien que les Saints ont été fouettez par d'autres; mais qu'on ne trouve point qu'ils se soient fouettez eux-mêmes, de leurs propres mains; il répond, que comme on doit imiter volontairement la mortification de la Croix, on peut aussi imiter les autres souffrances de *J. Christ*; & que comme

An. de on ne peut pas reprendre celui qui N. S. jeûne volontairement, en d'autres 1056.

tems que ceux qui sont ordonnez par l'Eglise, on ne doit pas non plus croire que celui qui se châtie de sa propre main, ne fasse une action agréable à Dieu: qu'au contraire il fait véritablement pénitence, en mortifiant sa chair, & en la faisant souffrir pour les plaisirs dont elle a joui; qu'il n'importe à quelles peines elle soit condamnée, pourvu que les voluptes soient punies par l'affliction suivante.

Il demande à ceux qui prétendoient que ce nouvel usage détruisoit les Canons, si le bienheureux *Bede* a mal fait d'ordonner à quelques Pénitens, de porter des ceintures de fer; & si les saints Peres ont mal fait, en pratiquant des austeritez & des pénitences, dont il n'est point parlé dans les Canons?

Il ajoute, que puisque les Laiques pouvoient racheter une longue pénitence, par une certaine somme qui se donne aux pauvres, quoiqu'il ne soit point parlé de ces redemptions dans les Canons; il ne doit pas être défendu aux Moines, qui peuvent avoir mérité une longue pénitence, & qui ne la peuvent pas racheter par des aumônes, de le faire par cette mortification de la chair.

Ce même Cardinal, dans l'un de ses Opuscules, (c'est le 43.) exhorte les Moines du Mont-Cassin, de se donner la discipline tous les Vendredis.

Il paroît de ses Ecrits, que diverses coutumes furent établies alors, qui sont encore en usage dans l'Eglise Latine; comme, de dire la Messe, la *seconde féerie*, c'est-à-dire, le *Lundi*, pour délivrer les ames du *Purgatoire*; la *sixieme*, qui est le *Vendredi*, en mémoire de la passion de *N. S.*; & le *Samedi*, à l'honneur de la *B. Vierge*.

Baron. ex Damien. epi. ad Desider. Abbatem. Cassinens. scrip.

An. de N. S. 1057. Il y eut des troubles dans l'Angleterre: les Gallois se souleverent; & Edouard ayant marché contre eux,

fut battu. Mais il reprima bien-tôt ces rebelles.

An. de N. S. 1057.

Troubles en Angle-

terre. Larrey p. 219.

L'an 1057. de N. S. Le 1. d'Isaac Comnene. Le 2. de Henri IV. Le 27. de Henri Roi de France. Le 1. d'Etienne IX. Indict. X.

Victor II. vient à Rome.

LE Pape Victor II. étant de retour d'Allemagne, se rendit à Rome au commencement du Carême. *Frideric*, frere de *Godefroi* Duc de Lorraine, dont nous avons parlé l'an 1054, s'étoit fait Moine du Mont-Cassin, parce qu'il craignoit quelque disgrâce de la part de l'Empereur *Henri III.* Mais ayant appris la mort de ce Prince, il vint aussitôt faire ses plaintes au Pape contre le Comte de *Trafimond* qui l'avoit volé, lui & les autres Légats, à leur retour de Constantinople. *Victor* aussi-tôt excommunia le Comte; qui, en restituant ce qu'il avoit volé, obtint son absolution.

Frideric Moine du Mont-Cassin. Victor excommunié Trafimond.

Frideric fait Abbé du Mont-Cassin.

A l'égard de *Frideric*, de Moine du Mont-Cassin, il fut fait Abbé, après la mort de celui qui l'étoit lorsqu'il fut fait Religieux, & après que *Pierre*, qu'on avoit donné à cet Abbé pour successeur, se fut retiré du Monastere, pour plaire au Pape, qui n'approuvoit pas le choix qu'on avoit fait de cet Abbé; bien que les Moines du Mont-Cassin déclaraient hautement, que le Pape n'avoit aucun droit sur leurs élections.

Fait Cardinal. Leo Osi. l. 2. c. 97. Victor II. meurt. Lamb. Schaf. Chr. Leo Osi. l. 2. c. 98.

Peu de tems après, ce même *Frideric* fut fait Cardinal, sous le titre de *S. Chryfogone*, & ensuite il fut fait Pape, *Victor II.* étant mort le 28. de Juillet; & comme il fut consacré le 2. d'Août le jour de *S. Etienne*, il prit le nom d'*Etienne IX.*

Dès que *Victor II.* fut mort, plusieurs du Clergé & du Peuple vinrent trouver le Cardinal *Frideric* Abbé du Mont-Cassin, pour le consulter sur le choix qu'ils devoient faire pour un Pape. Il leur donna 5 Sujets, qu'il connoissoit les plus dignes. Les Romains n'en voulurent aucun, & le choisirent.

FRIDERIC fait Pape.

Nous n'avons du Pape *Victor II.* qu'une seule Lettre, par laquelle il confirme & augmente, en faveur du Cardinal *Humbert*, les privileges accordez à l'Eglise de *Selweblanche*. Avant que mourir, il tint un Concile à Rome, (c'est le VIII.) ou l'Evêché de *Marfi* fut réuni, au-lieu qu'il étoit divisé en deux.

Lettre du Pape Victor II. Concil. T. IX. p. 1087. Lettre de Damien à Victor. II.

*Baronius* rapporte une Lettre de *Pierre de Damien* à ce Pape, dans laquelle il introduisoit *Jesus-Christ* qui parloit ainsi à *Victor*: „ Je t'ai „ établi le Pere des Empereurs. „ J'ai remis entre tes mains les clefs „ de toute l'Eglise universelle. J'ai „ ajouté les Monarchies; & le Roi „ étant mort (c'étoit *Henri III.*) „ je t'ai remis les droits de l'Empire vacant.

*Frideric* fut donc élu pour son successeur, à l'insu de l'Empereur, contre le serment que le Clergé Romain avoit prêté.

Etienne IX. travaille à la reformation du Clergé. Leo Osi. l. 3. c. 8.

Dès qu'il fut sur le Siege Papal, il travailla aussi-tôt à la reforme du Clergé de Rome, & il s'appliqua à empêcher les mariages des Clercs & des Prêtres.

Étant

An. de  
N. S.  
1057.

Etant allé au Mont-Cassin, dont il étoit encore Abbé, il y fut extrêmement malade. Il appella donc les plus vieux Religieux du Monastere, afin qu'ils choisissent un Abbé pour lui succéder. Ils élurent donc *Didier*, & cette élection fut agréée du Pape, qui ne voulut pourtant pas que *Didier* fût Abbé pendant sa vie, mais seulement après sa mort.

*Pierre de Damien* écrivit aussi-tôt à ce nouvel Abbé; & l'on trouve cette Lettre, & d'autres qu'il lui a écrites, parmi les Lettres de ce Cardinal. Il lui donne des avis salutaires sur sa conduite; comme, de considérer toujours ses défauts, & de ne faire point attention à ses vertus; de recevoir avec joye les censures des autres; de ne pas négliger, mais de corriger les fautes de ceux qui sont sous sa conduite; de ne dire point de mal des absens, mais de reprendre en face ceux qui manquent; d'aimer le Jeûne, & de célébrer souvent le saint Sacrifice; afin, dit-il, que l'ancien Serpent, voyant vos levres teintes du sang de Jesus-Christ, tremble de frayeur, se retire confus, & ne s'approche pas du Sacrement qui l'a rendu confus.

Le Pape *Etienne* fit plusieurs Statuts contre les Clercs Concubinaires, comme on le peut recueillir des Lettres de *Pierre de Damien*.

La reputation qu'avoit *Pierre de Damien*, fit que le Pape le fit, l'année suivante, Cardinal, & Evêque d'Ostie, malgré lui; aussi appelloit-il le Pape, son *Persecuteur*.

*Ciaconius* assure, que ce jour-là se fit la 1. création des Cardinaux, sous *Etienne IX.* & qu'on fit encore six autres Cardinaux, avec *Pierre de Damien*.

Ce *Pierre de Damien* étoit né à Ravenne, au commencement de ce Siecle. Après avoir fait ses Etudes,

Tom. I.

il s'étoit retiré dans le Monastere de *Ste. Croix d'Avellane*, proche d'*Eugubio*, dont les Moines s'appelloient Hermites. Il avoit été appelé par *Guy* Abbé de *Pomposio*, pour reformer son Monastere. Au bout de deux ans, il étoit retourné à *Avellane*, où il avoit été fait Prieur, & ensuite Abbé. Mais enfin, le Pape *Etienne* le fit Cardinal.

Dès que *Pierre* fut fait Cardinal, il écrivit aux Cardinaux de l'Eglise de Latran.

*Baronius* rapporte, à ce sujet, un Rituel, ou Cérémonial, extrait de la Bibliotheque du Vatican, qui nous apprend;

1. Qu'alors les Cardinaux étoient distribués sous cinq Eglises Patriarcales, savoir, de *S. Jean de Latran*, de *Ste. Marie Majeure*, de *S. Pierre du Vatican*, de *S. Paul*, & de *S. Laurent*.

2. L'Eglise de *S. Jean de Latran* avoit sept Cardinaux-Evêques, que l'on appelloit *Collateraux*, ou *Hebdomadaires*, parce qu'ils étoient assistans du Pape, & qu'ils faisoient en sa place, le Service divin, chacun leur semaine; savoir, les Evêques d'*Ostie*, de *Porto*, de *Sylva Candida*, ou de *Ste. Rufine*, [il est maintenant uni à celui de *Porto*]; d'*Albano*, de *Sabins*, de *Frescati*, & de *Palestrine*.

3. L'Eglise de *Ste. Marie Majeure* avoit aussi sept Cardinaux-Prêtres; savoir, les Cardinaux de *S. Philippe*, & de *S. Jaques*, de *S. Cyriac*, de *S. Eusebe*, de *Ste. Prudentiane*, de *S. Vital*, des *Sts. Pierre & Marcelin*, & de *S. Clement*.

4. L'Eglise Patriarcale de *S. Pierre* avoit les Cardinaux-Prêtres de *Ste. Marie delà le Tibre*, de *S. Chrysofome*, de *Ste. Cecile*, de *Ste. Anastase*, de *S. Laurent in Damasco*, de *S. Marc*, & des *Sts. Martin & Sylvestre*.

Q 9

5. L'E-

An. de  
N. S.  
1057.

toit *Pierre de Damien*; *Hensch. ad dicm. 23 Feb.*

Distribution des Cardinaux.

*Pat. Dam. opusc. XVIII. ep. ad Cunibertum. Job. Laudens. c. VI. Damiani Vita. Pierre de Damien Cardinal. Damia. ep. 19. ad Nicol. II. Qui é-*

An. de  
N. S.  
1057.

5. L'Église de S. Paul avoit les Cardinaux de Ste. Sabine, de Ste. Prifce, de Ste. Balbine, des Saints Nerte & Achillée, de S. Sixte, de S. Marcel, & de Ste. Susanne.

6. L'Église Patriarchale de S. Laurent hors des murs avoit les Cardinaux de Ste. Praxede, de S. Pierre aux liens, de S. Laurent in Lucina, des Sts. Jean & Paul, des Sts. Quatre couronnez, de S. Etienne au Mont-Celio, & de S. Quirice.

Lettre  
de Da-  
mien  
aux Car-  
dinaux.

Pour revenir maintenant à la Lettre de *Damien* aux Cardinaux de l'Église de *Latran*; après leur avoir fait une description de la corruption du Siècle, & après avoir appliqué aux 7 Cardinaux, ce que dit *Zacharie* des 7 yeux qui sont sur la pierre, & des 7 lampes qui sont au chandelier d'or; & ce que dit S. *Jean* des 7 Étoiles, il les exhorte de veiller sur eux & sur les autres, afin qu'ils servent d'exemple dans ce Siècle corrompu. Il montre combien la vie des Evêques doit être sainte, & irréprochable. Il déclame contre les Evêques ambitieux, contre ceux qui suivent la Cour, & qui se mettent au service des Grands, pour obtenir d'eux des Dignitez Ecclésiastiques en récompense. Il montre, que l'Épiscopat ne consiste pas dans la pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or & les fourrures précieuses, de beaux chevaux, la nombreuse suite de Cavaliers armez; mais dans la pureté de la vie, & dans l'exercice de toutes les vertus. Il dit, qu'il y a trois sortes de présents, qui sont également défendus pour obtenir des Bénéfices; *Munus à manu*, l'argent; *Munus ab obsequio*, une trop grande soumission; *Munus à lingua*, les flateries. Après avoir crié contre ces abus, il exhorte les Cardinaux de mener une vie si exemplaire, qu'ils puissent servir de modele aux Evêques, & à

tout le Clergé. „ Que l'on lise, „ leur dit-il, dans votre vie, ce qu'il „ faut faire, & ce qu'il faut croire „ re „. Il leur fait souvenir de ce qui a été dit aux Apôtres; *Vous êtes le sel de la terre; mais si le sel perd sa saveur, de quoi le salera-t-on?*

Le Pape *Etienne* reçut une Lettre de l'Archevêque de *Rheims*, fort foudroyée, à laquelle il répondit; & il l'exhorte à défendre avec vigueur les intérêts du S. Siege & de l'Église, & lui ordonne de se trouver au Concile qui devoit se tenir à Rome 15 jours après Pâque. *Papyre Masson* nous a donné cette Lettre. On en a encore une autre du même Pape, adressée à *Pandulphe* Evêque de *Marfi*, par laquelle il réunit cet Evêché, qui étoit divisé en deux.

Il arriva cette année un grand Schisme dans l'Église de Milan, entre l'Archevêque *Gui*, ses successeurs, le Clergé, & les saints *Ariald* Clerc de cette même Église, *Herlembaud* l'un des plus considérables hommes de la Ville, & plusieurs qui les favorisoient. Les premiers tenoient le parti des Prêtres incontinens & Simoniaques; les autres s'opposoient à eux fortement. *André*, Abbé de la Congrégation de *Valombreuse*, dans la Vie qu'il a fait d'*Ariald* & d'*Herlembaud*, rapporte l'extrême corruption des Ecclésiastiques, dont la plupart vivoient avec des filles impudiques, & qui étoient presque tous Simoniaques. Le Pape envoya des Légats à Milan, pour tâcher d'appaîser le trouble; & alors le Peuple, poussé par *Ariald*, se sépara de la communion du Clergé, convaincu de Simonie; ce qui donna lieu à un Schisme, qui dura 19 ans.

Les Saxons, qui avoient été dans une grande contrainte sous *Henri III*. souhaîterent de reprendre leur liberté sous son fils *Henri IV*. Ils choisirent

An. de  
N. S.  
1057.

Baron.  
Lettres  
du Pape  
Etienne  
à l'Ar-  
chevê-  
que de  
Rheims.

A Pan-  
dulphe.  
Concil.  
T. LX.

Schisme  
dans l'E-  
glise de  
Milan.  
*Arnulph.*  
*hist. Me-  
diol.* l. 4.  
c. 7.  
*Andreas*  
l. 2. c. 34.

*Calvis.*  
*ex Schaf.*  
p. 163.  
164.  
Les  
Saxons

An. de  
N. S.  
1057.

se soule-  
vent &  
sont bat-  
tus.  
Coisif.  
p. 321.

rent pour leur Capitaine, *Orbon*, frere bâtard de *Guillaume* Marquis de Thuringe; & sous sa conduite, vinrent ravager le pais de Saxe. Mais l'Imperatrice ayant tenu les Etats à *Mersbourg*, trouva le moyen d'arrêter ces rebelles. *Brunon* & *Ecbert*, freres, Marquis de Saxe, se mirent à la tête de l'Armée de l'Empereur, & taillerent en pieces ces mutins, auprès de *Mersbourg*. *Brunon* & *Orbon* périrent dans ce combat. Mais les biens d'*Orbon* furent donnez au Marquis *Ecbert*, qui mourut peu après, laissant un fils, qui fonda un College de Chanoines à *Naumbourg*, & y fit transporter le Siege Episcopal de *Cizyque*, où il étoit auparavant.

Michel  
Empereur  
d'Orient  
déposé,  
& ISAAC  
COMNENE  
lui  
succede.  
*Zonar.*  
l. 18. n.  
1. 2. 3.  
p. 263.  
264.  
265.  
*Cedren.*  
p. 801.

*Michel* Empereur d'Orient fit d'abord ce qu'il put, pour se rendre agréable aux Peuples & aux Sénateurs. Il choisit parmi eux les Gouverneurs des Provinces, & les autres principaux Officiers de l'Empire; & cela même au préjudice des plus considerables Capitaines de l'Armée. Ces Capitaines, irrités, élurent, par vengeance contre lui, pour Empereur, *Isaac I.* de la famille des *Comnènes*, homme d'expédition, qui défit & chassa un Capitaine nommé *Theodore*, que *Michel* avoit envoyé pour rompre cette élection. De plus, il s'empara de la Ville de *Nicée*, dont il fit une Forteresse de guerre.

*Michel*, voyant qu'*Isaac Comnene* avoit l'affection des soldats, tâcha de faire quelque accommodement avec lui, pour se conserver l'autorité qui lui restoit. *Isaac* promettoit qu'il se contenteroit de l'habit de *César*, & qu'il ne prendroit pas celui d'Empereur; mais qu'il vouloit qu'on lui promit de ne donner l'Empire à personne qu'à lui; de n'ôter point les récompenses qu'il avoit données; & qu'il lui fût permis de

*Zon. p.*  
266.

donner les petites Dignitez. *Michel* fit semblant d'accepter tout; mais *Comnene* ayant appris que *Michel* tâchoit de gagner le cœur des grands Seigneurs pour ne tenir pas sa parole, & qu'il les faisoit jurer qu'ils ne nommeroient pas *Comnene* pour Empereur, ravit de force l'Empire à *Michel*.

An. de  
N. S.  
1057.

Le Patriarche *Cerularius* ne contribua pas peu à l'élevation de *Comnene*. On dit, que ne trouvant pas son compte dans le gouvernement des Eunuques, qui dispoient absolument de tout, & voulant avoir un Empereur qui dépendit de lui, & qui crût lui devoir l'Empire; il fit soulever sous-main le Peuple, qui étoit tout à sa dévotion; & après une feinte & legere résistance qu'il fit, afin de faire accroire au monde qu'il avoit été contraint de ceder pour empêcher la ruine de l'Empire, & le sang qu'on eût répandu dans une seconde bataille, il dépêcha vers *Isaac Comnene*, pour le faire avancer, l'assurant qu'il le feroit recevoir dans la Ville Impériale. En même tems il envoya quelques Métropolitains à *Michel Stratioticus*, qui lui déclarerent de sa part, sans autre cérémonie, qu'il falloit nécessairement, pour le salut de l'Empire, qu'il y renonçât; & qu'en quittant sur le champ le Palais, il retournât dans sa maison, pour achever doucement le peu de tems qui lui restoit à vivre. Le pauvre Prince, qui n'avoit pour sa défense que ces demi-hommes qui l'avoient fait Empereur pour être ses maîtres, fut fort surpris de cette proposition; & il leur dit, avec une fort grande simplicité: *Que me promet donc le Patriarche, au-lieu de l'Empire qu'il veut que je quitte? Le Royaume céleste*, lui répondirent les Métropolitains. Sur quoi *Michel* quitta la Pourpre & le Palais, & se retira dans sa maison,

An. de  
N. S.  
1057.

d'autres disent dans un Couvent; & dès le lendemain, *Isaac Comnene* s'étant rendu dans le grand Palais par la porte de la marine, fut couronné le jour suivant, 1. de Septembre, dans Ste. *Sophie*, par le Patriarche.

Qui étoit  
Isaac  
Comnene.  
Cang.  
Fam.  
Byz. 28.  
Curp.  
p. 808.

*Isaac Comnene* étoit d'une ancienne famille, que l'on croit originaires d'Italie. Son pere *Manuel* eut le gouvernement de tout l'Orient, sous l'Empereur *Basile Bulgaroëtone*, & mourut avant ce Prince. Il avoit deux fils, qu'il recommanda en mourant: *Isaac*, & *Jean*, que son frere, étant devenu Empereur, fit *Curpalate*, puis *Grand-Domestique*.

Isaac  
donne  
un grand  
pouvoir  
au Patriarche.  
Cang.  
Gloss.  
Grac. p.  
578.  
Novell.  
Imp. l. 2.  
Zon. l.  
18. n. 4.  
p. 268.  
269.  
Scyl. Curp.  
p. 807.  
Son orgueil.

*Isaac*, plein de reconnoissance, donna un grand pouvoir au Patriarche, rétablit la grande Eglise de Constantinople dans tous ses droits, défendit aux Officiers de l'Empereur, de se plus mêler ni des affaires Ecclésiastiques, ni de l'administration des grands biens de l'Eglise de Ste. *Sophie*: il voulut que le Patriarche en disposât absolument. Cependant, il fit des Ordonnances pour reprimer l'avarice des Evêques, & touchant les biens des Monastères; il leur ôta même quelques possessions; & comme il avoit peu d'argent, il exigea avec une grande exactitude, ce qui étoit dû au public. *Zonaras* parle fort de l'orgueil d'*Isaac*, qui ne donna pas gloire à Dieu, de son élévation; mais qui se fit peindre avec une épée nue, comme pour dire, qu'il avoit conquis le Royaume avec les armes.

Edouard  
vient en  
Angleterre.  
Hoved.

*Edouard* fils du Roi *Edmond*, qui avoit vécu en exil dans la Hongrie, fut rappelé cette année en Angleterre, par S. *Edouard* Roi, qui vouloit le faire l'héritier de sa Couronne: mais il mourut peu de tems après, à Londres. Nous parlerons ensuite de ses enfans, *Eadgar*, *Marguerite*, & *Christine*.

*Macchabet*, ou *Macbede*, Roi d'Ecosse, ayant régné 17 ans, mourut cette année. Il étoit fils d'un Gouverneur de la Province d'Angus en Norvege, & de *Doace* fils de *Malcolme II.* Il avoit usurpé le Royaume, après *Donalde*, ou *Duncan. Malcolme III.* surnommé *Canmoir*, c'est-à-dire, *grosse-tête*, fils de *Duncan* ou *Donalde*, & de *Sibylle* de *Northumberland*, lui succéda. C'est lui qui institua en Ecosse les Dignitez des Comtes, Marquis, & autres, à l'imitation des Anglois, chez lesquels il avoit passé en exil une grande partie de sa jeunesse. Ce fut lui qui abolit l'infame Loi d'*Even III*, qui prostituoit aux Seigneurs du Royaume les filles de leurs vassaux. C'est à lui que les *Lindseys*, les *Sunderlands*, les *Prestons* sont redevables de leurs Pairies. C'est lui qui protegea le jeune *Edgar*, qui fuyoit avec les débris de la Famille Royale devant le destructeur de leur Maison, & qui alloit chercher en Hongrie une retraite contre le Conquérant de l'Angleterre. *Malcolme* épousa même la sœur d'*Edgar*. Ce fut sous lui que *Walter* ou *Gautier* fut fait premier *Steward* d'Ecosse, & qu'il fit de ce titre le nom de sa Famille, qui portoit auparavant celui de *Banquo*. *Walter* se déroboit à la poursuite du meurtrier de son pere, il s'appelloit *Fleantbe*, & il s'étoit enfui d'Ecosse, après y avoir vu son pere *Banquo* assassiné par la cruauté & la perfidie du Tyran *Macbed*, au sortir d'un repas où ce Traître l'avoit invité. Le jeune *Fleantbe* se retira dans le pais de Galles, & gagna si bien l'amitié du Prince qui y regnoit, qu'il en devint le Favori. Il fut aimé de la Princesse sa fille, qu'il épousa secrètement, & dont il eut le fameux *Walter*. Le Prince de Galles fut si irrité du mariage de sa sœur avec *Fleantbe*, qu'il fit mas-

An. de  
N. S.  
1057.

Macchabet  
Roi d'Ecosse  
meurt.  
MALCOLME  
III. lui  
succéda.  
Buchan.  
hist.  
d'Ecosse.  
Il institue en  
Ecosse les dignitez des  
Comtes.  
Malmeb. l. 1.  
de Reg.  
c. 13.  
Larrey.  
p. 353.

An. de N. S. 1057. *facrer Fleaibe, & traita sa ſœur comme une eſclave. Elle étoit groſſe de Walter, dont elle accoucha. Elle l'éleva avec tout le ſoin qui lui fut poſſible; mais à peine fut-il en âge de monter à cheval, qu'il vint chercher en Ecoſſe un proteſteur, qu'il trouva en Malcolm III.*

Il y a d'autres Auteurs, qui mettent la mort de *Macbede* à l'an 1054. & *M. de Larrey* la met à l'an 1061. Les Hiſtoriens s'accordent ſi peu, qu'on ne ſait où la fixer; mais voici comme on récite ſa mort. On dit que comme il étoit fort cruel, la Nation envoya en Angleterre *Makduſſe*, vers le jeune *Malcolm* fils du feu Roi *Duncan*, avec lequel il revint ſuivi de 1000 Anglois, que le Roi *Edouard* lui donna. Aſſiſté de ces troupes, *Makduſſe* donna deux batailles, & dans la dernière, il plongea ſon épée dans l'eſtomac du Roi *Macbeth*, en prononçant ces mots: *Va te vanter aux Enfers, de la victoire que tes Magiciens t'ont promise.* On dit que ſes Devins l'avoient aſſuré qu'il vaincroit.

Geofroi Comte de Cheſter meurt. *Larrey* p. 220.

On met auſſi dans cette année, la mort du ſage *Geofroy*, Comte de Cheſter & de Mercie, l'un des plus fideles Miniſtres d'*Edouard*. Ce fut ſous ſon gouvernement, que la Vil-

le de *Coventri* échapa la punition que ſa revolte avoit méritée, & l'exemption de tous les impôts, par un événement extraordinaire. Le Comte vouloit punir ſévèrement cette rebellion; mais la Comteſſe interceda pour cette Ville, & demanda la grace de ſes habitans. „ Je ne puis, „ dit le Comte, vous l'accorder, „ qu'à cette condition, que vous „ mettant à cheval toute nue, vous „ traverserez en cet état les rues de „ la Ville ". La Comteſſe accepta cette condition; & ayant fait publier qu'en certain jour, perſonne, ſous peine de la vie, n'eût à paroître dans la rue, ni aux fenêtres; le jour venu, elle monta toute nue à cheval, & traversa la Ville d'un bout à l'autre, ayant, avec ſes cheveux, caché ce que la pudeur veut qu'on cache. Un Boulanger, voulant voir paſſer cette Comteſſe, fut pendu.

*George Cedrenus* finit ſon Hiſtoire à cette année. Il la commence dès la Création du Monde. Son Livre eſt parmi les Hiſtoriens Byzantins. On dit qu'il a compilé pluſieurs Auteurs. On peut voir ſur ce ſujet, les ſentimens de *Xylandre*, de *Scaliger*, de *Fabrot*, de *Voffius*, & d'*Allatius*.

An. de N. S. 1057.

Comment la Ville de Coventri échapa la punition qu'elle méritoit.

Ce que fit la femme de ce Comte.

Cedrenus finit ſon Hiſtoire.

L'an 1058. de N. S. Le 2. d'*Iſaac Commene*. Le 3. de *Henri IV*. Le 28. de *Henri Roi de France*. Le 2. d'*Etienne IX*. Indiction XI.

*Leo Oſi.* l. 3. c. 8. Le Pape tente la réunion de l'Egliſe Latine avec la Grecque.

LE Pape *Etienne* fit une nouvelle tentative pour la réunion de l'Egliſe Grecque avec la Latine. Il envoya pour cet effet à Conſtantinople, *Didier* Abbé du Mont-Caſſin, avec *Etienne* Cardinal, & *Marinard*, ou *Mainard*, qui fut depuis Evêque de *Selveblanche*.

Pendant qu'ils ſe mirent en chemin, *Etienne* Pape revint à Rome, du Mont-Caſſin où il étoit; & il emmena avec lui *Alphane*, qui étoit Archevêque de Salerne, & qui avoit été auparavant Moine du Mont-Caſſin, & enſuite Abbé de *S. Benoit* de Salerne. C'eſt le même qui paſſe pour

*Dupin* Baron. Il revient à Rome. *Alphane*. *Possevinus* in *Appa*.

Q 9 3

An. de  
N. S.  
1058.

*rat. Sacr.*  
*Vossius*  
*de his.*  
*Latin.*  
*Recueils*  
*de Lipom.*  
*et de Sur-*  
*rius.*  
*Chron.*  
*Cass. l. 11.*  
*c. 98.*  
Il fait  
demander au  
Superieur du  
Mont-  
Cassin  
tout leur  
or & ar-  
gent.  
*Leo Offi.*  
*l. 11. c.*  
*100. et*  
*103.*

*Baron.*  
*Leo Offi.*  
*l. 11.*  
*c. 101.*

Mort  
d'Etien-  
ne.

pour Auteur de plusieurs Hymnes sur les Saints, & d'autres Pieces poëtiques, rapportées par *Ughellus* dans le II. Tome de l'Italie Sacrée.

Dès que le Pape fut à Rome, il manda au Superieur du Mont-Cassin, de lui envoyer incessamment tout l'or & l'argent qui étoit dans leur Monastere, promettant de le rendre au plutôt, & plus encore. Le but du Pape étoit de faire venir promptement *Godefroy* son frere Duc de Lorraine, & de le faire proclamer Roi d'Italie, & Empereur Romain; mais tout cela échoua, par l'absence de *Godefroy*.

Les Religieux du Monastere furent très fachez d'être obligez d'envoyer tout ce qu'ils avoient d'or & d'argent; mais, rassurez par un songe du Frere *Leon*, ils envoyerent aussitôt leur Trésor. *Etienne* fut fâché de l'avoir fait venir; & sachant l'affliction où étoient les pauvres Religieux, il leur renvoya leurs richesses: il ne garda qu'une Image Grecque, qu'il avoit apportée de C. P.

Ensuite, ayant assemblé tout son Clergé & tout le Peuple Romain, il leur fit une expresse défense d'élire un nouveau Pape, en cas qu'il vint à mourir avant qu'*Hildebrand* fût de retour. Il avoit été envoyé vers l'Impératrice, pour certaines affaires.

Après quoi le Pape alla à Florence, où il mourut le 29. de Mars. On dit, qu'il eut quelques pressentimens de sa mort.

On rapporte quelques contes sur *Etienne IX.* dont il ne faut pas priver ceux qui les aiment.

L'un est, qu'ayant envoyé prier *Gualbert*, dont j'ai déjà parlé diverses fois, de le venir voir, sur la reputation de sa sainteté, & *Gualbert* n'ayant pas pu le faire, parce qu'il étoit malade; le Pape lui envoya dire qu'il pouvoit prendre une litiere: que sur cela, le Religieux s'étant

levé de son lit, comme il s'éloignoit un peu du Monastere, il s'éleva une terrible tempête; ce que les Envoyez du Pape ayant vu, & ne doutant pas que cette tempête ne fût un miracle, ils prièrent *Gualbert* de revenir dans son Couvent; & le Pape l'ayant su, lui envoya dire qu'il pouvoit y demeurer en repos: mais qu'il priaît pour l'état de l'Eglise.

L'autre conte est plus singulier. On le trouve dans les Actes de *S. Hugues*, qui sont dans *Surius* au 19. Avril. C'est que le Démon venoit troubler le pauvre Pape, lorsque *S. Hugues* qui le consolait se retiroit; mais que dès qu'il revenoit, le Diable se fauvoit. On ne manque pas aussi de dire, qu'il se fit des miracles à son sepulcre.

*Pierre Diacre*, dans le Livre des Hommes illustres du Mont-Cassin, loue l'érudition du Pape *Etienne*; & on dit qu'il écrivit à Constantinople contre le Patriarche *Michel*, & qu'il fit encore un autre Livre.

Pendant qu'il étoit sur le Siege, on commença à parler à Milan, des *Patarins*. *Sigonius* dit, que *S. Ariald* poussa si vivement les Prêtres qui étoient mariez, que ceux qui avoient des femmes furent contrains de se séparer des autres, & de faire le Service dans un lieu qu'on appelloit *Pataria*, d'où vient qu'on les appelloit *Patarins*. C'est ce que dit *Sigonius*. Mais *Arnulphe* dit qu'on donna ce nom à ceux qui soutenoient le Célibat des Prêtres. On leur donna ensuite le nom de *Patalins*. Ce fut le nom qu'on donna, dans le Siecle suivant, à d'autres gens.

Les Légats qui étoient partis pour Constantinople, ayant été retenus à *Bari* par le mauvais tems, & ayant appris la nouvelle de la mort de ce Pape, revinrent sur leurs pas; & *Didier* vint prendre possession de sa nouvelle Charge, d'Abbé du Mont-

An. de  
N. S.  
1058.

*Patarins*  
*Sig. l. IX.*  
*his. de*  
*Reg. Ital.*  
*Baron.*

*Sigon. l.*  
*IV. c. 7.*  
*Lan-*  
*dolph.*  
*apud Pa-*  
*trich. l. 4.*  
*c. 76.*

*Chr.*  
*Cass. l.*  
*III. c. 9.*  
*10.*  
Les Légats re-  
vienne-  
ment,  
Caf.

An. de  
N. S.  
1058.

**Benoit X.**  
s'empara  
re du S.  
Siege.  
*Petr.*  
*Dam. ep.*  
*XIV. ad*  
*Archiep.*  
*Reven-*  
*nat.*  
*Chron.*  
*Cassin.*  
c. 101.  
Les Car-  
dinaux  
élisent  
Gerard  
sous le  
nom de  
NICO-  
LAS II.  
Benoit  
donne le  
Pallium  
à Stig-  
gand.  
*Mal-*  
*mesb.*  
*Pontif. l.*  
1. p. 204.  
*Petr.*  
*Dam.*  
*Opusc.*  
*IX. c. 3.*  
*Henri l.*  
60. p. 60.  
*Chr. Cass.*  
b. III.  
4. 13.

**Cerularius**  
abusé de son  
crédit.  
*Baron.*  
*Europ.*  
*lat. p.*  
808.  
*Pfellus*  
in *Isfacie*

**Cassin**; dont il n'avoit pas exercé les fonctions pendant la vie du Pape.

Dès qu'on fut à Rome que le Pape étoit mort, le Comte de *Frescati*, & les Seigneurs Romains mirent par force sur le Siege Papal, *Jean Evêque de Velitri*, à qui ils donnerent le nom de *Benoit X.* qui tint le Siege neuf mois & vingt jours. *Pierre Damien*, & les autres Cardinaux, qui n'avoient point eu de part à cette élection, le retirèrent de Rome, après avoir fait leurs protestations; & s'étant assemblez à *Sienne*, y élurent pour Pape, *Gerard Archevêque de Florence*, Bourguignon de Nation; & ils envoyèrent aussitôt un Ambassade vers l'Imperatrice *Agnès*, afin d'obtenir du Roi *Henri*, la confirmation de cette élection.

On dit, que le Pape *Benoit* donna le *Pallium* à *Stigand* Archevêque de Cantorberi, qui n'avoit pu l'obtenir des autres Papes.

Les Romains donnerent, par mépris, à *Benoit* le nom de *Mincio*, ou plutôt, *Minchione*, qui en Italien signifie un *stupide*.

Quelques-uns croyent que ce fut *Hildebrand*, revenu de son Ambassade auprès de l'Imperatrice, qui, ayant appris l'élection de ce *Benoit*, contre la défense expresse du Pape *Etienne*, s'arrêta à Florence; & qui ayant reçu le consentement des Romains, sans restriction, élut Pape *Gerard*. Mais laissons un moment l'Evêque de Rome, & voyons ce qui se passe à Constantinople, à l'égard de *Cerularius*.

Ce Patriarche abusoit du crédit qu'il avoit, & voulut prendre une autorité souveraine, menaçant même l'Empereur, s'il ne suivoit ses conseils, de lui faire perdre la Couronne qu'il lui avoit mise sur la tête. Il eut même assez d'orgueil, pour prendre des chauffures de couleur de pourpre, & de dire, que c'étoit

la coutume de l'ancien Sacerdoce, & qu'il y avoit peu de difference entre le Sacerdoce & l'Empire. Cette hardiesse fit prendre la résolution à *Isaac Comnene* de chasser *Michel*. Mais craignant quelque tumulte, il prit le tems que le Patriarche étoit allé, le jour de la fête des *Archanges*, faire l'Office dans une Eglise d'un Fauxbourg de la Ville; il y envoya des soldats, qui l'arracherent de sa Chaire Episcopale, & qui l'ayant mis sur un mulet, le menerent sur le champ au Port le plus proche, où ils l'embarquerent avec ses parens, pour être conduit au *Proconese* en exil, où il mourut. L'Empereur le fit enterrer avec de grands honneurs, le pleurant même beaucoup. Un Historien dit, qu'un miracle qui survint donna un grand respect pour le Patriarche mort. C'est que sa main se trouva située d'une maniere, qu'il sembloit donner la bénédiction. Le pouce étoit sur le doigt du milieu, en forme de croix; les autres doigts étoient étendus; ainsi on disoit, que cela faisoit les premieres lettres de ces mots *Ἰησὺς Χριστὸς νικᾷ*, *Jésus-Christ est vainqueur*. La plupart des Historiens croyent que cela arriva cette année: mais le *P. Pagi* met cela à l'année suivante. L'Empereur donna à *Cerularius* pour successeur, *Constantin Lichnude*, ou *Lichude*, Protovestiaire, ou Maître de la Garderobe, qui étoit l'intime ami de *Pfellus*: aussi en fait-il un grand éloge; il nous le représente comme un homme fort éloquent, & comme un grand Politique.

Cette année fut fatale à *Casimir I.* Roi de Pologne, qui, d'héritier de ce Royaume, étoit devenu Religieux de Clugni, & qui de Religieux devint Roi. Son Regne fut de 18 ans. On disoit de lui, qu'un Ange le défendoit dans ses entreprises

An. de  
N. S.  
1058.

**Comnene**  
*Zonar.*  
l. 18. p.  
268.  
269.  
*Europ. p.*  
808.  
*Zon. p.*  
270.

Exilé  
au Pro-  
conese,  
& meurt.

Constan-  
tin  
Lichnu-  
de, ou  
Lichu-  
de.

Casimir  
R. de  
Pologne  
meurt.  
*Crom.*  
*hif. Pol.*  
*Lang. in*  
*Ann.*

An. de  
N. S.  
1058.

BOLES-  
LAS le  
cruel lui  
succede.  
Maria.  
Scot. p.  
452.

Sigober-  
tus p.

599.

Pader-  
borne

brulée.

Un Re-  
clus se  
laisse  
bruler.

Le Roi  
de Fran-  
ce veut  
se ren-  
dre mai-  
tre de la  
Norman-  
die.  
Mozeraï.

ses militaires. Il civilisa beaucoup les Polonois. Il mourut le 28. de Novembre. *Boleslas le Hardi*, ou le *Cruel*, lui succeda.

*Paderborne*, Ville de l'Allemagne, fut brulée, avec la grande Eglise. Dans le Monastere des Moines, un certain Reclus, nommé *Paternus*, qui avoit prédit cet incendie, ne voulant point sortir, se laissa bruler.

La *Normandie* ayant toujours dans son sein des étincelles de division, le Roi de France, qui en vouloit profiter, tenta de s'en rendre maître par une seconde expédition, qui ne fut pas plus heureuse que la première; son Armée ayant été défaite sur la Chaussée de *Varaville*, entre *Caën* & *Lisieux*. Il reçut la paix du Duc.

Il s'éleva une nouvelle Secte en Afrique, savoir, la Secte des *Almorabites*. On dit, qu'un Sarrasin allant à la Mecque, trouva dans son chemin un Docteur de la Loi de *Mahomet*, avec qui il eut une grande

Conference; & qu'étant de retour de son voyage, il vint à *Zaara*, où il commença à reformer la Religion des Musulmans.

Le Chef & l'Empereur de cette Secte fut *Abubeker*; & lui étant mort l'an 1069, on élut *Joseph* fils de *Tachefin*, ou *Amir Almoslemin*. Les peuples de la Mauritanie se joignirent à lui, ayant chassé leur propre Roi. Il y a eu aussi dans ce Siecle un *Abubeker Muhammed* fils de *Zacharie Ebrasi*, célèbre Medecin entre les Arabes. On a quelques-uns de ses ouvrages MS. sur lesquels on peut voir *Hottinger* dans ses *Annales* Diff. VI. p. 295. son *Bibliothecaire* p. 252. 255; *Nesselius* dans le *Catal. des MS. Orientaux* p. 77; *Nicolas Antoine*, dans sa *Bibliothèque Espagnole*, T. I. p. 369. T. II. p. 235; *Spizelius in Specim. Bibl. Univers.*; *Herbelot* dans sa *Bibl. Orient.* p. 18.

An. de  
N. S.  
1058.

Secte  
des Al-  
morabi-  
tes.  
Newair.



L'an 1059. de N. S. Le 3. d'*Isaac Comnène*, & le 1. de *Constantin Ducas*. Le 4. de *Henri IV*. Le 29. de *Henri Roi de France*. Le 1. de *Nicolas II. Pape*. Indiction XI.

NICO-  
LAS II.  
Pape.

L'Imperatrice *Agnès*, à laquelle on s'étoit adressé pour obtenir du Roi *Henri* la confirmation de l'élection de *Gerard* Archevêque de Florence pour Pape, accorda ce qu'on lui avoit demandé, & donna ordre à *Godefroy* Marquis de Toscane, de mettre *Gerard* en possession du Siege Pontifical, & de chasser *Benoit*.

Conci-  
le à Su-  
tri.  
Concil.  
T. IX. p.  
1098.  
Benoit

Il se tint un Concile à *Sutri*, (c'est le II.) pour déposer cet Antipape: mais *Benoit* se sentant le plus foible, prit le parti de se retirer dans sa maison, & de renoncer au Pontificat. *Gerard* l'ayant appris, vint à Rome

avec les Evêques & les Cardinaux; y fut reconnu pour le Pape légitime, & y fut ordonné au mois de Janvier, sous le nom de *Nicolas II*.

Peu de jours après, *Mincius* vint lui demander pardon; & ayant protesté qu'on lui avoit fait violence, il se reconaut coupable de parjure, pour s'être mis en possession du S. Siege avant le retour de *Hildebrand*, contre le serment qu'il avoit prêté. Ensuite de quoi il fut interdit, pour toujours, de toutes les fonctions Ecclésiastiques.

Dès que le Pape *Nicolas II*. occupa le Siege Papal, *Pierre de Damien*

renonce  
au Pon-  
tificat, &  
Nicolas  
est or-  
donné  
Pape.

Pierre  
Damien  
deman-

An. de N. S. 1059.

de d'être déchargé de son Evêché.

*mien* lui présenta une Requête, pour lui remettre son Evêché, & deux Abbayes entre les mains. Il appela le Pape *Etienne IX.* qui l'avoit fait Evêque, son persécuteur. Pour lui faire agréer sa démission, il rapporta les exemples de plusieurs Evêques qui avoient ainsi quitté leurs Evêchez, & quelques apparitions d'Evêques, ou d'autres personnes condamnées aux peines de l'Enfer, ou du Purgatoire, pour n'avoir pas fait leur devoir. Il allegua, pour raison de sa démission, que quand il avoit été élevé à la Dignité d'Evêque, il n'en étoit pas digne, & qu'il y avoit vécu d'une maniere reprehensible; ce qui fait qu'il croyoit, qu'il étoit plus sûr pour lui de se déposer soi-même, que de subir, au jour du Jugement, la sentence de sa déposition, suivie de la damnation éternelle.

Il fit encore un autre Livre sur le même sujet, qu'il adressa au même Pape, où il s'étend davantage sur les raisons qui l'obligent de quitter son Evêché; & particulièrement, sur ce qu'il n'est plus en état de prendre soin des deux Evêchez dont il étoit chargé. Il écrivit même une Lettre à ce Pape, & à *Hildebrand*, où il demande à quitter son Evêché, parce qu'on l'avoit dépouillé, & de ses habits sacerdotaux, & de ses revenus. Il dit, que les fils de *Jacob* ôtèrent le hoqueton de *Joseph*, quand ils voulurent le faire périr; & que Dieu commanda qu'on ôtât à *Aaron* son habit Pontifical, lorsqu'il voulut le retirer du monde.

Didier Cardinal. Chr. Cassin. III. c. 13.

Il ne paroît pas, que *Nicolas II.* fit beaucoup d'attention à ce que lui demandoit *Pierre de Damien*: mais peu de tems après, il fit venir *Didier* du Mont-Cassin, & le fit Cardinal de *Ste. Cecile*.

Ce *Didier* s'appelloit auparavant *Daufrier*. Dans son jeune age, son Tom. I.

pere l'avoit fiancé avec une fille noble, contre son inclination; mais dès que son pere fut mort, il se déroba de ses parens, & reçut l'habit Monastique. Ceux qui veulent savoir en combien de Monasteres il alla, peuvent lire les Actes des SS. Bénédictins, sec. 6. p. 586, & l'Histoire de Mr. de *Fleuri* l. 6. p. 64.

Au mois d'Avril de cette année, se tint le Concile de Rome, (c'est le IX.) qui fut composé de 113 Evêques de différentes Nations. *Berenger* y fut cité, & y comparut.

1. Quelques-uns disent, qu'il n'osa se défendre. D'autres, que *Lanfranc* le convainquit; c'est ce que rapporte *Henri* de *Knyghton*, l. 2. des Evenem. de l'Angleterre, c. 5.

2. D'autres, comme la *Chronique du Mont-Cassin*, & *Sigonius*, rapportent, que ses adversaires ne savoient que dire à ses raisons, & qu'ils furent contraints de chercher dans le Monastere du Mont-Cassin, un Moine nommé *Alberic*, que le Pape *Etienne* avoit fait Cardinal-Diacre. Ils ajoutent, que cet *Alberic* étant venu, ne put le débarasser des argumens de *Berenger*, & qu'il demanda une semaine pour y répondre; & que pendant ce tems-là, il composa un Livre rempli de passages de Peres, dont *Berenger*, dit-on, fut accablé.

3. Cependant, il ne paroît pas que ce fussent, ou les raisons, ou le Livre du Moine, qui réduisirent au silence *Berenger*; car *Lanfranc* écrivant contre lui, lui dit: *Vous avez confessé, en présence de tout le Concile, la Foi orthodoxe; non pour l'amour de la vérité, mais par la crainte de la mort.*

On conclut de-là, que *Berenger* fut intimidé; & que craignant la mort, il signa cette Profession de Foi, qu'*Humbert* Cardinal Evêque de *Blan-*

An. de N. S. 1059.

Conci- le de Rome contre Beren- get.

Concil. T. IX. p. 1099. Append. p. 1259.

Lan- franc. de corpore Chrif. c. 1. p. 763.

Alger. l. 1. de Sacram. c. 19.

Chr. Cassin. l. 3. c. 33. Sigon. de Regno Ital. l. 9. ad.

4. 1059: Anonym. Chiff.

BB. PP. T. XVIII. p. 835. T. XVIII. B. P. p. 763.

Beren- ger inti- midé, fait la Profes-

An. de N. S. 1059. *Blanchefelva* dressa, conçue en ces termes.

„ Moi Berenger, indigne Diacre  
 „ de S. Maurice d'Angers, ayant  
 „ connoissance de la vraye Foi Catho-  
 „ lique & Apostolique, j'anathéma-  
 „ tisé toute Hérésie, principale-  
 „ ment celle dont j'ai été soupçon-  
 „ né; qui tient, que le pain & le  
 „ vin qui sont sur l'Autel, ne sont,  
 „ après la consécration, que le Sa-  
 „ crement, & non le vrai Corps & le  
 „ vrai Sang de notre Seigneur Je-  
 „ sus-Christ; & qu'il ne peut être  
 „ touché par les mains des Prêtres,  
 „ ni rompu & moulu par les dents  
 „ des fideles, si ce n'est en Sacre-  
 „ ment, & non pas d'une maniere  
 „ sensible. J'approuve la doctrine  
 „ du S. Siege Apostolique de Ro-  
 „ me; & je confesse, de cœur &  
 „ de bouche, que je tiens la même  
 „ Foi que le saint & vénérable Pe-  
 „ re, le Pape *Nicolas*, & que ce  
 „ S. Synode m'ont déclaré & assu-  
 „ ré que je devois tenir, suivant  
 „ l'autorité Evangélique & Aposto-  
 „ lique; savoir, que le pain & le  
 „ vin qui sont posez sur l'Autel,  
 „ après la consécration, ne sont pas  
 „ seulement le Sacrement, mais aussi  
 „ le vrai Corps & le vrai Sang de  
 „ Notre Seigneur J. Christ, & qu'il  
 „ est touché par les mains des Prêtres,  
 „ rompu & moulu par les dents des fi-  
 „ deles; non seulement en Sacrement,  
 „ mais aussi d'une maniere sensible.  
 „ Ce que je jure, par la sainte &  
 „ consubstantielle Trinité, & par  
 „ ces saints Evangiles; déclarant,  
 „ que ceux qui avanceront quelque  
 „ chose contre la Foi, sont dignes  
 „ d'anathème, eux, leurs Dogmes  
 „ & leurs Sectateurs. Et si j'ai  
 „ moi-même la hardiesse de penser,  
 „ ou d'enseigner quelque chose con-  
 „ tre cette Confession de Foi, je  
 „ me soumets à toute la rigueur des  
 „ Canons. En foi de quoi j'ai si-

gné ce présent Ecrit, qui m'a été  
 „ lu & relu”. Ensuite il brûla ses  
 „ Ecrits, & le Livre de *Jean Scot*.

Il y auroit plusieurs choses à re-  
 marquer sur ce *Décret*; mais nous  
 n'agissons ici que comme Historiens.  
 Je dirai seulement:

1. Que les sentimens de ce tems-  
 là n'étoient pas uniformes. Les  
 uns ne vouloient pas que le Corps  
 de J. Christ servit à la nourriture du  
 corps, qu'il se corrompit par la di-  
 gestion, ni qu'il passât au retrait par  
 le canal ordinaire; mais ils croyoient,  
 que ce Corps servoit à la nourriture  
 de l'ame. Les autres, comme *Guil-*  
*mond* dont nous parlons ailleurs,  
 vouloient que ce Corps pût nourrir,  
 mais non passer dans les excréments.

2. A l'égard de *l'Ubiquité*, on  
 n'étoit pas non plus d'accord. *Adel-*  
*man* donnoit au Corps de Christ  
 une ubiquité, avant l'ascension: car  
 il disoit, que la Nature humaine  
 étoit dans le Ciel avec le Fils de  
 Dieu, avant que Jesus-Christ hom-  
 me fût monté dans le Ciel. *Lanfranc*  
 soutenoit, que la Nature humaine  
 de Jesus-Christ ne pouvoit pas être  
 dans le Ciel, pendant qu'il conver-  
 soit sur la Terre; & que c'est un  
 caractère de la Divinité seule, de  
 descendre sur la Terre, sans quitter le  
 sein du Pere: ce qui détruit le sen-  
 timent de l'Eglise Romaine, qui  
 veut que le Corps de J. Christ soit  
 en même tems, dans le Ciel & sur  
 les Autels. *Dom Luc Dacheri* dit,  
 que *Lanfranc* parle des qualitez na-  
 turelles du Corps; mais il n'a pas  
 remarqué que *Lanfranc* dit, que  
 c'est une propriété de la Divinité seu-  
 le.

3. Il y avoit des gens qui disoient,  
 qu'on ne recevoit pas dans l'Eucha-  
 ristie le même Corps de Jesus-Christ  
 qui étoit né de la Vierge, & qui a-  
 voit été crucifié; mais une nouvelle  
 chair, qui se faisoit par la consécra-  
 tion

An. de N. S. 1059.

Reflexions sur cette Confession.

*Durand de corp. Obristi.*

*Guilmond. BB. PP. T. XV III.*

*Adelm. ep. ad Berenger.*

An. de  
N. S.  
1059.

tion. D'autres foutenoient que c'étoit la même chair.

4. On ne parla jamais de l'adoration de l'Hosie, dans cette dispute.

5. Si à toutes ces réflexions on ajoute, qu'aujourd'hui l'Eglise Romaine ne s'exprime pas comme faisoit le Pape *Nicolas II.*; on comprendra, qu'il y a eu de grandes variations dans les sentimens de l'Eglise de Rome; & qu'ainfi Mr. l'Evêque de *Meaux* avoit tort de vouloir prouver la fausseté de notre Religion, par les variations de nos Docteurs, puisqu'on peut retorquer cet argument aisément contre lui. Cependant il faut avouer, qu'il y a quelque rapport entre ce que *Nicolas II.* fit signer à *Berenger*, & la décision de ce Concile de *Jerusalem*, dont on a tant parlé, tenu l'an 1672. auquel M. de *Nointel* Ambassadeur de France, & le fameux M. *Arnaud*, ont eu tant de part. Dans ce Concile on dit;

„ Que le Corps & le Sang sont  
„ coupez par les mains & les dents  
„ de ceux qui communient; mais  
„ que cela se fait par accident, ou  
„ plutôt que cela se fait sur les ac-  
„ cidens du pain & du vin, qui  
„ sont visibles, & qu'on peut tou-  
„ cher, & qui cependant demeu-  
„ rent sans être coupez ni divisez;  
„ C'est pourquoi, ajoute-t-on,  
„ l'Eglise Catholique décide, qu'il  
„ est coupé & divisé. Cependant  
„ il n'est point divisé, lors qu'on le  
„ coupe membre après membre; on  
„ le mange tout, & il ne se con-  
„ surme jamais, mais il sanctifie ceux  
„ qui s'en approchent dignement.

Il faut avoir une extraordinaire pénétration, pour entendre cette décision. Les Oracles des Sibylles ne sont pas plus obscurs. On y parle non seulement du Corps, mais encore du Sang de J. Christ qui est coupé & séparé par les dents. En-

suite on dit, que ce n'est pas le Corps, ni le Sang, qui sont divisez & broyez; mais que cela se fait sur les accidens. Qui peut comprendre cela? Cela veut-il dire que les accidens sont divisez & broyez? qu'on divise & broye de la blancheur, de la rondeur &c? Non; car on ajoute, que ces accidens ne sont ni divisez, ni broyez. On y dit même, que le Corps de J. Christ qui est dans le Ciel, ne descend point sur les Autels. Mais il n'est pas ici question du Concile de *Jerusalem*; il s'agit de celui de *Rome*, contre l'Archidiacre d'*Angers*.

La Glose du Droit-Canon, à l'occasion de ce qu'on fit signer à *Berenger*, dit, qu'à moins qu'on n'entende dans un sens droit & sain, les paroles de *Berenger*, (c'est-à-dire, celles du Pape & de son Concile) on tombera dans une plus grande Hérésie que n'étoit celle de *Berenger*: car nous ne partageons pas le Corps de Christ, dit-il. Le célèbre Archevêque *Tillotson*, dans un Sermon qu'il a fait sur la Transsubstantiation, fait une remarque que je vais rapporter. „ Je ne comprends pas, „ dit ce grand Prélat, le sens de „ cette Glose, à moins qu'elle ne „ veuille dire; Qu'encore que le „ Corps de Christ soit effectivement „ rompu, il n'est pourtant pas rom- „ pu en parties, mais en autant de „ corps entiers. Cette nouvelle ma- „ niere, ajoute-t-il, de rompre un „ corps, qui au fond est sérieuse- „ ment la Doctrine de l'Eglise Ro- „ maine, peut bien, si l'on veut, „ paroître un sens droit & sain, à „ ceux qui ont le courage de croire „ la Transsubstantiation: mais pour „ nous, qui ne saurions la digerer, „ nous la regardons comme un en- „ tier renversement du sens-com- „ mun. C'est ce que dit Mr. *Tillotson*.

S'il étoit vrai, comme on le fit signer

R 1 2

An. de  
N. S.  
1059.

Decret.  
de con-  
sacrat.  
dist. 2. c.  
Ego Be-  
rengar.

An. de  
N. S.  
1059.

à Berenger, que le Corps & le Sang de Notre Seigneur fussent maniez *sensuellement*, ou *sensiblement* par les mains des Prêtres, & rompus & brisez par les dents des fideles; il faudroit que ceux qui prennent le Sacrement sentissent qu'ils mangent & rompent de leurs dents un corps humain & qu'ils avalent du sang, & non du vin: ce qui est contraire au sentiment de tous ceux qui croient la présence locale du Corps de Jesus Christ dans le Sacrement. *Abbaudus*, cependant, que nous a donné le P. *Mabillon* dans le l. 3. de ses *Analecetes* p. 445. suppoit comme une chose impossible, qu'il y eût quelqu'un qui niât que le Corps de J. C. est brisé par les dents de ceux qui communient, & que c'est détruire la Foi du Sacrement que de dire le contraire.

Revenons au Concile. Ce ne fut pas la seule chose qu'on décida dans ce *Synode*; on y fit encore plusieurs Décrets.

1. On y arrêta, que les Cardinaux auroient la meilleure part à l'élection du Pape; & que si quelqu'un s'introduisoit dans le Saint Siege, sans être élu unanimement & canoniquement par les Cardinaux, & du consentement des autres Ordres du Clergé & des Laïques, il ne seroit pas considéré comme un Pape Apostolique, mais comme un Pape Apostatique.

Il paroît pourtant par les Actes du Concile, qu'on réservoit le droit des Empereurs; car il y est ajouté, *sauf l'honneur & le respect dû à notre cher fils Henri, qui est maintenant Roi, & qui sera Empereur, comme nous le lui avons accordé, & à ses successeurs, qui ont obtenu ce droit du Siege Apostolique.* Cependant, on fait passer pour un privilege personnel, le droit de l'Empereur pour approuver l'élection du Pape, quoi-

que ce droit fût établi depuis plusieurs siècles. On se prévaloit ainsi de la minorité d'*Henri*.

2. On arrêta encore, qu'à la mort du Pape, ou de quelque autre Evêque, personne ne s'emparera de leurs biens, mais qu'ils seront réservés à leur successeurs.

3. Que personne n'entendra la Messe d'un Prêtre qu'il fait avoir une concubine.

4. Que les Chanoines auront tout leur bien en commun. Voilà l'origine des Chanoines Réguliers.

5. Que les Dimes, & les autres Offrandes seront à la disposition de l'Evêque.

6. Que personne n'obtiendra d'Eglise, par la nomination des Laïques.

7. Que personne ne prendra l'habit de Moine, ayant promesse, ou esperance d'être fait Abbé.

8. Qu'aucun Prêtre n'aura deux Eglises à la fois.

9. Que personne ne sera ordonné par Simonie.

10. Que les Laïques ne jugeront point les Clercs.

11. Que personne n'épousera sa parente, jusqu'à la 7<sup>e</sup>. génération, ou tant que la parenté se pourra connoître.

12. Qu'un Laïque, qui a une femme & une concubine, sera excommunié.

13. Qu'on n'élevera point de Laïques, tout d'un coup, aux Degrez Ecclésiastiques: mais qu'ils seront éprouvés pendant un tems considérable, après avoir quitté l'habit séculier.

Ensuite on fit un Décret contre les Simoniaques, par lequel il est réglé, que ceux qui ont été ordonnés auparavant par des Simoniaques, sans avoir donné de l'argent pour leur Ordination, pourront demeurer dans les Degrez Ecclésiastiques

An. de  
N. S.  
1059.

Origine  
des Cha-  
noines  
Réguliers.

Anété,  
que les  
Cardi-  
naux au-  
ront la  
meilleu-  
re part à  
l'élec-  
tion du  
Pape,  
*Chronog.*  
*Viridam.*  
*Gratia.*  
*dist.*  
*XXIII.*  
*cap. in*  
*nom.*  
*Domini.*  
*Concil.*  
*T. IX.*  
*p. 1013.*  
en re-  
servant  
le droit  
des Em-  
pereurs.  
*Anselm.*  
*Luc. l. 2.*  
*Conjac.*  
*Guiber.*  
*Antipap.*

Décret  
contre  
les Simo-  
niaques.  
*Damian.*  
*Opusc.*  
30. E. I.

An. de  
N. S.  
1059.

ques auxquels ils ont été promus : mais qu'à l'avenir, ceux qui seront ordonnez par des personnes qu'ils savent être Simoniaques, seront déposés.

Contre  
les Pa-  
pes non  
élus ca-  
noni-  
que-  
ment.  
Chron.  
Rai-  
cherp.  
p. 225.

On ajouta à l'égard des Papes, que ceux qui se mettroient en possession du Saint Siege, ou par argent, ou par brigues, ou par violence, sans être élus canoniquement & unanimement, par les Cardinaux Evêques, & par les autres Clercs, seront considérez, non comme des Papes *Apostoliques*, mais comme des *Apostatiques*; & qu'il sera permis aux Cardinaux Evêques, & aux autres personnes de piété, soit Clercs, soit Laïques, de chasser du Saint Siege celui qui s'en sera emparé, avec anathème, & en implorant le secours du bras séculier; & que s'ils ne le peuvent pas faire dans Rome, ils s'assembleront hors de cette Ville, en tel lieu qu'ils voudront, pour choisir celui qu'ils croiront être le plus digne de remplir le Saint Siege; & que celui qu'ils éliront, sera considéré comme le Pape légitime: le tout, *sauf le droit de l'Empereur*.

Aldred  
Archevê-  
que dé-  
posé &  
rétabli.

Dans le tems de ce Concile, selon quelques Auteurs, *Aldred* Archevêque d'*York*, qui étoit venu à Rome pour recevoir le *Pallium*, étant convaincu de Simonie, fut déposé; mais ayant été volé en s'en retournant, cela lui procura le rétablissement dans son Archevêché. C'est ce que rapporte *Guillaume de Malmesburi*, l. III. des actions des Prélats Anglois.

De l'ori-  
gine des  
Cardi-  
naux.

Il paroît de ce Concile, que la Dignité des *Cardinaux* fut beaucoup accrue dans ce Siecle. Au commencement, il n'en étoit pas ainsi.

Dict.  
Hist.  
Maimb.  
hist. du  
Pontif.  
de S. Gre-  
goire.

Pour comprendre ce qu'étoient les *Cardinaux* autrefois, il faut savoir, qu'il y avoit deux sortes d'Eglises dans les Villes. Les unes étoient comme les *Paroisses* d'à pré-

sent, & se nommoient *Titres*. Les autres étoient des *Hôpitaux* pour les pauvres, & on les appelloit *Diaconies*. Les *Titres*, ou *Paroisses*, étoient défervies par des *Prêtres*; & les *Diaconies*, gouvernées par des *Diacres*. S'il y avoit quelques autres Chapelles dans les Villes, on leur donnoit le nom d'*Oratoires*. Les Chapelains de ces *Oratoires* étoient nommez *Prêtres locaux*, c'est-à-dire Prêtres d'un Lieu particulier. Pour mettre ensuite plus de difference entre les Eglises, on nomma les *Paroisses*, *Cardinales*, ou *Titres Cardinaux*; & les *Prêtres*, qui faisoient aussi l'Office divin, & administroient les Sacremens, furent appelez *Cardinaux*. Cela fut principalement en usage à Rome, où ces *Cardinaux* accompagnoient le Pape: c'est pourquoi le Pape *Leon IV.* les nomme *Presbyteros sui cardinis*, dans le Concile de Rome, l'an 853.

An. de  
N. S.  
1059.

Traité de  
l'origine  
des Car-  
dinaux.  
Titres.  
Diaconies.  
Oratoires.  
Prêtres  
locaux.  
Paroisses  
Cardinales.

Prêtres;  
Cardi-  
naux.

2. Les *Diacres* qui gouvernoient les *Diaconies*, eurent aussi le titre de *Cardinaux*; ou parce qu'ils étoient les principaux des *Diacres*, ou parce qu'ils assistoient avec les *Prêtres-Cardinaux*.

Diacres;  
Cardi-  
naux.

3. Quand l'Eglise Cathédrale étoit vacante, les Papes envoyoit un des Evêques les plus voisins de cette Eglise, pour la gouverner, jusqu'à ce que l'on eût fait l'élection d'un autre Evêque; qui, après avoir été consacré, en prenoit possession, comme de son Eglise, & de son Titre, que l'Evêque Administrateur ou Commendataire n'avoit pas eu. C'est-là ce qu'on appelloit alors *Evêque-Cardinal*, du nom *Cardo*, qui signifie le *gond* ou *pivot*, sur lequel tourne une porte; pour marquer, que sur la vigilance des Pasteurs de ces Eglises, tournoit toute la direction du service divin; & que l'*Evêque titulaire* étoit attaché à son Eglise, pour y exercer continuelle-

Evêques;  
Cardi-  
naux.

An. de ment, de sa propre autorité, toutes les fonctions de l'Épiscopat. Ainsi tous les Evêques titulaires, attachés à leurs Eglises par leur Ordination, étoient appelés *Cardinaux-Evêques*.

Archi-  
diacres  
appelés  
Cardi-  
naux.

Prêtre-  
Cardi-  
nal.

Quels étoient les Cardinaux-Prêtres du tems de Gregoire le Grand. Et en France. *Car. Molin. de Monarc. Franc. M. Antonius de Dominis de Rep. Eccl. l. IV. Joh. Freinsheim. de preced. Elect. Card.*

4. Mr. *Maimbourg* remarque, qu'on disoit la même chose des Prêtres & des Diacres, à qui les Evêques avoient donné, dans leurs Diocèses, un Bénéfice, ou une Charge qui les attachoit à quelque Eglise. Ainsi tous les Archidiaques étoient Cardinaux de l'Eglise dont ils avoient soin. Les autres Prêtres & Diacres, qui n'avoient pas le même attachement, n'étoient pas appelés *Cardinaux*. Mais tous les Curez étant attachés, par leurs Titres, à la Paroisse qu'on leur avoit confiée pour y administrer les Sacremens, étoient *Prêtres-Cardinaux*.

5. On appelloit *Prêtre-Cardinal*, celui qui déservoit quelque Chapelle, ou Oratoire, dans le Palais d'un Grand, ou ailleurs; parce qu'il en avoit le titre, & qu'il y étoit attaché.

6. Du tems de *Gregoire le Grand*, les *Cardinaux-Prêtres* étoient tous les Curez de Rome, & tous ceux qui y avoient quelque Chapelle à déservir. Il en étoit de même à Constantinople, à Ravenne, à Milan, &c. & dans les grandes Eglises. Dans les Eglises de France, on appelloit *Prêtres-Cardinaux*, les principaux, les premiers, & les plus considérables Prêtres. On appelloit aussi l'Eglise *Cardinale*, l'*Autel Cardinal*, un *Prêtre-Cardinal*, un *Evêque*, &c. On peut voir *Gregoire I. l. I. Ep. XV. Indict. IX. & Ep. LXXVII. l. II. Ep. XIII. Indict. XL*.

On peut voir encore sur ce sujet, *Charles du Moulin, Marc Antoine de Dominis, Jean Freinsheimius*, & plusieurs autres.

Les *Diacres* & les *Sousdiacres-Cardi-*

*naux* étoient ceux qui avoient un Titre, pour y exercer leurs fonctions.

7. Dès l'an 769. le Concile de Rome, tenu sous le Pape *Etienne IV.* avoit ordonné, qu'aucun ne pourroit être élu Pape, qu'il ne fût Diacre, ou Prêtre-Cardinal.

8. Dans l'XI. Siecle, les *Cardinaux-Prêtres*, & les *Prêtres-Cardinaux*, étoient dans diverses Eglises de France, des Ecclésiastiques qui étoient au-dessous des Evêques & des Archidiaques; c'est ainsi que du tems de *Philippe I.* environ l'an 1076. le Prêtre-Cardinal de l'Eglise de Soissons devoit rendre raison à l'Evêque.

9. Cependant il faut avouer, que dans le Siecle XI. l'autorité & la dignité des *Cardinaux* s'est augmentée.

10. Le 1. exemple de leur autorité a été sous *Jean XVIII.* quand il envoya *Pierre*, l'un des *Cardinaux* de l'Eglise de Rome, en France, pour consacrer, au nom du Pape, un Monastere bâti par *Foulques* Comte d'Angers.

11. Le second exemple a été sous *Benoit IX.* l'an 1039.

12. Le troisieme, sous *Leon IX.*

13. Le quatrieme, sous *Victor II.* sous lequel *Frideric* fils du Duc de Lorraine fut fait Cardinal; & ensuite devint Pape, *Etienne IX.* ou *X.* dès l'an 1057.

14. Ensuite, sous *Nicolas II.* dans le Concile de *Latran* de l'an 1059. il fut ordonné, que l'élection du Pontife Romain seroit faite par les *Cardinaux-Evêques*.

15. Le même droit leur fut confirmé sous *Alexandre II. Gregoire VII.* &c. & ils furent regardés comme les *Collateraux* & les *Coadjuteurs* du Pape; ses yeux, les chandeliers de l'Eglise; & ils furent comparés aux 7. yeux, qui sont sur la pierre

An. de  
N. S.  
1059.

Dans l'XI. Siecle qu'étoient les Prêtres-Cardinaux. *Grisius Champignus in Chron. Abbatia S. Joan. apud Vin. Diac. Sness. De dignis. Cardin. Joh. Goffredus a. 1468. apud Lucam. Dacher. T. VII. Spicil. p. 326. Glab. l. II. c. 1. Baron. ad a. 1039. Ciaco-nus.*

*Per. Dam. ep. ad Cadah. apud Baron. ad a. 1061. n. LX.*

An. de N. S. 1059. pierre dont parle *Zacharie*. Ils furent encore appelez les Sénateurs universels de l'Eglise.

16. C'est dans ce Siecle qu'ils ont été souvent *Légats*. Ainsy il est parlé de la Légation de *Pierre Cardinal*, sous *Jean XVIII*; de *Pierre de Damien*, sous *Nicolas II.* & *Alexandre II*; d'*Hildebrand*, sous *Victor II*. Mais on ne parle pas encore dans ce Siecle, des *Légats à latere*; ce qui arriva sous *Innocent IV*.

17. Mais sous *Gregoire VII*. les seuls Prêtres de l'Eglise Romaine furent appelez *Cardinaux*.

18. La puissance des *Cardinaux* s'accrut sous *Alexandre III*. dans le XII. Siecle: car ce fut alors que le droit d'élire des Papes fut restreint à eux.

19. Sous *Innocent IV.* & *Boniface VII*. au XIII. Siecle, ils prirent le bonnet & la pourpre; & dans le Concile de *Constance* ils furent placez avant l'Empereur *Sigismond*. On peut voir ce qui arriva dans la reception du Cardinal d'*Angers* l'an 1468. sous *Paul II*. qui leur donna la calote rouge. *Urbain VIII*. leur donna le titre d'*Eminence*, qui est donné aux trois Electeurs, de *Mayence*, de *Cologne*, & de *Treves*, & au *Grand-Maitre de Malthe*; & quand on les crée, le Pape leur dit; *Soyez nos Freres, & les Princes du Monde*.

On fit aussi un Décret dans ce Concile, pour remedier aux desordres qu'on avoit vus dans l'élection des Papes; & par ce Décret on confirma à *Henri IV*. le pouvoir que son pere avoit eu; ou de nommer, à la priere du Peuple & du Clergé, celui qu'on recevoit pour Pape; ou d'approuver & confirmer celui que l'on auroit élu, & qui ne pouvoit être intronisé sans son consentement.

Le Pape *Nicolas II*. reçut une Lettre de *Pierre de Damien* qui l'ex-

hortoit fortement d'arrêter les desordres des Ecclésiastiques fornicateurs & impudiques, & de se servir contre eux de la rigueur des Canons, en imitant le zèle de *Phinées*. Il dit que le mal est public, & qu'on ne peut plus cacher ce que tout le monde fait; qu'on fait les noms des concubines des Clercs, & leurs enfans, &c. C'est ce qui obligea le Pape à faire le Décret contre les Ecclésiastiques concubinaires.

Dans ce même tems, le Pape ayant appris l'état où étoit l'Eglise de *Milan*, qui étoit remplie de Clercs Simoniaques & impudiques, crut qu'il y devoit envoyer des *Légats*. On dit même, que cette Eglise lui avoit député des gens, pour le prier d'avoir pitié d'eux. Le Pape leur envoya *Pierre de Damien* Cardinal d'*Osie*, & *Anselme* Evêque de *Lucques*.

*Pierre de Damien* étant arrivé à *Milan*, & ayant fait savoir le sujet de sa Légation, le Clergé excita une sédition, sous prétexte que l'Eglise de *S. Ambroise* ne devoit pas être soumise aux Loix de Rome, & que le Pontife Romain n'avoit aucun droit sur cette Eglise. Le Peuple vint de toutes parts, en foule, au Palais Episcopal: on sonna les cloches, & de toutes parts on crioit. On menaçoit de faire mourir le Cardinal; & il y en avoit, à ce qu'il dit, qui étoient alterez de son sang. Il étoit entre l'Archevêque de *Milan*, & *Anselme* Evêque de *Lucques*. Pour appaiser le trouble, il monta au *Jubé*, & il représenta:

1. Qu'il n'étoit point venu pour augmenter la gloire & l'autorité du S. Siege, mais pour leur salut.

2. Qu'une Eglise fondée par celui qui a fondé le Ciel & la Terre, n'a pas besoin qu'on relève sa gloire: qu'aucune Province sur la Terre n'est exempte de son pouvoir, qui

An. de N. S. 1059.

écrit les desordres des Ecclésiastiques.

Troubles à Milan; appaisez par Damien. Baron. 5. Opusc. Dam. à Hildeb.

Appellez Légats.

Dans le XII. Siecle ils eurent seuls le droit d'élire les Papes.

T. VII. Spicil. Dach. p. 326. Paul II. leur donna la calote rouge.

Urbain VIII. le titre d'Eminence.

Contre les desordres dans l'élection des Papes.

Baron. Maimb. decad. de l'Emp. p. 169. Anselm. Luc. Epif. l. 2. contr. Wicbb. Pierre Damien

An. de  
N. S.  
1059.

s'étend jusques à lier & à délier.

3. Que ce sont les Rois, les Empereurs, & enfin de simples hommes, qui ont établi les bornes des Patriarchats, des Métropoles, des Diocèses de chaque Evêque, & qui leur ont accordé des Privileges; mais que c'est Jesus-Christ même, qui a fondé l'Eglise Romaine, en donnant à S. Pierre les clefs de la vie éternelle, au Ciel & sur la Terre.

4. Qu'on ne peut donner atteinte à ses droits, sans violer la Foi.

5. Que les premiers Apôtres de l'Eglise de Milan, S. Nazaire, S. Gervais, & S. Protas, ont reçu leur mission des Apôtres S. Pierre & S. Paul; que S. Leon, par ordre de S. Pierre, avoit baptisé S. Nazaire, qui avec S. Celse fut martyrisé à Milan. Il ne parle point de Barnabé, que l'on prétend avoir été le premier Evêque de Milan.

6. Que S. Ambroise avoit eu recours au Pape Syrice, pour arrêter les desordres de quelques-uns de ses Clercs, & qu'il avoit déclaré qu'il vouloit suivre en tout l'Eglise de Rome, comme sa Maitresse.

Ce discours appaisa le tumulte. Après quoi Pierre de Damien assembla le Clergé; & s'étant informé de la maniere dont ces Ecclésiastiques avoient été ordonnez, il ne s'en trouva presque pas un dans un si grand nombre, qui n'eût donné de l'argent pour recevoir les Ordres. Un desordre si général embarassa fort le Cardinal; parce qu'il n'étoit pas juste de punir seulement quelques-uns, puisque tous étoient coupables. Il résolut donc de laisser le passé impuni, & de faire un Règlement pour l'avenir; se souvenant de la maxime du Pape Innocent, que les péchez de la multitude demeurent impunis. Guy Archevêque de Milan déclara, qu'il condamnoit l'abus qui avoit été en usage dans son Diocèse;

se; savoir, que pour recevoir le Souf-diaconat, on donnoit 12 deniers; pour le Diaconat, 18; pour la Prêtrise, 24; & qu'il s'obligeoit, lui & ses successeurs, sous peine d'anathème, & d'être excommunié par Dieu & par tous les Saints, de ne rien prendre pour les Ordinations. Il déclara aussi, qu'il condamnoit le Mariage des Prêtres, des Diacres, & des Sousdiacres; & qu'il promettoit de faire son possible pour les empêcher d'avoir des femmes, ou des concubines: qu'il s'engageoit encore à ne rien prendre, ni lui, ni ses Officiers, pour les bénédictions des Abbayes & des Chapelles, pour l'Investiture & la Collation des Bénéfices, pour les Ordinations des Evêques, pour le S. Chrême, & pour la Consécration des Eglises.

Cette Déclaration, ou ce Décret, fut signé par l'Archevêque, & par les Principaux du Clergé. Ils firent serment de l'observer, & ils reçurent la Pénitence pour le passé. L'Archevêque de Milan accepta une très longue Pénitence, savoir de cent ans; & on fixa combien il devoit donner pour la racheter. Les Clercs eurent des jeûnes, pour Pénitence; mais qu'ils pouvoient racheter, en récitant le Psautier, avec des genuflexions, ou en faisant des aumônes. L'Archevêque s'engagea d'aller encore en Pélerinage au Tombeau de S. Jaques en Galice, & d'envoyer ses Clercs à Rome, ou à Tours, ou à quelque autre Pélerinage de dévotion.

Pierre de Damien étant à Milan, fit paroître une grande délicatesse de conscience. L'Abbé Simplicien lui fit présent d'un petit vase d'argent. D'abord, il voulut le refuser, appréhendant que cet Abbé ne lui eût fait ce don pour obtenir quelque Dignité; & ayant même dé-

An. de  
N. S.  
1059.

cou-

An. de  
N. S.  
1059.

couvert que c'étoit seulement pour gagner son amitié, il le pria de reprendre son vase, l'assurant que son amitié n'étoit pas vénale. Cependant, étant pressé par cet Abbé de recevoir ce petit gage de son amitié, il le reçut. Mais la nuit, récitant son Psautier, il eut quelques scrupules; ce qui l'obligea d'aller le prier de reprendre son vase. L'Abbé ne voulut point; & après quelque contestation, on convint qu'on enverroit le présent à un des Monasteres que *Pierre* venoit de fonder. Tout cela ne fit pas cesser les scrupules, & il salut renvoyer le vase.

Entre-  
vues de  
R. Guif-  
card &  
du Pape  
Nico-  
las II.  
Origine  
du droit  
des Pa-  
pes sur  
les  
Royaumes  
de  
Naples  
& de  
Sicile.

Le vaillant *Robert Guiscard*, avec ses Normans, ayant achevé de conquérir la Calabre, s'en fit appeller *Comte*, pendant deux ans; & ensuite il ne craignit point de prendre le titre de *Duc*. Mais desirant d'avoir la protection du Pape, pour assurer ses conquêtes à sa posterité, il envoya des Ambassadeurs pour inviter le Pape à une Conference, de laquelle il l'assuroit qu'il seroit satisfait.

Le Pape, qui avoit ses vues, accepta cette offre, & voulut bien se transporter dans la Pouille; où, après avoir conféré avec ce Prince, ils convinrent de ces deux choses:

1. Que les Normans rendroient au Pape le Duché de *Benevent*, & les autres Terres qu'ils avoient usurpées sur le Siege Papal; moyennant quoi, le Pape leur donneroit solennellement l'absolution de tous les anathèmes que les Papes ses prédécesseurs avoient lancez contre eux.

2. Que *Robert* & ses successeurs seroient sous la protection du Pape, qui leur confirmeroit la possession de tous les Etats qu'ils avoient en Italie, & de la Sicile, quand ils l'auroient conquise sur les Sarrasins: mais à condition qu'ils tiendroient

Tom. I.

tous ces Etats, comme Feudataires du S. Siege, auquel ils payeroient tous les ans une certaine redevance; douze deniers, monnoye de *Pavie*, pour chaque paire de bœufs, payables à la fête de Pâque. Il confirma aussi à *Richard* la Principauté de *Capoue*, dont il s'étoit emparé sur les Lombards.

Cela fut ainsi établi, & confirmé dans un Concile que le Pape tint à *Melphi*, où l'on dit qu'il y avoit cent Evêques. D'autres veulent que ç'ait été à *Amalphi*, que l'on distingue de *Melphi*; car l'une est une Ville maritime & Archiépiscopeale, dans le Royaume de Naples, l'autre est une Ville de la *Lucanie*, où *Nicolas II.* érigea un Evêché soumis immédiatement au Pape de Rome. Ensuite on exécuta le Traité très fidelement; & *Robert* prêta le serment de fidelité, dont l'Original se garde dans le Vatican, & où l'on voit ces mots: ROBERT par la grace de Dieu, & de S. Pierre, Duc de la Pouille & de la Calabre, & Duc futur de Sicile, &c.

Lorsque les Normans l'eurent conquise, peu de tems après, sur les Sarrasins, le titre de *Duc* fut changé en celui de *Roi*. C'est-là le fondement du droit des Papes sur le Royaume de Naples & de Sicile, qui relevent d'eux.

Il y a des Auteurs qui disent, que *Guiscard* avoit pris *Troye*, qui étoit au Pape; que le Pape l'avoit excommunié; mais que *Robert Guiscard* lui envoya un Ambassadeur pour lui dire, que ce qui s'étoit passé étoit un mal-entendu, & qu'il ne cherchoit qu'à le satisfaire: Que sur cela, *Nicolas II.* accepta l'entrevue; & qu'il fut si content des honneurs & qu'il fut si content des honneurs de *Guiscard*, qu'il leva l'Excommunication, qu'il le créa Gonfalonier de la Ste. Eglise, & qu'il lui donna le titre de *Duc*, avec une nouvelle

S f

An. de  
N. S.  
1059.

Concile  
de Mel-  
phi.

Ughell.  
T. I.

p. 992.

An. de N. S. 1059. Investiture de la Pouille & de la Calabre, & même de la Sicile, quoique *Guiscard* ne possédât rien dans cette Ile. On ne convient pas, si

Robert Guiscard nommé Duc. *Guliel. Apul. in Poem. Pet. Dam. op. 31. c. 6.* Maître de la Calabre.

*Robert Guiscard* fut fait Duc de la Calabre par le Pape dans le Concile de Melphi, ou si ce fut après, comme le dit *Guillaume de l'Apouille*.

L'Auteur de l'Histoire de Sicile & de Naples dit, que *Robert* étoit au Siege de *Cariati* dans la Calabre, lorsque le Pape arriva à *Melphi* pour avoir une entrevue avec lui; qu'après que le Pape se fut retiré, *Robert* reprit le chemin de *Cariati*, qui se rendit; & que ce fut la première Ville où il fut proclamé, & salué *Duc*; qu'ensuite il se rendit maître de la plus grande partie de la Calabre.

Concile de Melphi. L'Évêque de Trani déposé. *Concil. T. IX. p. 1105.*

Pour revenir au Concile de *Melphi*, *Nicolas II.* y déposa l'Évêque de *Trani*.

Il tint un autre Concile à *Benevent*, dans lequel il régla un différend, touchant un Hospice dépendant du Monastere de *S. Vincent* de *Vulture*, dont un Moine nommé *Albert* s'étoit emparé.

*Maimb. de la decad. de l'Emp. p. 172.*

Le Pape *Nicolas* tira un grand avantage du Traité qu'il avoit fait avec les Normans. Il engagea *Robert Guiscard* de venir à Rome avec lui, & d'y amener une bonne Armée, pour aller ravager, au-deçà & au-delà du Tibre, toutes les Terres des Comtes de *Tuscanelle*, de *Segni* & de *Galere*, & des autres Barons Romains, qui inquietoient depuis longtems les Papes. Il prit bien-tôt toutes leurs Places, & il les contraignit de se soumettre au Pape. Le Cardinal *Baronius* croit, que *Nicolas* fit cela par une inspiration divine.

*Engelsin* Abbé, & le premier qui prend la Mitre, selon le P. *Mabillon*.

Le P. *Mabillon*, dans les Actes des Saints de l'Ordre de *S. Benoît*, à la Préface du VI. Siecle, met à cette année, que le 1. Abbé à qui

il a été permis de se servir de la Mitre, est *Engelsin* Abbé d'un Monastere près de *Cantorbie*, à qui *Alexandre II.* accorda ce privilege. Mais il est certain, qu'*Alexandre II.* n'étoit pas encore Pape, cette année. *Urbain II.* donna ce privilege aux Abbez du Mont-Cassin & de Clugni.

An. de N. S. 1059.

*Mezerai* rapporte une chose surprenante, dans cette année. Une grande multitude de Couleuvres & autres Serpens s'étant assemblez dans une plaine près de la Ville de *Tournai*, se sépara en deux bandes, qui se battirent opiniâtement; tant que l'une des deux étant vaincue & chassée, abandonna la place, toute couverte de ses morts, & se retira dans le creux d'un grand arbre, où les vainqueurs la poursuivirent, pour achever la défaite. Mais les païsans y accourant avec des bâtons, des fagots, & des brandons de feu, exterminerent les uns & les autres.

Combat de Couleuvres.

*Isaac Comnene* Empereur d'Orient ayant un desir insatiable d'amasser des richesses, fit d'insupportables exactions sur le peuple, sans épargner les Lieux privilegiez, en faveur desquels quelques Empereurs avoient témoigné leur pieté & leur magnificence; & revoqua les Donations, pour remplir ses coffres.

*Isaac Comnene* avare.

Il eut la guerre contre les *Hongrois*, & les *Bosniens*; mais son Armée navale ayant été battue par les orages, & extrêmement affoiblie, il fut contraint de leur accorder quelques trêves. *Zonaras* lui rend témoignage d'avoir eu beaucoup de valeur, d'avoir été prompt dans l'exécution de ses entreprises, & très habile dans la guerre; & d'avoir aimé les Lettres & les Savans, quoiqu'il n'eût aucun savoir. Etant tombé malade, il résolut de se faire Moine. Son Patriarche loua son dessein; mais d'autres tâchoient

*Cœsari* p. 343. Il fait la guerre aux Hongrois. *Zonar. P. 343.*

Il veut se faire Moine.

An. de  
N. S.  
1059.

de l'en détourner. L'Empereur persista dans son premier sentiment : Quelques-uns disent, que ce fut parce qu'il avoit un mal incurable, qu'on croit être le mal caduc. On dit, qu'ayant fait appeller *Constantin Ducas*, qui étoit d'une illustre famille, & qui tenoit le premier rang parmi les Nobles, il lui recommanda l'Imperatrice, sa fille *Marie*, son frere, & son cousin; & il lui promit qu'il lui laisseroit l'Empire: mais ayant repris sa premiere santé, il hésita quelque tems, s'il tiendrait sa parole. Cependant enfin, il prit l'habit de Religieux, & il s'enferma dans un Cloître, qui étoit le Monastere de *Stude*, où il exerça la Charge de Portier, avec autant de soumission qu'il avoit vécu dans le faste étant Empereur. *Mario Comnene* sa fille, & l'Imperatrice, se retirerent aussi dans un Monastere.

*Europal.*  
p. 811.

Prend  
l'habit.

*Zon. l.*  
18. p.  
271. n. 7.  
Raifons  
de la re-  
traite  
d'Isaac  
Comne-  
ne.

*Europ.*  
p. 811.

*Zonaras* dit, que les sentimens sont partagez sur les causes de la retraite d'*Isaac Comnene*. Les uns disoient, qu'étant à la chasse, il y fut épouvanté de la chute d'un arbre, qui pensa l'accabler; & qu'ayant été saisi de la fièvre, & d'un mal de côté; comme il craignoit de mourir, il remit l'Empire à *Constantin Ducas*.

Les autres disent, que comme il poursuivoit un Sanglier, ce Sanglier se jeta dans la mer, & disparut; de sorte qu'il crut que c'étoit un fantôme; & qu'ayant été alors ébloui par un éclat semblable à celui d'un éclair, il étoit tombé de cheval.

D'autres rapportent, qu'un jour il fut frappé de la foudre; & que ne doutant pas que ce ne fût un avis du Ciel, qui vouloit le punir de ses extorsions, il se renferma dans un Cloître, pour faire pénitence de ses péchez.

*Nicephore Bryenne César*, dans son

Histoire des Empereurs *Constantin Ducas*, &c. C. 1. dit, qu'*Isaac* eut une pleurésie, qu'il s'attira par l'exercice de la Chasse; que le voyant extrêmement pressé, son premier soin fut de se choisir un successeur; que connoissant le mérite de son frere *Jean*, il le préfera à tous les autres; & que l'ayant mandé, il l'exhorta en ces termes, à se charger du poids de l'Empire.

„ Mon cher frere, lui dit-il, je  
„ me sens proche de ma fin: il  
„ faut que vous preniez, en ma  
„ place, le maniemment des affaires,  
„ & le gouvernement de l'Etat.  
„ J'estime que cela fera utile, non  
„ seulement à notre famille, mais  
„ à toutes les familles des Romains.  
„ Comme plusieurs aspirent à cette  
„ Dignité, je suis d'avis que vous  
„ en preniez possession avant ma  
„ mort”. L'Histoire ajoute, que  
*Jean*, ayant oui ce discours, protesta qu'il étoit prêt de souffrir tout, plutôt que d'accepter l'Empire; & que sa femme, ne pouvant goûter ce refus, lui tint ce discours: „ Pour-  
„ quoi tirez-vous votre épée contre vous-même, sans avoir pitié, ni de la foiblesse de votre femme, ni du bas âge de vos enfans? Ne savez-vous pas, que la premiere chose que fera celui qui s'emparera de l'Empire, ce sera de ruiner notre Maison, pour établir sur nos ruines le fondement de sa grandeur? Quelle étrange folie, de nous jeter dans un péril évident, en refusant la Couronne, qui est souhaitée par de grandes ames? Philosophie ruineuse! moderation inconsiderée! Suivez le conseil de l'Empereur votre frere, & mettez-vous en possession de la souveraine puissance”. Mais tous ces discours furent inutiles, & *Nicephore* dit qu'*Isaac* ayant vu l'inflexibilité de son frere

An. de re, jetta les yeux sur *Constantin Ducas*.  
N. S. On représente ce Prince, com-  
1059. me extraordinairement chaste. Nous  
*Europ.* parlerons dans les années suivantes,  
p. 812. de son successeur *Constantin Ducas*.

*Stenchil II.* regna en Suede, après  
la mort d'*Haquin*. On dit qu'il étoit

fage, pieux, amateur des Loix & An. de  
de la Religion. Il ne regna que 2. N. S.  
ans. Il laissa deux jeunes Princes, 1059.  
qui prétendant tous deux au Trône,  
armerent pour soutenir leurs pré-  
tentions, & périrent tous deux dans  
un combat.

L'an 1060. de N. S. Le 2. de *Constantin Ducas*. Le 5. de *Henri IV.* Le 30. de *Henri Roi de France*, & le 1. de *Philippe I.* Le 2. de *Nicolas. Indict. XIII.*

Henri I.  
Roi de  
France  
meurt  
après  
avoir  
fait cou-  
ronner  
son Fils  
PHILIP-  
PE.  
*Duché-  
ne. T. IV.  
p. 161.  
Mezerai.  
T. IX.  
Concil.  
p. 1107.*  
Premier  
Sacré  
des Rois  
de la 3.  
Race  
dont  
nous  
avons  
l'Acte  
authen-  
tique.

LE Roi de France *Henri I.* l'an-  
née précédente ayant assemblé  
les Grands de son Royaume, les a-  
voit prié de reconnoître son fils ai-  
né *Philippe* pour son Successeur, &  
l'avoit fait sacrer & couronner à  
Rheims le 23. de Mai, jour de la  
Pentecôte, par l'Archevêque *Ger-  
vais*, que, depuis ce jour-là, ce  
jeune Roi honora de la Charge de  
*Chancelier*. C'est le premier Sacré  
des Rois de la troisième Race, dont  
nous avons l'Acte authentique. Les  
Légats du Pape assistèrent à ce  
Couronnement. L'Archevêque de  
Rheims étant dans l'Eglise, avant  
la lecture de l'Épître, se tourna vers  
ce Prince, & lui expliqua la Foi  
Catholique. (Ce Prince, n'avoit  
que sept ans.) Il lui demanda, s'il  
la croyoit, & s'il la vouloit défendre.  
Il dit, qu'oui; & on apporta  
la Formule de son Serment, qu'il  
prit; & l'ayant lue, il y souscrivit.  
Cette Formule portoit: „ Qu'il con-  
„ serveroit aux Evêques, & à leurs  
„ Eglises, leurs droits, selon les  
„ Canons; & les défendrait, eux &  
„ leurs Eglises; & qu'il rendroit aussi  
„ justice au Peuple, selon les Loix.  
Après la lecture de ce Serment,  
il le remit entre les mains de l'Ar-  
chevêque de Rheims, qui, prenant  
le Baton Pastoral de *S. Remi*, re-

présenta, comment l'élection & la  
consécration du Roi lui appartenoit,  
depuis que *S. Remi* batifâ & sacra  
*Clovis*; que par ce Baton, le Pape  
*Hormisdas* donna ce pouvoir à *S.  
Remi*, avec la primauté de tou-  
te la Gaule; & que le Pape  
*Victor II.* de qui il avoit reçu le  
Pallium, lui avoit donné le même  
pouvoir, & à son Eglise. Ensuite,  
par la permission du Roi *Henri*, il  
élut pour Roi *Philippe* son fils. Les  
Légats du Pape donnerent leur suf-  
frage, ce qu'on leur accorda par  
honneur, quoique le consentement  
du Pape ne fût point nécessaire,  
comme porte expressément l'Acte  
de ce Couronnement. Ensuite les  
Archevêques, les Evêques, les Ab-  
bez, le Clergé, les Seigneurs don-  
nerent leurs voix. Enfin, les Che-  
valiers & le Peuple crièrent trois  
fois: *Nous l'approuvons, & le vou-  
lons*. Le nouveau Roi *Philippe* don-  
na des Lettres pour la confirmation  
des droits de l'Eglise de Rheims.

Il semble qu'*Henri* avoit pressenti  
sa mort: car elle arriva cette année  
1060. le 4. d'Août, âgé de 55. ans.  
Il regna seul 29. ans, & quelques  
mois; mais il avoit régné aupara-  
vant avec son pere, dès l'an 1028.  
Etant à *Vitry* près de Paris, il fut  
attaqué d'une petite fièvre, dans la-  
quel-

An. de  
N. S.  
1060.

quelle ayant pris une forte medecine, elle l'altera si fort, que ne pouvant souffrir la soif qui le pressoit, & ayant bu un verre d'eau fraiche, il mourut le jour-même, le 4. d'Août; ce qui fait soupçonner, qu'il y avoit du poison dans ce breuvage. Le Continuateur d'*Aymoin* dit qu'il eut pour sa premiere femme, *Mathilde* fille de *Conrad* second, dit *le Salique*, uni avec *Gisele* niece de *Rodolphe III.* Roi de Bourgogne; & peut-être en-avoit-il déjà eu une auparavant. Sa seconde femme étoit *Anne* fille de *Gautier*, surnommé *Saweir*; *Du Tillet* l'appelle *George*; d'autres, *Jurisclo* ou *Jaroslav*, Roi de Russie. Il eut de cette femme, trois fils; *Philippe*, *Robert*, & *Hugues*, L'ainé n'avoit alors que 7 ans; *Robert* mourut dans l'enfance; & *Hugues*, qui fut Comte de Vermandois en ayant épousé l'Héritiere, & qui fut la tige de la seconde maison de nom: car on lui fit épouser *Adelaide*, fille de *Hebert* dernier Comte de la premiere branche de Vermandois, laquelle emporta les Seigneuries de son pere, au préjudice d'un frere qu'elle avoit, nommé *Eudes*, parce que ses vassaux le jugerent incapable de succeder.

Le Roi *Henri* laissa trois fils, sous la Tutelle de *Baudouin* Comte de Flandres, qui avoit épousé sa sœur; & il lui confia aussi la Régence du Royaume.

La Reine *Anne* sa veuve se retira *Senlis*, où elle fit bâtir une Eglise à l'honneur de *S. Vincent* Martyr. Mais dans sa solitude elle écouta les recherches de *Raoul* Comte de Crépi, qu'elle épousa: ce qui causa une guerre civile; parce que *Raoul* étoit parent d'*Henri*, & que les Evêques l'excommunierent: mais la mort le sépara de cette Princesse, l'an 1066.

*Berenger*, qui avoit été condamné au Concile de Rome, & qui avoit même signé une Formule de Foi con-

Berenger public ses sentimens.

traire à ses sentimens, & cela, par la crainte la mort; étant en liberté, crut pouvoir soutenir son sentiment, sur-tout étant revenu en France, où il trouva *Henri* mort, & son fils *Philippe* en bas âge.

Ce qui l'irrita le plus, c'est que le Pape *Nicolas* avoit répandu des Copies de l'abjuration de *Berenger*, dans toutes les Villes d'Italie, de France & d'Allemagne, & dans les autres Lieux; en quoi il ne faisoit pas trop d'honneur à *Berenger*, ni au Concile qui l'avoit condamné: à *Berenger*, qui avoit signé un Ecrit contre sa conscience, par la seule crainte de la mort; au Concile, où 113 Evêques avoient décidé, que le Corps du Fils de Dieu étoit brisé sous les dents.

*Berenger* donc fit un nouvel Ecrit contre la Profession de Foi qu'il avoit signée, & qu'il dit être l'ouvrage d'*Humbert*, qu'il appelle *le Bourguignon*.

C'est cet Ecrit, que refuterent *Lanfranc* & *Guitmond*. *Lanfranc* fit le Traité du Corps & du Sang de J. Christ.

Dans cet Ecrit, *Lanfranc* témoigna à *Berenger*, qu'il souhaiteroit d'avoir avec lui une Conference, & qu'il esperoit de le desabuser.

2. Que la Confession qu'on lui avoit fait signer à Rome, n'étoit point l'ouvrage de *Humbert*, qui étoit de *Lorraine*, & non de *Bourgogne*; mais le sien, celui du Pape *Nicolas*, & du Concile de Rome, qui l'avoient tous approuvé.

3. *Berenger* avoit dit, que *Humbert* étoit dans le sentiment, ou plutôt dans la bêtise du Peuple, de *Paschase*, & de *Lanfranc*; qui croyoient, qu'après la consécration, la substance du pain & du vin n'étoit plus sur l'Autel. *Lanfranc* dit que c'étoit la doctrine de l'Eglise, des Conciles, & des Papes.

4. *Berenger* avoit dit, qu'*Humbert* avoit

An. de  
N. S.  
1060.

B. P. T.  
XVIII.  
p. 763.

Lanfranc écrit contre Berenger.

p. 764.  
765. c. 2.

p. 765.  
c. 3.

c. 5. p.  
766.

An. de  
N. S.  
1060.

avoit renversé lui-même son sentiment; parce qu'en disant que le pain & le vin qui sont sur l'Autel, sont seulement le Sacrement du Corps & du Sang de Jesus-Christ, ou sont seulement le Corps & le Sang de Jesus-Christ; il supposoit, qu'il y avoit du pain & du vin sur l'Autel. *Lanfranc* lui répond, Qu'il avoit donc eu tort de jurer deux choses contraires: Que la premiere proposition étoit de *Berenger*; que la seconde n'étoit soutenue de personne; parce que, quoique l'Eglise croye que le pain & le vin sont changez au Corps & au Sang de N. S; elle reconnoit néanmoins, que ce Mystere est le Sacrement de la passion de N. S. de sa misericorde, de la concorde, de l'union, & de l'Incarnation: Qu'au reste, quand on donne le nom de pain au Corps de Jesus-Christ, c'est une maniere de parler figurée & mystique; & qu'il est ainsi appelé, parce qu'il est fait de pain, & qu'il retient les qualitez du pain; parce qu'il nourrit l'ame d'une maniere incompréhensible, comme le pain nourrit le corps; ou parce que c'est le Corps du Fils de Dieu, qui est le pain des Anges: qu'on donne souvent aux choses, le nom de ce dont elles sont faites, comme quand Dieu dit à *Adam*; *Tu es terre, & tu retourneras en terre.*

*Lanfranc* trouvoit mauvais, que *Berenger* eût recours à la Dialectique.

p. 767.

5. *Berenger* avoit allegué des passages des Peres, pour montrer que le pain & vin subsistent dans le Sacrement. *Lanfranc* dit, que c'est l'apparence extérieure du pain & du vin, qui est le Sacrement & le Signe, sous lequel le Corps & le Sang invisible de Jesus-Christ est contenu.

Comme *Berenger* avoit cité un passage de *S. Ambroise*, pour prouver

que par la consécration, le pain & le vin deviennent le Sacrement de la Religion; non pour cesser d'être ce qu'ils étoient, mais pour être ce qu'ils étoient, & être changez en une autre chose; *Lanfranc* cite un autre passage de *S. Ambroise*, où il dit, que l'Eucharistie n'est plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a consacré; & il montre, que dans le passage que *Berenger* avoit cité de *S. Ambroise*, de *Sacram. l. iv. c. 4. n. 15.* *S. Ambroise* compare le miracle de l'Eucharistie avec la Création.

*Berenger* avoit dit, que le Sacrement de l'Eglise étoit composé de deux parties; l'une visible, & l'autre invisible; le signe, & la chose: Que la chose étoit le Corps de J. Christ, qui seroit visible s'il étoit devant les yeux; mais qu'il est élevé au Ciel, & assis à la droite du Pere; & que jusqu'au tems du rétablissement de toutes choses, comme le dit *S. Pierre*, on ne pouvoit l'en faire descendre.

*Lanfranc* dit, qu'ils disoient aussi que le Sacrifice de l'Eglise étoit composé de l'apparence visible des élémens, & de la chair & du sang de J. Christ, qui sont invisibles; & que c'étoit un mystere de Foi, qu'il ne falloit pas examiner.

*Berenger* avoit cité un passage de *S. Augustin*, tiré de l'Épître à l'Évêque *Boniface*, où cet Évêque dit, que le Sacrement du Corps de J. Christ est en quelque maniere le Corps de J. Christ.

*Lanfranc* répond, que le Corps de J. Christ invisible, & couvert de la forme du pain, est le Sacrement & le signe de ce même Corps visible & palpable, tel qu'il fut immolé sur la Croix; & que la célébration du Sacrement est la représentation de ce premier Sacrifice; & il cite, à cette occasion, l'exemple de J. C. qui, lorsqu'il apparut aux

An. de  
N. S.  
1055.

Dis-

An. de  
N. S.  
1060.

p. 770.  
771.

Disciples allant à *Emmaüs*, & feignant d'aller plus loin, étoit la figure de lui-même montant au Ciel.

6. *Berenger* avoit demandé, comment le Corps de J. Christ, qui est incorruptible, est rompu & mangé dans ce pain; *Lanfranc* lui répond, que le Juste, qui vit de la Foi, ne doit point se mettre en peine de quelle maniere le pain & le vin deviennent le Corps & le Sang de J. Christ, en changeant essentiellement de nature; que la créance de l'Eglise est, que le Corps de J. Christ est tellement rompu & mangé dans l'Eucharistie, qu'il ne cesse point d'être incorruptible & impassible dans le Ciel; qu'on le mange corporellement, quand on le reçoit de la main du Prêtre; & qu'on le mange encore spirituellement par la Foi.

7. *Lanfranc* rapporte son sentiment en ces termes. „ Nous croyons que „ les substances terrestres, qui sont „ sanctifiées à la sainte Table, par „ la vertu divine, & par le ministère du Prêtre, sont converties d'une maniere ineffable, incompréhensible, par l'operation de la Puissance suprême, en l'essence du Corps de N. S; leurs apparences restant avec leurs qualitez, de peur que les hommes n'eussent horreur, s'il leur faloit manger de la viande crue & ensanglantée; & afin que croyant ce qu'ils ne voyent pas, leur Foi mérite une plus grande recompense. Que cependant le Corps de J. Christ ne cesse point d'être dans les Cieux, à la droite de son Pere, immortel, entier, sans tache, impassible: de sorte qu'on peut dire véritablement, que nous ne recevons pas le même Corps qui est né de la Vierge, parce qu'il est le même, quant à l'essence, la propriété & la vertu de la nature; & qu'il n'est pas le même,

„ si l'on considère les apparences du „ pain & du vin, & les autres qualitez.

8. Il dit, que l'Eucharistie est une apparence du pain & du vin, qui y étoit avant la consécration, & qui ont été changez, (selon lui) au Corps & au Sang de Jesus-Christ, & qu'elle est aussi le Sacrement de la Passion de N. Seigneur; mais qu'elle est appelée *pain & vin*, parce que l'on a coutume de donner aux choses, le nom de celles dont elles sont faites, & auxquelles elles ressemblent.

9. *Berenger* avoit dit, que si le pain étoit changé au Corps de Jesus-Christ, il faloit, pour faire ce changement, ou qu'il fût porté au Ciel, ou que la chair de Jesus-Christ fût apportée sur la Terre; que ni l'un ni l'autre ne paroïsoit. *Lanfranc* lui répond, que c'est un mystere qu'il faut croire, sans en chercher l'explication.

10. *Lanfranc* apporte deux nouvelles raisons contre *Berenger*. La premiere, que si l'Eucharistie n'étoit appelée *chair de J. Christ*, que parce qu'elle en est la figure; il s'en suivroit, que les Sacramens de l'ancienne Loi seroient plus excellens que ceux de la nouvelle; parce que c'est quelque chose de plus grand, d'être la figure des choses à venir, que des passées; & que d'ailleurs, la Manne qui tomboit du Ciel, étoit une figure plus noble qu'un petit morceau de pain. La seconde est le sentiment universel de l'Eglise, & le consentement de toutes les Nations, qui sont persuadés, disoit-il, qu'ils reçoivent dans ce Sacrement, la véritable chair & le véritable sang de J. Christ. Si la Foi de l'Eglise Romaine, ajoutoit-il, étoit fautive, il faudroit dire, ou qu'il n'y a jamais eu d'Eglise, ou qu'elle est périée. *Berenger* répondoit, que l'Eglise étoit tombée dans l'erreur, par

Pigno-

An. de  
N. S.  
1060.

p. 774.

p. 773.

p. 775.  
776.

An. de l'ignorance de ceux qui ont mal expliqué la Tradition; & qu'elle étoit demeurée dans ceux qui étoient de son sentiment.

C. 17. p. 771. II. Il y a une chose fort singulière, dans ce Livre de *Lanfranc*. Il dit qu'il s'étoit formé, dès le V. Siècle, deux Hérésies, à l'occasion de ces paroles de J. Christ: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Ils croyoient, dit-il, tous d'un accord, que le pain & le vin étoient changez en la vraie chair & au vrai sang du Fils de l'homme. Les uns croyoient, qu'il falloit entendre quelque homme que ce soit, juste, ou pécheur; & que la substance terrestre, convertie en sa chair & en son sang, étoit prise en remission des péchez. Les autres estimoient, que ce Fils de l'homme n'étoit pas quelque homme que ce soit, du commun; mais un homme juste, sanctifié, & séparé, par l'excellence de sa vie, de la vie commune des hommes; qui étoit le Temple de Dieu, & qui avoit la Divinité demeurant en lui: & ils soutenoient opiniâtement & hérétiquement, que le pain & le vin de l'Autel pouvoient être changez en sa chair & en son sang. Mais, ajoute-t-il, du tems du Pape *Celestin*, & de *Cyrille* Evêque d'Alexandrie, le Concile d'*Ephèse* fut célébré; où ces deux mortelles Hérésies furent condamnées, & la Foi fut confirmée, par laquelle nous croyons que le pain a été converti en la chair qui a été crucifiée; & le vin, au sang qui coula du côté de Jesus-Christ suspendu à la Croix. Je ne sai où *Lanfranc* avoit péché ces deux Hérésies, & de quels Mémoires il les a puisées.

Bib. PP.  
T. XVIII.  
p. 440.  
*Trithem.*  
*Bellarmin.*

*Guilmond* Archevêque d'Averfe, qui avoit été auparavant Moine du Monastere de *S. Leufroy* en Nor-

mandie, composa aussi contre *Berenger* trois Livres, en forme de Dialogue, dans lesquels il se fait proposer par *Roger Moine*, à qui ces Livres sont adressez, les objections de *Berenger* & de ses Sectateurs. Quelques-uns estiment, qu'il l'écrivit en l'an 1075. Mais d'autres disent, que ce fut cette année. Nous rapporterons ici le précis de son Dialogue, sans décider le tems auquel il l'a écrit.

Dans le premier Livre,

1. Il parle de la conduite de *Berenger* dans les premières années de sa vie; & il veut qu'on croye qu'il étoit fort superbe, qu'il méprisoit fort ses compagnons, & qu'il n'avoit pas trop de déference pour les sentimens de son Maître; qu'il avoit une démarche pompeuse; qu'il tenoit sa tête enfoncée dans son capuce, d'où sortoient des paroles lentes, d'un ton plaintif; qu'il n'étoit pas fort pénétrant; mais que voulant passer pour savant, il tâchoit de se distinguer par de nouvelles définitions de mots.

2. Il l'accuse, quoique très fausement, comme nous l'avons vu ailleurs à l'année 1050, d'avoir ruiné les Mariages légitimes; d'avoir cru que le Batême des Enfans étoit nul; & d'avoir permis aux hommes d'abuser de toutes les femmes.

3. Il dit, que tous les *Berengariens* soutiennent, que le pain & le vin ne sont point changez essentiellement dans le Sacrement de l'Eucharistie; mais qu'ils different entre eux en plusieurs choses: Que les uns croyent, que le Corps & le Sang de J. Christ ne sont en aucune maniere dans le Sacrement, qu'ils prétendent n'être qu'une ombre & une figure: Que les autres avouent, que le Corps & le Sang de Jesus-Christ y sont véritablement, mais qu'ils y sont cachés; & qu'ainsi qu'on les puisse recevoir.

An. de N. S. 1050.

Livres de *Guilmond*.

pag. 448.

p. 441.  
442.

An. de  
N. S.  
1060.

cevoir, il se fait-une espece d'*impaction*: Que d'autres se sont imaginé, (qui ne sont pas *Berengariens*, mais qui se sont laissez un peu frapper par les raisons de *Berenger*) que le pain & le vin sont changez en partie, & demeurent en partie: Qu'enfin, il y en a quelques-uns, qui ne sont pas non plus Sectateurs de *Berenger*, qui croient que le pain & le vin sont entierement changez; mais que quand des personnes indignes s'approchent du Sacrement, il retourne en sa premiere substance. *Guizmond* entreprend de refuter tous ces sentimens, & sur-tout les deux premiers.

4. *Berenger* disoit, que ce changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ, étoit impossible; que la nature des choses ne le permettoit pas. *Guizmond* répond, que Dieu fait tout ce qu'il veut; & qu'être dans le sentiment de *Berenger*, c'est nier la toute-puissance de Dieu. A quoi les *Berengariens* repliquoient, que si le pain n'étoit pas changé au Corps de Jesus-Christ, ce n'étoit pas parce que Dieu n'étoit pas tout-puissant: mais parce que la chose étoit impossible en elle-même, de la même maniere qu'il est impossible qu'une chose soit, & ne soit pas, en même tems.

5. *Guizmond* ajoutoit: Si de rien, Dieu a pu faire toutes choses, & leur donner à chacune leur forme; comment est-ce que là nature du pain & du vin lui pourroit résister? Le bon Archevêque ne prenoit pas garde, qu'il n'étoit pas question de savoir si Dieu pouvoit faire du pain, un corps, comme il a fait de rien, toutes choses: mais si du pain pouvoit être changé dans un corps qui existe depuis plusieurs siècles, & qui est dans le Ciel; & cependant paroître toujours du pain, en avoir la figure & le goût; & si un

Tom. I.

corps, qui a toutes les dimensions d'un corps humain, pouvoit être renfermé dans une aussi petite étendue qu'est un morceau de pain.

6. *Berenger* disoit, que Dieu ne veut point faire ce changement, & que le Corps de Christ ne peut point être brisé par les dents.

*Guizmond* répond, que le Corps de Christ, qui s'est laissé toucher, peut bien aussi être brisé; que les dents peuvent bien toucher ce que la main touche; que s'ils craignent de blesser ce corps, & de le mettre en pieces, ils ne considerent pas, qu'il est immortel & impassible.

7. *Berenger* disoit, que cela étoit indigne de J. Christ.

*Guizmond* répond, que celui qui a bien voulu être crucifié; peut bien être brisé entre les dents. Il ne faut pas douter que les *Berengariens* ne lui disent, qu'il falloit bien distinguer entre l'état de l'humiliation de Jesus-Christ, & son état de gloire où il est maintenant; & qu'il n'y a aucune apparence que J. Christ, qui est maintenant glorieux, s'expose à cette indignité.

8. *Guizmond* disoit encore, que le Corps de Christ peut bien être touché, rompu, brisé & moulu, sans toutefois qu'il soit passible, corruptible & mortel: Que quand on divise l'Hostie en plusieurs parcelles, on ne divise pas pour cela le Corps de J. Christ, qui demeure tout entier, & le même sous chaque parcelle, & qui se trouve en mille endroits differens, entre les mains de mille Prêtres, qui disent la Messe en differens lieux: Que ce n'est que par les sens, qu'une particule paroît moindre que l'Hostie entiere; mais que les sens nous trompent souvent.

9. *Berenger* disoit, que cela étoit incroyable.

*Guizmond* répond, que cela n'est pas plus inconcevable, que de voir

T t

com-

An. de  
N. S.  
1060.

An. de  
N. S.  
1060.

comment nous faisons favoir notre pensée par la parole, à mille personnes à la fois; & comment notre ame, sans se diviser, est dans toutes les parties de notre corps. Je ne sai s'il y a des gens aujourd'hui, qui approuvent ces comparaisons.

*Berenger* disoit, qu'il est étonnant qu'un tel changement se fit, sans que les sens s'en aperçussent.

*Guitmond* répond, qu'il ne faut pas toujours croire au rapport des sens; que *Marie Madeleine* ne reconnut pas J. Christ; que les Disciples d'*Emmaüs* ne le reconnurent pas; que si nous ne voyons pas Jésus-Christ, notre Foi a de quoi s'exercer; que les sens se trompent souvent. Mais il auroit été à souhaiter, que *Guitmond* eût répondu à 4 choses qu'on pouvoit lui opposer.

A. Que les sens ne se trompent pas toujours, & qu'il n'est pas à présumer que les sens de tous les hommes se trompent sur la même chose: qu'ainsi, si le pain étoit changé au Corps de J. Christ, il y a apparence que quelques-uns s'en apercevraient.

B. Que *Marie Madeleine* reconnut à la fin J. Christ.

C. Que les Disciples qui alloient en *Emmaüs*, ne se tromperent pas, en ce qu'ils crurent parler à un homme vivant; mais qu'ils n'atteignirent pas à toute la vérité de l'objet.

D. Enfin, qu'il n'est pas nécessaire, pour exercer notre Foi, que le Corps de J. Christ soit dans l'Eucharistie.

II. *Berenger* soutenoit toujours, que ce changement étoit impossible.

p. 445.

*Guitmond* continuoit toujours de dire, que rien n'est impossible à Dieu: Que la Verge de *Moïse* fut changée en serpent: Que Dieu ne nous a pas dit, *Comprenez*, ou *Entendez*; mais, *Croi*: Qu'on ne peut pas comprendre comment les enfans

sont engendrez, comment une Vierge a pu concevoir: Qu'il y a des changemens très surprénans, celui du Néant en ce Monde visible, le changement d'accident en d'autres accidens, le changement des substances en d'autres substances; comme quand une Verge fut changée en Serpent, un noyau devient un arbre, &c. Si ces changemens, disoit-il, sont possibles, pourquoi le changement d'une substance en une autre, sans que les accidens soient changez, sera-t-il impossible? Il ne faut pas douter que les *Berengariens* ne répondissent, que tous les autres changemens ne sont pas contradictoires; mais qu'il implique contradiction, que les accidens d'un sujet soient sans ce sujet; que du pain soit changé en un corps humain, sans le paroître: Car (pouvoient-ils dire) lorsque la Verge fut changée en un Serpent, on vit le Serpent; lorsque du Néant, on a tiré le Monde, on a vu ce Monde & on le voit encore; lorsque la Vierge a conçu, on a vu l'Enfant qu'elle a porté & enfanté; quand un noyau devient un arbre, on voit l'arbre: mais on ne voit point de corps humain dans le Sacrement.

Dans le second Livre; *Guitmond* répond à d'autres Argumens de *Berenger*.

*Berenger* disoit, que la chair de J. Christ est incorruptible; au-lieu que les Sacremens de l'Autel se corrompent, si on les garde trop long-tems. p. 447.

*Guitmond*, après lui avoir dit des injures, répond; que quoique le pain consacré paroisse se corrompre aux yeux des hommes corrompus; cependant, il n'est pas vrai qu'il souffre effectivement quelque alteration; & qu'il ne paroît corruptible, que pour punir l'infidélité ou la négligence des hommes. Bellarmin le blâme, de Scripturis Ecclesiasticis p. 447. 448.

*Berenger* disoit, que les Sacremens sont

An. de  
N. S.  
1060.

An. de font rongez & confumez. par des rats. N. S. 1060.

*Guitmond* répond, qu'ils ne font point rongez ni confument par les rats, ni par les autres animaux, & qu'ils ne paroissent l'être, que pour punir la négligence, ou pour éprouver la Foi des hommes. Il ajoutoit, que le Corps de Jesus-Christ étoit alors enlevé tout d'un coup, par les Anges; & afin qu'on n'en doutât pas, il rapportoit ce qui arriva à un Martyr nommé *Tarfitius*, qui ayant été pris par des Payens, dans le tems qu'il portoit les vénérables Sacremens du Corps & du Sang du Seigneur, aima mieux mourir, que de donner ce qu'il portoit; & après sa mort, les Payens ne trouverent que le linge où étoit le Corps de Christ. Il disoit encore, que si Dieu permettoit que cela arrivât, le Corps de Jesus-Christ ne souffriroit point dans le gosier d'un rat, comme il n'avoit point souffert dans le sepulcre.

*Guitmond* est tellement assuré de la bonté de ses réponses, qu'il ne croit pas qu'aucun homme médiocrement savant puisse y résister. Mais je crains fort qu'on ne l'accuse d'en avoir une trop bonne opinion.

On objectoit, que dans de certains Canons, on ordonnoit de jeter dans le feu les sacrez Mysteres, pour y être consummez.

p. 449. *Guitmond* répond, que le feu ne consume point les sacrez Mysteres; mais qu'on les confie à cet élément très pur, pour être enlevés au Ciel. Voilà ce qui s'appelle répondre.

*Berenger* disoit, que si le pain & le vin étoient changez dans le Corps & dans le Sang de Jesus-Christ; quand le corps de Jesus-Christ seroit aussi grand qu'une montagne, il auroit déjà été tout mangé.

*Guitmond* répond, que cela seroit bon, si le Corps de J. Christ se par-

tagéoit: mais qu'il en est du Corps de J. Christ, comme de la voix, qui se fait entendre par une infinité de gens, & qui demeure toujours ce qu'elle est; que le Corps de Jesus-Christ est mangé par chaque personne, mais qu'il est toujours le même.

On ne tient pas aujourd'hui le même langage.

*Berenger* disoit, qu'il est très indigne que le Corps de Christ entre dans le retrait, comme tout ce qui entre dans la bouche.

*Guitmond* répond, 1. Que tout ce qu'on mange, ne va pas au retrait; mais qu'une partie se dissipe, ou se convertit en notre substance. 2. Que ce que J. Christ mangea après sa résurrection, & les Anges chez *Abraham*, n'alla pas au retrait. Qu'ainsi, quoique l'Eucharistie puisse servir d'aliment, elle ne se tourne pas néanmoins en excrément.

*Berenger* disoit, que si un homme ne se nourrissoit que de pain consacré, il ne laisseroit pas d'aller au retrait.

*Guitmond* avouoit, que le Sacrement seul pouvoit nourrir; mais il nioit que ce Sacrement devint un excrément; que c'étoit le dernier degré de la folie d'un Hérétique, d'avoir osé faire cette expérience, d'oser le dire après l'avoir fait, & d'oser le publier. Il ajoutoit, qu'on ne doit pas beaucoup se mettre en peine de la Messe de ces Infideles, qui feroient une expérience si criminelle, parce que, dit-il, nous ne croyons pas que le pain & le vin soient changez nécessairement au Corps & au Sang de J. Christ, si ce n'est parmi ceux qui ont la foi de ce Mystere, & qui croient que les paroles de J. Christ sont operatives. Que si quelqu'un de ces derniers, ajoutoit-il, avoit fait consacrer à un Prêtre un grand pain, ou plu-

An. de N. S. 1060. plusieurs, afin de faire cette épreuve, il est à croire que ce pain consacré ne tourneroit point en excrément ; ou que Dieu permettroit, pour tromper des Hérétiques, que le pain consacré fût enlevé, & qu'un autre non consacré fût mis en sa place, ou par les Anges, ou par les malins Esprits. Et pour prouver cela, il apporte l'exemple d'*Ipbignie* fille d'*Agamemnon*, qui, comme elle alloit être immolée par son pere, fut enlevée par le Diable, qui mit en sa place une biche. Je ne sai si cela convaincra bien des gens.

*Berenger* disoit, que le pain avoit été semé dans les champs, & recueilli; mais que le Corps de J. Christ n'avoit point été semé.

*Guitmond* traite cette objection de ridicule. 1. Qui est-ce, dit-il, qui ayant mangé des choses qu'on seme dans les champs, ne s'aperçoit qu'elles se convertissent en la chair? D'où vient, ajoute-t-il, qu'on pourroit dire que ceux qui se nourrissent des choses semées & recueillies, sont eux-mêmes semés & recueillis. Ainsi, y a-t-il de l'impossibilité, que des choses semées & recueillies dans les champs se convertissent dans la chair de Christ, qui n'a été ni semé, ni recueilli?

2. Pour tourner encore plus en ridicule l'objection de *Berenger*, il disoit, que ce n'étoit pas le pain qui étoit semé, mais le grain. Je ne sai pas si *Berenger* repliqua à ces réponses; mais s'il ne le fit pas, ce n'est pas, sans doute, qu'il ne le pût faire aisément. Je ne rapporte pas les réponses de *Guitmond* aux passages de *S. Augustin*; comme aux passages tirés de la Doctrine Chrétienne ch. 3. c. 16. &c. Mais on peut juger aisément de la bonté de ses réponses, par ce que nous avons dit.

Dans le troisieme Livre,

1. Il rapporte des passages des Peres, qu'il croit favorables à ses sentimens: mais en citant le passage de *S. Augustin* sur le Ps. XXXIII. où ce Pere dit que J. Christ se portoit dans ses mains, il a oublié, (sans-doute par mégarde) ce que dit cet Evêque, qu'il se portoit, *quodammodo*, en quelque maniere.

2. Il joint aux passages des Peres, des miracles: il rapporte ce que dit l'Abbé *Daniel*, d'un vieillard qui ayant quelques doutes sur le Corps de J. Christ, pria le Seigneur qu'il dissipât ses doutes; & qu'à l'heure du Sacrifice, il vit un Ange qui immoloit un enfant sur l'Autel, & qui lui donnoit une portion de cet enfant tué. L'Abbé ajoute, que ce pauvre vieillard, épouvanté, n'osa pas prendre ce qu'on lui présentoit; mais qu'il obtint par ses larmes l'espece du pain. Il apporte encore un autre miracle, que plusieurs personnes croiront comme le premier.

3. Il accuse *Berenger* de nier que Jesus-Christ soit entré, les portes étant fermées. Il y a peu d'apparence, que *Berenger* ait nié cela; mais sans-doute il nioit, que Jesus-Christ fût entré les portes demeurant fermées; il croyoit que les portes s'ouvrirent, lorsque le Seigneur voulut entrer.

4. Il dispute ensuite contre ceux qui soutiennent l'Impanation par les paroles de Jesus-Christ, qui n'a pas dit; *Mon corps est ici caché*; mais, *Ceci est mon corps*, par *S. Ambroise* & par le Canon de la Messe, où l'on demande à Dieu, que notre oblation devienne le Corps & le Sang de son Fils; & non pas, qu'il s'y vienne cacher.

5. Sur ce que tous ceux qui soutenoient, ou le sentiment de *Berenger*, ou l'Impanation, objectoient, qu'il n'est pas vraisemblable que le Corps

An. de N. S. 1060.

pag. 456.  
pag. 456.

pag. 460.

An. de Corps de J. Christ ait la couleur & N. S. le goût du pain; 1060.

pag. 462. *Guimond* répond, que *Jesus-Christ* a eu égard à l'infirmité humaine, afin que les hommes ne fussent point rebutez par la vue de la chair humaine, & du sang; que le Sauveur du monde s'est présenté sous diverses figures, & qu'il fut transfiguré sur la montagne.

pag. 461. 6. Il dit, que si la parole d'*Elie* a fait descendre le feu du Ciel; la parole de *Christ* pourra changer les apparences des élémens; & il répète ce qu'il avoit déjà dit.

7. Il dit que celui qui, d'une parole, a pu créer toutes choses, pourra aussi, d'une parole, changer les choses qu'il a créées.

pag. 464. 8. Il distingue deux sortes de manducation; une corporelle, & une spirituelle. Il dit, que les justes reçoivent le corps de *J. Christ* de ces deux manieres; mais que les méchans ne le reçoivent que de la premiere, quoiqu'ils le reçoivent véritablement.

pag. 465. 9. Il combat ceux qui disoient, qu'une partie du pain consacré n'étoit point changée au Corps de *Jesus-Christ*, à cause de ceux qui sont indignes de le recevoir. 1. Parce que personne ne pourroit assurer que ce qu'il prend, & tout le peuple, fut le corps de *Christ*; & qu'ainsi ce seroit une témérité au Prêtre de dire, *Ceci est le Corps de J. Christ*; & au peuple, de répondre, *Amen*. 2. Parce que, si un méchant Prêtre consacroit une Hostie qu'il doit recevoir entiere lui seul, il n'y auroit point de changement, ni de consécration; & qu'ainsi l'iniquité du Prêtre l'emporteroit sur la vertu des paroles de *J. Christ*; & parce que la créance de l'Eglise, qui est persuadée que les paroles du Sauveur operent également par les bons & par les mauvais Ministres, se-

roit absolument fausse.

10. Il dit, que le Corps de *Jesus-Christ* incorruptible ne peut point être changé de nouveau, au pain & au vin.

11. Il dit que les *Berengariens* sont en trop petit nombre, pour être l'Eglise de Dieu.

Nous parlerons ailleurs, à l'année 1080, des autres Ouvrages de *Guimond*.

Le Pape *Nicolas* accorda, cette année, un Privilege aux Religieuses de *Ste. Felicite*, près de Florence; & *Edouard* Roi d'Angleterre lui ayant envoyé une Ambassade, avec des Lettres pour lui demander la confirmation de certains Privileges, il la lui accorda.

Il se tint un Concile à *Vienne* dans les Gaules, le lundi dernier jour de Janvier.

Il se tint un autre Concile à *Tours*, le Mercredi 1. de Mars; c'est le II: & il fut assemblé par *Etienne* Cardinal, & Légat du Pape *Nicolas II.* dans lequel on fit dix Règlemens.

Le 1. Que tous ceux qui donneroient de l'argent pour quelque Dignité Ecclésiastique, en seroient déchus pour toujours.

2. Que si quelque Evêque, ou quelque Collateur en conféroit pour de l'argent, il seroit permis aux Clercs de s'y opposer, & de recourir au jugement des Evêques voisins, même d'en appeller au S. Siege.

3. Qu'on ne pourra vendre aucun nouveau Bénéfice, ni aliener aucun bien d'Eglise.

4. Que personne n'achetara des Laïques, aucun Bénéfice.

5. Qu'une même personne ne pourra avoir deux Bénéfices dans différentes Eglises.

6. Que les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, qui, sachant l'interdit du Pape *Nicolas*, ne se sont pas abs-

An. de N. S. 1060.

*Leo Offi. l. III. Chr. Offi. c. 14. Baron. Nicas II. accorde un privilege aux Religieuses de Ste. Felicite. Concile à Vienne. Concile à Tours. Concil. T. IX. p. 1108. Dach. Notis ad vitam Lanfranci. T. IX. Concil. Labb.*

An. de  
N. S.  
1060.

tenus de leurs fonctions, quoiqu'ils fussent engagez dans un commerce honteux avec des femmes, ou qui ne s'en abstiendront pas dans la suite ayant connoissance de cet Interdit, seront déposés, sans esperance de rétablissement.

7. Que les Clercs qui porteront les armes, perdront leurs Bénéfices & leurs rangs.

8. Que les Laïques, qui vendront ou disposeront des biens d'Eglise, seront excommuniés.

9. Que ceux qui ont épousé leurs parentes, ou celles qui ont eu commerce avec leurs parens, & qui ne veulent pas les quitter, ni faire pénitence, seront séparés de la communion, & chassés de l'Eglise.

10. Que ceux qui quittent l'Etat Monastique, seront aussi séparés de la communion de l'Eglise, comme des Apostats.

Les Règlements du Concile de Vienne étoient absolument les mêmes, excepté la date & le nom de la Ville & de l'Eglise; ce qui fait croire que le Légat apportoit ces Canons de Rome. Il ne reste que les trois premiers, sous le titre du Concile de Vienne.

Concil.  
T. LX.

Il se tint un autre Concile à Avignon par Hugues Abbé de Clugni Légat, & par l'Archev. d'Arles &c. où Gerard nommé le Chevrier, qui avoit été élu Evêque de Sisteron, fut consacré par le Pape Nicolas. (Bouch. Hist. de Provenc. l. 9. Sect. 1.) Mais on dit que ceux de Sisteron ne voulurent point le recevoir; & qu'il fut bien accueilli par ceux de Forcalquier.

Baronius parle dans cette année, du Concile tenu à Jacca, en Arragon; mais il vaut mieux le rapporter à l'an 1063.

Siege de  
Rhegio.  
Histoire  
de Sicile

Quelques Historiens mettent aussi dans cette année, le Siege de la Ville de Rhegio, d'où dépendoit tout

le reste de la Calabre. Robert & Roger, deux fils illustres de Tancrede, avoient déjà commencé à assiéger les années précédentes: mais ils la presserent plus cette année. Les assiégés firent des merveilles; mais la valeur de Roger, qui renversa d'un coup de lance un Géant, les effraya si fort, qu'enfin ils se rendirent; & Robert y entra en triomphe, & se fit d'abord proclamer Duc, & s'y arrêta.

Pour Roger, il alla continuer ses conquêtes dans la Basse Calabre, & il y prit d'abord tout ce qui restoit à conquérir. Ainsi la Calabre fut par-là entièrement réduite à l'obéissance des Normans, par la valeur de deux freres, à qui l'on ne pouvoit résister lors qu'ils étoient unis.

Ils avoient un frere nommé Serlon, qui étoit resté en Normandie avec leur pere, & qui s'y fit distinguer par plusieurs actions de valeur. J'en rapporterai une.

Ayant tué un grand Seigneur, il s'étoit retiré en Bretagne, sans qu'on eût pu le remettre en grace avec Richard III. pere du fameux Guillaume le Conquérant: mais il s'y remit lui-même, par une aventure fort singuliere. Le Duc Richard assiegeoit une Place appelée Tilières, qui étoit sur les confins de la France & de la Normandie. Un François qui la commandoit, avoit invité les Normans à terminer la querelle par un combat particulier. Personne n'osoit se commettre avec lui. Le Duc Richard l'avoit défendu, couvrant, par sa prudence, la crainte qu'il avoit d'un si terrible ennemi. Serlon apprit cela en Bretagne; & piqué de la honte qu'essuyoit par-là sa Nation, il résolut de l'effacer; & il vint se présenter, dès la pointe du jour, à la porte de la Ville assiegée, & déclara qu'il acceptoit le défi.

An. de  
N. S.  
1060.

et de  
Naples.  
p. 130.  
Malat.  
l. 1. c. 34.  
L'ile est  
prise.

Hist. de  
Sicile etc.  
p. 133.  
La Calabre con-  
quise.

Serlon.  
Action  
de va-  
leur.  
Hist. de  
Sicile  
p. 138.  
139.

Le

An. de  
N. S.  
1060.

Le redoutable François parut, lui demanda son nom avec dédain, le méprisa; mais *Serlon* le défüt aussitôt; & l'ayant terrassé, lui coupa la tête, la mit au bout de sa lance, & la porta en triomphe au travers du Camp de ses compatriotes, qui ne pouvoient revenir de leur étonnement & de leur joye; après quoi il disparut. Le Duc envoya des gens pour le suivre, & pour découvrir à qui il avoit cette obligation; quand il l'eut su, il lui pardonna tout ce qui s'étoit passé, & le rappella. *Serlon* revint; le Duc alla au-devant de lui, l'embrassa, & lui fit mille caresses, le rétablit dans ses biens, & lui en donna de plus grands.

Mais quittons *Serlon*, & revenons à *Robert* & à *Roger*. Tous deux firent le dessein de conquérir la Sicile, & de la délivrer des mains des Sarrasins.

Au commencement, cette Ile étoit dominée par divers Tyrans, qui regnoient seulement dans quelques Villes particulières. Avant les Romains, aucun Prince ne fut Souverain de toute l'Ile. *Denys* se rendit maître de Syracuse; *Agathocles*, & *Hieron* en furent maîtres aussi; & depuis, la Sicile fut long-tems le théâtre de la guerre entre les Carthaginois & les Romains: mais les derniers en restèrent enfin paisibles possesseurs. Dans la décadence de l'Empire Romain, elle fut pillée par *Genseric* Roi des Vandales, & usurpée depuis par les *Goths*. *Belisaire*, ce fameux Général de *Justinien*, la leur reprit vers l'an 536, & la remit sous la domination de l'Empire d'Orient. *Gregoire III.* irrité contre *Leon Isanrique*, prétendit dispenser les sujets, que cet Empereur avoit en Italie, de l'obéissance qu'ils lui devoient. Mais la Sicile demeura encore attachée à ses premiers Mai-

tres, jusqu'à ce que les Sarrasins s'en emparassent. Après y avoir regné 200 ans, *Maniaces*, secouru des fils de *Tancrede*, en conquit une bonne partie. Ceux qui lui succederent, laisserent reprendre les Villes de la Sicile, aux Sarrasins. C'est pour les chasser, que *Roger* se mit en campagne.

Il s'embarqua avec une bonne troupe des siens, passa le Détroit, & vint descendre vis-à-vis de *Messine*. Les soldats sortirent d'abord pour l'accabler: *Roger* fit semblant de fuir, pour les attirer; après quoi il fit faire volte-face à ses gens, qui donnerent tête baissée sur les ennemis. Ceux-ci regagnerent la Ville; mais il y en eut un grand nombre qui furent mis en pieces. *Roger*, content de ce petit commencement, revint à *Rhegio* trouver son frere, & lui réciter ce qu'il avoit fait. Nous verrons ce qui arriva dans la suite.

*Constantin Ducas*, qui dès l'année précédente avoit été fait Empereur, au commencement de son regne pensa être noyé, par la trahison de quelques-uns de ses sujets: mais heureusement, ceux qui devoient le faire, eurent peur. Il se vançoit d'être descendu des anciens *Ducas*: mais *Zonaras* ne le croit pas; cependant, il loue sa piété & sa justice.

*Nicephore Bryenne* dit qu'il rendoit la justice par lui-même, sans considérer la qualité des personnes; & que marchant dans le chemin royal, sans se détourner ni à droite ni à gauche, il se rendoit terrible aux injustes & aux violens, & qu'il se faisoit chérir aux gens de bien. Il ajoute encore, que cet Empereur témoigna toujours une parfaite reconnoissance à son prédécesseur, qui, contre toute sorte d'espérance, recouvra sa santé, depuis qu'il eut

An. de  
N. S.  
1060.

*Hist. de  
la Sicile*  
pag. 149.

*Malas.*  
l. 2. c. 1.

*Constantin  
Ducas*  
pense être  
noyé.  
*Zonar.*  
l. XVIII.  
p. 272.  
n. 8.  
*Europ.*  
pag. 813.  
*Nicoph.*  
*Bry. c. 3.*

*Roger*  
Comte  
de Calabre  
fait le dessein  
de conquérir  
la Sicile.  
*Hist. de  
la Sicile.*  
pag. 142.  
Par qui  
posse-  
dée.

An. de  
N. S.  
1060.

eut embrassé la Profession Monastique ; qu'il lui rendit toujours de grands honneurs, l'appellant son Seigneur & son Empereur, & le faisant assoir au-dessus de lui toutes les fois qu'il le venoit voir, ce qui lui arrivoit souvent ; & qu'il confidera aussi tous les proches, sa femme, son frere, & les enfans. Mais il négligeoit fort les affaires de la guerre : ainsi les ennemis de l'Empire firent diverses irruptions.

Quinfin  
Arche-  
vêque  
d'Yorck  
meurt.  
*Mal-  
mesb.  
Pontif.  
l. 3.  
p. 272.  
Vita S.  
Vulst.  
sec. 6.  
Bened.  
part. 2.  
p. 847.  
Roger.  
Annal.  
p. 445.*

*Quinfin* Archevêque d'Yorck mourut le 22. de Décembre ; & *Aldrede* Evêque de *Worcester* se fit élire, par argent, pour lui succéder ; gardant toujours l'Evêché de *Worcester*. Etant venu à Rome accompagné de deux Evêques, *Gison* de *Wells*, & *Gautier* d'Herefort, & de *Tostin* Comte de Northumberland fils de *Godwin*, & beau-frere du Roi *Edouard* ; le Pape reçut très bien le Comte, le fit seoir auprès de lui dans un Concile qu'il tenoit contre les Simoniaques, accorda aux deux Evêques la confirmation de leurs Dignitez : mais à l'égard d'*Aldrede*, qui fut trouvé Simoniaque & ignorant, & qui ne vouloit point renon-

cer à l'Evêché de *Worcester*, il fut entierement dépouillé de tout emploi. Comme ils s'en retournoient, ils furent attaquez par des Voleurs, dont *Gerard* Comte de *Galere* étoit le Chef, qui ne leur laisserent que leurs habits. Ils retournerent à Rome ; & le Comte *Tostin* déclara, que les Nations éloignées ne devoient pas craindre les Excommunications du Pape, puis que les Voleurs, qui étoient si proches, s'en moquoient ; & que si on ne lui rendoit ce qu'on leur avoit pris, le Roi d'Angleterre ne payeroit plus le tribut à S. *Pierre*, & on regarderoit le Pape comme d'intelligence avec les Voleurs. Les Romains furent effrayez de cette menace, & persuaderent au Pape d'accorder à *Aldrede* l'Archevêché, & le *Pallium* : il le fit, en lui ôtant pourtant l'Evêché de *Worcester*, qui fut donné quelque tems après à *Vulstan*, & il chargea de présens les Anglois. J'ai parlé ailleurs de cet *Aldred*. Quelques-uns croyent pourtant, que cela n'arriva que l'année suivante, dans un autre Concile.

An. de  
N. S.  
1060.



L'an 1061. de N. S. Le 3. de Constantin Ducas. Le 6. de Henri IV. Empereur. Le 2. de Philippe I. Roi de France. Le 1. d'Alexandre II. Pape. Indiction XIV.

Spigne  
meurt.  
Ladislas  
lui suc-  
cede.  
*Calvi-  
sus.  
Fleuri I.  
désait  
l'Arche-  
vêque  
de Co-  
logne &  
est tué.*

*Spigne* ou *Zpitznive*, Duc de Bohême, ayant régné six ans, mourut le 28. de Janvier, & eut pour successeur son frere *Vradiflas*, ou *Ladislas*. *Florent*, *Floris*, ou *Fleuri*, I. de ce nom, Comte de Hollande, fils de *Thierry III.* désit dans cette année l'Archevêque de *Calogne*, l'Evêque de *Liege*, le Comte de *Louvain*, & plusieurs autres Princes liguez, qui lui avoient fait la guer-

re ; mais après le combat, s'étant couché sous un saule, il fut surpris & tué. D'autres mettent cet événement à l'année suivante.

Il y eut une guerre civile entre *André* Roi de Hongrie, & *Bela* son parent, ou son frere ; [car les sentimens sont partagés,] qui, n'étant pas satisfait de la part qu'il avoit au Gouvernement, avoit fait revolter les Hongrois. *André*

Guerre  
entre  
*André*  
Roi de  
Hongrie &  
*Bela*.  
*Calvis.  
ex Mech.  
Lamb.  
in Chr.  
p. 166.*  
en-

An. de N. S. 1061. envoia sa femme & son fils *Salomon* en Allemagne, demander du secours à l'Empereur, qui lui en envoia aussi-tôt, sous la conduite de *Guillaume Marquis* de Thuringe. Le Marquis dans le premier combat battit les Hongrois; mais ayant rassemblée leurs troupes, ils vinrent assieger ce Marquis; & on dit que l'ayant contraint à faire une sortie, le Roi *André* fut foulé aux pieds des chevaux. L'Evêque qui l'accompagnoit, fut tué; & toute l'Armée fut défaite; & le *Marquis* s'étant défendu assez longtems, fut contraint de se rendre, & fut renvoyé par les Hongrois, à cause de sa valeur, pour être Médiateur d'une paix avec l'Empereur. On ajoute même, que *Joas* fils de *Bela* pria son pere de faire alliance avec lui. Quelques-uns disent, que *Bela* mourut aussi cette année.

Le Roi André foulé aux pieds des chevaux.

Après la mort des deux fils de *Stencbil II.* dont j'ai parlé à l'année 1059. les Suedois choisirent *Ingo III.* qui ne ceda à son prédécesseur, ni en pieté, ni en justice. Il défendit par une Loi expresse, qu'on sacrifiât aux faux Dieux. Il voulut reprimer plusieurs petits Seigneurs, qui tyrannisoient le peuple: mais il succomba dans cette entreprise; les mécontents le surprirent dans sa maison, & l'y massacrerent inhumainement.

Nicolas II. meurt.

*Nicolas II.* Pape, ayant tenu le siege deux ans, six mois, & vingt-cinq jours, mourut à Florence le 22. de Juillet.

Leo Osi. l. 3. c. 20. Baronius.

On a quelques Lettres de ce Pape, qui ne sont pas fort considerables. L'une est à *Gervais* Archevêque de Rheims, où il l'exhorte de donner quelques avis à *Henri I.* Roi de France. Il y en a une autre à *Edouard* Roi d'Angleterre, sur les privileges de l'Eglise de Westminster. Il y en a une à *Anne* Reine de

Tom. I.

France, où il loue sa pieté; une autre aux Evêques de France. On dit qu'il lavoit tous les jours les pieds à douze pauvres; & que s'il ne l'avoit pas fait le jour, il le faisoit la nuit. C'est ce que *Pierre Damien* rapporte, sur le témoignage de *Mainard* Evêque de *Ste. Rufine*.

An. de N. S. 1061.

La mort de ce Pape fut suivie de grandes contestations. Il se forma deux grands Partis, qui ne purent jamais s'accorder.

Conteil. T. IX. p. 1092. Ciacon. Plat. Pagi. Contestations après la mort du Pape. Maimb. décad. de l'Emp. p. 178. Leo Osi. Ciacon. Plat. in Lambert. Censin. Herm. a. 1061. Petr. Dam. opusc. IV. Chro. Cassin. l. III. c. 21.

*Hildebrand*, qui souffroit impatiemment que l'élection des Papes dépendit de la volonté des Empereurs, crut que la minorité de *Henri* seroit favorable pour secouer ce joug; & comme presque tous les Cardinaux étoient pour lui, & la plus grande partie du Clergé & du Peuple, il leur persuada sans peine qu'il faloit prendre cette occasion pour élire un Pape, sans le consentement du Prince. D'autre côté, les Comtes de *Tuscanelle* & de *Galerie*, & tous les autres de leur faction, que les Normans avoient soumis au Pape, & qui vouloient se rétablir en gagnant le jeune Empereur, se joignirent au Cardinal *Hugues*, Allemand de nation, avec ce grand nombre de partisans qu'ils avoient toujours eus à Rome; & soutinrent que, selon l'usage reçu & autorisé par le Décret de *Nicolas* au Concile de Rome, on ne pouvoit créer de Pape sans le consentement de l'Empereur. Ceux-ci protesterent de nullité, de tout ce qu'on pouvoit faire au contraire, & envoyerent en Allemagne leurs Députez, qui se joignirent aux Envoyez des Députez de Lombardie, lesquels étoient en ce tems-là la plupart Simoniaques & concubinaires, ou mariez; & qui avoient résolu de demander pour Pape à l'Empereur, un de leur Corps, qui les laissât vivre à leur mode.

V v

Hil.

An. de  
N. S.  
1061.

Pot.  
Dam. in  
Dial. De-  
fens. et  
Advoc.  
Acta  
Nicol.  
Arag.

*Hildebrand*, & ceux de son Parti, craignant que le Parti opposé ne les détruisit à la Cour de l'Empereur en les faisant passer pour des séditieux & des rebelles, députèrent de leur côté *Etienne* Moine de Clugny, que le Pape défunt avoit fait Cardinal: mais les autres rendirent cette Légation inutile, par le crédit du Chancelier *Guibert de Parme*, que les Evêques Lombards avoient gagné, & qui avoit une grande autorité sous l'Imperatrice *Agnès*, dont il étoit la créature. Le Chancelier fit avoir une audience favorable aux Députés des Comtes Romains, qui présentèrent au jeune Prince, comme de la part du Sénat, du Peuple, & du Clergé de Rome, une Couronne d'or, avec le titre de *Patrice de Rome*, de la même manière qu'on l'avoit donné au grand *Othon*, & à *Charlemagne*.

Ensuite ils demanderent, que selon le droit qui étoit acquis à tous ses augustes Prédécesseurs, il lui plût de choisir un sujet qui fût digne de remplir le Siege, pour réparer les fautes que le Pape *Nicolas* avoit faites par sa conduite violente & tyrannique. Le Chancelier persuada à l'Imperatrice *Agnès*, qu'il y alloit de son honneur, & du bien de l'Etat, de maintenir les droits de l'Empereur son fils. Sur quoi ce Prince, qui étoit alors vers le haut-Rhin, résolut, par l'avis du Chancelier, de tenir à *Bâle* une Assemblée des Evêques de Germanie, & de ceux de Lombardie. Ce fut là que ce jeune Prince, qui n'avoit que 9 à 10 ans, fut ravi de paroître sur son Trône, revêtu des Habits Royaux, avec cette belle Couronne que les Ambassadeurs de Rome lui avoient présentée, & de s'entendre proclamer *Patrice des Romains*.

Le Cardinal *Etienne* arriva alors, de la part des Cardinaux; mais on

Concil.  
T. IX.  
p. 1155.

Dupin.

ne voulut pas seulement lui donner audience. Il la sollicita, cinq ou six jours; mais voyant qu'on le jouoit, il s'en retourna à Rome, pour y rendre compte de sa commission, qui avoit si mal réussi. Sur quoi le Cardinal *Hildebrand* fit comprendre à ceux de son Parti, qu'ils ne devoient pas attendre davantage à élire un bon Pape, de peur que s'ils se laissoient prévenir, on ne fit retomber sur eux le blâme d'avoir fait un Schisme, en opposant un nouveau Pape à celui qu'on avoit déjà créé; ajoutant, qu'il en falloit choisir un qu'on pût raisonnablement présumer qui seroit agréable au Prince, & qu'on n'en pouvoit choisir un plus propre qu'*Anselme* Evêque de Luques, qui avoit été nourri dans la Cour de l'Empereur *Henri III*. Aussi il fut élu, d'un consentement général; & il alla prendre possession de la Chaire Pontificale, sous le nom d'*Alexandre II*.

Dès qu'on fut à *Bâle* ce que l'on avoit fait à Rome, toute l'Assemblée qui s'étoit hautement déclarée pour les Députés de Rome, & pour les Evêques de Lombardie, & qui avoit déjà cassé tous les Décrets que le feu Pape *Nicolas* avoit faits pour arrêter le cours de leurs désordres, s'écria, que c'étoit une manifeste entreprise contre les droits de l'Empereur, sans la volonté duquel on ne pouvoit créer un Pape; & que pour maintenir un si beau droit, il en falloit faire un qui fût reconnu dans ce Concile pour le vrai Pontife Romain.

Sur cela le Chancelier *Guibert* de Parme, & les Evêques de Plaifance & de Verceil proposèrent *Cadalous Pallavicin*, Evêque de Parme; ce qui étant approuvé par le jeune Prince, & par l'Imperatrice sa mère, il fut élu Pape tout d'une voix, le 28. d'Octobre. Cet Evêque n'eut pas

An. de  
N. S.  
1061.

ALEX  
ANDRE  
II. élu  
Pape.

Cette  
élection  
défap-  
prou-  
vée, &  
Cada-  
lous élu  
Pape.

sous le  
nom  
d'Hono-  
rius II.

An. de  
N. S.  
1061.

Alexan-  
dre se  
retire de  
Rome.

Otto Fri-  
sing. l. 6.  
c. 44.  
Acta  
Card.  
Arog.  
Pet.  
Dam. Ep.  
Ciacco-  
nius.

pas plutôt reçu le Décret de son élection, qu'il prit à *Parme* les Ornaments Pontificaux, avec le nom d'*Honorius II.* & il résolut d'aller promptement à Rome, pour y prendre possession du Siege. Il fit distribuer de l'argent aux plus considérables d'entre ceux qui reconnoissoient le Pape *Alexandre*, & fit prendre les armes aux Lombards. Cela fut causé qu'*Alexandre* se retira de Rome, où il ne se crut pas en sûreté, parce qu'outre les factieux qui tenoient le parti des Comtes, il voyoit que plusieurs des siens mêmes s'étoient laissés corrompre par l'argent de *Cadalous*. Il s'alla donc réfugier en *Toscane*, sous la protection du Duc *Godofroy*, & de sa femme la Princesse *Beatrix*. Cependant, *Cadalous* paroissant tout d'un coup devant Rome lorsqu'on l'y attendoit le moins, campa dans les prairies de *Neron* vers la porte *Angelique*, esperant que ceux qu'on avoit gagnés, la lui feroient ouvrir: mais il fut trompé dans son attente; car le peuple, qui n'étoit pas de cette faction, courut promptement aux armes, & se saisit de cette porte. Il eut même tant de courage, que bien loin de l'ouvrir à l'Antipape, ce fut par cette même porte qu'il fit sur lui une furieuse sortie, croyant le surprendre, & lui tailler en pieces ses troupes. Il est vrai que ces pauvres gens, qui étoient fortis brusquement, & avec peu d'ordre & en tumulte, furent battus & repoussés avec une perte assez considérable.

*Cadalous* n'eut pas longtems le plaisir d'avoir remporté ce petit avantage sur une populace mal armée: car le Duc *Godofroy* étant entré alors dans Rome avec ses troupes aguerries, en sortit peu de tems après, en bataille; & donna avec tant de vigueur & de conduite sur les Schismatiques, qu'après en avoir

taillé en pieces la plupart, il contraignit le reste de prendre la fuite, & de se sauver dans leur Camp, où l'Antipape n'auroit pas pu éviter d'être pris s'il n'eût gagné, à force de prieres & d'argent, quelqu'un des Officiers de l'Armée victorieuse, qui lui donna moyen de s'évader. Ceci n'arriva que l'an 1062.

Dès que *Cadalous* eut été fait Pape dans le Concile de *Bâle*, *Pierre de Damien* lui écrivit une Lettre, qui commence d'une maniere fort singuliere. „Celui, dit-il, qui ne „châtie pas un enfant qui dérobe „des œufs, a la douleur de le voir „un grand voleur. Il parle ensuite „du Roi *David*, qui, pour n'avoir „pas châtié *Abfalom*, pensa perdre „par ce fils barbare, la Couronne „& la vie. Ensuite il dit, que „l'Eglise de Rome l'ayant épargné, „elle a la douleur de voir ce qu'il „a fait. De là il s'emporte beaucoup sur ce qu'il s'est fait élire „Evêque de Rome; ou du moins, „de ce qu'il l'a souffert. Il veut „qu'il s'applique les passages qui se „trouvent dans le Prophete *Jéré-* „mie: *Maudit soit le jour auquel je „fus né; que le jour auquel ma mere „m'enfanté ne soit point béni*, &c. Il „l'accuse d'être aussi coupable qu'un „homme qui auroit souillé le lit „d'un autre, parce qu'il a été élu „le Siege étant déjà rempli par un „Pape; & il lui applique ce qui est „dit *Jérémie XXIII. v. 2. Vous avez dispersé mes brebis*, &c. *A cause des Prophetes, mon cœur est brisé*, &c. Il le blâme, de ce qu'il n'a pas été élu par les Cardinaux, ni par le Clergé & par le Peuple de Rome; mais par deux Evêques de mauvaise vie, & qui n'avoient aucun droit à cette élection. Il lui applique un passage d'*Ezechiel*. „Il l'accuse d'être un larron, de dissiper le Troupeau du Seigneur.

An. de  
N. S.  
1061.

*Baronius:*  
*Pier.*  
*Dam.*  
*Ep. l. I.*  
*ep. 20.*

*Jer. xx.*  
*14. 15.*  
*16.*

An. de  
N. S.  
1061.

„ Il cherche des mysteres sur son  
„ nom de *Cadalous*. Il le menace  
„ qu'on lui ôtera sa Mitre, par un  
„ autre passage d'*Ezechiel*. Il com-  
„ pare les deux Evêques qui l'ont  
„ élu, aux deux Vieillards de *Su-  
„ zanne* ". On ne peut pas faire  
„ plus d'exclamations, & on n'a ja-  
„ mais vu tant d'emportemens. Ce  
„ Cardinal veut émouvoir le Ciel &  
„ la Terre; & ne se contentant pas  
„ de déplorer en prose le malheur  
„ du Siege Papal, il le fait en vers de  
„ toutes sortes, petits & grands.

*Hac Sedes Apostolica*

*Orbis olim gloria*

*Nunc, proh dolor! officeris*

*officina Simonis, &c.*

O Siege Apostolique, autrefois la  
gloire du Monde, tu deviens mainte-  
nant, ô douleur! la boutique de *Si-  
mon*, &c.

Il le menace même, qu'il mourra  
dans l'année.

*Cæpto morieris in anno.*

. Ce qui n'arriva pourtant pas; &  
il dit ensuite, qu'il n'avoit pas parlé  
de sa mort naturelle, mais de sa dé-  
position.

Pierre  
de Da-  
mien  
deman-  
de de se  
retirer  
dans sa  
solitude.

*Pierre Damien* ne se contenta pas  
d'en écrire à *Cadalous*: mais encore  
il en écrivit au Pape *Alexandre*, &  
à *Hildebrand* Archidiacre, où il com-  
pare *Cadalous* avec *Simon le Magicien*.  
Ensuite, ayant su que le Pape *Ale-  
xandre* étoit hors de Rome, il l'alla  
trouver, pour lui remettre entre les  
mains ses Emplois, voulant s'en re-  
tourner dans sa solitude. *Hildebrand*  
s'y opposa fortement, connoissant  
combien il étoit utile à l'Eglise Ro-  
maine: c'est pourquoi *Damien* lui  
écrivit une Lettre, où il l'appelle la  
*Verge d'Assur*, & un *Saint Satan*. Il

l'appelloit *Satan*, parce qu'il s'op-  
posoit à sa décharge; & il le nom-  
moit *Saint*, parce qu'il étoit per-  
suadé que ses intentions étoient bon-  
nes, & qu'il agissoit par un princi-  
pe d'affection. Cependant, on ne  
put détourner le dessein de *Damien*,  
quoique les Papes dans la suite n'ayent  
pas laissé de l'employer. C'étoit un  
Ecclésiastique extrêmement sévère:  
car il ne pouvoit souffrir qu'un Evê-  
que jouât aux échecs; & il imposa  
une pénitence à un Evêque qui avoit  
joué à ce jeu. On dit que dans sa  
solitude, il faisoit des cuilleres de  
bois, pour se divertir. Au reste,  
nous verrons dans l'année suivante,  
ce qui arriva à l'occasion des deux  
Papes.

Cette année, le Pape *Alexandre*  
fit *Hildebrand* son Chancelier. On  
ne peut pas plus louer un homme,  
que le louent les Auteurs que cite  
*Baronius*. Si on les en croit, *Hil-  
debrand* connoissoit les pensées des  
cœurs; il prédisoit l'avenir; ceux  
qui avoient quelque talent pour la  
Poésie, faisoient des vers à sa louan-  
ge. Tout cela sentoit fort le Papat  
futur. Il établit aussi *Herlembaud*,  
(qui s'étoit si fort déclaré à Milan  
contre les Simoniaques & contre les  
Prêtres mariez, & qui étoit venu à  
Rome) *Défenseurs de la Ste. Eglise*;  
& le Pape *Alexandre* lui remit un  
Etendart, pour reprimer les Héré-  
tiques. Les Papes donnoient ainsi  
des Etendarts à ceux qui avoient  
dessein de combattre contre les Infide-  
les, les Schismatiques, & les Héréti-  
ques.

Nous avons vu l'année précéden-  
te, ce qu'avoit fait *Roger* à l'égard  
de *Messino*, & comment il s'étoit  
retiré à *Rbegio*. Cette année, les  
*Messinois* Chrétiens vinrent implorer  
son secours, exposant la maniere  
cruelle dont les Sarrasins les trai-  
toient. Le Comte les regut fort hu-

An. de  
N. S.  
1061.

Sa ri-  
gueur &  
son au-  
térité.

Ne veut  
pas  
qu'un  
Evêque  
joue aux  
Echecs.

*Hilde-  
brand*  
Chancel-  
lier du  
Pape.  
Son  
éloge.

*Baronius*  
ex *Wilhel.*  
de *gestis*  
*Reg. Ang.*  
l. 3.

*Syr.*  
*Præb.*  
in *vita*  
*Arialdi*  
*Martyr.*

*Histoire*  
de *Sicile*  
& de *Na-  
ples*.  
p. 147.

An. de  
N. S.  
1061.

humainement, & les renvoya dans la Ville, pour y ménager ce qui pouvoit contribuer à faire réussir leur entreprise.

Il y eut aussi un Officier Sarrafin Gouverneur de *Catane*, nommé *Benbumen*, qui ayant tué un grand Seigneur de la même Nation, nommé *Benacler*, & craignant la vengeance du Sultan d'*Afrique*, vint offrir ses services à *Roger*, & lui découvrir les moyens de conquérir la Sicile. *Roger* le reçut très bien, & il passa en Sicile avec une Armée, dont *Benbumen* étoit le guide. Ils vinrent dans la campagne de *Milazzo*, assez proche de *Messine*. Celui qui commandoit dans la Place, fut fort irrité de voir les Normans conduits par un meurtrier de l'un de ses proches parens, & fit une sortie pendant la nuit. Mais le Comte *Roger* le fit charger très vivement, & lui fendit la tête d'un coup de sabre; après quoi le Comte ravagea tout le pais, & retourna camper sur le bord du *Phare*, voulant faire passer à *Rbegio*, dès le lendemain, plusieurs vaisseaux chargés du butin qu'il avoit fait.

Les *Messinois* crurent que *Roger* avoit envoyé le plus grand nombre de ses gens avec les vaisseaux, pour conduire le butin; & qu'ainsi, ils pourroient aisément défaire les Chrétiens: mais il n'étoit parti aucun vaisseau; & tous les Sarrafins qui étoient sortis de *Messine* furent taillez en pieces.

L'occasion étoit belle pour assiéger la Place, lorsqu'elle étoit dans la consternation d'avoir perdu tant de gens: mais il falloit laisser prendre quelque repos aux troupes. Pendant cet intervalle, les *Messinois* reçurent du secours, & la consternation se changea en fureur. *Roger* le fut; & ne voulant pas s'exposer, il résolut de passer à *Rbegio*. Il eut

une horrible tempête à essuyer, & il fut sur le point de périr avec sa Flotte. On dit qu'ayant fait vœu d'employer une partie des richesses qu'il emportoit, à rebâtir une fameuse Eglise de S. *Antoine* qui étoit auprès de *Rbegio*, la tempête cessa. Ensuite *Robert* son frere, & lui, ayant amené une grosse Armée de la *Pouille* à *Rbegio*, y firent venir en même tems leur Armée navale.

Ces deux freres convinrent de la faire passer en Sicile; mais ils trouverent de l'obstacle. *Belchammer*, *Emir*, ou Gouverneur général du pais, avoit envoyé de *Palerme* dans le *Phare*, une Flotte beaucoup plus nombreuse que celle des Normans.

Cela embarrassa un peu le Duc *Robert*, & le Comte *Roger*. Mais ayant fait faire des prières solennelles dans l'Armée, *Roger* proposa à son frere, qu'il demeurât toujours dans le gros de son Armée, en ordre de bataille, à la vue de la Flotte ennemie, pour la tenir attentive de ce côté-là; tandis que lui, faisant un détachement imperceptible des plus vaillans hommes de leurs troupes, il passeroit le Détroit avec eux pendant la nuit, & iroit surprendre *Messine*.

Ce dessein parut trop hardi à *Robert*. Cependant, *Roger* l'exécuta heureusement, & *Messine* fut prise, au grand étonnement de la Flotte ennemie, qui ne croyoit point que les Normans eussent pu aborder *Messine*, & qui se retira toute honteuse. *Roger* envoya les Chefs de *Messine* à son frere, & le pressa d'y venir incessamment avec son Armée. Il y vint en effet; & ayant renversé tout ce qui avoit servi à la Superstition Mahometane, & fait faire de nouvelles fortifications, ils poursuivirent leurs conquêtes dans *Ramette*, qui se rendit incontinent. De là, étant passés dans la Province appel-

An. de  
N. S.  
1061.

Roger  
passe à  
Rbegio.

Hist. de  
Sicile.  
p. 155.

p. 156.  
157.  
Fasul. de  
rebus Si-  
cul. l. 7.  
c. 2.  
Malat.

Messine  
prise.  
Hist. de  
la Sicile.  
p. 161.

Et en-  
tres Pla-  
ces.

p. 148.  
Malat.  
l. 2. c. 1.  
Benhu-  
men. c. 4.  
Roger  
passe en  
Sicile.

Sarra-  
fins sor-  
tis de  
*Messine*  
taillez en  
pieces.

An. de  
N. S.  
1061.

lée la *Plaine de Myle*, ils prirent sans aucune résistance *Maniace* au pied du Mont *Etbna*, qui étoit pleine de Chrétiens.

p. 163.

Ensuite ils vinrent à *Centorbi*, où ils furent mal reçus, parce que les habitans étoient déterminés à souffrir plutôt la mort, que la domination des Chrétiens; de sorte qu'il falut lever le siège, & se disposer à combattre contre une Armée ennemie conduite par *Belchammer*, composée d'environ 15000 hommes. Les Chrétiens n'étoient pas plus de 2000. Cependant, ce petit nombre fut victorieux; & on dit qu'il y eut plus de 10000 Sarrasins tuez.

p. 166.

Dès le lendemain, ils assiègerent *Enna*: mais la résistance que fit cet-

te Ville, & l'Hiver, l'obligerent à lever le siège. *Roger* se contenta de ravager le pais à *Gergento*, & le fertile pais qui étoit aux environs de *Tana*. Il alla ensuite faire un tour en *Calabre*, d'où il revint avant la fin de l'Hiver, & commença à faire de nouvelles incursions tout le long de la Mer Méditerranée.

Cette année fut fatale à *Adelman*, dont j'ai parlé ailleurs, qui a écrit une Lettre à *Berenger*, imprimée à *Louvain* l'an 1551 & 1561. & qui se trouve dans la Bibl. des Peres T. XVIII. p. 438. *Sigebert* dit aussi, qu'il écrivit une autre Lettre à *Paul* de *Mets*, par laquelle il tâche de lui faire changer de sentiment sur la matiere de l'Eucharistie.

An. de  
N. S.  
1061.

Cove



L'an 1062. de N. S. Le 4. de *Constantin Ducas*. Le 7. d' *Henri IV. Empereur*. Le 3. de *Philippe I. Roi de France*. Le 2. d' *Alexandre II. Indiction XV.*

Pierre  
de Da-  
mien é-  
crit une  
Lettre.  
*Baronius.*

**P**ierre de *Damien* écrivit encore une Lettre à *Cadalous*, plus terrible que la précédente. Il dit, que si *Ninive* se fût bien convertie après la prédication de *Jonas*, *Nabum* n'auroit pas prononcé la charge de l'Eternel contre cette Ville; & que s'il avoit profité de ses premières exhortations, il ne se verroit pas obligé de lui écrire une seconde fois. Il le compare au Mont *Vesuve*, aux soldats qui partagerent le sàye sans couture de *J. Christ*, & à tous les Tyrans; & il lui remet devant les yeux le châtiment de l'Evêque de *Plaisance*, qui s'étoit emparé du S. Siege par de semblables voyes, sous le nom de *Gregoire IV.*

Mais toutes ces Lettres auroient produit peu d'effet, s'il ne s'étoit

passé diverses choses qui affermirent l'élection du Pape *Alexandre*.

*Annon* Archevêque de *Cologne*, & plusieurs autres Princes de l'Empire, voyant qu'on se prévaloit de l'enfance de *Henri*, que sa mere gouvernoit par les conseils de *Henri* Evêque d'*Augsbourg*, avec qui on croit qu'elle avoit de grandes familiaritez, concerterent le dessein de faire enlever ce jeune Empereur.

Le Prélat invita le Prince de venir dans une Ile du Rhin, sous prétexte de lui vouloir donner un agréable divertissement sur l'eau; & de là on le fit descendre jusqu'à *Cologne*. Le jeune Prince connut qu'on vouloit le séparer de l'Imperatrice sa mere, & fit de grandes résistances, jusqu'à se jeter dans le Rhin, où il

On  
veut en-  
lever le  
jeune  
Henri!  
*Lamb.*  
*Schafar.*  
*Cont.*  
*Herm.*  
*Cont.*  
*Att.*  
*Card.*  
*Arag.*  
*Baronius.*  
*Sigeb.*  
*Gamb.*

au-

An. de  
N. S.  
1062.

auroit péri, si *Egbert* Marquis de Saxe ne s'étoit jetté après lui, & ne l'avoit sauvé.

Il fut bien-tôt appaisé, lorsqu'il se vit environné, servi, & révééré des Princes & des Grands de l'Empire, qui lui faisoient leur cour, & qu'il s'apperçut qu'on le traitoit de toute autre maniere qu'il ne l'avoit été sous la tutele de sa mere.

Alors *Annon*, pour achever l'exécution du dessein qu'il avoit formé, convoqua une Assemblée des Princes & des Officiers de l'Empire, où il fut chargé du soin des affaires durant le bas âge de l'Empereur, & l'on déposa le Chancelier *Guibert* de Parme, avec ordre de se retirer de la Cour. On donna cette Charge à *Gregoire* Evêque de Verceil.

Il en tint ensuite une autre à *Ostbor* en Saxe, composée d'Evêques & d'Abbez; où, après avoir bien examiné les raisons que le Cardinal *Pierre de Damien* avoit fait donner par écrit, on jugea, que dans l'élection du Pape *Alexandre*, on n'avoit pas choqué les droits de l'Empereur, & on condamna l'élection de *Cadalous*.

*Pierre de Damien* avoit mis ces raisons dans un *Dialogue* qu'il avoit fait, où il introduisoit un *Avocat* du Roi *Henri*, & un *Défenseur* de l'Eglise de Rome. Il supposoit, que la question de la validité des deux Elections étoit agitée devant un Concile, entre le *Défenseur* de l'Eglise de Rome, & un *Avocat* de Rome. L'*Avocat* du Roi soutient, que l'Election du Pape ne s'est pu faire sans le consentement du Roi, & qu'on lui a fait injure en intronisant *Alexandre* sans sa participation. Le *Défenseur* de l'Eglise Romaine soutient, qu'on ne lui a point fait d'injure. L'*Avocat* dit, qu'il n'est pas juste que le Peuple de Rome élise un Pape, sans son Chef, qui est

l'Empereur. Le *Défenseur* dit que si cela étoit, *Etienne*, *Xyste*, *Clement*, *Corneille*, *Sylvestre*, &c. *S. Pierre* même n'auroient pas été bien élus Papes, puis qu'ils l'ont até sans le consentement des Empereurs. L'*Avocat* dit, que cela a pu avoir lieu pendant qu'il y avoit des Empereurs Payens: mais que la chose a changé sous les Empereurs Chrétiens. Le *Défenseur* lui cite une infinité de Papes, qui n'ont pas été élus par le consentement des Empereurs. Il dit, que si l'Empereur *Maurice* a donné son consentement pour l'élection de *S. Gregoire*, & quelques autres Princes en petit nombre pour l'élection de quelques Papes, c'est le malheur des tems qui a causé ce desordre. Il lui allègue même la prétendue *Donation de Constantin*. L'*Avocat* se confesse vaincu; mais il se retranche sur ce que *Henri*, pere & prédécesseur de celui dont il soutient le droit, avoit été fait Patrice des Romains, & avoit reçu d'eux le premier rang dans l'Election du Pape, & de ce que ce privilege avoit été confirmé par le Pape *Nicolas II.* au Roi son Maitre. Le *Défenseur* reconnoit cette concession, & consent que l'Empereur jouisse de ce privilege: mais il répond, que dans le cas dont il s'agit, le Roi *Henri* étant en bas âge, l'Eglise Romaine lui a servi de Tuteur dans cette Election, & rempli le droit qui lui appartenoit, parce qu'un enfant n'est pas capable de faire ce choix; qu'ainsi, ce qu'on avoit fait à Rome ne détruisoit point le droit de l'Empereur, mais faisoit seulement voir qu'il pouvoit y avoir des occasions dans lesquelles il n'avoit point de lieu. L'*Avocat* soutenoit, qu'au moins on ne pouvoit pas nier qu'on n'eût fait injure à son Prince, en ne s'adressant pas à lui; que trois mois s'étoient écoulés

An. de  
N. S.  
1062.

Cada-  
lous  
con-  
damné  
dans un  
Concile.  
Concil.  
T. IX. p.  
1156.

Diolo-  
gue de  
Pierre  
de Da-  
mien.

Bernin.

An. de  
N. S.  
1062.

écoulez, depuis la mort du Pape *Nicolas*, jusqu'au jour de l'Ordination d'*Alexandre*; qu'il y avoit plus de tems qu'il ne faloit, pour faire venir une Pragmatique de la Cour. Le Défenseur repliquoit, que les Seigneurs Allemans, & quelques Evêques d'Allemagne mal-intentionnez contre l'Eglise de Rome, avoient assemblé une espece de Concile, dans lequel ils avoient cassé, par une hardiesse inouïe, tout ce qui avoit été fait par le Pape *Nicolas*: qu'ils n'avoient pas voulu écouter *Étienne* Cardinal-Prêtre, Légat du S. Siege; & qu'à la sollicitation du Comte *Gerard*, qui avoit été excommunié en plein Synode par le Pape *Nicolas*, ils avoient procedé à l'élection d'un sujet tout à fait indigne. Il demande là-dessus, lequel on doit plutôt reconnoître pour Pape, ou celui que les Cardinaux ont tous unanimement choisi, que le Clergé & le Peuple de Rome ont demandé, & qui a été élu dans la Ville de Rome & dans le sein du S. Siege Apostolique; ou celui qui n'a point eu d'autres suffrages pour son election, que celui d'un homme excommunié. L'Avocat se rend à ces raisons, voyant le droit de son Prince à couvert, & que celui qu'on avoit élu ne lui pouvoit pas être defagréable, parce qu'il étoit de sa Cour. Sur cela le Défenseur de l'Eglise Romaine conclut, en souhaitant que la Puissance Sacerdotale & la Puissance Imperiale s'unissent ensemble, & concourent à une même fin: que le Pape, dans le besoin, reprime les criminels par la Loi du Prince; & que le Roi ordonne, avec ses Evêques, ce qui concerne le salut des ames, suivant les Canons: que le Pape, comme le Pere, ait la préminence: que le Roi, comme un Fils unique & bien-aimé, repose toujours dans son sein; & qu'ils se

joignent pour faire refleurir la Religion.

Voilà ce que contient ce Dialogue, par rapport au differend en question: mais il y a diverses choses dans ce Dialogue, qui sont considerables.

1. Comme l'Avocat du Roi *Henri* avoit demandé si l'on pouvoit changer ce que le Pape avoit ordonné; le Défenseur lui répond, qu'on peut bien changer les Arrêts d'un homme foible & fragile, puisque Dieu a bien changé des choses qu'il avoit établies.

2. Comme l'Avocat le pressoit encore sur cela, le Défenseur de l'Eglise Romaine lui demande, s'il ne sait pas que *Pierre* & *Paul* ont été comme les Princes du Sénat Apostolique; & s'il n'a pas lu comment *S. Pierre* s'accommodoit à la foiblesse des Juifs. L'Avocat lui répond, qu'il l'a lu: mais qu'il a lu aussi comment *S. Paul* le reprit en face. Le Défenseur dit, que *S. Pierre* fit cela par compassion, & que *S. Paul* le reprit selon le droit qu'il avoit d'exercer la Discipline; & il lui apporte des exemples de la condescendance de *S. Paul*.

3. On y trouve encore, comme je l'ai déjà dit, la prétendue Donation de *Constantin*. On y voit plusieurs autres choses, que je ne rapporte pas.

Je reviens à l'Empereur *Henri*. *Agnès* sa mere, voyant qu'on lui avoit enlevé son fils, en eut tant de déplaisir, qu'elle prit la résolution de renoncer au Monde; & ayant demeuré quelque tems dans un Monastere, elle vint à Rome, où elle consacra le reste de sa vie au service de Dieu, dans les exercices d'une pénitence très austere. On peut voir la Lettre que lui écrivit *Pierre de Damien*, où il la loue extrêmement. Il la compare à la Reine de

An. de  
N. S.  
1062.

Gal. II.

*Agnès*  
se retira  
dans un  
Monastere.  
*Lamb.*  
p. 167.  
Sig. 160.  
*Baronius.*

Sa

An. de N. S. 1062.

*Saba*, qui vint vers *Salomon*. Il rapporte un cas de conscience fort singulier, qu'elle lui avoit proposé; savoir, si elle pouvoit méditer quelque Psaume, en faisant ses nécessitez; & il lui fait de fortes exhortations au détachement du Monde, & à mépriser les vanitez du Siecle.

Alexandre II. écrit à Harolde Roi de Norvege.

Le Pape *Alexandre II.* écrit à *Harolde* Roi de Norvege, afin qu'il reconnût l'Archevêque de Brême *Adalbert*, pour le Vicaire du S. Siege, & qu'il lui fût soumis en cette qualité. Il le reprit de ce que les Evêques de son Royaume, ou n'étoient pas consacrez, ou donnoient de l'argent pour l'être. Mais ce Roi ne fit pas grande consideration de ces Lettres, & persécutoit les vrais Chrétiens. Il abattit plusieurs Eglises, & il s'adonnoit aux maléfices.

Adam. l. III. c. 18. Alex. Ep. 2. T. IX. Concil. p. 116.

Il envoya le Pallium à l'Archevêque de Dalmatie.

Il écrivit aussi au Roi des Danois *Suenon*, pour demander à ce Prince le tribut que son Royaume devoit au S. Siege.

Il envoya le *Pallium* à l'Archevêque de Dalmatie & de Slavonie, & il lui donna des avis sur ce qu'il devoit faire. Le Sceau du Bref du Pape étoit un cercle fendu en quatre, en forme de Croix, avec le nom du Pape, & ayant tout autour ces mots: *Dieu m'a élevé, par la vertu de son bras. (Exaltavit me Deus, virtute brachii sui.)*

Bolland. 7. Jun. T. X. p. 40.

*Baronius* rapporte, qu'alors la Religion Chretienne avoit fait de grands progrès dans l'Esclavonie, par les soins du Prince *Gothescalc*, qui prêchoit quelquefois au Peuple, pour expliquer en Slavon plus clairement, ce que disoient les Evêques & les Prêtres.

Adam. l. 3. c. 21. La Religion Chretienne fleurit

Ce Prince étoit fils d'*Uton* un des Princes des Slaves, mauvais Chretien, qui fut tué pour sa cruauté par un Saxon transfuge. Son fils *Gothescalc*, qui étoit dans le Monastere de *Lumbourg*, où il faisoit ses

études, ne fut pas plutôt la mort de son pere, que, plein de rage, il quitta les études & la Religion Chretienne, se jetta chez les *Vinules* Payens; & avec leur secours, fit la guerre aux Chrétiens, & tua plusieurs milliers de Saxons.

*Bernard* Duc de Saxe le prit, comme un Chef de voleurs; mais ensuite l'ayant reconnu pour un homme de cœur, il le renvoya, & fit même alliance avec lui en Angleterre; & étant rentré dans le sein de l'Eglise, épousa la fille de ce Roi. Irrité contre les Slaves qui l'avoient dépouillé des biens de son pere, il leur faisoit la guerre. Mais dès qu'il fut rentré dans la possession de ses biens, il s'appliqua à la propagation de la Foi. Sous son Regne, tous les peuples des Slaves, qui appartenoient à la Province de *Hambourg*, étoient Chrétiens.

*Alexandre* Pape envoya aussi le *Pallium* à *Gebehard* Arch. de *Saltzbourg*; & il fut ensuite Légat en Allemagne, à cause du grand zèle qu'il fit paroître contre l'Empereur *Henri*, & l'Antipape.

Nous avons vu dans les années précédentes, comment *Baudouin* avoit la Régence en France, pendant la minorité de *Philippe*. Les Gascons seuls refusoient de se soumettre à cette Régence, appréhendant que *Baudouin*, avec le titre de Régent, ne fit périr son Pupile, pour envahir la Couronne, sur le prétexte qu'il avoit épousé la fille du Roi *Henri*. Il dissimula cette injure; mais quelque tems après, il mena une Armée vers les Pyrenées, feignant que c'étoit pour faire la guerre aux Sarrasins d'Espagne; & ayant passé la Guienne, il s'arrêta dans le pais des rebelles, & les rangea à la raison, sans qu'il y eût aucun sang répandu.

*Guy-Gefroy-Guillaume*, Duc d'Aqui-

An. de N. S. 1062.

en Esclavonie. Le Prince Gothescalc prêche.

Helm. l. 1. c. 23.

Monast.

Baudouin fait la guerre aux Gascons.

Guy-Gefroy assiege Xaintes.

An. de  
N. S.  
1062.

Son Ar-  
mée est  
défaite.  
L'année  
suivante  
reprend  
Xaintes.

Famine  
en Alle-  
magne.

Calvis.

ex Spang.

L'Arche-

vêque

de Ma-

yence

s'opose

à l'éle-

vation

d'Otton

frere de

Guillau-

me Mar-

quis de

Thurin-

ge.

Hierow.

Blanca

comm.

Arag.

Concil.

T. IX.

p. 1173.

Agur.

Concil.

Hisp.

T. III.

p. 226.

Concil

d'Arra-

gon.

Roger

se marie.

Prend

des Vil-

les; qui

lui font

reprises.

quitaine, crut que *Geofroy-Martel* Comte d'Anjou étant mort sans enfants, ses neveux, fils de sa sœur, n'avoient point de droit sur la *Xaintonge*. Il s'en voulut donc ressaisir, & assiegea *Xaintes*. Son Armée fut défaite par les deux freres, près de *Chef-Boutonne*. Mais l'année suivante, il en remit une autre sur pied, & leur enleva cette Ville. Les deux freres ne penserent point à la secourir; ils étoient acharnez à se faire la guerre. *Foulques le Rechin*, le cadet des deux, gagna les Seigneurs de *Touraine* & d'*Anjou*, qui trahirent son frere *Gefroy*, & le lui livrerent, avec la Ville d'Angers.

Il y eut une grande famine dans l'Allemagne.

*Guillaume* Marquis de Thuringe étant mort, l'Archevêque de Mayence ne voulut point que son frere *Otton* lui succedât, à moins qu'il ne lui payât les dimes de toute la Thuringe, ce qu'il promit; mais cela causa dans la suite de grands desordres.

*Baronius*, après quelques Auteurs, parle d'un Concile d'Arragon, pendant le regne de *Ranmir*. On tient que dans ce Concile, le Roi *Ranmir* dit: *Je loue & je confirme les Décrets de mon pere Sanche le Grand*. Mais d'autres mettent ce Concile à l'an 1034; d'autres, à une autre année.

*Roger* fils de *Tancrede* ne fut pas si heureux dans le commencement de cette année, que dans les précédentes. Il se maria avec une héritière de la famille des Ducs de Normandie, qui n'avoit pas moins de beauté que de naissance. Ensuite il prit *Petrelege*, & quelques autres Places considerables en Sicile: mais ayant été obligé de laisser le commandement général à *Benbumen* dont nous avons parlé ailleurs, pour retourner vers sa nouvelle Epouse qui le rappelloit avec de grandes instan-

ces, il eut la douleur d'apprendre que ce Général avoit été tué en trahison, & que les Normans, effrayez de la mort de *Benbumen*, avoient abandonné les Villes de *Petrelege* & de *Trainne*. De plus, il y eut de la mesintelligence entre les deux freres. Le Comte *Roger* exigeoit qu'on le mit en possession de la moitié de de la Calabre, comme on le lui avoit promis. Le Duc *Robert* vouloit qu'il se contentât des deux Châteaux de *Melito* & de *Squillace*, & de ce qu'il pourroit acquérir en Sicile; mais que pour la Calabre, il ne devoit pas y prétendre. Ils prirent les armes l'un contre l'autre, & leur guerre fut cruelle. Mais *Roger* ayant tiré son frere *Robert* de la Ville de *Gerazzo*, où il s'étoit malheureusement engagé, & où l'on étoit sur le point de le faire mourir; sa générosité fit que le Duc *Robert* lui céda toute la partie de la Calabre qui avoit fait le sujet de leur brouillerie. *Roger*, après avoir terminé ses differends avec son frere, & amassé quelque argent, passa de nouveau en Sicile. Sa seule présence commença à rétablir ses affaires. Il fut reçu à *Trainne* par les Chretiens Grecs qui y étoient; & y ayant fait une Citadelle, il y laissa son Epouse, & s'en alla assieger *Nicosie*. Mais dès qu'il fut attaché à ce siege, les Grecs de *Trainne* se souleverent, & prirent les armes contre la garnison. Le Comte ayant su cette nouvelle, revint dans la Citadelle. Les *Sarrafins* des pais circonvoisins vinrent, au nombre de 5000, au secours des habitans. La Citadelle fut serrée de près; les vivres manquoient, & la Comtesse n'avoit que du pain & de l'eau. Le Comte fit une sortie, où il pensa être pris, & où il fit des choses incroyables; mais quelque tems après, s'étant aperçu que les habitans de *Trainne* étoient si pleins de

An. de  
N. S.  
1062.

Hist. de  
Sicile &  
de Na-  
ples p.  
169. et.  
Benhu-  
men.

Roger  
repasse  
en Sici-  
le.  
Vient à  
Trainne.

An. de  
N. S.  
1062.

Hist. de  
Sicile &  
de Naples  
p. 191.

Chr.  
Mallac.  
La pre-  
miere  
expédi-  
tion des  
François  
contre  
les Mau-  
res.  
Domi-  
nique le  
Cuiras-  
sier.

de vin, & si plongez dans le som-  
meil, qu'il n'y avoit personne qui  
fut dans les postes ordinaires, il sor-  
tit de la Citadelle, força les retran-  
chemens des ennemis, fit main-bas-  
se sur eux, fit les autres prisonniers,  
mit d'autres en fuite, s'empara de  
leurs Forts, fit pendre le Chef de  
la sédition, & fit entrer une grande  
quantité de vivres dans la Citadelle;  
& s'en alla en Calabre pour amasser  
des troupes, pendant que son Epou-  
se faisoit dans la Citadelle toutes les  
fonctions d'un Commandant.

On met dans cette année, la pre-  
miere Expédition des François con-  
tre les Maures.

*Pierre Damien* perdit aussi, cette  
année, son cher ami *Dominique le*  
*Cuirassier*, qu'on appelloit ainsi à  
cause d'une cuirasse de fer qu'il por-  
toit continuellement sur sa chair,  
par pénitence. Il étoit Hermite a-  
vec *Pierre Damien*, en un lieu nom-  
mé *Luceole* en *Umbrie*; & il s'étoit  
soumis à sa direction, avec le con-  
sentement de son Prieur, nommé  
*Jean de Montefeltra*. Il se donnoit  
vigoureusement la Discipline; & pen-  
dant le Carême, il disoit trois Psau-  
tiers par jour, en se fouettant; &  
souvent il en disoit deux, sans s'as-  
soir, ni cesser un moment de se frap-  
per. Quand il se portoit bien, il  
faisoit cent genuflexions, à tous les 15  
Psalmes; c'est-à-dire, mille pendant  
un Psautier. Il lui arriva une fois,  
de réciter huit Psautiers dans un jour  
& une nuit; & il se donna des coups  
de verges à proportion. Il croyoit  
vivre en homme charnel, quand le  
Dimanche & le Lundi il mangeoit du  
fenouil avec son pain. *Pierre Da-*  
*mien* voulut un jour imiter son ami  
*Dominique*; & ayant pris des verges  
à deux mains, il récita plus de dou-

ze Psautiers en se frappant. Le bon  
*Dominique* ne se contentoit pas de  
réciter les 150 Psalmes; mais il joi-  
gnoit les Cantiques, les Hymnes,  
le Symbole de *S. Athanase*, des Li-  
tanies; & il récitoit tous les jours  
12 Psalmes, les bras en croix, 80  
fois de suite, sans intervalle, depuis  
qu'on lui eut dit qu'il pourroit ra-  
cheter un an de pénitence. Qu'on  
ne croye pas que les verges dont il se  
servoit fussent petites & foibles; el-  
les étoient fortes; & avec les verges,  
il avoit des lanieres de cuir, & il  
s'en frottoit noblement. Il avoit  
quatre cercles de fer, deux aux cuis-  
ses, & deux aux jambes; & il trou-  
va à propos d'en ajouter quatre au-  
tres. Avec toute cette affreuse & ex-  
travagante pénitence, il devint assez  
vieux, & mourut le 14. d'Octobre  
de cette année.

Ce *Dominique* aimoit si fort le fouet  
& la Discipline, qu'il se fouettoit  
aussi pour les autres. Il avoit sup-  
puté, qu'on pouvoit accomplir cent  
ans de pénitence, par 20 Psautiers,  
bien entendu qu'on le donneroit alors  
la Discipline; ainsi, dans 6 jours,  
le vaillant *Dominique* accomplissoit  
une pénitence de 100 ans. Et ayant  
prié son ami *Damien* de lui impo-  
ser mille ans de pénitence, il l'a-  
cheva presque avant la fin du Carê-  
me. Voilà un beau modele à imi-  
ter! Mais il y a peu de gens qui  
ayent acquis ce genre d'habileté à se  
fouetter, & qui aspirent à cette gran-  
de perfection; & il y a peu de gens  
encore, qui ne reconnoissent l'ex-  
travagance de ces Disciplines. Ce  
n'est pas la perfection à laquelle J.  
Christ veut que nous tendions.

Au reste, on peut voir ce que j'ai  
dit à l'année 1046.

An. de  
N. S.  
1062.

Grand  
amateur  
des Fla-  
gella-  
tions.

An. de  
N. S.  
1063.

L'an 1063. de N. S. Le 5. de Constantin Ducas. Le 8. de Henri IV. Le 4. de Philippe I. Roi de France. Le 3. d'Alexandre II. Indiction 1.

An. de  
N. S.  
1063.

Pierre de Damien va en qualité de Légat en France.

Pet. Dam. l. VI. Ep. V. ad Monach. Cluniac. c. l. IV.

ep. 2. 5. Bibl.

Cluniac. p. 509. T. IX. Concil.

p. 1177. Concil. de Châlons.

Alexand. II. ep.

21. Archiepisc. Gall.

ep. 21. Trouble à Florence.

Baron. Vita S. Jean

Gualbert.

apud Surium.

Acta ejusdem

ab Atone. Pet.

Dam. Maimb.

Decad. de l'Em.

p. 183. L'Évêque de

**A**lexandre II. Pape envoya, cette année, Pierre Damien en qualité de Légat en France, pour régler le différend qui étoit entre l'Evêque de Mâcon & l'Abbé de Clugny, touchant les privileges de cette Abbaye. Il tint aussi un Concile à Châlons, où il fit quelques Règlemens, confirma les Privileges accordez par les Papes à l'Abbaye de Clugny, & y fit consentir l'Evêque de Mâcon.

Ce Cardinal se plaignit de ce qu'on l'avoit tiré de sa solitude, pour l'exposer à plusieurs dangers. Cependant il témoigne ensuite, qu'il avoit eu beaucoup de joye d'avoir visité beaucoup de Monasteres, & vu plusieurs saints hommes.

Ce ne fut pas la seule chose que fit Pierre de Damien. Il arriva un grand trouble à Florence, & une espece de Schisme, qui divisa tous les Ordres de la Ville. Les Religieux du Monastere de S. Jean Gualbert crurent savoir, de toute certitude, que Pierre de Pavie leur Evêque étoit Simoniaque. On dit qu'ils l'avoient appris du pere de leur Evêque, nommé Theuzon-Mezobarba; à qui les Florentins ayant demandé combien il avoit donné au Roi pour l'Evêché de son fils, répondit, en jurant par le corps de S. Syr qu'on tenoit le premier Evêque de Pavie, que cet Evêché lui avoit coûté trois-mille livres. Croyant donc que la chose étoit certaine, ils sortirent de leur Monastere de S. Sauveur, près de Florence, & se partageant par toute la Ville, se mirent à publier

par-tout, que leur Evêque étoit Simoniaque & Hérétique; que toutes les bénédictions qu'il donnoit, & tous les Sacremens qu'il conféroit, étoient autant de malédictions & de sacrileges; qu'on ne pouvoit les recevoir, ni de lui, ni de pas un de ceux qu'il avoit ordonné Prêtres; & que l'on étoit obligé, sur peine de damnation, de se séparer absolument de sa communion. Comme ces Religieux étoient en grande reputation de sainteté, une grande partie du Peuple & du Clergé se sépara de l'Evêque; & fuyoient, comme des Hérétiques, tous ceux qui suivoient son parti.

Le Cardinal Pierre Damien fut envoyé par le Pape à Florence, pour appaiser ce tumulte. Il fit tout ce qu'il put pour en venir à bout, en remontrant, que c'étoit une présomption à des particuliers, de vouloir traiter de la sorte un Evêque qui n'étoit, ni condamné, ni même accusé juridiquement: mais ses efforts furent inutiles. Tout étoit à Florence dans une horrible confusion; les uns défendant l'Evêque; & les autres s'attachant aux Moines avec tant d'opiniâtreté, que plusieurs aimèrent mieux mourir sans Sacremens, que de les recevoir des Curez qui se déclaroient pour leur Evêque. Ainsi le tumulte auroit toujours duré, si le Duc Godefroy n'avoit menacé ces Moines de les faire pendre, à moins qu'ils ne se retirassent; ce qu'ils firent aussi-tôt.

Mais ils ne laisserent pas de poursuivre cet Evêque avec plus d'ardeur,

Florence accusé d'être Simoniaque.

Pierre de Damien Légat envoyé à Florence.

Damian. Opusc. XXX. de sacramentis.

Les Moines députés à Rome contre leur Evêque.

An. de  
N. S.  
1063.

deur, quoique d'une autre maniere. Ils députerent quelques-uns d'entre eux au Pape *Alexandre*. Là ils accusèrent en pleine Assemblée leur Evêque, protestant, que pour prouver invinciblement qu'il étoit Simoniaque, ils étoient prêts d'entrer dans un grand feu; & que s'ils n'en sortoient pas sans se bruler, ils vouloient qu'on les tint pour des imposteurs. Alors tous les Evêques, qui étoient assemblez à Rome pour y célébrer le Concile de Latran, se recrierent contre eux, comme contre des fanatiques, qui recouroient à des moyens défendus par l'Eglise, pour opprimer par des prestiges leur Evêque, contre lequel ils s'étoient revoltez. Il y en eut même qui soutinrent, qu'ils avoient mérité la mort. *Pierre de Damien*, quelque grand protecteur des Moines, dit au Pape, que ces Moines étoient ces dangereuses Sauterelles qui désoloient le beau champ de l'Eglise; & qu'il faloit que le vent du midi soufflât pour les précipiter dans la Mer rouge. Le seul *Hildebrand*, Cardinal & Archidiaque, prit la protection de ces Moines. Le Pape tint le milieu, & dit qu'il faloit avoir pitié de ces pauvres Moines, qui disoient simplement ce qu'ils croyoient, sans aucune mauvaise intention: mais il ajouta, qu'il se garderoit bien, ni de dépoler un Evêque qui n'étoit convaincu d'aucun crime, ni d'accepter cette espece de preuve extraordinaire qu'ils proposoient en souffrant de passer par le feu, & dont l'Eglise défendoit de se servir. Là-dessus il renvoya ces Moines dans leur Monastere, leur ordonnant de se tenir en paix, & de n'insulter plus leur Evêque.

Mais le peuple de *Florence* ayant su ce qu'ils avoient offert au Pape

pour vérifier leur accusation, courut en foule au Monastere de S. Sauveur, & les conjura de vouloir rendre la paix à l'Eglise, en l'éclaircissant sur le doute qu'ils avoient fait naître par l'Epreuve qu'eux-mêmes avoient proposée.

Les bons Religieux acceptèrent sur le champ le parti. On prit jour au Mercredi de la premiere semaine du Carême, & l'on choisit au Monastere, pour faire cette épreuve, un Religieux nommé *Pierre*, qu'on a cru (quoique peut-être mal à propos) de la Maison *Aldobrandine*. On dressa deux grands buchers, chacun de dix pieds de long, sur cinq de large, en ayant de hauteur quatre & demi, & séparés tous deux par un petit sentier qui n'avoit gueres plus d'une coudée de largeur, & qu'on avoit rempli, à trois ou quatre doigts d'épaisseur, de menu bois extrêmement sec, & tout disposé à être bien-tôt converti en charbon.

Le jour assigné étant venu, le Religieux choisi pour faire l'Epreuve chanta une Messe solennelle, sur la fin de laquelle, quelques-uns des Moines, avec la Croix, le Benitier, l'Encensoir, & douze Cierges bénis & allumez, allerent mettre le feu aux deux grands buchers, qui, pour être entrelaffez de farmens & de fagots bien secs, furent en peu de momens enflammez, aussi bien que l'espace d'entre-deux. Alors le Prêtre ayant achevé les divins Mysteres, & mis bas sa Chasuble, marcha vers les buchers, revêtu du reste des ornemens sacerdotaux, tenant la Croix, & suivi des Moines & des Clercs qui chantoient les Litanies. On entendoit par-tout des cris de gens qui prioient; l'un, *Jesus-Christ*, de défendre sa cause; l'autre, la Bienheureuse *Vierge*, qui

An. de  
N. S.  
1063.

Ces  
Moines  
s'exposent à  
l'Epreuve  
du  
feu.  
*Ughell.*

*Pierre*  
*Aldo-*  
*brandin*  
s'expose  
au feu.

An. de N. S. 1063. fut invoquée par les femmes. L'on faisoit retentir le nom de S. Pierre, qui avoit confondu Simon.

Comme on eut fait faire silence, un des Religieux qui avoit la voix la plus forte, lut hautement dans un Ecrit qu'on avoit dressé par forme de Contrat, la condition que ces Moines avoient stipulée; savoir, que si le P. Pierre Aldobrandin sortoit du feu sans lésion, on abandonneroit entierement l'Évêque; ce qui fut ratifié par les acclamations de l'Assemblée. Alors ledit Pierre Aldobrandin fit cette priere.

„ Seigneur Jesus-Christ, vraye  
 „ lumiere des hommes qui croient  
 „ en toi, j'implore ta miséricorde  
 „ & ta clémence. Si Pierre de Pa-  
 „ vie, qui est Evêque de Florence,  
 „ a obtenu à prix d'argent son Evê-  
 „ ché, ô toi, Fils éternel du Pere,  
 „ mon salut, hâte-toi de venir à  
 „ mon aide, & conserve moi mi-  
 „ raculeusement, comme tu con-  
 „ servas les trois jeunes-hommes  
 „ dans la fournaise de Babylone;  
 „ toi qui, avec le Pere éternel &  
 „ le S. Esprit, fais tout, & vis &  
 „ regnes aux siècles des siècles!

Tous les assistans répondirent Amen, & il baïsa tous les Freres. On demanda combien on vouloit qu'il demeurât dans le feu? On répondit, qu'il marchât à pas comptez au travers du feu. Aussi-tôt on le vit entrer, les pieds nus, gravement, & à petits pas, dans le sentier étroit, & rempli par-tout d'un grand brasier extrêmement ardent, entre les deux buchers tout embrasés, qui pouffoient de part & d'autre contre lui de gros tourbillons de flammes; au milieu desquels il marchoit majestueusement, & lentement. On voyoit même les flammes ondoyantes, & poussées doucement par le vent, s'engouffrer dans les plis

Il passe sur le feu, sans souffrir aucun mal.

de son Aube qu'elles enflaient comme une voile, & qu'elles rendoient plus blanche & plus éclatante, en faisant voltiger en même tems les franges de son Manipule, les extrémités de son Etôle, & les poils de ses cheveux & de sa barbe, sans laisser nulle part aucune trace de leur violence; de sorte qu'il sembloit que le feu, à son égard, ayant perdu toute sa chaleur, n'avoit plus que sa lueur & son éclat, pour éclairer le triomphe de ce Vainqueur de sa force & de ses ardeurs. C'est ce que rapporte Mr. Maimbourg, après la Lettre des Florentins au Pape Alexandre.

Mr. Maimbourg ajoute même une autre chose: c'est que ce Pierre Aldobrandin, après avoir été d'un pas ferme jusqu'à l'autre bout des buchers, s'aperçut qu'il avoit laissé tomber son mouchoir, (d'autres disent son manipule) dont sans doute il avoit beaucoup de besoin, car il faisoit grand chaud où il étoit; il retourna froidement sur ses pas pour le retirer comme il fit du milieu des flammes, aussi blanc & aussi entier qu'il l'avoit quand il y entra. Après quoi reprenant son chemin fort modestement, & sans se hâter, il acheva de faire une si dangereuse carrière.

Il vouloit même refaire ce qu'il avoit fait, & repasser par ce sentier de feu; mais il fut arrêté par l'ardeur & l'impetuosité du peuple, qui se jettant en foule sur lui pour lui baiser les mains, ou pour toucher une partie de ses habits, pensa l'étouffer; & on eut bien de la peine de le ramener dans son Monastere, parmi les acclamations des Florentins, qui en écrivirent au Pape une fort longue Lettre, pour lui demander un autre Evêque.

Je laisse au Lecteur à faire les re-  
fle-

An. de N. S. 1063.

pag. 190.

An. de  
N. S.  
1063.

flexions qui lui plaira, sur cet événement. Les uns le croiront, d'autres n'en croiront rien. Quelques-uns mettent cet événement à l'an 1067. Je continue l'Histoire. Le Pape fut fort surpris d'apprendre une telle nouvelle; & qui ne l'auroit été? Il n'osa pas douter du fait, & Mr. *Maimbourg* prétend, que s'inscrire en faux sur un fait si averé, c'est renverser tous les fondemens de l'Histoire. Il ajoute pourtant, qu'on ne pouvoit appuyer un jugement équitable sur cette sorte d'épreuve par feu; car outre, dit-il, que cette Epreuve est défendue par les *Canons*, qui ne veulent pas, selon l'Evangile, qu'on tente Dieu; il y a sujet de douter si cela se fait par miracle, ou par quelque autre voye, soit diabolique, soit naturelle. Et certes, continue-t-il, l'expérience fait voir assez souvent, que l'on peut avoir des secrets qui empêchent l'activité du feu; & nous avons vu bien des gens qui en avoient, & qui, prenant un fer chaud, le mettoient sur leur langue. Le Pape *Alexandre* donc se trouva fort embarrassé. *Baronius* dit que cet Evêque fut déposé par le Pape, & qu'ensuite il fut rétabli, & reçu à la communion de ses Religieux. *Ughellus* dit qu'on établit un autre Evêque, qui s'appella aussi *Pierre*. Mais Mr. *Maimbourg* dit que le Pape le suspendit de l'exercice de ses fonctions, jusqu'à ce qu'on eût mieux examiné l'affaire, & qu'il y a apparence que le jugement lui fut favorable; parce que, quelque tems après, étant retourné à Florence, il fit, par une générosité Chrétienne, une donation considérable au Monastere dont les Religieux l'avoient persécuté. Et pour ce qui regarde ces bons Moines, on fit dans le Concile de *Latran* un Arrêt contre eux, par lequel il leur fut enjoint de se

T. III.  
Hal.  
Sac.  
p. 95.

Concile  
de La-  
tran.  
Concil.  
T. IX.  
p. 1275.  
*Baronius.*

tenir renfermez dans leur Cloître, avec défense d'en sortir pour aller dans les Villes; & de prêcher, sinon à ceux auxquels ils donneroient l'habit de leur Ordre. Pour *Pierre Aldobrandin*, qu'on appella depuis *Pierre de Feu*, on le fit Abbé de *Piscie*, & il devint ensuite Cardinal, & Evêque d'*Albane*. Il avoit gardé les Vaches & les Anes, à *Vallombreuse*. C'est ainsi que se termina le Concile de *Latran*, dans lequel on fit plusieurs Décrets.

Le 1. contre les Simoniaques.

On dit dans ce 1. que ceux qui auroient été ordonnez par des Simoniaques, demeureroient dans leurs Ordres; mais que si quelqu'un dans la suite étoit ordonné par un homme qu'il auroit su être Simoniaque, il seroit déposé, avec celui qui l'auroit consacré; & qu'il seroit pénitence.

2. Que nul n'écouterait la Messe d'un Prêtre qu'il sauroit avoir une femme, ou une concubine.

3. Que les Religieux mangeroient & demeureroient ensemble, & qu'ils posséderoient en commun tous les biens de l'Eglise; ce qui, selon la remarque de *Severinus Binius*, fut ordonné à la suggestion de *Pierre de Damien*. On prétend que c'est encore là le fondement de l'institution des Chanoines Réguliers, dont j'ai parlé ailleurs.

4. Que les Prémices, Dimes, & Offrandes seroient rendues par les Laïques, & seroient dans la disposition des Evêques.

5. Que nul Clerc ou Prêtre n'obtiendrait de Bénéfice, par les mains des Laïques.

6. Qu'aucun Prêtre n'auroit deux Eglises.

7. Qu'aucun ne seroit ordonné, ou promu à aucun Office Ecclésiastique, par Simonie.

8. Que nul ne prendroit femme de

An. de  
N. S.  
1063.

Fonde-  
ment de  
l'Institu-  
tion des  
Chanoines  
Réguliers.

An. de  
N. S.  
1063.

de sa parenté, jusqu'à la septième génération.

9. Qu'un Laïque qui auroit femme & concubine, ne communieroit pas dans l'Eglise.

10. Que nul ne prendroit l'habit de Religieux, sous la promesse de devenir Abbé.

11. Que nul Laïque ne feroit élevé à quelque Dignité Ecclésiastique, s'il n'avoit quitté l'habit de Séculier, &c.

Vers le tems du Concile de Rome, le Pape *Alexandre* réunit les deux Eglises, de *Dioclès* & d'*Antibari* en Epire.

Bib. Clu-  
ni. p.  
509.  
Concil.  
T. IX.  
p. 107.

*Hugues* Abbé de Clugni se plaignit dans ce Concile, des violences de *Drogon* Evêque de Mâcon, qui prétendoit établir sa juridiction sur le Monastere de Clugni. *Pierre Damien* alla pour ce sujet en France, où il assembla un Concile à *Châlons* sur Saone, où l'Evêque de *Mâcon* se prosterna en terre, demanda pardon, confessant qu'il avoit péché, & reçut une penitence de 7 jours, pendant lesquels il devoit jeûner au pain & à l'eau.

Après ce Concile de *Latran*, le Pape *Alexandre* voulut faire un petit voyage en Toscane, & sortit de Rome; & il s'en falut peu que *Cadalous* ne s'en rendit maître, si nous en croyons quelques-uns. Cet Antipape avoit tellement rétabli les affaires, (si on en croit Mr. *Maimbourg*) depuis qu'il avoit été défait devant Rome, qu'outre les Evêques de Lombardie, il avoit encore regagné une partie de ceux d'Allemagne; qui, nonobstant le jugement que l'Archevêque *Annon* avoit fait porter contre lui, faisoient entendre au jeune Empereur, qu'il y alloit de son intérêt & de sa gloire, de maintenir celui que lui-même avoit fait élire au Concile de Bâle, contre *Alexandre* qu'on avoit élu &

Maim-  
bourg ex  
Lambert.  
Schaf.  
Abba Ni-  
col. Card.  
Arag. p.  
194.

intrônisé à Rome sans avoir su la volonté d'*Henri*. On disoit même, que le Duc *Godefroy* le favorisoit, pour témoigner du zèle au service de l'Empereur. Outre le parti qui s'étoit déclaré pour *Cadalous* en Allemagne & en Lombardie, il y en avoit encore un très considérable dans Rome même, où quelques-uns des plus puissans, & sur-tout *Cencius* fils du Préfet de la Ville, qu'il avoit gagné à force d'argent, lui promirent de l'y recevoir, pourvu qu'il vint le plus secrètement qu'il pourroit; ce qu'il fit: car s'étant rendu de nuit, avec l'élite de ses gens, il fut reçu par *Cencius*, qui étant Gouverneur du Château *S. Ange*, étoit maître de ce quartier-là. Il fut conduit sur le champ dans la Basilique du Vatican, dont il s'empara sans peine, pour y prendre possession du Siege Papal. Mais le Peuple, qui tenoit pour le Pape *Alexandre*, & qui étoit irrité de cette trahison, courut aux armes; & marcha avec tant de promptitude contre les traitres, que ceux qui accompagnoient l'Antipape se sauverent; & *Cadalous* auroit été pris, si *Cencius* ne l'eût fait promptement entrer dans le Château, par un passage qui le joint au Vatican, où les Romains le tinrent comme assiégré; & *Cencius* même lui fit souffrir mille maux, ne lui donnant la liberté que sous l'assurance qu'il lui payeroit une grosse somme d'argent. Mais il est certain qu'une partie de cette Histoire est arrivée l'an 1062, & l'autre l'an 1064 & 1065; comme nous le verrons dans son lieu.

Il arriva un grand scandale à *Goslar* en Saxe, où résidoit ordinairement le Roi. L'Abbé de *Fulde*, dans les Assemblées publiques, avoit accoutumé d'être assis le plus proche de l'Archevêque de Mayence; mais *Hécilon* Evêque de Hildesheim prétendoit que dans son Diocèse, où étoit

An. de  
N. S.  
1063.

Cada-  
lous a  
beau-  
coup de  
gens  
dans son  
parti.

Scan-  
dale à  
Goslar.  
Lamb. a.  
1063.

An. de N. S. 1063. étoit *Goslar*, personne ne devoit le précéder que l'Archevêque. La querelle commença dès le jour de Noël 1062, & il y eut des coups de poings donnez entre les valets. A la Pentecôte de cette année, on tira les épées, & il y eut bien du sang répandu. Le Roi, qui étoit présent, ne put jamais arrêter la fureur des combattans; & on lui conseilla même de se sauver. Le lendemain, l'affaire fut examinée; l'Abbé de Fulde fut condamné; & s'il n'avoit pas donné del'argent aux dépens de son Monastere, il auroit perdu son Abbaye.

Concile de Rouen. Ex *Ma-bill. Cod. MS. T. II. Anal. Prevot. in suis ad librum Eccl. Notis.* Cette année, *Maurille* Archevêque de Rouen, voulant arrêter le cours des sentimens de *Berenger* qui se répandoient dans la Normandie, assembla dans Rouen un Concile des Evêques de la Province, dans lequel il fit dresser cette Profession de Foi.

Profession de Foi contre le sentiment de *Berenger*.  
 „ Nous croyons de cœur, & nous faisons profession de bouche, que le pain qu'on met sur la Table du Seigneur, est seulement du pain avant la consécration: mais que dans la consécration, par la puissance ineffable de la Divinité, la nature & la substance du pain est convertie en la nature & en la substance de la chair, & de cette chair, (non d'aucune autre) qui a été conçue du S. Esprit, & née de la Vierge Marie; qui ayant été meurtrie par les coups de fouet, à cause de nous & pour notre salut, a été couchée dans le sepulcre, est ressuscitée le troisieme jour des morts, & s'est assise à la droite du Pere. Que de même, le vin étant mêlé avec de l'eau dans le calice pour être consacré, est véritablement & essentiellement changé dans ce sang qui coula heureusement du côté du Seigneur, percé par la lance  
*Tom. I,*

„ du soldat, pour la résurrection du Monde. Nous anathématisons „ ceux qui ont un sentiment hérétique, contre cette sainte & apostolique créance, & qui jurent, „ par une impie témérité, sur ces „ matieres ". *Ensuite* on fit un Arret, qu'à l'avenir, cette Profession de Foi seroit signée par les Evêques, avant leur Ordination. On vouloit donc qu'on crût, que le vin étoit changé au propre sang qui coula du côté de J. Christ, lorsque le soldat l'eut percé d'une lance, qui apparemment avoit séché pourtant sur la Croix, ou sur la terre, & ne rentra point dans les veines de notre Sauveur. Quelques-uns mettent ce Concile plutôt, comme je l'ai dit ailleurs.

Un Anonyme dit que *Berenger* appelloit le Pape *Leon*, *Pompifce*, c'est-à-dire qui se plaisoit à la pompe, & *Pulpifce*; l'Eglise Romaine, un Concile de vanité, & l'Eglise des malins; & Rome, non le Siege Apostolique, mais celui de *Satan*. Le Pape *Alexandre* écrivit aussi à *Berenger*, afin qu'il quittât ce qu'il appelloit *Hérésie*: mais sa Lettre ne fit point d'impression sur *Berenger*, comme l'a rapporté l'Anonyme du P. *Chifflet*.

*Bela* Roi de Hongrie, qui s'étoit emparé de ce Royaume, mourut cette année. On dit qu'il fit battre de la monnoye d'argent, qu'il régla les poids & les mesures, & qu'il fit mourir tous les Hongrois qui avoient quitté la Religion Chretienne pour retourner à l'Idolatrie. *Lambert de Schafnaburg* dit dans sa *Chronique*, que les Hongrois envoyerent une Députation à *Henri*, par laquelle ils lui firent savoir qu'ils vouloient être fideles à *Salomon* fils d'*André I*. Ainsi *Henri* étant entré en Hongrie avec une Armée, rétablit *Salomon* sur le Trône de son pere, & lui  
 Y y don-

An. de N. S. 1063.

*Mab. T. II. Anal. p. 461.*

*Bela Roi de Hongrie meurt. SALOMON fils d'André lui succede. Volas. Georg. l. VIII. Lamb. Schaf. Bonf. Dec. II. l. III.*

An. de  
N. S.  
1063.

Dif-  
cours de  
Henri  
aux  
Hon-  
grois.  
Dec. II.  
l. III. pag.  
232.

Concile  
à Jacca.  
Concil.  
T. IX. p.  
3. apud  
Card.  
d'Aguir.  
Concil.  
Hisp. III.  
p. 229.

On ab-  
roge le  
Rit des  
Goths.  
Almoës  
Kalife  
meurt.  
Noweir.  
hist. A-  
fric.  
Roger  
bat les  
Sarra-  
sins.

donna sa sœur en mariage. Elle s'appelloit *Judith*; & on a une Lettre de *Gregoire VII.* à cette Princesse.

*Bonfinius* dit qu'*Henri*, en mettant sur le Trône *Salomon*, représenta aux Hongrois, que c'étoit une chose étrange, qu'ils ne pussent vivre en paix sous aucun Roi; qu'ils avoient quitté la Foi orthodoxe deux fois, depuis qu'ils avoient embrassé le Christianisme. Il leur représenta ensuite, les desordres qu'avoient causés leurs divisions; les Prélats tuez, les Palais renverlez, le grand nombre de gens mis à mort; enfin il finit en les exhortant à craindre Dieu, à aimer J. Christ notre Sauveur, à observer les Commandemens de Dieu, à respecter leur Roi *Salomon*, à lui obeir, à regarder comme ennemis ceux qui ne voudroient pas se soumettre à leur Prince.

On tint un Concile à *Jacca* Ville d'Espagne, dans la partie septentrionale du Royaume d'Arragon. On n'en trouve qu'un seul Canon, qui porte, Que les Causes des Clercs seront laissées à examiner au seul Evêque, & aux Archidiacres. Il y avoit 9 Evêques dans ce Concile. Le Président étoit *Ausind* Archevêque d'Auch. *Ramir* fils de *Sanche le Grand* s'y trouva, avec ses enfans, & les Grands du Royaume. *Paterne*, Archevêque de Sarragosse, y étoit aussi.

Dans ce Concile, le Siege Episcopal fut transféré, de *Huesca* sur la riviere d'Ilvela, à *Jacca*; & on abrogea le Rit des *Goths*, auquel on subrogea le Rit Romain.

Dans cette année, *Almoëz* Kalife d'Afrique mourut, après avoir regné 59 ans. *Tamim* son fils lui succéda, qui envoya une grande Flotte en Sicile, sous la conduite de ses deux fils: mais cela n'empêcha pas que le

vaillant *Roger* ne remportât une glorieuse victoire sur les Sarrasins, quoiqu'ils fussent en grand nombre. On dit que comme les soldats étoient étonnez de la multitude des ennemis, *Hé quoi!* leur dit-il, ne vous souvient-il plus, que vous n'avez pour ennemis que les ennemis de Dieu, & que vous êtes assurez de son secours tout-puissant?

Cela est plus croyable que ce qu'on rapporte, savoir, qu'il parut en l'air un Cavalier monté sur un cheval plus blanc que la neige, portant au haut de sa lance un drapeau, où brilloit une Croix très bien formée; que ce Cavalier vint se mettre à la tête des Chrétiens, pour les conduire contre l'Armée des Infidèles, précisément à l'endroit où les rangs étoient les plus ferrez. On ajoute, que les Chrétiens ne douterent pas que ce ne fût *S. George*, que Dieu leur envoyoit afin de les faire vaincre. *Roger* fit rendre de grandes actions de grâces à Dieu, de sa victoire; & il envoya à *Alexandre* Pape, quatre des plus beaux chameaux qu'on eût pris, chargez des plus riches dépouilles.

Le Pape, pour animer encore les victorieux, & pour les seconder, accorda de grandes Indulgences à tous les fideles qui se joindroient à eux pour faire la guerre aux Sarrasins de Sicile. Il envoya au Comte *Roger* un bel Etendard, pour gage de la protection du S. Siege. On dit que ce fut alors que ce Comte prit pour son Cri d'armes, ces paroles de *David*: *La main du Seigneur a montré sa puissance, la main du Seigneur m'a élevé*; les mettant sur son bouclier, dans ses Armoiries, & à la tête de tous ses Titres. Les victoires de *Roger* lui attirerent une si grande reputation, que tout s'of-

An. de  
N. S.  
1063.

*Malat. l.*  
*2. c. 33.*  
*Hist. de*  
*Sicile &*  
*de Nap.*  
*p. 204.*  
*Invog.*  
*An. di*  
*Palerm.*  
*ad a.*  
1063.

*Roger*  
envoie  
quatre  
chameaux  
chargez de  
présens,  
au Pape.

*Fasel.*  
*de Reb.*  
*Sicul.*  
*Dec. I.*  
*l. 2.*  
Le Pape  
accorde  
des Indul-  
gences.  
Il en-  
voye à  
*Roger*  
un bel é-  
tendard.  
Cri d'ar-  
mes de  
*Roger*.

froit

An. de N. S. 1063. **froit à lui pour faciliter les conquêtes; & les Pisans lui envoyèrent de grands secours.**

**Il prend plusieurs Places.** Roger trouva moyen de subjuguier *Golifano, Capbaleli & Cephalco*. Ensuite il repassa dans la Pouille, pour consulter avec son frere. Etant revenu en Sicile, il mit au pillage tout le riche pais de *Girgento*.

**Mort de Ramir.** *Ramir*, ou *Ramir*, fils du grand *Sanche*, le premir Roi d'Arragon, mourut cette année. On dit qu'il fut tué au siege de *Grados*, & que ce fut l'an 1067. la 31. année de son regne. Il avoit pour femme *Ermifinde* fille du Comte de Bigorre, de laquelle il eut deux fils, & deux filles. Le cadet de ses fils fut *Dom Garcias* Evêque d'Arragon de *Jacca*. Ses 2 filles furent *Sancha*, mariée à un Comte de Toulouse; & *Theresa*, femme de *Guillaume Bertrand* Comte de Provence. Il eut un Bâtard, nomme *Sance*, qu'il fit Seigneur de *Xavierra & d'Avvar*.

*Favyn*  
Hif. de  
Nav.  
l. III.  
p. 150.

*Sanche* son fils ainé lui succeda. *Favyn* dit que sous lui fut tenu un Concile National à *S. Jean de la Pegna*, ou le Roi fut présent, & *Ramir* d'Arragon son oncle. On y ordonna que les Prêtres vivoient chastement, & que les Evêques d'Arragon seroient élus du corps des Moines de Clugni de l'Abbaye de *S. Jean de la Pegna*.

*Favyn*  
p. 151.

*Sanche* épousa une Dame nommée *Plaisance*, dont il eut 3 enfans, dont l'ainé fut nommé *Ramir*, & les deux autres *Garcias*, qui se retirerent dans la Cour de Castille du Roi *Alphonse*.

Ce *Sanche* avoit 3 freres, au dernier desquels, nommé *Raymond*, Seigneur de *Murillo* & d'autres Places, il avoit donné le gouvernement de plusieurs Places fortes. Nous verrons l'an 1067. ce que fit ce *Raymond*.

Un Historien Arabe raconte, qu'en l'année 456. de l'Hégire, c'est-à-dire dans cette année 1063, sous le regne de *Caiem* 26. Kalife de la race des Abbassides, on sema dans Bagdad un bruit, qui se répandit ensuite dans toute la Province d'Iraque, que quelques Turcs étant à la chasse, avoient vu dans le Desert une Tente noire, sous laquelle il y avoit beaucoup de gens de l'un & de l'autre sexe, qui se battoient les joues, & pouissoient de grands cris, comme on fait ordinairement en Orient quand quelqu'un est mort. Parmi ces cris on entendoit ces paroles: *Le grand Roi des Ginnes est mort; malheur à ce pais!* Et qu'il étoit sorti ensuite une grande troupe de femmes suivies de beaucoup d'autres gens, qui étoient allées à un Cimetiere voisin, continuant toujours de se battre. Cette histoire, ou fable, est assez semblable à celle que *Plutarque* raconte, que du tems de *Tibere* on entendit crier, *Le grand Pan est mort*. Les Arabes appelloient les Fées, *Gonn*.

An. de N. S. 1063.

Dans ce même tems mourut *Togrulbec*, nommé par les Grecs *Targrolipex*; & son nom Musulman étoit *Mahomet Aboutalib*. Il étoit fils de *Michel* fils de *Seliouc*, lequel étoit fils de *Decac*, le premier de la famille qui se fit Musulman. C'est de ce *Seliouc* que les Turcs, qui depuis quelques années s'étoient rendus puissans en Orient, furent appellez *Selioudiques*. Ce *Togrulbec* conquit tout le Corasan, & fut appelé à Bagdad par le 47. Kalife; nommé *Caim Biamrilla*, pour le délivrer d'un autre Turc nommé *Basafiri*. Il vint donc à Bagdad, s'en rendit le maître, du consentement du Kalife, qui épousa sa sœur, & lui donna le titre & les ornemens de Sultan, avec le furnom de *Rocneddin*, c'est-à-dire

Mort de Tagro- lipex.

An. de  
N. S.  
1063.

Colonne de la Loi. C'étoit un grand Prince, & il s'étoit rendu terrible même aux Rois.

*Vita S.  
Rod.  
Sac. 6.  
Bened.  
par. 2.  
p. 152.  
et ap.  
Pet.  
Dam. p.  
209.*

Dans cette année mourut aussi *Rodolphe* Evêque d'Eugubio, qu'on a mis entre les Saints. Il avoit été disciple de *Pierre de Damien*, qui loue beaucoup la docilité de cet Evêque, & ses austeritez. Il couchoit dans le plus grand froid, en chemise, sur une planche.

A ceux-là on peut joindre la mort d'*Ainard*, Moine de la Ste. Trinité de Rouen, qui fleurissoit dès l'an 1046; & qui a écrit l'Histoire de

*Kilian* Evêque de Wurtzbourg, & de Ste. *Catherine*. On peut voir sur son sujet les Freres de Ste. *Marthe*, Gall. Christ. t. 4. p. 715. qui rapportent l'Épitaphe que lui fit *Durand* Abbé de Tivarn, qui joue sur la conformité du nom d'*Ainard*, & de celui du *Nard odoriferant*.

An. de  
N. S.  
1063.

*Hic jacet Ainardus, redolens ut pistica Nardus.*

*Olcarius* en parle dans sa Bibliothèque des Écrivains Ecclésiastiques.



L'an 1064. de N. S. Le 6. de Constantin Ducas. Le 9. de Henri IV. Le 5. de Philippe I. Roi de France. Le 4. d'Alexandre II. Indiction II.

Concile  
de Man-  
toux.  
Concil.  
T. LX.  
p. 1179.

ON met ordinairement dans cette année, le Concile de *Mantoux* contre *Cadalous*; mais il y a plus d'apparence qu'il fut tenu l'an 1067. Ainsi nous renvoyons à en parler alors.

Trem-  
blement  
de terre  
à Con-  
stantino-  
ple.

Il n'arriva rien dans celle-ci de fort considérable; si ce n'est un grand tremblement de terre à *Constantinople*, qui fit renverser le Temple de Ste. *Sophie*; & une Expédition de *Robert Duc* de la Pouille en Sicile.

Concile  
de Bar-  
celone.

On parle aussi d'une Assemblée tenue à *Barcelone*, où les Loix Gothiques dont se servoient les Catalans, furent abrogées; *Mariana* l. IX. hist. c. V. Le P. *Pagi* fait voir qu'il ne faut pas confondre cette Assemblée avec le Concile, qui, selon lui, ne se tint que l'an 1068.

Lichu-  
des Pa-  
triarche  
de Con-  
stanti-  
nople  
meurt.

*Lichude*, Patriarche à Constantinople, mourut aussi cette année, ou selon d'autres, l'an 1066. & *Jean Xiphilin* fut mis en sa place. *Michel Pfellus* a composé un Panégyrique à la louange de ce *Lichude*, qui n'a

pas encore vu le jour.

*Baronius* rapporte encore, qu'au commencement de l'Automne, l'Archevêque de Mayence, & plusieurs autres Evêques avec d'autres Seigneurs d'Allemagne, se mirent en chemin avec 7000 hommes, pour aller à Jerusalem en pèlerinage. Ils y allerent en effet: mais ils coururent de grands dangers, à cause des richesses qu'ils étaloient, & il n'en revint pas 2000. *Hofman* l. II. des Annales de Bamberg, p. 77. &c. dit qu'une grande sécheresse & la rigueur extraordinaire de l'Hyver, qui perdit toutes les vignes, & qui mit presque au desespoir les habitans des lieux qui avoient été exposez à cette sécheresse & qui avoient senti cet hyver rigoureux, fit croire à plusieurs que le Monde alloit finir; & que cela donna lieu à cette Expédition dans la Palestine. Il y a des Auteurs qui disent, qu'il y avoit bien 24000 hommes. *Gombier* y étoit. C'étoit le 4<sup>e</sup>. Evêque de Bamberg.

Xiphil.  
lui suc-  
cede.  
Zonar.  
in Const.  
Duca.  
p. 274.  
Plusieurs  
vont en  
peleri-  
nage.  
Lamb.  
a. 1064-  
1065.

An. de berg. *Hofman* dit que les Arabes en N. S. firent un cruel carnage. *Guillaume* 1064. Evêque d'Utrecht, dans le premier choc, y fut percé de mille coups, & laissé nud & à demi mort sur la place. Les autres Evêques & grands Seigneurs se retirèrent dans un Château, qui fut bien-tôt assiégé; & on demanda à parlementer. L'Histoire ajoutée, que le Prince des Arabes, avec huit des principaux de sa Nation ayant été introduit dans le Château, sous prétexte de conférer avec les assiégés, jeta un linge sur le cou de *Gontbier*, qu'il prenoit pour le Prince de tous les autres, en lui disant; *Je te tiens prisonnier, & par ce moyen j'ai tous les autres en mon pouvoir; & à mon premier ordre tu seras pendu:*

*Elabile cum sociis pendebis ab arbore pondus.*

*Gontbier* ayant su par un Interprete ce qu'avoit dit ce Prince des Arabes, lui donna un si grand coup de poing, qu'il le jeta par terre, en lui disant: *C'est bien toi, malheureux, qui porteras la peine de ton impiété, toi profane & idolatre, qui as osé mettre tes mains impures sur un Prêtre du Seigneur.* Ceux qui étoient avec *Gontbier* firent la même chose à ceux qui suivoient le Prince des Arabes. On envoya peu de tems après du secours aux Chrétiens assiégés, & ils arrivèrent heureusement à Jérusalem. C'est ce que dit *Hofman*. *Gontbier* repassant par la Pannonie, mourut en chemin.

Persecution excitée par les Esclavons Payens. *Helmol. in Chr. Slav. l. 1. c. 24. Kranz. in Wand. l. 3. c. 5.*

Quelques-uns rapportent à l'année suivante, & même à l'an 1066, la persécution excitée par les Esclavons Payens. Mais l'histoire d'*Adam de Breme* ch. 4. dit qu'il faut la mettre en celle-ci. Cette persécution fut cruelle. Les Payens tuèrent leur Prince *Godescalc*, leurs Prêtres & leurs Moines; & ils désolèrent tout

l'Evêché de *Hambourg*. Les uns furent lapidez. *Jean*, Evêque Ecossois, eut les pieds, les mains, & la tête coupées; on jeta son corps dans la rue; les Payens porterent sa tête au bout d'une pique, en signe de victoire, & l'immolèrent à leur Dieu *Redigast*. La veuve du Prince *Godescalc*, fille du Roi de Dannemarc, fut battue toute nue. Toute la Province de *Hambourg* fut ravagée; & les Sclavons retournerent au Paganisme pour la 3<sup>e</sup>. fois: car ils avoient été convertis par *Charlemagne*, par *Othon*, & *Gotbescalc*.

Le pais de *Galles*, qui s'étoit revolté de l'obeissance qu'il devoit à *Edouard* Roi d'Angleterre, se remit dans son devoir; & *Griffin* Prince de *Southwales* fut livré par ses propres sujets, ensuite décapité, & sa tête fut portée au Roi. Mais l'année suivante, il y eut un soulèvement plus considerable, qui mit toute la *Northumbrie* en trouble. La prudence d'*Harald* pacifia tout. Il étoit aussi grand Politique, qu'habile Général d'Armée.

Dès que *Geyfa* & *Ladislas* furent que l'Empereur *Henri* avoit quitté la *Hongrie*, ils s'avancerent pour s'en saisir, comme ils l'avoient déjà fait dans une autre occasion. Le Roi *Salomon* ne se croyant pas en sûreté, se sauva dans un Château. Les Prélats & les Prêtres s'empreserent pour faire la paix entre eux. *Didier*, Evêque, distingué par sa piété & par son éloquence, avec tout le Clergé, vint vers *Geyfa*, & l'exhorta puissamment à ceder Royaume à *Salomon*, & à jouir du Duché que possédoit son pere. Les exhortations de ce Prélat furent efficaces; *Geyfa* & son frere *Ladislas* se reconcilierent avec le Roi *Salomon*, & *Geyfa* couronna lui-même ce Prince. On en rendit publiquement grâces à Dieu. Mais la nuit suivante, un grand in-

An. de N. S. 1064.

*Adam. l. IV. c. 5. Boll. 7. to. 20. p. 40.*

*Larrey. p. 221. Griffin Prince de Southwales décapité.*

Trouble en Hongrie. *Geyfa* & *Salomon* iont un accord. *Bonf. Rer. Hung. Dec. 11. l. III. p. 234.*

An. de  
N. S.  
1064.

Incendie consuma la Basilique de S. Pierre, & les édifices contigus. On soupçonna d'abord, que cet incendie avoit été causé par la malignité de quelques-uns: mais on fut bien-tôt après, que cela étoit arrivé par accident. La paix dura 13 ans entre eux.

Guillaume Duc de Normandie fonde des Monastères.

Guillaume Duc de Normandie fonda, cette année, un Monastère d'hommes à Caën, en l'honneur de S. Etienne; & peu de tems après, il en fonda un autre de femmes, pour la Duchesse son Epouse, en l'honneur de la Ste. Trinité. L'occasion de cette fondation fut, que le Duc Guillaume avoit épousé Mathilde fille du Comte de Flandres, sa parente. Lanfranc Abbé du Bec l'en reprit, & le Pape mit pour ce sujet toute la Normandie en Interdit. Lanfranc alla à Rome, & fit si bien comprendre au Pape, qui étoit alors Nicolas II. que le Duc ne pouvoit quitter la Duchesse, soit parce qu'il l'aimoit tendrement, soit parce qu'il s'attireroit une guerre du Comte de Flandres; que le Pape, touché de ces raisons, accorda Dispense pour la validité de ce Mariage, à condition que le Duc & la Duchesse fondaissent chacun un Monastère. Ce fut pour exécuter l'ordre du Pape,

Lanfranc est le premier Abbé du Monastère de S. Etienne.

que le Duc fonda ces deux Monastères; & Lanfranc fut le 1. Abbé du Monastère de S. Etienne.

Halftan, frere d'Ingo III. R. de Suede, succeda à son frere. C'étoit un Prince doux, bienfaisant, plein de bonté, & qui fut assez heureux & assez habile pour faire goûter ces vertus aux Suedois.

Il arriva cette année une fâcheuse catastrophe à quelques familles de Juifs qui étoient en Espagne. R. Samuel Levi étoit, dès l'an 1027, Secrétaire & Ministre d'Etat du Roi de Grenade, qui l'établit le Prince de la Nation. Avec le crédit qu'il avoit, il fit beaucoup de bien aux Juifs, & il répandoit même ses libéralitez sur les Docteurs de l'Afrique, de l'Egypte & de Babylone. Son fils lui succeda; mais il n'avoit pas l'humilité de son pere. Cette année 1064, Joseph Hallevi, qui étoit alors un savant homme, s'avisait de faire le Convertisseur parmi les Musulmans. Le Roi de Grenade en fut irrité, & ayant fait arrêter le Convertisseur, il le fit pendre; & alors 1500 familles, qui avoient joui d'une prospérité étonnante, & qui étoient dans la splendeur, souffrirent beaucoup.

An. de  
N. S.  
1064.

Fâcheuse Catastrophe à quelques familles de Juifs qui étoient en Espagne. R. Samuel Levi, Secrétaire & Ministre d'Etat du Roi de Grenade, qui l'établit le Prince de la Nation. Avec le crédit qu'il avoit, il fit beaucoup de bien aux Juifs, & il répandoit même ses libéralitez sur les Docteurs de l'Afrique, de l'Egypte & de Babylone. Son fils lui succeda; mais il n'avoit pas l'humilité de son pere. Cette année 1064, Joseph Hallevi, qui étoit alors un savant homme, s'avisait de faire le Convertisseur parmi les Musulmans.

L'an 1065. de N. S. Le 7. de Constantin Ducas. Le 10. d'Henri IV. Le 6. de Philippe Roi de France. Le 5. d'Alexandre II. Pape. Indict. III.

Contestation sur le mariage des Ecclésiastiques. Baron.

IL y avoit plusieurs personnes qui soutenoient que les Ecclésiastiques pouvoient se marier, & qui citoient le passage de S. Paul I. Cor. VII. qu'à cause de la fornication, chacun ait sa femme; & chaque femme, son mari. Pierre Damien écrit contre eux: mais il faut avouer, qu'il dis-

putoit bien mal. Pour toute réponse à ce passage & d'autres, il disoit, qu'il s'ensuivoit de là, que les Vierges Religieuses pouvoient se marier. Qui en doute? & il y en a une infinité qui le voudroient fort.

Ce Pierre de Damien écrit deux Lettres au Pape, sur des abus qu'il dit

Lettres de Damien sur dit

An. de  
N. S.  
1065.

les ana-  
thèmes  
qu'on  
met dans  
les Dé-  
crétales.

dit être de son tems. Le 1. est, que l'on met la peine d'anathème, pres- que dans toutes les Décrétales; ce qui met, dit-il, le salut des hommes en grand danger, parce que souvent des personnes se trouvent excommu- niées, sans le sçavoir, pour des cho- ses de petite importance; les fautes les plus legeres étant punies comme les plus grandes. On punit, dit-il, les gens plus rigoureusement pour avoir violé une Loi humaine, que Dieu ne punit pour l'infraction de ses Commandemens. Il dit, que *Gregoire* & les autres Papes n'ont point eu cette coutume, & que l'on ne trouve presque point qu'ils aient prononcé d'anathème dans leurs Dé- crétales, que quand il s'est agi de matieres de Foi. Il conjure donc le Pape d'abolir cet usage, & de faire ôter à l'avenir cette clause des Dé- crétales, en y mettant plutôt quel- que autre peine.

Sur  
l'Impu-  
nité des  
Evê-  
ques.

Le 2. abus qu'il traite dans sa pre- miere Lettre, est de croire qu'il n'est jamais permis d'accuser les Evêques à un Tribunal supérieur; & qu'il fa- loit empêcher les Clercs & les Lai- ques de reprendre les vices de leurs Prélats. C'est, dit-il, une chose fort déraisonnable, & contraire à la Discipline de l'Eglise. Quelle est, dit-il, cette arrogance & ce faste, qu'un Evêque puisse vivre bien ou mal à sa fantaisie, & qu'il ne puisse souffrir que ses inferieurs lui repro- chent ses excès, vû principalement qu'ils ne s'adressent pas aux Tribu- naux séculiers, où ces maux pour- roient tourner en dérision, mais aux Tribunaux Ecclésiastiques, où on y remédie avec la gravité Episcopale. *S. Pierre* ne trouva point mauvais qu'on lui demandât pourquoi il étoit entré chez *Corneille*, & il souffrit la reprimande de *S. Paul*. Et il conclut, que rien n'est plus utile, soit pour abaisser l'orgueil des Evê-

ques, soit pour entretenir la paix, soit pour empêcher la Tyrannie, que de permettre aux inferieurs d'avoir re- cours à une autorité supérieure & aux Synodes, pour y porter leurs plaintes contre leurs Evêques.

Il combat dans la seconde Lettre, une erreur qui s'établissoit de son tems; sçavoir, que ce n'étoit pas une Simonie, d'acheter un Evêché d'un Roi, ou de quelque autre Prince, pourvu qu'on ne donnât rien pour la consécration. Deux Chapelains du Duc *Godefroy* Marquis de Tosca- ne, lui avoient soutenu cette doctri- ne; & on dit qu'ils l'avoient ensei- gnée à Florence. La raison qu'ils alleguoient, étoit, qu'en ne donnant rien pour la consécration, on n'ache- toit point le Sacerdoce & le Spirituel, sçavoir, l'Ordination, qui don- ne le S. Esprit; mais seulement le Temporel, & la possession des biens & des revenus de l'Evêché; comme si le Spirituel & le Temporel n'é- toient pas unis dans cette occasion; & comme si le droit de jouir du Temporel, ne dépendoit pas de la grace de l'Ordination qui lui est at- tachée. Le Cardinal fait voir que c'est une illusion, parce qu'un homme ne pouvant pas être divisé en deux personnes différentes, dont l'une jouisse des biens temporels, l'autre fasse les fonctions spirituelles; quand il achete les biens temporels, dont il ne peut jouir qu'il ne soit élevé à l'Etat Ecclésiastique, & qu'il n'en fasse les fonctions, il est vrai de dire, qu'il achete la Dignité Ecclésiasti- que, & le Sacrement: ce qu'il prouve parce que le Prince, en donnant l'Investiture d'un Evêché, ne donne pas un simple Bâton, mais le Bâton Pastoral, & le titre du Sacerdoce.

On a accusé *Antonin* Evêque d'E- phèse, d'avoir introduit dans le Dio- cèse d'Asie cette coutume d'exiger de l'argent des Prêtres que l'on or- don-

An. de  
N. S.  
1065.

Si c'est  
une Si-  
monie  
d'ache-  
ter un  
Evêché  
d'un  
Roi, ou  
de quel-  
que  
Prince.  
*Mainb.  
Diac.  
de l'Emp.  
p. 211.*

*Pallad.  
Antonin;  
Anto-  
nin E-  
vêque  
don-*

An. de N. S. 1065. d'Ephese accusé d'avoir introduit la coutume d'exiger de l'argent des Prêtres. *Greg. M. l. 7. ep. 110. Abb. Flori. l. 8. de Concil. c. 13.* Degréz de consanguinité. *Concil. T. IX. p. 1181. 1182. Alex. II. Ep. ad Episcop. & Jud. xxxviii. Gratian. Caus. xxxv. Quæst. IV. cap. ad Sedem Apostolicam.* *Just. l. i. tit. 10. de nupt. §. 3.*

donnoit, à proportion de ce qu'ils tiroient des Eglises auxquelles ils étoient attachez; & il disoit pour sa défense, que ce n'étoit pas pour l'Ordination, mais pour le Temporel, qu'il exigeoit cet argent. Cette opinion a été condamnée par *Gregoire le Grand* & par les *Conciles*.

Il y eut une autre dispute sur les Degréz de consanguinité. Il se tint deux Conciles à Rome, où le Pape *Alexandre* condamna ceux qui soutenoient que les Degréz de consanguinité ne devoient être étendus que jusqu'aux Cousins-germains, ce que l'on appelloit l'Hérésie des *Nicolaites*; ceux qui disoient, que le mariage étoit permis au 4. Degré de consanguinité, & qu'on nommoit *Incestueux*; & ceux qui avoient avancé que l'on pouvoit, sans Simonie, donner de l'argent aux Princes pour l'Investiture des biens Ecclésiastiques.

*Pierre Damien* récite ce qui avoit donné lieu à cette dispute, savoir, qu'étant à Ravenne, il l'avoit trouvée troublée par une erreur, qu'il appelle dangereuse; c'est qu'il y avoit, dit-il, une grande dispute sur les Degréz de parenté, & que les Savans de la Ville étant assemblez, avoient répondu aux Florentins qui les consultoient, que la septieme génération marquée par les Canons, devoit s'entendre ainsi; qu'après avoir compté quatre Degréz d'un côté & trois d'un autre, on pouvoit contracter un mariage légitime. Ils alleguoient cette Loi de *Justinien*, qu'on ne peut épouser la petite-fille de son frere ou de sa sœur, quoiqu'elle soit au quatrieme Degré; & raisonnoient ainsi. Si la petite-fille de mon frere est à mon égard au 4e. degré, mon fils est pour elle au cinquieme, mon petit-fils au sixieme, & mon arriere-petit-fils au septieme.

Pour répondre à cela, *Damien*

ayant posé ce principe, que l'on appelle parens ceux que les Loix féculieres reconnoissent pour tels, & admettent aux successions; & ayant allegué à ce sujet une fausse Décrétale du Pape *Calliste*; conclud, que puisque l'on admet à la succession ceux qui sont au septieme degré, on ne doit pas leur permettre de se marier ensemble. Il allegue l'Arbre généalogique, que l'on inferoit dans les Canons, & où l'on mettoit six Degréz de chaque côté; ce qui seroit inutile, si, pour faire sept Degréz, il suffisoit d'en compter quatre d'un côté, & de l'autre trois. Ensuite il soutient, que la maniere de compter les Degréz de parenté selon les Loix civiles, est différente de celle des Canons, qui mettent en même Degré tous ceux qui sont également distans de la souche commune, en quelque nombre qu'ils soient; au-lieu que les Loix comptent autant de Degréz qu'il y a de personnes nées, remontant toujours à la souche commune.

Les deux Conciles du Pape *Alexandre* eurent peu d'effet; & *Pierre de Damien* fait des clameurs sur ce sujet, comme si de se marier avec ses cousins-germains étoit un crime horrible, & une conjonction abominable.

Il y eut aussi une Assemblée d'Evêques & de Comtes, tenue dans le *Rouffillon*, à *Elne*, où étoit autrefois le Siege Episcopal de *Perpignan*, dans lequel il se fit divers Règlemens pour la conservation des biens des Eglises, & sur ce qu'on appelle la *Trêve de Dieu*.

On parle aussi d'un Concile d'*Autun*, où *Robert Duc de Bourgogne* fut reconcilié avec l'Evêque *Aganon*.

L'Empereur *Constantin Ducas* eut de redoutables ennemis sur les bras; dont il fut délivré miraculeusement.

Cet Empereur, ne pensant qu'à ama-

An. de N. S. 1065.

*Opus. XII. c. 29. Concile d'Elne. Step. Baluz. ad l. IV. de Conc. Imp. & Sacerd. c. 14. p. 250. Opus. XII. c. 29. Concil. T. IX. p. 1184. 1186. Card. d'Aguir. Concil. Hisp. T. III. p. 233. Concil. T. 1183. Concile d'Autun.*

An. de N. S. 106.

Les Turcs & les Uziens font de grandes irruptions. *Zon. l. 18. n. 9. p. 273. Curs. p. 815. Coeser. p. 345.*

L'Empereur Constantin Ducas tâche d'éloigner par les présents, les Turcs & les Uziens.

Ses ennemis périssent par la peste & la famine.

amasser des richesses, ne prenoit aucun soin de fortifier les Places & les frontieres. Cela donna lieu aux Turcs de gagner tout le pais, jusques au rivage de Constantinople. D'un autre côté, les Uziens, qui étoient Scythes, ayant traversé le Danube, défirerent & taillerent en pieces les soldats qui gardoient les passages, savoir les Bulgares & les Romains, & emmenerent leurs Chefs prisonniers, *Basile & Nicephore*. Ils étoient en si grand nombre, qu'on dit que leur Armée étoit composée de 600000 combattans. Une partie se répandit dans la *Macedoine* & dans la *Grece*, où elle ravagea tout ce qu'elle rencontra; & cette Nation auroit inondé tout l'Empire Chretien, si la peste n'en eût fait mourir une partie.

L'Empereur se vit bien embarassé à se défendre contre cette belliqueuse Nation; & n'ayant pas de forces suffisantes pour lui opposer, il tâcha de faire quelque accommodement, & il envoya des Ambassadeurs avec de riches présents, qui dissipèrent pour quelque tems l'orage.

Cette maniere d'agir, qui sentoit une ame basse, abattit le courage de ses sujets, & donna à ses ennemis lieu de tout entreprendre, sachant qu'ils en tireroient de l'argent. *Constantin* donc voulut faire voir quelque courage. Il sortit de Constantinople; mais avec si peu de soldats, qu'on se moquoit ouvertement de lui, de ce qu'avec une poignée de soldats, il entreprenoit de se défendre contre une nombreuse Armée.

Cependant, on fut agréablement surpris lors qu'on vint dire que les ennemis avoient presque tous péri par la peste & par la famine, & que les autres avoient été défaits par les *Bulgares* & par les *Patfinciens*; de sorte qu'on regarda cela comme une œuvre de Dieu, qui avoit été ap-

Tom. I.

paissé par un Jeune qu'on avoit célébré, & où l'Empereur témoigna beaucoup de contrition.

Dans cette année, *Ferdinand* ou *Fernand I.* Roi de Castille, mourut. C'étoit un grand Prince. Il avoit poussé ses conquêtes jusques au milieu du *Portugal*; il avoit enlevé aux Maures la Ville de *Conimbre*, & *Visco*; & avoit établi la riviere de *Montego* pour servir de borne aux deux États, ayant presque pris toute l'*Estramadoure*. Il avoit rendu tributaires les plus puissans Rois des Sarrasins, & plusieurs autres petis Rois. Il laissa 3 fils, & 2 filles. Il donna à *Sanche* son aîné, le Royaume de *Castille*; à *Alphonse*, le Royaume de *Leon*, & quelques Villes de *Gallice*; & à *Garcias*, le reste de la *Gallice*, & plusieurs Villes du Portugal, qu'il avoit enlevées aux Maures. Il donna à ses deux filles, *Urraca* & *Elvire*, à chacune une Ville. Il s'appelloit *Empereur* dans ses Patentes; & *Sanche* son Epouse y est aussi nommée *Imperatrice*.

*Edouard* Roi d'Angleterre se voyant fort âgé, pensa à celui qui devoit lui succeder, & jetta les yeux sur *Guillaume* Duc de Normandie, fils naturel du Duc *Robert*, en consideration du bon accueil qu'il avoit reçu de son pere & de lui, lorsqu'il fut chassé de son Royaume, & de ce qu'il étoit son proche parent. Il fit tenir une Assemblée à Londres, composée des Grands du Royaume, où il leur dit adieu, après avoir fait lire les Lettres qu'il avoit autrefois reçues du Pape *Nicolas*, qu'on trouve dans le IX. Tome des Conciles.

*Gabriel du Moulin*, dans son Histoire de la Normandie, dit qu'*Edouard* fit savoir sa résolution à *Guillaume* le Bâtard, par *Robert* Archevêque de Cantorberi; ensuite par *Harald* Grand-Sénéchal d'Angleterre: que ce dernier fut retenu prison-

Z z

An. de N. S. 1065.

Fernand I. Roi de Castille meurt. *Lucas Tudenf. Afta S. S. Boland. ad diem IV. Mens. Apr.*

Edouard institue l'héritier de sa Couronne, *Guillaume D. de Normandie. Ingul. Hist. Monaster. Croyl.*

Gab. du Moulin. l. VII. p. 164.

nier

An. de  
N. S.  
1065.

nier par le Comte de Ponthieu : mais qu'il fut libéré, à la priere du *Duc*; qu'étant venu en Normandie, il jura sur les Reliques de garder la Couronne d'Angleterre au *Duc Guillaume* : mais qu'étant de retour vers le *Roi Edouard*, il lui dit que le *Duc* lui ayant promis sa fille *Adele* en mariage, lui avoit cédé tout le Droit qu'il pouvoit avoir sur le Royaume : qu'*Edouard* fut fort étonné d'entendre parler ainsi *Harald*, & qu'il fit semblant de croire ce qu'il lui disoit.

J'ai dit dans l'année précédente, qu'au commencement de l'Automne une grande troupe de Pèlerins étoit partie d'Allemagne pour aller à Jérusalem. Ayant passé la Lycie, ils furent attaquez le 25 de Mars de cette année par des Arabes, qui, avertis de leur venue, s'étoient assembles de toutes parts pour les piller. Les Pèlerins se défendirent d'abord avec beaucoup de courage; mais ils furent renversés, chargés de blessures, & dépouillés de tout ce qu'ils avoient. Voyant qu'ils ne pouvoient plus résister, ils demanderent à capituler. Le Chef des Arabes s'avança avec 17 des principaux, & entra dans l'en-

Lamban.  
1065.

clos qui servoit de Camp aux Chrétiens. Etant monté à la chambre où étoient enfermés l'Archevêque de Mayence & l'Evêque de *Bamberg*, l'Evêque le pria de prendre tout, & de les laisser aller. „ Ce n'est pas „ à vous, lui dit le Barbare, à nous „ faire la loi; & après vous avoir „ dépouillé, nous prétendons man- „ ger votre chair, & boire vo- „ tre sang. Et ayant dénoué son Turban, il le mit autour du cou de l'Evêque. L'Evêque, jeune & vigoureux, ne put souffrir cette indignité, & jetta d'un grand coup de poing le Barbare sur le carreau. Alors le combat recommença; mais les Chrétiens furent secourus par le Gouverneur de *Ramla*, qui, quoiqu'Infidèle, leur donna une escorte pour aller à Jérusalem, où ils furent très bien reçus par le Patriarche *Sophrone*, qui les conduisit en procession à l'Eglise du S. Sepulcre. Ensuite, s'étant embarqué sur une Flote de vaisseaux *Génois*, ils aborderent à Brindes, s'arrêtèrent quelque tems à Rome, puis retournerent chez eux.

An. de  
N. S.  
1065.

Inglf.  
P. 904



L'an 1066. de N. S. Le 8. de Constantin Ducas. Le 11. de Henri IV. Le 7. de Philippe I. Roi de France. Le 6. d'Alexandre II. Pape. Indiction III.

Mort  
d'E-  
douard  
R. d'An-  
gleterre.  
Hist. des  
revolut.  
d'Angl.  
p. 59. &c.  
Hoveden.  
Esthared.  
Abb.  
Ricvall.

**E***douard* Roi d'Angleterre ne vécut pas longtems, après l'Assemblée qu'il tint à Londres. Il mourut cette année, après avoir régné 23 ans, 6 mois, & 27 jours M. l'Abbé *Fleuri* dit que ce Roi étoit persuadé que sa mort approchoit, suivant la révélation que lui avoient rapportée deux Pèlerins, de la part de S. *Jean l'Evangeliste*, auquel il avoit une singulière dévotion. Il étoit l'amour

de son peuple; & les Historiens ne peuvent se lasser de louer son humilité, sa sensibilité pour les malheureux, sa charité envers les pauvres, son application à toutes les fonctions d'un Monarque, & sa chasteté; car on dit qu'il vécut avec *Edithe* en perpétuelle continence. C'est le même Roi qu'*Alexandre III.* canonisa l'an 1161. Mais on ne comprend pas pourquoi il l'appella

in vita  
Sancti R.

Can.

An. de N. S. 1066.

Spalm. Concil. Brit. T. I. p. 618. 619. Concil. T. IX. p. 1168.

Contes qu'on fait sur son sujet.

Son Eloge.

Ce qu'il avoit toujours dans la bouche.

*Confesseur*. Un peu avant sa mort, il se tint un Concile à *Westminster*; c'est le 1. qui a été célébré par *Stigand* Archevêque de Cantorberi, & *Eldrid*, ou *Aldred*, ou *Alfred* Archevêque d'*Yorck*. Il fit faire solennellement la dédicace de l'Eglise qu'il avoit fait bâtir, & ce fut le jour des Innocens.

On dit qu'un peu avant que de mourir, deux Religieux qu'il avoit connus en Normandie, & qui étoient morts, lui apparurent; & qu'après lui avoir représenté que tout étoit corrompu, ils lui dénoncerent que la colere du Ciel alloit se déployer sur son Royaume, & qu'il alloit être donné à une Nation étrangere. La mémoire de ce Prince est encore en bénédiction. Ses Loix ont été sacrées aux Anglois; & on respectoit sa Couronne. Il avoit toujours dans sa bouche ces mots: *Que les Rois, qui étoient au-dessus des injures, n'en devoient faire à personne.*

Le savant M. *Wilkins*, Chanoine de Cantorberi, qui nous a donné le *Thargum des Chroniques*, & un Nouveau Testament *Coptique*, a publié aussi les Loix Anglo-Saxonnes à Londres l'an 1721. Entre ces Loix; il y en a de cet *Edouard*. La XVII. est du devoir de Rois; où on lit:

„ 1. Que le Droit & la Justice doivent plus regner dans le Royaume, que la mauvaise volonté; que la Loi est toujours ce qui fait le Droit, mais que la violence & la force de la volonté ne fait pas le Droit.

„ 2. Que le Roi doit avoir 3 Esclaves, la Luxure, l'Avarice, la Cupidité; & que ces 3 passions étant soumises, il regnera bien & sera illustre.

Dans cet *Edouard* finit la Race des Rois Anglois, 620 ans après la première entrée de la Nation en la Grande-Bretagne, qui fut l'an 446. L'Eglise

Romaine honore sa mémoire le 5. de Janvier, sous le nom de *S. Edouard le Confesseur*, pour le distinguer du *Martyr*.

C'est de cet *Edouard*, qu'on prétend que les Rois d'Angleterre ont hérité le privilege de guérir des *Ecrouelles* tous ceux qu'ils touchent, & qui sont affligés de ce mal. Les Rois de France croyent aussi avoir ce privilege. Le P. *Pagi* blâme les Medecins & les Théologiens qui se moquent de qu'on dit sur ce sujet, & ne doute pas du fait. Il lui a été permis de le croire, & les autres en peuvent douter. *Guillaume III.* en doutoit beaucoup; car il a aboli la cérémonie qui étoit sur ce sujet en usage en Angleterre.

*Edouard* étant mort sans enfans, & ayant laissé son Royaume, à ce qu'on dit, par Testament à *Guillaume* Duc de Normandie; la Couronne d'Angleterre fut exposée à trois Prétendants.

Le premier, qui en fut exclus, fut *Edgard Etbelin*, qu'on avoit depuis peu ramené de Hongrie. Il étoit petit-fils du Roi *Edmond*, & il sembloit que c'étoit le premier qui devoit succéder: mais sa jeunesse fut un prétexte plausible de l'éloigner du gouvernement d'un Etat, dont les agitations fréquentes demandoient l'expérience la plus consommée.

Toute la contestation demeura entre *Haralde* fils du Comte *Godwin*, & *Guillaume* Duc de Normandie, qui avoit été appelé à la Couronne par le Testament d'*Edouard*. Tous deux la méritoient par leurs belles qualitez. Voici comme on nous les dépeint. „ *Haralde*, dit-on, étoit „ un Seigneur bien-fait, d'un abord „ agréable & majestueux; vigou- „ reux, brave, montant bien à che- „ val, & fort adroit à toutes fortes „ d'exercices. *Guillaume* étoit de „ ce temperament & de ce caractere

An. de N. S. 1066.

Si les Rois d'Angleterre ont le pouvoir de guérir des Ecrouelles.

*Petr. Blesens. ep. 150. Mal-masb. l. 2. de Reg. c. 13. Polyd. Virgil. l. 8.*

Trois Prétendants à la Couronne d'Angleterre. *Edgard* exclus.

An. de  
N. S.  
1066.

„ tere d'esprit, dont on nous dé-  
„ peint les Héros. Il étoit d'une  
„ grande taille, gros, & fourni à  
„ proportion. Il avoit une péné-  
„ tration à laquelle rien n'échapoit.  
„ Il étoit robuste, laborieux, en-  
„ durci à toutes sortes de fatigues,  
„ à l'épreuve du chaud & du froid,  
„ se passant aisément de dormir &  
„ de manger. Il avoit naturelle-  
„ ment l'ame grande, & capable  
„ des plus vastes desseins. Il aimoit  
„ la guerre, & la savoit bien; & y  
„ étoit toujours heureux. Il étoit  
„ liberal, modéré, religieux, &  
„ de bonnes mœurs. Il étoit natu-  
„ rellement doux; mais il devenoit  
„ sévère jusques à la dureté, contre  
„ ceux qui en abusoient; & quand  
„ on l'avoit une fois irrité, on ne  
„ l'appaisoit pas aisément.

HARAL-  
DE fait  
Roi.

*Haralde* étant sur les lieux, & fort  
aimé du Peuple Anglois, n'eut pas  
de peine à se faire déclarer Roi; ce  
qui arriva le 6. de Janvier.

Du Mon-  
lin Hist.  
de Norm.  
l. VII.  
p. 171.

*Guillaume*, qui se souvenoit qu'*Ha-  
ralde* étant venu autrefois à Rouen,  
lui avoit fait esperer de favoriser ses  
prétentions sur la Couronne d'An-  
gleterre, n'eut pas plutôt appris  
qu'il s'étoit fait Roi, qu'il lui en-  
voya des Ambassadeurs, pour lui  
représenter qu'il manquoit à sa pa-  
role, & pour le prier de la tenir.  
*Haralde* répondit, qu'étant particu-  
lier, & comme prisonnier en Nor-  
mandi, il avoit promis à *Guillaume*  
je ne sai quoi, sur la succession du  
Royaume; mais qu'étant en sa liber-  
té, il n'étoit pas obligé de tenir ce  
qu'il avoit promis.

Guilla-  
me fait  
des pro-  
posi-  
tions,  
qu'on  
rejetta.

Le Duc parut plus modéré qu'on  
ne l'avoit cru. Il fit des proposi-  
tion d'accommodement, consentant  
qu'*Haralde* demeurât Roi d'Angle-  
terre, pourvu qu'il épousât sa fille,  
& qu'il lui rendit hommage de son  
Royaume. Cette moderation rendit  
fier *Haralde*, qui répondit aux En-

voyez du Duc, qu'il ne feroit ni l'un  
ni l'autre; & en même tems il leva  
des troupes pour garder les côtes,  
& fit équiper une puissante Flotte  
pour aller au-devant du Duc, s'il  
venoit l'attaquer.

Le Duc n'étoit pas encore en état  
d'aller faire la guerre en Angleterre;  
mais en attendant, il suscita *Tbofson*  
frere d'*Haralde*, qui le haïssoit depuis  
longtems, pour commencer de lui  
faire la guerre. D'autres disent, que  
*Tbofson* alla de Flandres en Norman-  
die, pour offrir son secours au Duc.  
*Guillaume* & *Tbofson* avoient épousé  
les deux sœurs, filles de *Baudouin*  
Comte de Flandres, auprès duquel  
*Tbofson* s'étoit retiré. Le beau-pere  
& les deux gendres conspirerent en-  
semble pour détruire *Haralde*. Ainsi  
on vit paroître bien-tôt une puissan-  
te Flotte commandée par *Tbofson*,  
qui prenoit la route d'Angleterre.  
Il fit une descente, malgré les trou-  
pes qui voulurent s'y opposer, & ra-  
vagea les côtes de *Kent*; mais étant  
sur sa Flotte pour combattre celle  
du Roi *Haralde*, il fut battu & ob-  
ligé de se retirer en *Ecosse*, après  
une perte considerable de ses vais-  
seaux. Il ne s'étonna pas de ces mau-  
vais commencemens; & n'ayant pu  
obtenir du secours du Roi d'*Ecosse*,  
il passa en *Norvege*, qui étoit alors  
gouvernée par un Roi belliqueux.  
Ce Roi Norvegien se laissa persua-  
der à donner du secours à *Tbofson*;  
& non-seulement il lui donna 50 na-  
vires, mais il se mit à la tête de cet-  
te redoutable Armée, & alla porter  
la consternation dans la Province de  
*Northumberland*, où il entra par la  
riviere de *Tyne*, & ensuite dans la  
Province d'*Yorck*; & les Comtes,  
qui voulurent s'opposer à ce torrent,  
furent battus dès le premier choc.

Les *Norvegiens* s'emparerent  
d'*Yorck*, sans trouver de la résistan-  
ce. Mais lorsqu'ils voulurent pous-  
ser

An. de  
N. S.  
1066.

Suscite  
*Tbofson*  
frere  
d'*Ha-  
ralde*.

Qui ra-  
vage les  
côtes de  
de *Kent*.  
Est bat-  
tu.

Secouru  
par un  
Roi de  
*Norve-  
ge*.

Les  
*Norve-  
giens*  
s'empa-  
rent  
d'*Yorck*.

An. de  
N. S.  
1066.

fer leurs conquêtes plus loin, le Roi d'Angleterre se présenta inopinément devant eux, avec une Armée composée de gens résolus à vendre chèrement leur liberté, s'ils ne pouvoient la défendre; & les braves Anglois firent si bien, qu'ayant laissé sur la place, avec le Roi de Norvege & le malheureux *Thoston*, plus de la moitié de leur Armée, ils poursuivirent l'autre moitié jusques dans leurs vaisseaux, desquels ils se rendirent maîtres. Ils y prirent *Olave* fils du Norvegien: mais ils lui donnerent la liberté; & après l'avoir fait jurer qu'il n'attenteroit plus rien sur l'Angleterre, ils lui permirent de s'en retourner dans leur pais, avec 20 petits bâtimens.

Haralde  
les dé-  
fait.

Le Duc  
de Nor-  
mandie  
se pré-  
pare à  
faire la  
guerre.

Pendant qu'*Haralde* triomphoit ainsi de ses premiers ennemis, le Duc de Normandie se préparoit à l'attaquer. Il avoit levé des troupes; ses Etats, ses amis, ses voisins lui en avoient fourni. *Philippe I.* Roi de France étoit le seul qui lui en avoit refusé, quoiqu'il lui eût offert de lui faire hommage du Royaume qu'il alloit conquérir. Mais plusieurs Seigneurs François joignirent leurs forces aux siennes. *Alexandre II.* Pape favorisoit même son dessein, & il lui avoit envoyé un Anneau d'or, une Baniere bénite, & une Bulle d'Investiture. En quoi, dit le P. d'Orleans, il fit plus qu'on ne lui demandoit; & plus qu'il ne devoit, comme le dit *Mr. de Larrey*. Mais avant que *Guillaume* passât la mer, il apprit la mort de *Conan* Duc de Bretagne. On disoit qu'il l'avoit fait empoisonner, parce qu'il revendiquoit la Duché de Normandie, comme lui appartenant, à cause de sa mere, fille du Duc *Robert*. *Haël*, qui avoit épousé sa sœur, lui succéda.

Conan  
Duc de  
Breta-  
gne  
meurt.

Hoël lui  
succede.

Guillau-  
me des-  
cend en

*Haralde*, fier de ses premiers succès, ne prenoit plus de précaution,

& il vivoit dans une grande sécurité; lorsqu'il apprit que le Duc parloit de *S. Valeri* avec 900 voiles, pour aller débarquer à *Pevensey*, Port dans le Comté de *Suffex*. Il y arriva avant qu'on eût eu le tems de se mettre en défense pour lui disputer le débarquement; & pour montrer à son Armée, qu'il falloit ou périr, ou vaincre, il y a des Historiens qui disent qu'il fit mettre le feu à ses vaisseaux. Ayant fait un faux-pas en sortant de son navire, & étant tombé sur ses deux mains; pour empêcher que les esprits foibles ne tirassent de cette chute un mauvais augure pour le succès de son entreprise, il s'écria, avec une présence d'esprit qui réjouit & surprit tout le monde: *Je prens possession de l'Angleterre; elle est à moi, je la saisis des deux mains.* On dit la même chose d'*Alexandre* & de *Jules César*. Ensuite il publia un Manifeste, pour exposer ses droits sur la Couronne d'Angleterre, protestant, qu'il n'étoit venu que pour posséder un bien qui lui appartenoit, & qu'un Usurpateur lui avoit ravi.

Il envoya même un Ambassadeur à *Haralde*, pour lui demander ce qu'il lui avoit ôté, ou pour l'inviter du moins à vider leur differend par un combat particulier. *Haralde* s'étant emporté à l'ouïe de cette proposition, & ayant pensé violer le Droit des Gens en maltraitant l'Ambassadeur, le Duc se mit à la tête de son Armée, & résolut de marcher où il apprit qu'étoit le Roi.

*Haralde* fut bien-tôt prêt; & quoique son frere *Gisb* lui conseillat de ne risquer pas toute sa fortune dans la décision d'un combat, ou de ne s'y trouver pas, parce qu'il y auroit tout à craindre sous un Chef qui manquoit à sa parole; il voulut pourtant donner bataille un jour qu'il crut lui être favorable, qui étoit

An. de  
N. S.  
1066.

Angle-  
terre.  
Revol.  
d'Angl.  
du P.  
d'Or-  
leans.  
Moxarai.

Du Mon-  
lin l.VII.  
Hist. de  
Norm.  
p. 177.  
En or-  
tant du  
navire  
il tombe  
sur ses  
deux  
mains:  
ce qu'il  
dit.

Publie  
un Mani-  
feste.

Envoye  
un Am-  
bassa-  
deur à  
Haralde.  
Haralde  
répond  
insolem-  
ment.

An. de celui de sa naissance, savoir le 4. N. S. d'Octobre. 1066.

*Guillaume* fut très aisé de combattre; & les uns & les autres ayant disposé & harangué leurs troupes, on commença la plus sanglante bataille qu'on vit jamais. Mais enfin, *Guillaume* fut victorieux; les Anglois ayant donné malheureusement dans une embuscade en poursuivant les troupes de *Guillaume*, qui avoient fait semblant de fuir. *Haralde* fut tué, les armes à la main, & *Gith* son frere auprès de lui; six-mille Anglois périrent avec eux: d'autres disent 67000, d'autres 47000; & ce qui échapa aux vainqueurs, prit la fuite, avec les Comtes *Edouin* & *Morcard*, qui porterent à Londres la nouvelle de ce fâcheux événement. Le Duc coucha sur le champ de bataille, après avoir solennellement rendu grâces à Dieu de sa victoire; & on dit même, que pendant la nuit il entendit en songe une voix, qui lui dit: *Guillaume, tu as vaincu; tu rogneras, toi & tes enfans*. Après quoi il mena ses troupes victorieuses à Londres, où les Anglois tinrent conseil sur ce qu'ils devoient faire; les uns proposant ce même *Edgar*, que sa jeunesse avoit fait rejeter; les autres cabalant pour les Comtes *Edouin* & *Morcard*: mais tout s'accorda, quand on fut que le Duc s'approchoit, & *Edgar*, même les deux Comtes, & plusieurs Prélats allèrent au-devant de lui jusqu'à *Berkamsted*, & le reconnurent pour leur Roi. *Londres* le salua en cette qualité, avec de grandes acclamations; & la cérémonie de son Couronnement se fit à la fête de Noël, par *Alfred* Archevêque d'Yorck, *Stigand* Archevêque de Cantorberi ayant été excommunié par le Pape; d'autres disent que ce Prélat ne voulut pas le sacrer. On dit que ce nouveau Roi

Il entend une voix la nuit.

*Hist. de Norm. de Dudoulin.*  
l. VII.  
p. 192.

*Baron. Marian. Scot. Orderic.*  
Il est couronné Roi.

envoya aussi au Pape l'Étendard royal, que les Normans avoient pris aux Anglois. Ainsi, au-lieu qu'il avoit fallu plusieurs siècles aux Romains, aux Saxons, & aux Danois, pour conquérir l'Angleterre; une seule journée l'acquies à *Guillaume*; & le jour de Noël, qui avoit été le jour du Sacre du Roi, devint le premier jour de l'année aux Historiens.

On trouve dans *Gautier Hemingfort*, Chanoine de l'Abbaye de *Gisburn*, qui a écrit l'Histoire d'Angleterre depuis *Guillaume le Conquérant* jusqu'à *Edouard III.* que cet Archevêque d'Yorck, qu'il appelle *Atold*, qui avoit couronné *Guillaume*, avoit un grand empire sur le cœur de ce Prince; & qu'un jour *Guillaume* lui ayant refusé quelque chose, l'Archevêque lui tourna les épaules en s'en allant, & lui donna des malédictions; & que *Guillaume* effrayé se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, & promit de le satisfaire; mais que le superbe Prélat, au-lieu de le relever, dit aux Lords qui lui conseilloyent de le faire, *Laissez le profoterner aux pieds de Pierre*.

Le Duc *Godefroy* Marquis de *Toscane* délivra, dans ce tems, le Pape des Normans; qui, au préjudice du Traité qu'ils avoient fait avec le défunt Pape, s'étoient emparez de plusieurs Places de l'Etat Ecclésiastique. Il les poussa jusques auprès d'*Aquin*, où il les contraignit de demander la paix, qu'ils obtinrent en rendant tout ce qu'ils avoient usurpé sur l'Eglise. Après quoi ce grand Duc, tout couvert de gloire, étant allé faire un voyage en *Lorraine*, mourut l'an 1070. la veille de Noël, & fut inhumé dans l'Eglise Cathédrale de *Verdun*.

Il y eut une Assemblée générale à *Tribur* près de *Mayence*, ou *Sigefroy* Archevêque de *Mayence*, &

An. de N. S. 1066.

*Bib. Univ. de M. le Clerc.*  
T. XI.

Le Duc *Godefroy* délivre le Pape des Normans.  
*Leo Osi.*  
l. 3. c. 23.  
*Baronius; Acta Card. Arr.*

*Lamb.*  
4. 1066.  
Assemblée à *Tribur.*  
*Annon*

An. de N. S. 1066.

Adalbert Archevêque de Breme chassé de la Cour.

Cunon meurt cruellement. Baronius Lamb. 175.176. Contr. Herm. Caus. ad a. 1065.

Hist. Trev. vir. 10. XII

*Annon* de Cologne, déclarerent au Roi *Henri*, qu'il falloit ou qu'il renonçât au Royaume, ou à l'amitié de l'Archevêque de Breme, *Adalbert*, dont l'autorité étoit l'objet de leur envie. Le Roi eut de la peine à se déterminer; mais enfin *Adalbert* fut chassé honteusement de la Cour, avec ceux de son parti, & le Roi lui donna une escorte pour aller chez lui. Ensuite le Roi célébra à *Utrecht* la fête de Pâques.

Cette année fut funeste à plusieurs Evêques.

L'Evêque de *Treves* étant mort, *Cunon*, d'autres le nomment *Comrad*, Doyen de Cologne, fut élu Evêque. Les uns disent que ce fut *Annon* Archevêque de Cologne, qui, sans avoir consulté le Clergé & les habitans de la Ville de *Treves*, l'établit; d'autres disent que ce fut le Roi. Le Clergé & les habitans de *Treves* furent si irrités qu'on leur donnât un Evêque sans leur participation, qu'ils délibérèrent de s'opposer à son introduction. Le Comte *Disteric*, jeune-homme, se mit à la tête de ceux de *Treves*; & se jettant sur ceux qui leur amenoient *Cunon*, il les mit en fuite, prit toutes les richesses qu'il emportoit avec lui; & l'ayant mis entre les mains des Bourreaux, le fit précipiter du haut d'une Tour. Son corps fut trouvé; & ensuite on dit qu'il y eut plusieurs miracles à son tombeau.

Si on en croit le Continuateur de *Herman Contract*, on le précipita

trois fois, sans lui avoir brisé qu'un bras; & l'un de ses Bourreaux lui demanda pardon: l'autre lui voulant couper la tête, ne lui coupa que la machoire. Mais aussi les trois Bourreaux périrent cruellement. L'un ne put jamais avaler un morceau qu'il mangeoit; les autres se déchirèrent les mains, de rage, & moururent cruellement. *Uton*, fils du Comte *Eberard* & d'*Ide*, succéda à *Cunon*.

Il y eut un autre Evêque nommé *Craft*, qu'on trouva mort sur ses trésors, la tête cassée, & le visage noir. Il avoit succédé à *Reinber* Evêque de Meiffer.

*Arialde* Diacre de l'Eglise de Milan s'étant opposé avec vigueur aux Simoniaques de cette Eglise, & sur-tout à *Guy* Archevêque de cette Ville, mourut cruellement; la niece de cet Archevêque lui ayant envoyé des assassins, qui lui couperent les oreilles, le nez & les lèvres; ensuite lui arracherent les yeux & la langue, lui couperent la main droite, & lui firent mille autres cruautés, jusqu'à ce qu'il mourut le 17. de Juin. Il a été canonisé.

On parle aussi de la mort de *Tribaut*, fameux Solitaire, qui mourut près de *Viscence* en Lombardie. Mr. l'Abbé *Fleuri* nous rapporte sa vie p. 175. &c. du T. XIII. de son Histoire.

*Hofman*, l. II. de ses Ann. de *Bamb.* dit qu'on vit une Comete pendant 20 jours.

An. de N. S. 1066.

Spicil. p. 223. Herm. Contin.

Mabilh. Sac. 6. Aft. par. 2. p. 337. Lamb. p. 176.

*Craft* Evêque trouvé mort sur ses trésors. *Arialde* tué cruellement. *Baronius* *Arnulph* *Andr.* *Viso* Sac. 6. *Bened.* par. 2. p. 158.

Thibaud fameux Solitaire.

L'on

An. de  
N. S.  
1067.

An. de  
N. S.  
1067.

L'an 1067. de N. S. Le 9. de Constantin Ducas. Le 12. de Henri IV. Le 8. de Philippe I. Le 7. d'Alexandre II. Indict. IV.

Cada-  
lous a  
des par-  
tisans.  
Maimb.  
Diac.  
del'Emp.  
p. 196.  
Baronius  
Acta N.  
Card.  
Arag.

Propo-  
sition  
d'un  
Concile.

Discours  
de l'Ar-  
chevê-  
que de  
Cologne  
au Pape  
Alexan-  
dre.

LA disgrâce de *Cadalous* n'empêcha pas que le Schisme ne se fortifiât de plus en plus, particulièrement en Allemagne, où le nombre des partisans de cet Antipape croissoit tous les jours, parce qu'on croyoit défendre la cause de l'Empereur. Cela obligea l'Archevêque de Cologne, qui tenoit pourtant pour l'élection du Pape *Alexandre*, d'être d'avis, comme d'autres, dans une Assemblée de Princes que l'on tint pour ce sujet, qu'on examinât la chose de nouveau dans un Concile; & cela, afin qu'on ne crût pas qu'ils abandonnoient le droit du Prince. Pour cet effet on pria l'Archevêque de passer lui-même en Italie, & de se joindre au Duc *Godefroy*, pour presser le Pape *Alexandre* de convoquer un Concile en quelque Ville que l'on jugeroit la plus propre, pour y assembler les Prélats d'Allemagne & d'Italie.

L'Archevêque entreprit volontiers le voyage. Il prit, en passant par la *Toscane*, le Duc *Godefroy*, & se rendit avec lui à Rome, où, dans l'audience qu'ils eurent en présence de tous les Cardinaux, il parla ainsi au Pape. „ Comment est-ce, mon frere *Alexandre*, que vous avez „ accepté le Pontificat, sans les ordres du Roi mon Maître? car il „ y a très longtems que nos Rois „ sont en possession de ce droit, „ qu'on ne puisse créer de Papes „ sans leur consentement”. Ensuite, il lui fit une longue liste des Patrices & des Empereurs; & il lui parla de *Pepin*, de *Charlemagne*

& de ses Successeurs *Carlovingiens*, & des *Othons*, selon l'ordre & la volonté desquels on avoit fait plusieurs Papes.

Le Cardinal *Hildebrand* répondit, que les Rois ne devoient avoir aucune part dans l'élection des Papes, & cita plusieurs Canons & Décrets des Peres & des Conciles, & principalement celui du Pape *Nicolas II.* au Concile de Rome, auquel 113. Evêques soucrivirent; ce qui fait voir, comme le remarque *Maimbourg*, qu'il ne parloit que de l'Élection, & de la demande du Peuple & du Clergé; & non pas de l'Intronisation, laquelle, selon ce Concile, ne se peut faire sans le consentement de l'Empereur. L'Archevêque *Annon* ne répondit rien; mais il ne laissa pas, selon l'ordre qu'il en avoit, de prier le Pape de convoquer un Concile; à quoi le Pape condescendit volontiers, & il nomma la Ville de *Mantoue*. Ce Concile se tint cette année, quoique d'autres le mettent à l'an 1064.

Il y eut plusieurs Evêques dans ce Concile, d'Italie, de Lombardie & d'Espagne. Quelques-uns disent que *Cadalous* refusa d'y comparoitre: d'autres disent qu'il s'y trouva, mais qu'il n'osa soutenir son droit. *Alexandre* y parla avec tant de sagesse, que les Evêques de Lombardie, qui étoient ses ennemis, se déclarerent pour lui. Il fut donc reconnu pour le Pape légitime; mais le droit de l'Empereur fut mis à couvert pour l'avenir. Il s'y purgea aussi par serment, de l'accusation de

Réponse  
d'Hilde-  
brand.

Concile  
de Man-  
toue.  
Lan.  
dulp.  
junior  
Med. hist.  
Francisc.  
Maria.  
Florant.  
in Comm.  
Rerum  
ad Ma-  
sibil. spect.  
l. I.  
Alexan-  
dre II.  
reconnu  
Pape.

Si-

An. de  
N. S.  
1067.

Simonie qu'on lui avoit imposée. On obligea *Alexandre* de pardonner à *Cadalous*; qui, à ce que le disent quelques-uns, mourut peu de jours après; & de faire Archevêque de Ravenne, *Guibert*, grand Seigneur de Parme, Chancelier du Roi *Henri*, qui avoit été un de ses plus grands adverfaires. Ainsi finit le Schisme. Mais d'autres croyent que *Cadalous*, après le Concile même, entra dans Rome, & fit ce que j'ai rapporté à l'an 1063; & que pendant toute sa vie il se fit appeller *Honorius II.* & traita *Alexandre* d'*Antipape*.

Avant que le Pape allât à *Mantoue*, ayant appris les defordres de l'Eglise de Milan, à cause des Simoniaques & des Ecclésiastiques concubinaires, il y envoya deux Légats, pour y faire des réglemens contre les abus qui s'y commettoient; & ensuite il y alla lui-même, & il canonisa *Ariald* dont nous avons parlé l'année précédente.

Voici la substance de ces Constitutions.

1. On y défend, que dans tout le Diocèse un Abbé reçoive un Moine pour un prix dont il soit convenu; & qu'un Chanoine soit reçu autrement que *gratis*.

2. On déclare, que le Prêtre, le Diacre, ou le Sous-diacre, qui retient publiquement une femme pour être sa concubine, tant qu'il demeurera en faute, ne fera aucune fonction, & n'aura aucun Bénéfice Ecclésiastique; mais que celui qui, sans la tenir chez lui, sera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, sera seulement suspendu de ses fonctions, jusques à ce qu'il ait fait pénitence.

3. On défend, qu'aucun des Clercs ne soit condamné sur un soupçon, ni privé de ses fonctions ou de son Bénéfice, s'il n'est convaincu par la confession, ou par des témoins suffisans.

Tom. I.

4. On défend aux Clercs de demeurer en même maison avec les femmes qu'ils ont quittées, de boire ou manger avec elles, & de leur parler qu'en présence de deux ou trois témoins irréprochables.

5. On ordonne, que lorsqu'un Laïque saura certainement qu'un Clerc qu'il aura dans sa Seigneurie retiendra une femme, ou aura commerce avec elle, il en avertisse l'Archevêque & les Chanoines de cette Eglise; & que si l'Archevêque ou les Chanoines négligent l'avis, le Laïque empêchera que dans sa Seigneurie le Clerc coupable fasse aucune fonction, ou tienne aucun Bénéfice; mais que le Laïque ne disposera pas du Bénéfice, & qu'il sera laissé à la disposition de l'Eglise.

Il y a encore quelques autres Canons, à l'égard de ceux qui ont commis des violences; sur les Simoniaques, & les Clercs incontiens. On leur défend d'en user désormais ainsi.

On condamne ceux qui n'observeront pas ces Constitutions, à des amendes pécuniaires; & le Décret du Pape *Alexandre II.* est daté du 1. jour d'Août l'an 1067. Indict. V.

On trouve aussi un Décret du même Pape, adressé aux Evêques, & au Roi de *Dalmatie*, qui interdit l'Evêque, le Prêtre, ou le Diacre, qui prendront une femme, ou qui garderont celles qu'ils auront déjà.

*Constantin Ducas* Empereur d'Orient mourut cette année, après avoir régné 7 ans & 6 mois: c'est ce que disent les Historiens. Cependant, s'il est vrai qu'il ait commencé à régner l'an 1059, il est certain qu'il a régné un peu plus. Se voyant dans son lit de mort, & voulant assurer le Royaume à sa famille, il fit obliger *Eudoxie* son Epouse par serment; & par une promesse qu'elle lui donna écrite de sa propre

A a a

An. de  
N. S.  
1067.

Constitutions & Réglemens faits à Milan par les Légats du Pape. T. IX. Concil. P. 1119.

Constantin Ducas meurt. *Europal.* 818. *Zonar. l.* 18. n. 9. *Cœffes.* p. 347. *Chevr.* p. 655. *Pfell.* *Niceph.* *Bryen. l.* 1. *Comm.* n. 6.

An. de  
N. S.  
1067.

Eloge  
de ce  
Constan-  
tin.  
Europal.  
p. 818.

main, de ne se point marier en secondes noces; & il donna la conduite de son Empire à son frere *Jean*, dont le fils appelé *Andronique* aida beaucoup dans la suite ses cousins à recouvrer la Couronne Imperiale, que leur pere leur avoit laissée. Les enfans qu'eut *Constantin* d'*Eudoxie*, furent *Michel*, *Andronique*, & *Constantin*. Ce *Constantin* *Ducas* aimoit beaucoup les Belles-Lettres, quoiqu'il fût ignorant; & les Savans disent qu'il aimoit mieux être anobli par la Science, que par l'Empire. Il disoit de ceux qui en vouloient à sa vie, qu'il ne les priveroit, ni d'honneurs, ni d'argent; mais qu'il les traiteroit comme des captifs, à qui les Loix avoient ôté la liberté. Quelqu'un lui ayant dit qu'il mettroit sa vie pour lui; *J'aime-rois mieux*, répondit-il, *que vous me battissiez, si je faisois quelque faute.*

La promesse que fit *Eudoxie*, fut mise entre les mains de *Jean Xiphilin*, natif de *Trebisonde*, qui avoit succédé à *Constantin Lichudes* dans le Patriarchat.

Mort  
de Bau-  
doun  
Comte  
de Flan-  
dres.

Ann.  
Fland.  
Suite  
des con-  
quêtes  
de Guil-  
laume le  
Con-  
quérant.  
Hist. des  
revolu-  
tions p.  
68. 69.

*Baudouin* Comte de Flandres mourut aussi le 1. de Septembre, & eut pour successeur son Fils *Baudouin*.

*Guillaume* ayant conquis l'Angleterre, comme nous l'avons vu, laissa les Places conquises pourvues de bonnes garnisons, & marcha contre *Yorck* & *Oxford*, qui payerent cher la résistance qu'ils avoient faite au vainqueur.

La sévérité qu'il exerça alors, lui facilita la conquête des autres Places; & se croyant paisible possesseur de tout le Royaume, il avoit commencé à regner avec douceur sur ses nouveaux sujets; lors que la revolte des principaux d'entre eux l'obligea à prendre les armes, & à changer de conduite. *Edouin* &

*Morcard* furent les premiers qui s'enfuirent en *Ecosse*, & qui furent suivis des Comtes de Northumbrie. *Edgar* aussi s'étant mis dans un vaisseau avec sa mere nommée *Agathe*, & ses sœurs, pour aller en Hongrie, fut jetté par la tempête en *Ecosse*; & il y fut si bien reçu, que *Malcolme* qui y regnoit épousa *Marguerite* sa sœur, qui a été canonisée.

Cette Alliance mit le Roi d'*Ecosse* dans les interêts des Anglois mécontents, & l'engagea insensiblement à faire la guerre à *Guillaume*, qui le poussa vigoureusement. Ainsi le Royaume des Anglois fut dominé ensuite par les Normans; & *Guillaume* fut surnommé le *Conquérant*.

La Province de *Kent* prit les armes pour défendre ses Immunités & ses Loix; & *Stigand* Archevêque de Cantorberi, que le Pape avoit déposé, fut député de cette Province avec un Abbé, pour aller assurer le nouveau Roi qu'ils seroient ses sujets, s'il vouloit les laisser jouir de leurs droits; qu'autrement, ils lui offroient la bataille. Le Duc, étonné de leur hardiesse, leur accorda leur demande.

Les sentimens ont été fort partagés sur *Guillaume*. Les uns traitent sa domination de tyrannique; les autres louent sa justice & son équité. Les plus impartiaux avouent, qu'il a été sévère, mais qu'il ne pouvoit pas l'être moins. Quelques Loix qu'il a fait ont paru fort rudes; mais plusieurs croient qu'il y fut contraint. On cria un peu à cause de l'Impôt des *Charrues*; mais on dit que cet Impôt ne dura qu'un an.

Les Turcs étant venus jusqu'à *Césarée* en Cappadoce, y brulerent le Temple de *S. Basile*, & emporterent de grandes richesses.

Cette année se fit la translation du corps de *S. Quintin*, à *Beauvais*; & *Yves* fut le premier Abbé de l'Abbaye,

An. de  
N. S.  
1067.

Guil-  
laume  
nommé  
le Con-  
quérant.

Larrey.  
p. 261.

Senti-  
mens di-  
vers sur  
Guillau-  
me.

Europal.

An. de N. S. 1068. baye, qui fut fondée par Gui Evêque de Beauvais ; cette fondation fut confirmée par Philippe Roi de France.

Dans cette année finit aussi la *Chronique de Landulphe le vieux, des Archevêques de Milan.*

An. de N. S. 1068.

L'an 1068. de N. S. Le 1. de Romain Diogene. Le 13. de Henri IV. Le 9. de Philippe I. Le 8. d' Alexandre II. Indiction VI.

Orderic.  
l. 4.  
Mathil-  
de est  
couron-  
née.  
Hist. de  
Norm. de  
Du Mou-  
lin p.  
201.  
l. VII.  
Donne  
un héri-  
tier à  
Guillau-  
me,  
nommé  
Henri.  
Eudoxie  
se marie  
avec Ro-  
main  
Dioge-  
ne.  
Zonar.  
p. 276.  
Curopal.  
820.  
Psellus.  
Cbe-  
vraan.  
\* Vestar-  
que.

**G**uillaume le Conquérant envoya des Ambassadeurs en Normandie, pour faire venir *Masbilde* son Epouse en Angleterre. Elle y vint aussi-tôt, & elle fut suivie d'un grand nombre de gens, hommes & femmes, qui se firent un honneur de l'accompagner. *Aldrede*, ou *Alfredre* Archevêque d'*Yorck*, qui avoit sacré *Guillaume*, la couronna aussi; & avant que l'année fût finie, elle donna un héritier à *Guillaume*, qui s'appella *Henri*.

Quoique l'Imperatrice *Eudoxie* eût promis par serment de ne passer point à de secondes noces, cependant elle ne tarda pas longtems de prendre un Epoux. Voici comme la chose se passa.

*Romain Diogene*, qui étoit sorti d'une famille illustre, s'engagea dans un parti de rebelles contre le Prince Souverain; & aspirant à la tyrannie, il assembla quelques gens de guerre en *Thrace*, & pilloient tous les lieux où il passoit. Il avoit été honoré autrefois d'une Charge considérable; savoir, de \* Maitre de la Garderobe, pour avoir bien combattu contre les *Patzinaciens*. Comme les guerres civiles sont plus à craindre que les étrangères, on ne parloit à Constantinople que d'un Empereur qu'il falloit choisir, pour remédier à tous ces desordres; d'autant plus que les Turcs, commandez par *Olub Arselan*, s'étant avancez dans la *Mésopotamie*, l'*Arménie*,

& jusques à *Césarte de Cappadoce*, pilloient & bruloient tout.

Ces discours ne faisoient aucune peine à *Eudoxie*, qui ne cherchoit qu'un beau prétexte pour se remarier. Dans ces entrefaites, *Romain Diogene* fut pris, & conduit comme un rebelle devant *Eudoxie*, qui fut surprise de sa bonne mine, & charmée de sa beauté; & au-lieu de le faire conduire au supplice, elle n'eut plus de pensées que de couronner cet aimable criminel, & elle en trouva l'invention.

Ce qui l'embarassoit, n'étoit pas le serment qu'elle avoit prêté, mais la promesse écrite de sa main, qui étoit entre les mains du Patriarche *Xiphilin*. Elle s'avisa de cet artifice. Elle envoya quelqu'un vers *Xiphilin*, pour lui témoigner que sans la promesse qui lui avoit été confiée, elle-offriroit son lit, l'Empire, & tout ce qu'elle avoit en son pouvoir, à *Bardas* frere du neveu du Patriarche; & elle dissimula si bien la chose à celui qu'elle choisit pour faire ce message, qu'il ne douta point qu'elle ne parlât sérieusement. Le bon Prêlat, qui ne pénétra pas dans l'artifice, & qui eut assez d'ambition pour voir élevé son proche parent sur le Trône, gagna si bien tous les Sénateurs par ses présents & par ses raisons, qu'après avoir dispensé l'Imperatrice du serment qu'elle avoit fait, parce qu'elle avoit été forcée à le faire, il lui envoya la

Bar. ex  
Curopal.  
p. 821.  
Zon. p.  
277.

An. de  
N. S.  
1058.

Romain  
victor  
rieux  
des Sar-  
rafins.  
Zon. p.  
278.  
279.  
Lup. Pro-  
topata  
in Chr.  
Ano-  
nym. Ba-  
rensis.  
Siege de  
Bari.  
Diverses  
lettres  
du Pape.  
L'usage  
de la  
mitre.  
Gregoire  
VII. ep.  
38. l. 1.  
Oth.  
Frisin. l.  
1. de gest.  
Frid. c.  
27. c.  
Raynal.  
ad a.  
1204.  
Sandov.  
Pamjel.  
f. 4. Cof-  
sa. t. 9.  
Concil.  
p. 1197.  
Concile  
de Leire.  
Concil.  
Hisp.  
T. III.  
p. 232.  
Concile  
de Vich.

promesse qu'elle avoit écrite, avec la permission de se remarier. *Eudoxie*, se voyant libre par ce moyen, sans avoir égard à ce qu'elle avoit fait dire au Patriarche, choisit *Romain Diogene*; & le recevant dans son lit, le fit Empereur; & le *Patriarche* fut blâmé, & raillé tout ensemble, d'avoir préféré les interêts de son frere, ou de son neveu, aux interêts de la Religion.

Dès que *Romain Diogene* fut sur le Trône, il se vit plusieurs Armées sur les bras; & dans cette premiere année, il battit dans la Syrie les *Sarrasins*, leur enleva leur butin, & s'en revint glorieux à Constantinople.

Plusieurs Historiens mettent dans cette année le Siege de *Bari*; mais elle ne fut prise que l'an 1071. Nous en parlerons alors.

Cette année, le Pape *Alexandre* écrivit à *Guillaume le Conquerant*, afin qu'il fit payer le Denier de *S. Pierre*: au Roi de *Dalmatie*, contre les Clercs concubinaires: aux Evêques d'*Espagne*, pour les exhorter à ne faire pas mourir les Juifs pour la Religion; & à *Harald* Roi de Norvege, pour l'obliger à regarder l'Archevêque d'*Hambourg* comme le Vicaire du Siege Apostolique. Il permit l'usage de la Mitre à *Uradislav* Duc de *Boheme*, ce qui n'avoit été accordé à aucun Laïque. *Luca II.* Pape, & *Innocent III.* accorderent ce même privilege à deux Rois.

On parle de 4 Conciles dans cette année.

Dans le 1. *Hugues le Blanc*, Prêtre-Cardinal, Légat du Pape *Alexandre*, assista. *Sanche Ramire* Roi d'*Aragon* le fit tenir au Monastere de *Leire*, le 18. d'*Avril*, la 6. année de son regne.

On traita dans ce Concile, de la confirmation des privileges de ce Monastere, & de l'introduction du

Rite Romain, au-lieu du Gothique, ou Mosarabique.

Dans le 2. qui se tint en *Catalogne* à *Vich*, l'on parla de la Paix & de la Trêve; & l'Epreuve par l'eau froide fut confirmée. Il y a 7 Constitutions touchant les Immunités de l'Eglise, touchant les Clercs, les Moines, les Religieuses, & les Veuves.

Le 3. fut tenu à *Auch* sur le *Gers*, en *Gascogne*, par *Hugues* *Candide* Légat du Pape. Il fut résolu, que presque toutes les Eglises de *Gascogne* payeroient la 4. partie des Dimes aux Eglises Cathédrales. *Raimond* Abbé de *S. Orens* s'y opposa, soutenant que les Eglises dépendantes de ce Monastere en avoient été exemptes. Le Légat, du consentement de tout le Concile, confirma l'exemption, en l'honneur de ce Saint, qui avoit été un des plus illustres Evêques d'*Auch*, qui fleurissoit l'an 450. & que l'Eglise Romaine honore le 1. jour de *Mai*.

Le 4. se tint à *Toulouse*, sous la présidence du même Cardinal, à l'occasion de l'Eglise de *Leitoure* changée en Monastere, & qui fut rétablie.

Jusques ici nous n'avons presque rien dit du jeune Empereur *Henri*; aussi nous n'apprenons pas qu'il eût fait de grands exploits. Il étoit pourtant allé secourir *Salomon* Roi de *Hongrie* son Allié, qui étoit aux mains avec *Bela* son frere, ou son parent; & ayant mis en fuite ce *Bela*, qui s'étoit rendu maître du Royaume de *Hongrie*, il rétablit *Salomon*. C'est ce que nous avons déjà rapporté à l'année 1063. & nous avons dit alors que *Bela* mourut.

Cet heureux succès peu attendu le fit résoudre de venger son pere, qui avoit été si maltraité par les *Sclavons de Lusatie*, & il les mit hors

An. de  
N. S.  
1068.

Baluz.  
App. ad  
P. de  
Marca.  
P. 1139.  
1141.  
Card.  
Aguir.  
Concil.  
Hisp.  
T. III.  
p. 239.  
Concile  
d'Auch.  
Concil.  
T. IX.  
p. 1195.

Concile  
de Tou-  
louse,  
T. IX.  
Concil.  
p. 1196.  
Henri  
va se-  
courir  
Salomon  
Roi  
de Hon-  
grie.  
Coeffet.  
p. 324.

Va con-  
tre les  
Scla-  
vons.  
On con-  
d'état

An. de N. S. 1069.

spire contre lui.

Othon Duc de Baviere.

d'état de rien entreprendre. A son retour, il trouva que les Princes de Saxe avoient fait des conspirations contre lui. L'Auteur & le Chef de la conspiration étoit *Othon* Duc de Baviere, que l'Empereur avoit envoyé peu auparavant en Italie, avec les Evêques de Cologne & de Treves, pour exiger le serment de fidélité promise à l'Empereur, avec les tributs accoutumez. Ce Duc avoit tâché de gagner les Princes, pour être Empereur; mais leur Ligue

fut découverte, & *Henri* ne leur donna pas le tems de se fortifier davantage: il leur alla au-devant; & à la premiere rencontre, il les défit près d'une riviere de Thuringe. *Raoul Suaube*, *Guelphe de Baviere*, & d'autres Princes le secoururent.

On dit que dans cette année se tint le Concile de *Barcelone*, où l'on parla d'abolir l'Office Gothique, & de recevoir le Rite Romain, ou François.

An. de N. S. 1069.

Pagiad a. 1064.



*L'an 1069. de N. S. Le 2. de Romain Diogene. Le 14. de Henri Empereur. Le 10. de Philippe I. Roi de France. Le 9. d' Alexandre II. Indiction VII.*

Henri souhaite de faire divorce avec sa femme. *Lamb. Schaf. p. 177. 178.*

L'Empereur *Henri* prit du dégoût contre sa femme nommée *Berthe*, fille d'*Othon* Marquis d'Italie, qu'il avoit épousée depuis 2 ans. Il s'en ouvrit à l'Archevêque de Mayence, nommé *Sigefroy*, dans une Diète qu'il tint à Wormes, & lui promit de grandes recompenses s'il rompoit ce mariage; comme entre autres, d'obliger les Thuringiens à lui payer les dîmes: mais il lui fit aussi de terribles menaces, s'il s'y opposoit. Les raisons qu'il allegua furent, qu'il ne pouvoit avoir d'enfans d'elle, ni même avoir aucun commerce avec elle. *Sigefroy* dit qu'il s'opposa d'abord à l'Empereur, & qu'il le menaça de l'excommunier; mais d'autres dirent, que frappé des promesses & des menaces de *Henri*, il convoqua un Concile à *Mayence*. Le Pape *Alexandre II.* avoit été averti de la chose, & avoit envoyé *Pierre Damien* en diligence, qui vint signifier à l'Assemblée la défense que le Pape faisoit de passer outre. Les Princes ayant appris ce que le Légat du Pape avoit dit, remontrèrent

à l'Empereur, qu'il étoit important pour la gloire de Dieu, de ne ternir pas sa reputation par un crime qui seroit de si mauvais exemple à ses sujets. L'Empereur fut fléchi par ces remontrances, & repliqua: *Puisque je vous vois contraire à mes justes desirs, je tâcherai de porter la charge que je ne puis quitter.* Il rappella ensuite l'Imperatrice, qui, ne se rebutant pas des froideurs du Roi, fit tant par ses caresses, qu'elle le gagna; & elle en eut *Henri*, qui succéda à *Henri IV.*

Ceux qui n'aiment pas l'Empereur *Henri*, disent que voulant repudier son Epouse, il fit entrer tout doucement dans sa chambre l'un de ses Courtisans, pour la corrompre; la Princesse connut que c'étoit un tour que lui jouoit *Henri*, & promit au Courtisan de lui accorder ses faveurs au jour qu'elle lui marqua. Le Roi l'ayant su, se glissa lui-même dans sa chambre le premier, afin d'être témoin de ce qui se passeroit. La Princesse fit semblant de croire que celui qui entroit étoit

*Bruno de bello Saxonico.* Ce qu'on dit que fit *Henri* pour avoir occasion de repudier son Epouse.

*Ep. ad Alex. II. Concil. T. IX. p. 1198. 1200.* Il en est détourné parle Pape; Concile à Mayence. *Lambert. & par les Princes.*

An. de  
N. S.  
1069.

le Courtisan ; & ayant fermé la porte, elle fit charger à coups de bâtons *Henri*, qu'on emporta comme mort. Ils ajoutent, que ce Prince prostitua sa propre sœur, & d'autres choses qui sont peu vraisemblables.

Guillaume le Conquérant va en Normandie. *Hist. des revolus. p. 60. Hist. de Norm. de Dumoulin. p. 190.*

Est sévère aux Anglois.

Les Danois font une descente en Angleterre & sont repouffez. *Order. l. IV.*

*Guillaume* le Conquérant se sentit si bien affermi sur son Trône, qu'il crut pouvoir faire un voyage en Normandie. On dit même, que la nouvelle de quelque remuement dans cette Province l'y obligea. Il laissa la Régence à *Eudes* Evêque de Bayeux, son frere uterin, & il emmena avec lui ceux qui lui étoient suspects. Il y porta de grands trésors, & à son retour, il commença à faire sentir à ses sujets Anglois la peine de leurs mutineries, par un regne sévère. Il donnoit leurs biens aux Normans qui l'avoient suivi, & il imposoit des tributs. Ainsi il se fit beaucoup craindre.

Ces duretez firent que quelques Anglois se retirerent en Dannemarc, & les *Danois*, qui regardoient l'Angleterre comme une conquête qui leur avoit été enlevée, & qui s'imagineroient que les continuelles guerres que *Guillaume* avoit eu à soutenir, l'avoient épuisé d'hommes & d'argent, passerent la mer sous la conduite du fils du frere de *Sven* leur Roi, avec une Flotte de 300 vaisseaux ; & ayant fait une descente dans l'Isle, ils virent grossir leur Armée d'Anglois rebelles, & le Prince *Edgar* & le Comte *Velterf* furent du nombre des revoltez. Leurs premiers combats furent heureux. Ils prirent *Yorck* dans une saison déjà avan-

cée, & ayant établi leur quartier-d'hiver entre les rivieres d'*Ouse* & de *Trense*, ils tinrent leur Armée en état d'agir avec vigueur au Printems.

*Guillaume*, au commencement du Printems, parut avec une puissante Armée, & alla chercher les ennemis. Le combat fut rude ; mais enfin *Guillaume* fut toujours Conquérant. Les *Danois* furent taillez en pieces ; & ceux des rebelles qui échaperent, contraints, avec le Prince *Edgar* & le Comte de *Velterf* leurs Chefs, d'implorer sa clémence. Il y en eut très peu qui pussent aller porter en Dannemarc la nouvelle de cette défaite.

Dans ce même tems, mourut *Aldred* Archevêque d'*Yorck*.

L'Empereur *Diogene* eut à faire avec les Turcs, qui se promettoient la conquête de toute l'Asie. *Aspasule* leur Chef leva deux grandes Armées ; dont l'une conquit la Cappadoce, & ruina tout le voisinage ; & l'autre envahit la Syrie. Mais *Romain Diogene* leur alla au-devant, les repoussa, & regagna *Alep*, *Hieropolis*, & quelques Villes voisines.

*Maurille* Archevêque de Rouen étant mort, on jeta les yeux sur *Lanfranc* pour remplir cette place : mais il la refusa ; & sur son refus, *Jean de Bayeux* Evêque d'Avranches l'obtint. *Lanfranc* alla à Rome pour faire approuver cette translation, & afin de demander le *Pallium* pour cet Archevêque. Il obtint ce qu'il demandoit du Pape, qui envoya deux Légats pour couronner *Guillaume* Roi d'Angleterre, & pour travailler à la reforme des Eglises.

An. de  
N. S.  
1069.

Mort d'*Aldred* Archevêque d'*Yorck*. *Simeon Dunelm. in hist. de Reg. Angl.*

*Diogene* l'Empereur repouffe les

Turcs. *Cœffus. p. 350.*

*Lanfranc* refuse l'Archevêché de Rouen.

*Jean de Bayeux* l'obtient. Le Pape envoie couronner *Guillaume* le Conquérant.

L'an

An. de  
N. S.  
1070.

An. de  
N. S.  
1070.

L'an 1070. de N. S. Le 3. de Romain Diogene. Le 15. d'Henri IV. Le 11. de Philippe I. Le 10. d'Alexandre II. Indiët. VIII.

Plusieurs Evêques accusés de Simonie. *Baronius. Lamb. Schaf. p. 179. Le Pape leur pardonne. Visa S. Ann. l. 1. c. 33. 34. 35. Sur. T. 6. die 4. Decemb. Relique: bras de S. Césaire.*

Dans cette année, plusieurs Evêques & Archevêques, convaincus d'avoir eu leurs Charges par Simonie, vinrent à Rome; mais le Pape fut tellement adouci par leurs présens, qu'il les renvoya tous avec honneur dans leurs Evêchez & Archevêchez. *Allez, dit-il, je vous pardonne; mais du-moins n'y retournez pas.* Il donna même le *Pallium* à l'Evêque de Bamberg.

L'Archevêque de Cologne, qui vint à Rome dans ce tems-là, non pour aucun forfait, y reçut de grands présens du Pape, entre autres, le bras de S. Césaire Martyr; Relique qui valoit un trésor, à cause des miracles qu'elle faisoit, à ce qu'on dit. Ce S. Césaire avoit un grand crédit à la Cour céleste, si ce que *Baronius* en rapporte est vrai. Le conte est assez singulier; mais on ne sera pas damné, encore qu'on ne le croye pas. Le voici.

Conte sur S. Césaire.

Il y avoit un homme à Rome, nommé *André*, qui étoit fort dévot envers le Martyr S. Césaire, & qui fréquentoit son Eglise avec des cierges. Cet homme mourut: son corps fut mis dans une biere; mais on renvoya à un autre jour sa sepulture. Au milieu de la nuit, comme plusieurs veilloient dans la chambre où il étoit, on fut étonné qu'on vit remuer sa biere, & que celui que l'on croyoit mort, se leva. Plusieurs qui étoient là présens gagnèrent au pied, de la peur; d'autres plus assurés s'approchèrent, & demandèrent ce que c'étoit, si c'étoit une illusion du Diable, ou si son âme étoit revenue de l'Enfer, ou si ce qu'on

avoit cru une mort, n'avoit été qu'une simple syncope? Alors *André* leur dit en soupirant: „ J'ai été vérita-  
„ ritement mort, & je serois éternellement parmi les damnez,  
„ si l'intercession de S. Césaire ne m'eût sauvé”. On lui demanda où il avoit été? ce qu'il avoit vu? & comment il étoit de retour? Il répondit: „ Comme j'étois mort,  
„ je fus amené devant le redoutable Tribunal de Christ. Là, en présence de plusieurs milliers d'Anges, comme un pauvre criminel,  
„ je n'osois pas lever les yeux; & ayant oui la sentence de mon Juge, j'étois traîné par les Démons dans l'Enfer, sans misericorde,  
„ en me battant la poitrine & pleurant beaucoup; & je me souviendrai toute ma vie de ce tems-là. Les Démons rioient, & insultoient à mon malheur. Mais le Martyr *Césarius*, touché de mon état, soutenu par la faveur de la Ste. Vierge & des Saints Apôtres Martyrs, se prosterna devant le Seigneur; & lui-montrant ses stigmates, lui dit: O très clément Seigneur, j'ai souffert toutes ces choses gayement, pour l'amour de ton Nom; Et quoique ma chair gémit, mon esprit souffroit avec joye, dans l'esperance que quand mon corps seroit mort, mon ame n'auroit plus de tristesses: mais me voici accablé de nouvelles douleurs. Ce pauvre homme, qui pendant sa vie s'est entièrement confié à moi, est traîné dans les Enfers, Et on le traite de fou, de ce que, séduit par une vaine esperance, il m'a suivi. Comme il  
„ étoit

An. de „ étoit ainsi à genoux, la Vierge  
N. S. „ Marie, se joignant à tous les Saints,  
1070. „ fléchit son Fils, afin qu'il fit selon  
„ la volonté du Martyr. Aussi-tôt  
„ J. Christ commanda au Démon  
„ de me laisser aller; & mon ame  
„ est rentrée dans mon corps, afin  
„ que j'appriſſe aux autres ce qu'ils  
„ devoient faire. Après quoi il  
se remit dans ſa bierre, & derechef  
s'endormit, mais pour toujours.

*Baronius*, en rapportant ce conte, dit qu'il ne faut pas croire que la chose ſoit ainſi précifément arrivée; mais qu'apparemment Dieu fit voir toutes ces choses en extaſe à cet homme. Je laiffe à chacun à philoſopher ſur ce récit; mais, encore une fois, on ne courra aucun riſque de perdre ſon ſalut, encore qu'on ne le croye pas. Quoi qu'il en ſoit, le Pape fit préſent du prétendu bras de ce Martyr *Céſaire*, à l'Archevêque de Cologne.

On parle d'un Concile qui ſe tint à Rome, dont il n'eſt point fait cependant mention dans le Recueil des Conciles. On dit qu'*Uraſiſlas*, ou *Ladiſlas* Duc de Bohême ſe propoſa de conſtruire un Monaſtere dans une Ville de la Bohême, & de le ſoumettre au Pape. Dans cette vue, il envoya à Rome; & le Pape eut beaucoup de joye de cette députation. Ce fut à cette occaſion qu'il aſſembla un Synode, où il ſe trouva 72 Evêques.

Il s'en tint d'autres en Angleterre, dont nous parlerons bien-tôt. Après que *Guillaume le Conquérant* eut terminé la guerre contre les Danois, il eut un démêlé à ſoutenir contre les Eccleſiaſtiques de ſon Royaume, parce qu'il avoit enlevé des Eglifés les tréſors qu'on y conſervoit, & qu'il obligeoit les Abbayes & les Evêchez à lui fournir ſur leur revenu certain nombre de Soldats, en tems de guerre. Ce procédé irrita

les Prélats, & les fit murmurer ſi haut, que pluſieurs furent exiléz. *Stigand* Archevêque de *Cantorberi*, s'étant retiré en Eſcoſſe, *Guillaume*, qui avoit toujours entretenu une étroite liaiſon avec le Pape, obtint de lui, que trois Cardinaux viendroient en Angleterre en qualité de Légats, & qu'il s'y aſſembleroit un Concile National pour juger ce Prêlat, accuſé de Simonie. Ces Cardinaux vinrent, & couronnerent le Roi. Enſuite on tint deux Synodes; l'un à *Wincheſter*, & l'autre à *Windſor*, en préſence du Roi & des Légats du Pape, où *Stigand* Archevêque de *Cantorberi*, & quelques Abbez furent déposés.

*Stigand* fut déposé pour trois raiſons. 1. Pour avoir gardé l'Evêché de *Wincheſter* avec l'Archevêché. 2. Pour avoir uſurpé le Siege de *Cantorberi*, du vivant de l'Archevêque *Robert*, & s'être ſervi de ſon *Pallium*. 3. Pour avoir reçu le *Pallium* de la part de l'Antipape *Benoit*, excommunié par l'Eglifé Romaine. On l'accuſa encore de parjures & d'homocides. Depuis que *Stigand* fut déposé, le Roi le tint en priſon à *Wincheſter*. Il y vivoit chétivement, du peu qu'on lui donnoit, aux dépens du Roi; & comme ſes amis l'exhortoient à ſe mieux traiter, on dit qu'il juroit qu'il n'avoit pas un denier, quoiqu'il eût de grands tréſors enterrez, dont il portoit la clé à ſon côté.

A la Pentecôte, le Roi étant à *Windſor*, donna l'Archevêché d'*Yorck* à *Thomas* Chanoine d'Evreux; & l'Evêché de *Wincheſter* à *Vauquelin*, ſon Chapelain. Le lendemain il fit tenir un Concile, où préſida le Légat *Ermenfroi*; où pluſieurs Evêques & Abbez furent déposés. Mais pour remplir le Siege de *Cantorberi*, il choiſit *Lanfranc* Abbé de *S. Etienne* de Caën. Pour cet effet, il envoya

An. de  
N. S.  
1070.

Synod  
des en  
Angl.  
Stigand  
déposé.  
Cave p.  
211.

Orderic.  
Vitalis.  
Hiſt. Eccl.  
l. 4. p.  
516.

R. Hovedenus in  
ſuis an-  
nal ad a.  
1070.

f. 259.  
Concil.  
T. IX.

p. 1202.  
1203.

Mal-  
meſb. de  
Poniſf. l.  
1. p. 205.

Conci-  
le en  
Angle-  
terre.

Hiſt. des  
Revol.  
d'Angl.  
p. 71.  
etc.

Conci-  
le à Ro-  
me.  
Cosmas  
Daca.  
Prag. in  
Chr. Bo-  
hemo-  
rum.

An. de  
N. S.  
1070.

en Normandie les Légats *Ermensfroy* Evêque de *Sion*, & *Hubert* Sousdiacre Cardinal, qui assemblerent un Concile des Evêques & des Abbez de la Province, où ils déclarerent à *Lanfranc* la volonté du Roi. *Lanfranc* en fut affligé & troublé; cependant, tout le monde lui ayant conseillé d'accepter l'emploi, il vint en Angleterre, esperant que le Roi ne le forceroit pas à recevoir cette Dignité. *Guillaume* le reçut avec beaucoup de joye & de consideration, vainquit sa résistance, & enfin le fit sacrer dans l'Eglise Métropolitaine, le 29. du mois d'Août de cette année.

*Lanfranc* Archevêque de Cantorben.

*Vita. c. 5.*

n. 11.

Il écrit à *Alexandre II.*

pour demander la permission de quitter son Archevêché.

On refuse de lui envoyer le *Pallium*.

*Herman* veut quitter pour la seconde fois l'Episcopat.

Il ne fut pas plutôt sacré, qu'il écrivit au Pape *Alexandre II.* une Lettre, pour lui demander avec instance la permission de quitter son Archevêché, qu'il n'avoit accepté que par son ordre, pour se retirer dans un Monastere: mais en-vain. Se voyant donc contraint de demeurer Archevêque, il envoya des Légats à Rome pour demander le *Pallium*; mais *Hildebrand* répondit, qu'on ne le donnoit à Rome qu'à ceux qui étoient présens.

Peu de tems après, il écrivit encore au Pape sur ce que *Herman* Evêque, qui avoit déjà quitté l'Episcopat du tems du Pape *Leon IX.* pour embrasser la Vie Monastique, mais l'avoit repris, avoit dessein de le quitter encore; & l'auroit même fait, s'il ne l'en avoit empêché. Il rend témoignage au Pape, que cet Evêque n'étoit plus en état, à cause de son âge, de s'acquitter de ses fonctions, & qu'il quittoit volontairement son Evêché, dans le dessein de servir Dieu. On dit que cet *Herman* étoit Flamand; qu'il avoit été Evêque de *Winchester* sous le Roi *Edouard*; qu'il avoit ensuite quitté cet Evêché & l'Angleterre, & s'étoit fait Moine de S. *Bertin*; & qu'il

*Tom. I.*

retourna quelque tems après en Angleterre, pour être Evêque de *Salisburi*.

*Lanfranc* consulta encore le Pape, touchant l'Evêque de *Lichfield*. Cet Evêque, accusé d'incontinence & d'autres crimes devant les Légats du Pape en Angleterre, n'ayant pas voulu comparoitre au Synode qu'ils avoient tenu, ils l'avoient excommunié, & ils avoient donné la liberté au Roi d'en mettre un autre en sa place. Il étoit venu ensuite à la Cour, & avoit donné sa démission au Roi. *Lanfranc* n'avoit pas voulu en ordonner un autre en sa place, qu'il n'en eût reçu la permission du Pape.

Ce *Lanfranc* fit tenir encore un Concile à *Londres*, où *Wulstan*, à cause de son incapacité, d'autres dirent une autre raison, fut dépouillé de son Evêché de *Worcester*.

Il y eut une petite contestation entre *Lanfranc* & *Thomas* élu Archevêque d'Yorck. *Thomas* se vint présenter à *Lanfranc*, pour être sacré de sa main. *Lanfranc* lui demanda une protestation de son obeissance, par écrit, & avec serment, comme ses prédécesseurs l'avoient donnée; mais *Thomas* répondit qu'il ne le feroit point, si on ne lui prouvoit par écrit & par témoins qu'il le devoit faire, & qu'il le pouvoit sans porter préjudice à son Eglise. Ce refus étoit plutôt l'effet de l'ignorance, que de la présomption du Prélat.

Le Roi appuioit d'abord *Thomas*; & étoit irrité contre *Lanfranc*, croyant que cet Archevêque se prévaloit de sa capacité pour appuier une prétention injuste. Mais ayant été instruit de l'usage du pais, & ayant entendu *Lanfranc*, il obligea *Thomas* à venir à Cantorberi, & à donner à *Lanfranc* sa protestation solennelle d'obeissance; mais que ses successeurs ne la donneroient qu'après

B b b

An. de  
N. S.  
1070.

L'Evêque de *Lichfield* donne sa démission au Roi.

Concile à *Londres*.

Concil. T. IX.

p. 1203.

*Wulstan* déposé.

*Vita Lanf.*

n. 22.

Contestation

entre *Lanfranc* &

*Thomas* élu

Archevêque

d'Yorck.

An. de  
N. S.  
1070.

qu'il auroit été prouvé dans un Concile, que les Archevêques d'*Yorck* avoient toujours rendu cette soumission à ceux de *Cantorberi*. *Thomas* fut sacré à ces conditions; & peu de tems après, *Lanfranc* demanda & reçut la protestation d'obeissance de tous les Evêques du Royaume d'Angleterre.

*Hist. des  
revolut.  
d'Angl.  
p. 72.  
Larrey.  
p. 266.  
270.*

Ligues  
de quel-  
ques Ec-  
clésiasti-  
ques  
sous la  
condui-  
te d'*He-  
verard*.

Je ne fai si ce fut après l'élection de *Lanfranc*, ou avant, que quelques Ecclésiastiques se liguerent avec des Seigneurs du pais, sous la conduite d'*Heverard* Capitaine de reputation, & d'*Egelwin* Evêque de *Durham*, pour passer tous ensemble dans l'île d'*Ely*, & s'y retrancher contre le Roi. Le Roi les y alla assieger, en fit passer au fil de l'épée quelques-uns; condamna *Egelwin* & quelques autres à une prison perpétuelle. Il n'y eut qu'*Heverard* qui se sauva, s'étant fait jour au travers des troupes victorieuses; & ce fut le seul homme d'Angleterre, à qui toute la puissance du Conquérant ne put faire porter le joug. D'autres disent que *Guillaume* fut obligé de quitter le siege de la Forteresse où étoit renfermé *Heverard*, pour aller en France; & que ce fut deux ans après, que l'île d'*Ely* se rendit.

Guerre  
entre les  
deux fils  
de *Bau-  
douin*  
Rég. du  
Royaume  
de  
France.  
*Maxerai*.

*Baudouin*, Régent du Royaume de France & Comte de Flandres, étant mort, la guerre se mit bien-tôt entre ses deux fils, dont l'un s'appelloit *Baudouin* dit de *Mons*, qui fut Comte de Flandres; & *Robert*, qu'on surnomma *le Frison*, parce qu'il fut Seigneur du pais de Frise. L'aîné, qui étoit *Baudouin*, voulant dépouiller son cadet, fut vaincu & tué sur le champ de bataille; laissant ses deux fils, *Arnoul* & *Baudouin*, en bas âge. Leur Tutelle engendra un sanglant différend entre *Robert*

leur oncle, & leur mere *Richilde*. Cette Princesse, appuïée de *Godefroy le Bossu* Duc de la basse Lorraine, défit l'Armée de *Robert*, & le dépouilla d'une partie de ses Terres. Un si heureux succès la rendit si fiere envers ses sujets, que les Flamans l'abandonnerent; & il ne lui demeura que les Walons & les Hennuyers. Le Roi *Philippe* se voulut porter pour Arbitre & Juge entre les deux partis; mais *Richilde*, à force de présens, ayant gagné son Conseil, l'engagea à prendre ouvertement son parti. Le Roi donc voulut en personne aller la secourir; mais il fut battu, *Richilde* prise, & menée à *S. Omer*. Elle fut délivrée bien-tôt après; & cette même année, *Richilde* perdit une autre bataille, & son fils *Arnoul*, & ensuite tout le pais, hormis le *Hainaut*, où elle se retira.

Ce *Godefroy* Duc de Lorraine, dont je viens de parler, avoit pour pere *Godefroy*, qui mourut cette année, quoique d'autres mettent sa mort à l'année précédente. On l'appelloit *le Barbu*, ou *le Vieillard*. Il avoit eu deux femmes. La premiere s'appelloit *Doda*, de laquelle il eut *Geofroy le Bossu*, & *B. Ida* Comtesse de Boulogne. On trouve la Vie de cette Princesse dans les Actes de *Bollandus*, au 13. d'Avril. La seconde se nommoit *Beatrix*, qui étoit veuve de *Boniface* Marquis de *Toscane*, & qui avoit eu de ce Marquis la Comtesse *Matilde*.

Les Turcs pousserent cette année leurs conquêtes en Italie, & prirent entre autres *Chomes*, autrefois *Colosses*, en Phrygie, où ils profanerent l'Eglise de *Michel*, la remplirent de corps morts, & en firent une Ecurie.

An. de  
N. S.  
1070.

Mort  
de *Go-  
defroi  
le Bossu*.  
*Bersold*  
in *Chron*.  
*Godef*.  
*Lamb*.  
*Sgeb*.  
*Floren-  
tinus in  
commun*.  
*Rer. ad  
Mashil*.  
*speff*.  
l. 1.

*Curop*.  
p. 834.  
Les  
Turcs  
pouffent  
leurs  
conquêtes.

L'œ

An. de  
N. S.  
1071.

An. de  
N. S.  
1071.

L'an 1071. de N. S. Le 1. de Michel Ducas. Le 16. de Henri.  
Le 12. de Philippe I. Le 11. d' Alexandre II. Indiction IX.

Dioge-  
ne Em-  
pereur  
pris par  
les Turcs.  
Mal-  
heureux.  
Délivré.  
Zonar.  
l. 18.  
n. 13. 14.  
p. 281.  
Curof.  
p. 825.  
842.  
Baronius.  
Abul-  
pharag.  
bif. Dy-  
nast. p.  
227. 228.  
Edis.  
Oxon.  
1663.  
Guillau-  
me de  
Tyr l. 1.  
c. 9.  
Pfellus.  
Coeffe-  
raan.  
Géné-  
rosité du  
Sultan.

L'Empereur *Diogene* fut très mal-  
heureux dans l'expédition qu'il  
eut contre les Turcs. Les Turcs  
demandoient la paix; mais *Diogene*  
la leur refusa, à moins qu'ils ne ren-  
dissent tout ce qu'ils avoient pris.  
Il se donna donc une bataille proche  
d'*Esdron*, où le cheval de *Diogene*  
ayant été tué sous lui, il fut pris &  
conduit au Sultan *Axon*; d'autres  
l'appellent *Olab-Arslan*. Quelques-  
uns disent que ce Sultan, sans avoir  
aucune considération pour la Digni-  
té Impériale, le soula aux pieds &  
le faisoit servir d'escabelle lorsqu'il  
vouloit monter à cheval, ou descen-  
dre, lui mettant le pied sur les reins;  
mais plusieurs autres soutiennent qu'il  
le traita le plus généreusement du  
monde, & qu'il le fit seoir à sa table.  
*Zonaras* dit que ce Sultan dit à *Di-  
ogene*: „ Ne pleure point; c'est-là le  
„ sort des affaires du monde: je  
„ ne te traiterai point en captif,  
„ mais en Empereur”. Il y en a  
qui disent que le Sultan lui ayant  
demandé un jour, de quelle manie-  
re il l'auroit traité s'il avoit été vain-  
queur; *Romain* lui avoua, qu'il l'au-  
roit percé de mille coups. „ Je n'i-  
„ miterai pas, lui repliqua le Sul-  
„ tan, cette cruauté & cette rigueur.  
„ J'apprens même, lui dit-il, que  
„ votre Christ vous recommande la  
„ paix, d'oublier les maux qu'on  
„ vous a faits; & qu'il résiste aux  
„ orgueilleux, mais qu'il fait grace  
„ aux humbles”. Ensuite on dit que  
le Sultan fit un Traité avec lui, par  
lequel il s'engageoit que l'Empire  
Romain ne seroit jamais envahi par  
les Turcs: après quoi il fit relâcher

les prisonniers; & ayant embrassé  
tendrement *Diogene*, il le renvoya.

Cependant, comme la nouvelle  
de sa défaite & de sa prison avoit  
été portée à Constantinople, les  
Grecs couronnerent *Michel* fils de  
*Constantin Ducas*, enfermerent *Eu-  
doxie* dans un Monastere; & comme  
on fut que *Diogene* étoit délivré, on  
envoya quelqu'un vers lui, qui lui  
creva les yeux. Quelques-uns disent  
qu'*Andronicus* son beau-fils lui fut en-  
voyé; & que l'ayant fait habiller de  
noir & monter sur une mule, il l'a-  
mena vers l'Empereur, par les or-  
dres duquel il eut les yeux crevez.  
*Zonaras* dit que *Diogene* ayant su  
qu'on avoit couronné *Michel*, amas-  
sa des troupes, & demanda du se-  
cours au Sultan; que la Ville où il  
étoit ayant été assiégée, il se rendit,  
espérant qu'on ne lui feroit rien,  
sinon le raser; mais qu'il eut la dou-  
leur de voir qu'on lui crevoit les  
yeux. On ajoute, que comme on  
ne lui pansa point ses playes, la tête  
lui enfla extrêmement, & qu'on  
la vit bien-tôt remplie de poux, de  
vermine, & de pourriture. Ce mal-  
heureux Prince souffrit ces douleurs  
avec une patience admirable, dans  
l'île où on l'avoit relégué; & mourut,  
après avoir regné 3 ans & huit mois.

*Nicephore Bryenne* récite la chose  
un peu plus au long. Il dit que  
l'Armée de *Diogene* ayant été défail-  
te, & son Camp pillé, la Tente de  
l'Empereur, ses riches meubles, &  
surtout la Perle que l'on appelloit  
*l'Orphelin*; on en porta la nouvelle  
à Constantinople, mais fort diverse-  
ment. L'un disoit, que l'Empereur

B b b 2

Michel  
Ducas  
couron-  
né.

Endoxie  
renfer-  
mée.  
Diogene  
aveuglé.  
Curofal.  
p. 843.

Meurt.

Ch. VI.  
VII.

Autre  
récit.

étoit

An. de  
N. S.  
1071.

étoit mort ; l'autre, qu'il l'avoit vu blessé ; l'autre, qu'il l'avoit vu emmener chargé de chaînes. Que sur cela l'Imperatrice, qui avoit besoin de conseil, manda aussi-tôt le *César*, qui se divertissoit à la chasse en *Bitbynie* ; mais qu'avant qu'il fût arrivé, elle conféra avec les principaux de la Cour, qui furent d'avis que, sans attendre qu'elle fût assurée de la mort ou de la prise de l'Empereur, elle se mit en possession de l'Empire, avec ses enfans. Qu'avant que la résolution fût prise, le *César* étant arrivé, conseilla à *Eudoxie* & à *Michel* son fils aîné de prendre l'administration de l'Etat, à la charge que *Michel* l'appelleroit *Imperatrice*, & qu'elle ne feroit rien de considerable sans sa participation. Que sur cela, ils défererent à son sentiment, & le suivirent ; mais que quelques-uns, qui préféreroient leur intérêt particulier au bien-public, excitèrent *Eudoxie* à se rendre seule Maitresse de la souveraine Puissance, & *Michel* à prendre les armes contre elle.

*Nicephore* parle ensuite de la moderation du Sultan ; mais il ajoute, que *Diogene* se voyant en liberté contre son esperance, écrivit de sa propre main à l'Imperatrice tout ce qui lui étoit arrivé. Que sur cette nouvelle, l'Imperatrice assembla les plus affectionnez à son service, & leur proposa ses doutes. Que le *César* appréhendant pour lui & pour ses neveux si *Diogene* remontoit sur le Trône, s'assura des compagnies des Gardes : qu'il les divisa en deux bandes ; & commanda aux uns de suivre ses deux fils *Andronique* & *Constantin*, & aux autres de venir avec lui. Que ceux qui avoient ordre d'obeir à ses deux fils, le suivirent au Palais, & le proclamerent Empereur : que les autres jettant des cris barbares, frapperent de leurs épées sur leurs boucliers, & mar-

cherent vers l'appartement de l'Imperatrice : que dès qu'elle entendit les clameurs & les menaces des gens de guerre, il ne fut plus possible de la retenir ; mais qu'ayant arraché les ornemens de sa tête, elle s'enfuit dans un lieu bas & obscur comme une caverne ; où elle seroit morte de frayeur, si le *César* ne l'eût rassurée. Que par ses conseils elle se retira dans une Eglise, qu'elle avoit fait bâtir à l'entrée du Détroit en l'honneur de la Sainte Vierge. Ce fut là qu'elle prit l'habit de Religieuse. *Diogene*, continue *Nicephore*, voulant entrer en possession de l'Empire, leva des troupes, & s'empara d'*Amasée*. Ceux du parti du *César* choisirent le plus jeune de ses fils, nommé *Constantin*, pour s'opposer à *Diogene*. Il le fit, & avec succès ; car quoique l'Armée de cet Empereur se battit vaillamment, *Constantin Ducas* en fit un grand carnage, & contraignit *Diogene* de s'aller cacher dans un petit Fort ; & cette journée fut le commencement de la grandeur de *Michel*, & le renversement de celle de *Diogene* : & il eût été pris, sans un accident inopiné. Un Arménien homme d'esprit, nommé *Cutatare*, qui avoit été gratifié par *Diogene* d'une Charge considerable, alla trouver *Diogene*, le pria de prendre courage, le mena dans le pais des montagnes de Cilicie, lui donna des troupes & de l'argent, & le mit en état de disputer la victoire.

*Michel* fut surpris de ce changement, envoya des Ambassadeurs à *Diogene*, & lui proposa une Amnistie générale & réciproque de tout ce qui avoit été fait par l'un & par l'autre des Partis, offrant de lui accorder une partie de l'Empire. *Diogene* refusa ces offres avec indignation, en disant, qu'il n'avoit point commis de crime, pour avoir besoin d'Amnistie ;

An. de  
N. S.  
1071.

An. de N. S. 1071. mistie ; & qu'au-reste , c'étoit la dernière de toutes les injustices , que de lui disputer la possession de la souveraine Puissance.

Pendant que les affaires étoient en cet état, un homme d'une impudence extraordinaire supposa que l'Imperatrice *Anne* avoit écrit des Lettres à *Diogene*. L'Empereur *Michel*, sans considerer la qualité de l'accusateur, & sans attendre la défense de l'accusée, ne prit conseil que de la colere; & ayant nommé des Juges, fit appeller cette Princesse. Quand les Juges furent assemblez, l'Imperatrice *Eudoxie* s'avança vers eux avec une démarche grave & majestueuse; & tirant de dessous la robe une Image du Sauveur, elle dit à ses Juges, en les regardant : „ Voici mon Juge, & le vôtre. Je „ vous supplie de l'avoir toujours „ présent dans le jugement que vous „ allez prononcer, & de faire ré- „ flexion, qu'il pénètre les affaires „ les plus cachées, & les pensées „ les plus secretes ". La fermeté de ce discours imprima tellement la terreur dans l'esprit de quelques-uns, que détestant la calomnie, ils refuserent de prêter leur ministère à l'oppression de l'innocence : mais les autres, appréhendant de déplaire à l'Empereur, prononcèrent, qu'il y avoit des présomptions violentes; & l'Imperatrice fut reléguée avec ses enfans dans l'île du Prince. *Michel* & le *César*, voulant continuer la guerre, *Andronique*, fils aîné du *César*, partit pour aller attaquer *Diogene*, s'empara des Détroits de la Cilicie; & ayant gagné un pas de fort difficile accès & tout bordé de précipices, il parut tout d'un coup lors qu'on l'attendoit le moins. *Crepin* Capitaine, qui avoit l'Aile gauche de l'Armée, rompit la Cavalerie ennemie, qui étoit conduite par le fidele *Cusatate*, & la plus grande

partie de l'Infanterie fut prise, ou tuée. *Cusatate* fut pris & dépouillé, & laissé nud dans une forêt. Un soldat l'ayant apperçu, voulut le tuer : mais *Cusatate* s'étant fait connoître & demandant d'être mené à *Andronique*, fut mis à l'heure même sur un cheval, & on l'emmena. *Andronique* lui alla au-devant, lui fit donner des habits convenables à la Charge de Général qu'il avoit exercée, & le fit garder sans le charger de chaînes. *Cusatate* desirant de reconnoître sa bonté, lui déclara qu'il avoit caché une Perle de grand prix. *Andronique* y ayant envoyé, on lui apporta une Perle qui surpassoit en grosseur & en éclat toutes celles qu'on a jamais vues.

*Diogene* s'efforça de relever son parti; mais il fut trahi par les siens, dépouillé de ses Ornaments Impériaux, & conduit en habit de Moine vers *Andronique*, qui déplora la disgrâce de ce Prince, le prit par la main, le mena dans sa Tente, & le fit asseoir à sa table. Ceux qui étoient auprès de l'Empereur *Michel*, faisant semblant d'appréhender que *Diogene* n'excitât de nouveaux troubles, lui firent crever les yeux, quoiqu'*Andronique* en écrivit à son pere le *César*, pour empêcher ce malheur. Ce Prince perdit bien-tôt la jouissance de la vie. Voilà la fin lamentable de ce Prince, comme la décrit *Nicephore de Bryenne*.

*Michel VII.* fut donc couronné Empereur, par le Patriarche *Xiphilin*. On fit de grandes acclamations dans cette cérémonie; mais cela ne dura pas longtems. Comme ce Prince avoit une ardeur insatiable pour les richesses, il devint odieux à tout le monde, par une action entiere-ment indigne d'un Empereur.

Pendant une rigoureuse famine, bien loin de soulager la misere de ses peuples, il l'augmenta, en dimi-

An. de N. S. 1071.

MICHEL VII. couronné. A une ardeur insatiable pour les richesses. Son avarice. Glycas. Egnatius.

An. de  
N. S.  
1071.

Divers  
senti-  
mens sur  
Michel  
Ducas.  
Pour-  
quoi ap-  
pellé Pa-  
rapinace.  
Zonaras.

Alexan-  
dre lui  
envoya  
un Lé-  
gat.

Trou-  
bles en  
Angle-  
terre.  
Hist. des  
revolu-  
tions  
d'Angle-  
terre p.  
73. Mr.  
Larrey  
met ces  
événé-  
mens  
à l'an  
1074.

nuant la mesure du blé, d'un quart, sans en diminuer le prix. Cette sordide & cruelle avarice lui donna le nom de *Parapinace*, d'un mot qui signifie une *mesure de blé*. *Psellus* le loue beaucoup, à cause de son amour pour les Belles-Lettres: mais les autres *Historiens Byzantins* disent qu'il étoit peu propre à regner, & qu'il laissoit tout conduire à *Nicephore*, homme adroit & savant, mais fourbe, & qui avoit le cœur mal fait; pendant qu'il s'attachoit à la Grammaire, à faire des Vers, des Déclamations, & autres choses. Ce *Nicephore* avoit la Charge de *Logothete du Drôme*. Ce fut à cet Empereur que le Pape *Alexandre* envoya pour Légat, *Pierre* Evêque d'Anagnia.

Il y eut d'assez grands troubles en Angleterre. Pendant que *Guillaume* fit un voyage en Normandie, il se fit une Ligue contre lui, ménagée par le Comte *Veltier* ou *Valterf*, à qui il avoit déjà pardonné; & par un autre Comte nommé *Roger*, qui donna sa fille en mariage à un grand Seigneur nommé *Raoul*, homme élevé par les bienfaits du Roi. Il y eut plusieurs personnes de qualité, plusieurs Evêques & Abbez, qui entrèrent dans cette conspiration, & qui envoyerent une Ambassade au Roi de Dannemarc, pour lui demander du secours. Ils s'étoient déjà saisis de *Norwich*, & les Danois étoient en mer avec une Flotte de 200 vaisseaux; lorsque le Conquérant vint fondre sur eux, au moment qu'ils s'y attendoient le moins. Il en prit quelques-uns, fit trancher la tête à *Veltier*, ou *Valterf*; (& quelques-uns disent que sa femme en fut cause;) emprisonna *Roger*; & *Raoul* ayant pris la fuite, il envoya sommer sa femme, qui étoit demeurée dans *Norwich*, de lui remettre cette Ville entre les mains: ce qu'elle

lui refusa, & ne rendit la Place que par composition, après avoir soutenu assez longtems un siege. Et comme le Roi d'Ecosse avoit en son absence ravagé la Province de Cumberland; *Guillaume*, à son retour, alla porter la terreur dans toute l'Ecosse, & contraignit le Roi *Malcolme* à lui rendre hommage. Mais les *Historiens Ecossois* disent que le succès de la guerre ne fut pas heureux pour *Guillaume*; qu'il fut contraint de la terminer par un Traité; & que *Guillaume* ceda les Provinces de Cumberland & de Westmorland à *Malcolme*. D'autres *Historiens* disent que *Guillaume* n'alla pas en Ecosse, mais qu'il y envoya son fils *Robert*.

Pendant tant de troubles & de guerres, *Guillaume* introduisit en Angleterre les Loix de Normandie, qu'il mêla néanmoins avec quelques-unes de celles des anciens Rois Saxons; & de cet assemblage il fit un Corps de Droit, auquel on donna le Titre de *Loix Normandes*. Il ordonna même qu'on n'usât plus au Barreau, & dans les procédures de la Justice, que de la Langue Normande, qui étoit la Langue *Françoise*, avec quelques mots particuliers au pais, & un assez mauvais accent. Si on veut savoir quel étoit le langage Normand du tems de *Guillaume le Conquérant* Roi d'Angleterre, je vais en donner un petit échantillon, qui est dans le IX. Tome des Conciles du P. Labbe. p. 1025.

Voici la Préface des Loix qu'il rapporte.

*Ces sont les Loix & les Custumes, que le Reis Vuilliam grauntat à tut le Puple de Engleterre, apres le Conquest de la terre, icetes moismes que le Reis Edouard son Cofin tint devant lui.*

Comme il aimoit fort la Chasse, il fit de séveres Arrêts pour la défendre; & comme il étoit fort obeï, le nombre des bêtes sauvages devint

An. de  
N. S.  
1071.

Guillau-  
me in-  
troduit  
les Loix  
de Nor-  
mandie  
en An-  
gleterre.

Défend  
la Chas-  
se.

si

An. de N. S. 1071.

Fait des- armer ses fu- jets.

Les oblige de se coucher à une certaine heure.

Ses Armes. Alexan- dre II. donne le Pal- lium à Lan- franc.

Lan- franc ac- cuse deux E- vèques.

si grand, qu'elles causerent une ex- trême défolation dans les champs des particuliers.

Il fit desarmer ses sujets, & les obligeoit sous de grieves peines, à se coucher tous les soirs à une certaine heure, au son de la cloche; ce qui fut appelé *Couvre-feu*. Il prit pour ses Armes, deux *Léopards*, qui ont été depuis les Armes de ses succes- seurs. On y en ajouta un troisieme, quand la Province de *Guienne* passa sous la domination de l'Angleterre.

Cette année-même, on croit que *Lanfranc* Archevêque de Cantorbe- ri vint avec *Thomas* Archevêque d'Yorck, & *Remi* Evêque de Lin- colne, pour obtenir d'*Alexandre II.* le *Pallium*. Le Pape le reçut avec des marques particulieres de distinc- tion & d'estime, parce qu'il avoit été disciple de *Lanfranc*; & non- seulement il lui donna le *Pallium* qu'on avoit accoutumé de donner, mais encore le *Pallium* dont le Pa- pe se servoit lorsqu'il célébroit la Messe. On trouve deux autres ex- emples de deux *Pallium* donnez, l'un à *Hincmar* de Rheims, & l'autre à *Brunon* de Cologne. Le lende- main, *Lanfranc* accusa les deux Evêques avec qui il étoit venu, de n'être pas légitimes Evêques; l'un, parce qu'il étoit fils de Prêtre, sa- voir *Remi* Evêque de Lincolne; & l'autre, parce qu'il avoit reçu du Roi l'Archevêché d'Yorck, pour re- compensé du service qu'il lui avoit rendu dans la Conquête de l'An- gleterre; c'étoit *Thomas* Archevê- que d'Yorck. Ces deux Evêques re- mirent d'abord leur Bâton Pastoral & leur Anneau entre les mains du Pape, qui le leur rendit à la priere de *Lanfranc*; lequel étant revenu en Angleterre, travailla au rétablisse- ment des Eglises de ce Royaume; & maintint fortement leurs droits & leurs biens contre les Puissances.

*Lanfranc* fut chargé d'une Lettre du Pape pour *Guillaume*, où il l'ex- hortoit de prendre la défense des Ecclesiastiques de son Royaume, & lui conseilloit de suivre les avis de *Lanfranc*, qu'il commit pour juger la Cause de l'Evêque de *Chester*, & la contestation qui étoit entre l'Ar- chevêque d'*Yorck*, & l'Evêque de *Dorchester*.

Le même Pape fit la Dédicace de la nouvelle Eglise du *Mons-Cassin*, avec une grande solemnité. L'In- dulgence qu'il avoit promise de tous les péchez confesiez, à ceux qui assisteroient à cette Dédicace, ou qui viendroient à la nouvelle E- glise pendant l'Octave, y attira beau- coup de gens.

Dans ce même tems, ou au com- mencement de l'année suivante, le Pape envoya *Pierre* Evêque d'A- gnan, en Orient, pour féliciter *Michel Ducas*, qui le reçut très bien. On dit même que cet Evêque gué- rit l'Empereur *Michel*, qui étoit très malade. Il demeura en Orient plus d'un an entier, jusqu'à ce que *Gre- goire VII.* succeda à *Alexandre*.

Il se tint à *Mayence* un Concile. En voici l'occasion.

Il y avoit un Ecclesiastique nomi- mé *Charles*, qui, à l'imitation de *Si- mon le Magicien*, lequel vouloit ache- ter des Apôtres le Don de Dieu, acheta du Roi *Henri* l'Episcopat de la Ville de *Constance*, & qui fut nommé pour cet important Emploi par *Henri*. Le Pape défendit à *Si- gesfroy* Archevêque de *Mayence*, de l'ordonner Evêque: cependant, le Roi vouloit absolument qu'il fût or- donné, & en écrivit au Pape, qui renvoya la chose à examiner aux Ar- chevêques de *Cologne* & de *Mayen- ce*. Ils indiquèrent un Concile; mais le Roi empêcha qu'il ne fût tenu, & prit la résolution d'envoyer *Charles* à *Rome*, afin que le Pape

An. de N. S. 1071.

Alexan- dre II. fait la dédi- cace de l'Eglise du Mont- Cassin. Chron. Cassin. c. 31. Baronius. Il en- voye un Légit à Michel.

Concile de Ma- yence. Charles Evêque de Con- stance accusé de Si- monie. Maria. Scot. in Chron. Concil. T. IX. p. 1204. 1206. Baronius. Acta Concil. I. à Teg- nag. passés à G. Cor- sardo. T. IX. exa-

An. de  
N. S.  
1071.

Concil.  
Lamb.

Schaf. in  
Chron.

Charles  
achete  
du Roi  
Henri  
l'Épif-  
copat.

Sige-  
froy re-  
fufe de  
de le  
confa-  
crer.

Le  
Concile  
juge de  
cette af-  
faire.

Enfin  
Charles  
remet  
fon Bâ-  
ton Pas-  
toral.

La Vil-  
le de Ba-  
ri prise.

Anonym.  
Baren.

Lupus  
Protos-  
para.

Hist. de  
Sicile p.  
108.110.

examinât cette affaire ; & le confa-  
crât Evêque. *Sigefroy* prévint le Pa-  
pe, & le pria par sa Lettre, de ne  
point consacrer *Charles* : mais s'il le  
trouvoit innocent, de le lui ren-  
voyer, & à ses Collegues, afin qu'il  
reçût l'Ordination. Le Pape ne vou-  
lut point juger cette affaire à Ro-  
me ; mais il ordonna qu'elle seroit  
examinée sur les lieux. Elle fut  
donc portée au Concile que *Sigefroy*  
tint à Mayence, auquel assisterent  
les Archevêques de Saltsbourg & de  
Trevés, & neuf Evêques d'Allema-  
gne, & où *Sigefroy* s'appella Légat  
du Pape. L'affaire fut donc discutée  
pendant quatre jours, entre *Char-  
les* & ses adversaires ; mais enfin  
*Charles*, craignant qu'il ne succom-  
bât, déclara qu'il ne vouloit point  
être Evêque contre le gré de ceux  
qu'il devoit gouverner, & rendit au  
Roi son Anneau & son Bâton Pas-  
toral. Il mourut quatre mois après.

La Ville de *Bari* fut prise par  
*Robert* Duc de la Pouille, cette an-  
née, quoique plusieurs mettent cet-  
te histoire à l'année 1059.

Les habitans de *Bari* se moque-  
rent d'abord de la sommation que le  
Duc *Robert* leur fit faire de se ren-  
dre ; ils monterent sur les murail-  
les, y firent des Concerts de mu-  
sique, étalerent beaucoup d'étoffes  
précieuses & des vases d'or & d'ar-  
gent, pour éblouir les yeux de *Ro-  
bert* : mais cela ne fit qu'allumer ses  
desirs, & il ne dit autre chose, en  
voyant tout ce que les habitans lui  
montroient, sinon : „ Vous me fai-  
„ tes plaisir de me montrer toutes  
„ ces richesses : gardez-les moi bien,  
„ il y va de votre intérêt ; quand  
„ je vous les aurois prises, j'ai as-  
„ sez de générosité pour vous les  
„ rendre liberalement ". Ensuite il  
attaqua cette Ville avec une extrê-  
me vigueur, & la résistance des as-  
siegez fut aussi vigoureuse. On com-

battit longtems des deux côtes, avec  
une égale force. Ensuite *Robert*,  
voyant qu'il n'en pouvoit venir à  
bout, essaya la voye de la négocia-  
tion : il fit de grandes promesses, &  
de grandes menaces. Les uns vou-  
loient qu'on l'écoutât, les autres ne  
le vouloient pas ; mais craignant ses  
menaces, ils penserent à le faire  
assassiner, & ils choisirent pour ce  
noir dessein un soldat nommé *Eme-  
ric*, qui étoit fort animé contre le  
Duc. Ce soldat entreprit la chose.  
Il vint jusqu'à la Tente du Prince.  
Il le trouva à table, avec ses Offi-  
ciers ; & ayant observé la place où  
il étoit, il vint derriere la Tente,  
qui n'étoit couverte que de chaume  
& de branchage, décharger un coup  
de levier pour l'assommer. La Pro-  
vidence permit qu'il manquât son  
coup, parce que dans le moment,  
*Robert* fut saisi d'une toux qui l'o-  
bligea à se pencher sur la table ; ce-  
pendant, le soldat crut qu'il l'avoit  
assommé, & s'étant sauvé, il alla  
assurer les assiegez que leur homme  
étoit mort : mais le Duc leur fit  
bien-tôt connoître qu'il étoit vivant.

Les assiegez envoyerent prompte-  
ment à Constantinople, demander  
du secours ; & en effet, une Flotte  
vint pour les secourir. Mais *Roger*  
frere de *Robert* l'attaqua si vivement,  
que les Grecs furent enfin vaincus ;  
& *Gocelin*, qui les conduisoit, fut  
mis aux fers, où il périt de misere.  
Le Gouverneur de la Ville de *Bari*,  
ne voyant plus de ressource, ren-  
dit la Place, & *Robert* y entra. Il  
traita les habitans avec une douceur  
sans égale, & gagna par-là les  
cœurs.

De là, lui & son frere *Roger* al-  
lerent à *Palerme*, qu'ils assiegerent,  
& qu'ils prirent l'année suivante,  
quoique d'autres mettent cette pri-  
se plutôt. Ils ne permirent pas à  
leurs soldats de piller cette Ville,  
&

An. de  
N. S.  
1071.

On veut  
assassiner  
*Robert*.

Il écha-  
pe le  
coup.

Malat.  
l. 2. c. 43.  
Fajel.

l. 7.  
Decad. 2.  
p. 319.  
Lup. Pro-  
v. p. 108.  
ad a.  
1071.  
Chr. Bar.

An. de N. S. 1071. & ils laisserent aux Sarrafins l'usage de leur Religion. Ils reprirent le grand Temple, qui avoit été bâti à l'honneur de la B. Vierge; & ils rétablirent dans son Siege, *Nicodeme* Archevêque des Grecs.

Philippe Roi de France renvoye une Armée en Flandres, qui est battu.

*Philippe* Roi de France renvoye une seconde fois une Armée en Flandres, & y hazarda une autre bataille; dans laquelle *Eustache* Comte de Boulogne étant demeuré prisonnier, son frere, Chancelier de France & Evêque de Paris, pour obtenir sa délivrance obligea le Roi de ne se mêler plus de cette querelle. Il fit plus; il lui fit épouser *Berthe*, qui étoit fille de *Florent I.* Comte de Hollande, & de *Gertrude* de Saxe, laquelle s'étoit remariée à *Robert* en secondes noces. Par ce moyen, il l'engagea à soutenir la cause de son beau-pere, qui avec son secours défit pour la 4<sup>e</sup>. fois l'Armée de *Richilde*; & ainsi il demeura maitre de la Flandre.

Guillaume & Geofroy entreprennent de se saisir de la Hollande.

*Guillaume* Evêque d'Utrecht, avec le secours de *Geofroy le Bossu* Duc de Lorraine, entreprit de se saisir de la Hollande. *Robert* Comte de Flandres, qui étoit Tuteur de *Thierry Domicelli* Comte de Hollande, leur vint au-devant; mais il fut battu, & *Geofroy* & *Guillaume* se partagerent la Hollande. *Geofroy* poursuivant sa victoire, se soumit la Frise, & dans quatre années s'empara de la Hollande.

Incendie à Milan. *Puricell* in *Ambros. Bib. Monum.* n. 276. Guerres Civiles en Espagne. *Maria* l. IX. *Sando*

Il arriva un grand incendie à *Milan*, où la plupart des édifices superbes qui y étoient, furent consumez par les flâmes. Les Basiliques des Saints, & l'Eglise de *S. Laurent* eurent le même sort; & *S. Laurent*, disent les Historiens, fut encore de nouveau exposé au feu.

Après la mort de *Ferdinand le Grand* Roi de Castille, qui arriva l'an 1065, il y eut guerre entre ses 3 fils, *Sanche* Roi de Castille, *Al-*  
Tom. I.

*Alphonse* Roi de Leon, & *Garcias* Roi de Gallice & de Portugal. *Sanche* se plaignoit, qu'on avoit partagé un Royaume qui lui appartenoit uniquement. Ainsi *Sanche* & *Alphonse* dépouillerent *Garcias* de son Domaine, & se le partagerent entre eux. Ensuite *Sanche*, non content de sa proye, fit la guerre à son frere *Alphonse*. Il se donna 2 batailles, où *Alphonse* fut toujours battu & même pris. Dès que *Sanche* l'eut fait prisonnier, il songea à le faire mourir: mais *S. Hugues* Abbé de Clugni le délivra miraculeusement. Cependant, *Sanche* ne le laissa sortir de sa prison que sous cette condition, qu'il prendroit l'habit de Religieux dans le Monastere de *S. Facundus*: mais il s'enfuit de nuit du Couvent; & étant venu à Toledé, il y fut très bien reçu par *Almenon* qui y regnoit, & auprès de qui il se tint jusqu'à la mort de *Sanche*. L'Historien nous apprend, que comme *Sanche* se dispoisoit à faire la guerre à *Garcias* Roi de Gallice, il établit pour son Enseigne le fameux *Roderic Diaz*, appelé *Cid*, qui remporta de si glorieuses victoires sur les Sarrafins.

An. de N. S. 1071. val. in *Alph. VI.* *Pelag.* *Ovet.*

Roderic Diaz, Le Cid.

Dans ce tems, plusieurs croyent que vivoit *Theophylacte* Archevêque d'Acride en Bulgarie, que les Turcs appellent aujourd'hui *Giusstandil*. Le Cardinal *Baronius* le met dans cette année, au lieu que le Cardinal *du Perron* le mettoit au IX. Siecle. (Ceux qui ont soutenu qu'il avoit vécu au IX. Siecle, l'ont confondu avec *Theophylacte*, à qui *S. Ignace* de Constantinople donna la Préature d'Acride, vers l'an 970.) Il étoit natif de Constantinople, où il fit de très grands progrès dans les Sciences. Il fut engagé par l'Imperatrice *Marie* femme de *Michel Ducas*, à accepter l'Archevêché d'Acride, Métropole de toute la Bulgarie; & il

Theophylacte.

An. de N. S. 1071. paroît qu'il travailla beaucoup à l'établissement de la Foi dans cette Province Barbare. Il a travaillé sur l'Écriture, en faisant comme un Abregé des Commentaires de S. Chrysostome. Il a écrit sur les 4 Évangiles, sur les Actes, sur les Epîtres de S. Paul, sur Habacuc, Jonas, Nahum, & Osée. Ces Commentaires ont été imprimés en Latin, à Paris, en 1554. & à Bâle, en 1570. Les Commentaires sur les Évangiles ont été imprimés en Latin, à Anvers, en 1564.; en Grec, à Rome, en 1542. & 1568.; & en Grec & en Latin, à Cologne, en 1568. Les Commentaires sur les Epîtres de S. Paul ont été imprimés en Latin, à Rome, en 1469.; à Anvers, en 1564.; à Cologne, en 1531.; à Paris, en 1552.; & en Grec & en Latin, à Londres, en 1536. Les Commentaires sur les 4 petits Prophetes ont été imprimés à Paris, en 1549.; & on dit qu'il y a un Commentaire entier sur les petits Prophetes, manuscrit, dans la Bibliothèque d'Augsbourg. *Meursius* nous a donné 75 Lettres de cet Auteur, imprimées à Leyde en 1617. qui ont depuis été traduites en Latin par *Vincent Marinier* de Valence, & imprimées à Cologne en 1622. & dans la Bibliothèque des Peres T. XVIII. *Gretser* nous a aussi donné, sous le nom de *Theophylacte*, un Discours sur l'Adoration de la Croix. On a publié un Traité de lui, qui est une Instruction adressée à *Constantin Porphyrogenete*. *Jean Vercus* a rapporté des passages de *Theophylacte*, sur la Procession du S. Esprit, contre les Latins. On a dit que dans la Bibliothèque du Duc de Baviere, il y a un Dialogue de *Theophylacte*, avec un autre sur les Accusations des Latins, & un Discours sur l'Empereur *Alexis Comnene*.

Dupin. Sixte de Sienne. Possévin in Apparatu. Bellarm. de Script. Eccl.

Gretser de Cruce T. II. p. 1499.

Orat. I. de unione. Eccl. Grac. Orshod. T. I. p. 215. Oudin. Supplém. p. 345. Si Theophylacte a com-

Ceux de l'Église Romaine joignent

*Theophylacte* avec ceux qui ont combattu le sentiment de *Ratramne* & de *Berenger*; & cela, sur ce que ce Pere dit sur S. Marc ch. XIV. selon que le rapporte le Cardinal du Perron, p. 657. de son Traité contre Mr. Du Pleffis. *Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme. Mais comment cela, repliquera quelqu'un, car la chair ne se voit point? O homme! cela se fait à cause de notre infirmité; car parce que le pain & le vin nous sont familiers, là où voyant le sang qui est mis devant nous, & la chair, nous ne le supporterions point, mais nous les abhorrerions; à cette cause l'amateur des* „ hommes, condescendant à nous, „ conserve bien l'espece du pain & „ du vin; mais il les transfère „ en l'aliment de son Corps & de „ son Sang”. Ce Cardinal entend par l'Espece, la forme & l'apparence externe du pain & du vin; & il infiste sur le mot de transférer, & sur le terme d'aliment.

Ce même Cardinal oppose encore ce que dit là-même cet Auteur. *Le pain n'est pas la figure du Corps du Seigneur; mais il est converti au même propre Corps de Christ. Qu'ainsi soit, le Seigneur dit, Le pain que je donnerai, c'est ma chair; il ne dit point, C'est la figure de ma chair, mais, c'est ma chair.*

Il presse ce que cet Auteur dit là-même, des Orfèvres qui fondent les vaisseaux sacrez, alléguant les pauvres pour prétexte. *Qu'ils écoutent comme notre Seigneur préfere son service aux pauvres. Or c'est proprement le Corps de Christ; celui qui est dans la Patene d'or; & le Sang, celui qui est dans le Calice. Que l'homme donc, qui ôte le vaisseau précieux, & contraint que le Corps de Christ soit mis en un plus vil, alléguant les pauvres pour prétexte, connoisse de quelle part il est.*

An. de N. S. 1071. battu les sentiments de Ratramne & de Berenger.

An. de  
N. S.  
1071.

Il oppose encore un autre passage de cet Auteur, sur le 26. de S. Matthieu, p. 116., qui porte premierement, que Notre Seigneur n'a pas dit, *Ceci est la figure*; mais, *Ceci est mon corps*. Et un autre lieu sur le 6. de S. Jean, pag. 446., que le pain n'est pas la figure de la chair, mais la chair, parce que Jesus-Christ n'a pas dit, *Le pain que je donnerai, est la figure de ma chair*; mais, *est ma chair*; & il ajoute, que *le pain est transmuté en la chair du Seigneur*. Qu'il ne nous apparoit point chair, mais pain; ou, qu'il ne nous apparoit pas de la chair, mais du pain, afin que nous n'en abhorriions point la manducation.

Les Protestans répondent:

1. Que le Cardinal du Perron n'a pas rapporté fidelement le premier passage. Il n'y a pas, *que la chair ne se voit pas*; ce qui signifieroit que la chair de Christ est contenue dans le pain; mais, qu'elle ne s'apperçoit pas. Il y a, *on ne voit point de chair*; pour dire, que Dieu n'a pas voulu nous donner en ce Sacrement, de la chair & du sang, ce qui nous eût fait horreur; mais du pain & du vin, remplis de la vertu de la chair & de son sang.

2. Il n'y a pas, *Voyant le sang qui est mis devant nous, & la chair*; car il n'est point dit, que le sang & la chair de Christ soient mis devant nous: mais, que si nous voyions devant nous de la chair & du sang, nous en aurions horreur; ce qui rendroit un sens bien different.

3. Il n'y a pas dans Theophylacte, que l'Espece signifie la forme & l'apparence externe du pain & du vin. Ce mot d'Espece se prend souvent pour substance; comme quand Optat de Mileve, l. 5. dit, qu'il y a trois Especes dans le Batême; la Trinité, le Fidele, & le Ministre; & S. Am-

broise Serm. 21. dit, que Jesus-Christ aux nôces de Cana changea la substance de l'eau en l'Espece du vin.

4. Il est certain que le mot de *transélémenter* ne se prend pas toujours pour exprimer le changement d'une substance dans une autre; comme quand Gregoire de Nyffe dit que Christ a *transélémenté* notre nature à une vertu divine; quand il appelle notre *régénération*, la *transélémentation* de notre nature, du mortel à l'immortel. Ils citent encore le même Auteur de Hom. opif. c. 24. lib. de mort. Gregoire de Nazianze ad Nectar. de Apollinari; Chrysofome, sur le Ps. CXXXV; Cyrille, l. 8. sur Jean, cité dans le 6. Concile, Act. 10; Catena sur Jean XII., & dans plusieurs autres lieux. Ils citent Theophylacte même, qui dit sur le 6. de S. Jean, que celui qui mange Christ, est *transélémenté* en lui; c'est-à-dire, non qu'il change de substance, mais qu'il devient saint, & qu'il est rempli de la vertu de Christ, par la Foi.

5. Theophylacte n'a pas dit, que Dieu *transélémente* l'Espece du pain & du vin, en l'aliment, mais dans la vertu.

Le Cardinal du Perron dit, que le mot Grec se prend quelquefois pour *Médicament*; & que c'est ainsi que le prennent les Medecins; qu'il signifie aussi *Aliment*; comme quand Gregoire de Nyffe dit, que la *vertu* ou *puissance* est introduite dans notre corps, & que cette vertu-là est appelée, & est aliment; & un peu après, que le pain que notre Seigneur mangeoit étoit changé *eis deum et in deum*, c'est-à-dire, dans l'aliment divin. Or cela étant, ajoute-t-il, quel inconvenient y a-t-il que Theophylacte, pour dire que notre Seigneur convertit le pain en son Corps, ait

An. de  
N. S.  
1071.

Greg.  
Nyss. ep.  
ad Eustath.  
lib. 1.  
contra  
Eunom.  
ὡς ἀπὸ  
θρησκείας  
πρὸς τὸ  
ἀθάνατον  
& φέρων  
ἡμῶν με-  
ταβαί-  
ουσις  
Χριστός

δίνουσι

ὡς γὰρ  
οὐκ ἐ-  
βούλου.

An. de  
N. S.  
1071.

dit qu'il le convertit en l'aliment de son Corps, &c. ou en la *drogue* de son Corps?

ὄφθαλ-  
μικαὶ δυνά-  
μεις.

Les *Protestans* répondent, que les Medecins, au-lieu de dire, *les Medicamens qui ont une vertu propre aux yeux*, disent pour abreger, *les vertus pour les yeux*; mais que pour dire *l'œil*, ils ne se sont jamais servi de cette expression, *δύναμις ὀφθαλμῶν*. S. Gregoire a bien appellé le pain, du nom de *vertu*, à cause de la vertu qu'il a de sustenter nos corps; mais il n'a jamais dit, *la vertu du pain*, *δύναμις ἄρτου*, pour la *substance du pain*. Il a bien dit, que le pain mangé par J. Christ, passoit en une *vertu divine*; & il en rend la raison, parce que *la grace du Verbe le sanctifioit*: mais cela ne fait rien à notre sujet.

6. *Theophylacte* ne dit pas, que le pain est converti au même & propre Corps. Il dit, que c'est ce même Corps-là; & il entend par-là, qu'il a la même vertu, parce que, selon *Theophylacte*, la même vertu qui est dans le propre Corps de Christ, est imprimée dans ce Sacrement par l'operation du S. Esprit. Car *Theophylacte* croyoit que la substance du pain & du vin deméuroit, mais qu'elle étoit changée dans la vertu de la chair & du sang de Christ.

7. Les *Protestans* croyent, que quand *Theophylacte* a remarqué que J. Christ n'a pas dit, *C'est la figure de ma chair*, mais, *C'est ma chair*; son but a été de faire voir qu'il ne faut pas s'amuser à la substance des signes, mais qu'il y faut considerer la chair & le sang que ces signes représentent; & dont, en qualité de Sacremens, ils portent le nom.

8. Ils remarquent, que lorsque ce Pere a dit que c'est *proprement* le Corps de Christ, celui qui est dans la Patene d'or; il ne falloit pas preser le mot de *proprement*. Que les Peres ont aussi dit que l'Eglise est

le propre Corps de Christ. Que *Theophylacte* appelle l'Eucharistie, le propre Corps de Christ; parce que, selon cet Ancien, elle est remplie de la propre vertu qui est en J. Christ, & qu'elle est donnée aux Fideles pour tenir lieu du propre Corps de Christ, afin de les unir à lui; ce qu'on ne pourroit pas dire des *Pauvres*. Qu'ainsi, il falloit blâmer ceux qui, sous prétexte d'assister les *Pauvres*, comme les membres de J. Christ, fondoient les Patenes & les Calices d'or qui devoient servir à l'Eucharistie, & donnoient une partie du prix aux *Pauvres*; & de l'autre, vivoient eux-mêmes. C'étoit-là le sentiment de cet Ancien, que nous n'approuvons pas. Il est bien different de S. Gal, dont *Valafridus Strabon* recite en sa Vie, qu'ayant fait assembler les *Pauvres* pour leur distribuer les dons qu'il avoit reçus d'un grand Seigneur; un de ses Disciples lui dit: *Mon Pere, j'ai un vaisseau d'argent fort précieux, & bien gravé; si vous voulez, je le reserverai pour en faire des vaisseaux du sacré Service;* & qu'il lui répondit: *Mon fils, qu'il te souviennne de l'Apôtre S. Pierre, qui dit au Paralytique qui attendoit de lui de l'argent; Je n'ai, ni or, ni argent: Donne aux pauvres, ce que tu as.*

9. Si *Theophylacte* dit que le pain est changé, par une operation ineffable, bien qu'il nous semble pain; parce qu'étant infirmes, nous ne pourrions pas mâcher de la chair d'un homme: les *Protestans* disent, que les Peres ont dit aussi de l'eau du Batême, qu'elle est changée; & que le sens de *Theophylacte* est, qu'à juger par nos sens, du pain qu'on voit dans la Table sacrée, on croiroit que c'est un pain sans aucune efficace; comme quand le Concile VI. parlant des Lettres d'*Agathon*,

An. de  
N. S.  
1071.

An. de *ibon*, dit qu'il sembloit que ce fût du papier & de l'encre, mais que c'étoit S. Pierre qui parloit par *Agathon*.

le pain étoit mangé par J. Christ, la grace du Verbe le rendoit un corps saint; aussi, quand le pain de l'Eucharistie est consacré, cette même grace du Verbe le sanctifie par sa vertu; & l'éleve à une dignité divine.

An. de N. S. 1071.

10. Si *Theophylacte* a dit que le pain est changé en la chair du Seigneur; les Protestans remarquent, qu'il a voulu dire, dans son sentiment, que le pain étoit changé en la vertu de sa chair: & que s'il a dit, que comme le pain que J. Christ mangeoit lorsqu'il étoit ici-bas, se transmutoit en la chair, ainsi le pain est changé dans la chair du Seigneur; *Theophylacte* n'a pas voulu dire que ce changement se fait de la même maniere. Et *Vasques* a remarqué sur *Gregoire de Nyffe*, d'où la comparaison de *Theophylacte* est tirée, qu'il falloit donner une saine interpretation à ces paroles; de peur, dit-il, qu'il ne semble avoir cru que la matiere du pain demeure, comme la matiere de la viande demeure dans la nourriture. Ils croient donc que le sentiment de ce Pere étoit, que comme quand

11. S'il a dit que le pain ne nous apparoit point chair, mais pain, afin que nous n'en abhorriions point la manducation; il ne veut pas dire que le pain soit changé dans la substance de la chair: mais sa pensée est, que si nous voyions la propre chair de Christ nous être présentée à manger & son propre sang à boire, nous en aurions horreur; au lieu que nous n'avons point d'horreur d'en recevoir la vertu dans une viande mystique, qui nous apparoit telle que l'aliment qui nous est ordinaire & familier.

Ce sont-là les raisons que l'on apporte de part & d'autre. Mais au reste, il importe peu aux Protestans, qu'un Auteur de l'XI. Siecle ait été de leur sentiment.

Vasq. in Thom. T. III. disp. 181. n. 144.



L'an 1072. de N. S. Le 2. de Michel Ducas. Le 17. de Henri. Le 13. de Philippe Roi de France. Le 12. d'Alexandre II. Indiction X.

Les Turcs & les Scythes attaquent l'Empereur Michel. Nicaph. Bryen. Michel Ducas 6. 1.

L'Empereur Michel ne fut pas longtems en repos. Il fut attaqué d'un côté par les Turcs, qui depuis la mort de *Diogene* avoient rompu le Traité de paix, & couroient & pilloient tout l'Orient; & de l'autre par les Scythes qui s'étant soulevés, ravageoient la Thrace & la Macedoine. L'extrémité où il se trouva, fit qu'il choisit pour Général de l'Armée destinée contre les Turcs, *Isac Commene*, qu'il avoit marié avec *Irene* fille du Prince des Alains, & cousine de *Marie* la fem-

me, fille du Prince des Iberes; & qu'il avoit gratifié de la Charge de Domestique des troupes d'Orient. Alexis son frere, qui faisoit dès ce tems-là toute l'esperance des Romains, bien qu'il ne fût que dans la fleur de son âge, le suivit dans cette expédition; & signala sa valeur avant l'âge. Il s'acquitoit de tous les devoirs de Général, avec une capacité surprenante. Lorsqu'ils furent arrivez à *Césarée*, ils se fervirent des ruines de ses anciens murs, comme de fossez & de remparts, & songerent

An. de N. S. 1072. **rent aux moyens de reprimer les Turcs. Mais malheureusement, Ursel, qui depuis la mort de Crépin commandoit les troupes de la Nation Françoisé, se retira avec ses troupes vers la Ville de Sebaste.**

L'état de l'Allemagne fort triste. *Lamb. in Chron.*

Il paroît aussi, que cette année l'état de l'Allemagne étoit fort triste. On opprimoit par-tout les innocens; on pilloit les veuves & les orphelins; on ravageoit les Monasteres & les Eglises; & chacun s'abandonnoit à toutes sortes de crimes. C'est ce qui obligea le Roi *Henri* de solliciter puissamment l'Archevêque de Cologne, de prendre le maniement des affaires. On eut de la peine à l'y résoudre; soit parce qu'il se souvenoit des injures qu'il avoit reçues; soit parce que c'étoit un homme fort attaché au service de Dieu. Cependant il se laissa vaincre, & préfera l'intérêt public à ses intérêts particuliers. *Lambert de Schafnaburg* ajoute, que ce Prélat, après la mort d'*Adalbert* Archevêque de Hambourg, rétablit toutes choses dans un fort bon état; qu'il arrêta la licence qui regnoit; & qu'alors *Ostbon* Duc de Baviere revint dans les bonnes grâces du Roi. Un autre Historien dit que les Saxons, qui ne perdoient point d'occasion de nuire à *Henri*, le chargerent d'accusations auprès du Pape, qui n'étoit pas trop bien intentionné envers ce Prince. Ils l'accuserent d'avoir ôté la Duché de Baviere à *Ostbon*, & sur d'autres chefs. L'année suivante nous apprendra ce que fit *Alexandre*.

*Abb. Ursp.* Les Saxons accusent le Roi *Henri* auprès du Pape. *Baronius.*

Concile en Angleterre sur le différend qui étoit entre les Sieges

de *Cantorberi* & d'*Yorck*, pour la Primatie; & sur quelques autres Eglises. Le Pape, à qui l'affaire avoit été proposée par *Thomas* Archevêque d'*Yorck* lors qu'il étoit

à Rome avec *Lanfranc*, avoit renvoyé la chose à une Assemblée des Evêques, des Abbez, & des autres Prélats du Royaume d'Angleterre. L'Assemblée se tint premièrement à *Winchester*, puis à *Windfor*, en présence du Roi *Guillaume*. On y prouva par l'Histoire Ecclésiastique de *Bede*, que depuis le tems de *S. Augustin* Apôtre d'Angleterre, l'Eglise de *Cantorberi* avoit toujours joui du droit de Primauté sur toute l'Angleterre & l'Irlande, & que les Evêques des Lieux qu'on lui contestoit avoient été ordonnez, appelez au Synode, & déposés par l'Archevêque de *Cantorberi*, depuis plus de 140 ans. Cela fut prouvé encore par les Actes des Conciles, & confirmé par les Décrétales des Papes *Gregoire I.* *Boniface IV.* *Hamorius*, *Vitalien*, *Serge I.* *Gregoire IV.* & *Leon IX.* L'Archevêque d'*Yorck* se rendit à ces raisons. Ensuite on dressa, d'un commun consentement, un Acte sur les Privileges de l'Eglise de *Cantorberi*, que *Lanfranc* envoya au Pape, & dont il lui demanda la confirmation. *Lanfranc* accorda à l'Archevêque d'*Yorck*, & à ses successeurs à perpétuité, la juridiction sur l'Evêque de *Dunelm*. Il n'exigea pas le serment de l'Archevêque d'*Yorck*, pour l'amour du Roi; & se contenta de recevoir sa soumission par écrit, sans porter préjudice à ses successeurs. Il fut aussi réglé, que lorsque l'Archevêque de *Cantorberi* viendroit à mourir, celui d'*Yorck* se rendroit à *Cantorberi*; & avec les autres Evêques, sacreroit celui qui seroit élu, comme son Primat: mais que si l'Archevêque d'*Yorck* mourroit, le nommé viendroit à *Cantorberi* pour recevoir de l'Archevêque l'Ordination Canonique, après avoir été nommé par le Roi. On voit dans le XVIII.

An. de N. S. 1072. **de Cantorberi & d'Yorck.** *T. IX. Concil. p. 1212. Spelm. Concil. Brit. T. II. p. 5. Baron. ex Malmezb. l. I. de Gest. Pontif.*

T.

An. de N. S. 1072. T. de la Bibl. des Peres, p. 827. une partie du discours que fit *Lanfranc* dans ce Concile.

*Baronius* rapporte au tems de ce Concile, ce qu'on dit de *Wulfstan*: mais le P. *Pagi* prétend que ce qu'on dit de cet Evêque doit se rapporter non à ce Concile, mais à celui qui se tint l'an 1070. devant les Légats de Rome; ce qu'il prouve par d'autres Historiens. Voici ce qu'on rapporte.

*Simon Dunel. Hoveden. pars. 1. p. 453. Alrod. Abb. l. 2. de vita Sancti Eduard. Conf. pag. 405. Conte sur cet Evêque.*

On dit que comme le Roi *Guillaume* fit convoquer un Synode en présence des Légats du S. Siege, *Lanfranc* ayant été mis en la place de *Stigand* qui étoit Archevêque de Cantorberi, on accusa dans ce Synode l'Evêque *Wulfstan*, d'incapacité & de simplicité, & on le déposa de son Evêché, en lui ordonnant de résigner son Bâton & son Anneau. Sur cela *Wulfstan* déclara, qu'il avoit bien sa qu'il n'étoit point propre pour cet Emploi; mais qu'il avoit obéi aux autres Evêques, & au Roi *Edouard*. Ensuite il dit à *Lanfranc*, qu'il se soumettoit à la sentence du Synode, & qu'il résignoit son Bâton; mais qu'il ne le vouloit remettre qu'à celui qui le lui avoit donné. Qu'après avoir tenu ce discours, il s'étoit approché de la Tombe du Roi *Edouard*, & avoit prononcé ces paroles: „ Vous savez, Monseigneur „ *Edouard*, que c'est malgré moi „ que j'ai pris cet Emploi; que j'ai „ longtems résisté, que je me suis „ absenté lorsque l'on me cherchoit; „ & que vous m'avez contraint de „ prendre cette charge. Mais au- „ jourd'hui qu'il y a un nouveau „ Roi, de nouvelles Loix, un nou- „ veau Pontife, ils font d'autres Ar- „ rêts; ils vous blâment, de ce que „ vous m'avez imposé cet Emploi, „ & ils m'accusent de présomption „ d'y avoir consenti “. Les His- „ toriens ajoutent, que ce *Wulfstan*

ayant enfoncé son Bâton Pastoral au Tombeau d'*Edouard*, personne ne put retirer ce Bâton; & ainsi il salut rétablir cet Evêque dans sa Dignité.

Il se tint aussi un Concile à *Rouen*, par *Jean de Bayeux* Archevêque de cette Eglise, qui avoit succédé à *Maurille*, & qui étoit auparavant Evêque d'Avranches. Dans ce Concile, après avoir renouvelé les Professions de Foi des Conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, & de Chalcedoine, on publia 24 Canons sur la Discipline de l'Eglise.

An. de N. S. 1072.

Concile à Rouen. Ordr. Vital. Hist. Eccl. l. 4. p. 529. Concil. T. IX. p. 1225. Dupin. BB. P.P.

Le I. porte: Que l'Evêque fera la consécration du S. Chrême & de l'Huile, après *Nome*, ayant au moins douze Prêtres assistans.

Le II. Que les Archidiacres ne se contenteront pas de recevoir quelques gouttes de Chrême & d'Huile consacrée, pour mêler avec d'autre huile, comme il se pratique par abus en quelques endroits: mais qu'ils présenteront tout leur Chrême & leur Huile à l'Evêque, afin qu'il les consacre.

Le III. Que les Doyens distribueront le Chrême & les saintes Huiles avec respect, revêtus d'Aubes, & dans des Vases bien fermez.

Le IV. Que personne ne célébrera la Messe, sans communier.

Le V. Que les Prêtres seront à jeun, & revêtus de l'Aube & de l'Étole, pour administrer le Batême, si ce n'est en cas de nécessité.

VI. Que l'on ne réservera pas le Viatique & l'Eau bénite, plus de huit jours; & que l'on ne consacra pas une seconde fois les Hosties déjà consacrées.

Le VII. Que pour conférer la Confirmation, il faut que l'Evêque, & ceux qui la reçoivent, soient à jeun, & qu'il y ait des Cierges allumez.

Le

An. de  
N. S.  
1072.

**Le VIII.** Que les Ordres sacrez feront conferez la nuit du Samedi au Dimanche, ou le Dimanche matin, si on n'a pas interrompu le jeûne du Samedi; & que ceux qui devront être ordonnez, se présenteront à l'Évêque le jour précédent.

**Le IX.** Que l'on observera exactement le jeûne des Quatre-tems.

**Le X.** Que les Clercs qui se feront ordonner par surpris, feront déposez.

**Le XI.** Que ceux qui ont eu des Couronnes bénites, & qui les ont quittées, seront excommuniez jusqu'à ce qu'ils ayent fait satisfaction; que les Clercs qui voudront être ordonnez, viendront trouver l'Évêque, le Jeudi.

**Le XII.** Que les Moines vagabons, ou chassés de leur Monastere pour quelque crime, seront contraints par l'autorité des Evêques d'y retourner; & que si les Abbez ne veulent pas recevoir ceux qu'ils auront chassés, ils seront tenus de leur faire l'aumône, & de les nourrir.

**Le XIII.** Que l'on ne fera point trafic de Cures.

**Le XIV.** Que l'on ne fera point de mariage en secret, ni après le repas; mais que l'Époux & l'Épouse étant à jeûn, seront bénis par un Prêtre aussi à jeûn; & avant que de les marier, que l'on s'informera s'ils ne sont point parens dans le septieme Degré.

**Le XV.** Que les Prêtres, Diacres, & Sousdiacres, qui sont mariez, ne pourront jouir des revenus de l'Eglise, ni les administrer, par eux, ou par d'autres.

**Le XVI.** Que l'on ne pourra épouser une Veuve, avec laquelle on a été soupçonné d'avoir eu commerce du vivant de son mari.

**Le XVII.** Qu'un homme dont la femme a pris le voile, ne pourra se remarier tant qu'elle vivra.

**Le XVIII.** Qu'une femme ne pourra se remarier, qu'elle ne soit certaine de la mort de son mari.

An. de  
N. S.  
1072.

**Le XIX.** Que les Clercs qui ont commis des péchez énormes & publics, ne seront rétablis dans leurs Dignitez qu'après une longue pénitence.

**Le XX.** Que si quelqu'un des Clercs a commis quelque crime qui mérite qu'on le dépose, son Evêque appellera le nombre de ses Confreres porté par les Canons; c'est-à-dire six, pour la déposition d'un Prêtre; & trois, pour celle d'un Diacre; & qu'il sera permis à ceux qui ne pourront pas assister, d'y envoyer quelqu'un à leur place.

**Le XXI.** Que dans le Carême, personne ne prendra de refection avant l'heure de None, & avant que celle de Vêpre commence.

**Le XXII.** Que le Samedi de Pâques, l'on ne commencera point l'Office avant l'heure de None, parce que c'est l'Office de la nuit, qui appartient au Dimanche de Pâques; & que pendant les deux jours précédens, il ne doit point y avoir de Messe.

**Le XXIII.** Que si quelque Fête tombe dans un jour qu'on ne puisse pas la célébrer, on la transférera à un autre jour dans la huitaine.

**Le XXIV.** Que l'on n'administrera point le Batême solennel & général, qu'à Pâques & à la Pentecôte; pas même au jour de l'Épiphanie; si ce n'est en cas de nécessité ou de maladie; mais que pour les enfans, on pourra les baptiser en tout tems. Il paroît de-là, qu'on batifait beaucoup d'Adultes en Normandie.

Cette année fut funeste à *Adalbert* Archevêque de Brême. Cet Archevêque est fort loué pour sa libéralité envers les pauvres; mais fort blâmé pour son ambition.

*Adalbert* Archevêque de Brême mort. *Lamb. in Chron. Adam. l. 4. c.*  
II 35. 36.

An. de N. S. 1072. Il tint un Concile à *Slesvic*, en Dannemarc; & il ordonna en ce Royaume neuf Evêques; en *Suede*, six; & deux en *Norvege*. Son successeur fut *Liemar*, Bavaois, qui reçut le *Pallium* d'*Alexandre II.* C'est à lui qu'*Adam* Chanoine de Brême dédia son *Histoire Ecclésiastique*, qui comprend les origines des Eglises du Nord, & la fuite des Evêques de Brême & de *Hambourg*, depuis l'entrée de *Villebade* en Saxe jusques à la mort d'*Adalbert*.

*Hambourg* fut ravagée, & presque entierement désolée. Il y eut à *Milan* quelques contestations, à l'occasion de l'Archevêque. *Gui* étant mort, on pensa à lui donner un successeur; & on élut à *Milan* *Othobon*, ou *Asbon*, en présence de *Bernard* Légat. Cette élection fut approuvée à *Rome*; mais ceux qui étoient du parti du Roi *Henri*, en élurent un autre, nommé *Godefroy*.

*Sanche*, très puissant Roi de *Castille*, voulant ôter à ses sœurs ce qui leur appartenoit, & assiegeant *Zamora*, fut tué. Son frere *Alphonse* lui succéda; c'étoit *Alphonse VI.* dit le Vaillant, qui fut tiré d'un Cloître où l'on l'avoit renfermé malgré lui.

On croit que c'est à peu près dans ce tems, que *Hepidannus* Moine de *S. Gall*, composa deux Livres, de la Vie & des Miracles de *S. Villebade*, adressez à *Utric* Abbé de *S. Gall*.

Cet *Hepidannus* est Auteur d'une Chronique qui commence à l'an 709. & finit à l'an 1044. laquelle se trouve dans la Collection des Auteurs de l'Histoire d'Allemagne, donnée par *Goldast*, & imprimée à *Francfort* l'an 1606.

Sur la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, mourut *Pierre de Damien*. Il mourut à *Fayenza*, âgé de 66 ans, dans le

Tom. I.

Monastere de *Ste. Marie*; comme il revenoit de *Ravenne*, où il étoit allé pour lever l'Excommunication dont le peuple avoit été chargé.

Ses Ouvrages sont divisez en 4 Tomes, dans la dernière Edition.

Le 1. contient ses Lettres, distribuées en 8 Livres. Nous en avons rapporté plusieurs. Nous ajouterons ici encore des extraits de quelques autres Lettres.

Dans la 7. du IV. Livre, il avertit un Evêque auquel il écrit, de ne pas recevoir des présens; & rapporte sur ce sujet une Vision arrivée à un Prêtre, qui avoit vu le Confesseur du Comte *Hildebrand* puni en l'autre monde, pour avoir reçu des présens de lui; & ce Comte même dans les supplices, pour n'avoir pas fait pénitence de ses cruautés, comme il devoit, par la trop grande facilité de son Confesseur. Ce même Prêtre disoit encore, qu'il avoit vu le Comte *Lothaire* dans un feu de souffre, qui l'avoit prié d'avertir sa famille de rendre à l'Eglise une Terre qui lui appartenoit, afin qu'il fût entierement délivré de ses tourmens; qu'il avoit appris que le Comte *Gui* étoit bien attendu dans ce lieu, où on lui préparoit des supplices. D'où *Pierre de Damien* tiroit cette conséquence, qu'il ne falloit recevoir des présens que de gens agréables à Dieu.

Dans la 15. il fait voir combien les Ecclésiastiques doivent veiller sur leurs sens, qui sont l'origine & la source d'une infinité de crimes.

Dans la 1. du V. Livre, adressée aux Archiprêtres, il soutient que l'ame de chacun paroît au Jugement, telle qu'elle est au sortir du corps. Ce qui scandalisa plusieurs personnes, croyant qu'il s'ensuivoit de-là, que les prieres, les oblations, & les sacrifices que l'on offre pour les morts, ne leur seroyent de rien.

D d d

Mais

An. de N. S. 1072. *lust. c. 163.* *Honoré d'Autun l. 4. c. 11.* *Rubens hist. Raven. l. 5. Joh. Bapt. Signinus de ordinis cæsars Canon. l. 1. c. 5.* *Tritheme. Belarm. Vossius. Passerin. Dupin.*

Concile à Slesvic. *Adam.* 6. 44. *Liemar* lui succéde. *Lamb.* a. 1072. *Hist. Arch. Brem.* p. 99. *Hambourg* ravagée. *Contest.* à *Milan.* *Arnulph.* l. 3. c. 21. *apud Puricell. in vita S. Herlemb.* c. 32. *Sanche* Roi d'Espagne tué. *Marian.* l. 10. *hist. Roderic de Toléde* l. 6. *Hepidannus.* *S. Damien* meurt. *Baron.* Voyez sa vie à la tête de ses œuvres. *Didier du Mont-Cass.* l. 2. *Leo Off. Chr.* *Cass.* l. 2. *Sigeb. de viris il-*

An. de N. S. 1072. Mais le Cardinal rejettoit cette conséquence.

Dans la 8. du même Livre, il soutient l'usage des Disciplines. Quelqu'un s'étant scandalisé de ce nouveau genre de Pénitence inconnu à tous les siècles passés, qui sembloit renverser l'ordre des Canons & l'ancien usage; il soutint ces Disciplines, 1. Par l'exemple de N. S., des Apôtres, & des Martyrs, qui ont été fouettez pour J. Christ; d'où il conclut, que Dieu peut bien accepter qu'on lui offre volontairement une pénitence, qu'il a quelquefois fait souffrir à ses serviteurs malgré eux. Comme on lui pouvoit répondre, qu'on lit bien que les Saints ont été flagellez par les autres; mais qu'on ne trouve point qu'ils se soient fouettez eux-mêmes de leurs propres mains: il répond, que comme on doit imiter volontairement la mortification de la Croix, on peut aussi imiter les autres souffrances de J. Christ; & que comme on ne peut pas reprendre celui qui jeûne volontairement, en d'autres tems que ceux qui sont ordonnez par l'Eglise, on ne doit pas non plus croire que celui qui se châtie de ses propres mains, ne fasse une action agréable à Dieu; qu'au contraire, il fait véritablement pénitence, en mortifiant sa chair, & en la faisant souffrir pour les plaisirs dont elle a joui: qu'il n'importe à quelle peine elle soit condamnée, pourvu que les voluptez précédentes soient punies par l'affliction suivante. Il demandoit à ceux qui prétendoient que ce nouveau usage détruisoit les Canons, si le bienheureux Bede avoit mal fait en pratiquant des austeritez & des pénitences, dont il n'est point parlé dans les Canons? Il ajoutoit, que les Laiques pouvant racheter une longue pénitence, par de certaines aumônes, quoiqu'il ne soit point par-

lé de ces Redemptions dans les Canons; il ne doit pas être défendu aux Moines qui peuvent avoir mérité une longue pénitence, & qui ne la peuvent point racheter par des aumônes, de le faire par cette mortification de la chair.

On peut voir aussi la 27. du VI. Livre, adressée au Moine *Cerebrosus*, ou *Tétu*, qui avoit repris aussi avec aigreur la pratique de la Discipline. *Pierre Damien* prétend que c'est une espèce de Martyre; qu'elle n'a pas été inconnue aux Anciens; qu'elle est fondée sur les Canons; & qu'elle étoit en usage avant lui dans de saints Monastères, où l'on avoit accoutumé de racheter un an de pénitence par mille coups de fouet. Il dit que ce qui est bon, ne peut être poussé trop loin; que si le Jeûne d'un jour est bon, celui de trois jours est meilleur: il devoit dire tout d'une suite, qu'il valoit encore mieux se laisser mourir de faim.

Dans la 18. du V. Livre, il répond à un Prêtre qui l'avoit consulté sur deux cérémonies, touchant le Batême, & la célébration de la Messe; & après avoir remarqué qu'il ne faut pas introduire de nouvelles coutumes, il décide, que l'on ne doit mettre que du S. Chrême dans l'Eau baptismale, & non pas de l'Huile & du Vin; & que l'on ne doit omettre l'ablution du Calice dans la célébration de la Messe, que quand on doit célébrer une seconde fois le même jour; qu'en toute autre occasion, il faut toujours prendre l'ablution, soit qu'on jeûne, soit qu'on ne jeûne pas.

Dans la 19. du VI. Livre, il fait une description de ses maladies, de la patience avec laquelle il les souffre; & de l'extrémité dans laquelle il avoit été, si grande, qu'on lui avoit donné l'Extrême-Onction, qu'on l'avoit couché sur la cendre & sur le cilice, sui-

An. de N. S. 1072.

An. de N. S. 1072.   
 fuivant la coutume de ce tems-là. Il remarque, que sa guérison avoit été annoncée à un de ses Religieux par une Vision, & procurée par l'aumône; & qu'il avoit eu bien de la peine à se résoudre à manger de la viande.

Dans la 17. du VII. Livre, il exhorte le Marquis *Renier*, à qui l'on avoit donné pour pénitence de ses fautes d'aller en Pélerinage à Rome, de l'exécuter au-plutôt; & rapporte divers exemples de la protection que Dieu avoit accordée aux Pélerins.

Dans la 3. du VII. Livre, parlant des deux Puissances, la *Royale*, & la *Sacerdotale*, il dit qu'elles sont unies en Jesus-Christ; qu'elles ont une alliance mutuelle dans le Peuple Chretien; que chacune a besoin de l'autre; que le Sacerdoce est protégé par la Royauté, & la Royauté appuyée sur la sainteté du Sacerdoce; que le Roi porte l'épée, pour s'opposer aux ennemis de l'Eglise; que le Pontife veille & prie, pour rendre Dieu propice au Roi & au Peuple; que l'un doit terminer, par la Justice, les affaires terrestres; & que l'autre doit nourrir les peuples affamés, de la Doctrine céleste; que l'un est établi pour reprimer les méchans, par l'autorité des Loix; l'autre a reçu les clés, pour user, ou de la sévérité des Canons, ou de l'indulgence de l'Eglise.

La 3. du VIII. Livre traite des devoirs des Enfans envers leurs Peres & leurs Meres.

La 4. prouve à un Pere qui avoit perdu son Fils, que la mort des Enfans est une grace de Dieu; & que l'on doit s'en réjouir, plutôt que de s'en affliger.

Dans la 8. il exhorte un Juge de penser à une autre vie, & au jour du Jugement.

Dans la 10. il parle contre les Parjures.

Dans la 12. contre l'Orgueil.

La 15. contient une Priere pour un Agonisant.

Le II. Tome contient 75 Sermons, fuivant l'ordre des Fêtes de l'année. Il y en a quelques-uns qui ne sont pas de *Pierre Damien*, que le savant P. *Mabillon* a donné dans l'Edition des œuvres de S. *Bernard*, sous le nom de *Nicolas* Abbé de Clairvaux.

Les Sermons sont suivis des Vies de S. *Odilon* de Clugni, de S. *Maur* Evêque de Césane, de S. *Romualde*, de S. *Rodulphe* Evêque d'Eugubio, & de S. *Dominique le Cuirassé*; & de l'Histoire de la Passion de Ste. *Flore*, & de Ste. *Lucille*.

Le III. Tome contient ses Opuscules.

Le 1. est intitulé, *De la Foi Catholique*, & adressé à *Ambraïse*. Il traite des Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, & de la Procession du S. Esprit du Pere & du Fils.

Le 2. s'appelle *Antilogue contre les Juifs*, où il prouve que J. Christ est le Messie, Fils de Dieu.

Le 3. est sur le même sujet.

Le 4. est un Dialogue entre un Avocat du Roi *Henri*, & un Défenseur de l'Eglise de Rome, dont j'ai déjà parlé ailleurs, aussi-bien que des 5. 6. 7. Opuscules.

Le 8. traite des Degrez de parenté, dans lesquels il est défendu de contracter mariage. Il refute l'opinion des Jurisconsultes, qui les restreignoient au quatrieme Degré; & croyoient que les petits-neveux & les petites-nieces pouvoient se marier ensemble. Il compte les Degrez par *générations*, & prétend que tant qu'on peut connoître la parenté ou l'affinité, on ne doit pas contracter mariage; ce qui a lieu au moins jusqu'au 7<sup>e</sup>. Degré. Il soutient, qu'en comptant les Degrez de génération, le nombre des personnes doit tous-

D d d 2

jours

An. de N. S. 1072.

An. de  
N. S.  
1072.

jours excéder d'un celui des générations; en sorte qu'il n'y ait que 5 générations, où il y a 6 personnes. Mais il a retraité dans une Dissertation ce sentiment.

Le 9. traite de l'Aumône, & de son utilité pour les vivans & pour les morts.

Dans le 10. c. 10. il rapporte l'exemple d'un Clerc qui, bien que chargé de grands péchez, & même d'Impureté, se trouvant à l'article de la mort, fut assuré par la Ste. Vierge que ses péchez lui étoient pardonnés, parce qu'il avoit récité son Office à toutes les heures. Dans une de ses Lettres (l. VI. ep. 29.) il avoit rapporté l'exemple d'un Clerc de Nevers, qui étant malade à l'extrémité, fut visité par la Ste. Vierge, & elle lui fit couler de son lait dans la bouche, & le guérit à l'instant, parce qu'il avoit été fidele à dire son Office tous les jours. Je rapporte ces choses pour donner l'idée de *Pierre Damien*, comme d'un esprit fort crédule, & à qui les fables qu'on lui disoit servoient de preuves.

Dans l'11. il traite cette question, Si ceux qui récitent seuls, en particulier, leur Office, doivent dire, *Dominus vobiscum*, &c. *Jube, Domine*, &c. & il conclut pour l'affirmative; parce que, dit-il, comme l'Eglise est une dans plusieurs, on peut dire qu'elle renferme plusieurs personnes dans un seul membre, & qu'à cause de cette vérité, un seul peut parler pour tous, & comme s'il prioit avec plusieurs; qu'un seul parle souvent au nom de plusieurs, & plusieurs au nom d'un seul. Il ajoute, que quoiqu'il n'y ait qu'une personne qui assiste à la Messe, on ne laisse pas de dire, *Dominus vobiscum*, & non pas, *Dominus tecum*: Que l'Eglise ne s'attache pas au nombre, ni aux cas, ni aux termes; mais qu'elle s'arrête uniquement à

ce qui sert à l'édification: que ces paroles peuvent se rapporter aussi-bien aux absens, qu'aux présens. On peut remarquer dans ce Traité, que dès ce tems-là les Evêques disoient, *Pax vobis*, au-lieu que les simples Prêtres ne disoient, que *Dominus vobiscum*.

Le 12. est une forte censure des Moines de son tems, qu'il reprend de ce qu'ils possédoient des biens & amassoient de l'argent, contre le Vœu de pauvreté; de ce qu'ils fréquentoient trop les Séculiers; de ce qu'ils avoient des habits précieux, ou si vils, qu'ils ne les portoient que pour en tirer de la gloire; & de ce qu'ils étoient trop occupés des affaires du monde. Il blâme leur inquietude, & leurs fréquens voyages.

Un Moine, dit-il, en voyage, ne peut jeûner; les honnêtetés pressantes de ses hôtes ne le permettent pas: souvent même il ne garde pas la mesure de la sobriété, de peur de passer pour incivil, ou pour hypocrite. Les discours de ceux qui l'accompagnent, l'empêchent de psalmodier avec attention. Il ne peut chanter la nuit, parce qu'il n'est pas seul; ni faire des génuflexions, parce qu'il est fatigué; ni garder le silence, parce qu'il se trouve souvent en nécessité de le rompre. Il est trop dissipé, pour s'appliquer à la lecture, ou à l'oraison. Il voit souvent des objets dangereux pour la chasteté, du moins de l'esprit. Les entretiens fréquens l'exposent à des mouvemens d'impatience, & à des paroles qu'il faut ensuite expier par des larmes. S'il prêche à ceux au milieu desquels il se trouve, la vaine gloire l'attaque; s'il garde le silence, il s'accuse d'être inutile au prochain. Mais quand il rentre dans la Cellule, tout ce qu'il a vu & tout ce qu'il a oui se présente en foule à son imagination principalement quand il veut s'appliquer à la priere;

An. de  
N. S.  
1072.

An. de  
N. S.  
1072.

re ; & plus il fait d'effort pour chasser ces images importunes , plus il en est inquieté.

Il paroît qu'il ne pouvoit souffrir ces Moines qui affectoient de porter des habits extrêmement mal-propres, pour attirer les yeux du peuple : il dit que les vrais parfaits n'affectent rien , & ne refusent pas des habits précieux lors que l'occasion le demande.

Dans le 16. il soutient qu'une personne qui a pris l'Habit Monastique étant malade, ou par quelque autre motif, sans avoir été éprouvée pendant un long Noviciat, ne peut plus retourner au Monde.

Le 17. est un Ecrit touchant le *Célibat des Prêtres*. Dans cet Ecrit, il dit qu'il a voulu persuader, conférant avec des Evêques, la nécessité de la Continence pour les Ecclésiastiques ; mais qu'il n'avoit pu tirer d'eux aucune promesse positive ; soit parce, dit-il, qu'ils desespèrent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu ; soit parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'Incontinence, par le jugement d'un Concile.

L'Eglise Romaine, ajoute-t-il, est accoutumée en tout tems à dissimuler ces sortes de péchez, à cause des reproches des Séculiers. Cette conduite seroit supportable, continue-t-il, si c'étoit un mal caché ; mais il est tellement public, que tout le peuple connoit les lieux de débauche, les noms des Concubines, & de leurs parens ; on voit passer les Messagers & les présens ; on entend les éclats de rire, on fait les entretiens secrets ; enfin, il est impossible de cacher les grossesses des femmes, & les cris des enfans.

Dans le 20. il parle d'un Evêque qui jouoit aux échecs ; & à qui il imposa pour pénitence de réciter trois fois le *Plautier*, de laver les

pieds à 12 Pauvres, & de leur donner à chacun un denier.

Le 22. est contre les Ecclésiastiques de la Cour, qui se mettent au service des Grands, pour avoir des Evêchez & des Abbayes ; & il fait voir qu'ils ne sont pas exempts de Simonie.

Dans le 24. il prouve au Pape *Alexandre II.* que les Chanoines ne doivent rien avoir en propre ; ce qu'il prétend prouver par l'autorité de S. *Augustin* Serm. 355. 356. & par l'exemple des Chrétiens de Jérusalem, Act. IV. 31. 42.

Dans le 26. il se plaint de l'ignorance des Prêtres, dont plusieurs savoient à peine lire deux syllabes de suite.

Dans le 28. il défend les Moines, contre les Grecs Séculiers & les Chanoines ; & il montre que les Moines ne devoient point donner la Communion, ni administrer les Sacremens. Il relève dans cet Opuscule *l'Ordre Monastique*, & le fait descendre des Apôtres & des Prophetes. Il cite une Décrétale de *Boniface IV.* qui permet aux Moines d'administrer le Sacrement de Pénitence.

Dans le 31. il écrit une Lettre aux Evêques-Cardinaux, où il les exhorte à fuir l'avarice, & à ne prendre point de présens. Il dit que l'avarice ruine toutes les vertus, & rend inutiles toutes les bonnes œuvres. Que l'Avare, dit-il, c. 3. bâtisse des Eglises, qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde les differends, qu'il affermisse ceux qui sont chancelans dans la Foi, qu'il offre des sacrifices tous les jours, qu'il soit éloigné des affaires séculières ; tant que l'avarice le domine, elle corrompt toutes ses vertus.

Dans ce Livre c. 5. il représente, qu'on commet la Simonie en

An. de  
N. S.  
1072.

An. de  
N. S.  
1072.

vendant le Jugement d'un Concile ; qu'il avoit vu un de ses Confreres qui se réjouissoit dans le tems des Conciles, comme à l'approche de la moisson & de la vendange.

Il dit que quand on a reçu des présens, on n'ose plus parler contre son bienfaiteur ; & que quand même on ne les auroit reçus qu'après le Jugement, on s'engage pour les affaires suivantes.

Dans le 33. il y parle de la Messe particuliere de la Ste. Vierge, établie tous les Samedis ; & il dit que le jour où il est écrit *que Dieu se reposa*, doit être dédié à la Vierge, où la Sagesse s'étoit reposée par le mystere de l'Incarnation. Quel raisonnement ! Il parle du Vendredi, dédié à la Croix ; & du Lundi, consacré aux Anges. Il ajoute, que c'est parce que les ames des défunts ne souffrent point le Dimanche, & retournent le Lundi à leurs supplices ; & qu'ainsi on implore la protection des Anges.

Ceux qui aiment les *Miracles*, les *Visions*, & les *Apparitions*, n'ont qu'à lire le 34. Opuscule.

Le 35. est fort singulier. Il recherche d'où vient que S. Paul est mis à la droite, & S. Pierre à la gauche, dans les Images. Il dit, que S. Paul étoit de la Tribu de Benjamin, qui signifie *Fils de la droite*.

Le 36. traite des perfections de Dieu.

Le 37. répond à plusieurs difficultés, qui lui avoient été proposées sur l'Écriture Sainte.

Le 38. combat l'opinion des Grecs, touchant la Procession du S. Esprit.

Dans le 39. il ne veut pas qu'on soit assis, pendant l'Office Divin.

Dans le 41. il soutient qu'on doit déclarer nul le Mariage de ceux qui

contractent Mariage dans les tems défendus par l'Église ; c'est-à-dire en Carême, trois semaines avant la fête de S. Jean Baptiste, & depuis l'Avent jusqu'après l'Épiphanie ; encore même qu'on s'abstienne de l'usage du Mariage. Il remarque, que les Canons ordonnoient 40 jours de pénitence aux personnes mariées, qui ne gardoient pas la continence pendant le Carême.

Dans le 43. il écrit contre ceux qui trouvoient mauvais qu'on se donnât la Discipline devant le monde ; & en particulier, contre *Etienne* Cardinal, qui avoit été Moine du Mont-Cassin, & qui condamnoit cette pratique.

Il dit qu'il est salutaire de souffrir par pénitence, la confusion de la nudité ; & ce Cardinal *Etienne* étant mort peu de tems après, il dit que sa mort est une punition de Dieu, pour avoir blâmé cet usage, qui fut pratiqué par les Moines du Mont-Cassin, avec le jeûne du Vendredi.

Dans le 54. il exhorte des Moines à jeûner le Samedi, à l'honneur de la sepulture de N. S. ; & il se fert d'une Apparition, pour confirmer cet usage.

Dans le 59. il traite du Jugement dernier, & de l'Antechrist. Il fait voir qu'il est difficile d'en bien parler, & qu'il est très utile de méditer sur ce sujet. Il dit que l'Antechrist regnera 3 ans & demi, qu'il sera tué sur la montagne des Oliviers ; & qu'il y aura 40 jours depuis sa mort, jusques à l'avenement de J. Christ, pendant lesquels la persécution cessera ; & les Justes, qui auront été ébranlez, feront pénitence ; qu'après cela, la Terre & l'Air seront couverts d'un feu universel, qui purifiera les Elus. Il rapporte dix Signes, qui doivent précéder le Jugement, selon S. Hierôme.

An. de  
N. S.  
1072.

Ce

An. de  
N. S.  
1072.

Ce sont-là les principales choses qu'on trouve dans les Ouvrages de *Pierre Damien*. Son stile est assez poli, pour ce tems-là; & il y a des Lettres qui sont composées avec beaucoup d'art. Il parle avec liberté aux Papes, aux autres Prélats, & aux Princes. Il étoit sévère pour la Discipline. Il étoit fort dévot envers la Ste. Vierge; & exact observateur des Rites de l'Eglise, & des Pratiques Monastiques. Il rapporte quantité de Visions & d'Apparitions, auxquelles il ajoute créance. M. *Fleuri* remarque très bien, qu'il y a très peu de justesse dans ses raisonnemens; que ses preuves les plus ordinaires sont des sens allégoriques de l'Écriture, souvent forcez, ou des Apparitions de morts, & d'autres Histoires plus merveilleuses que vraisemblables.

Les œuvres de cet Auteur ont été imprimées à Rome, dans les années 1606. 1608. 1615. à Paris, les années 1610. 1662. & à Lyon, l'an 1623.

J'ai cru qu'on trouveroit bon que je m'étendisse un peu sur les Ouvrages de ce Cardinal, qui avoit un si grand crédit dans la Cour de Rome.

On trouve dans les Actes de l'Ordre de *S. Benoit* sur l'an 1071. que *Damien* étant fort jeune, il trouva une piece d'argent, qu'il employa à faire dire une Messe pour le repos de l'ame de son pere. Il avoit accoutumé de nourrir un Pauvre à sa table. Un jour qu'il n'y avoit pas du pain suffisamment pour deux, on apporta du pain bis, qu'il donna au Pauvre; mais il se reprocha d'avoir gardé le meilleur pour lui.

Au reste, les uns l'appellent *Pierre Damien*, après *Leon d'Offie*; d'autres, *Pierre de Damien*, soit pour dire qu'il étoit fils d'un homme de ce nom; soit pour dire qu'il

en étoit le frere. Nous l'appellons tantôt d'une maniere, & tantôt d'une autre, pour contenter tout le monde.

L'Imperatrice *Agnès*, qui dès l'an 1062. s'étoit mise en retraite parce qu'on lui avoit ôté la conduite du Roi son fils; & qui, renonçant au Monde, étoit venue à Rome se mettre sous la conduite de *Pierre Damien*, à qui elle fit une Confession générale depuis l'âge de cinq ans; vint en Allemagne cette année, pour reconcilier *Rodolphe* Duc de Suabe, avec le Roi son fils. Le Roi lui vint au-devant, & se trouva à *Wormes* le 25. de Juillet, à la fête de *S. Jaqurs*. Dès que cette Princesse eut fait cette reconciliation, elle s'en retourna, & vécut encore cinq ans.

Entre les Ecclésiastiques qui accompagnoient l'Imperatrice, étoit *Hugues* Abbé de Clugni, qui porta à *Robert* Abbé de Richenou des Lettres du Pape, par lesquelles il étoit déposé; on lui interdisoit tout Office divin, hors la Psalmodie; on l'excluoit de l'Abbaye de Richenou, pour laquelle il avoit donné au Roi mille livres pesant d'argent pur. Ce *Robert* étoit celui qu'on appelloit l'*Argentier*, qui introduisit par son exemple l'abus de mettre publiquement à la Cour les Abbayes à l'enchere.

Comme le Roi *Henri* passoit la fête de Noel à Bamberg, *Annon* Archevêque de Cologne pria le Roi de le décharger des affaires d'Etat, alleguant son âge avancé. Le Roi y consentit.

On doit mettre dans cette année, *Samuel de Maroc*, Juif d'Afrique, converti à la Religion Chretienne, qui a composé un Livre en Arabe, touchant l'avenement du Messie, que les Juifs attendent encore. Un Dominicain Espagnol, nom-

An. de  
N. S.  
1072.

*visam  
Petri  
Dam.  
sec. VI.  
L'Im:  
peratri-  
ce Agnès  
vient à  
Rome.  
Lamb.*

*Hugues  
de Clu-  
gni.*

*Robert  
l'Argen-  
tier.*

*Annon  
Arche-  
vêque  
de Co-  
logne  
déchar-  
gé.*

*Samuel  
de Ma-  
roc.*

*Leo Offi.  
Aust.  
antiq.  
Miracul.  
Sancti  
Hugonis  
Abb.  
Cluniac.  
apud  
Hans-  
schen. in  
Comm.  
previo ad*

An. de  
N. S.  
1072.

Ce Livre  
a été im-  
primé à

Mantoue

l'an

1475.

à An-

vers l'an

1486.

à Colo-

gne l'an

1536. &

il est

dans le

XVIII.

To. de la

B. des

Peres.

p. 519.

p. 520.

c. 1.

p. 521.

p. 522.

c. 6. 7. 8.

c. 9.

p. 523.

c. 12. 13.

p. 524.

nommé *Alfonse*, l'a traduit en Latin. Ce Juif dit qu'il étoit mille ans après la destruction de Jérusalem, qu'on croit être arrivée, l'an de N. S. 72. Ainsi il faut qu'il ait écrit à l'an 1072.

Dans ce Livre il prouve, I. Que les Juifs sont sous une terrible colere de Dieu; puisqu'au-lieu que la Captivité de Babylone ne dura que 70 ans, il y avoit plus de mille ans qu'ils étoient dispersés; d'où il conclud, qu'il faut qu'ils ayent commis un crime plus grand que l'Idolatrie de leurs Peres. II. Que les Juifs sont aveugles, & qu'ils se trompent, & trompent les autres. III. Que c'est à cause de la mort de J. Christ, qu'ils sont ainsi châtiés; & il cite la prédiction de *Daniel*. IV. Il traite des deux Avenemens de Christ; de son Avenement en chair, & de son Avenement en gloire. V. Il dit qu'il est parlé du premier Avenement, *Isaïe* 51. 53. 9. *Zach.* 9. Il cite aussi les passages qui parlent du second. VI. Il traite de son Ascension, & il la prouve par des Oracles.

Dans le 13. chapitre, il dit que *Methusalem*, *Enoch*, *Elie*, & *Moise* sont en corps & en ame dans le Ciel.

Il fait voir dans le 14. chapitre, que l'aveuglement des Juifs avoit

été prédit, *II. 43. 59. 6. Jerem.* 17. 8.

Dans les 15. & 16. chap. il prouve que les Juifs ont été reprouvés à cause de leur perfidie, & que la vocation des Gentils a été prédite.

Il dit dans le ch. 19. que *Melchisedech* institua le Sacrifice du pain & du vin, avec quoi il communia *Abraham*.

Il ne parle dans le ch. 20. que du Sacrifice du pain & du vin; & il dit que Dieu a rejeté le Sacrifice des chairs. C'est une chose étrange, qu'il ne parle point du Sacrifice du Corps & du Sang de J. Christ; du moins, je n'y ai rien remarqué de semblable.

A la fin de son Ecrit, il employe contre les Juifs ce qui est dit de J. Christ dans l'Alcoran, & ses Commentaires. Les Sarrazins, dit-il, reconnoissent qu'il étoit le Messie prédit, & qu'il avoit reçu de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guérir toutes les maladies, chasser les Démons, & ressusciter les morts; qu'il savoit tout, & connoissoit le secret des cœurs; qu'il a méprisé les richesses & les plaisirs sensuels; enfin, qu'il est le Verbe de Dieu. Or, dit-il aux Juifs, ce témoignage est embarrassant pour nous, & avantageux pour eux.

An. de  
N. S.  
1072.

p. 526.

p. 527.

p. 528.

Voyez

aussi le

ch. 21.

p. 529.

L'an 1073. de N. S. Le 3. de Michel Ducas. Le 18. de Henri.  
Le 14. de Philippe Le 1. de Gregoire VII. Indiction XI.

Le Pape  
cite  
Henri.  
Mar.  
Scor. ad  
a. 1075.  
Baronius.  
Lamb.  
p. 189.

Dans l'année précédente, nous avons vu l'état triste de l'Allemagne, à cause des démêlés qu'il y avoit entre les Saxons & Henri. Cette année ne fut pas moins malheureuse, & les suivantes. *Marianus Scotus* en fait la description. On

prétend, que sur les plaintes qu'on en faisoit de toutes parts, *Alexandre II.* Pape cita *Henri*, pour y rendre raison de sa conduite. Quelques-uns disent que l'Empereur se disposoit d'y aller pour se défendre contre ses accusateurs: mais d'autres

Coef.  
p. 326.  
Maimb.  
Decad.  
de l'Emp.  
p. 213.

re-

An. de  
N. S.  
1073.

remarquent, qu'il fit fort peu d'état d'une telle citation qu'on n'avoit jamais faite, & qu'il regardoit comme un attentat contre les Droits des Souverains. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'y fut pas; le Pape étant mort, comme nous le dirons bien-tôt, après que nous aurons dit un mot de deux Conciles.

Concile de Rome contre Godefroy Archevêque de Milan, intitulé. *Ex Ar. nulp. apud Paricell. l. 4 de vita S. Herlembaldi c. 34. Grez. VII. Ep. 15. l. 1. Concile d'Erfort. Concil. T. IX. p. 1231.*

Le 1. est un Concile de Rome, dans lequel *Alexandre II.* condamna *Godefroy*, qu'on avoit fait Archevêque de Milan, *Aton* ayant été déjà élu.

Le 2. est un Concile d'*Erfort*, tenu le 10. de Mars, à l'occasion d'un différend qu'eut *Sigefroy* Archevêque de Mayence avec le Clergé de Thuringe, sur les Dimes de cette Province, que cet Archevêque prétendoit lui appartenir, & qui lui étoient contestées par le Clergé; & principalement par les Abbez de *Fulde* & de *Herfeld*. L'affaire fut agitée à *Erford*, & accommodée par le Roi, à l'avantage de *Sigefroy*.

On convint, que dans dix Paroisses où l'Abbé d'*Herfeld* prenoit les Dimes, il en auroit les deux tiers; que dans les autres, ils partageroient par moitié; que dans celles qui appartenoient à l'Archevêque, il auroit toute la Dime; & que tous les Domaines, en quelques Diocèses qu'ils fussent, en seroient exempts: Que l'Abbé de *Fulde* partageroit avec l'Archevêque les Dimes, dans toutes les Eglises décimales; mais que ses Domaines en seroient exempts, comme ceux de l'Archevêque.

Alex. II. mourut. *Maria. Scot. ad a. 1073. Domm. 20. Sc. Leo Off. l. 3. c. 35. Baronius. Prétendus miracles.*

Le 21. d'Avril mourut *Alexandre II.* quoique d'autres mettent sa mort au 20. de ce mois. *Platine* dit qu'il siegea 11 ans 6 mois; d'autres lui donnent plus de tems. On attribue quelques miracles à ce Pape. On dit qu'en visitant la célèbre Abbaye du Mont-Cassin, il y déli-

Tom. I.

vra un Démoniaque; & qu'il guérit une Boiteuse, en lui faisant boire de l'eau dont il s'étoit lavé les mains après avoir dit la Messe. Mais tout ce que dit *Leon d'Offie*, n'est pas Evangile; ainsi on peut du moins suspendre son jugement.

Il y a un grand nombre de Lettres écrites sous le nom du Pape *Alexandre*. On en a 45 entieres, & les fragmens de plusieurs Actes, rapportez par *Yves de Chartres*, & par *Gratien*.

Il y en a d'adressées à ceux de *Milan*; à *Harald* Roi de Norvege, où il l'exhorte d'obeir à *Adalbert* Archevêque d'Hambourg; à *Suenon* Roi de Dannemarc, où il exige de lui ce que ses Prédécesseurs payoient à *Pierre* Archevêque de Dalmatie & d'Esclavonie; une à *Gervais* Archevêque de Rheims; une autre aux Evêques de Dannemarc; à *S. Annon* Archevêque de Cologne; à *Guillaume* Roi d'Angleterre.

Il y en a une (c'est la 38.) sur les Degrez de Consanguinité.

Il y en a une, (c'est la 30.) où il impose 14 ans de pénitence à un Prêtre qui en avoit tué un autre.

Il y en a une autre (c'est la 34.) où il dit qu'il ne faut pas faire mourir les Juifs, pour la Religion.

On trouve dans les fragmens de quelques autres Lettres, qu'un Prêtre ne doit célébrer qu'une Messe par jour.

Dans la 12. il dit qu'un Mari ne peut embrasser la Vie Monastique, si sa Femme n'y consent librement, & ne fait de son côté profession de continence.

Dans la 20. au-lieu qu'un Prêtre qui avoit tué un autre Prêtre, devoit faire 28 ans de pénitence; le Pape la réduit à la moitié; marquant, que les trois premieres années il n'entreroit point dans l'Eglise, qu'il seroit in-

E e e

An. de  
N. S.  
1073.

Conciles  
T. IX. p.  
1115.  
etc.

An. de  
N. S.  
1073.

terdit de ses fonctions pour toute sa vie, & qu'il entreroit dans un Monastere pour y accomplir sa pénitence, sous la direction de l'Abbé.

Dans la 30. il est dit qu'un Laïque qui aura tué un Prêtre, par lequel il auroit été attaqué à main armée, feroit dix ans de pénitence, & qu'il n'entreroit point dans l'Église pendant 7 ans.

Dans la 36. un Prêtre attaqué du mal caduc est interdit de dire la Messe.

GRE-  
GOIRE  
VII. fait  
Pape.  
*Acta Va-  
sic. apud  
Baro-  
nium.  
Acta  
Card.  
Aguirr.  
Grez.  
VII. l. I.  
Ep. 2.  
Onuph.  
Ciacon.  
Maimb.  
Dupin  
Pagi.  
Fleurisi-  
geb. de  
Gemb.*

Le jour-même qu'on fit les funérailles du Pape *Alexandre II.* à S. Jean de Latran, *Hildebrand*, qui avoit le plus d'autorité dans le Sacré College, exhorta l'Assemblée à un Jeûne, & à des Prières de 3 jours, pour se disposer à faire un Pape. Dans ce moment-là, à ce que dit *Gregoire VII.* lui-même, le peuple proclama *Hildebrand* Pape, & le mit sur la Chaire qu'on appelle de S. Pierre. *Gregoire* dit que ce fut malgré lui; soit qu'il ne voulût pas être Pape, soit qu'il le voulût être d'une autre maniere. *Platine* met son élection à l'an 1072.

Quelques Historiens disent que ce furent les soldats de *Gregoire VII.* & des personnes qui étoient à sa dévotion, qui firent cette Proclamation tumultuaire; & que ni les Cardinaux, ni le Clergé, ni les plus considerables du Peuple, n'y eurent aucune part.

On a un Acte d'Élection, au nom des Cardinaux & du Clergé de Rome, fait en présence des Evêques & du Peuple, daté du jour de son Élection. Il est pourtant vrai que cette Élection fut précipitée. Aussi *Didier* Abbé du Mont-Cassin, & Cardinal, comme *Hildebrand* lui disoit qu'il étoit venu trop tard, lui répondit, que c'étoit lui qui s'étoit trop pressé, puisqu'il s'étoit mis en possession du Siege, avant que le

Pape à qui il succédoit fût enterré. Aussi *Hildebrand* reconnut le défaut de cette Élection, & en rejetta la faute sur le Peuple, & soutint qu'il n'y avoit point de part.

Avant que de parler de la suite de cette Élection, il est à propos de dire un mot de *Gregoire VII.* dont nous avons déjà parlé plusieurs fois ailleurs.

Il étoit de *Toscane*, du Bourg de *Soana*. La plupart des Historiens disent qu'il étoit fils d'un Artisan nommé *Bonizon*; & le Cardinal *Baronius* prétend qu'il étoit en cela plus louable, de ce qu'étant d'une basse naissance, il s'étoit élevé par son propre mérite. D'autres veulent qu'il fût d'une illustre Maison, de laquelle sont sortis depuis les Comtes de *Petillane*. Ceux qui veulent qu'il ait été fils d'un Charpentier, content cette petite fable; que ramassant des coupeaux en se jouant, lorsqu'il étoit encore petit enfant, il en avoit formé par hazard des lettres disposées en sorte qu'elles composoient ce verset du Ps. LXXII. *Dominabitur à mari ad mare.* Il dominera d'une Mer à l'autre.

Il passa les premières années de sa vie dans Rome, auprès de l'Église de S. Pierre, dont il dit lui-même qu'il a été nourri, sous la discipline de *Laurent*, qui fut depuis Archevêque d'Amalphi, & que le Cardinal *Bennon* dit avoir été un grand Magicien.

De là il alla en Allemagne, à la Cour de l'Empereur, d'où s'étant dégoûté du monde, il passa en France, & se fit Moine dans l'Abbaye de Clugni, sous S. *Odilon* qui en étoit alors Abbé, & qui l'envoya quelque tems à Rome, pour y avoir soin des affaires de son Ordre. Là il se lia d'amitié avec l'Archiprêtre *Gratien*, qui fut depuis *Gregoire VI.* & avec *Theophylacte*, ou *Be-*  
*noit*

An. de  
N. S.  
1073.

Hilde-  
brand  
GREG.  
VII.

Contes  
de ce  
qu'il fit  
dans son  
enfance.

Il se fait  
Moine.  
Envoyé  
à Rome.  
Dupin.

An. de  
N. S.  
1073.

noit IX. Il accompagna *Gregoire VI.* dans son exil en Allemagne; & après la mort de ce Pape, il se retira dans l'Abbaye de Clugni, où il demeura jusqu'au tems que *Brunon* Evêque de Toul, désigné Pape par l'Empereur *Henri*, passant par la France, l'emmena à Rome avec lui. Il renoua les liaisons qu'il avoit eues avec *Benoit IX.* & se rendit en peu de tems si riche & si puissant, qu'il devint maître des affaires, & tint les Papes dans une espece de dépendance. Ce fut lui qui négocia contre l'Empereur & les Romains l'Élection de *Victor II.* sous le Pontificat duquel il fut envoyé en France, en qualité de Légat. Il fit élire *Nicolas II.* qui le fit Archidiacre. Enfin ce fut par son moyen que *Cadalous* fut chassé, & qu'*Anselme* Evêque de Lucques fut ordonné Pape, sous le nom d'*Alexandre II.* Ce fut lui qui le maintint; & qui ayant pris la qualité de *Chancelier* du S. Siege, eut le gouvernement absolu des affaires ecclésiastiques & civiles, aussi bien que l'administration entiere des revenus de l'Eglise de Rome, pendant son Pontificat.

Voici le portrait que le P. *Maimbourg* nous fait de ce Pape.

*Maimb. décad. de l'Emp. p. 220. Will. Malm. l. 3. de gestis Angl. Portrait de Greg. VII.*

„ C'étoit un homme d'une stature beaucoup au-dessous de la médiocre; mais ayant dans ce petit corps une ame très grande, un esprit extrêmement vif & fort éclairé, un courage intrépide, & incapable de ceder, quelque difficulté qu'il rencontrât dans la poursuite de ses entreprises; d'un naturel ardent, impérieux, prompt, hardi, & entreprenant; allant sans doute un peu vite à l'exécution, & pouffant aisément les choses aux dernières extrémités, sans appréhender les fâcheuses suites que pouvoient avoir les résolutions vigoureuses, à la vérité,

„ mais aussi quelquefois trop violentes qu'il prenoit: au reste, irréprochable dans sa vie, de quelque calomnie que ses ennemis l'ayent voulu noircir; donnant le premier aux autres l'exemple de tout ce qu'il exigeoit d'eux; & très savant, sur-tout dans les Sciences divines & dans le Droit, les Règles & les Coutumes de l'Eglise, comme les Historiens, même Allemands, qui ne lui doivent pas être très favorables, en conviennent. Enfin, si son humeur impérieuse & inflexible lui eût pu permettre d'accompagner son zèle de cette belle moderation qu'eurent ses cinq Prédécesseurs, qui s'étant contentés de corriger les abus qui s'attachent quelquefois à l'exercice des choses les plus saintes, se garderent bien d'entreprendre de dépouiller les Princes d'un droit dont, sans choquer les Loix divines, ils étoient en possession depuis si longtems, & qu'ils ont eu encore après, du consentement des Papes mêmes & des Conciles; il est certain qu'il eût épargné bien des maux & bien du sang à la Chretienté; & l'Histoire n'eût eu que de grands éloges à lui donner.

Le Sr. *Naudé*, dans son Apologie des grands hommes, dit que c'est lui qui a mis les Souverains Pontifes hors de Page.

An. de  
N. S.  
1073.

*Naud. p. 577.*

*Hildebrand*, prévoyant que son Election pouvoit être traversée, parce qu'elle avoit été faite précipitamment, & sachant que selon le Concile de Rome sous *Nicolas II.* il falloit que son Election fût approuvée & confirmée par l'Empereur, ne voulut jamais souffrir qu'on le consacrat, ni qu'on le couronnât, qu'il n'eût reçu la réponse d'*Henri*, quoi qu'il eût bien voulu se dispenser de cette démarche. Il lui écrivit donc

*Hildebrand* envoie notifier son Election à *Henri.*

*Baron. Maimb. Act. Vatic.*

E e e z

pour

An. de  
N. S.  
1073.

Lamb.  
Schaf.  
Onuf.  
Dup.  
Pagi.

pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé dans son Election, qu'il protestoit avoir été faite contre sa volonté, malgré toute sa résistance, le suppliant très instamment de n'y pas donner son consentement. Il ajouta, que ne s'étant fait encore ni consacrer, ni couronner, il ne feroit ni l'un ni l'autre, qu'il n'eût appris sa dernière volonté. L'Empereur parut satisfait de cette soumission de *Gregoire VII.* & auroit dès-lors approuvé son Election, si les Evêques qui étoient du Conseil, & entre autres *Gregoire* Evêque de Verceil, Chancelier du Roi en Italie, ne lui avoient représenté :

„ Qu'il se devoit défier d'un homme qui ne lui faisoit tenir ce discours, que pour se mettre en état de lui pouvoir nuire quand il auroit, par son moyen, l'autorité suprême dans l'Eglise. Qu'il falloit qu'il le prit au mot, & qu'il se gardât bien de consentir à une Election qu'on avoit faite avec tant de précipitation, & d'une manière si tumultueuse, sans s'adresser à l'Empereur pour savoir ses intentions, comme on l'auroit dû faire selon la coutume observée de tout tems à l'égard de ses Prédécesseurs. Qu'il savoit assez quelle étoit l'humeur & le dessein de *Hildebrand*, qui, n'étant encore que simple Moine, avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour rétablir les Elections contre le Droit des Empereurs. Qu'aussi-tôt que cet homme violent seroit confirmé dans la Dignité Pontificale par l'autorité du Prince, il ne manqueroit pas d'attaquer cette même autorité, & d'employer toutes les forces de la sienne pour faire en sorte que les Empereurs n'eussent plus aucune part dans l'Election des Papes, ni même dans celle des Evêques & des Abbez, en

„ abolissant les Investitures; ce qui seroit ôter aux Empereurs celui de tous les Droits de leur Couronne, dont ils devoient être le plus jaloux, puisque c'est celui qui leur donne le plus de pouvoir dans l'Empire; & qui leur fait le plus de créatures.

*Henri* fut ébranlé par ces remontrances, & suspendant la résolution qu'il avoit déjà prise d'approuver l'Election d'*Hildebrand*, il envoya le Comte *Eberard* à Rome, avec ordre de s'informer exactement sur les lieux, de la vérité de la chose; de savoir des Romains, pourquoi ils avoient entrepris de faire un Pape, sans avoir su auparavant quelles étoient les intentions de l'Empereur; de demander la même chose à *Hildebrand*; & en cas que *Hildebrand* ne pût justifier sa conduite, de le contraindre de se dépouiller sur le champ de sa Dignité. Le Comte étant arrivé à Rome, trouva que ce que *Gregoire* avoit écrit à l'Empereur, étoit très véritable. Le Pape lui fit de grands honneurs, & lui dit, que bien loin d'avoir aspiré à cette souveraine Dignité du Pontificat, il s'étoit opposé autant qu'il avoit pu à la violence de ceux qui l'avoient enlevé, malgré toute sa résistance, pour le mettre sur le Trône. Qu'il n'y avoit pourtant encore rien de fait; parce que si l'on avoit pu l'élire malgré qu'il en eût, & sans consulter sur cela la volonté de l'Empereur, il avoit su aussi empêcher jusques alors, même en sortant de Rome & en se retirant comme une personne particulière à *Albano*, qu'on ne consommât cette affaire en le consacrant: Qu'ainsi, l'Empereur en feroit toujours le maître, parce qu'il donnoit sa parole qu'il ne permettroit jamais que l'on fit la cérémonie de son Sacre, sans quoi il étoit évident qu'il ne pouvoit être

An. de  
N. S.  
1073.

Henri  
envoye  
le Comte  
Eberard  
à Rome.

Evê-

An. de N. S. 1073.

Evêque de Rome, jusqu'à ce qu'il eût appris quelle étoit sur cela sa volonté.

Henri confirme l'élection. *Cons. Camerari in l. Consuali.* Hildebrand consacré sous le nom de GREGOIRE VII.

Une telle soumission de *Hildebrand* contenta si fort *Henri*, qu'il confirma authentiquement l'Élection de *Hildebrand*; sur quoi il envoya à Rome l'Evêque de *Vercell* son Chancelier en Italie, pour ratifier de sa part cette Élection, pour donner ordre qu'on le consacra, & pour assister à la cérémonie de son Sacre. Ainsi *Hildebrand* fut ordonné Prêtre, & ensuite Evêque de Rome, au mois de Juin de l'année 1073. & il prit à son Ordination le nom de *Gregoire VII.* pour honorer la mémoire de *Jean-Gratien* son ancien Patron, qui avoit pris le nom de *Gregoire VI.* Mais *Henri* ne tarda pas à se repentir d'avoir approuvé l'Élection de *Gregoire VII.* comme nous le verrons.

*Gregoire VII.* (comme le remarque très bien Mr. *Dupin* dont je vais rapporter les paroles, ne pouvant rien dire de mieux,) ,, ne fut pas plus tôt parvenu au Pontificat, qu'il conçut le dessein de se rendre le Maître spirituel & temporel de toute la Terre, le Juge & l'Arbitre souverain de toutes les affaires Ecclésiastiques & Civiles; le Distributeur de toutes les graces, de quelque nature qu'elles fussent; & le Dispensateur, tant des Archevêchez & des Evêchez & des autres Bénéfices Ecclésiastiques, que des Royaumes, des Etats & des biens des particuliers. Dans cette résolution, il employa l'Autorité Ecclésiastique, & le Glaive spirituel, que Dieu, *disoit-il*, lui avoit mis en main, non seulement à maintenir la Foi & la Discipline de l'Eglise, à reformer les abus, & à punir les coupables, des peines spirituelles; mais il s'en servit encore pour priver les

,, Rois, de leurs Royaumes; les Princes, & Seigneurs, de leurs Etats & de leurs biens; pour se les rendre tributaires; pour disposer à sa volonté, de tout ce qui leur appartenoit; & les obliger de faire tout ce qu'il souhaitoit; pour engager les Archevêques & les Evêques à lui obeir aveuglément, & à ne rien faire dans leurs Diocèses, que par son ordre. La situation où étoit l'Europe, contribua beaucoup à favoriser les desseins. L'Empire d'*Allemagne* étoit foible. La *France* avoit un jeune Roi. L'*Angleterre* étoit nouvellement conquise par les Normans. L'*Espagne* étoit en partie sous la domination des *Mores*. Les *Royaumes du Nord* étoient nouvellement convertis. L'*Italie* étoit partagée entre quantité de petits Princes. Mais ses entreprises lui attirèrent bien des affaires.

Le plus grand démêlé qu'il eut, fut avec *Henri IV.* & il dura pendant tout son Pontificat. On dit que c'étoit déjà *Gregoire VII.* qui pendant la vie d'*Alexandre II.* avoit fait citer à Rome *Henri*; mais après la mort de ce Pape, il le menagea dans le commencement, afin qu'il confirmât son Élection. Il y a eu des Auteurs qui ont dit qu'il fit menacer secretement ce Prince de le poursuivre, s'il n'approuvoit cette Élection; mais on ne sauroit le prouver. Il est seulement certain, qu'avant son Ordination il écrivit non seulement au Duc *Geofroy*, mais encore à *Beatrix* & à *Matilde*, que son dessein étoit d'envoyer vers *Henri* des personnes de piété, pour lui donner des avertissemens salutaires sur sa conduite, & pour le faire rentrer dans l'obeissance qu'il devoit à l'Eglise de Rome; & il avertit ces Princesses de ne pas communiquer avec les Evêques de Lombardie, coupables de

An. de N. S. 1073.

Greg. VII. Ep. l. 1.

Ses desseins & ses entreprises.

An. de  
N. S.  
1073.

L'Office  
Romain re-  
çu en  
Arra-  
gon.  
Greg. l. I.  
ep. 63.  
Baron.  
Dup.  
Greg. l. I.  
ep. 6. 7.  
Ses pré-  
tentions  
sur l'Es-  
pagne.

Simonie, ou fauteurs de Simoniaques. *Maudit soit, dit-il, qui n'enlangante pas son épée.*

Dès le commencement de son Pontificat, il voulut faire introduire dans l'Espagne l'Office Romain, & abroger celui de S. *Isidore*, ou l'Office *Gotb.* Dans cette vue, il y envoya *Hugues le Blanc*, Cardinal-Légit, qui s'y fit accompagner par des Moines de *Clugni*. Le Légit vint d'abord en *Arragon*, où *Sanche Raimir* regnoit; il y assembla les Evêques, qui reçurent cet Ordre Romain.

Ce n'est pas là tout ce que fit le Pape à l'égard de l'Espagne. Une partie de l'Espagne étant entre les mains des Moines, *Gregoire VII.* prit occasion de s'attribuer la Souveraineté des pais que l'on pourroit reprendre sur ces Infideles.

Il supposoit que le Royaume d'Espagne avoit autrefois appartenu au S. Siege; & que quoique les Payens s'en fussent emparez depuis, & l'eussent possédé très longtems, le droit du S. Siege n'étoit pas pour cela péri, parce qu'il n'y a point de prescription contre l'Eglise. En conséquence de cette prétention, il donna à *Ebol*, ou *Ebles*, Comte de Roucey, tout le pais qu'il pourroit retirer des mains des Barbares, à condition qu'il le tiendroit du S. Siege, & qu'il lui payeroit un certain Droit. Il étendit même cette donation à ceux qui voudroient se joindre avec ce Comte, ou entreprendre la même chose aux mêmes conditions. Et afin que cette convention fût exécutée, il écrivit aux Princes d'Espagne, de secourir le Comte de Roucey.

Greg. VII. agit fortement contre les Evêques de

Peu de tems après, *Gregoire VII.* entreprit de mettre à la raison ces Evêques de *Lombardie* qui étoient acculés d'être Simoniaques, & particulièrement *Godefroy de Castillon* Archevêque de Milan; qui, à ce

que disoit S. *Gregoire*, étoit parvenu à cette Dignité par Simonie, & même du vivant de *Gui* Archevêque de cette Ville. Cet Archevêque avoit été excommunié pour cela, avec ses adherans, par le Pape, dans un Concile de Rome: mais cette Excommunication n'avoit fait que l'irriter; & s'étant lié avec tous les Evêques de *Lombardie*, ils avoient conspiré ensemble contre le S. Siege. *Gregoire VII.* voulut faire exécuter l'Excommunication portée contre eux. Il en écrivit aux fideles de *Lombardie*. Sa Lettre est datée du 1. Juillet de l'an 1073. Cela causa des troubles, pendant trois ans. *Henri* protegeoit cet Archevêque de Milan & les Evêques de *Lombardie*, & demuroit uni de communion avec eux.

La conduite de *Henri* irrita tellement *Gregoire*, que le 1. de Septembre il écrivit à *Anselme* élu Evêque de *Luques*, de ne point recevoir l'Investiture de son Evêché, de la main du Roi *Henri*, jusqu'à ce qu'il eût fait satisfaction touchant la communion qu'il avoit eue avec des Excommuniés, & qu'il se fût raccommoqué avec le S. Siege.

Dans ce même tems, *Gregoire* écrivit au Duc de *Souabe*, qu'il n'avoit aucune haine particuliere contre le Roi *Henri*; qu'il lui vouloit du bien, comme il y étoit obligé, parce qu'il l'avoit reconnu pour Roi; parce qu'il avoit reçu des marques de bienveillance de son pere, qui l'avoit recommandé en mourant au Pape *Victor*: mais que la concorde de l'Empire & du Sacerdoce devant être pure & sincere, il falloit auparavant qu'il prit des mesures avec lui, avec l'Imperatrice *Agnès*, la Comtesse *Beatrix*, & *Renaud* Evêque de *Cumes*, auquel ce Pape écrivit aussi.

*Henri* écrivit alors au Pape d'une ma-

An. de  
N. S.  
1073.

Lom-  
bardie.  
Baron.  
Greg.  
VII. Ep.  
l. I. ep. 15.

Gregoi-  
re irrité  
contre  
Henri.  
Baron.  
Dup.  
Greg. l. I.  
Ep. 21.

Greg. l.  
I. ep. 19.  
20. 21.

An. de N. S. 1073.

Henri répond d'une maniere soumise au Pape.

Hug. Flaviac. in Chro. Vird. Goldastus T. I. Const. Imperi.

Greg. I. 1. ep. 25.

Greg. Ep. l. 1. post. ep. 18.

Greg. exige des sermens de fidelité des Seigneurs voisins de Rome.

Greg. VII. l. 1. post ep. 21.

maniere très soumise, & lui témoigna que le Royaume & le Sacerdoce ayant besoin de se secourir mutuellement, il étoit à souhaiter qu'ils fussent toujours unis ensemble. Il ajouta, qu'il reconnoissoit que jusqu'à présent il n'avoit pas porté tout le respect qu'il devoit au Sacerdoce, ni puni assez séverement les coupables; qu'il confessoit sa faute, afin d'en obtenir le pardon; qu'il avouoit, que par emportement de jeunesse, ou par jalousie de son autorité, ou enfin en suivant de mauvais conseils, il avoit péché contre le Ciel & contre le Pape; non seulement en s'emparant des biens d'Eglise, mais aussi en communiquant avec des indignes & des Simoniaques, & en vendant les Eglises, au-lieu de les défendre comme il devoit: qu'il le prioit de joindre son autorité à la sienne, à l'avenir; & qu'il imploroit son secours & son conseil, pour reformer les Eglises; & en particulier, celle de Milan: l'assurant qu'il l'assisteroit de tout son pouvoir, & lui demandant qu'il fût dans les mêmes sentimens à son égard.

Le Pape fut extrêmement content de cette Lettre, comme il le témoigna par une qu'il écrivit à *Herlembaud*, qu'il avoit fait Archevêque de Milan après l'Excommunication de *Godefroy*; & il avoue que ni ce Prince, ni ses Prédécesseurs, n'avoient jamais écrit ainsi aux Pontifes Romains.

*Gregoire* traitoit tous les Seigneurs voisins de Rome, comme ses Vassaux; & il exigeoit d'eux des sermens de fidelité. Nous en avons un de *Landulphe* Duc de Benevent, par lequel il s'engageoit de perdre sa Duché, s'il manquoit de fidelité envers le S. Siege, ou envers *Gregoire* & ses successeurs; & s'il faisoit aucun tort à l'Eglise de Rome, & à ses membres. Il est daté du 12.

Moût de cette année. *Richard* Duc de Capoue en fit aussi un solennel, par lequel il s'engagea de n'entrer dans aucune Ligue contre le Pape, de soutenir en toute occasion les biens & les droits de l'Eglise de Rome, & du S. Pere; de ne point piller ses Terres, & de ne pas souffrir que d'autres le fissent; de payer annuellement la rente qu'il devoit, pour les Terres qu'il tenoit du Patrimoine de S. *Pierre*; d'être fidele au Roi *Henri*, & à ses successeurs; sauf toutefois la fidelité qu'il devoit au S. Siege, &c.

*Michel* Empereur d'Orient, ayant appris l'élevation de *Gregoire VII.* au Pontificat, lui écrivit pour l'en féliciter. *Gregoire VII.* prit cette occasion de lui envoyer *Dominique*, Patriarche de Venise, afin de lui faire des propositions pour la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine. Nous ne savons pas quel succès eurent ces propositions.

L'Empire d'Orient étoit dans un pitoyable état. L'Empereur *Michel* s'attachoit si fortement aux Sciences, que lui enseignoit le Philosophe *Michel Pselle*, qu'il aimoit mieux composer des vers, ou vérifier quelques règles de Mathématique, que de prendre soin de l'Empire, laissant tout conduire à un Eunucque nommé *Nicephore*. Les Turcs, comme je l'ai dit l'an 1072. profitant de ce tems-là, où leur ennemi s'engageoit dans des spéculations creules, prirent presque toute l'Asie vers le Royaume de Pont; y établissant un Royaume appelé *Turcomanie*. Les *Scythes* ravagerent la Thrace & la Macedoine. Les *Croates* s'emparèrent de quelques lieux de la Bulgarie, dont ils furent pourtant repoussés. Les *Normans*, sous la conduite de *Robert*, se saisirent aussi de plusieurs lieux d'Italie; & se rendirent si redoutables, que *Michel* crut

An. de N. S. 1073.

Michel Empereur d'Orient écrit à Greg. VII. Greg. VII. l. 1. ep. 18. L'Empire d'Orient réduit à de grandes extrémités. Zon. l. 18 n. 16. p. 286. Baronius. Coeffer. p. 352.

Curopal.

An. de  
N. S.  
1073.

crut qu'il ne pouvoit mieux faire que de traiter Alliance avec eux pour repousser les Turcs; & il fiança *Helene*, la fille de *Robert*, avec son fils *Constantin*: ce qui arriva l'an 1076. si on en croit *Lupus Protospata*.

*Niceph.*  
*Bryenne*  
*Michel*  
*Ducas*  
c. 2.

*Nicephore de Bryenne* décrit fort au long ce que firent les Turcs. Il remarque qu'*Isac Comnene*, qui étoit à la tête des troupes destinées contre ces Infidèles, rencontra les Turcs sur les frontières de Cappadoce: mais qu'il eut le malheur d'être battu, & d'être pris. L'Armée Romaine ayant été incontinent dissipée, les Turcs accoururent au Camp pour le piller; *Alexis* les reçut si vigoureusement, qu'il sauva presque tous les siens: mais il s'en falut peu qu'il ne se perdit lui-même. Car s'étant jetté au milieu des ennemis, son cheval fut percé de coups; & il auroit succombé lui-même, si ceux qui étoient autour de lui ne l'avoient tiré du danger où il étoit, en s'exposant généreusement. Ce jeune Héros animoit ses soldats à ne rien faire d'indigne de la générosité Romaine, & ses soldats ne cessoient de l'admirer. „ Courage, lui disoient-ils, jeune Seigneur, qui êtes non-seulement le Conducteur, mais le Libérateur de l'Armée. Il semble que vous ayez une vigueur immortelle, dans un corps mortel. Fasse le Ciel, que nous jouissions longtems du fruit de vos illustres exploits, & qu'il vous laisse longtems parmi nous, pour notre félicité! ” Il sembloit que ces soldats ne devoient jamais abandonner un tel Général. Mais leur fidélité ne fut pas de durée; la plupart l'abandonnerent lâchement. Il courut après eux pour les retenir; il combattit un Parti de Turcs qu'il rencontra, & la nuit sépara les combattans; & *Alexis* se trouva seul, & si

Valeur  
d'*Alexis*.

fatigué, que le sang lui couloit par le nez en abondance. Il marcha toute la nuit, jusqu'à ce qu'il arriva dans une petite Ville. Les habitans furent touchés de le voir dans un si triste état, couvert d'un méchant habit, tout en sang. Les principaux lui vinrent offrir de venir loger dans leurs maisons, & lui apportèrent des habits convenables à sa dignité. L'Historien rapporte, que comme on lui présenta un miroir, & qu'on le pria de s'y regarder; il dit en souriant, que les hommes de guerre n'avoient que faire de miroir; que cela étoit bon pour les femmes, qui cherchent à plaire à leurs maris; qu'un homme de guerre n'a point d'autre ornement que ses armes, ni d'autres délices que la simplicité & l'abstinence. Ils admirèrent sa réponse; & après qu'il eut été trois jours avec eux, il partit pour aller à *Ancyre*, esperant d'y trouver son frere: mais il eut la douleur d'apprendre qu'il étoit entre les mains des Turcs: ce qui le consola, fut de savoir qu'il le pourroit racheter. Il partit donc incessamment pour Constantinople, pour chercher de l'argent; & en ayant amassé, il revint à *Ancyre*. Mais quel étonnement fut le sien, lors qu'étant arrivé fort tard, *Isac* son frere lui ouvrit lui-même la porte, & lui apprit, comme ayant craint que les Turcs ne s'éloignassent de la frontière, il avoit envoyé aux Villes voisines, prier les habitans de contribuer ce qu'ils pourroient pour sa rançon, offrant de leur rendre le principal & l'intérêt; & que les plus riches lui ayant envoyé une somme considérable, il l'avoit donnée pour partie de sa rançon, avec des otages pour l'autre.

Ces deux freres partirent pour s'en retourner à Constantinople; mais comme ils alloient vers Nicomede-

An. de  
N. S.  
1073.

*Niceph.*  
*de Bryenne*  
c. 3.

c. 4

me-

An. de N. S. 1073. *medie*, après avoir traversé le *Sangare*, un homme de leur connoissance les ayant supplié de lui faire l'honneur d'entrer dans sa maison, ils y furent assiegez par deux-cens Turcs. De ceux qui étoient avec eux, les uns proposèrent de se rendre; les autres vouloient se défendre. *Alexis* imposa silence à l'Assemblée, & parla ainsi.

Discours d'*Alexis*.

„ J'estime que c'est une extrême  
 „ folie, jointe à une extrême lâcheté,  
 „ de subir volontairement le joug de la servitude, & de se mettre en hazard de perdre la vie, par la seule appréhension de combattre. Ce sentiment, bien loin d'être digne d'un Romain, n'est pas digne d'une femme qui a un peu de naissance & de sagesse. Si nous le suivions, outre que nous serions traités avec la dernière rigueur, nous ne mériterions ni la compassion de notre siecle, ni les éloges de la posterité. Au-lieu que si nous mourons en gens de cœur, nous serons regrettés par les simples, loués par les sages, & estimés de tout le monde. Ceux qui se jettent d'eux-mêmes ou dans l'esclavage, ou dans le péril, sont dignes de toute sorte de mépris. Considérez, je vous prie, qu'il faut ou vivre, ou mourir avec honneur. Si vous voulez me croire, que ceux qui ont des lances & des épées se tiennent debout, à l'entrée de la maison: que ceux qui ont des arcs & des fleches, montent en-haut: que ceux qui ne savent pas combattre, ou qui sachant combattre n'ont que des mules au-lieu de chevaux, demeurent derriere nous. Pendant que nous ouvrirons les portes, & que nous fondrons à toute bride sur les ennemis, ceux qui seront en-  
*Tom. I.*

„ haut tireront sans cesse sur eux:  
 „ quand les ennemis auront tourné le dos, & qu'ils seront bien loin, ils descendront, & les poursuivront à cheval. Les autres se tiendront derriere nous, bien rangez, à une juste distance, & qu'ils marchent lentement lors que nous pousserons l'ennemi. Que si au contraire l'ennemi nous obligeoit de reculer, qu'ils s'arrêtent, & qu'ils fassent ferme.

Le discours d'*Alexis* fit une vive impression sur les esprits de ses soldats. Ils firent ce que leur Général leur ordonna. Les uns monterent au haut de la maison, & les autres ouvrirent les portes & fondirent sur les Turcs, qui lâcherent le pied. Il est vrai que dès que les Turcs eurent remarqué que ceux qui les avoient fait reculer n'étoient pas plus de vingt, ils revinrent sur leurs pas, & les auroient taillez en pieces, si les deux freres *Alexis* & *Isac* ne les eussent vaillamment soutenus; mais ils firent des choses incroyables, & ils furent vaillamment secondez par un *Alain* nommé *Arabate*, dont la valeur surprit si fort les Turcs, qu'ils croyoient ne pas voir ce qu'ils voyoient. On ne pouvoit lui résister, & il renversoit tous ceux qui se présentoiient devant lui. Un Turc lui ayant tiré un coup dans le bras, il en arracha le trait, & il en perça celui qui le lui avoit jetté, comme fit autrefois *Brasidas*. Enfin le courage & la valeur d'*Isac* & d'*Alexis*, de cet *Arabate* Alain, & d'autres, écartèrent tellement les Turcs, qu'il n'y eut aucun soldat d'*Alexis* qui fût tué ou pris; & ils arriverent en quatre jours à Constantinople, où chacun ne pouvoit se laisser de louer ni d'admirer *Alexis*.

*Ursel*, qui s'étoit revolté d'un autre côté, faisoit de grands progrès, par-

An. de N. S. 1073.

Sa valeur & celle de ses soldats.

Valeur d'*Arabate* Alain.

*Nicoph.*  
*de Bry.*  
 c. 5.  
*Michel*  
*Ducas.*

*Ursel* rebelle fait des progrès.

An. de  
N. S.  
1073

Le Cés-  
sar est  
battu &  
pris.  
Andro-  
nique  
son fils le  
veut dé-  
livrer ;  
il est en  
danger  
d'avoir  
la tête  
coupée ;  
son pere  
le déli-  
vre.

6. 6.

parcouroit les Places qui sont entre la Bithynie & la Lycaonie ; en réduisoit les unes par les armes, recevoit les autres à composition, & imposoit tribut aux autres. L'Empereur *Michel* envoya le *César*, qui étoit son oncle, contre ce rebelle. Mais le *César* fut battu, & pris. *Andronique* son fils, sachant que son pere étoit pris, se jeta au milieu des ennemis, pour l'arracher de leurs mains. Les Barbares, surpris de son extraordinaire valeur, accoururent de tous côtez, & tâcherent, les uns avec des pieux, les autres avec des lances, d'abattre son cheval. L'ayant enfin abattu, ils redoublèrent leurs efforts pour ôter le casque à *Andronique*, & lui couper la tête ; mais le *César* s'étant échappé de ses gardes, se sauva, en criant que c'étoit son fils.

Comme il se trouva cruellement blessé, & qu'il souffroit de grandes douleurs, le *César* supplia *Ursel* de permettre de le porter à Constantinople. Il y consentit ; mais à condition qu'on lui donneroit en ôtage les plus âgés de ses enfans : ce qui fut exécuté. Mais pendant qu'on les gardoit dans une Forteresse, leurs Précepteurs entreprirent de les enlever, & de les mener à Nicomedie. *Leontace* Eunuque, qui étoit Précepteur de *Michel* fils aîné d'*Andronique*, fut assez heureux pour pouvoir l'emmener jusques en Nicomedie ; mais l'autre eut le malheur d'être arrêté ; & les Gardes battirent tellement le Précepteur du jeune fils d'*Andronique*, qu'ils lui rompirent & les bras & les jambes.

6. 7.

Constantin  
jeune  
Prince  
meurt.

L'Empereur *Michel* apprit avec une douleur incroyable la prise du *César* & d'*Andronique*, & la défaite de l'Armée ; & à l'heure-même, il nomma *Constantin* pour en aller recueillir les débris. Mais ce jeune

Prince mourut subitement, dans le tems qu'il se dispoisoit à aller tirer une cruelle vengeance de ce qui étoit arrivé à son pere & à son frere.

*Ursel* en fut plus insolent, & prit une résolution qui surprit beaucoup. Il fit proclamer le *César* Empereur, dans l'esperance d'attirer les Villes par son crédit, & de gagner l'affection des plus qualifiez de l'Empire. Le *César* desapprouva d'abord son entreprise, & fit ce qu'il put pour l'empêcher : mais quand il y fut une fois engagé, il la poursuivit avec une ardeur extrême ; & comme il étoit fort considéré & fort aimé, il gagna toutes les personnes les plus considerables de Constantinople.

Il seroit ainsi parvenu à l'Empire ; mais l'Eunuque *Nicephore*, implorant la protection des Turcs, & d'*Artuc* qui commandoit alors en Orient, ayant donné bataille au *César* & à *Ursel*, les défit & les prit. L'Empereur *Michel* ayant appris la nouvelle de la prise du *César*, l'envoya retirer des mains d'*Artuc*, qui le rendit volontairement pour une rançon considerable. Mais comme il craignoit d'être maltraité, il alla prendre l'habit de Moine à *Traconese* ; dont l'Empereur fit semblant d'être fâché. Voilà où se termina la fortune du *César*.

*Ursel* étant en liberté, fit le dégât sur les Terres de l'Empire. L'Empereur *Michel* y envoya aussi-tôt *Nicephore Paleologue* ; mais il fut bientôt défit. L'Empereur nomma *Alexis* pour le Général de ses troupes. Ce nouveau Général fut heureux : il remporta souvent l'avantage sur les troupes d'*Ursel* ; & ce rebelle ayant recherché l'appui de *Toutac*, qui étoit venu depuis peu de Perse pour faire le dégât sur les Terres de l'Empire, *Alexis* engagea si bien ce *Per-*  
*san*

An. de  
N. S.  
1073.

Le Cés-  
sar pro-  
clamé  
Empe-  
reur.

Il prend  
l'habit  
de Moi-  
ne.

*Nicph.*  
c. 8.  
*Nice-*  
*phore*  
*Paleolo-*  
*gue* dé-  
fait.  
*Alexis*  
Général  
*Ursel*  
livré.

An. de *fan* par ses préfens & par ses pro-  
N. S. messes, qu'il lui livra *Urfel*. A la  
1073. vérité, *Alexis* eut de la peine à a-  
voir l'argent qu'il avoit promis à  
*Toutac* en cas qu'on lui livrât *Urfel*,  
parce que les principaux d'*Amasée*,  
à qui il demandoit de l'argent, sou-  
leverent le peuple : mais il fut si  
bien l'appaiser, & usa d'un strata-  
gème qui lui réussit si heureusement,  
en faisant croire qu'il avoit fait cre-  
ver les yeux à *Urfel*, quoiqu'il ne  
l'eût pas fait, qu'il obtint ce qu'il  
demandoit ; & il affoiblit par ses  
courses l'Armée des François, &  
reprit les Places qu'*Urfel* avoit pri-  
ses.

*Alexis*, après avoir battu les Turcs  
en diverses occasions, revint à Con-  
stantinople avec *Urfel*. L'Empereur  
le reçut fort civilement & lui dit en  
l'embrassant : *Que celui qui, après  
Dieu, est la main droite de l'Empire,  
soit le bien-venu ! Urfel* fut gardé dans  
une étroite prison ; mais *Alexis* lui  
rendit toujours de bons offices. Il  
fournit à ses dépens tout ce qui lui  
étoit nécessaire, & il appaisa la co-  
lere que l'Empereur avoit conçue  
contre lui. Mais revenons au Pape  
*Gregoire*.

Il étendoit ses soins jusques dans  
l'Afrique ; & ayant appris que les  
Chrétiens de Carthage, quoique per-  
fécutez sous la domination des Sar-  
rasins, avoient des querelles entre  
eux, & que quelques-uns avoient  
livré *Cyriaque* leur Archevêque à ces  
Infideles, qui l'avoient fait publique-  
ment fouetter ; il écrivit au Clergé  
& au Peuple Chrétien de cette Vil-  
le, une Lettre où il les exhorte à  
souffrir patiemment la persécution  
des Sarrasins, & à vivre en paix ;  
& il leur fait comprendre l'énor-  
mité du crime qu'ils avoient commis  
contre leur Archevêque. „ Christ,  
leur dit-il, est pris une seconde

L'Eglise  
d'Afri-  
que dé-  
chirée  
par des  
divi-  
sions.  
*Cyria-*  
que livré

„ fois, il est condamné par de faux  
„ accusateurs & témoins, & il est  
„ publiquement battu & fouetté  
„ entre des brigands, par ceux qui  
„ font profession de croire son In-  
„ carnation, de vénérer sa Passion,  
„ & d'embrasser par foi tous ces  
„ saints Mysteres. Ensuite il les  
„ exhorte à faire pénitence”. La  
Lettre est datée du 15 Septembre  
1073. Il écrivit aussi à l'Archevêque  
une Lettre de consolation, & l'ex-  
horte même à confesser le Nom  
de Christ jusqu'à la mort. Alors  
*Carthage* étoit soumise au Roi *Tamim*,  
qui avoit commencé à regner dès  
l'an 1061.

Quoique *Gregoire VII.* eût écrit  
à *Anselme*, qu'il ne devoit pas rece-  
voir l'Investiture de l'Evêché de  
*Luques*, du Roi *Henri IV.* ; il ne  
laisa pas de la recevoir : mais s'en  
étant repenti, il se retira au Mo-  
nastere de Clugny, d'où le Pape le  
rappella pour gouverner son Evê-  
ché.

*Hugues* fut élu Evêque de *Die*,  
cette année, d'une maniere singulie-  
re. *Giraud* Légat du Pape, après  
le Concile qu'il tint à *Châlons sur  
Saone* l'an 1063, passant à *Die*, ap-  
prit que l'Evêque *Lancelin* étoit un  
Simonique. Il le cita pour com-  
paroître devant lui : mais *Lancelin*  
se tenoit enfermé dans la Maison E-  
piscopale, & s'y tenoit à main ar-  
mée. Le Légat assembla les Cha-  
noines & les premiers du Peuple,  
pour examiner ce qu'il y avoit à fai-  
re. *Hugues* Chambrier de *Lyon*, qui  
alloit à Rome en Pélerinage, entra  
pour faire sa priere dans l'Eglise où  
ils étoient assemblez. Comme ils  
s'appliquoient à chercher un sujet  
digne d'être leur Evêque, quelqu'un  
parla de *Hugues*. Alors il s'éleva de  
grands cris en sa faveur : on le prit,  
tout botté & éperonné comme il é-  
toit

An. de  
N. S.  
1073.

par les  
fiens  
aux Sar-  
rasins.

Anfel-  
me re-  
çoit l'In-  
vestiture  
d'Henri,  
& s'en  
repent.

*Hugues*  
élu Evê-  
que de  
*Die*,  
d'une  
maniere  
singulie-  
re.

An. de  
N. S.  
1073.

*Fleuri l.*  
62. p.  
259.  
T. X.  
Concil.  
p. 108.  
1811.  
ex Chron.  
Hug.  
Flav.  
p. 194.

*Vita*  
apud Bol-  
land. 8.  
Feb. t. 4.  
p. 205.  
Mabill.  
pref. sac.  
6. n. 84.  
Gregoi-  
re VII.  
censure  
Philippe  
de ce  
qu'il né-  
glige son  
Royaume.  
Baronius.  
Gall.  
Christ. t.  
3. p. 480.

toit, & on l'amena au Légat. *Hugues* s'opposa à cette élection, disant, qu'il ne vouloit pas faire de Schisme, & occuper un Siege qu'un autre remplissoit déjà; mais le peuple le pressa si fortement, que le Légat, croyant que c'étoit la volonté de Dieu, le contraignit par autorité du S. Siege à acquiescer. *Lancelin* l'ayant appris, fut consterné, & se retira de la maison Episcopale, pressé par les remords de sa conscience. Ainsi *Hugues* fut intrônisé, & il trouva son Eglise dans un grand desordre, & les biens de l'Evêché fort dissipés. Le Légat rendit compte de cette élection au Pape, & *Hugues* vint à Rome peu de tems après. Il n'avoit que la Tonsure; mais le Pape lui donna tous les Ordres, jusques à la Prêtrise; à cause de l'opposition du Roi *Henri*. Mais l'année suivante, la premiere semaine du Carême suivant, il fut ordonné Prêtre le samedi, & le lendemain dimanche sacré Evêque.

*Gregoire* accorda aussi la permission de fonder un Monastere, à *Etienne* fils du Vicomte de *Tiers* en Auvergne, Auteur d'une fameuse Congrégation, connue depuis sous le nom d'Ordre de *Grammont*.

*Philippe I.* Roi de France gouvernoit ses Etats avec si peu d'application, que les Eglises souffroient beaucoup. *Gregoire VII.* lui en fit des reproches, & le menaça. Le Roi le fit assurer par *Alberic*, qu'il reformeroit sa conduite, & qu'il gouverneroit les Eglises selon les règles que Sa Sainteté lui prescriroit. *Gregoire* lui demanda des effets de ses promesses, en souffrant que *Landri* Archidiacre d'*Autun*, élu Evêque de *Mâcon* après une longue vacance, par le Clergé & par le Peuple & même du consentement du Roi, fut mis en posses-

sion de cette Eglise sans rien donner. Il écrivit pour cela à l'Archevêque de *Lyon*, & à l'Evêque de *Cbalons* sur Saône; & leur manda, que si le Roi ne vouloit pas faire ce qu'il souhaitoit, & souffrir que les Eglises de France fussent pourvues d'Evêques sans Simonie, il seroit obligé d'excommunier tous les François, s'ils obeissoient à ce Prince. Il enjoignit aussi à l'Archevêque de *Lyon*, d'ordonner cet Archidiacre Evêque de *Mâcon*.

L'Empereur *Henri* avoit fait construire plusieurs Châteaux & plusieurs Forteresses en *Thuringe*, & en *Saxe*. La garnison de ces Places faisoit des courses dans tous les lieux voisins, & on violoit même les femmes. On s'en plaignit à l'Empereur; mais l'Empereur n'y mettant aucun ordre, les Saxons & les Thuringeois s'unirent pour défendre leur liberté, & envoyèrent des Députés pour demander raison des injures qu'on leur avoit faites.

Les Députés des Etats de *Saxe* présentèrent à l'Empereur un Mémoire, qui contenoit 8 chefs.

1. Ils demandoient, qu'il fit démolir les Forts & les Châteaux qu'il avoit fait construire dans la *Saxe*, & dans la *Thuringe*.

2. Qu'il fit rendre aux Princes, aux Etats, & aux habitans, les Terres & les biens qui leur avoient été enlevés par la force.

3. Qu'il rétablît *Ostbon* Duc de *Saxe*, dans son Duché de *Baviere*, dont l'Empereur l'avoit dépossédé, sur ce qu'ayant été accusé par un nommé *Egino*, d'avoir voulu attenter à la vie de l'Empereur, & condamné par un résultat d'une Diète à comparoitre à *Goslar* pour se purger de cette accusation par un Duel contre son accusateur, il n'avoit pas voulu comparoitre; refusant, disoit-il, de se commettre contre une per-

An. de  
N. S.  
1073.

*Greg.*  
VII. l. 1.  
p. 35.  
36.

Les  
Saxons  
& les  
Thuring.  
s'unissent  
pour défendre  
leur liberté.  
*Calvis.*  
ex *Schaf.*  
p. 191.

Mémoire des  
Députés des  
Etats de  
*Saxe*.  
*Heiff* à  
l'an  
1073.

An. de  
N. S.  
1073.

sonne qui n'étoit pas de sa qualité.

4. Qu'il eût à confirmer aux Saxons leurs Immunités, & leurs anciens Statuts.

5. Que l'Empereur fit sa résidence dans l'Empire, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour faire rendre la Justice à tout le monde, & pourvoir aux nécessités de l'Eglise, des Veuves, & des Orphelins, & autres; & non pas toujours à Goslar.

6. Qu'il chassât de sa Cour, ses Conseillers & ses Domestiques, par la mauvaise conduite desquels l'Empire étoit tombé en ruine; & qu'il se servit des Princes & des Etats de l'Empire, qui avoient le même intérêt de le conserver que lui.

7. Qu'il se défit de sa Concubine, & se contentât de la Reine son Epouse.

8. Enfin ils supplioient l'Empereur d'acquiescer à leurs demandes; & promettoient en ce cas de lui rendre toute obéissance, suivant leur serment, & de lui donner les secours auxquels des Etats libres étoient obligés; ajoutant, que si au contraire il avoit dessein de les opprimer, ils lui déclaroient qu'ils étoient en état de se défendre contre la violence.

Henri fit dire aux Députés, qu'il convoqueroit une Diète pour avoir sur cela l'avis des autres Princes & Etats de l'Empire. Mais il résolut de soumettre entièrement les Saxons;

& il sollicita Canut Roi de Danemarque, & les Vandales, de se déclarer contre eux. Mais les Saxons assiégerent tout d'un coup une Place où étoit l'Empereur. Il s'en tira heureusement. Cependant, on ne laissa pas de lui prendre plusieurs Places, & les Thuringeois s'affranchirent de payer les Dimes.

Gregoire VII. écrivit dans ce tems-là à Wozelin Archevêque de Magdebourg, & aux autres Prélats & Princes de Saxe, pour les exhorter à ne penser pas à se choisir un autre Roi qu'Henri; promettant d'envoyer une Légation à l'Empereur, pour l'engager à leur accorder ce qu'ils demandoient. C'est ce que fit Gregoire, l'année suivante. Mais le Pape exigeoit que Henri, avant toutes choses, éloignât de lui tous ceux qu'il lui avoit déjà nommez, & qu'il fit ce qu'il lui avoit prescrit. Henri promit tout, à ce que dit Gregoire VII. dans sa Lettre aux Allemans, & fit même serment; mais il tint peu ce qu'il avoit promis au Pape.

Il se tint un Concile à Châlons, où Girald, Vicaire du Siege Apostolique, fut mis en la place de Lanceolin Simoniaque. On met à cette année la mort de Jean Gualbert, Fondateur de la Congrégation de Passignan près de Florence, où l'on garde encore ses Reliques. Il fut canonisé, le Siecle suivant, par le Pape Celestin III.

An. de  
N. S.  
1073.

Lamb.  
Schaf.  
Ep. Greg.  
l. 1. ep.  
XXXIX.

Anst.  
Luc.  
Domni-  
zo in vit.  
Mashil-  
dis.

Concil.  
T. X.  
p. 308.  
Concile  
à Châ-  
lons.  
Vita n.  
69. Mar-  
tyr. Rom.  
12. Jul.

An. de  
N. S.  
1074.

An. de  
N. S.  
1074.

L'an 1074. de N. S. Le 4. de Michel Ducas. Le 19. de Henri.  
Le 15. de Philippe I. Roi de France. Le 2. de Gregoire VII.  
Indiction VII.

Heiff  
hist. de  
l'Empire  
p. 139.  
La guerre  
continue  
entre les  
Saxons,  
les Thuringiens,  
& l'Empereur.

LA guerre continua cette année, entre les Saxons, les Thuringiens, & l'Empereur. Plusieurs Princes Séculiers & Ecclésiastiques étoient liguez contre Henri. Les Princes Ecclésiastiques liguez étoient, Werner Archevêque de Magdebourg, Burchard Evêque de Halberstad, Henri Evêque de Hildesheim, Werner Evêque de Mersbourg, Heilberg Evêque de Minden, Jumer Evêque de Paderborn, Frideric Evêque de Mimmegarde-furt, Benno Evêque de Misnie. Les Princes Séculiers liguez étoient Othon Duc de Baviere, qui étoit proscriit; Magnus Duc de Saxe; les Marquis de Thuringe, Uko & Dedé; Frideric Comte-Palatin de Saxe, & plusieurs Comtes, avec la Noblesse, & toutes les personnes qui étoient capables de porter les armes; ce qui faisoit jusqu'à 60000 hommes.

Du parti de l'Empereur étoient plusieurs Archevêques, Evêques, Abbez & Prélats de l'Empire; & d'entre ceux de Saxe, Leomarus Archevêque de Brême, Eppo Evêque de Zeitz, & Benno Evêque d'Osnabruck s'étoient joints à eux. Il y avoit aussi plusieurs Princes & Ducs; & entre autres Radolphe Duc de Suabe, Comte de Rheinfelden, qui avoit épousé la sœur de l'Empereur Henri, & qui, par ce mariage, étoit parvenu au Duché de Suabe; Guelphe, ou Guelphon, fils du Marquis Azon de Ferrare, à qui l'Empereur avoit donné le Duché de Ferriere; Godefroy Duc de Lor-

raine, Zuentebold Duc de Boheme, Bertbold Duc de Carinthie, le Marquis Ernest de Baviere; sans compter d'autres Ecclésiastiques & Séculiers.

L'Empereur ne voulut pas négliger les occasions de réduire les Saxons par la douceur, & il députa les Archevêques de Mayence & de Cologne, les Evêques de Mets & de Bamberg, les Ducs de Lorraine, de Suabe, & de Carinthie, pour se trouver à Gerstingen, & y traiter la Paix de sa part, avec les Princes & les Etats de Saxe qui s'y étoient rendus. Ces derniers représenterent fort au long leurs griefs, & se plainquirent en particulier des débauches de Henri.

Les Plénipotentiaires répondirent par articles, & dirent qu'ils jugeoient à propos, que puisque l'Empereur avoit par sa conduite donné occasion aux mouvemens de Saxe, il leur promit de changer de vie à l'avenir; mais que pour les Etats de Saxe, qui, de parties qu'ils étoient, s'établissoient Juges, ne s'en voulant pas rapporter aux Etats de l'Empire; leur avis étoit qu'ils se rendissent près de l'Empereur, pour lui demander pardon de cette témérité.

L'Empereur approuva ce que les Plénipotentiaires avoient fait. Mais ayant ensuite donné du chagrin à quelques Princes de l'Empire, sa conduite choqua si fort Rodolphe Duc de Suabe, Bertbold Duc de Carinthie, & Guelphe Duc de Baviere,

L'Empereur cherche les occasions de ramener les Saxons par la douceur. Conférences à ce sujet. Heiff p. 140. 141.

An. de  
N. S.  
1074.

Regin-  
ger fait  
de faux  
raports  
del'Em-  
pereur.  
p. 142.

Il offre  
de se bat-  
tre con-  
tre le  
Duc de  
Suabe,  
qui ne  
veut pas.

Les  
Princes  
del'Em-  
pire se  
décla-  
rent  
contre  
l'Empe-  
reur.

Ils s'as-  
semblent  
pour dé-  
liberer  
des  
moyens  
de dé-  
trôner  
Henri,

re, qu'ils s'éloignèrent de la Cour, sans attendre la fin de l'Assemblée des Etats. L'Empereur la congédia, & partit de *Wirtsbourg* pour aller faire sa résidence à *Nuremberg*. Il y apprit, qu'un de ses plus affidez Domestiques, nommé *Reginger*, s'étoit retiré de sa Cour, & étoit allé rapporter au Duc de *Suabe* & de *Carinthie*, qu'il l'avoit voulu employer à le faire assassiner, mais qu'il n'y avoit jamais voulu consentir. Ce faux rapport souleva presque tout le monde contre l'Empereur; ce qui obligea ce Prince d'offrir de se battre seul à seul contre *Rodolphe* Duc de *Suabe*, afin que Dieu fit voir publiquement la fausseté de cette calomnie: mais ce Duc renvoya l'affaire aux Princes de l'Empire, pour en ordonner ce qu'ils jugeroient à propos. Dans ce même tems, un nommé *Cosheim*, brave Cavalier, vint supplier Sa Majesté Impériale de lui permettre de se battre contre ce *Reginger*, ce qui lui fut accordé. Il demanda la même permission au Duc *Rodolphe*, qui la lui refusa, persistant à vouloir s'en remettre aux Etats de l'Empire.

Quoi qu'il parût assez que *Reginger* étoit un imposteur, & que l'Empereur étoit innocent, les Princes de l'Empire ne laisserent pas de se déclarer contre *Henri*; & ils le réduisirent en un tel état, qu'il n'eut point d'autre ressource que celle d'avoir recours aux Villes Impériales, & de se réfugier à *Wormes*, dont les habitans le reçurent avec joye, quoique malgré leur Evêque.

Les Princes de l'Empire s'assemblerent ensuite dans la Ville de *Mayence*, pour délibérer sur les moyens de détrôner *Henri*, & d'élire un autre Empereur. Mais il fit tant par ses sollicitations secretes, que quelques-uns de ces Princes se

laisserent persuader de se rendre à *Oppenheim*, pour conférer avec lui. Il les y reçut avec tant d'honnêteté & il les pria avec tant d'instance d'excuser les dérèglemens de sa jeunesse, & d'être assurez qu'il se conduiroit en vrai Empereur, & qu'il ne feroit plus rien d'indigne de la Couronne qu'il portoit, qu'enfin ils demeurèrent satisfaits de ses protestations; de sorte qu'ils n'insisterent plus que sur les accusations qu'on faisoit contre lui: sur quoi il répondit, qu'il offroit de se battre contre *Reginger*. On approuva sa proposition; le lieu & le jour du combat furent arrêtez: mais l'Histoire dit, que le Diable emporta l'accusateur; c'est-à-dire, qu'il se sauva si loin, qu'on n'en entendit plus parler.

L'Empereur, délivré de cet ennemi, tâcha dans la suite d'attirer à lui par la voye de la négociation, les esprits des Princes; & il y réussit. Ainsi il jouit de quelque repos. Mais les Saxons se revolterent de nouveau; ce qui obligea l'Empereur de les réduire par la force; & ayant levé une Armée de 60000 hommes, il entra dans la *Saxe*, & il donna tout au pillage, faisant loger ses troupes au large dans les Villes, pendant que les Saxons qui tenoient la campagne mouroient de froid & de faim. Il auroit pu ainsi les défaire entierement; mais il aimoit mieux faire la Paix, quoiqu'à son desavantage, que de détruire les Saxons.

Le Traité de Paix portoit:

1. Que l'Empereur retireroit les troupes qu'il avoit dans les Fortresses du Pais, & que les habitans auroient la liberté de les démolir.

2. Qu'il dédommageroit les Etats que ses troupes avoient ruinez.

3. Qu'il ôteroit tous les Etrangers.

An. de  
N. S.  
1074.

qui dé-  
tourne  
le coup  
par ses  
honnê-  
tetez.  
*Haiff*  
p. 143.

Il offre  
de se  
battre  
contre  
*Regin-  
ger*, qui  
le sauve.

Il entre  
dans la  
*Saxe*, &  
l'expose  
au pillage.  
p. 144.

*Haiff*  
p. 144.

Il fait la  
Paix.  
Traité  
de Paix.

An. de gers, du Conseil de Saxe; & qu'en  
N. S. leur place, il mettroit des Saxons.  
1074.

4. Qu'il reformeroit la Justice; & que pour la faire promptement rendre à tout le monde, lui-même assisteroit aux Jugemens.

5. Que dans l'année, il donneroit satisfaction au Duc *Othon*, pour le Duché de Baviere dont il l'avoit privé.

6. Qu'il ne gouverneroit l'Empire, que par les conseils des Princes & des Etats d'Allemagne.

7. Qu'il ne feroit point sa résidence ordinaire à *Goslar*.

L'Empereur va à Worms.  
En exécution de ce Traité, l'Empereur alla faire sa résidence à Wormes; & les Saxons firent démolir les Châteaux & les Bourgs qu'ils avoient construits; & les Princes, tant Ecclésiastiques que Séculiers, rendirent à l'Empereur les hommages qui lui étoient dûs.

La Paix ne dure pas.  
Calvis. ex Schaff.  
Maria. Scot.  
p. 454.  
Cette Paix ne fut pas de durée. Les Saxons donnerent lieu à de nouveaux mouvemens.

L'Empereur avoit fait bâtir un grand Monastere, avec une belle Eglise & un superbe Château, à *Harlesbourg*, où il y avoit un grand Parc fermé de murailles. Les Saxons avoient demandé que ce Château & ses fortifications fussent détruites; mais l'Empereur avoit voulu que les murailles & l'Eglise subsistassent. D'autres racontent la chose autrement; savoir, que les *Saxons* avoient conservé d'abord l'Eglise & le Château, en ruinant seulement les fortifications; mais que peu de tems après, l'Eglise & le Château furent rafés; qu'on en pilla les ornemens, les meubles, jusqu'aux ferremens & aux pierres, sans épargner même les Tombeaux; ce qui donna lieu à *Henri* de se plaindre au Pape de ce qu'avoient fait les Saxons. Nous verrons, l'année suivante, ce qui survint ensuite.

Dès le commencement du Pontificat de *Gregoire VII.* il envoya deux Légats en Boheme, *Bernard & Gregoire*. Le Duc *Uratiflas* les reçut bien; mais l'Evêque *Jaromir* n'ayant pas voulu se soumettre à eux, ils prononcèrent une Suspension contre lui. Sur la fin de Janvier de cette année, le Pape rendit à *Jaromir* tout ce que ses Légats lui avoient interdit, hormis les fonctions Episcopales, la jouissance des Dimes, & des autres revenus de l'Evêché de Prague; & cela, pour l'obliger à venir à Rome. Mais cet Evêque y étant venu, & s'étant purgé des accusations qu'on avoit faites contre lui, le Pape le rétablit dans toutes ses fonctions & ses droits, remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain Concile, à cause de l'absence de l'Evêque d'*Olmuts*, à qui il donna la provision des Terres contestées entre eux. C'est ce qu'on recueille des Lettres de *Gregoire*. Les Historiens remarquent, que ce *Jaromir* étoit Evêque de Prague, & qu'il avoit succédé à *Sévère*: Que ce *Sévère* avoit consenti à la distraction de l'Evêché d'*Olmuts*, qui étoit depuis 90 ans uni à celui de Prague, & qu'on y avoit mis un Evêque particulier nommé *Jean*. Que *Jaromir* étant fait Evêque de Prague, ne put souffrir qu'on en eût diminué le revenu, en séparant celui d'*Olmuts*: Que *Jaromir* fit maltraiter de coups l'Evêque *Jean*, qui, soutenu du Duc *Uratiflas*, envoya à Rome un Prêtre, porter ses plaintes au Pape *Alexandre II.* Que *Jaromir* fit saisir ce Prêtre, lui fit ôter ses Lettres & son argent, & qu'on le chargea de coups: Que le Duc envoya d'autres Députés, qui allèrent à Rome: Que le Pape *Alexandre* ouït leur plainte, & envoya le Cardinal *Rodolphe* pour s'informer de ce qui s'étoit passé: Que

An. de N. S. 1074.

Greg. l. i. Ep. 44. 45. 78. L'Evêque Jaromir est suspendu de ses fonctions.

Rétabli. Dubrav. l. 3. p. 59. Long. Ann. Pol.

An. de  
N. S.  
1074.

Que le Cardinal cita *Jaromir* trois fois, & l'interdit de ses fonctions, sur ce qu'il ne voulut point compa- roitre: Que les Prêtres qui étoient du parti de *Jaromir*, firent fermer les Eglises, & déclarerent qu'ils ne diroient point la Messe, que la Cen- sure portée contre leur Evêque n'eût été levée: Que le Cardinal, indigné, les excommunia tous, & fit promettre à *Jaromir* de venir à Rome, & se présenter au Pape: Qu'il y fut condamné, & confiné dans un Mo- nastere; mais qu'enfin il fut rétabli, à la priere de la Comtesse *Matilde*, qui étoit sa parente, sous la condi- tion que l'Evêché d'*Olmuts* demeure- roit séparé. Voilà ce que disent les Historiens de *Bobeme* & de *Pologne*; mais nous avons dit ci-dessus, ce qui paroît des Lettres de *Gregoire*.

Concile  
à Rome  
XII.  
Concil. T.  
X. pag.  
314. etc.  
Greg.  
VII. l. 1.  
p. 77:  
Et in  
vita  
Greg. à  
Paul.  
Bernie-  
dus  
scripta  
c. 4. 5.  
Maria.  
Scot.  
Baronius.  
Dupin.

Le Pape *Gregoire VII.* tint un Con- cile à Rome, au commencement du Carême. Il y cita l'Archevêque d'*Aquilée*, & celui de *Milan*, avec leurs Suffragans.

Le Concile étant assemblé, le Pa- pe y fit plusieurs choses.

1. Il ordonna, que tous ceux qui avoient été promus aux Dignitez Ecclésiastiques, ou qui avoient ob- tenu des Bénéfices, par Simonie, seroient déposés & privez de leurs Bénéfices.

2. Qu'il ne seroit plus permis aux Clercs concubinaires ou mariez, de célébrer la Messe, ni de servir à l'Autel; & que le Peuple n'assiste- roit point à la Messe de tels Clercs.

3. Il donna l'absolution à *Garnier* Evêque de *Strasbourg*, qui avoit été excommunié par *Alexandre*, & qui étoit le seul Evêque Allemand coupable de Simonie, qui fût venu à Rome demander pardon au Pape.

4. A l'égard de l'Evêque de *Plai- sance*, & des autres Evêques de Lombardie qui étoient aussi venus à Rome, il ne leur accorda que le

Tom. I.

pouvoir de confirmer les enfans, en cas de besoin.

5. On croit que *Robert Guiscard* Duc de la Pouille fut excommunié dans ce Concile; & cela parce que, comme le rapporte *Leon d'Ostie* l. 3. c. 44. il avoit assiégré *Benevent*, qui étoit sujette au Pape, dans le tems que *Richard* Prince de Capoue, fre- re de *Robert*, assiegeoit Naples.

6. On proposa dans ce Concile, l'Ordination d'*Anselme* Evêque de Luques, & de *Hugues* de *Die*; mais il fut représenté de la part de *Henri*, que le Pape ne devoit point les con- sacrer, qu'ils n'eussent reçu l'Investi- ture. Cependant, le Pape ne laissa pas d'ordonner l'Evêque de *Die*; mais il surfit quelque tems, à l'égard de l'Evêque de Luques. Néanmoins, peu de tems après, il l'ordonna: ce qui ne le fit pourtant pas recon- noitre par les Luquois, qui le chas- serent, quelque instance qu'il fit pour le faire recevoir.

Quelques-uns croient que le Pa- pe fit dans ce Concile un Décret contre les Investitures, dont nous parlerons ailleurs.

On régla dans ce Concile plusieurs autres affaires.

1. On y lut des Lettres de *Guil- laume* Evêque de *Beauvais*, qui prioit le Pape d'absoudre son Clergé & son Peuple, de l'Excommunication à laquelle ils avoient été soumis par- ce qu'ils l'avoient maltraité. On le lui accorda.

2. On reçut aussi des Lettres de *Geisa* Duc de Hongrie. Le Pape lui promit son amitié & sa protection, & lui fit savoir, que lorsqu'il auroit quelque affaire à poursuivre devant le Saint Siege, il s'adressât au Mar- quis *Azon*.

3. Des Evêques d'*Espagne* promi- rent par écrit de recevoir l'Office Romain, au-lieu du Mozarabique.

4. L'Excommunication pronon-

G g g

cce,

An. de  
N. S.  
1074.

Robert  
Duc de  
la Pouil-  
le ex-  
commu-  
nié.

Greg.  
VII. or-  
donne  
l'Evê-  
que de  
Die;  
Et l'Evê-  
que de Lu-  
ques;  
que les Lu-  
quois ne  
vou-  
rent pas  
recevoir.

Lib. 1.  
Ep. Greg.  
52. 53.  
etc.

Ep. 64.

An. de  
N. S.  
1074.

Le Dé-  
cret du  
Pape  
contre  
les Clercs  
mariez  
souleve  
plusieurs  
Eccle-  
siasti-  
ques.  
Baron.  
Dupin.  
Coeffe-  
teau. Rep.  
au Myst.  
d'Iniqui-  
té. p. 677.  
Sigon. de  
Re. no  
Ital. l. IX.  
Lamb.  
p. 210.  
T. X.  
Concil.  
p. 313.

ad a.  
1074.

cée, l'année précédente, par les Légats *Giraud & Raimbaud*, contre *Munien* Simoniaque, qui avoit usurpé le Siege d'*Huesca* sur *Siméon* Evêque légitime, fut confirmée.

Le Décret du Pape contre les Simoniaques & les Clercs concubinaires & mariez, souleva en Allemagne, en Italie & en France, quantité d'Ecclesiastiques.

Ils se plainquirent de ce que le Pape leur vouloit imposer ce joug; ils dirent qu'il étoit Hérétique; & qu'il enseignoit une doctrine insensée, contre la Parole de Dieu, qui a dit, *Tous ne comprennent pas cette Parole; &, que qui la peut comprendre, la comprend; & contraire à ce que dit l'Apôtre, qui commande que celui qui ne se contient pas, se marie, parce qu'il vaut mieux se marier, que de brûler.*

Ils ajoutoient, que cette Loi qu'on leur imposoit, qui les obligeoit à vivre comme les Anges, en forçant le cours ordinaire de la Nature, seroit l'occasion d'une infinité de souillures. Qu'au-reste, si le Pape demeroit ferme dans ses sentimens, ils aimoient mieux quitter le Sacerdoce, que le mariage; & qu'il verroit s'il pourroit trouver des Anges pour gouverner les Peuples, puisqu'il ne vouloit pas se servir d'hommes. Cependant, le Pape écrivoit par-tout aux Peuples d'Allemagne, qu'ils se séparassent des Prêtres mariez, comme de scélérats & d'impies; qu'ils n'assistassent point à la Messe, quand ces Prêtres la célébroient; qu'ils évitassent leur approche, leurs discours, & leur conversation, comme la peste. Sur quoi, pour le dire en passant, *Sigebert* dans sa Chronique remarque, que ce Décret alloit contre le sentiment des Peres, qui ont écrit que le Batême & les autres Sacremens ont leur effet, soit qu'ils soient ad-

ministrez par de bons Ministres, soit qu'ils soient dispensés par de mauvais Pasteurs.

L'Evêque de *Constance* se moqua de ce Décret, & ne laissa pas de tolerer les Prêtres mariez. *Gregoire VII.* en écrivit au Peuple de *Constance*, pour l'exhorter à s'opposer à leur Evêque; mais toute la faction du Clergé se mutina. Le Pape, qui vouloit être obéi, envoya l'Evêque de *Coire* Légat en Allemagne, portant ordre à l'Archevêque de *Mayence* de contraindre tous les Prêtres de son Diocèse de renoncer à leurs femmes, ou à leur Sacerdoce. Le Prélat donna 6 mois de tems d'abord, à ceux qui s'y opposoient. Enfin, ayant assemblé un Synode à *Erford* au mois d'Octobre, il leur déclara nettement, qu'il étoit obligé de faire exécuter la Constitution du Pape, & qu'ainsi ils eussent à quitter leurs femmes, ou le Ministère de l'Autel. Comme ils virent qu'ils ne pouvoient lui faire changer de résolution, ils se retirèrent du Concile, fort irrités, & en menaçant même l'Archevêque de le faire mourir, ou de le chasser. Le Prélat, pour les appaiser, leur fit dire qu'ils revinssent; & que quand l'occasion se présenteroit, il enverroient à Rome pour tâcher de faire changer de sentiment au Pape; & il leur proposa le lendemain la Question des Dimes.

Cette Question n'excita pas moins de troubles. Les *Thuringiens*, qui croyoient qu'on ne leur parleroit plus de ces Dimes, furent si indignés, qu'ils crièrent aux armes, étant sortis en furie du Concile; & ayant amassé une grande multitude, ils rentrèrent, & auroient assommé l'Archevêque dans son siege, si ses Vassaux ne les eussent retenus par leurs raisons & leurs caresses. Les Evêques se cachèrent dans tous les coins

An. de  
N. S.  
1074.

L'Ar-  
chevê-  
que de  
Mayen-  
ce as-  
semble  
un Syno-  
de à Er-  
ford  
contre  
les Prê-  
tres ma-  
riez.  
Les  
Prêtres  
irritez se  
retirent,  
& me-  
nacent  
le Prélat.  
*Sigon. l.  
IX. de  
Regno  
Ital. p.  
218.*

Ils leur  
proposent  
la ques-  
tion des  
Dimes,  
qui excite  
des troubles.

An. de N. S. 1074.

An. de N. S. 1074.

Greg. VII. Ep. l. IV. ep. 20.

Le Décret de Greg. est combattu.

On brûle un homme à Cambray.

Gregoire perfidite dans ses sentimens.

Aventin. l. 5. p. 564.

coins de l'Eglise. Ainsi finit le Concile; & le Prélat se retira d'*Erford* à *Hilengstad*. *Altman* Evêque de *Pasfau*, ayant aussi publié le Décret de *Gregoire*, fut aussi en grand péril de sa vie.

Le Décret de *Gregoire* ne fut pas moins combattu en France, en Flandres, en Angleterre & en Lombardie, qu'en Allemagne; & on fit brûler un homme à *Cambray*, qui avoit avancé que les Simoniaques & les Prêtres mariez ne devoient point célébrer la Messe, ni l'Office divin, & qu'on ne devoit pas y assister.

Cette résistance ne fit point changer d'avis à *Gregoire VII.* & il écrivit de tous côtez pour presser l'exécution de ce Décret. On trouve au 10. Tome des Conciles, pag. 315. &c. la défense des Décrets de *Gregoire*.

*Aventin* rapporte, qu'il s'éleva une prodigieuse sédition au milieu du troupeau de *Jesus-Christ*, & que jamais une si grande maladie ne frappa le Peuple Chrétien. Les Prêtres se revolterent contre leurs Evêques, & les Peuples contre les Prêtres. Les Laïques & les profanes exercerent toutes sortes de cruautéz contre ceux qui célébroient les Mysteres. Tout fut réduit à une horrible confusion. Les hommes & les femmes, selon que chacun étoit poussé par l'avarice, par l'ambition, & par l'envie, excitoient des guerres, des procès, & exerçoient leurs haines particulieres; chacun, sur le moindre prétexte, se donnoit la liberté de résister à son Curé, & de piller les biens de l'Eglise, & les Eglises mêmes. Les Laïques méprisoient les Prêtres qui avoient des femmes, ils souilloient la Religion, profanoient les choses sacrées, faisoient sur eux des aspersions d'Eau-bénite, comme pour les

exorciser & pour chasser des Démons; ils bruloient au feu les Dimes; & ce que j'ai horreur, dit *Aventin*, de prononcer, ils jettoient dans la boue, & fouloient aux pieds les très saintes Hosties, qui avoient été consacrées par des Prêtres mariez: car *Hildebrand* avoit déclaré, que les gens n'étoient pas Prêtres, & ne pouvoient faire le sacrifice. Et les faux Prophetes, ajoute cet Auteur, prirent occasion de cette doctrine d'*Hildebrand*, de feindre des miracles, & d'inventer des fables, pour jeter de la poudre aux yeux du Peuple Chrétien, afin de le détacher de la vérité par ces histoires fabuleuses, qu'ils appelloient des *exemples*, & par des passages de l'Ecriture auxquels ils donnoient la gêne pour en tirer ce qu'ils vouloient. Au-reste, il y en eut peu, dit *Aventin*, qui renonçassent au plaisir criminel; & quelques-uns, qui faisoient montre d'une grande chasteté, sous ce beau nom commettoient par-tout impunément des viols, des adulteres & des incestes.

Le P. *Pagi* remarque ici fort bien, que le Cardinal *Bellarmin* s'est trompé, lorsqu'il a dit que du tems de *Gregoire* les Prêtres commencerent en Allemagne de prendre des femmes. En effet, ajoute-t-il, il y avoit longtems que cette méchante coutume s'étoit établie. Il l'appelle une *méchante coutume*. Tout le monde ne le croit point; mais j'écris une Histoire, & il ne s'agit pas de disputer.

Pour revenir à *Gregoire VII.* il envoya vers le Roi *Henri* les Evêques d'*Ostie*, de *Palestrine*, & de *Cumes*, en qualité de Légats, avec ordre de tenir une Assemblée d'Evêques en Allemagne, pour reformer

Bell. l. I. de Cler. c. LX.

Dupin. Le Pape envoie des Evêques au Roi Henri.

An. de  
N. S.  
1074.

*Maimb.  
Décad.  
de l'Emp.  
p. 228.  
229.*

*Lamb.  
a. 1074.  
p. 110.*

*Alta  
Greg.  
VII apud  
Boll. 10.  
17.*

*p. 148.*

Les  
Evêques  
ne veu-  
lent pas  
conferer  
avec  
Henri  
qu'il ne  
se soit  
soumis  
aux  
ordres  
de l'E-  
glise.

Henri  
diffimu-  
le; mais  
ne le sé-  
pare pas  
de l'Ar-  
chevê-  
que de  
Milan.

mer les abus; d'y faire recevoir les Décrets du Concile de Rome, contre les Clercs Simoniaques & Concubinaires; & d'obliger le Roi *Henri* d'abandonner le parti des Evêques de Lombardie, & de donner lui-même les mains à la Reforme de l'Eglise. Ces Légats, accompagnez de l'Imperatrice *Agnès*, allèrent trouver *Henri*.

Quelques-uns rapportent que l'Empereur s'avança jusques à *Nuremberg*, pour aller au-devant des Légats, & les recevoir avec plus d'honneur; mais qu'il fut bien surpris d'apprendre qu'ils avoient ordre exprès de le traiter en *Excommunié*, & de ne point conferer avec lui jusqu'à ce qu'il se fût soumis aux ordres de l'Eglise, & qu'il eût reçu d'eux l'absolution. Ils ajoutent que ce Prince, qui avoit de fâcheuses affaires sur les bras, jugea à propos de dissimuler, de peur que s'il passoit pour *Excommunié*, il ne se vit abandonné d'une grande partie de ses Sujets; qu'ainsi il contrefit le pénitent, & qu'il reçut l'absolution, protestant qu'il seroit toujours soumis aux ordres du S. Siege. Cependant, il ne voulut pas se séparer de la Communion de l'Archevêque de *Milan*; & il fit réponse, qu'il esperoit que quand le Pape seroit informé du fait, il revoqueroit ce qui avoit été fait contre ce Prélat & contre les Evêques de Lombardie. Il ne voulut pas non plus permettre aux Légats d'assembler un Concile, sous prétexte que ce n'étoit pas à eux, mais à l'Archevêque de *Mayence*, à agir comme Vicaire du S. Siege en Allemagne, puisqu'il avoit reçu cette qualité des prédécesseurs de *Gregoire*. *Liemar* Archevêque de *Brême* suggéra cette réponse à *Henri*. Les Légats insisterent, & remontrent, que le pouvoir qui avoit été accordé à l'Archevêque de *Mayence*, étoit

fini par la mort du Pape qui le lui avoit accordé; que d'ailleurs, ils avoient un pouvoir que cet Archevêque n'avoit pas: mais ils ne furent pas écoulez, & s'en retournerent, après avoir suspendu l'Archevêque de *Brême*, & l'avoir cité à Rome au Concile qui s'y devoit tenir vers la fête de *S. André*.

Il y en a qui estiment que le Roi souhaitoit passionnément la tenue d'un Concile, esperant de faire déposer l'Evêque de *Wormes*, & d'autres, qui l'avoient offensé dans la guerre de *Saxe*: mais que les Evêques d'Allemagne s'y opposerent fortement, déclarant qu'ils n'accorderoient jamais à personne qu'au Pape, de présider dans leurs Conciles.

Les Légats rapporterent la réponse de l'Empereur à *Gregoire*, qui écrivit à *Henri*, que quoiqu'il ne l'eût pas satisfait sur l'affaire de l'Archevêque de *Milan*; cependant, il étoit content de sa soumission, & de la maniere dont il avoit reçu les Légats; qu'il étoit prêt de faire examiner l'affaire du Prélat; mais qu'il l'avertissoit, qu'il avoit cité au Synode qui se devoit tenir à Rome au commencement du Carême prochain, *Sigefroy* Archevêque de *Mayence*, & les Evêques de *Bamberg*, de *Strasbourg*, & de *Spire*, pour rendre compte de leur élévation à l'Episcopat, & de leurs mœurs.

Il écrivit aussi une Lettre à *Liemar* Archevêque de *Brême*, où il l'accuse d'ingratitude; il se plaint de ce qu'il s'étoit opposé à ses Légats, *Albert* de *Prenefte*, & *Giraud* d'*Ostie*; qu'il avoit empêché qu'on ne tint un Concile; qu'il n'étoit point venu à Rome au jour de la *S. André*, comme il avoit été cité. Il lui ordonne de venir au prochain Concile, & le suspend cependant de toute fonction Episcopale. Il écrivit aussi à *Othon* Evêque de *Constance*;

An. de  
N. S.  
1074.

Ces Evêques suspendent l'Archevêque de *Brême*.  
*Fleuri.*  
l. 62.  
p. 270.

*Gregoire*  
écrit à  
*Henri*.  
Ep. 30.

*Greg. l.*  
11. p. 29.

Il écrit  
à *Liemar*.  
Ep. 28.

An. de N. S. 1074.

Vita Greg. 1. 4. Chron. Viridun. p. 210. Greg. 1. 1. ep. 42. III. ep. 34. II. ep. 45.

Le Pape écrit encore à Henri pour l'engager à se courir les Chrétiens d'Orient. Baron. Greg. VII. l. 2. ep. 30. 31.

Premier projet d'une Croisade. Il écrit à Guillaume Comte de Bourgogne pour le même dessein. Ep. 46. l. 1. ep. 49. Il écrit au Duc & au

ce; & il se plaint de ce que cet Evêque avoit permis aux Clercs qui étoient dans les Ordres sacrez, de garder leurs Concubines, ou d'en prendre. Il écrit aussi au Clergé & au Peuple de Constance, pour leur défendre d'obeir à leur Evêque; à tous les Clercs & les Laiques d'Allemagne, à *Rodolphe* Duc de Suabe, & à *Berthold* Duc de Carinthie, contre les Prêtres mariez, concubinaires, & Simoniaques.

Il écrit une autre Lettre à *Henri*, dans laquelle, après lui avoir marqué beaucoup d'affection, & l'avoir conjuré de n'écouter point les conseils de ceux qui vouloient semer de la division entre eux, il lui représente les calamitez des Chrétiens d'Orient, & l'assure qu'il a disposé plusieurs Seigneurs d'Italie à aller à leur secours, & qu'il a déjà cinquante-mille hommes qui sont prêts de le suivre, s'il veut se mettre à leur tête, pour aller jusqu'au Tombeau de *Jesus-Christ* N. S.; & qu'il étoit d'autant plus porté à cette entreprise, que c'étoit un moyen de réunir l'Eglise Grecque avec la Latine, & de ramener les Arméniens & tous les autres Orientaux au sein de l'Eglise: mais que comme elle étoit de conséquence, il lui demandoit son avis & son secours. Ainsi c'est-là comme le premier projet d'une *Croisade*.

*Gregoire* écrit encore à *Guillaume* Comte de *Bourgogne*, de se tenir prêt, & d'avertir ses Alliez pour lui fournir des troupes; afin qu'après avoir retenu les Normands de la *Pouille* dans le devoir, il puisse passer avec une Armée à *Constantinople*, pour secourir les Chrétiens d'Orient. Il écrit encore une Lettre générale à tous ceux qui vouloient défendre la Foi Chrétienne.

Il écrit aussi au Duc & au Peuple de *Venise*, pour leur faire com-

prendre, qu'il étoit surprenant que la Dignité de Patriarche fût si avilie parmi eux, qu'on laissât celui qui l'occupoit dans l'indigence.

Dans cette année, *Gregoire VII.* écrit au Roi *Philippe* pour l'obliger à reparer le tort qu'il avoit fait à l'Eglise de *Beauvais*: (on ne fait pas ce qu'étoit ce tort.) Mais peu de tems après il écrit une grande Lettre à tous les Evêques de France, dans laquelle, après avoir dépeint les desordres de ce Royaume, il dit que le Roi, à qui il ose donner le nom de *Tyran*, en est l'auteur & la cause, parce que passant toute sa vie dans la débauche, il n'a aucun soin de punir les crimes, dont il donne lui-même l'exemple. Que non-seulement il a employé les biens des Eglises, à des usages profanes & criminels; mais que depuis peu il a tiré une somme très considérable des Marchands, qui étoient venus de tous côtes apporter des marchandises en France, sous la bonne-foi publique. Il accuse aussi les Evêques de contribuer à ces desordres, par leur consentement, ou par leur silence; il leur reproche leur négligence, & les exhorte de s'assembler, & de parler au Roi avec fermeté, afin qu'il se corrige, & qu'il mette ordre aux affaires de son Royaume; & de lui déclarer de sa part, que s'il ne le fait, il ne peut plus éviter la censure du S. Siege. Qu'ensuite ils ayent à se séparer de la Communion de ce Prince, à suspendre la célébration du Service divin dans toute la France. Que s'il ne se rend pas encore à cette correction, il veut bien que tout le monde sache qu'il fera tous ses efforts pour lui ôter le Royaume de France. Et que s'il apprend qu'ils ne fassent pas leur devoir, il les privera eux-mêmes de leurs fonctions Episcopales, comme complices des

An. de N. S. 1074.

peuple de Venise, sur ce que leur Patriarche étoit dans l'indigence. Au Roi *Philippe* & contre lui.

Lib. II. ep. 5.

Menace d'excommunication ce Roi.

An. de N. S. 1074.	<p>crimes du Roi. „ Car, ajoute-t-il, „ Dieu nous est témoin, que per- „ sonne ne nous a fait prendre cet- „ te résolution, ni par prieres, ni „ par présens; nous n'y sommes „ portez que par la vive douleur de „ voir périr par la faute d'un mal- „ heureux homme, un si noble „ Royaume, &amp; un Peuple si nom- „ breux”. Cette Lettre est du 10. de Septembre 1074.</p>	<p>d'autre fondement, que la volonté de <i>Gregoire VII.</i> Quelque tems après, il écrivit à plusieurs autres contre ce Roi, afin de l'engager à changer de conduite, menaçant toujours de l'excommu- nier. Il écrivit une Lettre à <i>Manaf- ses</i> Archevêque de Rheims. Mais on ne vit aucun effet de ces Let- tres.</p>	An. de N. S. 1074.
I. II. Ep. 18. A Guil- laume Comte de Poi- tiers.	<p>Deux mois après, il écrivit à <i>Guillaume</i> Comte de Poitiers, où il parle encore des violences exercées par le Roi contre les Marchands Ita- liens; &amp; il exhorte le Comte à se joindre avec les Evêques &amp; les Sei- gneurs de France, pour presser le Roi de se corriger; ajoutant: „ S'il „ persévère dans sa mauvaise con- „ duite, nous le séparerons de la „ Communion de l'Eglise, dans le „ Concile de Rome, lui, &amp; qui- „ conque lui rendra l'honneur &amp; „ l'obéissance comme à un Roi; „ &amp; cette Excommunication sera „ confirmée tous les jours sur l'Au- „ tel de <i>S. Pierre</i>. Car il y a „ longtems, dit-il, que nous dissi- „ mulons ses crimes; mais il s'est „ rendu maintenant si odieux, que „ quand il auroit la puissance que „ les Empereurs Payens exerçoient „ contre les Martyrs, aucune crain- „ te ne pourroit nous obliger à lais- „ ser ses impietez impunies.</p>	<p>Le Roi d'Angleterre fut mieux traité que celui de France. <i>Guillau- me</i> écrivit à <i>Gregoire</i>, &amp; le félicita sur son élévation au Pontificat. <i>Gre- goire</i> lui répondit fort honnêtement, qu'il l'exhortoit de lui marquer par des effets, la soumission qu'il avoit pour le S. Siege. Il lui fit savoir les dangers auxquels l'Eglise Romaine se trouvoit exposée. Il approu- va le privilege du Monastere de <i>S. Etienne</i>, &amp; recommanda à ce Prin- ce d'avoir soin des revenus que l'E- glise de Rome possédoit en An- gleterre. Il écrivit aussi une Let- tre à <i>Matilde</i> Reine d'Angleter- re, par laquelle il l'exhorte à per- sévérer dans la vertu, &amp; à don- ner de bons conseils au Roi son mari.</p>	<p><i>Greg. VII. l. 2. ep. 18. A Ma- nasses. ep. 32.</i></p>
Contre le Roi de France.	<p>Le Pape écrivit aussi à l'Evêque d'<i>Albane</i> &amp; au Prince de <i>Salerne</i>, ses Légats en France, qu'ils dissent à tous les François, &amp; qu'ils leur ordon- nassent de sa part, que chaque mai- son payât tous les ans au moins un denier à <i>S. Pierre</i>, pour le recon- noître leur Pere &amp; leur Pasteur. Il prétendoit, que <i>Charlemagne</i> faisoit tous les ans une Taxe sur ses sujets pour l'Eglise de Rome, &amp; qu'il avoit offert la Saxe au Saint Siege. Ces deux faits n'avoient pourtant point</p>	<p>Il écrivit encore aux Evêques &amp; aux Abbez d'Angleterre, de venir à Rome à son Synode, &amp; de faire exécuter les Constitutions Ecclésiastiques touchant les mariages entre parens. Mais le Roi <i>Guillaume</i> ne voulut point laisser partir les Evêques de son Royaume pour aller à Rome: ce qui fâcha beaucoup le Pape, qui s'en plaignit dans une Lettre adres- sée à <i>Hubert</i> son Légat, envoyé en ce Royaume pour recevoir le De- nier de <i>S. Pierre</i>; &amp; il menaça mê- me le Roi.</p> <p>Ce Pape vouloit qu'on lui obéit absolument, &amp; que tout relevât de lui.</p> <p>Il prétendoit avoir droit de don- ner l'Empire d'Occident, avec la</p>	<p>A Guil- laume, Roi d'An- gleterre, qui lui avoit écrit. <i>Greg. VII. Ep. l. 1. ep. 70. ep. 71.</i></p>
A l'E- vêque d'Alba- ne & au Prince de Saler- ne pour faire payer le Denier de S. Pierre.	<p>Cou-</p>	<p>Aux Evêques d'An- gleterre. l. 2. ep. 1. Il les in- vite de venir à Rome. <i>Guillau- me</i> ne veu pas. <i>Gregoi- re</i> est irrité.</p> <p>l. 2. ep. 13.</p> <p>Il pré- tendoit</p>	<p>A Ma- thilde Reine d'An- gleterre.</p>

An. de N. S. 1074. d'avoir droit de donner l'Empire d'Occident avec la Couronne Impériale. *Mabilon diplom. II. c. 25. Papabr. in Greg. VII. l. VIII. p. 25. l. 1. ep. 6. 7.*

l. IV. ep. 28.

l. I. ep. 29. 47.

l. VIII. p. 10. l. II. ep. 74.

l. 2. ep. 13.

Herm. a. 1044.

Bar. p. 459.

Lamb. Geisa chasse Salo-

Couronne Impériale. Il n'employoit jamais les années des Empereurs dans l'ordre de ses Lettres, comme faisoient les Papes ses prédécesseurs, trente ans avant lui. Il soutenoit toujours que *Charlemagne*, après avoir soumis la Saxe, l'avoit donnée à *S. Pierre*. Il faisoit dire aux François, que chaque maison devoit payer à *S. Pierre*, au moins un denier par an; parce, disoit-il, que l'Empereur *Charles* recueilloit tous les ans, en trois endroits, deux-cens livres pour le service du S. Siege; quoiqu'on ne trouve rien de ces Collectes, ni dans les Capitulaires de *Charlemagne*, ni dans les Histoires & les autres monumens de son tems. Il prétendoit que l'Espagne, avant l'invasion des Sarrasins, appartenoit à *S. Pierre*; & il disoit qu'il aimeroit mieux qu'elle demeurât à ces Infideles, que d'être occupée par des Chrétiens qui ne fissent pas hommage au S. Siege.

Dès la première année de son Pontificat, il écrivoit aux Juges de Sardagne, & en particulier à *Orzoc* de Cagliari, de satisfaire aux droits de *S. Pierre*, négligés par leurs ancêtres; avec menace, s'ils y manquoient, que leur pais en souffriroit. Il étendoit ses prétentions jusques sur les Russes: on peut voir la Lettre qu'il écrit à leur Roi *Dimétrius*.

Il trouva fort mauvais, que *Salomon* Roi de Hongrie eût reçu ce Royaume de la main du Roi *Henri*, parce qu'il prétendoit qu'*Estienne* l'avoit offert & donné au S. Siege, après sa conversion; & que l'Empereur *Henri le Noir*, après l'avoir conquis, avoit envoyé à Rome la Lance & la Couronne: d'où il concluait, qu'il devoit recevoir le Sceptre de sa main; & le menaça, s'il ne le faisoit, d'user contre lui de l'Autorité Apostolique. Ce Roi de

Hongrie étoit bien malheureux. *Geisa* son parent l'avoit attaqué, & vaincu en deux batailles, & l'avoit chassé de son Royaume. C'est ce qui obligea *Salomon* d'appeler à son secours l'Empereur, dont il étoit allié, avec promesse qu'il lui donneroit 5 Villes, & qu'il seroit tributaire de l'Empire. L'Empereur vint en Hongrie; mais *Geisa* lui ayant coupé les vivres, il salut se retirer.

Il se tint un Synode à *Poitiers*, cette année. Voici quelle en fut l'occasion.

*Guillaume* Duc d'Aquitaine, & Comte de *Poitiers*, ayant épousé une de ses parentes, le Légat du S. Siege & l'Archevêque de Bourdeaux assemblerent un Synode pour l'obliger à se séparer d'avec elle. *Issembert* Evêque de *Poitiers* troubla cette Assemblée, & fit violence à ceux qui s'y trouverent. Cependant, le Duc ne laissa pas de quitter volontairement son Epouse. *Gregoire* fut édifié de sa soumission, & lui en écrivit; mais il fut scandalisé de l'action de l'Evêque, & il le cita au Concile, avec menace de le déposer & de l'excommunier. *Issembert* n'ayant pas comparu, le Pape l'excommunia.

Il se tint aussi un Concile à *Rouen*. L'occasion du Concile fut le tumulte arrivé l'année précédente dans l'Eglise de *S. Ouen*, le jour de la fête du Saint, 24. d'Août. Ce jour, l'Archevêque devoit célébrer la Messe dans l'Eglise du Monastere. Pour cet effet il partit du *Mans*, où il étoit avec le Roi d'Angleterre; & il envoya devant à *Rouen*, avertir de son arrivée. Mais comme il tardoit, on commença la Messe, & on avoit déjà chanté *Gloria in excelsis*. Le Prélat en fut fort indigné. Il excommunia les Moines, fit cesser l'Office, chassa de l'Autel *Richard* Abbé de *Sées*, qui avoit commencé

An. de N. S. 1074.

mon Roi de Hongrie de son Royaume.

L'Empereur veut le rétablir, mais il ne peut. Synode à Poitiers. L'occasion.

Issembert Evêque de Poitiers trouble l'Assemblée.

Et est excommunié par le Pape.

Concile à Rouen. Concil. T. X. p. 310.

la

An. de  
N. S.  
1074.

la Messe. Les Moines obéirent, & sortirent de l'Église en grondant. L'un d'eux courut à la Tour, sonna la grosse cloche; ensuite alla crier par les rues, que l'Archevêque vouloit enlever le corps de S. *Ouen* à la Cathédrale. Le Peuple fortit des maisons; les uns étoient armez d'épées, les autres de haches. L'Archevêque craignit ces furieux, & se retira à la porte de l'Église, où il se fit un rempart de sieges & de formes. Il se commença un combat entre ceux qui étoient à la suite du Prélat, & les Moines; mais heureusement, le Vicomte de Rouen tira l'Archevêque & les siens du péril. L'Archevêque & les Moines envoyèrent, chacun de leur côté, au Roi. Le Courier de l'Archevêque arriva le premier, & on donna tout le tort aux Moines. Le Roi ordonna ensuite à *Michel* Evêque d'Avranches, de reconcilier l'Église de S. *Ouen*, l'Archevêque ne l'ayant pas voulu faire; & on ordonna la tenue du Concile pour juger cette affaire.

Canons  
du Con-  
cile de  
Rouen.

*Jean* l'Archevêque y fit 14 Canons; & on y traita de la foi de la Ste. Trinité.

Dans le 1. il est défendu d'acheter ou de vendre aucun Bénéfice, soit Abbaye, Archidiaconie, Doyenné, ou Cure; & de rien exiger pour l'entrée dans l'état Ecclésiastique.

Le 2. ordonne que l'on ne donnera les Abbayes qu'à ceux qui auront appris la Discipline Ecclésiastique, par une pratique de plusieurs années.

Le 3. Que l'on observera l'ancien Règlement, qui défend de recevoir aucun Clerc sans une Lettre de recommandation de son Evêque.

Le 4. Que l'on ne recevra point plusieurs Ordres, en un même jour.

Le 5. Que les Soudiacres, les Diacres, & les Prêtres ne seront ordonnez qu'en faisant profession solen-

nelle, suivant le Concile de Tolède.

Le 6. Que les Moines, ou les Religieuses, qui sont tombez dans quelque crime public, seront exclus pour toujours des Charges.

Le 7. Que les Moines & les Religieuses observeront exactement la Règle de S. *Benoit*.

Le 8. Que les Clercs que l'on ordonne, seront instruits des choses qui sont marquées dans le huitieme Canon du huitieme Concile de Tolède.

Le 9. Qu'on ne refusera point la sepulture à ceux qui meurent subitement, s'ils ne sont pas actuellement dans le crime; ni aux femmes enceintes, ou nouvellement accouchées.

Le 10. Que ceux qui, sous prétexte de Religion, déclarent qu'ils ont eu commerce avec les sœurs ou les parentes de leurs femmes, pour avoir sujet de les quitter, ne seront point crus, s'ils n'en apportent des preuves.

Le 11. Que l'on obligera aussi à la même chose, ceux qui alleguent qu'ils n'avoient pas reçu tous les Ordres inferieurs, quand on les a ordonnez Prêtres; afin de pouvoir quitter le Sacerdoce.

Le 12. Que les Clercs dégradés pour leurs fautes, n'auront pas la liberté de vivre dans le Monde, comme des Laïques.

Le 13. Que ceux dont le mariage est déclaré nul à cause qu'ils sont parens, garderont la continence jusqu'à ce qu'ils se marient à d'autres.

Le 14. Que les Chrétiens n'auront point de Juifs pour Esclaves, ni de Juives pour Nourrices.

L'Office Romain fut reçu facilement par ceux d'Arragon. Le Roi *Sanchez*, premier du nom, le fit recevoir par ses Peuples. (*Baronius* s'est trompé, quand il dit que c'est

An. de  
N. S.  
1074.

L'Office  
Romain  
reçu par  
ceux  
d'Arra-  
gons &  
*San-*

An. de N. S. 1074.

Greg. VII. travaille à le faire recevoir dans les Royaumes de Castille, de Leon, & de Navarre.

Greg. VII. l. 1. p. 64. Baron. n. 59.

Trois Rois portant le nom de Sanchez.

*Sanchez IV.*) Mais il paroît, qu'on eut plus de peine à le faire recevoir dans les autres lieux d'Espagne. C'est ce qu'on peut recueillir d'une Lettre de *Gregoire VII.* à *Alphonse VI.* Roi de Leon & de Castille, & à *Sanchez IV.* Roi de Navarre, dans laquelle il les exhorte l'un & l'autre de reconnoître l'Eglise Romaine comme leur Mere, & de recevoir l'Ordre & l'Office de cette Eglise.

Dans ces Lettres, *Gregoire VII.* suppose que l'Office Romain avoit d'abord été introduit en Espagne par les sept Evêques, que *S. Pierre & S. Paul* y avoient envoyez prêcher la Foi; & qu'il avoit été alteré depuis, par les *Priscillianistes*, les *Gotbs Ariens*, & les *Sarrasins*. Mais on a fort bien remarqué, qu'il n'est parlé de la mission de ces 7 Evêques, que dans les Martyrologes du neuvieme Siecle; & ce que ce Pape dit de l'alteration de l'Office Romain en Espagne, n'est pas plus certain. Aureste, (pour le remarquer en passant, parce que plusieurs personnes se sont trompez en confondant les Rois d'Arragon, de Castille, & de Navarre,) il y avoit trois Rois en Espagne, qui prirent le nom de *Sanchez*.

Le premier étoit *Sanchez* fils aîné du grand *Fernand*, qu'on appelloit *Samoras*, qui succeda à son pere dans le Royaume de Castille, & qui fut tué dans le siege de *Zamora*, l'an 1072. Le second fut *Sanchez* Roi d'Arragon, qui fit recevoir l'Office Romain l'an 1073. à ses peuples; & qui, comme nous le verrons ailleurs, obtint le Royaume de Navarre. Le troisieme étoit *Sanchez IV.* Roi de Navarre. *Baronius* a confondu ce Roi de Navarre, avec celui d'Arragon. Ce dernier étoit fort attaché à la Cour de Rome, & avoit une vénération particuliere pour *Gregoire VII.*

Tom. I.

Il se tint un Concile en Angleterre, où *S. Wulstan* fut déposé.

Cette année, l'Ordre des Religieux de *Grammont* fut institué, quoique la plupart des Historiens le mettent à l'an 1076. Mais le *P. Pagi* prouve clairement que c'est une erreur, & qu'il faut lire, au-lieu de 1076, l'an 1074, dans la Vie que *Bolland & Labbe* rapportent, & qui a été écrite par *Gerald*, VII. Prieur Général de cet Ordre. Celui qui institua cet Ordre, se nommoit *Etienne*. Il commença son établissement sur le Mont *Muret* près de *Limoge*, suivant la Règle d'une Congrégation qu'il avoit vue dans la Calabre; mais ses Religieux se transporterent, dans le Siecle suivant, à *Grammont*. Le Pape *Jean XXII.* les reforma.

Cet *Etienne* étoit fils d'*Etienne* Vicomte de Thiers en Auvergne, qui descendoit en ligne droite d'*Armand* Comte de Clermont, ou d'Auvergne; lequel ayant eu deux fils, *Robert & Matfred*, *Robert* l'aîné continua la branche des Comtes ou Vicomtes d'Auvergne, qui subsiste dans l'illustre Maison des Comtes d'Auvergne, Ducs de *Bouillon*, du nom de la *Tour d'Auvergne*: & *Matfred* le cadet ayant épousé l'héritiere de Thiers, il fit une seconde branche de la Maison d'Auvergne, sous le nom de *Vicomte de Thiers*, qui a passé depuis par alliance dans l'illustre Maison de *Bourbon-Montpensier*. De *Matfred* vint *Gui*, lequel fut pere de *Guillaume*, qui fonda le Chapitre de *S. Martin* d'Arnone, en 1048. *Guillaume* fut pere d'*Etienne*, duquel, & de *Candide* ou *Blanche*, est né *Saint Etienne*, vers l'an 1045.

On dit que cet *Etienne* fut mené en Italie par son pere; & qu'étant tombé malade, il fut recommandé à *Milon* Archevêque de Benevent,

H h h

An. de N. S. 1074.

Concile en Angleterre où Wulstan est déposé. Concil. T. X.

p. 344. L'Ordre des Religieux de Grammont. Bolland. ad diem. 8. mens. Febr. Labb. T. II. Bibl. p. 674. Mabill.

Préf. du Tome I. des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoit.

Qui étoit cet Etienne. Vie de S. Etienne par Henri de la Marche etc. à Paris 1704.

Bouch. Hist. Gen. de Courtenay. Godefroy en sa Chr. Hist. de la Maison de la Tour d'Auvergne.

qui

An. de  
N. S.  
1074.

qui prit soin de son instruction : qu'après la mort de ce Prêlat, il vint à Rome, où il obtint du Pape *Gregoire VII.* la permission d'instituer un Ordre d'Hermîtes, & d'établir en France la Règle qu'il avoit vu observer en Calabre par de très saints Religieux : qu'en suite étant revenu en France, & ayant visité les Solitudes & les Solitaires de ce Royaume, il se retira sur le Mont *Muret*, où ayant pris un anneau qu'il s'étoit réservé de tous les biens du monde, il se consacra à Dieu de cette manière.

„ Moi *Etienne*, je renonce au Diable, & à toutes ses pompes; & je m'offre & me donne à Dieu le Pere, à son Fils, & au S. Esprit, trois Personnes, & un seul Dieu vivant & vrai. Et mettant le papier où il avoit écrit ces mots, sur sa tête, il continua de la sorte :

„ Dieu tout-puissant & miséricordieux, Pere, Fils, & Saint Esprit; qui n'étant qu'un, vivez & regnez dans l'éternité, en trois Personnes divines; moi, Frere *Etienne*, je promets de vous servir le reste de mes jours, dans le Désert, en la Foi Catholique; & pour marque de cela, je mets cet Acte sur ma tête, & cet anneau en mon doigt, afin que l'un & l'autre me servent, au jour de ma mort, de défense & de bouclier contre les attaques de mes ennemis. Je vous supplie, mon Dieu, de vouloir bien me rendre la robe nuptiale, & de me mettre au nombre des enfans de votre Sainte Eglise. Ayez la bonté, Pere céleste, de recevoir mon ame à la sortie de mon corps, parée des œuvres dévotes de votre saint amour, dans votre Paradis, avec tous les Saints, vous qui vivez & regnez, Seigneur, avec le Fils & le S. Esprit, dans tous les siècles des siècles, Amen.

On récite de cet *Etienne*; qu'il demeurait si longtems à genoux, qu'il faisoit de si fréquentes genuflexions, & qu'il baïsoit si souvent la terre, que non-seulement il lui en étoit venu des calus aux genoux, aux mains, & au front; mais qu'en core le nez lui en vint tout d'un côté.

Un Auteur, qui a fait *les Moines empruntez*, soutient que cet *Etienne* n'a point été Religieux, & encore moins Fondateur de l'Ordre de *Grammont*: mais il est fortement combattu par Messire *Henri de la Marche de Parnac*, Abbé Général de cet Ordre.

Sa Règle fut approuvée l'an 1124. par deux Légats du Pape. *Urbain III.* & *Clement III.* l'ont confirmée. *Etienne* Abbé de Ste. Genevieve, & Evêque de Tournay, fait un bel éloge de cet Ordre, dans sa Lettre 71. à *Robert* Moine de Pontigni. On peut voir *Bernard Guidonis* Evêque de Lodeve, dans son Livre des Ordres de *Grammont*, &c. qu'on trouve dans la nouvelle Bibliothèque M. S. des Livres du Pere *Labbe*, T. II. p. 275; le *Polycratium* de *Jean de Sarisberi* Evêque de Chartres, l. 7. c. 23.

On met dans cette année, la mort de *Suenon* Roi de Dannemarc, après un Règne de 26 ans. On l'enterra à Roschild, dans l'Eglise Cathédrale; & l'Evêque *Guillaume* allant au-devant du corps, fit porter deux cercueils, l'un pour le Roi & l'autre pour lui-même: aussi mourut-il, à ce qu'on dit, dans le tems des funérailles, & fut enterré avec lui.

Il y eut, après la mort de ce Roi, un petit Interregne. Les uns vouloient *Harald*, son fils aîné; les autres, *Canut*, qui avoit beaucoup de mérite. Le premier l'emporta, & le second alla en Suede.

Pour dire quelque chose de ce qui

An. de  
N. S.  
1074.

Suenon  
R. de  
Danne-  
marc  
meurt.  
*Eric. hist.*  
p. 299.  
*Pons. l. V.*  
p. 191.  
*Sax. l.*  
XI. p.  
192.  
HAR-  
RALD  
lui suc-  
cede.

An. de N. S. 1074.

Grands troubles en Orient.

Coëffes.

p. 333. *Zon. l. 18. n. 17. p. 288. Calvis.*

qui se passa en Orient, il y arriva de grands troubles; car non-seulement l'Empereur étoit attaqué au-dehors, mais encore au-dedans. *Nestor*, Gouverneur sur la frontiere, commença; mais il ne fut pas heureux, & il se retira avec ses *Bos-siniens*.

De plus, un certain *Nicephore Botaniate* lia partie avec les Turcs, & les appella sur les limites de l'Asie. D'autre côté, *Nicephore Bryenne* Duc de *Durazzo* les fit venir en Europe. *Michel Ducas*, dans cette extrémité, implora le secours du Pontife Romain, & promit de s'accorder dans tous les articles de la Foi. Le Pape s'offrit généreusement d'aller en personne; mais d'autres affaires l'en empêcherent.

On trouve dans le *Fasciculus Temporum*, un événement bien singulier. Il y est dit, que cette année 1074. une infinité de Rats vinrent dans la chambre d'un homme, dans le tems qu'il faisoit un festin, qui le dévorèrent, sans qu'on pût les chasser. L'Auteur ajoute, que la même chose est arrivée l'an 823. ou l'an 830. à un Prince de Pologne nommé *Poppiel*, qui avoit empoisonné ses oncles & avoit fait jeter leurs corps à la voirie, sans sépulture: on vit sortir des Rats de leurs cadavres, qui rongerent *Poppiel*, ses deux fils, & sa femme. Il auroit pu citer ce qu'on rapporte d'*Hatton II.* l'an 967. Mais il y a plusieurs personnes qui doutent de ces événemens.

An. de N. S. 1074.

Les rats dévorèrent un homme.



L'an 1075. de N. S. Le 5. de Michel Ducas. Le 20. de Henri. Le 16. de Philippe I. Le 3. de Gregoire VII. Indiction XIII.

Synode à Rome. Baron. Concil. T. X. p. 344. Chron. Viridun. Dupin. Maimb. Decad. de l'Emp. p. 230. Greg. VII. Ep. l. 1. Ep. 35. l. 2. p. 5. 18. 32. Concil. T. X. p. 344. Gregoire excommunié plusieurs

LE Synode indiqué à Rome par le Pape, l'année précédente, fut tenu sur la fin de Fevrier de cette année. Dans ce Synode, *Gregoire VII.* priva des fonctions sacerdotales *Limar* Archevêque de Brême, pour avoir été la cause de cette puissante opposition qu'on avoit faite à ses ordres. Il fit le même à l'égard de *Garnier* Evêque de Strasbourg, de *Henri* de Spire, & d'*Herman* de Bamberg. Il suspendit *Guillaume* Evêque de Pavie, & *Cunibert* de Turin; & il déposa *Denys* de Plaisance, sans esperance de rétablissement. Il excommunia cinq des principaux Officiers de l'Empereur, s'ils ne comparoissent à Rome au 1. de Juin, pour y rendre compte de leurs actions, & y répondre sur ce qu'ils étoient accusés d'avoir conseillé le trafic que *Henri* avoit fait des Béné-

fices. Il excommunia de nouveau *Robert Guiscard* Duc de la Pouille, de Calabre, & de Sicile, avec tous les Normands qui s'étoient emparez de quelques Terres de l'Eglise dans la Marche d'Ancone; & il déclara même, qu'il excommunieroit *Philippe I.* Roi de France, s'il ne donnoit aux Légats qu'il lui envoyoit, une pleine & entiere satisfaction sur ce qu'on l'accusoit d'avoir vendu des Bénéfices, & d'avoir fait arrêter & saisir les effets de certains Marchands Italiens qui négocioient en Gascogne; & de plus, s'il ne l'assuroit qu'il changeroit de conduite.

Prélats & Rob. Guiscard; & il menaça d'excommunié le premier Philippe.

Le P. *Pagi* remarque, que ce Synode fut assemblé contre les Investitures; ce qu'il prouve, 1. par l'Ep. X. du troisieme Livre du Décret de *Gregoire* à *Henri*. 2. Par la Chronique de Verdun, où il prétend pour-

H h h 2 tant

An. de  
N. S.  
1075.

tant qu'il y a une erreur; & qu'au-  
lieu qu'on y lit 1074, il faut lire  
1075. 3. Il le prouve encore par S.  
*Anselme*, l. 2. contre *Vicbert*. 4.  
Par ce que dit *Arnoul* Historien,  
l. 4. c. 3. qui dit positivement,  
qu'alors les Investitures furent dé-  
fendues.

*Marian.*  
*Scot. ad*  
*a. 1075.*  
*Simon*  
*Dunelm.*  
*hist. de*  
*Gest.*  
*Reg.*  
*Angl. ad*  
*a. 1075.*  
*Hove-*  
*den. in*  
*Willelm.*  
*Senior.*  
*part. 1.*  
Contre  
les Prê-  
tres con-  
cubinaï-  
res.

Ce Synode fut aussi convoqué con-  
tre les *Prêtres concubinaires*. Voici  
le Décret du Pape. „ *Gregoire* Pape,  
„ serviteur des serviteurs de Dieu,  
„ souhaite la Bénédiction Apostoli-  
„ que à tous ceux qui, dans tout  
„ le Royaume d'Italie & Teutoni-  
„ que, rendent à S. *Pierre* l'obeis-  
„ sance qui lui est due. S'il y a  
„ quelques Prêtres, Diacres, &  
„ Sousdiacres, qui vivent dans  
„ le crime de la Fornication, nous  
„ leur interdisons, de la part du  
„ Dieu tout-puissant, & par l'au-  
„ torité de S. *Pierre*, l'entrée de  
„ l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils se cor-  
„ rigent & se repentent. Mais s'il  
„ y en a quelques-uns qui aiment  
„ mieux persévérer dans leur péché;  
„ que nul ne s'avise d'écouter leur  
„ Office, parce que leur bénédic-  
„ tion se change en malédiction, &  
„ leur priere en péché; selon que  
„ dit le Seigneur, par le Prophete:  
„ *Je maudirai vos bénédictions.*

Plusieurs  
Evêques  
suspens-  
dus.  
L'Evê-  
que de  
Bam-  
berg se  
remit en  
possession de  
son Evê-  
ché.

Quelques-uns des Evêques suspen-  
dus vinrent à Rome, pour se faire  
absoudre. Celui de *Bamberg* se mit  
en chemin, & envoya des Députez  
avec des présens, pour corrompre  
les Evêques qui étoient ses Juges.  
Mais voyant qu'il n'y avoit rien à  
espérer pour lui, il s'en retourna,  
après avoir promis qu'il se retireroit  
dans un Monastere. Étant de retour,  
au-lieu d'accomplir cette promesse,  
il se remit en possession de son Egli-  
se, & y exerça de nouvelles violen-  
ces; ce qui obligea le Pape de re-  
nouveler la sentence de condamna-  
tion portée contre lui, & de l'ex-

communier. L'Empereur *Henri*,  
qui se voyoit engagé dans une guer-  
re fâcheuse contre les Saxons, tâcha  
de vivre en bonne intelligence avec  
le Pape. Pour cet effet, il lui en-  
voya deux Ambassadeurs, avant le  
mois d'Aôut; par lesquels il lui écri-  
vit, que tous les Princes de l'Em-  
pire ayant plus envie de les voir  
divisez, qu'unis, il lui envoyoit ces  
deux personnes secrètement, afin de  
ménager une bonne union ensen-  
ble; qu'il ne vouloit pas que per-  
sonne en fût rien, que sa tante *Beatrix*,  
& *Mathilde*; qu'à son retour de l'ex-  
pédition qu'il alloit faire en Saxe,  
il lui enverroit d'autres Ambassa-  
deurs, pour lui déclarer sa volonté,  
& lui témoigner le respect qu'il de-  
voit au S. Siege.

Le Pape reçut très agréablement  
cette Lettre; & lui fit réponse, qu'il  
avoit eu beaucoup de joye qu'il eût  
confié cette négociation à des per-  
sonnes de probité; & qu'il étoit  
prêt de le recevoir dans le sein de  
l'Eglise, sans exiger autre chose de  
lui, sinon qu'il suivit les avis salu-  
taires qu'il avoit à lui donner. Sur  
la fin de sa Lettre, il l'exhorta d'en  
user avec clémence envers les Saxons,  
de chasser l'Evêque de *Bamberg* de  
son Evêché; & d'en mettre un au-  
tre en sa place.

L'Empereur, assuré de la bienveil-  
lance du Pape, pensa aux moyens  
de reprimer les Saxons. Étant à  
*Bamberg* à la fête de Pâques, il en  
fit ordonner Evêque, *Rupert* Prévôt  
de *Goslar*, en place d'*Herman*, qui,  
perdant espérance de se rétablir, se  
retira dans le Monastere de *Souartz*,  
& y prit l'habit sous l'Abbé *Egbert*;  
mais incontinent après, étant allé  
à Rome & s'étant soumis au Pape,  
il fut rétabli dans les fonctions de  
Prêtre, & non d'Evêque. Ensuite  
*Henri* jugea à propos de profiter de  
la venue de plusieurs Princes, qui  
s'y

An. de  
N. S.  
1075.

Est ex-  
commu-  
nié.  
Sou-  
mission  
d'*Henri*  
à Gre-  
goire  
VII.

Répon-  
se favo-  
rable du  
Pape.  
*Greg.*  
*VII. l. 3.*  
*ep. 7.*

L'Em-  
pereur  
pense à  
reprimer  
les  
Saxons.  
*Lamb.*  
*p. 227.*

L'Evê-  
que de  
Bam-  
berg se  
retire  
dans le  
Monas-  
tere de  
*Souartz*,  
mais est

An. de N. S. 1075.

rétabli dans les fonctions de Prêtre, non d'Evêque.

s'y étoient rendus pour faire leur cour ; afin de leur représenter le procedé des Saxons , & leur demander leur sentiment sur la résolution qu'il devoit prendre. Il le fit en effet ; & l'Archevêque de Mayence , au nom de tous les Princes Ecclésiastiques , & de *Rodolphe* Duc de Suabe , de *Berthold* Duc de Carinthie , & des autres Princes Séculiers , lui déclara , que Dieu ayant été offensé par la sédition des Saxons , & par la maniere dont ils avoient rasé l'Eglise d'*Harlesberg* ; & l'Empereur , l'Empire , & ses membres ayant été traitez indignement & avec mépris , ils meritoient un châtiment d'autant plus rigoureux , que cet exemple pouvoit avoir des suites , s'ils demeuroient impunis. Qu'ainsi l'Empereur devoit exhorter les Etats & les Princes de l'Empire de se joindre tous ensemble , pour punir cette rebellion ; & qu'ils étoient eux-mêmes dans la disposition d'y contribuer de leur part , selon leur pouvoir.

L'Empereur auroit souhaité qu'on eût trouvé quelque autre expédient pour ramener ces peuples à la raison ; & ce ne fut qu'après avoir découvert de nouvelles intrigues des Saxons , qu'il fit publier après les fêtes de Pâques un ordre de faire marcher les troupes des Etats pour agir contre les Saxons , auxquels il fit déclarer la guerre par son Ambassadeur , dans leur Assemblée à *Goslar*. Le rendez-vous des troupes étoit à *Bredingen* , dépendant de l'Abbaye de *Hirsfeld*.

Les rebelles se plaignirent à l'Ambassadeur de l'Empereur de ce que , sans écouter leurs justes raisons , il vouloit leur faire la guerre , puis qu'ils étoient prêts de reparer la perte que l'Empereur pouvoit avoir faite ; & que c'étoient des Païsans , & des gens sans aveu , qui avoient com-

Il leur fait déclarer la guerre.

Réponse & plainte des Saxons.

mis ces excès contre l'Eglise & le Château de *Harlesberg*.

L'Ambassadeur répondit , que l'Empereur n'agiroyt que contre les rebelles , & nullement contre ceux qui se sépareroient de la Confédération qu'ils avoient faite entre eux , & qui se joindroient aux autres Etats de l'Empire.

Tous les Archevêques & les Evêques ne manquèrent pas de se rendre à *Bredingen* près de l'Empereur , hors ceux de *Cologne* & de *Liege* , qui y envoyèrent leurs troupes. Le Duc de *Bobeme* , le Duc de *Suabe* , le Duc de *Baviere* , le Marquis *Ernest* de *Baviere* , le Duc de *Lorraine* , le Duc de *Carinthie* , avec les Comtes & la Noblesse de l'Empire , s'y trouverent aussi , avec des troupes fort nombreuses .

Les Princes de Saxe assemblèrent aussi une nombreuse Armée , dont le commandement fut donné à *Ostbon* Duc de *Baviere* , qui avoit été profcrit.

L'Empereur fit prendre à son Armée les postes les plus avantageux , & présenta la bataille le 13. Mai. Le Duc *Rodolphe* engagea le combat , selon l'usage pratiqué par les anciens Empereurs , qui donnoient le commandement de la premiere action d'une bataille aux Ducs de *Suabe*. Le combat fut fort sanglant , de part & d'autre ; mais enfin les Saxons furent défaits , & leur Chef , avec les autres Princes Ecclésiastiques & Séculiers , se sauverent dans les lieux de sureté. Ainsi l'Empereur se rendit maître de toute la Saxe. Ensuite il congédia ses troupes , à condition que le 1. d'Octobre elles retourneroient à *Gerfsingen* , en meilleur état & en plus grand nombre , pour terminer cette guerre ; & il s'en retourna à *Wormes*.

Pendant cette intervalle , les Princes & les Etats de Saxe tâcherent

An. de N. S. 1075.

Mariani Scot. pag. 455. Les Saxons battus.

Les Princes & les Etats de Saxe s'accorderent.

Ann. de  
N. S.  
1075.

de faire leur accommodement; ce qui réussit: car quoique, de part & d'autre, on se fût déjà mis en campagne, l'accord se fit pourtant. Les Princes de Saxe, *Werner* Archevêque de Magdebourg; *Butto* Evêque d'Halberstat, *Oshon* Duc de Bavière, *Magnus* & *Herman* Ducs de Saxe, *Frederic* Palatin de Saxe, les Comtes & la Noblesse du pais, en présence de toute la Cour Impériale qui étoit en pleine campagne, demandèrent pardon à l'Empereur de leur revolte, & le supplièrent de les recevoir dans ses bonnes grâces. Ce Prince leur ayant pardonné, il donna ordre aux Princes & aux Officiers de licencier les troupes, & il reprit le chemin de *Wormes*.

Henri ne fait pas ce qu'il avoit promis. *Greg. VII. l. 3. ep. 5.*

*Petrus Bernicdenfis in Greg. VII. Vita c. VI.*

*Henri* ayant soumis ainsi les Saxons, commença à ne se plus tant soucier de l'amitié du Pape; & au-lieu de lui envoyer une Ambassade secrète, comme il l'avoit promis, il voulut la rendre publique; ce qui fit connoître à *Gregoire*, que *Henri* ne se soucioit pas que la chose fût traversée.

Un Auteur même de la Vie de *Gregoire VII.* rapporte, qu'*Henri* donna, contre les Décrets du Pape, aux Prêtres adulteres & Simoniaques, les Eglises qu'il avoit remises au Pape, en s'attribuant le droit d'Investiture; & qu'entre autres, il investit *Godefroy*, qui avoit été excommunié parce qu'il avoit usurpé l'Eglise de Milan.

*Baron. p. 467. Dupin. Greg. VII. l. 3. ep. 8. 9.* Il souvient ceux que le Pape avoit excommuniés.

Il fit plus; car *Godefroy*, qui étoit en possession de l'Archevêché de Milan malgré le Pape, étant mort, *Henri* mit en sa place un Clerc de l'Eglise de Milan nommé *Tedalde*, sans avoir égard à celui que *Gregoire* prétendoit en être le légitime Evêque. Aussi-tôt ce Pape écrivit à *Tedalde* & aux Suffragans de l'Archevêque de Milan, afin d'empêcher que ce Clerc ne fût ordonné,

& le cita au Synode qui devoit se tenir à Rome. Nous verrons dans l'année suivante, comme il écrivit à *Henri*.

Cette année, il écrivit au Duc de Pologne, & il lui envoya des Légats pour augmenter le nombre des Evêques, & pour leur donner un Métropolitain. Il écrivit aussi à *Demetrius* Roi des Russiens, & à *Suenon* Roi de Dannemarc, en lui envoyant aussi des Légats, parce qu'il ne savoit pas qu'il fût mort.

Sur la fin de l'année, le Pape eut des affaires à Rome auxquelles il ne s'attendoit pas. *Guibert* de Parme, autrefois Chancelier de l'Empereur, & que ce Prince avoit fait Archevêque de Ravenne, étant demeuré à Rome après le Concile, eut le loisir, pendant plus de huit mois, de traiter secrètement avec *Cincius* fils d'un Préfet de Rome, que le Pape avoit excommunié & fait mettre en prison, si l'on en croit *Benmon*. Ce *Cincius* étant sorti de prison, fit une forte Ligue contre le Pape; & étant entré la veille de Noël, avec une troupe de gens armés, dans l'Eglise de Ste. Marie Majeure, comme le Pape y célébroit la Messe, il se jeta sur lui, & l'arrachant de l'Autel, le tira avec violence de l'Eglise, lui laissant seulement l'Etoile; & l'enferma dans une maison. Cette nouvelle fut d'abord répandue dans Rome, & le peuple courut en foule à la maison de *Cincius*, pour la forcer, & l'obliger de délivrer le Pape. *Cincius* s'y voyant contraint, fit promettre au Pape, avant que de le mettre en liberté, qu'il ne lui feroit aucun mal, ni à ses complices; mais le peuple, irrité, pilla & brûla les biens que *Cincius* avoit dans la Ville & dehors. *Cincius* brûloit aussi, & ruinoit ce qui appartenoit à l'Eglise de Rome. Cette guerre dura quelques jours; mais enfin *Cin-*

Ann. de  
N. S.  
1075.

*Gregoire* écrit au Duc de Pologne. *Greg. ep. 72. l. 2.* Le Pape a de fâcheuses affaires à Rome. *Maimb. Decad. de l'Emp. p. 230. 231.* *Sigon. ad. a. 1075. Acta Greg. apud Bolland T. 17. p. 138r.*

*Guibert* avec *Cincius* contre le Pape. *Platina.*

*Paul Bernried.*

*Lamb. Schafn.*

*cius*

An. de N. S. 1075. *sius* sortit de Rome, pour aller trouver l'Empereur. Il se tint dans cette année quatre Conciles, outre celui de Rome dont nous avons parlé.

Concile à Mayence. L'Archevêque y est battu. Concil. T. X. p. 345. Le 1. à *Mayence*, sous *Sigefroi*. Il y avoit dans ce Concile un Evêque de Coire, à qui le Pape avoit donné ordre d'enjoindre à l'Archevêque, sous peine d'être dégradé, d'obliger tous les Prêtres de son Diocèse de quitter leurs femmes, ou de se défaire de leurs Emplois. Mais l'Archevêque, ayant fait tous ses efforts pour cela dans le Concile, fut battu si cruellement, qu'il eut bien de la peine de se retirer du Concile la vie sauve.

Conciles en Angleterre. *Eadm. Hisp. l. III. p. 57. Concil. Brian. T. II. p. 7. Concile I. de Londres. Baron. p. 470. Concil. T. X. f. 346.* Le 2. fut en *Angleterre*, (on ne fait dans quelle Ville,) sous *Lanfranc*, où il fut établi, que les filles & les femmes qui, pour fuir les Normans, s'étoient retirées dans un Monastere, & s'étoient faites Religieuses, auroient la liberté de se retirer dans le monde, si elles vouloient.

Le 3. fut à *Londres*, (c'est le premier) dans l'Eglise de S. Paul. Il fut assemblé pour la Reformation de l'Eglise. *Lanfranc* Archevêque de Cantorberi y présida. *Thomas* Archevêque d'*Yorck* y assista, & 11. Evêques d'Angleterre, avec l'Evêque de *Constance*, qui fut admis au Concile quoiqu'il ne fut pas d'Angleterre, parce qu'il y avoit beaucoup de biens. Il y avoit aussi 21 Abbez.

On y régla d'abord, que tous les Evêques prendroient leur place suivant l'antiquité de leur Ordination, à l'exception de ceux qui auroient quelque privilege à cause de la dignité de leur Siege; & après qu'on eut recherché ceux qui en pouvoient avoir en Angleterre, il fut décidé, que l'Archevêque d'*Yorck* seroit à la droite de celui de *Cantorberi*; l'Evêque de *Londres*, à la gau-

che; & celui de *Winchester*, à côté de l'Archevêque d'*Yorck*; & en l'absence de celui-ci, que l'Evêque de *Londres* seroit à la droite de l'Archevêque de *Cantorberi*; & celui de *Winchester*, à sa gauche. Ensuite il fut ordonné, que tous les Moines vivoient selon la Règle de S. *Benoit*; qu'ils auroient soin d'enseigner la jeunesse; & qu'ils n'auroient rien en propre. Après cela on transféra trois Evêchez qui étoient dans les Bourgs, à des Villes. On renouvela là les anciennes défenses de recevoir le Clergé d'un autre Evêque, sans des lettres de recommandation de sa part; & d'épouser sa parente. On y défendit la Simonie, les Sortilèges, & les Superstitions; comme de suspendre les os des bêtes, sous prétexte de préserver les autres de contagion; & on y ordonna le Célibat pour les Clercs. On leur défendit aussi de prendre part à un Jugement qui tend à la mort, ou à la mutilation des membres.

Le 4. se tint à *Poitiers*, si nous en croyons la plupart des Historiens. *Geraut* Evêque d'Angoulême, & Légat du S. Siege pour les Provinces de Tours, de Bourdeaux, & d'Auche, l'assembla. Dans ce Concile, *Berenger* fut accusé, & il pensa être tué: mais cet accident ne lui fit point changer de sentiment; & l'émotion étant apaisée, il se retira de l'Assemblée comme il y étoit venu. Mais le P. *Pagi* dit qu'il n'y a point eu d'autre *Geraut* Légat du Siege Apostolique en France, que *Gerand* Evêque d'Ostie, qui revint à Rome de sa Légation l'an 1074. Ainsi il conjecture que ce Concile se tint plutôt.

Ce fut en ce tems qu'*Eusebe* Evêque d'Angers, qui est le même que *Brunon*, écrivit à *Berenger* qu'il avoit reçu une Lettre de lui, par laquelle il lui mandoit que *Geofroy* favorisoit

An. de N. S. 1075.

Concile à Poitiers. *Dupin. Chronog. Malleac. Francisc. Royus in vita Ber. Mabill. T. II. Anal. in obs. de mult. Ber. damnatione.* Contre *Berenger*.

*Eusebe* d'Angers écrivit à *Berenger*.

pu-

An. de  
N. S.  
1075.

publiquement les folies de *Lanfranc*, & qu'il le prioit de le faire venir, afin qu'il fût entendu en sa présence sur l'explication du passage de *S. Ambroise*, tiré du Traité des Sacramens. Que pour réponse à sa Lettre, il lui déclare qu'il ne fait pas si cette question à été mûe dans le dessein de chercher de la gloire; mais qu'il fait bien, qu'après avoir été répandue dans une grande partie du Monde, elle a fait beaucoup de tort à la reputation de l'Eglise d'Angers, qui s'est trouvée exposée aux reproches & aux reprimandes des voisins & des personnes éloignées. Que pour lui, il avoit pris le parti de s'abstenir de ces disputes, de s'en tenir aux paroles de l'Écriture Sainte, & de croire que le pain & le vin sont le vrai Corps & le vrai Sang de J. C. après la Consécration, sans se mettre en peine de quelle maniere cela se peut faire; & que si quelqu'un lui demandoit ce que les Peres & les Docteurs en ont pensé, il renvoyeroit celui qui lui feroit cette demande, à leurs Ecrits, & lui conseilleroit d'y prendre ce qu'il trouveroit de plus conforme à la Doctrine de l'Évangile. Que ce n'étoit point qu'il n'eût tout le respect qu'il devoit pour les Ecrits des Peres; mais qu'il croyoit qu'il falloit principalement s'arrêter aux paroles de l'Évangile; de peur que s'il arrivoit que l'on n'entendit pas bien les sentimens des Peres, ou que leurs passages fussent corrompus, on ne fût cause d'un scandale étrange dans l'Eglise de Dieu. Que c'est de cette maniere que le trouble arrivé à Tours, en présence de *Geraud*, & dans la même Ville en présence de *Hildebrand*, avoit été appaisé, & que cette peste qui commençoit à se renouveler, avoit été arrêtée par l'ordre du Prince, & par l'autorité de l'Archevêque de Besançon. Qu'ain-

si il avoit pris la résolution de ne plus tenir aucune Conference ni d'entrer en aucune dispute, sur cette matiere; & qu'il ne consentiroit jamais qu'on tint aucune Assemblée pour ce sujet: que si l'on en tenoit, il ne s'y trouveroit pas; qu'il refuseroit toute audience aux Disputans, & la Communion à ceux qui seroient dans l'obstination; parce que cette affaire avoit été terminée trois fois dans la Province, & quatre fois par le Jugement du Saint Siege.

Comme l'Abbaye de *Fulde* étoit vacante, le Roi *Henri* voulut proceder à l'élection d'un Abbé, avec les Seigneurs, le lendemain de la *S. André*: mais les horribles brigues des Abbez & des Moines irritèrent tellement, qu'ayant appelé un Moine d'Herfeld, nommé *Ruzelin*, qui étoit venu à la Cour par ordre de son Abbé pour une affaire de son Monastere, il l'élut Abbé de *Fulde* le premier, lui présentant le Bâton Pastoral. Le Moine fut si fort surpris d'un honneur si peu attendu, qu'il tomba presque en défaillance; ensuite voyant que tous concouroient à son élection, il représenta son incapacité, sa mauvaise santé, l'absence de son Abbé; mais inutilement: les Evêques le presserent tant, qu'il consentit à son élection.

*Annon* Archevêque de Cologne mourut cette année. Il avoit été sacré le 3. de Mars 1056. On fait de lui de grands éloges; on loue sa justice, & sa droiture; son éloquence dans la prédication, qui arrachoit des larmes de ses auditeurs. On dit qu'il jeûnoit fréquemment; qu'il passoit en prieres la plupart des nuits, & visitoit les Eglises nuds-pieds, suivi d'un seul domestique; & on lui rend ce témoignage, que depuis la fondation de l'Eglise de Cologne, jamais Evêque n'en avoit tant augmenté les biens & la dignité.

On

An. de  
N. S.  
1075.

Election  
d'un Abbé  
de  
l'Abbaye  
de Fulde.  
*Lamb.*  
p. 229.

Annon  
Archevêque  
de Cologne  
meurt.  
Son éloge.

An. de N. S. 1075.

Lamb. 229.

On dit qu'*Henri*, mal satisfait, & indigné même de ce qu'il ne donnoit pas des secours suffisans, l'accusa d'infidélité & de parjure, comme s'il étoit dans le parti de son frere *Veccel* Archevêque de Magdebourg, & de son cousin *Brunon* Evêque d'Halberstad; & sollicita ceux de Cologne de le tuer. Et l'année précédente, l'imprudence de ses gens, qui excita contre lui à Cologne une sédition furieuse, mit sa vie en danger; ce qui l'avoit contraint d'excommunier & de bannir plusieurs citoyens, à qui pourtant, cette année à Pâques, il rendit la Communion. Peu de tems après, il lui vint des ulceres aux pieds, qui firent tomber les chairs; & qui montant aux jambes & aux cuisses, ga-

nerent les parties nobles, ce qui lui causa la mort le 4. de Décembre.

Le Roi, qui célébra la fête de Noël à *Goslar*, où se trouverent plusieurs Députez du Clergé & du Peuple de Cologne pour l'élection d'un Archevêque, leur proposa *Hidulphe* Chanoine de Goslar. Mais sa mauvaise mine, & sa naissance obscure, firent qu'on refusa un tel Prêlat; & quand il paroissoit en public, on lui jettoit des pierres. Le Roi, voyant qu'il ne pouvoit pas le faire élire, renvoya les Députez de Cologne, leur ordonna de venir à la mi-Carême; mais il leur protesta, que pendant qu'il vivoit, il ne leur donneroit point d'autre Archevêque.

An. de N. S. 1075.

Lamb. a. 1076. *Henri* veut élire *Hidulphe* Chanoine pour Archevêque de Cologne. On refuse ce Prêlat.

L'an 1076. de N. S. Le 6. de Michel Ducas. Le 21. de Henri. Le 17. de Philsippe I. Le 4. de Gregoire VII. Indiction XIV.

Gregoire VII. écrit à *Henri*. *Paul Bernried. in Greg. VII. vita c. VII. Baron. Greg. VII. l. 3. ep. 8. 9. 10.*

**G**regoire VII. ne se contenta pas d'écrire à *Tedalde* Archevêque de Milan, nouvellement élu, & à ses Suffragans; mais il écrivit encore à *Henri* une Lettre, par laquelle il l'exhorte de se séparer de la Communion de ceux que le S. Siege avoit excommuniés, & de recevoir promptement l'absolution de quelque Evêque qui ait reçu de lui le pouvoir de la lui donner. Il lui témoigna, qu'il étoit surpris que quoiqu'il marquât dans ses Lettres toute sorte de soumission pour le S. Siege; cependant, il s'opposât à ses Réglemens Canoniques & Apostoliques; & particulièrement de ce qu'il n'avoit pas tenu ses promesses, qu'il lui avoit fait donner par la Princesse sa mere & par ses Légats, touchant l'Eglise de Milan; & qu'au contraire, il avoit encore donné les Evê-

Tom. I.

chez de *Spolette* & de *Ferme*, au préjudice de ce qui avoit été ordonné au S. Siege. Il l'exhorta d'avoir une soumission sincere pour ses Décrets, & de les faire exécuter; & il lui promit néanmoins, que s'il lui faisoit voir par des personnes de sagesse & de piété, qu'on pût trouver quelque temperament, il l'embrasseroit volontiers pour le satisfaire.

Au-dessus de la Lettre, il y avoit ces mots :

„ *Gregoire* Evêque, serviteur des  
„ serviteurs de Dieu, au Roi *Hen-*  
„ *ri*, salut, & bénédiction Aposto-  
„ lique, s'il obeît au Siege Aposto-  
„ lique, comme il est sciant à un Roi  
„ Chretien.

Il fit plus; il envoya de nouveaux Légats & un Nonce à *Henri*. Ils vinrent à la Diète de *Goslar*, convo-

Il lui envoie des Légats.

I i i

quée

An. de  
N. S.  
1076.

Baron.  
Maimb.  
dec. de  
l'Emp.  
p. 232.  
Heiff  
hiff. de  
l'Emp.  
p. 154.  
Sigonius  
de Reg.  
Italic.  
l. LX.  
p. 21.  
Lamb.  
Schaf.

quée pour l'affaire des Princes Saxons, qui avoient été faits prisonniers à la dernière bataille. Ces Légats & le Nonce, selon l'ordre qu'ils en avoient du Pape, commencèrent par se plaindre de ce que, contre les défenses de la Cour de Rome, l'Empereur avoit donné l'Investiture de quelques Evêchez; & de ce qu'il ne faisoit pas publier les Décrets du dernier Concile. Ensuite ils demanderent qu'on élargit ces Princes prisonniers, & qu'on privat les Archevêques & les Evêques excommuniés, de leurs Charges & de leurs biens; & enfin, que l'Empereur eût à comparoitre à Rome au Synode prochain, pour répondre aux accusations intentées contre lui; ajoutant, qu'on l'excommunieroit, & qu'on le dépouilleroit de l'Empire; s'il manquoit de rendre à l'Eglise l'obeissance qu'on lui devoit.

Maimb.  
Dec. de  
l'Emp.  
p. 234.  
Henri  
est irrité.  
Benn.  
Lamb.  
Schaf.

Un tel procédé surprit & irrita extrêmement *Henri*, qui étoit alors accompagné de la plupart des Princes de l'Empire à *Goslar*, & qui avoit remporté une glorieuse victoire sur les Saxons. Quelques-uns disent qu'il s'emporta si furieusement contre les Légats, qu'il les chassa de sa présence avec injures; & qu'après leur avoir fait souffrir toute sorte d'indignitez, il les renvoya sans aucune réponse à leur Maître. D'autres disent que l'Empereur envoya des Ambassadeurs à *Gregoire VII.* qui les fit mettre en prison; & qui, après les avoir fait promener par la Ville, les en fit chasser honteusement. Quoi qu'il en soit, il paroît que l'Empereur se laissa aisément persuader par le Cardinal *Hugues*, & par les autres Evêques & Seigneurs ennemis de *Gregoire*, de se défaire d'un homme qui le traitoit avec une

rigueur insupportable.

Pour cet effet, il écrivit une Lettre circulaire aux Evêques & aux Princes de l'Empire, par laquelle il leur demandoit leur secours dans le besoin pressant où il se trouvoit, & dans l'oppression où étoit l'Empire & le Sacerdoce, par la tyrannie de *Hildebrand*, qui vouloit s'attribuer à lui seul la Puissance Royale & Sacerdotale; contre l'Ordination divine, qui a mis l'un entre les mains des Prêtres & l'autre entre les mains des Evêques, au préjudice de laquelle il vouloit lui ôter le Royaume & la vie, après avoir privé les Evêques de leur Sacerdoce: Que dans cette nécessité publique de l'Etat & de l'Eglise, il les invite de se trouver à *Wormes* vers la Septuagesime, pour y résoudre ce qu'il falloit faire dans cette occasion. *Thierry* Evêque de Verdun écrivit aussi en son nom, une Lettre circulaire à tous les Prélats & les Princes de l'Empire, pleine d'investives contre *Gregoire VII.* dans laquelle il déclare, qu'il faut proceder à l'élection d'un nouveau Pontife. *Engelbert*, nommé à l'Archevêché de *Treves*, en écrivit une qui n'étoit pas moins injurieuse.

Le jour marqué pour l'Assemblée de *Wormes* étant venu, elle se tint; & *Henri* y fit venir tout ce qu'il put d'Evêques & d'Abbez, & il s'y rendit lui-même avec une grande suite de Princes. Le Cardinal *Hugues le Blanc*, que le Pape avoit déposé & excommunié, s'y trouva avec l'Archevêque de *Brême*, & il y avança plusieurs choses contre la vie, la conduite, l'Élection, & les Constitutions de *Gregoire*. Dans cette Assemblée on soutint:

1. Que *Hildebrand*, qui se nommoit *Gregoire*, avoit envahi le Pat, contre la volonté de l'Empereur

An. de  
N. S.  
1076.

Henri  
écrit aux  
Princes  
& aux  
Evêques  
contre  
Gregoire.

L'Assemblée  
de Wormes  
où  
Gregoire  
VII.  
est déposé.  
Concil.  
T. X.  
p. 354.  
Maria.  
Scot.  
p. 455.  
Baron.  
Chron.  
Viridun.  
Maimb.  
Decad.  
de l'Emp.  
p. 234.

An. de N. S. 1076.

Dupin. Lamb. Schaf. Brun. Bell. Sax. p. 122. Deux Evêques s'opposent.

Guillaume Evêque d'Utrecht leur fait changer de sentiment.

An. de N. S. 1076. reur établi de Dieu; contre les coutumes, & contre les Loix; par sa seule ambition.

2. Qu'il vouloit faire tout ce qui lui venoit dans la tête, licite, ou illicite.

3. Que c'étoit un Moine Apostat, qui corrompoit la saine Théologie, par de nouvelles doctrines; qui accommodoit la Ste. Ecriture à ses affaires, par ses interpretations forcées.

4. Qu'il troubloit l'union du Sacré College, & qu'il confondoit les choses sacrées, & profanes.

5. Qu'il ouvroit les oreilles au Diable, & aux médisances des méchans; & qu'il étoit lui-même, Témoins, Juge, Accusateur, & Partie.

6. Qu'il séparoit les maris, des femmes; qu'il préféreroit les putains, aux femmes de bien; les souillures, les incestes, & les adulteres, aux chastes mariages.

7. Qu'il soulevoit les Peuples contre les Prêtres, & la Populace contre les Evêques; & qu'il vouloit faire croire que nul n'étoit bien consacré, que celui qui avoit mendié la Prêtrise de lui, ou qui l'avoit achetée de ses sangsues.

8. Que dans un Cabinet de petites femmes, il traitoit des Mystères de la Religion, &c.

9. Qu'il vouloit être Pape, & Empereur, en même tems.

10. Qu'il étoit criminel de Lèze-Majesté divine & humaine.

11. Qu'il vouloit ôter la vie & l'Etat à l'Empereur, & à un bon Prince.

Il n'y eut presque point de crime, dont on ne l'accusât. On disoit, que c'étoit l'Antechrist, qui, sous les beaux noms de piété & de bien-public, couvroit ses malignes passions; qui s'élevoit dans le Temple de Dieu, par-dessus tout ce qui s'appel-

loit Dieu; qui appelloit tous ses Arrêts, la Loi de Dieu, &c. qui défendoit aux Prêtres, le mariage; & aux Laïques, d'assister aux Messes célébrées par des Prêtres mariez. Que par-là il faisoit grand plaisir aux fornicateurs; qui, pour renoncer à une seule femme, en prenoient cent: mais que les bons Evêques & les honnêtes-gens regardoient ce nouveau Dogme, comme l'une des Hérésies les plus pestilentielles qui ayent troublé la Chretienité. Après quoi on s'écria, qu'il n'y avoit plus rien à faire; que Dieu, par sa divine Providence, leur avoit fourni des preuves très claires & très convaincantes, qu'un si méchant homme, & couvert de tant de crimes abominables, n'avoit jamais pu être Pape; ni recevoir de qui que ce soit le pouvoir de lier & de délier. Que pour toutes ces causes, l'Empereur, les Evêques, le Sénat & le Peuple Chretien, le déclaroient déposé, & ne vouloient plus laisser les Brebis du Seigneur en la garde d'un tel Loup.

Il n'y eut que deux Evêques, Herman de Mets, & Adelbert ou Adalberon de Wirtzburg, qui remontrent à l'Assemblée, que c'étoit une chose tout à fait injuste & contre les Canons, de condamner un Evêque sans avoir oui ni examiné les témoins qu'on prétendoit produire contre lui; beaucoup plus le Pape de Rome, contre lequel on ne peut recevoir aucune accusation. Mais Guillaume Evêque d'Utrecht, homme d'esprit & savant, que l'Empereur avoit fait son Premier Ministre, leur dit qu'il falloit soufcrire à l'avis des autres, ou déclarer que contre le serment qu'ils avoient fait, ils renonçoient au service de l'Empereur. Ils firent donc comme les autres. Après quoi on écrivit au nom des Assemblées de Mayence & de Treves, & de 24 Evêques d'Allemagne,

Avent. Bojor. Ann. l. 5. Lamb. Schaf. p. 525. de reb. German. Carol. Sig. de Rob. Isaac. l. 9. Autor visa Henrici. Hug. Flav. ad a. 1076. Conrad. Ursperg. Chron. ad a. 1076. p. 169. Paul. Bern. in vita Greg. VII.

Maimb. l. c. p. 235. Avent. l. 5.

An. de  
N. S.  
1076.

Lettres  
des Evê-  
ques  
d'Allem.  
de l'As-  
semblée  
de Wor-  
mes  
contre  
Gregoi-  
re VII.

magne, des Lettres, dans lesquelles ils déclarent, que quoiqu'ils fussent que *Gregoire* avoit été élevé au Pontificat contre toute sorte de droit, ils avoient néanmoins cru pouvoir tolerer son intrusion, dans l'esperance qu'il repareroit ces commencemens vicieux, par sa probité & par les services qu'il rendroit à l'Eglise; mais que l'état pitoyable de l'Eglise universelle faisoit connoître que la suite de ses actions répondoit à ses malheureux commencemens. Que notre Seigneur ayant recommandé la paix & la charité, comme le principal caractère des Chrétiens, il semoit au contraire la division dans l'Eglise par ses nouveautéz, & la déchiroit par une cruauté superbe, ou par un orgueil cruel; qu'il étoit devenu le Chef du Schisme, & qu'il avoit jetté les membres de l'Eglise, qui vivoient en union & en paix avant son tems, dans le trouble, en allumant par ses brigues les flâmes de la discorde dans toutes les Eglises d'Italie, d'Allemagne, de France, & d'Espagne. Qu'il avoit voulu dépouiller les Evêques, de la puissance qu'ils reçoivent dans leur Ordination, par la grace du S. Esprit; & qu'il les avoit livrez à la fureur des Peuples, qui ne pouvoient plus souffrir d'Evêques ni de Prêtres qui n'eussent, par une indigne complaisance, mendié de son orgueil leur puissance & leur Sacerdoce. Qu'il avoit jetté tous les membres de Jesus-Christ dans une étrange confusion, ruiné la subordination qui doit être entre eux, & détruit les droits de tous les autres Evêques; en assurant, qu'aussi-tôt qu'il avoit entendu parler du crime de quelqu'un de leurs Diocesains, les Evêques n'avoient plus aucun pouvoir de les lier, ni de les délier. Que ne pouvant plus souffrir l'Eglise dans le grand péril où elle est à

cause de ses entreprises continuelles, ils avoient jugé à propos de lui déclarer ce qu'ils avoient bien voulu faire jusqu'alors. Qu'il ne pouvoit pas, & n'avoit jamais pu légitimement être assis sur le Saint Siege Apostolique, parce qu'il avoit prêté serment dès le vivant de l'Empereur *Henri*, d'heureuse mémoire, qu'il ne seroit jamais Pape, & ne souffriroit point que personne fût élevé à cette Dignité, que du consentement de cet Empereur, ou de son Fils après lui. Qu'il avoit même renoncé formellement au Pontificat, pour y faire renoncer d'autres Cardinaux. Que du tems du Pape *Nicolas II.* il avoit été lui-même l'Auteur du Décret qui avoit été fait dans un Concile de quinze Evêques, que l'on ne seroit point de Pape qui ne fût élu par les Cardinaux, reconnu par le Peuple, & du consentement du Roi. Qu'il avoit passé par-dessus toutes ces promesses & ces Règlemens. Que de plus, il donnoit un grand scandale à l'Eglise, par sa trop grande familiarité avec une femme, (c'est de *Matilde* dont ils entendent parler;) & qu'on ne pouvoit pas non plus trop se plaindre de la maniere indigne dont il traitoit les Evêques. Qu'étant donc constant qu'il étoit parjure dans son entrée au Pontificat, qu'il avoit troublé l'Eglise par ses nouveautéz dangereuses, & qu'il l'avoit scandalisée par le dérèglement de sa vie, ils renonçoient à l'obeissance qu'ils ne lui avoient jamais promise; & qu'ils ne le considéreroient plus comme un Pape Apostolique, puisque jusqu'à présent il ne les avoit pas considerez comme des Evêques.

Ce fut un Allemand nommé *Eberhard*, qui fut chargé de porter les lettres du Roi dans toute la Lombardie & la Marche d'Ancone. Le

Roi

An. de  
N. S.  
1076.

*Brun.  
bell.  
Saxon.  
p. 122.*

An. de  
N. S.  
1076.

Roi écrivit auffi au Clergé & au  
Peuple de Rome, contre le Moine  
*Hildebrand*, c'est-à-dire, contre le  
Pape; & il y avoit deux Lettres au  
Pape même, inferées.

Roland  
portele  
lettres à  
Rome.  
*Avens.*  
*An. Boior.*  
p. 571.  
*Gr. l. 5.*  
*Concil.*  
*Rom.*  
*XIII.*  
*sub*  
*Greg. VII.*  
c. 10.  
*Concil.*  
*Edit.*  
*Parif.*  
*T. X.*  
p. 355.  
*Lamb.*  
*Schaf.*  
*Paul.*  
*Benriod.*  
Gregoi-  
re les  
fait lire,  
& il ex-  
commu-  
nie plu-  
sieurs  
Prélats  
& l'Em-  
peur.

Ce fut *Roland*, Clerc de l'Eglise  
de Parme, qui fut chargé de por-  
ter ces Lettres à Rome; de déclarer  
à *Gregoire VII.* qu'il renonçât à la  
Papauté; & en même tems, de pro-  
tester que tout ce qu'il ordonneroit  
à l'avenir, seroit nul. Ce Clerc é-  
toit accompagné des Envoyez d'*Hen-  
ri*. Ils arriverent immédiatement à  
Rome, avant la premiere semaine  
du Carême, la veille du jour que le  
Pape devoit tenir un Synode à Ro-  
me. *Roland* rendit à *Gregoire* la Let-  
tre de l'Assemblée de *Wormes*, &  
lui fit les protestations dont il étoit  
chargé. *Gregoire*, nonobstant son  
naturel prompt, se posséda très bien,  
& fit lire les Lettres le lendemain  
dans l'Assemblée, qui étoit de 110  
Evêques; outre un très grand nom-  
bre d'Abbez. *Roland* y renouvela  
la dénonciation qu'il avoit faite, qu'il  
eût à quitter le S. Siege; le mena-  
çant que s'il n'obeissoit, le Roi se-  
roit avant la Pentecôte à Rome, &  
qu'il le chasseroit de force, parce qu'il  
étoit un Loup, & non un légitime  
Pasteur. Les Envoyez de *Henri* firent  
les mêmes protestations. *Gregoire*  
ne s'étonna point; on dit qu'il em-  
pêcha qu'on ne tuât ces Députés, &  
*Roland*. Mais, animé par cet af-  
front, il commença ce discours.  
„ Mes Freres, dit-il, ne troublez  
„ pas la paix de l'Eglise, par une  
„ sédition. Voici les tems dange-  
„ reux dont parle l'Écriture, où il  
„ y aura des hommes amateurs d'eux-  
„ mêmes, avars, superbes, & des-  
„ fobeiffans à leurs parens. Il faut  
„ qu'il arrive des scandales; & le  
„ Seigneur a dit qu'il nous envoyoit  
„ comme des Brebis au milieu des  
„ Loups. Nous devons donc avoir

„ la douceur de la Colombe, avec  
„ la prudence du Serpent; & sans  
„ haïr personne, supporter les in-  
„ fensez qui veulent violer la Loi  
„ de Dieu. Nous avons assez long-  
„ tems vécu en paix: Dieu veut  
„ recommencer à arroser sa moisson,  
„ du sang des Saints. Préparons-  
„ nous au Martyre, s'il est besoin,  
„ par la Loi de Dieu, & que rien  
„ ne nous sépare de la charité de  
„ Jesus-Christ. Nous avons entre  
„ les mains un signe que Dieu nous  
„ a donné, de la victoire de son  
„ Eglise; (c'étoit un œuf de pou-  
„ le; trouvé près de l'Eglise de S.  
„ *Pierre*, autour duquel on voyoit  
„ en relief, un Serpent armé d'une  
„ épée & d'un écu, qui voulant  
„ s'élever au haut de l'œuf, étoit  
„ forcé de se replier en-bas. Le  
„ Pape avoit montré cet œuf au  
„ Concile.) Il faut donc, *conclud-il*,  
„ maintenant employer le glaive de  
„ la parole, pour frapper le Serpent  
„ à la tête, & venger l'Eglise: nous  
„ n'avons que trop patienté”. Ap-  
„ près quoi, non-seulement il excom-  
„ munita *Sigefroy* Archevêque de *Mayen-*  
„ *ce*, *Guillaume* Evêque d'*Utrecht*,  
„ *Robert* Evêque de *Bamberg*, & les  
„ Evêques de *Lombardie* & d'*Alle-*  
„ *magne*; donnant jour aux autres E-  
„ vêques qui avoient souscrit par for-  
„ ce au Décret de l'Assemblée de *Wor-*  
„ *mes*, pour venir demander pardon  
„ à Rome de leur crime, à faute de  
„ quoi ils seroient frappez du même  
„ anathème: mais encore il prononça  
„ solennellement la Sentence d'anathé-  
„ me contre l'Empereur, & il le pri-  
„ va de la Dignité d'Empereur, & de  
„ ses Royaumes de *Germanie* & d'*Ita-*  
„ *lie*; déclara, que tous ses Sujets é-  
„ toient abfous par l'Autorité Pontifi-  
„ cale, du serment de fidélité qu'ils lui  
„ avoient fait. Et il écrivit ensuite sur  
„ cela des Lettres circulaires à tous les  
„ Evêques & à tous les Princes d'Alle,

An. de  
N. S.  
1076.

*Ansel.*  
*Lucens.*  
*Penit. in*  
*vita c. 3.*  
*Domnizo*  
*in vita*  
*Masbild.*  
*Maimb.*  
p. 237.

An. de  
N. S.  
1076.

Il écrit  
aux E-  
vêques  
d'Alle-  
magne.

Greg. l. 3.  
ep. 6.

Excom-  
munica-  
tion  
d'Henri  
par  
Greg.  
VII.  
Baron. p.  
477-478.  
Bruno  
lib. de  
bello  
Saxonico.  
Platin.  
T. LX.  
Concil.  
Edit.  
Labb.  
355-356.  
Sigon. de  
Regno  
Ital. l.  
IX.  
p. 220.

magne, par lesquelles il leur permet-  
toit, au cas que *Henri* persistât opiniâ-  
trément dans la revolte contre le S. Sie-  
ge, d'élire par la même autorité un au-  
tre Roi, qui pût recevoir la Couronne  
de l'Empire, & le gouverner justement  
selon les Loix. Le Cardinal *Benno*  
dit, que comme il se levoit de son  
siede pour excommunier *Henri*, son  
siede se brisa en pieces.

*Gregoire* publia cette Sentence,  
& l'adressa à tous ceux qui veulent  
être mis dans le nombre des Brebis  
commises par *Jésus-Christ*, à S.  
*Pierre*.

Voici la maniere dont *Gregoire VII.*  
excommunia *Henri*.

„ Bienheureux *Pierre*, Prince des  
„ Apôtres, nous vous supplions de  
„ baisser vos oreilles vers nous; &  
„ de m'écouter, moi qui suis votre  
„ serviteur, que vous avez nourri  
„ dès mon enfance, & que vous  
„ avez délivré jusques à présent de  
„ la main des injustes qui m'ont  
„ hai, & qui me haïssent, à cause  
„ de la fidelité que je vous garde.  
„ Vous m'êtes témoin, & Notre  
„ Dame Mere de Dieu & le bien-  
„ heureux *Paul* votre frere, entre  
„ tous les Saints, que votre sainte  
„ Eglise Romaine m'a obligé mal-  
„ gré moi à prendre son gouvernail;  
„ & je n'ai point reputé faire une  
„ usurpation de monter sur son Sie-  
„ ge, aimant mieux finir ma vie  
„ dans le Pélerinage, que de pren-  
„ dre votre place pour la gloire du  
„ monde. Et c'est pour cela que  
„ j'ai regardé comme un effet de  
„ votre grace, & non comme une  
„ chose que j'aye méritée par mes  
„ œuvres, de ce qu'il vous a plu & de  
„ ce qu'il vous plait que le Peuple  
„ Chretien, qui vous est particulie-  
„ ment commis, m'obeisse; & c'est  
„ par votre faveur, que Dieu m'a  
„ donné la puissance de lier & de dé-  
„ lier. Dans cette confiance, pour

„ maintenir l'honneur de votre E-  
„ glise, de la part du Dieu tout-  
„ puissant, Pere, Fils, & S. Es-  
„ prit, par votre puissance & votre  
„ autorité, j'ôte à *Henri* Roi, fils de  
„ *Henri* Emperetr, qui s'est soule-  
„ vé par un orgueil inoui contre vo-  
„ tre Eglise, tout l'Empire Teu-  
„ tonique, & l'Italie; & j'absous  
„ tous les Chretiens, du serment de  
„ fidelité qu'ils lui ont fait & qu'ils  
„ lui feront; & je défens à tout le  
„ monde, de le servir comme Roi:  
„ car il est juste, que celui qui tra-  
„ vaille à diminuer l'honneur de vo-  
„ tre Eglise, perde l'honneur qu'il  
„ sembloit qu'il eût. Et parce que,  
„ comme Chretien, il a méprisé  
„ d'obeir, & qu'il ne s'est pas con-  
„ verti au Seigneur, & qu'il l'a a-  
„ bandonné en se joignant avec des  
„ Excommuniez, commettant beau-  
„ coup de péchez, & méprisant  
„ les avis que je lui donnois pour  
„ son salut, comme vous en êtes le  
„ témoin; & en se séparant de vo-  
„ tre Eglise, & en tâchant de faire  
„ un Schisme; Je le lie, en votre  
„ nom, par mon anathème, afin  
„ que tous les Peuples sachent &  
„ éprouvent que vous êtes *Pierre*,  
„ que sur cette pierre le Fils du  
„ Dieu vivant a édifié son Eglise, &  
„ que les portes de l'Enfer ne pré-  
„ vaudront jamais contre elle.

Le P. Noël *Alexandre* dit qu'il ne  
fit que suspendre *Henri*, mais qu'il  
ne le déposa pas avant l'année 1080;  
& que cela paroît par les Lettres que  
ce Pape écrivit, où il appelle tou-  
jours *Henri, Roi*; & il cite Liv. IV.  
ep. 1. 2. 6. 7. 8. 12. Il excommu-  
nia encore d'autres Evêques de de-  
çà les Monts.

Le Pape envoya ensuite par-tout  
son Décret contre le Roi *Henri*, a-  
vec une Lettre où il disoit: „ Vous  
„ avez appris, mes Freres, l'entre-  
„ prise inouïe & l'audace criminel-

An. de  
N. S.  
1076.

Le Pape  
envoie  
son Dé-  
cret  
contre  
*Henri*  
avec u-  
ne lettre.  
Greg.  
l. IV. Ep.  
18. 19.  
Vinc. 9.  
l. III.  
ep. 6.

le

An. de N. S. 1076. „ le des Schismatiques, qui blas-  
 „ phèmement le Nom du Seigneur en  
 „ la personne de S. Pierre; l'injure  
 „ faite au S. Siege, telle que vos  
 „ peres n'ont rien vu ni rien oui  
 „ dire de semblable, & qu'aucun  
 „ Ecrit ne nous apprend qu'il soit  
 „ jamais rien venu de tel, de la  
 „ part des Payens ou des Héréti-  
 „ ques. C'est pourquoi, si vous  
 „ croyez que S. Pierre ait reçu de  
 „ Jesus-Christ les clefs du Royaume  
 „ des Cieux, pensez combien vous  
 „ devez être maintenant affligés de  
 „ l'injure qui lui est faite, & que  
 „ vous n'êtes pas dignes de parti-  
 „ ciper à sa gloire dans le Ciel, si  
 „ vous ne prenez part ici-bas à ses  
 „ souffrances. Nous vous prions  
 „ donc d'implorer instamment la  
 „ miséricorde de Dieu, afin qu'il  
 „ tourne les cœurs de ces impies à  
 „ la pénitence; ou qu'arrêtant leurs  
 „ mauvais desseins, il montre com-  
 „ bien ils sont infensés de vouloir  
 „ renverser la pierre fondée par  
 „ Jesus-Christ, &c.

Les Evêques de Lombardie excommunient le Pape. *Maimb. p. 238. Guill. Bibl. in vita Greg. VII. Concil. T. X. p. 358. Baronius. Dupin. Suite de l'Excommunication de Hen-ri.*

L'Excommunication prononcée contre *Henri* produisit divers effets. Les Evêques de Lombardie, bien loin de s'étonner des menaces du Pape & de son Anathème, s'assemblerent à Pavie; & non-seulement ils déclarerent, que *Hildebrand* n'avoit jamais été qu'un intrus par de très méchantes voyes dans le Pontificat; mais ils prononcerent aussi la sentence d'Excommunication contre lui.

Tout le monde ne suivit pas leur exemple. Les ennemis de *Henri* s'en prévalurent pour faire leurs affaires; & elle servit de prétexte à la Ligue que des Princes & des Seigneurs d'Allemagne renouvelerent contre lui. Plusieurs même de ceux qui avoient été de l'Assemblée de Wormes, furent ébranlez. *Udon* Archevêque de Treves alla exprès à

Rome pour obtenir son absolution, & se reconcilier avec *Gregoire*; & étant revenu en Allemagne, il fut des premiers à dire qu'il falloit se séparer de la communion du Roi, jusqu'à ce qu'il eût été reconcilié avec le Pape. L'Archevêque de Mayence & plusieurs autres entre-  
 „ rent dans les mêmes sentimens; &  
 „ il y eut peu de Prélats qui osassent  
 „ soutenir ce qu'ils avoient fait.

*Gregoire*, qui avoit prévu que la querelle qu'il avoit avec *Henri* lui feroit de puissans ennemis, travailla à fortifier son Parti. Il avoit su mettre dans ses interêts trois Princesses; l'Imperatrice *Agnes*, mere de *Henri*; la Duchesse *Beatrix*, sa tante; & la Comtesse *Matilde*, qui étoit sa cousine-germaine, & veuve de *Godefroy le Bossu* Duc de Lorraine, qui mourut cette année dans sa Duché, après avoir été long-tems séparé de sa femme, & qui fut malheureusement assassiné dans *Anvers*, la nuit du 27. Fevrier de cette année 1076. Ce *Godefroy le Bossu* étoit fils de *Godefroy le Barbu*, mort l'an 1070. dont on a fait cet éloge; qu'il avoit surpassé de beaucoup tous les Princes de son tems, en magnificence, en force, en prudence, & en moderation. Mais l'Histoire du démêlé de *Gregoire* avec *Henri* m'oblige à parler plutôt de la veuve de *Godefroy* son fils, que de lui-même.

*Matilde*, (c'étoit cette veuve) se vit, après la mort de son Epoux, plus en état de servir *Gregoire*. Elle étoit Souveraine de *Luques*, de *Par-me*, de *Reggio*, de *Mantoue*, & d'une partie de la *Toscane*; & d'ailleurs, étoit entierement dévouée à *Gregoire*. Voici comme en parle M. *Maimbourg*. „ C'étoit, dit-il, son „ cher Directeur, qu'elle suivoit „ par-tout, à qui elle rendoit mille „ services, avec une incroyable af- „ sec-

An. de N. S. 1076.

*Gregoire* fortifie son parti. *Lamb. Schaf. Greg. l. i. ep. 85. l. 2. ep. 30.*

Eloge de *Godefroy*.

*Mathilde*.

*Descad. del'Emp. p. 244.*

An. de  
N. S.  
1076.

„ section. Elle n'agissoit que selon  
„ ses ordres, qu'elle exécutoit avec  
„ une très grande exactitude. Quoi-  
„ qu'elle fût la plus grande Prin-  
„ cesse d'Italie, elle préféreroit néan-  
„ moins à cette qualité, celle de sa  
„ très humble servante & de sa che-  
„ re fille, en le considérant & le  
„ traitant comme son pere & com-  
„ me son maître, avec beaucoup  
„ de respect, de zèle & de dévotion;  
„ mais peut-être aussi, avec  
„ un peu moins de prudence & de  
„ discrétion qu'elle ne devoit, si  
„ on l'ose dire. Car enfin, *ajoute-t-  
„ il*, les partisans de l'Empereur,  
„ & les ennemis de *Gregoire*, &  
„ sur-tout les Ecclésiastiques d'Alle-  
„ magne, prirent occasion de-là de  
„ se déchaîner contre lui, de l'ac-  
„ cuser d'une trop grande privauté  
„ avec cette Princesse, & d'en pu-  
„ blier les choses du monde les plus  
„ fâcheuses. *Maimbourg* dit pour-  
„ tant, après *Lambert*, que c'étoient  
„ de pures & impudentes calomnies,  
„ & il le prouve par les belles Lettres  
„ que *Gregoire* écrit à *Matilde*, où  
„ il lui recommandoit la fréquente  
„ Communion, & la tendre dévotion  
„ envers la Ste. Vierge. Les ennemis  
„ de *Gregoire* pourroient dire, qu'il  
„ lui écrivoit aussi d'autres Lettres:  
„ mais contentons-nous de la réflexion  
„ que fait le Jésuite que nous avons ci-  
„ té. Après avoir dit, „ que le mon-  
„ de, par une certaine malignité,  
„ ayant plus de penchant à croire  
„ le mal que le bien, ces bruits  
„ qu'on semoit de *Gregoire* produi-  
„ soient un mauvais effet; *il ajoute*:  
„ Ce qui apprend aux Directeurs  
„ des consciences, que les plus  
„ courtes conversations qu'ils peu-  
„ vent avoir avec leurs Dévotes,  
„ seront sans doute toujours les meil-  
„ leures; & qu'à l'égard des gens  
„ de leur profession, c'est avec beau-  
„ coup moins de fruit que de dan-

Il est  
dange-  
reux aux  
Directeurs d'a-  
voir de fréquen-  
tes con-  
versations a-  
vec leurs  
Dévotes.

„ ger, du moins pour la reputa-  
„ tion, qu'on traite si longtems  
„ avec les femmes.

*Gregoire* ne se contenta pas d'avoir  
mis de grandes Princesses dans ses  
intérêts; mais il forma encore un  
Parti considérable en Allemagne.  
Il se prévalut de la disposition où  
étoient les Saxons, de se revolter  
de nouveau. Il se ligua avec *Rodol-  
phe* Duc de Suabe, contre *Henri*;  
& il l'engagea par cette esperance,  
qu'il seroit élu Empereur en cas que  
*Henri* fût déposé. Il écrivit des  
Lettres à tous les Evêques, Abbez,  
Prêtres, Ducs, Princes, Cheva-  
liers, & généralement à tous les  
Fideles de l'Empire Romain; dans  
lesquelles, après avoir exposé ce  
qu'il prétendoit avoir fait pour *Hen-  
ri*, & les mauvais traitemens qu'il  
en avoit reçu, il les exhorta de por-  
ter ce Prince à faire pénitence; ou,  
s'il ne se rendoit pas à leurs remon-  
trances, à s'assembler pour secourir  
l'Eglise universelle. Il leur recom-  
manda de n'avoir aucun commerce  
avec ceux qui ne s'étoient pas sêpa-  
rez de la communion de *Henri*; &  
il prit Dieu à témoin, que ce n'étoit  
point par aucune vue temporelle,  
mais uniquement pour le bien de  
l'Eglise, qu'il agissoit ainsi.

Toutes ces Lettres firent de l'im-  
pression, parce que dans ce tems-  
là on craignoit les Excommunications.  
Les Princes ayant consulté  
les Docteurs & les sçavans Canonis-  
tes, pour savoir si les Evêques as-  
semblez à Wormes avoient pu ex-  
communier le Pape; on leur avoit  
répondu, que bien loin qu'ils l'eus-  
sent pu faire, ceux qui l'avoient  
fait étoient eux-mêmes excommu-  
niez.

*Herman* Evêque de Mets, ayant  
écrit à *Gregoire* pour savoir de lui si  
les Evêques qui communiquoient  
avec *Henri*, étoient excommuniiez;

An. de  
N. S.  
1076.

*Maimb.*  
p. 246.  
*Dupin.*  
*Greg. l.*  
*IV. ep. 1.*  
*Baron.*

*Gregoi-  
re* feli-  
gue avec  
*Rodol-  
phe* Duc  
de Sua-  
be, &  
lui pro-  
met de  
le faire  
Empe-  
reur.

*Maimb.*  
p. 248.

Lettre  
d'*Her-  
man* Evê-  
que de  
Mets  
à *Gre-  
goire*: si  
on peut  
excommu-  
nifier  
un Roi.  
&

An. de  
N.S.  
1076.

& lui ayant marqué en même tems, qu'il y avoit des gens qui soutenoient que l'on ne pouvoit pas excommunier un Roi; *Gregoire* lui fit réponse de *Tivoli*, & lui dit:

1. Qu'il ne falloit pas douter, que ceux qui communiquoient avec le Roi *Henri*, (si toutefois on pouvoit l'appeller Roi, *disoit-il*,) ne fussent excommuniés.

2. Que l'opinion de ceux qui disent qu'on ne peut pas excommunier un Roi, est une opinion folle.

3. Pour prouver son sentiment, il veut qu'on lise ce que *S. Pierre* ordonna au Peuple dans l'Ordination de *S. Clement*, touchant celui que l'on fait n'être pas bien avec l'Evêque. Il apporte l'exemple du Pape *Zacharie*, qui, à ce qu'il dit, déposa le Roi de France, & prononça ses Sujets absous du serment de fidélité. Il produisit quelques Privileges qu'on trouve parmi les Lettres de *S. Gregoire*, dans lesquels il déclare excommuniés, & même déchus de leur Dignité, les Rois & les Princes qui violeront ces Privileges. Il apporte ensuite l'exemple de *Theodose*, & de *S. Ambroise*. Et enfin il allegue, comme une raison convaincante, que quand *Jesus-Christ* a donné à *S. Pierre* le pouvoir de paître ses brebis, & celui de lier & de délier, il n'a excepté personne. Il cite *S. Ambroise* dans son *Pastoral*, qui dit que l'Episcopat est autant au-dessus de la Royauté, que l'Or est au-dessus du Plomb.

Dicad.  
de l'Emp.  
p. 248.

Je ne saurois m'empêcher de rapporter ici la réflexion que fait *M. Maimbourg* à l'occasion de ce que *Gregoire* avoit répondu à *Herman*, qu'il avoit pu excommunier *Henri*, selon la coutume de ses Prédécesseurs. Voici ce que dit ce Jésuite.

Osson  
Frising.  
l. 6. c. 35.

„ Cependant, *Othon* de *Frisinghen*,  
„ très savant & très saint Evêque,  
Tom. I.

„ tout-à-fait bien intentionné pour  
„ les Papes, & souvent loué par le  
„ Cardinal *Baronius*, nous assure  
„ avec grande sincérité, qu'ayant  
„ lu fort exactement les Histoires,  
„ il n'a jamais trouvé qu'aucun Pa-  
„ pe, avant celui-ci, eût entrepris  
„ une pareille chose. Et à ce que  
„ ce Pape, pour prouver son pou-  
„ voir, allegue dans sa Lettre les  
„ paroles de *J. Christ* qui donne à  
„ *S. Pierre* celui de délier; *Waltram*  
„ Evêque de *Naumbourg*, de qui  
„ nous avons la réponse qu'il fit dix-  
„ sept ans après l'Écrit de *Gregoire*,  
„ dit que ce pouvoir est donné pour  
„ absoudre des péchez, & non pas  
„ du serment de fidélité, que les  
„ sujets sont obligés par une Loi  
„ divine & indispensable de garder  
„ à leurs Souverains.

An. de  
N.S.  
1076.

*Waltram*  
*Apol.*  
*pro i em-*  
*ric. IV.*  
*l. 1. c. 3. 4.*

Au Jésuite *Maimbourg*, qu'il me soit permis d'ajouter ce que dit *Mr. l'Abbé Fleuri*.

1. Il remarque, que la première autorité que cite *Gregoire*, est tirée d'une Lettre apocryphe de *S. Clement* à *S. Jaques*, & ne parle que de l'Excommunication; non plus que les deux passages qu'il avoit cités de *S. Paul*, 1. Cor. X. 6. 1. Cor. V. 11.

l. 62.  
p. 321.  
Ré-  
flexions  
de *M.*  
*Fleuri*.

2. Il ajoute, que la question n'étoit pas, si les Rois peuvent être excommuniés; mais si l'Excommunication les privoit de leur Puissance temporelle.

3. Que le Pape *Zacharie* ne déposa point le Roi *Chilperic*; mais qu'il fut seulement consulté par les François, qui vouloient le déposer; & que ce Prince n'étoit, ni excommunié, ni criminel, mais seulement méprisé pour son incapacité.

4. Que le Privilege de *S. Gregoire* étoit celui de l'Hôpital d'*Autun*, où quelques-uns croient que cette clause de privation des Dignitez temporelles a été ajoutée; d'au-

K k k tres

An. de  
N. S.  
1076.

tres la regardent comme une malédiction & une menace.

5. Que S. *Ambroise* ne prétendit jamais rien ôter de la Puissance temporelle de *Theodose*.

6. Et comme *Gregoire VII.* ajoutoit, que ceux qui ont droit de juger du Spirituel, ont droit, à plus forte raison, de juger le Temporel; le savant Abbé dit que cela prouveroit aussi, qu'il ne faudroit plus d'autres Juges, ni d'autres Princes, que les Evêques.

Gregoire écrit aux Prélats.  
Greg.  
l. IV. p.  
3.

Il paroît donc, que *Gregoire* n'oublioit rien pour se maintenir, & pour fortifier son Parti. Il écrit encore une Lettre aux Prélats & aux Seigneurs d'Allemagne, par laquelle, après avoir fait les protestations ordinaires, que ce n'étoit point par un motif d'orgueil & d'intérêt qu'il avoit excommunié *Henri*, mais pour le bien de l'Eglise; il les prie de le traiter favorablement, s'il se convertit sincèrement, à condition néanmoins, qu'il chassera de son Conseil les Simoniaques excommuniés, & qu'à l'avenir il prendra les avis de ceux qui préfèrent le bien de l'Eglise à leurs intérêts; qu'il reconnoitra l'Eglise pour sa Maitresse, & qu'il ne la traitera plus en Servante; qu'il ne défendra plus des Coutumes contraires aux Libertez de l'Eglise, mais qu'il suivra la doctrine des Saints Peres. Que s'il donne assurance d'exécuter ces choses, & celles qu'il peut exiger de lui raisonnablement, ils le lui feront savoir par leurs Députés, afin qu'ils règlent ensemble ce qu'il faudra faire dans cette occasion; mais qu'il leur défend absolument de l'absoudre de son Excommunication, qu'ils n'en ayent reçu un consentement du S. Siege, par écrit. Que s'il ne se convertit pas, il faut procéder à l'Élection d'un Prince qui puisse rem-

plir les devoirs dont il vient de parler; & qu'ils l'informeront de la conduite & des mœurs de la personne qu'ils auront élue, afin qu'il confirme leur élection. Qu'à l'égard du serment qu'ils avoient prêté à l'Imperatrice *Agnes*, en cas que son fils vint à mourir avant elle, il ne falloit pas s'en mettre en peine, parce qu'ils pouvoient bien comprendre qu'elle n'y avoit plus de droit, soit qu'elle résistât à la disposition, soit qu'elle y consentit. Que surtout, ils l'avertissent, après qu'ils auront résolu de chasser *Henri*, de la personne qu'ils destinoient pour gouverner l'Empire.

Dans ce tems-là arriva la mort de *Guillaume* Evêque d'Utrecht, qui avoit été le principal Auteur de ce qu'on avoit fait contre le Pape dans l'Assemblée de Wormes. Voici comme on rapporte sa mort. On dit que comme il ne cessoit point, dans toutes les rencontres, & même durant les Messes solennelles, de déclamer contre *Gregoire*, il fut soudainement frappé d'un mal incurable, dont il mourut en désespéré, criant effroyablement parmi les horribles douleurs desquelles il étoit tourmenté, que par un juste jugement de Dieu, il perdoit la vie temporelle, & même l'éternelle, pour avoir très injustement persécuté, de gayeté de cœur, un saint Pontife, afin de pouvoir acquérir les bonnes grâces de son Roi.

On ajoute, que quelqu'un étant venu le voir de la part d'*Henri*, & le priant de lui donner ses ordres, il lui répondit, qu'il lui ordonnoit de dire à *Henri*, que, & lui qui parloit, & *Henri*, & tous ceux qui favorisoient son parti, seroient damnés éternellement.

*Brunon*, dans son Histoire de la Guerre de Saxe, dit qu'il apparut en-

An. de  
N. S.  
1076.

Mont de Guillaume Evêque d'Utrecht.  
Baron.  
p. 480.  
Lamb.  
Schaf.  
p. 235.  
Maimb.  
p. 249.  
Contes sur sa mort.

An. de  
N. S.  
1076.

encore, après sa mort, à l'Abbé de Clugni, & qu'il lui apprit qu'il étoit damné.

Le Jéuite *Maimbourg* n'est pas garant de ces faits-là, & je le suis encore moins que lui.

Quoi qu'il en soit, ces bruits qu'on répandoit, & les Lettres qu'écrivait *Gregoire*, le desir de la nouveauté, & le peu de satisfaction qu'on avoit d'*Henri*, causerent une surprenante revolution.

Plusieurs  
quittent  
*Henri*.  
*Maimb.*  
p. 25.

D'un côté, les Saxons se plaignant de ce que, contre la foi solennellement donnée, il avoit fait arrêter & emprisonner les principaux Seigneurs de leur pais, se mirent en campagne. De l'autre côté, la plupart des Princes & des Evêques de l'Empire, & même l'Archevêque de Mayence, & plusieurs autres qui s'étoient trouvez à l'Assemblée de *Wormes*, firent une étroite union avec le Pape. D'ailleurs, les Princes & les Seigneurs résolurent de s'assembler à *Tribur* ou *Oppenheim*, pour délibérer sur ce qu'ils avoient à faire. *Rodolphe* Duc de Souabe, & les Ducs de Baviere & de Carinthie, avec les Evêques de *Wirtzburg* & de *Wormes*, ayant eu une Conference à *Ulme*, indiquèrent cette Assemblée pour le 16. d'Octobre, d'autres dirent pour le 14; & ils le firent savoir à tous les Princes de l'Empire, & au Pape, qui y envoya deux Légats, savoir *Sigebard* Patriarche d'Aquilée, & *Altman* Evêque de *Pasfau*, qui avoit été chassé de la Ville par *Henri*, & qui étant venu à Rome, avoit renoncé à son Evêché entre les mains du Pape; mais que le Pape rétablit, un jour qu'une colombe volant par l'Eglise, vint s'arrêter sur la tête de l'Evêque, dans le tems que les Cardinaux déliberoient pour sa restitution. On y délibéra durant plusieurs jours; & a-

*Dupin*.  
*Baronius*.

Assemblée  
contre  
*Henri*.  
Ce qui  
arriva à  
*Altman*  
Evêque  
de *Pasfau*.

près qu'on y eut exagéré les crimes qu'on imputoit à *Henri*, ils conclurent, qu'ils ne devoient plus obeir à un Prince si souillé de crimes; & de plus, excommunié; & qu'il falloit élire un autre Roi, par l'autorité du Pape, qui lui donneroit la Couronne de l'Empire.

*Henri*, qui depuis l'Assemblée de *Wormes* s'étoit arrêté au-deçà du Rhin aux environs de *Spire*, fut fort surpris de se voir abandonné de la plupart de ses sujets. Il vint donc promptement à *Oppenheim*, avec le peu de troupes qu'il avoit. Mais comprenant qu'il ne pouvoit pas résister à la grande Armée des Conféderez, il crut qu'il falloit gagner tems, & tout promettre. Il n'y eut point d'offres qu'il ne fit, promettant même de donner des Otages pour assurance de ses paroles. On dit même qu'il en étoit venu jusques-là, que d'offrir de leur remettre entre les mains le Gouvernement de l'Empire, se contentant du seul Titre de Roi & d'Empereur, avec les marques de sa Dignité. On ne pouvoit pas s'humilier davantage. Cependant, les Alliez étoient inexorables. Mais comme ils virent que ce Prince, bien loin de fuir comme ils l'avoient cru, avoit mis en bataille sa petite Armée le long du fleuve, pour les combattre à mesure qu'ils passeroient, ils changerent de résolution; & soit qu'ils craignissent un Prince qui alloit combattre à son avantage, & en desesperé; soit qu'ils voulussent épargner le sang Chretien, ils lui envoyerent des Députez pour lui faire des propositions.

Ces Députez étant introduits à l'Audience, représenterent à *Henri*, de la part des Princes Conféderez: Qu'encore que les causes pour lesquelles on vouloit le déposer, fussent très légitimes & très évidentes,

An. de  
N. S.  
1076.

*Henri*  
promet  
tout, se  
voyant  
abandonné.

*Lamb.*  
p. 244.

Propo-  
sitions  
faites à  
*Henri*.  
*Maimb.*  
p. 252.  
*Lamb.*  
*Schaf ad*  
a. 1076.

An. de  
N. S.  
1076.

& qu'on le pût contraindre de se foumettre; on vouloit bien néanmoins, pour agir avec plus de douceur, en passer par les voyes de la Justice; à condition que le Pape, qu'on prieroit de se rendre à *Augsbourg* dans le commencement du mois de Février, seroit le Juge souverain de cette cause. Que cependant, pour montrer par de bons effets, plutôt que par des promesses auxquelles on ne vouloit plus se fier, qu'il étoit résolu d'obéir à tout ce que le Pape en ordonneroit; à Pheure-même il éloigneroit tous ses Ministres & les Prélats qui étoient nommément excommuniés comme lui; & qu'après avoir licentié ses troupes, il iroit demeurer à *Spire*, où, sans entrer dans les Eglises, ni se mêler en aucune façon du Gouvernement de l'Etat, il vivroit comme un simple Particulier, n'ayant que l'Evêque de *Verdun* auprès de sa personne, & peu d'autres qui n'avoient pas été compris dans la sentence d'Excommunication qu'on avoit portée contre lui; & qu'au-reste, s'il n'en étoit absous avant que l'année de sa condamnation fût écoulée, dès-là même, sans autre déclaration, il ne seroit plus reconnu ni pour *Roi*, ni pour *Empereur*.

*Paul  
Bernried.  
c. 9.  
Baron.  
Maimb.  
p. 254.  
Henri  
part  
pour al-  
ler trou-  
ver le Pa-  
pe dans  
un rude  
hyver.  
Lamb.  
Schaf.  
pag. 246.  
247.*

On trouve les Lettres de *Gregoire* aux Prélats & aux Princes d'Allemagne, dans lesquelles il promet qu'il se trouvera au lieu assigné, au péril de sa vie.

Ces conditions étoient très dures; cependant, *Henri* les accepta. Mais afin que l'année de sa condamnation ne s'écoulât pas avant qu'il eût l'absolution, il résolut de n'attendre pas que Pape vint à *Augsbourg*, & il voulut le prévenir & lui aller demander l'absolution. Il partit donc au commencement de l'Hyver, avec sa femme & un de ses enfans, & une très petite suite.

Après avoir traversé les Alpes durant une très rude saison où il souffrit beaucoup, il descendit sur la fin de l'année, en Lombardie, où il fut bien reçu dans les Villes par les Princes & les Prélats de son Parti, dont l'accueil le consola de ce qu'il avoit souffert dans un si pénible voyage. L'année suivante nous apprendra la suite de cette affaire.

Celle-ci fut funeste à *Herlembald*, qui à Milan vouloit s'opposer à l'Archevêque nommé par *Henri*, & au mariage des Prêtres. Il fut tué dans une mêlée: car les deux Partis avoient pris les armes; & *Luitprand* Prêtre, qui étoit avec lui, fut traité cruellement: on lui coupa les oreilles & le nez; ce qui lui attira une belle Lettre de *Gregoire VII.* dans laquelle il lui dit, que si l'on vénère la mémoire des Saints qui sont morts, ou qui ont été mutilés; si on loue la patience de ceux que, ni l'épée, ni aucune autre peine n'ont détourné de la Foi de Christ; *Luitprand* étoit plus digne de louange, qui avoit eu le nez & les oreilles coupées pour le Nom de Christ. Il lui représente encore, que si quelque partie de son corps a été retranchée; son homme intérieur, qui se renouvelle de jour en jour, a reçu un grand accroissement: que sa forme visible sera plus laide; mais que l'image de Dieu, qui est la forme de la justice, est devenue plus belle: que l'Eglise dit dans le Cantique des Cantiques, *Je suis brune, filles de Jerusalem*: que l'Empereur *Constantin* avoit baissé un saint Evêque, dont on avoit arraché l'œil. Il ajoute encore beaucoup de belles choses, qui consolent sans doute le Prêtre mutilé.

Après la mort d'*Herlembald*, le Peuple de Milan reçut *Tedalde* pour son Archevêque; & tous les troubles de cette Eglise furent terminés.

An. de  
N. S.  
1076.

Mort  
d'Her-  
lembald.  
*Arn. alph.  
apud Pu-  
ricellum  
in lib. de  
vita A-  
riald. c.  
Herlem-  
baldi.* Luit-  
prand  
Prêtre a  
les oreil-  
les cou-  
pées, &  
le nez.  
Lettre  
de Gre-  
goire à  
ce Luit-  
prand.

*Arnalph  
c. 6. apud  
Puricel-  
lum.*

Ce

An. de  
N. S.  
1076.

Beatrix  
meurt.  
Baron. ex  
Domni-  
zans l. 1.

6. 20.  
Ex  
Lamb.

Erec-  
tion de  
la Dal-  
matie en  
Royau-  
me.  
Baron.

Baron.  
Greg. Ep.  
l. 3. Ep.  
21. Cc.  
L'Egli-  
se d'Afri-  
que en-  
voye à  
Rome  
celui  
qu'ils a-  
voient  
élu Evê-  
que  
d'Hip-  
ponc.  
Gregoi-  
re l'or-  
donne.  
Baron.  
Greg. l. 3.  
sp. 51.  
Greg.  
VII. é-  
crit à  
l'Evê-  
que de

Ce ne fut pas seulement à *Herlem-  
bald*, que cette année fut fatale; elle le fut encore à *Beatrix* Du-  
chesse, & mere de la Comtesse *Ma-  
thilde*, qui mourut le 18. jour du  
mois d'Avril. Elle étoit fille de *Fri-  
deric II.* Duc de Lorraine.

*Baronius* met dans cette année,  
l'érection de la *Dalmatie* en Royau-  
me; & remarque, que dans le mê-  
me tems que *Gregoire VII.* étoit  
l'Empire à *Henri*, il faisoit d'autres  
Rois. Il envoya en Dalmatie *Geli-  
zon* Abbé de *S. Boniface* & de *S.  
Alexis*, depuis Evêque de *Cesene* en  
Italie, sur le *Savio*; & *Falcuin* Evê-  
que de *Fossonbrone*, tous deux E-  
vêques du S. Siege, qui, dans un  
Concile tenu à *Salone*, érigerent  
cette Province en Royaume; & en  
investirent, par le don de l'Ensei-  
gne, de l'Epée, du Sceptre, & de  
la Couronne, *Demetrius*, qui étoit  
Duc de Croatie & de Dalmatie, sous  
la condition que ce Royaume dé-  
pendroit du Pape, & qu'il lui paye-  
roit de certains Droits.

L'Eglise d'Afrique s'étant trouvée  
réduite à deux Evêques, les Afri-  
quains furent obligés d'envoyer à  
Rome celui qu'ils avoient élu Evê-  
que d'*Hippone*, ou d'*Hippe*, dans la  
Mauritanie, appelé *Servand*, afin  
qu'il reçût l'Ordination de la main  
de *Gregoire VII.* Ce Pape l'ordon-  
na, & le renvoya avec des Lettres  
de recommandation à l'Archevêque  
de Cologne, au Peuple d'*Hippone*,  
& à *Anzir* ou *Aunazir* Roi de Mau-  
ritanie, qui favorisoit les Chrétiens,  
& qui vécut jusques à l'an 1092.

Cette même année, *Gregoire VII.*  
donna pouvoir à l'Evêque de *Ciren-  
za* de donner l'absolution à *Roger*  
Comte Normand, (qu'il avoit ex-  
communié dès le commencement  
de son Pontificat, avec *Robert* son  
frere & les autres Normans,) & à  
tous ses soldats; à condition qu'il

promettrait d'obeir au S. Siege,  
qu'il feroit pénitence de ses fautes  
passées, & qu'il s'abstiendrait desor-  
mais des crimes capitaux. Il avertit  
cet Evêque, que si le Comte *Roger*  
lui parle du Duc *Robert* son frere,  
il lui déclare, que l'Eglise de Ro-  
me est prête de faire miséricorde à  
tous ceux qui, touchés d'un vérita-  
ble repentir, veulent réparer le  
scandale qu'ils ont donné, & se re-  
mettre dans leur devoir: qu'ainsi,  
si le Duc *Robert* veut obeir au S.  
Siege, il est prêt de lui donner l'ab-  
solution, & de le recevoir à la com-  
munion de l'Eglise; mais que s'il  
ne veut pas, il ne faut pas que *Ro-  
ger* communique avec lui. Enfin, il  
ordonne à cet Evêque de donner  
l'absolution à l'Evêque de *Melphe*.

Il paroît par des Lettres de *Gre-  
goire*, que les Normans étoient en-  
core brouillés avec le Pape, le 31.  
d'Octobre de cette année; mais qu'il  
esperoit de les réduire, aussi bien  
que *Henri*.

Il y avoit, depuis plusieurs an-  
nées, une contestation entre l'Ar-  
chevêque de *Tours*, & l'Evêque de  
*Dol*, qui prétendoit la Dignité d'Ar-  
chevêque, ou le droit de Métropo-  
le sur les Evêchez de Bretagne. Les  
Papes s'étoient toujours déclarés  
ouvertement pour l'Archevêque de  
*Tours*. Cependant, *Gregoire VII.*  
sembla d'abord favoriser l'Evêque de  
*Dol*; car le Clergé & le Peuple lui  
ayant envoyé celui qu'ils avoient  
élu pour remplir le Siege de *Dol*, il  
ne voulut pas l'ordonner, parce  
qu'il le trouva trop jeune: mais ayant  
choisi *Yves* Abbé de *S. Melaine*, qui  
étoit venu avec des Députés de  
*Dol*, il le consacra, de leur con-  
sentement, & lui accorda le *Pal-  
lium*, à condition qu'il viendrait à  
Rome quand il y seroit mandé,  
pour faire régler la contestation qui  
étoit entre l'Eglise de *Dol* & celle

An. de  
N. S.  
1076.

Cirenza  
de don-  
ner l'ab-  
solution  
à Roger.

Ep. l. IV.  
sp. 7.

Dupin.  
Ep. Greg.  
l. 4. sp.  
4. 5. 13.  
Contes-  
tations  
entre  
l'Arche-  
vêque  
de *Tours*  
& l'Evê-  
que de  
*Dol*.

An. de  
N. S.  
1076.

Le  
Royaume d'Ar-  
ragon est  
réuni  
avec ce-  
lui de  
Navarre.  
*Spelman.*  
*Concil.*  
*Brisan.*  
*T. II. p.*  
*12. Con-*  
*cil. T. X.*  
*p. 351.*  
Concile  
à Win-  
chester.

de Tours pour le droit de Métropole.

*Sanchez Garcie* Roi de Navarre, IV. du nom, ayant été tué par une conspiration; ceux de Navarre, qui habitent entre l'Ebre & les Monts Pirenées, élurent pour Roi *Sanchez Ramir* 2. Roi d'Arragon; & *Alphonse* Roi de Castille fut reconnu Prince de la *Biscaye*, & d'autres Provinces de l'Espagne.

On parle d'un Concile de *Winchester* (c'est le III.) que l'Auteur des *Antiquitez Britanniques* rapporte à l'année 1074; mais que d'autres mettent dans cette année.

On ne fait s'il y eut un Synode à *Winchester*, cette même année, distingué de ce Concile. Les sentimens sont partagés. Quoi qu'il en soit, on remarque, que dans l'une de ces Assemblées, *Lanfranc* fit dresser plusieurs Canons contre les Simoniaques, pour la célébration des Conciles Provinciaux, la soumission

des Clercs aux Evêques, le payement des Dimes.

On régla aussi divers Points de Discipline, comme:

1. Que les Autels devoient être de pierre.

2. Que l'on ne peut point célébrer la Messe avec de la bierre, ou de l'eau.

3. Que l'on ne célébrera point dans les Eglises, avant qu'elles soient consacrées par les Evêques.

4. Que l'on n'enterrera point dans les Eglises.

5. Que l'on ne sonnera point les cloches, pendant le Canon de la Messe.

6. Que les Calices ne seront point de cire, ou de bois.

On fit aussi des Règlements sur le tems de la Pénitence pour divers crimes.

Quelques-uns mettent dans cette année l'Institution de l'Ordre de *Grammond*, dont j'ai parlé à l'an 1074.

An. de  
N. S.  
1076.

~~~~~

L'an 1077. de N. S. Le 7. de Michel Ducas. Le 22. de Henri.  
Le 18. de Philippe I. Le 5. de Gregoire VII. Indiction XV.

*Baron.*  
*Maimb.*  
*p. 254.*  
*Lamb.*  
*Schaf.*  
*p. 247.*  
*Paul*  
*Bernried*  
*in vita*  
*Greg.*  
*VII. c. IX.*  
*Greg.*  
*VII. ad*  
*Germ. ep.*  
*XII l. 4.*  
Dureté  
de Greg.  
VII. en-  
vers les  
Evêques  
qu'il a-

**H**enri, après avoir traversé les Alpes avec une peine incroyable, & d'une manière qu'on ne peut lire sans en être touché, étoit descendu sur la fin de l'année précédente en Lombardie. Le Pape, qui étoit sorti de Rome avec la Comtesse *Mathilde*, pour se rendre tous deux ensemble à la Diète d'*Augsbourg* au tems que les Princes lui avoient marqué, étoit déjà arrivé en Toscane; lorsqu'ils apprirent que *Henri*, qu'ils croyoient à *Spire*, étoit en Lombardie. Cette nouvelle les surprit, ne sachant point à quel dessein *Henri* étoit venu. La Comtesse, craignant tout pour *Gregoire*,

le mena dans la Forteresse de *Canossa*, que son bisayeul avoit bâtie & très bien fortifiée, à quelques milles de *Regio*, sur un rocher escarpé, à l'entrée d'une plaine arrosée de la petite riviere de *Lienza*. Ce fut là que les Evêques Allemans, & les autres personnes que le Pape avoit excommuniées, vinrent, nus-pieds & vêtus de laine sur la chair, pour demander au Pape l'absolution. Mais avant que de les absoudre, il les fit enfermer séparément en de petites cellules; & là il les fit jeûner, contre l'ordinaire de leur pais; où, à cause du froid, le jeûne est beaucoup plus difficile à garder qu'en Italie.

voit ex-  
commu-  
niez, &  
envers  
*Henri.*  
*Lamb.*  
*p. 248.*

Après

An. de  
N. S.  
1077.

Après les avoir ainſi éprouvez , & cenſurez fortement, il leur donna l'abſolution ; en leur commandant expreſſément de ne communiquer point avec *Henri*, juſques à ce qu'il eût ſatisfait au S. Siege, ſinon pour l'exciter à ſe repentir.

*Henri*, ſachant que *Matbilde* étoit avec le Pape à *Canoffa*, tâcha d'avoir une Conférence avec elle, & l'afſura qu'il n'étoit venu que pour demander ſon abſolution, en ſe ſoumettant à tout ce qu'on exigeroit; la priant de lui faire obtenir ſa grace. Elle le promit; mais elle ne le fit pas d'abord, comme on l'avoit attendu. La Comteſſe *Adelaide* ſa belle-mere, le jeune Comte *Azzone* fils de cette Princeſſe, le Marquis *Azzone* d'*Eſte*, avec quelques autres Seigneurs, & *Hugues* Abbé de Clugny, vinrent demander la grace d'*Henri* au Pape. Le Pape rejetta loin ces prieres; & ajouta, que les Loix de l'Egliſe ne permettoient pas d'abſoudre un homme accuſé de tant de crimes par les Princes d'Allemagne, qu'on ne les eût ouis juridiquement, & que l'accuſé n'eût répondu aux accuſations qu'on intentoit contre lui. On avoit beau repliquer, que l'année dans laquelle *Henri* étoit obligé de ſe faire abſoudre, s'en alloit finir, & qu'on demandoit cette grace, pour être en état de ſe pouvoir juſtifier pleinement: le Pape étoit inexorable. Enfin il répondit, après beaucoup de ſollicitations, qu'il ſe réſoudroit à l'abſoudre, à condition que *Henri*, pour faire paroître à tout le monde ſa repentance, lui envoyeroit avant toutes choſes ſa Couronne, & tous les autres Ornemens Royaux; & qu'il confeſſeroit publiquement, qu'après ce qu'il avoit fait dans le Conciliabule de *Wormes*, il étoit indigne d'être jamais Roi & Empereur. Les Princes frémiſſent, à l'ouïe d'une réponse ſi fiere & ſi hautaine; & crai-

gnant qu'*Henri* ne rompit toute négociation, ils ſe jetterent de nouveau aux pieds du Pape, & le prièrent de ſe contenter de quelque choſe de plus ſupportable. Cependant, quoi qu'ils euſſent faire, ils n'obtinrent autre choſe, ſi ce n'eſt qu'*Henri* pourroit venir; mais qu'il ſe réſoudroit à faire tout ce qu'on lui préſcriroit, hors de ce point-là, pour pénitence.

*Henri*, qui ſ'étoit réſolu à faire toutes choſes pour avoir ſon abſolution, & pour ôter aux Allemans ce prétexte de leur rebellion, ſe ſoumit à tout; & ſans s'être informé des conditions de ſa pénitence, il ſ'alla préſenter à la premiere porte de la Fortereſſe, attendant avec une extrême ſoumiſſion ce qu'on exigeroit de lui. D'abord il ſalut qu'il entrât ſeul, & qu'il laiſſât tous les gens dehors pour l'attendre, & pour le reconduire quand il en ſortiroit; ce qu'aucun autre Souverain n'avoit fait: car c'étoit, comme le dit M. *Maimbourg*, ſe mettre pieds & poings liez entre les mains de ceux qui en pourroient abſolument diſpoſer comme il leur plairoit. Quand il eut paſſé la premiere enceinte, on l'arrêta dans la ſeconde; & là il ſalut qu'il mit bas toutes les marques de la Majeſté Royale; que ſ'étant dépouillé de ſes habits, il ſe revêtit d'une ſimple tunique de laine, comme d'un Cilice. (*Malmaburi* ajoute, qu'il lui fit porter des ciſeaux & un balai, pour ſignifier, qu'il ſe ſoumettoit à être fouetté & tondu.) Il ſalut qu'il demeurât dans cette ſeconde enceinte, les pieds nuds, durant la plus grande rigueur de l'Hyver, ſur la fin de Janvier; & à jeûn, ſans rien prendre du tout depuis le matin juſques au ſoir, implorant avec de grands gémiſſemens la miſericorde de Dieu & du Pape. Ce qu'il y a de plus étrange, ajoute M. *Maimbourg*, c'eſt qu'il ſalut encore que

An. de  
N. S.  
1077.

Dureté  
du Pape.  
Soumiſſion  
d'*Henri*.  
*Sigon. de Regno Ital. l. IX. p. 222.*

ce

An. de  
N. S.  
1077.

Greg. I.  
4. ep. 12.  
Paul  
Bernried  
in vita  
Greg.  
VII. c. 9.  
On se  
plaint  
hautement de  
la dureté  
de Gre-  
goire.  
Maimb.  
p. 259.

ce pauvre Prince demeurât en un si triste, si pénible, & si pitoyable état, durant trois jours continuels, sans qu'on pût jamais obtenir du Pape, à force de larmes & de prières, qu'il l'admit plutôt à sa présence pour le consoler. Et la chose alla si avant, que, comme *Gregoire* l'avoue lui-même en se faisant honneur de cette extrême sévérité, tous ceux qui étoient avec lui en murmuroient, ne pouvant assez s'étonner de cette dureté sans exemple; & quelques-uns même disoient hautement, que cette conduite ressembloit bien plus à la barbare cruauté d'un Tyran, qu'à la juste sévérité d'un Juge Apostolique. M. *Maimbourg* ajoute, que c'étoit-là l'humeur de *Gregoire*, très conforme à la résolution qu'il avoit prise d'abaisser les Rois; parce, *disoit-il*, qu'ils le portoient trop haut; & qu'il leur vouloit fournir, par sa rigueur, les moyens de s'humilier. En quoi, *dit le Jésuite*, l'on voit que ce Pape avoit un peu plus de l'Esprit d'*Elie*, que de celui de J. Christ. C'est faire bien de l'honneur à *Gregoire*, que de le comparer à *Elie*, cet homme inspiré de Dieu. *Gregoire* n'étoit rien moins qu'inspiré. Mais revenons à la suite de l'histoire d'*Henri*. Il s'en falut peu, que la patience n'échappât à ce Prince, sur la fin du troisième jour d'une si rude pénitence; & il étoit sur le point de tout rompre & de s'en retourner, du moins s'il avoit pu; lorsque, par les conseils de l'Abbé de Clugny, la Comtesse *Mathilde* entreprit cette affaire avec plus d'ardeur qu'elle n'avoit fait: car alors *Gregoire*, qui ne pouvoit rien refuser à cette Princesse, résolut de recevoir *Henri* le 4. jour au matin, & de le reconcilier à l'Eglise, à ces conditions: Qu'il se soumettroit au jugement que le Pape, au tems & au lieu qui seroit assigné, rendroit

sur les accusations qu'on avoit intentées contre lui: Que soit qu'il fût maintenu dans sa Dignité après s'être justifié, ou qu'il en fût privé pour avoir été juridiquement convaincu, il ne chercheroit jamais à se venger de ceux qui l'avoient accusé: Qu'il donneroit toute sorte de sûreté au Pape, & à ceux de sa suite, pour aller en Allemagne, afin d'y connoître de cette Cause, & pour en revenir: Qu'il n'exerceroit cependant aucun acte de Souverain, excepté qu'il pourroit tirer les Droits qui lui étoient dûs dans ses Etats pour l'entretien de sa Maison: Qu'il chasseroit d'auprès de sa personne, *Robert* Evêque de Bamberg, & quelques autres de ses principaux Ministres qu'on lui nomma, comme étant les auteurs des mauvais conseils qu'il avoit suivis: Qu'il seroit désormais toujours parfaitement soumis au Pape, & qu'il consentiroit à tout ce qu'il trouveroit bon d'ordonner pour la réformation des abus qui s'étoient glissés dans l'Empire: Et qu'enfin, s'il manquoit à un seul de ces Articles, son absolution dès-lors seroit nulle, & qu'on seroit en pleine liberté d'élire un autre Roi. Quelques-uns ajoutent, que le Pape lui ordonna de demeurer un an à Rome, & de ne monter point à cheval: mais *Krantzius* ne le croit pas, l. V. c. 7.

Ces Articles étoient rudes & insupportables: cependant, *Henri* les accepta; ou fit semblant de les accepter; parce qu'étant entre les mains du Pape, il ne pouvoit faire autrement; & encore il falut que non-seulement lui, mais aussi les Princes & Princesses qui avoient intercedé pour lui, jurassent sur les saintes Reliques, qu'il les observeroit; & que le bon *Hugues* Abbé de Clugny, qui ne crut pas que sa profession lui permit de faire un pa-

An. de  
N. S.  
1077.

Ce  
qu'on  
exige de  
*Henri*.

Gregoi-  
re don-  
ne l'ab-  
solution  
à *Henri*.

reil

An. de reil jurement, se fit sa caution. A- N. S. près cela le Pape lui ayant donné 1077. l'absolution, il célébra publique-

Il dit la Messe, & ce qu'il fit avant que de communier.

Sigon. de Regno Ital. p. 222.

ment une Messe solennelle; & quand il vint à la Communion, il rompit en deux l'Hostie consacrée, en prit la moitié; & se tournant vers les assistans, il dit d'une voix ferme, & d'un air intrépide: Qu'il favoit fort bien qu'il y avoit dans cette Assemblée des gens qui l'avoient accusé d'être entré, par de mauvaises voyes, dans le Pontificat, & d'avoir commis des crimes énormes, avant & après son exaltation: Qu'encore qu'il lui fût aisé de faire voir par des preuves invincibles, la fausseté de ces accusations, qui étoient autant d'horribles impostures; toutefois, pour ne pas préjudicier aux droits des Souverains Pontifes, qui ne peuvent être jugez de personne, il s'en vouloit justifier par une autre voye plus efficace encore que celle dont quelques-uns de ses Prédécesseurs, qui s'étoient contentez de leur serment, s'étoient servi: Que pour cela, il protestoit de son innocence devant le grand Dieu, Juge Souverain des vivans & des morts, qu'il tenoit entre ses mains; & que s'il étoit coupable, il vouloit mourir sur le champ. Sur quoi il se communia, tandis que toute l'Eglise retentissoit des applaudissemens & des acclamations des assistans, qui l'élevoient jusques au Ciel.

Il prête serment en prenant l'hostie.

Baron. pag. 494. Lamb. pag. 250. Maimb. p. 263.

Il veut obliger Henri à faire aussi serment en communiant.

Ensuite il s'adressa à *Henri*, qui étoit au bas de l'Autel; & lui présentant l'autre moitié de l'Hostie, il lui dit: „ Mon Fils, faites ce que „ que vous m'avez vu faire. Vous „ savez aussi, que les Princes d'Alle- „ magne vous ont accusé de beau- „ coup de crimes, pour lesquels ils „ prétendent qu'on vous a déposé. „ Si donc vous êtes innocent, ainsi „ que vous voulez que je le croye, „ faites-le paroître en communiant.

Tom. I.

*Henri* fut fort étonné de cette proposition: il étoit nullement disposé à communier. Quelques Historiens disent qu'il répondit, que comme il n'y avoit là personne de ceux qui l'accusoient, une preuve si extraordinaire de son innocence seroit fort inutile à leur égard; & qu'il le supplioit très humblement de se contenter des voyes ordinaires d'un Jugement réglé, où il esperoit de convaincre manifestement d'imposture ses accusateurs. D'autres disent pourtant, qu'il communia; mais il est certain, qu'après la Messe le Pape le traita magnifiquement à diner, & le fit ramener vers les gens qui l'attendoient avec impatience, & auxquels il avoit envoyé donner l'absolution par un Evêque, de ce qu'ils avoient eu communion avec *Henri* tandis qu'il étoit excommunié.

An. de N. S. 1077. Dupin.

Baron. Domnizo in Stathūda. Il le traite magnifiquement.

*Henri* ne tarda pas à se repentir de ce qu'il avoit fait; surtout, quand il fut que les Lombards se moquoient de lui, & disoient hautement, qu'ils ne tenoient aucun compte de l'Excommunication d'un Pape qui avoit été excommunié lui-même par les Evêques d'Italie; qui s'étoit emparé du S. Siege, par Simonie; qui l'avoit ensanglanté par plusieurs meurtres, & souillé par ses adulteres: Que l'Empereur avoit fait une tache à sa gloire, qu'on ne pourroit point effacer, en soumettant sa Majesté Impériale au plus méchant & au plus infame de tous les hommes, qui l'avoit traité en esclave.

Henri se repent.

Les Lombards se moquent de lui. Bar.

p. 497. Lamb. Scbas. p. 250. Sigon. p. 204. Maimb. p. 265.

Ils ajoutoient, qu'ils étoient bien malheureux d'avoir choisi pour Protecteur de la Justice & des Loix de l'Eglise, une personne qui avoit trahi, par cette honteuse soumission, la Foi Catholique, l'autorité de l'Eglise, & la Dignité de l'Etat. Ils déclarerent encore, qu'ils étoient

An. de  
N. S.  
1077.

Ils se  
moquent  
de l'É-  
vêque  
que  
Greg.  
VII. leur  
envoya.  
*Maimb.*  
p. 264.

Henri  
s'excuse  
de ce  
qu'il a  
fait, &  
promet  
de se  
venger  
de Gre-  
goire.  
*Lamb.*  
p. 25. 1.  
*Domni-  
zo in  
Mathil-  
de.*

Gregoi-  
re en-  
voye à  
Milan  
des Evê-  
ques  
pour  
donner  
l'absolu-  
tion.  
*Arnulph.*  
*apud  
Puricoll.*  
l. 4. c. 63.  
Plu-  
sieurs  
aban-  
donnent  
Henri.  
*Maimb.*  
p. 267.  
*Lamb.*

réfolus de mettre en la place de cet indigne Empereur, son fils, qu'on enfant ; de le mener à Rome avec une Armée qu'ils avoient sur pied ; & que là ils feroient un Pape légitime, qui lui donneroit une Couronne Impériale.

Ils firent plus. Le Pape leur avoit envoyé son Evêque *Eppon*, Evêque de Ceitz, pour les absoudre. Ils le reçurent avec un extrême mépris ; l'ayant fait taire, ils lui dirent qu'ils se moquoient des Excommunications d'un homme excommunié.

Quoiqu'*Henri* fût fort étonné d'apprendre qu'il couroit risque d'être dégradé par les Italiens, aussi bien que par les Allemans ; il eut de la joye pourtant de voir les Lombards animez contre le Pape. Il leur envoya les Princes qui étoient près de lui, pour leur représenter :

1. Que ce qu'il avoit fait à *Canosfa*, n'étoit que par contrainte, pour avoir l'absolution avant l'an révolu.
2. Mais qu'ayant par-là arrêté la fureur des Allemans rebelles, il feroit bien-tôt voir aux Italiens ses fideles sujets, avec quelle ardeur il alloit soutenir leurs interêts contre *Hildebrand*.

3. Qu'il étoit encore plus animé qu'eux ; mais qu'il lui faisoit encore dissimuler quelque tems.

On croit qu'il avoit dessein de surprendre *Gregoire* & *Mathilde* ensemble ; & il l'auroit fait, si ses desseins n'avoient pas été découverts.

Dans ce tems-là, ceux de Milan appréhendant d'avoir communion avec *Theodalde*, qu'ils regardoient comme excommunié, envoyèrent vers le Pape des Députez, pour obtenir l'absolution. Le Pape leur renvoya deux Evêques, pour absoudre ceux qui le demanderoient. La Ville eut une grande joye de les voir arriver, & chacun s'empressa de venir recevoir leur bénédiction. *The-*

*dalde* vit cela avec beaucoup de chagrin, & tâcha d'exciter une sédition ; mais ce fut en-vain.

Les remontrances d'*Henri* aux Lombards n'appaisèrent qu'imparfaitement les esprits. On se défit de lui, & plusieurs même l'abandonnerent. Il fut reçu froidement dans l'Armée ; & quand il vouloit visiter les Villes, on le faisoit loger dans les fauxbourgs. Cela le fit résoudre à rompre tout-à-fait avec le Pape. Mais auparavant il fit demander à *Gregoire*, ou qu'il permit qu'il fût couronné par les Evêques de Pavie & de Milan, selon la coutume des autres Rois ses Prédécesseurs ; ou que s'il ne vouloit pas que ces Evêques, qui avoient été excommuniés, le couronnassent, il en donnât la commission à quelque Evêque. Mais le Pape, connoissant la ruse d'*Henri*, ne voulut point lui accorder sa demande, considerant, qu'il l'avoit déposé pour plusieurs crimes, & sur-tout pour la rébellion contre le Saint Siege ; qu'il avoit déclaré libres, ceux qui lui avoient juré obeissance ; & qu'ainsi il ne pouvoit, ni l'établir pour Roi, ni en établir un autre sur les Princes qui étoient libres, que par leur propre élection ; qu'il faisoit qu'il se purgeât premierement des crimes qui lui étoient imputez, & qu'ensuite il fût couronné d'un commun consentement. *Henri* fit semblant de se soumettre ; mais cela ne dura pas long-tems. *Henri* commença par faire revenir les Evêques excommuniés ; ensuite il se plaignit hautement du Pape, & donna des marques d'une haine irréconciliable.

Ces démarches lui rendirent les cœurs de tous les Lombards, qui s'attachèrent à lui fortement, & qui lui promirent une inviolable fidélité. Ainsi *Henri* se vit bien-tôt à la tête d'une puissante Armée.

An. de  
N. S.  
1077.

p. 251.  
*Paul*  
*Bern-  
ried in  
vita  
Greg.*  
VII. c. 9.  
Henri  
deman-  
de au  
Pape  
d'être  
couron-  
né.  
Cela lui  
est re-  
fusé.

Ce-

An. de  
N. S.  
1077.

*Domni-  
co in  
Mashil-  
de  
Maimb.  
Mathil-  
de fait  
une do-  
nation  
de ses  
Etats à  
l'Eglise  
Romaine.  
Chron.  
Cassin.  
l. III.  
c. 49.  
Pau  
Bernard.  
in vita  
Greg. VII.*

Cependant *Masbilde*, qui craignoit que l'Empereur irrité contre elle ne se jettât sur ses Etats, & qui d'un autre côté étoit toute à *Gregoire*, fit en sa personne à l'Eglise Romaine une donation de tous ses biens, au préjudice d'*Henri* qui étoit son plus proche héritier, & qui prétendoit, comme Empereur, que tous ses Etats étant Fiefs de l'Empire, lui devoient retourner en cas qu'elle n'eût pas d'enfans. Cela n'irrita pas peu *Henri*; mais il le fut bien davantage par ce que firent les Conféderez d'Allemagne.

Le terme étoit passé que le Roi avoit marqué avec les Princes de l'Empire, pour se trouver à *Augsbourg*, où le Pape avoit promis de se trouver; & où il seroit venu, si *Henri* ne l'étoit allé trouver à *Cannosse*. C'étoit à *Augsbourg* que l'Empereur devoit se justifier des crimes qu'on lui imputoit, & être ensuite rétabli s'il étoit trouvé innocent. Mais il ne voulut pas s'y rencontrer. Les Princes voyant que ce terme étoit passé, résolurent dans une

Assemblée à  
Ulme.

Une au-  
tre As-  
semblée  
à For-  
cheim.  
*Lamb.  
p. 252.*

Assemblée qu'ils tinrent à *Ulme* dans la Souabe, de pourvoir désormais à leur sûreté, en se choisissant un Prince légitime; & indiquèrent une Assemblée à *Forcheim* en Franconie, pour le commencement du mois de Mars; & y inviterent le Pape. *Gregoire* envoya ses Légats à cette Assemblée, pour prier les Princes de différer jusqu'à son arrivée, à disposer de l'Empire, si cela se pouvoit faire sans péril. Il ne voulut pas leur prescrire absolument de ne rien faire, de peur que s'il arrivoit quelque mal par le retard, on ne le lui imputât. Le jour après le renvoi des Légats, le Comte *Menegold* étant venu, & ayant assuré le Pape qu'on étoit dans la pensée de choisir un nouveau Roi, il résolut d'envoyer *Gregoire* Diacre de l'Eglise

Romaine, aux Princes de l'Empire, pour les exhorter à attendre sa venue, en cas qu'il eût des assurances qu'*Henri*, qui étoit en Lombardie, lui donneroit un libre passage; mais que si *Henri* ne vouloit pas l'accorder, son Légat revint incessamment, & que les Princes pourvussent en son absence aux nécessitez de l'Eglise & de l'Etat, & fissent ce qu'ils jugeroient à propos. Le Pape dit à ce Légat, que si *Henri* lui accordoit les sûretés qu'il demandoit, il tiroit de là un augure que le Roi seroit rétabli; mais que s'il le refusoit, il jugeroit aussi par-là que Dieu ne vouloit plus qu'il régnât.

L'Auteur de la Vie de *Gregoire* rapporte, qu'alors le Pape remarqua que les trois doigts de sa main droite parurent rouges comme du sang; qu'il crut d'abord, qu'ils avoient été salis par le sang qui lui étoit coulé du nez, & qu'il voulut les essuyer; mais que n'ayant pu effacer ces taches de sang, on jugea que c'étoit un prodige qui présageoit quelque chose de grand. Je laisse à tout le monde à faire tel jugement de ce fait qu'il lui plaira.

L'Assemblée se tint au lieu & au tems marqué. Les Légats du Pape s'y trouverent. *Bernard* Cardinal-Diacre de la Sainte Eglise Romaine, & un autre *Bernard* Abbé Religieux de S. Victor de Marseille, pere de plus de 600 Moines, qui avoit amené avec lui un Docteur nommé *Guitmond*, dont nous parlerons dans la suite; les Archevêques, les Evêques, les Ducs, les Marquis & les Comtes représentèrent les griefs qu'ils avoient contre *Henri*.

La premiere Séance se passa à ouïr ces plaintes. Le lendemain ils allerent trouver les Légats dans leur logis, pour leur représenter la nécessité qu'il y avoit de proceder à l'é-

An. de  
N. S.  
1077.

Assemblée à  
For-  
cheim.

An. de  
N. S.  
1077.

Henri  
est dé-  
posé.  
Rodol-  
phe Duc  
de Soua-  
be élu.  
Paul.  
Bern-  
ried. in  
vita Gre-  
gorii VII.  
c. X.  
Maimb.  
p. 269.  
Décad.  
de l'Emp.  
Bruno de  
bell.  
Saxon.  
L'Em-  
pire  
d'Alle-  
magne  
devient  
écclési.

lection d'un nouveau Roi. Les Lé-  
gats répondirent, qu'ils croyoient  
qu'il valoit mieux différer cette élec-  
tion jusqu'à l'arrivée du Pape; mais  
qu'ils avoient l'autorité en main, &  
qu'ils connoissoient mieux qu'eux  
l'intérêt de l'État. Ainsi les Sei-  
gneurs, incertains de l'arrivée du  
Pape, assemblés chez l'Archevêque  
de Mayence, déclarèrent *Henri* dé-  
chu de la Couronne, & élurent *Rodolphe*  
Duc de Souabe, qui ne vou-  
loit pas accepter l'Empire; & qui  
demandoit du-moins, qu'on lui don-  
nât une heure de tems pour penser  
à ce qu'il devoit faire. Il fut sacré  
à Mayence par *Sigefroy* Archevêque,  
après qu'on lui eut fait jurer qu'il  
renonçoit aux Investitures, & qu'il  
ne feroit point élire, à l'exemple de  
ses prédécesseurs, aucun de ses en-  
fans pour lui succéder. De sorte  
qu'il arriva alors, que l'on résolut  
que désormais l'Empire d'Allemagne  
ne seroit pas héréditaire, mais élec-  
tif: ce qui fut bien-tôt changé. Ap-  
rès que *Conrad* fils d'*Henri IV.* fut  
fait Roi, l'an 1093. *Henri* un autre  
fils, l'an 1075. & lui étant mort  
sans enfans, *Conrad* fils de sa sœur  
*Agnès* succéda l'an 1138; & la mê-  
me chose arriva dans la suite.

On dit que le jour du Sacre, le  
nouveau Roi refusa d'entendre un  
Soudiacre qu'il savoit être Simonia-  
que; ce qui rendit *Rodolphe* si odieux  
aux autres Clercs, que dès le jour  
même, le Clergé de Mayence ex-  
cita une sédition contre l'Archevê-  
que, le Roi & les Seigneurs; en  
sorte que le peuple en furie  
voulut se saisir de l'Église, & du  
Palais. Dans ce tumulte il y eut plu-  
sieurs personnes tuées, blessées, &  
noyées; & les Légats imposèrent  
pour pénitence à ceux qui les avoient  
tuez, de jeûner 40 jours, ou de  
nourrir 40 pauvres.

*Rodolphe* députa aussi-tôt une per-

sonne vers le Pape, pour lui faire  
part de son élection, & l'assurer de  
son obéissance. *Henri* pria aussi le  
Pape de le secourir contre *Rodolphe*;  
de déclarer l'élection qu'on avoit  
faite de *Rodolphe*, nulle; & de l'ex-  
communier.

Quelques Auteurs disent que *Gre-  
goire* approuva l'élection de *Rodol-  
phe*: mais il le nie formellement  
dans ses Lettres; & il paroît mê-  
me, qu'il prit la résolution d'aller  
en Allemagne pour juger le diffé-  
rend d'*Henri* & de *Rodolphe*, pour-  
vu que les deux Partis lui donnas-  
sent des sûretés suffisantes pour al-  
ler & venir librement.

On dit même, que les Allemans  
du Parti de *Rodolphe*, ayant su ce  
qu'avoit écrit *Gregoire*, & ayant  
perdu l'espérance qu'ils avoient dans  
la fermeté du Pape, lui écrivirent  
sur ce sujet assez vivement. Ils se  
plaignirent de ce que les Confidens  
du Roi *Henri*, bien qu'excommu-  
niés avec lui, étoient reçus favora-  
blement quand ils alloient à Rome;  
& qu'eux passaient pour ridicules,  
quand ils vouloient éviter ceux avec  
qui ils communiquoient. Ils lui di-  
rent, qu'ils croyoient que son in-  
tention étoit bonne, & qu'il agis-  
soit par des vues subtiles; mais qu'ils  
étoient trop grossiers pour les pé-  
netrer: qu'ils se contentoient de lui  
exposer les effets sensibles qui arri-  
veroient du ménagement des deux  
Partis, savoir, les guerres civiles,  
les homicides innombrables, les  
pillages, les incendies, la dissipa-  
tion des biens Ecclésiastiques & du  
domaine des Rois, l'abolition des  
Loix divines & humaines. Ils finis-  
soient en disant, que c'étoit l'excès  
de leur douleur qui les faisoit parler  
ainsi, parce que s'étant trouvez ex-  
posés à la gueule des loups, pour  
avoir obéi au Pasteur, ils seroient  
les plus malheureux de tous les hom-  
mes,

An. de  
N. S.  
1077.

Greg. I. IV.  
Ep. 23.  
24. l. IX.  
ep. 28.  
Baron.

Saxon.  
bell. hist.  
p. 140.

Rodol-  
phe dé-  
pute au  
Pape.

An. de N. S. 1077. mes, s'il faloit se prendre garde du Pasteur même.

*Henri*, qui comprenoit que si le Pape alloit en Allemagne, il lui seroit contraire, prit la résolution d'empêcher son passage, & de faire la guerre à *Rodolphe*; & le Pape ayant fait arrêter quelques Evêques de *Henri*, ce Prince fit arrêter *Geraud* Cardinal Evêque d'Ostie, qui étoit Légat en Lombardie, & *Bernard* Abbé de Marseille, un des Légats du Pape en Allemagne.

Concile de Langres. Baron. Concil. T. X. p. 359.

*Baronius* met ici un Concile de *Langres*, tenu par l'ordre de *Gregoire*, contre les Investitures des Laïques. Nous parlerons de ce Concile dans l'année 1080. où d'autres croyent qu'on peut le placer. Mais il s'en tint plusieurs autres, que *Hugues* Evêque de Die, Légat du Pape, fit tenir en France, outre celui qui se tint à *Anse*.

Concile de Clermont, de Dijon, d'Autun. Plusieurs Archevêques condamnés.

1. A *Clermont*, dans lequel il déposâ l'Evêque de cette Ville, & celui du *Puy* en Vellai.
2. A *Dijon*, contre les Simoniaques.
3. A *Autun*, auquel il cita la plupart des Archevêques de France, & condamna tous ceux qui ne voudrent pas comparoitre; savoir, *Manasse* Archevêque de *Rheims*, accusé de Simonie par ses Clercs, qui avoit brisé les maisons, pillé les biens, vendu les Prébendes de ceux qui l'avoient accusé; celui de *Sens*, parce qu'il n'avoit pas voulu reconnoitre le Légat; celui de *Bourdeaux*, parce qu'il n'avoit pas voulu se trouver à ce Concile de *Clermont*, & qu'y ayant été interdit, il n'avoit pas laissé de faire les fonctions; celui de *Bourges*, pour avoir quitté son Eglise; celui de *Tours*, accusé de vexations & de Simonie; celui de *Lyon*, convaincu de Simonie, qui ayant été chassé de son Eglise, s'é-

toit fait Moine à *S. Claude* dans le Mont-Jura, & en sa place, *Gibuin* Archidiacre de Langres fut élu & ordonné; les Evêques de *Senlis*, de *Chartres*, pour avoir reçu l'Investiture du Roi; celui de *Noyon*, qui confessa qu'il étoit Simoniaque; & celui d'*Autun*, pour n'avoir pas été au Concile. Ces Prélats furent obligés d'aller à Rome pour se faire relever de cette condamnation. Nous parlerons dans les autres années, de ce qui arriva à quelques-uns d'entre eux.

An. de N. S. 1077.

On parle aussi d'un Concile tenu à *Besalis* ou *Besalu* en Catalogne, contre les Simoniaques, quoiqu'il n'en soit point fait mention dans la Collection des Conciles. *Guifred* Archevêque de *Valence* fut encore excommunié, & plusieurs autres Abbez.

Concile de Besalu. Diazius l. 2. Barcinon. c. 71.

On parle encore d'un Concile de *Westminster*.

Concil. T. X. p. 404. Concile à Westminster. Rainier Evêque d'Orleans déposé. Dupin.

*Rainier* Evêque d'*Orleans* fut déposé par le Pape. En voici le sujet.

Il y avoit, depuis quelques années, une contestation dans l'Eglise d'*Orleans*, touchant un Doyenné, entre l'Evêque & les Chanoines. La Cause fut portée au Pape *Alexandre*, qui jugea en faveur de *Joscelin* que les Chanoines soutenoient, & qui excommunia *Evrard* que l'Evêque favorisoit. Malgré ce jugement, l'Evêque d'*Orleans* avoit toujours maintenu *Evrard*, & étoit encore accusé d'avoir reçu de l'argent pour la collation d'une Prébende, dont le revenu étoit affecté à la nourriture des pauvres. *Gregoire VII.* en fut averti, & cita *Evrard* à Rome par une Lettre du 1. Mars 1075.; & ensuite, ayant confirmé le jugement rendu par *Alexandre*, il écrivit à l'Evêque d'*Orleans*, de chasser *Evrard*, de mettre *Joscelin* en possession.

Greg. VII. Ep. l. 2. p. 52.

An. de  
N. S.  
1077.

tion de la Prébende en question, & de laisser aux pauvres le revenu de celle qui leur étoit destinée: sinon, il menaça de l'excommunier; & il manda en même tems à *Richer* Archevêque de Sens, de le faire, s'il n'obeissoit. Cela arriva au mois d'Avril de l'an 1076. L'Evêque d'Orleans n'ayant fait aucune réponse au Pape, *Gregoire* écrivit à l'Archevêque de Sens, de fulminer l'Excommunication contre cet Evêque; à moins qu'il n'assurât avec serment, qu'il n'avoit eu aucune connoissance de la Lettre du Pape; & il lui ordonna de venir à Rome.

l. 3. ep.  
16. 17.

L'Evêque d'Orleans se mit fort peu en peine des menaces du Pape, & fit même arrêter ceux qui portoient ses Lettres. *Gregoire*, irrité de ce procédé, écrivit aux Archevêques de Sens & de Bourges, de le citer devant eux à un lieu qu'ils lui marqueroient; & s'il continuoit à être refractaire, de le déposer, & de mettre *Samson* à sa place; ce qui fut fait.

Robert  
Evêque  
de Char-  
tres ex-  
honoré  
par Gre-  
goire  
de quit-  
ter son  
Evêché,  
ne veut  
pas o-  
beir.

Ordre  
de l'ex-  
commu-  
nier.  
*Greg. VII.*  
l. 4. ep.  
14. 15.  
l. 5. ep.  
11.

Etienne  
Evêque  
du Puy  
excommu-  
nié.

*Robert* Abbé de Ste. *Euphemie* en Calabre, ayant été nommé par le Roi de France à l'Evêché de Chartres; *Gregoire*, qui n'approuvoit point ces nominations, & qui les croyoit Simoniaques, lui fit dire par son Légat de quitter son Evêché: & celui-ci n'ayant pas voulu obeir, il l'en déclara déchu; il ordonna au Peuple de Chartres d'élire un autre Evêque; & il manda à *Richer* Archevêque de Sens, & à ses Suffragans, de faire exécuter cette Ordonnance. Il y a pourtant une Lettre, par laquelle il ordonna à *Hugues* de Die d'examiner cette affaire.

*Etienne* Evêque du Puy fut aussi excommunié par *Hugues* de Die, & le Pape confirma son jugement. *Gregoire*, dans cette année, ne fit pas seulement sentir son autorité à

*Henri*, & à tant d'Evêques; mais encore il renouvela les prétentions du S. Siege sur l'Espagne, & il exhorta les Rois & les Princes Espagnols, de lui payer le tribut qu'il prétendoit qu'ils devoient. Il forma même des prétentions sur l'Ile de Corse: une partie de cette Ile ayant été prise par les Chrétiens sur les Sarrasins, il y envoya aussi-tôt un Légat pour y gouverner absolument, & leur promit du secours pour conquérir le reste, à condition que cette Ile dépendroit du S. Siege.

On met dans cette année la mort de *Suenon*, à qui son fils *Harald* succéda. Mais on prétend que *Baronius* se trompe, de croire que *Suenon* mourut cette année; & que *Pontanus* s'est aussi trompé, en disant qu'il mourut l'an 1074. puis qu'il est mort l'an 1076, comme le remarque un Historien fidele.

Mais cette année fut fatale à *Geisa* Roi de Hongrie, à qui succéda *Ladislas* son frere. Les Ecrivains de Hongrie disent que la *Dalmatie* & la *Croacie* fut aussi soumise à *Ladislas*, *Zuonimir* étant mort sans enfans: mais d'autres Historiens assurent que *Ladislas* occupa seulement la Croacie, & que les *Venitiens*, par leurs victoires, s'emparerent de la Dalmatie. *Du Cange* remarque, après quelques Auteurs, que *Vital Fabier* fut le premier Duc de Venise qui s'appella Duc de Dalmatie.

L'Imperatrice *Agnès*, mere du Roi *Henri*, mourut aussi cette année le 14. de Décembre: c'est ce qui paroît par son Epitaphe, rapportée par *Baronius*. Elle avoit demeuré toujours veuve, depuis la mort de *Henri III.*; & elle avoit pris le voile. Elle parcourut toute l'Italie, visitant dévotement toutes les Reliques des Saints, & leur offrant de précieux dons, faisant des aumônes par-tout. C'est ce qu'on recueille d'un

An. de  
N. S.  
1077.

*Greg. VII.*  
l. 4. ep.  
18. 19.  
*Baron.*  
*Greg. I.*  
IV. ep. 28.  
*Gregoire*  
veut  
étendre  
son Em-  
pire en  
Espagne  
& dans  
l'Ile de  
Corse.  
*HARALD*  
succéda  
à *Sue-  
non.*  
*PONTAN.*  
l. 5.  
*Hist. Rer.*  
*Danic.*  
*Simon!*  
*D. melm.*

*Geisa*  
Roi de  
Hongrie  
meurt,  
& *LA-  
DISLAS*  
lui suc-  
céda.

*THWOROC-  
ZIMS* in  
*Chron.*  
*Hung. c.*  
57. *Job.*  
*Lucius*  
in *hisp.*  
de Regno

*Dalmat.*  
& *Croac.*  
l. 3. c. 1.  
*Ducang.*  
in *Fam.*  
*Dalm.*  
*Sclavon.*  
c. 5. ex  
*Andrea*  
*Dandul.*  
in *Chron.*  
ad a.

1084.  
*Agnès*  
*Impera-*

An. de N. S. 1077.

trice meurt. *Joh. Abbas in Prefat. ad libellum de scriptur. & verbis Patrum. Mabill. T. 1. Analect. in Bibl. Sobusiana Cent. II, c. 77.*

Xiphilin Patriar- che meurt. *Cosmas lui suc- cede. Ann. Com. l. III. p. 75. Glycas. P. 4. Ann. André Schor. Proh. in Pbot. Bibl. Vossius de hist. Gracis l. 2. Zonar. l. XVIII. c. 18. Dupin. BB. P. P. T. XVIII. p. 572. JusGrac. Rom. p. 211.*

d'un petit Livre de *Jean l'Abbé*, que le P. *Mabillon* a publié en partie. On trouve encore une Lettre qu'elle écrivit à un Abbé, dans laquelle elle dit qu'elle espere que si *Gregoire le Grand* a pu tirer des Enfers l'Empereur *Trajan*, il sera plus facile de sauver une Chretienne. Cette fable de *Trajan*, tiré des Enfers par les prieres de S. *Gregoire*, étoit publiée dès longtems.

*Xiphilin* Patriar- che de Constanti- nople, qui avoit gouverné cette Eglise près de 12 ans, mourut cette année, selon le sentiment de quelques Historiens; & *Cosmas* Moine lui succeda. Quelques-uns croyent qu'il ne mourut que l'an 1078; d'autres, l'an 1080; mais d'autres estiment, avec plus de raison, que ce fut l'an 1075.

On dispute, si c'est lui, ou son neveu, qui a fait l'Abregé de *Dion Cassius*; mais l'Auteur de cet Abregé nous assure lui-même, qu'il étoit son neveu, & qu'il a composé cet Abregé sous l'Empire de *Michel Ducas*. Il y a de ce *Xiphilin*, une Homélie sur la Croix, ou sur la 3. semaine de Carême, rapportée par *Gretzer*; il y implore le secours de la Croix. On a aussi quelques Décrets sur le Mariage, inferez dans le *Droit Grec-Romain*.

La 1. de ces Constitutions est du 26. d'Avril de l'an 1066. Il la fit dans un Concile où assisterent 28 tant Métropolitains qu'Archevêques; & elle contient un Règlement sur les Fiançailles; savoir, qu'encore que le Mariage ne s'en soit pas en- suivi, les Fiançailles légitimement contractées ont le même effet que le Mariage, pour produire une affinité qui empêche de contracter mariage avec les parens de l'autre partie, ou pour rendre un Clerc bigame, & par conséquent irrégulier. Cette Constitution Synodale fut confirmée

l'an 1080. par une Bulle d'or de l'Empereur *Nicephore Botoniate*. La 2. confirme la premiere, & est de l'an 1067. dans un Concile. La 3. est du Patriar- che seul, de l'an 1070. contre les Moines qui plaidoient pour les autres.

On dit qu'il y a dans quelques Bibliothèques, des Homélies de cet Auteur, sur tous les Dimanches de l'année.

Ce *Xiphilin* ne pouvoit souffrir qu'on fit aucune violence pour la Religion. Expliquant ces paroles de J. Christ: *Si quelqu'un veut venir après moi*, &c. il dit: „ Voyez, comme „ il ne contraint personne; car il „ ne dit pas: *Soit que vous vouliez*, „ ou que vous ne vouliez pas, il faut „ que vous souffriez; mais, *Si quel- „ qu'un veut*, &c. comme s'il di- „ soit: *Je ne vous fais aucune vio- „ lence, je ne vous contrains pas; mais „ je laisse à chacun sa liberté*, &c. Celui qui contraint, détourne „ souvent ceux qu'il contraint; „ mais celui qui laisse ses Auditeurs „ en leur liberté, les attire davan- „ tage.

*Gregoire VII.* avoit excommunié, l'an 1075. le Duc *Robert*, parce qu'il avoit assiégré Benevent: mais lui ayant accordé l'absolution cette année, comme il appréhenda qu'il ne se joignît avec *Henri*, & qu'il ne lui causât de grandes affaires, il tâcha de se l'acquérir pour ami; & ayant su que *Robert* étoit à Salerne, il partit de Rome; & étant allé à Benevent, il lui envoya ses Légats pour avoir une Conference avec lui. Pour cet effet, le Pape partit avec ses propres troupes, & le Duc s'avança de Salerne avec les siennes. S'étant rencontrés, ils firent un Traité avec serment, par lequel le Pape ayant donné le nom & la dignité de Roi au Duc, promit de lui donner du secours lors qu'il en auroit besoin;

An. de N. S. 1077.

BB. PP. T. XVIII. p. 572.

Xiphilin ne peut souffrir qu'on fasse aucune violence pour la Religion.

Confé- rence entre Gregoi- re VII. & le Duc Ro- bert. Ann. Com. l. 1. p. 32. Galiel. Apul. l. IV. p. 34. etc. Accord entre eux. Il joint le titre de Roi à Robert.

An. de  
N. S.  
1077.

*Ptolom.  
Lucens.  
in Chron.  
ad a.  
1074.  
Larrey  
hist.  
d' Angl.  
p. 216.*

Guillaume le Conquérant a la douleur de voir son fils Robert au nombre de ses ennemis.

Il le pour-  
suit.  
*Hist. de  
Norm. de  
Du Mou-  
lin à l'an  
1079.  
l. VII.  
p. 224.  
Il est  
blessé  
par son  
fils.  
Sicov.  
Mezerai.  
Brompton.*

& le Duc s'engagea aussi de secourir le Pape, quand & où il voudroit.

Quelques-uns ont cru que la pensée de *Gregoire* étoit de le faire Empereur, ou son fils *Boamond*.

*Guillaume le Conquérant*, qui dans les années précédentes avoit eu la douleur de voir un de ses sujets, nommé *Héverard*, lui tenir tête, se saisir de *Peterborough* malgré lui, & qui avoit été contraint de lever le siege de *Dol* en Bretagne, où il étoit allé poursuivre le Comte de *Raoul* qui s'y étoit réfugié, & qui étoit l'un de ses Vassaux; eut le chagrin mortel, dans cette année, de voir son fils *Robert* au nombre de ses ennemis. Ce fils se laissoit de n'être point maître de la Normandie, que son pere lui avoit donnée, & le sollicitoit de l'en mettre en possession; & desespérant de l'y obliger par ses soumissions, il entreprit de l'y réduire par la force. Le Roi de France lui fournit des troupes. *Guillaume* ayant appris ce soulèvement, passa en Normandie. *Robert* n'osa l'y attendre; & s'approchant de Paris, il marcha dans le Vexin François; & passa dans le Beauvaisis. *Guillaume* le poursuivit; & l'assiégea dans la Ville de *Gerberoy* près de Beauvais. Le Prince assiégé fit une vigoureuse sortie, à la tête d'un Escadron, qui mena battant tout ce qui se présenta devant lui. *Guillaume*, à la tête d'un autre, soutint les fuyards, & poussa son cheval vers le Commandant de la petite troupe. *Robert* ne reconnut point son pere; & leurs casques cachant leurs visages, ils ne songerent qu'à vaincre. La lance du fils desarçonna le pere, & le blessa. Il fit un cri en tombant, qui le fit reconnoître; & *Robert* le reconnoissant, courut à lui & le releva, en pleurant. Un Historien dit, qu'alors *Guillaume* maudit son fils; mais d'autres assu-

rent que le pere pardonna à son fils, & se reconcilia avec lui. Il y en a même qui disent qu'il lui ceda alors le Duché.

La cherté des vivres fut si grande en Orient, que le Peuple voyant qu'on négligeoit absolument de pourvoir à ses besoins, & que l'Empereur ne s'amusoit qu'à apprendre à faire des vers, pensa à s'élire un autre Empereur: c'est ce qui arriva l'année suivante. Mais dans celle-ci, *Nicephore Botomiate*, qui commandoit les Armées d'Orient sous l'autorité de l'Empereur, ayant appris que l'Occident étoit plein de troubles, & que *Nicephore Bryenne* en avoit réduit plusieurs Villes sous sa puissance, entreprit d'usurper aussi la Souveraine Autorité. *Michel* l'Empereur implora contre lui le secours de *Solyman*: mais *Botomiate* évita la rencontre des Turcs; & étant entré dans *Nicée*, il y fut reçu avec de grandes acclamations, ayant même été proclamé Empereur avant que d'y entrer.

Dans cette année, le Duc de Pologne s'appella *Roi*, & se mit un Diadème, & fut consacré Roi par 15 Evêques, si nous croyons *Lambert* dans sa Chronique. *Cromer* remarque sur ce sujet, qu'il n'y a jamais eu 15 Evêques en Pologne, & qu'il y a une erreur dans le nombre; il écrit encore, qu'il y avoit plus de 70 ans que la Pologne avoit eu un Roi, par la concession d'*Orbon III*. Quoi qu'il en soit, ce Duc de Pologne, qui prit le nom de Roi, s'appelloit *Bolestas II*.

On met dans cette année, la fondation du Royaume de Maroc, quoique *Marmol*, dans l'Histoire de *Mabomet*, la mette à l'an 1086.

*Lambert de Schafnaburg*, qui avoit pris l'an 1058. l'habit de Religieux, a poussé son Histoire jusqu'à cette année.

An. de  
N. S.  
1077.

Cherté de vivres en Orient.  
*Nicephore Botomiate* se veut faire Empereur.  
*Nicephore de Bryenne*.  
*Michel Ducas*  
c. 15.

Le Duc de Pologne s'appelle Roi.  
*Bertold*.  
*in Chron.*  
*Lamb.*  
*in Chron.*

*Pagi*  
p. 267.  
Le Royaume de Maroc fondé.  
*Lambert de Schafnaburg*.

L'an

An. de  
N. S.  
1078.

An. de  
N. S.  
1078.

L'an 1078. de N. S. Le 1. de Nicephore Botoniate. Le 23. de Henri. Le 19. de Philippe. Le 6. de Gregoire VII. Indiction 1.

Baron.  
p. 511.  
Dupin.  
Concil.  
R. XIV.  
Concil.  
T. X.  
p. 369.  
Concil.  
IV. sub  
Greg.  
VII. Paul.  
Bern. in  
vita  
Greg.  
VII.  
c. XL  
Concil  
de Ro-  
me.  
Gregoi-  
re re-  
nouvel-  
le ses  
anathè-  
mes  
contre  
plusieurs  
Prélats.

AU commencement de l'année, le Pape cita *Hubert* Archevêque de Ravenne, ses Suffragans, avec les Evêques & les Abbez de la Marche de Fermo & de Camerin, de la Pentapole, de l'Emilie, & de la Lombardie, au Concile qu'il devoit tenir à Rome suivant la coutume, la premiere semaine de Carême. Il les assura par sa Lettre, qui est la treizieme du cinquieme Livre, en date du 28. de Janvier, qu'il ne leur seroit fait aucun mal; & qu'il en useroit envers eux avec toute l'indulgence que son devoir lui permettroit. Ces Prélats ne jugerent pas à propos de se trouver à ce Synode, qui fut de près de cent Evêques. Le Pape y renouvela l'Anathème qu'il avoit déjà prononcé contre *Tbedalde* Archevêque de Milan, & contre *Hubert* Archevêque de Ravenne, & les suspendit de toute fonction Episcopale & Sacerdotale. Il y déposa, sans esperance de rétablissement, *Arnoul* Evêque de Cremonne, qui étoit présent, & qui avoit avoué qu'il étoit Simoniaque, & le sépara de la Communion, jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence. Il y déposa aussi *Roland* Evêque de Treviſi, pour avoir acquis son Evêché en se chargeant de la Députation de l'Assemblée de *Wormes*, qui avoit été cause du Schisme entre le Royaume & le Sacerdoce, & l'excommunia à perpétuité, s'il ne faisoit pénitence. Il y traita de la même manière, *Hugues* Cardinal de S. Clement, comme condamné trois fois par le S. Siege. Premièrement, pour avoir favorisé & soutenu le Schisme

Tom. I.

de *Cadalous*. Secondement, pour s'être joint, étant Légat, aux Hérétiques & aux Simoniaques condamnez par le S. Siege; & pour avoir excité des Schismes & des divisions dans l'Eglise. Il y renouvela l'Excommunication portée par ses Prédécesseurs, contre l'Archevêque de *Narbonne*; & après avoir ainsi jugé ce qui regardoit les Evêques, il ordonna à l'égard de l'affaire d'Allemagne, qu'il envoyeroit deux Légats en ce pais-là, pour y tenir une Assemblée des Prélats & des Seigneurs du Royaume, dans laquelle ils tâcheroient de faire un accommodement, ou de juger en faveur de celui qui auroit le meilleur droit; & afin que personne ne troublât l'exécution de ce dessein, il excommunia toute personne qui s'y opposeroit; & qui empêcheroit ses Légats de passer en Allemagne. Nous le lions, dit-il, par l'Autorité Apostolique; non seulement quant à l'esprit, mais quant au corps; & nous lui ôtons toute la prospérité de cette vie, & la victoire à ses armes. Il y excommunia aussi les *Normans* de la Pouille, & interdit tous les Evêques qui n'étoient pas venus à son Synode. Enfin il fit défenses, sous peine d'Excommunication, de retenir ceux qui avoient fait naufrage, ni de s'emparer de leurs effets. Il y déclara nulles les Ordinations faites par les Excommuniés; & dispensa du serment de fidélité tous ceux qui se trouvoient l'avoir prêté à des Excommuniés, & leur défendit de les reconnoître. Mais afin que le grand nombre d'Excommunications ne fût

M m m

pas

An. de  
N. S.  
1078

pas cause de la damnation de ceux qui, par ignorance, par simplicité, par crainte, ou par nécessité, étoient obligez de communiquer avec des Excommuniés, il exempta de l'Excommunication, les femmes, les enfans, les serviteurs, & les autres sujets, qui n'entrent point en connoissance des crimes que les autres commettent, & généralement tous ceux qui communiquent avec des Excommuniés, sans le sçavoir. Il donna aussi permission aux Voyageurs qui sont dans un pais d'Excommuniés, d'acheter ce qu'ils ont besoin; & même il n'empêcha pas qu'on n'assistât les Excommuniés, & qu'on ne leur fit quelque charité. Ces Ordonnances sont du 3. de Mars, de l'an 1078.

Le Pape donne avis aux Princes & aux Seigneurs Allemands du Concile.

Le Concile étant fini, le Pape donna avis aux Princes & aux autres Seigneurs Allemands, de ce qui avoit été fait touchant les affaires d'Allemagne; & après avoir excommunié tous ceux qui en empêcheroient l'exécution, il leur manda, que le Porteur de sa Lettre conviendroit avec *Udon* Archevêque de Treves, qui étoit du parti d'*Henri*, qui mourut cette année, & qui eut pour successeur *Egilbert*, & quelque autre Evêque du parti de *Rodolphe*; afin que les Légats pussent s'y rendre sûrement. Il écrivit aussi en particulier à cet Archevêque, pour lui recommander de travailler à la paix, & à l'exécution de ce qui avoit été ordonné dans le Concile de Rome; & afin de prendre des mesures plus justes, il lui manda de le venir trouver avec celui qui seroit choisi Médiateur de l'autre Parti.

Greg.  
VII. l. V.  
ep. 15. 16.

Calvis.  
ex Schaf.  
p. 736.  
737.

Les deux Partis s'étant déiez du jugement du Pape, il en fut si irrité, qu'il écrivit aux Allemands de ne communiquer pas avec les ennemis de la paix, & de ne les secourir point. Cependant *Henri* faisoit son chemin; & il s'avança avec une puis-

sante Armée pour combattre *Rodolphe*, qui étoit sorti de Forcheim; & *Godefroy* de Bouillon lui vint au secours. *Rodolphe*, effrayé, se retira en Saxe. *Henri*, voyant fuir son ennemi, s'empara de toute la haute Allemagne, & donna la Souabe au Prince *Frideric*, qu'il choisit pour son gendre. *Rodolphe* vint enfin avec une Armée en Franconie, & assiegea *Wirtzbourg*. *Henri* courut au secours de cette Ville. Quelques-uns disent qu'*Henri* fut trahi alors, & battu, & que la Ville fut pillée; mais qu'ensuite, ayant réparé son Armée, il reprit la Ville: mais d'autres disent qu'*Henri* défit *Rodolphe*, le 1. de Juillet; & que le Duc & son Armée prirent la fuite. Dans cette fuite furent faits prisonniers, *Bernard* Archidiacre de l'Eglise Romaine, *Sigefrid* Archevêque de Mayence, & *Adelbert* Evêque de Wormes.

Il y eut un second Combat près de *Mellerstad* dans la Franconie, le 7. d'Août. Quelques-uns disent que la perte fut presque égale; mais que du parti de *Rodolphe* il y eut plusieurs Généraux qui furent tuez; le Duc de Saxe, l'Evêque de *Magdebourg*; & que du côté de l'Empereur, il y eut aussi un Comte de *Henneberg*, nommé *Poppo*, qui fut tué: & que cependant la fermeté des troupes de *Henri* fit plier à la fin celles de *Rodolphe*, & que *Rodolphe* fut encore contraint de se sauver une seconde fois. Mais il y en a d'autres qui soutiennent que dans le second Combat, ceux qui étoient du parti d'*Henri* avoient été battus & mis en fuite.

L'Empire d'Orient n'étoit pas moins agité que l'Empire d'Occident. *Michel Ducas*, dont la négligence & la lâcheté avoit été la cause pour laquelle une partie de l'Empire étoit tombé entre les mains des

An. de  
N. S.  
1078.

Bataille entre *Henri* & *Rodolphe*.

Chronog.  
Magd. à  
Meibomio editus.

Calvis.  
p. 737.

Chronog.  
Magd. à  
Meibomio editus.

Michel Ducas est déposé.  
Zon. l. 18. n. 19.  
p. 291.

An. de  
N. S.  
1078.

292.  
Calois.  
Curopal.  
p. 845.  
Conse-  
tantin.  
Maimb.  
Sch. des  
Grecs.  
p. 498.  
500.  
Curopal.  
p. 862.  
NICE-  
PHORE  
BOTO-  
NIATE  
COURON-  
né.

des Turcs, fut déposé, & enfermé dans un Monastere, avec sa femme, après avoir regné 6 ans, le même jour que les Fideles célébroient le miracle de *Lazare*, si l'on en croit *Curopalate*, savoir le sabat de la Passion, le 31. de Mars. *Nicephore Botoniate*, qui s'étoit déjà emparé de l'Empire dès l'an 1077, fut proclamé Empereur le 25. de Mars, & il reçut le Diadème dans l'Eglise de Sainte *Sophie*, par le Patriarche *Cosmas*, ou *Cosme*, le 3. d'Avril.

*Nicephore Bryenne*, dans l'Histoire de *Michel Ducas*, raconte la chose un peu differemment. Il dit que l'Empereur *Michel* ayant su qu'on avoit proclamé *Nicephore Botoniate* Empereur à Nicée, & que les principaux de Constantinople le favorisoient, qu'ils s'étoient même assembles dans l'Eglise de Ste. *Sophie*; envoya querir *Alexis*, & lui demanda ce qu'il falloit faire; & qu'*Alexis* lui ayant répondu qu'il falloit envoyer des gens de guerre, sous la conduite d'un Commandant expérimenté, pour dissiper cette multitude de personnes incapables de porter les armes; l'Empereur rejetta cet avis, & lui dit: „ Il y a déjà „ longtems que j'avois envie de me „ démettre de l'Autorité souveraine; „ mais puis que la Providence or- „ donné sans moi, ce que j'aurois „ fait de moi-même, je me soumetts „ très volontiers à ses ordres. Met- „ tez *Constantin* mon frere en ma „ place “. Il ajoute, qu'*Alexis*, ayant porté cet ordre à *Constantin*, ce jeune Prince refusa l'Empire; & que *Constantin* & *Alexis* étant allez trouver *Nicephore Botoniate* pour le reconnoitre Empereur, *Nicephore* étoit venu à Constantinople, où il avoit été reçu aux acclamations du peuple; & que *Michel* s'étant fait

couper les cheveux, avoit pris l'habit de Moine.

Ce *Nicephore* avoit résolu d'épouser *Eudoxie*, mere de *Michel Ducas*: mais il fut détourné de ce dessein; & ayant foulé aux pieds toutes les loix de l'Eglise, il prit pour son Epouse, *Marie* femme de l'Empereur *Michel*, quoiqu'il l'eût déjà fait enfermer dans un Monastere, avec son Epoux & son fils *Constantin*. *Anne Comnene* dit que cette *Marie*, qui étoit fille d'un Roi d'*Iberie*, étoit d'une beauté achevée, & qu'on n'en avoit jamais vu de semblable. *Theophylacte* Evêque de Bulgarie, dans son *Institut Royal*, p. 2. c. 3. &c. décrit les belles qualitez de l'ame de cette Princesse, & sa piété.

*Helene*, fille de *Robert Duc de Calabre*, avoit été amenée à Constantinople pour épouser *Constantin*, fils de l'Empereur *Michel Ducas*; mais *Nicephore* rompit tout, & la renvoya à son pere. *Malaterra* & *Orderic* disent qu'elle fut recluse à Constantinople, & gardée avec soin. Mais si cela est, il y a apparenc qu'après avoir été ainsi renfermée, elle fut renvoyée à son pere.

Pendant que *Nicephore Botoniate* s'emparoit de l'Empire d'Orient, *Nicephore de Bryenne Duc de Durazzo* s'étoit aussi fait appeller Empereur. *Nicephore Botoniate* lui fit promettre, par ses Ambassadeurs, de le confirmer dans sa Dignité, pourvu qu'il s'abstint d'exercer la tyrannie en Occident. Mais voyant qu'il ne vouloit pas écouter les propositions qu'il lui faisoit, il lui fit la guerre; & l'ayant pris, il lui fit crever les yeux. Il traita de la même maniere le fils de ce *Nicephore de Bryenne*.

Un Historien du nom de *Nicephore Bryenne*, dans la Vie qu'il a faite de *Nicephore Botoniate*, rapporte

An. de  
N. S.  
1078.

Nicephore épouse la femme de l'Empereur Michel.  
Ann. Comnen. l. 3. p. 73.

Zonar. Malat. l. III. c. 13. Orderic. l. 7.

Nicephore de Bryenne s'étant fait appeller Empereur, est battu & aveuglé.  
Ann. Comn. l. X. p. 274. Nicephore Bryenne. c. 1.

Dans la vie de Niceph. Botoniate.

An. de  
N. S.  
1078.

cap. 2.

diverses circonstances que les autres Historiens omettent. Il dit que les Ambassadeurs du nouvel Empereur proposèrent à *Nicephore Bryenne*, qu'il auroit la Dignité de *César* qui étoit la seconde de l'Empire; & après la mort de l'Empereur, la Couronne. Que les Ambassadeurs furent fort bien reçus; que *Nicephore Bryenne* accepta les conditions, pourvu que les Officiers & les Soldats qui auroient tenu son parti, obtinssent une Amnistie générale: mais qu'il ne voulut pas venir à Constantinople. Que l'Empereur ayant oui ses Ambassadeurs, & désespérant de faire la Paix, il avoit commandé à *Alexis* de partir pour faire la guerre. Qu'*Alexis* étoit parti incessamment avec la *Légion immortelle*: (L'Empereur *Michel* avoit établi cette Légion, & elle étoit composée de soldats bien dressés;) & qu'après un rude combat, où tantôt la victoire se déclaroit pour un Parti, tantôt pour un autre, *Alexis* fut enfin vainqueur, *Bryenne* fut blessé, & étant pris, il fut amené à *Alexis*.

cap. 3.  
Eloge  
de Nice-  
phore  
Bryen-  
ne.

*Nicephore Bryenne* l'Historien fait l'éloge de celui portoit son nom, & avoue qu'on ne peut assez louer ses qualitez éminentes, & ses vertus héroïques. Il dit qu'il étoit propre à trouver sur le champ, des expédiens dans les conjonctures les plus imprévues; que la grandeur de son ame, & la gloire de ses exploits étoit au-dessus de toutes les louanges. Toutes ces grandes qualitez n'empêcherent point qu'il n'eût un fort triste, que j'ai déjà marqué. L'Empereur l'ayant envoyé querir, lui témoigna de la compassion de sa disgrâce, lui rendit son bien, & lui fit des présens.

Quelques Historiens disent que *Michel Ducas* résolut de passer en

secret dans l'Italie, chercher quelque remède à ses maux. On dit même, qu'il toucha de compassion *Gregoire VII.* qui ayant fait convoquer un second Concile dans cette année à Rome, y excommunia *Nicephore*. Nous verrons ailleurs, si c'étoit *Michel Ducas*. Les Envoyez de *Henri* & de *Rodolphe* jurèrent dans ce Concile, au nom de leurs Maîtres, qu'ils n'empêcheroient point les Légats du S. Siege de tenir une Assemblée en Allemagne, pour régler leurs differends. Le Pape fit dans ce Concile XII. Canons, touchant les Bénéfices & les Biens Ecclésiastiques.

Dans le I. il excommunia tous les Laïques qui possédoient des Biens Ecclésiastiques; & en particulier ceux qui s'étoient emparez des Biens du Monastere du Mont-Cassin. Ce Règlement fut fait à l'occasion de ce que *Fourdain* Duc de Capoue avoit enlevé de ce Monastere une somme d'argent, qui y avoit été déposée par l'Evêque de *Roscelle*.

Le II. porte, qu'ayant appris que des Laïques donnoient en plusieurs endroits les Investitures des Eglises, contre les Constitutions des Saints Peres, & que cela caufoit de grands troubles; il ordonnoit qu'aucun Ecclésiastique ne recevroit l'Investiture d'un Evêché, d'une Abbaye, ni d'une Eglise, de la main d'un Empereur, ou d'un Roi, ou de quelque autre personne Laïque que ce soit; & déclaroit que si quelqu'un la recevoit, son Investiture seroit nulle, & qu'il étoit excommunié jusqu'à ce qu'il eût fait satisfaction.

Le III. que si quelqu'un venoit des Prébendes, des Archidiaconats, des Prévôtés, ou d'autres Bénéfices Ecclésiastiques, ou s'il en dispoit autrement qu'il n'étoit por-

An. de  
N. S.  
1078.

Act.  
Concil.  
T. X.  
p. 371.  
Concile  
à Rome.

P. Bern-  
ried. in  
Gregor.  
VII. vita  
Bartbold.  
in Chro-  
nico.

Canons  
de ce  
Concile.  
Chr.  
Cass. III.  
c. 46.  
Greg. I.  
VI. 37.

An. de  
N. S.  
1078.

porté dans les saints Canons, il seroit suspendu de ses fonctions; parce qu'il falloit que celui qui avoit reçu la Dignité Episcopale gratuitement, distribuât aussi gratuitement les choses qui en dépendoient.

Le IV. déclara nulles les Ordinations qui se faisoient pour de l'argent, ou à la priere de quelqu'un, ou en consideration de quelque service rendu dans cette intention; & celles qui ne sont pas faites du commun consentement du Clergé & du Peuple, ou qui ne sont pas approuvées par ceux à qui la consécration des personnes élues appartient.

Le V. porte, que les Pénitences qui ne sont pas proportionnées à la qualité des crimes, sont fausses; & que l'on doit obliger ceux qui ne peuvent ou porter les armes, ou exercer un métier, sans tomber dans quelque crime, de quitter leur profession ou leur métier; & ceux qui ont des inimitiez, ou du bien d'autrui, de se reconcilier, & de restituer, avant que de les recevoir à la Communion. *Gregoire VII.* exigeoit trois conditions pour la vraie Pénitence. La 1. Que l'on quitte le desir de pécher. La 2. Qu'on s'éloigne des occasions prochaines de pécher. La 3. Que l'on restitue le bien d'autrui, lorsqu'on le peut.

Le VI. défend aux Laiques de posséder des Dimes, à quelque titre qu'ils puissent les avoir.

Le VII. ordonne l'abstinence de viande, tous les Samedis, s'il ne s'y rencontre quelque Fête solennelle.

Le VIII. qu'aucun Abbé ne possède des Dimes, ou d'autres Biens Ecclésiastiques, qui doivent appartenir à l'Evêque, si ce n'est par autorité du Pape, ou du consentement de l'Evêque du Lieu.

Le IX. que les Evêques n'impo-

seront aucune charge nouvelle aux Abbez, ou aux Clercs.

Le X. que tous ceux qui possèdent des Biens appartenans au S. Siege, ou qui savent ceux qui en possèdent, seront tenus de le déclarer, à peine de payer le quadruple.

Le XI. que les Evêques qui souffriront que des Prêtres, des Diacres, ou des Soufdiacres de leur Diocèse ne gardent pas le Célibat, seront suspendus de leurs fonctions.

Le XII. que tous les Chrétiens tâcheront de porter quelque offrande à la Messe.

On excommunia dans ce Concile, non-seulement l'Empereur de C. P., mais encore plusieurs autres. *Hubert* Archevêque de Ravenne y fut déposé, accusé d'avoir pillé, comme un Tyran, cette Eglise, & de l'avoir scandalisée par son mauvais exemple.

Ce Concile se tint au mois de Décembre.

*Bertold* parlant de ce Concile, dit que *Berenger* Chanoine d'Angers fut entendu, & qu'on lui donna terme jusques au Synode prochain, qui se tint l'année suivante. Le P. *Pagi* remarque que *Berenger*, qui avoit fait la premiere Profession de Foi l'an 1059. devant le Pape *Nicolas*, fit dans ce Synode une seconde Profession, que le P. *Mabillon*, dans le 2. T. des *Analectes*, a donnée au public. La voici.

„ Je déclare, que le pain de l'Autel, après la consécration, est le vrai Corps de Christ, qui est né de la Vierge, qui a souffert sur la Croix, qui est assis à la droite du Pere; & que le vin de l'Autel, après qu'il a été consacré, est le vrai Sang qui a coulé du côté de Christ. Et comme je le déclare de bouche, aussi je

M m m 3

„ con-

An. de  
N. S.  
1078.

*Hug.  
Flav. in  
Chron.*

*Greg.  
l. VI.  
ep. 10.*

*Berenger se présente à ce Concile. Seconde Profession de Foi de Berenger.*

An. de  
N. S.  
1078.

*Dupin.*  
Concile  
à Poi-  
tiers.  
*Concil.*  
*T. X.*  
p. 366.  
Le Roi  
de Fran-  
ce avoit  
défendu  
qu'on le  
tint.

„ confirme que je l'ai dans le cœur. „ Ainsi Dieu m'aide!  
Il se tint aussi un Concile, dès le commencement de l'année, à Poitiers. *Hugues de Die* le tint, malgré les défenses du Roi de France; qui, voyant qu'on maltraitoit ainsi les Evêques, avoit écrit au Comte de Poitiers & aux Evêques du Royaume, de ne pas souffrir que Légat du Pape tint ces Conciles, qu'il appelloit des Conventicules. L'Archevêque de *Tours*, & l'Evêque de *Rennes* vinrent dans celui-ci: mais pour le troubler. Le Légat les interdit l'un & l'autre. Ils ne laisserent pas de continuer à parler fortement dans le Concile, contre les entreprises du Légat, & usèrent même de violence contre lui. Ensuite ils se retirèrent avec les Evêques Suffragans de l'Archevêché de *Tours*, & le laisserent avec un fort petit nombre de Prélats. Le lendemain, il tint l'Assemblée dans l'Eglise de *S. Hilaire*. L'Archevêque de *Tours* continua de parler avec vigueur au Légat, qui l'interdit. Il en appella au S. Siege. Le Légat le renvoya au Pape. Ensuite il déposa l'Abbé de *Bergues*, comme Simoniaque. L'Archevêque de *Besançon* fut interdit, pour n'avoir pas comparu au Synode de *Autun* & de *Poitiers*. Le Jugement des Evêques de *Beauvais* & de *Noyon*, accusés de Simonie, fut renvoyé au Pape. Celui qui s'étoit emparé de l'Eglise d'*Amiens* fut renvoyé à Rome, avec les Evêques de *Laon*, de *Senlis*, & de *Soissons*, qui l'avoient ordonné. L'on y renvoya encore l'absolution du Comte d'*Angers*. *Hugues de Die* y jugea l'affaire des Evêques de *Terouenne* & de *Poitiers*; & après avoir terminé les Causes personnelles, il fit dix Canons sur la Discipline de l'Eglise.

Dans le I. il est défendu aux Ecclésiastiques de recevoir l'Investiture

des Bénéfices, de la main du Roi, ou d'autre Seigneur Laïque. Les Laïques qui retiennent des Eglises, y sont excommuniés, & ces Eglises interdites.

Dans le II. il est défendu d'avoir deux Bénéfices dans deux différentes Eglises.

Le III. porte, que personne ne prétendra avoir des Bénéfices Ecclésiastiques, comme par droit de succession.

Le IV. que les Evêques ne prendront rien pour les Ordinations, ni pour les Bénédictions des Eglises.

Le V. que les Abbez ni les Moines n'administreront point de Sacrement de Pénitence, sans en avoir reçu la commission de l'Evêque.

Le VI. que les Abbez, les Moines, & les Chanoines n'achèteront point les Eglises, ni ne se les approprieront point par d'autres voyes, si ce n'est du consentement de l'Evêque dans le Diocèse duquel elles sont: qu'ils retiendront néanmoins les Bénéfices dont ils sont en paisible possession; mais que le Prêtre qui les dessert, répondra de la charge des âmes, & de son Ministère, à l'Evêque.

Le VII. que les Abbez, les Doyens, & les Archiprêtres, qui ne sont pas Prêtres, recevront l'Ordre de Prêtrise, ou perdront leurs Bénéfices; & que les Archidiaques seront Diaques, sous la même peine.

Le VIII. que les enfans des Prêtres, & les Bâtards, ne pourront être élevez aux Ordres sacrez, s'ils ne sont Moines, ou s'il ne viennent dans une Congrégation régulière; mais qu'ils n'auront point de Dignitez Ecclésiastiques. Que les Ecclésiastiques ne pourront non plus entrer dans les Ordres, si leurs Maîtres ne leur donnent la liberté.

Le IX. que les Sousdiaques, les Diaques & les Prêtres n'auront point de

An. de  
N. S.  
1078.

An. de N. S. 1078. de Concubines, ni d'autres femmes suspectes avec eux; & que tous ceux qui entendront la Messe d'un Prêtre Concubinaire ou Simoniaque, le sachant, seront excommuniés.

Le X. que les Cleres qui portent les armes, ou qui sont Usuriers, seront déposés.

La plupart des Prélats condamnés par Hugues de Die eurent recours au Pape, qui les releva de leur condamnation, à condition qu'ils se justifieroient par-devant son Légat. On peut voir les Lettres de Hugues de Die à Gregoire VII; celles de Manassés au même; & la Lettre de ce Pape, par laquelle il les rétablit, qui est la dix-septième du cinquième Livre, en date du 9. Mars 1078.

On parle d'un Concile de Londres, c'est le II. sous Lanfranc, où l'on transporta quelques Sieges Episcopaux des Bourgs, dans des Villes; & où Wulstan fut taxé d'ignorance par Lanfranc: mais sur-tout on travailla à corriger les mœurs des Prêtres qui étoient extrêmement dissolus.

Quelques-uns mettent dans cette année, la mort de Michel Psellus; d'autres la renvoient à l'année suivante. Il étoit né environ l'an 1020., ce qu'on recueille de ce qu'il dit, que l'an 1034. il n'avoit pas encore seize ans. Il étoit issu d'une famille illustre de Constantinople, & il fit de si grands progrès dans les Etudes auxquelles il s'appliqua, qu'il devint un des plus sçavans hommes de son siècle, & qu'on l'a regardé comme celui qui a rétabli les Belles-Lettres en Orient. Il eut la qualité de Sénateur, & fut en grande considération auprès des Empereurs. Il fut un de ceux que Michel surnommé le Sixatiatique députa à Isaac Comnene, pour traiter avec lui: & ce dernier se servit de lui contre Michel Cerularius. Ensuite il fut choisi pour Gouverneur de Michel Ducas, qui fut élevé par ses

soins à l'Empire, l'an 1071. Il suivit la fortune de cet Empereur; & fut obligé quand il perdit l'Empire l'an 1078, de se retirer dans un Monastere, où il mourut peu de tems après. Les Auteurs Grecs qui ont vécu depuis lui, ont fait plusieurs éloges de son érudition dans toute sorte de Sciences.

Allatius en fait un cas tout particulier; & dit que pas un Auteur Grec de ce Siècle, ni du suivant, n'a inventé plus heureusement, n'a gardé un plus bel ordre, n'a écrit avec tant d'éloquence, & n'a traité les matières si à fond; qu'il n'y a point eu de Science sur laquelle il n'ait fait des Commentaires, des Abregez, ou des Traitez. Ses Oeuvres imprimées sont une Paraphrase en vers sur le Cantique des Cantiques, adressée à Nicephore Botoniate, donnée en Grec par Meursius, & imprimée à Leyde en 1617. & en Latin à Venise en 1373. Un Commentaire sur le même Livre, tiré de S. Gregoire de Nisse, de S. Nil, & de S. Maxime, qui se trouve parmi les Oeuvres de Theodoret. Quelques Questions sur la Trinité & sur la Personne de Jesus-Christ, imprimées à Augsbourg en 1608. Des Vers Iambes sur les Vices & les Vertus. Des Moralitez sur Tantale & Circé; & une Allégorie du Sphynx, imprimée à Bâle, en 1545. Un Dialogue sur l'operation des Démons, imprimé à Paris en 1615. avec des Notes de Mr. Haulmin. Une Exposition, ou des Scholies sur les Oracles Chaldaïques, imprimées à Venise en 1593. & à Paris en 1599. Un Traité des Facultez de l'Ame, imprimé à Paris en 1624. avec la Philocalie d'Origene. Des Notes sur quelques endroits de S. Gregoire de Nazianze, données par Billius. On lui a attribué aussi le Panegyrique & l'Office de Siméon Métaphraste, donné par Allatius. Baronius, en l'année 859.

An. de N. S. 1078.

Bib. des Per. T. XVIII. p. 579.

Concile de Londres. Polyd. Virg. hist. l. IX. p. 158. Bra. Monach. in vit. S. Wulstani apud Surium. Jan. 19. n. V. VI. Cave p. 213. Mort de Michel Psellus. Dupin. Pagi ad a. 1071.

Ann. Com. l. 5. Mar. quard. Freber. in Chronol. Juri Graco. Lat. prefixa. Possivim. in Apparatus.

An. de N. S. 1078. n. 53. croit que *Pfellus* le Panégyriste de *Siméon le Métaphrasse* a été le Maître de *Leon* le Philosophe; & veut conjecturer de là en quel tems *Métaphrasse* a vécu. Mais on est aujourd'hui persuadé que ce n'est pas *Michel Pfellus* le Jeune, qui a fait le Panégyrique de *Siméon Métaphrasse*; & par conséquent, que ce dernier a vécu au X. Siècle. On lui donne un Traité des sept Conciles œcuméniques, publié avec quelques Poésies par Monsieur *Bosquet*, imprimé à Paris en l'an 1632.; sans parler de quantité de Livres de Philosophie, de Commentaires sur *Aristote* qui portent le nom de cet Auteur, imprimez en differens endroits. *Allatius* fait aussi le Catalogue de plusieurs autres Traitez de *Pfellus*, qui ne sont que Manuscrits; entre autres, d'un Traité contre *Eunomius*; d'un Abregé des Livres de *Moïse*; de Questions Théologiques; de quelques Opuscules sur les Mysteres de Notre Seigneur; de plusieurs Homélies, & de quelques Lettres. Quelque estime que fasse *Allatius* de cet Auteur; ses Ouvrages ne

nous paroissent ni fort savans dans ce qui regarde les matieres Ecclésiastiques, ni fort éloquens. Quoiqu'il n'ait pas été ami de *Michel Cerularius*, il a défendu le sentiment des Grecs touchant la Procession du S. Esprit.

Vers la fin de cette année, *Hugues* Duc de Bourgogne, & de la Maison de France, se rendit Moine à Clugny, excité par l'exemple de *Simon* Comte de Crespi en Valois, un des plus puissans Seigneurs de France, qui deux ans auparavant persuada à son Epouse, la nuit de ses noces, de se consacrer à Dieu, & s'alla rendre Moine à S. *Claude* en Bourgogne, & y mourut l'an 1082. Le Pape n'approuva pas cette retraite d'*Hugues*, & en écrivit à l'Abbé de Clugny, disant, qu'on trouvoit assez de Moines; mais qu'à peine on trouvoit un bon Prince.

Quelques-uns mettent dans cette année, l'établissement des Chanoines Réguliers de S. *Quentin* de *Beauvais*, dont nous avons parlé à l'année 1039.

An. de N. S. 1078.

Hugues Duc de Bourgogne se rend Moine à Clugny. Simon Comte de Crespi en Valois en fait autant. *Greg. VII. l. VII. ep. 17. Mabill. sec. 6. part. 2. p. 373.*

L'an 1079. de N. S. Le 2. de *Nicephore Botoniate..* Le 24. de *Henri.* Le 20. de *Philippe I.* Le 7. de *Gregoire VII. Indiff. II.*

Concile VI. sous Gregoire VII. *Mabill. pref. 2. sec. Bened. n. 218. 29. Anonym. T. IX. Concil. p. 1051.* *Gregoire VII.* voyant que le sentiment de *Berenger* avoit toujours des défenseurs, & que *Berenger* n'avoit pas changé de pensée, le fit citer pour un nouveau Concile qui se tint au mois de Février. Dans le Concile précédent, il lui avoit donné du tems pour penser à ce qu'il avoit à faire. Il voulut dans celui-ci, savoir sa dernière résolution. Le Cardinal *Benno* & l'Abbé d'*Ursperg* écrivent, que *Gregoire VII.* chancelant dans la Foi, fit cé-

lebrer un Jeûne à ses Cardinaux, afin que Dieu fit connoître, qui, de l'Église Romaine, ou de *Berenger*, étoit dans de meilleurs sentimens touchant le Corps de Notre Seigneur.

L'ouverture du Concile s'étant faite, on y remarqua deux Partis, dont les uns attaquoient la Présence réelle, & les autres la défendoient. La dispute dura trois jours. *Brunon*, que *Gregoire* fit depuis Evêque de Signi, & l'Abbé *Volpheme*, dont le

*Berenger. In vita Hildeb. ad a. 1080.* Il fait célébrer un jeûne pour savoir quel sentiment étoit le meilleur.

An. de  
N. S.  
1079.

Deux  
partis  
dans ce  
Concile.

Hug.  
Flav. in  
Chron.

Yard. p.  
214.

T. X.  
Concil.  
p. 378.

Lanfranc  
c. 2. p.  
233.

Barthol.  
in Chron.

Ano-  
nym.  
Chiflet.

Profes-  
sion de  
Bereng-  
er.

Hug.  
Flavin.

T. II. Spic.  
p. 508.

T. X.  
Concil.  
p. 410.

Moine *Conrad* a fait la Vie qu'on trouve dans *Surius* au 22. d'Avril, & dans *Bollandus* au même jour, soutenoient la *Transsubstantiation*. Enfin le plus grand nombre l'emporta, & *Berenger* fut obligé de signer une nouvelle Abjuration.

Moi *Berenger*, je croi de cœur, & confesse de bouche, que le pain & le vin qui sont sur l'Autel, sont changez substantiellement, par le mystere de la priere & par les paroles de Notre Sauveur, en la vraye, propre, & vivifiante chair, & au sang de Notre Sauveur *Jesus-Christ*; & qu'après la consécration, c'est son véritable Corps, qui est né de la Vierge, qui a été offert sur la Croix pour le salut du monde, & qui est assis à la droite du Pere; & le vrai Sang de *Jesus-Christ* qui est sorti de son côté: & non pas seulement en signe, & en vertu de Sacrement; mais en propriété de nature, & vérité de substance, comme il est porté dans cet Ecrit que j'ai lu, & que vous avez entendu. Je le croi ainsi, & je n'enseignerai plus rien contre cette Foi. Ainsi Dieu me soit en aide, & ces saints Evangelistes!

Après cela, le Pape enjoignit à *Berenger*, de l'autorité de Dieu tout-puissant, & des saints Apôtres *Pierre & Paul*, de ne plus dogmatifer avec personne, touchant le Corps & le Sang de *Jesus-Christ*, si ce n'étoit pour détromper ceux qu'il avoit abusés.

Ensuite de cette déclaration, il donna à *Berenger* des Lettres de recommandation, rapportées par *Daccheri*. Dans l'une, qui étoit adressée à l'Archevêque de *Tours* & à l'Evêque d'*Angers*, il leur déclaroit qu'il avoit mis *Berenger* sous sa protection; & qu'il leur enjoignoit de le défendre

Tom. I.

contre le Comte d'*Angers*, nommé *Foulques le Richin*, qui lui vouloit du mal, & contre tous ses ennemis. L'autre est conçue en ces termes. „ *Gregoire*, serviteur des „ serviteurs de Dieu, à tous ceux „ qui sont fideles aux bienheureux „ *Pierre & Paul*, salut & bénédic- „ tion Apostolique. Nous vous „ faisons savoir à tous, que nous „ anathématisons, (de l'autorité de „ Dieu tout-puissant, Pere, Fils, „ & S. Esprit, & des bien-heu- „ reux Apôtres *Pierre & Paul*,) „ tous ceux qui feront quelque in- „ jure à *Berenger*, fils de l'Eglise „ Romaine; soit dans sa person- „ ne, soit dans ses biens, ou qui „ l'appelleront *Hérétique*. Après „ l'avoir retenu quelque tems, nous „ le renvoyons dans sa maison; & „ avec lui, notre fidele *Foulques*.

On ne sauroit s'empêcher de faire ici quelques réflexions.

La 1. Que *Gregoire* n'étoit pas fort persuadé de la *Transsubstantiation*; avant ce dernier Concile; car s'il l'avoit été, auroit-il fait célébrer un Jeûne pour savoir si la *Transsubstantiation* étoit une vérité, ou une erreur? Aussi, non seulement le Cardinal *Bennon*, qu'on pourroit regarder comme suspect, mais l'Abbé d'*Ursberg* dit, comme nous l'avons déjà remarqué, que *Gregoire VII.* chanceloit dans la Foi. On produit, à la vérité, une Lettre à la Comtesse *Mathilde*, dès la premiere année de son Pontificat, dans laquelle il l'exhorte de prendre le Corps de *Jésus-Christ*; mais ce n'est pas là une preuve convaincante qu'il fût persuadé que le pain fût changé au Corps de N. S. D'ailleurs, il est fort possible qu'ayant vu tant de gens combattre la Présence réelle, il chancelât un peu.

Le P. *Mabillon*, dans la Préface des Actes des *Ss. Bénéd.* T. II. dit que si *Gregoire VII.* ordonna un

N n n

Jeûne

An. de  
N. S.  
1079.

Réflexions  
sur ce  
Concile.

An. de  
N. S.  
1079.

Jeune & des Prieres, ce ne fut pas pour découvrir la verité; mais afin que Dieu la fit connoître à *Berenger*. Et parce qu'on dit que *Gregoire VII.* ordonna que *Berenger* se justifieroit par l'Épreuve du feu; le P. *Mabil- lon* ajoute, que c'étoit pour savoir si la Profession de Foi de *Berenger* étoit sincere; & non si sa doctrine étoit vraie ou fausse. Mais c'est la pensée du P. *Mabil- lon*; & il est permis de douter s'il a bien rencontré dans sa conjecture.

Hist. l.  
III. c. 37.

2. Il paroît que ce que *Guillaume de Malmesburi* avoit dit, (que *Berenger*, après avoir deshonoré le premier feu de sa jeunesse par la défense de quelques Hérésies, se repentit dans un âge plus vieux,) n'est pas vrai; car il avoit dans ce dernier Concile 74 ans.

3. Quand on voit tant de gens soutenir, même dans un Concile, le sentiment de *Berenger*; on ne peut pas s'empêcher de conclure, qu'il faisoit que le Dogme de la Transubstantiation ne fut pas encore trop bien éclairci dans l'XI. Siècle, & qu'il étoit encore nouveau: ce que les *Protestans* soutiennent.

4. On a sujet d'être surpris, que dans 8 Conciles assemblez sur une même matiere dans l'espace de 30 ans, on s'attachoit uniquement à *Berenger*, sans prononcer aucune sentence de déposition contre ceux qui le suivoient en Italie, en Allemagne, & en France, & contre ceux qui le défendoient dans ce dernier Concile. On n'a jamais déposé, ni *Brunon* Evêque d'Angers, ni *Berenger* lui-même, qui eut pour son Panegyriste, *Hildebert* Evêque de Mans.

Spanh.  
hist. Eccl.  
sec. XI.  
p. 1541.

M. *Spanheim* soutient que *Berenger* ne fit tout ce qu'il fit, que par la crainte de la mort; & il le prouve,

1. Par l'aveu du P. *Mabil- lon*,

Anal. T. II. p. 489.

2. Par ce que *Berenger* dit dans ses Lettres & dans ses Ecrits. Le P. *Mabil- lon* dit qu'il a vu un Manuscrit où *Berenger* dit formellement qu'il n'a signé la Profession de Foi qu'on lui a prescrite, que par force.

3. Par le témoignage de *Bertold* Prêtre de Constance, à l'an 1086., qui dit que *Berenger* retourna à son vomissement, & qu'il n'a jamais quitté son opinion.

4. Par ce qui se passa sous *Henri I.* où l'on menaça de la mort *Berenger*, qui étoit absent, s'il ne suivoit les sentimens de la Foi Catholique, comme on le voit dans les Actes d'un Concile de Paris tenu l'an 1050. Et ce savant homme apporte des exemples de plusieurs qui en ont fait autant.

Mais revenons au Concile de Rome.

Dans ce Concile, les Envoyez de *Rodolphe* se plainquirent qu'*Henri* faisoit des violences extrêmes en Allemagne contre les Ecclésiastiques: que non-seulement les Prêtres, mais encore les Evêques étoient saisis, emprisonnez; & que quelques-uns étoient tuez.

Quelques Evêques du Concile étoient d'avis que le Pape lançât ses anathèmes contre *Henri*; mais *Gregoire* jugea plus à propos de differer, & se contenta de prendre le ferment des Envoyez d'*Henri*, qui jurèrent que leur Maître enverroit des personnes pour conduire en sûreté les Légats du Pape en Allemagne, & qu'il se soumettroit à leur jugement.

Ceux de *Rodolphe* firent aussi ferment que leur Maître viendroit, ou qu'il enverroit des Députez à l'Assemblée que le Pape ou ses Légats indiqueroient; & qu'il se soumettroit au jugement du S. Siege. L'Archevêque d'*Aquilée* promit aussi d'être fidele à l'avenir au Pape *Gregoire*

An. de  
N. S.  
1079.

Paul  
Bern. in  
vita.  
Greg.  
VIII. c. XI.  
Mab.  
pref. 2.  
sec. Be-  
ned. n.  
26. T. X.  
Concil.  
p. 379.  
Sig. p.  
226.

Ce que  
firent les  
Députez  
de Hen-  
ri & de  
Rodol-  
phe.

&

An. de  
N. S.  
1079.

Quelques  
Prélats  
excommu-  
niez.

Gregoi-  
re en-  
voye des  
Légats,  
qui voyant  
que la vic-  
toire  
panchoit  
du côté  
de Hen-  
ri, pa-  
rouillat  
le favo-  
rifer.

Ceux  
du parti  
de Ro-  
dolphe  
s'en plai-  
gnent au  
Pape,  
qui se  
justifie.

& à ses Successeurs; de n'attenter ni à leurs personnes, ni à leurs biens, & de leur être soumis en tout. On excommunia dans ce Synode, & on déposa sans esperance de rétablissement, *Thedalde* Archevêque de Milan, l'Archevêque de *Narbonne*, *Sigefroy* Evêque de *Bologne*, *Roland* Evêque de *Trevise*, & les Evêques de *Fermo* & de *Camerin*. Enfin, l'Evêque de *Reggio* promit sur les Sts. Evangiles, de quitter incessamment son Evêché, si le Pape ou son Légat le lui ordonnoit.

*Gregoire*, en conséquence du serment prêté par les Envoyez des deux Contendans, fit partir ses Légats, comme il le marque dans une Lettre écrite à la Comtesse *Matilde* le 3. de Mars de l'an 1079. Mais le Roi *Henri* se trouvant supérieur à son ennemi qu'il avoit défait dans une bataille près de *Fladesheim*, ne voulut pas souffrir qu'il se tint aucune Assemblée où son droit pût être mis en compromis; & les Légats du Pape, voyant le succès de ses armes, non seulement ne firent rien contre lui, mais même parurent lui être favorables.

Ceux du parti de *Rodolphe* en ayant porté leurs plaintes au Pape, & lui ayant marqué qu'on le soupçonnoit d'avoir changé de sentiment; il leur fit réponse, que quoique tous les Latins qui étoient du parti d'*Henri*, l'accusassent de trop de dureté envers ce Prince, il leur avoit toujours résisté, & déclaré qu'il ne prendroit point d'autre parti que celui de la justice. Que si ses Légats avoient fait quelque chose contre les ordres qu'il leur avoit donnez, il en étoit extrêmement fâché; & qu'il avoit appris qu'on les avoit engagez à le faire, ou par tromperie, ou par force. Qu'il leur avoit seulement donné ordre d'indiquer le Lieu &

le tems qu'il pourroit envoyer ses Légats pour juger cette grande affaire; de rétablir les Evêques, & de leur défendre de communiquer avec les Excommuniez. Cette Lettre est du 1. Octobre de l'année 1079. & la troisième du septième Livre.

*Gregoire VII.* pour affermir davantage son autorité, crut devoir choisir un Siege éclatant en France, auquel il conféra le Vicariat perpétuel du S. Siege, ou la Primatie. Voici ce qu'en dit le sçavant M. *Dupin*.

1. Il remarque, que le Vicariat des Papes dans les Gaules, en vertu duquel ceux à qui il étoit accordé prétendoient une Jurisdiction au-dessus des Métropolitains, & la qualité de Primats, avoit passé jusqu'alors d'Eglise en Eglise, suivant qu'elles avoient été plus ou moins favorisées par le S. Siege.

2. L'Eglise d'*Arles* est la première à qui ce droit fut déferé par le Pape *Zozime*, en consideration des mérites de *Patrocle* qui en étoit l'Archevêque.

3. Le Pape *Symmaque* confirma ce Privilege en faveur de *Césaire* Archevêque d'*Arles*, pour ce qui regardoit la partie des Gaules qui étoit alors sous la domination des Goths; mais en même tems il fit *S. Remy* Archevêque de *Reims*, son Vicaire dans le Royaume de *Clovis*. Cependant, le Vicariat de l'Archevêque d'*Arles* fut étendu, dans la suite, dans le Royaume de *Cbildebert*, & même dans toute la France, par les Papes *Vigile*, *Pelage I.* *Gregoire le Grand*, & *Jean VIII.*

4. Mais *Adrien I.* rendit cet honneur à l'Archevêque de *Rheims*, & les Papes *Benoit III.* & *Nicolas I.* le confirmèrent.

5. Les Evêques de France ne vou-

An. de  
N. S.  
1079.

Gregoi-  
re VII.  
choisit  
l'Eglise  
de Lyon,  
pour lui  
conférer  
le Vica-  
riat du  
S. Siege  
& la Pri-  
matic.  
*Dupin.*  
Du Vi-  
cariat  
du Pape  
dans les  
Gaules.

An. de  
N. S.  
1079.

lurent pas le reconnoître, & l'on ne voit pas que ses Successeurs l'ayent prétendu.

6. *Ansegise* Archevêque de Sens obtint ce même privilege de *Jean VIII.* & ses Successeurs en ont retenu la qualité de *Primats des Gaules & de Germanie*, quoique les Evêques de France ne l'ayent pas voulu reconnoître dans le Concile de *Pontyon*, & qu'elle leur ait depuis toujours été contestée.

7. Enfin, *Gregoire VII.* choisit l'Eglise de *Lyon*, comme la plus considerable, pour l'honorer de cette qualité, & lui accorda la Primatie sur les quatre Provinces de France; savoir, celles de *Lyon*, de *Rouen*, de *Tours*, & de *Sens*; ce qui paroît par la Lettre 34. du 6. Livre des Lettres de *Gregoire VII.* adressée à *Gebuïn* Archevêque de *Lyon*, à qui il avoit donné le *Palium*; & par la 35. adressée aux Archevêques de *Rouen*, de *Tours*, & de *Sens*, qui sont toutes deux datées du 20. Avril de l'an 1079. Et dans ces Lettres il suppose, que la distinction des *Dioceses*, des *Provinces*, des *Primaties*, & des *Métropoles*, a été faite par les Apôtres mêmes, ou par le S. Siege Apostolique; & que la Dignité Primatiale avoit été accordée par ses Prédecesseurs à l'Archevêque de *Lyon*. Cependant, ajoute *M. Dupin*, il seroit difficile de le justifier par aucun monument authentique. Mais le P. *Nicel Alexandre*, T. VI. H. Eccl. p. 547. rapporte un *Rescrit* de *Lothaire I.* où l'Eglise de *Lyon* est appelée la premiere des *Gaules*, l'an 854; un Décret du Concile de *Châlons*, de l'an 891. où l'Archevêque de *Lyon*, *Aurélien*, est appelé aussi le Primat des *Gaules*.

La plupart des choses que cite *Gregoire* dans ses Lettres, sont tirées

d'une fausse Décrétale attribuée à *Anaclet*.

*Rodolphe* Archevêque de *Tours* acquiesça d'abord à ce Décret de *Gregoire*: c'est ce qu'on peut recueillir par des Lettres de *Gebuïn* même. Mais *Richier* Archevêque de *Sens*, voulant soutenir les droits de son Eglise, s'opposa à cette nouvelle érection de Primatie; & l'Archevêque de *Rouen* ne s'y rendit pas non plus. Ainsi il falut qu'*Urbain II.* l'an 1095. dans le Concile de *Clermont*, confirmât ce Privilege à l'Eglise de *Lyon*; & il interdit l'usage du *Palium* à ces deux Archevêques, ordonnant à leurs Suffragans de ne leur plus obeir, s'ils ne reconnoissoient *Hugues*, qui avoit succédé à *Gebuïn*, comme leur Primat. L'un & l'autre étoit absent; mais leurs Suffragans se soumirent aux Mandats Apostoliques. *Richier* Archevêque de *Sens* s'opposa à ce jugement, quoiqu'*Yves* de *Chartres*, qui étoit Suffragant de l'Eglise de *Sens*, lui conseillât de se soumettre à la sentence du Pape & du Concile, jusques à ce que, par des documens authentiques, il pût maintenir la liberté de son Eglise. Cependant, rien ne put gagner *Richier*; & il paroît qu'il demeura dans son opinion jusques à l'an 1096. qu'il mourut, comme on le recueille d'une Lettre du Pape *Paschal* au Primat *Hugues*. Ce Prélat fit signifier à *Daimbert*, qui fut nommé pour succéder à *Richier*, qu'il eût à lui rendre obédience; & défendit aux Evêques de la Province de *Sens*, de le consacrer avant qu'il eût fait cet acte de soumission à l'Eglise de *Lyon*. *Yves* de *Chartres*, au nom de tous les Suffragans, répondit à ce Primat, qu'il demandoit une chose inouïe, & qui n'étoit fondée sur aucun droit, ni sur aucune coutume; & que cela ne lui étoit dû ni

An. de  
N. S.  
1079.

Oppositions à ce Décret du Pape. *Baluzius* in append. lib. de Primatu à Marca editi.

Toucan. Ep. 50.

Ep. 60.

com-

An. de  
N. S.  
1079.

comme *Primat*, ni comme *Légat Apostolique*; & il pria instamment *Hugues* de permettre qu'on sacrât *Daimbert*, promettant qu'il lui conseilleroit, après sa consécration, de reconnoître le *Primat* de l'Eglise de *Lyon*, & de rendre à l'Archevêque de cette Eglise le respect qui lui étoit dû. Il en écrivit même à *Urbain II.* Mais *Hugues* fut inexorable, & les Evêques de la Province ne voulurent rien entreprendre contre sa défense. *Daimbert* voyant cela, alla à Rome, & fut ordonné par le Pape, sans aucune condition. On peut voir sur ce sujet, *De Marca*, dans le Livre que j'ai cité, & les additions de Mr. *Baluze*; *Charles du Bois* dans l'Histoire de l'Eglise de Paris, l. XI. c. 5. & le P. *Noël Alexandre* sec. XI. & XII. part. 1. c. VII. a. 3. Nous parlerons de cela à l'an 1096. & 1099.

Ce Savant dit que la raison pour laquelle les Archevêques de Sens ne vouloient pas reconnoître la *Primatie* de l'Eglise de *Lyon*, étoit, 1. Parce que cette *Primatie* étoit de nouvelle institution. 2. Parce que les Archevêques de Sens soutenoient qu'ils avoient eu le droit de *Primatie*. 3. Parce que *Lyon* n'étoit pas soumise alors au Roi de France; d'où vient que *Philippe-Auguste* écrivant à *Innocent III.* disoit, que la seule Ville de *Bourges* avoit la *Primatie*. Mais sous *Philippe le Bel* la *Primatie* de l'Eglise de *Lyon* fut confirmée par l'autorité de ce Prince. Les Droits attachés aux *Primates* en France, & aux *Vicaires* des Papes, ont été plus ou moins étendus, suivant les différens tems.

Le Pape *Zozime* accorda trois choses à l'Archevêque d'Arles; savoir, 1. que tous les Evêques qui voudroient aller à Rome, seroient obligés de prendre des Lettres de l'Arche-

vêque d'Arles.

2. Que les Ordinations des Provinces de *Vienne* & de *Narbonne* lui appartiendroient.

3. Qu'il auroit la Jurisdiction sur les Eglises qu'il avoit eue depuis long-tems, quoiqu'elles fussent hors de son territoire.

De ces trois Droits, les deux derniers appartennoient à l'Archevêque d'Arles, en qualité de Métropolitain. Le premier lui étoit accordé comme Vicaire du Pape.

*Symmaque* lui donna, outre cela, le pouvoir de convoquer des Conciles d'Evêques de France & d'Espagne. *Vigile* ajouta l'honneur du *Pallium*; mais il voulut que s'il se rencontroit quelque affaire difficile, qui ne pût être terminée par les Conciles, il en fit son rapport au Saint Siege.

*Pelage* lui accorda en général, le pouvoir d'agir dans les Gaules, sur tout ce qui concerne le Gouvernement des affaires Ecclésiastiques.

Enfin, le Pape *Gregoire* marqua en particulier, en quoi consistoit ce pouvoir.

1. De faire observer par-tout les Canons, & de soutenir la Foi.
2. D'assembler un Synode, s'il étoit nécessaire.
3. De faire son rapport au S. Siege, des Controverses de Foi, & des Causes majeures, ou difficiles.

Le Droit accordé aux Archevêques de *Rheims* par les Papes consiste principalement à n'être soumis à personne qu'au Saint Siege immédiatement, & à avoir le droit d'ordination & d'inspection dans toute l'étendue de son Vicariat.

L'Evêque de *Mets* eut commission d'assembler des Synodes Généraux, de revoir des jugemens rendus dans les Synodes Provinciaux; d'entendre en première instance les

N n n 3

Cau-

An. de  
N. S.  
1079.

Droits  
attachez  
aux Vi-  
caires  
des Pa-  
pes.  
*Dupin.*  
l. 60.

An. de N. S. 1079. **Causés des Appellations au S. Siege; d'informer de la vie des Abbez & des Evêques.**

Les Droits accordez à l'Archevêque de *Sens* font, de convoquer des Conciles; d'examiner toutes les affaires Ecclésiastiques des Gaules & de Germanie; de recevoir & de publier les Décrets du S. Siege; & de lui faire son rapport des affaires de conséquence.

*Gregoire VII.* n'entra point dans le détail des Privileges de l'Archevêque de *Lyon*; mais il dit en général, que les affaires Ecclésiastiques de conséquence viendroient par-devant lui; & que c'étoit à lui de confirmer les Jugemens des Ordinaires, &c. de juger les Causés des Evêques & les affaires d'importance, fauf l'autorité du S. Siege Apostolique.

*Mozarai. p. 187.*

Au-reste, le P. Noël *Alexandre* Hist. Eccl. T. VI. p. 549. sec. XI. XII. c. VII. Art. III. remarque:

1. Que l'Archevêque de *Rouen* étoit immédiatement soumis au Pape; & qu'il ne l'a jamais été, ou que pour peu de tems, à l'Archevêque de *Lyon*: ce qu'il prouve par *Orderic Vital* l. XIII. Hist. Eccl. à l'année 1135; par un passage de *Matthieu Paris* à l'année 1226, corrigé par le P. *Louis Thomassin* Part. IV. Discipl. Eccl. l. 1. c. 10. n. 11; par une Lettre de *Gregoire IX.* à *Louis IX.* Roi de France; par un Décret de *Calliste III.* rapporté par *Odoric Raynald* à l'année 1458. n. 37.

2. Il ajoute, que *Calliste II.* donna l'an 1120. la Primatie à l'Eglise de *Vienne* sur 7 Provinces; & que ce fut l'an 1088. que *Urbain II.* donna le *Pallium* & la Primatie à l'Archevêque de *Toledo*, sur toute l'Espagne.

*Raymond Berenger*, premier Comte de *Barcelone* de ce nom, mort

*Gregoire VII.* tâche d'accorder les fils de *Raymond Beren-*

l'an 1076, après avoir vécu dans le Comté 42 ans, laissa deux fils, *Berenger* & *Raymond*. La division se mit entre ces deux freres, après la mort de leur pere. *Raymond* eut la Comté; & son pere lui avoit donné pour femme, la fille de *Guiscard* Duc de la Pouille & de Messine. Il eut un fils, qui s'appella *Raymond*. *Berenger* eut un si violent chagrin de ce que son pere lui avoit préféré son cadet, qu'il le haïssoit mortellement. *Gregoire VII.* fit ce qu'il put pour les accommoder, mais en-vain; car un jour, *Berenger* tua son frere.

Les soins de *Gregoire VII.* s'étendoient par-tout. Il donna un Roi à la *Dalmatie*; & un Seigneur du pais s'étant voulu soulever contre ce Roi, il lui enjoignit de le reconnoître, & de lui obeir, sous peine d'Excommunication. Cette Lettre est du 4. d'Octobre de l'an 1079.

Il avoit écrit aussi à *Olaüs* Roi de Norvege, pour l'exhorter de se faire instruire pleinement dans la Foi, & d'envoyer pour cet effet à Rome des gens de son pais, qu'il lui renvoyeroit tout instruits, pour lui porter en même tems les Ordres du S. Siege. Il lui défendit de prendre le parti d'aucun des deux freres qui prétendoient à la Couronne de *Danemarc*, & lui ordonna de procurer la paix entre eux. La Lettre est du 15. de Décembre 1079.

Il avoit envoyé l'an 1077. un Légat à l'Île de *Corse*, pour y gouverner absolument. Cette année, il donna cette Légation à *Landulphe* Evêque de *Pise*, & à ses Successeurs; & réservant la moitié des revenus de l'Île pour le Saint Siege, il donna à cet Evêque l'autre moitié des revenus.

Le Roi d'Angleterre n'ayant point laissé fortir les Evêques de son Royaume, pour aller à Rome; le Pape en

An. de N. S. 1079.

ger I. Comte de *Barcelone*. *Greg. VIII. VI. Ep. XVI. Baron.* *Berenger* tue son frere *Raymond*. *Ancl. Anonym. de Gest. Comis. Barcinon. in Marca Hist. a Balusio editus c. XV. Greg. VII. donne un Roi à la Dalmatie. l. VII. Ep. 4. Il écrit à Olaüs Roi de Norvege. l. VI. ep. 13. Greg. l. VI. ep. 12. du dernier Novemb. 1079. Il écrit contre le Roi d'Angleterre, de ce qu'il n'envoyoit pas ses Evêques à Rome;*

An. de  
N. S.  
1079.

La lettre  
est du 23.  
Sept.  
1079.  
Baron.

en fut fort irrité, & il s'en plaignit par sa premiere Lettre du VII. Livre, adressée à *Hubert* son Légat, envoyé en ce Royaume pour recevoir le *Denier de Saint Pierre*. Dans cette Lettre, il presse ce Légat de revenir au plutôt; & il lui mande d'avertir le Roi d'Angleterre de rendre, & de faire rendre au S. Siege, l'honneur qui lui est dû; le menaçant, s'il ne le fait, de son indignation. Il lui ordonne d'inviter les Prélats d'Angleterre & de Normandie, d'envoyer à Rome pour le prochain Synode, au moins 2 Evêques de chaque Archevêché; ou du moins, qu'ils viennent après Pâques. *Hubert* Légat du Pape ayant exhorté *Guillaume* Roi d'Angleterre de prêter le serment de fidélité, & de donner l'argent que ses Prédécesseurs avoient accoutumé d'envoyer à Rome; *Guillaume* lui répondit, qu'à l'égard du serment, il ne vouloit pas le prêter, parce qu'il ne lui étoit pas permis de le faire, & que ses Prédécesseurs ne l'avoient point prêté. A l'égard de l'argent, il dit que pendant les trois dernières années qu'il avoit passées en France, on l'avoit recueilli avec négligence; qu'il envoyoit ce qui avoit déjà été ramassé, & qu'il feroit tenir le surplus par les Députez de *Lanfranc*.

Il écrit  
à Canut  
IV. Roi  
de Dan-  
nemark.  
Greg.  
VII. l.  
VII. ep. 5.  
A Al-  
phonse  
Roi de  
Castille.  
Baron.  
Greg. l.  
VII. ep. 6.  
Il en-  
voye

*Harald*, Roi de Dannemarc & de Norvege, ayant regné deux ans & ayant eu pour son successeur *Canut IV*; *Gregoire VII*. lui écrit aussi. Il écrit encore à *Alphonse* Roi de Castille, ayant appris ses bonnes intentions pour le Siege; & il lui envoya une petite clé d'or, dans laquelle il y avoit de la limure des chaines de S. Pierre, par le Cardinal *Richard* son Légat. Il exhorta ce Prince, par sa Lettre, à s'élever de la dignité terrestre & temporelle, à laquelle il avoit été élevé, à

une dignité céleste & éternelle, à laquelle il devoit aspirer; & à considérer, que nous nous avançons vers la mort, malgré que nous en ayons, & que la mort nous enleve tout ce que nous avons de richesses, d'honneur, & de puissance; & qu'il ne faut pas mettre sa confiance, sa gloire, & son plaisir dans les choses qui trompent ceux qui les aiment, qui fuient ceux qui les suivent, & qui laissent ceux qui les possèdent.

C'est dans cette année, qu'on met la mort de *Stanislas* Evêque de Cracovie. *Boleslas II*. dit le *Hardi* & le *Cruel*, étoit alors Roi de Pologne. Il avoit paru, dans le commencement de sa vie, fort sage; mais dans la suite, il commit des crimes horribles. Les délices d'un quartier d'hiver corrompirent son esprit martial. On assure qu'à son retour, il punit cruellement les femmes à qui une absence de 7 ans de leurs maris avoit fait faire quelque breche à leur honneur, & cela contre la volonté des maris mêmes. Il leur fit donner des chiens, au-lieu d'enfans, pour allaiter. Il ajouta les crimes de rapt, & d'adultere. Enfin, il devint le Prince du monde le plus cruel & le plus dissolu. *Stanislas* Evêque de Cracovie, Prélat d'un rare mérite, ne put voir tous ces crimes dans ce Prince, sans l'en reprendre. Il le fit plusieurs fois. Il alla plus loin; il l'excommunia. *Boleslas* fut tellement irrité contre ce Prélat, qu'il le fit assassiner, comme il faisoit le service, le 7. Mai de l'an 1079. C'est ce *Stanislas* qu'*Innocent IV*. a canonisé. *Jean Longin* a fait la Vie de cet Evêque. Mais cet Auteur, qui vivoit dans le XV. Sicle, soit dans cette Vie, soit dans l'Histoire de la Pologne, débite quantité de choses dont il est permis de douter; par exemple, ce qu'il dit de *Stanislas*, qu'il avoit étudié à Paris: qu'on

An. de  
N. S.  
1079.

des li-  
mures  
de la  
chaine  
de S.  
Pierre.

Cruauté  
de Bo-  
leslas R.  
de Polo-  
gne.  
Mort  
de Sta-  
nislas.  
Papebroc.  
ad diem  
7. Mens.  
Maii.

Cromer.  
Crans-  
zius.  
Dubra-  
vius.  
Baron.

An. de  
N. S.  
1079.

Gregoi-  
re écrit  
contre  
Boleslas.

Boleslas  
desespé-  
ré.

Si Gre-  
goire  
VII. ôta  
à la Po-  
logne le  
titre de  
Royaum-  
e.

qu'on l'avoit sollicité de se faire  
passer Docteur en Droit-Canon &  
en Théologie; mais qu'il ne voulut  
point. On fait que le Doctorat en  
Théologie & en Droit-Canon est  
de plus fraîche date.

Quoi qu'il en soit, on dit que  
*Gregoire VII.* (on n'en trouve pour-  
tant rien dans les Lettres de *Gre-  
goire VII.*) n'eut pas plutôt appris  
la triste nouvelle de la mort tragi-  
que de *Stanislas*, qu'il fit assembler  
ses Prélats, pour leur apprendre la  
cruauté de *Boleslas*, & pour cher-  
cher les moyens de punir un crime  
aussi horrible que celui qu'il avoit  
commis. Il écrivit à l'Archevêque  
& à tous les Evêques de Pologne,  
d'interdire toute la Province, de  
déclarer *Boleslas* déchu de toutes ses  
Dignitez, de délier ses sujets du ser-  
ment de fidélité; & de dénoncer,  
que les enfans des soldats qui a-  
voient aidé à *Boleslas* à commettre  
ce crime, étoient incapables de  
posséder aucun bien, jusqu'à la qua-  
trième génération.

L'Histoire ajoute, que ce mal-  
heureux Prince, se voyant l'objet  
de l'exécration de tout le monde,  
abandonna son Royaume. Les uns  
disent qu'il se tua de desespoir, l'an-  
née 1080. ou 1081. D'autres disent  
qu'il fut mangé des chiens, à la  
Chasse. D'autres disent qu'il fit pé-  
nitence dans un Monastere, où il  
vécut inconnu, près d'Inspruck.  
D'autres veulent qu'il se retira en  
Hongrie avec son fils, & qu'il y mou-  
rut en desespéré.

*Longin*, & *Baronius* après lui,  
disent que *Gregoire VII.* ôta à la  
Pologne le titre de Royaume, à  
cause de la mort de *Stanislas*; &  
d'autres ajoutent, que la Pologne  
en fut privée pendant 290 ans, c'est-  
à-dire, jusques en l'an 1370. que la  
Pologne passa sous la domination de

Princes étrangers, lorsque *Louis* Roi  
de Hongrie fut fait Roi de Pologne.  
Mais le *P. Pagi* remarque, après  
*Lambert* dans sa Chronique, que ce  
ne fut que l'an 1077. que *Boleslas*  
prit le titre de Roi, de sa propre  
autorité; & que *Longin*, & les His-  
toriens de Pologne se trompent,  
lorsqu'ils disent que les Princes de  
Pologne ont obtenu le titre de Roi,  
d'*Otton III.* & que cela finit à la  
mort de *Stanislas*.

*Calvisius* rapporte dans cette an-  
née, trois choses encore.

La 1. Que l'Empereur de *Méso-  
potamie* ayant fait assembler 8 hom-  
mes savans, entre lesquels il dit  
qu'étoit *Avicenne*, il leur ordonna  
de rechercher l'Equinoxe du Prin-  
tems; & qu'on trouva qu'il étoit le  
14. Mars, à 2 heures 9 minutes  
après midi; & que dès-là commence  
l'Ere que les Perses employent dans  
leurs Annales.

2. Ensuite il rapporte, après  
*Polydore Virgile*, que *Robert* fils de  
*Guillaume le Conquérant*, fit cette  
année la guerre à son pere, par la  
persuasion de *Philippe* Roi de Fran-  
ce, & étant las d'être sans établis-  
sement; & qu'il s'en falut peu qu'il  
ne remportât la victoire: mais que  
cependant il épargna son pere, &  
qu'il se reconcilia avec lui. Mais  
d'autres mettent cet événement à  
l'an 1077. où nous en avons parlé.

Enfin il ajoute, que ce fut dans  
cette année qu'*Alfonse* Roi de Castil-  
le assiegea *Toledo*.

*Malcolme* Roi d'Ecosse fit diver-  
ses hostilités dans l'Angleterre; il la  
ravagea jusqu'à la Riviere de *Tine*.  
*Griffin* Prince de Galles pilla le  
Comté de *Hereford*, & brula l'Egli-  
se de la Ville capitale. Les Nort-  
humbriens massacrerent l'Evêque de  
*Durham*, qu'ils accusoient injuste-  
ment d'avoir été complice du meur-  
tre

An. de  
N. S.  
1079.

Quand  
Boleslas  
prit le  
titre de  
Roi.

Ms. 737.  
Equi-  
noxe du  
Prin-  
tems.

Era  
Gelasii.

Alphon-  
se assie-  
gea To-  
ledo.

Malcol-  
me fait  
des hos-  
tilitez  
dans  
l'Angle-  
terre.  
*Larrey*  
*hif. p.*  
278.

An. de N. S. 1080. tre d'un Seigneur nommé *Louise*, qui leur étoit fort cher.

*Guillaume* se vengea de l'attentat des Northumbriens. Il leur envoya l'Evêque de *Bayeux*, à la tête d'une Armée, qui fit faire main-basse sur tout ce qu'on trouva les armes à la main. Cet Evêque guerrier pillà lui-même l'Eglise Cathédrale, dont il

enleva la Croffe, qui étoit également estimée, tant pour sa matiere, qui étoit un Saphir, que par le travail de l'Artisan.

L'année suivante, *Guillaume* envoya son fils *Robert* sur les frontieres d'Ecosse; mais il se contenta de bâtir *Newcastel* sur la *Tine*, pour arrêter les courses des Ecossois.

An. de N. S. 1080.

L'an 1080. de N. S. Le 3. de *Nicephore Botoniate*. Le 25. de *Henri*. Le 21. de *Philippe I.* Le 8. de *Gregoire VII.* Indiction III.

Uratiflas écrit au Pape pour faire célébrer l'Office en Langue Slave; qui le lui refuse. Baron. Gregoire I. VII. 9. 18.

Dès le commencement de l'année, *Uratiflas* Duc de Bohême ayant fait demander au Pape la permission de faire célébrer l'Office divin en Langue Slave, le Pape le lui refusa, & il en rendit cette raison : C'est, dit-il, qu'il a plu à Dieu que l'écriture fut cachée dans certains lieux, de peur qu'elle ne vint dans le mépris, & qu'elle ne fût causée que plusieurs ne tombassent dans l'erreur. Et il ne sert de rien, dit-il, de dire que quelques saints hommes ont souffert patiemment ce que le Peuple demande par simplicité; puisque la primitive Eglise a dissimulé plusieurs choses, qui ont été corrigées après un soigneux examen, quand la Religion a été plus affermie & plus étendue. C'est-pourquoi, dit-il, nous défendons, par l'autorité de *S. Pierre*, ce que vos sujets demandent imprudemment; & nous vous ordonnons de résister de toutes vos forces à cette vaine témérité. Cette décision de *Gregoire* est bien contraire à celle du Pape *Jean VIII.* qui écrivoit ainsi, l'an 879. au Prince *Sphen-topulcer*.

„ Nous louons avec raison, disoit  
Tom. I.

„ ce Pape, les Lettres Slavonnes, „ qui ont été inventées par un cer- „ tain Philosophe nommé *Constantin*, „ par lesquelles on fait resonner les „ louanges de Dieu. Nous ordon- „ nons, qu'on raconte en cette „ même Langue les Prédications & „ les œuvres de *J. Christ* notre Sei- „ gneur; car nous sommes avertis, „ par l'autorité sacrée, de louer le „ Seigneur non seulement en trois „ Langues, mais aussi en toutes. „ Cette autorité nous donne ce „ commandement, quand elle dit : „ *Toutes Nations, louez le Seigneur;* „ *& tous Peuples, bénissez-le.* Et „ les Apôtres étant remplis du S. „ Esprit, ont annoncé en toute sor- „ te de Langues les choses magni- „ fiques de Dieu. De-là vient aussi „ que *S. Paul*, cette trompette cé- „ leste, fait resonner cet avertisse- „ ment : *Que toute Langue confesse* „ *que notre Seigneur Jesus-Christ est* „ *en la gloire du Pere.* Et à l'égard „ de toutes ces Langues, il nous „ enseigne suffisamment & claire- „ ment, dans la I. Epître aux „ *Corinthiens*, comment nous de- „ vons édifier l'Eglise, en parlant „ divers Langages. En effet, il ne „ préjudicie point à la Loi, ou à la „ O o o „ Doc-

Jean VIII. l'avoir permis au Prince Sphen-topulcer.

An. de  
N. S.  
1080.

» Doctrine, de chanter les Messes  
» dans la même Langue Sclavonne,  
» ou de lire le S. Evangile ou les  
» Leçons divines du Nouveau & du  
» Vieux Testament, bien traduites  
» & interprétées, ou de chanter  
» tous les autres Offices des Heures;  
» parce que celui qui a fait les trois  
» principales Langues, l'Hebraïque,  
» la Grecque, & la Latine, est le  
» même qui a créé aussi toutes les  
» autres, pour sa louange & pour  
» sa gloire. Nous ordonnons toute-  
» fois, que dans toutes les Eglises  
» de votre obeissance, on dise, pour  
» plus grand honneur, l'Evangile  
» en Latin; & puis, qu'on l'an-  
» nonce au Peuple, qui n'entend  
» pas le Latin, comme on voit que  
» cela se pratique en quelques Egli-  
» ses ». Et *Aeneas Sylvius*, qui fut  
» depuis le Pape *Pie II.* dit qu'un  
» certain *Cyrille*, qui vivoit environ  
» l'an 860. étant à Rome, supplia le  
» Pontife Romain de lui accorder la  
» permission de faire le Service divin  
» en Langue Sclavonne, à ceux de cet-  
» te Nation qu'il avoit batisez & con-  
» vertis; & que comme on disputoit  
» de cela au Sacré College, & qu'il y  
» en avoit plusieurs qui s'y oppo-  
» soient, on ouit une voix comme envoyée du  
» Ciel, qui dit: *Tout Esprit loue le  
» Seigneur, & toute Langue le confesse.*  
» Et qu'ensuite on accorda à *Cyrille*  
» ce qu'il demanda. Mais quittons le  
» IX. Siecle, & revenons à celui dont  
» nous faisons l'Histoire.

T. VIII.  
Concil.  
Part. I.  
op. 247.  
p. 91.  
*Aeneas*  
Sylv.  
*hist. Bob.*  
6. 13.

Concile  
de Bour-  
deaux,  
Concil.  
T. X.  
p. 381.  
Tom. 2.  
Bibl.  
Lab.  
p. 212.  
Chron.  
*Malleac*  
T. II.  
Anal.

On met dans le commencement  
de cette année, un Concile de  
*Bordeaux*, où *Berenger* vint rendre  
raison de sa Foi. Ce qui fait voir  
que *Berenger* n'étoit pas encore trop  
persuadé de ce qu'on lui avoit fait  
signer dans le Concile précédent,  
qui se tint à Rome. Le P. *Mabil-  
lon* (Tom. II. Anal.) dit qu'il avoit lu  
dans un Manuscrit, un Ecrit de *Be-  
renger*, dans lequel il condamne la

troisième Profession de Foi qu'il avoit  
faite l'année précédente, & il la  
combat par les mêmes argumens  
dont il avoit détruit celle qu'il avoit  
faite sous *Nicolas II.* & qui sont rap-  
portez dans le Dialogue de *Lanfranc.*  
*Berenger* y déclare, comment il a-  
voit été contraint par l'appréhension  
de la mort, à souscrire à la dernière  
Profession; & dans quel sens il y  
avoit souscrit.

Peu de tems après, se tint le  
Concile de *Lyon* contre *Manassés*  
Archevêque de *Rheims*. Voici le  
sujet: mais il faut remonter jusques  
aux années précédentes.

*Manassés* avoit occupé le Siege de  
*Rheims*, dès l'an 1068. après la  
mort de *Gervais*. On prétend, que  
dès l'an 1073. il abusoit un peu de  
son autorité. Comme il étoit puis-  
sant, il crut que les Moines de l'Ab-  
baye de *S. Remy* de cette Ville de-  
voient être soumis entièrement à sa  
volonté. Il voulut leur donner un  
Abbé à sa fantaisie, & se mit en  
possession d'une partie de leurs biens.  
Ces Moines en porterent leurs plain-  
tes à *Alexandre II.* Ce Pape écrivit  
à *Manassés*, & le fit avertir de faire  
cesser ces plaintes, & de donner  
ordre que cette Abbaye fût pourvue  
d'un Abbé Régulier, qui eût l'ad-  
ministration du Temporel & du Spi-  
rituel. *Gregoire VII.* continua les  
mêmes remontrances. Mais ayant  
appris que *Manassés* continuoit à  
maltraiter ces Religieux, & à jouir  
de leurs biens, il lui écrivit une  
Lettre pleine de reproches & de  
menaces. *Manassés* obeit, & fit élire  
*Guillaume* qui étoit Abbé de *S. Ar-  
noul* de *Mets*, pour être Abbé de *S.  
Remy* de *Rheims*.

2. Il paroît que dans l'année 1074.  
*Manassés* abusoit de son autorité; &  
on l'accusoit de diverses choses. Ses  
accusateurs étoient un autre *Manas-  
sés*, *Brunon*, *Pontius*. C'est ce *Bru-  
non*

An. de  
N. S.  
1080.

*Mabill.*  
*in obser.*  
*de multi-*  
*plici*  
*damnat.*  
*Berenga-*  
*rii.*  
*Bershold.*  
*in Chron.*

Contre  
*Beren-*  
*ger* qui  
revient  
à ses  
propres  
sentimen-  
s.  
Concile  
de *Lyon*  
contre  
*Manassés*  
Arche-  
vêque  
de  
*Rheims.*  
*Concil.*  
*T. X.*  
*p. 389.*  
*Greg. VII.*  
*l. 1. ep.*  
*13. 14*

*Mabill.*  
*in adm.*  
*pref.*  
*Apo.*  
*ejus d.*  
*Manass.*  
*T. I.*  
*Mus.*  
*Ital.*  
*par. 12.*  
*von*

An. de 1080. *1080.* **1080.**, qui est le Fondateur de l'Ordre des Chartreux.

*Guib. Abbas. Novig. in lib. de sua ipsius vita. H. g. Flavin. in Chron. Vird. P. 199.*

*Dupin.*

3. L'an 1077. *Hugues* Evêque de Die, Légat du S. Siege en France, ayant cité ce *Manassés* à un Concile qu'il avoit assemblé à *Autun*; cet Archevêque crut qu'il étoit indigne de lui d'y comparoitre : ce qui lui attira une condamnation de la part de ce Légat. *Manassés* alla aussi-tôt à Rome, pour s'y justifier; & y attendit, par ordre du Pape, *Hugues de Die*, pendant près de trois mois.

Cet Evêque n'y étant point venu, la Cause de *Manassés* fut agitée dans un Concile, entre lui & les Députés de *Hugues* de Die. *Manassés* n'ayant point d'accusateurs, se justifia aisément; & ayant affirmé que ce n'étoit point par mépris du S. Siege, qu'il n'avoit pas comparu au Concile d'*Autun*, le jugement rendu contre lui dans ce Concile fut infirmé, à condition qu'il se présenteroit devant le Légat du Pape, quand il y seroit cité. Mais il déclara, qu'il ne vouloit plus avoir pour Juge, l'Evêque de Die. Le Pape lui ayant demandé, qui il vouloit donc pour son Juge? *Manassés* lui témoigna, que l'Abbé de Clugny l'accommoderoit assez. Ainsi le Pape commit cet Abbé pour Juge dans la Cause de *Manassés*, après lui avoir fait promettre que s'il étoit appelé à quelque Synode de la part du S. Siege, ou de celle de ce Légat, il ne manqueroit pas d'y comparoitre. *Manassés* étant de retour en France, fut cité à un Concile qui se devoit tenir à *Troyes*, au nom de *Hugues de Die*, & de l'Abbé de Clugny. Il y alla, avec une partie de son Clergé. Mais les Clercs qui l'accusoient n'ayant osé y venir, il fut contremandé; & les Légats du Pape ne se trouverent point à ce Concile. *Manassés* s'y étant rendu, notwithstanding le contre-ordre, crut avoir

satisfait à la promesse qu'il avoit faite au Pape. Il prétendit même, que suivant ses promesses, il n'étoit obligé de comparoitre que par-devant des Evêques Ultramontains. Il en écrivit au Pape, & se plaignit en même tems, de ce que l'Archevêque de *Vienne* avoit disposé & rétabli des Prêtres du Diocèse de *Rheims*, & que les Evêques de *Laon* & de *Soissons*, ses Suffragans, avoient ordonné un Evêque à *Amiens*, sans le consulter, & pendant qu'il étoit à Rome. *Gregoire* lui fit réponse, par la seconde Lettre du sixieme Livre, du 22. Août 1078. qu'il devoit reconnoitre les Légats nommez sur les Lieux par le S. Siege, aussi-bien que ceux qui étoient envoyez immédiatement de Rome; & qu'il eût incessamment à se purger par-devant *Hugues de Die* & l'Abbé de *Clugny*, des choses dont il étoit accusé; & qu'ils lui rendroient aussi justice sur les plaintes qu'il lui avoit faites. C'est ce qu'il manda à l'Evêque de Die de faire, par sa Lettre suivante, de même date. Cependant, *Hugues de Die* fit citer par deux fois *Manassés* à un Concile qu'il devoit assembler à *Lyon*, pour répondre aux accusations que le Comte *Manassés* & quelques Clercs de l'Eglise de *Rheims* proposeroient contre lui.

On dit que *Manassés* envoya des Députés à *Hugues*, pour le prier instamment de se contenter qu'il se purgeât par serment, avec six de ses Suffragans, à son choix; & que pour l'obtenir, ils offrirent au Légat 200 livres d'or, & de grands présens à ses domestiques; & même de plus grands, si on permettoit à l'Archevêque de se purger seul: mais que comme *Hugues* refusa toutes ces offres, l'Archevêque de *Rheims* fit publier une Apologie, ou un Manifeste, dans lequel il apporte les raisons

O o o 2

sons

An. de 1080.

An. de  
N. S.  
1080.

sons qu'il a de ne pas comparoitre au Concile. La premiere, c'est qu'il n'est point parlé de l'Abbé de Clugy, dans l'ordre par lequel il est appelé à ce Concile. La seconde, que ce Concile se tient dans une Ville qui n'est pas de la partie des Gaules dans laquelle il doit être jugé. La troisieme, parce que la Province qui est entre celle de Rheims & celle de Lyon, & par où il faut qu'il passe nécessairement, est en guerre; en sorte qu'il ne peut pas passer, sans courir risque d'être pris prisonnier. La quatrieme, parce qu'il a appris que ce Concile doit être composé des mêmes personnes qui l'ont déjà condamné témérairement & injustement. La cinquieme parce qu'il faut, suivant les Canons, que l'on choisisse pour le juger un lieu proche de son pais, où l'on puisse produire facilement des témoins, & rendre un Jugement définitif. Qu'au reste, il étoit accommodé avec le Comte *Manassés*, & avec ceux qui étoient liez avec lui, à l'exception de *Brunon*, qui n'étoit ni son Clerc, ni né ou batisé dans le Diocèse, mais Chanoine de S. *Cunibert* de Cologne, duquel il se mettoit peu en peine; & qui l'avoit maltraité, quoiqu'il lui eût des obligations particuliers; & d'un autre Clerc nommé *Ponce*, qu'il avoit convaincu de parler fausement dans le Concile de Rome. Que s'il n'avoit point d'accusateurs, il n'étoit pas obligé de venir se purger devant le Concile, par le témoignage de six Evêques d'une vie irréprochable, comme on le lui demandoit. Que quand il le voudroit faire, il ne le pourroit, à cause du peu de tems qu'on lui avoit donné; & qu'il seroit difficile de trouver dans sa Province ces six Evêques, auxquels on n'eût rien reproché, & qui ne fussent pas de ses ennemis. Que quand il avoit

promis au Pape de comparoitre au Concile qui seroit tenu par ses Légats, il avoit parlé d'un Concile qui se tiendrait en France, & en cas qu'il n'eût pas de légitimes raisons de ne s'y pas trouver. Qu'enfin, il ne reconnoissoit point *Hugues* de Die pour Légat à son égard, puisque le Pape lui avoit accordé qu'il ne l'auroit pas pour Juge. Que néanmoins, pour montrer sa soumission au S. Siege, il lui offroit de se trouver à un Synode qui se tiendrait dans quelque Ville voisine de Rheims, dans le Carême, ou à Pâques. Qu'il lui conseilloit de prendre ce parti, parce qu'il étoit plus avantageux au S. Siege de s'attirer, en agissant avec douceur, le respect & la soumission des François, que de les en éloigner en aigrissant leurs esprits par une conduite trop dure. Que si, nonobstant cette remontrance, il demeurait dans ses sentimens, & qu'il prononçât une sentence de Déposition & d'Excommunication contre lui, les Papes S. *Gregoire* & S. *Leon* lui avoient appris qu'il ne devoit pas considerer cette Excommunication comme émanée du S. Siege.

Ce sont les raisons contenues dans l'Apologie de *Manassés*, donnée par le P. *Mabillon* dans le premier Tome de son *Cabinet d'Italie*. *Hugues* de Die, sans y avoir égard, prononça dans le Concile de Lyon une sentence de Déposition contre *Manassés*.

Ce Concile de *Lyon* fut suivi de celui de *Rome*, au commencement du Carême. I. L'on y confirma la condamnation de *Manassés*, & le Pape la lui fit savoir par la Lettre 20. du VII. Livre, en date du 17. d'Avril; lui donnant néanmoins encore jusqu'à la fête de S. *Michel*, pour se justifier soit à Rome, soit par-devant ses Légats, en prenant pour témoins de son innocence, quelques

Evê-

An. de  
N. S.  
1080.

Concile  
de Ro-  
me.  
Concil.  
T. X.  
p. 381.  
*Dupin*.  
On y  
confir-  
me la  
condam-  
nation de  
*Manassés*.

An. de  
N. S.  
1080.

**Evêques ses Suffragans**; en rendant à deux personnes qui l'avoient accusé, les biens dont il s'étoit emparé; & à condition qu'il se retireroit à Clugny, ou dans quelque autre Monastere, jusqu'au jour de l'Ascension, sans faire aucune fonction Episcopale.

*Manassés* ne se rendit pas à ce Jugement, & demeura en possession de son Archevêché, sans faire aucune soumission au Pape; qui écrivit aussi-tôt au Clergé & au Peuple de *Rheims*, aux Suffragans de cette Métropole, au Roi *Philippe*, & au Comte *Ebol*, de ne plus le reconnoître pour Archevêque de *Rheims*, de le chasser de cette Eglise, & d'en élire ou faire élire un autre en sa place. C'est le sujet des Lettres 17. 18. 19. & 20. du VIII. Livre, du 27. Décembre de la même année.

Le Pape écrit à Rheims.

De quoi on accuseoit Manassé.

Ce *Manassés* est accusé par les Auteurs du tems, d'avoir eu l'Archevêché de *Rheims* par Simonie, & d'avoir exercé une tyrannie & une domination insupportable sur son Clergé; d'avoir dépouillé les Eglises, pillé les Monasteres, exigé de l'argent des Clercs, persécuté les gens de bien, & s'être rendu maitre des biens des plus riches Abbayes; d'avoir plutôt vécu en grand Seigneur, qu'en Evêque; d'avoir eu plus de soin des Soldats, que de son Clergé; de n'avoir songé qu'au Temporel de son Archevêché, sans se soucier du Spirituel; & d'avoir eu même l'impiété de dire, que ce seroit une bonne chose que l'Archevêché de *Rheims*, s'il ne falloit pas chanter des Messes. C'est ainsi que le dépeignent *Guillaume* Abbé de *S. Arnoul* de *Mets*, *Guibert* Abbé de *Nogent*, *Hugues* de *Fiaivigny*. Néanmoins, *Fulcois* Sousdiacre de *Meaux* a fait son éloge; & le Clergé de *Noyon* dans une Lettre qu'il écrivit en

Mabill. in ad-mom. pref. Apol. Manass. T. I. Mus. Ital. par. II. Guibert Abb. Noviz. in lib. de sua ipsius vita.

ce tems-là au Clergé de *Cambray*, pour prouver que les fils de Clercs & de Prêtres peuvent être admis au Sacerdoce, soutient que l'Excommunication de *Manassés* a été faite par un motif d'envie, qu'elle a été injuste & précipitée. Cette Lettre est rapportée par le P. *Mabilion*, après l'Apologie de *Manassés*. Tout ceci fait voir que quand *Manassés* auroit été aussi coupable qu'on le veut faire croire, il n'a pas été condamné dans les formes.

II. Dans ce Concile de *Rome*, on renouvella la défense de recevoir les Investitures des Bénéfices de la main des Laïques; & on déclara, que non-seulement ceux qui les recevraient, mais aussi tous ceux qui les donneroient, Empereurs, Rois, Ducs, Marquis, Comtes, & toute autre personne séculière, seroient excommuniés. Nous parlerons ci-dessous de cette matiere plus au long, pour la faire entendre.

An. de  
N. S.  
1050.

Contre les Investitures.

III. On réitera les Excommunications portées contre *Theodalde* Archevêque de *Milan*, *Guibert* de *Ravenne*, *Pierre* de *Narbonne*, *Roland* Evêque de *Trevisi*, & les autres.

Baron. Paul. Bernried. in vita Greg. VII. c. XII.

IV. On fit défense aux Normans de la Pouille, d'envahir les biens appartenans à l'Eglise de *Rome*.

V. On répéta les Décrets faits dans le Concile de l'année précédente, touchant les Pénitences proportionnées à la grandeur des crimes.

VI. On ordonna, que quand quelque Pasteur seroit mort, on lui en subrogeroit un autre; & qu'à l'instance de l'Evêque député par le Siege Apostolique, le Clergé & le Peuple, du contentement du Siege Apostolique, ou de son Métropolitain, se choisiroient un Pasteur, selon Dieu, &c.

On dit que le Roi *Rodolphe* envoya dans ce Concile un Ambassadeur,

Brun. belli Saxon.

An. de N. S. 1080.

p. 146.  
Bertold.  
Chro.  
108.  
Gregoi-  
re ex-  
commu-  
nic en-  
core  
l'Empe-  
reur.

Platine.  
p. m.  
389.

deur, pour donner avis au Pape d'une victoire qu'il avoit remportée sur le Roi *Henri*, dans un lieu nommé *Flateheim*, le lundi 27. de Janvier. VII. Ensuite *Gregoire VII.* après avoir entendu les plaintes des Députés de *Rodolphe* & des Princes d'Allemagne, prononça un Décret fulminant contre *Henri IV.* dans lequel il prit *S. Pierre* & *S. Paul* pour témoins de toute sa conduite; il l'excommunia de nouveau, le priva de l'Empire, & des Royaumes de Germanie & d'Italie; il délivra tous ses sujets du serment de fidélité. qu'ils lui avoient prêté; & il défendit à tous les Chrétiens de lui obéir.

Il dit, en adressant sa parole aux Sts. Apôtres : „ Faites connoître à „ tout le monde, que si vous pou- „ vez lier & délier dans le Ciel, „ vous pouvez aussi sur la Terre „ ôter ou donner les Empires, les „ Royaumes, & les Principautés, „ les Duchez, les Marquillats, les „ Comtez, & les biens de tous les „ hommes, selon leurs mérites. „ Car vous avez souvent ôté aux „ indignes, & donné aux bons, „ les Patriarchats, les Primaties, „ les Archevêchez, & les Evêchez. „ Que si vous jugez les choses spi- „ rituelles, que doit-on croire de „ votre pouvoir sur les temporel- „ les? Et si vous devez juger les „ Anges, qui dominant sur tous les „ Princes superbes, que ne pou- „ vez-vous pas sur leurs esclaves? „ Que les Rois & les Princes du „ siècle apprennent donc mainte- „ nant, quelle est votre grandeur „ & votre puissance; qu'ils crai- „ gnent de mépriser les ordres de „ votre Eglise, & que votre Justi- „ ce s'exerce si promptement sur „ *Henri*, que tous sachent qu'il ne „ tombera pas par hazard, mais par „ votre puissance. Dieu veuille les

„ confondre, pour les amener à une „ pénitence salutaire”. Cet Acte est daté du 7. de Mars 1080. Après quoi il confirma l'élection de *Rodolphe*; auquel, après ce Concile, il envoya une riche Couronne d'or, autour de laquelle il y avoit une Inscription dans un vers, qui signifioit, que *Jésus-Christ*, qui est la Pierre mystique, ayant donné le Diadème à *Pierre*; *Pierre*, en la personne de *Gregoire*, le donnoit à *Rodolphe*.

*Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolphe.*

Il paroît de ce Vers, pour le dire ici en passant, que *Gregoire* entendoit par la pierre sur laquelle *Jésus-Christ* dit à *S. Pierre* qu'il édifieroit son Eglise, le Seigneur lui-même. C'est ainsi que l'ont expliqué plusieurs Peres, comme *S. Augustin*, *Gregoire le Grand*; &c.

Au-reste, le P. Noël Alexandre, Hist. Eccl. T. VI. p. 690. fait voir que *Gregoire VII.* en déposant l'Empereur, s'étoit attribué une autorité que ne s'étoient point arrogée ni *Nicolas I.* dans sa Lettre à *Michel* Empereur des Grecs; ni *Gregoire II.* écrivant à *Leon Isaurique* Empereur; ni *Martin I.* à l'égard de *Constantin* Empereur; ni *Pelage I.* à l'égard de *Childebert*; ni *Gregoire le Grand*, qui appelloit l'Empereur *Maurice*, son Seigneur, l. II. ep. 62; ni *Silverius*, à l'égard de *Justinien*; ni *Theodat*, à l'égard de *Theodat* Roi des Goths; ni *Symmachus*, à l'égard d'*Anastase*; ni *Gelase I.* à l'égard d'*Anastase*; ni *Felix III.* à l'égard de *Zenon*; ni *Damase* contre *Valens*; ni *Liberius* envers *Julien* & *Constantin*. Il prouve encore, qu'aucun Evêque de Rome ne l'avoit entrepris dans les trois premiers siècles; & il cite, sur l'obéissance qu'on doit aux Puissances, *Origene* sur le 13. de

An. de N. S. 1080.

Aucun.  
Ann.  
Boior. L. 5.  
p. 176.

Aug. Re-  
tract. l.  
I. c. 21.  
in Joan.  
Tra. l.  
124.  
De ver-  
bis Do-  
mini in  
Evang.  
secund.  
Matth.  
Ser. 13.  
Greg. l.  
sur Job  
l. 33.  
c. 15.  
Remar-  
ques du  
P. Noël  
Alexan-  
dre sur  
l'Ex-  
commu-  
nication  
pronon-  
cée par  
Gregoi-  
re.

An. de  
N. S.  
1080.

de l'Épître aux Rom. l. IX. *Tertulien* l. de l'Idolat. c. 15. son Apologétique, c. 29. 30 33. son Livre à *Scapula* c. 1. *Irenée*, l. V. contre les Hérésies c. 24. *Justin Martyr* dans son Apologie à *Antonin Pie*; *Theophile d'Antioche*, dans son Livre à *Autoicus*; *Athenagoras*, dans son Apologie; *Optat de Mileve* l. III. contre *Parménion*; *Jean Chrysostome* Hom. XXIII. sur le Psal. XL; *S. Ambroise*, sur le Psal. XL; *S. Hierôme* ep. 22; *S. Augustin*, l. V. c. 21; *Fulgence* l. 1. au Roi *Trafimond*; *Arnobé le jeune*; *Gregoire de Tours*, dans le Concile de Paris de l'an 577; *Hincmar* ep. 41. au Pape *Hadrien II.* Il fait voir ensuite, que ce que fit *Gregoire VII.* étoit contraire à ce que dit l'Écriture, Rom. XIII. 2. I. Pier. c. II. Il cite encore un Anonyme dans un Traité de la Puissance du Pape, qui est à la fin de l'Histoire du célèbre Differend qu'il y a eu entre *Boniface VIII.* & *Philippe le Bel*; & *Jean de Paris* dans son Traité de la Puissance Royale & Papale.

Ce savant Auteur n'en demeure pas là; il répond aux argumens que *Gregoire VII.* apporte pour prouver son autorité.

Le Pape, dans sa Lettre à *Hérیمان* Evêque de Mets, apportoit:

1. Ce que dit *Jésus-Christ* à *S. Pierre*, Matth. XVI. *Tout ce que tu auras délié en Terre, sera délié au Ciel.*

2. Ce que dit *S. Paul*, I. Corinth. VI. 3. *Ne savez-vous pas que nous jugerons les Anges, combien plus les abusés de cette vie?*

3. Un passage de *S. Gregoire* dans une Lettre qu'il écrivit à un Sénateur, où il dit que si quelque Roi, Prêtre, &c. entreprend quelque chose contre une Constitution qu'il avoit faite, il doit être privé de sa Dignité, excommunié, &c.

4. La déposition de *Childeric III.* Roi de France, par le Pape *Zacharie*.

5. Une Lettre de *Jule I.* aux Orientaux, où il est dit que l'Eglise Romaine a le pouvoir d'ouvrir & de fermer la porte du Royaume des Cieux, à qui il lui plaît.

6. Une Lettre de *Clement Romain* à *S. Jaques*.

7. L'Excommunication d'*Aradius* par le Pape *Innocent*, & celle de *Théodose* par *S. Ambroise*.

8. Un passage tiré du *Pastoral* de *S. Ambroise*, où il élève les Prélats au-dessus de toutes les Dignitez.

9. Les Décrets du Pape *Symmaque*, où il élève beaucoup la Dignité Pontificale.

Le P. *Noel Alexandre* répond à tous ces argumens:

1. Que ce que dit *Jésus-Christ* à *S. Pierre*, ne regarde point le Temporel des Rois, & qu'il s'agit là des péchez; ce qu'il prouve par plusieurs autoritez.

2. Que le passage de *S. Paul* regarde tous les fideles, & non les Prêtres en particulier.

3. Que l'Épître qu'on attribue à *S. Gregoire*, n'est point de lui; qu'on croit même que ce qu'on rapporte est supposé; & qu'enfin ces paroles ne sont qu'une imprécation qu'avoit faite ce Pape, comme on en trouve plusieurs ailleurs.

4. Que la déposition de *Childeric III.* par *Zacharie*, est fabuleuse.

5. Que les Lettres qu'on produit de *Jule I.* & de *Clement Romain*, sont fausses.

6. Que l'Excommunication d'*Aradius* est chimerique; & que *S. Ambroise* n'a jamais déposé *Théodose*.

7. Que le *Pastoral* n'est point de *S. Ambroise*; & que de là, non plus que des Décrets de *Symmaque*, on ne peut rien conclure pour la déposition des Rois.

Ce

An. de  
N. S.  
1080.

An. de  
N. S.  
1080.

Ce Docteur fait plus : il fait voir,  
1. Qu'*Henri IV.*, malgré le Décret du Pape *Gregoire VII.* a été reconnu dans tout le monde pour *Empereur*.

2. Que c'est à tort que quelques-uns, & le Cardinal *du Perron*, ont attribué à *Thomas* d'avoir cru que les Papes avoient droit de déposer les Rois.

3. Il cite un passage de *François de Sales* Evêque d'Anneci, Ep. 48. l. VII. que je ne puis me dispenser de rapporter. „ Les Rois, dit cet „ Evêque, & tous les Princes Sou- „ verains ont une Souveraineté tem- „ porelle, en laquelle le Pape ni „ l'Eglise ne prétendent rien, ni ne „ leur en demandent aucune sorte „ de reconnaissance temporelle ; en „ sorte que le Pape est très souve- „ rain Pasteur, & Pere spirituel ; „ le Roi est très souverain Prince, „ & Seigneur temporel. L'autorité „ de l'un n'est point contraire à „ l'autre : car le Pape & l'Eglise „ excommunient, & tiennent pour „ Hérétiques, ceux qui nient l'Au- „ torité souveraine des Rois ; & les „ Rois frappent de leur épée, ceux „ qui nient l'autorité du Pape & „ de l'Eglise ; ou s'ils ne les frappent „ pas, c'est en attendant qu'ils s'a- „ mendent, ou s'humilient.

4. Il rapporte la déclaration de la Faculté de Paris, de l'an 1663. contre la Doctrine qui veut que le Souverain Pontife ait quelque autorité sur le Temporel du Roi Très-Christien ; la censure qu'a fait cette Faculté du Livre d'*Antoine Sanchet* ; & celle du 4. Novembre, 1. & 7. de Décembre de l'an 1682. Mais revenons au Concile.

Contes-  
tations  
entre les  
Eglises  
de Tours  
& Dol.

VIII. Enfin, dans ce Concile on disputa la contestation qui étoit entre les Eglises de *Tours* & de *Dol*, pour le droit de Métropole. L'Archevêque de *Tours* fit voir, par de

bons Titres, que la Bretagne devoit être soumise à sa Métropole ; au-lieu que l'Evêque de *Dol* ne pouvant produire des Pièces suffisantes pour établir son droit, s'avisa de dire qu'il avoit oublié quelques-uns de ses Titres. Le Pape lui accorda du délai, & déclara qu'il enverroit sur les lieux, des Légats pour terminer cette affaire ; & que s'il se trouvoit que l'Evêque de *Dol* eût des Titres suffisans pour établir son exemption, il en demeureroit en possession ; sinon, que l'Evêque de *Dol* & les autres Evêques de Bretagne seroient soumis à l'Archevêque de *Tours*, comme à leur Métropolitain ; à la charge néanmoins, que l'Evêque de *Dol* jouiroit du droit de porter le *Pallium*. C'est ce qu'on recueille du Livre VII. des Lettres de *Gregoire*, ep. 15.

*Gregoire VII.* étendoit ses soins sur l'Eglise d'*Arménie*. Il écrivit à l'Archevêque de *Synnade*, qu'il avoit appris qu'au Saint Sacrifice, les *Arméniens* ne méloient point d'eau dans le vin ; qu'ils faisoient le S. Chrême, non avec du baume, mais avec du beurre ; & qu'ils honoroient & approuvoient l'Hérétique *Dioscore* d'*Alexandrie* : Qu'à la vérité, *Jean* leur Député lui avoit dit qu'il n'étoit pas ainsi ; mais qu'il entendoit qu'on lui écrivit ce que les *Arméniens* croyoient ; s'ils recevoient, avec toute l'Eglise, les 4 Conciles Généraux, & le cinquieme Concile ; qu'il les exhortoit à n'ajouter plus au *Trijagion*, ces paroles, *Qui as été crucifié pour nous* ; à célébrer le S. Sacrifice avec du pain sans levain ; & à mépriser les vains reproches que les Grecs leur faisoient sur ce sujet.

Avant que de parler des suites du Concile, il est à propos de dire quelque chose à l'occasion du Décret contre les Investitures des Laiques ;

An. de  
N. S.  
1080.

Grego-  
re VII.  
étend ses  
soins sur  
l'Eglise  
d'Armé-  
nie.  
Lib. VIII.  
ep. 1. du  
6. Juin.  
1080.

An. de N. S. 1080. ques; & que je rapporte ici l'origine de l'Investiture des grands Bénéfices, & comment elle se faisoit; & ensuite, que je décrive comment ce Décret du Pape Gregoire fut attaqué & défendu. Mais avant toutes choses, il faut remarquer:

Ce que c'est que l'Investiture.

1. Qu'on entend ici par l'Investiture, cette cérémonie par laquelle on met quelqu'un en possession d'une Dignité.

2. Qu'il ne s'agit ici que de l'Investiture des Biens d'Eglise, Evêchez, &c. Cela posé, il faut savoir:

Mainb. Decad. de l'Emp. p. 205. &c.

1. Que tandis que les Eglises n'eurent point d'autres revenus que celui qu'elles tiroient des offrandes & des aumônes des Fideles, & du fruit des héritages qu'on leur pouvoit leguer, depuis que le grand Constantin leur en eut donné la permission par Edit, il leur fut permis de faire librement l'élection de leurs Evêques, & de disposer à leur volonté des biens de l'Eglise, qu'ils laissoient après leur mort.

2. Mais que cette précieuse liberté leur fut ravie, lors que les richesses entrèrent dans l'Eglise.

Clovis est le premier qui a enrichi les Eglises.

3. Clovis fut le premier qui commença d'enrichir les Eglises de son Royaume, comme cela paroît par le Testament de S. Remy, que nous avons dans Flodoard.

Larroque Traité de la Régale p. 2. &c. Gregor. Turon. hist. l. 10.

4. Aussi fut-il le premier qui disposa des Evêchez vacans; ce qui fait que S. Remy le nomme l'Evêque, ou le Prélat du pais, le Protecteur & le Défenseur de la Foi. Et ce fut par ce Droit Royal, qu'il donna (ou la Reine Clotilde) à Dinisius l'Evêché de Tours.

Larroque p. 6. Gregor. Tur. l. 3. c. 17. l. 4. c. 18.

5. Ses Successeurs ont fait de même. Ommatius fut ordonné Evêque de Tours, par le commandement de Clodomir fils de Clovis, qui tenoit sa Cour à Orleans. Et le Roi Thierry ordonna d'établir S. Quintien

Tom. I.

à Clermont en Auvergne. Pientius Evêque de Poitiers étant mort à Paris, Pascentius lui succéda, par le commandement du Roi Charibert.

An. de N. S. 1080.

6. Le Concile d'Orleans, qui fut assemblé l'an 549. de N. S. sous le Roi Childebert fils de Clovis, parle ainsi dans le Canon 10. „ Qu'il ne „ soit permis à qui que ce soit, „ d'obtenir un Evêché à prix d'ar- „ gent; mais par la volonté du Roi, „ selon l'élection du Clergé & du „ Peuple, comme il est porté dans „ les anciens Canons; & qu'ensuite „ il soit consacré par le Métropoli- „ tain, ou par celui qui tiendra sa „ place, avec les autres Evêques „ de la Province. Que si quelqu'un „ viole cette Constitution en ache- „ tant cette Dignité, nous ordon- „ nons qu'il soit déposé.

T. I. Conc. Gall. p. 280.

7. Le III. Concile d'Orleans tenu l'an 558. ne fait aucune mention de la volonté du Prince; non plus que le Concile de Rheims de l'an 630., ni le Concile de Châlons de l'an 650.

Larroque p. 10. 11. T. I. Conc. Gall. p. 248. 484.

8. Le Concile III. de Paris tenu sous Childebert l'an 557. exclut formellement l'autorité des Rois de toutes les Promotions, & assujettit à de rudes peines ceux qui seroient promus par l'autorité du Roi.

Larroque p. 10. 11. T. I. Conc. Gall. p. 248. 484. 491. Concil. III. de Par. c. 8. T. I. Conc. Gall. Sirm. p. 316.

„ Qu'on n'ordonne point, dit-il, „ d'Evêque, contre le gré des Ci- „ toyens; mais celui-là seulement „ qui aura été élu volontairement, „ & d'un plein consentement, par „ le Peuple & par le Clergé, non „ par le commandement du Prince.

9. Six ans après, l'an 563. Leontius Métropolitain de Bourdeaux, encouragé par le Décret du Concile de Paris, en assembla un à Xaintes, composé des Evêques de sa Province; & dans ce Concile, le Prêtre Heraclius fut créé Evêque du Lieu où ils étoient assembles, après en avoir chassé Emerius, qui avoit été

Gregoire de Tours l. 4. c. 26.

P p p

pro-

An. de N. S. 1080. promu par le commandement du Roi *Clotaire I.* sans l'élection du Clergé & du Peuple, & consacré sans le consentement du Métropolitain. Ce procédé offensa tellement le Roi *Charibert* fils de *Clotaire*, qu'il en fit une punition exemplaire; car il traita très mal *Heraclius*, le fit mettre dans une charrette pleine d'épines; & en cet équipage, l'envoya en exil; fit rétablir *Emerius*, & condamna à de grosses amendes les Evêques du Synode, & *Leontius* à 1000 écus.

10. L'Auteur de la Vie de *Nicetius*, qui étoit Evêque de *Lyon* dans le VI. Siècle, & que le Jésuite *Chifflet* a mis en lumière, remarque, que la bienveillance du Prince l'accorda, par la volonté de Dieu, pour Evêque à cette Eglise.

11. L'an 615. il se tint un autre Synode à *Paris*, qu'on nomme le V. Le 1. Canon casse l'Ordination de ceux qui se sont intrus par l'autorité des Puissances. Ce Concile fut convoqué sous *Clotaire II.* qui, dans un Edit qu'il fit alors, témoigna qu'il l'avoit fait pour l'observation des Canons; & il veut qu'après la mort d'un Evêque, le Clergé & le Peuple élisent celui qui doit être consacré par le Métropolitain & les Evêques de la Province, s'en réservant pourtant l'agrément avant la consécration; & que de plus, si on jettoit les yeux sur quelqu'un des Clercs de la Maison Royale, ce qui n'appartenoit proprement qu'au Prince, on n'ait égard qu'au mérite de la personne & à son savoir.

12. On ne voit pourtant pas que le Concile de *Paris*, ou l'Edit de *Clotaire II.* aient été exécutez. C'est pourquoi il falut que *Dagobert* son fils & son Successeur confirmât le V. Concile de *Paris*, & la Constitution de son pere *Clotaire*.

Concil.  
Rhem.

13. Cependant, l'an 636. le Roi

*Dagobert* commanda à *Sulpitius* Archevêque de *Bourges*, de consacrer *Desiderius* dans l'Evêché de *Cahors*.

An. de N. S. 1080.

14. *Clovis II.* fit valoir le Décret du Concile V. d'*Orleans*, pour ce qui regarde le pouvoir des Princes; & dans une Ordonnance il déclare, qu'ayant appris la mort d'un tel Evêque, il a résolu, avec les Evêques & les grands Seigneurs qui étoient avec lui, de donner à un tel, au nom de Dieu, l'Evêché de cette Ville. Cette Ordonnance est appelée *Précepte*.

15. Ainsi il paroît, qu'après la mort d'un Evêque, la Communauté de la Ville jettoit les yeux sur quelqu'un; & tous les suffrages portant sur lui, d'un commun accord, ils envoyoient au Roi ce consentement signé de leurs propres mains; & le supplioient très humblement de le vouloir établir au milieu d'eux; & les Princes pouvoient rejeter celui qu'ils n'agrèroient pas.

16. Il paroît du Ch. XII. du Livre II. de l'Histoire de l'Eglise de *Rheims* par *Flodoard*, que *Charles-Martel* dispoit absolument des Evêchez vacans du Royaume.

17. *Charlemagne* promettoit à ceux qui auroient fait de grands progrès dans les Etudes, de leur donner des Evêchez.

18. Il est dit, que *Louis le Débonnaire* donna après la mort de l'Evêque *Betton*, pour Evêque à l'Eglise de *Langres*, *Alberic*, qui étoit digne de l'Episcopat.

19. On lit, à la vérité, dans le Livre I. des *Capitulaires*, une Constitution qui est la 78. dans l'édition de Mr. *Baluze*, où l'on prétend que *Louis le Débonnaire* rétablit environ l'an 817. l'usage des Elections, en permettant à l'Ordre Ecclésiastique de choisir des Evêques dans le Diocèse où ils sont, par les suffrages du Clergé & du Peuple. Mais, sans exami-

Can. 24.  
Tom. I.  
Conc.  
Gall. p.  
479.  
Supplé-  
ment des  
Concil. de  
France  
p. 64.  
Form. de  
Marcul-  
phe form.  
5. l. 1.  
Gregoire  
de Tours  
l. 6. c. 7.  
l. 7. c. 31.

Gregoire  
de Tours  
l. 8. c. 32.

An. de  
N. S.  
1080.

Tom. 2.  
Conc.  
Gall.  
Sirm.  
Larroq.  
l. c. p. 35.  
Lett. 8.  
d'Yves de  
Chart. &  
Lettre 60.  
Ditm. l.  
II. p. 24.  
28. l. IV.  
p. 41. 47.  
l. V. p. 57.  
58. l. VI.  
p. 60. 64.  
69. 74.  
79.  
Tom. X.  
Spicil.  
Dach. p.  
252. ad  
272.  
T. IV.  
p. 270.

La ma-  
niere en  
laquelle  
les Evê-  
ques re-  
cevoient

An. de  
N. S.  
1080.

Larroq.  
l. c. p. 27.  
La vie de  
Louis le  
Deb. à  
l'an 823.  
Recueils  
de Balu-  
zel. 3.  
Vie d'Al-  
dr. T. 2.  
Spicil.  
p. 710.

Suppl.  
des Con-  
cil. de  
Franco.

Loup de  
Ferri.  
sp. 81.  
98.

La Chro-  
nique de  
Moujon  
dans le 7.  
Tome du  
Spicil. de  
Dom Luc  
D'Ache-  
rip. 651.

miner si cette Constitution est de *Louis le Débonnaire*, ou de *Charlemagne* comme quelques-uns le prétendent; si elle est de l'an 803, ou de l'an 817; il est certain, que par cette Constitution les Rois de France n'ont pas prétendu déroger à leurs droits. Ainsi l'an 823. *Louis le Débonnaire* fit *Drogo* Evêque de *Mets*, le Clergé y consentant & l'éliſant. Il établit l'an 836. *Aldric* Evêque du *Mans*. *Loup Ferrieres* écrit dans sa Lettre 29. qu'*Aldric* fut fait Evêque de *Sens* par le commandement de *Cesar*.

20. L'an 845. le Concile de *Vernueil*, au X. Canon, déclare, que l'Ordination des Evêques ne peut être légitime, si elle n'est autorisée par le consentement du Roi.

21. L'an 853. *Burchard* fut établi Evêque de *Chartres*, par le commandement de *Charles le Chauve*, & consacré par *Venilon* Archevêque de *Sens*; & ce fut par l'ordre de ce même Prince, qu'*Ente* reçut la conduite de l'Eglise de *Paris*; *Bernus*, l'Evêché d'*Autun*; *Godelsad*, celui de *Châlons-sur-Sabne*.

22. Il est constant même, que les Papes ont prié les Rois de pourvoir de Pasteurs, les Eglises vacantes; comme *Jean VIII*, *Jean X*. Sur quoi on peut voir Tom. VII. Concil. p. 59. 64. 83. 84. T. II. *Spicil. Dach.* pag. 247. Tom. II. des Conciles de France, p. 576. les Annales de *Fulde* sur l'an 856. Il faut pourtant avouer, que les Rois de France ont gratifié quelques Eglises, en leur accordant le libre usage des Elections, sans y interposer leur autorité.

23. Il est certain de plus, qu'après *Louis le Débonnaire*, on en usoit ainsi dans les Promotions des Evêques. Quand un Evêque étoit mort, l'Eglise faisoit demander au Roi, par le Métropolitain, la permission

d'en élire un autre; & il y avoit un homme qu'on nommoit *Visitator*, qui présidoit à l'Electio. L'Electio étant faite, on en envoyoit le Décret au Métropolitain, pour la faire approuver au Roi. Ensuite dequoi, les Evêques de la Province examinoient l'Elu; & après l'examen, on le consacroit; & enfin, ceux qui l'avoient consacré, lui représentoient son devoir.

24. *Yves de Chartres*, dans l'XI. Siecle, fut pourvu de son Evêché par le Roi *Philippe I*; & l'Archevêque de *Sens* fut aussi investi, par le Roi en ce tems-là.

Il paroît aussi, que les trois *Ottos*, & *Henri*, Empereurs, ont donné l'Investiture. C'est ce que rapporte *Ditmar* à l'occasion de *Boson* Moine du Monastere de *S. Emmeran*; & de plusieurs autres.

On peut voir aussi dans *Orderic Vital*, l. 4. Hist. Eccl. à l'année 1070. ce que faisoit *Guillaume le Conquérant* en Angleterre; & dans *Eadmer L. I.* Hist. nov. ce que faisoit *Guillaume II*.

25. *Guillaume le Maire* Evêque d'Angers, fut élu l'an 1209, par la permission de *Philippe le Bel*; & dans le XIV. Siecle, *Egidius* ou *Gilles* Archevêque de *Rouen*, reconnoît qu'il avoit eu son Archevêché de *Louis X.* dit *Hutin*.

Enfin, c'est une vérité constante, que dans l'Empire, en France, en Angleterre, & ailleurs, les Empereurs & les Rois ont joui paisiblement de ce pouvoir, jusqu'à *Gregoire VII.* Du moins, ce fut lui qui osa l'entreprendre ouvertement. Nous verrons dans la suite, ce qu'ont fait ses Successeurs.

Si on demande la maniere en laquelle les Evêques recevoient l'Investiture;

Je réponds, que comme, selon la *Loi Salique*, quand le Roi faisoit un

An. de  
N. S.  
1080.

l'Investiture.  
*Maimb.  
Décad.  
de l'Emp.  
p. 209.  
Petr. de  
Marca. l.  
8. c. 19.*

*Liv. 3.  
Miscell.  
Baluzii.  
Xvo. ep. 8.*

*Maimb.  
Décad.  
de l'Emp.  
p. 209.*

Les  
droits  
que les  
Rois exercent  
en conséquence  
de  
l'Investiture.

un Vassal, en lui donnant quelque Fief relevant de sa Couronne, il le faisoit avec cérémonie, en lui mettant en main un petit rameau, un brin d'herbe, un bâton, ou quelque autre chose semblable, pour signifier qu'on l'investissoit de ce Fief, ce que l'on appelloit *Investiture*, ou *Vestiture*, (c'est ainsi que s'expriment les Capitulaires;) aussi quand le Roi donnoit à quelqu'un un Evêché, il l'investissoit avec de certaines solemnitez. Il paroît par un ancien Auteur de la vie de S. *Romain* Archevêque de Rouen, que le Roi *Clovis II.* ou *Dagobert* son pere, lui donna le Bâton Pastoral.

*Louis le Débonnaire* fit la même chose à l'égard d'*Aldric* Evêque du *Mans*.

*Yves* Evêque de *Chartres*, qui vivoit dans l'XI. Siecle, fut fait Evêque par la cérémonie du *Bâton*, sous le Pape *Urbain II.* Dans la Lettre 60. il écrit, qu'on donnoit les Eglises en diverses manieres; ou par la *main*; ou par quelque signe des *yeux*, ou de la *tête*; ou par la *langue*; ou par la *verge*; *manu, nutu, lingua, virgâ.*

*Matthieu Paris*, sur la fin de l'an 1095. remarque, que *Wulstan* Evêque de *Worcester* ne voulut rendre le Bâton Pastoral qu'au Tombeau d'*Edouard*, de qui il l'avoit reçu. Quelques-uns disent qu'on leur donnoit aussi l'Anneau, avant la consécration.

Si on souhaite de savoir quels Droits les Rois exerçoient en conséquence de l'Investiture;

Je réponds 1. Que dans le commencement, on trouve que les Rois se contentoient de prendre dans leur protection, tant les personnes des Evêques & des Abbez, que tous les biens des Evêchez & des Abbayes; & on appelloit cette défense, ou cette sauvegarde, *Main-*

*burde*, ou *Mainbournie*.

2. Ensuite, les Rois ont usé de *main-mise*, le Siege vacant; c'est-à-dire, qu'ils ont attiré à eux la faïsse & la garde des biens des Evêchez & des Abbayes, vacans par la mort des Evêques & des Abbez ou Abbeïsses. Cette garde duroit jusques à l'Élection du nouvel Elu. On envoyoit à l'Église vacante, un *Visiteur*. C'est pour cela que, dans le Concile de Rome de cette année 1080, il est parlé d'un tel *Visiteur*. Or ce Droit de jouir des revenus de l'Evêché vacant, s'appelle le *Droit de Régale*, qui est tellement attaché à celui de l'Investiture, qu'un fort habile homme a cru qu'ils n'étoient tous deux qu'un même Droit. En effet, comme celui qui donne un Fief qui n'est pas héréditaire, a droit de le posséder & d'en jouir après la mort du Feudataire, & de disposer de tout ce qui en dépend, jusqu'à ce qu'il l'ait donné à un autre qui fasse le serment comme son Vassal; aussi les Rois, & les autres Princes qui ont droit de donner un Evêché, ont tous ensemble, par une suite naturelle, celui de jouir après la mort de l'Evêque, de tous les biens du patrimoine de cet Evêque.

A l'égard de l'*Hommage*, & du *Serment de fidelité*, fait au Roi après l'Investiture, on ne sauroit douter que les Evêques ne l'ayent prêté; comme *Hincmar* Evêque de *Laon* le prêta au Roi *Charles*; *Arnulphe* Archevêque de *Rheims*, l'an 651. aux Rois *Hugues* & *Robert*. *Gregoire VII.* a le premier défendu aux Ecclésiastiques de faire hommage à leurs Souverains, pour les biens qu'ils tenoient d'eux; mais lui-même en exigea un de l'Archevêque d'*Aquilée*, aussi fort que peut être un serment de fidelité prêté par un Vassal à son Seigneur.

An. de  
N. S.  
1080.

*Larrogue de la Régale*  
p. 59.

Droit de Régale;  
Petr. de Marca  
lib. Concor. VIII.  
c. 19. 22.

*Maimb.  
Décad.  
de l'Emp.  
p. 214.  
Hommage & serment fait au Roi après l'Investiture.  
Libert. de l'Egl.  
Gall. c. 17. tit. 1.  
Larrogue p. 80.  
Tom. VII.  
Conc. p. 489.  
Maimb.  
Décad.  
de l'Emp.  
p. 271.  
277. Or.  
Natal.  
Alex. T.  
VI. p.  
728. Or.*

Je

An. de  
N. S.  
1080.

Raïsons  
pour le  
Décret  
de Gre-  
goire  
VII.

*Anselm.*  
*Lug. l. x.*

Je viens maintenant à ce qu'on di-  
soit du Décret que *Gregoire VII.* fit  
sur les Investitures.

Ceux qui défendoient le Décret,  
en apportoient trois principales rai-  
sons, qu'on trouve dans les Epitres  
de *Gregoire VII.*

La 1. Qu'il l'avoit falu faire, pour  
extirper la Simonie qui se trouvoit  
dans les Investitures, comme dans  
son fort, & qu'on n'avoit pu abo-  
lir par tant d'autres Décrets qu'a-  
voient fait contre ce desordre les  
Prédécesseurs de *Gregoire*, depuis  
*Leon IX.*

La 2. Parce que ces Investitures,  
qui se donnoient par les Laïques,  
étoient contraires aux anciens Ca-  
nons, comme au Concile d'*Antio-  
che*, Can. XIX. & XXIII. au Dé-  
cret de *Celestin I.* de *Leon* à *Anasta-  
se* Evêque de Thessalonique, au Dé-  
cret de *Symmaque*, & du Concile  
de *Rome* de 218 Evêques, au VII.  
Synode œcuménique, Can. III; à  
ce que dit *Gregoire II.* dans sa Let-  
tre 11. à *Leon Isaurien*; qui les dé-  
fendent, pour maintenir la liberté  
des Elections: ce qui est exprimé  
particulièrement dans le Décret du

*Can. XII.*  
*XXII.*

Pape, qui se fondeoit sur le Canon  
du VIII. Concile, dans lequel on  
défend à toutes les Puissances sécu-  
lières de se mêler de l' Election des  
Patriarches, des Métropolitains, &  
des Evêques. Ce Pontife allegue ce  
Canon dans la Lettre qu'il écrivit à  
*Hugues* Evêque de Die son Légat  
en France, lui ordonnant de célé-  
brer un Synode à *Langres*; & d'y  
défendre, sur peine d'Excommuni-  
cation, aux Métropolitains & aux  
Evêques, d'ordonner celui qui avoit  
reçu l' Investiture d'un Laïque: com-  
me il voulut aussi qu'on fit le procès  
à l' Evêque d'*Amiens*, accusé de l'a-  
voir reçue de son Roi *Philippe I.*

La 3. raison qu'on alleguoit, étoit,  
parce qu'une Dignité spirituelle,

comme l'est celle d'un Evêque &  
d'un Abbé, ne peut venir de la  
Puissance Séculière, mais seulement  
de l' Ecclésiastique; & que le don  
de l' Episcopat, comme parle *Gre-  
goire*, étant sans contredit un don  
sacré, ne peut être légitimement  
conferé par une personne Laïque;  
vû principalement que les Princes,  
en investissant par la *Crosse* & par  
l' *Anneau*, qui sont des marques de  
l' autorité sacrée d'un Evêque, font  
voir manifestement par-là, qu'ils en-  
treprennent sur le Spirituel. C'est la  
raison que presse *Godefroy* Abbé de  
*Vendôme* & Cardinal, dans le Trai-  
té qu'il a fait de l' Ordination des  
Evêques, & de l' Investiture des Laï-  
ques.

Ceux qui défendoient la cause des  
Rois & des Empereurs, comme le  
firent *Waltran* Evêque de Naum-  
bourg pour l' Empereur *Henri IV.*,  
& *Yves de Chartres* pour le Roi de  
France *Philippe I.*, répondoient à  
ces raisons:

Raïsons  
pour les  
Rois.

1. Qu'il faut corriger les abus,  
sans abolir la chose dont on abuse;  
si elle n'est pas mauvaise d'elle-mê-  
me.

2. Que si les Rois & les Empe-  
reurs prennent de l' argent pour con-  
ferer les Bénéfices, ou qu'ils les  
donnent à des gens qui en soient  
tout à fait indignes; il faut tâcher de  
faire en sorte qu'ils s'en corrigent,  
& ne pas entreprendre de leur ôter  
le droit & le pouvoir dont ils sont  
en possession, sans que les autres Pa-  
pes y aient trouvé à redire.

3. Que la Simonie se peut aussi  
bien attacher à la voye de l' Elec-  
tion, qu'à celle de l' Investiture ou  
de la Collation des Bénéfices; &  
même plus facilement, parce que  
des Particuliers, qui ont part à l'é-  
lection, peuvent être plus tentez  
de recevoir de l' argent pour donner  
leur voix, que des Rois, qui pour

An. de  
N. S.  
1080.

l'ordinaire ont l'ame plus grande & plus généreuse.

4. Que les Canons & les Décrets qu'on citoit, étoient des Règlements Ecclésiastiques qui n'étant pas de Droit divin, sont sujets au changement, selon la diversité des tems & des circonstances ; comme on le peut prouver par plusieurs exemples ; & qu'il faut suivre en cela l'usage qui est approuvé & reçu, particulièrement s'il l'est depuis longtems : qu'on ne doit pas entreprendre d'abolir une coutume établie de la sorte, & qui n'a rien qui soit contre la Foi.

5. Que même fort longtems avant le Pape *Adrien I.* qu'on prétend avoir confirmé à *Charlemagne* le droit des Investitures, les Rois *Dagobert*, *Sigebert*, *Thierry*, *Theodebert*, & *Childeric* ont fait Evêque *S. Amant*, *S. Omer*, *S. Eloy*, *S. Lambert*, & plusieurs autres, qui n'ont fait nulle difficulté de recevoir l'Investiture de ces Princes, comme on l'a toujours reçue depuis sans scrupule : outre qu'*Yves de Chartres* dit que ce *Décret* du huitieme Concile se doit entendre de l'Élection que les Empereurs d'Orient, selon la coutume de ce tems-là, devoient laisser au Clergé ; mais non pas de la concession, c'est-à-dire, du pouvoir qu'ils avoient d'investir du Patriarchat, ou celui qu'on auroit élu, ou quelque autre, s'ils ne vouloient pas de celui-là.

6. Ils ajoutoient, qu'il faut distinguer deux choses dans un Evêché ; le *Temporel*, & le *Spirituel*. Le *Temporel* sont les grandes Richesses, les Fiefs, les Terres, & les autres Biens que les Eglises ont reçus des Princes & des autres, avec leur permission & leur agrément. Le *Spirituel* est ce Pouvoir sacré, & cette Autorité toute divine, que *Jésus-Christ* même a voulu attacher à l'Épis-

copat. Les Evêques, disoient-ils, ne reçoivent le Spirituel, en vertu de leur Ordination, que de celui qui les consacre ; & les Princes ne leur donnent l'Investiture, qu'à l'égard du Temporel. De sorte qu'à parler bien exactement, on doit dire qu'ils leur donnent l'Evêché qui a tant de revenu ; mais non pas l'Épiscopat, qui est un Ordre tout saint & tout spirituel, que les Evêques ne reçoivent que par la Consécration & l'imposition des mains, sans laquelle ils n'ont nul pouvoir de gouverner leur Diocèse. Et comme l'Élection, qui venoit autrefois des Laïques aussi-bien que du Clergé, & qui ne donnoit nullement ce pouvoir & cette autorité spirituelle, se faisoit avant la Consécration ; aussi l'Investiture la devoit précéder ; après quoi, l'Evêque investi, ou élu par le Prince, se faisoit consacrer.

Quant à ce que l'Investiture se donnoit par la *Crosse* & l'*Anneau*, qu'importe, dit *Yves de Chartres*, que les Rois la donnent en cérémonie, par un signe extérieur, ou par quelque autre, puisque par-là ils ne prétendent rien donner de spirituel, mais seulement le temporel de l'Evêché ? La *Crosse* & l'*Anneau*, dit un autre Auteur, sont comme il plait aux hommes, un signe, tantôt du *Spirituel*, & tantôt du *Temporel*, à differens égards ; du *Temporel*, quand le Prince les donne à celui qu'il choisit pour être Evêque ; & du *Spirituel*, lorsque le Métropolitain qui consacre l'Élu, met la *Crosse* entre ses mains, & l'*Anneau* dans le doigt.

7. Ils disoient encore, que c'étoit une injustice manifeste, d'ôter aux Empereurs & aux Rois le droit d'Investiture : que puisqu'ils avoient donné aux Evêques de si grands biens & tant de riches Fiefs qu'ils possédoient, & qui ne pou-

An. de  
N. S.  
1080.

An. de N. S. 1080. voient plus retourner au Prince, parce qu'étant attachez aux Evêchez qui ne meurent point, ils devoient être, après la mort des Evêques, à leurs successeurs; il faloit du moins que ces Princes eussent la liberté de les donner à ceux qu'ils choisiroient, & desquels ils pussent s'assurer, pourvu que d'ailleurs ils fussent capables & dignes d'être Evêques. Que s'ils ne vouloient pas dépendre des Empereurs & des Rois, en prenant d'eux l'Investiture; ils étoient donc obligez de leur rendre les biens qu'ils en avoient reçus, & pour lesquels ils en devoient dépendre, conformément à ce qu'*Yves de Chartres* à cette même occasion rapporte de *S. Augustin*, qui dit: „ Otez aux Empereurs leurs „ droits, qui pourra dire avec justice; Voilà ma possession, voilà ma maison? N'allez pas dire, „ Qu'ai-je affaire du Roi? ou soufrez qu'on vous dise en même „ tems, Qu'avez-vous à faire de „ posséder quelque chose? C'est par „ les droits du Roi, qui peut donner „ ce qu'il lui plaît, que vous possédez ces grands biens. Vous avez „ dit, Je n'ai que faire du Roi: ne dites donc plus; Voilà mes biens, „ voilà mes Terres: parce que vous „ voulez détruire ce Droit, par lequel vous pouviez posséder ces „ belles Terres & ces grandes Seigneuries.

Suites du Concile. Ce sont-là les réflexions qu'on faisoit en ce tems-là, sur le grand différend des Investitures.

*Centi-Camer. in lib. suo Consuali* Je viens maintenant aux suites du Concile.

*c. 3. Hugo Flavio. in Cbr. Virid. Dupin. T. X. Concil.* La nouvelle de l'Excommunication de *Henri* ayant été portée en Allemagne, affligea l'Empereur, & irrita ceux de son parti contre le Pape; & s'étant assembles à *Utrecht*, puis à *Mayence* vers la Pentecôte, ils résolurent de ne le plus souffrir

sur le S. Siege. Mais afin que sa déposition fût plus solennelle, ils indiquèrent un Concile à *Brixen* dans le Tirol, qui fut composé de trente Evêques, & de Princes d'Italie & d'Allemagne. Là ils déposèrent, d'un commun consentement, *Hildebrand*; parce, dirent-ils, qu'il est constant que ce n'est point Dieu qui l'a choisi, mais que c'est lui qui s'est fait élire par fraude, ou par de l'argent; parce qu'il a renversé l'ordre de l'Eglise; parce qu'il a troublé l'Empire; parce qu'il menace de mort un Roi Catholique, & amateur de la paix; parce qu'il défend un Roi parjure; parce qu'il a semé la discorde entre ceux qui étoient unis, & qu'il a scandalisé l'Eglise. Ils le chargèrent ensuite d'injures, l'appellant un obstiné, un effronté, un Prédicateur de sacrileges, d'incendies, un protecteur des parjures & des homicides, un Disciple de *Berenger*, qui doute de la vérité du Corps & du Sang de J. C. dans l'Eucharistie; un Sorcier, un Nécromancien, plein du malin Esprit; un Hérétique, un Infidèle. Pour ces raisons, ils jugent qu'il doit être déposé, & chassé du S. Siege; & que s'il ne se retire de lui-même, il doit être condamné pour toujours. Ils élurent en sa place, *Guibert* Archevêque de *Ravenn*, un des principaux auteurs de cette Tragédie, qui prit le nom de *Clement III*. Tout ceci fut fait le 25. de Juin de l'an 1080.

Ensuite de cette Assemblée, *Henri* écrivit une Lettre à *Hildebrand*, (il appelle ainsi *Gregoire*.) Elle étoit conçue en ces termes.

„ *Henri*, Roi par l'Ordination „ divine, & non par usurpation, à „ *Hildebrand*, qui n'est plus Pape, „ mais un méchant Moine. Vous „ méritez justement ce titre, après „ avoir jetté l'Eglise dans la confusion où elle se trouve; qui est si „ gran-

An. de N. S. 1080.

p. 388. 389. *Conr. Ursperg. in Chron. ad h. a. Otto Frising. l. 1. de gestis Frider. c. 1. Gregoire VII. déposé. Sigon. p. 227.*

*Avent. Ann. Boi. l. 8. p. 579. Sigebert de Gembl. à l'an 1079.*

*Guibert de Ravenn* élu, sous le nom de *Clem. III.*

*Henri* écrit une Lettre à *Greg. VII.*

An. de N. S. 1080. „ grande, qu'il n'y a presque per-  
 „ sonne qui n'ait part à vos malé-  
 „ dictions. Car, sans parler de beau-  
 „ coup d'autres choses, vous avez  
 „ mis sous vos pieds les Archevê-  
 „ ques, les Evêques, les Prêtres,  
 „ & les autres Oints du Seigneur,  
 „ pour chercher l'approbation du  
 „ Peuple, & faire croire que vous  
 „ saviez tout, & qu'ils ne savoient  
 „ rien, &c. Nous vous avons souf-  
 „ fert, tant que nous avons cru  
 „ que nous pouvions conserver l'hon-  
 „ neur du S. Siege; mais vous avez  
 „ cru que nous faisons par crain-  
 „ te, ce que l'humilité nous faisoit  
 „ faire. Vous vous êtes élevé con-  
 „ tre la Puissance Royale; vous avez  
 „ osé nous menacer de nous en dé-  
 „ pouiller, comme si c'étoit vous  
 „ qui nous l'eussiez donnée, & que  
 „ nous ne l'eussions pas reçue de  
 „ Dieu qui nous a appelé au  
 „ Royaume, & qui ne vous a pas  
 „ appelé au Sacerdoce; car vous  
 „ y êtes monté par fourberie & par  
 „ fraude, & vous vous êtes acquis  
 „ de la faveur par votre argent:  
 „ cette faveur vous a fait employer  
 „ le fer, pour monter sur le Trône  
 „ de la paix, en armant les sujets  
 „ contre ceux à qui ils devoient  
 „ obéir; en faisant mépriser nos E-  
 „ vêques, que Dieu avoit appel-  
 „ lez, vous qui n'aviez point de  
 „ vocation, &c. Vous vous êtes  
 „ même attaqué à ma personne,  
 „ quoique j'aye été oint Roi, &  
 „ que je ne puisse être jugé que de  
 „ Dieu, ni déposé pour quelque  
 „ crime que ce soit, si ce n'est que  
 „ je me fusse écarté de la Foi, &c.  
 „ Etant donc frappé d'anathème,  
 „ & condamné par notre jugement,  
 „ & par celui de nos Evêques;  
 „ quittez le Siege Apostolique que  
 „ vous avez usurpé injustement, &  
 „ qu'un autre prenne votre place,  
 „ qui n'exerce point de violence

„ sous prétexte de Religion; mais  
 „ qui enseigne la pure doctrine de  
 „ S. Pierre.

„ *Henri* Roi, par la grace de  
 „ Dieu, avec tous nos Evêques,  
 „ nous vous l'ordonnons; descen-  
 „ dez, descendez.

*Henri* écrivit aussi en même tems  
 au Peuple & au Clergé de Rome,  
 qu'*Hildebrand* ayant été déposé, il  
 leur ordonnoit de le chasser du S.  
 Siege, & de recevoir celui qui avoit  
 été élu en sa place. Il envoya aussi  
 des Ambassadeurs aux Rois & aux  
 Princes Chrétiens, pour les obliger  
 de reconnoître *Clement*, & se souf-  
 traire de l'obéissance de *Gregoire*.  
 Des Ecrits, on en vint de part &  
 d'autre aux effets. Le Pape, pour  
 se mettre à couvert contre *Henri*,  
 se reconcilia avec *Robert Guiscard*  
 Duc de la Pouille, qui lui promit  
 toute sorte de secours & d'obéissan-  
 ce; & qui, en recompense, reçut  
 l'Investiture des pais qu'il possédoit,  
 avec permission de jouir, par tole-  
 rance, de *Salerne*, de *Melphe*, &  
 d'une partie de la *Marche de Fermo*,  
 qu'il avoit envahis.

*Robert* fit serment de fidélité à  
 l'Eglise Romaine & au Pape *Gregoi-  
 re*, avec promesse de le défendre  
 contre tous, & de procurer, quand  
 le cas arriveroit, l'Élection canonique  
 des Papes ses Successeurs.

Dans le même Acte où ces choses  
 sont contenues, qui est daté du  
 29. de Juin 1080. jour de *S. Pierre*,  
 on trouve encore la Constitution de  
 12 deniers de Cens, que *Robert*  
 promit au Pape pour chaque paire  
 de bœufs de son Domaine, payables  
 à Pâques, chaque année.

Cet accommodement donna droit  
 au Pape d'implorer son secours par  
 une Lettre, qui est la 5. du VIII.  
 Livre, en date du 21. de Juillet.  
 Ensuite, pour attaquer en particu-  
 lier *Guibert*, il nomma un autre Ar-  
 che-

An. de N. S. 1080.

*Henri*  
 écrit au  
 Peuple  
 & au  
 Clergé  
 de Ro-  
 me.

Le Pape  
 se re-  
 concilie  
 avec  
 Robert  
 Guif-  
 card.  
*Baron!*  
 p. 538.  
 T. X.  
 Concil.  
 p. 250.

An. de N. S. 1080.

An. de N. S. 1080. Il nomme un autre Archevêque de Ravenne. *Grog. VII. l. VII. l. 1. 7. 12. 13. 14. l. VIII. op. 9.* Gregoire VII. écrit à Guillaume le Conquérant. *l. VII. op. 23.*

chevêque de Ravenne ; déclara qu'il iroit , avec le secours des Normans de la Pouille , en chasser *Guibert* ; & il exhorta ceux de *Ravenne*, de *Fermo*, & de *Spolette*, de ne le plus reconnoître , & de mettre celui qu'il avoit nommé , en possession de cet Archevêché. Il écrivit aussi aux Allemans , de prendre courage , & de venger l'honneur de l'Eglise de Rome.

Le Pape écrivit aussi à *Guillaume le Conquérant* une Lettre bien différente des autres qu'il lui avoit écrites. Il y releve l'amitié qu'il a toujours eue pour ce Prince , & la confiance qu'il a en son obeissance & en son secours , contre les ennemis de l'Eglise , lui promettant non seulement la recompense éternelle , mais la victoire & la puissance en ce monde. Il écrivit cette Lettre le 24. Avril 1080 ; & quinze jours après , renvoyant le *Légit Herbert* en Angleterre , il écrivit encore à ce Roi , à son Epouse la Reine *Matilde* , & au Prince *Robert* leur fils.

25. 26. 27. Henri va contre les Saxons. *Rodolphe* est tué.

*Henri*, de son côté , poursuivit sa pointe contre les Saxons , avec lesquels il avoit combattu jusques alors sans que la fortune se fût déclarée entierement pour les uns ou pour les autres. Mais il se donna le 15. d'Octobre de cette année une sanglante bataille entre *Henri* & *Rodolphe*. Le combat fut opiniâtre de part & d'autre ; mais enfin la victoire se déclara pour *Henri*. On récite différemment la chose. Il y en a qui disent que les Saxons eurent l'avantage , qu'*Henri* s'enfuit , que son Armée fut défaite , & qu'on pilla le bagage , où il se trouva de grandes richesses ; que les Saxons chanterent *Kyrie Eleison* , comme un Cantique de joye , sur le champ de bataille ; mais que *Rodolphe* fut tué.

*Brun. bell. Saxon. p. 105. Abb. Ursperg. a. 1080. Berthold. Fleuri p. 406. l. 63.*

L'Auteur anonyme de la Vie d'*Henri IV.* rapporté par *Baronius* , dit *Tom. I.*

que *Rodolphe* assiegeoit la Ville de *Wirtzburg* , & qu'*Henri* convoqua son Armée pour lui faire lever le Siege ; & que quelques Cavaliers attachez au Roi , attaquèrent *Rodolphe* ; & qu'ayant été tué , les Saxons prirent la fuite. Le *Chronographe de Magdebourg* , que le célèbre *Meibomius* a donné au public , dit qu'il se donna au commencement de l'année , un Combat entre *Rodolphe* & *Henri* ; mais qu'il s'en donna un autre au mois d'Octobre , où *Rodolphe* fut tué. Quelques-uns disent que *Rodolphe* sembloit avoir de l'avantage , quand il fut blessé au bras en combattant vaillamment ; que la blessure l'obligea de se retirer , & de laisser le champ de bataille à son ennemi : qu'il fut porté à *Mersbourg* , où il mourut peu de tems après , témoignant beaucoup de regret d'avoir manqué à la fidelité qu'il devoit à son Roi. D'autres disent que *Godefroy de Bouillon* , qui n'avoit alors qu'environ 20 ans , & qui portoit l'Aigle devant l'Empereur , courut à toute bride contre *Rodolphe* , & lui donna si durement du fer de sa cornette au défaut de la cuirasse , dans le corps , qu'il le fit tomber demi mort , en même tems qu'un Cavalier lui abattit la main droite , d'un grand coup de sabre.

Je ne saurois m'empêcher de décrire ici ce que disent quelques Historiens.

On dit donc , que *Rodolphe* ayant eu la main droite coupée par *Godefroy de Bouillon* Duc de Lorraine , qui servoit *Henri* , & se sentant fort mal , se fit apporter sa main , & dit aux Princes & aux Officiers qui étoient présens : „ Voilà la main „ avec laquelle j'ai prêté à *Henri* „ mon Seigneur le serment de fidelité , que j'ai violé par ordre de „ la Cour de Rome , & à l'instance de quelques Evêques , pour

*Guill. Tyr. Ursper. Autt. v. 1. Henri IV. c. 1. Maimb. Decad. p. 282.*

*Heiff pag. 159. Coeffer. Ursperg. p. 224. Autt. v. 1. Henri. Herm. hist. Slav. l. 1. c. 29. Helm. Bertold. Maimb. p. 282. Krausz.*

An. de N. S. 1080. *Sax. l. V. 6. 7.* „ aspirer par un parjure à un honneur qui ne m'étoit pas dû. Voici je laite, & l'Empire, & la vie. „ Regardez-moi dans ce triste état, „ vous qui m'avez fait monter sur „ le Trône qui lui appartenoit. „ Après quoi il rendit l'esprit. M. *Maimbourg* dit qu'il laissa à tous ses sujets une belle leçon, pour leur apprendre que toutes les Puissances Souveraines étoient ordonnées de Dieu, comme l'étoit même celle des Empereurs Payens du tems des Apôtres, qui recommandent aux Chrétiens de leur être fideles; & qu'il n'y a point de Puissance sur la Terre, qui puisse dispenser de l'obéissance & de la fidélité qu'on leur doit, en toutes les choses où il n'y a rien qui soit manifestement contre la Loi de Dieu.

Ce que dit *Henri* à ceux qui vouloient ôter les marques d'honneur qu'on avoit gravées sur le tombeau de *Rodolphe*.

Prédiction fautive d'*Hildebrand*. *Avent. Ann. Boior. l. 5. p. 579.*

*Rodolphe* fut enterré avec pompe, à *Miersbourg* dans la Saxe. On fit même graver sur la table de cuivre de son Tombeau, une Couronne, avec les autres Ornemens Royaux. Sur quoi on dit que les Saxons, appréhendant que l'Empereur *Henri* n'eût quelque ressentiment contre eux, voulurent faire ôter toutes ces marques d'honneur; mais que l'Empereur leur ordonna de les laisser, ajoutant, qu'il voudroit que tous ses ennemis fussent aussi magnifiquement enterrés, afin que lui & l'Empire pussent un peu respirer, & reprendre leurs forces abattues par tant d'effusion de sang.

On rapporte encore, que *Hildebrand*, pour donner courage à *Rodolphe* & aux Saxons, les assura qu'il savoit que cette année-là, un faux Roi devoit mourir; ce qu'il interpretoit de l'Empereur *Henri IV*. Et, ajoutoit-il, si cela n'est pas vrai, que je ne sois point Pape; même, si cela n'arrive pas avant la S. *Pierre*. Que sur cela, *Rodolphe* tenta plusieurs fois le combat, & qu'en-

fin il fut blessé mortellement. C'est *Sigebert* qui rapporte cela; & on ne peut pas reprocher à Mr. *Dupleffis Mornay* d'avoir mal cité; mais à *Hildebrand*, d'avoir mal rencontré. Mr. *Coeffeteau* rapporte, „ que le Cardinal *Baronius* avoit prévenu cette calomnie, & montré que *Gregoire* ne dit jamais qu'il ait eu la révélation que ses ennemis lui reprochoient; mais seulement, qu'en termes généraux il avoit assuré, se confiant en la miséricorde de Dieu, & en la justice de sa cause, se que son zèle lui faisoit défendre, que Dieu ruineroit ses adversaires, & que ceux de son parti seroient en bref victorieux, sans toutefois prescrire aucun jour. De-là, dit *Baronius*, les ennemis de *Gregoire* prirent occasion de le calomnier, & de l'appeller *faux Prophete*, comme s'il eût voulu prédire qu'*Henri* mourroit bientôt, &c.

M. *Rivet* a répliqué à M. *Coeffeteau*, qu'il devoit considérer que *Baronius* dit cela à l'occasion d'une Lettre écrite par *Gregoire* à ses frères Evêques, & autres fideles, de laquelle il est vrai que les termes peuvent souffrir l'interpretation du Cardinal: mais que cela ne prouve pas que le Pape n'eût point parlé autrement ailleurs. En effet, ajoute M. *Rivet*, ce qu'on lui reproche est tout autre chose, dite, non en une Lettre, mais dans un Sermon public, fait en habits Pontificaux, avec ces termes: *Ne me tenez plus désormais pour Pape, mais chassez-moi de l'Autel, si cette Prophétie n'a son effet à la fête de S. Pierre*. Le mal est, que les Assassins gagnés par argent ne purent faire leur coup, pour aider à la Prophétie; tellement que pour se défendre, il éluda ce qu'il avoit dit, rapportant ce qu'il avoit prédit, à la mort de l'ame de

An. de N. S. 1080.

*Coeffes. Rep. au Mystere d'Iniquité p. 692.*

*Rivet, remarques sur la réponse au Mystere d'Iniquité 2. part. p. 182. Baron. p. 540. Benno hist. Hildob. p. 42.*

An. de  
N. S.  
1080.

Boyle  
Dict.  
Hystor.  
sur Greg.  
VII.

de *Henri*, parce qu'il n'avoit pas pu tuer son corps. Mais, comme on l'a fort bien dit, de quoi pouvoit servir à *Rodolphe*, que l'Empereur *Henri IV.* fût damné au bout de plusieurs années, si avant cela *Rodolphe* devoit être tué dans une bataille que cet Empereur gagneroit? Quel sens y avoit-il à prédire la damnation d'*Henri IV.* qui devoit bien-tôt triompher de son rival? Ou *Hildebrand* croyoit que sa prédiction arriveroit, ou il ne le croyoit pas. S'il le croyoit, il faut l'appeller *faux-Prophete*. S'il ne le croyoit pas, mais s'il avoit seulement eu en vue d'encourager les Rebelles, il faut l'appeller un *Impositeur*, qui sacrifioit à ses interêts temporels, par une politique détestable, la sainteté de la Prophétie, & l'honneur du S. Nom de Dieu.

Victoire  
d'Henri  
IV.  
Berthold.  
ad a.  
1080.

La mort de *Rodolphe* donna beaucoup de courage à ceux suivoient *Henri*. Il entra dans la Saxe; il y fit de grands dégâts; il reprit la Souabe; il battit les troupes de la Comtesse *Mathilde*; & entrant dans l'Italie, il arrêtoit tout le monde, & ne donnoit la liberté qu'à ceux qui juroient qu'ils ne reconnoitroient plus *Gregoire* pour Pape.

Aufi.  
Anony.  
vis. Hen-  
ric. IV.

Il s'approchoit ainsi de Rome, foulant tout ce qui s'opposoit à ses desseins. Nous verrons ce qu'il fit, l'année suivante.

Le Pa-  
pe affli-  
gé de la  
mort de  
Rodol-  
phe se  
met en  
état de  
résister à  
Henri.

*Gregoire* fut touché de la mort de *Rodolphe*, parce qu'elle l'exposoit à la colere de *Henri*; sur-tout, lorsqu'il fut la victoire que l'Armée de l'Empereur avoit remportée sur celle que la Comtesse *Mathilde* avoit levée pour le service de *Gregoire*.

A une  
Confe-  
rence a-  
vec Ro-  
bert  
Guif-  
card.

Plusieurs conseilloyent au Pape de se raccommoder avec ce Prince; mais il résolut de tout tenter, avant que d'en venir là. Il eut une Conférence avec *Robert Guiscard* à Benevent, où ils se jurèrent une paix

perpétuelle. Ensuite il écrivit à l'Evêque de *Passau*, & à l'Abbé de *Richenou*, qui tenoient encore pour *Henri*, afin de savoir d'eux s'ils n'étoient pas en état de lui donner du secours; & il les exhorte de choisir, en la place de *Rodolphe*, un Roi entierement dévoué aux interêts du S. Siege, leur envoyant une formule du Serment qu'il vouloit qu'on lui fit prêter.

*Robert Guiscard*, après avoir fait un accord solennel avec *Gregoire VII.* fit bâtir une Eglise à S. *Matthieu*. On prétend que cette année, le corps de cet Apôtre fut trouvé à *Salerne*. *Alphane* Archevêque du Lieu en donna avis à *Gregoire VII.*, & *Gregoire* le félicite de cette découverte, en l'assurant, que non-seulement S. *Matthieu*, mais encore tous les autres Apôtres, tous les Esprits célestes, & la glorieuse *Marié Mere de Dieu*, se réjouissoient de ce qu'on avoit trouvé ce corps.

Il ne faut pas douter qu'il n'y ait des incrédules qui douteront qu'on ait trouvé le corps de cet Apôtre, & que les Saints, les Anges, & la Bien-heureuse Vierge s'en soient réjouis. Je ne suis pas surpris de cette incrédulité; mais je le suis, qu'il y ait des gens qui croient de semblables choses.

Avant que quitter *Robert Guiscard*, qui fit construire une Eglise à l'honneur de S. *Matthieu*, je ne saurois m'empêcher de rapporter ici un fait qui le regarde.

Nous avons dit, que *Michel Ducas* étoit allé en Italie, implorer le secours de *Gregoire VII.* Il est certain que *Gregoire* crut que c'étoit le vrai *Michel*, comme on le recueille de ses Lettres. Cependant, *Anne Comnenne* l. 1. c. 8. p. 28. &c. croit que c'étoit un faux *Michel*, un Moine nommé *Rektor*, que *Robert*, qui avoit des desseins sur l'Empire, avoit

An. de  
N. S.  
1080.

Le  
corps de  
S. Mat-  
thieu  
trouvé.  
Baron.  
p. 541.  
542:

Ce ne  
fut point  
Michel  
Ducas  
qui alla  
vers  
Gregoi-  
re VII.  
mais un  
Impos-  
teur.  
Baron.  
ex lib.

Q q q 2

fait

An. de  
N. S.  
1080.

VIII.  
c. 6. Reg.  
Greg. Lu-  
pus Pro-  
roskata.  
Ano-  
nym. Ba-  
rens.  
Malas.  
l. III. c.  
13. Gul.  
Apul. l. 4.  
Baron.  
p. 543.  
C. c.

Greg. a  
des diffi-  
cultez  
avec Al-  
phonse  
Roi de  
Castille.  
Il ex-  
commu-  
nie le  
Moine  
Robert.  
Greg. l. 8.  
ep. 2. 3. 4.  
l. 9. ep. 2.

Bar. p.  
145.

Si To-  
lede a  
été prise  
cette  
année.

fait paroître sous le nom du vrai Empereur d'Orient. Plusieurs ont rapporté cette Histoire.

*Gregoire* eut quelques difficultez avec *Alphonse* Roi de Castille. Ce Prince, suivant les conseils d'un Moine appelé *Robert*, refusa de recevoir l'Office de l'Eglise de Rome, & épousa la parente de sa femme.

Cela irrita fort ce Pontife, qui n'aimoit point qu'on lui résistât. Il excommunia ce *Robert*; ordonna qu'il seroit renfermé dans le Monastere de Clugny; écrivit à *Alphonse*, de ne plus suivre ses conseils; de reparer le mal qu'il avoit fait; de quitter la parente de sa femme, qu'il avoit épousée; & de faire ce que *Richard* son Légat lui diroit.

Ce Prince se rendit, à ce qu'on croit, aux conseils de *Gregoire*; du moins il paroît par une Lettre de ce Pape, qu'il lui écrivit comme à un Prince entierement soumis au S. Siege, qui avoit fait recevoir l'Office de l'Eglise de Rome dans ses Etats, qui se rapportoit au Pape du choix des Archevêques de son Royaume, & qui le consultoit sur ce qui regardoit sa conscience & les Eglises d'Espagne.

*Gregoire* l'avertit par cette Lettre, de ne pas souffrir que les Juifs eussent des Esclaves Chrétiens; il lui donne, & aux siens, l'absolution de leurs péchez; & il leur souhaite une victoire entiere sur leurs ennemis.

Il y a des Ecrivains Espagnols, qui soutiennent que le Roi *Alphonse* ne reçut pas l'Ordre Romain; mais cela est contraire aux Lettres de *Gregoire*.

Il paroît de ces mêmes Lettres, que cet *Alphonse* avoit envoyé de grands présens à Rome.

Quelques-uns ont cru que *Tolede* fut prise cette année par *Alphonse*, au-lieu qu'elle étoit auparavant sous

la puissance des Sarrasins; & qu'il y établit un nommé *Bernard*, Religieux de l'Ordre de *S. Benoit*, pour Archevêque. On ajoute même, qu'il s'y fit donner le titre d'Empereur. Mais d'autres croyent que *Tolede* n'a pas été prise cette année. Nous verrons ailleurs, quand cela arriva.

*Baronius* dit que ce fut cette année que *Gregoire* reçut un Député du Patriarche des Arméniens, qui poursuivoit un Hérétique chassé d'Arménie, pour le faire chasser d'Italie. Ce Député s'appelloit *Jean*, & il étoit Prêtre. Nous avons parlé ailleurs d'une Lettre de *Gregoire* au Patriarche des Arméniens, où *Gregoire* reproche ces Erreurs aux Arméniens:

1. De ne mêler point dans le Sacrifice de la Messe, de l'eau avec du vin.

2. De faire le S. Chrême avec du beurre, & non avec du baume.

3. Qu'ils ajoutoient, comme les Hérétiques, au sacré Cantique (*Trisagion*) *Saint, Saint, Saint*, ces mots: *Qui a été crucifié pour nous*.

Il les loue, de ce qu'ils faisoient l'Eucharistie avec des pains sans levain; & dans cette même Lettre il soutient, que *Liberius* n'a point été infecté de l'Hérésie Arienne.

*Gregoire*, cette année, tenta de tirer un Tribut de la France, comme il faisoit de l'Angleterre & de tous les autres pays.

Dans cette vue, il écrivit à l'Evêque d'*Albane* & au Prince de *Sallerne*, ses Légats en France, qu'ils dissent à tous les François, & qu'ils leur ordonnassent de sa part, que chaque maison payât tous les ans au moins un denier à *S. Pierre*, pour le reconnoître leur Pere & leur Pasteur.

Il prétendoit que *Charlemagne* faisoit tous les ans une Taxe de 1200 livres sur ses sujets, pour l'Eglise de

Ro-

An. de  
N. S.  
1080.

*Gregoi-*  
re reçoit  
un Dé-  
puté du  
Patriar-  
che des  
Armé-  
niens.

Erreurs  
attri-  
buées  
aux Ar-  
méniens.

*Gregoi-*  
re veut  
tirer un  
tribut de  
la Fran-  
ce.

*Ep. Greg.*  
ep. 23.  
l. 8.

ep. 10.  
l. 8.

An. de N. S. 1080.

Rome; & qu'il avoit offert la Saxe au S. Siege. Mais ces faits n'avoient point de fondement, que l'imagination de *Gregoire VII.* comme je l'ai dit ailleurs.

Il crovoit que la Sardagne appartenoit au S. Siege.

Le Pape étoit si persuadé que la *Sardagne* appartenoit au S. Siege, qu'écrivant au Souverain de cette Ile, nommé *Orzocque*, il se fait un mérite auprès de lui, de ce qu'il n'a pas voulu la donner aux Normands & aux Lombards, qui la lui avoient demandée, quoiqu'ils lui eussent offert la moitié de leur conquête. Et il suppose dans sa Lettre, que si ce Souverain ne vouloit pas se soumettre à l'Eglise Romaine, il étoit le maître de donner ses Etats à qui bon lui sembleroit. Il approuva même, que son Légat dans cette Ile eût obligé un Archevêque Grec de se couper la barbe.

Il se tint cette année plusieurs Conciles, outre ceux dont nous avons parlé.

Concile à Avignon. *Chronog. Virg.*

Il s'en tint un à *Avignon*, par *Hugues de Die*, comme Légat du Pape, dans lequel *Hugues* fut élu Evêque de *Grenoble*. On dit que la Comtesse *Matilde* lui fournit tout ce qui lui étoit nécessaire. Un Auteur, qu'on trouve dans les Actes de *Bolland*, dit que cette Comtesse, qu'il représente comme la Prophétesse *Débora*, fournit à cet Evêque le Baton Pastoral, les Explications des Psaumes par *S. Augustin*, le Livre des Offices de *S. Ambroise*. Tout le monde n'étoit pas trop persuadé de la sainteté de cette Comtesse, comme on l'a pu voir par ce que nous en avons dit ailleurs.

*Guig. Carib. Alla Boll. ad diem 1. April.*

*Hug. Flav. Chro. ad a. 1077.*

Dans ce Concile, *Achard*, qui s'étoit emparé de l'Eglise d'*Arles*, fut déposé; & *Gibelin* fut mis en sa place. Il y eut d'autres Prélats élus.

Concile de Meaux.

Il y eut un Concile à *Meaux*, tenu par le même Légat, dans le-

quel il déposa *Urfon* Evêque de *Soissons*, & il fit élire en sa place, *Arnoul* Moine de *S. Medard*.

An. de N. S. 1080.

Il y en eut un à *Lilebonne*, que *Guillaume* Roi d'Angleterre & Duc de Normandie fit tenir en sa présence. *Guillaume* Archevêque de *Rouen* y présidoit. On y fit divers Règlements.

Concile de Lilebonne. *Concil. T. X. p. 391.*

1. Pour la Trêve de Dieu, & contre ceux qui épousent leurs parentes.

*Orderic. Vital. hist. Eccl. l. 5. p. 552.*

2. Contre les Ecclésiastiques qui avoient des femmes.

3. Afin de défendre la Simonie, & les Exactions pour les choses spirituelles.

4. Touchant la restitution des biens volez aux Eglises; & pour défendre aux Laïques d'exiger des Prêtres, des services qui les détournent de leur Ministère.

5. Touchant les Droits des Archidiacres & des Evêques. On défend aux Evêques & à leurs Ministres, de rien exiger des Prêtres, outre les redevances qui leur sont dûes; ni de les condamner à l'amende à cause de leurs femmes. C'étoit un prétexte pour tolérer le mariage des autres.

6. Touchant l'entretien des Prêtres qui desservent des Eglises dépendantes des Moines.

7. Touchant les peines des criminels & des infrauteurs des Loix Ecclésiastiques & Civiles.

Dans le 12. il est arrêté, que si on donne à des Moines une Eglise, ce sera sans préjudice de la subsistance du Prêtre & du service de l'Eglise; & que les Moines auront droit de présenter à l'Evêque un Prêtre capable.

Il se tint encore un Concile à *Langres*, contre les Investitures des Laïques; mais on ne tint pas un grand cas de ce Concile.

Concile à Langres. *Concil. T. X. p. 397.*

Enfin il s'en tint un à *Burgos* dans la

An. de  
N. S.  
1080.

Concile  
de Bur-  
gos.

*Maria.*  
*de reb.*  
*Hispan.*  
*l. IX.*  
*c. II.*

p. 471.

*Alva-*  
*rez. Go-*  
*mes. de*  
*reb. gest.*  
*Fra. Xi-*  
*men. l. II.*

p. 969.  
*Vas. Chr.*  
*Hispan.*  
*ad*  
*a. 717.*

p. 698.

*Cardin.*  
*Bona de*  
*reb. Li-*  
*turg. l. I.*  
*c. II.*

*Concil.*  
*d'Aguir.*  
*Hispan.*  
*T. III.*

p. 258.

*Cave*

p. 214.

*Pagi*

p. 275.

Ce qu'é-  
toit le  
Missel  
Mozara-  
bique.

*Coffard.*

*Nor. ad*

*Concil.*

*T. X. in*

*append.*

p. 1816.

*Nice-*

*phore*

*Boto-*

*niate en-*

*voye*

contre

Basilace,

Alexis.

*Ann.*

*Comnene*

*l. I. c. 5.*

la Vieille Castille, qui fut tenu par *Richard* Abbé de Marseille, Cardinal & Légat du Pape. A la vérité, on ne convient pas du tems de ce Concile; mais il semble que ceux qui le mettent dans cette année, sont les mieux fondez.

Dans ce Concile,

1. On renouvela les anciens Canons.

2. On défendit les Mariages des Prêtres.

3. L'Office Romain fut établi dans les Eglises d'Espagne, par les ordres du Pape *Gregoire VII.*

On n'abrogea pourtant pas tout-à-fait le Missel *Gothique*, ou *Mozarabique*.

Cet Office avoit été fait, ou augmenté, par *Ifidore de Seville*, & mis à la perfection par son frere & son successeur *Ifidore*. On l'a appelé *Mozarabique*. On auroit pu l'appeler *Mixtarabique*, parce que les Chrétiens, qui étoient mêlez avec les Arabes dans l'Espagne, s'en servoient. *Blanca* a. 714. dit que *Musa* signifie en Arabe, un *Chretien*. D'autres disent que *Musa* étoit un Chef des Arabes. On défendit dans ce Concile cet Office: mais on ne put pas l'abolir; car on continua de s'en servir dans plusieurs Eglises Cathédrales, & dans plusieurs Monastères; & on s'en sert encore dans quelques-uns aujourd'hui. On verra dans son tems, ce que fit le Cardinal *Ximénès* au XV. Siecle.

Pour dire un mot de ce qui regarde l'Empereur *Nicephore Botoniate*; après qu'il eut en sa puissance *Nicephore* de Bryenne, il envoya *Alexis* contre *Basilace*, qui avoit mis le Diadème sur sa tête, & qui excitoit en Occident de grands troubles. Ce Général pour cet effet partit en diligence pour joindre cet ennemi de l'Empire; & étant venu au lieu où il étoit, comme il jugea que *Ba-*

*silace* l'attaqueroit de nuit, il se tint sur ses gardes, & envoya des Espions de tous côtez.

Un Déserteur ayant assuré *Basilace*, que s'il vouloit venir dans la Tente d'*Alexis Comnene*, il le lui livreroit tout endormi; il fit sonner la trompette, partit sur le coucher du soleil, & quitta le grand-chemin, pour surprendre un ennemi qu'il n'étoit pas aisé de surprendre. *Alexis* en fut averti par ses Espions, & commanda à ses gens de se tenir prêts; & comme on lui fut venu dire que ses ennemis étoient proche, & que *Basilace* étoit à leur tête, *Alexis* fit sonner la trompette pour donner le signal de partir; & ayant laissé dans sa Tente un Moine Eunuque que sa mere lui avoit donné, il lui commanda d'y tenir des flambeaux allumez, comme dans le reste du Camp, & s'alla placer dans un Bois fort épais qui n'étoit pas loin. Quand *Basilace* arriva au Camp, il vint dans la Tente d'*Alexis*, dans l'esperance de le prendre prisonnier: mais n'y ayant trouvé qu'un Moine avec des flambeaux allumez, il s'écria, frappant sur sa cuisse: „ Malheureux „ que je suis! j'ai été trompé par „ le *Begue*! Il appelloit ainsi *Alexis*, parce qu'il avoit la langue grasse, & qu'il avoit peine à prononcer l'R.

Comme il sortoit de la Tente d'*Alexis*, & que ses soldats étoient acharnez au pillage, *Alexis* vint au-devant de lui; & après un rude combat, *Basilace* fut mis en fuite. *Alexis* le poursuivit vivement. *Nicephore* dit qu'alors on pouvoit citer fort à propos ces vers, qu'*Homere* a dits d'*Achille* & d'*Heclor*:

On voit dans ce combat un vaillant qui s'enfuit;

Mais plus vaillant encore est celui qui le suit.

Ayant

An. de  
N. S.  
1080.

An. de  
N. S.  
1080.

Basilace  
Évré par  
ceux de  
Theſſa-  
lonique.

Ayant entouré la Ville de *Theſſa-  
lonique* où *Basilace* étoit, il lui en-  
voya un Religieux pour le perſua-  
der à ſe rendre; mais inutilement.  
Il fut plus heureux dans les Confe-  
rences qu'il eut avec les habitans de  
cette Ville: ils lui en ouvrirent les  
portes; & s'étant ſaiſis de *Basilace*  
qui s'étoit retiré dans la Citadelle,  
ils le lui livrerent chargé de chaînes.  
Il ſe rendit maître de ſes Tréſors im-  
menſes, & dépêcha à l'heure même  
un Courier vers l'Empereur, pour  
lui porter la nouvelle de la priſe du  
Chef des ennemis. *Basilace* fut en-  
ſuite emmené à *Champine*, proche  
d'une fontaine, où on lui creva les  
yeux; & la fontaine a été appel-  
lée, à cauſe de cet événement, la  
fontaine de *Basilace*. L'Empereur  
fit de grands honneurs à *Alexis*, lui  
donna le titre de *Sebaſte*, & le char-  
gea de préſens.

Alexis  
a le titre  
de *Se-  
baſte*.

*Niceph.*  
c. 4.  
Et *Iſaac*  
*Comne-  
ſc.*

*Iſac Comnene* revint au même tems  
d'Antioche; & par des préſens il  
fut ſi bien gagner les bonnes grâces  
de l'Empereur, qu'il en obtint le  
titre de *Sebaſte*, avec un apparte-  
ment dans le Palais.

*Alexis* alla viſiter le Gouverne-  
ment qui lui avoit été donné; &  
ayant ſû que les *Scythes* pilloient la  
frontiere de *Bulgarie*, il aſſembla  
ſes troupes, & les mena à *Philip-  
popolis*. Il mit en fuite les Barbares;  
& s'appliqua ſi fortement à *Philip-  
popolis* à y établir le bon ordre, qu'il  
ſ'y fit admirer par ſa douceur, ſon  
honnêteté, ſa liberalité, & ſa magnifi-  
cence. Enſuite il revint à *Conſtan-  
tinople*, où il reçut de l'Empereur  
un accueil très obligeant.

Comme *Nicephore Meliſſene*, qui  
avoit épouſé *Eudoxie* ſœur des *Com-  
nènes*, parcouroit l'Asie, & ſ'y fai-  
ſoit reconnoître Empereur; *Botoni-  
mate* y voulut envoyer *Alexis* pour  
combattre ce nouvel ennemi: mais  
*Alexis* ayant refusé cet emploi, il

le donna à *Jean Protoveſtiaire*, qui  
étoit Eunuque. Mais ce nouveau  
Général fut mépriſé & raillé par  
l'Armée. Il voulut aſſieger *Nicée*,  
quoique quelques Capitaines s'op-  
poſaſſent à ce deſſein; mais enfin il  
fut contraint de ſe retirer. Les Turcs  
chargerent rudement les Romains.

Dans cette année fleurifſoient  
*Theophylaſte* Archevêque d'*Acride*;  
*Folcard* Moine de *S. Berthin*; *Gerard*  
Abbé de *S. Vincent* de *Laon*; *Wil-  
leran* Abbé de *S. Pierre* de *Mersburg*;  
*Urſion* Abbé d'*Aumont*; *Amatus*  
Evêque en *Italie*; *Adam* Chanoine  
de *Brême*; *Conrad* Evêque d'*Utrecht*;  
*Wenerich* Evêque de *Verceil*; *Wal-  
dram* Evêque de *Naumbourg*.

Nous avons parlé à l'année 1071.  
de *Theophylaſte*. *Folcard* Moine de *S.*  
*Bertin* a écrit la Vie de ce Saint, &  
celle de *S. Omer*, rapportées par  
*Surius*, l'une au 5. & l'autre au 15.  
de Septembre.

*Gerard* Sacriſtain du Monaſtere de  
*Corbie* en *Saxe*, & enſuite Abbé de  
*S. Vincent* de *Laon*, a écrit la Vie  
de *S. Adalard*, donnée par *Surius*  
& par *Bollandus*, au 2. de Janvier,  
& par le P. *Mabillon* dans le 1. To-  
me du IV. Siecle Bénédictin. Il fut  
enſuite fait Abbé de *S. Medard* de  
*Soiſſons*, vers l'an 1077; & en  
ayant été chaffé par la Reine *Berthe*,  
il fonda le Monaſtere de *Sauvema-  
jeur*, dans le Diocèſe de *Bourdeaux*,  
où il mourut l'an 1095. Cette Con-  
grégation ſ'eſt fort étendue; & *Cé-  
leſtin III.* l'a canonifé l'an 1197.

*Willeran* Moine de *Fulde*, & en-  
ſuite Abbé de *S. Pierre* de *Mers-  
bourg*, a écrit un Epithalame des  
Noces de *Jefus-Chriſt* & de l'Eglife,  
ſur le Cantique des Cantiques, qui  
contient trois Livres en proſe, mêlée  
de vers. On a donné un Ouvrage ſous  
ſon nom, en Latin & en vieux Gau-  
lois, imprimé à *Leyde* en 1598.

*Urſion* Abbé d'*Aumont* en *Hai-  
naut*,

An. de  
N. S.  
1080.

Theo-  
phylac-  
te.

Folcard.

Gerard  
Fonda-  
teur de  
la Cong-  
rég. de  
Sauve-  
majeur.  
*Ano-  
nym. in  
Actis  
Bollandi  
ad diem  
5. Menſis  
April.*

Willé-  
ran.

Urſion;

- An. de N. S. 1080. **Amatus.** naut, a composé vers cette année 1080. l'Histoire de S. *Marcel* Pape. *Amatus* Moine du Mont-Cassin, & Evêque en Italie, avoit écrit 4 Livres en vers, adressez à *Gregoire VII.* sur les actions des Apôtres S. *Pierre* & S. *Paul*, & 8 Livres de l'Histoire des Normans, que l'on dit se trouver manuscrits dans la Bibliothèque du Mont-Cassin. Il avoit aussi fait des vers à la louange de *Gregoire VII.* sur les 12 Pierres précieuses du Rational du Grand-Prêtre, & sur la Jerusalem céleste.
- Adam.** *Adam* Chanoine de Brême, vers l'an 1077. ou l'an 1080, a composé 4 Livres de l'Histoire Ecclésiastique de son Eglise, dans lesquels il traite de l'origine & de la propagation de la Religion Romaine dans les Diocèses de Brême & de Hambourg, depuis l'Empire de *Charlemagne* jusqu'à celui de *Henri IV.* Il a mis à la fin, un petit Traité de la situation du Dannemarck & des autres Royaumes du Nord; de la nature de ces pais; de la Religion & des mœurs des habitans. Son Livre a été donné par *Lindembroc*, & imprimé à *Hanau* en 1519. à *Leyden*, en 1595. & ensuite à *Helmstad* en 1670.
- Conrad Evêque d'Utrecht.** *Conrad* Evêque d'Utrecht, & Précepteur de *Henri*, a fait un Traité qu'on trouve dans le Recueil de *Goldaste*, & parmi les Historiens d'Allemagne de *Freberus*. Il a pour titre, *Apologie pour la conservation de l'unité de l'Eglise, & l'extinction du Schisme entre l'Empereur Henri & Gregoire VII.*
- Quelques-uns attribuent ce dernier Traité à *Waldrame* de Naumbourg; d'autres le donnent à *Weneric*, Evêque de Verceil.
- Si nous en croyons *Tritheme*, ce dernier avoit écrit une Lettre au nom de *Thierry* Evêque de Verdun, adressee au Pape *Gregoire VII.* Il l'y avertit, en ami, de tout ce qu'on disoit qu'il avoit fait ou avancé contre le droit & l'équité, & le conjuroit d'y mettre ordre.
- On met vers cette année, la mort d'*Hepidannus* Moine de S. *Gall*, qui est Auteur d'une Chronique qui commence à l'an 719. & finit à l'an 1044. Elle se trouve dans la Collection des Auteurs de l'Histoire d'Allemagne, donnée par *Goldaste*, & imprimée à Francfort en 1606.
- Il a composé aussi deux Livres de la Vie & des Miracles de S. *Wibborade*, adressez à *Ulric* Abbé de S. *Gall*, qui sont rapportez par *Bollandus* & par le P. *Mabilon*. Ils ont été composés vers l'an 1072.
- On met aussi vers cette année, la mort de *Guitmond* Archevêque d'*Averse*. Nous avons parlé, à l'année 1060. de ses Livres contre *Berenger*.
- Il a fait encore un Traité, qui n'est qu'une simple exposition de sa Créance sur le Mystere de la Trinité, & sur l'Eucharistie.
1. Dans ce Traité, il tâche d'expliquer comment le Fils est la Sagesse; & le S. Esprit l'amour du Pere.
  2. Il parle ensuite de l'Incarnation; que l'homme étant mort par sa folie, il a dû être vivifié par J. Christ, qui est la Sagesse.
  3. Il dit que Dieu nous a voulu sauver par la mort de son Fils, afin de vaincre le Diable, plutôt par la justice, que par la puissance.
- Ce Traité est plein de raisonnemens semblables.
- Il a fait un discours à *Guillaume I.* Roi d'Angleterre, par lequel il refusa un Evêché que ce Prince lui avoit offert; & par ce refus, il mérita l'admiration de ce Monarque.
- Dans le II. Tome du Spicilege, de *Dachery*, il y a une Lettre de *Guitmond* à *Erfaste*, dans laquelle il explique le Mystere de la Trinité, par

An. de N. S. 1080.  
La mort d'Hepidannus.

Guitmond: ses ouvrages: sa mort. BB. PP. T. XVIII. p. 465.

466.

p. 468. Order. Vital. Eccl. hist. l. 5. c. 71.

An. de N. S. 1081. par des comparaisons tirées des Créatures. La Lettre 78. d'Yves de Chartres

lui est adressée, où cet Archevêque lui donne la qualité d'homme religieux & savant.

An. de N. S. 1081.

L'an 1081. de N. S. Le 1. d'Alexis Comnene. Le 26. de Henri. Le 22. de Philippe I. Le 9. de Gregoire VII. Indiction IV.

Nicephore Botoniate déposé, & ALEXIS COMNENE fait Empereur. Baron. ad a. 1080. Ann. Comn. Zonar.

C'Est dans cette année qu'il faut mettre la déposition de *Nicephore Botoniate*, & l'élection d'*Alexis Comnene*, quoique *Baronius* mette la chose à l'année 1080.

Voici comme la chose arriva. *Isâc & Alexis Comnene*, freres, avoient reçu de grandes Dignitez de *Nicephore Botoniate*. Leur élévation leur attira la haine de plusieurs de la Cour de cet Empereur. Ils furent exposez à leur médisance, & ils furent calomniez par deux Esclaves, qui les accusèrent d'avoir voulu s'emparer de l'Empire. *Alexis & Isâc*, ayant appris les calomnies dont on les noircissoit, appréhendant qu'on ne se feroit d'eux, & qu'on ne leur crevât les yeux, comme *Anne Comnene* dit qu'on les en avoit avertis; & peut-être aussi desirant de regner, comme le bruit en couroit; sortirent incessamment de Constantinople, & attirerent à eux toutes les troupes de l'Empire.

Tous les esprits étoient suspendus, dans le commencement, qui ils élieroient pour Empereur. La plupart souhaitoient de voir *Alexis* sur le Trône; mais *Isâc* avoit ses partisans. La division de ces deux freres, qui avoient les armes à la main, faisoit appréhender avec raison d'horribles massacres. *Alexis* étoit appuié par de puissans Alliez. Cependant, il n'y avoit point d'honneur qu'il ne déferât à son frere *Isâc*, soit par l'affection sincere qu'il lui portoit; ou parce qu'étant assuré des suffrages

Tom. I.

de l'Armée, & de l'aversion qu'elle avoit pour *Isâc*, il vouloit bien le consoler du refus qu'il souffroit, par l'assurance apparente qu'il lui donnoit de lui céder la souveraine autorité, sans que cela lui fit de tort.

Pendant que l'on consumoit le tems dans cette incertitude, l'Armée s'assembla autour du Camp, chacun étant agité de différentes inquietudes, selon la difference de ses passions & de ses desirs. Alors *Isâc* s'étant levé de sa place, voulut mettre lui-même les *Brodequins* aux pieds de son frere *Alexis*; & comme *Alexis* apportoit quelque résistance, „ Laissez-moi faire, dit *Isâc*; Dieu „ veut se servir de vous, pour con- „ server notre famille”. Et il lui renouvela le souvenir de ce qui lui avoit été prédit par un Devin. Voici comme *Anne Comnene* sa fille récite la chose. Elle dit que comme ces deux freres se promenoient un jour ensemble près d'un lieu nommé *Carpine*, un homme parut devant eux, qu'*Alexis* crut être *S. Jean*. Il avoit l'apparence extérieure d'un Evêque, la tête nue & chauve, la barbe rasée. Il s'approcha ensuite à pied, d'*Alexis* qui étoit à cheval, & l'ayant tiré par la cuisse, il lui dit à l'oreille, des paroles du Ps. 44. (Heb. 45.) & l'assura que sa vertu n'auroit que des succès illustres & avantageux. Et après cela, il disparut. Quoi qu'il en soit, *Alexis* fut déclaré Empereur. Dans ce tems-là, il se répandit un bruit que

c. 6.

Ce que fit Isâc.

Prédiction d'un Devin sur Alexis.

Alexis Empereur.

R r r

Melis-

An. de  
N. S.  
1081.

Melisse-  
ne fait  
proposer  
à Alexis  
de parta-  
ger  
l'Empi-  
re.

Réponse  
aux pro-  
posi-  
tion de  
Melisse-  
ne.

*Melissene* étoit arrivé à *Damalis* avec des troupes; qu'il y avoit été élevé en qualité d'Empereur; & comme l'on doutoit de la vérité de cette nouvelle, il arriva des Ambassadeurs de sa part, qui proposèrent à *Alexis* de s'unir pour prendre Constantinople, de se contenter de commander en Occident, & de le laisser commander en Asie avec la Couronne & la Robe Imperiale; & de consentir que dans les acclamations publiques, son nom fut joint au nom de celui qu'*Alexis* choisiroit de son côté pour lui déferer la souveraine puissance.

On ne répondit rien sur le champ aux Ambassadeurs; & le jour suivant, on leur fit voir qu'il n'étoit pas possible de leur accorder leurs demandes, & qu'on leur diroit ce qu'on pouvoit faire pour leur satisfaction. Le jour suivant, après qu'on eut commencé le siège de Constantinople, on fit savoir aux Ambassadeurs, qu'on accorderoit à *Melissene* le titre de *César*, avec le *Bandeau*, les acclamations, & les autres honneurs dûs à cette Dignité; & qu'outre cela, on lui donneroit *Thessalonique*.

Bien que cette réponse ne pût être agréable aux Ambassadeurs; néanmoins, quand ils virent les grands préparatifs qui se faisoient pour le siège, & la multitude des troupes qui arrivoient de tous côtés, ils appréhenderent qu'on ne leur refusât, après la prise de la Ville, ce qu'on leur offroit alors; & ils supplièrent qu'on les assurât de ces offres, par des Lettres scellées de la Bulle d'or.

*Alexis*, qui venoit d'être proclamé, le leur accorda volontiers, & commanda à *Mangane* son Secrétaire d'Etat, d'en expédier les Lettres. Mais ce Secrétaire éluda la chose, par ses longues remises. Cependant, les *Comnènes* s'emparèrent d'*Arête*,

& de ce lieu, ils envoyèrent attaquer Constantinople.

Lorsque *Botoniate* vit que d'un côté, l'Armée des *Comnènes* se fortifioit; & que de l'autre, celle de *Melissene*, qui n'étoit pas moins nombreuse, étoit déjà arrivée à *Damalis*; il désespéra de ruiner deux Partis si puissans, & il fut tout prêt de déposer la souveraine puissance. Comme on fut l'appréhension qu'il avoit, cette nouvelle jeta la consternation parmi le peuple.

Les *Comnènes*, jugeant que la prise de Constantinople étoit très difficile, résolurent de tâcher d'exciter les habitans à une réduction volontaire. *Alexis* proposa pour cet effet au *César*, d'aller faire le tour de la Ville, pour examiner la contenance des assiégez. Le *César*, se déguisant en Moine, fit donc avec *Alexis* le tour de Constantinople; & ayant vu ceux qui gardoient les Tours, il apprit qu'il y en avoit de gardées par les *Immortels*; d'autres, par les *Varanges*, qui sont des Barbares armez de haches, venus des contrées de l'Île de *Thulé*; & qu'enfin, il y en avoit d'autres gardées par les *Némiziens*, qui servoient depuis longtems dans les Armées de l'Empire. Après cette exacte visite, il conseilla à *Alexis* de sonder les *Némiziens*, sachant que les autres perdroient plutôt la vie, que de manquer à la fidélité dans laquelle ils avoient été élevez. *Alexis* suivit le conseil du *César*; & sur le champ il envoya un homme au Commandant des *Némiziens*, qui promit de livrer la Ville, & qui la livra en effet.

*Paleologue* monta dans une Tour, où *Gilpracte* Capitaine des *Némiziens* l'introduisit; & ayant fait ensuite ouvrir une porte de la Ville, toutes les troupes y entrèrent tumultuairement, le cinquième jour de la

An. de  
N. S.  
1081.

An.  
Comn.  
l. 2. c. 8.

Con-  
stantino-  
ple prise.

An. de N. S. 1081.

la Semaine sainte, dans la IV. Indiction ; & les soldats commirent de très grands desordres.

Botoniate veut ceder la couronne à Melissene.

*Botoniate*, voyant l'état déplorable où ses affaires étoient réduites, se résolut de ceder la Couronne à *Melissene* ; & il envoya un des plus fideles de ses domestiques, avec son *Spataire*, pour le chercher, & pour le lui amener. *Paleologue*, qui s'aperçut de la chose, pria le *Spataire* de le recevoir dans son Vaisseau. Le *Spataire*, qui étoit de ses amis, le lui permit volontiers, pourvu qu'il n'eût ni bouclier, ni épée. Dès qu'il y fut, il harangua les Matelots, & leur persuada de reconnoître *Alexis* pour Empereur ; & il n'eut pas de peine de le leur persuader. Il fit lier le *Spataire*, qui vouloit s'y opposer ; & ayant repris les armes, il acheva de gagner ceux qui avoient résisté à ses railons, & il proclama *Alexis* pour Empereur.

Ruse de Paleologue, qui fait proclamer Alexis pour Empereur.

Botoniate fait proposer qu'on lui laisse quelques marques d'honneur.

*Botoniate*, sachant tout ce qui se passoit, envoya proposer par *Nicéphore Paleologue* ; pere de celui dont je viens de parler, aux *Comnènes*, qu'on lui laissât le titre d'Empereur, la Robe, les Brodequins d'écarlate, les Ornaments de la Dignité Impériale, & le logement ; & qu'il abandonneroit tout le reste. Mais on lui fit répondre, qu'étant âgé comme il étoit, il falloit qu'il descendit du Trône, & qu'il ne songeât plus qu'à conserver le peu qui lui restoit de santé & de vie. *Botoniate* ayant oui cette réponse, & par le conseil du Patriarche, se retira dans la grande Eglise. Mais les *Comnènes* l'ayant fait sortir, le mirent dans une barque, & le menerent au Monastere de *Periblepte*, où ils l'exhorterent à prendre l'habit de Religieux. Ce pauvre Prince y consentit, & souffrit qu'on lui coupât les cheveux. „ C'est ainsi, dit *Anne Comnene*, que „ la fortune se joue de la condition

On le lui refuse.

Il se fait Religieux.

Ann. Comn. l. III. c. 1.

Ann. Comn. l. III. c. 5.

„ des hommes. Quand elle veut „ les favoriser, elle les tire de la „ poussiere, pour les placer sur le „ Trône, pour leur mettre le Sceptre en main, & la Couronne sur „ la tête. Mais quand elle change „ de caprice, elle arrache cette „ Couronne, brise ce Septre, renverse ce Trône, & déchire leurs „ Ornaments, pour les couvrir d'un „ habit de *Moine* ". Elle auroit parlé plus chretienement, si elle eût dit que Dieu en use ainsi envers les hommes qu'il veut humilier, ou élever.

An. de N. S. 1081.

Un des amis de l'Empereur détrôné lui ayant demandé comment il supporteroit ce changement ; il répondit, que l'abstinence des viandes lui seroit assez incommode, mais que le reste lui seroit peu de peine.

L'Imperatrice *Marie* demeura dans le Palais ; mais on lui conseilla d'en sortir. Elle quitta donc le Palais qu'on appelloit *Bucoleon*, parce qu'il y avoit autour des murailles un grand Portique bâti de marbre, où il y avoit un Lion qui se battoit contre un Taureau & qui le tenant par la corne, lui enfonçoit les dents dans la gorge. Mais peu de jours après elle fut conduite en cérémonie par *Constantin Monomaque*, dans le Palais bâti proche de l'Eglise de S. *George* Martyr, & appelé le Palais de *Mangane*.

Ann. Comn. c. 2.

*Anne Comnene* parle de cette Princesse, comme d'une beauté parfaite. Elle dit qu'elle avoit une taille haute & majestueuse ; un teint blanc comme de la neige ; un visage en ovale, dont l'éclat effaçoit celui des lys & des roses ; que la main savante d'un Peintre peut représenter les diverses fleurs dont le Printems émaille nos prairies, mais que l'art d'*Apelle*, de *Pheidias* & des plus excellens Maitres ne peut égaler les graces du corps de l'Imperatrice.

Eloge de Marie Imperatrice.

*Alexis* fut couronné par *Cosme* Patriar-

An. de triarche de Constantinople; & peu  
N. S. de jours après, l'Imperatrice *Irene*  
1081. fut aussi couronnée.

Eloge  
d'Alexis. Vpici le portrait qu'en fait *Anne*  
*Comnene*, leur illustre fille. „ *Alexis*,  
„ dit-elle, étoit d'une stature non  
„ fort haute, mais assez pleine. Aus-  
„ si, quand il étoit debout, il im-  
„ primoit moins de respect, que  
„ quand il étoit sur le Trône; car  
„ alors ses regards étoient si per-  
„ çans, qu'ils éblouissoient comme  
„ des éclairs. Il avoit les épaules  
„ larges, les bras nerveux, l'estomac  
„ un peu avancé; & dans tout son  
„ corps, des agrémens pleins de  
„ majesté, qu'on ne pouvoit voir  
„ sans les admirer. Quand il ou-  
„ vroit la bouche, il en sortoit un  
„ fleuve d'éloquence, aussi rapide  
„ que celle de *Démôsthène*. Sa valeur  
„ n'étoit pas moins victorieuse que  
„ son éloquence; & comme il  
„ ne parloit jamais sans persuader,  
„ il ne combattoit jamais sans vain-  
„ cre.

Eloge  
d'Irene. A l'égard de l'Imperatrice *Irene*,  
après que son illustre fille nous a  
appris qu'elle étoit fille d'*Andronique*  
dont nous avons parlé ailleurs, elle  
dit que son vilage & sa voix é-  
toient si agréables, qu'on ne pou-  
voit rien voir ni rien entendre de si  
charmant; que ses regards avoient  
quelque chose qui étoit tout ensem-  
ble, agréable & terrible; de sorte  
que si la douceur donnoit la hardies-  
sé de lever les yeux, sa majesté ob-  
ligeoit aussi-tôt de les baisser; que  
sa gravité & sa modestie donnoient  
de la retenue aux plus emportez; &  
que sa bonté & sa douceur donnoient  
de l'assurance aux plus timides.

Alexis  
institue  
de nou-  
velles  
dignitez.  
Ann.  
Comn. l.  
3. c. 3.

*Alexis*, à son avènement à l'Em-  
pire, se vit obligé de récompenser  
ceux qui l'avoient aidé à regner; sur-  
tout *Melissenus Nicephore*, à qui la  
Dignité de *César* avoit été promise,  
& *Isac* son frere aîné. L'Empereur

chercha les moyens d'honorer ces  
deux personnes d'une maniere par-  
ticuliere; & ayant inventé le nom  
de *Sebastocrator*, ce qui signifie *Au-*  
*guste Empereur*, il le donna à *Isac*,  
comme pour l'établir second Empe-  
reur; & il voulut que dans les ac-  
clamations, on appellât *Melissène*,  
*César*. Il donna à son frere *Hadrien*,  
le titre de *Protosebaste*, & d'*Illustri-*  
*sime*; & il le donna aussi à son beau-  
frere *Taronite*, à qui il donna ensui-  
te le nom de *Panhypersebaste*. Il créa  
le dernier de ses freres, nommé *Ni-*  
*cephore*, *Drungaire* de la Flotte, &  
*César*. *Anne Comnene* explique quel-  
ques-uns de ces mots.

On ne fera pas fâché que j'en don-  
ne ici la liste qu'en a donné Mr. *Cou-*  
*sin* dans l'Histoire de Constantino-  
ple.

#### EXPLICATION DES CHARGES ET DIGNITEZ DE L'ÉGLISE DE CONSTANTINOPLE.

Princi-  
pales  
Charges  
& Digni-  
tez de  
l'Eglise  
de Con-  
stantino-  
ple.

Le *Grand-Oeconome*. Il a le soin  
du bien & des affaires de l'Eglise.  
Il ne devoit être que *Diacre*, au  
tems des derniers Grecs; au-lieu qu'il  
étoit *Prêtre* auparavant. Il prend  
connoissance de la recette & de  
la dépense, dont il tient registre,  
avec le *Cartulaire* qui dépend de  
lui, & dont il rend compte qua-  
tre fois l'année au Patriarche. Quand  
le Patriarche officie, il est à l'Autel  
à ses côtez. Quand il confere les  
Ordres, il lui présente les Clercs  
qui desirent de les recevoir. Quand  
il juge, il est à sa main droite.  
Quand il est mort, il reçoit les re-  
venus, jusques à l'élection d'un au-  
tre.

Le *Syncelle*. C'étoit le premier  
après le Patriarche, & il lui succe-  
doit autrefois. Ils furent réduits à  
deux, par l'Empereur *Heracius*. Il  
est

Vide  
Tann.  
T. I.  
Epist.  
Rom.  
Pontif.

An. de  
N. S.  
1081.

de *Joan.*  
P. C.  
*Guliel.*  
*Bibl. in*  
*Hadr. II.*  
p. 228.  
*Theoph.*  
a. 25.  
*Herasl.*  
*Vid.*  
*Gratz.*  
et *Coar.*  
ad *Codin.*  
de *officiis*  
*Meurs.*  
in *Gloss.*  
*Niff.*  
*Miscell.*  
VII. *Sy.*  
nod. *act.*  
4. *Guliel.*  
*Bibl. in*  
*Hadr.*  
*no II.*  
*Pontif.*  
*Anast.*  
ad VIII.  
*Syn. act.*  
a. *Pa-*  
*chym. I.*  
3. c. 24.  
*Vide* et

*Coar. ad*  
*Codin.*  
p. 5. 12.

est parlé de cette Dignité dans *Sidonius*.

**Le Grand-Sacellaire.** Il a le soin des Monasteres des hommes & des filles. Il les visite. Il fait la recette & la dépense des revenus, & il en rend compte deux fois l'année au Patriarche.

**Le Scevophylax,** ou le *Garde des Vases & Ornemens de l'Eglise.* Il se tient debout à la porte de la Sacristie, quand le Patriarche officie, pour donner le Livre, les Cierges, & les autres Ornemens. Il a place dans les Jugemens. Il garde les revenus de l'Eglise, pour les distribuer entre les Clercs.

**Le Chartophylax,** ou le *Garde des Chartres.* Il a le soin des droits du Patriarche. Il le présente, quand on le sacre. Il est debout auprès de lui, quand il officie. Il juge en son nom. Il garde le Registre des Mariages.

**Le Protecdecice.** Il juge, à l'entrée de l'Eglise, les moindres affaires, avec douze Assesseurs. Il tient dans l'Eglise de Constantinople, à peu près la même place que tenoit autrefois dans celle de Rome le *Défenseur*, dont il est souvent parlé dans les Epitres de *S. Gregoire*.

**Le Protonotaire.** Il est debout, lorsque le Patriarche officie; il lui donne à laver, au tems de l'élevation de l'Hostie. Il tient un cierge à la main. Il écrit au nom du Patriarche, & il lui fait rapport des difficultez qui surviennent dans les Testamens & dans les Contrats.

**Le Logothete.** Il garde le sceau du Patriarche. Il le met à ses Lettres. Il est assis dans les Jugemens.

**Le Referendaire.** Il est envoyé vers le Patriarche, & il a rang parmi les Juges de l'Eglise. Il est appelé *Palatin* par *Nicetas*.

**Le Hiéromonem.** Il garde les Livres, en l'absence de l'Evêque; &

il institue les Lecteurs.

**Le Maître des Cérémonies.** Il a soin que l'Eglise soit nette, & que les Ecclésiastiques s'y tiennent dans l'ordre.

**Le Docteur de l'Evangile.** Il explique l'Evangile.

**Le Docteur de l'Apôtre.** Il explique les Epitres de *S. Paul*.

**Le Docteur des Psaumes.** Il explique les Psaumes.

**Le Catéchiste.** Il instruit & il prépare à recevoir le Batême, ceux qui viennent de l'Hérésie à l'Eglise.

**Le Periodote.** Il fait des courses, pour instruire ceux qui desirent recevoir le Batême.

**Le Protopsalte.** Il commence le Chant.

**Le Laosynacte.** Il assemble les Diacres & le Peuple.

**Le Chartulaire.** Il gardoit les Livres de l'Eglise.

Il y en a quelques autres, mais peu importans.

EXPLICATION DES PRINCIPALES CHARGES ET DIGNITÉZ DE LA COUR.

**Despote.** C'est-à-dire, *Seigneur*. C'est un titre qui n'appartenoit autrefois qu'aux Empereurs de Constantinople; & qui a été communiqué depuis à leurs parens, à leurs alliez, & même aux Etrangers.

**Le Sebastocrator.** C'est une Dignité qui fut créée par l'Empereur *Alexis*, en faveur d'*Isac* son frere, au rapport d'*Anne Comnene*.

**Le César.** Il étoit autrefois à Constantinople, le premier après l'Empereur. *Alexis* le fit le second, en mettant le *Sebastocrator* devant lui. Et il n'a plus été que le troisieme, depuis que le *Despote* a été mis devant le *Sebastocrator*. Il se faut bien donner de garde de prendre ce terme de *César*, au même sens qu'on

R r r 3.

le.

An. de  
N. S.  
1081.

An. de N. S. 1081. le prenoit autrefois quand on le donnoit aux Empereurs de l'ancienne Rome. Et c'est pour cela qu'on le met aujourd'hui en François, avec l'article.

**Le Grand-Domestique.** Il avoit le Commandement des Troupes de terre. Il y en avoit un pour l'Orient, & un autre pour l'Occident.

**Le Panhypersebasté.** C'est une Dignité inventée par *Alexis*, comme le rapporte encore *Anne Comnene*.

**Le Protovestiaire.** Il étoit le premier après le Grand-Domestique, avant la création de la Dignité de *Panhypersebasté*. Il avoit soin des habits, des pierreries, & des Trésors de l'Empereur. Il couchoit dans sa chambre. Cette Charge a du rapport à celle de Grand-Maitre de la Garderobe. Il ne faut pas le confondre avec les *Vestiarites*, qui étoient les personnes les plus considérables de la suite de l'Empereur.

**Le Grand-Duc.** Il avoit le Commandement des Troupes de mer, comme le Grand-Domestique avoit le commandement des Troupes de terre.

Willel. Tyr. l. 18. c. 24. Ducange in notis ad Cinnam.

**Le Protofrator.** Il tient le cheval de l'Empereur, & l'aide à monter dessus. Il faisoit parmi les Romains, la Charge que le Maréchal de France fait dans les Armées.

**Le Grand-Stratopedarque.** Il décide les différends qui naissent entre les soldats, & il leur donne le mot du guet en l'absence du Préfet de la Ville.

Voyez Ducange T. III. p. 417.

**Le Grand-Primicier.** C'est le premier en chaque Ordre; comme le premier des Chantres, le premier des Avocats. Le *Primicier* de la Cour est celui qui règle les rangs.

**Le Grand-Connétable.** Il commandoit les François qui étoient au service de l'Empereur.

**Le Grand-Logothète.** C'est le premier Magistrat, comme le Chance-

lier de France.

**Le Logothète du Trésor public.** C'est celui qui a soin des Impôts, & qui est comme l'Intendant des Finances.

**Le Logothète du Drôme.** C'est celui qui commande aux Couriers; comme en France, le Surintendant-général des Postes.

**Le Logothète de l'Armée.** C'est celui qui contrôle les sommes qui sont payées aux gens de guerre.

**Le Logothète des Troupeaux.** C'est celui qui a soin des Troupeaux, ou des Haras.

**Le Logariste.** C'est celui à qui on rend compte de l'Épargne.

**Le Protosebasté.** C'est une Dignité qui fut inventée par *Alexis*, au rapporte d'*Anne Comnene*.

**Le Curopalate.** C'est celui qui garde le Secau secret de l'Empereur.

**Le Paracemomene de la Chambre.** C'est celui qui garde la chambre de l'Empereur, comme le Grand-Chambellan en France.

**Le Cetonite.** Il couchoit dans la chambre de l'Empereur, & étoit comme Valet de chambre.

**Le Grand-Papias.** Il étoit sous le *Curopalate*, gardoit les clés du Palais, & les prisonniers qui étoient dans les prisons.

**Le Tata de la Cour.** C'est une Dignité instituée par *Theodore Lascaris*. On ne fait qu'elle en étoit la fonction. *Tata* veut dire Nourricier, Pédagogue.

**Le Grand-Chartulaire.** C'est celui qui a soin de faire expédier les Actes publics. Il y en a plusieurs, selon les appartemens. Il y en avoit un qui étoit sous le *Protofrator*, & qui amenoit le cheval de l'Empereur.

**Le Grand-Drungaire de la veille.** C'est celui qui commande les Troupes qui font la garde durant la nuit. Le mot de *Drungaire* vient de *Drungus*, qui signifie une Troupe de soldats.

Le

An. de N. S. 1081.

Willel. Tyr. l. 18. c. 24. Roger. Hoved. p. 195.

Ducange in notis ad Cinn.

Michel Ducassin hist. Byzant. t. 35.

An. de N. S. 1081. **Le Grand-Drungaire de la Flotte.** C'est celui qui commande les Vaisseaux répandus par les Provinces.

**Ducango. Gloss. T. II. p. 182.** Il est sous le *Grand-Duc*, & au-dessus de l'*Amiral*.

**Le Grand-Esteriarque.** C'est celui qui commande les Troupes étrangères & confédérées, qui servoient à la garde du Palais du Prince.

**Le Protocoynege.** C'est celui qui a l'intendance de la Chasse, & qui fait la même fonction que le *Grand-Veneur* en France.

**Le Protoieracaire.** Il a soin des Aigles & des Faucons; & est à peu près comme le *Grand-Fauconnier*.

**Le Grand Dioicete.** C'est celui qui leve les impositions.

**Le Grand-Myrtaite.** C'est celui qui commande les Gardes qui portent un rameau de Myrte.

**Le Garde du Caniclé.** C'est celui qui garde la couleur de pourpre, avec laquelle l'Empereur signe les Lettres. C'étoit le même que le *Logothete*, & il faisoit la fonction de Chancelier, ou de Garde des Sceaux.

**L'Acolytbe.** C'étoit celui qui commandoit les *Varanges*, ou les *Anglois* qui gardoient l'Empereur.

**Le Mystique.** C'est un Conseiller du Conseil secret. Il jugeoit principalement des homicides & des sacrilèges. Quelques Auteurs se servent de ce mot-là, pour signifier un *Confesseur*.

**Le Domestique de la Table.** C'est celui qui étoit au-dessus des Officiers de la Maison de l'Empereur, comme le *Grand-Maitre* en France.

**Celui qui a soin de la Table.** C'étoit comme en France, le *Grand-Panetier*.

**Les Offi. h. v. c. 51.** **Le Grand-Tzaouce, ou le Grand-Chiaoux.**

**Gloss. Menrs. al. 52.** **Le Protospataire.** Il commandoit les *Spataires*, qui étoient les Gardes du Corps.

**Le Proédre.** C'étoit un Conseiller

d'Etat. Le Chef s'appelloit *Protoproédre*, comme qui diroit *Premier Conseiller d'Etat*. Ils avoient été créés par *Nicéphore Phocas*.

**Adnumiasse.** C'étoit celui qui tenoit l'état des gens de guerre.

**Le Juge de l'Armée.** C'étoit celui qui jugeoit des différends des gens de guerre.

**Le Protalogator.** C'étoit celui qui étoit à la queue de l'Armée, & qui empêchoit les soldats de quitter leurs rangs. Il étoit sous celui qui étoit appelé en Grec *ἄρχων τῶ ἀλλοτρίῳ*.

**Le Juge du Voile.** C'est une Charge dont *Nicetas* parle souvent, & qui semble avoir tiré son nom du rideau qui étoit tiré devant le Tribunal où l'on rendoit la Justice.

**Zupan.** C'est un Gouverneur de Province de *Servie*, ou *Dalmatie*. *Zupa* signifie *Peuple*.

**Le Premier des Philosophes** montrait à l'Empereur la Philosophie.

**Le Premier des Orateurs** lui montrait à bien parler.

**Le Nomophylax** lui montrait les Loix.

**Le Dictophylax** l'exhortoit à rendre la Justice.

Mais revenons à *Alexis*.

*Alexis*, faisant réflexion sur les desordres qu'il avoit causés dans la prise de Constantinople, comme on avoit pillé les Eglises; en eut un si grand repentir, qu'il avoua son péché devant *Cosme* Patriarche, & devant un Concile; qu'il jeûna 40 jours, & qu'il passa 40 nuits couché sur la terre; & qu'ensuite il remit, pendant son absence, l'administration des affaires à sa mere, qui vouloit se retirer dans quelque Couvent.

Ce *Cosme*, le jour de la fête de *S. Jean*, que les Grecs célèbrent le 8. de Mai, après avoir dit la Messe, dit à celui qui le servoit, *Pren mon Pseautier, & sui moi; & quitta son*

An. de N. S. 1081.

**Du Canonge Gloss. T. III. p. 1418.**

**Cosme Patriarche quitte son Eglise. Zonar. l. XVIII. c. 79.**

An. de  
N. S.  
1081.

Eustrate  
Garidas  
lui suc-  
cede.

Robert  
Guiscard  
attaque  
Alexis,  
le bat &  
en est  
battu.

Baron.  
Zon. p.  
296.

Calvis.  
p. 738.

Chron.

Cass. III.

c. 49.

Ann.

Comm.

l. 4. p.

114. l.

III. p.

95. 96.

Alexis

Comne-

ne fait

la paix

avec les

Turcs.

Des pre-  
mières  
demeu-  
res des  
Turcs.

Ex

Bryenn.

Curopal.

Zonar.

Porby-

rog. l. de

adminis.

Imp. c.

3. 12.

Église, après avoir été Patriarche 5 ans 9 mois. On le pria instamment de revenir; mais il le refusa, & le retira dans le Monastere de *Callias*. La mere des *Comnènes* fit mettre à sa place *Eustrate Garidas*, qui étoit peu propre à cet emploi; & il le fut pendant 3 ans.

*Robert Guiscard* Duc de la Pouille, par l'instigation de *Gregoire*, (d'autres disent qu'il avoit sujet de se plaindre d'*Alexis*,) passa dans la Grece à la tête de 15000 hommes, & en chassa 17000 que l'Empereur lui opposa; mais on dit qu'*Alexis* le battit à son tour. On voit une Lettre de *Gregoire VII.* où il félicite ce *Robert* de cette victoire.

Quoi qu'il en soit, *Alexis*, comme nous l'apprend sa fille, voyant que les Turcs ravageoient tout dans l'Orient, que *Robert* menaçoit les Provinces de l'Occident, qu'il mettoit tout en œuvre pour élever à l'Empire son *Michel* supposé, & pour se servir de cet homme de paille pour s'emparer lui-même de l'Empire; il écrivit de tous côtes, & sur-tout à l'Empereur d'Allemagne, & il s'avisâ de faire la paix avec les Turcs sous de certaines conditions. Mais il paroît que l'Empire d'Orient étoit sur sa fin, & que la puissance des Turcs s'augmentoît tous les jours.

On a beaucoup écrit sur les lieux où les Turcs se font les premiers établis. *Du Cange* a recueilli de plusieurs Auteurs, qu'ils ont habité premierement vers les Parties septentrionales du Mont *Caucase*, vers le fleuve de *Tanaïs*, & vers le *Bosphore*. Un Auteur Grec rapporte, que les Turcs étoient voisins des *Patzinaciens*: que la Province qu'ils ont habitée du côté de l'Occident, est la France; du côté du Septentrion, celle des *Patzinaciens*; du côté du Midi, la *Grande Moravie*; & qu'ils

étoient dans les frontieres des *Chazariens*. Ce même Auteur dit que les *Patzinaciens* étoient une Nation voisine des *Ruffiens*, & qu'ils habitoient vers la *Chersonese Taurique*. Il appelle France, les pais vers le Septentrion qui obeissoient, du tems de *Porphyrogenete*, aux Francs ou aux Empereurs, savoir, les *Polonois* & les Nations voisines. Il appelle *Moravie*, ce que nous appellons aujourd'hui *Moldavie*. Les *Chazariens* étoient des Peuples voisins des *Alains*, des *Bulgares*, des *Turcs*, &c. D'où on conclud, que l'ancienne *Turquie* étoit dans les Provinces de la *Lithuanie* qui sont vers le *Pont-Euxin*. Mais il paroît aussi de *Curopalate* & de *Zonare*, que les Turcs ont habité vers le Danube; c'est ce que remarque *Du Cange*, dans ses notes sur *Nicephore Bryenne*. Et il est certain que la Nation des *Turcs* s'est étendue bien plus loin. Le *P. Pagi* observe, que les *Perfes* & les autres Orientaux appelloient du nom de *Turcs*, ceux que les Grecs & les Latins nomment *Scythes*; & qu'ils confondent souvent les *Turcs* avec les *Tartares*. Ainsi les *Turcs* s'étendoient jusques à ce mur de cinquens lieues, qui sépare les *Chinois* des autres Peuples. Mais laissons les Turcs, & l'Orient; voyons ce qui se passe en Occident.

Au commencement du Carême, dans l'Église de *Latran*, *Gregoire* convoqua un Concile: (c'est le XVIII. mais le VIII. sous *Gregoire VII.*) Dans ce Concile il excommunia *Henri* Empereur, & il confirma l'Excommunication que ses Légats avoient publiée contre les Archevêques d'*Arles* & de *Narbonne*.

On prétend que c'est environ ce tems-là, qu'il écrivit à *Herman* Evêque de *Mets* une seconde Lettre, pour soutenir qu'il pouvoit excommunier

An. de  
N. S.  
1081.

c. 1. 8.  
37. 12.  
38. 42.

Pagi

p. 282.

Du Cange

in no;

tit ad

Niceph.

Bryen.

p. 199.

Concile

à Rome

VIII.

sous

Grego-

re VII.

Henri

excom-

munié.

Concil.

T. IX.

p. 398.

An. de  
N. S.  
1081.

Gregoi-  
re écrit  
à Her-  
man E-  
vêque  
de Mets.  
Gregoire  
l. VIII.  
op. 21.

munier les Rois, & absoudre leurs sujets du serment de fidélité. Il y dit ce que nous avons rapporté ailleurs, avec les réponses du P. Noël *Alexandre*. Il dit encore quelque chose que je n'ai pas rapporté :

1. Qu'on donne une plus grande puissance à un Exorciste, qu'à aucun Seigneur Laïque; car les Rois & les Princes qui ne vivent pas chrétiennement, sont les esclaves des Démons. Si donc, dit-il, les Exorcistes ont reçu l'Empire sur les Démons, combien plus sur les esclaves & les membres des Démons? Et si les Exorcistes ont ce pouvoir, combien plus les Evêques?

2. Que les Prêtres sont au-dessus des Rois, puisqu'ils ont le pouvoir de conférer les Sacremens, & de remettre les péchez.

3. Que les bons Chrétiens, de quelque rang qu'ils soient, méritent mieux d'être estimés Rois, que les mauvais Princes; que les uns cherchent la gloire de Dieu, se gouvernent bien eux-mêmes; que les autres ne cherchent que leurs intérêts, opprimant tyranniquement leurs ennemis; que les uns sont les membres de J. Christ, & les autres, du Diable.

4. Qu'il y a peu de Rois reconnus pour Saints; mais que le S. Siege rend Saints ceux qui le remplissent.

Je laisse à chacun à examiner le poids de ces raisons. Je dirai seulement, que ceux qui ont lu la Vie des Papes, douteront beaucoup de la vérité de ce qu'avance *Gregoire*, que le S. Siege sanctifie ceux qui y sont.

*Gebehard* Archevêque de Saltzbourg écrivit encore à cet *Herman* une Lettre sur l'Excommunication des Rois. Dans cette Lettre il dit que le serment fait par les Evêques au Pape dans leur Ordination, est préférable à celui qu'ils ont fait au

Tom. I.

Roi; que la meilleure maniere de garder la foi au Prince, étoit de le servir fidelement; & que ceux-là sont infideles, qui prennent part à ses crimes; qu'on vouloit obliger les Catholiques à renoncer au Pape, s'ils vouloient être fideles au Prince. Sur quoi M. l'Abbé *Fleuri* montre que *Gebehard* n'entendoit pas l'état de la question: Car, dit-il, pour garder la fidélité au Roi, il n'étoit pas nécessaire de renoncer à l'obéissance du Pape: il faloit obeir au Roi pour le Temporel, & au Pape pour le Spirituel; il faloit ne pas obeir au Roi, s'il commandoit des crimes; mais il ne s'ensuit pas qu'il ne falût lui rendre aucune obéissance.

*Henri*, après avoir mis ordre aux affaires d'Allemagne, passa en Italie, avec une Armée. Il alla droit à Rome, sans trouver de résistance. Il marcha sur le ventre à tout ce qui osa s'opposer à sa marche dans les Etats de la Comtesse *Matilde*. Il prit plusieurs Places sur son passage, brula plusieurs Châteaux. Ensuite il alla camper, la veille de la Pentecôte, avec son Antipape *Guibert*, qui se faisoit appeller *Clement III.* dans les prairies de *Néron*. Mais comme il trouva que *Gregoire*, avec un grand secours qu'il avoit reçu de *Matilde*, avoit mis Rome en état de se défendre, il se contenta de faire le dégât aux environs, & s'en alla passer l'Hyver à *Ravenné*.

Il paroît que le parti de *Henri* étoit plus fort en Allemagne, que celui de *Gregoire VII.*; & qu'en Italie, les partisans du Pape perdoient courage: de sorte qu'il sembloit que *Gregoire* devoit tâcher de se reconcilier avec *Henri*. *Matilde* faisoit des merveilles pour son bon Pape; elle se mettoit à la tête de ses troupes, elle animoit ses soldats. Un Auteur de la Vie de S. *Anselme*

An. de  
N. S.  
1081.

Ep. ad  
Tengna-  
gell. p.  
7. c.  
Fleuri  
l. 63.  
p. 412.

Henri  
va en  
Italie &  
à Rome.  
Berthol.  
in Chron.  
Lup.  
Protos-  
pata ad  
a. 1081.  
Floren-  
tin. in  
Com-  
ment.  
Rec. ad  
Matbil-  
dam Co-  
missif.  
part. l. 2.  
Gregoire  
VII. l. 9.  
ep. 3.  
Prasbye.  
Pœnis.  
in Vita  
San. ti  
Anselmi  
Epif. Lu-  
cenf. c. 4.  
On  
com-  
mence à  
quitter  
le parti  
de Gre-  
goire.

An. de  
N. S.  
1081.

dit pourtant que plusieurs l'abandonnerent; & il ajoute, qu'il n'en faut pas être surpris, puisque les Anges sont bien tombez du Ciel; & il applique ce passage de S. Jean: *Ils sont sortis d'entre nous, parce qu'ils n'étoient point d'entre nous.* Qui auroit cru qu'on eût appliqué ce passage, & ce qui est dit des Anges, à ceux qui ont quitté le parti de *Gregoire* & de *Matilde*?

*Henri* n'oublioit rien pour s'attirer les peuples; il accordoit aux uns, des immunités & des privilèges; aux autres, d'autres faveurs.

Il fit plus; & sachant qu'il n'avoit point d'ennemis plus à craindre que le Duc *Robert*, il lui envoya demander du secours pour aller attaquer Rome. On dit même qu'il lui fit proposer que son fils épouserait la fille du Duc, & qu'il lui donneroit la Marche d'*Ancone*.

Le Pape, de l'autre côté, écrivit à *Didier* Abbé du Mont-Cassin, de s'informer si *Robert* viendrait à son secours dans le tems du Carême. *Anne Comnene* dit que *Gregoire VII.* envoya aussi demander du secours à *Robert*, en vertu de l'Alliance qu'il avoit faite avec lui. Mais le Normand n'accorda rien ni aux uns ni aux autres, parce qu'il étoit occupé dans la guerre de l'*Illyrie*. Quelques-uns disent pourtant qu'il manda à *Roger* son fils, & au fils de son frere, d'envoyer du secours au Pape, en cas qu'il en eût besoin contre *Henri*.

A l'égard de l'expédition de *Robert* dans l'*Illyrie*, elle fut assez malheureuse dans le commencement. Sa Flotte fut battue par la tempête; la plupart des vaisseaux périrent; & ceux qui étoient dans les vaisseaux, furent la plupart submergés dans les eaux. *Robert* eut le bonheur de se sauver, dans son vaisseau; à demi brisé. Ces malheureux

commencemens ne le rebuterent pas, & ayant ramassé les débris de son naufrage, il attaqua *Durazzo*. *Robert* avoit mené avec lui le faux *Michel*. Dès qu'il se présenta devant la Ville, elle lui envoya des Députés pour savoir ce qu'il fouhaitoit, & pourquoi il venoit? Il répondit, qu'il venoit rétablir l'Empereur *Michel* sur son Trône. Les assiégés repartirent, qu'ils connoissoient bien *Michel*; & que dès qu'ils le verroient, ils le recevroient. *Robert* commanda qu'on l'amenât; & au son des clairons & des trompettes, ce faux *Michel* parut, portant une Couronne Impériale. Les habitans se mirent à rire en le voyant, & firent mille plaisanteries sur son sujet. *Anne Comnene*, *Guillaume de la Pouille*, & les Ecrivains Venitiens rapportent, que les Venitiens prirent le parti d'*Alexis* dans cette guerre, & qu'ils firent des merveilles; & qu'alors le Duc de Venise prit le titre de *Roi de l'Illyrie*. Un autre Auteur a cru qu'alors seulement les Venitiens obtinrent l'entière possession de la Mer Adriatique, par l'addition de l'*Illyrie*. Mais, & cet Auteur, & *Orderic*, & *Lupus Protospata*, & d'autres se trompent, en croyant que c'étoit le vrai *Michel* qui avoit été déposé à Constantinople.

*Robert* ne s'étonna point de ce que son Armée avoit eu un mauvais succès contre les Venitiens: il attaquoit toujours fortement *Durazzo*; & cependant, *Anne Comnene* nous apprend qu'il fit dire à *Alexis*, qu'il étoit prêt à faire la paix à certaines conditions. Comme ses offres étoient captieuses, elles ne furent pas acceptées, & la guerre continua entre *Alexis* & *Robert*. Comme ils étoient en présence l'un de l'autre avec leurs Armées, d'abord la Cavalerie Française de *Robert* fut un peu repoussée, & prit

An. de  
N. S.  
1081.

*Robert*  
mene le  
faux  
*Michel*

Dont on  
se mo-  
que.

Ann.  
Com. I.  
463

*Lucius*  
hij. de  
Regno  
Dalmat-  
ie &  
Croatia.

l. 3. c. 2.  
*Robert*  
attaque  
*Durazzo*.

Ann.  
Com.  
I. IV. c. 3.  
65.

*Ptolem.*  
*Luc. in*  
*Chron.*  
*ada.*

1081.  
*Florens.*  
*Greg. I.*  
*IX. ep. 4.*  
*II. 17.*  
*Baron.*

*Henri*  
deman-  
de du se-  
cours à  
*Robert*.

*Gregoi-*  
*re VII.*  
lui en  
deman-  
de aussi.

L'expé-  
dition  
de *Ro-*  
*bert* est  
malheu-  
reuse.

Ann.  
Com. I.  
3. p. 98.  
*Orderic.*  
l. 7. *Gu-*  
*liel. A-*  
*pul. l. 4.*

An. de N. S. 1081.

Gaëte femme de Robert, combat comme une Pallas.

Robert est vainqueur, & Alexis est battu; mais il fait des choses incroyables.

la fuite. *Gaëte* femme de *Robert*, qui le suivoit à la guerre, & qui combattoit comme une *Pallas*, non-seulement rappella les fuyards; mais les ayant poursuivis la lance à la main, elle les ramena au combat. On combattoit de part & d'autre avec beaucoup de courage: mais enfin *Robert* fut vainqueur; & *Alexis* eut la douleur de voir tomber à ses côtes tout ce qu'il y avoit de plus illustre dans son parti, par l'éclat de la noblesse, par l'élevation du courage, ou par la longueur de l'expérience. Il se défendit généreusement contre trois François; & s'étant retiré, voyant que tout le monde l'abandonnoit, il fut poursuivi: mais il s'échapa par une extraordinaire valeur; & si ce que sa fille nous rapporte est vrai, on n'a jamais rien vu de semblable.

*Robert* fut fort irrité de ce qu'on n'avoit pas pu prendre *Alexis*: mais ses soldats lui représenterent que la chose avoit été impossible; & l'un d'eux lui dit qu'il étoit prêt de subir les plus cruels supplices, si quelqu'un pouvoit, à moins que d'avoir des ailes, monter sur la cime d'un rocher où *Alexis* s'étoit élançé avec son cheval. L'Empereur *Alexis*, après avoir couru deux jours & deux nuits dans les détours des montagnes, arriva à *Acride*. Il traversa ensuite le fleuve *Carzane*, & s'arrêta un peu à un passage fort fâcheux, nommé *Babagore*.

Cependant, le siege de *Durazzo* continuoit, mais il finit bien-tôt; car les habitans ayant appris la défaite de l'Empereur, la perte de la bataille, la mort des plus considerables Officiers, la dissipation de la Flotte, & les nouveaux préparatifs que *Robert* faisoit pour recommencer le siege, ils déliberent de se rendre, & se livrerent en effet; & *Robert* y entra, à la tête de son Armée victorieuse.

Durazzo se rend.

Ann. Com. l. IV. s. 1. ad h. a. pag. p. 379.

Celui qui a recueilli les Lettres de *Gregoire*, rapporte deux sermens faits par *Bertrand* Comte de Provence, par lesquels il se soumet, lui & sa Comté, à *Gregoire VII.* & à ses Successeurs. Ce *Bertrand*, ayant vu qu'*Henri* avoit été excommunié par *Gregoire*, jugea qu'il étoit dispensé de la fidélité qu'il devoit à l'Empereur, parce que la Provence étoit comprise dans le Royaume de Bourgogne; & lui, avec plusieurs autres Comtes d'*Avignon*, de *Savoie*, &c. secoua le joug de *Henri IV.*; & on trouve ces paroles dans le serment de *Bertrand*: *Moi Bertrand, par la grace de Dieu, Comte de Provence: ce qui marque qu'il se croyoit Souverain, & ne dépendre d'aucun autre. C'est-là l'origine de plusieurs Principautés qui s'éleverent dans le Royaume d'Arles. Cependant, le P. Pagi* croit que ce serment n'a pas été prêté cette année, parce que *Bertrand* étoit mort l'année 1080., & pour d'autres raisons que je ne rapporte pas.

*Baronius* met à cette année, la mort tragique de *Canut IV.* Roi de Dannemarc. Ce fut ce dernier Roi qui augmenta le pouvoir & l'autorité des Evêques en Dannemarc, & qui donna au Clergé la Dime sur tout le pais. Mais les *Jutblandois* s'étant mutinez pour ce sujet, le massacrerent à *Ostense*. Les Ecclesiastiques, en reconnaissance de ses liberalitez, le mirent au nombre des Saints, & sa mémoire fut célébrée à plein verre par ceux qu'on nomme *Cnutsgylden*.

Cependant, il y a apparence que *Baronius* se trompe dans l'année; car nous apprenons de la Vie de ce Roi, faite par *Ælnoth* Moine de Cantorberi, publiée à *Coppenbague* au commencement du Siecle dernier, réimprimée avec des Notes de *Meursius* l'an 1631, que ce fut l'an 1086. le 10. de Juillet; & non

S ff 2

An. de N. S. 1081.

Origine des Principautés dans le Royaume d'Arles. Baron.

Bench. hist. Prov. l. VII. p. 816.

La mort de Canut IV. Roi de Danne-marc.

Baron. Saxo Gramm. hist. Danic. l. II. Pontannus h. Dan. l. 5. Malmsb. l. 3. de Gestis Reg. Angl. Puffendorf sim-trod. à l'hist. p. 479.

An. de N. S. 1081.

le 7. de Janvier, comme il y a dans le Martyrologe Romain. L'Auteur de la Vie de ce Roi dit que ce fut après avoir reçu le *Sacrement du Corps du Seigneur*, qu'il fut percé devant l'Autel, au côté, d'une lance. Les *Protestans* remarqueront sans doute, que l'Auteur de cette Vie se sert de cette expression, *après avoir été muni du Sacrement du Corps du Seigneur*; (*Sacramento Dominici corporis munitus.*)

Mort de Brunon Evêque d'Angers. Tom. I. Bibl. Labb. ad a. 1081. Appandix ad Chronis. Andeg. Nar. Alex. T. VI. p. 664. Pag. ad h. a. p. 284. S'il a été dans le sentiment de Berenger.

On met aussi la mort d'*Eusebe* Evêque d'*Angers*, appelé *Brunon*. On le regarde comme un des défenseurs de la Doctrine de *Berenger*; & on en peut juger par ce que nous avons dit ailleurs, & parce qu'on ne voit point qu'il ait jamais repris, censuré, excommunié *Berenger* son Archidiacre. *Theodvin* Evêque de *Liege*, que *Baronius* cite, le croyoit; & *Durand* Abbé de *Troarn* ne le cache pas dans son *Livre du Corps & du Sang du Seigneur*. Cependant, le P. *Pagi* & le P. Noël *Alexandre* croyent qu'on lui fait une grande injure;

1. Parce que personne ne l'en a accusé; ni *Hugues de Langres*, ni *Lanfranc*, ni *Guitmond*, ni *Alger*.

2. Parce qu'il n'a été accusé dans aucun Concile, ni déferé au Pape, pour aucune Hérésie.

3. Parce qu'il se trouva au Synode de *Rheims*, avec les autres Evêques, sous *Leon IX.*; & que s'il avoit donné le moindre soupçon d'Hérésie, on auroit exigé de lui qu'il eût fait une Profession de Foi, aussi-bien que son Archidiacre.

4. Enfin, parce qu'il a fait voir ses sentimens dans la Lettre à *Berenger*, après le dernier Concile de Rome tenu contre cet Ecclésiastique.

Mais ces raisons ne sont pas convaincantes:

1. On convient, que *Theodvin* &

*Durand* ont accusé *Brunon* de favoriser *Berenger*; il n'est pas donc vrai que personne ne l'en ait accusé.

2. Il est fort possible que cet Evêque se soit ménagé d'une manière, qu'on n'a pas pu avoir assez de prise pour l'accuser dans un Concile.

3. *Brunon*, voyant qu'il auroit été déposé s'il favorisoit ouvertement *Berenger*, a pu se rencontrer dans les Conciles où l'on a parlé de lui, sans se déclarer pour lui; mais aussi, sans se déclarer contre lui.

4. Il paroît par la Lettre de *Brunon* à *Berenger*, qu'il n'étoit pas persuadé de la *Transsubstantiation*; car il lui dit, qu'il suffisoit à la Foi de croire que par la vertu de la parole de Christ, le pain & le vin, après la Consécration, devenoient le vrai Corps & le Sang de Jésus-Christ; mais qu'il ne falloit pas s'enquérir de la manière.

Quoi qu'il en soit, (car je ne fais que rapporter ce qu'on dit de part & d'autre, sans vouloir décider,) l'Evêque *Marbod*, qui étoit alors Maître de l'Ecole d'Angers, fit l'Epitaphe de *Brunon*, où il l'appelle son Pere, un Vieillard agréable, un très doux Prélat, dont le cœur étoit plein de piété, & la langue étoit douce comme le miel & le lait. Il dit que le Clergé & le Peuple souhaitent que le Seigneur soit pour lui, ce qu'il a été pour eux. La voici, en faveur de ceux qui aiment le Latin.

*Bruno Pater, jucunde senex, mitissime Prasul, Cujus cor pietas, lingua mel & hac erat. Si tibi culpa fuit, quod nullum ledere velles, Quale tuum meritum, cum bona culpa fuit? Quid tibi, chare Pater, Clerus, populi que precamur? Ut quod tu nobis, id tibi sit Dominus.*

An. de N. S. 1081.

Epitaphe de Brunon. San Marth. In Epif. Andeg. Vetus Chartul.

On recueille de cette Epitaphe, que ce Prélat étoit fort doux; & que

On recherche les Sec.

An. de N. S. 1081.

tateurs de Berenger. *Dacheri ad vit. Lanfranci.*

Les Rois des Wisigoths en voyent signifier leur conversion à Greg. VII.

*l. LX. ep. XIV. Baron.*

Jean Thracésius Scylitès Curopalate.

Curopalate.

Engelbert.

Ulric.

que quelques-uns le blâmoient de ce qu'il ne vouloit choquer personne, mais que d'autres le louoient.

A l'occasion des sentimens de *Berenger*, il paroît que cette année on recherchoit ceux qui les soutenoient. Un certain *Anastase* Moine, qui s'étoit rendu suspect à *Gerald* Abbé de S. Aubin d'Angers, fut contraint de donner sa Profession de Foi, que *Dacheri* a publiée.

Cette année, les Rois des *Wisigoths*, qui étoient convertis au Christianisme, envoyèrent des Députés à *Gregoire*, pour lui apprendre leur Conversion; & *Gregoire* leur écrivit une Lettre pour leur témoigner la joye qu'il en avoit, & il les exhorta d'envoyer souvent à Rome des Ecclésiastiques, pour s'instruire de la Foi de Rome.

Dans cette année aussi furent célébrés,

1. *Jean Thracésius Scylitès, Curopalate*. Il a écrit sous *Alexis Comnene*, la continuation de l'Histoire de *Theophane*, depuis l'an 813. jusqu'à l'an 1081. Elle a été imprimée à Venise en Latin, de la Traduction de *Gabius*, & le P. *Goar* nous a donné en Grec, à la fin de la Chronique de *Cedrenus*, la partie de l'Histoire de *Scylitès* qui commence à l'an 1057. & finit à l'an 1081. Il est appelé *Curopalate*; c'étoit une Charge considérable. *Justin*, neveu de *Justinien*, l'avoit; *Evagrius* l. V. c. 1. On dispute s'il a pillé *Cedrenus*, ou si *Cedrenus* l'a pillé. On peut voir le P. *Labbe*, dans son *Apparat à l'Histoire Byzantine*, & le P. *Goar*, dans ses notes sur *Cedrenus*.

2. *Engelbert* Archevêque de *Treves*, qui écrivit une Lettre fort injurieuse sur *Gregoire VII*.

3. *Ulric* Moine de *Clugny*, issu de la famille de Baviere de *Ratisbonne*, qui a dressé les anciennes Coutumes de cette Abbaye, en 3 Li-

vres, à la priere de *Guillaume* Abbé de *Richenou*. Elles se trouvent dans le 4. Tome du *Spicilege* de *D. Luc Dacheri*.

*Bernard* Moine de *Corbie* en *Saxe*, qui a écrit un Livre très piquant contre l'Empereur *Henri*: *Sigebert* & *Tritheme* en font mention.

A propos de *Sigebert*, ceux qui aiment les fables en peuvent lire une qu'il récite p. 604.

Il y eut un grand tremblement de terre en Angleterre, le 6. d'Avril; qui fut suivi peu de jours après de la mort de la Reine *Mathilde*, qui étoit fille de *Baudouin* dit le *Pieux*, Comte de *Flandre*, & d'*Alix* fille de *Robert* Roi de France. On a accusé cette Princesse d'avoir appuyé la rebellion du Prince *Robert* son fils, & de l'avoir assisté d'argent. *Guillaume* fut fort touché de sa mort, & fit porter son corps dans l'Abbaye de *Caën* qu'elle avoit fondée, sous le nom de la *Trinité*.

Cette mort fut suivie de celle du Prince *Richard*, le second des fils du Roi; qui, prenant le divertissement de la Chasse dans le Parc de *Southampton*, tomba malade, & mourut.

Il se tint un Synode à *Issoudun*; mais on n'y fit rien de considérable.

On parle aussi d'un Concile tenu à *Meaux*, sous la protection de *Tibaud* Comte de *Champagne* & de *Brie*, par le Légat *Hugues* Evêque de *Die*. On y condamna *Ursion*, intrus dans le Siege de *Soissons*; & le Clergé de cette Eglise élut *Arnoul*, auparavant Abbé de *S. Medard* de *Soissons*, & alors Reclus; qui, après avoir fait la guerre, sous prétexte d'aller à la Cour de France, quitta son pais, & vint se rendre Moine à *S. Medard*, & se fit Reclus ensuite. On dit qu'il vivoit d'un peu de pain d'orge, & d'eau;

An. de N. S. 1081.

Bernard.

Tremblement de terre en Angleterre. La Reine *Mathilde* meurt. *Larrey. hist. d'Angl. p. 279.*

Le Prince *Richard* meurt.

Synode à *Issoudun*. *Concil. T. X. p. 399.* Concile à *Meaux*. *Vita S. Arnulf. l. II. c. 1. sec. 6. Act. Bened. part. 2. p. 528.* *Fleur. l. 63. p. 426.* *S. Arnoul.*

An. de  
N. S.  
1081.

& qu'il fut trois ans & demi sans parler. Après la mort de l'Abbé *Ronald*, on le fit Abbé environ l'an 1077. quoiqu'il fit tout ce qu'il put pour l'éviter. On lui attribue plusieurs miracles. Le Roi *Philippe* lui ayant fait ordonner de le suivre à la guerre, il répondit à ses Envoyez, qu'il avoit autrefois porté les armes; que la crainte de Dieu lui avoit fait quitter la guerre, pour embrasser la Vie Monastique; & que le Seigneur disoit, que celui qui persévérera jusques à la fin, sera sauvé. Le Roi lui ayant fait dire que c'étoit la coutume que les Vassaux de l'Abbaye servissent à la guerre, qu'il falloit donc suivre la coutume, ou ceder la place; *Arnoul* obeit au Roi, & reprit la vie de Reclus. On mit en sa place *Gerault*;

mais la Reine *Berthe* le fit chasser, pour y mettre *Pons*, qui avoit obtenu du Roi *Philippe*, par Simonie, cette Abbaye, avant même qu'*Arnoul* s'opposât à la Reine, & lui prédit qu'elle seroit chassée du Royaume, & mourroit dans le mépris; mais inutilement. Ensuite il s'en retourna dans son Monastere; où *Hugues* le Légat envoya des personnes vénérables, pour le tirer de sa Cellule & l'amener au Concile, où on le fit Evêque de *Soissons*. Il fut sacré par *Hugues* de Die, le 19. de Décembre. Mais comme il voulut entrer à *Soissons*, *Gervais* Senéchal du Roi *Philippe*, frere d'*Urfion*, s'opposa à son entrée; de sorte qu'il fut contraint de se retirer au Château d'*Ouchi* dans le Diocèse, où il exerçoit ses fonctions.

An. de  
N. S.  
1081.

L'an 1082. de N. S. Le 2. d'Alexis Comnene. Le 27. de Henri.  
Le 23. de Philippe I. Le 10. de Gregoire VII. Indiction V.

Seconde  
Expédi-  
tion  
d'Henri  
contre  
Rome.  
*Hugo*  
*Flavin.*  
*ad h. a.*  
*Baron.*  
*p. 559.*  
*Berthol.*  
*in Chron.*  
*Alia*  
*Gregorii*  
*6.3. apud*  
*Bolland.*  
*p. 153.*

Cette année, *Henri* revint mettre le siege devant Rome, qu'il attaqua vigoureusement pendant le Carême: mais le tems de Pâques étant venu, & les chaleurs n'étant plus supportables, il distribua ses troupes dans des quartiers autour de Rome, & s'en retourna en Lombardie, laissant l'Antipape *Guibert* à *Tivoli*, pour commander le blocus.

C'est ce qui empêcha *Gregoire* de tenir le Concile qu'il esperoit de tenir, selon la coutume; de quoi il se justifia par une Lettre circulaire.

On avoit mis, pendant le blocus, le feu à quelques maisons contiguës à l'Eglise de *S. Pierre*, sous l'esperance que les soldats quitteroient les murailles de Rome pour courir

au feu. Mais *Gregoire* ayant vu le feu, envoya les soldats garder la Ville, & avec un signe de Croix arrêta le feu: c'est *Baronius* qui le dit, après *Berthold*. Mais tout ce que *Baronius* & *Berthold* disent, n'est pas une vérité incontestable.

*Malaterra* dit que dans cette année, *Henri* mit sur le Siege de *S. Pierre*, *Guibert* Antipape; mais *Lupus Protospata* dit positivement, qu'*Henri* ne put ni entrer dans la Ville, ni y introduire l'Archevêque de *Ravenna*.

Comme *Henri* revint en Lombardie, il chassa *Bonizon* de son Evêché de *Sutri*, qui n'étoit éloigné que de quelques lieues de Rome. C'étoit un grand défenseur de l'Eglise de Rome. On parle fort de sa pieté & de son savoir. *Lambecius* dit

ada  
1082

Boniz-  
on  
chassé  
de son  
Evêché

An. de N. S. 1082.

Lambec. l. 2. Bib. Casar. p. 790. et.

dit qu'on trouve dans la Bibliothèque de l'Empereur, un Abregé de toutes les Oeuvres & Sentences de S. *Augustin*, intitulé *Le Paradis Augustinien*, en 8 Livres, composé par *Bonizon*, & dédié à S. *Jean Gualbert* Abbé de *Valombreuse*. Il a composé aussi un *Décretal*, ou une Collection des Décrets Ecclésiastiques, tirée de l'écriture & des Sts. Conciles, & divisé en 7 Livres, selon les Lieux-communs; avec un Abregé des Papes, depuis S. *Pierre* jusques à *Urbain II.*

Henri revient en Lombardie.

*Henri*, si nous en croyons *Lupus Protospata*, étoit revenu en Lombardie, pour s'emparer de la Province de *Mathilde* qui tenoit pour le Pape *Gregoire*, & qui manquant d'argent, obtint de S. *Anselme* qu'on lui remit les biens qu'elle & ses prédécesseurs avoient faits à l'Eglise de *Canossa*, pour pouvoir faire la guerre, promettant de les rendre fidèlement.

Guibert Antipape écrit à Anselme, & Anselme lui répond.

D'un autre côté, *Guibert* Antipape écrit à S. *Anselme*, qu'il se détachât de *Mathilde*; mais ce fut en vain, car *Anselme* lui répondit très vivement: „ Quant à ce que tu me pries, par Jésus, *lui dit-il*, de ne tromper plus, & de n'abuser plus la plus noble des femmes; je prens Dieu à témoin, que je ne convoite rien en elle de charnel, & que je n'attens rien d'elle (de *Mathilde*) de terrestre; que je prie sans cesse Dieu, que je puisse obtenir d'être tiré de ce siecle mauvais, où je me consume d'ennui, parce que je vois que le tems de ma demeure ici-bas est prolongé; servant jour & nuit à la garder, pour mon Dieu, & pour ma sainte Mere Eglise, qui m'en a remis le soin; & j'espère que j'obtiendrai par la grace de Dieu, une abondante recompense, en prenant soin d'une personne qui

Eloge de Mathilde.

„ ne prodigue pas ses biens en-vain, „ mais qui s'amasse un trésor dans „ le Ciel, qui ne finira point, que „ la tigne ne gâtera point, que les „ larrons ne déroberont point; & „ qui est toute prête non seulement „ de distribuer tout ce qu'elle a de „ biens de la Terre pour la défense „ de la justice, mais de combattre „ encore jusques au sang pour „ votre confusion, à la gloire & à „ l'exaltation de l'Eglise, jusques à „ ce que Dieu ait mis son ennemi „ dans la main d'une femme.

Il se tint cependant un Concile à *Meaux*, dans lequel *Hugues* de Die, Légat, ordonna *Robert* Abbé de *Rebais* pour Evêque de cette Ville, en place de *Vautier* qui étoit mort: mais parce que cette Ordination avoit été faite sans le consentement & dans l'absence de *Richard* Archevêque de Sens, les Evêques de la Province ne voulurent point le reconnoître; & l'année suivante, *Richier* ordonna un autre Evêque, nommé aussi *Gautier*, ou *Vautier*, après avoir excommunié *Robert*. Il y en a même qui soutiennent que *Hugues* Légat du Pape fut aussi excommunié par *Richier*: mais, ni la Chronique de Sens, ni d'autres Auteurs n'en disent rien; & il y a apparence que si cela eût été, *Gregoire VII.* auroit fait de grandes clameurs, & auroit lancé des anathèmes.

On prétend que dans ce même Concile, *Lambert*, qui avoit été élu Evêque de *Terouenne* à la place d'*Hubert*, fut condamné pour s'en être fui de son Eglise, sans congé, & pour avoir pris prisonniers cinq Clercs qui alloient à Rome se plaindre de lui. Nonobstant cette condamnation, il se fit ordonner Diacre, Prêtre, Evêque. *Robert le Fison* Comte de Flandres se mit en possession de l'Eglise, à main armée;

An. de N. S. 1082.

Concile à Meaux Concil. T. X. p. 401.

In Chron. Clarus S. Petri vi Senonensis.

Robert Abbé de Rebais ordonné Evêque de Meaux, excommunié, & Gautier est élu.

Sammon. in Episc. Saxon. Meldens.

Lambert Evêque de Terouenne condamné.

on.

An. de  
N. S.  
1082.

Traité  
cruelle-  
ment.

Gregoi-  
re pré-  
crit les  
paroles  
du ser-  
ment  
que pré-  
teroit le  
nouvel  
Empe-  
reur.  
Baron.

Herman  
est élu  
Roi de  
l'Alle-  
magne.  
Marian.  
Scor. in

on rompit les portes de l'Eglise, à coups de hache. *Lambert*, arrachant une protestation qu'on avoit mise entre les mains d'un Crucifix devant les portes, rompit la main du Crucifix. Plusieurs furent blesez, d'autres mis en fuite. Mais deux Gentilshommes du pais, ayant un jour enfoncé les portes de l'Eglise, pillèrent l'Argenterie, tirent *Lambert* de l'Autel, lui couperent la langue & les doigts de la main droite. Il s'en alla porter ses plaintes à Rome. Le Pape, qui n'en savoit rien, en eut pitié, leva l'Excommunication prononcée contre *Lambert*, & écrivit une Lettre fulminante aux deux Gentilshommes. Mais ensuite, mieux informé, il écrivit au Comte de Flandres d'abandonner *Lambert*. Le Comte s'en moqua; mais ensuite l'an 1084. il reçut un nommé *Gerard*, qui avoit été élu canoniquement.

Ce Pape avoit écrit aux Etats d'Allemagne, qu'ils prissent garde à celui qu'ils choisiroient pour Empereur, & surtout, qu'ils n'en prissent aucun qui ne fût fidele au Siege de Rome. Il prescrit les paroles dans lesquelles il vouloit que fût couché le serment qu'il prêteroit.

„ *Ab hac hora, & deinceps, fidelis*  
„ *ero per rectam fidem Beato Petro*  
„ *Apostolo, ejusque Beato Vicario Gre-*  
„ *gorio; & quodcumque ipse mihi præce-*  
„ *perit, per veram obedientiam fideliter,*  
„ *sicut oportet Christianum, observabo.*

*Gregoire* entendoit que ce nouveau Roi seroit fidele, dès le moment de son élection non-seulement à *S. Pierre*, mais encore à *Gregoire* son Vicaire, & qu'il seroit tout ce qu'il lui commanderait absolument.

Ensuite de cette Lettre, les Saxons & les autres Princes s'assemblerent, la fête de Noël 1081, à *Bamberg*, & élurent *Herman*, dit *le Lorrain*, Comte de *Salms*, fils de *Gilbert* Comte de *Luxembourg*. Il choisit pour

le Siege de son Empire *Islebe*, Ville de la Haute-Saxe en Allemagne dans la Comté de *Mansfeld*. Comme dans cette Ville on vendoit beaucoup d'Ail, on appella ce nouvel Empereur *Knoblochs König*, *Roi des aulx*.

*Robert* Duc de Calabre, qui avoit pris *Durazzo* l'année précédente, leva de nouvelles troupes. D'un autre côté *Alexis*, qui avoit été battu & mis en fuite, chercha des moyens pour se défendre contre un si puissant ennemi, & pour l'attaquer à son tour; & comme l'argent lui manquoit, il prit les Trésors de l'Eglise, se fondant sur les Canons, qui permettent la vente des ornemens de l'Eglise en certaines occasions. Si cela est, il faut que ce ne fût pas la même année qu'il fit un Edit solennel, de n'ôter jamais les ornemens des Eglises, qu'il appella la *Bulle d'Or*. Cependant, *Baronius* la rapporte; & dans cette Bulle il paroît que cet Empereur étoit repentant de ce qu'il avoit pris les biens d'Eglise pour s'enrichir.

L'Histoire rapporte pourtant, qu'on résista quelque tems à la demande qu'*Isac* fit des Trésors de l'Eglise; que *Metaxas* s'y opposa, mais qu'enfin on ceda.

De plus, *Alexis* envoya des Ambassadeurs au Roi des Allemans (*Henri*), pour le conjurer de s'emparer incessamment de la Lorraine, & d'attaquer *Robert*, afin de lui donner le tems de respirer & de lever des troupes contre ce Duc de la Calabre; lui promettant de son côté d'en avoir toute la reconnaissance possible, & de lui donner dans l'occasion tous les secours dont il auroit besoin.

Il paroît que *Henri* écouta les propositions d'*Alexis*; car *Anne Comnene* rapporte que *Robert* reçut la nouvelle que *Henri* venoit pour envahir la Lombardie; & que sur le champ, étant

An. de  
N. S.  
1082.

*Chran.*  
*Chronog.*  
*Hildesh.*  
*& contin.*  
*1112.*  
*Lamb.*  
*Chronog.*  
*Magd.*  
*Calvis.*  
*ex Trub.*  
*P. 739.*  
*Beribol.*  
*1081.*  
*1082.*  
*Bruno*  
*bell.*  
*Saxon.*  
*An.*  
*Comn.*  
*l. 5.*

*Alexis*  
prend les  
trésors  
des Eglis-  
ses pour  
continuer  
la guerre.

Il en-  
voye  
soliciter  
*Henri* à  
faire la  
guerre à  
*Robert*.  
*An.*  
*Comn. l.*  
*IV. c. 2.*

An. de N. S. 1082. étant monté dans un vaisseau, il vint à *Salerne*, qui étoit la Capitale de cette Principauté, pour s'opposer à ce que feroit *Henri*.

*Lupus Protospatain Chron. Ang. nym. Barons. & Malater. l. 3. c. 32. Guilielm. April. 4.* Plusieurs Auteurs même rapportent, qu'ayant laissé l'Illyrie, il étoit venu porter du secours à *Gregoire VII.* contre l'Empereur d'Allemagne. *Calvisius* dit que cet Empereur ayant donné au Roi de Bohême la *Misnie*, dont le Marquis *Ecbert* l'avoit chassé avant que *Rodolphe* eût été vaincu; *Rodolphe* étant mort,

le parti de l'Empereur à son tour chassa *Ecbert*, par le moyen de son gendre le Comte *Guibert*, & qu'il ravagea *Leipsic* & d'autres lieux.

La Chronique d'*Andres*, dans le Diocèse de Boulogne, & qui commence par cette année & finit à l'an 1234, se trouve dans le IX. Tome du Spicilege de *Dacheri*.

*Hugues* Evêque de *Die* fut fait Archevêque de *Lyon*, en la place de *Gebouin* qui mourut cette année.

An. de N. S. 1082.

*P. 43. Calvis. ex Fab. La Chronique d'Andres. Hugues Archevêque de Lyon.*



L'an 1083. de N. S. Le 3. d'Alexis Comnene. Le 28. de Henri. Le 24. de Philippe I. Le 11. de Gregoire VII. Indiction VI.

*Henri vient pour la 3. fois à Rome. Leo Offi. l. 3. c. 45. Ursperg. Berthold. in Chron. Acta Pontif. à Camer. in lib. MS. Consul. Baron. p. 563. Acta Greg. apud Bollandum. Le Peuple prie Gregoire VII. de couronner Henri. Le Pape refuse.*

**H**ENRI revint à Rome, pour la troisième fois. On dit qu'il prit la Ville *Leonine*, c'est-à-dire cette partie de Rome qui étoit près du Tibre. Il fit saisir d'abord l'Evêque d'*Osie*, & d'autres Evêques qui alloient à Rome; mais peu de tems après, il les fit relâcher. Il donna toute sûreté à tous ceux qui voulurent aller à Rome, pour s'attirer la faveur de tout le Peuple Romain. Il fit même déclarer, qu'il venoit pour recevoir la Couronne Impériale des mains de *Gregoire VII.* Dès que le Peuple de Rome eut appris cela, tout le monde eut une joye extrême, & venoit se jeter aux pieds du Pontife, pour le supplier d'avoir pitié de leur Patrie, qui étoit défolée. Le Pape, qui vouloit qu'on fût persuadé qu'il étoit prêt de mourir pour la justice, & pour la liberté de l'Eglise, répondit à toutes ces instances: „ Qu'il connoissoit les „ ruses & les détours du Roi; mais „ que s'il vouloit faire satisfaction à „ l'Eglise, & reconnoître sa faute „ devant Dieu, il l'absoudroit volontiers, & qu'il mettroit sur sa Tom. I.

„ tête la Couronne Impériale, en „ lui donnant sa bénédiction. Autrement, „ ajouta-t-il, je ne dois, „ ni ne puis vous accorder ce que „ vous demandez.

Le Peuple sollicita le Pape de recevoir le Roi, sans exiger de lui aucune satisfaction; mais le Pape fut inexorable. Cependant, le Roi tâchoit de gagner l'amour du Peuple par des présens & par des promesses, & d'en effrayer quelques-uns. Et au mois de Juin, ayant laissé son fils & quelques troupes, il s'éloigna de Rome, ayant pris onze Otages.

On convint que le Pape assembleroit à la mi-Novembre un Concile, où la Question du Royaume seroit décidée; & que *Henri* & les Romains seroient tenus d'en observer les Décrets. *Henri* promit de donner sûreté à tous ceux qui iroient à ce Concile, & le Pape y appella par ses Lettres tous les Evêques & les Abbez.

*Baronius* croit, après *Berthold* & *Leon d'Osie* l. 3. c. 49. & d'autres, que ce fut cette année que *Guibert* de Ravenne fut mis sur le Trône;

T t t

*Lupus Protospata ad a. 1083.*

*Guibert ne fut mis sur le Siege Papal que l'an;*

mais

An. de  
N. S.  
1083.

née sui-  
vante.

Pag.

T. IV.

p. 285.

Ursperg.  
ad a.

1084.

Rubeus

l. V.

hist. Ra-  
zenn.

p. 309.

T. IX.

Concil.

p. 402.

Concile  
à Rome.

Alexis  
est bat-  
tu, &  
bat à son  
tour  
Boë-  
mond.  
Anne  
Comneno  
l. 5.  
p. 133.

Alexis  
trouve  
l'Eglise  
troublée  
par un  
Hérési-  
que.

mais le P. *Pagi* croit que cela n'ar-  
riva que l'année suivante : ce qu'il  
prouve,

1. Par le témoignage d'un Auteur,  
qui marque les tems.

2. Par des Actes publics, où les  
Lettres datées par cet Antipape sont  
datées de l'année 1084. dans lesquel-  
les il s'appelle tantôt *Guibert*, tan-  
tôt *Clement*.

Le Pape tint son Concile au mois  
de Novembre ; & dans quelque ex-  
trémité où le missent ses affaires, on  
eut bien de la peine à l'empêcher  
de prononcer une nouvelle sentence  
d'Excommunication contre *Henri*,  
tant il étoit animé. Toutes les séances  
se passerent en plaintes & en in-  
vectives contre *Henri*. Il y a dans les  
Actes du Synode une faute ; car il  
y a 1084. au-lieu de 1083. On dit  
qu'*Henri* fit arrêter en chemin les  
Députés des Seigneurs d'Allemagne,  
& plusieurs Prélats qui venoient au  
Concile.

*Robert Duc* de Calabre fut toute  
cette année en Italie ; mais son fils  
*Boëmond* qu'il avoit laissé en Illyrie,  
brûlant du désir de combattre, parce  
qu'il étoit extrêmement violent, atta-  
qua fortement *Alexis*. L'Empereur  
ayant levé incessamment des troupes,  
sortit de Constantinople au mois de  
Mai ; mais il fut battu & mis en  
fuite, par deux fois. Enfin, ayant  
imploré le secours des Turcs, com-  
me *Boëmond* assiégeoit *Larissa*, *Alexis*  
vint au secours de cette Ville ; il  
battit les Normans, & se saisit de  
tout ce qu'ils avoient.

*Alexis*, de retour à Constantino-  
ple, trouva l'Eglise troublée par la  
faction d'un certain Italien, qui é-  
tant venu à Constantinople, où les  
Lettres avoient été rétablies par les  
Empereurs *Monomaque* & *Alexis*,  
avoit étudié sous *Michel Psellus* ; &  
avoit fait de si grands progrès, qu'il  
avoit été déclaré le Prince des Phi-

losophes : mais qui excitoit des trou-  
bles, par des sentimens erronez sur  
la Métempychose de *Pythagore*, &  
sur les idées de *Platon*.

L'Empereur fut surpris de trouver  
les desordres que cet Italien caufoit  
par ses sentimens. Il se fit apporter  
la liste des Erreurs de cet homme.  
On trouva qu'il en avoit XI., ou du  
moins, qu'on les pouvoit rapporter  
à XI. Propositions. Après quoi l'Em-  
pereur l'ayant fait venir, il l'obli-  
gea à retracter ce qu'il avoit avancé,  
& à se condamner hautement en  
présence du Peuple, du haut d'un  
lieu élevé ; & à mesure qu'il con-  
damnoit chaque Proposition, le Peu-  
ple disoit *anathème*. Il revint pour-  
tant à lui-même, peu de tems après,  
& il changea de sentiment.

Il s'appelloit *Jean Allatus* en par-  
le. *Ducange* croit que c'est le même  
que *Theophylacte* Archevêque de Bul-  
garie exhortoit, dans sa 45. Epître,  
à la patience, & à résister à ses en-  
nemis qui attaquoient sa vertu. Le  
P. *Labbe* dans la nouvelle Bibliothe-  
que des Livres manuscrits, imprimée  
à Paris, & *Lambecius* dans l'Ap-  
pendice au Liv. 4. de la Bibliothe-  
que de l'Empereur, parlent des Ou-  
vrages de cet homme ; & *Anne Com-  
nene* p. 145. en fait un grand élo-  
ge.

Quelques-uns mettent dans cette  
année la translation de *Hugues Evê-  
que* de Die à l'Archevêché de Lyon,  
en recompense des services qu'il a-  
voit rendus au S. Siege ; mais d'au-  
tres croient que cela arriva l'an 1082.  
Ce Prélat devint si puissant, qu'a-  
près la mort de *Gregoire VII.* il fut  
un de ceux qui prétendoient à la Pa-  
pauté, & son absence fut cause qu'il  
ne fut pas élu.

Mais c'est dans cette année que  
*Marianus Scot*, où *Hibernois*, finit  
son Histoire. Il étoit parent du Vé-  
néable *Bede*, si l'on en croit *Mat-  
thieu*

An. de  
N. S.  
1083.

Allat. l.  
2. de  
Ecol.  
Orient.  
et Occid.  
c. 10.  
Du Can-  
ge in ne-  
tis. ad  
l. IV.  
Alexiad.  
Ann.  
Comnen.

Marian.  
Scotus  
finis son  
histoire.

An. de N. S. 1083. *tbieu de Westminster.* Il nâquit l'an 1028. Il se fit Moine l'an 1052. Il passa en Allemagne l'an 1058. Il fut dix ans reclus dans le Monastere de *Fulde*, & acheva de même le reste de sa vie à *Mayence*, où il mourut l'an 1086. Sa Chronique va jusqu'à l'an 1083. & elle commence dès la Création du Monde. Il a suivi *Cassiodore.* Elle a été continuée jusqu'à l'an 1200. par *Dodechin* Abbé de *S. Dyfbode* au Diocèse de *Treves.* Elle a été imprimée en plusieurs lieux, & on la trouve parmi les Historiens d'Allemagne.

Soit témoignage sur la Papeffe Jeanne. *Spanb. Papa Joanna.* Ceux qui soutiennent l'Histoire de la *Papeffe Jeanne*, se servent beaucoup du témoignage de ce *Marianus*; & ils remarquent:

1. Que son témoignage est d'autant plus considerable, que ce Moine étoit fort attaché au Siege Papal, & engagé par son caractere à maintenir l'honneur du Siege de Rome.

2. Que ce n'est point un Auteur qu'on puisse accuser de simplicité, d'ignorance, ou de mauvaise-foi; ce qu'ils prouvent par les éloges que lui donnent *Sigebert*, *Tribeme* & d'autres.

3. Que sa reputation étoit si bien établie, que l'Angleterre, l'Ecosse, & l'Allemagne se font disputé la gloire d'avoir produit un si excellent homme; comme cela arriva autrefois en Grece, à l'égard d'*Homere.*

4. Que si l'on trouve quelque faute de Chronologie dans sa Chronique, il y a peu de Chroniques qui en soient exemptes, puisqu'on en trouve dans *Eginhard*, *Anastase*, *Adon*, *Herman*, *Sigebert*, & d'autres.

Ceux qui combattent l'Histoire de la *Papeffe*, disent:

1. Qu'en quelques exemplaires de *Marianus*, cette Histoire ne se trouve point; & ils citent sur ce sujet un Auteur anonyme cité par *Serarius*, depuis par *Allatius* & par le P.

*Chifflet*; & *Aubert le Mire*, qui fait mention d'un certain exemplaire de la Bibliotheque de *Gemblours*, dans lequel cette Histoire ne se trouve point.

2. Le P. *Mabillon* assure encore, qu'il n'est pas dit un mot de la *Papeffe* dans les plus fideles exemplaires de *Marianus*.

Mais ceux qui soutiennent la *Papeffe* disent:

1. Que cela est dans tous les exemplaires manuscrits, qui sont dans les principales Bibliotheques en Allemagne, en France, au Vatican, à Vienne, à Oxford, & même dans l'Original de Francfort, gardé pendant quelques siècles dans la Bibliotheque du Dôme, sur laquelle l'édition de *Bâle* a été faite l'an 1559. & celle de *Francfort* l'an 1583.

2. Qu'il n'est pas vraisemblable qu'on ait inseré cela dans tous ces exemplaires.

3. Qu'au contraire, ceux qui l'ont fait imprimer se plaignent dans la Préface, que *Marianus* a été tronqué en plusieurs endroits; & celui qui a publié les Antiquitez de l'Académie d'Oxford, parle d'un exemplaire de *Marianus*, plus ample de la moitié que celui qui a été imprimé.

4. Que *Jean Latome*, Chanoine Régulier de *S. Augustin*, auquel on donne la louange d'être un Historien très exact, & qui assure lui-même avoir corrigé 80 endroits de *Marianus*, n'a pas revoqué en doute celui où il est parlé de la *Papeffe*.

5. Qu'il est vrai que *Latome* accuse *Heroldus* d'avoir omis une parenthese en ces termes: (*ut asseritur*) comme l'on assure.

6. Mais qu'il y a plus d'apparence que cette parenthese a été ajoutée à *Marianus*, parce qu'il n'est pas

An. de N. S. 1083.

ad Sigeb. pag. 107. Mabillon Iiin. Ital. T. l. p. 27.

Spanb.

Serar. de Rob. Mogunt. l. 1. c. 40.

Auct. Anonym. in Metrop. Crantzii. Serr. Hist. Mog. l. 1. c. 42. Allatius in Symmic. Chifflet. Jud. de Sab. Jea. a. 1658. Aubert. Mirans

An. de  
N. S.  
1083.

raisonnable qu'*Heroldus*, qui publioit l'ancien exemplaire de Francfort par l'ordre de l'Électeur de Mayence, & à la sollicitation de *Latome*, eût voulu faire une infidélité si préjudiciable au Siège de Rome.

7. Ils disent encore, que si cet article de la *Papesse Jeanne*, de sa succession, & des années de son Pontificat, a été fourré dans *Marianus*, toute la supputation du Chronologiste sera brouillée. Par exemple, dit-on, *Marianus* ne rapporte le commencement de *Benoit III.* qu'à l'an 857, & celui de *Nicolas I.* qu'à l'an 860. Or, continue-t-on, ceux qui ne comptent point de *Papesse*, font commencer le Pontificat de ces Papes deux ans plutôt: d'où on infère, que l'intention de *Marianus* a été de donner deux ans de Siège à la *Papesse*; autrement on ne pourroit pas rendre raison pour qui il gardoit ces deux ans de vuide.

Laun.  
Epif.  
Part. IV.  
ep. 8.

Je ne veux pas décider ici cette question, si *Marianus* a écrit ce qu'on lit dans son Livre: & je ne croi pas que la chose soit nécessaire. *Baronius*, de *Launoy*, & *Blondel* n'ont pas cru qu'on pût douter que l'Histoire de la *Papesse*, qui se trouve dans les exemplaires de *Marianus*, ne soit en effet de *Marianus* lui-même.

Mr. de *Launoy* dit seulement, que bien que *Marianus* ait rapporté ce fait, ce n'en est pas moins un Conte pour cela; parce qu'il prétend que dans le siècle de *Marianus* on ignoroit ce qui s'étoit passé à Rome.

Cependant, on ne peut pas s'empêcher d'être surpris; s'il est vrai que *Marianus* ait écrit ce qu'on trouve dans son Livre, & si c'est une fable qu'il y ait eu une *Papesse*; que *Gregoire VII.* le plus fier de tous les Pa-

pes, & celui qui a témoigné le plus de passion pour la gloire du Siège Romain, ait souffert que *Marianus*, qui étoit son esclave, ait deshonoré ainsi l'Église de Rome; que les Papes *Victor III.* *Urbain II.* *Paschase I.* & les autres, ayent laissé un tel outrage sans le relever; & que *Lanfranc*, *Alberic* du Mont-Cassin, & tant d'autres, ne se soient pas recriez contre une telle imposture.

Il y eut un Concile à *Xaintes* en *Xaintonge*, où on fit Evêques *Ramnulphe* & *Simon*.

Lors qu'*Henri* étoit devant Rome, les Normans, qui n'avoient pas avec eux *Robert Guiscard*, résolurent de traiter avec le Roi, & prièrent *Didier* Abbé du Mont-Cassin de venir avec eux trouver ce Prince. Il eut beaucoup de peine à y consentir; cependant, il le fit enfin, & vint vers *Henri* avec le Prince de *Capoue*: mais il ne voulut point recevoir l'Investiture de ce Roi, quoiqu'il l'en pressât. „ Quand je vous verrai, dit-il, couronné Empereur, je la recevrai, si je le juge „ à propos.

Cet Abbé disutoit un jour avec l'Evêque d'Osie, si on pouvoit faire un Pape sans le consentement de l'Empereur? L'Evêque citoit en faveur du Roi, le Décret de *Nicolas II.* fait avec 125 Evêques & *Hildebrand* même, alors Archidiacre: mais *Didier* soutenoit, que ni Pape, ni Evêque, ni personne ne pouvoit faire un tel Décret, parce que le S. Siège est au-dessus de tout: Que si le Pape *Nicolas* l'avoit fait, il l'avoit fait injustement & imprudemment. Ce même Abbé reprocha un jour aussi, vivement à *Guibert*, son intrusion dans le S. Siège. Il obtint de *Henri* une Bulle d'or, en faveur de son Monastere.

An. de  
N. S.  
1083.

Concile  
à Xaintes.  
Concil.  
T. X.  
p. 402]

Chron.  
Cassin  
l. III.  
c. 50.  
Didier  
Abbé du  
Mont-  
Cassin  
vient  
trouver  
Henri,  
& ne  
veut pas  
recevoir  
de lui  
l'Investi-  
ture.  
Son at-  
tache-  
ment au  
Pape.

L'an

An. de  
N. S.  
1084.

An. de  
N. S.  
1084.

L'an 1084. de N. S. Le 4. d'Alexis Comnene. Le 29. de Henri IV. Le 25. de Philippe I. Le 12. de Gregoire VII. Indiét. VII.

Baron.  
Ann.  
Comm.  
Barthol.  
in Chron.  
Abb.  
Ursberg.  
Rome  
est livrée  
à Henri.  
Gregoi-  
re se sau-  
ve dans  
le Châ-  
teau de  
S. Ange.  
Guibert  
est établi  
Pape  
C L E M.  
III.  
Ursberg.  
Sigonius.  
Acta  
Greg.  
apud  
Bell.  
6. 3.  
p. 14.  
Henri  
couron-  
né Em-  
pereur,  
avec sa  
femme.  
Hist.  
Trev. T.  
XII. Spi-  
cil.  
p. 229.  
Henri  
pen/a  
périr par  
trahison.

Les Romains se trouvoient fort incommodez par l'Armée de *Henri*. Ils étoient gagnez peut-être aussi, par l'argent qu'il leur faisoit donner: car *Henri* employa l'argent qu'il avoit reçu de l'Empereur *Alexis* pour faire la guerre à *Robert* Duc de Calabre, & il s'en servit pour se procurer l'amitié du Peuple Romain. Il consistoit, à ce qu'on dit, en 144000 mille sous d'or, & cent pieces d'écarlate. Quoi qu'il en soit, ils livrerent la Ville à *Henri*, au commencement de l'année, ou à Noël; car c'est par ce tems-là que les Auteurs qui rapportent ce fait commencent l'année; & *Gregoire* se sauva dans le Château S. Ange. Dès qu'il fut dans la Ville, il fit assembler dans l'Eglise de *Latran* environ 30 Evêques de sa suite, avec les Magistrats & le Clergé, & il fit consacrer le dimanche des Rameaux, *Guibert*, sous le nom de *Clement III*: & il le fit intrôniser dans la Basilique de S. Pierre; par les Evêques de *Bologne*, de *Cremona*, & de *Modene*.

Ensuite, le jour de Pâque *Henri* & *Berthe* sa femme reçurent l'Onc-tion & la Couronne Impériale, des mains de *Guibert*, ou de *Clement*.

Dès qu'*Henri* eut été couronné, il en donna avis à *Tbierrri* Evêque de Verdun, qui étoit de son parti, & il lui ordonna de sacrer incessamment *Egilbert* Archevêque de Trèves: ce qu'il fit; & cet *Egilbert* ayant envoyé demander le *Pallium* à *Clement III*. l'obtint incontinent.

Quelques-uns mettent dans cette année une aventure, que d'autres

mettent beaucoup plus tard vers l'an 1091. ou 1092. On dit que comme *Henri* s'occupoit à donner les ordres qu'il jugeoit nécessaires pour établir l'union dans Rome, il courut risque de périr misérablement par une horrible trahison, dont Dieu, qui abhorre ceux qui attentent sur la personne sacrée des Princes sous quelque prétexte que ce puisse être, détourna l'effet par sa Providence. Un scélérat, suborné par les ennemis de cet Empereur, avoit observé qu'il ne manquoit pas d'aller tous les jours, à une certaine heure, faire sa priere dans une petite Eglise dédiée à la Ste. Vierge, sur le Mont Aventin. Là-dessus il forma son abominable dessein, qu'il résolut d'exécuter de cette maniere. Il disposa tellement une grosse pierre sur un ais qu'il avoit détaché du lambris de cette Eglise, justement au dessus de la place où le Prince se mettoit pour faire ses dévotions, qu'en retirant cette planche, la pierre devoit tomber à plomb sur sa tête, & l'écraser. Mais au moment même qu'il remuoit cet ais, l'un de ses pieds, qu'il avoit un peu trop avancé, ayant glissé par le mouvement de la planche qui s'enfonça, il tomba tout à coup, la tête devant, avec la pierre, à côté de l'Empereur, qui s'étoit alors par bonheur écarté de sa place. Cet accident fit bien du bruit à Rome, où le Peuple, indigné d'une si lâche & si exécrationnable trahison, traîna par toute la Ville & mit en mille pieces le corps de cet homme; & détestant ceux qui l'avoient suborné, s'attacha plus fortement au service de l'Empereur, qu'il

Maimb.  
Decad.  
del'Emp.  
p. 286.

An. de  
N. S.  
1084.

Greg.  
VII. en-  
voye  
deman-  
der du  
secours  
à Ro-  
bert Duc  
de la  
Pouille,  
qui le  
lui ac-  
corde.  
Orderic.  
l. 7.  
p. 642.

Gauf. de  
Malas.  
l. III.  
c. 33.  
Maimb.

Robert  
entre  
dans  
Rome,  
& déli-  
vre Gre-  
goire.  
Berthol.  
in Chron.

Prend  
Cannes.

qu'il crut être protégé de Dieu. Les ennemis de *Gregoire* ne manquoient pas de le faire auteur de cet attentat; mais l'Empereur même ne le crut pas, sachant bien que le Pape, tout son ennemi qu'il le croyoit, avoit l'ame trop grande, ou, comme il parloit, trop hautaine, pour être capable d'une si noire & détestable action.

Sans vouloir examiner la chose plus à fond; *Gregoire* se voyant prisonnier au Château S. *Ange*, & assiégé par *Henri*, envoya des Légats à *Robert* Duc de la Pouille pour le solliciter à venir à son secours. Il y avoit alors un Abbé de Dijon, nommé *Jarent*, qui étoit très fidele au Pape, & que le Pape aimoit tendrement; il l'appelloit son *Compagnon de prison*. Ce fut lui que le Pape employa pour aller vers *Robert*, & il y joignit quelques Cardinaux. *Robert* fut prompt à exécuter ce qu'on lui demandoit, & il vint en diligence secourir *Gregoire*.

*Henri* ne l'attendit pas; & soit qu'il craignît de n'être pas assez fort pour lui résister, ou que l'état des affaires le rappellât ailleurs, il sortit de Rome. Quelques-uns disent qu'il laissa *Clement*, le nouveau Pape; mais d'autres le nient, & soutiennent qu'il l'amena avec lui, & qu'il repassa les Monts.

*Robert* donc vint à Rome, se rendit incessamment à la *Porte Latine*, qui lui fut ouverte par ceux qui tenoient le parti de *Gregoire*, qu'il tira du Château S. *Ange*, pour le rétablir dans le Palais de S. *Jean de Latran*. Il pilla la Ville, & en brula une partie, parce qu'on avoit blessé un de ses soldats.

*Guillaume de la Pouille* L. 4. dit que *Robert*, avant que de venir à Rome, assiegea la Ville de *Cannes*, cette Ville fameuse dans l'Histoire, pour la Bataille qu' s'y donna entre les *Romains* & les *Carthaginois*: qu'il

la prit, & qu'il la détruisit: qu'en suite il vint à Rome; & qu'ayant tiré le Pape du Château S. *Ange*, il le mena à *Salerne*.

Il est certain cependant, qu'en Allemagne le parti de l'Antipape s'augmentoit. *Theoderic*, ou *Thierry* Evêque de *Verdun* maltraita fort les Moines qui étoient du parti de *Gregoire*. Il parloit toujours d'*Henri*; & il vouloit qu'on récitât publiquement le nom de *Guibert* dans le Service. Tous les autres Evêques de Lombardie & de Lorraine faisoient la même chose; & il y en avoit peu qui osassent se dire du parti de *Gregoire*. Ceux qui le faisoient, étoient appelez *Hérétiques* & *Patarins*. En Italie même, le nombre des *Antigregoriens* se multiplioit. *Domnizon*, dans la Vie de la Comtesse *Mathilde*, dit qu'on exerçoit alors une persécution semblable à celle de *Neron*; & que la seule Comtesse étoit pour *Gregoire*. *Berthold* dit que les soldats de cette Comtesse combattirent vaillamment contre les partisans d'*Henri*; qu'ils prirent l'Evêque de Parme que *Domnizon* appelle *Eberand*, six Capitaines & cent soldats, plus de 500 chevaux, & toutes les tentes des ennemis. *Hugues de Flavigni* parle aussi fort des exploits de *Mathilde* pour *Gregoire*; & il ajoute, que les médisans disoient qu'elle commettoit le crime d'inceste avec *Gregoire*, mais que c'est une calomnie.

Cette Comtesse ne se contentoit pas d'armer des soldats: mais comme *Henri* avoit emporté avec lui le Sceau du Pape; *Mathilde*, craignant que l'on ne se laissât surprendre par des Lettres scellées de ce Sceau, envoya la Lettre suivante dans toute l'Allemagne. „ *Mathilde*, „ qui est par la grace de Dieu ce „ qu'elle est, si elle est quelque cho- „ se; à tous les Fideles qui demeu- „ rent dans l'Empire Teutonique, „ Salut

An. de  
N. S.  
1084.

Hug.  
Flavin  
in Chr.  
Viridun.  
Le Parti  
ti de  
l'Antipa-  
pe aug-  
mentc.

Patarins

Domni-  
zon l. 2.  
c. 2.  
Mathil-  
de dé-  
fend  
forte-  
ment  
Gregoi-  
re.  
On l'ac-  
cuse  
d'inceste  
avec  
lui.

Elle é-  
crit en  
Allema-  
gne,  
Hug.  
Flavin.

An. de N. S. 1084. sur ce qu'Henri avoit emporté le Sceau de Gregoire.

„ Salut. Nous vous faisons savoir, que *Henri* faux Roi a emporté le Sceau du Seigneur Pape *Gregoire*; de sorte que si vous apprenez quelque chose qui ne soit pas conforme à notre Légation, vous devez croire que cela est faux, & vous ne devez point croire de tels mensonges. De plus, il a amené avec lui l'Evêque de *Porto*, qui étoit ami du Seigneur Pape. Si donc *Henri* veut faire quelque chose par son moyen avec vous, ou entre vous, ne doutez point que ce ne soit un faux témoin. Ne croyez à personne qui osera vous dire quelque chose autrement que ce que nous vous disons. Sachez que le Pape a déjà recouvré *Sutri*, & *Nepi*. *Barabbas* le Brigand, le Pape d'*Henri*, s'est sauvé. Adieu; donnez-vous de garde des embuches de *Henri*.

Henri assiege Augsburg & le reprend.

Concile à Rome. Gregoire anathématisa *Henri*. *Prasbyt. Pannit. in Vita Sancti Anselm. Episc. Luc. c. 4. Berthol. ad a. 1084. P. 354. Concil. T. X. p. 402. Bar. p. 569. Leo Osti.*

*Henri* étant allé en Allemagne, assiegea la Ville d'*Augsbourg*, dont les Rebelles s'étoient emparez, & la reprit sur eux. Il s'appliqua aussi à châtier ceux qui s'étoient déclarés contre lui; & chassa des Eglises les Evêques qui lui avoient été contraires.

*Gregoire* tint encore un Concile à Rome, qui fut le X. sous *Gregoire*. Il y a apparence que ce fut avant que *Robert* le menât à *Salerne*. Dans ce Concile, il anathématisa encore *Henri* & son Antipape.

Ceux qui sont curieux de savoir les Visions, peuvent lire dans *Baronius*, ou dans *Leon d'Ostie*, celle qu'eut un homme nommé *Jean*, à l'occasion du Pape; mais il vaut mieux que nous voyions ce qui se passoit ailleurs.

*Boemond* fils de *Robert* vint apprendre à son pere le malheureux succès qu'il avoit eu contre l'Empereur *Alexis*. *Robert* ne l'eut pas plutôt su, qu'affligé de ce qui étoit

arrivé à son fils, il se mit en état d'aller se venger de cet Empereur Grec. Il envoya *Roger* & *Gidas* ses deux fils, avec ordre de se saisir d'*Aulone*; ce qu'ils firent. Et pour lui, ayant réuni toute sa Flotte, il côtoya le rivage, pour aller à *Brindes*, & pour traverser en *Illyrie*. Mais ayant appris depuis, que le trajet seroit plus court en partant d'*Otrante*, il revint & passa à *Aulone*; puis côtoyant le rivage, il alla *Butorto*, où il se joignit à ses fils, & où il les laissa, pour aller réduire l'Isle de *Corfou* qui avoit secoué le joug de l'obeissance. *Alexis* ayant su sa venue, implora le secours des *Venitiens*, & promit de grandes sommes d'argent pour les frais des vaisseaux & pour le paiement des troupes. Il prépara aussi sa Flotte, & vint au-devant de *Robert*. Ce Duc ne refusa point le combat. Mais les *Venitiens* le battirent plus d'une fois. Leur négligence fut causée qu'ils furent aussi battus par *Robert*, qui traita cruellement ceux qu'il fit prisonniers. Mais peu de tems après, les *Venitiens* le vainquirent. Voilà ce que récite *Anne Comnene*. *Lupus Protospata* ne parle que d'une seule victoire remportée sur les *Venitiens* par *Robert*; mais ni lui, ni *Malaterra* ne disent rien des victoires des *Venitiens*.

On prétend, qu'environ cette année 1084. ou 1085. mourut *Hugues d'Orivalz* Evêque de Londres, qui devint *Lépreux*, & qui crut guérir de ce mal en pratiquant ce que fit *Origene* pour acquérir le Royaume des Cieux: mais ce remede ne fit qu'ajouter un second mal au premier; en sorte qu'il mourut *Lépreux* & *Eunuque*.

Il avoit succédé à un autre Evêque, qui obtint de *Guillaume le Conquérant* la confirmation de plusieurs grands Privileges des habitans de Londres; qui en furent si reconnoissans,

An. de N. S. 1084. l. 3. c. 35. Ann. Com. l. 6. c. 4. p. 158. Combats entre Robert & Alexis.

Lup. ad a. 1085.

Hugues d'Orivalz le Lépreux Evêque de Londres meurt.

Hist. de Episc. & Decan. Londin. Wharton.

An. de  
N. S.  
1084.

Mort  
de Guil-  
laume  
Evêque.

Maurice  
Evêque  
de Lon-  
dres jet-  
te les  
premiers  
fonde-  
mens de  
l'Eglise  
de S.  
Paul.

Meur-  
tres en  
Flandres  
arrêtez  
par Ar-  
noul E-  
vêque de  
Soissons.

Seconde  
Expédi-  
tion des  
Français  
contre  
les Mau-  
res.

fans, qu'ils ordonnerent que toutes les années, les Sénateurs de la Ville feroient une Procession autour du Tombeau de ce Prélat; ce qui s'est pratiqué jusqu'au XVI. Siecle. Et on a fait, depuis, graver un magnifique éloge sur son Tombeau. Cet Evêque s'appelloit *Guillaume*, du nom du *Conquérant*.

*Maurice*, Chapelain de *Guillaume*, succeda à l'Evêque *Lépreux*. On dit qu'il jetta les premiers fondemens de l'Eglise de *S. Paul*.

On commettoit tant de meurtres en Flandres, & on y étoit si accoutumé à répandre le sang, qu'il se passoit peu de jours que les plus proches parens ne s'égorgeassent pour les moindres sujets. Les Nobles du pais firent prier *Arnoul* Evêque de Soissons d'aller sur les lieux, pour arrêter ces desordres. L'Evêque y alla; & fit si bien par la douceur & la force de ses exhortations, & par son exemple, qu'il appaisa ces esprits farouches, & les obligea de vivre en paix. Ainsi toute la Flandre le chériffoit beaucoup, & on chercha un lieu pour sa résidence. On lui donna l'Eglise de *S. Pierre* à *Aldembourg*, où il fonda un Monastere de Moines Bénédictins en 1084; & y mit pour premier Abbé, *Arnoul* son neveu. Ensuite il revint prendre soin de son Diocèse de *Soissons*.

On met dans cette année, la seconde Expédition des Français contre les Maures. *Hugues* Duc des Bourguignons, & plusieurs autres Princes de France entreprirent cette guerre. Le Roi *Sanchez* d'Arragon, dont les Sarrasins avoient écorché le pere, qui se nommoit *Rami-*

*re*, (du moins c'est ce qu'on disoit, mais on croit que c'est une fable) leur vint au-devant, & avec eux il prit une des plus belles Villes d'Espagne, ravagea en partie le pais, fit un grand butin, avec quoi les Princes François s'en retournerent dans leur pais, ayant amené plusieurs captifs.

Il paroît d'une vieille Charte, qu'on nommoit le Duc de Bourgogne, *Odon*, & non pas *Hugues*; & que ce Duc alla ensuite à la Cour de l'Empereur *Alphonse*, pour y voir sa tante. On appelle *Alphonse VI.*, Roi de Castille & de *Leon*, Empereur, parce qu'il étoit ainsi appelé en Espagne. Sa tante étoit *Constance* femme d'*Alphonse*, & tante d'*Odon* Duc de Bourgogne.

Dans cette année, le 1. jour de Décembre, nâquit la célèbre *Anne Comnene*, un samedi matin, dans l'appartement où les Imperatrices avoient accoutumé de faire leurs couches. Le nom de *Porphyrogenete*, ou né dans la pourpre, a tiré son origine de cet appartement.

Elle fut honorée de la Couronne & du Diadème. Et comme *Constantin* fils de *Michel Ducas* étoit alors associé à l'Empire, qu'il sousscrivoit en lettres rouges les Donations, qu'il suivoit immédiatement l'Empereur dans les grandes solemnitez, & qu'il étoit nommé le second dans les acclamations publiques; il fut arrêté qu'*Anne Comnene* seroit nommée après lui; & que les Hérauts qui commençoient ces acclamations, joindroient son nom au sien, & diroient, *Constantin & Anne*.

An. de  
N. S.  
1084.

Autor.  
Ano-  
nym.  
Fragm.  
hist.

Franc. à  
Roberto  
ad mor-  
tem

Phil. I.  
apud  
Duchess.  
T. IV.  
p. 88.

Garibai  
l. 23. c. 2.

Chifflet.  
h. Tro-  
mor. c. p.

331. m

proba-  
tion.

Charta  
antiqua.

Nais-  
sance  
d'Anne  
Comne-  
ne.

l. VI.

c. 6.

L'an

An. de  
N. S.  
1085.

An. de  
N. S.  
1085.

L'an 1085. de N. S. Le 30. de Henri. Le 5. d'Alexis Comnene.  
Le 26. de Philippe I. Le 13. de Gregoire Indiction VIII.

L'af-  
semblée  
de Ber-  
cach.  
Baron.  
Berol. in  
1085.

Cette année fut plus tranquille que la précédente. Les deux Partis, celui de *Henri*, & celui de *Herman* qu'on avoit élu pour Roi, ou plutôt celui de *Gregoire VII.* se contenterent d'avoir quelques Conférences, & de tenir des Assemblées. Il y eut une, au commencement de l'année, à *Bersach* en Thuringe, où se trouva *Othon* Evêque Cardinal d'*Ostie*. Quoiqu'elle fût principalement composée de ceux du parti d'*Herman*, il y vint néanmoins des Députés de *Henri*, pour soutenir son droit. *Gebehard* Archevêque de *Saltsbourg* parloit pour *Gregoire* & pour *Herman*. *Wecilon*, qui avoit succédé à *Sigefroi* dans l'Archevêché de *Mayence*, tenoit le parti d'*Henri*. On y agita cette Question; savoir, Si le Pape avoit pu justement excommunier *Henri*, & le dépouiller de ses Etats? L'un soutenoit la négative; & l'autre, l'affirmative: mais chacun demeura dans son sentiment, & il ne fut rien conclu dans cette Assemblée. On en trouve les Actes.

Abb.  
Ursperg.  
p. 226.  
Wal-  
tram.  
Venerio.  
in lib. de  
unitate  
Ecol. sic.  
Assem-  
blée à  
Quintili-  
nebourg.  
Berold.  
Concil.  
T. X.  
p. 404.

Il s'en tint une autre après Pâques à *Quintilinsbourg*, ou *Quedlimbourg*, en présence & par ordre d'*Herman* & du Cardinal d'*Ostie* Légat du S. Siege, composée des Archevêques, des Evêques, & des autres Prélats & Seigneurs de leur Parti. *Quintilinsbourg* est une Abbaye près d'*Halberstadt* dans la Saxe. Les principaux Archevêques qui s'y trouverent étoient *Gebehard* Archevêque de *Saltsbourg*, & *Harovic* Archevêque de *Magdebourg*. Dans cette Assemblée on condamna ce que l'on appelloit

Tom. I.

l'Hérésie de *Henri* & de *Wecilon*. Ceux qui étoient du parti de *Henri* attribuoient une souveraine autorité à l'Empereur, dans les élections des Evêques, & de l'Evêque de Rome; & soutenoient qu'il ne falloit avoir aucun égard aux Excommunications de *Gregoire VII.* & qu'elles étoient injustes. C'est ce qu'on appelloit *Hérésie*. Ceux qui étoient du parti de *Gregoire* soutenoient le contraire, & disoient qu'il n'étoit pas permis de douter que le jugement du Pape ne fût légitime, & que personne n'y pouvoit toucher. *Cuniberg* Clerc de *Bamberg* ayant voulu contester ces propositions, fut contraint de se retirer. On déclara nulle, dans cette Assemblée, l'Ordination de *Wecilon* à l'Archevêché de *Mayence* celle de *Sigefroi* à l'Evêché d'*Augsbourg*, celle de *Norbert* à celui de *Chur* ou *Caire*; & toutes les Ordinations & Consécrationes faites par les Excommuniés. L'on y condamna *Wecilon*, comme soutenant que les Laïques dépouillez de leurs biens ne pouvoient être soumis aux Jugemens Ecclésiastiques, ni excommuniés; & que ceux qu'on excommunioit pour des biens temporels, pouvoient être reçus à la Communion sans être reconciliés. On y fit défense de recevoir à la Communion ceux qui avoient été excommuniés par les Evêques, s'ils n'avoient reçu l'Absolution. On y renouvela la Loi du Célibat, pour les Prêtres, les Diacres & les Soufdiacres. On y défendit aux Laïques de toucher les Vases sacrez, & de posséder les Dimes. On y régla, que le Jeûne des Quatre-tems

Baron.  
Dupin.

V v v

An. de  
N. S.  
1085.

Com-  
me on  
pronon-  
ce ana-  
thème  
contre  
Clement  
III.

Assem-  
blée à  
Mayen-  
ce,  
Baron.

tems du Printems seroit observé la premiere semaine du Carême, & celui de l'Été la semaine d'après la Pentecôte; que personne ne mangeroit ni d'œufs, ni de fromage, en Carême. On y confirma tout ce que *Gebehard* Evêque de Constance avoit fait, en qualité de Légat du S. Siege. On y fit quelque difficulté sur la validité du Mariage du Roi *Herman*, qu'on disoit avoir épousé sa parente. Il dit qu'il s'en rapporteroit au jugement du Synode; mais on ne trouva pas que l'affaire fût en état d'être jugée, parce qu'il n'y avoit point d'accusateurs. Enfin l'on prononça sentence d'Anathème, les chandelles allumées, contre *Clement III.* ou *Guibert*, que l'on appella Hérésiarque, & intrus dans le S. Siege; & contre le Cardinal *Hugues*, *Jean* Evêque de Porto, *Pierre* Chancelier, *Liemar* Archevêque de Brême, *Uton* Evêque de Hildesheim, *Othon* de Constance, *Burchard* de Bâle, *Husman* de Spire; & contre *Weccilon* Archevêque de Mayence, *Sigefroi* Evêque d'Augsbourg, *Norbert* de Coire, & leurs complices. Ce Décret est signé par *Herman*, par le Cardinal *Othon*, par les Archevêques de Saltsbourg & de Magdebourg, par douze Evêques d'Allemagne, qui étoient presque tous des Evêques ordonnez en la place de ceux du parti d'*Henri* qui avoient été déposés: car en ce tems-là, il y avoit plusieurs Eglises qui avoient deux Evêques, l'un du côté d'*Henri*, & l'autre du parti du Pape. Celui des deux dont le parti étoit le plus fort, étoit en possession. On trouve dans *Baronius* les 7 Canons de cette Assemblée, tirez de la Chronique de *Berthold*.

*Henri* se vengea bien-tôt de cette Assemblée; car dès le mois de Mai, il en fit une beaucoup plus nom-

breuse à Mayence. On y vit l'Evêque de *Porto*, & deux Prêtres de Rome, qui prenoient la qualité de Légats de *Clement III.* Les Archevêques de *Mayence*, de *Treves*, de *Cologne*, &c. vingt Evêques d'Allemagne, & plusieurs autres Evêques de France & d'Italie. On y condamna *Hildebrand*, son Légat *Othon*, & ses adherans, avec les 14 Prélats de l'Assemblée de *Quintilinebourg*. Ils les déposerent, comme des parjures & des homicides. Ils excommunierent *Herman*; & *Waltran* dit qu'il y fut condamné comme criminel de Leze-Majesté. Ils excommunierent aussi *Ecbert* de Saxe, & le Seigneur *Welpbon*. Ils défendirent à tous les Chrétiens d'avoir commerce avec eux; & ils mirent d'autres Evêques en la place de ceux du parti d'*Herman*. On déposa *Hériman* Evêque de Mets, qui étoit un grand défenseur de *Gregoire VII.* & on mit en sa place un autre Evêque, nommé *Brunon*, fils du Comte de *Salmes*, dont le frere *Godofroy* fut ensuite Comte-Palatin. On trouve dans une Chronique, que ceux de *Mets* ne pouvant souffrir l'insolence de *Brunon* & son orgueil, prirent les armes contre lui, & le tinrent assiégé dans le Monastere du premier Martyr, savoir de *S. Etienne*; ensuite qu'ayant brisé les portes, ils firent un grand carnage; & que *Brunon* ayant eu de la peine à se sauver, avoit été privé de l'honneur & du nom d'Evêque de Mets; & l'an 1084. *Hériman* fut rappelé, si on en croit *Hugues de Flavigni*, dans sa Chronique de *Verdun*.

Pendant que ces choses dont nous avons parlé se passaient, *Gregoire VII.* qui ne se croyoit pas en sûreté à Rome parce que les Romains le consideroient comme la cause de la désolation où ils étoient, s'en alla

An. de  
N. S.  
1085.

*Wal-*  
*tram.*  
*Dupin.*  
contre  
*Hilbe-*  
*brand* &  
ses ad-  
herans.  
*T. X.*  
*Concil.*  
*p. 409.*  
*1831.*  
*Dodechin*  
*ad a.*  
*1085.*  
*Sigebert.*  
*Baron.*

*In Chron.*  
*Saniti*  
*Tendon.*  
*part. 2. l.*  
*3. c. 10.*

• au

An. de N. S. 1085.

Mort de Greg. VII. *Maimb. p. 289. Sigeb. p. 605.* S'il eut du regret d'avoir causé tant de troubles. *Paul. Bernriad. in vita Greg. VII. c. 12. Ansel. Lucens. in vita Greg. VII. Hugo Flavimiac. in Chron. Virg.* Qu'il indique pour son successeur.

au *Mont-Cassin*; & de là à *Salerne*, où il mourut le 24. de Mai de cette année.

Les ennemis du parti d'*Henri* disent que ce Pape se voyant à l'extrémité, témoigna bien du regret d'avoir porté si loin son ressentiment contre l'Empereur, & qu'il leva l'Excommunication dont il l'avoit si souvent foudroyé. Il y en a même qui ajoutent, qu'il confessa que c'étoit par la suggestion du Diable, qu'il avoit ému ces horribles troubles dans la Chretienité; & qu'il en demanda pardon à Dieu. Les autres Ecrivains assurent qu'un peu avant que d'expirer, il prononça ces paroles avec une grande tranquillité: *J'ai aimé la justice, & j'ai haï l'iniquité; & c'est pour cela même que je meurs maintenant. en exil.* Et voici ce qu'un Auteur qui a fait sa Vie, en rapporte. On demanda à *Gregoire* qu'il eût la bonté, voyant le trouble & la confusion où étoit l'Eglise, de se nommer quelque successeur qui pût tenir le Siege au-lieu de *Guibert*, que l'Auteur appelle *adultere*. Il donna le choix de trois; de *Didier* Cardinal, & Abbé du *Mont-Cassin*; ou d'*Othobon* d'Ostie; ou de *Hugues* de Lyon. Mais comme *Othobon* n'étoit pas encore revenu d'Allemagne & de France, où faisant la fonction de Légat Apostolique il avoit consacré le vénérable *Gebhard* Evêque de l'Eglise de *Constance*, & où il avoit établi de bons ordres; & que *Hugues* étoit éloigné; *Gregoire* conseilla qu'on choisit *Didier*, qui étoit plus près. Ensuite, étant requis de dire sa pensée sur ceux qui étoient excommuniés & s'il n'y en avoit point qu'il voulût absoudre, il répondit: „ A la réserve d'*Henri* & de *Guibert*, & des personnes qui, par leur conseil & par leur secours, ont favorisé l'impieté & la malice de ces deux hommes,

„ j'absous & je bénis tous ceux qui „ croyent certainement que je tiens „ la place des Apôtres *Pierre* & „ *Paul*”. *Leon* d'Ostie l. 3. c. 64. dit, qu'outre *Didier*, *Hugues* & *Othobon*, *Gregoire* recommanda aussi *Anselme* Evêque. Il mourut le dimanche, le jour de la fête d'*Urbain I.* le 25. d'autres disent le 24. de Mai, ayant siégé 12 ans, un mois, trois jours, comme le dit *Platine*; ou selon d'autres, quatre jours, en comptant le jour qu'il mourut. On dit qu'il fut enseveli à *Salerne* dans l'Eglise de S. *Matthieu*, dont le corps, à ce qu'on publioit, y avoit été trouvé cinq ans auparavant, & le Pape en avoit félicité l'Archevêque *Alfane*; mais on n'a jamais su comment on avoit cru que c'étoit le corps de S. *Matthieu*.

An. de N. S. 1085.

Cons. Camer. in lib. consuali.

On remarque, que les Ecrivains qui parlent de *Gregoire*, se refusent. C'est ce qu'on peut remarquer dans tout ce qu'on a dit de lui. Voici les réflexions de Mr. *Dupin*. „ Les „ jugemens que l'on a portez de la „ personne, de la conduite, des „ mœurs, & de l'esprit de *Gregoire* „ VII. ont été entièrement opposez. „ Ses partisans nous l'ont représenté „ comme un homme plein de „ Religion & de piété, juste, équitable, humble, patient, irréprochable dans sa vie & dans ses mœurs; savant Canoniste, & bon Théologien; zélé pour le bien de l'Eglise, amateur de la discipline, ennemi des vices, protecteur des innocens, défenseur intrépide des Droits & des Libertez Ecclesiastiques, fidele imitateur de S. *Gregoire le Grand* dans sa vigilance pastorale. Ses ennemis, au contraire, l'ont fait passer pour un homme cruel, ambitieux, sans foi; qui s'étant emparé par violence du Pontificat, a jetté toute l'Eglise dans le trou-

Divers jugemens sur Gregoire.

An. de  
N. S.  
1085.

ble, pour satisfaire son ambition  
& venir à bout de ses entrepri-  
ses ; qui, sans avoir d'égard ni  
pour la Majesté Royale, ni pour  
la Dignité Sacerdotale, a voulu  
rendre les Rois ses Esclaves, &  
les Evêques ses créatures, en dé-  
pouillant les uns de leurs Etats,  
& en condamnant injustement les  
autres pour leur donner ensuite  
l'absolution ; qui a renversé de  
fond en comble la discipline de  
l'Eglise, en voulant établir en sa  
perionne une Monarchie, ou plu-  
tôt une Tyrannie sur le Spirituel  
& sur le Temporel ; qui a avancé  
cette erreur, inouïe jusqu'alors,  
que les Papes pouvoient, en ex-  
communiant les Rois & les Prin-  
ces, les dépouiller de leurs Etats,  
& dispenser leurs Sujets du ser-  
ment de fidélité ; qui a fulminé  
tant d'Excommunications, & les  
a étendues si loin, qu'il n'y avoit  
presque personne de son tems qui  
pût s'assurer de n'être pas excom-  
munié. Je passe sous silence les  
autres injures grossieres dont ils  
l'accusoient, comme de se mêler  
de sortilege ; d'avoir un commer-  
ce honteux avec la Comtesse *Ma-*  
*thilde* ; d'être dans l'erreur de *Be-*  
*renger* sur l'Eucharistie. Il n'y a  
point de doute que le zèle des  
uns, & la passion des autres ne  
les ait jettez dans cette extrêmi-  
té. Pour en juger sâinement, il  
faut reconnoître que ce Pape étoit  
un grand esprit, capable de gran-  
des choses ; ferme, intrépide dans  
l'exécution de ses projets, sachant  
bien les interêts du S. Siege ; en-  
nemi de la Simonie & du liberti-  
nage, vices qu'il a fermement  
combattus ; plein de sentimens  
Chrétiens, & de zèle pour la re-  
forme des mœurs du Clergé ; &  
qu'il n'y a nulle apparence qu'il  
ait été déréglé dans sa conduite.

Mais aussi il faut avouer, qu'il a  
été élevé au Pontificat d'une ma-  
niere un peu précipitée ; que son  
zèle pour la grandeur du S. Sie-  
ge l'a porté à faire des entrepri-  
ses déraisonnables & au-dessus de  
son pouvoir ; qu'il a causé de  
très grands troubles dans l'Eglise  
& dans l'Empire ; qu'il s'est attri-  
bué sur la personne des Rois, &  
sur leurs Etats, un pouvoir qu'il  
n'avoit pas ; & qu'il a poussé la  
Puissance Ecclésiastique du S. Sie-  
ge au-delà de ses justes bornes.  
C'est le jugement que nous croyons  
qu'en porteront ceux qui liront  
ses Lettres dans un esprit desinte-  
ressé, & sans passion. Au-reste,  
elles sont écrites avec éloquence  
& avec onction, pleines de sen-  
timens nobles & pieux ; & l'on  
peut dire hardiment, qu'il n'y a  
point de Lettres des Papes si bien  
écrites, depuis *Gregoire I.* jusqu'à  
lui ". C'est ainsi qu'en parle Mr.  
*Dupin.*

Le Cardinal *Bennon* en dit des  
choses terribles. Il dit qu'il jetta un  
jour l'Hostie dans le feu, pour sa-  
voir ce qui arriveroit à l'Empereur ;  
d'autres disent, pour procurer la  
mort à *Henri*. Il dit que *Gregoire*  
avoit appris la Magie, de *Theophy-*  
*lacte*, qui fut le Pape *Benoit IX.* ; de  
*Laurent* son compagnon, & Arche-  
vêque de *Melphe* ; & de *Jean* Ar-  
chiprêtre de *S. Jean Porte Latine*,  
qui fut le Pape *Gregoire VI.*, qui  
par le commerce des Démons, &  
le vol & le chant des oiseaux,  
se méloient de dire des nouvelles  
des pais les plus éloignez, l'évène-  
ment des guerres, & la mort des  
Princes. Que tant qu'ils vécurent,  
il avoit été ministre & complice  
principal de tous leurs maléfices.  
Que venant un jour d'*Alba*, & ayant  
oublié son Livre de *Nécromancie*  
sans lequel il alloit rarement, &  
s'en

N. S.  
1085.

*Bennon*  
pag. 42.  
Greg.  
VII. est  
accusé  
de forti-  
lege.

An. de  
N. S.  
1085.

s'en étant apperçu à l'entrée de la porte de Latran, il avoit envoyé deux de ses plus confidens serviteurs pour l'aller chercher, en leur défendant expressement de l'ouvrir; mais que ces serviteurs, emportez de curiosité, l'avoient lu, & qu'aussi-tôt il s'étoit présenté à eux des Anges de Satan en grand nombre, dont ils avoient été tellement effrayez, qu'ils avoient presque perdu le sens. *Bennon* ajoute, que les malins Esprits presserent ces deux serviteurs de leur dire pourquoi ils avoient appellez, & pourquoi ils les fatiguoient ainsi? Commandez-nous vite-ment ce que vous voulez que nous fassions, dirent ces gentils Démons aux serviteurs; autrement nous nous prendrons à vous, & nous vous ferons de la peine. A cela le plus jeune leur dit: Renversez hâtivement ces murailles; & en disant cela, il leur montra les hauts murs de Rome qui étoient proche. Au même instant, ces Esprits abattirent les murailles de Rome; & les deux jeunes hommes faisant le signe de la Croix, s'en retournerent tout effrayez vers leur Maître.

Ben. p. 48.  
Conte  
de Lau-  
rent ami  
de Gre-  
goire  
VII.

Ce sont les contes que le Cardinal *Bennon* fait de *Gregoire VII.* Il en fait un de *Laurent* ami de ce Pape, qui seroit fort singulier, s'il étoit vrai. Il dit qu'un jour, un Passereau chantant en présence de plusieurs Prélats; quelques-uns lui demanderent ce que disoit cet oiseau? & qu'il leur dit, que cet oiseau disoit aux autres oiseaux, qu'ils allaient vite-ment à la Porte Majeure, où tout maintenant, disoit-il, se vient de rompre le chariot d'un païsan qui portoit du mil, qui a été répandu & qu'on va ramasser. Il les invite donc d'en aller manger leur part. Et qu'alors plusieurs se tran-  
sporterent à cette Porte, & trou-  
verent la chose comme *Laurent* l'a-

voit dite. Il faut avoir bien du loisir, pour faire de semblables contes. Cependant, il n'est pas impossible que ce *Laurent*, pour se divertir, eût dit de semblables choses, qui par hazard se seroient trouvées véritables. Mais au-reste, *Philoftrate* récite un conte semblable, dans la Vie d'*Appollonius*.

An. de  
N. S.  
1085.

Le Sr. *Naudé*, dans l'Apologie qu'il a faite des Grands-hommes, dit en parlant de *Bennon*, qu'il en a trop dit pour être cru. Les Ecrivains satyriques souvent décréditent leurs vérités, par les fables qu'ils y mêlent.

Naudé  
p. 553.

Si *Bennon* a tant maltraité *Gregoire VII.* il a été loué par plusieurs autres; par S. *Anselme*; par *Guillaume* Abbé du Monastere de Mets, dans la Lettre que le P. *Mabillon* en a publiée au premier Tome de ses Analectes; par l'Auteur de sa Vie, qui a fait son Histoire l'an 1131. & qui se trouve dans les Actes des Saints de *Bollandus* au 25. de Mai; par *Marc-Antoine Marsilius Columna*, qui fut fait Archevêque de Salerne l'an 1574. & qui a fait un Livre de la Vie, des Faits, & de la Translation du B. *Matthieu* Apôtre & Evangeliste, d'où *Ughellus* a tiré quelque chose qui regarde *Gregoire VII.* dans le VII. Tome de son *Italia Sacra*; par *Otbon* de Frisingue l. VI. Chron. c. 34. 36; par *Berthold* dans son Appendice à la Chronique d'*Herman Contract*; par *Guillaume de Malmesburi* l. III. de Gest. Reg. Ang. in Will. Ce dernier Auteur dit que *Gregoire VII.* connoissoit les secrets des cœurs.

Ce Pa-  
pe a été  
loué.

Paul  
Bernried.

Il est certain que tout le mal qu'on a dit de ce Pape n'a pas empêché qu'on n'en fit un Saint. Le Pape *Anastase IV.* le fit peindre à Rome dans une Eglise entre les Saints, environ soixante ans après sa mort.

Canoni-  
fication  
du Pape  
Gregoi-  
re VII.

An. de  
N. S.  
1085.

Réflexions de l'Auteur de l'Histoire des Ouvrages des Savans.

Comment Gregoire perdit le don des larmes.

Je ne saurois m'empêcher de rapporter ici ce qu'en dit l'Auteur de l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, mois d'Avril de l'an 1689. p. 166. dans l'Extrait des *Acta Sanctorum* du mois de Mai. Après avoir dit que le P. *Papebroch* n'est pas difficile en Saints, puisqu'il a mis dans ce rang *Gregoire VII.*; il ajoute: „ Mais „ le moyen de résister aux preuves „ du P. *Papebroch*, pour la Béatification de *Gregoire VII.*? Il rapporte une Attestation de l'Archevêque de *Salerne*, lequel affirme que près de 500 ans après sa mort, il a trouvé son corps presqu'entier & revêtu de ses ornemens; en sorte qu'il fut mis dans le Martyrologe Romain en 1584. Les vieilles Chroniques nous disent, qu'on l'a souvent vu environné d'une flamme, qui lui annonçoit l'excellence & la force de la Dignité Pontificale, laquelle consume ceux qui y résistent. Elles ajoutent, qu'ayant excommunié un grand Seigneur qui rioit de ses foibles Anathèmes, ce Seigneur fut écrasé du tonnerre; le Ciel se chargeant d'exécuter les Arrêts de S. *Gregoire*. Le P. *Papebroch* en fait un modele de pénitence & d'humilité, & nous représente la mortification de ce bon Pape, lors qu'il eut perdu le don des larmes. Cet effroyable malheur lui arriva par la visite que lui rendit une de ses nieces. Le Saint fit des questions à cette jeune fille, & admirant de fort près un colier qu'elle avoit, il lui demanda si elle avoit envie de se marier? Depuis cette innocente conversation, il sentit qu'il avoit perdu la grace de la componction, & que son cœur devenant insensible, il n'en pouvoit plus tirer les pleurs qu'il avoit accoutumé de verser pour ses crimes. Il gémit, il lamenta; & la Vierge, touchée de compassion, lui révéla que l'ayant élu comme une

Vierge pure, il s'étoit pourtant émancipé à toucher indiscretement le colier de sa niece.

On voit l'Épitaphe de ce Pape, dans un Livre du P. *Jacob*. La Voici.

*Gregorio VII. Soanenſi Pont. Opt. Max. Eccleſiaſticae libertatis vindici acerrimo, aſſertori conſantiſſimo, qui dum Rom. Pontificis authoritatem adverſus Henrici perfidiam ſtrenuè tuetur, Salerni ſanctè decubuit, anno D. 1085. 8. Kal. Junii. Marcus Antonius Columna, Marſilius Bononiensis, Archiepiſcopus Salernitanus, cum illius corpus quingentos circiter annos ſacris amittum, ac ſerè integrum reperiffet, ne tanti Pontificis ſepulchrum diutius memoriâ careret. Gregorio XIII. Bononiense ſedente anno Domini 1578. Pridie Calendas Quintilis.*

Il paroît par cette Épitaphe, qu'ayant cherché le corps de ce Pape l'an 1573, on le trouva revêtu de ses Ornemens Pontificaux. Il fut mis dans le Martyrologe Romain en 1584; & sa Fête fut solennisée en 1595.

Ceux qui sont curieux de voir les miracles qu'on dit qu'il a faits après sa mort, & qu'a fait sa *Mitre* en particulier, qui, à ce qu'on dit, guérit *Ubalde* Evêque de Mantoue, affligé depuis longtems d'une maladie de rate, & ulceré par tout le corps, n'ont qu'à lire *Baronius*, s'ils ne veulent pas se donner la peine de lire *Papebroch*.

Le grand Apologiste de ce Pontife est un Jésuite Allemand, nommé *Jean Gretſer*.

Le Pape *Paul V.* par un Bref de l'an 1609. permit à l'Archevêque & au Chapitre de *Salerne*, de l'honorer comme Saint par un Office public.

On trouve 359. Lettres de ce Pape, dont on a composé un Registre divisé en neuf Livres, contenant

An. de  
N. S.  
1085.

Bibl. Pontif. l. 1. p. 93.

Gretſ. in Exam. Myſt. P. 111.

Lettres du Pape.

An. de  
N. S.  
1085.

nant celles qu'il a écrites depuis le mois d'Avril 1078. jusqu'en 1082. Il est remarqué qu'il y avoit un dixieme Livre, mais il ne se trouve plus; ce que l'on appelle *l'onzieme* ne contient qu'une Lettre entiere, & le fragment d'une autre que l'on peut joindre avec sept ou huit autres Lettres tirées de *Lanfranc* & de *S. Anselme*, ou de quelques autres monumens.

Dictatus  
Pape, s'ils  
font de  
Greg.  
VII.

On trouve parmi ses Lettres, après la cinquante-cinquieme du second Livre, une Piece intitulée, *Dictatus Pape*, comme qui diroit, *Edit du Pape*, ou *Décisions Papales*, qui contient vingt-sept Propositions touchant les Droits du S. Siege, ou prétendus, ou véritables. Voici comme elles sont couchées.

1. Que l'Eglise de Rome ne doit sa fondation qu'à Dieu seul.
2. Qu'il n'y a que le Pontife de Rome, qui soit appelé de droit, *Universel*.
3. Qu'il est le seul qui peut déposer les Evêques, & les rétablir.
4. Que son Légat doit présider dans le Concile sur tous les Evêques, quand bien même il seroit d'un degré inférieur à eux; & qu'il peut prononcer contre eux une sentence de Déposition.
5. Que le Pape peut déposer les absens.
6. Que l'on ne doit point demeurer dans une même maison, avec ceux qu'il a excommuniés.
7. Qu'il n'y a que lui à qui il soit permis de faire de nouvelles Loix, selon la nécessité des tems; d'établir de nouvelles Eglises; de faire une Abbaye, d'une Chanoinie; de séparer un riche Evêché en deux; & d'en unir de pauvres.
8. Qu'il est le seul qui puisse porter les Ornemens Impériaux.
9. Que tous les Princes baisent les pieds du Pape, & qu'il est le

seul à qui ils fassent cet honneur.

10. Que son Nom est le seul que l'on récite dans les Eglises.

11. Qu'il n'y a que son Nom dans le monde, c'est-à-dire selon quelques-uns, qu'il est le seul qui porte le nom de *Pape*; explication qui paroît assez forcée.

12. Qu'il lui est permis de déposer les Empereurs.

13. Qu'il a le pouvoir de transférer des Evêques, d'un Evêché à un autre, quand il y a nécessité.

14. Qu'il peut ordonner un Clerc, dans quelque lieu que ce soit.

15. Qu'un Clerc qu'il a ordonné, peut entrer dans une autre Eglise; mais qu'on ne peut pas l'obliger d'y servir; & qu'il ne peut être promu à un Ordre supérieur, par un autre Evêque.

16. Qu'on ne doit tenir aucun Concile général, sans son ordre.

17. Qu'aucun Livre ne peut être canonique, sans son autorité.

18. Que son Jugement ne doit être reformé par personne, & qu'il peut reformer ceux de tous les autres.

19. Que personne ne le doit juger.

20. Que qui que ce soit ne doit être assez hardi pour condamner celui qui appelle au S. Siege.

21. Que la connoissance des Causes majeures de toutes les Eglises lui appartient.

22. Que l'Eglise de Rome n'a jamais failli, & qu'elle ne faillira jamais, selon le témoignage de l'Ecriture.

23. Que le Pontife Romain, ordonné canoniquement, devient indubitablement Saint, par les mérites de *S. Pierre*, selon le témoignage d'*Ennodius* Evêque de Pavie, approuvé par plusieurs Saints, & ainsi qu'il est rapporté dans les Décrets du Pape *Symmaque*.

24. Qu'a-

An. de  
N. S.  
1085.

An. de  
N. S.  
1085.

24. Qu'avec sa permission, il est permis aux Inférieurs d'accuser les Supérieurs.

25. Qu'il peut déposer & rétablir les Evêques, sans assembler de Synode.

26. Que celui qui n'est pas d'accord avec l'Eglise Romaine, n'est pas Catholique

27. Qu'il peut déclarer les Sujets de méchans Princes, quittes du serment de fidélité qu'ils leur avoient prêté.

Cette Piece n'a aucun rapport avec la Lettre qui la précède, qui est la 55. du l. II. ni avec celle qui la suit, qui est la 56; & nous n'avons aucune preuve quelle ait été faite dans le Concile de Rome de l'an 1076. comme *Baronius* le prétend. Il n'est pas même croyable qu'elle soit de *Gregoire VII.* Car, quoiqu'il y ait dans ce Recueil des Propositions qui ont rapport à celles qu'il a avancées, il y en a qu'il n'a jamais avancées, & qu'il n'auroit pas approuvées. Il y en a aussi d'équivoques, de conçues en termes odieux, & d'insoutenables; elles sont presque toutes si mal digérées, qu'on ne peut pas dire que *Gregoire VII.*, qui avoit l'esprit bon, en soit auteur. Le P. *Pagi* remarque, qu'il n'y a point d'Auteur contemporain qui ait parlé de cet Ouvrage; qu'aucun de ses ennemis, non pas même *Bennon*, n'en parle pas; que *Gregoire* ne fait aucune mention de ces Propositions. C'est ce qui feroit croire que c'est l'ouvrage de quelque ennemi de *Gregoire*, qui a voulu rendre sa doctrine odieuse en la comprenant dans ces 27 Propositions fabriquées à plaisir, qui ont quelque rapport à l'esprit & aux manières de ce Pape. Si cette conjecture n'agrée pas, on peut dire que c'est l'ouvrage de quelque Romain entêté des maximes de la Cour

Launoy  
Part. VI.  
Ep. XIII.

de Rome, qui a cru pouvoir tirer ces Propositions des Lettres de *Gregoire VII.* & qui en a fait ce Recueil, que l'on a inséré dans le Recueil de ce Pape.

Plusieurs hommes savans ont réfuté ces articles; & entre autres, le P. *Noël Alexandre*, Part. II. Sect. XI. & XII. Dissert. III. Voici ce qu'il en dit.

Le I. Article de ce Dictat prétendu du Pape *Gregoire*, est, que l'Eglise Romaine ne doit sa fondation qu'à Dieu seul, ou au seul Seigneur.

Le P. *Noël* remarque, que cela est contraire à ce que disent les Pères & les anciens Pontifes, qui assurent que l'Eglise Romaine a été fondée par S. *Pierre* & par S. *Paul*; & il cite l'Homélie du Pape *Leon*, (In natal. Apost. Petri & Pauli.)

Le II. Article, que le seul Pontife Romain est appelé de droit, *Universel*. Il dit que *Gregoire VII.* ne se feroit jamais appelé de ce nom, lui qui suivoit la doctrine de *Gregoire le Grand* & de *Leon IX.* qui ont désapprouvé le titre d'*Universel*; & il cite *Gregoire le Grand* Ep. XXXVI. l. 1. à *Eulogius* & à *Anastase* Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche; la Lettre XXXVIII. à *Jean* Evêque de Constantinople; la Lettre XXX. du Livre VI. à *Maurice* Empereur; & la Lettre XXX. du Livre VII. à *Eulogius*; la Lettre de *Leon IX.* à *Michel* Evêque de Constantinople.

Le III. Article est, que le Pape peut seul déposer les Evêques, & les rétablir. Il dit que *Gregoire VII.* n'auroit jamais dit cela, parce qu'il savoit que la première connoissance des Causes Episcopales, & le premier Jugement appartenoit aux Synodes Provinciaux & Synodaux; ce qu'il prouve par ce qui s'est passé dans la Cause de *Paul de Samosate*, de *Privat*, de *Feliciſſimus*, de *Basilide* & *Martial*, de *Saturnin* Arien, d'*Inf-*

Refutation  
de  
ces arti-  
cles.

p. 719.

p. 720.

An. de  
N. S.  
1085.

d'*Instantius* Pricillianiste , dans le Canon V. du Concile de *Nicée*, dans les Canons XIV. & XV. du Concile d'*Antioche*, dans les Canons III. IV. & VII. du Concile de *Sardes*; dans la cause de *Mamert*, de *Contumeliosus*, de *Saffaracus*, d'*Emerius*, de *Promotus*, &c.

Le V. Article, ( car il ne dit rien sur le IV. ) est, que le Pape peut déposer les absens. Il croit, que *Gregoire VII.* n'auroit pas dit une chose contraire à ce que disoit *Athanasé* dans son Epitre aux Solitaires, du Concile de *Milan*; à ce que dit *Liberius* Pape dans le même Concile, le IV. Concile de *Carthage*, Can. XXX.

Le VI. Article est, qu'on ne doit point demeurer dans une même maison, avec ceux que le Pape a excommuniés. Il dit que cela est contraire à ce que *Gregoire VII.* avoit décidé dans le IV. Concile Romain.

A l'égard du VII. Article, que lui seul peut faire de nouvelles Loix; il dit que cela est contraire au Droit qu'ont tous les Evêques; & il cite le Cardinal *Cusan*, L. II. Concord. Cath. c. XII. & ce que fit la Faculté de Paris à l'égard de *Jean Sarasin*, qui fut condamné parce qu'il avoit dit que toute l'autorité des Conciles réside dans le seul Pontife.

A l'égard du VIII. Article, que le seul Pape peut porter les Ornaments Impériaux; il dit qu'il n'y a aucune apparence qu'un Pape, qu'il appellé *très-humble*, ait parlé ainsi; que *Clovis* est le premier Roi Chrétien qui ait envoyé une Couronne d'or enrichie de pierres précieuses, à *S. Pierre*; mais qu'on n'apprend pas, ni qu'*Hormisdas* qui vivoit alors, ni ses Successeurs s'en soient servi: Que les Papes n'ont porté la Couronne, que lorsque les Rois Très-Chrétiens leur ont donné le Domaine tem-

Tom. I.

porel de plusieurs Villes, Provinces, & de Rome; qu'ils n'avoient qu'une Couronne avant *Boniface VIII.*; que ce Pape en ajouta une seconde; & qu'*Urbain III.* en ajouta une troisième.

Il ne dit rien sur le IX.

A l'égard de l'Article X., que le nom du Pape est le seul qu'on récite dans les Eglises, il dit que cela est contraire à la pratique constante qui fait voir qu'on récitait les noms des Evêques, des Empereurs, &c. & il cite la Lettre de *Pelag. I.* (ad *Centumcell. Episcop.*) le Capitulaire de *Charlemagne*, *Tertullien* (in lib. ad *Scapulam* c. 11.) le ch. XXX. de son Apologétique; *Origene* l. VIII. contre *Celse*; *Agobard* dans la Lettre à *Louis le Débonnaire*; les *Liturgies* qu'on attribue à *S. Pierre* & à *S. Marc*, &c.

L'Article XI. est, que son nom est le seul dans le monde, c'est-à-dire qu'il est le seul qui doit être appelé Pape. Il dit que *Gregoire VII.* favoit que les anciens Evêques étoient appelez *Papes*. Ainsi il est parlé du *Pape Cyprien*, du *Pape Alexandre*, du *Pape Laurence*, du *Pape Augustin*, du *Pape Aurelius*, du *Pape Avitus*.

Sur l'Article XXXIII., car il ne dit mot des autres, que le Pontife Romain ordonné canoniquement devient indubitablement Saint, par les mérites de *S. Pierre*, selon le témoignage d'*Ennodius*, &c; il dit, 1. Qu'*Ennodius* ne parle que de la Sainteté de l'Office Pontifical, & non de la Sainteté personnelle des Papes. 2. Que *Gregoire VII.* favoit fort bien que les Papes qui avoient siégé au X. Siècle, n'avoient pas été Saints. On pourroit faire un Ouvrage pour refuter les autres Articles; mais cela a été déjà fait par plusieurs.

On peut opposer ces Articles, à  
X x x

cc

An. de  
N. S.  
1085.

Flo-  
doard. in  
Ecclef.  
Rom. hist.

An. de  
N. S.  
1085.

Le  
Com-  
mentai-  
re sur les  
Psaumes  
attribué  
à Gre-  
goire  
VII.

ce que dit la *Glossé* sur *Anastase* p. 63. où il est dit que l'Empereur étoit appelé *Pontife*; qu'il ordonnoit les Conciles généraux; qu'il connoissoit & ordonnoit des différends des Clercs; qu'il écoutoit les Causes avec les Patriarches, dans les Conciles; qu'il déposoit le Pontife Romain, & autres choses, &c.

On a remarqué, que le Commentaire sur les sept Psaumes Pénitentiels, attribué à *S. Gregoire le Grand*, avoit été composé du tems de *Gregoire VII*; parce que l'Auteur de ce Commentaire y parloit en trois endroits contre un Empereur de son tems, qu'il accuse d'avoir renouvelé la Simonie dans l'Eglise, de l'avoir troublée par un Schisme dangereux, de l'avoir voulu rendre esclave, de s'être emparé de ce qui lui appartenoit, de s'être rendu maître de l'Eglise de Rome, & d'avoir entrepris d'exercer sa puissance contre elle. Cela même a fait croire à plusieurs, que c'étoit l'ouvrage de *Gregoire VII*, que son nom avoit fait confondre avec *Gregoire le Grand*. Mais le style de cet ouvrage ne paroit pas être si élégant que celui de ce Pape. Il se peut faire néanmoins, qu'il se fut négligé dans un ouvrage de cette nature. Il y a en Angleterre un Commentaire manuscrit sur *S. Matthieu*, qu'on attribue à *Gregoire VII*, & que l'on dit qu'il a composé étant simple Religieux; mais il n'a pas encore paru.

*Tritem.*  
*in Chr.*  
*Hirsa g.*  
*ad a.*  
1106.  
*Onuphr.*  
*in Greg.*  
*VII. Orb.*  
*Mising.*  
l. c. c. 35.  
et l. l.  
de cesis  
*Erider.*  
*Maimb.*

Plusieurs ont cru & ont avancé, que *Gregoire VII*. avoit été le premier Pape qui avoit osé excommunier & déposer l'Empereur: mais ils ont oublié sans doute ce que fit *Constantin I.* contre *Philippicus*, *Gregoire II.* & *Gregoire III.* contre *Leon* & *Constantin*.

C'est assez parler de *Gregoire VII*. Cette année fut encore funeste à *Robert Guiscard*, ce grand Capitaine

Normand, Duc de la Pouille & de la Calabre, âgé de 70 ans.

Il avoit envoyé en l'île de *Cephalonie* quelques vaisseaux, sous la conduite de son fils *Roger*, & il avoit dessein de prendre la Ville qui est dans cette île; mais avant que de se joindre à son fils, il fut saisi d'une violente fièvre, qui l'emporta au sixième jour.

*Anne Comnene* rapporte ici une chose assez singulière, si elle est vraie. Elle dit, qu'avant que *Robert* se fût joint à son fils *Roger*, il s'arrêta au Promontoire *Ater*, où, attaqué d'une fièvre brûlante, il demanda de l'eau; que comme ses gens couroient de tous côtes pour en chercher, un homme du pais leur dit en montrant l'île d'Itaque: *Il y avoit autrefois au milieu de cette île, une grande Ville nommée Jérusalem, qui a été ruinée par le tems: Vous trouverez à l'endroit où elle étoit, une source d'eau vive.* L'Historienne ajoute, que quand cela fut rapporté à *Robert*, il en fut saisi de crainte, se souvenant d'une prédiction qui lui avoit autrefois été faite par un de ces Devins qui cherchent à s'insinuer par des flateries dans les esprits des Grands. Ce Devin lui avoit dit, qu'il porteroit ses conquêtes jusques à *Ater*; mais qu'en allant à *Jérusalem*, il payeroit le tribut que tous les hommes doivent à la Nature.

La même Historienne dit qu'un nomme *Seth* avoit prédit la mort de ce *Robert*.

On dit qu'en mourant, il remit à des Ecclésiastiques qui l'assistoient, le bras de *S. Matthieu* qu'il croyoit avoir, afin qu'ils le portassent à *Salerne* à son fils *Boemond*. Mais ces Ecclésiastiques, qui étoient pauvres, se partagerent la Chasse d'argent où l'on avoit mis son corps; & étant allez à *Jérusalem*, ils garderent ces précieuses Reliques jusques à leur

An. de  
N. S.  
1085.

*Natal.*  
*Alexand.*  
*Sigebert*  
*ad a.*  
1089.  
*Gosfrid.*  
*Viterb.*  
*Chron.*  
*part.*  
XVII.  
*Spanh.*  
*hist.*  
*Imag.*  
*restitut.*  
*sect. 12.*  
n. 8.

*Robert*  
*Guiscard*  
meurt.

*Ann.*  
*Com. l. 6.*  
p. 162.

*Gulielm.*  
*Apul.*

l. 5.  
*Romuald*

*in Chron.*  
*Orderic.*

l. 7.  
*Ano-*

*nym.*  
*Baron.*

*Leo Ost.*  
l. 3. c. 56.

*Fasell. de*  
*rebus*

*Siculis*  
*post.*

*Des l. 7.*  
*Baron.*

*Ann.*  
*Com. l.*

IV. c. 5.

Prédi-  
ction

faite à  
*Robert*

qu'il  
mour-

roit à  
*Jerusa-*

*lem.*  
*Orderic.*

l. 7.

mort;

An. de  
N. S.  
1085.

Sa se-  
conde  
femme  
accusée  
de l'a-  
voir em-  
poison-  
né.

Gesta  
Dei per  
Francos  
l. 3. c. 2.  
Ses  
deux  
femmes.  
Malas.  
l. 1. c. 30.  
Guliel.  
Apul.  
l. 2.

Son fils  
Roger  
lui suc-  
cede au  
Duché,

Thedal-  
de Ar-  
chevê-  
que  
meurt.

Pagi ad  
b. a.

mort; & les remirent à leurs Com-  
pagnons, qui ne savoient rien de  
la chose. Ce Duc avoit fait de  
grands présens à l'Eglise. Il mourut  
après avoir gouverné la Duché 25  
ou 26 ans. *Orderic* dit que la se-  
conde femme de ce Duc, nommée  
*Sichelgunde*, ou *Sigelgait*, haïssant  
mortellement *Boëmond* son beau-fils,  
& craignant que son fils *Roger* ne  
perdit la Duché de la Pouille & de  
la Calabre, avoit empoisonné son  
Epoux. *Guibert* Abbé de Nogent  
dit aussi que ce Duc périt par le  
poison. Mais ni *Anne Comnene*, ni  
*Romuald*, ni *Guillaume de la Pouille*  
ne disent rien de semblable; & mar-  
quent que *Robert* mourut de mort  
naturelle. Ce *Robert* avoit eu deux  
femmes. La premiere s'appelloit  
*Alberada*, qu'il renvoya à cause qu'elle  
étoit sa parente, & il en eut  
*Boëmond*. La seconde, comme j'ai  
dit, se nommoit *Sigelgait*, ou *Gai-  
ta*, fille de *Gaimar* Prince de Saler-  
ne, qu'il épousa après qu'il eut ren-  
voyé l'autre, & non après qu'elle  
fut morte, quoique le dise *Curopolate*.  
De cette derniere il eut trois  
fils, & cinq filles. Il en donna une,  
nommée *Mathilde*, à *Raimond* fils  
de *Berenger II.* du nom, Comte de  
Barcelone.

Son corps fut porté à *Venouse*. Il  
fut depuis enterré dans le Monaste-  
re de la Ste. Trinité, où ses freres  
avoient été mis. *Roger* son fils lui  
succeda au Duché.

A ces deux morts il faut joindre  
encore celle de *Thedalde* Archevêque  
de Milan, après avoir siegé 9 ans,  
3 mois, 21 jours. *Berthold* l'appelle  
*Antechrist*, & ceux qui sont du parti  
de *Gregoire* traitent très cruellement  
ce Prélat. Ils disent qu'il n'a rien  
oublié pour troubler la paix de l'E-  
glise de Milan. *Sigonius* dit qu'il  
mourut l'an 1084. & qu'*Anselme* lui  
ayant été subrogé par *Henri*, fut

aussi reprové par *Gregoire VII.* Mais  
il est constant que *Thedalde* mourut  
cette année. Ensuite, *Gregoire VII.*  
étant mort le même jour & la mê-  
me année que *Thedalde*, n'a pu con-  
damner l'élection d'*Anselme*. De plus,  
il n'est pas vraisemblable que ceux  
de Milan ayent eu leur recours à  
*Henri*, puisque *Berthold* écrit que les  
Villes de Lombardie, Milan & d'au-  
tres, s'étoient déclarées contre *Hen-  
ri*. Enfin, dit le P. *Pagi*, *Anselme*  
Archevêque de Milan n'étoit point  
du parti de *Henri*; car nous verrons  
bien-tôt qu'il couronna *Conrad*. Il  
est vrai qu'un Auteur dit que cet  
*Anselme* pouvoit être du parti d'*Hen-  
ri* au commencement, & ensuite  
changer de sentiment; mais comme  
il n'apporte aucune preuve de ce  
qu'il avance, il ne faut pas le croire  
legerement.

Au-reste, sur la fin de l'année,  
l'Empereur ayant assemblé son Ar-  
mée, vint en Saxe, mit en fuite le  
Roi *Herman*, établit un Evêque à  
*Magdebourg*, aussi-bien qu'à *Halberstad*;  
& ayant cru que ses ennemis étoient  
défaits, il congédia son Armée. Mais  
*Herman* chassa à son tour l'Empe-  
reur de la Saxe, & le poursuivit  
jusqu'à *Hirsfeld*.

*Deusdedit*, Cardinal, florissoit dans  
ce tems. Il fut Cardinal du Titre  
d'*Eudoxie*, sous *Victor III.* On lui  
attribue une Collection de Canons,  
divisée en 4 Livres, dont on trouve  
un Manuscrit dans la Bibliotheque  
Vaticane; & il y en a encore une  
troisieme du même tems, intitulée  
*Polycarpe*, faite par une autre Car-  
dinal de l'Eglise de Rome, nommé  
*Gregoire*, dont on trouve des Ma-  
nuscrits dans la Bibliotheque de Mr.  
*Colbert*.

S'il est vrai que ce fut dans le  
tems de la mort de *Gregoire VII.*  
que l'Evêque de Bayeux, frere de  
*Guillaume le Conquerant*, eut l'ambitieux

An. de  
N. S.  
1085.

Puricel-  
lus.

Henri  
met en  
fuite  
Herman  
qui le  
chasse à  
son tour.  
Calvis.  
p. 10.

Dupin.  
Deus-  
dedit  
Cardinal.

Larrey

An. de  
N. S.  
1085.  
Guillaume le  
Conquérant con-  
damne

tiens dessein de se faire Pape, & amassa tout l'argent d'Angleterre, afin de gagner le peuple de Rome, & ceux qui pourroient ou favoriser ou traverser son élection; c'est dans cette année qu'il faut mettre cet événement. *Guillaume* ayant su les

extorsions de son indigne frere, vint aussi-tôt pour l'arrêter. Il trouva le Prêlat dans l'Île de *Wight*, sur sa Flotte; & ayant fait assembler tous les Pairs du Royaume, il condamna son frere à une prison perpétuelle.

An. de  
N. S.  
1085.  
son frere  
à une  
prison  
perpétuelle.



L'an 1086. de N. S. Le 6. d'Alexis. Le 31. de Henri. Le 27. de Philippe I. Le 1. de Victor III. Indiction I.

Baron.  
Didier  
élu Pape  
sous le  
nom de  
VICTOR  
III. re-  
fusa le  
Pontifi-  
cat.

Après la mort de *Gregoire VII.* les Cardinaux & le Clergé de Rome jetterent les yeux sur *Didier* Abbé du Mont-Cassin, pour l'élever au Souverain-Pontificat. *Gregoire* l'avoit recommandé avant que de mourir, comme nous l'avons vu. Il étoit d'une famille illustre de *Benevent*, & avoit passé toute sa vie dans le Monastere du Mont-Cassin. Il refusa d'abord la Dignité qu'on lui offroit; il dit, comme le rapporte *Leon d'Osie*, que si on le forçoit à recevoir l'Ordination, il s'en retourneroit dans son Couvent, sans exercer le Pontificat. Cependant, l'Antipape *Guibert* s'étoit rendu maître d'une partie de l'Eglise de Rome, & vouloit se faire reconnoître pour Pape légitime. Les Cardinaux & les Evêques qui avoient été du parti de *Gregoire*, vinrent à Rome vers la fête de Pâques de cette année, avec le Prince de *Salerne* & le Duc *Roger*, pour proceder à l'élection du Pape. Y étant, ils renouvelerent leurs instances auprès de *Didier*, pour l'obliger à accepter le Pontificat; & malgré ses oppositions, ils l'élurent le 24. jour de Mai, jour de la Pentecôte. Mais il ne fut consacré que l'année suivante. Quelques Historiens disent qu'ils le prièrent d'en nommer un, & qu'il nomma le

Leo Osf.

Chr.  
Cassin.  
III. c. 65.  
66. 67.

Baron.

Cardinal d'*Osie*; mais qu'un des Cardinaux ayant dit que cette élection étoit contre les Canons, & qu'il n'y donneroit pas les mains, les Cardinaux se mirent en colere contre *Didier*; & que l'ayant pris par force, ils le menerent à l'Eglise de *S. Luce* pour le proclamer Pape sous le nom de *Victor III.* Que voulant le revêtir de ses Habits Pontificaux, il fit tant de résistance, qu'ils ne purent lui mettre son Aube; qu'ils lui jetterent seulement une Chape rouge sur le corps. Quatre jours après, il sortit de Rome; & étant venu à *Terracine*, il quitta toutes les marques du Pontificat, & se retira au Mont-Cassin, où il vécut en Particulier. Nous verrons ce qu'il fit l'année suivante.

C'est dans cette année que *Baronius*, & plusieurs après lui, ont cru que *Brunon* fonda l'Ordre des *Chartreux*; mais il est certain que ce fut l'an 1084. comme cela peut se recueillir d'une ancienne Chartre, par laquelle la Solitude où il fonda son Monastere lui fut accordée par certains Particuliers, qui y sont nommez. Voici ce que contient la *Chartre*.

„ Je, *Humbert de Miribel*, avec O.  
„ don mon frere, & d'autres, qui  
„ ont quelque droit dans ce Lieu,

„ ac-

Brunon  
fonde  
l'Ordre  
des Char-  
treux.  
Baron.

An. de  
N. S.  
1086.

„ accorde à *Maitre Brunon*, & aux  
„ Freres qui sont venus avec lui,  
„ & qui cherchent une Solitude  
„ pour y habiter & y vaquer au ser-  
„ vice de Dieu, ce Désert spacieux,  
„ pour eux & pour leurs Successeurs,  
„ à perpétuité, &c. ” Et il est a-  
„ jouté, que ce Lieu renfermé dans ses  
bornes, commença d'être habité &  
construit l'an 1084. la 4. année de  
l'Episcopat d'*Hugues* Evêque de Gre-  
noble. *Sigebert* dans sa Chronique  
place aussi dans l'année 1084. la  
fondation del'Ordre des Chartreux,  
& l'Auteur du *Fasciculus Temporum*.  
Le P. *Pagi* croit que *Baronius* s'est  
trompé dans l'année, parce qu'il a  
mal entendu un passage de *Guigues*,  
qui a écrit les Actes de la Vie de  
*S. Hugues*.

Ce *Brunon* étoit de Cologne, &  
il s'avança beaucoup dans les Let-  
tres. Presque tous les Auteurs di-  
sent, conformément à *Sigebert*, que  
ce Saint avoit été Chanoine de  
Rheims; d'autres ajoutent qu'il fut  
Scholastre de cette Eglise, & qu'il  
y enseigna la Théologie; d'autres  
soutiennent qu'il avoit eu une Cha-  
noinie à Cologne.

A l'égard de la cause de sa retrai-  
te dans le Désert, les sentimens sont  
partagez. Je rapporterai ces divers  
sentimens, & les raisons qu'on alle-  
gue, que j'ai tiré de divers Auteurs;  
& en particulier, du P. *Jean Co-*  
*lombi* que les RR. PP. de l'Abbaye  
de *Pommiers* ont eu la bonté de me  
communiquer. Ils me permettront  
bien de leur en témoigner ici ma re-  
connoissance, & de rendre ce té-  
moignage, qu'on ne voit nulle-part  
des Religieux plus honnêtes, plus  
civils, & plus généreux; en sorte  
que ceux qui ont l'honneur de les  
visiter dans leur Abbaye, ne peuvent  
assez se louer de l'accueil obligeant  
qu'on leur fait.

Cause de  
sa retrai-  
te.

Quelques-uns donc prétendent,

que la cause de la retraite de *S. Bru-*  
*non* dans le Désert fut un prodige  
qu'on dit être arrivé dans l'Eglise de  
Notre-Dame de Paris. Et voici le  
prodige.

On dit qu'un homme, d'autres di-  
sent un Docteur, à qui on a donné  
le nom de *Raymond Diocre*, Prédi-  
cateur célèbre & Chanoine, à ce  
qu'on récite, de Notre-Dame de  
Paris, mourut en reputation de  
sainteté, l'an 1084. On ajoute, que  
son corps ayant été apporté dans le  
Chœur de cette Eglise, il leva la  
tête hors du cercueil, à ces mots de  
la quatrième Leçon de l'Office des  
morts, *Responde mihi*; & cria tout  
haut, *Iusto Dei judicio accusatus sum*;  
c'est-à-dire, *Je suis accusé par un  
juste Jugement de Dieu*. Tous les  
assistans étant saisis de frayeur, le  
Service fut discontinué, & remis au  
lendemain; & cependant, on mit  
le corps en dépôt dans la Chapelle,  
qu'on nomme aujourd'hui la *Chapelle  
noire*, ou la *Chapelle du Damné*, qui  
est à main gauche vers la croisée du  
côté du Cloître. Le lendemain on  
recommença l'Office des Morts, & à la  
même Leçon, le corps se leva enco-  
re, & cria, qu'il étoit jugé par un juste  
jugement de Dieu: *Iusto Dei Judicio  
judicatus sum*. On jugea à propos de  
remettre encore le Service au jour  
suivant, & l'on entendit la même  
voix qui prononça ces paroles, *Iusto  
Dei Judicio condemnatus sum*; Je suis  
condamné, par un juste Jugement de  
Dieu. Quelques autres Auteurs di-  
sent que le Mort se leva trois fois le  
même jour, pendant l'Office; savoir,  
à chacune des trois *Nocturnes*. Il y  
en a qui assurent que son corps fut  
jetté à la voirie; & d'autres, qu'un  
Spectre l'enleva. On ajoute, que  
ce miracle fut la cause de la retrai-  
te de *S. Brunon* & de ses compa-  
gnons.

D'autres Auteurs nient fortement  
X x x 3 que

An. de  
N. S.  
1086.

Ex *Jean-*  
*nis Co-*  
*lombi*  
*Manua.*  
*Differ-*  
*tas. de*  
*Carthu-*  
*sianor.*  
*Institis.*

An. de  
N. S.  
1086.

De Lau-  
noy de  
vera cau-  
sa seces-  
sus Bru-  
nonis  
etc.

In Actis  
S. Ord.  
Bened.  
sect. 6.  
Pref.

que ce soit-là la véritable cause de la retraite de ce Religieux ; & croient que les troubles arrivez dans l'Eglise de *Rheims* par la mauvaise conduite de l'Archevêque *Manassé*, donnerent lieu à sa retraite. Et le P. *Mabillon* dit que les reproches des Grecs, sur ce que les Moines Latins mangeoient de la viande dans leurs maladies, avoient donné occasion à *S. Brunon* Fondateur des Chartreux, & à *Saint Etienne* de Grammont, d'en interdire l'usage à leurs Disciples.

Les raisons de ceux qui nient ce fait, sont :

1. Que *S. Brunon* même, dans une Lettre qu'il écrivit de son Monastere de la Calabre en Italie, à *Raoul* le vrai Prévôt de l'Eglise de *Rheims*, l'exhorte à se faire Religieux, pour accomplir le Vœu qu'ils avoient fait ensemble à *Rheims* de quitter le Monde, après en avoir reconnu la vanité dans les entretiens qu'ils avoient eus en cette Ville. Il n'y parle point de ce prodige, qui auroit été un puissant motif pour l'inciter à embrasser l'Etat Religieux, & à exécuter sa promesse.

2. *Guigues*, cinquieme Prieur des Chartreux, dans la Vie de *S. Hugues* de Grenoble, parlant de la retraite de *Brunon*, ne dit rien de cet événement.

3. *Guibert* Abbé de *Nogent*, dans la Vie de *Brunon*, rapporte, qu'après la mort de *Gervais* Archevêque de *Rheims*, un certain *Manassé* obtint cette Dignité par Simonie, & s'y conserva par la force des armes, ayant levé une Compagnie de Gardes qui le suivoient par-tout. Il ajoute, que *Brunon* ayant horreur de ce desordre, sortit de *Rheims* avec quelques Clercs de l'Eglise Cathédrale, & s'en alla à *Grenoble*, où il se retira dans une Solitude. On dit donc, que s'il y avoit eu un mira-

cle si prodigieux qui eût contribué à la retraite de *Brunon*, l'Abbé *Guibert* ne l'auroit pas oublié ; la chose étoit trop extraordinaire pour n'en faire pas le récit, aussi bien que de la Débauche de l'Archevêque *Manassé*.

4. *Pierre de Cluny*, dit le Véné-  
rable, parlant de l'Ordre des Char-  
treux, dit que ces premiers Solitai-  
res de la Chartreuse renoncèrent au  
Monde, & firent profession d'une  
Règle fort austere, après avoir vu  
le desordre de plusieurs Religieux  
qui vivoient dans une tiédeur & une  
négligence criminelle. Il ne parle  
point du prodige de l'homme réfus-  
cité, quoiqu'il eût dit dans la Pré-  
face de son Livre, que son dessein  
étoit d'écrire les miracles dont il a-  
voit une connoissance certaine, &  
qui pourroient augmenter la Foi,  
ou régler les mœurs des Chre-  
tiens.

5. Ils ajoutent, que plusieurs an-  
ciens Auteurs qui ont écrit près de  
240 ans après l'institution de l'Ordre  
des Chartreux, n'ont point parlé de  
ce Docteur damné. Que le premier  
qui a écrit cette Histoire, a été *Jean*  
*Gerson* Chancelier de l'Université de  
Paris, dans son Traité de la Simpli-  
cité de cœur, qu'il composa vers  
l'an 1420. Il fait le récit de ce pro-  
dige, comme d'un exemple qui nous  
doit porter à la crainte de Dieu, &  
que l'on disoit avoir donné commen-  
cement à l'Ordre des Chartreux :  
mais il ne l'appuie que sur un bruit  
commun, sans en citer aucun Au-  
teur ; il n'en parle pas comme d'une  
vérité certaine, mais comme d'un  
événement qui peut exciter les  
Chrétiens à l'humilité, & à crain-  
dre les jugemens de Dieu, suivant  
ce qu'il dit dans son Traité des vé-  
ritez qu'il faut croire.

6. Ils ajoutent encore, que *S.*  
*Antonin* Archevêque de Florence,  
qui

An. de  
N. S.  
1086.

An. de  
N. S.  
1086.

qui décrit aussi la résurrection du Docteur, & qui dit que S. *Brunon* Professeur en Théologie à Paris étoit présent à cet épouvantable spectacle, ne nomme aucun Auteur; & que cet Archevêque n'examinait pas toujours les choses qu'il écrivoit dans son Histoire, comme le remarque *Canus* Religieux du même Ordre, qui assista au Concile de *Trente*.

7. Ils disent que ceux qui ont depuis parlé de ce prodige, y ont ajouté de nouvelles circonstances qui se contredisent. Les uns ont dit que le mort avoit parlé trois jours de suite. Les autres, que c'étoit aux trois *Nocturnes* du même jour. Quelques-uns ont assuré que son corps avoit été jetté à la voirie; & d'autres, qu'un Spectre s'étoit approché du cercueil, & l'avoit enlevé. Il y en a eu qui l'ont fait Chanoine de *Notre-Dame*, & qui ont voulu faire croire que depuis le tems de cet horrible spectacle, on ne prononçoit plus ces paroles, *Responde mihi*, dans tout le Diocèse de Paris; mais qu'en chantant cette Leçon de l'Office des Morts, on commençoit par, *Quantas habeo iniquitates?* Qui sont toutes choses inventées à plaisir, à ce qu'ils disent. Ils ajoutent, qu'il y a plusieurs Eglises qui récitent la même Leçon que l'Eglise de Paris, *Quantas habeo iniquitates &c.*

Divers Savans ont répondu à ces Dissertations, & le P. *Jean Colombi* Jésuite a publié une Réponse, qui a pour titre: *Dissertatio de Carthusianorum initiis, seu quod Bruno redactus fuerit in eremum vocibus hominis rediviivi Parisiis, qui se accusatum, judicatum, damnatum, exclamabat.* Il y rapporte le témoignage de quelques Historiens, qui ont parlé de ce miracle avant l'an 1400; un Auteur qui a écrit en l'an 1170. une *Relation des commencemens des Char-*

*treux*; un Religieux de cet Ordre de la Chartreuse de *Merya* en *Bugey*, dans une Chartre de 1298; *Guillaume d'Yporegia*, qui écrivit en l'an 1313. un Livre de *l'Origine & Vérité de la parfaite Religion*; l'Auteur de la *Chronique des Prieurs de la Chartreuse*, qui a fleuri depuis 1383. jusques en 1398; un *Traité de l'Origine des Chartreux.*

Je ne prétens pas décider la Question. Je laisse la liberté aux Lecteurs de choisir; je fais l'Historien. J'ajouterais seulement, qu'on a imprimé à Paris l'an 1703. un Livre de *Dom Innocent le Masson*, qui a pour titre: *Disciplina Ordinis Carthusiensis, &c. La Discipline de l'Ordre des Chartreux.* Cet Auteur tient pour très véritable l'Histoire du Docteur, qui donna après sa mort des nouvelles de son Jugement & de sa Condamnation; & il croit que cette effroyable aventure porta *Brunon* à rompre avec le Monde, vers l'an 1082: mais il dit que cet événement n'arriva pas dans l'Eglise pendant l'Office public; & qu'ainsi il n'est pas surprenant que les Auteurs contemporains ayent gardé le silence sur un miracle qui ne se fit, selon toutes les apparences, que dans la maison du Docteur. Il ajoute, que le silence n'est pas une raison suffisante pour obliger à mépriser la Tradition constante d'un grand Ordre; qu'il n'a falu que six hommes pour conduire cette Tradition jusqu'au tems des *Anciens Status*. Supposons, dit-il, qu'un des premiers Chartreux ait vécu seulement 30 ans après l'arrivée de *S. Bruno* à la Chartreuse; & qu'un autre, reçu dans l'Ordre sur la fin de la vie de celui-là, lui ait survécu de 70 ans; cela fait 100 ans, & nous mene à l'an 1184. Joignez y les ages de 4 Vieillards, qui ayent vécu chacun 70 ans dans la Religion; ils vous conduiront à l'année.

An. de  
N. S.  
1086.

*Carthus. Andreas du Saussey. Theophilus Raynald. in anse-murali adversus sortia ingeniâ.*

On peut voir *Gersen* in *Tract. de simpl. cordis. S. Antonin. Chron. p. III. T. XV. c. 22. Dionis. Carthusia. c. III. Petrus Sutor. l. de visa*

An. de N. S. 1086. née 1464. au tems de *Dom Dupuis*, qui fit mettre à la tête de l'édition qu'il fit des *Anciens Statuts*, une Image qui représentoit l'Histoire dont il est question. Après quoi il demande, par qui une telle fable auroit pu être inventée. Ce n'est pas, dit-il, par les Chartreux; car en supposant, comme elle fait, que *S. Bruno* s'est converti plutôt par un motif de crainte, que par un motif d'amour de Dieu, elle ne leur fait pas assez d'honneur; & d'ailleurs, ajoute-t-il, il n'est pas vraisemblable que des gens aussi pieux que les premiers Chartreux, qui s'étoient, pour ainsi dire, enterrez vivans, afin d'éviter le Monde & le mensonge qui y regne, ayent voulu en imposer à la postérité. On ne peut pas dire, continue-t-il, non plus, que d'autres personnes ayent tiré cette Histoire de leur imagination; car si cela étoit, les Chartreux ne l'auroient pas adoptée comme véritable.

Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'étant desabusé du Monde, il alla en 1084, ou selon *Baronius* l'an 1086. auprès de *Hugues* Evêque de Grenoble. Il étoit suivi de ses Compagnons, & ce S. Prélat leur indiqua un Désert, qui étoit dans son Diocèse, où il les envoya; c'est l'affreuse Solitude de la *Chartreuse* en Dauphiné; qui a donné le nom à l'Ordre célèbre que *S. Brunon* y fonda. Le Pape *Urbain II.* qui avoit été son disciple & son ami, l'appela en Italie; mais ce Saint ne pouvant plus s'accoutumer dans le grand monde, se retira dans la Calabre, & il y mourut l'an 1101. Le Pape *Leon X.* le canonisa l'an 1514. Il a écrit une *Exposition sur les Psaumes*, des *Commentaires sur les Epîtres de S. Paul*, & plusieurs autres Traitez, que le P. *Theodore Petreius* Chartreux mit l'an 1611. en trois

Ecrits de  
Brunon.

Volumes imprimez à Cologne. Le premier a la Vie de *S. Brunon* en tête, qu'on pourra consulter. Cependant les Critiques sont persuadés, qu'entre les Ouvrages qu'on lui attribue, il y en a de *Brunon de Segni*. Ceux qui voudront être instruits sur *S. Brunon*, doivent consulter, outre le P. *Columbi* & M. de *Launoy*, *Arnoul Bossius* de laud. Carthus. *Vincent de Beauvais* l. 26. c. 82. *Pierre de Blois* ep. 86. *Pierre de Cluni* l. 2. Mirab. c. 28. *S. Antonin* tit. 15. th. 22. *Aubert le Mire* l. 11. c. 35. de *Origin*. Relig. *Dorlant* dans la Chron. des Chartreux; *Onuphre*, *Genebrard*, *Sigebert* en sa Chronique; *Baronius*, en l'année 1086. *Possevin* in *Apparat. Bellarmin* de Script. Eccl. *Petreius* Bibl. Carthus. *Surius*, *Ste. Marthe*.

Ce *S. Brunon* ne laissa aucune Règle à son Ordre. *Basile*, le 8. Général, l'an 1151. en recueillit les Coutumes, & en forma les Constitutions approuvées par le S. Siege. Les Religieux de cet Ordre observent un jeûne & un silence presque continuel; outre l'abstinence de chair, même dans les plus grandes maladies, & la clôture perpétuelle. Cette Discipline, qu'ils ont toujours pratiquée avec tant d'exactitude, les a conservés dans le premier esprit de leur Ordre. Leur Général prend le titre de *Prieur de la Chartreuse*, où il tient toutes les années le Chapitre Général, pour les affaires de l'Ordre. Plusieurs Prélats en ont été tirez. *Jean Birel*, Limousin, fut proposé par les Cardinaux pour être mis, du gouvernement de cet Institut, en celui de l'Eglise, après la mort de *Clement VI.* qui arriva l'an 1352. selon *Sponde* n. 19; & il refusa le chapeau de Cardinal, qu'*Innocent VI.* Successeur de *Clement* lui voulut donner. *Grimoard*, 24. Prieur-Gé-

An. de N. S. 1086.

Pratique  
des Cha-  
treux.

Plusieurs  
Prélats  
ont été  
tirez de  
cet Or-  
dre.

An. de  
N. S.  
1086.

Général, après *Birel* neveu d'*Urbain V.* refusa la Pourpre avec la même constance; & *Guillaume Raynaldi* son Successeur pria le même Pape de le dispenser de cet honneur, & du titre d'*Abbé Général* qu'il lui voulut donner. Il refusa de même la Dispense, pour son Institut, de manger de la chair dans les maladies. Cet Ordre a eu de grands hommes; *S. Hugues*, *S. Anselme*, *S. Etienne*, le *B. Utric*, & le *B. Didier*, tous trois Evêques de Die; *Humbert* Archevêque de Vienne, *Gui* cinquieme Général, l'an 1110, Auteur de la Vie de *S. Hugues*, d'un Livre de Méditations, & de plusieurs autres Ouvrages, & célèbre dans les Lettres de *S. Bernard*, & dans celles de *Pierre le Vénéral*; *Basile*, 7. Prieur, qui dressa, avec la permission d'*Innocent III.* les Constitutions de l'Ordre, & ordonna qu'on célébreroit toutes les années le Chapitre Général. *Martin II.* Général, l'an 1234. donna pour Devise à l'Ordre, un Globe avec une Croix plantée au-dessus, avec ces mots: *Stât Crux, dum volvitur Orbis.* *Bernard de la Tour*, l'an 1255. 13. Général, fit établir la Règle indispensable, pour l'abstinence de la chair. *Bozon*, le 17. assista au Concile Général de *Vienne*, par ordre de *Clement V.* *Boniface Ferrier*, le 27. fut envoyé au Concile de *Pise.* *François Dupuy*, le 34. écrivit un Ouvrage sur les *Psaumes*, & fit canoniser *S. Brunon.* *Denis Rinkel*, surnommé le *Chartreux*, *Laurent Surrius*, *Ludolphe & Lansbergius*, *Brunon d'Affringes*, & d'autres, sont illustres. Cet Ordre a donné à l'Eglise 6 Cardinaux, 2 Patriarches, 15 Archevêques, 49 Evêques. *Ducange* dit que les *Chartreux* s'appelloient premierement *Pauvres*, ou les *Pauvres de Christ.*

Ceux qui veulent voir des éloges  
Tom. I.

donnez à cet Ordre, n'ont qu'à lire *Guibert* Abbé de *Nogent*, l. I. de *vita sua* c. XI. *Guillaume* Abbé de *S. Theod.* *Pierre le Vénéral* l. 11. des *Miracles*, cap. 28. *Jean de Sarisberi* l. 7. *Polycrat.* c. 23. *Pierre Abbé de Celles* c. 23. *Pierre de Blois* ep. 86. *Jaques de Vitri* Cardinal c. 18. &c.

*Calvisius* dit que cette année, les Saxons ayant assemblé une Armée, assiègerent *Wurtzbourg* pendant cinq semaines. L'Empereur voulut faire lever le Siege; mais la trahison de ceux de *Cologne* & de quelques autres troupes, qui au plus fort du combat attaquèrent leurs compagnons, & voulurent tuer l'Empereur même, causa un grand desordre. Car, quoique ces traitres fussent tous tuez, cependant le reste de l'Armée fut mis en fuite; & il y eut du côté de L'Empereur 4000 hommes de tuez, & la Ville de *Wurtzbourg* se rendit l'onzieme d'Août. L'Empereur pourtant revint à la charge, chassa les Saxons, reprit *Wurtzbourg*, prit l'Evêque qu'on y avoit fait entrer; mais il le laissa aller sans lui faire aucun mal.

L'Abbé *Dodechin*, dans son Appendice à *Marianus Scotus*, dit qu'*Herman* Roi ayant levé aussi une nombreuse Armée, vint au-devant d'*Henri* près de *Wurtzbourg*, dans un lieu appelé *Bleichfeld*; & que là une très grande multitude d'hommes de part & d'autre fut tuée; & qu'*Herman* ayant remporté une glorieuse victoire, s'en retourna en paix.

*Anselme* Evêque de *Luques* finit sa vie cette année, après avoir été Evêque 13 ans. Il étoit né à *Mantoue*, d'une famille de qualité, & il succéda à *Alexandre II.* dans l'Evêché de *Lucques*. Il en reçut l'Investiture du Roi *Henri IV.*; & s'en étant repenti, il se retira au Monastere

An. de  
N. S.  
1086.

Les  
Saxons  
assiègent  
*Wurtzbourg*,

& la  
pren-  
nent.

L'Em-  
pereur la  
reprend.

*Dodech.*  
p. 457.  
*Herman*  
bat les  
troupes  
d'*Henri*.

Mort  
d'*Anselme*  
Evê-  
que de  
*Luques.*  
*Prasbyr.*  
*Panir.*  
*in illius*  
*vita.*  
*In actis*  
*Bolland.*  
*ad diem*  
*15. Mar-*  
*tis.*

Cet Or-  
dre a eu  
degrands  
hom-  
mes.

Du-Can-  
ge in  
voco  
Pauper.

Y y y de

An. de  
N. S.  
1086.

de *Clugny*, d'où il fut rappelé l'an 1073. par *Gregoire VII.* pour gouverner son Evêché. Il fut toujours depuis fort attaché à ce Pape, & prit fortement ses intérêts contre l'Empereur, & contre l'Antipape *Guibert*. Il a écrit deux Livres contre *Guibert*, pour la défense de *Gregoire VII.* qui sont maintenant dans la Bibliothèque des Peres T. XVIII. p. 602. &c. Il a écrit des Commentaires sur les *Lamentations de Jérémie*, & sur les *Psaumes*, jusques au verset du Ps. CXVII. (CXVIII.) *Nous vous bénissons de la maison de l'Eternel.* Il a fait un Recueil de quelques *Sentences*, pour montrer que les Rois ne sont pas maîtres des Églises. Ces Ouvrages sont rapportez par *Canisius* dans le Tome VI. de ses *Antiquitez*. On lui attribue une grande Collection de Canons, dont il y a des Manuscrits dans plusieurs Bibliothèques. Elle porte son nom dans un Manuscrit de la Bibliothèque *Barberine*; mais plusieurs Savans soutiennent que cela ne peut pas être de *S. Anselme*; soit parce que l'Auteur de la Vie de *S. Anselme*, *Sigebert & Tritbeme*, n'en ont pas parlé; soit parce qu'il y est parlé des Décrets d'*Urbain II.* & d'autres Pontifes qui ont vécu après la mort d'*Anselme*, & postérieurs à l'année 1086. *Antonius Augustinus* attribue cette Collection à *Hildebert* Evêque du Mans. Sa Vie a été écrite par son Prêtre Pénitentier, *Sebastien Tengnagel*, Biblioth. de l'Empereur, l'a publiée; & ensuite *Papbrochus & Henschenius* au mois de Mars. T. II.

*Baluzius*  
in opere  
de emen-  
dis.  
*Grati.* &  
in pref.  
ad loc. c.  
c. 19. &  
in notis.  
p. 621.

Extrait  
d'un de  
ses dis-  
cours.

*Baronius* n'a pas oublié les miracles qu'il prétend s'être faits près du Tombeau de *S. Anselme*. Il en compte jusqu'à 80: mais j'espère qu'on me pardonnera si je ne les rapporte pas.

Dans un de ses Discours que nous

avons, *Anselme* combat le sentiment de ceux qui disent que l'Église est soumise à la Puissance Royale; en sorte que le Roi peut, comme il lui plaît, lui donner des Pasteurs, & disposer de ses biens.

An. de  
N. S.  
1086.

1. Il cite le Canon 31. (Grec 23.) des Apôtres, qui porte, que si un Evêque a obtenu son Église par le moyen des Puissances séculières, il doit être déposé & excommunié.

2. Il remarque, qu'après les Apôtres, à la mort d'un Evêque, le Clergé & le Peuple de l'Église vacante, par délibération commune, se donnoient un Pasteur tiré du Clergé de la même Église, ou d'une autre.

3. Que *Zénon & Anastase* ont été les premiers qui ont chassé les Evêques Catholiques, pour en mettre de leur Secte Eutichienne.

4. Que les Empereurs avoient bien ordonné que le Décret de l'élection du Pape leur seroit envoyé, avant que le Pape fût sacré; mais qu'ils n'ont jamais changé l'élection faite à Rome; & que les Empereurs postérieurs ont révoqué ce Décret.

5. Comme il s'objecte le Décret de *Nicolas II.* au Concile de Rome en 1059. où il est dit, que l'élection du Pape se fera sans préjudice de l'honneur dû au Roi; il dit que cela veut dire, que le Pape ne seroit sacré, qu'après que son élection auroit été notifiée au Roi: que *Nicolas* n'étant qu'un des Patriarches, n'avoit pu révoquer les Décrets des Conciles Généraux: enfin, que le Pape *Nicolas* étoit homme, & que par conséquent il avoit pu errer par surprise.

6. Comme on objectoit la longue possession; il dit que le tems ne peut jamais autoriser les abus.

7. Il prétend que le pouvoir que les Princes se sont attribué sur l'Église,

An. de  
N. S.  
1086.

se, est la source de la Simonie, & la destruction de toute la Religion. 8. Il fait voir qu'on a donné la Dignité Episcopale à des débauchez, qui donnoient dans toutes les vanitez du Siecle.

Cet Evêque vivoit très sobrement. Il dormoit très peu, & ne se mettoit presque jamais au lit. Il faisoit faire le Service avec beaucoup de gravité & de régularité. Mais comme il étoit fort attaché à *Gregoire VII.*, il mourut en exhortant ses disciples de perséverer dans la Foi & la Doctrine du Pape.

*Cosmas*  
Patriar-  
che de  
C. P.  
meurt.

*Baronius* met aussi en cette année la mort du Patriarche *Cosmas*; & dit qu'il avoit siégé cinq ans & six mois, en comptant depuis l'an 1080: mais nous avons remarqué en l'année 1078. que *Xiphilin* étant mort l'an 1075, *Cosmas* lui succéda alors. *Anne Comnene* dit que le Patriarche *Cosmas*, quelques jours après le Couronnement d'*Irene*, ce qu'on prétend être arrivé l'an 1081. le 7. jour du mois de Mai, auquel le Grecs célèbrent la fête de *S. Jean l'Evangeliste*, abdiqua la Dignité Patriarcale, après l'avoir tenue 5 ans & 9 mois, & se retira dans un Monastere; & qu'alors *Eustratius Gariadas*, qui avoit été un Moine d'une grande reputation, succéda à *Cosmas*. *Zonaras* dit aussi, que *Cosmas* gouverna l'Eglise de Constantinople 5 ans & neuf mois.

*Marianus*  
*Scotus*  
meurt.

*Marianus Scotus* mourut aussi cette année. Nous avons parlé ailleurs de ses Ouvrages.

*Alfane*  
Moine  
du M.  
Cassin.

L'année fut aussi fatale à *Alpbane* Moine du Mont-Cassin, ensuite Abbé de *S. Benoit* de Salerne, & enfin Archevêque de cette Ville depuis l'an 1057. Il passe pour être Auteur de plusieurs *Hymnes* sur les Saints, & d'autres Pieces Poétiques rapportées par *Ughellus*, dans le II. Tome de *l'Italie sacrée*.

Je finis cette année, après avoir ajouté ces deux ou trois choses.

La 1. Que *Henri* fit tenir un Concile à *Mayence*, où quatre Archevêques, 12 Prélats, avec plusieurs Abbez confirmèrent plusieurs Décrets. Dans ce Concile, *Uratiflas* Duc de Boheme fut fait Roi de Boheme & de Pologne; & *Egilbert* Archevêque de Treves le sacra à Prague. On y supprima aussi l'Evêché de *Moravie*, & il fut uni avec celui de Prague. *Chromer* dit dans l'Histoire de Pologne, que les Bohémiens ne possédoient rien en Pologne; mais un autre Auteur croit qu'il faut entendre par la *Pologne*, la *Silésie*, qui en est une partie. Il ajoute, que depuis ce tems-là les Rois de Boheme, lorsqu'ils se trouvent dans les Dietes de l'Empire, tiennent le premier rang, près de l'Empereur; & que cela paroît par la Bulle d'or, c. 22. Que cependant, les freres & les fils d'*Uratiflas* ont porté le nom de Ducs seulement. Il est pourtant vrai, que du tems de *Frideric Barberousse*, les Ducs de Boheme ont été appelez Rois.

La 2. chose que j'ajoute est, que *Juffet* Roi de Maroc & Empereur des Almorabites, vint encore cette année, d'Afrique en Espagne; où il établit ensuite la Monarchie, comme nous le verrons ailleurs.

La 3. est, que *Guillaume le Conquérant* donna l'Ordre de Chevalier au Prince *Henri*, le dernier de ses Fils.

Il y eut cette année une espece de Déluge, en Angleterre; la famine succéda à ce Déluge, & la Peste y fit de grands ravages. Presque la moitié de Londres fut brulée, & la belle Eglise de *S. Paul* périt dans cet incendie; elle fut rebâtie par les soins & la dépense de son Evêque *Maurice*, & par les liberalitez du Roi.

An. de  
N. S.  
1086.

Concile  
de Ma-  
yence.

*Cosmas*  
*Pragens.*  
*in Chron.*  
*Bobem.*

UKA-  
TISLAS  
fait Roi  
de Bo-  
heme.

*Pagi.*  
T. IV.

p. 295.  
*Aneas*  
*Sylv.* *in*  
*hist. Bo-*  
*hem. c.*  
22.

*Dubrav-*  
*ius l. 9.*  
*Pessina*  
*in Marto*  
*Moravi-*  
*col. 3.*  
c. 2.

*Juffet*  
Roi de  
Maroc  
vient en  
Espagne.

*Pagi T.*  
*IV. p.*  
296.  
*Larrey.*  
*hist.*

*d'Angl.*  
p. 282.

284.  
*Guillau-*  
*me le*

Con-  
quérant  
donne  
l'Ordre  
de Che-  
valier à  
l'un de  
ses fils.  
Déluge,  
famine,  
incen-  
die.

Y y 2

L'an

An. de N. S. 1087.

An. de N. S. 1087.

L'an 1087. de N. S. Le 7. d'Alexis. Le 32. d'Henri. Le 28. de Philippe I. Le 2. de Victor III. Indiction X.

Guibert Antipape regardé comme Pape. Leo Ost. l. 3. c. 67. Pagi T. IV. p. 296. Mabill. T. II. Mus. Ital. p. 544. Chron. Cassi. l. 3. c. 68. VICTOR III. confacré.

L'Antipape Guibert étoit regardé comme Pape par plusieurs, à Rome; & Leon d'Ostie dit qu'il dit la Messe dans l'Eglise de Ste. Marie aux Tours. Baronius prétend que cette Eglise est le Panthéon bâti par Agrippa, & dont le Pape Boniface fit une Eglise qu'on appelle Ste. Marie Rotonde. Mais le P. Pagi, après le P. Mabillon, croit que ce Cardinal confond deux Eglises. La chose est très peu importante. Quoi qu'il en soit, cet Antipape ne demeura pas longtems paisible dans son Evêché; car l'Abbé Didier, qu'on appelloit Victor III, dans un Concile tenu pendant le Carême à Capoue, se laissa fléchir aux prieres du Duc Roger, du Prince de Capoue & des Evêques; & après avoir passé les Fêtes de Pâque dans son Monastere, il se laissa conduire à Rome par les Princes de Salerne & de Capoue, qui ayant repris de force sur Guibert l'Eglise de S. Pierre, firent ordonner Victor par les Evêques d'Ostie, de Frescati, de Pavie & d'Albane, & le mirent sur le Siege Papal, le 9. de Mai.

Baron. Leo Ostiens. l. 3. c. 67.

Cette Election traversée. Leo Ost. l. III. c. 71.

Hug. Flavim. in Chron. Virdun.

Cette élection ne fut pas seulement traversée par les Partisans de Guibert; mais encore par Hugues, qui d'Evêque de Die avoit été fait Archevêque de Lyon, & qui prétendoit au Pontificat; par l'Archevêque d'Aix, & par le Cardinal Richard Abbé de Marseille, soutenus secretement par le Cardinal Evêque d'Ostie, qui avoit eu aussi quelque voix pour le Pontificat. L'Archevêque de Lyon fut celui qui s'opposa le plus fortement à l'Ordination de

Victor, & il écrivit contre lui des Lettres à la Comtesse Mathilde, pour l'empêcher qu'elle ne le reconnût & ne l'assistât, l'accusant d'intelligence avec l'Empereur Henri: mais elles ne firent aucune impression sur l'esprit de cette Princesse; au contraire, elle vint aussitôt à Rome avec des Troupes, & reprit sur Guibert la partie de la Ville qu'il occupoit, & le Château S. Ange. Quelque tems après, les Romains partisans de l'Antipape s'étant attroupez, vinrent attaquer l'Eglise de S. Pierre, la veille de la fête de cet Apôtre. Au commencement ils furent repoussez; mais le lendemain ils obligerent ceux qui tenoient pour Victor, de se retirer dans le Château S. Ange. Les deux Partis continuerent ces hostilités pendant quelques jours; mais enfin Victor abandonna la place, quoique ses ennemis eussent abandonné l'Eglise de S. Pierre, & se retira dans son Monastere; d'où il sortit au mois d'Août pour tenir un Concile à Benevent, dont nous parlerons bien-tôt, après avoir dit deux choses.

T. I. Bibl. Labbe T. X. Concil. p. 414.

Dupin.

Victor se retire.

L'une, qu'on faisoit grand tort à Victor, de l'accuser de favoriser Henri. Il est vrai qu'il avoit promis à l'Empereur son intercession auprès de Gregoire VII. Mais il savoit bien que Gregoire ne lui accorderoit point la Couronne Impériale, s'il ne faisoit pénitence, & s'il ne faisoit satisfaction à l'Eglise. Il n'a jamais été vers Henri, que pour l'exhorter à la paix, & pour le détourner de détruire le Monastere du Mont-Cassin; & dès que le Chancelier du Roi

Si Victor a favorisé Henri.

Nat. Alex. Sec. XI. & XII. Part. I. c. 1. art. 2.

An. de N. S. 1087.

Roi & les Ministres ont été excommuniés, il n'a jamais voulu ni manger, ni boire, ni prier avec eux, quoiqu'ils fussent ses amis auparavant. Lors même qu'*Henri* lui commanda de lui faire le serment de fidélité, & de recevoir de sa main le Monastere du Mont-Cassin, & qu'il lui faisoit des menaces sur ce sujet, *Victor* répondit, qu'il ne le feroit pas même pour gagner tout le monde.

Leo Ostien. l. 3. c. 49.

Vision de S. Pierre.

L'autre chose que *Baronius* nous apprend, & dont il est permis de douter, c'est une Vision qu'il dit que quelques-uns eurent, allant au Monastere de S. Benoit. Ils rencontrèrent, dit-il, un Vieillard à qui ils demanderent qui il étoit? Ils furent fort surpris d'apprendre que c'étoit l'Apôtre S. Pierre, qui s'en alloit chez le frere Benoit, pour y célébrer avec lui la mémoire de sa passion, parce qu'il ne pouvoit pas demeurer dans une Ville extraordinairement agitée de troubles.

Baronius.

Concile à Bénévent. Baron. Leo Ostienf. l. III. c. 71. fol. 121. Concil. T. X. p. 1418. Sigon. p. 230.

Je viens donc au Concile que *Victor III.* fit tenir à Bénévent, au mois d'Août. Ce Concile fut composé des Evêques de la Pouille & de la Calabre. *Victor* y fit un discours contre *Guibert*, qu'il anathématisa de nouveau. Il y excommunia aussi l'Archevêque de Lyon, & *Richard* Abbé de Marseille. Il y renouvela les défenses de recevoir des Bénéfices de la main des Laïques, & les peines portées contre les Simoniaques. Il défendit aussi de recevoir la Communion, de la main des Excommuniés & des Simoniaques. Il tomba malade pendant ce Concile; & ayant convoqué les Evêques & les Cardinaux, il leur ordonna d'établir *Ostbon* Evêque d'Ostie, Pape, qui étoit l'un des quatre que *Gregoire VII.* avoit nommez, & le seul qui restoit, parce qu'*Anselme* Evêque de Lucques étoit mort, & qu'*Hugues* Archevêque de Lyon avoit été

excommunié. *Victor* se sentant bien malade, se fit porter promptement au Mont-Cassin, où il mourut le 16. Septembre 1087. *Platine*, après *Martin Polonois*, dit qu'il fut empoisonné dans le Calice. *Vincent*, cité par *Platine*, dit qu'il mourut de disenterie. *Hugues de Flavigni*, qui n'aimoit point *Victor*, dit que ce Pape disant la Messe dans l'Eglise de S. Pierre, fut frappé par le jugement de Dieu; & que reconnoissant ses fautes, il s'étoit déposé lui-même; & qu'ayant fait venir ses freres du Mont-Cassin, il leur recommanda de le porter dans leur Monastere, & de l'ensevelir dans leur Chapitre, non comme un Pape, mais comme un simple Abbé. Il est vrai que son témoignage est suspect, & le contraire paroît par son Epitaphe, que *Baronius* rapporte Nomb. XVII.

On trouve dans le XVIII. Tome de la Bibliotheque des Peres, trois Livres de Dialogues que *Victor* avoit écrits, qui contiennent les miracles faits par S. Benoit & par les autres Moines, dans le Monastere du Mont-Cassin. Ceux qui aiment ces Contes, pourront lire depuis la page 839. &c. Le quatrieme Livre qu'il a composé, est perdu; la perte n'est pas fort grande.

Ce *Victor* avoit envoyé des troupes contre les Sarrasins qui étoient en Afrique. Il leur donna l'Etendart de S. Pierre, en promettant la remission des péchez à ceux qui iroient à cette expédition. Ils attaquèrent la Ville maritime de *Mahedia*, & défirent 100000 Sarasins. *Lambecius* parle, dans sa Bibliotheque Césarienne, d'un vieux Manuscrit où il y avoit, qu'en ce tems-là *Roger* prit *Syracuse*, qu'il tua un Sarrasin nommé *Benure*, & qu'alors aussi ceux de *Pise* ravagerent l'Afrique.

D'autres Historiens ont parlé des

An. de N. S. 1087.

Mort de Victor III. Chron. Cass. 112. c. 73.

Victor avoit envoyé des troupes contre les Sarrasins.

Leo Ost. l. 3. c. 70. Baron. Lambecius Bibl. Cæs. p. 89. Barsol. a. 1088. Fasol. l. 7. Dec. 2.

An. de exploits de *Roger* en Sicile contre les Sarrasins ; de la mort de ce Prince de *Syracuse*. *Berthold*, dans sa Chronique, rapporte la chose un peu autrement. Il dit qu'en ce tems-là ; ceux de *Pise*, de *Genes*, & d'autres lieux d'Italie attaquèrent un Roi Africain Payen ; & ayant pillé la Terre, le rendirent tributaire du Siege Apollonique. Quelques Historiens mettent cet événement à l'année 1085, d'autres à l'an 1088, d'autres à l'an 1089.

*Avent. l. 5. p. 582.* *Victor*, il y eut une Assemblée d'Évêques en Allemagne ; & que dans cette Assemblée, *Conrad* Evêque d'Utrecht représenta, qu'ils étoient assemblez pour établir la Paix que notre Sauveur, en partant de ce monde, avoit laissée à ses Disciples ; que *Josué*, ayant tenu sa parole à des *Gabaonites* qui l'avoient trompé, & les Juifs à *Nebucadnetsar* Roi impie ; que l'Écriture ordonnant de rendre à *César* ce qui est à *César*, il falloit honorer les Princes. Que ceux qui faisant une mauvaise application de ces paroles de Jesus-Christ, *Tout ce que tu auras délié*, &c. s'en servoient pour satisfaire leurs passions, étoient des superbes & des ambitieux. Qu'*Hildebrand*, emporté par son ambition, avoit usurpé la puissance du Dieu immortel. Que les armes des Chrétiens & des Prêtres étoient la Paix, l'Amour, la Justice, l'Espérance, la Vérité, la Parole de Dieu, la Foi. Que l'Empereur, étant homme, avoit des défauts ; mais qu'il avoit un bon naturel, & qu'il avoit de grandes qualitez, de la valeur, des connoissances, de la charité, de la clémence, & d'autres vertus ; & que quand même il seroit un Tyran, il falloit lui obéir. Il ajoute, que les Evêques qui avoient été du parti d'*Hildebrand*, se turent ; & qu'il se

Ce que *Conrad* Evêque d'Utrecht représenta dans une Assemblée en Allemagne.

tint encore une autre Assemblée à Mayence.

Il y a des Auteurs qui mettent dans cette année, le Martyre de *Canut* Roi de Dannemarc, dont nous avons parlé ci-dessus. Après que son frere *Harald* eut régné deux ans, il avoit été reconnu Roi l'an 1080. unanimement par ses sujets. On croit que c'est lui qui est nommé *Accon*, dans deux Lettres de *Gregoire VII.* Ce Pape l'y exhorte à imiter les vertus de son pere, & à bannir de son Royaume la coutume d'attribuer aux péchez des Prêtres, le dérèglement des saisons.

Ce Roi continua la guerre qu'il avoit commencée dès la vie de son pere contre les Nations barbares, qui étoient au Levant de la Mer Baltique, & établit entierement les Royaumes de *Curlande*, de *Sembrie*, & d'*Estonie*, voulant occuper son peuple à une guerre qu'il croyoit être juste. Il entreprit de regagner l'Angleterre, & fit pour cet effet armer une Flotte ; mais il fut trahi par son frere *Olaf*, qui fit déserter son Armée. Le Roi voulut profiter de ce malheur, & établir les Dimes pour peine de cette défection ; au lieu de l'amende qu'ils lui devoient : mais les *Danois* aimerent mieux payer une fois une grosse amende, que de s'engager à un Tribut perpétuel. Le Roi, irrité, fit payer l'amende avec rigueur ; & ses Commissaires excédant ses ordres, pousserent le peuple à une revolte ouverte. *Canut* se retira à *Slesvic*, pais dans l'Île de *Fionie*, où il fut assiégé par le peuple séditieux dans l'Eglise de *S. Alban*, où il entendoit la Messe. *Benoit* son frere voulant le défendre, fut tué à la porte. Ensuite ce Roi voyant qu'on rompoit les murs de tous côtez, après s'être confessé à un Prêtre, se prosterna devant l'Autel, les bras étendus ; & dans cette

An. de N. S. 1087.

Martyre de *Canut* Roi de Dannemarc.

Ep. 5. 21.

Saxo.

l. XI.

P. 194.

Flauri.

P. 490.

An. de N. S. 1087.

Mort de Guillaume le Conquérant. *Baron. Ordericus Vital. l. 7. p. 636. Willelm. Gemmaticens. l. 7. c. 44. P. D'orleans Rev. d'Angleterre pag. 75. 76.* Guerre entre Philippe Roi de France & Guillaume.

posture, fut percé d'une lance poussée par une fenêtre, & blessé à mort. On parle fort des miracles qui se firent à son Tombeau. Ce Siecle abonde en miracles, mais il est permis d'en douter.

Cette année fut la dernière de *Guillaume le Conquérant*, qui mourut le 8. de Septembre, quoique quelques-uns la mettent à l'année 1088. Ce Prince fit la guerre jusques à sa mort, & la dernière fut contre *Philippe I.*

Ces deux Princes se regardoient avec cette jalousie d'Etat, dont deux Rois voisins ne se peuvent défendre, (pour me servir des expressions du *P. d'Orleans*, dans son Livre des *Revolutions d'Angleterre*); & dont ils ont laissé leurs enfans héritiers jusqu'à nos jours. *Philippe* voyoit avec chagrin l'agrandissement de *Guillaume*. Il lui avoit refusé le secours qu'il lui étoit venu demander en personne pour la conquête de l'Angleterre. Il s'étoit opposé à lui, lorsqu'il avoit repassé la Mer dans la *Bretagne Armorique*, & pour soumettre le Duc de Bretagne. Il lui avoit fait lever le siege de *Dol*, l'obligeant à se retirer avec une perte à laquelle il n'étoit pas accoutumé. Ensuite *Robert* ayant déclaré la guerre à son pere *Guillaume*, *Philippe* avoit appuyé ce jeune Prince.

*Guillaume* s'étant mis dans un état à ne plus rien craindre, ni de ses voisins, ni de ses sujets, passa la Mer pour faire la guerre à *Philippe*.

Il vint à *Rouen*, où, en attendant les préparatifs qu'il faisoit faire secrètement pour la Campagne, il sembloit ne penser qu'à se reposer, & demouroit assez longtems au lit. Cela donna sujet à *Philippe* de faire de lui une raillerie. *Guillaume* étoit devenu fort gros. *Philippe* plaisantant, dit qu'il gardoit le lit à *Rouen*, comme une femme prête d'accou-

Raillerie de Philippe contre Guillaume. Menace de Guillaume. *Larrey. P. 286. Histoire*

cher. Cette parole piqua le Conquérant; qui répondant par une menace à la raillerie de *Philippe*: „ Oui, „ dit-il, je suis prêt d'accoucher; „ & quand je releverai de mes couchés, j'irai lui offrir des chandelles „ L'effet suivit bien-tôt la menace. *Guillaume* ayant fait ses préparatifs, entra en France avec son Armée, & mit tout à feu & à sang. *Mantes* éprouva sa colere; il y brula jusqu'aux Eglises, & il assistoit à ce triste spectacle.

Les grands mouvemens qu'il se donna, lui causèrent la fièvre; & comme il vouloit sauter un fossé, son cheval s'abattit sous lui, & lui froissa tout le corps. Il retourna à *Rouen* avec de grandes douleurs; & le mal augmentant de jour en jour, ses Medecins l'avertirent de mettre ordre à ses affaires, & de penser à sa conscience.

Il fit l'un & l'autre avec beaucoup de constance & de présence d'esprit. Il avoit eu 4 fils & 5 filles, de *Matilde* fille de *Baudouin V.* Comte de Flandres; *Robert*, *Richard*, *Guillaume*, & *Henri*. Le jeune *Richard* mourut enfant, à la chasse; ainsi il n'avoit que trois fils, dans le tems de sa mort. Comme *Robert* lui avoit fait la guerre, son pere le priva du droit du aux premiers-nez, & il ne lui donna que le Duché de Normandie. Il choisit *Guillaume* pour être Roi d'Angleterre, & il le fit partir sur le champ, afin qu'il fût en possession du Trône avant que la nouvelle de sa mort eût fait prendre aux factieux des mesures pour le troubler.

Il ne donna que de l'argent à son fils, nommé *Henri*; de quoi ce Prince s'étant plaint à lui: „ Consolez-vous, lui dit-il, mon Fils: „ un jour viendra que dans votre personne se réuniront les Dignitez & les Etats que possèdent vos „ fre-

An. de N. S. 1087.

*de Norm. Du Moulin l. VII. p. 233.*

Le cheval de Guillaume s'abattit sous lui.

Il fait le partage de ses biens.

Il choisit Guillaume pour son successeur au Royaume d'Angleterre. Ce qu'il dit à son fils Henri, à qui il ne donna que de l'argent.

An. de N. S. 1087. „ freres, & vous les surpasserez en „ puissance”. Après quoi il ne pensa plus qu'à se disposer à se présenter devant Dieu, par des témoignages de sa repentance, par des aumônes qu'il fit distribuer aux pauvres, & par des présens considerables aux Eglises, sur-tout à celles de *Mantes* qu'il avoit brulées, au Clergé desquelles il donna ce qu'il falloit pour les rétablir. Après quoi il finit une vie glorieuse, par une mort humble & Chretienne. Ce fut le 4. de Septembre; & sa mort fut si douce, qu'à peine s'en apperçut-on. Il avoit demandé un peu auparavant, quelle heure il étoit; & sur la réponse qu'on lui fit, que c'étoit l'heure de Matines: „ Joignons-nous „ donc, dit-il, à l'Eglise, pour „ chanter les louanges de Dieu; & „ remettons notre ame entre les „ mains de Jesus-Christ”. Ce furent ses dernières paroles. Son corps fut porté à *Caën*, & enterré dans l'Abbaye de *S. Etienne*, où l'Archevêque de *Rouen* fit les obseques, & l'Evêque d'*Evreux* l'Oraison funebre.

Willelm. Gemmeticens. l. 7. c. 44. p. d'Orleans Revol. p. 76.

Ce qui arrive lors qu'on le veut enterrer. Larrey. hist. d'Ang. p. 289. Hist. de Norm. de DuMoul. l. VII. p. 237.

Lors qu'on étoit prêt à le mettre dans le lieu destiné à la sepulture, un nommé *Ascelin* éleva sa voix au milieu de la foule, & s'opposant à l'inhumation: „ Cette terre, dit-il, „ est à moi; c'étoit la cour de la „ maison de mon pere, que l'Usur- „ pateur pour qui vous priez lui enleva violemment & injustement, pour „ y fonder cette Eglise. Je la reclame, & je vous défends de la part de „ Dieu, d'y enterrer ce corps”. Ces paroles étonnerent les assistans; & les Evêques ayant consulté entre eux sur ce qu'il y avoit à faire pour arrêter ce scandale, convinrent d'appaiser *Ascelin* en lui donnant une somme d'argent. Les Legs pieux que fit *Guillaume* en mourant, & les ordres qu'il donna pour reparer le dommage causé aux peuples par les

guerres, sont des témoignages que s'il n'avoit pas satisfait le bourgeois de *Caën*, c'étoit la faute de ses Officiers, & non la sienne. On composa donc avec cet homme pour 60 *Schellings*, pour la place seulement où on renfermoit le tombeau; & on s'engagea à lui donner un fonds équivalent pour celui sur lequel l'Eglise étoit bâtie. *Henri I.* qui succéda depuis à la Couronne, racheta ce fonds par une somme de cent livres qu'il paya au propriétaire.

On dit encore, que quand on voulut mettre son corps dans la biere, l'entrée s'en trouva trop étroite: on l'y voulut pousser avec violence, & on lui creva le ventre; & il en sortit une puanteur si grande, que tout le monde commença de se retirer, pour n'être point infecté d'une odeur si corrompue. Il n'y eut que les Ecclésiastiques destinez à faire l'Office, qui n'osant sortir, demeurèrent pour couvrir le corps, & pour achever leurs prieres. Cinq-cens ans après, l'an 1562. il fut déterré, par la barbarie & l'avarice des soldats que l'Amiral de *Châtillon* ramenoit de la Bataille de *Dreux*. Ils prirent la Ville de *Caën*, entrèrent dans l'Abbaye de *S. Etienne*; & les Anglois qui étoient dans cette Armée, leur faisant croire qu'on avoit enter- ré avec le Roi *Guillaume* de grands trésors, ils coururent aussi-tôt à son Tombeau, l'ouvrirent, & jetterent indignement ses os au loin, pour y chercher inutilement les richesses qu'une fausse tradition publoit qu'on y avoit renfermées. Ces Sacrileges furent trompez dans leur esperance; mais ils détromperent le monde, d'une fable qui s'y étoit répandue touchant la grandeur de ce Roi, à qui on donnoit une taille de Géant.

Mais si ce Prince n'avoit pas la grandeur d'un Géant, c'étoit pour- tant un grand Roi, sage, vaillant, juste,

An. de N. S. 1087.

Ce qui arriva lors qu'on voulut mettre son corps dans la biere. Du Verd. hist. d'Ang. p. 793. De Larrey. p. 290.

Détenté.

Son éloge.

An. de  
N. S.  
1087.

juste, liberal, religieux. On l'a accusé d'être un peu trop sévère envers les Normans & les Anglois; qui souffroient impatiemment sa conquête. Il eut la générosité de tenir dans sa Cour *Edgar*, qui étoit un rejetton des Rois Anglois & Saxons, dont il avoit tout à craindre. Il laissa vivre ses oncles, qui avoient souvent attenté à sa Couronne. Il pardonna à son Fils *Robert*, toutes ses révoltes; & à son frere *Eudes* l'Evêque de Bayeux, ses extorsions & ses ambitieux desseins. On le blâme des meurtres & des incendies d'*Torck* & de *Mantes*; mais la cruauté des Northumbriens & des Danois excita les premiers; & l'insulte du Roi de France, les autres. On le blâme d'avoir eu trop de dureté pour les Anglois, à qui il sembloit donner leurs maisons pour prison, en leur défendant d'en sortir après huit heures du soir; sur lesquels il levoit de rudes impôts; & qu'il forçoit à prendre les coutumes, la Langue & les manieres Normandes. Mais on le loue hautement de son application à la Justice, d'avoir conservé les anciennes Loix, d'avoir fait un Code des nouvelles en Langue Françoisë; de sa bénéfice envers les Eglises; de sa valeur; & c'est à lui & à ses Successeurs que l'Angleterre doit tout son éclat. L'Angleterre, depuis *Guillaume I.* eut dans ses Armes deux Lions, & non deux Léopards, quoiqu'on le dise ordinairement; & *Erienne de Blois*, prédécesseur de *Henri II.* y ajouta un troisieme Lion.

Le 9. de Septembre 1087, quoique d'autres estiment que ce fut l'an 1088, *Guillaume II.* dit le *Roux*, succeda à son pere. On l'appelloit le *Roux*, peut-être à cause de la couleur de ses cheveux, ou parce qu'il avoit un teint vif, & un naturel bilieux, que la colere enflamoit aisément. L'Archevêque *Lanfranc* le

Tom. I.

Larrey.  
p. 291.  
Armes  
d'An-  
glettre.  
GUIL-  
LAUME  
II. lui  
succede.  
Marth.  
Paris.  
Le P.  
d'Or-  
léans  
Mezerai.  
Dupin  
Tyrrel.  
Larrey.

sacra à *Westminster*, le 27. de Sept. selon les uns, & selon les autres le 1. d'Octobre. Quelques-uns ont cru que ce Prélat ne fit approuver au Peuple le choix du Roi qui préféroit le cadet à l'ainé, que parce qu'ayant eu soin de l'éducation du jeune Prince, il avoit remarqué en lui, outre les vertus militaires, les semences des vertus morales.

Cette année mourut *Arnoul*, dit de *Pamele*, Evêque de Soissons. Il étoit fils de *Fulbert* Seigneur de Pamele dans les Pays-bas. Il naquit à *Tidinghen*, qui est un village sur les confins du Brabant. Il prit l'habit de Religieux dans l'Abbaye de *S. Medard*, où il fut Abbé; & vers l'an 1080. il se retira à *Aldembourg* dans le Diocèse de Bruges, où il mourut le 15. Août en 1087. Nous en avons parlé ailleurs.

*Baronius*, après les Auteurs qu'il cite, dit qu'avant sa mort, sa Cellule fut secouée par un grand tremblement, enforte que ses Religieux furent tout effrayez: mais qu'il les rassura, & qu'il leur dit sentant sa mort, lors que sa cellule trembloit, qu'à la premiere secousse, *S. Pierre* lui avoit dit, accompagné de plusieurs autres Bienheureux, que ses péchez lui étoient pardonnez, & que la porte de la Vie lui étoit ouverte; qu'à la seconde secousse, *Michel* avec plusieurs Anges étoit venu le visiter, & lui dire qu'il entreroit dans la Vie bienheureuse; qu'à la troisieme, la Bienheureuse Vierge, accompagnée de plusieurs autres Vierges, étoit venue l'assurer que son ame seroit élevée dans le Ciel. Voilà un Saint bien honoré, si cela étoit vrai!

Cette même année se fit la translation du corps de *S. Nicolas*, de *Myre* à *Bari*.

Cet Evêque de *Myre* en Lycie étoit fameux en Orient & en Occident,

An. de  
N. S.  
1087.

Arnoul  
Evêque  
de Sois-  
sons  
meurt.  
Baron.  
p. 590.  
Surius  
T. 4. die  
15. Aug.  
Trithem.  
de vir.  
illustr.  
Ben. l. 5.  
c. 326.  
Le Mire  
S. Marth.

Contes  
sur son  
sujet.

La  
transla-  
tion du  
corps de  
S. Nico-  
las.

An. de  
N. S.  
1087.

Orderic.  
l. 7.  
Sigeb.  
Gamb.  
p. 606.  
Dode-  
chin.  
Abb. in  
append.  
ad Mar.  
p. 457.  
Theoph.  
p. 408.

dent, depuis plusieurs Siècles. On dit que l'an 807, *Chomeid*, envoyé avec une Flotte par le Kalife *Aaron*, ayant pillé l'île de *Rhodes*, passa à *Myre* à son retour, & voulut rompre le Tombeau de *S. Nicolas*; mais il en rompit un autre. Cela demandoit bien quelque miracle; aussi y en eut-il: car l'Auteur ajoute, qu'une furieuse tempête brisa plusieurs vaisseaux à ce *Chomeid*. Cet Auteur attribue ce miracle à ce Saint; d'autres en feront un autre jugement.

Les habitans de *Bari*, au nombre de 47, venant d'*Antioche* à *Myre* qui avoit été désolée par les Turcs, demandèrent au Marguillier & à des Moines, où étoit le corps de *S. Nicolas*? leur promettant une somme considérable. Les Moines répondirent que cela ne se pouvoit; qu'il y avoit longtems que *S. Nicolas* étoit mort; & que dès-lors, on n'avoit pu avoir aucune de ses Reliques. Ceux de *Bari* ne se rebuterent pas, & forcerent les Moines à leur montrer le Tombeau du Saint; & ayant rompu la caisse, ils trouverent, dit-on, les os de *S. Nicolas* nageans dans l'huile, fort entiers, & l'emmenèrent à *Bari* en pompe. Cette translation s'est faite 745 ans après la mort de *S. Nicolas*. Mais il ne faut pas attendre que tout le monde croye que ce fût le vrai corps de *S. Nicolas*.

Lorsque ces heureux voyageurs furent venus au Port de *S. George*, à cinq milles de *Bari*, ils envoyerent à *Bari* porter les nouvelles du trésor qu'ils y portoient. On envoya à l'Archevêque *Oursou* un Courier à *Trami*, où il devoit s'embarquer pour *Jérusalem*. Il rompit son voyage, & revint en diligence. Lorsque les Reliques furent arrivées à *Bari*, il y eut un concours prodigieux de Peuple. On y vint de toute l'Italie. *Jean* l'Archidiacre de *Bari* fut chargé aussitôt d'écrire cette translation; & il

n'a pas oublié de dire qu'il s'y fit un grand nombre de miracles. On en fit dès-lors la fête au 9. jour de Mai.

On rapporte à cette année une troisième expédition des François contre les Maures d'Espagne. Un Roi des Sarrafins nommé *Jaffet* ou *Joseph*, premier Roi de Maroc, s'étant emparé d'une partie de l'Espagne, traversa la Mer. *Alfonse*, Roi de Galice & des Asturies, ayant assemblé des troupes, lui vint au-devant. Il se donna un furieux combat; mais *Aiphonse* eut le malheur de perdre la bataille, & d'être mis en fuite. Une telle infortune le contraignit d'aller demander du secours aux François, en leur faisant savoir que s'ils ne venoient le secourir, il seroit contraint de faire une Alliance avec les Sarrafins, & de leur accorder passage en France. Les François, comprenant combien il étoit important de secourir le Roi d'Espagne, lui envoyerent du secours. Les Sarrafins ayant vu leur venue, ne crurent pas qu'ils dussent les attendre, & s'enfuirent aussi-tôt. *Alphonse* envoya signifier aux François, qu'il leur étoit obligé de leur secourir; mais que son ennemi s'étant retiré, ils pouvoient s'en retourner dans leur pais. Les François eurent bien du chagrin d'avoir fait un voyage inutile; mais ayant fait quelques courses dans l'Espagne, & pillé quelques villages, ils s'en retournerent chez eux. Quelques-uns disent même, qu'ils prirent une Ville.

*Leon d'Ostie* dit qu'alors fleurissoit *Constantin l'Africain*, qui, ayant quitté *Carthage* où il étoit né, alla à *Babylone*; où s'étant instruit pleinement des Disciplines des Chaldéens, des Arabes, des Perses, des Egyptiens, & des Indiens, il revint en Afrique. Ensuite il alla à *Salerne*; & ayant tout abandonné, il se fit Moine dans le Monastere du *Mont-Cassin*, & il

An. de  
N. S.  
1087.

Troisième  
expédition  
des François  
contre les  
Maures.  
*Duchesne*,  
T. IV.  
p. 88.

Chronic.  
Malleac.  
ad a.  
1087.  
*Leo Osti.*  
l. III.  
c. 14.  
Con-  
stantin  
l'Afri-  
cain  
flourit.

ap-

An. de N. S. 1087.

L'Ecole de Salerne devient fort célèbre. *Calvis. ex Walram.*

Burchard blessé & meurt.

L'Auteur du Micrologue.

Dans son Traité de Missa publica & privata. *Ex Theophilo Raynaud de Erotomatis de libris malis & bonis.*

apporta plusieurs Livres dans toutes sortes de Langues. L'Ecole de Salerne devint dès-lors célèbre. Elle l'étoit pourtant déjà; car dès l'an 1066. elle avoit envoyé à *Edouard* Roi d'Angleterre un petit Livre en vers, pour conserver la santé.

*Burchard* Evêque d'Halberstad, que l'Empereur avoit élevé d'un très bas lieu à l'Episcopat, & qui s'étoit trouvé dans 13 combats contre l'Empereur, fut blessé dans une sédition populaire à *Goslar*; & auroit été tué sur le champ, si ses serviteurs n'eussent mis le feu dans quelques endroits de la Ville, pour faire quitter prise aux Citoyens: mais huit jours après, il mourut.

On peut mettre dans cette année, l'Auteur du *Micrologue* des Observations Ecclésiastiques, qui vivoit du tems de *Gregoire VII.* & d'*Anselme* Evêque de Lucques, & qui apparemment a écrit après la mort de ce Pape & de cet Evêque. Or *Gregoire VII.* mourut l'an 1085. & *Anselme* l'an 1086. *Claude d'Espense* a cru que l'Auteur de ce Livre étoit *Bernon* Abbé de Richenou; mais il n'y a pas d'apparence. *Bernon*, dans le Livre qu'il a fait de l'Office de la Messe, rapporte qu'il avoit assisté au Couronnement d'*Henri*, l'an 1014. par *Benoit VIII.*; & l'Auteur du *Micrologue* paroît avoir écrit après la mort de *Gregoire VII.*, & alors *Bernon* étoit mort. Quelques autres croient que l'Auteur du *Micrologue* a été *Gui Arclin*, Abbé de la *Croix Saint Leufroy*; parce qu'en effet il a composé un Livre qui est intitulé le *Micrologue*: mais ce *Micrologue* est un Livre de Musique, composé avant l'année 1030; au-lieu que celui dont nous parlons a été écrit après l'an 1085. On le trouve imprimé à Venise l'an 1572. entre les Ecrivains des divins Offices, à Paris l'an 1610. & dans la

Bibl. des Peres T. XVIII. p. 469. &c. Ce dernier traite de tout ce qui regarde la Messe, &c. D'autres croient qu'il a été fait par l'Auteur de la Vie de *Charlemagne*. *Bollandus*, au 28. de Janvier, nous rapporte le Prologue de l'Auteur de cette Vie, qui dit qu'il a écrit le *Micrologue*: si cela étoit, l'Auteur du *Micrologue* auroit vécu dans le XII. Siecle.

Quoi qu'il en soit, voici le sujet de son Livre. Il est composé de 62 chapitres. Le 1. est de l'*Introit* de la Messe, qu'il dit avoir été institué par *Celestin*. Le 2. est du Canticum des Anges: *Gloire soit à Dieu, aux lieux très hauts*; & de ces paroles que le Prêtre dit: *Que le Seigneur soit avec vous*; d'où il combat les Messes sans Communians.

Il paroît du chap. X. qu'il a cru la *Transsubstantiation*: mais aussi on conclut des ch. XVIII. & XIX. que de son tems on communioit sous les deux especes; & il cite même le passage de *Gelase*, qui excommunique ceux qui ne participoient pas au Calice. Il déclare que la Communion avec l'Eucharistie trempée, n'est pas une Communion authentique; & que le vin non consacré, est consacré par l'Oraison Dominicale & par le Corps de Christ; & il cite l'*Ordre Romain*: il dit que le vin non consacré, est sanctifié par le pain sanctifié. Le P. Noël Alexandre, dans son Histoire Ecclésiastique, après avoir confirmé ce que dit le *Micrologue*, par *Amalarius* & plusieurs *Missels*, & en particulier par celui de *Rheims* où il étoit ordonné de prendre une petite portion du Sacrifice, & de la mettre dans le Calice pour joindre & consacrer le Corps & le Sang du Seigneur; par un Livre de l'*Ordre Romain* publié par le P. *Mabillon* (Tom. II. Musæ. Ital.) par un prétendu Miracle que rapporte l'Abbé *Heimold*; & *Baronius*

An. de N. S. 1087.

Bibl. des Peres T. XVII. p. 472.

474.

477.

Noël Alexandre, dans son Histoire Ecclésiastique, après

An. de  
N. S.  
1088.

à l'an 1192 ; ajoute , que cependant dans les 8. premiers Siècles le changement du vin au Sang de J. Christ se faisoit par les paroles sacramentales. Il

ne persuadera pas cela aux Protestans, An. de  
qui prétendent qu'avant *Paschase* on N. S.  
n'a pas cru la Transsubstantiation , & 1088.  
qu'on consacroit par la priere.

L'an 1088. de N. S. Le 8. d'Alexis. Le 33. de Henri. Le 29.  
de Philippe I. Le 1. d'Urbain. Indiction XI.

Élection  
d'UR-  
BAIN II.  
*Petrus*  
*Diacon.*  
l. 4. c. 2.  
*Baron.*  
p. 594  
*Dupin.*  
*Pagi*  
*Chron.*  
*Cassin.*  
IV. c. 2.

**O**tton ne put pas être élu aussitôt après la mort de *Victor*, parce que les Evêques & les Cardinaux étoient dispersés. La Comtesse *Mathilde* les rassembla à *Terracine*, au commencement du Carême. *Jean* Evêque de Porto apporta un consentement des Cardinaux absens, & *Benoit* Préfet de Rome apporta aussi un pouvoir du Peuple de cette Ville, de reconnoître celui qui seroit élu Pape par l'Assemblée. *Otton* fut donc proclamé par les Cardinaux-Evêques de *Porto*, de *Frescati*, & d'*Albane*; & leur choix fut confirmé de toute l'Assemblée. On lui donna le nom d'*Urbain II.* & on l'éleva sur le Trône Pontifical le 12. de Mars, un dimanche.

Ce qu'é-  
toit Ur-  
bain II.

*Otton* étoit un François, de *Châtillon-sur-Marne*, au Diocèse de *Rheims*. Il avoit été tiré du Monastere de *Clugny*, pour être Cardinal & Evêque d'*Ostie*, & avoit rendu de grands services à *Gregoire VII.* qui l'avoit envoyé Légat en Allemagne contre le Roi *Henri*. *Pierre Leon* a fait des Vers sur ce Pape, où il est dit que *Rheims* l'avoit fait Chanoine, *Clugny* Moine, & qu'*Ostie* l'avoit fait Pape, *Rome* l'ayant appelé. Il fut reconnu Pape par tous ceux qui n'étoient pas du parti d'*Henri*.

Orderic.  
l. 8.

Guéri  
miracu-  
leuse-  
ment.  
*Baron.*

Au sortir de *Terracine*, il alla au Mont-Cassin, où l'on dit qu'il fut miraculeusement guéri d'une douleur de côté, par une apparition de *S.*

*Benoit*, qui l'assura que son corps étoit dans ce Monastere. *Roger* & *Boëmond* Comtes de la Pouille & de la Calabre vinrent le trouver en ce lieu, & le menerent avec eux dans la Pouille. Il demeura presque toujours dans leurs Etats, ou dans la Campanie, & venoit de tems en tems à Rome, qui étoit tantôt à *Guibert*, & tantôt à lui.

Dans ce tems-là, la paix fut faite entre les freres Normans. Auparavant *Roger* & *Boëmond* étoient mal ensemble : *Roger*, qu'on appelloit *la Bourse*, possédoit seul, avec sa mere *Gaite* seconde femme de *Robert Guiscard*, la Calabre ; & *Boëmond* s'étoit réfugié chez son beau-frere *Jordan* Prince de Capoue. Ce fut par le secours de ce *Jordan*, que *Boëmond* fit la guerre à son frere ; & elle auroit été funeste à l'un & à l'autre, si on n'avoit trouvé moyen de les reconcilier, en donnant à *Boëmond* quelques Villes pour son appanage.

L'Empereur *Henri* n'avoit presque plus d'ennemis qu'*Ecbert* ; les autres s'étoient rangez de son parti : pour le dompter, il assiegea la Forteresse de *Gleicham* dans la Thuringe. *Ecbert*, pour rendre le change à l'Empereur, assiegea *Quedlimbourg*, où étoit la sœur de l'Empereur & l'Imperatrice. Cette diversion obligea l'Empereur à envoyer une partie de son Armée pour défendre *Quedlimbourg*, sous la conduite du Duc *Har-  
dui*.

*Petr.*  
*Diacon.*  
*Gaus.*  
*Makar.*  
IV. c. 131  
*Urbain.*  
ep. 1.  
c. 6.

Orderic.  
cns l. 8.  
Paix en-  
tre Ro-  
ger &  
Boë-  
mond.

Guerre  
entre  
Henri  
& Ec-  
bert.  
*Calvis.*  
*Chron.*  
*Laur.*

An. de N. S. 1088. *Dedeb. Abb. Append. ad Marian. p. 457.* *Calvis. Vratislas Roi de Boheme ravage la Misnie.* *Chr. Aug. Augsbourg prise. L'Empereur prisonn. Fleuri ex Bershold. p. 56.* *Pagiad a. 1088. pag. 300. Alphonse IV. rétablit la Religion Chre-*

*duit* Evêque de Magdebourg ; qui s'accordant avec *Ecbert*, lui apprit ce qu'il devoit faire. *Ecbert* donc vint fondre sur l'Empereur dans son Camp près de *Gleicham*, & l'obligea à quitter ce siege par une grande perte. *Burchard* Evêque de *Lausanne*, qui portoit la Lance Royale, fut tué.

*Uratisslaus* Roi de Boheme ravagea la *Misnie*, qu'*Ecbert* Marquis de Saxe possédoit. Il se disposoit à se retirer, lorsque les Nobles de *Misnie* ayant ramassé quelques troupes, désirerent ceux de Boheme, & recouvrerent ce qu'on leur avoit pris.

La Ville d'*Augsbourg* fut prise par escalade cette année, le 13. d'Avril, par ceux de Souabe. On dit que l'Empereur y fut fait prisonnier, & les murs de la Ville furent abattus.

D'autres ne parlent pas de l'emprisonnement de l'Empereur ; mais disent simplement, que *Guelfe* Duc de Baviere reprit la Ville d'*Augsbourg*, prit *Sigefroy* qui en avoit usurpé le Siege ; & y établit *Wigold* Evêque Catholique, qui mourut la même année. Ils ajoutent, que les habitans de *Mess* chasserent entierement de la Ville l'Usurpateur *Brunon*, & s'engagerent à ne recevoir point d'autre Evêque que *Herman* leur légitime Pasteur, qui étoit prisonnier ; & qui l'année suivante, revint chez lui après une longue captivité. Ils parlent encore de la mort de *Vecilon* Archevêque de Mayence, de *Meinard* Evêque de *Wirzbourg*, & de *Berthold* & *Bernard*, savans hommes.

*Alphonse VI.* Roi de Leon & de Castille, avoit pris dès l'année 1085. la Ville de *Toledo* sur les Sarrasins. Dès qu'il l'eut, il prit soin d'y rétablir la Religion Chretienne, & il choisit pour Archevêque un Moine de l'Ordre de *S. Benoit*, nommé

*Bernard*, à qui cette année 1088. *Urbain II.* envoya le *Pallium*, avec un privilege qui établissoit la Primatie de l'Eglise de *Toledo*.

C'est cet Archevêque qui, poussé par la Reine *Constance*, se saisit à main armée de la grande Mosquée des Mores, contre la parole que le Roi *Alphonse* avoit donnée de conserver aux Mores cette Mosquée ; ce qui irrita tellement ce Prince, qu'il revint promptement à *Toledo* ; & menaçoit de faire bruler l'Archevêque & la Reine. Mais les Mores eux-mêmes intercederent pour l'un & pour l'autre, & laisserent aux Chretiens leur Mosquée.

L'Archevêque de *Tarragone* s'opposa à cette Primatie, & soutint que les Archevêques de *Toledo* n'avoient eu aucune juridiction sur les autres parties de l'Espagne. Mais *Urbain II.* lui ordonna de se soumettre à *Bernard*, comme à son Primat. L'Archevêque de *Narbonne* résista aussi. Le Pape, pour appaiser tous ces troubles, envoya son Légat *Bernard* dans toute l'Espagne, & dans la Province de *Narbonne*. On peut voir l'origine de cette Primatie, dans la Dissertation de Mr. de *Marca* sur les Primaties n. 125. &c. & ce qu'en dit *Mariana* l. IX. c. 19.

Mr. *Fleuri* remarque sur la Bulle d'*Urbain II.* pour la Primatie de *Toledo* ;

1. Que le Pape ne prétendoit pas ériger de nouveau la Primatie de *Toledo*, mais la rétablir seulement ; se fondant sans doute, comme *Gregoire VII.*, sur la fausse Décrétale d'*Anaclet*.

2. Il ajoute, que sous les Romains l'Espagne étoit divisée en cinq Provinces ; *Tarragonoise*, *Carthaginoise*, *Bétique*, *Lusitanie*, & *Galice* ; dont les Métropoles étoient *Tarragone*,

An. de N. S. 1088.

tienne à *Toledo*. *Baron. Collect. Concil. T. V. p. 1635.*

Le Pape *Urbain II.* envoya le *Pallium* à *Bernard* Archevêque de *Toledo*, & confirme la Primatie de *Toledo*.

*Fleuri* à cette année.

p. 505.

An. de  
N. S.  
1088.

*Carthagene, Seville, Merida, & Braga*: mais *Toledo* n'étoit qu'un simple Evêché.

3. Que *Carthagene* ayant été ruinée par les Sueves en 461, *Toledo*, devenue la Capitale des Rois Goths, prit aussi la Dignité de *Métropole*, comme on voit au second Concile de *Toledo* en 531: ce qui fut confirmé l'an 610. en déclarant que l'Evêque de *Toledo* étoit *Primat* de toute la Province *Carthaginoise*. Mais le titre de *Primat* ne signifie là, dit-il, que *Métropolitain*, puisqu'il ne s'entend que sur une Province.

4. Qu'au XII. Concile de *Toledo* en 681. on augmenta considérablement l'autorité de l'Archevêque, en lui donnant le pouvoir d'ordonner tous les Evêques d'Espagne: mais qu'il n'avoit jamais eu de juridiction sur les autres Archevêques, ni par conséquent de véritable *Primatie*.

On peut voir cela, & plusieurs autres choses, dans les Auteurs que j'ai citez.

Troubles  
en An-  
gleterre.

L'Angleterre ne fut pas, cette année, sans troubles. *Guillaume II.* qui dès l'année 1087 étoit monté sur le Trône, s'acquiesça d'abord par ses libéralitez & par sa modération l'amour de ses Peuples; mais cela ne dura pas, & il y eut bien-tôt des gens qui conspirèrent contre lui.

Larrei  
pag. 291.

Son frere *Robert* en étoit le Chef muet; & à son absence, *Eudes* l'Evêque de *Bayeux* & le Comte de *Mortain* en étoient les Conducteurs.

Eudes  
Evêque  
de Ba-  
yeux ex-  
cite des  
troubles.  
Revol.  
d'Angl.  
p. 79.80.

*Eudes* étoit fils de la mere de *Guillaume le Conquérant*; laquelle, après ses amours finis avec *Robert* pere de ce Prince, épousa un Gentilhomme de Normandie nommé *Herluin*, dont elle eut cet *Eudes* que *Guillaume* fit Evêque de *Bayeux*, & un autre fils nommé *Robert* qui fut Comte de *Mortain*. *Eudes* avoit suivi *Guillaume*

en Angleterre, & s'étoit si bien mis auprès de lui, qu'il avoit mérité sa confiance; de sorte que le Conquérant lui donnoit beaucoup de part aux affaires; & après l'avoir fait Comte de *Kent*, l'avoit choisi pour Premier Ministre: jusques-là, qu'étant obligé de repasser en Normandie, il lui laissa le Gouvernement de l'Angleterre durant son absence.

*Eudes* fut fidele, tandis qu'il fut content; mais comme il étoit fort ambitieux, l'estime que l'on faisoit de l'habileté de *Lanfranc* lui donna de la jalousie. Pour s'élever au-dessus de *Lanfranc*, il pensa à détrôner *Guillaume II.* Il tâcha donc de persuader au Prince *Robert*, qu'il devoit prendre la Couronne que son frere lui avoit ravie. Quelques-uns disent que pour gagner le cœur des Anglois, il avoit encore mis le Prince *Edgar* de la conspiration, & négocié un Traité entre lui & le Duc *Robert*, par lequel *Robert* promettoit à *Edgar* la survivance, ou le droit de succéder à la Couronne, après sa mort. Plusieurs Seigneurs se laisserent gagner; & presque tout le Royaume paroisoit ligué contre le jeune Roi. Mais ayant levé des troupes, il se mit à leur tête; il alla chercher les rebelles, & il les défit sans beaucoup de peine. Il poursuivit le Prélat qui étoit le Chef des liguez, dans le Comté de *Kent*, & le vint assiéger dans le Château de *Pevensey*, où il fut pris; & cet Evêque ayant été délivré par la garnison de *Rocheſter*, il le vint encore attaquer; & l'ayant fait prendre, il l'auroit puni sévèrement, s'il n'avoit respecté en lui le droit du sang & le caractère d'Écclésiastique. Mais ces considérations l'obligèrent à lui pardonner, & à se contenter que le Prélat abandonnât l'Angleterre, & qu'il allât finir ses jours

An. de  
N. S.  
1088.

Guillau-  
me II.  
défait  
les sédi-  
tieux.

An. de  
N. S.  
1088.

jours delà la Mer, dans son Diocèse. *Lanfranc*, & *Volfstan* ou *Ulfstad* Evêque de Rochester, ramenerent les rebelles par leurs exhortations; & le Prince *Robert* ayant appris ce qui s'étoit passé, n'osa traverser la Mer.

*Herman* Roi d'Allemagne, qui étoit opposé à *Henri* Empereur, ne lui fit plus aucun chagrin; car il mourut cette année. Les Saxons l'abandonnerent. On dit que s'étant reconcilié avec *Henri*, il fut établi Gouverneur d'une Forteresse par l'Evêque de Treves. Comme il fit semblant d'attaquer cette Place pour éprouver l'adresse & la valeur de ceux qui étoient dedans, une femme le tua, en faisant tomber sur lui une pierre.

*Berenger* mourut le 6. de Janvier de cette année. Un ancien Auteur, qui se trouve dans la Bibliothèque de *Fleuri*, *Guillaume de Malmesburi*, *Matthieu Paris*, *Vincent de Beauvais*, & plusieurs autres Auteurs plus récents, rapportent que *Berenger* mourut dans les sentimens de l'Eglise Romaine, & qu'il eut un regret sincere d'avoir infecté plusieurs personnes de son opinion. On lui fait dire en mourant: „ Aujourd'hui Jesus-Christ paroitra pour moi en gloire, comme je l'espère, à cause de ma repentance; „ ou je crains que ce ne soit pour me punir. *Clarius* Moine de *Fleuri*, & les Auteurs de la Chronique de *S. Pierre le Vif* de Sens, & de celle de *S. Martin* de Tours, lui donnent de grandes louanges. Nous avons aussi deux Epitaphes magnifiques, faites à son honneur; l'une, par *Baudry* Abbé de *Bourgueil*, & ensuite Evêque de *Dol*; & l'autre par *Hildebert* Archidiacre du *Mans*, qui fut depuis Evêque de cette Ville, & ensuite Archevêque de *Tours*. Enfin, sa mémoire est encore en vénération à *Tours*, où

l'on dit que les Chanoines de *S. Martin* ont coutume de lui faire un Service tous les ans. Il semble que ces Auteurs, qui croyoient la Présence réelle, n'auroient pas donné tant de louanges à *Berenger*, s'ils n'eussent pas été persuadés qu'il étoit mort dans les sentimens de l'Eglise Romaine. Cependant, il y a encore des gens qui en doutent; & leurs raisons sont tirées, non-seulement de la cinquieme Lettre de *Lanfranc* écrite l'an 1080. à *Reginald* Abbé de *Saint Cyprien* de Poitiers; mais encore, de l'Auteur anonyme du Traité donné par le P. *Chifflet*, écrit l'an 1088. qui parle de *Berenger* comme d'un Hérétique. Or si *Berenger* étoit Hérétique l'an 1088, il l'a été jusques à la fin, dit-on.

Ce qui donne encore sujet de douter, c'est que non-seulement depuis son retour de Rome, il fut encore obligé de rendre compte de sa foi au Concile de *Bourdeaux*; mais il a encore composé un Ecrit contre sa dernière Profession de Foi, comme le P. *Mabillon*, qui l'a vu manuscrit, nous en assure. *Berthoul* Evêque de *Constance* assure encore positivement, que *Berenger* n'a point changé de sentiment; qu'il retourna toujours, comme le chien, à son vomissement; & qu'il est allé dans son lieu: ce qui semble détruire ce qu'on dit de la pénitence de *Berenger*, ou du moins fait voir qu'elle a été très tardive; & que s'il a changé de sentiment, ce n'a été que peu de tems avant sa mort. On a soupçonné *Berenger* d'avoir plusieurs Erreurs. Nous en avons déjà parlé à l'année 1050. *Lanfranc* & *Guillaume de Malmesburi* l'accusent d'avoir fort méprisé les Peres. *Guitmond* & *S. Anselme* rapportent comme une Erreur qu'il avoit avancée, que notre Seigneur, après sa résurrection, n'étoit pas entré à travers la porte:

de:

An. de  
N. S.  
1088.

*Mabil.*  
T. II.  
*Analect.*  
in obs.  
de multiplici  
damnat.  
*Bereng.*  
Si *Berenger*  
est mort  
dans les  
sentimens  
de l'Eglise  
Romaine.

*Berthol.*  
apud  
*Herm.*  
*West.*  
pag. 353.

*Herman*  
Roi  
meurt.  
*Ursperg.*  
p. 226.  
*Vita*  
*Henrici*  
IV. p. 14.  
*Sigeb.*  
*Gembli.*  
ad  
a. 1090.  
*Berthol.*  
in *Chron.*  
*Dodach.*  
Abb. in  
append.  
ad  
*Marian.*  
p. 457.  
*Berenger*  
meurt.  
*Malmesb.*  
l. 3. de  
gest. Reg.  
p. 114.  
*Baron.*  
*Dupin.*  
*Pagi*  
p. 301.  
*Hildeb.*  
*Conem.*  
in *Epi-*  
*saph.*  
*Franciscus*  
*Royas*  
in *dissert.*  
var. de  
pœnis.  
*Berengerii.*  
*Fragm.*  
*Biblioth.*  
*Floriacen.*  
*Clar.*  
*Fl. riac.*  
in *Chron.*  
*Saxo-*  
*mensi.*  
T. II.  
*Spicil.*  
*Dach.*

An. de  
N. S.  
1088.

Gulielm.  
Nangiac.  
in Chron.  
Aust.  
Magni  
Chron.  
Belg. ad  
a. 1049.  
Pelyd.  
l. IX. hif.  
Angl.  
Ses E-  
crits.

de la falle où étoient ses Disciples, sans qu'elle se fût ouverte. A l'égard de cette dernière opinion, elle étoit une suite de son sentiment sur l'Eucharistie. A l'égard des autres Erreurs, comme on ne les trouve point dans les Écrits de *Berenger*, & qu'on ne lit point qu'elles lui aient été reprochées par d'autres Auteurs, ni qu'on l'ait condamné pour les avoir soutenues, ni qu'on les lui ait fait retracer dans aucun Concile, il est difficile de croire qu'il les ait eues. On l'accuse d'être Nécromancien; c'est ainsi qu'en ont parlé quelques Auteurs: mais ceux qui ont vécu de son tems, le justifient de cette calomnie.

Nous avons de *Berenger*, une Lettre à *Ascelin*; une autre à l'Abbé *Richard*; trois Professions de Foi; une partie de son Traité contre sa seconde Profession de Foi: & le P. *Mabillon* a vu un Traité manuscrit contre la troisième. Le Traité qu'il avoit fait contre *Adelman*, ou *Alman* Evêque de Bresse, dont *Sigebert de Gemblours* fait mention, & d'autres Ouvrages, sont perdus. Son sentiment a été combattu par *Lanfranc* Archevêque de Cantorbie; par *Adelman* Clerc de l'Eglise de Liege, & depuis Evêque de Bresse; dans une Lettre, par *Ascelin* Moine de S. *Evrrou* en Normandie; par *Guy Aretin*, Abbé de la Croix Saint *Leufroy*; par *Durand* Abbé de *Troarn*, dans un Livre qu'il a fait du Corps & Sang de Christ; par *Huzues* Evêque de Langres, dans un Livre qu'il a fait sur la même matière; par *Alberic* Moine du Mont-Cassin; par *Guitmond* Archevêque d'*Averse*, qui a écrit trois Livres sur ce sujet; & par *Alger* Diacre de Liege, & depuis Moine de Clugni, qui a écrit aussi trois Livres contre le sentiment de *Berenger*.

Je ne saurois, avant que de finir le chapitre de *Berenger*, m'empêcher

de dire un mot d'un MS. de *Lorch*, qu'un savant Religieux a produit, qui porte que *Berenger*, accompagné de plusieurs Moines, se retira dans l'Eglise de S. *Cosme*, où il demeura 28 ans. Il est surprenant qu'aucun Auteur contemporain, non pas même *Durand* Abbé de *Troarn*, ennemi de *Berenger*, n'ait point parlé de cette retraite. Personne n'a jamais dit que *Berenger* ait été Moine; & même la retraite de *Berenger* pendant 28 ans paroît suspecte au P. *Mabillon*, & il trouve à propos d'en retrancher 20 ans.

L'Auteur du Manuscrit est d'ailleurs fort obscur; il paroît seulement, qu'il demouroit dans un lieu fort éloigné de celui où *Berenger* est mort. Quel fonds peut-on faire sur sa relation?

On prétend que ce fut à son retour de Rome que *Berenger* se jeta dans la retraite. Mais il paroît de ce que nous avons dit, qu'on fut contraint d'assembler un nouveau Concile à *Bourdeaux*, parce que *Berenger* semoit ses sentimens encore en France; & depuis ce Concile, on sait qu'il écrivit si fortement contre la *Présence réelle*, que *Reginald* Abbé de Poitiers, qui n'est pas fort éloigné de S. *Cosme*, ne pouvant répondre à ses argumens, s'adressa à *Lanfranc*.

On n'a jamais dit tant de choses différentes & si ridicules, d'un homme, qu'on en a dit de *Berenger*. La Chronique d'*Alberic des trois Fontaines*, qui fait passer *Berenger* pour Nécromancien, dit qu'il se fit porter par le Diable, de *Tours* à *Rome*, dans une nuit; qu'un Clerc, qui lui avoit été recommandé, lisant en son absence des Livres de *Nécromancie*, fut tué par le Diable; & que *Berenger* força ce Diable d'entrer dans le corps de ce Clerc, tellement qu'il lisoit & chantoit au Chœur, comme

An. de  
N. S.  
1088.

Contes  
ridicu-  
les sur  
Beren-  
ger.

au-

An. de N. S. 1088. auparavant; jusqu'à ce qu'un autre Nécromancien s'aperçut de la fraude, & fit voir que ce Clerc étoit mort. On ajoute, qu'on condamna *Berenger* au supplice; mais que s'étant sauvé dans l'Eglise, & s'étant repenti, on le délivra. Que de pauvretez!

Gebehard meurt.

Il mourut aussi un Archevêque de *Saltzbourg* en Baviere, que l'Empereur *Henri* avoit envoyé en exil, parce qu'il étoit attaché aux intérêts de *Gregoire VII.* & de ses successeurs. Il se nommoit *Gebehard*. Après sa mort, comme l'Empereur voulut élever sur ce Siege un autre qui étoit attaché au parti d'*Henri*, les gens du lieu, qui suivoient le parti d'*Urbain II.* élurent *Thicmon* Abbé de *S. Pierre*, & chasserent l'autre.

Baron. in append. ad h. a. ex affis ejusdem Eccl. I. VI. An. siq. Lett. Causif.

Durand Abbé de Troarn meurt. Extrait de son livre du Corps & du Sang de J. Christ. BB. Pat. T. XVIII. pag. 420.

*Durand*, Abbé de *Troarn* en Normandie, mourut encore cette année. C'étoit un des grands Adversaires de *Berenger*. Il a écrit contre lui un Livre du Corps & du Sang du Seigneur.

Dans ce Livre il soutient:

1. Que si on prend les paroles de *J. Christ* en figure, *J. Christ* n'a pas dit la vérité, en disant *Ceci est mon Corps*; & que s'il n'a pas dit la vérité, il n'est pas Dieu. Le bon Abbé ne prenoit pas garde, que par son principe il faudroit aussi prendre à la lettre ce que dit *J. Christ*, *Je suis le sep.*

Part. 1. et 2. p. 240. 241.

2. Il ne croyoit pas que le Corps de *J. Christ*, que prennent les Communiens, se digérât & se corrompît; mais qu'il operoit efficacement la vie & le salut dans l'ame de ceux qui le prennent. D'autres qui vivoient de son tems, & qui étoient aussi ennemis de *Berenger*, n'étoient pas dans cette pensée; nous l'avons vu ailleurs.

Part. 6. p. 429.

3. En citant le passage de *S. Augustin* sur le Pf. LIII. où il applique à *J. Christ* ces paroles de *David*:  
Tom. I.

Il se portoit dans ses mains; *Durand* n'a pas eu garde de mettre ce que dit *S. Augustin*, c'est que *J. Christ* se portoit, en quelque façon, *quodammodo*, en ses mains.

An. de N. S. 1088.

4. *S. Augustin*, sur le Pf. 98. & sur *S. Jean* avoit dit; *Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, & vous ne boirez point ce sang que répandront ceux qui me crucifieront.* L'Abbé de *Troarn* cite ce passage, comme s'il y avoit, *Vous mangerez ce corps, &c.*

Part. 7. pag. 433. 435.

5. *Durand* citoit le miracle du Curé de *Plecgils*, que *Paschase* avoit cité: Voici comme *Paschase* le rapporte. Il dit que ce Prêtre, officiant sur le Tombeau de *S. Nin*, souhaita de voir le Corps de *Jésus-Christ*; & il demanda à Dieu la grace de voir la nature du Corps de *Jésus-Christ* dans ce petit mystere, & de tenir entre ses mains la forme de ce petit Enfant que la Vierge avoit porté dans son sein. Aussi-tôt un Ange lui cria; „ Leve-toi, hâte-toi, re-

Part. 8. p. 436. Pasch. l. de corp. & sang. Christ. c. 14. Miracle du Curé de Plecgils.

„ garde cet Enfant que la sainte & sage femme a porté; car il est revêtu d'un habit corporel”. Le Prêtre assure, que tout pénétré de frayeur, il éleva son visage en-haut, qu'il vit sur l'Autel l'Enfant que *Siméon* avoit tenu entre ses bras; que l'Ange l'avertit qu'il pouvoit, non-seulement voir, mais toucher cet Enfant; qu'il le prit, qu'il mit sa poitrine contre la poitrine de cet Enfant; qu'il donna des baisers à Dieu, & joignit ses lèvres aux lèvres de *Jésus-Christ*. Après quoi il reporta les beaux membres de Dieu sur le haut de l'Autel, priant Dieu de lui faire reprendre la premiere figure; & à peine sa priere étoit-elle finie, que se levant de terre, il trouva que le Corps de *Jésus-Christ* étoit rentré sous sa premiere forme, comme il l'avoit demandé. Voilà assurément un grand miracle! *Paschase* nous auroit

A a a a fort

An. de fort obligé de nous apprendre d'où  
N. S. il l'avoit tiré, car il y a quantité  
1088. d'incrédulés dans le monde.

*Jodocus Coccus*, & plusieurs autres, se servent de ces apparitions miraculeuses pour prouver la Présence réelle du Corps de J. Christ dans l'Eucharistie. Sur quoi je ne puis m'empêcher de rapporter ici ce que disent de savans Docteurs de la Communion Romaine: *Thomas d'Aquin* dans la 3. partie de la *Somme* dans la Question 76. art. 8., après avoir enseigné que ce qui paroît ainsi, doit être adoré du culte de Latrie, comme J. Christ; & que Jésus-Christ y est présent; ajoute, qu'il estime que quelquefois ces apparitions ne sont pas véritables.

Le Cardinal *Cajetan*, dans ses Annotations sur *Thomas*, veut que ce sang, ou cette chair, qui apparoissent, soient adorez, non comme J. Christ, mais comme sa robe.

Le Jésuite *Vasqués*, dans la 195. Disp. c. 2. sur la 76. Question 3. part. de *Thomas*, dit que ce qui apparoit n'est point la chair de Jésus-Christ, ni d'aucun autre qui soit vraiment chair; mais que c'est seulement une effigie ou apparence de chair, comme dit *S. Thomas*; & il ajoute, quant à ce que les simples font trompez, & croient que la chair de J. Christ est là d'une manière visible & sanglante, il importe fort peu: car cette illusion doit être corrigée par l'instruction des Docteurs.

*Gabriel Biel*, dans la Leçon 51. sur le Canon de la Messe, dit que telles apparitions de chair & de sang se peuvent faire par illusion du Diable, pour tromper les simples; & il dit que dans le pais de *Thuringe*, dans la Ville d'*Yfenac*, dans un Couvent de Freres Mineurs, quelqu'un semblable à un Ange se présenta à un Frere Laïc qui se préparoit à la

Communion, & qu'il lui fourra dans la bouche un morceau de chair; & que si-tôt qu'il l'eut avalé, il fut tourmenté du Démon. Je reviens à *Durand*.

6. Ce même *Durand* rapporte un autre fait, après *Evagrius*; mais il a pris soin d'embellir le Conte. *Evagrius* avoit parlé d'un Enfant Juif, qui fut jetté dans une fournaïse par son pere, parce qu'il avoit mangé les restes de l'Eucharistie. *Durand* dit que cet Enfant avoit communié pendant la solemnité des Messes; qu'ayant récité à son pere ce qu'il avoit fait, il le jetta dans une fournaïse ardente. Que la mere n'ayant pu le sauver, elle courut par toute la Ville; qu'à ses cris, le peuple s'assembla; qu'on écarta promptement le bois; & qu'on trouva cet Enfant aussi sain qu'il étoit entré dans la fournaïse. Que comme on lui demanda ce qui l'avoit conservé, il dit qu'une femme, qu'il avoit vu portant un Enfant entre ses bras lors qu'on lui donna du pain, l'avoit couvert de son manteau. D'où il conclut, que la Vierge *Marié* est aussi présente à l'Eucharistie, & qu'on la voit quelquefois. C'étoient-là les plus forts argumens qu'on employoit contre *Berenger*. Mais il y avoit dans ce tems, aussi bien que dans celui-ci, des gens qui ne croyoient pas tous ces Contes.

*Durand* finit son Livre par l'Histoire de la condamnation de *Berenger*, à *Brionne*, & à *Paris*. Il marque même les circonstances du Concile de *Paris* que nous avons rapportées ailleurs.

Ce *Durand* est fort loué par *Oderic Vital* l. VII. à l'an 1087. & l. VIII.

*Sandoval* parle d'un Concile tenu par *Richard* Abbé de *S. Victor* de *Marseille*, & Légat d'*Urbain II.* en *Espe-*

An. de  
N. S.  
1088.

*Evang.*  
l. 4. c. 36.  
*Durand.*  
Para. 8.  
p. 426.  
Conte  
d'un en-  
fant Juif.

Part. 9.  
p. 497.

Conc.  
le en  
Espa-  
gne.

An. de N. S. 1089. *Sand. in Alfons. VLp. 79. Labb. T. V. Concil. p. 824.*  
 Espagne, dans un petit Bourg nommé *Muzillos*, proche de *Palencia*. *Bernard* Archevêque de *Toledo*, & *Pierre* Archevêque d'*Aix*, s'y trouverent. Il y avoit onze Evêques, & huit grands Seigneurs. On y parla des limites des Dioceses d'*Ozma* &

de *Burgos*.

La Chronique de *S. Riquier*, par le Moine *Harulfe*, qui commence par l'an 625. & finit à l'an 1088. le trouve au Tom. IV. du Spicilege de *Dacheri*.

An. de N. S. 1089. Un Concile d'*Uzillos*. Chronique de *S. Riquier*.

L'an 1089. de N. S. Le 9. d'*Alexis Comnene*. Le 34. de *Henri*. Le 30. de *Philippe I.* Le 2. d'*Urbain II.* Indiction XII.

*Baron. Dupin. Urbain II. écrit à Gebehard. T. X. Concil. p. 445.*  
 Cette année, dès le commencement, *Urbain II.* écrivit une Lettre à *Gebehard* Evêque de *Constantinople*, sur les difficultez qu'il avoit touchant l'exécution des Excommunications fulminées par *Gregoire VII.* Il y décide,

1. Que *Guibert* & le Roi *Henri* étoient excommuniés.
2. Que tous ceux qui les assisteroient, le seroient aussi.
3. Que ceux qui auroient communiqué avec ces Excommuniés, jusqu'au troisième degré, ne devoient point être reçus à la Communion, qu'ils n'eussent été absous : modérant la pénitence, selon qu'on auroit agi par ignorance, par crainte, ou par nécessité.
4. Il dit, qu'il feroit dans un Concile général, un Règlement touchant les Clercs qui avoient été ordonnés par des Evêques excommuniés; mais qu'en attendant, il faisoit laisser dans leurs Ordres ceux qui avoient été ordonnés sans Simonie, par des Evêques Catholiques, quoiqu'excommuniés, après leur avoir fait faire pénitence; sans toutefois leur permettre de passer à un Ordre supérieur, à moins qu'il n'y eût une grande nécessité. Il fit cet Evêque Vicairé du S. Siege, aussi bien que l'Evêque de *Passau*, pour les affaires Ecclésiastiques d'Allema-

gne. Il lui donna la Jurisdiction sur l'Isle de *Richenou*, sauf l'exemption des Moines.

Le Pape *Urbain* tint quelques Conciles. Le 1. à *Rome*, dans lequel il confirma ce que *Gregoire VII.* avoit fait contre *Guibert*, qui fut chassé de *Rome*. Quelques Seigneurs proposerent à *Henri* d'abandonner *Guibert*, pour procurer la paix de l'Empire & de l'Eglise. On dit qu'il y étoit assez porté; mais qu'il en fut détourné par les Evêques, qui craignoient d'être déposés, aussi-bien que *Guibert*.

La même année, il tint aussi un Concile à *Melphe*. *Baronius* met ce Concile à l'année suivante; mais, & *Bollandus*, & le P. *Labbe*, & d'autres après eux, le mettent à cette année 1089. On renouvela dans ce Concile les Décrets contre les Simoniaques, & touchant le Célibat de ceux qui sont dans les Ordres, depuis le Soufdiacat. On y ordonna, qu'on ne donneroit les Ordres sacrez qu'à ceux qui auroient mené une vie chaste, & qui n'auroient eu qu'une femme; que l'on n'ordonneroit point de Soufdiacre avant l'âge de 14 ou 15 ans; de Diacre, avant 24 ou 25 ans; & de Prêtre, avant 30 ans. On y défendit aux Laïques de donner des biens aux Eglises, sans le consentement

Concile à *Rome*. *Dupin. Baron. Berthol. Chron. Conc. T. X. p. 474. 1818. Ex Rub. Hist. Raven. l. 5. p. 311.*

Concile à *Melphe*. *Baron. Bolland. ad diem IX. Feb. in vita S. Sabini Canus. in notis ad hist. ejus aevi. Labb. T. X. Concil. p. 476. Lupus Protospata. Dupin. Pag. p. 304. 305.*

An. de N. S. 1089. de l'Évêque ou du Pape ; & aux Abbez, d'exiger de l'argent de ceux qui prennent l'Habit Monastique. On y défendit de recevoir l'Investiture, des mains d'un Laïque. On y abolit l'usage des Clercs *Acéphales*, ou indépendans, qui étoient au service des grands Seigneurs, ou qui dépendoient d'eux ; & les Moines vagabons. On y déclara les fils de Prêtres, incapables d'entrer dans le Clergé, s'ils n'avoient pris l'Habit dans un Monastere ; & on y recommanda aux Ecclésiastiques de se vêtir modestement. On fit aussi des Règlemens touchant les fausses Pénitences. On fit 16. Canons dans ce Concile ; & il fut tenu en présence du Comte *Roger*, & des autres Comtes de la Pouille & de la Calabre.

Concile de Xaintes. Concil. T. X. p. 424. On parle aussi d'un Concile de *Xaintes*, où *Amat* fut fait Archevêque de *Bourdeaux*.

Concile de Xaintes. Concil. T. X. p. 424. *Urbain* étoit venu dans la Pouille, pour y visiter les Reliques de *S. Nicolas*, qu'on avoit apportées d'Orient à *Bari*, pour unir les Eglises de *Bari* & de *Canuse*, & pour sacrer *Elie* Archevêque de *Bari*. Il lui accorda le *Pallium*. Sa Bulle, donnée à *Bari*, est du 9. Octobre.

Concile à Troye. Concil. T. X. p. 424. Le Cardinal *Baronius* met encore dans cette année, un Concile à *Troye* dans la Pouille : mais il s'est trompé ; & nous verrons ailleurs, comme le P. *Labbe* l'a très bien remarqué, qu'il s'est tenu l'an 1093.

Mathilde de Se marie. Bar. ex Berth. in Chron. Mais ce fut dans cette année, que le Pape, craignant qu'*Henri* ne réduisit à de grandes extrémités la Comtesse *Mathilde*, lui conseilla d'épouser *Guelpho* le jeune, Duc de Baviere. On dit que la Comtesse ne consentit à ce mariage, que parce que le Pape *Urbain II.* le lui conseilla, & à condition qu'elle vivroit avec son Epoux dans la continence.

*Ecbert* Marquis de Saxe, après la victoire qu'il remporta sur l'Empereur *Henri* l'année précédente, acquit une si grande autorité parmi les Thuringiens & les Saxons, qu'il attaqua *Hildesheim* ; & qu'il prit par finesse l'Évêque, qu'il traita rudement, espérant que cette ville se rendroit.

Dans l'Angleterre, *Guillaume II.* fut assez malheureux pour perdre son fidele Ministre, je parle de *Lanfranc* Archevêque de Cantorberi. Il étoit originaire de *Pavie*. Son pere étoit Gardien du Trésor des Archives publiques, où étoient les Minutes des Loix, & les Minutes de la Ville. Il fit ses études dans son pais. Il passa en France sous le regne du Roi *Henri*, & vint à *Avranches*, où il enseigna publiquement pendant quelque tems. En allant à *Rouen*, il fut pris par des Voleurs, qui le dépouillerent & qui l'ayant garroté, le laisserent dans une forêt proche l'Abbaye du *Bec*. Nous avons dit ailleurs ce qui arriva. Il s'y retira, & il prit l'Habit de la main d'*Herluin*, premier Abbé de ce Monastere ; ce qui arriva l'an 1041. On connut bien-tôt son esprit & son mérite ; & il fut élu Prieur de son Monastere, & choisi par *Guillaume I.* Duc de Normandie, pour être un de ses Conseillers d'Etat. Il alla à *Rome*, sous le Pontificat de *Leon IX.* & se justifia devant ce Pape, de l'opinion de *Berenger* dont il étoit accusé. Il y retourna une seconde fois, sous le Pontificat de *Nicolas II.* pour demander la dispense du mariage du Duc *Guillaume* avec la fille du Comte de Flandres, sa parente. Il l'obtint, à condition que le Duc & son Epouse bâtiroient un Monastere. Le Duc fit construire celui de *S. Etienne* de Caen. *Lanfranc* en fut fait Abbé, l'an 1063. Il étoit dans un si grand crédit au-  
près.

An. de N. S. 1089.

*Calvis. ex Malmes. p. 740. ExSpang. Ecbert attaque Hildesheim. Vis Lanf. BB. PP. T. XVIII. p. 619. Lanfranc, mort.*

An. de près de ce Duc, que ce Prince, N. S. après avoir conquis le Royaume d'Angleterre, l'envoya à Rome vers 1089. le Pape *Alexandre II.* pour y traiter de la Reforme des Eglises de ce Royaume. Après la mort de *Maurille* Archevêque de Rouen, on jetta les yeux sur *Lanfranc*: mais il refusa cet Archevêché; & sur son refus, l'Evêque d'Avranches ayant été choisi, *Lanfranc* alla pour une quatrième fois à Rome, pour faire agréer au Pape cette translation, & afin de demander le *Pallium* pour cet Archevêque. Nous avons vu ailleurs toutes ces choses, & comme il fut fait Archevêque de Cantorberi. On lui donne de grands éloges; aussi étoit il aimé des Normans & des Anglois. On lui reproche d'avoir affermi la Supériorité des Moines sur le Clergé Séculier, & d'avoir trop favorisé l'autorité des Papes: mais il étoit Moine, & Italien.

Il avoit fait plusieurs Ouvrages. Nous avons parlé ailleurs de son *Traité du Corps & du Sang de J. Christ.*

BB. PP. T. XVIII. p. 617. Le plus gros Ouvrage de ce Prélat est son Commentaire sur les Epîtres de *S. Paul.* Il rapporte le Texte, avec quelques éclaircissimens. Il y joint des explications tirées de *S. Augustin*, ou du Commentaire attribué à *S. Ambroise*, ou qu'il a lui-même composées. On trouve dans ce Pere les explications de *S. Augustin*; mais on ne trouve point dans le Commentaire qui porte son nom, une grande partie de celles qui étoient citées sous le nom de *S. Ambroise.* Ces notes sont courtes, & par sentences. L'Auteur s'y attache à la lettre, & à la Morale. *Lombard* cite quelques endroits du Commentaire de *Lanfranc* sur *S. Paul*, qui ne se trouvent pas de la même maniere dans celui que nous avons.

Les Status & les Constitutions de l'Ordre de *S. Benoit*, faites par les Moines d'Angleterre, portent le nom de *Lanfranc.* Mais *D. Luc Dacheri* remarque, 1. Qu'elles ne sont pas de son stile. 2. Qu'il y est cité en troisième personne. 3. Et qu'il y a des Constitutions trop relâchées.

Il y a plusieurs Lettres de cet Archevêque,

Dans la 10. écrite à l'Archevêque d'Yorck, il décide nettement, qu'il n'est point permis à un homme, ou à une femme, de se remarier.

Dans la 33. il prouve aux Evêques d'*Hibernie*, que quoiqu'il soit à propos de donner l'Eucharistie aux Enfans, elle ne leur est pas toujours absolument nécessaire pour le salut.

Dans la 50. il refute *Berenger*, qui accusoit *Hilaire* Evêque de Poitiers d'avoir été dans l'erreur, sur ce qu'il avoit dit que *J. Christ* n'avoit point senti de douleur. *Lanfranc* dit qu'*Hilaire* parle de la Divinité de *Christ.*

Ces Lettres sont suivies d'un petit *Traité du Secret de la Confession.* *Lanfranc* y fait voir, que c'est un grand péché de révéler ou de dire des choses qui peuvent faire connoître les péchez que l'on a confessés. Il ne veut pas qu'on s'informe dans la Confession, des péchez d'autre personne que de celles qui se confessent, ni que l'on demande des complices. Il dit que la confession des péchez cachez peut se faire à tous les Ecclésiastiques, & même à des Laïques, puisqu'on lit qu'il y a eu des Peres qui ont été Directeurs des ames, sans être dans les Ordres. Il dit que si l'on ne trouve personne à qui l'on puisse se confesser, il ne faut pas se désespérer;

A a a 3 par--

An. de N. S. 1089.

BB. PP. T. VIII. p. 778.

p. 812.

p. 819.

p. 824.

Lanfranc justifie S. Hilaire.

p. 828.

Son sentiment sur la Confession.

An. de N. S. 1089. parce qu'en ce cas il fuffit de se confesser à Dieu. *D. Luc Dacheri* a soupçonné que ce Traité ne fut pas de *Lanfranc*, parce que le discours de l'Auteur de ce Livre est obscur & embarrassé, plein d'allégories forcées; mais on ne peut pas assurer qu'il ne soit pas de lui; & il est certain qu'il est d'un Auteur à peu près du même tems.

Il y a encore un Discours de *Lanfranc* dans le quatrième Tome du Spicilege de *D. Luc Dacheri*, qui contient en peu de mots les principaux devoirs des Religieux qui desservent les Églises. Il a été trouvé dans un ancien Manuscrit de la Bibliothèque d'Oxford. On a perdu son Histoire de la Vie de *Guillaume le Conquérant*, & un Commentaire sur les *Psaumes*.

*D. Luc Dacheri* a le premier donné au public les Oeuvres de *Lanfranc*. Elles ont été imprimées à Paris chez *Billaine* en 1648. Il y a ajouté des Notes, & plusieurs autres Pièces; la Chronique de l'Abbaye du *Bec*; la Vie de *S. Herluin* premier Abbé du *Bec*, écrite par *Guibert Crispin* Abbé de Westminster; & celles de *Guillaume*, de *Bozon*, *Tibaud* & *Létard* Abbez de cette Abbaye, qui avec celle de *Lanfranc* ont été écrites par *Milon Crispin* Moine du *Bec*, qui vivoit dans le XII. Siècle; celle de *S. Augustin* Apôtre d'Angleterre; & deux Traitez sur l'Eucharistie contre *Berenger*, l'un de *Hugues* Evêque de Langres, & l'autre de *Durand* Abbé de Troarn. Il est fort loué par *Eadmer* dans la Vie d'*Anselme*, & l. 1. Hist. nov. *Sigebert* l. de Script. Eccl. c. 155. *Honorius d'Autun* l. 4. c. 14. *Guillaume de Malmesbury* l. de gest. Pontif. Angl. *Orderic Vital* l. IV. Hist. Eccl. & par *Tribemius*.

Accusé d'avoir

On a accusé *Lanfranc* d'avoir en-

feigné qu'il y avoit trois Dieux; ou plutôt, d'avoir séparé les Personnes de la Trinité. *Roscelin*, l'un des Clercs de Compiègne, l'en a accusé. Il disoit que les Anges étoient corporels, par rapport à Dieu; mais que par rapport à nous, ils étoient incorporels.

Il censuroit & refutoit la doctrine de *Cassien*, qui disoit que la Foi venoit de l'homme; au-lieu que, selon *Lanfranc*, tous les Docteurs de l'Église ont soutenu que la Foi, aussi-bien que les Oeuvres, sont un don de Dieu.

La mort de *Lanfranc* causa de grands maux à l'Angleterre; car alors *Guillaume II.* lâcha la bride à ses passions; & secondé, comme *Néron*, d'un autre *Tigellin*, il se plongea dans toute sorte de vices. Ce nouveau *Tigellin* étoit un nommé *Ranulphe*, homme de néant, mais qui avoit beaucoup d'habileté, d'éloquence, & de politesse. Il étoit Prêtre; mais il sut si bien s'insinuer dans l'esprit du Roi, qu'il en fit son Secrétaire & son Favori. Il lui confia la direction du Temporel des Églises, des Evêchez, & des Abbayes; & ce fut par ses avis & par son ministère qu'il se saisit des revenus Ecclésiastiques. Dès qu'un Evêque ou un Abbé étoit mort, on se saisissoit des meubles & de l'argent du mort, & tout étoit remis entre les mains du Prince, qui se saisissoit aussi des revenus du Bénéfice, & qui remplissoit les Sieges vacans le plus tard qu'il pouvoit. On ne remplissoit même souvent les Abbayes & les Evêchez, que d'indignes sujets; & au-lieu de les donner aux plus capables, on les vendoit aux plus offrans. On l'accuse même d'une chose horrible; on dit qu'il animoit contre les Chrétiens, les Juifs,

An. de N. S. 1089.

cru trois Dieux. In annotat. ad nonnulla Cassiani collati. Par. p.

777. De croi-reles Anges corporels.

Censuroit ce que dit Cassien; que la foi vient de l'homme. Larrey. p. 293. Dérégul. de Guillaumell.

An. de  
N. S.  
1089.

Juifs, qu'on reproche à *Guillaume I.* d'avoir fait passer en Angleterre; & qu'il leur juroit, par *la face de S. Luc*, que s'ils pouvoient exterminer le Christianisme, il se feroit Juif: mais je ne saurois croire que ce Prince fût venu à ce degré d'impieté; outre qu'il étoit trop jaloux de sa Royauté, pour vouloir troubler ainsi son Etat.

Tremblement de terre. *Cabois. ex Mal-mesb. p. 740. Harvey. p. 293.*

Il y eut un prodigieux tremblement de terre l'11. d'Août, sur les trois heures après midi. Tous les édifices en furent enlevés en-haut, puis remis aussi-tôt en leur place sur leurs anciens fondemens, sans qu'il parût qu'ils en eussent été remuez. Mais l'air fut fort infecté, la plupart des bestiaux moururent, & la recolte des grains fut fort mauvaise.

*Eustratius Garida* Patriarche déposé. *Zonar. in Alex. Comm.*

*Zonaras* dit qu'*Eustratius Garida* ayant occupé la Dignité de Patriarche de Constantinople pendant trois ans, fut ôté de son Emploi par les Empereurs, sans qu'on en sache la vraie raison; & qu'on mit en sa place *Nicolas le Grammairien*, qui étoit Moine; & qui, quoiqu'il ne fût pas des plus ignorans, n'étoit pas aussi des plus habiles. Ainsi il n'est pas vrai ce que dit *Baronius*, que *Nicolas* succéda à *Eustratius* mort; la chose même n'arriva pas cette année, mais l'année 1084.

*Nicolas* lui succéde.

*Malat. l. 4. c. 13.* *Urbain II.* vient en Sicile.

*Malaterra* dit que cette année, *Urbain II.* après avoir tenu le Concile à Rome & quitté *Terracine*, vint en Sicile pour visiter le Comte *Roger*,

qui lui vint aussi-tôt au-devant. On dit qu'*Urbain* vouloit se servir de ce Comte pour finir le Schisme des Grecs, & pour appaiser les plaintes qu'ils faisoient sur ce que les Latins se servoient d'*Azymes*. Il ajoute aussi, qu'*Alexis* désigna un Concile Général à Constantinople, pour terminer dans une dispute les differends des Grecs & des Latins, donnant un an & demi au Pape pour venir à ce Concile. Mais le Pape ne put pas y venir, parce qu'il avoit trop d'affaires en Italie. Au-reste, *Roger* ayant vu le Pape, revint au siege qu'il avoit commencé; il contraignit ceux de *Butora* de rendre leur Ville, & il prit plusieurs Forteresses qui étoient encore entre les mains des Sarrasins.

An. de  
N. S.  
1089.

Le Pape adressa cette année une Bulle, datée de la XII. Indiction, à *Berenger* Comte de Barcelone, *Ermengaud d'Urgel*, & *Bernard de Besalu*, aux Evêques de la Province, & à tout le Clergé & la Noblesse, pour les exhorter à rétablir la Ville de *Tarragone*, qui sous les Romains donnoit le nom au tiers de l'Espagne; mais qui avoit été tellement ruinée depuis l'invasion des Mores, que son Evêché avoit été uni à celui d'*Aufone*, & la Province soumise à la Métropole de *Narbonne* pendant 400 ans. *Berenger* Evêque d'*Aufone*, ou *Vic* en Catalogne, sollicita cette Bulle, & devint peu de tems après Archevêque de *Tarragone*.

*Marc. Nisp. VI. p. 468. Appendix. n. 303.*

L'an

An. de  
N. S.  
1090.

An. de  
N. S.  
1090.

L'an 1090. de N. S. Le 10. d'Alexis. Le 35. d'Henri. Le 31. de Philippe I. Le 3. d'Urbain II. Indiction. XIII.

Revol.  
d'Angl.  
par le  
P. d'Or-  
léans  
p. 81.  
Larrey.  
p. 294.  
Guillau-  
me II.  
fait la  
guerre  
en Nor-  
mandie.

Il gagne  
Phillipe I.  
avec de  
l'argent.

**G**uillaume II. Roi d'Angleterre eut, en partie dans l'année précédente, en partie dans celle-ci, des guerres à soutenir. La première qu'il eut fut en Normandie, contre le Duc Robert son frere, à qui il ne pouvoit pardonner qu'il se fût ligué avec le Prince Edgar pour le détrôner. Il fit passer la mer pour cet effet à des troupes, qui s'emparèrent de S. Valeri & d'Aumale. Ces deux Fortereses, situées sur la Manche, lui étoient très utiles soit pour y loger ses troupes, soit pour faciliter par ces deux Places les secours qu'il seroit obligé de faire venir incessamment d'Angleterre. Il s'en rendit donc maitre. Deux Capitaines fort expérimentez firent cette conquête, & il leur en donna le Gouvernement. Il les suivit de près, & débarqua avec une belle Armée. Robert eut d'abord recours à Philippe Roi de France, qui vint mettre le siege devant la Forteresse d'Aumale. Guillaume II. trouva moyen de le gagner par de l'argent, & lui envoya offrir une grosse somme, qu'il accepta.

Cependant l'Armée Angloise ravageoit le pais, & s'avançoit à grandes journées vers la Capitale; quand les Seigneurs se portant pour Arbitres, firent convenir les deux freres d'un Traité. Les conditions furent: Que Guillaume auroit la Forteresse de Cherbourg, celle du Mont S. Michel, Aumale, & S. Valeri, Fecamp, & le Comté d'Eu: Guillaume aussi s'engagea à reconquérir à son frere toute la Province du Maine, qui rendoit autrefois hommage

aux Ducs de Normandie, mais qui s'étoit revoltée; & de lui conquérir encore plusieurs autres Places de Normandie, qui avoient pris les armes contre Robert. Ensuite, les deux freres se firent une substitution réciproque de tous leurs Etats, en cas qu'ils mourussent sans laisser d'enfans.

Il y eut alors une guerre civile dans le pais de Galles. Le Comte de Glamorgan, l'un des plus grands Seigneurs du pais, voulut trancher du Souverain, & refusa de rendre hommage à Rhesus Prince de Southwalles. Ce Comte envoya chercher du secours en Angleterre, & son Député ramena avec lui une petite Armée, commandée par Fitz-Hamon, qui avoit sous lui douze Chevaliers, à qui il avoit distribué les premières Charges. La bataille se donna à Black-Hill, ou dans la Montagne Noire. On combattit avec une égale fureur de part & d'autre; mais le Comte de Glamorgan obtint la victoire par la mort du Prince de Southwalles. Il est vrai que la joye de ce Comte fut troublée bien-tôt. Il voulut renvoyer Fitz-Hamon & ses Avanturiers, après les avoir largement recompensés: mais le pais leur parut si beau, qu'ils résolurent de s'y établir; & le pais fut partagé par Fitz-Hamon entre lui & ses douze Capitaines. Les Gallois n'eurent que le rebut des vainqueurs. Stow dit que les familles de ces douze Cavaliers tiennent encore aujourd'hui ces Fiefs & ces Domaines.

Guillaume II. étoit, pendant cette petite guerre, retenu en Norman-

Guerre  
civile.  
dans le  
pais de  
Galles.  
Lar. p.  
294.

An. de N. S. 1090. Guillaume fait la guerre contre son frere. S'expose à être tué par sa témérité.

mandie. *Robert* son frere lui avoit cédé la Forteresse du *Mont S. Michel*. *Henri*, le plus jeune des trois, se saisit de ce *Mont*. *Guillaume* l'ayant su, y courut, assisté de son frere *Robert*; mit le siege devant la Place, & ne l'emporta que par composition, après une vigoureuse résistance de six semaines. *Guillaume*, dans ce siege, fit une action d'un jeune guerrier, qui pensa lui être funeste. S'étant approché du rempart, il bravoit les assiegez, & défoit le plus hardi de ses Cavaliers au combat. Il en sortit un, dont l'Histoire ne nous apprend point le nom. Ce Cavalier, qui ne connoissoit pas le Roi, vint fondre sur lui, & lui tua son cheval. Mettant alors pied à terre, s'avançant l'épée à la main, il alloit couper la tête au Roi, qui avoit de la peine à se débarrasser, si le Roi ne lui eût crié, *Arrête, Chevalier; je suis le Roi*. A ce cri, le Cavalier baissa la pointe de son épée; & s'approchant du Roi avec respect, lui aida à se relever. Il se fit alors une petite Trêve; & du côté des assiegeans, aussi bien que du côté des assiegez, chacun ne pensa qu'à lui faire honneur. On lui présenta un autre cheval; sur lequel étant monté, il demanda qui étoit ce vaillant Chevalier qui l'avoit porté par terre? Le Chevalier s'étant fait connoître, & ayant prié le Roi de lui pardonner, sur ce que ne le connoissant pas, il avoit manqué de respect à S. M; n'ayant pas cru qu'un grand Roi comme lui eût voulu s'exposer à un tel danger; „ Je ne vous pardonne „ pas seulement, lui répondit le „ Roi; je veux encore être de vos „ amis: vous serez mon Chevalier; „ & je jure par la face de S. Luc, „ que je vous ferai écrire sur mon „ Regitre, & que vous y tiendrez „ une des premieres places parmi „ ceux que j'honore de mon estime

Tom. I.

„ & de mes bienfaits.

Ce combat fit capituler la Forteresse. Elle se soumit au Roi; mais il fut dit par le Traité, qu'on payeroit une certaine somme au Prince *Henri*, outre une pension qu'il demanda pour le Prince *Edgar* qui étoit dans son parti; & le Duc *Robert* fut chargé de l'une & de l'autre. *Tyrrel* dit que *Guillaume* contraignit le Duc *Robert* de chasser cet *Edgar*; & qu'il se rendit en Ecosse. Ces trois freres ne songeoient qu'à se tromper; & *Henri*, qui étoit le moins puissant, étoit le plus remuant. Nous verrons ce qui arriva dans les années suivantes.

*Guillaume II.* eut une autre guerre avec *Malcolme III.* Roi d'Ecosse, qui, se prévalant de l'absence de *Guillaume*, & voulant recouvrer les Comtez de *Cumberland* & de *Westmorland* que *Guillaume le Conquérant* avoit pris sur lui, entra avec une grosse Armée dans la Province de *Northumberland*; mais il n'exécuta pas son dessein. Après avoir pillé le *Northumberland*, il ramena son Armée chargée de butin dans le Royaume, & n'entreprit rien sur les Places des deux autres Provinces. Quelques-uns croient qu'il ne voulut pas attendre le retour de *Guillaume II.* qui amenant avec lui *Robert* son frere & le Prince *Edgar*, entra par mer en Ecosse, où son expédition ne fut pas heureuse; & plusieurs de ses vaisseaux périrent par la tempête.

On dit qu'*Edgar*, qui étoit beaufrere du Roi d'Ecosse, accommoda ces deux Rois; mais leur accommodement ne fut pas de durée.

Les Légats du Pape *Urbain II.* tinrent cette année un Concile à *Toulouse*, dans lequel ils firent quelques Règlemens sur la Discipline. L'Archevêque de *Toulouse* s'y justifia, & on y résolut d'envoyer des Légats à *Toledo*, pour le rétablisse-

An. de N. S. 1090.

Il a une autre guerre avec *Malcolme*. *Revol. de l'Angl.* p. 82. *Larr.* p. 296.

Concile à *Toulouse*. *Baron.* *Berthold.* *Chron.* *Rodericus Toletan.* l.

B b b b

fe-

An. de  
N. S.  
1090.

VI. hist.  
Reg.  
Hispan.  
c. 25.26.  
27. p.  
106.  
107.  
Concil.  
T. X.  
p. 479.  
Berthold.  
Concil.  
Hispan.  
T. III.  
p. 202.  
Dupin.  
p. 179.  
Marian.  
l. 9.  
de reb.  
Hispan.  
c. 18.  
Etablisse-  
ment de  
l'Office  
François  
com-  
ment se  
fait.

D'où  
vient le  
mot de  
Mozara-  
bes.

sement de la Foi. Ce Concile causa du trouble, parce qu'on y parla d'établir l'Office François, au-lieu de l'Office Mozarabique. Comme il y eut de la contestation sur ce sujet, on crut qu'il falloit faire décider la chose par un Combat singulier. On choisit donc deux soldats pour se battre; mais celui qui défendoit l'Office Goth, l'emporta sur l'autre; il s'appelloit Jean Ruizens: & on dit que ses descendans sont encore illustres par la mémoire qu'on a conservée de ce Duel fameux. Mais quoi qu'il semât que la chose fût décidée, le Roi Alphonse VI. qui vouloit que le nouvel Office fût établi, ne se contenta pas de cette première décision; il voulut qu'on fit une autre épreuve. On alluma un grand feu; on y mit ce Livre qui contenoit l'Office Mozarabique. Aussi-tôt, le Romain fut du feu, mais il fut un peu brûlé; pour le Gothique, il demeura sous le feu, sans avoir eu la moindre atteinte des flâmes. Cependant le Roi Alphonse ne se rendit point, & voulut qu'on établît le nouvel Office; & on persuada au peuple, que l'un & l'autre Office plaisoit à la Divinité, puisque l'un & l'autre avoit subsisté. Dès-lors, l'Office Romain ou François fut observé dans l'Espagne, quoiqu'on ait retenu encore l'ancien Office dans de certains Monasteres; & même à Toledé dans des anciennes Eglises qui ont été aux Mozarabes, dans de certains jours, on fait le Service divin avec le Rite Gothique.

A l'occasion de cet Office Mozarabique dont on trouve un fragment dans le T. VI. de la Bibliothèque des Peres, les Savans recherchent d'où vient ce mot de Mozarabes ou Muzarabes, comme les appelle Eupenius Roblesius, dans un Ecrit Espagnol de la Vie & des faits de François Ximènes. Nous en avons dit quel-

que chose ailleurs.

Quelques-uns, comme Baronius à l'année 633. n. 11. croient que ce mot est corrompu, au-lieu de dire Mixtarabes; & que par ce nom étoient désignez ces Chrétiens Espagnols & Goths qui, après que l'Espagne fut occupé par les Sarrasins & les Arabes, étoient mêlez parmi eux, & jouissoient de la liberté de la Religion qu'ils avoient obtenue.

D'autres estiment que ce nom vient d'un Muzza, Chef Sarrasin dans l'Afrique, sous la conduite duquel les Arabes passèrent en Espagne, & avec lequel se joignit le Comte Julien, qui étoit ennemi de Rodrigus dernier Roi des Goths, à cause qu'on avoit violé sa fille. On prétend donc, que les Chrétiens qui se mirent sous la protection de ce Muzza, furent appelez Muzarabes. Enfin, il y en a qui estiment que Muzza en Arabe signifie Chretien; & qu'ainsi Muzarabe signifie Chretien sujet des Arabes. Ce nom ne se trouve qu'après l'an de Christ 714. auquel tems les Sarrasins & les Arabes passèrent en Espagne, à l'instigation de Julien.

Ecbert Marquis de Saxe, pressant le siege de Hildesheim, fut tué dans un moulin où il s'étoit retiré, par les soldats de l'Empereur; qui donna la Misnie à Thimon Marquis de Landsberg.

L'Empereur donna ensuite à Godofroy de Bouillon la Duché de Lorraine. Après quoi étant venu en Italie, il prit plusieurs Places, & il assiegea Mantoue, qui ne fut prise qu'au bout de onze mois de siege.

Les Historiens font mention de deux Lettres, qui firent beaucoup de bruit cette année. L'une est de Valtram Archevêque de Magdebourg, qui voulant attirer Louis II. Comte de Thuringe au parti du Roi Henri, lui écrivit, que l'Apôtre inspiré de Dieu disoit que toute per-

An. de  
N. S.  
1090.

Ecbert  
tué.  
Calvis.  
p. 741.  
Heiff.  
p. 162.  
Hist.  
Henr. IV.  
Chron.  
Belg.

Lettre  
de Val-  
tram.  
Dode-  
chin. n.  
1090.

An. de  
N. S.  
1090.

sonne devoit être soumise aux Puissances Souveraines, parce qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; & que qui lui résiste, résiste à l'ordre de Dieu. Ensuite ayant ajouté, qu'il y en avoit qui disoient qu'il falloit résister à la Puissance Royale, ils s'écrie; *Veulent-ils résister à Dieu? sont-ils plus forts que lui?* Mais que dit le Prophete? *Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, seront confondus; & ceux qui vous résistent, périront.* Rodolphe, Hildebrand, Ecbert, & une infinité d'autres; ont résisté à l'ordre de Dieu, en la personne de l'Empereur Henri, & ils ont péri: ce qui a eu une mauvaise fin, devoit avoir un mauvais principe.

Le Comte Louis lui répondit par Herrand Evêque de Halberstad :

Réponse  
du Comte  
Louis.

1. Qu'il avoit mal entendu les paroles de l'Apôtre; car, dit-il, si toute Puissance vient de Dieu, d'où vient qu'il dit par son Prophete; *Ils ont regné, mais ce n'est pas par moi; ils sont devenus Princes, & je ne les connois pas?*

2. Qu'il avoit supprimé ces paroles de S. Paul: *Les Puissances qui viennent de Dieu, sont ordonnées.* Donnez-nous donc, ajoute-t-il, une Puissance ordonnée; nous ne résistons point. Mais ne rougissez-vous point de dire que le Seigneur Henri soit Roi, ou qu'il ait de l'ordre, puis qu'il autorise le crime, & qu'il confond tout Droit divin & humain, qu'il péche contre son propre corps, & qu'il abuse de sa femme d'une manière inouïe?

3. Ensuite, ayant fait une énumération de plusieurs crimes, comme, qu'il avoit vendu des Evêchez pour de l'argent, pour des meurtres, pour un adultere; il dit qu'ils le haïssent de cette haine parfaite, dont le Psalmiste haïssoit les ennemis de Dieu.

4. Et sur ce que Valtram avoit

parlé de la mort de Rodolphe, d'Hildebrand, & d'Ecbert, & qu'il félicite Henri de leur avoir survécu: il dit qu'il faudroit aussi estimer heureux Néron, d'avoir survécu à S. Paul; Hérode, à S. Jaques; Pilate, à J. Christ.

Ces gens croyoient qu'un Roi criminel n'est point véritablement Roi.

Je ne sai s'il faut mettre dans cette année, la Lettre de Bernard Prêtre de Constance à Gebehard Abbé de Schaffhouse, sur la nécessité d'éviter les inconvéniens; sur les différens degrez des personnes qu'il falloit éviter; sur les différentes manières de communiquer, la salutation, le baiser, la priere, & la table. On y trouve des règles touchant l'absolution des Censures, & le dénombrement des Loix sur lesquelles l'Eglise a formé sa Discipline. Il paroît que dans ce tems-là les fausses Décrétales étoient fort considérées, & qu'on ne revoquoit pas en doute leur autorité, & que cela a donné lieu à divers abus.

Pendant la guerre d'Henri contre ceux qui lui résistoient, Godefroy Evêque de Luques consulta le Pape, s'il falloit mettre en pénitence ceux qui avoient tué des Excommuniés; à quoi le Pape répondit, qu'il n'estimoit pas homicides ceux qui, brulant de zèle pour l'Eglise contre les Excommuniés, en auroient tué quelques-uns: mais qu'on pouvoit pourtant leur imposer quelque satisfaction, afin qu'ils pussent appaiser la Justice divine, s'ils avoient mêlé quelque foiblesse humaine à cette action.

Cette année, Berenger Comte de Barcelone fit concession de la Ville de Sarragosse au S. Siege.

Lambert Evêque d'Arras fleurissoit dans ce tems. Il avoit été élu par le Clergé & par le Peuple de cette Ville; mais Raymond Archevêque de

An. de  
N. S.  
1090.

Lettre de Bernard Prêtre de Constance à Gebehard. Apud Tengnagel. p. 239.

Si on pouvoit tuer des Excommuniés.

Dupin. Berenger accord: la Ville de Sarragosse au S. Siege. Lambert Evêque d'Arras.

B b b 2

Rheims

An. de  
N. S.  
1090.

Rheims lui avoit refusé l'Ordination. Le Pape *Urbain* en ayant été informé, enjoignit à cet Archevêque de l'ordonner; mais au-lieu de le faire, il l'envoya à Rome, où le Pape l'ordonna lui-même. L'Archevêque de Rheims fut obligé d'approuver cette Ordination, & d'écrire à *Robert* Comte de Flandres en sa faveur. Le Pape étant venu en France, manda *Lambert* au Concile de Clermont. Cet Evêque fut arrêté prisonnier en passant à *Provins*, & ensuite mis en liberté, à la priere du Pape, qui lui fit un très bon accueil, confirma les privileges de l'Eglise d'Arras, & déposa *Gaucher* Evêque de Cambrai.

Pierre  
Diacre.

In ap-  
pend. ad  
b. a.

*Berthold.*  
1090.

*vita ap.*  
*Tengnag.*

Corps  
de S.

*Clement*  
de Mets  
mis dans

*Pierre Diacre*, & *Garde-Chartres* de l'Eglise de Constantinople, a écrit vers cette année de courtes réponses à differens Cas qui lui avoient été proposés. Elles se trouvent dans le Recueil du Droit Grec-Romain.

*Baronius* parle aussi d'un *Tbieron*

L'an 1091. de N. S. Le 11. d'Alexis. Le 36. d'Henri. Le 32. de Philippe I. Le 4. d'Urbain II. Indiction XIV.

Guibert  
revient  
à Rome.  
*Baron.*

p. 613.  
*Domni-*  
*zo.*

Concile  
à Bene-  
vent.

*Baro-*  
*nus.*

*Dupin.*  
*Berthold.*  
*in Chron.*

ad a.  
1081.

T. X.  
Concil.

p. 484.

L'Antipape *Guibert* revint à Rome, d'où il avoit été chassé, reprit le Château *S. Ange*, & demeura maître de la Ville.

*Urbain II.* tint le 1. jour d'Avril un Concile à *Benevent*, dans lequel il renouvela les condamnations portées contre *Guibert*, & il dressa 4 Canons.

Par le I. il défend d'élire un Evêque qui ne soit dans les Ordres sacrez, c'est-à-dire, comme il l'explique, qui ne soit *Diacre* ou *Prêtre*; & à l'égard des *Sousdiacres*, il ordonne qu'ils ne pourront être promus à l'Épiscopat, que très rarement, & avec la permission du S. Siege.

Dans le II. il interdit de toutes

Abbé de *S. Pierre*, qui avoit été fort contraire à *Henri*, & qui avoit souffert beaucoup pour le parti des Papes, & qui fut fait Archevêque de *Salsbourg*.

Dans cette année, *Hériman* Evêque de Mets mit le corps de *S. Clement*, premier Evêque de cette Ville, dans une Eglise qui étoit dans le Monastere de *S. Felix*; & depuis ce tems, cette Abbaye n'a plus porté le nom de *S. Felix*, mais de *S. Clement*; & peu de tems après avoir assemblé les freres, il leur dit: Je vous recommande à Dieu; demeurez fermes dans la Foi, & dans la Doctrine de *S. Pierre*, comme vous l'avez entendu de ses successeurs; & qu'après cela, il rendit l'esprit.

On croit aussi, qu'environ cette année mourut *S. Firmat*.

On célébra un Concile à *Narbonne*, sous l'Archevêque *Dalmace*.

An. de  
N. S.  
1090.

le Mo-  
nastere  
de S.

*Felix.*

*Meuris-*  
*siu: l. 3.*

*Epif.*

*Meisf.*

*H ige*  
*Flavini.*  
*in Chr.*

*Viridun.*

*Hériman.*

meurt.  
*S. Firmat.*

Concile  
à Nar-  
bonne.

Concil.  
T. X.

p. 479.  
*in ap-*  
*pend. p.*

1818.

que édi-  
dit *Ba-*  
*luz. Con-*

cil. *Gen.*  
*Narbon.*  
p. 18.

fonctions, les Chapelains nommez & payez par les Laiques, sans le consentement de l'Evêque.

Dans le III. il défend de recevoir des Clercs étrangers, sans Lettres formées de leur Evêque.

Dans le IV. il est défendu aux Laiques de manger de la viande après le jour des Cendres; & il est enjoint à tous les Fideles de l'un & de l'autre sexe, de recevoir des cendres sur leur tête, en ce jour. Il y est aussi ordonné, que l'on ne célébrera point de mariage depuis la Septuagesime jusqu'après l'Octave de la Pentecôte, & depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'après l'Octave de l'Épiphanie.

Be-

An. de  
N. S.  
1091.

Rétablis-  
sement du  
Métro-  
politain  
dans la  
Provin-  
ce de  
Tarra-  
gone.  
Pagi  
p. 306.  
Baluz.  
l. 4.  
Marc.  
Hisp.  
p. 470.  
ad a.  
1089.

*Bérenger* Evêque de *Vich*, dont l'Eglise étoit jointe dès les tems de *Jean XIII.* avec celle de *Tarragone*, vint à Rome, pour obtenir du Pape *Urbain II.* le rétablissement du Métropolitain dans la Province de *Tarragone*, qui avoit été pendant 400 ans soumise à l'Archevêque de *Narbonne*. *Urbain* écrivit pour cet effet à *Bérenger* Comte de *Barcelone*, III. du nom, & à d'autres Seigneurs, pour les exhorter à rétablir la Chaire Episcopale dans l'Eglise de *Tarragone*, sans préjudicier aux Droits de l'Eglise de *Narbonne*. Sur quoi le savant *Baluze* remarque, qu'*Urbain* prétendoit que le nouvel Evêque de *Tarragone* fût soumis à l'Archevêque de *Narbonne*, comme à son Métropolitain; mais qu'il promit qu'il donneroit à l'Evêque de *Tarragone* la Dignité de Métropolitain, si l'Archevêque de *Narbonne* ne pouvoit pas prouver qu'il eût obtenu du S. Siege le droit sur la Province de *Tarragone*. *Dalmace* Archevêque de *Narbonne*, ayant vu les Lettres d'*Urbain*, vint à Rome avec *Bernard* Evêque de *Barcelone*. Le Pape lui demanda s'il avoit quelque Privilege du Siege Apostolique, qui prouvat qu'il avoit le droit de Primatie sur la Province de *Tarragone*. *Dalmace* répondit, que son Eglise avoit ce Privilege, & qu'il esperoit de le prouver. Sur quoi le Pape écrivit à *Raynier* son Légat, que si on ne trouvoit pas ce Privilege, il rétablit, avec les Comtes auxquels *Urbain* avoit déjà écrit, les droits de l'Eglise de *Tarragone*. *Dalmace* voyant qu'il alloit perdre sa cause s'il ne montrait le Privilege du Siege Apostolique, en supposa un d'*Etienne V.* ou *VI.*: mais parce qu'on ne put jamais produire le vieux exemplaire du Reçû Apostolique, *Urbain II.* n'eut aucun égard à ce que produisit *Dal-*

*mace*, & rendit le Droit de Métropole à l'Eglise de *Tarragone*, & y établit *Bérenger* Evêque de *Vich*, & unit l'Eglise de *Vich* à celle de *Tarragone*.

L'Empereur *Henri* ne fut pas oisif cette année. Il voulut s'emparer des Terres que la Comtesse *Matilde* avoit obtenues en héritage de *Beatrice* sa mere, au-deçà des Alpes; ensuite, étant entré dans la Lombardie, il prit *Mantoue*, après onze mois de siege.

Il y eut de terribles tempêtes en Angleterre, pendant les mois d'Octobre & de Novembre. L'Abbaye de *Winchelcombe*, & la Ville de *Londres* en souffrirent beaucoup. Plus de 600 maisons en furent endommagées, & la Tour de la Ville en fut ébranlée. *Guillaume II.* fut dangereusement malade; & pendant sa maladie, il promit de réparer les desordres de sa conduite: mais il se souvint peu de ses promesses.

Puisque je suis sur l'Angleterre, je ne puis me dispenser de parler d'*Ingulfe*, Anglois, qui a écrit l'Histoire de l'Abbaye de *Croyland*, depuis l'an 664 jusqu'à l'an 1091. Elle a été publiée par *Savil* en 1596. & parmi les Historiens d'Angleterre imprimez à Londres en 1684. Il étoit de la Ville de Londres, fils d'un Officier du Roi *Edouard*. Il acquit tant de reputation par sa science, que *Guillaume* Duc de Normandie étant passé en Angleterre, le ramena avec soi, & en fit son principal Ministre. Il fit l'an 1064 un voyage à la Terre-Sainte; & en étant de retour, il se retira dans le Monastere de *Fontsnelle*, dont il fut fait Prieur bien-tôt après. L'an 1076, *Guillaume* Roi d'Angleterre l'appella dans son Royaume; il le fit Abbé du Monastere de *Croyland*,

An. de  
N. S.  
1091.

Henri  
prend  
Man-  
toue.  
Domniz.  
l. 2. c. 4.

Berthol.  
in Chron.  
ad h. a.  
Larr.  
p. 296.  
Tempêtes en  
Angle-  
terre:

Ingulfe.

Dupin.

An. de  
N. S.  
1091.

Concile  
à Leon.  
Roderic.  
l. 6. c. 30.  
Joan.  
Mari.  
Hisp.  
Hisp. l.  
X. c. 6.  
Card.  
d'Agui-  
ro Concil.  
Hisp.  
T. III.  
p. 298.  
Concil.  
T. X.  
p. 482.  
Pelag.  
Ovet.  
p. 76.

Juffet  
vient en  
Espagne  
& y  
prend  
des Pla-  
ces.  
Pagi ex  
Nowei-  
rio script.  
Arabe  
M. S.  
308.

Bâtit la  
Ville de  
Maroc.  
Guerre  
entre les

dont il avoit chassé *Wulketule* : mais *Ingulphe* obtint le retour de cet Abbe. Il est mort vers l'an 1109.

En Espagne il se tint un Concile à Leon. On y fit deux choses. 1. On ordonna à l'égard des Offices Ecclésiastiques, qu'on garderoit la Règle de S. *Isidore*, c'est-à-dire la Lettre à *Ludfrid*, ou *Landfroy* Evêque de Cordoue, où il marque les devoirs de chaque Ordre & de chaque Office. 2. On changea dans les Offices Ecclésiastiques, les caracteres ; & au-lieu des *Goths* & *Mozarabiques* dont on se servoit, on employa les caracteres *Gaulois*. Mais on ne reçut point ce Décret du Concile de Leon, & tous les efforts d'*Alfonse VI.* furent inutiles. On traita aussi de l'Eglise de *Compostelle*. *Pierre*, ordonné par le Légat *Richard* en 1088, fut déposé ; mais *Diegue* ne fut pas rétabli, & on donna ce Siege à *Dalmace* Abbé de l'Ordre de Clugni.

*Juffet*, Roi de Maroc & Empereur des *Almorabides*, ou *Lautuniens*, une année après que les Chrétiens eurent pris *Toledo*, vint encore d'Afrique en Espagne, & prit plusieurs Places, comme *Sarragosse*, *Grenade*, dans la guerre qu'il eut contre *Alphonse VI.* Roi de Castille & de Leon. On appelloit *Almorabides*, des Peuples d'Afrique qui demeuroient vers le Mont *Atlas*. On dit qu'ils chasserent les *Zenetes* du Royaume de *Fez* vers l'an 1052 ; & que leur premier Roi fut *Abul-Thesséfin*, ou *Texif*, qui choisit la Ville d'*Acmed* pour la Capitale de son Royaume. *Juffet*, ou *Josph*, lui succéda, & conquit une grande partie de l'Afrique ; puis passant en Espagne, il s'y rendit maître de quantité de Villes. Il bâtit aussi la Ville de *Maroc*, où il établit le Siege de son Empire.

Les Sarrasins en Espagne se fai-

soient une cruelle guerre. *Roger* Comte de Calabre se prévalut de leurs divisions, & les chassa de toute la Sicile. Il ne demeura en leur puissance que les Iles qui sont entre l'Afrique & la Sicile, qui avoient bien été ravagées par les Chrétiens ; mais qui ne furent point ôtées aux Sarrasins que du tems de *Roger*, fils de ce *Roger* dont nous parlons, qui contraignit *Malthé*, & les Iles voisines, à se rendre.

Ce fut dans cette année, ou dans la suivante, que l'Empereur *Alexis* associa son fils *Jean* à l'Empire.

L'Eglise d'Allemagne perdit cette année *Volfelme*, Abbé de *Brunwiller* près de Cologne, qui avoit écrit contre *Berenger* ; *Guillaume* Abbé d'*Hirsauge*, le grand Restaurateur de la Discipline Monastique ; *Altman* Evêque de *Passau*, qui avoit fondé trois Communautés de Chanoines Réguliers.

Il y avoit dans ce tems-là plusieurs Laïques en Allemagne, qui renonçoient au Monde, & se donnoient, & eux & leurs biens, au service des Communautés Régulières de Clercs & de Moines, pour vivre sous leur conduite. Le Pape *Urbain* approuva leur maniere de vivre.

Il ne faut pas confondre ces Laïques, avec les *Moines-Lais*, ou *Convers*. Dans l'XI. Siecle, comme je l'ai dit ailleurs, on appelloit ainsi ceux qui étant sans Lettres, ne pouvoient devenir Clercs, & qui étoient uniquement destinez au travail corporel ; au-lieu qu'auparavant on appelloit ainsi ceux qui embrassoient la Vie Monastique, en âge de raison. Il y avoit de ces *Freres-Converts* parmi les Moines de *Valombrouse*, ceux de *Hirsauge*, & les *Chartreux*, qui les appelloient *Freres barbus*.

Il y avoit aussi dans les Monastères,

An. de  
N. S.  
1091.

Sarrasins ;  
chassez  
de la  
Sicile.

Alexis  
associe  
son fils  
Jean à  
son Em-  
pire.  
*Bershold*.  
1091.  
*Acta*  
*Bened.*  
sec. 6. 2.  
p. 681.  
*Mabil-  
lon Sacul.*  
6. 2. a. 7.  
p. 720.  
*Vita*  
*apud*  
*Tongnag.*  
p. 56.  
*Fleuri.*  
p. 528.  
529.

*Maib.*  
*Pras.* 2.  
sec. 6.  
v. 11.  
Freres  
Converts.

Oblats.  
res,

An. de N. S. 1092. **res**, ceux qu'on nommoit *Donnez*, ou *Oblats*; qui, sans faire de Profession, & portant un habit peu différent des Séculiers, se donnoient

au Monastere, avec leurs biens, gardant le Célibat. On peut voir *Ducange Gloss.* au mot *Oblati*. An. de N. S. 1092.



L'an 1092. de N. S. Le 12. d'Alexis. Le 37. d'Henri. Le 33. de Philippe I. Le 5. d'Urbain II. Indiét. XV.

Henri passe dans le Modenois, prend des Places: mais fait peu de chose. *Domini. ca. l. 2. c. 6.*

**H**enri Empereur, qui avoit occupé au Printems tous les lieux qui étoient en-deça du *Pó*, résolut de passer le fleuve, de peur que la Comtesse *Mathilde*, qui se tenoit avec ses troupes à *Modene* & à *Reggio*, ne lui échapât; & ayant fait passer son Armée dans le Modenois, & pris quelques Places, il assiegea pendant tout l'Été *Montebello*. Comme ses armes avoient peu de succès, *Heribert* Evêque de *Reggio*, poussé par l'Antipape *Clement*, avec d'autres Evêques, fit des propositions de Paix. L'Empereur promettoit de rendre à *Mathilde* & à son Epoux, les Places qu'il leur avoit prises, pourvu qu'ils reçussent *Clement*. *Mathilde* répondit, qu'elle ne pouvoit rien faire sans avoir consulté les Théologiens; & ayant assemblé pour cet effet quelques Evêques, Abbez & Moines, elle leur demanda ce qu'elle devoit faire. *Heribert* Evêque de *Reggio*, Prêlat fort estimé, qui avoit de beaux dons, & qui avoit entraîné par ses discours les autres Théologiens, avoit persuadé à la Comtesse qu'elle devoit accepter la condition proposée; lorsqu'un Hermite nommé *Jean*, dont la Comtesse estimoit fort la vertu, lui rappella dans l'esprit ce qu'elle avoit promis à *Gregoire VII.* savoir, qu'elle ne se soustrairait point à l'obéissance de l'Eglise Catholique, dans quelque adversité qu'elle se trouvât; & lui ayant promis qu'el-

le remporteroit de glorieuses victoires, si elle étoit toujours attachée au S. Siege, il l'engagea à poursuivre la guerre. *Henri* fut fort irrité lorsqu'il apprit la chose, & envoya incessamment son fils pour assieger *Montebello*; mais ce fils ayant eu le malheur d'être tué dans ce Siege, l'Empereur se vit contraint de le lever, & de ne penser plus à attaquer les Châteaux du Modenois. Dès qu'il eut fait les funeraillies de son fils, il fit semblant d'aller à *Parme*; mais il revint sur ses pas, afin de se saisir de *Canusse*, où étoit la Comtesse. Elle s'en étant apperçue, laissa une garnison à *Canusse*, & vint avec une partie de ses troupes à *Bibianel*. L'Empereur s'approcha alors de *Canusse*; mais il eut le malheur de perdre beaucoup de ses gens, & son Etendart même, sans rien gagner; ce qui l'affligea tellement, qu'il repassa le *Pó*, & donna lieu à la Comtesse de reprendre tout ce qu'on lui avoit pris.

*Mathilde* de pour-suit la guerre, & oblige l'Empereur à se retirer.

*Geofroy* Evêque de Chartres, qui avoit été élevé par *Geofroy* Evêque de *Bari* son oncle, à l'Épiscopat; étant accusé de Simonie, fut déposé par le Pape *Urbain II.* Il vint à Rome pour se justifier; mais ne payant pu, il fut contraint de rendre le Bâton Pastoral & l'Anneau. Ensuite, Eglise de Chartres ayant obtenu la permission d'élire un autre Evêque, *Yves* fut choisi, du consentement de tous. Il refusa d'abord cet

*Geofroy* Evêque de Chartres déposé. *Pagi p. 310. Baron. Urbain ep. 8. Yves* fait Evêque de Chartres.

An. de cet Emploi ; mais enfin il falut se rendre aux desirs du Clergé & du Peuple. Le Roi approuva son élection ; mais *Richer* Archevêque de Sens ne voulut point lui donner jour pour le consacrer. Ce fut *Urbain II.* qui le consacra à *Capoue*, & qui en écrivit ensuite à l'Église de *Chartres*. Mais l'on ne convient pas du tems dans lequel se fit cette Consécration. *Baronius* prétend que ce fut cette année, & *Sirmond* a été dans ce sentiment ; mais le P. *Pagi* croit qu'*Yves* a dû être consacré l'an 1090. Quoi qu'il en soit, (car je ne croi pas nécessaire de m'étendre ici à rapporter les raisons alleguées de part & d'autre sur ce sujet) *Urbain II.* après avoir consacré *Yves*, n'écrivit pas seulement à l'Église dont il avoit été fait Evêque ; afin qu'on ne fit point difficulté de le recevoir ; mais il en écrivit encore à *Richer* Archevêque de Sens, qui ne lui avoit pas voulu donner la Consécration. Dans la Lettre qu'il écrivit à ce Prélat, il dénonce anathème à *Geofroy* & à ses fauteurs, s'il entreprenoit de vouloir s'emparer encore de l'Église de *Chartres*. *Richer* disoit hautement, qu'*Yves* avoit été intrus, & que sa bénédiction devoit être méprisée. *Yves*, dans sa VIII. Lettre que rapporte *Baronius*, répondant aux invectives de *Richer*, disoit qu'il étoit bien fâché de ce que ce Prélat attaquoit ainsi l'Autorité Apostolique ; & il décrit la mauvaise conduite de son Prédécesseur.

*Richer* s'oppose à ce te élection.

*Richer* cite *Yves*. *Yvon*. *Ep.* 12. p. 24. *Concil.* T. X. p. 480. Le Pape interdit à *Richer* le *Pallium*.

*Richer* cita *Yves* à une Assemblée qu'il fit tenir à *Etampes*, selon *Baronius*, l'an 1093 ; mais selon le P. *Pagi*, l'an 1091 ; & cette Assemblée ayant voulu rétablir *Geofroy*, *Yves* de *Chartres* appella au Pape, qui interdit à *Richer* l'usage du *Pallium*, jusqu'à ce qu'il se fût démis de ses poursuites à l'égard d'*Yves*.

Cet *Yves* étoit de *Beauvais*, fils d'*Hugues* d'*Altrile*, & d'*Hilemburge*. Il fit ses Humanitez dans son pais, & il étudia la Théologie sous *Lanfranc*, dans l'Abbaye du *Bec*. *Gui* Evêque de *Beauvais* le choisit pour avoir soin de la conduite des Chanoines Réguliers, & du Monastere de *S. Quentin*, que cet Evêque établit dans cette Ville. Nous parlerons dans le Siecle suivant, de ses Ouvrages.

Pour revenir à *Urbain II.* il appella cette année, selon *Baronius*, ou l'an 1090 selon le P. *Pagi*, *S. Brunon* à Rome. Ce Pape souhaita d'avoir près de lui celui qui avoit été son Maître. Les Religieux, dont il étoit le Chef, virent avec douleur le Chef de leur Ordre s'éloigner d'eux.

Puisque je parle de *Religieux*, je rapporterai ici quelque chose touchant les Chanoines Religieux de *S. Augustin*. *Rabod* Evêque de *Tournay*, voyant que Maître *Odon* d'*Orleans*, qui avoit enseigné avec beaucoup d'applaudissement pendant cinq ans dans l'École de *Tournay*, vouloit quitter la vie séculière avec cinq de ses Clercs, leur accorda l'Église qui avoit été bâtie à l'honneur de *S. Martin*, & qui avoit été détruite par les Barbares, & il leur donna la permission de vivre sous la Règle de *S. Augustin*. Ainsi le nombre des Chanoines de *S. Augustin* se multiplioit, sans former pourtant aucun Ordre. Il y a eu ainsi diverses Congrégations Régulières, comme celle de *S. Ruf*, de *S. Sauvour*, de *Latran*, du *Val des Eco-liers*, &c.

Avant que quitter l'article d'*Urbain II.* je ferai ici mention de ce qu'il écrivit à l'Archevêque de *Rheims*, touchant *Philippe* Roi de France ; mais il faut auparavant que nous reprenions la chose de plus haut.

*Phi-*

An. de N. S. 1092. D'où étoit *Yves*.

*Pagi* p. 311. *Joa. Co-lumbi* *dissert.* de *Car-shuf-mitiis num.* 108.

*S. Brunon* va à Rome. Chanoines Réguliers de *S. Augustin*.

*Heriman* *Abbas* *Abbatia Sancti Martini* *apud Dacherium* T. XII. *Spicil.*

T. X. *Concil.* p. 463. *Philippe* R. de France repudie sa femme.

An. de N. S. 1092.

*Aymoin l. 5. c. 50. Blond. Diatribe de formula rogansis Christo p. 315. Pagi in h. a. p. 316.*

Il veut épouser Bertrade femme de Foulques. *Ordre. l. VIII. p. 999.*

Yves condamne ce mariage.

*Philippe* Roi de France étoit marié avec *Berthe* fille de *Florent* Comte de Frise, premier Comte d'Hollande, & cela dès l'an 1071; & il en avoit eu *Louis*, qui lui succéda. Ce Prince la repudia. *Mr. Dupin* dit que ce divorce arriva l'an 1068, & qu'il fut fait dans les formes, par l'autorité de l'Eglise, & en conséquence d'une Sentence juridique. Le Roi la reléqua à *Montreuil*. *M. Blondel* croit que cela arriva l'an 1093. Mais le *P. Pagi* estime que ce fut cette année 1094. que *Philippe* repudia sa femme. Dès qu'il l'eut repudiée, il chercha une autre femme. Il demanda d'abord la fille de *Roger* Comte de Sicile, nommée *Emme*, qui fut amenée aux côtes de Provence; mais le mariage ne fut point fait: peut-être, dit *Mr. Dupin*, parce qu'elle ne trouva pas de sûreté à épouser un Prince qui avoit une autre femme vivante. Dans ce même tems, *Bertrade* fille de *Simon* Comte de Montfort, qui avoit épousé *Foulques le Rechin* Comte d'Anjou, plut à ce Prince; & cette femme ne fit point difficulté de quitter son mari, pour l'épouser. Cependant, elle étoit sa parente du cinq au sixieme degré; & ce *Rechin* son Epoux l'étoit du trois au quatrieme degré; & quand *Philippe* auroit été véritablement libre, *Bertrade* ne l'étoit pas. Toutes ces considerations n'empêcherent pas *Philippe* de vouloir contracter ce mariage. Il prit jour pour le célébrer à Paris; & il manda *Raynold* Archevêque de Rheims, *Yves de Chartres*, & plusieurs autres Prélats, pour rendre la cérémonie plus authentique. *Yves* écrivit au Roi (c'est la 15. de ses Lettres) qu'il ne pouvoit s'y trouver, ni y consentir, ni approuver ce mariage, parce que son divorce avec *Berthe* n'avoit point été confirmé par le Pape, & par un

Tom. I.

Concile général; & parce que *Bertrade* ayant encore son Epoux, ne pouvoit devenir la femme de *Philippe*. Il écrivit encore à l'Archevêque de Rheims, & aux autres Evêques invitez à ce mariage, pour les détourner d'y aller, & pour les exhorter d'en détourner le Roi. (C'est la 13. & 14. Lettre d'*Yves*.) Tout cela n'empêcha pas *Philippe* de se marier; & l'Evêque de *Senlis* alla bénir ce mariage, moyenant le revenu de quelques Eglises que le Roi lui donna. Mais ce Prince fut si fort irrité contre *Yves*, que l'ayant fait prendre par le Vicomte de *Chartres*, il le fit mettre en prison. Le Pape *Urbain II.* ayant su ce qui se passoit, en écrivit fortement à *Raynold* Archevêque de Rheims. Il l'exhorte, & les autres Evêques, de parler vivement au Roi; & il ajoute; *Que s'il méprise vos exhortations, alors la nécessité nous sera imposée, & à vous & à nous, de nous mettre en état de venger l'outrage fait à la Loi de Dieu, & de transpercer avec l'épée de Phinée, ces Adulterres, Madianites.* Le Pape lui écrit encore, qu'il doit travailler à tirer de prison *Yves de Chartres*; & excommunier celui qui l'a pris, s'il ne veut pas le relâcher.

Le Clergé & le Peuple de *Chartres* furent si indignez de ce qu'on avoit fait prisonnier leur Evêque, que pour le délivrer, ils vouloient faire la guerre au Vicomte qui l'avoit emprisonné; mais *Yves*, dans sa vingtieme Lettre, leur écrivit qu'ils se donnassent bien de garde de faire aucun acte d'hostilité; leur déclarant, que ce n'étoit pas le moyen de lui procurer sa liberté, mais de prolonger sa prison; que ce seroit irriter la Majesté divine; qu'il étoit indigne d'un Evêque, de recouvrer son Evêché par la violence; qu'il étoit résolu de mourir, plutôt que de souffrir qu'il se fit aucun meurtre

Cccc

An. de N. S. 1092.

L'Evêque de Senlis le marie.

Yves emprisonné.

Urbain en est irrité.

Soulevement du Clergé de Chartres pour délivrer leur Evêque.

Yves l'appaise.

pour

An. de  
N. S.  
1092.

Conci-  
le de  
Rheims.  
Concil.  
T. X.  
p. 478.  
Dupin.

pour sa délivrance ; qu'ainsi ils se contentassent de la lui procurer par leurs prières. „ Souvenez-vous, leur dit-il, qu'il est écrit que Pierre „ étoit en prison, & que l'Eglise „ faisoit sans cesse des prières pour „ lui.

L'Archevêque de Rheims, dont j'ai parlé, tint un Concile cette année ; en voici le sujet.

Robert Comte de Flandres avoit pris des biens qui appartenoient à l'Eglise. Urbain II. lui en écrivit. Nonobstant cette remontrance, ce Prince ayant continué de piller les biens des Eglises, le Clergé de Flandres en porta ses plaintes à l'Archevêque de Rheims, qui ordonna dans ce Concile, que Robert restitueroit aux Eglises ce qu'il leur avoit pris, sous peine d'Excommunication. Le Prince y satisfit peu de tems après.

Gerard le jeune, Evêque de Cambrai, étant mort le 11. d'Août 1092 ; ceux de Cambrai songerent à rétablir chez eux un Evêque, comme ils en avoient eu autrefois. Le Pape en écrivit à Renault Archevêque de Rheims. La chose fut exécutée, mais ce ne fut pas sans peine. Ce Pape avoit aussi érigé en Archevêché, l'Eglise de Pise.

Il y eut Concile à Paris, en faveur de l'Abbaye de S. Corneille de Compiègne.

On croit que cette année, l'Empereur Alexis sollicita Robert Comte de Flandres, & tous les autres Princes de l'Occident, de lui envoyer du secours contre les Turcs. Il leur écrivit une Lettre, dans laquelle il leur exposa, que presque toute la Terre, depuis Jerusalem jusques en Grece, & toute la Grece avec tout ce qui en dépend, étoit exposée aux excursions des Turcs, qui menaçoient même Constantinople.

Comme nous aurons occasion de

parler du secours que lui amenèrent les Princes Chrétiens, il est nécessaire de parler un peu des Turcs.

Il faut donc savoir,

1. Que les Sarrasins Arabes, qui s'étoient rendus maîtres de toute la Haute Asie & de l'Egypte, possédoient la Terre-Sainte lorsque les Turcs s'en emparèrent, en établissant par leur revolte une nouvelle Domination.

2. L'an 1042, & selon d'autres l'an 1048, après avoir vaincu les Sarrasins en 3 batailles, ils se rendirent maîtres de la Perse ; puis, de la Mésopotamie, de la Palestine, & de la Syrie ; s'étant fait, peu de tems avant cela, Mahometans, de Payens qu'ils avoient toujours été.

3. Ce Prince conquérant, que les Arabes appellent Aburalip, les Grecs Sangrolipax, & Guillaume de Tyr Belphet ou Belphetur, après avoir employé près de 30 ans à établir puissamment sa nouvelle Monarchie dans la Haute Asie, entra avec une Armée formidable dans l'Asie Mineure, où il défit & prit en bataille Romain Diogene Empereur, dans l'an 1068, & 1069. 1070. 1073.

4. Après quoi les Turcs, sous la conduite de Cutlume & de son fils Solyman, s'emparèrent du Royaume du Pont, qu'on appella depuis Turcomanie, de la Lycaonie, de la Cappadoce & de la Bithynie, où Solyman établit à Nicée le Siege de son Empire durant les divisions des Grecs sous les Empereurs Michel Ducas & Nicophore Botoniate.

Ils firent la paix avec l'Empereur Alexis, l'an 1081 : mais cela ne dura pas longtems, Anne Comnene nous apprend sur ce sujet plusieurs choses que l'on dira sans doute avec plaisir, & dont nous ne saurions marquer exactement l'année.

An. de  
N. S.  
1092.

Turcs.  
Maimb.  
des Croi-  
sades p. 6.  
Elmacin.  
l. 1. c. 3. 4.  
Histoire  
des  
Turcs.  
Pagi.  
Not. Car.  
du Fref-  
no in Ni-  
ceph.  
Brien.  
Gali.  
Tyr. l. 1.  
c. 9. Zo-  
nar. Glit.

V. Mis-  
coll.  
Baluzii  
p. 237.

Conci-  
le de  
Paris.  
Concil.  
T. X.  
p. 481.

Ducange  
in notis  
ad l. VII.  
Alexiad.  
ex Codicis  
MS. Rob.  
Monach.  
Alexis  
deman-  
de du  
secours

An. de  
N. S.  
1092.

An.  
Comm. l.  
6. c. 7.  
Histoire  
de Fila-  
rete.

Il y avoit un Arménien nommé *Filarste*, fort considéré pour sa prudence & pour son courage, qui voulant venger les injures qu'on avoit faites à *Romain Diogene* qui l'avoit élevé à la Charge de son Grand-Domestique, se rendit maître d'Antioche; mais n'y pouvant vivre en repos, à cause des courses des Turcs, il fut si impie que d'embrasser leur Religion, & de se faire circoncrire.

Son fils n'ayant pu détourner son pere d'un si abominable dessein, alla à Nicée, & persuada à *Amir Solyman* de venir assiéger *Antioche*. *Solyman* la prit par assaut, au même tems que *Caratice* prit *Synope*, où il avoit appris qu'il y avoit de grandes richesses. *Tutuse*, frere du grand Sultan, forma des desseins sur la même Ville, & défit *Solyman*; qui se tua lui-même, de peur de tomber entre les mains de son ennemi.

Le grand Sultan, craignant que *Tutuse* n'acquît une trop grande puissance, rechercha l'alliance d'*Alexis*, & lui fit proposer par un *Chiaoux* un mariage, en faveur duquel il offroit de retirer les Turcs qui étoient proche de la mer, d'abandonner un certain nombre de petites Places, & de fournir du secours lorsqu'on en auroit besoin.

L'Empereur *Alexis*, après avoir reçu la Lettre, ne fit aucune réponse à la proposition de mariage; mais ayant disposé le *Chiaoux* à recevoir le Batême, & à demeurer dans l'Empire; le *Chiaoux* converti se servant du pouvoir que le Sultan lui avoit donné, fit fortir de toutes les Places maritimes les garnisons que les Turcs y avoient, & y établit des garnisons Romaines. Et comme après la mort de *Solyman*, *Apelcasem*, à qui le Sultan avoit confié la garde de *Nicée*, s'en étant rendu le maître, faisoit des courses su

les terres de l'Empire; *Alexis* leva une puissante Armée contre lui, dont il donna le commandement à *Tatice*. Ce Général vint assiéger *Nicée*. Les habitans firent une sortie, mais ils furent repoussés par les François. Le siege auroit continué; mais *Tatice* ayant su qu'une Armée de 50000 hommes étoit proche, se retira incessamment. *Apelcasem* le poursuivit; mais la valeur des François mit en déroute les troupes d'*Apelcasem*. Cet ambitieux Général équipa une Flotte, & s'empara de *Cio*, petite Ville assise sur le bord de la mer. *Alexis* l'envoya aussi attaquer par mer & par terre, & les François le vainquirent une seconde fois; & ayant été invité par l'Empereur de venir à Constantinople, il y vint & reçut de grands honneurs.

L'Empereur, désirant de chasser les Turcs de la Ville de *Nicomédie* Capitale de Bithynie, fit bâtir une Forteresse sur le bord de la mer, pendant qu'il amusoit *Apelcasem* à *Constantinople*; & lorsque la Forteresse fut achevée, il le combla de présens, lui accorda le Titre de *Très-Auguste*, conclut avec lui le Traité de Paix, & le renvoya par mer. La vue de cette Forteresse fit un grand dépit à *Apelcasem*; mais il aimoit mieux dissimuler, & étant assiégré à *Nicée* par *Profuc* qui avoit été envoyé par un nouveau Sultan, il demanda du secours à *Alexis*, qui lui en envoya; & les Romains firent lever le siege *Nicée*.

Le Sultan ayant appris de quelle maniere le *Chiaoux* qu'il avoit envoyé s'étoit moqué de lui, & avoit reçu le Batême, en ressentit une grande douleur; & s'étant résolu de donner des troupes à *Pusanne* pour aller combattre *Apelcasem*, il écrivit à l'Empereur *Alexis* touchant le mariage qu'il lui avoit déjà proposé,

Cccc 2

(de

An. de  
N. S.  
1092.

Ann.  
Commun.  
l. 6. c. 9.

c. 10

c. 11

Le Sultan fait demander en mariage la fille d'*Alexis*.

An. de  
N. S.  
1092.

(de donner sa fille en mariage au fils aîné du Sultan.) *Pufanne* n'ayant pu prendre *Nicée*, se contenta d'aller réduire d'autres Villes & Forts; & *Apelcafem* ayant su qu'il s'étoit retiré, fit charger d'or quatorze mulets, & se mit en chemin pour aller trouver le Sultan de Perse, & pour obtenir de lui, par un si utile présent, la continuation de son Gouvernement. Mais le Sultan ne le voulut pas voir, & le fit étrangler.

LeSul-  
tan tué.

L'Empereur *Alexis* ayant reçu la Lettre du Sultan, n'eut garde de consentir de donner sa fille en mariage à un fils d'un Prince Infidèle; mais crut qu'il ne devoit pas l'offenser par un refus manifeste. Il lui fit une réponse générale, pour entretenir les esperances. Le Sultan ne la reçut point; car avant que de le recevoir, il fut massacré.

*Tutuse* frere du Sultan, après avoir fait mourir *Amir Solyman*, & après avoir vaincu & fait aussi mourir son gendre, qui étoit venu d'Arabie à la tête d'une Armée, étant enflé de l'insolence que lui donnoient ces deux exploits, entreprit de tuer le Sultan; & ayant choisi douze *Cassiens*, c'est ainsi qu'en la Langue des Perses on appelle certains Assassins, il les envoya à son frere, & leur dit qu'ils fissent semblant d'avoir quelque chose à lui communiquer en particulier; & que quand il seroit seul, ils l'assassinassent. Ces meurtriers rencontrent le Sultan qui étoit à table, & qui avoit un peu plus bu que de coutume. Comme ils venoient de la part du frere du Sultan, on n'eut contre eux aucun soupçon. Ainsi les Gardes s'étant retirés, ces Assassins precerent le Sultan de plusieurs coups. *Tutuse* croyoit qu'après ce meurtre de son frere, il seroit Sultan; sur-tout, après qu'il eut défait & tué *Pufanne*,

qui avoit marché contre lui. Mais il fut tué aussi à son tour, par *Ber-ciarcoc* fils du Sultan massacré. Dans ce tems-là les deux fils grand *Soliman*, que le Sultan de *Corazane* tenoit en prison, s'étant échapez, se rendirent à *Nicée*, que *Pulcase* frere d'*Apelcafem*, qui s'en étoit mis en possession après la mort de son frere, leur remit volontiers, comme leur appartenant par le droit de leur naissance.

En voilà assez touchant les *Turcs*; nous parlerons des *Scythes* dans les années suivantes.

Dans ce tems fleurissoit *Simeon*, surnommé le Jeune, Abbé du Monastere de *Xerocera*. Nous en avons trente-trois Oraisons sur la Foi, & sur les Mœurs Chretiennes & Monastiques; un Traité affectif intitulé, *Hymnes de l'Amour divin*, en Prose mesurée; 228 *Maximes* morales, que *Jacques Pontanus* a traduites en Latin sur les Manuscrits des Bibliothèques de *Baviere* & d'*Augsbourg*, & fait imprimer à *Ingolstadt* in 4. en 1603. *Allatius* fait le Catalogue de 79 *Homélies*, de 58 *Hymnes*, & de quelques *Instructions* de cet Auteur. On trouve dans ses *Ouvrages* les *Maximes des Quiétistes*. Mr. *Dupin* rapporte ces mots, qui sont dans son troisième Discours de l'Oraison. „ Il faut, dit-il, premierement pratiquer trois choses, „ pour parvenir où vous souhaitez; „ qui sont, le mépris de toutes les „ créatures raisonnables; & sans „ raison; la mortification; & une „ conscience pure, vuide de toute „ sorte de passions & d'attachemens. „ Et ensuite, étant assis dans votre „ Cellule, en quiétude, seul dans „ un coin, faites ce que je vais „ vous dire. Tenant votre porte „ fermée, élevez votre esprit au „ dessus de toutes les vanitez, c'est-à-dire de toutes les choses tem-

An. de  
N. S.  
1092.

*Simeon*  
le Jeune,  
Abbé de  
*Xerocera*, fleurit.

*Maxi-*  
*mes des*  
*Quiétis-*  
*tes.*

„ po-

An. de  
N. S.  
1092.

„ porelles & passageres; & appuyant  
„ votre tête sur votre ventre, arrê-  
„ tez votre respiration, & cherchez  
„ en esprit votre cœur. Vous y  
„ trouverez d'abord des ténèbres  
„ épaisses; mais à force de conti-  
„ nuer jour & nuit, vous y décou-  
„ vrirez des merveilles, & y ren-  
„ contrerez une consolation infinie;  
„ car quand l'esprit a une fois trou-  
„ vé la place de l'ame, il voit des  
„ choses qu'il n'a jamais apperçues;  
„ il voit de l'air autour de son cœur,  
„ & se trouve tout lumineux &  
„ plein de discretion; & quand on  
„ est parvenu là, s'il vient quelque  
„ mauvaise pensée, elle est chassée  
„ & s'évanouit aussi-tôt, avant qu'el-  
„ le puisse faire quelque impression.  
„ L'Esprit indigné chasse le Dé-  
„ mon, & fait fuir les Anges de  
„ ténèbres. Vous apprendrez le  
„ reste avec Dieu, en conservant  
„ Jesus-Christ dans votre cœur ”.  
Dans son *Système* de l'Amour divin,  
il ne parle que d'illuminations, de  
lumières divines, d'unions divines,  
d'unions essentielles avec Dieu, de  
transformation de nos membres en  
ceux de J. Christ, & d'autres cho-  
ses de cette nature. Il a fait encore  
deux autres Traitez; l'un sur l'alte-  
ration & les impressions que les Elé-  
mens font sur le corps & sur l'ame  
des hommes; & l'autre sur la ma-  
nière dont Dieu est dans tous les  
lieux, & comment sa lumière est  
répandue par-tout. On dit qu'il fut  
mis en prison, sur la fin de sa vie,  
les uns disent pour avoir repris trop  
librement l'Empereur; les autres, à  
cause de ses Erreurs. On le croit Au-  
teur de l'opinion des Moines Grecs,  
qui ont cru que la lumière qui parut  
sur la montagne de *Tabor* étoit la lu-  
mière créée & éternelle de la Ma-  
jesté divine, & que tout le bonheur  
consistoit à la contempler.

Paul de  
Benrie-  
den.

Paul, Chanoine & Prévôt de

*Benrieden*, a écrit aussi dans ce tems  
un Traité des actions de *Gregoire*  
*VII.* & la Vie de *Ste. Herluce*. Ces  
Pièces ont été données par *Gretzer*,  
imprimées à *Ingolstadt*, & insérées  
dans la Collection des *Bollandistes*.

*George Cedrenus* a aussi fleuri dans  
ce tems, & il a écrit un Abregé  
d'Histoire, depuis le commence-  
ment du Monde jusqu'à l'an 1057.  
Plusieurs croyent, comme je l'ai dit  
ailleurs, que ce n'est qu'une Com-  
pilation de plusieurs autres, & prin-  
cipalement de *George Syncelle*, dont  
il a copié la Chronographie, depuis  
le commencement du Monde jus-  
qu'au tems de *Diocletien*; de *Theo-  
phane*, depuis *Diocletien* jusqu'à *Michel*  
*Curolopaté*, & de *Jean Thrace-  
sius Scylitzes*, depuis *Curolopaté* jus-  
qu'à son tems. Cet Ouvrage a été  
traduit par *Xylandre*, & imprimé à  
Bâle l'an 1566; & depuis à Paris, à  
l'Imprimerie Royale, avec les Notes  
de *Fabrot* & de *Jaques Goar*, en 1647.

Je finis l'Histoire de cette année  
par la mort d'*Uratiflaus*, Roi de *Bo-  
hème*, que je devois avoir mise au  
commencement, puisqu'il mourut  
le 14. de Janvier, ayant régné 31  
ans. Son frere *Comrad* lui succéda,  
ayant exclus les fils d'*Uratiflaus*;  
mais il n'occupa pas le Trône long-  
tems; car il mourut le 6. de Septem-  
bre; & le fils d'*Uratiflaus* nommé  
*Primislaus*, lui succéda.

*Baronius* rapporte à cette année,  
qu'*Ericus* Roi de *Dannemarc* suc-  
céda à son frere *Olaüs*; mais que  
dès le commencement de son regne,  
il fut excommunié par l'Evêque de  
*Hambourg*. Cela obligea ce Prince à  
s'adresser au Pape *Urbain II.* & à  
se plaindre des injures de l'Evêque.  
Il lui demanda qu'on érigeât un Ar-  
chevêché dans son Royaume, afin  
qu'il ne fût pas soumis à un Evêque  
étranger; ce qu'il obtint: & même  
l'Archevêque de *Dannemarc* eut in-

An. de  
N. S.  
1092.

Cedre-  
nus.

Uratiflaus  
meurt.  
*Calvis.*  
p. 742.  
Son frere  
*COMRAD* lui  
succéda.  
Et *PRIMI-  
SLAUS*  
fils  
d'*Ura-  
tiflaus*.  
*ERICUS*  
succéda  
à *Olaüs*.  
Excom-  
munié  
par l'E-  
vêque  
de *Ham-  
bourg*.  
*Urbain*  
érige un  
Arche-  
vêché  
en *Dan-  
nemarc*.

An. de  
N. S.  
1092.

Senti-  
mens de  
Roscelin  
Clerc de  
l'Eglise  
de Com-  
piegne.  
*Dodech.  
in ap-  
pend.*

*Maria.  
Scoti. ad  
a. 1094.  
Osso.  
Frising.  
l. 1. de  
Gestis  
Frideric  
l. c. 47.  
Auct.*

*hisp. à  
Rob. Rege  
ad mor-  
tem Phil.  
I. T. IV.  
Duchef.  
Baron. ad  
a. 1094.  
Dupin.  
Concil.  
T. X.  
p. 482.*

Anselme écrit  
contre  
lui.

spection sur la Suede & la Norvege; ce qui ne diminua pas peu les droits de l'Évêque de *Hambourg*.

*Roscelin*, Clerc de l'Eglise de *Compiegne*, grand Dialecticien, avança dans ce tems, que trois Personnes divines étoient trois choses, comme trois Anges; parce qu'autrement on pourroit dire, que le Pere & le S. Esprit se sont incarnés. Cette opinion fut condamnée dans un Concile tenu à *Compiegne*, ou cette année, ou la suivante, sous *Raynold* ou *Renaud* Archevêque de *Rheims*. *Roscelin* y abjura son Erreur; mais peu de tems après il dit qu'il n'avoit abjuré son opinion, que parce qu'il avoit appréhendé d'être assommé par le Peuple ignorant.

*Anselme*, qui fut fait l'année suivante Archevêque de *Cantorberi*, ayant su que *Roscelin* avoit cette Erreur, commença à composer, étant encore Abbé du *Bec*, un Livre contre lui; mais ayant su que *Roscelin* avoit abjuré son opinion, il laissa cet ouvrage imparfait. Il l'acheva ensuite en Angleterre, ayant appris que *Roscelin* persistoit dans son Erreur. Son Livre est un Traité de la *Foi*, de la *Trinité*, & de l'*Incarnation*, qu'il dédia au Pape *Urbain II*. Il y pose d'abord pour principe, qu'il ne faut pas raisonner contre ce que l'Eglise croit, contre ce que la Foi nous enseigne; & que l'on ne doit pas rejeter ce que l'on ne peut pas comprendre; mais qu'il faut avouer qu'il y a plusieurs choses qui sont au-dessus de notre intelligence. Ensuite il rapporte la proposition de *Roscelin*, conçue en ces termes: *Si les trois Personnes divines sont une même chose, & non pas trois choses considérées chacune séparément, comme trois Anges & trois ames; il s'ensuit, que le Pere & le S. Esprit se sont incarnés avec le Fils. S. Anselme* dit que *Roscelin* admet trois Dieux, ou qu'il

ne fait ce qu'il dit. Il lui demande ce qu'il entend par *trois choses*. Il avoue, qu'en un sens, on peut dire que les trois Personnes de la Très-Sainte Trinité sont *trois choses*, si l'on entend par ces termes, leurs relations; mais que l'on ne peut pas le dire, si on entend parler de trois substances, comme *Roscelin* le croyoit, puis qu'il disoit que c'étoit trois choses séparées, comme trois ames, & trois Anges. Il fait voir, que la distinction des Personnes suffit, afin que l'on puisse dire que le Fils est incarné, sans que le Pere & le S. Esprit le soient. Il traite ensuite, pourquoi le Fils s'est plutôt incarné, que le Pere & le S. Esprit; & fait voir qu'il n'y a qu'une Personne, & deux Natures, en *Jesus-Christ*. Il explique la Procession des Personnes divines. *Roscelin*, se voyant chassé de tous lieux à cause de son Erreur, écrivit à *Yves* de *Chartres*, pour le prier de le recevoir, déclarant qu'il détestoit sa première opinion. *Yves* lui répondit, qu'il le feroit volontiers, s'il le croyoit revenu sincèrement de ses Erreurs; mais qu'ayant lieu d'être persuadé du contraire, & de craindre que le Peuple de *Chartres* ne le pût souffrir, il ne sauroit lui accorder ce qu'il souhaitoit; & que le seul conseil qu'il lui donnoit, étoit de faire une retractation publique de ses Erreurs; afin que comme il avoit été en mauvais exemple, il ramenât ceux qu'il avoit pu séduire. *Baronius* dit, qui dans la Lettre d'*Yves* il n'y avoit point de salutation ni de souhait, comme on le fait dans toutes les Lettres; parce que *S. Jean* nous défend de saluer les Hérétiques. Mais *Juret* dans ses Notes dit qu'il y a plusieurs Lettres d'*Yves* écrites à des gens qui n'étoient pas Hérétiques, où on ne trouvoit point aussi de souhaits; de sorte qu'il y apparen-

An. de  
N. S.  
1092.

*Yves Ep.  
7. & les  
notes de  
Juret.*

ce

An. de  
N. S.  
1092.

ce que c'est plutôt un oubli des Libraires & des Copistes, qu'un oubli de l'Auteur.

*Theobalde*, Clerc d'*Etampes*, a aussi écrit une Lettre contre lui sur une autre matière, pour montrer que les fils des Prêtres peuvent être mis dans le Clergé.

La mort  
du Moine  
Ulric.  
*Fleur.*  
p. 530.  
531.

Quelques-uns mettent dans cette année la mort du Moine *Ulric*, fameux par son Recueil des *Coutumes de Clugni*. Comme il étoit d'une famille illustre, & que son pere étoit chéri de l'Empereur *Henri le Noir*, il fut élevé à la Cour dans l'étude des Lettres, & dans la piété. Son oncle l'Evêque de *Frisingue* l'ordonna Diacre & Prévôt de son Eglise. Il accompagna l'Empereur dans un voyage d'Italie, d'où il revint incessamment pour soulager ses Confreres dans un tems de famine, & engagea ses Terres pour cet effet. Il fit le Pèlerinage de Jérusalem. A son retour, comme il trouva que sa place avoit été remplie par un autre, il résolut, avec *Gerault* Ecolâtre de Ratisbonne, d'embrasser la Vie Monastique à Clugni, où ils furent tous bien reçus par l'Abbé *Hugues*, qui fit ordonner *Ulric* Prêtre, le prit pour Chapelain & pour Conseiller; & le donna pour Confesseur à sa Communauté. Ensuite il le fit Supérieur des Religieuses de *Marcigni*; puis il l'envoya avec un Seigneur Allemand nommé *Lutald*, pour fonder un Monastere dans ses Terres, avec le Moine *Cuno*. Il a fondé plusieurs Colonies, & il finit ses jours à la *Celle*, dans la Forêt noire, étant devenu aveugle.

Tom. 4.  
*Spicil.*  
p. 21.  
*Mabil.*  
*Elog. S.*  
Od. n. 19.  
sec. 5.

Son Recueil des *Coutumes de Clugni* est divisé en 3. Livres. Il s'y plaint d'abord, de ce que les peres qui avoient des enfans boiteux, manchots, ou autrement incommodés, cherchoient d'en remplir les Monasteres.

An. de  
N. S.  
1092.

Le premier contient la Description de l'Office divin; & commence par la distribution de l'Écriture Sainte pour les Lecteurs.

Dans le second, *Ulric* traite de l'instruction des *Novices*, & du silence qui devoit être gardé, sur-tout après les repas; ou lorsqu'il falloit faire savoir quelque chose. On parloit avec les doigts, aux Muets. Il y parle aussi de la maniere de faire le pain, qui devoit être la matière du Sacrement.

Il dit qu'on ne le faisoit jamais qu'avant le diner; qu'on prenoit du meilleur froment, que l'on choisissoit grain après grain; qu'on le lavoit soigneusement; & qu'on le mettoit dans un sac fait exprès; qu'un serviteur d'une grande propriété le portoit au moulin, dont il lavoit les meules, & les couvroit dessus & dessous; qu'il se revêtoit d'une Aube & d'un Amict, qui lui couvroit la tête & le visage au-dessous des yeux; qu'il mouloit ainsi le blé, & faisoit la farine; que deux Prêtres & deux Diacres, revêtus de même d'Aubes & d'habits, paétrissoient la pâte dans l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, & formoient les Hosties; qu'un Novice tenoit les fers gravez, où on les devoit cuire; que le feu étoit de bois sec, & préparé exprès; & qu'on chantoit des Psaumes pendant ce travail.

Dans le troisième Livre il parle des Officiers du Monastere, de l'Abbé, & des Pénitences qu'il avoit droit d'imposer. La Pénitence consistoit, dans les *fautes legeres*, à se tenir prosterné, ou appuyé sur les genoux & les coudes; à ne point aller à l'Offrande, à ne baiser point l'Évangile, ni recevoir la Paix, ni manger avec les autres. Dans les *fautes grieves*, on étoit condamné à être fustigé en plein Chapitre, avec des verges; à demeurer dans un lieu se-

An. de  
N. S.  
1093.

séparé, y manger, y coucher; à se tenir à toutes les heures à la porte de l'Eglise; & lorsque la faute avoit été commise devant le Peuple, le coupable étoit *fustigé* au milieu de la place; ou pour une moindre faute, exposé le dimanche à la porte de

l'Eglise lorsque le Peuple y entroit, avec un Serviteur qui disoit la cause de la Pénitence. Il y a d'autres Pénitences.

Il paroît qu'on prenoit un grand soin des enfans qui y étoient élevez.

An. de  
N. S.  
1093.

L'an 1093. de N. S. Le 13. d'Alexis. Le 38. de Henri. Le 34. de Philippe I. Le 6. d'Urbain II. Indiction. I.

Maimb.  
Décad.  
p. 293.  
294.  
Ausb.  
vita  
Henri IV.  
Berthold.  
Dodech.  
in ap-  
pend. ad  
Maria  
Scot.  
Helmold.  
Sigon.  
Conrad  
se rebel-  
le contre  
Henri  
son perc.

NOUS avons vu dans l'année précédente, comment les armes de *Henri* n'eurent pas un heureux succès dans le siege de *Montebello*. Il y perdit un fils, & il fut obligé de repasser le *Pô*, & d'aller à *Wormes* avec une partie de son Armée, pour s'opposer aux entreprises du vieux *Guelphe*; laissant l'autre à *Conrad* son fils aîné, pour achever la guerre en Italie. Mais *Henri* se trouva bien trompé dans son esperance; car *Guelphe* & sa Comtesse *Mathilde* sa femme furent si bien tourner l'esprit de ce jeune Prince *Conrad*, qui étoit d'ailleurs plein d'honneur & de vertu, quoique fort ambitieux, que sous prétexte que l'Empereur son pere étoit excommunié, ils lui persuaderent aisément de quitter son parti. De sorte qu'ayant su gagner les Officiers de son Armée, & les principaux Seigneurs de Lombardie, qui n'étoient pas marris d'avoir un jeune & nouveau Maître duquel ils pussent disposer comme ils voudroient, il se rebella tout ouvertement contre son pere, & se fit couronner Roi d'Italie, par *Anselme* Archevêque de Milan. *Dodechin* & *Helmold* rapportent la raison de la revolte de *Conrad*. Ils disent qu'*Henri* haïssoit beaucoup sa seconde femme *Adelaide*, ou *Praxede*; jusques-là qu'il l'abandonna, & la prostitua à

plusieurs, & qu'il voulut contraindre son fils *Conrad* de coucher avec elle; mais que *Conrad* ayant eu horreur de cet inceste & n'ayant point voulu commettre ce crime, *Henri* le desavoua pour son fils. Ils ajoutent, que la Reine s'étant sauvée, vint se jeter aux pieds du Pape *Urbain II*. & que *Conrad* y vint aussi: que le Pape leva l'Excommunication qu'il avoit lancée contre *Conrad* comme fils d'*Henri*, & que ce Prince fut couronné à *Milan*.

*Henri* fut fort surpris de cette nouvelle: il deshêrita son fils *Conrad*, en faisant déclarer le Prince *Henri* son cadet, successeur de l'Empire; & il rendit à *Godefroy de Bouillon* le Duché de la *Basse-Lorraine*, possédé par ce jeune Prince.

*Aventin* dit que *Henri* ayant convoqué les grands-Seigneurs de l'Empire à *Aix-la-Chapelle*, leur fit un discours dans lequel il les conjura, par le Nom de Dieu immortel, par la Majesté de l'Empire, par leur Dignité, par la religion du Serment qu'ils lui avoient prêté, de travailler au bien-public. Il leur représenta, qu'il étoit né & qu'il avoit été élevé dans l'Empire; que Dieu & eux l'avoient élevé sur le Trône: Que cependant, son propre fils, qu'il avoit engendré, qu'il avoit associé à l'Empire, qu'il avoit déclaré son

Cou-  
ronné à  
Milan.  
Maimb.  
p. 294.  
Henri  
deshêri-  
te son  
fils.

Aveni.  
Ann.  
Boier J. S.  
p. 592.  
Discours  
de Henri  
aux Sei-  
gneurs  
de l'Em-  
pire.

An. de  
N. S.  
1093.

son successeur, contre le Droit des Gens, de la Nature, & du Sang, contre la Loi de Dieu, ayant perdu le souvenir de ses bienfaits, oubliant sa nature, cherchoit à le priver & de sa Dignité & de la vie, & vouloit faire périr celui à qui il devoit la vie, sa Dignité, & tout ce qu'il avoit: Qu'une femme l'incitoit à faire cela: Que Dieu le conservoit plus que son fils ne voudroit: Que son fils lui envioit la vie que la Nature lui donnoit: Qu'il étoit de leur intérêt de s'opposer à cela: Que s'ils avoient encore quelque souvenir de *Conrad* son ayeul, d'*Henri* son pere, & de ses ancêtres, ils ne souffrirent pas que l'Empire, conquis par leur sang, périt par des parricides.

Cependant, comme l'Empereur s'en étoit retourné en Allemagne; que les soldats qu'il avoit mis en garnison à Rome, étoient presque tous morts de maladie contagieuse; qu'ensuite ceux qui tenoient pour le Pape étant devenus les plus forts, avoient chassé l'Antipape *Guibert*; & qu'enfin le jeune *Conrad* Roi d'Italie, qui n'agissoit que par les conseils de *Matthie*, n'avoit garde de s'opposer au Pape *Urbain*; ce Pontife alla prendre possession du Siege Apostolique à Rome, où il célébra la fête de Noël. Il est vrai qu'il eût pu y rentrer par force longtems auparavant, avec le secours de *Roger* Duc de Calabre & de Sicile, fils de *Robert Guiscard* qui étoit mort; mais pour rentrer dans sa Bergerie sans effusion de sang humain, il aimoit mieux attendre que tout fût assez paisible dans Rome, où les Impériaux ne tenoient plus que le Château *S. Ange*, qui fut même enfin contraint par la famine de se rendre.

Cette année *Urbain II.* tint un Concile, le 11. de Mars, dans une Ville de la Pouille appelée *Troyes*; dans lequel il renouvela les défenses

de contracter mariage entre Parents. On y parla aussi de la *Trêve de Dieu*. Nous en parlerons ailleurs.

*Baronius* croit qu'à peu près dans ce tems, *Yves* écrivit encore au Pape pour le féliciter de ce que l'Italie étoit presque entièrement en paix; & il lui fait savoir qu'un de ses Clercs, appelé *Guillaume*, avoit été fait Evêque de *Paris*. Mais le Pere *Pagi* estime que cette Lettre n'a pas été écrite avant l'an 1096. Ce *Guillaume* refusa d'abord cet Evêché, & il récrivit à *Yves*. *Yves* s'étant informé avec soin comment s'étoit faite cette élection, & ayant appris qu'elle avoit été canonique, l'approuva, & en écrivit à *Urbain II.*

*Guillaume II.* Roi d'Angleterre remplit le Siege de *Cantorberi*, d'un très digne sujet: c'étoit *Anselme*, auparavant Abbé du *Bec* en Normandie. Il étoit né à *Aouste* dans les confins de Bourgogne & de Lombardie, l'an 1033. Il étoit fils de *Gondulphe* & d'*Ermenberge*. Après avoir fait ses études & voyagé, il avoit embrassé la Vie Monastique à l'âge de 27 ans, dans l'Abbaye du *Bec*; & il s'étoit mis sous la direction de *Lanfranc*, Prieur de ce Monastere. *Lanfranc* ayant été, trois ans après, fait Abbé de *S. Etienne* de *Caen*, *S. Anselme* fut mis en sa place, & succéda aussi à *Herluin* Abbé du *Bec*, qui mourut l'an 1078. Etant Abbé & Prieur du *Bec*, il fit son *Monologue*, qui est ainsi appelé parce qu'il y parle seul. Il y cherche, par la pure méditation & la seule Raison, les preuves de l'Existence de Dieu; d'où il passe à la connoissance de sa nature, & même des Personnes divines, autant que la Raison, aidée par la Foi, y peut atteindre. Il en fit ensuite d'autres; de la Vérité; du Libre-Arbitre; de la Chute du Démon, ou de l'Origine du Mal; un Traité de

D d d

Dia-

An. de  
N. S.  
1093.

*Yves ep.*  
43.  
*Carol. du*  
*Boisl. IX.*  
*hiss. Eccl.*  
*Paris c. 3.*  
*Anselme*  
*Evêque*  
*de Cantorberi.*  
*Eadmerus l. 2.*  
*vita*  
*Anselm.*  
*Larr.*  
p. 296.  
*Dupin.*  
*Baronius.*

Le Monologue d'Anselme.

*Urbain*  
vient à  
Rome,  
occupe  
son Sie-  
ge.

Concile à  
*Troyes.*  
*Dupin.*  
*Baron.*  
*Conciles*  
*T. X.*  
p. 482.  
1093.

Tom. I.

An. de N. S. 1093. Dialectique, touchant la substance & la qualité, nommé *le Grammairien*; un autre Ouvrage qu'il nomme *Prosloge*, parce qu'il y parle à lui-même, & à Dieu. Dans ce Livre, il fait voir qu'on ne peut concevoir un Être souverainement parfait, sans le concevoir existant; ce qui est le grand argument de *Descartes*, que quelques-uns traitent de *Sophisme* & d'autres le regardent comme un bon argument. *Anselme* y répondit.

Comment il fut élu Archevêque de Cantorberi.

*Eadem. novor. l. 1. p. 34.*

Pendant qu'il eut cette Abbaye, il fit quelques voyages en Angleterre, où il fit connoître son mérite; c'est ce qui le fit élire Archevêque de *Cantorberi*.

Mais voici comme on récite la chose. On dit que *Guillaume le Roux* ne vouloit point remplir ce Siege, pour profiter des grands revenus de cette Eglise, & qu'il faisoit faire de grandes extorsions; que l'an 1092. *Hugues* Comte de Chester voulant fonder un Monastere, envoya en Normandie, prier *Anselme* Abbé du *Bec* de venir en Angleterre; que d'abord *Anselme* refusa d'y aller, parce qu'il couroit un bruit sourd, que s'il alloit en Angleterre, on l'y feroit Archevêque; mais qu'ayant appris que ce Comte étoit fort malade, & qu'il souhaitoit avec ardeur de le voir, il y vint; qu'étant arrivé en Angleterre, il trouva le Comte guéri; mais qu'il fut obligé de demeurer cinq mois en Angleterre, pour des affaires du *Bec*, sans qu'on lui parlât de l'Archevêché de *Cantorberi*; qu'ayant voulu repasser en Normandie, le Roi lui en refusa la permission; qu'alors le Roi tenant sa Cour à *Noel*, les Seigneurs le presserent de faire des prières par tout le Royaume, pour obtenir de Dieu que le Siege de *Cantorberi* fût rempli dignement. On ajoute, qu'un des Seigneurs parlant familièrement au Prince, lui dit qu'il ne connoissoit personne d'une si gran-

de sainteté, que l'Abbé du *Bec*; qu'il n'aimoit que Dieu, & qu'il ne desiroit rien dans ce monde. *Non*, dit le Roi, en raillant, *pas même l'Archevêché de Cantorberi*. *C'est ce qu'il desire le moins*, reprit le Seigneur. *Je vous réponds*, dit le Roi, *qu'il le prendroit à deux mains, si on le lui offroit; mais par le Saint Voult de Luques, ni lui, ni autre que moi n'aura cet Archevêché, de mon tems*. Ce *Saint Voult de Luques*, en Latin *Sanctus Vultus de Luca*, est un Crucifix habillé, dont l'original est en l'Eglise Cathédrale de *Luques*, & dont il y a plusieurs copies en France, entre autres à *Paris* en l'Eglise du S. *Sepulcre*, où le Peuple le nomme *S. Vaudelu*.

*Anselme* n'auroit donc jamais eu cet Archevêché, si le Roi n'avoit été saisi d'une violente maladie qui le réduisit à l'extrémité, & pendant laquelle il fut puissamment sollicité à penser à son salut, à ouvrir les prisons, à remettre les dettes, à rendre la liberté aux Eglises, & à les pourvoir de Pasteurs, sur-tout celle de *Cantorberi*. Ce Roi permit de faire ce qu'on exigeoit de lui, & il indiqua *Anselme* pour Archevêque. *Anselme* fit une très grande résistance; mais enfin il fut si fortement sollicité par les Evêques, par tous les Seigneurs, & par le Roi même, qu'il fut obligé d'accepter cette Dignité. Il fut donc élu le 6. de Mars de l'an 1093. & consacré le 4. de Décembre de la même année; & il se tint un Concile en Angleterre, où l'on adjugea le titre de *Primat* à cet Archevêque. Peu de jours après son installation, *Anselme* vint saluer le Roi, & lui offrit cinq-cens livres, pour aider aux frais de la guerre qu'il avoit contre son frere *Richard*, afin de reprendre la Normandie. Le Roi parut d'abord content de ce présent; mais quelques-uns de ses Courtisans

An. de N. S. 1093.

*Fleuri. p. 564.*

*Cant. Gloss.*

Concile d'Angleterre.

*Cave p. 216. Mathieu Par. ad a. 1093.*

*Eadm. hist. Ang.*

*p. 21. Anselme offre lui*

An. de  
N. S.  
1093.

de l'ar-  
gent à  
Guillau-  
me.  
Le Roi  
en de-  
mande  
davan-  
tage.

Anselme re-  
fufe.

Est dis-  
gracié.

Berthold.  
in Chron.  
Papebro-  
chius  
T. VII.  
mens.  
Maii.  
Larr.  
p. 297.

Malcolme III. fait une irruption dans l'Angleterre.

lui persuaderent que ce n'étoit pas assez, & que pour peu qu'il témoignât de chagrin sur ce sujet à l'Archevêque, il tireroit de lui une fois autant que ce qu'il lui offroit. Il lui fit donc dire qu'il refusoit la somme qu'il lui avoit offerte, comme trop modique. L'Archevêque, après l'avoir prié d'accepter ce qu'il lui avoit présenté, ne voulut pas donner davantage, & se retira de la Cour. Il revint trouver le Roi à *Hastings*, dans le tems qu'il étoit prêt à s'embarquer; & il lui parla de la nécessité qu'il y avoit de reformer les Eglises d'Angleterre, & de convoquer pour cela un Concile. Le Roi, sans lui faire de réponse là-dessus, demanda le paiement de mille livres, à quoi il dit qu'il l'avoit taxé. Mais *Anselme* refusa même ce qu'il avoit offert d'abord, & encourut par ce refus la disgrâce du Roi; ce qui l'obligea à se retirer.

Cet *Anselme* me fait penser à un autre du même nom, qui étoit Archevêque de *Milan*, & qui mourut cette année. Il avoit couronné *Conrad*; & le vénérable *Arnold III.* lui succéda, & *Urbain II.* lui envoya le *Pallium*.

Le Roi d'Ecosse *Malcolme III.* fit une seconde irruption dans la Province de *Northumberland*. Il vint mettre le siege devant *Alnewich*, & il étoit sur le point d'emporter la Place, lorsque *Robert de Mowbray*, à qui le Roi *Guillaume II.* avoit donné le Gouvernement du Pais avec le titre de Comte, l'abattit d'un coup de lance, qui le renversa mort à ses pieds. Mais *Lesley* soutient que ce fut un assassinat. Il dit que le Commandant de la Place ayant fait le signal pour capituler, s'avança à cheval sur le Pont, tenant les clefs en sa main, & faisant semblant de les vouloir remettre dans celle du Roi, qui venoit aussi à cheval à sa

rencontre; mais que dans le moment que ce Prince l'étendoit pour les recevoir, il le perça de son javelot; & tournant bride, rentra dans la Ville, dont les portes furent aussi-tôt fermées. *Orderic* dit simplement, que *Malcolme* étant sans armes, fut tué par *Robert de Mowbray*, & *Morel* son neveu. *Marguerite* épouse de *Malcolme* fut tellement frappée de la mort de son mari, qu'elle assembla tous les Seigneurs du Royaume, & qu'elle leur recommanda ses fils *Edgar*, *Alexandre*, & *David*. Elle les pria de les honorer comme les fils du Roi. Après quoi elle fit assembler des troupes de Pauvres, & leur distribua pour l'amour de Dieu tout son Trésor, afin qu'ils priaissent Dieu pour son mari, & pour ses enfans. Elle étoit fille d'*Edouard* Roi des *Huns*, ou des *Hongrois*; qui avoit été fils d'*Edmond* frere d'*Edouard* Roi d'Angleterre, nommé *le Confesseur*. Cette Princesse ayant ainsi distribué ses Trésors, entra dans son Oratoire; où, après avoir communiqué, comme on la remit au lit, elle mourut dans le tems qu'on faisoit la priere.

Elle laissa deux filles, *Edith*, qu'on appella ensuite *Matbilde*; & *Marie*. La premiere fut épousée par *Henri* Roi d'Angleterre; & l'autre, par *Eustache* Comte de Boulogne. Le Pape *Clement X.* déclara *Marguerite* Patrone de l'Ecosse, & son nom est dans le Bréviaire Romain, le 8. de Juillet.

Après la mort de *Malcolme* & de *Marguerite*, l'Ecosse fut agitée de divers troubles. *Guillaume II.* Roi d'Angleterre envoya en Ecosse *Eadger*, avec une Armée, pour y établir son cousin *Eadger* fils de *Malcolme*, après avoir chassé son Oncle *Dunefald*, qui s'étoit emparé du Royaume.

A l'égard de *Guillaume II.*, une  
D d d 2 nou-

An. de  
N. S.  
1093.

*Orderic*.  
l. 8.  
p. 701.  
Ce que  
fit *Marguerite*  
sa fem-  
me.  
Sa cha-  
rité.

Sa mort;

*Hovede-*  
*nus Vi-*  
*garnien-*  
*sis. Si-*  
*meon*  
*Dunelm;*

Patrone  
d'Ecos;  
se.

*Guillau-*  
*me re-*  
*passé en*  
*Nor-*  
*mandie;*

An. de  
N. S.  
1093.

nouvelle querelle entre les freres *Henri & Robert* le fit repasser en Normandie. Mais il n'y alla que pour piller cette Province : car il épuisa ce Duché, pour enrichir son Royaume; & d'autres disent qu'il épuisa l'un & l'autre.

Ce que  
lui dit  
Anselme.

On dit que comme la plupart des Evêques & des Seigneurs vinrent à *Hastings* souhaiter au Roi un heureux voyage, *Anselme* représenta au Roi, qu'il étoit à propos qu'il ordonnât que l'on tint des Conciles, selon l'ancien usage, pour rétablir les choses qui étoient dans un grand desordre. Ce Prince tourna la conversation en raillerie; & le Prélat ayant ajouté, qu'il y avoit plusieurs Abbayes sans Pasteurs; le Roi lui dit en colere, que les Abbayes étoient à lui, & qu'il faisoit ce qu'il vouloit de ses Terres. Ce qui obligea l'Archevêque de répondre, que les Abbayes étoient au Roi, pour les protéger; mais non pour les piller. Sur quoi le Roi ayant paru fort indigné, l'Archevêque se retourna.

Et ce  
qu'il ré-  
pondit.

Anselme veut  
aller à  
Rome  
recevoir  
le Pallium.

Ce fut au retour d'un voyage de *Guillaume*, qu'*Anselme* lui demanda la permission d'aller à Rome, prendre le *Pallium* du Pape *Urbain II.* Plusieurs croyent que cela arriva l'an 1095.

Guillaume le  
refusa.  
*Larr.*  
p. 297.

Mr. *Dupin* remarque, que *Gregoire VII.* fut le premier qui imposa aux Archevêques la nécessité de venir, ou d'envoyer à Rome pour recevoir le *Pallium* du Pape; & que l'Archevêque de *Rouen* fut le premier Prélat à qui ce Mandement Apostolique fut notifié. C'étoit donc une usurpation des Pontifes, plutôt qu'un Droit; & cela étoit contraire aux Loix fondamentales du Royaume d'Angleterre, & de l'Église Anglicane. *Guillaume II.* le représenta à *Anselme*; mais ce Prélat répondit, que *Jésus-Christ* avoit commandé de

rendre à *César*, les choses qui sont à *César*; & à Dieu, ce qui est à Dieu. Il ajoute, que la cérémonie du *Pallium* étoit de la nature des dernières; & qu'il ne pouvoit en conscience manquer à ce qu'il devoit au Pape, pour obeir au Roi.

On dit que *Guillaume* demanda encore à *Anselme*, à quel Pape il vouloit aller demander le *Pallium*? Et que comme l'Archevêque eut dit que c'étoit au Pape *Urbain*, le Roi lui répondit, qu'il ne l'avoit pas encore reconnu; & protesta avec beaucoup d'emportement, qu'*Anselme* ne lui seroit pas fidele, s'il demeurait contre sa volonté dans l'obéissance de ce Pape. Comme *Anselme* avoit reconnu le Pape *Urbain*, il demanda un délai pour consulter avec les Evêques & les Seigneurs, s'il pouvoit garder la fidelité au Roi, sans préjudice de l'obéissance au Saint Siege; déclarant, qu'il aimoit mieux sortir du Royaume, que de renoncer à l'obéissance du Pape. Sur quoi le Roi ordonna une Assemblée à *Rokingam*, pour le Dimanche 11. de Mars de l'année 1095. Là *Anselme* représenta les raisons qu'il avoit d'être fidele au Pape; & quelque sollicitation qu'on lui fit de renoncer à l'obéissance d'*Urbain*, on n'en put jamais venir à bout. Et voyant qu'il n'étoit pas en sûreté dans le Royaume, il demanda d'en sortir, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu d'appaiser ce trouble. Le Roi lui donna un délai jusques à la Pentecôte. Pendant cet intervalle, *Gautier* Légat du Pape *Urbain* arriva en Angleterre, portant le *Pallium*. L'Archevêque alla trouver le Roi, & lui parla d'une maniere qui lui fut si agréable, qu'il reconnut le Pape *Urbain*. Mais ayant pressé le Légat de déposer *Anselme*, il eut le chagrin d'apprendre que c'étoit une chose impossible; & voulant sauver sa Dignité, il

An. de  
N. S.  
1093.

T. X.  
Concil.  
p. 494.  
*Eadmer.*  
2. Nov.  
*Gautier*  
Légat  
du Pape  
apporte  
le Pallium.  
*Guillaume*  
recon-  
noit *Urbain II.*  
Com-  
ment il  
consent  
qu'*Anselme* ait  
le Pallium.  
il

An. de N. S. 1093. il fit presser *Anselme* de lui faire un présent à l'occasion du *Pallium*; mais inutilement. On trouva donc cet expédient; savoir, que l'Evêque d'*Albane* Légat du Pape, qui avoit apporté le *Pallium* de Rome, le mettroit entre les mains du Roi, qui le donneroit lui-même à *Anselme*. Il y a des Auteurs qui croient qu'*Anselme* refusa pourtant l'expédient; & qu'on convint que le Légat mettroit sur l'Autel le *Pallium*, & qu'*Anselme* le prendroit; & que cela se fit le 10. de Juin.

Gauf. Malat. IV. c. 7. Rocch. Pirr. som. 1. p. 100. Baluz. V. Miscell. p. 239. Fleuri p. 578. Sur la séparation de l'Evêché d'Arras avec celui de Cambrai.

Le Comte *Roger* ayant soumis à sa puissance presque toute la Sicile, s'appliqua à y rétablir les Evêchez.

En France, on poursuivoit la séparation de l'Evêché d'*Arras*, d'avec celui de *Cambrai*. En exécution de la Bulle du Pape du 2. de Novembre 1092. le Peuple & le Clergé d'*Arras* demanderent à *Renaud* Archevêque de *Rheims* un Commissaire pour présider à l'élection de leur Evêque. Il leur manda de se trouver au Concile qu'il devoit tenir à *Rheims* le 20. Mars de cette année 1093; & il fit appeller le Clergé de *Cambrai*, pour rapporter les Titres en vertu desquels ils prétendoient que l'Eglise d'*Arras* leur étoit soumise. Les Députés d'*Arras* rapportèrent ce qu'ils purent, pour montrer que de tout tems elle étoit Episcopale; mais ils ne dirent rien de précis, plus ancien que *S. Romi* & *S. Vast*. Ils montrèrent mieux, que l'on devoit rétablir des Evêques dans les Villes qui en avoient eu.

*Gaucher* Archidiacre de *Cambrai*, & les autres Députés de cette Eglise, ne rapportèrent aucun Titre pour prouver leur droit sur l'Eglise d'*Arras*.

L'Archevêque fit lire la Bulle du Pape *Urbain*; mais les Evêques & les autres Clercs le prièrent de renvoyer à un autre tems la décision de

cette affaire. L'Archevêque ne vouloit pas. Mais l'Archidiacre de *Cambrai* s'étant avancé au milieu du Concile, & ayant soutenu que l'Eglise d'*Arras* ne devoit point avoir d'Evêque propre, & qu'ils étoient prêts à le prouver en présence du Pape; l'Archevêque conseilla au Prévôt & aux autres Députés d'*Arras*, d'aller soutenir leur Cause devant le Pape. Ainsi, de l'avis du Concile, on marqua huit jours, depuis le Dimanche avant l'Ascension jusques au suivant, dans lesquels les deux Partis devoient se présenter au Pape; & l'Archevêque déclara que si les *Artesiens* manquoient d'aller à Rome, il ne les écouterait plus, & ordonneroit sans délai un Evêque d'*Arras*. L'Eglise d'*Arras* députa à Rome deux de ses Clercs, *Jean* & *Drogon*; mais personne ne parut pour l'Eglise de *Cambrai*. Sur quoi le Pape leur donna une Lettre pour l'Archevêque de *Rheims*, par laquelle il lui réiteroit l'ordre d'ordonner un Evêque d'*Arras*. Quelque tems après, *Lambert de Guisnes*, Chanoine & Chantre de *Lille*, fut élu Evêque d'*Arras*, que l'Archevêque de *Rheims* envoya à Rome, afin que le Pape le sacrât.

C'est dans cette année, qu'il faut commencer la grande affaire des Croisades.

Nous avons vu dans les années précédentes, comment les Turcs s'étoient emparés de la Syrie, de la Cappadoce, d'une partie de l'Asie Mineure, & de plusieurs autres Lieux. Ils auroient pris *Constantinople*, s'ils avoient eu des vaisseaux; mais les Chrétiens ne pouvoient venir à *Jerusalem*, sans être beaucoup exposés.

Parmi le grand nombre de Pélerins qui alloient de tous les quartiers de l'Occident visiter les Sts. Lieux de la Palestine, un François

An. de N. S. 1093.

Comme-ment de l'Histoire des Croisades.

Maimb. Crois. p. 10. Gul. Tyr. l. 1. c. 12.

An. de  
N. S.  
1093.

Histoire  
de Pierre  
l'Her-  
mite.  
Albert.  
Aguens.  
Canon.  
l. 1. c. 2. 3.

Maimb.  
p. 11.

p. 12.  
Le Pa-  
triarche  
de Jérusalem  
instruit  
Pierre  
l'Her-  
mite des  
maux  
que les  
Turcs  
faisoient  
aux  
Chre-  
tiens.

p. 14.  
Lui  
donne  
des Let-  
tres pour  
le Pape  
& les  
Princes  
d'Occi-  
dent.  
p. 18.  
Gulliel.  
Tyr.  
l. 1. c. 12.  
Maimb.  
p. 16.

d'Amiens en Picardie, nommé *Pierre l'Hermite*, & Solitaire de profession, fit le voyage de Jérusalem, pour y satisfaire sa dévotion. Comme il eut appris de son Hôte le misérable état où les Chrétiens étoient réduits, & qu'il en eut vu lui-même des preuves dans cette Ville désolée, il en voulut conférer avec le Patriarche *Simeon*; soit pour être mieux informé de la vérité des choses, soit pour délibérer avec lui par quels moyens on pourroit procurer aux Chrétiens quelque repos.

Le Patriarche lui fit un long & pathétique dénombrement des horribles sacrilèges que les Infidèles commettoient tous les jours, jusques dans les Lieux les plus sacrés. *Pierre*, qui fut extrêmement touché, & du discours du Patriarche, & de la vue d'une partie des Chrétiens, dit à ce Prélat, que si le Pape & tous les Princes d'Occident étoient informez d'un état si lamentable, ils viendroient rompre les fers des Chrétiens, & délivrer les Lieux sacrés de la tyrannie des Infidèles. Il ajouta, qu'il étoit d'avis qu'on leur écrivit pour implorer le secours de leurs armes; & que pour lui, il s'offroit à porter les Lettres, & à ne rien oublier pour exciter les Princes de l'Occident à une entreprise si glorieuse, & si nécessaire pour le bien de la Chrétienté.

Quoique cet Hermite fût assez mal-fait de sa personne; cependant, comme le Patriarche remarqua en lui un jugement solide, un grand cœur, une merveilleuse vivacité, une éloquence naturelle, il crut que Dieu l'avoit choisi pour exécuter un si grand dessein; & l'ayant embrassé, il lui remit entre les mains des Lettres pour le Pape, & pour tous les Princes d'Occident.

*Pierre* étant résolu d'exécuter ce qu'il avoit promis à *Simeon*, s'enfer-

ma, la veille de son départ, dans l'Eglise du S. Sepulcre, pour y passer la nuit en oraison. L'Histoire dit, que comme il se fut endormi, il lui sembla de voir J. Christ au même état qu'il étoit sortant de son sepulcre, qui s'approchoit de lui, & le poussant doucement, lui disoit: *Leve-toi, Pierre, & va promptement t'acquitter de la charge qu'on t'a donnée: je serai toujours avec toi. Il est tems, que la sainteté de ces Lieux, consacrez par ma présence, cesse enfin d'être profanée, & que je délivre mon Peuple de la cruelle servitude dans laquelle il y a déjà plusieurs siècles qu'il gémit.* Là-dessus l'Hermite s'étant éveillé tout d'un coup, ne douta point que ce ne fût J. Christ lui-même qui lui étoit apparu pour lui donner immédiatement ses ordres; de sorte que, sans différer un seul moment, après avoir pris la bénédiction du Patriarche, il s'alla embarquer sur le premier Vaisseau Marchand qu'il rencontra, & qui en peu de tems le fit heureusement arriver au Port de *Bari* dans la Pouille; d'où il se rendit à Rome vers *Urbain II.* à qui il remit les Lettres du Patriarche, & lui rendit compte de sa commission. *Urbain II.* le reçut fort bien; & il trouva dans ce Pape toutes les dispositions nécessaires pour favoriser ce grand dessein.

Comme il avoit été dans la confiance de *Gregoire VII.* il savoit qu'environ 20 ans auparavant, il avoit entrepris d'unir tous les Peuples Chrétiens dans une Guerre Sainte contre les Infidèles. *Gregoire* avoit même résolu de marcher lui-même à la tête des Chrétiens, dont 50000 s'étoient déjà enrôlez; mais craignant les mauvais desseins de l'Empereur, qui refusa de s'unir avec lui dans une si sainte entreprise, il quitta le projet qu'il avoit fait.

An. de  
N. S.  
1093.

Pierre se  
met la  
nuit dans  
l'Eglise  
du Saint  
Sepul-  
cre, &  
fait un  
songe.  
Albert.  
Aguens.  
l. 1. c. 5;

S'em-  
barque;

Albert.  
Aguens  
l. 1. c. 6.  
Maimb.  
p. 19.  
Urbain  
II. le re-  
çoit  
bien.

Ur-

An. de  
N. S.  
1093.

*Urbain* prit l'affaire avec chaleur, & ordonna à cet Hermite d'aller disposer les esprits dans toutes les Provinces; & il y réussit, comme nous le verrons.

Guerre  
d'Alexis  
avec les  
Scythes.  
Ann.  
Com.  
l. VII.  
p. 13.

Nous avons vu dans les années précédentes, les guerres qu'*Alexis* Empereur d'Orient avoit eu avec les *Turcs*. Il est juste de dire un mot de celles qu'il eut avec les *Scythes*, que sa fille a pris soin de nous décrire.

Les *Scythes*, descendant des *Sauromates*, avoient quitté le pais de leur naissance, pour se répandre aux environs du *Danube*; & ne pouvant s'y établir sans le consentement des anciens habitans, ils traiterent avec trois des principaux; & après avoir conclu le Traité, ils traverserent le *Danube* & firent irruption sur les terres de l'Empire, s'étant joints aux *Manichéens*, qui se saisirent des avenues difficiles.

L'Empereur *Alexis* ayant appris cette formidable inondation des Barbares, leva une puissante Armée, dont il donna la conduite à *Pacurien* Grand-Domestique d'Occident, & à *Branas*, tous deux excellens hommes de guerre.

*Pacurien* ayant vu le grand nombre des *Scythes*, crut qu'il ne falloit pas hasarder le combat. *Branas* voulut se battre, & *Pacurien* ayant cédé de peur d'être soupçonné de lâcheté & le combat s'étant donné, les Romains furent vaincus, & leurs Chefs tuez. *Alexis* fut fort affligé de cette défaite, & sur-tout de la mort de *Pacurien*. Mais cette perte ne lui abattit point le courage. Il leva une autre Armée, & en donna le commandement à *Tatice* & à *Umpertopie*. Il y eut quelque rencontre, où les *Scythes* furent battus; mais il ne se donna point de Bataille mémorable. Les deux Armées se présentèrent plusieurs fois, sans en

venir aux mains. Les *Romains* étoient épouvantez par la multitude des *Scythes*; & les *Scythes* étonnez par le bel ordre des *Romains*, & par l'éclat de leurs habits & de leurs armes. Il n'y avoit que les François qui vouloient combattre; mais *Tatice* ne voulut pas suivre leur ardeur. Les *Scythes* se retirèrent, & *Tatice* amena son Armée à *Andrinople*, & il s'en retourna à *Constantinople*. Je ne sai si cela arriva l'année précédente, ou celle-ci. Mais *Anne Comnene* rapporte, que les *Scythes* firent une nouvelle irruption, & qu'ils furent défaits, & que plusieurs se précipiterent en fuyant. Bien que cette victoire sur les *Scythes* eût délivré la *Macedoine* & les environs de *Philippopolis* des incursions des Barbares, ils ne laissèrent pas de les continuer au-deçà du *Danube*; ce que l'Empereur ne pouvant souffrir, il résolut de les chasser entierement de l'Empire, & leva une puissante Armée. Les *Scythes* ayant su que *George Euphorbene*, l'un des Généraux d'*Alexis*, venoit contre eux avec une puissante Flotte sur le *Danube*, & qu'*Alexis* venoit par terre à grandes journées à la tête d'une forte Armée; ils envoyerent cent cinquante Ambassadeurs à l'Empereur, pour lui demander la paix; menaçant d'un côté, de mettre les Etats de l'Empereur à feu & sang; & de l'autre, offrant de servir avec une Armée de 30000 hommes de Cavalerie, dans toutes les guerres qu'il lui paroît d'entreprendre.

L'Empereur, découvrant que les *Scythes* ne demandoient la paix que par l'apprehension de ses armes, & qu'aussi-tôt qu'ils en seroient délivrez, ils seroient paroître leurs mauvaises intentions, résolut de rejeter leur demande; & ayant appris par un de ses Secretaires d'Etat, qu'il y auroit bien-tôt une Eclipsé de Soleil.

An. de  
N. S.  
1093.

Ann.  
Com.  
l. VII.  
p. 1. 6. 2.

6. 2.

Adresse  
d'Alexis  
à l'occa-  
sion  
d'une  
Eclipse.  
leil.

An. de  
N. S.  
1093.

leil, il se tourna vers ces Ambassadeurs, & leur dit : *Je remets à Dieu le jugement de cette affaire ; & s'il fait paroître incontinent quelque signe extraordinaire dans le Ciel, ce sera une preuve manifeste que j'ai raison de me défier de la sincérité de vos offres. Que s'il n'en fait point paroître ; ce sera une marque de l'injustice de mes défiances.* Il n'y avoit pas deux heures qu'il avoit parlé de la sorte, lorsque le Soleil s'éclipsa ; ce qui jetta ces Ambassadeurs dans un profond étonnement. *Alexis* les envoya sous une sûre garde, à *Constantinople* ; mais ayant tué leur garde, ils s'échappèrent. L'Empereur ayant appris avec surprise la manière dont les Ambassadeurs avoient recouvré leur liberté, se persuada aisément qu'ils exciteroient les *Scythes* à tirer vengeance de l'injure qu'ils venoient de recevoir, & se prépara à la bataille. Les Romains eurent dans le commencement de petites disgrâces ; cependant l'Empereur prit la Ville de *Driftra* : mais il ne prit pas la Citadelle ; & ayant donné la bataille, il la perdit, & il eut de la peine à se sauver. Il fit même dans cette occasion, des choses incroyables. Il fut blessé ; & le coup qu'il reçut, lui causa des douleurs pendant plusieurs années. L'Empereur fit racheter les prisonniers. Quelque tems après, les *Scythes* ayant recommencé leurs courses & *Alexis* prévoyant qu'ils lui feroient beaucoup de mal, leur demanda la paix, qu'ils lui accordèrent ; mais elle ne dura pas long-

c. 3.

c. 4.

tems. Les *Scythes* infidèles recommencerent leurs courses, & désirèrent même les *Arcontopules*. *Alexis*, pour subvenir à la foiblesse où la négligence de ses prédécesseurs avoit laissé tomber les Armées, avoit levé une Compagnie, & l'avoit remplie des enfans des soldats qui étoient morts dans le service, auxquels il avoit fait apprendre les exercices, & qu'il avoit nommez *Arcontopules*, afin que leur nom fût comme un tableau qui leur représentât la vertu de leurs peres, & qui les incitât à imiter l'exemple de leur valeur. Cette Compagnie s'accrut jusqu'au nombre de deux-mille, & devint aussi célèbre que la *Légion sacrée* de *Lacédémone*. Mais ces vaillans soldats furent défaits par les *Scythes*. L'Empereur ayant pourvu à quelques désordres qu'avoient causé les Turcs, entreprit une nouvelle guerre contre les *Scythes* ; mais étant trahi, il fut défait. Il se retira pourtant en combattant ; & peu de tems après, il remporta quelque petite victoire sur eux ; & cette petite victoire fut suivie d'une plus grande ; & il s'en retourna à *Constantinople*. Il n'y demeura pas longtems. Les *Scythes* l'obligerent à en sortir. Il en tua un assez grand nombre ; mais ces Peuples étoient infatigables, & dans peu de tems ils se mirent sur les rangs. L'Empereur fut encore vainqueur, & très glorieusement ; & ainsi fut terminée la guerre des *Scythes*.

An. de  
N. S.  
1093.

c. 5.

c. 8.

c. 9. 10.

L. VIII.

c. 1.

c. 3.

La guerre des

*Scythes*

finit.

L'an

An. de  
N. S.  
1094.

An. de  
N. S.  
1094.

L'an 1094. de N. S. Le 14. d'Alexis. Le 39. d'Henri. Le 35.  
de Philippe I. Roi de France. Le 7. d'Urban II. Indiction II.

Lambert Evêque d'Arras arrive à Rome. T. X. Concil. p. 467. Et est sacré. Marten. Collect. p. 60. Urban établit l'Eglise de Tours pour Métropole. L'Antipape chassé de Rome. Geoffrid. Ep. VIII. ad Pasch. II. Chr. Andeg. T. I. Bibl. Labb. Sirm. ad ep. 9. Les Abbez de Vendôme ont gardé le titre de Cardinal pendant 300 ans.

**L** *Ambert*, qui avoit été élu Evêque d'Arras, arriva à Rome le 17 de Février 1094, & s'étant jeté aux pieds du Pape, il le pria avec larmes de le décharger de cette élection; tant pour son incapacité, que pour la perfection qu'il devoit attendre, soit de la part du Roi *Henri* à qui *Cambray* appartenoit, soit de la part du Clergé & des Seigneurs de ce Diocèse, & à cause de la pauvreté de l'Eglise d'Arras. Le Pape lui donna le baiser de paix, & après avoir exhorté & conjuré *Lambert* d'accepter l'Evêché d'Arras, il le sacra le 19. de Mars de cette année.

Le 5. d'Avril, le Pape prononça un jugement en faveur de l'Archevêque de *Tours*; & il décida, que l'Evêque de *Dol*, & les autres Evêques Bretons reconnoitroient à l'avenir l'Eglise de *Tours* pour leur Métropole.

*Urban* employa toute l'année à rétablir toutes choses en bon ordre à Rome. L'Antipape fut chassé de Rome avant Pâque. *Geofroy* Abbé de *Vendôme* fournit de l'argent pour lui faire rendre le Château S. *Ange*, & pour le faire entrer dans le Palais de *Latran*; & *Geofroy* fut le premier qui baisa les pieds au Pape, qui l'ordonna Prêtre, & le remit en possession de l'Eglise de *Ste. Prisque*, que le Pape *Alexandre II.* avoit donnée à *Oderic* son prédécesseur, pour lui & ses successeurs, avec la Dignité de *Cardinal*, & dont les *Guibertins* les avoient dépossédés. Les Abbez de *Vendôme* ont gardé le titre de *Cardinal* pendant 300 ans.

Tom. I.

*Gebehard* Evêque de *Constance*, Légat du Pape en *Allemagne*, tint un Concile dans sa Ville, contre les Clercs incontinens & *Simoniaques*. Il y ordonna aussi, qu'on feroit les Quatre-tems du mois de *Mars*, la première semaine de la *Pentecôte*, & qu'il n'y auroit que trois fêtes dans la semaine de *Paques* & de la *Pentecôte*; car jusques-là on avoit fêté toute la semaine. La Princesse *Praxede* femme de l'Empereur *Henri*, se présenta à ce Concile, & découvrit quantité d'infamies auxquelles elle dit qu'elle avoit été contrainte par son mari.

*Philippe* Roi de *France* tint cette année une Assemblée à *Rheims*, sur ce qu'il vit qu'*Yves* de *Chartres*, qu'il avoit emprisonné, & d'autres Evêques desapprouvoient son mariage avec *Bertrade*; & *Richier* Archevêque de *Sens* y présida, parce que *Raynaud* Archevêque de *Rheims* étoit malade. *Yves* n'y voulut pas comparoitre; & il en rend raison dans sa trente-cinquième Lettre. 1. Parce qu'il y avoit été appelé par des Evêques qui n'étoient point de sa Province, & qui par conséquent ne pouvoient être ses Juges. 2. Parce qu'on vouloit attirer sa Cause hors de sa Province. 3. Parce que l'accusation formée contre lui ne procedoit que de la haine qu'on lui portoit. Qu'ainsi il en appelloit au *S. Siege*, qui ne lui refuseroit pas ce qu'il accordoit à tous les accusés, de le juger, ou par lui-même, ou par ses Vicaires. Qu'il ne faisoit pas cela pour éviter d'être jugé, puisqu'il lui étoit aisé de se justifier,

E e e

par

Concile de *Constance*. *Baron.* p. 631. 632. ex *Berthol.* *Dupin.* *Concil.* T. X. p. 497. La Princesse *Praxede* s'y plaint de l'Empereur *Henri* son Epoux. Assemblée à *Rheims*. *Clarius in Chron.* a. 1094. *Concil.* T. X. p. 497. *Yves* ne veut pas se trouver dans cette Assemblée.

An. de  
N. S.  
1094.

parce qu'on l'accusoit de parjure, lui qui n'avoit prêté aucun serment; mais parce qu'il ne vouloit pas donner un mauvais exemple aux autres, ni s'exposer à un danger éminent, n'ayant pas pu avoir de sauf-conduit du Roi. Que d'ailleurs, il prévoyoit bien qu'il n'auroit pas la liberté de dire librement ce qu'il pensoit dans leur Assemblée, puisqu'on l'accusoit d'être infidèle au Roi, & son ennemi, pour lui avoir représenté son devoir; que les véritables ennemis de S. M. étoient ceux qui dissimuloient, & fomentoient la maladie, au-lieu d'y appliquer le fer & le feu. Que cependant, le Roi pouvoit faire de lui tout ce qu'il voudroit; mais qu'il étoit résolu de ne jamais approuver son mariage. Au reste, la Reine *Berthe*, qui avoit été repudiée, mourut cette année.

Philippe excommunié.  
Concile à Autun.  
Baron.  
Bertr. d.  
1094.  
Chron.  
Vird.  
p. 240.  
Concil.  
T. X.  
p. 499.

Mais avant sa mort, *Hugues* de Lyon tint un Concile à *Autun*, le 26. d'Octobre, dans lequel il excommunia *Philippe*, parce qu'il avoit épousé une seconde femme, du vivant de sa première. On y jugea le différend entre l'Archevêque de *Tours* & l'Abbé de *Marmoutier*, & celui de *Gui* Archevêque de *Vienne* & *S. Hugues* Evêque de *Grenoble*, touchant la *Terre de Salmoriac*.

On renouvela aussi dans ce Concile, les Excommunications contre l'Empereur *Henri* & contre l'Antipape *Guibert*, & les Décrets contre la Simonie & l'incontinence des Clercs; & on y défendit aux Moines d'usurper les fonctions & les droits des Curez.

Philippe envoyé des Députés au Pape.

*Philippe* ayant su qu'on l'avoit excommunié dans le Concile, envoya des Députés au Pape pour l'appaiser, en affirmant par leur serment, qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec *Bertrade*; & faisant entendre au Pape, que s'il ne rendoit au Roi sa Couronne, & ne levoit

l'Excommunication, ce Prince se retireroit de son obéissance. Le Pape, quoiqu'il fût averti par *Ives* que ce n'étoient-là que des grimaces & des feintes, défera à la Députation du Roi, & lui donna un délai jusques à la Toussaints 1095; pendant lequel il leva la Censure, & lui permit d'user de la Couronne à son ordinaire; c'est-à-dire, de la porter aux jours de fête, comme c'étoit la coutume alors.

Il se tint un Concile à *Brive*, en *Limosin*.

En moins d'un an que *Pierre l'Hermite* employa, selon l'ordre du Pape, à parcourir une grande partie de l'Europe, & à prêcher publiquement sur son passage, il enflâma tellement tout le monde de desir de prendre part à la Conquête de la *Terre-Sainte*, que les Princes & les Peuples, embrasés d'une même ardeur, témoignoiient avec une extrême impatience qu'ils n'attendoient que le moment qu'on formât cette Ligue, & qu'on entreprit cette guerre, pour s'y engager.

Le Pape ayant appris de *Pierre l'Hermite* les heureuses dispositions des Princes, crut qu'il étoit tems de se déclarer Chef de l'entreprise; & résolut de convoquer un Concile à *Plaisance*, qui ne se tint que l'année suivante.

Ce Pape ayant été sollicité souvent par l'Empereur *Alexis* de lui procurer quelque puissant secours contre les Turcs & contre les Sarrasins, qui faisoient des ravages continuels jusques à *Constantinople*; & ayant cru qu'un Ambassadeur de ce Prince dans l'Assemblée qu'il vouloit tenir, pourroit servir à son dessein, fit avertir cet Empereur, qu'il étoit à propos pour ses intérêts, qu'il envoyât une Ambassade à *Plaisance* l'année suivante.

*Guillaume II.* Roi d'Angleterre eut

An. de  
N. S.  
1094.

Leve l'Excommunication.  
Urbain.  
p. 36.  
T. X.  
p. 464.  
Concile à Brive.  
Concil.  
T. X.  
p. 499.  
Maimb.  
Croisad.

Maimb.  
p. 24.

Abb. Ursberg.  
in Chron.  
p. 230.  
Acta Synod.  
Placent.  
T. X.  
Concil.  
Le Pape fait avertir Alexis d'envoyer un Ambassadeur à

An. de N. S. 1094. **Plaifance. Larr. p. 298. Stow.** eut le chagrin de voir dans cette année une revolte dans la Province de Northumberland. Celui qui, l'année précédente, avoit fauvé la Province de l'invasion des Ecoffois, fier de la levée du fiege d'*Alnewich*, & de ce qu'il avoit tué le Roi *Malcolme*, voulut faire le petit Tyran. *Guillaume* le cita pour rendre raifon de fa conduite; mais n'ayant ofé comparoitre, il fe retrancha dans la Forterefle de *Bamburg*, qu'on tenoit pour imprenable. Le Roi, irrité, envoya des troupes fous la conduite de fon frere *Henri*, qu'il avoit amené de Normandie avec lui; & enfuite il s'y rendit avec un renfort confiderable; mais il convertit le fiege en blocus, & il fit bâtir vis-à-vis un Château, à qui il donna le nom de *Malwoifin*. *Mowbray* craignant de mourir de faim, chercha fon falut dans la fuite; d'autres difent qu'il voulut furprendre le nouveau Château, & qu'alors il fut pris & ramené au Roi, qui le fit mettre dans un cachot, où il mourut. Ses complices furent punis. Le Comte de *Champagne* fut profcrit, & fes biens confifquez. On arracha les yeux au Comte d'*Eu*, & on ne fit grace à aucun des Chefs qui étoient liguez avec *Mowbray*.

**Les Gallois donnent de la peine à Guillaume II.** *Guillaume* ne fut pas fi heureux contre les Gallois. *Fitz-Hamon* & fes douze Capitaines s'étoient établis dans le *Northwalles*, & ils occupoient 28 milles de long, & 22 de large, dans un beau païs. Cet établiffement s'étoit fait dans le tems que les Seigneurs de *Northwalles* étoient divifez. Mais trois ans après, ces Peuples leverent des troupes, entrerent dans la *Mercie*, & ravagerent les Comtez de *Glocefter* & de *Shrewsburi*. Enfuite paffant dans l'île d'*Anglefey* fituée fur la mer d'Irlande, ils s'en rendirent les maitres. *Guillaume* crut qu'il les pourroit

dompter aifément; mais il falut qu'il fe contentât de faire bâtir des Forterefles fur les frontieres qui étoient les plus expofées à leurs infultes.

Les Ecoffois tuerent leur Roi *Dunflan*, & mirent en fa place *Eadgar*, fils de *Malcolme*.

Dans cette année, *Sanchez Ramir*, fils de *Ramir I.* Roi d'Arragon, après avoir enlevé plusieurs Places aux Maures, affiegea *Huefca*. C'eft une Viñe qui eft vers la riviere d'*Ifuela*, dans le Royaume d'Arragon, avec Evêché, autrefois fuffragant de Tarragone, & maintenant de Sarragoffe; c'eft celle que les Anciens Géographes appellent *Ofca Illergetum*. *Plutarque* dit que *Sertorius* y avoit établi une Académie. Il s'y tint un Concile l'an 598. *Abderrhaman* étoit Roi de cette Ville. *Sanchez Ramir* fut bleffé mortellement dans ce fiege; mais il exigea de fon fils *Pierre*, qu'il avoit déjà affocié, qu'il ne quitteroit point ce fiege qu'il n'eût pris la Place. *Roderic* dit que ce fiege dura fix mois; mais d'autres croient que les Maures réfifterent fortement pendant deux ans. La prife de *Huefca* fut précédée de la victoire que *Pierre* remporta fur *Almofaben* Roi de Sarragoffe, à qui les Sarrafins avoient demandé du fecours. Le Roi *Abderrhaman* fe retira à *Barbafte*, & *Pierre* Roi d'Arragon s'appella Roi d'*Huefca*.

Ceux qui aiment les miracles, en trouveront un dans *Sigebert* de Gemblours, d'une femme qui ayant été condamnée au feu, obtint par le fecours de la bien-heureufe Vierge, à laquelle elle fe recommanda, que quoiqu'on la jettât trois fois au feu, & qu'elle n'en fouffrit aucun mal. Mais le fiecle d'aujourd'hui eft fort incrédule fur ces matieres.

On peut aufi lire la Vie de *S. Nicolas Peregrin*, Grec, né dans l'At-

An. de N. S. 1094.

**Roger. Les Ecoffois tuent leur Roi Dunflan. Sanchez Ramir affiege Huefca;**

**Joan. Briz. Martin. Abb. Monast. S. Joan. Penms. h3. c. 26.**

**Sigeb. p. 607. Miracle prétendu d'une femme jettée trois fois dans le feu, & fauvée par la B. Vierge.**

An. de  
N. S.  
1095.

Apud  
Bolland.  
2. Jun.

tique en un Village près de *Sterion*, Monastere fameux de *S Luc le Jeune*; qui, dès l'âge de huit ans, gardant les moutons, commença à

chanter *Kyrie Eleison*; & qui passoit, tantôt pour fou, & tantôt pour saint. On peut voir sa Vie. Il mourut le 2. de Juin de cette année.

An. de  
N. S.  
1095.

to. 15.  
p. 237.

L'an 1095. de N. S. Le 15. d'Alexis. Le 40. d'Henri. Le 36. de Philippe I. Le 8. d'Urbain II. Indict. III.

Synode de Plaisance.  
*Holsten. in Coll. Rom. Baron. num. ex Berthold. p. 640. Labb. T. X. Concil. p. 503. Maimb. Crois. p. 26. 27.*

**A**U commencement de Mars de cette année, le Pape *Urbain* se rendit à Plaisance. Il n'y eut jamais dans l'Église d'Assemblée si nombreuse, que celle qu'on vit à ce Concile. On accouroit de toutes parts avec une ardeur incroyable, pour avoir, dit Mr. *Maimbourg*, ou la gloire de contribuer, ou du moins le plaisir d'assister à ce Triomphe de l'Église. On dit qu'il y avoit de toutes les Provinces d'*Italie*, de *France* & d'*Allemagne*, jusqu'à près de quatre-mille Ecclésiastiques, & jusqu'à trente-mille Laïques, qui avoient une extrême passion de voir ce qui se passeroit dans ce Concile. Le Pape, pour satisfaire un desir si ardent, voulut bien que de sept Séances qu'il y eut en tout, autant de jours consécutifs, la première & la troisième se tinssent en pleine campagne; à l'exemple de *Jesus-Christ*, qui enseignoit souvent les Peuples en de grandes & vastes plaines.

Les Ambassadeurs d'Alexis y paroissent.

Dans l'une de ces Séances, les Ambassadeurs d'*Alexis* eurent leur audience. Ils y firent entendre le grand danger où étoient les pitoyables restes de l'Empire, de succomber sous la puissance des ennemis du Nom Chrétien, si les Peuples de l'Occident ne se mettoient en devoir d'arrêter par un puissant secours la ruine de leurs freres. *Urbain* appuya la demande des Ambassadeurs, d'un discours si fort, en s'adressant à cette multitude innom-

Discours pathétique

brable de toutes sortes de personnes qui environnoient le Concile, qu'avant la fin de la Séance, la plupart de ceux qui purent l'entendre, s'engagerent par un serment solennel à servir la Chrétienté dans cette nécessité pressante; & cette ardeur s'étant communiquée des uns aux autres, & répandue de rang en rang jusqu'aux derniers, on entendit en un instant les cris d'une infinité de personnes, qui déclarerent & par leurs gestes & par leurs voix, qu'ils vouloient avoir part à la gloire d'une entreprise où la mort même leur seroit infiniment avantageuse, & leur tiendroit lieu de Martyre: tant la Religion a de force sur les esprits, particulièrement quand elle est accompagnée, comme elle l'étoit en cette occasion, de l'appareil extérieur de cette auguste & sainte Majesté, qui surprend l'ame par les sens, & sans quoi les impressions ne sont que foibles & languissantes, pour parler avec Mr. *Maimbourg*.

d'Urbain, qui touche tout le monde.

Le Pontife fut ravi de voir si heureusement réussir le dessein qu'il avoit si sagement conduit jusqu'alors; & il exhorta l'Assemblée à se ressouvenir de la promesse qu'on avoit faite, quand on apprendroit que le tems seroit venu de l'accomplir; se réservant à se déclarer plus ouvertement dans un autre Concile. On passa à d'autres choses.

*Maimb. pag. 29. Baron. Dupin.*

L'Impératrice se présenta à ce Concile, & fit les mêmes déclarations

L'Impératrice se présenta

An. de N. S. 1095.  
 sente au Concile.  
 Philippe y envoie des Ambassadeurs.  
 Hugues de Lyon est interdit.  
 Règlemens.

tions qu'elle avoit faites dans le Concile de *Constance* l'an 1094. *Philippe* Roi de France y envoya ses Ambassadeurs, pour s'excuser de ce qu'il ne s'y étoit pas rendu. Le Pape lui donna du tems jusqu'à la Pentecôte.

*Hugues* Archevêque de Lyon y fut interdit, parce qu'il n'y étoit pas venu, & qu'il n'avoit pas envoyé des Députés pour s'excuser.

On fit aussi quelques Règlemens de Discipline.

1. Que ceux qui ne voudroient pas quitter leurs concubines, ou pardonner à leurs ennemis, ou qui seroient dans l'habitude de quelque péché mortel, ne seroient point reçus à la Communion.

2. Que les Prêtres ne recevroient à la Pénitence, que ceux qui leur seroient renvoyés par les Evêques.

3. Qu'on ne refuseroit point l'Eucharistie à ceux qui seroient confessés comme il faut.

4. On y renouvela les Décrets contre les Simoniaques, contre les Incontinens, & les Jugemens contre l'opinion de *Berenger*, contre *Guibert*, & contre ceux qu'on regardoit comme ordonnés par des Schismatiques.

5. On défendit aussi très expressément, d'exiger plus rien, ni pour le Batême, ni pour la Sépulture des Fidéles. Les Pères de ce Concile étoient persuadés que c'étoit contre l'humanité, de taxer les Chrétiens pour leur entrée dans le Christianisme, ou pour leur sortie du Monde.

*Fleuri à Casseannée.*

On dit que ce fut en ce Concile, que le Pape institua la dixième Préface pour la Messe, qui est celle de la Vierge.

*Maimb. Crois. p. 31. Bertsch. in Chron.*

Le Concile étant ainsi terminé heureusement, le Pape employa le Printems & une partie de l'Été à régler les affaires & les intérêts de l'Église dans la Lombardie, selon

les Décrets du Concile. Passant à *Cremone*, le jeune Roi *Conrad* fils de *Henri* lui servit d'Ecuyer, & lui fit serment de fidélité. Puis ayant pris la Mer sur la fin du mois de Juillet, & côtoyé la riviere de *Genes* & la *Provence*, il alla célébrer la fête de l'Assomption de Notre-Dame, au *Puy en Velai*, d'où il convoqua le Concile de *Clermont* en Auvergne pour l'Octave de *S. Martin*. Un Historien écrit, que la raison qui obligea ce Pape à aller en France, fut qu'il avoit été chassé de Rome par la Faction de *Guibert*, & qu'il alloit solliciter les Eglises de France à lui donner du secours.

Il se rendit à *Clermont*, des Provinces de France, d'Espagne & d'Italie, quatorze Archevêques, deux-cens-vingt-cinq Evêques, plus de quatre-vingts Abbez, & une infinité de Docteurs, à ce que prétend *Mr. Maimbourg. Malmesbury, & Aimoin* l. 5. c. 49. prétendent qu'il y avoit 310 tant Evêques qu'Abbez; d'autres en comptent jusqu'à 400; d'autres en mettent moins. La chose est peu importante. Le Pape, accompagné de plusieurs Cardinaux, présida à ce Concile.

On y confirma d'abord les Décrets du Concile de *Plaisance*, & de ceux de *Melphi*, de *Benevent* & de *Troye* dans la Pouille.

On y fit ensuite plusieurs Règlemens, dont nous parlerons dans la suite.

Mais le principal sujet du Concile fut la Guerre Sainte. *Urbain*, qui remarqua que tout étoit bien disposé à cette Guerre, fit un fort beau Discours à l'Assemblée nombreuse qui étoit à *Clermont*. Voici comme *Mr. Maimbourg* le fait parler.

„ Si dans la joye, dit-il, si générale, que je vois éclater de toutes parts en cette grande & illustre

An. de N. S. 1095.  
 Urbain va en France.

*Malmesb. l. 4. c. 2. Maimb. Croisad. p. 31. T. X. Concil. p. 506. DuCange in voce ferula. Decr. Urban. II. de Prim. Lugd. à Marca ex M. S. eruto in dissert. de Primatu hoc. Baluzius in add. ad l. 6. de Concord. c. 31.*

*Baron. p. 646. Robert Monach. l. 1. Concile à Clermont. Discours d'Urbain II.*

An. de N. S. 1095. „ Assemblée, vous ne voyez sur „ mon visage que des marques d'une „ extrême tristesse, cessez de „ vous en étonner, mes véritables „ Freres, & mes très chers Enfans „ en J. Christ; en considerant avec „ moi, qu'après tout ce que nous „ avons fait pour soulager nos maux, „ nous avons toujours négligé d'ap- „ porter un remede efficace au plus „ grand de tous ceux que nous souff- „ rons. A la vérité, nous avons „ affoibli les forces du Schisme, „ desarmé l'Hérésie, reformé les „ Abus, & remis l'Eglise en posses- „ sion des Droits qu'elle avoit lais- „ sé perdre. Mais le moyen de goû- „ ter la douceur de tous ces biens, „ pendant que nous avons les plus „ impitoyables ennemis du Nom „ Chretien, qui nous deshonnorent, „ qui nous outragent, qui nous ty- „ rannisent, & nous déchirent dans „ la plus belle partie de nous-mêmes? Oui, mes Freres, la Ter- „ re-Sainte, la Cité de Dieu, l'Hé- „ ritage de J. C. qu'il a laissé à ses „ Enfans après l'avoir tiré d'entre „ les mains des Payens & des Juifs, „ cet admirable Milieu de la Terre, „ où le Sauveur du Monde a operé „ tous les mysteres du Salut des „ hommes, & que nous pouvons „ ensuite appeler le *Cœur de la Chre- „ tienté*, est déjà depuis plusieurs „ siècles occupé par les Infideles, „ par les Sarrasins, par les Turcs, „ que nous laissons insolemment „ triompher, si je l'ose dire, de J. „ Christ-même, qu'ils ont comme „ chassé de la Capitale de son Em- „ pire, pour y établir une cruelle „ Tyrannie, sur les ruines de tant „ de sacrez monumens de ses vic- „ toires. Qui pourroit exprimer „ les effroyables profanations qu'ils „ y font tous les jours, de ces Lieux „ saints, que les actions, les mira- „ cles, le sang & les souffrances du „ Sauveur du Monde ont consacré? „ &c. Que si, parmi tant d'hor- „ ribles marques qu'ils ont laissées „ de leur barbare impiété, dans les „ renversemens des Temples & des „ Autels, ils ont épargné l'Eglise „ du *S. Sepulcre*, ce n'est qu'à leur „ avarice qu'on est obligé de cette „ espece de bienfait de ces bri- „ gands, qui ont mis à un prix ex- „ cessif la dévotion des Fideles, aux- „ quels, après les avoir dépouillez „ de leurs biens, s'ils ne peuvent „ ravir la Foi, ils ôtent encore bien „ souvent la vie par des tourmens „ épouvantables, &c.

Ensuite, après avoir représenté la „ froideur des Chretiens de l'Occident, „ qui regardoient sans s'émouvoir l'op- „ pression de leurs Freres; & les guer- „ res par lesquelles les Chretiens se „ détruisoient les uns les autres, com- „ me s'ils vouloient agir de concert a- „ vec les Infideles pour ruiner le Chris- „ tianisme; & après avoir fait voir, „ que si un seul des Royaumes Chre- „ tiens pouvoit facilement triompher „ de ces Barbares, ils le feroient très „ aisément, si l'Esprit de Dieu les „ unissoit dans une si belle entreprise; „ il ajouta:

„ C'est pour cela, *Mes chers En- „ fans*, que je me suis rendu dans „ ce Royaume Très-Chretien, afin „ d'obliger les François, dont les „ ancêtres ont eu tant de zèle pour „ la Religion, à suivre leur exem- „ ple, pour en donner un qui se- „ ra suivi de toute l'Europe. Les „ armes des François, qui ont été „ autrefois si heureuses contre les „ Maures Africains, contre les A- „ rabs, & contre les Huns, sous „ la conduite de *Charles Martel* & „ de l'auguste *Charlemagne*, ne le „ feront pas moins sous celle du „ grand Dieu des Armées, qui vous „ exhorte à le suivre, pour recon- „ quérir l'héritage de son Fils, & „ pour

An. de N. S. 1095.

An. de  
N. S.  
1095.

pour en chasser les Infideles qui  
le deshonorent & le perfec-  
tent tous les jours, par mil-  
le abominables sacrileges. Sui-  
vez, généreux *François*, le  
Chef invisible de cette glorieu-  
se entreprise, à laquelle l'hon-  
neur, l'intérêt, la Religion, tous  
les Chrétiens de l'Orient, le  
Vicaire de J. Christ en Terre, &  
J. Christ lui-même vous appellent.  
Représentez-vous ce divin Sau-  
veur, qui, du saint Sepulcre d'où  
il sortit victorieux du Monde, de  
la Mort & de l'Enfer, & qui  
est maintenant captif entre les  
mains des Sarrasins, vous pré-  
sente la Croix. C'est cette Ste.  
Croix qu'il montre à tous les Chré-  
tiens d'Occident, comme l'éten-  
dard sous lequel ils ne peuvent  
manquer de vaincre & d'acquérir  
une gloire immortelle; soit en  
retournant de la Guerre-Sainte,  
chargé des dépouilles des Infide-  
les; soit en répandant leur sang  
pour l'amour de lui, par une glo-  
rieuse mort, qui leur donnera la  
Couronne du Martyre.

*Guil. de  
Tyr. l. 1.  
c. 15.*

C'est le discours que *Maimbourg*  
lui fait tenir. *Guillaume de Tyr* lui  
en fait tenir un autre.

Vous savez, leur dit-il, *Chers  
Freres*, & il est à propos que vo-  
tre charité le sache, que le Re-  
parateur du Genre-humain, pre-  
nant notre nature pour notre sa-  
lut, & vivant entre les hommes,  
honora de sa présence la Terre de  
la promesse, qu'il avoit promise  
aux Peres; qu'il la rendit illustre  
par ses actions & par ses mi-  
racles, &c. Il paroît qu'il a aimé  
ce Pais particulièrement, puis-  
qu'il l'a daigné appeler son Hé-  
ritage, quoique toute la Terre  
soit à lui; &c. Et quoiqu'il ait  
permis qu'elle soit tombée entre  
les mains des impies, par un juste

jugement; cependant, il ne faut  
pas croire qu'il l'ait abandonnée,  
& qu'il l'ait rejetée absolument,  
puisqu'il est dit que Dieu fouet-  
te tout enfant qu'il avoue, &c.  
Mais, *dit-il*, aujourd'hui, un  
Peuple qui est sans Dieu, le fils  
de la Servante Egyptienne, pos-  
sède par violence le Berceau de  
notre Salut, la Patrie du Sei-  
gneur, la Mere de notre Reli-  
gion; & tenant captifs les En-  
fans de sa maison, il leur impose  
des conditions très dures. Mais,  
qu'est-il écrit? *Chasse la Servante, &  
son Fils*. La Nation impie des Sarra-  
sins occupe, par une cruelle tyran-  
nie, les Lieux Saints, où les pieds  
du Seigneur se sont arrêtés. Les  
Chiens sont entrez dans les choses  
saintes, le Sanctuaire est profané,  
le Peuple qui sert Dieu est humili-  
lié, la Nation élue est esclave, &  
travaille aux briques; la Sacrifi-  
cature Royale, la Princesse des  
Provinces, est tributaire. Qui  
est-ce qui ne sent fondre son cœur,  
sêcher ses entrailles, & qui peut  
entendre ces choses à yeux secs?  
Le Temple du Seigneur, d'où  
le Seigneur avoit chassé les Ven-  
deurs & les Acheteurs, de peur  
que la maison de son Pere ne de-  
vint une caverne de brigands, est  
devenu le Siege des Démon, &c.  
&c. Malheur à nous! qui sommes  
venus dans ces malheureux tems  
que David prévoyoit, en disant;  
*O Dieu, les Nations sont venues  
dans ton héritage &c. Pourquoi,  
Seigneur, ta colere s'enflamme-t-elle  
? Où sont tes compassions? &c.  
Souvien-toi de ce qui nous est arri-  
vé; regarde notre opprobre. Pour-  
quoi sommes-nous nez pour voir la  
corruption de notre Peuple, & Pas-  
sion de la Sainte Cité! Vous  
donc, mes bien-aimez, soyez ar-  
mez du zèle de Dieu. Ceignons*  
cha

An. de  
N. S.  
1095.

An. de  
N. S.  
1095.

Gesta  
Franc.  
p. m. 86.

„ chacun notre épée ; car il vaut  
„ mieux mourir à la guerre, que  
„ de voir les malheurs de notre Na-  
„ tion. Si quelqu'un donc a du zè-  
„ le pour la Loi de Dieu, qu'il se  
„ joigne à nous : secourons nos Fre-  
„ res, rompons leurs liens, & fe-  
„ couons leur joug. Sortez, & Dieu  
„ fera avec nous.

Il finit en accordant des Indulgen-  
ces à ceux qui iroient à cette Guer-  
re-Sainte, & leur promettant des  
recompensés éternelles.

L'Archevêque *Baldric* le fait par-  
ler aussi d'une autre maniere.

„ Vous avez appris, *leur dit-il*, ce  
„ que nous ne pouvons réciter sans  
„ de profonds sanglots, le triste  
„ & malheureux état où sont nos  
„ Freres en *Antioche* & dans les  
„ autres Villes d'Orient. Vos pro-  
„ pres Freres, qui ont été dans le  
„ sein de la même Eglise, [ car vous  
„ êtes les Enfants du même Christ  
„ & de la même Eglise, ] sont es-  
„ claves dans les maisons qui leur  
„ appartiennent ; ou on les en chasse  
„ honteusement ; ou ils sont con-  
„ traints de venir mendier parmi  
„ nous. Le sang Chretien, racheté  
„ par le sang de Christ, est répandu ;  
„ la chair Chretienne, qui  
„ est de la même nature que la chair  
„ de Christ, est soumise à un cruel  
„ esclavage ; on ne voit dans leurs  
„ Villes, que deuil, que miseres,  
„ & on n'entend que des sanglots.  
„ Je le dis en soupirant. Les Egli-  
„ ses où on célébroit autrefois le  
„ Service divin, sont des Étables où  
„ l'on tient des bêtes. Des hommes  
„ de néant occupent les Villes saintes.  
„ Les Turcs fouillent dominant  
„ sur nos Freres. Dans l'Eglise  
„ d'*Antioche*, dont *S. Pierre* a été  
„ le premier Evêque, les Gentils  
„ ont placé leurs superstitions, &  
„ en ont banni la Religion Chre-

„ tienné. Les possessions dont les  
„ revenus étoient destinez pour l'en-  
„ tretien des Saints & des Pauvres,  
„ sont entre les mains des Payens.  
„ Le Sacerdoce de Dieu est foulé  
„ aux pieds, & son Sanctuaire est  
„ profané. S'il y a quelques Chre-  
„ tiens cachez, on les recherche,  
„ & on les traite cruellement.

„ Nous ne vous avons encore rien  
„ dit de la Ste. *Jérusalem*, car nous  
„ craignons d'en parler, & nous  
„ en rougissons de honte. La Sain-  
„ te Cité, où J. Christ a souffert  
„ pour nous, est réduite sous la  
„ puissance des Gentils, à la gran-  
„ de confusion des Chretiens. A  
„ quel usage fait-on servir l'Eglise  
„ de la bien-heureuse Marie ? Mais  
„ quoi ! nous avons oublié de vous  
„ parler du Temple de *Salomon*,  
„ ou plutôt du Seigneur, où les  
„ Nations barbares vénérent leurs  
„ Simulacres. Nous ne vous par-  
„ lons point du S. Sepulcre ; parce  
„ que plusieurs d'entre vous ont vu  
„ de leurs yeux en quel état il est.  
„ Les Turcs enlèvent les Offrandes  
„ qu'on y fait. Cependant, c'est là  
„ que le Seigneur s'est reposé, &  
„ qu'il a été enseveli, &c. Pleurons,  
„ M. F. & malheur à nous, qui  
„ sommes devenus l'opprobre de  
„ nos voisins ! &c. Que vous êtes  
„ heureux, Saint *Etienne*, premier  
„ Martyr ! &c. ” Après quoi il fit  
„ une pathétique description des cri-  
„ mes qui s'y commettoient ; & il fi-  
„ nit son discours par les mêmes ré-  
„ flexions que *Guillaume de Tyr* le fait  
„ finir.

Il y a apparence que ce Pape ne fit  
aucun de ces Discours qui sont rap-  
portez, mais qu'il en dit la substan-  
ce. C'est ce qui m'a obligé à les  
rapporter. On en trouve un au-  
tre dans l'Histoire de *Jérusalem* du  
Moine *Robert*, où il fait une triste des-

An. de  
N. S.  
1095.

An. de description des cruautéz qu'on exer-  
N. S. çoit sur les Chretiens; & un autre  
1095. dans d'autres Auteurs.

*Gest.* Le Pape fut interrompu par de  
*Franc. p.* grands cris d'une infinité de person-  
*m. 31.* nes, qui fondant en larmes, se frap-  
*Fulch.* pant la poitrine, & levant les yeux  
*Carnot.* & les mains au Ciel, s'écrierent tous  
*p. 382.* ensemble : *Dieu le veut, Dieu le*  
*Baldric* *veut!*  
*Archiep.*

*l. I. Rob.* Le Pape, profitant de cette ar-  
*Monach.* deur, se leva, & déclara qu'on ne  
*l. 1. p. m.* pouvoit pas avoir une plus expresse  
*32.* déclaration de la volonté de Dieu,

*Sigon.* que cette parole qui étoit sortie de  
*p. 234.* tant de bouches différentes: Qu'il  
*La De-* la recevoit, comme un Oracle qui  
*vise des* lui répondoit de l'heureux succès de  
*Croifez.* cette guerre: Qu'il falloit qu'une pa-  
role d'un si heureux présage fût la  
Devisé de l'Armée, qu'on la portât  
sur les drapeaux & sur les éten-  
dards, & qu'elle fût le cri des soldats  
& des Chefs dans les combats,  
pour s'animer à bien faire & pour  
se donner par elle les uns aux au-  
tres un gage assuré de la victoire:  
Et qu'afin que l'on se souvint que  
dans cette sainte Expédition l'on sui-  
voit J. Christ portant sa Croix, il  
vouloit que tous ceux qui avoient la  
dévotion de s'enrôler dans cette Mi-  
lice, portassent une Croix rouge sur  
l'épaule droite, (d'autres disent sur  
l'épaule gauche; ) & qu'on distin-  
guât par ce signe ceux qui avoient  
l'honneur d'être les soldats de celui  
qui avoit vaincu par la Croix.

*Maimb.* Le Pape encore ajouta des In-  
*p. 44.* dulgences, & la remission de toutes  
*Aymar* les peines encourues par les Canons.  
*de Mon-* Il déclara Légat Apostolique, du-  
*teuil E-* rant cette sainte Expédition, *Ay-*  
*vêque* *mar de Monteil* Evêque du Puy, qui  
*prend le* en plein Concile demanda, le pré-  
*premier* mier de tous, la *Croix* & la per-  
*la Croix.* mission de se dévouer au service de  
*Gul. de* la Chretienité dans ce voyage. *Ray-*  
*Tyr. l. 1.* mond Comte de Toulouse fit aussi sa-  
*c. 16.*

Tom. I.

voir qu'il avoit pris la Croix. En-  
suite le Pape ayant exhorté les E-  
vêques de faire publier la *Croisade*  
dans leurs Diocèses, termina le Con-  
cile le 28. de Novembre.

Je viens aux autres choses qui fu-  
rent faites dans ce Concile.

Nous n'avons qu'un Abregé des  
Canons qui y furent dressez, dont  
le plus ample est celui qui a été fait  
par *Lambert* Evêque d'Arras, qui y  
étoit.

Ils sont au nombre de 32.

Le 1. marque les jours dans les-  
quels il y a infraction de la *Paix* ou  
de la *Trêve de Dieu*. Pour entendre  
ce Canon, il faut savoir qu'il y avoit  
alors si peu de respect pour les Loix,  
& tant de foiblesse dans la Justice,  
que chaque Particulier prétendoit  
qu'il lui étoit permis de se la faire à  
soi-même par la voye des armes, en  
s'attribuant très injustement un droit  
qui n'appartient qu'aux Souverains;  
de sorte que la plupart des Royau-  
mes de l'Europe étoient miserable-  
ment déchirez par les inimitiez par-  
ticulieres; lorsque chacun, pour ti-  
rer raison des injures qu'on croyoit  
avoir reçues, avoit recours aux ar-  
mes & aux voyes de fait les plus  
violentes. Pour apporter quelque  
remede à ce grand desordre, les E-  
vêques & les Prêtres, premierement  
en France, & puis dans les autres  
Royaumes, firent un Décret, par  
lequel on mettoit absolument à cou-  
vert de cette violence, les Eglises;  
les Clercs, les Monasteres & les Re-  
ligieux, les femmes, les marchands,  
les laboureurs, & les moulins;  
ce qui fut compris sous le nom de  
la *Paix*. Et à l'égard des autres,  
il étoit défendu d'agir par ces voyes  
de fait, depuis le *Mecredi au soir*,  
jusques au *Lundi matin*, ce qu'on  
appella *Trêve*. On voit un Titre sur  
ce sujet, dans les Décrétales. Pour-  
vû qu'on gardât religieusement la

An. de  
N. S.  
1095.

Ce que  
c'est que  
la Trêve  
de Dieu.  
*Peir. de*  
*Marca*  
*de Con-*  
*cord. l. 4.*  
*c. 14.*  
*Sirm. ad*  
*Cap. Car.*  
*Car.*  
*Maimb.*  
*Crois.*  
*p. 41.*  
*Du Cange*  
*Gloss. T.*  
*III. p.*  
*1179.*  
*etc.*  
*Christi-*  
*anus in*  
*Tren.*

F f f

Trêve

An. de  
N. S.  
1095.

*Trêve* aux jours marquez, la guerre des Particuliers étoit tolérée & passoit pour légitime, quand on l'avoit déclarée à son ennemi par un défi réglé selon les formes; ce qui dura jusqu'à *Philippe IV.* qui abolit cet abus l'an 1303. par son Edit de *Toulouse.*

Comme ce desordre étoit toléré dans le tems du Concile de *Clermont*, & que cela pouvoit empêcher que plusieurs n'allassent dans cette guerre; le Concile confirma premièrement le Décret de la *Paix* & de la *Trêve*, à l'égard de toutes sortes de personnes: ensuite il prolongea la *Trêve*, en ajoutant aux 4 jours de la semaine destinez pour la garder, tout le tems de l'*Avent* jusqu'à l'Octave de l'*Épiphanie*, celui qui est compris entre la *Septuagesime* & l'Octave de *Pâques*, & celui qui court depuis les *Rogations* jusqu'à l'Octave de *Pentecôte.* Mais pour les Croisez, il voulut qu'elle durât tout le tems de leur service, jusqu'à leur retour de la *Terré-Sainte.*

Le 2. Canon de ce Concile porte, que le voyage de ceux qui iront à Jérusalem par dévotion pour délivrer l'Eglise de cette Ville, leur tiendra lieu de toute sorte de Pénitences.

Le 3. portoit, que l'on ne donneroit les Doyennéz des Eglises, qu'à des Prêtres; & les Archidiaconats, qu'à des Diacres.

Le 4. Que les Clercs ne porteroient point les armes.

Le 5. Que l'on ne pourroit choisir des Laïques pour Evêques; & que ceux que l'on éliroit, seroient au moins Sousdiacres.

Le 6. Que personne n'acheteroit de Prébendes, ni d'autres Bénéfices; & que ceux qui auroient donné de l'argent pour les avoir, les remettraient entre les mains de l'Evêque.

Le 7. Que les Autels donnez à

des Congrégations de Moines ou de Chanoines, retourneroient, après la mort de ceux qui les auroient donnez, à la disposition des Evêques, s'ils ne leur avoient été confirmez par leurs Lettres.

Le 8. Que personne n'exigeroit le droit de Sepulture.

Le 9. & le 10. sont contre des Clercs qui avoient des Concubines.

Le 11. défendoit d'avancer aux Ordres sacrez, & aux Dignitez Ecclésiastiques, les fils des Concubines, ou de leur donner des Bénéfices, s'ils n'avoient embrassé la Vie Monastique ou Canonique. Et le 25. vouloit que les enfans des Prêtres, des Diacres & des Sousdiacres ne fussent pas promus aux Ordres, s'ils n'étoient Moines ou Chanoines Réguliers. Sur quoi le P. *Pagi* remarque, que les Prêtres de ce tems-là ne pouvoient pas souffrir qu'on leur ôtât leurs femmes; & que c'est pour cela que l'Eglise d'alors jugea à propos d'éloigner leurs enfans des sacrez Ordres.

*Roscelin* ayant soutenu en Angleterre, que les enfans de Prêtres ne pouvoient point être promus aux Ordres sacrez; *Theobald*, qui enseignoit alors la Théologie à *Oxford*, soutint le sentiment contraire avec force, dans une Lettre qui est dans le 3. Tome du Spicilege de *Dacheri.* Il lui représente, qu'on avoit grand tort de déclarer indignes du Sacerdoce, ceux que *S. Pierre* & *S. Jean* déclaroient avoir été faits Rois & Sacrificateurs: Que le Fils de Dieu avoit voulu naître d'une pécheresse, pour apprendre aux hommes, que les péchez des peres ne doivent pas nuire aux enfans: Que dans la Généalogie de *Jesus-Christ*, il n'est fait mention d'aucune Sainte, mais de *Thamar*, & de trois autres que l'Écriture Sainte reprend; & que celui qui

An. de  
N. S.  
1095.

Siles enfans de Prêtres pouvoient être promus aux Ordres sacrez. *Roscelin* s'y oppose. *Theobald* le soutient.

An. de  
N. S.  
1095.

venoit pour des pécheurs, n'avoit pas refusé de naître des pécheurs: Qu'il falloit entendre vainement le Décret qui empêche les fils de Prêtres d'être mis dans les Ordres: Que si le fils d'un soldat vit mal, il faut le rejeter; & que la perfection de la vie plait plus à Dieu, que la superbe vanterie touchant ses parens. *Urbain II.* décida la question dans le Concile, comme nous l'avons rapporté; & écrivant à l'Archevêque de *Tours*, il lui dit touchant un fils de Prêtre qui avoit été élu, que si les vertus requises se rencontroient en lui, il ne falloit pas le rejeter. On peut voir dans le P. *Mabillon*, une Lettre des Clercs de *Noyon*, à ceux de *Cambray*, sur cette matiere.

*Mabill.*  
T. I.  
*Musai*  
*Ital.*  
*part. II.*

Les 12. 13. 14. Canons du Concile défendent à une même personne d'avoir deux Prébendes ou deux Bénéfices, dans une même ou dans différentes Eglises; ni de changer de titre.

Le 15. défend aux Ecclésiastiques de recevoir des Bénéfices de la main des Laïques.

Le 16. défend aux Rois & aux Princes de donner l'Investiture des Bénéfices.

Le 17. défend aux Prêtres, de prêter le serment de fidélité aux Rois, ou à aucun Laïque.

Le 18. défend aux Laïques d'avoir des Chapelains indépendans de l'Évêque.

Les 19. & 20. leur défendent aussi de retenir les Dimes ou les Eglises.

Les 21. & 22. défendent d'accorder l'absolution à ceux qui ont du bien d'autrui, s'ils ne le restituent; & à ceux qui sont dans l'habitude d'un péché mortel.

Le 23. défend aux Chrétiens, de manger de la chair depuis le jour des Cendres jusqu'à Pâques.

Le 24. marque le tems des Ordinations, savoir, les Quatre-tems,

& le Samedi de la troisième semaine du Carême; & déclare que si cela se peut, on continuera le jeûne jusqu'au matin du Dimanche, afin de célébrer les Ordres en ce jour.

Nous avons rapporté le 25.

Le 26. Que le Samedi saint, on continuera le jeûne jusqu'à la nuit.

Le 27. Que les Quatre-tems du Printems seront toujours la première semaine du Carême; & ceux de l'Été, la semaine de la Pentecôte.

Le 28. Que personne ne communiera à l'Autel, qui ne prenne séparément le Corps & le Sang de Jesus-Christ, sous les deux Especes, s'il n'y a quelque nécessité, ou quelque précaution qui oblige de faire autrement.

Le Cardinal *Baronius* soutient que ce Canon a été fait à cause de l'opinion de *Berenger*, qui prétendoit qu'une seule Espece suffisoit pour accomplir la figure. Mais Mr. de *Marca* remarque, que *Baronius* impose à *Berenger* une opinion qu'il n'a jamais eue, & que ce Canon a été fait à l'occasion de ce que quelques-uns dans ce tems-là prenoient l'Eucharistie en trempant le pain dans le vin, comme cela paroît par l'Auteur du Micrologue c. 26: ce qui étoit contraire, non-seulement à l'Ordre Romain, mais encore à l'institution de Jesus-Christ. Le Concile de *Braga III.* tenu l'an 678. avoit déjà blâmé cette coutume. Cet usage s'étoit introduit parmi les Grecs; & le Cardinal *Humbert* le reprocha à l'Abbé *Nicetas*. Le Concile de *Clermont* le condamne donc dans ce Canon. Il est vrai qu'il ajoute, à moins qu'il n'y ait quelque nécessité; comme à l'égard des malades, ou des enfans; car dans ces cas-là il étoit permis alors de donner l'Eucharistie de cette maniere; & cela paroît par la Lettre XXXII. de *Paschal II.* successeur d'*Urbain*, à *Ponce* Abbé de Cluni.

An. de  
N. S.  
1095.

Com-  
munion  
sous les  
deux Es-  
peces.  
Ofer-  
vations  
sur ce  
Canon.  
*Marca*  
ad l. 28.

An. de  
N. S.  
1095.

Cluni. Voici les termes de la Lettre. *Nous savons, dit-il, que le pain & le vin ont été donnez séparément par le Seigneur; & nous croyons qu'il faut garder toujours cette coutume dans l'Eglise, & nous l'ordonnons ainsi; sinon à l'égard des enfans & des malades, qui ne peuvent pas avaler le pain.*

Les 29. & 30. Canons du Concile portent, que ceux qui se sauveront auprès d'une Croix; étant poursuivis par leurs ennemis, seront aussi en sûreté que s'ils s'étoient sauvés dans une Eglise; & qu'on ne les mettra entre les mains de la Justice, qu'après les avoir assurés qu'on n'attentera ni à leur vie, ni à leurs membres.

Le 31. dénonce anathème à ceux qui s'empareront des biens d'Eglise.

Le 32. déclare, que ceux qui arrêteront ou mettront en prison un Evêque, seront infames pour toujours, & ne pourront plus porter les armes.

Urbain  
confir-  
me la  
Primatie  
de Lyon.  
Decr.  
Urbain  
T. X.  
Concil.  
p. 517.  
Marc. de  
Primat.  
n. 39.40.

Dans ce Concile, le Pape Urbain confirma la Primatie à l'Archevêque de Lyon, contre celui de Sens, comme il est porté dans la Bulle de confirmation datée du 1. de Décembre 1095. donnée au Public par Mr. de Marca, avec une belle Dissertation sur les Primaties. Richer Archevêque de Sens ne voulut pas se soumettre à cette Constitution, soit parce qu'il se croyoit lui-même Primat en vertu du Privilege accordé à Ansgise son prédécesseur par Jean VIII. soit parce qu'il étoit alors sous une autre domination que l'Archevêque de Lyon, soumis à l'Empire à cause du Royaume de Bourgogne. Mais Hugues de Lyon la fit confirmer dans deux Conciles suivans, tenus à Tours & à Nîmes; & Urbain obligea Daimbert, successeur de Richer, de promettre qu'il reconnoitroit l'Archevêque de Lyon pour son Primat.

Il ordonna aussi dans le même Concile, que l'Archevêque de Tours ne pourroit faire de Station ni d'Office public dans les Eglises des Moines du Monastere de S. Martin, & qu'il ne pourroit les excommunier; mais qu'ils recevroient les Ordres & les autres Sacremens de ce Prélat.

Dans ce Concile encore, Urbain II. excommunia Philippe Roi de France. Foulques Comte d'Angers s'y plaignit que le Roi lui avoit ôté sa femme Bertrade, & de ce qu'il la retenoit; & cette même année, ce même Foulques fit une donation au Monastere d'Angers de S. Serge, pour l'absolution de ses péchez & de ceux de ses pere & mere, pour faire célébrer une Messe chaque jour.

Enfin, dans ce Concile Urbain ordonna que l'on feroit tous les Samedis l'Office de la Vierge. Baronius dit qu'on ordonna que l'Office de la Vierge, qui étoit fait par les Moines de l'Institution de Pierre Damien, feroit fait par tous les Clercs, afin que la Ste. Vierge fût favorable au dessein de conquérir la Terre-Sainte.

Avant que le Concile de Clermont fut fini, le Pape indiqua un autre Concile à Limoges pour le Carême de l'année suivante; & en y allant, il en tint un à Limoges au mois de Décembre, dans lequel on dit qu'il déposa Humbauld Evêque de cette Ville, & il consacra la Basilique de S. Martial.

Baronius met à cette année l'établissement de l'Ordre de S. Antoine. C'est un Ordre Religieux, sous la Règle de S. Augustin, dont le Chef est l'Abbaye de S. Antoine de Viennois en Dauphiné. On dit que les Reliques de ce Saint furent portées d'Alexandrie à Constantinople; & que Josselin, qui est aussi appelé Jacelin & Gozzelin, les porta de Constantinople en Dauphiné; & que comme il possédoit plusieurs Terres dans

An. de  
N. S.  
1095.

Philippe  
excommunié.  
Baron. ex  
Berthold.  
in Chron.  
Peters-  
kuis in  
registro  
LVII.

Dupin.  
Baron.

Office  
de la  
Vierge.

Concile  
de Li-  
moges.  
Concil.  
T. X.  
p. 698.  
Bessyns  
in Hist.  
Pictav.  
& Tabu-  
lario Le-  
mouvi-  
censi.  
Gausfred.  
in Chron.  
Ordre  
de S.  
Antoine.  
Aimar  
Falcon  
dans  
l'hist. de  
cet Ordre.  
S. Marib.  
Gal.  
Christ.

cet-

An. de  
N. S.  
1095.

Chorier  
hifoir.  
du  
Dauph.  
La Mire  
Orig.  
Monast.  
Dist.  
Hift.  
Moreri.

cette Province, il dépoſa ce Tréſor dans celle de *Château-neuf de l'Albeme*, où on l'honora durant plus de deux-cens ans; juſqu'à ce que *Guigues Didier*, un des ſucceſſurs de ce *Joffelin*, lui éleva vers l'an 1070 un Mauſolée. D'autres diſent que *Guillaume de la Mothe de S. Didier* commença cet ouvrage, & que *Guigues* ſon fils l'acheva; mais qu'ayant fait apporter les Reliques, le Pape *Urbain II.* n'approuvant pas que des Séculiers ſe donnaſſent cette liberté, ordonna aux Religieux de *Montmajeur* d'Arles d'avoir ſoin de ces Reliques.

Maladie  
ſacrée.  
Feu de  
S. An-  
toine.  
*Atta*  
*Sanct.*  
*Bollandi*  
*ad d. 17.*  
*Janu.*  
*p. 160.*  
*161. &c.*

Alors cette maladie, que les Latins nomment *Sacrée & Sideration*, & les Grecs *Sphacele & Eſtiomene*, faiſoit de grands ravages. On implora le ſecours de *S. Antoine*; & on prétend que ſon interceſſion envers Dieu fut favorable à ceux qui étoient affligés de ce mal, que le peuple ignorant appella *Feu de S. Antoine*. Le nombre des malades toucha de pitié *Gaſton*, & *Girin* ſon fils, Gentilſhommes voiſins. Ils bâtirent un Hôpital pour loger ces malheureux, qui étoient auparavant expoſés aux injures de l'air. Cela arriva l'an 1095. *Gaſton & Girin* ſe dévouerent au ſervice des pauvres; leur exemple en gagna d'autres: ce qu'*Aymar Falcon* exprime ainſi.

*Gaſtonis voto, ſociatis fraſtribus oſto,*  
*Ordo eſt hic ceptus ad pietatis opus.*

Cependant, tous les Pauvres étoient reçus dans cet Hôpital. Enſuite ils firent une forme d'Inſtitut, & ils en obtinrent l'approbation du Pape. Depuis ce tems, cette Paroiſſe, dite *La Mothe au bois*, a pris le nom du Saint qui y étoit honoré; & c'eſt aujourd'hui la petite Ville de

*S. Antoine* en Viennois: ce qui n'étoit qu'un Hôpital dans ſon origine, eſt devenu une célèbre Abbaye, Chef d'Ordre. Elle a été gouvernée durant près de 200 ans, par 17 Supérieurs honorez de la qualité de *Maitres & de Commandans*, juſqu'à *Etienne III.* mort en l'an 1273. Juſqu'à l'an 1208. il n'y avoit point de Temple où l'on pût faire l'Office. *Falcon* alors commença d'y faire bâtir une Eglife. Les *Bénédictins*, à qui appartenoit le Prieuré de *S. Antoine*, ſ'y oppoſerent; mais *Humbert* Archevêque de Vienne termina le differend. L'an 1218. la Congrégation de *S. Antoine*, qui n'avoit point fait de Vœux pendant 123 ans, fut élevée à un état de Religion, & appelée de l'Ordre de *S. Antoine*. *Boniface VIII.* l'an 1297. érigea l'Hôpital de *S. Antoine* en Abbaye, & ordonna qu'on y ſuivroit la Règle de *S. Auguſtin*. *Aymon* fut le premier Abbé de cet Ordre.

On met dans cette année la mort de *S. Ladislas* Roi de Hongrie. Il étoit fils de *Bela I.* & il ſuccéda à ſon frere *Geiza II.* Il maria au Prince de Dalmatie & de Croacie, ſa ſœur *Selomine*; qui étant veuve, & maitreſſe de ſes Provinces, les donna enſuite à *Ladislas*, qui y ajouta une partie de la Bulgarie & de la Ruſſie. On trouve dans les Lettres de *Gregoire VII.* des témoignages avantageux de ce Roi. Il mourut en odeur de Sainteté. *Coloman*, fils de *Geiza* frere de *Ladislas*, lui ſuccéda: il épouſa la fille de *Roger* Comte de Sicile.

A cette mort on en peut joindre deux autres; l'une d'un Evêque c'eſt *S. Wulſtan* Evêque de Worceſter; & celle de *S. Gerald*, Abbé d'un Monaſtere qui eſt près de Bourdeaux.

An. de  
N. S.  
1095.

*Ladiſlas*  
meurt.  
*Thwroc-*  
*zius in*  
*Chron.*  
*Chron.*  
*Hildans.*  
*Bonſinius*  
*Malat.*  
*l. IV.*  
*c. 25.*

Mort de  
deux  
& de  
Gerald.  
*Hoveden.*  
*part. I.*  
*Ann.*  
*pag. 465.*

An. de  
N. S.  
1096.

An. de  
N. S.  
1096.

L'an 1096. de N. S. Le 16. d'Alexis. Le 41. de Henri. Le 37. de Philippe Roi de France. Le 9. d'Urbain II. Indiction IV.

Dupin.  
Baron. S.  
Marthe.  
Concile  
de  
Tours.  
Concil.  
T. X.  
p. 60r.  
Urbain  
va à  
Tours.

Urbain étant arrivé à *Tours*, il y tint au mois de Mai le Concile qu'il avoit indiqué. Il y renouvela les exhortations pour le voyage de la Terre-Sainte, & il régla les differends de quelques Monastères. Quelques Evêques tâchèrent d'obtenir l'absolution du Roi *Philippe*; mais le Pape la refusa. Le Concile finit le 4. Dimanche du Carême, par une Procession solennelle, où le Pape se couronna d'une Couronne de palmes, suivant l'usage de Rome; & donna au Comte d'*Anjou* la Rose d'or, que les Papes bénissoient ce jour-là; & il indiqua un autre Concile à *Arles* pour la fin de Juin.

Va à  
Toulou-  
se.  
A Ma-  
guelon-  
ne.  
A Mont-  
pellier.

De là il alla à *Toulouse*, où il consacra l'Eglise de *S. Saturnin* Martyr, Evêque de *Toulouse*. Ensuite il passa à *Maguelonne*, où il fut 5 jours; & consacra toute l'Île solennellement. Puis il vint à *Montpellier*, où il examina, à la priere du Roi *Philippe*, l'élection de *Guillaume* pour l'Evêché de *Paris*, qui étoit frere de cette *Bertrade* que *Philippe* avoit épousée, & qui n'avoit pas encore l'âge pour être Evêque, ce qui rendoit son élection suspecte. Le Pape commit pour la discussion de cette affaire, *Ives de Chartres*; qui ayant su qu'il n'y avoit eu ni Simonie, ni crainte du Roi, qui eût obligé les Chanoines de *Paris* de faire cette élection, mais seulement le mérite personnel de *Guillaume*, ordonna de la part du Pape, à *Richer* Archevêque de *Sens*, de le sacrer avant la *S. Remi*, lui permettant de porter le *Pallium* en cette cérémonie, quoi-

que l'usage lui en fût interdit pour ne s'être pas soumis à la Primatie de *Lyon*. Ainsi *Guillaume* fut sacré Evêque de *Paris*.

Guillau-  
me Evê-  
que de  
Paris.

De là le Pape, au commencement de Juillet, se rendit à *Nîmes*, où il tint un autre Concile, dans lequel il donna l'absolution au Roi *Philippe*, qui quitta *Bertrade*. On y fit seize Canons.

Le 1. défend aux Evêques de donner des Autels, des Eglises, ou des Prébendes, pour de l'argent; & on conserva aux Moines, les Autels & les Dîmes qu'ils possédoient depuis 30 ans, à condition de payer le Cens annuel. On y ordonna ensuite, que les Moines ne mettroient point de Prêtres dans les Eglises qu'ils possédoient, sans le consentement de l'Evêque; qu'ils y seroient mis par l'Evêque, de concert avec l'Abbé; & qu'ils rendroient compte à l'Evêque, du Spirituel; & à l'Abbé, du Temporel.

Le 2. & le 3. prouvent par plusieurs autoritez, que les Moines peuvent administrer les Sacremens, & avoir soin des ames.

Tom. V.  
Concil.  
p. 1618.  
P. Dam-  
p. 281

On dit de belles choses sur ce sujet: Que *S. Gregoire* étant Moine, étoit monté sur le Saint Siege. Que *S. Augustin* l'Apôtre des Anglois, *S. Martin*, & d'autres Saints avoient été élevez à l'Episcopat. Que *S. Benoît* avoit seulement défendu aux Moines de se mêler des affaires temporelles. Que les Moines ressemblient aux *Seraphins*; que leur habit représente les six ailes, deux par le capuce, deux par les manches, deux par le corps. Le moyen de

ré.

An. de  
N. S.  
1096.

résister à de telles raisons!

Le 4. ordonne la peine d'Excommunication contre ceux qui osent arrêter prisonniers des Ecclésiastiques.

Le 5. ordonne, qu'après la mort de l'Evêque, on choisira deux personnes de probité, pour avoir soin des biens de son Eglise, & les conserver à son successeur; porte Excommunication contre ceux qui s'en empareront; & interdit l'Eglise Cathédrale, & celles qui en dépendent.

Le 6. & le 7. excommunient les Laiques, qui possèdent ou qui retiennent des biens d'Eglise.

Le 8. ordonne, que ceux qui recevront des Bénéfices de la main des Laiques, seront interdits de leurs fonctions.

Le 9. Que ceux qui quittent une petite Eglise pour passer à une plus grande, perdront l'une & l'autre.

Le 10. Que ceux qui épousent leurs parentes, seront excommuniés.

Le 11. Que les ravisseurs tuez dans le rapt, sans avoir fait pénitence, seront privez de la sepulture & des prières de l'Eglise.

Le 12. Que les Prêtres fornicateurs seront dégradés.

Le 13. Que les filles ne feront point mariées avant l'âge de douze ans.

Le 14. Qu'il n'est point permis de retirer les biens donnez à l'Eglise, ni de citer des Clercs par-devant des Juges séculiers.

Le 15. Que les Evêques ne recevront point ceux qui auront été excommuniés par d'autres Evêques.

Le 16. Que les Moines n'accorderont point la sepulture, & ne recevront point à l'Office divin, les Excommuniés, les Interdits, ou les Ravisseurs.

Dans ce Concile, on confirma la

Donation faite à *Odilon* Abbé & à ses Moines, de la Terre de *S. Egide*, par *Raymond* Comte de *Toulouse* & de *Rouergue*. *Urbain* confirma encore, à *Avignon*, la même Donation. Il y étoit venu de *Nîmes*, après quoi il retourna à Rome. Lorsqu'il alla en France, il passa par *Milan*, où il mit au nombre des Saints, *Herlembald*; & en revenant en Italie, comme il passa à *Vienne*, il ordonna de mettre dans une Eglise les Reliques de *S. Antoine*, que *Josselin*, Seigneur de la *Motte S. Didier* en Viennois, avoit fait emporter de *Constantinople*; & c'est-là le commencement du Culte de *S. Antoine* en Viennois.

Ce Concile de *Nîmes* me donne lieu de parler d'un autre Concile tenu à *Rouen* cette année, au mois de *Fevrier*, sous *Guillaume* Archevêque de cette Ville. On y dressa huit Canons.

Les 4. premiers sont sur ce qu'ils appellent la *Trêve de Dieu*; c'est-à-dire, les jours dans lesquels il est défendu de faire la guerre, & les personnes qu'il n'est pas permis d'attaquer.

Le 5. conserve aux Eglises tous les biens dont elles sont en possession, & défend aux Laiques de rien exiger d'elles.

Le 6. fait aussi défense aux Laiques, de donner & d'ôter des Eglises à des Prêtres, sans le consentement de l'Evêque; & généralement à tous les Fideles, d'avoir de longs cheveux.

Le 7. porte, que les Laiques n'auront point de Justice Ecclésiastique.

Le 8. déclare, que les Prêtres ne feront point Vassaux des Laiques, & qu'ils ne prêteront point serment entre leurs mains; parce, dit-on, qu'il est indigne que des mains sacrées soient mises dans celles qui sont

An. de  
N. S.  
1096.

*Purcal-*  
*lus* l. 4.  
c. 81.  
*Falcon.*  
*apud*  
*Boll.* 17.  
*Janu.* 10.  
2. p. 152.  
*Baillet.*  
17.  
*Janv.*  
n. 13.

Concile  
de  
*Rouen.*  
T. X.  
Concil.  
p. 599.  
Order.  
l. IX.  
p. 721.

An. de N. S. 1096. Concile d'Irlande. Concile de Xaintes.

font souillées de crimes. On doit mettre aussi dans cette année, un Concile d'Irlande, où *Anselme* consacra *Malcbus* Evêque de *Waterford* en Irlande, comme l'a fort bien reconnu *Alford*, quoique dans le X. Tome des Conciles il soit mis dans l'année suivante; un Concile de *Xaintes*, où on ordonna un Jeûne toutes les Vigiles des Fêtes des Apôtres.

Après avoir vu ce qui s'est passé dans les Conciles tenus dans cette année, je viens à la grande affaire des Croisés, & à l'effet que produisirent les exhortations des Evêques dans chaque Province. Les Peuples furent fort touchés; chacun s'excitoit, & excitoit les autres à entreprendre ce voyage. Les femmes y encourageoient leurs maris. Mais il y eut, au commencement, de grands desordres. Un très grand nombre de Païsans, avec leurs femmes & leurs enfans, voulurent être du voyage, qu'on appelloit communément *la voye de Dieu*; & abandonnerent la culture des terres. Toute la canaille du Royaume & des pais circonvoisins, esperant de trouver une fortune plus considerable, se joignirent pour cette entreprise. La moindre partie fut de ceux que la consideration de la gloire du Nom Chretien engagea à suivre ce parti. Les uns s'y engageoient par vanité; les autres, par legereté d'esprit; les uns, pour avoir le plaisir de voyager; les autres, pour suivre leurs amis; plusieurs, pour se délivrer de leurs créanciers, en jouissant du bénéfice de la *Trêve*. Quantité de Solitaires, ennuyés de leur solitude, sortoient de leurs Cloîtres & de leurs Cellules. Il y eut même des femmes qui, pour faire accroire qu'elles étoient appellées de Dieu à ce voyage par des voyes extraordinaires, trouverent le moyen de former

sur leur corps de petites Croix, semblables à celles que les Croisés portoient sur leurs habits; elles les montrèrent à tout le monde, comme si Dieu les leur eût miraculeusement imprimées sur la chair. Plusieurs se firent des Croix sur le corps, avec un fer chaud; d'autres en portoient en broderie d'or & d'argent, sur leurs manteaux.

Les Princes qui se croisèrent pour cette Expédition, furent:

*Hugues le Grand* Comte de *Vermandois*, & frere de *Philippe I.* Roi de France.

*Robert* Duc de *Normandie*, surnommé *Courtebeuse*, frere du Roi d'Angleterre.

*Robert* Comte de *Flandres*.

*Raymond* Comte de *Toulouse* & de *S. Gilles*.

*Godefroy de Bouillon* Duc de *Lorraine*, avec ses freres *Baudouin* & *Eustache*; & *Baudouin du Bourg* leur cousin, fils du Comte de *Rétel*.

*Etienne* Comte de *Chartres*, de *Blois* & de *Troye*.

*Hugues* Comte de *S. Paul*.

Un très grand nombre de Seigneurs de la premiere qualité les accompagna; & ils furent aussi suivis de grands Capitaines, & de plusieurs Evêques de France.

Avant cette Expédition, si nous en croyons quelques Historiens, on vit diverses choses surprenantes. L'un nous parle de nuées de sang. Un autre dit qu'il avoit vu des Cavaliers en l'air. Un autre assure qu'il avoit aussi vu une Epée dans les airs, qui faisoit grand bruit. D'autres parlent d'une Pluie de feu, que les Historiens appellent *la Pluie des Etoiles*, comme si les Etoiles étoient tombées. Les Ecrivains Anglois disent que ce phénomène dura 15 jours, ou plutôt 15 nuits, pendant lesquelles ils assurent qu'on vit les Etoiles lancer des dards enflamés les uns

An. de N. S. 1096.

Bald. l. 1. Maimb. p. 50.

Princes Croisés. Alberic. Aq. l. 1. Baldric. in Proh. Guibere Abbé. l. 7. c. 20. Gul. de Tyr. l. 1. c. 17. p. 23.

Maimb. l. 1. Crois. pag. 47. Guiliel. Tyr. l. 1. c. 5. Maimb. p. 48. 49.

Grands desordres dans les Croisades.

Maimb. p. 51. 52.

Prodiges. Abb. Urberg. pag. 231. 232.

con-

An. de N. S. 1096. contre les autres, & ces dards tomber à terre & la couvrir toute de feu. On dit même qu'une femme, grosse de deux ans, accoucha d'un enfant qui parla. Mais je croi qu'on me dispensera de rapporter tous ces petits Contes.

Il vaut mieux que je décrive l'Histoire de cette premiere Croisade. Mais avant que d'en parler, je me crois obligé de rapporter ici les réflexions qu'on a faites sur cet événement.

Réflexions sur les Croisades.

1. On ne sauroit nier, que ces Croisades n'eussent une très grande apparence de Justice & de Sainteté. N'est-il pas juste, disoit-on, que l'Eglise travaille à recouvrer son ancien Domaine, la Palestine, ce pais que Dieu s'est réservé, depuis qu'il en chassa les Cananéens ses anciens habitans? La compassion Chretienne n'obligeoit-elle pas les Chretiens de l'Occident de secourir leurs Freres de l'Orient, qui gémissent sous la cruelle tyrannie des Sarrasins? Doit-on souffrir que des Lieux saints, qui ont été rendus célèbres par les miracles de notre Seigneur, & par l'effusion de son sang, & qui sont l'objet de la vénération des Chretiens, soient profanez? Que les ennemis de Jesus-Christ possèdent la Capitale de son Empire, qu'ils soient maitres du S. Sepulcre, qu'ils y dressent des Trophées, à la honte de tout le Christianisme? Ne doit-on pas faire tous ses efforts pour étendre les bornes de l'Empire de J. Christ, & porter aussi loin qu'on peut la Foi Chretienne? Et doit-on craindre de commettre une injustice, en ôtant à des Infideles de grands Etats qu'ils ont pris à J. Christ & sur l'Empire Romain, dont ils faisoient partie? Voilà de belles apparences.

2. Il y a sujet pourtant de douter que ce soient-là les véritables causes  
*Tom. I.*

des Croisades. On en allegue d'autres. On dit, 1. Que ce qui anima tant de gens à faire le voyage de la Terre-Sainte, fut la vénération religieuse que l'Eglise Romaine a pour les Reliques, & pour tout ce qu'on appelle les *Choses saintes*, parce que l'on prétend qu'elles ont appartenu aux Saints; & l'opinion de mériter beaucoup devant Dieu, si l'on venoit à mourir dans cette Expédition.

3. Il y a bien des gens qui soupçonnent, que la vue secrète des Papes étoit d'augmenter & d'affermir leur Empire & leur Domination Papale. Ils jugeoient, que c'étoit-là le meilleur moyen de se délivrer des Sarrasins, qui avoient occupé la Sicile, & qui commençoient fort à les incommoder dans l'Italie. Par la conquête de l'Orient, ils esperoient de soumettre enfin les Grecs, qui se moquoient de leurs Anathèmes. Ces guerres servoient à épuiser l'Europe, de forces; & les Rois, d'argent & de soldats; & ainsi les Couronnes demeuroient exposées à l'ambition des Papes, qui excommunioient les Rois dès qu'ils leur donnoient le moindre chagrin, & qui ensuite leur faisoient commander de se croiser pour aller faire la guerre aux Sarrasins; & pendant leur absence, on bouleversoient leurs Etats. Les Papes, se faisant reconnoitre comme les Chefs de ces Guerres Saintes, vouloient être regardez comme les Monarques universels du Monde; & se mettoient en effet en possession d'une Domination actuelle sur tous les Peuples Chretiens, en levant de gros Tributs sur eux, comme si c'eussent été leurs sujets. Ce fut aussi un moyen d'enrichir les Ecclesiastiques, qui achetoient les biens & les fonds que vendoient ceux qui alloient à la Guerre-Sainte.

4. On demande, si ces guerres  
G g g g qu'on

An. de N. S. 1096.

An. de  
N. S.  
1096.

qu'on a appellées *Guerres saintes*, ont été justes? Plusieurs en doutent. Il est vrai que la Palestine étoit l'ancienne possession du Peuple de Dieu, par le don qui lui avoit été fait de cet héritage promis aux Patriarches. Mais Dieu a abandonné ce pais; & J. Christ disoit aux Juifs: *Voici, votre habitation va être laissée déserte.* D'ailleurs, Dieu étant le Dieu de tous les Peuples, & pouvant être adoré par-tout, il paroît absurde de croire qu'il lui soit plus agréable que Jerusalem soit occupée par des Chrétiens, que par des Turcs; d'autant plus que s'il y a quelque Terre qu'il ait reprouvée, c'est la Palestine, qui semble avoir eu part à la réprobation du Peuple par lequel elle étoit occupée autrefois. On dit que dans le XV. Siecle, *Mahomet II.* écrivit au Pape *Nicolas V.* que s'il l'en vouloit croire, il ne témoigneroit pas tant de zèle pour J. Christ, & qu'ils vivoient en bons amis; que lui & ses Turcs n'étoient pas descendus des Juifs, mais des Troyens; par conséquent, qu'il étoit parent du Pape & des Romains; qu'il étoit de leur devoir commun, de relever les ruines de *Troye* leur ancienne patrie, & de venger les affronts que les Grecs avoient faits à leur grand-pere *Hector*; que c'étoit pour cela qu'il s'étoit déjà emparé d'une partie de la Grece, & qu'il alloit prendre l'autre; mais que quant à J. Christ, il le tenoit pour un grand Prophete; qu'ainsi c'étoit contre les Juifs, que les Chrétiens devoient avoir à faire. On a bien de la peine à croire que les Héros de la Croisade ne pensassent qu'à conquérir des pais pour Dieu; la conduite de la plupart ne le persuade pas trop.

Dans le fond, dit-on, *Godefroy de Bouillon* & *Boëmond* avoient autant de droit sur *Jerusalem* & sur *Antioche*, qu'*Alexandre le Grand* en

avoit sur l'Empire des Perses. Il y avoit plus de 460 ans que Jerusalem étoit en la main des Sarrasins. J'avoue; que les Sarrasins avoient conquis injustement ce pais sur les Chrétiens; mais on remarque, que la plupart des Conquêtes sont injustes dans leur commencement, & que le tems & une longue possession font devenir légitime une autorité, qui au commencement étoit violente.

On ajoute, que l'Eglise Chrétienne n'étoit point aussi malheureuse sous les Sarrasins, que le voulut persuader *Urbain II.* dans la harangue qu'il fit au Concile de *Clermont.*

1. Que l'an 26. del'Empire d'*Heraclius*, lorsqu'*Hawmar* Prince des Arabes assiegea Jerusalem, qui se rendit au bout de deux ans l'an 636, les Sarrasins se conduisirent d'une maniere très modeste, comme le rapporte *Nicetas Choniates*; qu'ils se contenterent d'un médiocre Tribut par tête, & laisserent posséder à chacun paisiblement son bien, sans employer contre eux ni le fer, ni le feu, ni la persécution: qu'on laissa aux Chrétiens toute liberté de faire leur service, comme auparavant.

2. Qu'il paroît par une Lettre que *Baronius* rapporte à l'an 869. & qui est attribuée à *Theodore* Patriarche de Jerusalem, que les Sarrasins traitoient les Chrétiens doucement, & sans leur faire aucune injure ni aucune violence.

3. Que la plupart des persécutions que souffroient les Chrétiens, des Infideles, étoit la perte de quelques bâtimens. C'est ainsi qu'*Eutychius* Patriarche d'Alexandrie dit, à la fin de son Histoire qui finit vers le milieu du X. Siecle, que les *Musulmans* exciterent du tumulte à Jerusalem, & brûlerent les portes de *Constantinople*, & l'Eglise de la Résurrection.

4. Qu'il

An. de  
N. S.  
1096.

An. de  
N. S.  
1096.

4. Qu'il n'y avoit point d'Eglise moins maltraitée que celle de Jerusalem, parce que le grand abord des Pélerins qui y venoient, apportoient de grands profits aux Infidèles. Enfin on dit, que J. Christ ne nous a nulle-part commandé de porter aux extrémités du Monde son Evangile, par les armes.

Si nous écoutons les Historiens qui ont écrit de ces Guerres Saintes, sans en excepter le P. *Maimbourg*, ils nous en donnent une assez frivole idée; & nous aurons occasion de remarquer ce qu'il en dit.

Après avoir rapporté les réflexions qu'on a faites sur ces Croisades, je viens à l'Histoire même.

Ceux qui entreprirent ce grand dessein, se partagerent en trois Bandoes.

Historie de la premiere Croisade.  
*Mabilon* T. I.  
*Musa* Ital. part. II.  
*Maimb.* p. 53.  
*Franc.*  
*Robert Monach.* l. 1.  
*Lamb.*  
*Schafn.*  
*Sigeb.* in Chr. p. 608.  
*Chr.*  
*Belg. Albertic.* in Chr.  
*Le Fevre* consid. bist. l. 1. & origine des maisons  
*d'Alsace, Lorrains, Autriches* &c.

Le premier des Princes qui fit avancer ses troupes pour se rendre à Constantinople, fut *Godefroy de Bouillon*, qui eut le plus de part qu'aucun à cette grande affaire. Il étoit fils d'*Eustache II.* Comte de Boulogne, & d'*Ida* sœur de *Godefroy le Bessu* Comte d'Ardenne, de Bouillon, & de Verdun, & Duc de la Basse-Lorraine, ou du Brabant.

Comme le Duc *Godefroy le Bessu* n'avoit point d'enfans, il adopta son neveu qui portoit son nom; & soit qu'en le faisant son héritier, il lui eût donné d'abord le Comté de Bouillon qui étoit de la Maison d'Ardenne, ou qu'*Ida* l'eût eu pour sa dot en épousant le Comte de Boulogne; il est certain, qu'on donna à ce jeune Prince le surnom de *Bouillon*. C'est ce beau nom, qui ayant été heureusement réuni avec la Maison de Boulogne, est entré dans celle de *La Tour d'Auvergne*.

La mere de ce fameux Guerrier étoit une Comtesse d'un mérite extraordinaire, d'un excellent esprit, & d'une rare vertu.

On dit qu'avant la naissance de ce Prince, elle eut une Vision mystérieuse, du Soleil, qui se détachant de sa sphere s'en venoit fondre sur son sein; & que l'enfant qu'elle portoit lui parut assis comme sur un Trône, au milieu de cet Astre. Mais Mr. *Maimbourg* remarque, que c'est assez la coutume des Ecrivains, de rendre illustre la naissance des grands hommes, par des Visions & des Prodiges.

*Guillaume de Tyr* ajoute, que cette Princesse prédit la grandeur de ces trois fils; & qu'un jour que le Comte son mari lui demanda ce qu'elle tenoit enfermée sous sa simarre, où ses trois enfans s'étoient jettez en se jouant; elle répondit, que c'étoient trois grands Princes; un Duc, un Roi, & un Comte. Ce que l'évenement vérifia; car *Godefroy* fut Duc de Lorraine, & Roi de Jerusalem; *Baudouin* fut Roi du même Royaume, & Prince d'Edesse; & *Eustache* fut Comte de Boulogne, après la mort de son pere.

La Comtesse *Ida* racontoit, qu'avant que l'on parlât de cette Croisade, le Prince *Godefroy* disoit qu'il vouloit un jour entreprendre le voyage de Jerusalem avec une puissante Armée, pour en chasser les Infidèles.

Ce *Godefroy* s'étoit fait connoître lors que l'Empereur *Henri IV.* lui voulut ôter le Duché de la Basse-Lorraine; & on dit que ce fut lui qui porta l'Aigle Romaine dans la fameuse bataille contre les Saxons qui avoient proclamé *Rodolphe de Suabe* Empereur; qui tua ce Prince, du fer de sa cornette, dont il le perça; & que deux ans après, il fut le premier qui entra dans Rome par la breche, quand l'Empereur la prit sur le Pape *Gregoire VII.* Il est vrai qu'on ajoute, qu'étant tombé dans

An. de  
N. S.  
1096.

*Guillaum.*  
*Tyr* l. 9. c. 5.  
*Maimb.* p. 57.  
*Godefroy de Bouillon* sa naissance.  
*Guil. de Tyr* l. 9. c. 6.  
Vision de sa mere.  
La Prédiction de la mere de *Godefroy de Bouillon*.

*Wasséb.*

*Bruno de bello Saxonie.*  
*Ursperg.*  
*Sigeb.*  
*Guil. Tyr.* l. 9. c. 8.  
*Maimb.* p. 61.

An. de N. S. 1096. une maladie où il fut à l'extrémité, il fit vœu d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte; & qu'ensuite de ce vœu, Dieu lui rendit la santé. Mais Mr. *Maimbourg* dit, que ni ce vœu, ni ce miracle, ni cette entrée dans Rome, ne sont point de ces faits que l'Histoire nous puisse garantir sur la foi des Contemporains. Il est certain seulement, que *Henri IV.* mit *Godefroy* en possession de son Duché de la Basse-Lorraine, qu'on lui retenoit depuis 13 ans. Il voulut même être son beau-frere, en épousant sa sœur *Adelaide*. Après cela *Godefroy* se vit en état de recouvrer le Comté de Verdun, que l'Evêque *Theodoric* & le Comte *Albert* occupoient encore.

*Sigobert.*

*Dodechin. Or-  
deric.  
Vital.  
Baldric.  
l. 1.*

*Maimb.  
p. 63. 64.*

*Rob.  
Monach.  
l. 1. p. 33.  
Guib. de  
Tyr. l. 9.  
Eloge  
de Gode-  
froy de Bouil-  
lon.*

*Mab. T.  
I. Mus.  
Ital. p. 11.  
Maimb.  
p. 70. 71.*

Lors qu'on publia la Croisade, *Godefroy* avoit été des premiers à prendre la Croix; & pour lever de belles troupes, il vendit ou engagea le Comté de *Bouillon* & d'*Ardenne* à *Aubert* Evêque de *Liege*; & *Richer* Evêque de *Verdun* racheta de lui la Ville & le Château de *Stenay*, & ses appartenances. Ainsi, dit Mr. *Maimbourg*, les Princes séculiers s'appauvrissent pour servir *J. Christ*, & ceux de l'Eglise s'enrichissent de leurs dépouilles. Tout le monde venoit en foule se rendre vers *Godefroy*, & chacun desiroit de faire la guerre avec lui. Il n'avoit que trente-cinq ans, & il étoit très bien fait de sa personne. Il avoit toutes les qualitez d'un Héros. Il étoit extrêmement fort. Il n'y avoit point de casque ni de cuirasse, qui fût à l'épreuve des coups qu'il déchargeoit. Il étoit aussi fort adroit. En un mot, les Historiens s'épuisent en éloges sur son sujet, & louent son air majestueux & martial, son intrépidité, sa valeur, son courage, sa piété, & sa justice.

*Pierre l'Hermite* s'attacha à lui. *Godefroy* l'envoya le premier à *Con-*

*stantinople*, avec une multitude d'Allemands, & même de personnes inutiles, qui suivoient aveuglément ce Solitaire, & qui lui rendoient des honneurs extraordinaires, le croyant un homme envoyé de Dieu. Ses manieres & sa forme de vie lui attiroient ces honneurs. On dit qu'il alloit vêtu d'une longue tunique de simple laine, sans ceinture, avec un grand froc dont la pointe descendoit jusques aux talons, & un petit manteau d'Hermite qui lui serroit le cou & n'alloit que jusques aux genoux. Il avoit les pieds nus, il se contentoit de légumes & de poisson, & d'un peu de vin, pour sa nourriture. Il distribuoit tout ce qu'on lui donnoit, aux Pauvres Croisiez; ou il l'employoit pour la subsistance des soldats, & de ceux qu'il retiroit de leur mauvaise vie. Il terminoit tous les differends. Il n'en falut pas davantage pour le faire passer pour un homme descendu du Ciel, & pour un Prophete; & la chose même alla si loin, qu'on arrachoit les poils de sa mule, pour les conserver comme des Reliques. Sur quoi Mr. *Maimbourg* dit que depuis que des esprits foibles se sont fait un Saint, en leur maniere, d'un homme duquel ils sont entétez, il n'y a point d'illusion, de caprice, ni de dérèglement & d'abus, qu'ils ne prennent pour inspiration divine; & point de bizarrerie ni d'extravagance, dont ils ne deviennent capables. C'est à ce *Pierre* que *Polydore Virgile* attribue l'invention du Chapelet, L. 5. c. 9. p. 321.

Ce *Pierre* ne fut pas fâché de se voir à la tête d'une Armée, & il divisa ses troupes en deux parties.

Il donna la premiere, composée d'environ le tiers de ses gens de pied, à un Gentilhomme François de ses amis, nommé *Gautier*, bon Capitaine, mais qui n'avoit que son épée;

An. de N. S. 1096.

*Rob. Moj-  
nach. p.  
32. l. 1.  
Guib.  
Abb. l. 2.  
p. 482.*

*Pierre l'Hermite* va le premier à *Constantino-  
ple.* On le regardoit comme un Envoyé de Dieu,

On arrachoit les poils de sa mule,

Dispo-  
sition de  
son Ar-  
mée.  
*Guib.  
Abb. l. 2.  
p. 484.  
Maimb.  
l. c. p. 75.  
Abb.*

&

An. de  
N. S.  
1096.

Aq. l. 1.  
c. 7. Gul.  
Tyr. l. 1.  
c. 18.

Fulch.  
Carmot.  
p. 385.  
Geneal.

Reg.  
Hung.  
Bonf. de  
Reb.  
Hunga-  
ricis.

Gautier  
sans a-  
voir, l'un  
de ses  
Chefs,  
est battu  
dans la  
Hong-  
rie.

& auquel pour cela on avoit donné le furnom de *sans avoir*, ou *sans argent*. Ce *Gautier*, avec 8 Cavaliers, se mit en marche le 8. de Mars, avec sa nombreuse Infanterie, & après avoir traversé toute l'Allemagne le long du Danube, il entra dans la Hongrie, qui étoit alors gouvernée par le Roi *Coloman*, petit-fils du Roi *Bela*. Ce Prince lui accorda volontiers le passage, & des vivres en payant; ce qui n'empêcha pas que les Hongrois ne maltraitassent ceux de ses gens qui se débandoient. Mais comme il fut arrivé sur la frontiere de la Bulgarie, & qu'il eut permis à ses gens d'enlever les troupeaux, & de prendre par-tout les vivres qu'on leur refusoit; ces Peuples irrités prirent les armes, & l'attaqueroient si vivement, qu'il eut bien de la peine à se sauver, après avoir abandonné une partie de ses soldats à la merci des ennemis. Il pensa même périr avec le reste, durant les 8 jours qu'il mit à passer ces grandes & vastes forêts; jusqu'à ce qu'étant arrivé auprès d'une grande Ville de la Mysie, le Prince *Bulgare* qui y commandoit, touché de tant de misères, lui fournit abondamment des vivres, & lui donna des Gardes qui le conduisirent jusqu'aux environs de *Constantinople*, où l'Empereur lui permit de camper, en attendant le reste de l'Armée.

*Pierre l'Hermitte*, qui conduisoit la seconde Troupe, ne fut pas plus heureux que *Gautier*. Comme il avoit près de 40000 hommes de pied, & bon nombre de Cavaliers, il crut qu'il lui falloit faire quelque exploit qui le fit reconnoître pour homme de guerre; & traversant la Hongrie, où le Roi *Coloman* lui avoit accordé le passage pourvu que ses gens n'y fissent aucun desordre, il voulut se signaler par une action qui n'étoit, ni d'un Hermitte, ni d'un

vrai Chretien. Sous prétexte de venger l'injure que quelques Soldats de la premiere Armée avoient reçue à *Malcville*, bonne Place sur la frontiere des Hongrois & des Bulgares, il la fit attaquer, contre la foi donnée à *Coloman*, & la prit d'assaut, en faisant périr plus de 4000 Hongrois qu'il fit passer au fil de l'épée. Après quoi, n'étant plus maître de ses soldats, il n'y eut point d'excès & de crimes qu'ils ne commissent. Mais cette expédition eut une fin tragique; car les *Bulgares* & les *Hongrois*, justement animés contre ces perfides, s'étant jettes sur eux, en tuèrent plus de 10000, prirent tout le bagage & toutes les provisions, les femmes, les enfans, tous les vieillards, & deux-mille chariots, entre lesquels étoient ceux qui portoient l'argent de l'Hermitte, qui eut bien de la peine à ramasser le reste de ses troupes, & qui vint se joindre le 1. d'Août à *Gautier sans argent*, qui ne s'attendoit nullement à le voir tout semblable à soi, en un état si pitoyable, & réduit à l'aumône de l'Empereur.

Peu de tems après, deux autres Armées de ces faux Croisez, amusées par un Prêtre Allemand du Palatinat, nommé *Godeschale*, qui avoit conféré avec *Pierre* sur son passage, & qui le voulut imiter, furent taillées en pieces par les Hongrois, à cause des horribles insolences qu'ils avoient faites en Hongrie.

Plusieurs autres eurent le même sort. Au commencement de l'Été de cette même année, une prodigieuse multitude de gens amassés de divers pais, de France, d'Angleterre, des Pais-Bas, de la Lorraine & de l'Allemagne aux environs du Rhin, traînant une infinité de femmes, & menant la vie du monde la plus débordée, s'assemblerent aux environs de *Cologne*, où ils passerent le Rhin,

G g g g. 3

pour

An. de  
N. S.  
1096.

Prend  
une vil-  
le, con-  
tre la foi  
donnée.

Maimb.  
l. 1. p. 80.

Les  
Hong-  
rois ir-  
ritez bat-  
tent son  
Armée.

Alb.  
Aqu. l.  
11. c. 24.  
c.  
Guil.  
Tyr. l. 1.  
c. 27.  
Gest.  
Francor.  
Maimb.  
p. 81. 83.

Deux  
autres  
Armées  
taillées  
en pic-  
ces.  
Guil. de  
Tyr. l. 1.  
c. 29.  
Fulch.  
c. 29.

Guil. de  
Tyr. l. 1.  
c. 19. &c.

Alb.  
Aqu. l. 1.  
c. 8. &c.  
Rob. Mo-  
nach.

Pierre  
l'Hermit-  
te ne fut  
pas plus  
heureux.

An. de  
N. S.  
1096.

Juifs  
massa-  
crez.  
*Alber.*  
*Aquens.*  
l. I c. 27.  
*Berth. a.*  
1096.

pour s'aller joindre au Comte *Emico*, qui les attendoit avec un grand nombre de Croisez de la Haute-Allemagne, aussi dissolus que ceux-là. Et pour signaler leur faux zèle, ils massacrerent inhumainement tout ce qu'ils trouverent de Juifs à *Cologne* & à *Mayence*, où ils forcerent le Palais Archiépiscolal, dans lequel l'Archevêque *Rotbarde* avoit retiré sept-cens de ces pauvres gens, que ces barbares égorgerent, sans épargner ni les femmes ni les enfans. De sorte que les autres Juifs, réduits au dernier desespoir, firent ce qu'on avoit fait autrefois à *Sagonte* & à *Capoue*: car s'étant barricadez dans leurs maisons, les meres, devenues furieuses, y couperent la gorge aux enfans qu'elles allaitoient; les maris, à leurs femmes & à leurs filles; les peres, les fils & les valets s'entre-tuerent, pour ne pas tomber entre les mains de ces faux-Croisez, qui rendoient infame le Nom Chretien.

*Hist.*  
*Treuir.*  
tom. 12.  
*Spicil.*  
p. 236.

Juifs  
conver-  
tis.

Il y en eut à *Treves*, qui, pour conserver leur vie, prirent avec eux leurs enfans & leurs biens, & se retirerent au Palais de l'Archevêque *Egibert*, qui leur représenta, que c'étoient leurs péchez & leurs blasphèmes contre J. Christ qui leur avoient attiré ces maux; leur promettant de les mettre en sureté, s'ils recevoient le Batême. Alors leur *Rabbin*, nommé *Michée*, ayant prié l'Archevêque de les instruire, protesta devant Dieu, qu'il renonçoit au Judaïsme; & alors, lui & les autres qui étoient avec lui furent batisez. Mais on dit qu'il n'y eut que le *Rabbin* qui persévera.

Croisez  
périssent  
pour la  
plupart.

Dieu ne tarda pas de punir ces Croisez. Car comme ils attaquoient en Hongrie *Mersbourg*, Place forte sur le Danube, par laquelle on leur avoit refusé le passage, ils furent tout d'un coup tellement frappez d'une terreur panique, que tout se

mit en fuite dans un instant, avec tant de précipitation & de desordre, que presque tous périrent; les uns furent étouffez dans les marais dont la Ville étoit environnée; les autres, massacrez par les Païsans; d'autres se précipiterent dans le Danube. Ainsi ils ne purent pas joindre *Pierre l'Hermite*.

Ce *Pierre* trouva, près de *Constantinople*, une infinité de *Lombards*, de *Genois*, de *Piémontois*, & d'autres Peuples d'Italie, qui avoient pris la Croix des premiers, & à qui l'Empereur *Alexis* avoit fait donner des vivres. Ce Prince fit venir *Pierre* dans son Palais; & après avoir appris de lui les forces & les qualitez des Princes qui venoient, il lui fit de beaux présens, & il lui donna de l'argent pour acheter les vivres qu'il avoit permis qu'on portât à ses troupes. Après quoi il le renvoya dans son Camp, l'exhortant à ne passer pas le Détroit avant l'arrivée des Princes, de peur d'exposer d'aussi méchantes troupes que les siennes, à celles des Turcs, qui étoient incomparablement plus fortes & plus aguerries.

Quelques-uns croyent qu'*Alexis* craignoit que cette grande multitude, conduite par des Princes vaillans, ne s'emparât de son Empire; sur-tout après que le Pape lui eut écrit qu'il avoit déjà sur pied 300000 Croisez; & qu'il eut su d'ailleurs, que le nombre croissoit tous les jours, & que le fameux *Boëmond* Prince de Tarente, fils de *Robert Guiscard*, qui lui avoit fait la guerre avec beaucoup d'avantage, devoit être de la partie.

Mais d'autres croyent qu'*Alexis* avoit bien dessein de recevoir les Croisez & de joindre ses forces aux leurs, pour se défaire de ses dangereux voisins; mais que l'insolence de ces Croisez lui fit comprendre qu'il

An. de  
N. S.  
1096.

*Goff.*  
*Franc.*  
p. 11. 52.  
*Rob. Mo-*  
*nach. l. I.*  
p. 33.  
*Baldric.*  
l. I. p. 84.  
*Guib.*  
*Abb.*  
*Mabilh.*  
*T. I. Mus.*  
*Isak. p. 11.*  
*Gul. Tyr.*  
l. I. c. 22.  
*Alexis*  
fait un  
bon ac-  
cueil à  
*Pierre*  
*l'Her-*  
*mite.*

Desor-  
dres des  
Croisez.

An. de  
N. S.  
1096.

Gest.  
Frans.  
p. 1. Rob.  
Monach.  
p. 33. l. 1.  
Bald. p.  
89. Guib.  
Abb. l. 2.  
c. 9.  
Maimb.  
p. 93.  
Mabill.  
T. I. Mus.  
Ital.  
Part. II.

Renaud  
défait  
par le  
jeune  
Soly-  
man.

qu'il n'y avoit rien à attendre de tel-  
les gens. Et en effet, on ne peut  
décrire les desordres qu'ils causoient;  
car ils firent en cinq jours autant de  
ravages dans les faubourgs de la Ville  
de *Constantinople* & aux environs,  
que les Turcs mêmes & les Sarralins  
en auroient pu faire; jusques-là,  
qu'après avoir pillé les belles maisons  
de plaisance & les magnifiques Pa-  
lais qui étoient hors de la Ville, ils  
y mettoient le feu, & dépouilloient  
sacrilegemenent les Eglises, & les dé-  
couvroient même pour en enlever le  
plomb, qu'ils vendoient aux Grecs.  
*Alexis* fut si fort irrité, qu'à l'instant  
on les fit passer au-delà du Détroit  
dans la *Bithynie*, où ces troupes  
continuerent les mêmes desordres  
jusqu'à *Nicomédie*, pillant, ravageant,  
désolant tout, Maisons, Eglises. Là  
les Italiens & les Allemans se sépa-  
rèrent des François, dont ils ne  
pouvoient soutenir le mépris & souf-  
frir l'horreur; & ayant abandonné  
*Pierre l'Hermitte*, ils élurent pour leur  
Chef un nommé *Renaud*, le plus  
lâche & le plus scélérat de tous. Ce  
Chef s'étant engagé dans les mon-  
tagnes de *Nicée*, y prit une petite  
Ville, & s'empara d'une autre plus  
grande, qu'il trouva vuide d'habi-  
tans. Les Auteurs la nomment *Exe-  
rogorge*. Elle étoit remplie de toute  
sorte de biens. Le jeune *Solyman*,  
Soudan de *Nicée*, qui sur le bruit  
de la venue des Occidentaux avoit  
fait une formidable Armée, le vint  
investir, après lui avoir défait ses  
meilleures troupes, qui étoient sor-  
ties très mal à propos sous sa con-  
duite, pour le surprendre dans une  
embuscade, où elles furent elles-  
mêmes surprises & défaites le jour  
de la *S. Michel*. Le siege ne fut  
pas long après cela. Le lâche *Re-  
naud* ne put souffrir l'extrémité de la  
foif où *Solyman* avoit réduit la Place,  
jusques-là, que ses gens saignoient

leurs chevaux pour en boire le sang;  
& ayant abandonné les siens sous  
prétexte de faire une sortie qu'il a-  
voit concertée, il s'alla rendre, avec  
ceux qui le suivoient, aux ennemis,  
& se fit *Turc*: après quoi, les autres  
furent contraints de se rendre à dis-  
cretion. Mais ce qu'il y eut de plus  
déplorable, la plupart de ces mal-  
heureux, imitant leur Chef, pour  
sauver leur vie renoncèrent au Chris-  
tianisme; les autres furent décapit-  
tez; & ce furent les premiers qui  
souffrirent le martyre pour le nom  
de Christ. Les François, dont les  
Italiens & les Allemans s'étoient  
séparés, ne furent pas plus heureux;  
car ces gens, au nombre de 25000  
divisez en six Bataillons, sous autant  
de bannieres, voulant surprendre *So-  
lyman* après sa victoire, furent tous  
taillez en pieces. *Gautier sans avoir*  
y fut percé de sept fleches, & plu-  
sieurs autres braves gens. Les Turcs  
firent ensuite une horrible boucherie  
d'une infinité de femmes, d'enfans,  
de malades, de vieillards, de Prê-  
tres, & de Moines. L'Anonyme  
du P. *Mabillon* dit qu'on y tua un  
Prêtre qui disoit la Messe. Les au-  
tres périrent en partie dans les bois  
& dans les montagnes; d'autres dans  
*Civitas*, où les Turcs firent esclaves  
tous ces miserables. *Pierre l'Hermitte*  
l'auroit été comme les autres; mais  
il s'étoit retiré à *Constantinople*, ne  
pouvant plus être maître de ses trou-  
pes. Cependant, de cette multitu-  
de innombrable de Croisez qui étoient  
venus, il ne resta que 3000 hommes;  
qui s'étant sauvez dans une petite Ville  
demi ruinée sur la Propontide, où  
ils se défendirent durant quelques  
jours en desesperez, en furent enfin  
retirez, & menez à *Constantinople* par  
la Flotte de l'Empereur, qui les ren-  
voya desarmez, ne pouvant encore  
cacher la joye qu'il avoit de la dé-  
faite de telles gens. Et tel fut le  
suc-

An. de  
N. S.  
1096.

Plusieurs  
Chre-  
tiens se  
font  
Turcs.

Maimb.  
p. 100.  
101.

Rob. Mo-  
nach. l. 1.  
p. 34.

Guib.  
Abb. l. 2.  
p. 485.

An. de N. S. 1096. succès de l'Expédition de l'Hermite, qui auroit mieux fait de demeurer dans sa Cellule, que de se mêler de faire la guerre.

*Mabill. P. II. Mus. Ital. Secon. de troupe de Croïsez.* La seconde Troupe des Croïsez, conduite par *Raymond* Comte de S. Egide, & par *Aymar* Evêque du Pui, passerent par l'Esclavonie, & elle y souffrit beaucoup. Car pendant 40 jours, elle marcha dans des lieux où on avoit peine à se voir, à cause des brouillards épais; & les Turcs étoient toujours en embuscade. Mais les précautions du Général firent qu'il n'en périt pas autant qu'il en auroit péri, quoiqu'il y en eût pourtant qui moururent, les uns de faim, les autres par l'épée.

*Troupes de Godefroy.* Pour *Godefroy de Bouillon*, il se mit en marche le 15. d'Août, avec une puissante Armée de dix-mille chevaux & de 70000 hommes de pied, tous aguerris, & la plupart choisis de la Noblesse de France, de Lorraine & d'Allemagne. Il avoit dans sa compagnie son frere *Baudouin*, plusieurs Princes & Seigneurs de la premiere qualité, qui menoient avec eux l'élite des Gentils-hommes & des Braves de leurs Etats.

*Guil. de Tyr. l. II. c. I. Alb. Aq. l. 2. c. 2. 3. 4. c. 6. Maimb. p. 103. 104.* Comme on fut arrivé en Autriche au mois de Septembre, il falut s'arrêter sur la frontiere de Hongrie, pour traiter du passage avec le Roi *Coloman*, qui avoit de grands sujets de se défier de l'Armée des Croïsez. Le Traité fut bien-tôt conclu, par la franchise du Roi & du Duc, qui s'aboucherent sur un Pont. Le Roi demanda pour Otage, le Prince *Baudouin*, avec la Princesse sa femme; & côtoya toujours l'Armée de *Godefroy*, en faisant par-tout dresser des Etapes, & fournir des vivres à juste prix; jusques à ce qu'une partie des troupes ayant passé la *Sava*, il rendit les Otages, avec mille protestations d'amitié au Duc, dont il

admira la conduite & la fidelité. *Godefroy* fit ensuite passer son Armée, avec le même ordre, au travers des vastes pais des Bulgares, & par les terres de l'Empereur Grec, comme il l'avoit promis aux Ambassadeurs qu'*Alexis* lui envoya sur sa route; jusques à ce qu'étant arrivé à *Philippopolis* en Thrace, il y apprit la détention d'*Hugues le Grand*. Ce jeune Prince, frere de *Philippe I.* Roi de France, étoit avec la troisième Armée; & les Princes qui l'accompagnoient étoient *Robert* Duc de Normandie, fils de *Guillaume* le Conquérant, & *Robert* Comte de Flandres; *Etienne* Comte de Chartres & de Blois, dont l'on disoit qu'il possédoit autant de Places & de Châteaux, qu'il y avoit de jours dans l'année; le Prince *Eustache* de Boulogne, frere de *Godefroy de Bouillon*.

Tous ces Princes, après avoir traversé la Thrace & l'Italie, & reçu la bénédiction du Pape qu'ils trouverent à *Luques*, & visité à Rome les Eglises, n'arriverent dans la Pouille qu'au commencement de l'Hiver, que la saison n'étoit plus propre pour passer en Epire. Cela les obligea de distribuer l'Armée aux environs de *Bari*, de *Brinde*, & d'*Otrante*, pour y attendre le Printems, & la commodité de s'embarquer. Mais *Hugues*, se laissant emporter à l'ardeur de son courage, & à l'impatience naturelle aux jeunes gens, & sur-tout aux François, hazarda de prendre la mer à *Bari*, & de passer à *Duras*, comme il fit, en s'exposant témérairement à la foi des Grecs, très mal accompagné, & dans un état très peu digne de sa qualité. Le Gouverneur de cette Place, soit qu'il eût un ordre secret de s'assurer de tous les Croïsez qu'il pourroit surprendre, soit qu'il crût rendre un grand service à l'Empereur en leur mettant entre les mains

An. de N. S. 1096.

*Hugues le Grand arrêté. Guib. Abb. l. 2. c. 15. p. 486.*

*Enlab. Carn. p. 385. Robert Monach. l. 2. p. 35. Baldric. l. 1. p. 92. Maimb. p. 108.*

*Guil. de Tyr. l. II. c. 2. Maimb. p. 105. Guil. de Tyr. l. II. c. 3.*

An. de N. S. 1096.  
 Rob. Mon. l. 2. p. 36.  
 Guib. Abbas l. 2. c. 19.  
 Alb. Aq. l. 2. Gul. Tyr. l. 2. c. 5.  
 Gest. Franc. Robert Monach. l. 2. Alb. Aq. l. 2. Guib. Abb. l. 4. c. 7.

un si grand Prince, qui leur pouvoit servir d'Otage pour sa sûreté contre les Latins; ne manqua pas de l'arrêter, & de l'envoyer ensuite sous bonne garde, & par des chemins détournés, à Constantinople, où l'Empereur le retint prisonnier.

Dès que Godefroy lut cette nouvelle à Philippopolis, il envoya demander la liberté du Prince & de ceux qui l'accompagnoient, & il s'avança cependant jusques au-delà d'Andrinople. Mais comme il vit que la réponse n'étoit pas favorable, il agit ouvertement en ennemi; & après avoir ravagé huit jours tout le pais, il marcha droit à Constantinople, où il jeta tant de terreur, qu'Alexis lui envoya sur le champ demander la paix, en lui promettant de le satisfaire; & peu de jours avant Noël, il eut la joye de recevoir & d'embrasser Hugues le Grand, Drogon de Néelle, Clerembaud de Vendeuil, & Guillaume Vicomte de Melun, que l'on surnommoit Charpentier, soit parce qu'il étoit grand Artisan des machines de guerre, soit parce qu'il charpenoit terriblement les ennemis. Mais la paix ne dura

Alexis tâche de faire périr les Croisez.

Gul. Tyr. l. 11. c. 6.  
 Maimb. p. 112.

Alexis s'accor-

guere, par la perfidie d'Alexis, qui cherchoit d'enfermer & de faire périr l'Armée des Croisez dans ce petit espace qui est entre le Détroit & la Riviere qui se décharge dans le Port; qui tâcha de surprendre le Duc, l'invitant à venir en son Palais pour conférer ensemble; qui, voyant qu'on se désoit de lui, entreprit d'affaïmer l'Armée; qui la fit même attaquer par mer & par terre; mais qui enfin fut contraint de demander une seconde fois la paix, offrant de donner en Otage son fils aîné, Jean Porphyrogenite, pour obliger Godefroy de venir au Palais, afin de conférer ensemble sur les Articles du Traité.

Godefroy accepta la condition; & Tom. I.

après avoir envoyé son cousin Baudouin de Bourg & le Comte Canon de Montaign pour recevoir le Prince, il ramena l'Armée dans son poste du Bosphore, y laissant Baudouin son frere pour la commander; & il se rendit par le Canal, avec Hugues & les autres Princes, à Constantinople. L'Empereur l'y reçut avec toute sorte de magnificence, & le voulut adopter solennellement pour son fils, selon la coutume observée par les Empereurs Grecs, en signe d'amitié & de parfaite confiance, quand ils vouloient particulièrement honorer quelque Prince.

Après cela, l'Empereur proposa les conditions du Traité, qui se réduisirent à ces deux Articles.

Le premier, qu'Alexis promettoit de bonne-foi, & même avec serment, d'aider les Princes de tout son pouvoir, par terre & par mer; de joindre ses forces aux leurs, de les conduire lui-même en personne, de faire fournir à l'Armée des vivres par sa Flotte, & de ne souffrir jamais qu'on fit aucun tort à ceux qui serviroient en cette guerre.

Le second, que les Princes réciproquement lui promettoient de ne rien faire contre son service; de lui remettre entre les mains les principales Places de l'Empire qu'ils prendroient en Asie; & que dès-lors, ils lui seroient hommage & prêteroient le serment de fidélité, comme ses Hommes, pour les autres Terres qu'ils reticndroient du même Empire.

On contesta longtems sur ce point-là, & les Princes esturent d'abord qu'il seroit extrêmement honteux de se déclarer Vassaux de l'Empereur Grec. Mais après avoir bien considéré, que sans choquer l'autorité du Souverain, l'on peut être Feudataire d'un autre beaucoup moins, & lui prêter serment pour les

An. de N. S. 1096.  
 de avec Godefroy. Gul. Tyr. l. 11. c. 11.

Conditions du Traité.

Alb. Aq. l. 2. c. 16.

Not. Car. du Frêne l. 10. Alexiad.

Les Princes font hommage à Alexis.

H h h h Ter.

An. de  
N. S.  
1096.

Terres qu'on tient de lui; & d'ailleurs, que leur entreprise ne pouvoit presque réussir, s'ils avoient toujours l'Empereur contraire; ils se résolurent à lui donner cette sorte de sûreté qu'il exigeoit d'eux, & firent enfin cet hommage & ce serment; avec cette restriction, qu'ils ne seroient obligés à rien, s'il ne gardoit exactement celui qu'ils avoient fait.

Après cela, l'Empereur combla ces Princes d'honneur, & leur fit de riches présens.

Robert  
Duc de  
Normandie  
engage  
son Duché.

J'ai dit que *Robert* Duc de Normandie, frere de *Guillaume II.* Roi d'Angleterre, étoit passé en Asie pour reconquérir Jérusalem. & toute la Palestine sur les Turcs. Comme il faloit de l'argent pour lever des troupes & pour se mettre en équipage, & que son Duché étoit épuisé & ses coffres vuides, il crut ne pouvoir mieux s'adresser qu'à son frere *Guillaume*, qu'il savoit être en état de lui fournir la somme dont il avoit besoin. Mais quoique ce Roi fût fort en état de bien fournir ce qu'il demandoit, ayant grossi ses finances des revenus tirez des Abbayes & des Evêchez, pendant leur vacance; il falut que pour obtenir la somme de 70000 livres, ou 10000 marcs, qu'il lui demanda, il lui engageât son Duché.

Cruauté  
de Guillaume  
II.  
LITT.

Si dans cette année *Guillaume II.* fit connoître son avarice; il y fit aussi paroître sa cruauté, dans le supplice de quelques-uns des complices de *Mowbray*, qui avoit été différé jusqu'à ce tems-là. Le Comte d'*Eu* fut du nombre de ces malheureux, & on lui arracha les yeux. Un parent du Roi, & qui l'avoit tenu sur les fonts, fut plus cruellement traité, condamné à être pendu, trainé par le Bourreau par les rues de *Salisbury*, en chemise, pieds-nuds & la corde au cou, pour

faire amende honorable devant chaque Eglise de la Ville, & n'arrivant au lieu de l'exécution que tout en sang. Là étant au pied de l'échelle, assisté de l'Evêque *Osmond* qui étoit aussi Comte de Sommerfet, il protesta de son innocence en des termes si forts, que tout le monde en fut persuadé: mais le Roi fut inexorable, & sans respecter ni l'âge ni la parenté, il voulut que ce Seigneur fût exécuté.

*Pierre I.* Roi d'Arragon prit *Huesca* sur les *Musulmans*, qui l'avoient possédée plus de 300 ans, & gagna une grande bataille à la mi-Novembre. Le Pape y rétablit l'Evêque, qui avoit été transféré à *Jacca*. Elle avoit été assiégée par son pere, par *Sanche* fils de *Ramir*, comme nous l'avons dit plus haut.

*Richer*, Archevêque de Sens, mourut sur la fin du mois de Décembre; & *Daimbert*, Vidame de la même Eglise, fut mis en sa place.

*Conrad*, Moine du Monastere de Brunvillers dans le Diocèse de Cologne, a écrit vers cette année la Vie de *S. Wolphelin* Abbé de cette Abbaye, mort en 1091. Elle a été donnée par les Bollandistes au 22. d'Avril.

C'est à peu près dans ce tems qu'écrivit *Gaufroy de Maletorre*, Moine Normand, l'Histoire des Conquêtes des Normans sous les Ducs *Robert Guiscard* & *Roger*, dans la Pouille, dans la Calabre, & dans la Sicile. Elle se trouve dans les Historiens de l'Espagne illustrée, & imprimée à Francfort en 1603.

*Guillaume de la Pouille* écrivit aussi en ce tems-là, à la priere d'*Urbain II.* un Poeme sur le même sujet, imprimé séparément à Paris en l'an 1652. dans la Collection des Auteurs de l'Histoire des Normands de *Duchêne*, & dans celle des Historiens de Sicile.

An. de  
N. S.  
1096.

Pierre  
Roi  
d'Arra-  
gon  
prend  
Huesca.  
Chron.  
Malleac.  
p. 214.  
Chr. S. P.  
Spicil.  
T. V.

Conrad  
Moine  
de Brun-  
villers.

Gaufroy  
de Ma-  
letterre.

Guillau-  
me de la  
Pouille.

Ber.

An. de  
N. S.  
1096.

Bertoul  
ou Ber-  
noul.

*Bertoul* ou *Bernoul*, Prêtre de  
Constance, a continué aussi la Chro-  
nique d'*Herman Contract*, & l'His-  
toire de son tems, depuis l'an 1033.  
jusques à la fin de ce Siecle; & il  
a écrit un petit Traité, pour mon-  
trer qu'il faut éviter les societez des  
Excommuniez; & d'autres petits  
ouvrages en faveur de *Gregoire VII.*  
*Gresfer* les a donnez dans son Apo-

logie pour le Cardinal *Bellarmin*,  
imprimée à Ingolstadt, l'an 1612.  
*Honorius d'Autun* le croit Auteur de  
l'*Ordre Romain*, l. IV. de Script.  
Eccl.

An. de  
N. S.  
1096.

A tous ces Ecrivains nous join-  
drons *Nalgode*, Moine de Cluni,  
qui a écrit les Vies de *S. Odon* &  
de *S. Mayol*, données par les Bol-  
landistes & par le *P. Mabillon*.

Nalgo;  
de.



L'an 1097. de N. S. Le 17. d'Alexis. Le 42. d'Henri IV. Le  
38. de Philippe Roi de France. Le 10. d'Urbain II. Indict. V.

Guillau-  
me II.  
ne peut  
point  
battre  
les Gal-  
lois  
comme  
il l'espe-  
roit.  
Larr.  
p. 299.

**G**uillaume II. étant en possession  
de la Normandie par le Contrat  
qu'il avoit fait avec son frere *Robert*,  
y fit de fréquens voyages, soit pour  
y maintenir la tranquillité, soit pour  
y corrompre la fidelité des sujets du  
Duc son frere. Il en revint cette  
année, dans le dessein de faire une  
sanglante guerre à ceux de *Galles*;  
ayant résolu d'en passer tous les ma-  
les, jusqu'aux enfans, au fil de  
l'épée, & d'en exterminer toute la  
race. Il entra dans le pais un peu  
après Pâques, à la tête d'une Armée  
nombreuse: mais il trouva les Gal-  
lois si bien couverts de leurs bois &  
de leurs retranchemens, qu'il n'osa  
les y attaquer; & après quelques  
tentatives, qui ne furent pas heu-  
reuses, il fut contraint de ramener  
ses troupes. Il s'en servit pour ap-  
paîser les troubles d'Ecosse, & il le  
déclara pour les fils mineurs de *Mal-  
colme III.* que ce Roi avoit eus de  
la sœur du Prince *Edgar*, contre  
*Donald* frere de *Malcolme*, qui étoit  
revenu de la Cour de Norvege pour  
disputer la Couronne à ses neveux.  
Il remit pour cet effet les troupes  
qu'il avoit ramenées d'Ecosse, au  
Prince *Edgar*; qui, si nous en croyons  
les Histoires d'Angleterre, rétablit

ses neveux. Mais l'Histoire d'Ecosse  
dit que le Roi *Guillaume* fournit des  
troupes à *Duncan* bâtard de *Malcol-  
me*, & qu'il ne vainquit avec son  
Armée l'Usurpateur *Donald*, que  
pour usurper le Trône lui-même.

*Anselme* Archevêque de Cantor-  
beri avoit demandé plusieurs fois  
la permission d'aller à Rome; mais  
le Roi la lui avoit toujours refusée,  
en disant qu'il n'avoit point commis  
de péchez dont il eût besoin d'aller  
chercher l'absolution, & qu'il n'étoit  
pas nécessaire qu'il allât chercher des  
conseils ailleurs, puisqu'il étoit assez  
savant. Le Roi même lui fit dire,  
que s'il vouloit aller à Rome, il met-  
troit au Fisc l'Archevêché, parce  
qu'il violoit la parole qu'il avoit don-  
née qu'il observeroit toutes les Cou-  
tumes du Royaume. Or est-il, a-  
joutoit-il, qu'aucun Seigneur ne doit  
aller à Rome, que par ma permis-  
sion. Ainsi il faut, disoit le Roi,  
qu'il me jure qu'il n'appellera jamais  
au Siege Apostolique, ou qu'il vui-  
de le Royaume. *Anselme* se pré-  
senta au Roi, & lui dit qu'il avoit  
juré de maintenir les Coutumes qui  
étoient conformes à la Loi de Dieu,  
& qu'il ne pouvoit renier *S. Pierre*.  
Le Roi lui dit qu'il n'emporterait  
rien

Ansel-  
me veut  
aller à  
Rome  
& y va;  
Baron.

Hoved.  
part. I.  
p. 465.  
Eadm.  
l. 2.  
Nouv.  
c. 2.  
Alford  
ad a.  
1096.

H h h h 2

rien

An. de  
N. S.  
1097.

Donne  
sa béné-  
diction  
au Roi

Guillau-  
me II.  
va en  
Nor-  
mandie.

Concile  
à Giron-  
ne.

Concil.  
T. X.  
p. 614.

Maimb.  
hist. des  
Croisa-  
des. p.  
116.

Alexis  
conseille  
à Gode-  
froy  
d'aller

rien du Royaume. *Anselme* répon-  
dit, qu'il y iroit à pied & nud, s'il  
n'y pouvoit pas aller autrement. En-  
suite le Roi lui ayant accordé son  
congé, *Anselme* lui parla ainsi : „ Si-  
„ re, *dit-il*, comme je ne fai point  
„ quand je vous reverrai, je vous  
„ recommande à Dieu; & je veux  
„ vous donner ma bénédiction, com-  
„ me un pere spirituel à son cher  
„ fils, si vous voulez bien la re-  
„ cevoir”. Et le Roi lui ayant ré-  
pondu, qu'il ne refusoit point de  
recevoir la bénédiction; l'Archevê-  
que s'étant levé, fit le signe de la  
Croix sur la tête du Roi. Cela ar-  
riva au mois d'Octobre.

On dit qu'ensuite il s'alla embar-  
quer, & qu'on eut la dureté de fouil-  
ler ses hardes; mais que n'y trou-  
vant aucun argent, on le laissa al-  
ler.

Sur la fin de l'année, *Guillaume II.*  
passa pour la seconde fois en Nor-  
mandie, depuis le départ de son fre-  
re. Il y reprima les rebellions pré-  
tes à éclater, & porta ses armes  
dans la Bretagne. Elle avoit été  
contrainte de faire hommage aux  
prédécesseurs de *Guillaume*; mais le  
Comte de *Nantes* refusoit de recon-  
noître cette supériorité. Il y avoit  
des Seigneurs particuliers, qui tran-  
choient des Souverains, & qui pré-  
tendoient ne rien devoir, ni aux  
Ducs de Normandie, ni aux Ducs  
de Bretagne eux-mêmes.

Il se tint un Concile à *Gironne*,  
pour la Liberté Ecclesiastique.

L'Empereur *Alexis* ayant appris  
que les autres Princes marchaient  
avec de puissantes Armées, & ne  
voulant pas avoir auprès de lui des  
hôtes dont il appréhendoit la puis-  
sance; conseilla, par une adresse  
politique, à *Godefroy*, vers le com-  
mencement du Carême, de passer  
en *Bithynie*, & de camper aux en-  
virois de *Chalcedoine*, sous prétexte

qu'il y pourroit plus facilement faire  
subsister ses troupes. Le Prince dont  
*Alexis* craignoit le plus l'approche,  
étoit *Boëmond* Prince de Tarente,  
fils de *Robert Guiscard* & frere de  
*Roger*.

Ce Prince étoit avec son oncle  
*Roger* Comte de Sicile, au siege  
d'*Amalphi*, lorsque les Seigneurs  
François traversèrent l'Italie pour  
passer au Levant. Ayant su le sujet  
de leur voyage, il souhaita d'en être;  
& quelques-uns croyent que ce fut  
en vue de recommencer la guerre  
avec *Alexis*; d'autres, qu'il y fut  
porté par un grand zèle de la gloire  
de Dieu. Quoi qu'il en soit, on  
récite, qu'ayant mis en pieces un  
manteau de foye qu'il portoit, il en  
fit faire des Croix, dont il prit la  
premiere, & présenta les autres aux  
principaux Chefs, qui les prirent  
avec de grandes acclamations, en  
criant, *Deus lo volt*. Ensuite, ayant  
fait de grands préparatifs, il passa  
l'année suivante la Mer, avec dix-  
mille Chevaux, beaucoup plus de  
Fantassins, & la plus grande partie  
de la Noblesse de Sicile, de Calabre  
& de la Pouille, & avec les Prin-  
ces & les Seigneurs Normans, dont  
les principaux étoient le brave *Tan-  
crede* son neveu, fils de sa Sœur, les  
Comtes *Richard* & *Ranulphe* ses cou-  
sins, fils de *Guillaume bras de fer* son  
oncle, &c.

L'Armée traversa l'*Epire* & la *Ma-  
cedoine*, où les troupes de l'Empe-  
reur *Alexis*, qui y avoient leur quar-  
tier d'hiver, se jetterent sur une  
partie de l'Armée, au passage d'une  
riviere, quand l'autre fut passée.  
*Tancrede* repassa promptement la ri-  
viere avec deux-mille chevaux, &  
donna fort à propos sur ces trou-  
pes de l'Empereur; en tailla en pie-  
ces la plupart, mit le reste en fui-  
te, & fit des prisonniers, qu'il  
mena hiez à *Boëmond*, qui fut fort  
éton-

An. de  
N. S.  
1097.

en Bi-  
thynie;

& craint  
Boë-  
mond.

Ann.  
Comm.

Qui é-  
toit Boë-  
mond.

Order.  
Vital. IX.

p. 724.

Guib.  
Abb. l.

3. c. 1.

Tand.  
Gest.

Franc.  
Robert

Monach.  
l. II.

p. 35.

Baldric.  
Maimb.

Crois.  
123.

Ce  
qu'il fit  
avec son  
man-  
teau.

Maimb.  
125.

Alberic.  
Aq. l. 2.

c. 18.

Robert  
Monach.

l. 2. p. 36.

Guliel.  
Tyr. l.

2. c. 13.

Ce que  
fit l'Ar-  
mée de  
des Croi-  
sez sous  
Boë-  
mond.

Tan-  
crede  
défait  
les trou-  
pes d'A-  
lexis qui

éton-

éton-

éton-

An. de N. S. 1097.

s'étoient jettées sur une partie de l'Armée. *Maimb.* 126. *Gul.Tyr.* l. 2. c. 14. Alexis fait faire des excuses à Boëmond & Godefroy l'appaise. Alexis lui fait de grands honneurs. *Maimb.* 127. *Gul.Tyr.* l. 2. c. 16. *Alb. Aq.* l. 2. c. 19.

L'arrivée du Comte Raymond apporte des difficultés. *Maimb.* 128. 129. *Roderic. Tole. l. 6. Casel. Hist. des Comtes de Toulouse.* Qui étoit Raymond.

étonné d'apprendre que tout cela s'étoit fait par l'ordre d'Alexis, quoiqu'il lui eût écrit des Lettres très civiles pour l'amuser.

Un procédé si étrange n'auroit pas manqué d'irriter beaucoup Boëmond, si l'Empereur ne lui avoit pas fait faire des excuses sur ce qui s'étoit passé, & si Godefroy ne l'avoit appaisé, en lui faisant comprendre qu'il devoit sacrifier sa vengeance à la Cause commune, pour ne retarder pas la grande affaire pour laquelle il avoit pris les armes. C'est ce qui l'obligea à aller rendre ses devoirs à l'Empereur, & à lui faire le même serment que tous les autres Princes lui avoient fait. L'Empereur lui donna mille marques d'estime & d'affection; & pour flater son ambition, il lui promit de l'établir Prince dans la plupart des Provinces qui sont entre Constantinople & Antioche. Tancrede cependant mena ses troupes au-delà du Détroit, sans voir l'Empereur, qui en eut du chagrin, mais qui ne le fit pas connoître. Le Comte de Flandres, qui arriva peu de tems après, fit la même chose que les autres Princes, & prêta le même serment à l'Empereur. Après quoi on fit passer le Bosphore à son Armée, pour camper aux environs de Chalcédoine.

L'arrivée du Comte Raymond apporta des difficultés, qu'on eut de la peine à surmonter. Ce Comte avoit pris la Croix, avant même que le Pape Urbain fût sorti de Clermont, & il étoit suivi de plus de 100000 hommes. Son âge avancé, & ses cheveux blancs le rendoient vénérable. Sa vieillesse avoit augmenté les forces de son esprit, sans diminuer celles de son corps. Il s'étoit acquis une grande réputation, en combattant contre les Maures pour Alphonse le Grand Roi de Castille, qui recompensa sa valeur en lui

donnant sa fille en mariage; & qui le consola, par ce don, de ce qu'il avoit perdu un œil à son service. Les grandes qualitez qu'il avoit, le faisoient beaucoup estimer, & le faisoient regarder avec admiration. La Comtesse sa femme voulut le suivre dans ce voyage, & elle y mena son fils Bertrand. Plusieurs grands hommes l'y accompagnerent, comme Aymar Evêque du Puy, & Légat du Pape; Guillaume Evêque d'Orange, Raymond I. Vicomte de Turenne, Bernard Archevêque de Toledé, &c.

Ce Comte ayant passé les Alpes, la Lombardie, le Frioul, la Dalmatie, en se défendant contre les anciens Sclavons qui ne cessoient de l'attaquer, entra dans l'Epire, & traversa la Macedoine & la Thrace, jusqu'à une Ville sur l'Hellepont, à quatre journées de Constantinople. Il eut presque toujours à combattre contre les Grecs, & contre les Bulgares, que le perfide Alexis avoit fait armer contre lui sous-main.

Il dissimula cette injure; & se résolut, quoiqu'avec beaucoup de repugnance, d'aller avec peu de suite à Constantinople, pour y traiter avec l'Empereur, comme les autres.

L'Empereur lui fit une magnifique reception; mais comme il pressoit Raymond de lui faire hommage, comme avoient fait les autres, ce Comte lui répondit sans détour, qu'il n'en feroit rien; & qu'il n'étoit pas venu au Levant pour y chercher Maître, ni pour se soumettre à d'autres qu'à J. Christ; que cependant, si l'Empereur vouloit se mettre à la tête de toute l'Armée, il lui obeiroit comme à son Général. Alexis fut choqué de ce refus, mais il cacha son dépit; & pendant qu'il amusoit le Comte, il donna ordre secrettement à ses troupes qui

An. de N. S. 1097.

*Gul. Ab.* l. 2. c. 18. *Maimb.* 130. *Raym. de Agil.* *Hist.* *Hierosol.* *Tandeb.* *Gesta Franc.* *Robert Monach.* l. 2. *Baldric.* *Gul.Tyr.* l. 2. c. 17. *Maimb.* 131.

Reçu magnifiquement par l'Empereur. *P. 132.* *Gul.Tyr.* l. 19. c. 20. Refuse hommage à l'Empereur. Alexis donne ordre

H h h h 3

étoient

An. de  
N. S.  
1097.

qu'on se  
jette sur  
les trou-  
pes de  
Ray-  
mond.  
Maimb.  
p. 133.

Alexis  
offre  
toute  
forte de  
satisfac-  
tion au  
Comte.  
Rob.  
Mon. l.  
II. p. 38.  
Raym.  
de Agil.  
p. 141.  
Gesta  
Franc.  
l. 2.  
Rob. |  
Mon.  
: 3.

Maimb.  
p. 136.

Alexis  
fait de  
grands  
présens à

étoient en Thrace, de se jeter sur celles de *Raymond*; ce qu'elles firent, & ce qui causa trois grands maux. Le 1. c'est que plusieurs soldats de *Raymond*, qui furent surpris, furent tuez. Le 2. c'est qu'après qu'on eut repoussé les troupes de l'Empereur, les soldats de *Raymond*, craignant toujours d'être trahis, vouloient s'en retourner. Enfin le 3. fut, que le Comte ayant envoyé reprocher à l'Empereur sa trahison, sollicita tous les Princes à se venger d'une telle perfidie, & à détrôner *Alexis*; qui, craignant les suites d'une telle affaire, désavoua ses gens, & offrit de faire toute sorte de satisfaction au Comte.

Le Comte étant apaisé, pour ne retarder plus leur entreprise fit le serment qu'on demandoit, en ces termes: Qu'il promettoit de ne rien entreprendre contre l'honneur & la vie d'*Alexis*, à condition que cet Empereur garderoit inviolablement sa promesse. Mais il ne voulut jamais lui rendre hommage, comme avoient fait les autres Princes.

Ce différend étant terminé; les Princes, pour assiéger *Nicée*, repassèrent à *Chalcedoine* avec l'Armée du Comte *Raymond*. Mais on trouva bon que ce Comte & *Boëmond* demeurassent près de *Constantinople*, pour solliciter l'Empereur d'envoyer des vivres à l'Armée, & d'y venir lui-même la commander en personne. A l'égard de ce dernier article, on ne put jamais obliger *Alexis* de quitter *Constantinople*, & il prétextait la crainte qu'il avoit des *Bulgares*.

*Boëmond* donc, & le Comte un peu après lui, ayant fait donner l'ordre pour les vivres, passèrent le Détroit, & suivirent les autres vers *Nicomédie*; & cependant, *Robert Duc* de Normandie, fils de *Guillaume le*

*Conquérant*, avec *Etienne Comte* de Blois & le Prince *Eustache*, arrivèrent avec le reste de l'Armée Chrétienne, qui campa hors de la Ville.

Ce Duc, avec les autres Seigneurs, vint rendre hommage à l'Empereur, qui lui fit des présens extraordinaires, & qui le traita avec une magnificence surprenante. Après quoi *Alexis*, sous prétexte d'envoyer un bon Conducteur à l'Armée, leur donna un scélérat nommé *Tatin*; d'autres le nomment *Tatic*, qui avoit eu le nez coupé pour ses crimes, & à qui il confia le secret de trahir les Princes Croisez.

Les Seigneurs, qui se confioient en ce Prince perfide, passèrent le *Bosphore*, & se rendirent au gros de l'Armée, qui avoit commencé le siège de *Nicée*, qui étoit la Capitale de Bithynie, & qui est célèbre par le premier Concile œcuménique, qu'on y a tenu.

Le vieux *Solyman*, qui, depuis que les Turcs étoient entrez dans l'Asie Mineure, avoit poussé ses conquêtes jusques à la *Propontide* par une continuelle suite de victoires, avoit pris grand soin de fortifier cette Ville, où il avoit établi le Siège de son Empire. Son fils, le jeune *Solyman*, y avoit mis une très forte garnison; & étant revenu de Perse où il étoit allé demander du secours aux Princes de sa Nation, il s'étoit posté très avantageusement sur les montagnes.

A la vue de ce Prince, l'Armée Chrétienne attaqua vivement la Ville, le 14. jour de Mai. Les assiégez se défendirent vigoureusement, surtout lorsqu'ils furent que *Solyman* leur envoyoit du secours.

Ce secours vint en effet; mais le Comte *Raymond* les mit d'abord en desordre, en tailla la plupart en pieces, & contraignit le reste de prendre la fuite.

An. de  
N. S.  
1097.

Robert  
de Nor-  
mandie.  
Maimb.  
138. etc.  
Fulch.  
Carm.  
Guib. Ab.  
l. 4. c. 10.  
p. 502.  
Alb. Ag.  
l. 2.  
Gal. Tyr.  
l. 2. c. 22.  
23.  
Ray-  
mond  
Agile  
p. 145.  
Maimb.  
p. 141.  
Guib. Ab.  
l. 3.  
p. 491.  
Alexis  
trahit les  
Princes:  
Nicée  
assiégée.  
Maimb.  
p. 142.  
143.  
Gal. Tyr.  
l. III.  
c. 2.

Maimb.  
144. etc.  
Alb. Ag.  
Ray-  
mond de  
Agil.  
Robert  
Monach.  
Baldric.  
Gesta  
Franc.  
Maimb.  
147. etc.

Les

An. de N. S. 1097. Les assiegez ne perdirent pourtant point courage, & envoyerent demander un plus grand secours à *Solyman*, par la voye du Lac qui leur étoit ouverte. *Solyman* leur en envoya en effet, & vint attaquer le quartier du Comte *Raymond* avec soixante-mille hommes; mais on les mit bientôt en fuite, & ils laisserent 4000 morts. On jetta leurs têtes par les machines dans la Ville, pour étonner les assiegez; qui ne perdirent pourtant pas courage, parce qu'il y avoit dans la Place des gens déterminez, & entre autres, un Turc qui fit des choses incroyables, & qui faisoit un carnage extraordinaire de Chrétiens, par les fleches qu'il leur tiroit du haut d'une Tour; mais qui fut enfin tué par *Godefroy*, qui lui donna droit dans le cœur.

*Guil. Tyr.*  
l. III.  
c. 7.  
*Alb. Aq.*  
l. 2. c. 27.  
*Guil. Tyr.*  
l. III.  
c. 8.  
*Raymond de Agil.*  
*Maimb.*  
151.  
152.  
*Alb. Aq.*  
l. 2. c. 34.

Les assiegez résistoient pourtant toujours; mais quand ils virent que les assiegeans s'étoient rendus maîtres du Lac par des barques plates qu'*Alexis* leur avoit envoyées de *Civitat*; que le Comte *Raymond* avoit enfin renversé par la fappe cette Tour d'où ils pouvoient se défendre; & que la femme de *Solyman* avoit été prise avec ses deux fils; ils traitèrent avec les gens de l'Empereur, qui dès le commencement du siege les avoit fait solliciter de se rendre à lui.

Les Princes, qui découvrirent le Traité secret & la mauvaise-foi d'*Alexis*, ne laisserent pas de consentir que la Ville lui fut rendue, après sept semaines de siege. Mais reconnoissant la trahison de l'Empereur, ils se défierent d'un Prince si perfide; & pour ne perdre pas la belle saison, ils marcherent vers la Syrie, s'étant séparés en deux Corps, mais ne s'éloignerent pas plus de deux milles.

*Nicée se rend.*  
*Guib. Ab.*  
l. 3.  
p. 493.  
*Maimb.*  
154. c. v.  
*Gest.*  
*Franc.*  
*Rob.*  
*Mon.*  
l. 3.  
*Bald.*  
l. 2. Ful.  
*Carnot.*  
*Alb. Aq.*

Peu de jours après, le Soudan,

qui après avoir été repoussé de devant *Nicée* avoit levé une très grande Armée, vint fondre sur *Boëmond*; qui ayant promptement envoyé des gens à *Godefroy* pour lui donner avis du danger où il étoit, alla courageusement aux ennemis. Mais *Solyman* & ses gens se jetterent avec tant de furie sur les Chrétiens, que les Chrétiens furent contraints de reculer; & tout étoit perdu, malgré les prodigieux exploits de *Boëmond* & du Duc de Normandie, si *Godefroy* n'étoit venu à leur secours; mais sa venue causa la défaite des Infideles; qui, outre un nombre prodigieux de leurs Arabes, perdirent trois-mille des principaux Seigneurs Turcs. Les Chrétiens perdirent environ quatre-mille hommes; (d'autres disent 13000) entre lesquels il y avoit trois personnes de qualité; *Guillaume* frere de *Tancrede*, *Godefroy d'Apremont*, & un très vaillant homme nommé *Guillaume de Paris*.

An. de N. S. 1097.

l. 3.  
*Raymond de Agil.*  
*Guil. Tyr.*  
l. 3.  
Rude combat entre le Soudan & Boëmond.  
*Guib. Ab.*  
l. 3.  
p. 493.  
*Maimb.*  
160. c. v.

Les Chrétiens vainqueurs.

L'Armée victorieuse se remit en marche pour s'avancer dans la Syrie, & suivoit *Solyman* à la trace; qui, avec dix-mille Arabes tout frais, fit un horrible dégât par-tout où l'Armée Chrétienne devoit passer; ce qui la fit extrêmement souffrir aux passages des montagnes & des lieux deserts; en sorte qu'il périt dans un jour plus de 500 personnes, & presque tous les chevaux de l'Armée.

*Maimb.*  
170.

Plusieurs Places ensuite se rendirent, comme *Antioche* de Pisidie, *Iconium*, *Césarée* en Cappadoce, *Heraclee*, & une infinité d'autres, où les Chrétiens mirent des Gouverneurs pour les tenir sous leur autorité, parce que le perfide *Alexis* ne leur tenant point ce qu'il leur avoit promis, ils se croyoient quittes de leur serment.

Plusieurs Places se rendent.

Pendant que l'Armée se rafraichit.

An. de N. S. 1097. Godefroy court risque de perdre la vie. *Guib. Ab. l. 7. c. 12. p. 537. Alb. Aq. l. 3. c. 2. Maimb. 172.*

Tue un Ours. *Guil. Tyr. l. III. c. 17.*

chiffoit dans la Pisidie , (quelques Historiens mettent cet événement plus tard) elle pensa perdre *Godefroy*, par un terrible accident. Un jour, comme ce Prince étoit tout seul à cheval dans un Bois, il entendit la voix d'un homme qui appelloit du secours. S'étant avancé du côté que le cri venoit, il vit que c'étoit un pauvre Soldat, qui tournoit autour d'un arbre pour se garantir d'un furieux Ours. *Godefroy*, emporté par l'ardeur de son courage, poussa son cheval de toute sa force, l'épée à la main, vers la bête; qui, abandonnant sa première proie, vint à lui, & abattit le cheval & le Cavalier. L'Ours tâchoit de prendre *Godefroy* par la gorge, lorsque ce Prince se relevant, ayant saisi la patte gauche de l'Ours, lui plongea l'épée par-dessous le ventre jusques dans le foye; en même tems qu'un de ses Gentilshommes nommé *Husequin*, qui étoit à la chasse, acheva de tuer ce Monstre. Mais comme le Duc, en retirant après sa chute son épée qui s'étoit embarrassée entre ses jambes, s'étoit fait à la cuisse une grande playe, qu'il ne sentit pas durant le combat; il avoit perdu tant de sang, qu'il tomba tout d'un coup en défaillance; ce qui mit une grande consternation parmi les Chrétiens, qui le regardoient comme leur grand Chef.

Tarse prise. *Maimb. 176. Guil. Tyr. l. III. c. 19.*

Pendant que l'Armée continuoit à se rafraichir dans la *Pisidie* en attendant la guérison de *Godefroy*, *Baudouin* son frere, & *Tancrede*, deux jeunes Princes que l'amour de la gloire avoit rendu rivaux, entrèrent dans la Cilice par deux endroits. *Tancrede* y entra par l'endroit le plus facile, du côté de la Mer, & parut le premier devant *Tarse*, qui se rendit quand il eut défait la garnison des Turcs, parce que les habitans étoient presque tous Chrétiens, qui

se soumirent à lui agréablement.

*Baudouin*, qui avoit suivi le chemin le plus long du côté de la montagne, survint sur ces entrefaites, & fut pris d'abord par *Tancrede* pour un Général Turc qui venoit au secours de la Ville, comme *Baudouin* prit *Tancrede* pour le Capitaine de la Garnison. Ils s'embrassèrent, après s'être reconnus. Mais *Baudouin* ne pouvant souffrir que son Rival l'eût prévenu, & se trouvant le plus fort en soldats, vouloit reprendre les armes, pour obliger *Tancrede* à lui en ceder la moitié; lorsque *Tancrede* la lui ceda généreusement toute entière, ne voulant point tirer l'épée contre des Chrétiens; & s'en alla conquérir d'autres Places, & entre autres *Mamistra*, qui étoit l'une des plus considérables de cette Province.

Le Prince *Baudouin*, qui avoit été fortifié d'une Flotte de Pirates Flamans, commandée par un Boulonois appelé *Vinomare*, lequel avoit été domestique de son Pere le Comte *Eustache*, souhaita de faire quelques conquêtes, & vint camper un soir auprès de la Ville de *Mamistra*, où *Tancrede*, qui l'avoit prise, s'occupoit à donner les ordres nécessaires pour la bien munir.

*Richard* Prince de Salerne, cousin de *Tancrede*, crut que *Baudouin* venoit faire une nouvelle insulte à *Tancrede* & lui ôter *Mamistra*, comme il lui avoit ôté Tarse. Dans cette pensée, il alla à *Tancrede*; & lui faisant comprendre que *Baudouin* croyoit que ce qu'il avoit fait par sagesse, étoit une lâcheté, il se mit si fort en colere, que sans écouter sa raison, s'étant mis à la tête de cinq-cens Cavaliers qu'il avoit & de deux-cens Archers, il vint fondre sur les troupes de *Baudouin*, qui le reçut fort vivement, & qui étant plus fort en Cavalerie que *Tancrede*,

An. de N. S. 1097.

Générosité de Tancrede.

*Maimb. 178. Guil. Tyr. l. III. c. 21.*

Prend Mamistra.

*Alb. Aq. l. 3. c. 15.*

*Alb. Aq. l. 3. c. 8. Rob.*

*Mon. l. III. p. 44. Maimb. 180. etc.*

Combat entre les troupes de Baudouin & celles de Tancrede.

*Guil. Tyr. l. III. c. 24.*

An. de N. S. 1097.

Ces deux Princes se reconcilient. Conquêtes de Tancrede. *Gul. Tyr. l. IV. c. 2. 5.* Baudouin Prince d'Edesse.

*Maimb. 185. 186.*

*Alb. Aq. l. 3. c. 23.*

Achete Samosate.

de, l'obligea à quitter la partie. La nuit étant survenue, ces deux Princes eurent honte l'un & l'autre de leurs divisions; & s'étant envoyé des Ambassadeurs à la même heure pour faire la paix, elle fut conclue avec mille protestations d'amitié.

Tancrede conquiert ensuite aisément tout le reste de la Cilicie, jusqu'à *Alexandrette*; & Baudouin, après avoir fait de grands progrès dans l'Arménie, fut appelé à la Principauté d'Edesse, qui est une Ville célèbre de la Mésopotamie.

Cette Ville, qu'on appelle maintenant *Orfa*, étoit en ce tems-là sous la puissance d'un vieux Grec, qui la gouvernoit pour l'Empereur de Constantinople lorsque les Turcs lui enleverent cette Province; & il s'y étoit maintenu dans une espèce de Principauté, en payant tribut à ces Infidèles.

Les habitans, qui étoient tous Chrétiens, ayant appris les belles choses que faisoit le Prince Baudouin, obligèrent leur vieux Gouverneur de l'appeller à leur secours, & de le déclarer son successeur. Baudouin accepta cette occasion que l'on lui offroit de se faire un Etat considérable dans l'Asie, & malgré les attaques des Turcs, vint à Edesse, où il fut reçu avec de si grandes acclamations, que le Vieillard en fut jaloux, & résolut de le renvoyer. Mais tout le Peuple, qui étoit bien aisé de trouver l'occasion de se venger de mille avanies que ce Gouverneur leur avoit faites, s'étant soulevé, assiegea son Château; & malgré toutes les prières de Baudouin, mit en pieces ce misérable. Après quoi Baudouin fut proclamé Prince d'Edesse, & mis en possession du Trésor du défunt.

Avec ce Trésor, Baudouin acheta la forte Ville de *Samosate* sur l'Euphrate.

Tom. I.

phrate, que celui qui la tenoit aimoit mieux lui rendre, que de la perdre par un siege; & il en soudoya de bonnes troupes, avec lesquelles il prit toutes les Places qui pouvoient incommoder Edesse. Il fit ainsi un très puissant Etat, qu'il étendit au-deçà & au-delà de l'Euphrate, d'une part au Midi jusqu'à *Seleucie* sur le Tigre, & de l'autre vers le Septentrion jusqu'aux Places fortes du Mont *Taurus*. Il épousa ensuite une niece d'un Prince d'Arménie, lorsqu'il eut appris la mort de sa femme *Gundechilde*.

Tandis que le Prince Baudouin faisoit tous ces exploits; l'Armée Chrétienne, après avoir réduit toute la petite Arménie, étoit venue vers la Syrie, & s'étoit approchée jusqu'à 15 milles d'Antioche, auprès d'Artesie, dont les habitans égorgerent la garnison Turque, & ouvriront les portes au Comte de Flandres, qui la défendit plusieurs jours contre 20000 Turcs, lesquels furent contraints de se retirer à l'approche de toute l'Armée.

Quoique la saison fût fort avancée, on résolut pourtant le siege d'Antioche, & la résolution étant prise, elle fut exécutée. Mais les commencemens de ce siege furent fort malheureux. La Ville étoit extraordinairement munie de tout. Les Turcs firent voir leur valeur en plusieurs occasions. Les assiegeans se divertissoient, au-lieu d'attaquer fortement; & les assiegez, qui faisoient des sorties, tuoient beaucoup de gens. Alberon Archidiacre de Mets, jeune Prince du Sang Impérial, jouant aux dez avec une Dame de grande qualité, fut surpris dans un jardin par les Infidèles, qui lui couperent la tete, & à cette Dame. Les vivres manquoient à l'Armée, & le fourrage. Les pluyes ayant pourri la plupart des Tentes, on

l'iii

An. de N. S. 1097.

*Gul. Tyr. l. 4. c. 5. Maimb. 187. Order. Vital. Alb. Aq. l. 3. c. 13. Maimb. 188. Guil. de Tyr. l. 4. c. 7. 8.*

Les habitans d'Artesie ouvrent les portes au Comte de Flandres.

Antioche assiegee. *Maimb. 189. Gul. Tyr. l. IV. c. 13. Albert. Aq. l. 3. c. 38. Maimb. 198. Gul. Tyr. c. 17. l. 4. Maimb. 200. Alberon Archidiacre tué en jouant aux dez.*



An. de  
N. S.  
1098.

Desor-  
dre dans  
les Ar-  
mées.  
*Gul. Tyr.*  
l. 5. c. 4.  
Les  
Chre-  
tiens  
tombent  
dans une  
embus-  
cade.  
Gode-  
froy  
vient à  
leur se-  
cours.

Il est vrai que cette arrivée des Flottes fut l'occasion d'un grand mal; parce que les soldats, courant en foule au Port pour se pourvoir de ce qui leur étoit nécessaire, tomberent malheureusement dans une embuscade; & le desordre fut si grand, que malgré toute la valeur du Comte *Raymond* & du Prince de *Tarente*, tout se mit en fuite vers les montagnes, & ils laisserent plus de mille hommes sur la place.

Le grand *Godefroy* vint à leur secours. Mais *Accien*, qui voyoit des Tours de son Château les mouvemens de l'Armée des Croisez, pour s'aller jeter sur ces nouveaux Vainqueurs que la joye & l'avidité du pillage avoit mis en desordre, craignant qu'ils ne fussent à leur tour vaincus, fit sortir la plupart de son Armée pour les aller soutenir. Il la conduisit lui-même jusqu'à la porte; & il dit à ses soldats, que c'étoit à ce coup qu'il falloit vaincre ou mourir, & que cette porte ne s'ouvreroit que pour les recevoir après une entiere victoire.

*Godefroy* ne s'étonna point de leur nombre; & ayant mis le premier l'épée à la main, fondit si à propos sur les ennemis, qu'il les mit d'abord hors de combat; & il s'en fit un furieux carnage. Ceux qui ne furent pas tuez, s'enfuirent, les uns vers les Montagnes, les autres vers la Ville, où le combat recommença; qui fut comme le spectacle de tous les habitans de cette Ville, qui étoient accourus sur les murailles comme sur les degrez d'un Amphithéâtre, pour être témoins de la honte des vaincus & de la gloire des vainqueurs.

On ne sauroit décrire les exploits surprenans que fit le vaillant *Godefroy*. Les autres Princes firent aussi des merveilles; & la plupart des Infideles périrent, les uns en se pré-

cipitant aveuglément dans l'*Oronte*, où les soldats les tuoient à coups de pierres & de fleches; les autres, par l'épée. Tout retentissoit des cris lamentables de ces Barbares; ce qui obligea enfin *Accien* à faire ouvrir la porte de la Ville, pour donner lieu de se sauver à ceux qui pourroient s'échaper par le Pont.

*Godefroy* fit dans cette occasion une action extraordinaire. Un des principaux Chefs des ennemis, d'une taille beaucoup au-dessus du commun des hommes, voyant que *Godefroy* tuoit tous ceux qu'il atteignoit à l'entrée du Pont, vint lui décharger un si terrible coup d'épée, qu'il fendit en deux l'Écu que ce Prince avoit haussé en même tems, en détournant un peu la tête. *Godefroy* lui donna alors un si furieux revers, que son coutelas ayant pris ce Géant au-dessus de l'épaule droite, & passant en écharpe tout au travers de la poitrine jusqu'au côté gauche, fit tomber à terre cette moitié du corps, avec la tête; & l'autre demeurant encore sur la selle, fut emportée dans la Ville par le cheval, & fit voir un effroyable spectacle. Cette action est rapportée par plusieurs Historiens; mais il faut avouer que la chose paroît incroyable.

On ne peut estimer la perte que firent les Infideles. Il sembloit qu'après cette grande victoire, les assiegez devoient se rendre; mais la nouvelle qu'ils reçurent d'une prodigieuse Armée que le Sultan de Perse leur envoyoit, releva leur esperance. On dit que cette Armée étoit de plus de 650000 hommes, sous la conduite de *Corbagath*; d'autres disent *Corbanand*; qui en venant auroit pris la Ville d'*Edeffe*, sans la valeur de *Baudouin*. Cette nouvelle, qui donna du courage aux assiegez, effraya les assiegeans. Le Comte de *Blois*, seignant une maladie, se

An. de  
N. S.  
1098.

Exploit  
de Gode-  
froy.  
*Teudob.*  
*Maimb.*  
p. 213.  
214. *Rel.*  
*Mon.* l. 4.  
p. 50.  
*Guib.*  
*Abb.* l. 7.  
c. 11.

*Maimb.*  
p. 214.  
215. *cc.*  
*Alb.* l. 9.  
l. 4. *Gesta*  
*Franc.*  
*Rob.*  
*Mon.* l. 5.  
p. 53.  
*Baldric.*  
*Agil.* *cc.*

An. de  
N. S.  
1098.

La Prise  
d'Antioche.

Guib.  
Ab. l. V.  
c. 2. p.  
599.  
Guill. de  
Tyr. l.  
c. 21.  
Maimb.  
p. 234.

Corbagath  
serre  
Antioche  
& la rédui-  
t à la  
famine.

Ce que  
firent  
deux  
Prêtres.  
Gesta  
Franc.  
p. 18.  
Bald. l. II.  
p. 115.  
Gul. Tyr.  
l. 6. c. 14.  
Rob.  
Mon. l. 7.  
p. 61.  
Raymond de  
Agil.  
p. 150.

retira à *Alexandrette*, avec 4000 de ses gens. Ainsi il n'y avoit aucune apparence qu'*Antioche* pût être prise: cependant, elle le fut peu de tems après, par la trahison d'un Chretien qui étoit à *Antioche*; & qui s'appelloit *Pyrrhus*, qui s'étoit fait Mahometan depuis 14 ans, & qui étoit en si grande considération, que l'on l'avoit fait *Emir* dans cette Ville. Cet homme, touché du bon traitement que le Prince *Boëmond* avoit fait à son fils tandis qu'il étoit son prisonnier, & desirant de rentrer dans l'Eglise Chretienne, fit si bien par son adresse, qu'il trouva le moyen de faire entrer plusieurs soldats Chretiens par une échelle; & ensuite, d'introduire *Boëmond* dans la Place, dont il se rendit bien-tôt le maitre, ayant massacré tous ceux qui ne purent pas s'enfuir. Et ainsi *Boëmond* eut la Ville d'*Antioche*, dont les autres Princes lui avoient cédé la Principauté, en cas qu'il la prit.

Trois ou quatre jours après la prise de la Ville, *Corbagath*, que d'autres nomment *Corbanan* ou *Curbaland*, arriva avec une puissante Armée, qui ferra fort cette Place; & la famine fut si grande, qu'on fut réduit à d'étranges extrémités. Ceux qui pouvoient échaper, s'alloient rendre aux ennemis, ou se sauvoient ailleurs, comme ils pouvoient.

Comme on étoit dans cet état déplorable, deux Prêtres, l'un nommé *Etienne*, & l'autre *Pierre Barthélemi* Marseillois, se présentèrent devant les Princes, pour s'acquitter, disoient-ils, de la commission qu'ils avoient reçue du Ciel. Le premier disoit, que Jesus-Christ l'avoit assuré que pourvu que les Croisez se convertissent, il leur enverroit du secours dans cinq jours. Le second soutenoit, que S. *André* lui avoit montré dans l'Eglise de S. *Pierre*, l'endroit où l'on trouveroit le fer de

la Lance qui avoit percé le côté de Notre Seigneur, & qu'il avoit assuré que ce fer seroit un gage certain au Peuple Croisé de leur prochaine délivrance; & l'un & l'autre offroient de prouver ce qu'ils disoient, par l'Épreuve du feu. Ceux qui veulent savoir ces Visions, & plusieurs autres, n'ont qu'à lire *Raymond de Agiles*.

L'Évêque du *Pui*, qui ne croyoit pas trop en ces sortes de Visions, crut pourtant qu'il ne falloit pas négliger une affaire qui pouvoit être de grand usage; fit jurer seulement ces deux Prêtres sur les Sts. Évangiles, que ce qu'ils disoient étoit vrai, ce qu'ils firent; & ensuite, comme on eut foui à l'endroit que le Prêtre avoit désigné, on trouva un fer de Lance: ce qui fit qu'on crut ce que ces Prêtres avoient dit; & ceux qui en doutoient, n'osoient pas le faire connoître. Cela fit un très bon effet; car les Chretiens ne doutant plus, après cela, de la protection de Dieu, & de la victoire, demandoient à combattre.

Les Princes, voulant se prévaloir de cette ardeur de leurs soldats, envoyerent *Pierre l'Hermite*, avec un Interprete, à *Corbagath*, lui offrir le combat d'homme à homme, entre lui & l'un des Princes; ou celui d'un certain nombre de soldats choisis de part & d'autre; ou la Bataille générale: & cependant, chacun eut recours à la priere.

*Corbagath* répondit, que ce n'étoit pas aux vaincus à prescrire des loix au vainqueur; qu'il les auroit bien-tôt, la corde au cou; & qu'après cela, ce seroit à lui à déterminer de quel genre de mort ils devoient mourir.

La mere de *Corbagath* avoit fait tout ce qu'elle avoit pu pour détourner son fils de faire la guerre aux

An. de  
N. S.  
1098.

Guib.  
Ab. l. 5.  
c. 19.  
Fulch.  
Carn.  
p. 592.  
On  
trouve  
le pré-  
tendu  
fer de la  
Lance  
qui ou-  
vrit le sa-  
cré côté  
de J.  
Christ.  
Maimb.  
239. &c.  
Bald. l. II.  
p. 119.  
Propo-  
sition  
faite au  
Soudan  
par les  
Chre-  
tiens.

Gul. Tyr.  
l. 6. c. 15.

Guib.  
Ab. l. 6. c.

1. p. 520.  
Refusée.

Alb.  
Agu. l. 4.  
c. 45.

Gul. Tyr.  
l. 6. c. 16.

Gest.  
Franc.  
p. 20.

Rob.  
Mon. l. 7.

p. 62.  
Maimb.

p. 243.  
Rob. Mo-  
na. hist.

Hier. l. 6.  
p. 56.

Baldric.  
l. 11.

p. 113.  
Guib.

Abb. l. 4.

Chre-

An. de  
N. S.  
1098.  
—  
611. etc.  
p. 513.  
Entretien de  
Corbagath avec sa  
mere, qui veut  
l'empêcher de  
faire la guerre  
aux  
Chrétiens.

Chrétiens. Le Moine *Robert*, l'Archevêque *Baldric* & d'autres nous apprennent l'entretien qu'ils eurent ensemble. „ Mon fils, *lui dit-elle*, „ la consolation de ma vieillesse, & „ l'unique gage de mon amour; „ j'ai appris que tu te disposés à „ combattre contre les Chrétiens. „ Je suis venue en diligence pour le „ savoir. Et comme il l'eut assuré „ que rien n'étoit plus vrai: „ Quel „ méchant homme, *lui dit-elle*, t'a „ donné ce conseil? Tu ne sais pas „ encore ce que c'est que la valeur „ des Chrétiens, & sur-tout des „ François. Si tu avois lu les Ecrits „ des Prophetes, tu saurois que le „ Dieu des Chrétiens est le Dieu „ de tous les Dieux, & qu'il est „ tout-puissant. Si tu combats „ contre les Chrétiens, tu combattras „ contre ce Dieu, & contre ses „ Anges. Mais vouloir combattre „ contre le Tout-puissant, c'est vou- „ loir se perdre. Voici ce qu'en „ dit un Prophete: *Je tuerai, & „ je ferai vivre; je frapperai & je „ guérirai, & personne ne délivrera „ de ma main; j'enverrai mes fleches, „ de sang, &c.* Mon fils, qui a fait „ périr *Pharaon* Roi d'Egypte dans „ la Mer rouge, avec toute son „ Armée? Qui a chassé *Séhon* Roi „ des Amorrhéens, *Og* Roi de Ba- „ san? &c. Ce grand Dieu a fait „ voir combien il aime son Peuple, „ & combien il le protege, lors „ qu'il dit; *J'enverrai mon Ange, „ qui marchera devant toi, &c.* Ce „ Dieu est irrité contre notre Na- „ tion, parce que nous n'avons pas „ écouté sa voix & fait sa volonté; „ & c'est pourquoi il a appelé sa „ Nation, des pais les plus éloignez „ de l'Occident, &c. ” *Corbagath* „ répondit à la mere: „ Je croi que „ tu as perdu le sens, & que tu es „ agitée des Furies infernales. Qui

„ t'a dit que cette Nation ne peut „ être exterminée? J'ai avec moi „ plus de Généraux, qu'il n'y a de „ Chrétiens assemblez. Quoi! *Hu- „ gues, Boëmond & Godefroy* font „ leurs Dieux! & ne se nourrissent- „ ils pas comme nous? Leur chair „ ne peut-elle pas être coupée „ par le fer, comme la nôtre? Ce „ ne sont pas des Dieux, *repliqua „ sa mere*, que vous me nommez; „ ce sont des hommes: mais ils „ sont les soldats de Dieu, qui leur „ donne du courage, & qui les „ rend invincibles, comme il le dit „ par les Prophetes: *Un en pour- „ suivra mille, & deux en feront „ fuir dix-mille.* Ainsi je te conjure, mon cher fils, par les noms „ de tous les Dieux, que tu ne „ combattes point contre eux; car „ c'est une folie de combattre „ contre le Tout-puissant. Non, *lui „ dit Corbanan, ou Corbagath*, ne „ pleure pas; car toutes tes larmes „ ne me détourneront point de „ mon dessein. Alors sa mere fon- „ dant encore en larmes lui dit: „ Je „ sai que tu combattras. Tu ne „ mourras pas d'abord; mais tu „ mourras avant que l'année finis- „ se. Elle lui dit encore, qu'il y „ avoit un siecle que leurs Peres a- „ voient appris des Oracles de leurs „ Dieux, que les François viendroient „ contre eux, & les vaincroient. Tou- „ tes ces raisons n'ébranlerent point „ *Corbanan.*

*Pierre* ayant fait son rapport aux Princes, on fit entendre seulement à l'Armée, que chacun se tint prêt pour le jour suivant, qui étoit le 28. de Juin, veille des Apôtres *S. Pierre & S. Paul.* Ce commandement fut reçu avec joye; chacun prépara ses armes, & fit ses dévotions.

Dès le point du jour, l'Armée, (qui depuis plus de 9 mois qu'elle

An. de  
N. S.  
1098.

Belle  
répon-  
se d'  
Hu-  
gues  
le  
Grand.  
*Maimb.*  
p. 244.

avoit commencé le siege d'*Antioche*, étoit réduite à moins de la moitié, ) fortit, divisée en 6 Bataillons qui se suivoient, soutenus chacun d'un petit Escadron de Cavalerie, parce que la plupart des chevaux étoient morts, & même avoient fervi de nourriture durant la famine à leurs Maitres.

*Hugues le Grand* commandoit le premier. Il étoit si affoibli de la faim qu'il avoit soufferte pendant le siege, qu'à peine pouvoit-il se soutenir; mais comme on le prioit de demeurer pour la défense du retranchement que l'on avoit fait contre le Château, il répondit: „ A Dieu ne plaise, que je perde une si belle „ occasion de mourir glorieusement „ pour J. Christ! Je veux combat- „ tre à la tête de tous les autres; „ & j'estimerai mon sort très heu- „ reux, si je puis être du nombre „ de ceux qui, par une mort pré- „ cieuse devant Dieu, & pleine de „ gloire devant les hommes, ga- „ gneront la Couronne du Martyre.

Il fut donc le premier qui fortit de la Ville, & qui donna d'abord un heureux présage, en taillant en pieces 2000 hommes. Le Duc *Godefroy* conduisoit la seconde Brigade; le Duc de *Normandie* la 3; l'Évêque du *Pui* la 4; *Tancrede* la 5; & *Boëmond* la dernière.

*Gul. Tyr.*  
l. 6. c. 19.  
*Maimb.*  
248.

Une petite rosée qui tomba sur eux, fut pour eux un bon augure; & ils se sentirent tellement fortifiés, qu'ils se mirent tous à crier, *Dieu le veut, Dieu le veut*, qui étoit leur signal; & ne doutèrent plus de la victoire. Ils sortirent en belle ordonnance.

Les  
Croisiez  
mar-  
chent  
contre  
Corba-  
gath.  
*Maimb.*

*Corbagath*, qui méprisant l'Armée des Chrétiens s'étoit mis à jouer aux Echecs, fut surpris quand il apprit que l'Armée ennemie venoit droit à lui pour le combattre; & il donna promptement ses ordres: mais pour

lui, à qui sa mere avoit prédit que les Chrétiens seroient victorieux, il se retira avec un Corps de troupes sur une éminence, sous prétexte de pourvoir aux besoins de l'Armée. Il fut fort étonné de voir celle des Chrétiens en si bon ordre, & il fit couper la tête à un Renégat, qui l'avoit assuré que presque tous les Croisiez étoient morts de faim, & que les autres n'avoient pas la force de porter les armes.

L'Armée des Chrétiens marchoit au petit pas, animée par la vue de cette prétendue *Lance*, qu'on croyoit avoir été consacrée par le sang de J. Christ; par le chant des Prêtres, & par le bruit des trompettes. Les Infidèles tâcherent de les envelopper, & déchargèrent sur eux une furieuse nuée de fleches, qui furent rendues inutiles parce qu'un grand vent d'Occident les repoussoit contre eux, & poussoit fortement celles que les Chrétiens tiroient, qui éclaircissent d'abord les rangs des ennemis; après quoi les Chrétiens vinrent fondre sur eux avec leurs cimenterres, & en firent un terrible carnage.

Il est vrai que le Comte *Renaud* & le Prince *Boëmond* furent extrêmement pressés, & coururent le risque d'une défaite; parce que *Solyman*, qui avoit fait le tour de la montagne, ayant remarqué qu'il y avoit beaucoup de foin dans la plaine, avoit fait porter à ses gens force pots à feu, qu'il y fit jeter; ce qui fit élever une épaisse nuée, entremêlée de flâmes & de fumée, laquelle étant poussée par la violence du vent d'Occident contre le visage des Chrétiens, leur ôtoit la vue de leurs ennemis, qui tiroient cependant sur eux au travers de cette nuée, & les perçoient de coups de fleches. Tout cela causa un grand désordre; & il eût été impossible que le Prince

An. de  
N. S.  
1098.

p. 148.  
*Or. Rob.*  
*Mon. l. 6.*  
p. 58. l. 7.  
p. 63.  
*Gul. Tyr.*  
l. 6. c. 21.  
*Alb. Az.*  
l. 4. c. 51.

*Gul. Tyr.*  
l. 6. c. 20.  
*Maimb.*  
p. 254.  
255.

L'Ar-  
mée de  
*Boë-  
mond*  
est ex-  
posée à  
un grand  
danger.

An. de N. S. 1098. ce *Boëmond*, qui faisoit pourtant des choses extraordinaires, eût résisté plus longtems, si le secours ne fût venu.

*Hugues le Grand* arriva le premier; & voyant le puissant Turc *Karrieth* qui faisoit un grand carnage, il courut à lui la lance baissée; & l'ayant pris entre la cuirasse & le casque, il la lui passa au travers du gosier, & lui donna la mort. *Godefroy* vint après, & tous ensemble firent des actes si prodigieux de valeur, que leurs ennemis se mirent en fuite vers les montagnes, après avoir laissé la plaine couverte de leurs morts.

Quelques Historiens rapportent, qu'on vit une multitude innombrable de Cavaliers armez de blanc, qui sembloient descendre de la montagne pour venir au secours des Croisiez; & le bruit courut par toute l'Armée, que des Légions célestes venoient combattre en faveur des Chrétiens, sous la conduite des Sts. Martyrs & Soldats, *Maurice, George, & Demetrius*. Sans doute, que la forte persuasion qu'on avoit qu'il venoit un secours du Ciel, fit agir l'imagination de quelques-uns, qui se représenterent ce prodige. Quoi qu'il en soit, l'Evêque du *Puy* le servit de cette créance pour animer ses soldats; qui, ayant fait un dernier effort sur les Infideles, les mirent en fuite, ou les taillerent en pieces.

*Corbagath*, qui n'avoit point quitté sa colline, d'où il regardoit le combat, voyant que tout étoit perdu, s'enfuit à toute bride vers l'Euphrate, & ne s'arrêta point qu'il n'eût passé ce fleuve.

On dit que les ennemis perdirent 100000 Cavaliers, & un nombre infini de Fantaisins; & que cette victoire ne coûta aux Chrétiens que 4000 hommes. Mais il est certain qu'ils trouverent dans le Camp des Infideles des richesses inconce-

vables, qui rétablirent l'Armée; en sorte que les plus misérables soldats se trouverent riches. L'Emir, auquel *Corbagath* avoit confié la garde du Château, se rendit sur le champ, & se fit Chretien. Ainsi *Antioche* fut prise & conservée.

On donna avis de cette victoire au Pape *Urbain*; & on s'assembla pour délibérer sur le siege de *Jérusalem*, qui fut remis au premier jour de Novembre.

Cependant, on trouva à propos d'envoyer à l'Empereur *Alexis*, pour le presser d'accomplir les conditions qu'il avoit jurées, & de venir joindre son Armée à celle des Princes. *Hugues le Grand* & *Baudouin de Monte Comte de Haynaut*, furent chargez de l'Ambassade; mais elle fut très malheureuse. Le Comte de *Haynaut* périt en chemin; & l'on ne sait comment *Hugues le Grand* retourna de *Constantinople* en France; & l'Empereur *Alexis* ne voulut point aller à *Antioche*. Le grand *Aymar de Monteuil*, Evêque du *Puy*, mourut le 1. d'Avout, & fut fort regretté, parce qu'il étoit comme l'ame de toute l'Armée; & c'étoit lui qui empêchoit, ou qui terminoit les differends.

Après sa mort, il y eut une contestation entre le Prince *Boëmond*, qui ne voulut point aller au siege de *Jérusalem* si le Comte de *Toulouse* ne lui remettoit la Forteresse de la porte du Pont, & l'un des Palais d'*Accien*, qu'il tenoit encore; & le Comte, qui disoit qu'il n'iroit point, si *Boëmond* n'abandonnoit le Château, & tout ce qu'il avoit dans *Antioche*, alleguant le serment qu'on avoit fait à l'Empereur. On fit une paix plâtrée entre eux, en les obligeant de remettre au jugement des Princes la décision de cette affaire, après la prise de *Jérusalem*.

Ces deux Princes, qui s'étoient avan-

An. de N. S. 1098.

*Antioche* prise.

On donna avis de cette victoire au Pape *Urbain*. *Fulc. Car. p. 394. Gul. Tyr. l. 7. c. 1. Maimb. p. 267.*

*Aymar de Monteuil* Evêque du *Puy*, meurt. *Maimb. p. 267.*

Contestation entre *Boëmond* & le Comte de *Toulouse*. *Gul. Tyr. l. 7. c. 11. Gest. Franc. p. 22. Appait. sec.*

Vision de Cavaliers armez de blanc. *Tend. Gest. Franc. Rob. Monach. Guib. Ab. l. 6. c. 9. p. 522.*

*Corbagath* s'enfuit.

Les ennemis battus.

An. de  
N. S.  
1098.

Prise de  
Marra.

Rob.

Mon. l. 7.  
p. 168.  
Raym. de  
Agil. p.  
161.

Alb. Aq.  
l. 5. c. 30.  
Mag. Chr.  
Belg. ad  
a. 1096.

Geofroy  
de la  
Tour  
tue un  
serpent,  
qu'fer-  
roit un  
lion.

Ce que  
fit ce  
lion.

Ansel-  
me de  
Cantor-  
beri arri-  
ve à Ro-  
me, est  
bien re-  
çu du  
Pape  
Baron. ex  
Edimer.

Son  
Livre.

avancez les premiers avec leurs trou-  
pes, assiegerent & prirent en même  
tems *Marra*, Ville très grande &  
très forte, à deux ou trois journées  
d'*Antioche*.

Celui qui se signala dans ce siege,  
fut le vaillant *Geofroy de la Tour*,  
Gentilhomme Limoufin. C'est le  
même qui, étant allé en parti, &  
ayant vu un horrible Serpent qui en-  
tortilloit les jambes & le corps d'un  
Lion, & qui le mettoit hors d'état  
de se défendre, donna de son épée  
si à propos sur le Serpent, qu'il le  
tua sans blesser le Lion; qui se voyant  
libre, vint le flater & lui lécher les  
pieds, comme pour lui témoigner  
sa reconnoissance; & qui depuis ne  
le voulut point quitter. On dit  
même, que le Maître du vaisseau  
sur lequel *Geofroy* retourna en Fran-  
ce après la Croisade, n'ayant pas  
voulu souffrir que le Lion y en-  
trât avec son Maître, cette pauvre  
Bête se jeta dans la mer, nageant  
toujours après le vaisseau, jusqu'à ce  
que les forces lui ayant manqué, el-  
le se noya.

Mais laissons-le un moment,  
pour voir ce qui se passe ailleurs.  
*Anselme* Archevêque de Cantorberi  
arriva cette année à Rome, & il y  
fut reçu du Pape avec un très grand  
accueil. On dit qu'il pria instam-  
ment *Urbain* de le décharger de sa  
Prélature, mais qu'il ne put jamais  
l'obtenir.

Comme cet Archevêque ne pou-  
voit souffrir les chaleurs de l'Été à  
Rome, il alla dans un Village près  
de *Telesé* & de *Capoue*, où un Moi-  
ne le reçut comme son propre pere,  
& où il composa un Traité intitulé:  
*Pourquoi Dieu s'est fait Homme?*

Ce Traité est divisé en deux Livres.  
Dans le premier, on trouve les  
objections des Infideles, qui croient  
que l'Incarnation d'un Dieu soit une  
chose contraire à la raison; avec les

réponses des Fideles à leurs argumens;  
& on montre, qu'il est impossible  
qu'aucun homme eût été sauvé, si  
un Dieu ne se fût incarné.

Dans le second Livre, *Anselme*  
prouve que la Nature humaine est  
destinée à jouir d'une vie immortel-  
le quant au corps & quant à l'ame;  
& qu'elle ne peut obtenir cet avan-  
tage, que par le moyen d'un Hom-  
me-Dieu.

*Anselme* dit que la Ste. Vierge a  
été du nombre de ceux qui ont été  
purifiés du péché par J. Christ, &  
qu'il a été tiré sans péché de la masse  
péchereuse.

Il fit, immédiatement après, un  
Traité sur le *Péché Originel*, sur la  
nature de ce Péché; sur la maniere  
dont il se communique à tous les  
descendants d'Adam.

Le Duc *Roger*, qui assiegeoit a-  
lors la Ville de *Capoue*, l'envoya  
prier de le venir voir, & lui fit de  
grands honneurs. *Urbain* y vint aussi;  
& *Anselme*, avec tous les Princes de  
l'Armée, lui allèrent au-devant. *Bar-  
ronius* nous apprend ce que fit *Ur-  
bain* pour obliger *Roger* à lever le  
siege de *Capoue*; la Vision qu'eut ce  
Duc, de *S. Brunon*, qui l'avertit  
d'une trahison qu'un de ses Capitai-  
nes lui faisoit; & comment il évita  
cette trahison. Mais enfin *Capoue* se  
rendit.

*Urbain II.* alla trouver ensuite *Ro-  
ger* à *Salerne*, & eut diverses Con-  
ferences avec lui, où il lui promit de  
ne mettre aucun Légat de l'Eglise  
Romaine dans les Terres de son  
obeissance, contre sa volonté.

Ensuite étant allé dans la Pouille,  
il tint un Concile à *Bari*. La pre-  
miere Séance, le Pape voulut dis-  
puter contre les Grecs; mais il em-  
barassoit plus la question, qu'il ne  
la dévelopoit. Alors se souvenant  
d'*Anselme*, qui s'étoit retiré vers la  
foule, il l'appella; *Anselme*, Arche-  
vê-

An. de  
N. S.  
1098.

Il n'a  
pas cru  
que la B.  
Vierge  
ait été  
conçue  
sans pé-  
ché.

Baron. ad  
a. 1097.  
Capoue  
se rend.  
Edim.  
Lup. Pro-  
tosp. à  
l'an  
1098.

Urbain  
va trou-  
ver Ro-  
ger.

Hove-  
den. part.  
1. Ann.  
p. 467.  
Simon.  
Dunelm.  
de Gestis  
Reg.  
Lup. Pro-  
tosp. a.  
1099.  
Baron.

An. de  
N. S.  
1098.

Concile  
de Bari,  
où Ur-  
bain ne  
sachant  
pas dis-  
puter,  
appelle  
Anselme.

Edim.  
l. 2.

Nov. c. 4.

Anselme prie  
qu'on  
n'ex-  
commu-  
nie point  
le Roi  
d'An-  
gleterre.

Concil.  
T. X.  
p. 614.

Guillau-  
me II.  
dompte  
les Nan-  
tois.

Cruau-  
tez faites  
aux Gal-  
lois.

*Evêque d'Angleterre, où es-tu? Et Anselme* étant venu, soutint fortement la dispute. On n'a pas les Actes de ce Concile, & ce que dit *Anselme*; mais on peut voir son *Traité de la Procession du S. Esprit*. Il a fait divers autres *Traitez*, dont nous parlerons ailleurs. Il en a fait un adressé à *Valeran* Evêque de Naumbourg, sur l'usage du Pain *azyme*, où il soutient aussi, contre les Grecs, que quoiqu'on pût consacrer avec du *pain levé*; cependant, il étoit plus à propos de se servir de *pain azyme*. *Edimer* dit qu'après le Concile de *Bari*, *Anselme* voyant que le Pape vouloit excommunier le Roi d'Angleterre, se mit à genoux devant lui pour empêcher cette Excommunication; & que le Pape étant venu à Rome, il vint un Envoyé de la part du Roi d'Angleterre, qui rendit raison au Pape de ce qu'il avoit fait à *Anselme*, & de ce qu'il l'avoit dépouillé de ses revenus; mais que le Pape n'ayant point approuvé ces raisons, il avoit dit à cet Envoyé, qu'il eût à retourner incessamment; & qu'il commandoit au Roi, de la part de *S. Pierre*, qu'il eût à rétablir *Anselme* dans toutes ses dignitez & dans ses biens; qu'autrement, il l'excommunieroit dans le Concile de Rome qui s'alloit tenir l'année suivante à Paques. (*Baronius* met ce Concile dans cette année; mais le *P. Pagi* fait voir que ce fut dans l'année 1099.) L'Envoyé adroit, ayant fait des présens au Pape ou à ses Ministres, le Pape consentit de lui donner un plus long terme, jusques à la *S. Michel*.

*Guillaume II.* dompta les *Nantois*, & se rendit maître de *Nantes*. Les habitans, plus propres au commerce qu'à la guerre, apporterent les clefs au Roi.

Mais pendant qu'il faisoit la guerre de-là la Mer, ses Lieutenans la

*Tom. I.*

faisoient en Angleterre pour réduire les Gallois, & pour reconquérir sur eux l'île d'*Anglesey*. Ils y exercerent des cruautéz horribles. Ils firent arracher les yeux & la langue à un Prêtre, qui avoit encouragé ceux de sa Nation.

Les *Norvégiens* voulurent s'emparer de l'île d'*Anglesey*, & des autres qui en sont voisines: mais le Comte de *Sbrewsbury*, qui l'avoit reprise sur les Gallois, se maintint dans sa conquête. Il lui en couta la vie; & le Prince de Norvege, qui étoit le vaillant *Magnus* fils d'*Olaüs* surnommé *Barfoot*, se rembarqua sur la Flotte.

C'est dans cette année, que *Robert* Abbé de *Molesme* se retira à *Cisteaux*, dans le Diocèse de *Châlons* sur *Saone*, avec 21 Religieux de son Monastere, pour pratiquer la Règle de *S. Benoit* avec plus d'exactitude. Ainsi fut fondé cet Ordre fameux, qui a fourni tant d'hommes illustres, 4 Papes, plusieurs Cardinaux & Evêques, & un très grand nombre d'Auteurs; & qui a été si puissant, que durant plus d'un siecle il agouverné toute l'Europe.

Le dessein de ce *Robert* fut approuvé par *Gautier* Evêque de *Châlons*, & par *Hugues* Archevêque de *Lyon*; & *Eudes* Duc de *Bourgogne* leur ayant donné un lieu pour bâtir, *Robert* y bâtit un Monastere. *Robert* étant retourné à *Molesme* par ordre du Pape, laissa *Alberic* Abbé de *Cisteaux* pour gouverner ce Monastere. *Etienne* lui succéda, dix ans après. Il reçut *Bernard* & ses Compagnons. L'Abbé de *Cisteaux*, Général de l'Ordre, est Conseiller-né dans le Parlement de *Bourgogne*. Ceux qui veulent s'instruire pleinement de cet Ordre, peuvent lire *Orderic* l. 8. p. 711. &c. *Alberic* dans sa *Chronique*, *Pierre de Blois* ep. 82. 97. *Petrarque* l. 1. ep. 1.

K k k k

*Chas-*

An. de  
N. S.  
1098.

Robert  
Abbé de  
Moles-  
me se  
retire  
à Cis-  
teaux.

Ordre  
de Cis-  
teaux  
fameux.

An. de  
N. S.  
1098.

*Chassanée* (in Catal. Glor. mund.) & obtint du Pape d'être affranchi de la juridiction d'un Prélat étranger, & qu'il y auroit dans son Royaume un Archevêché. Quelques années après, *Eric* ayant tué par accident quatre de ses Chevaliers, fit vœu d'aller à Jérusalem pour l'expiation de ce crime. Son Peuple, qui l'aimoit tendrement, fit tout ce qu'il put pour le détourner de ce voyage, mais inutilement; & il mourut dans l'Île de *Chypre* en 1101; & deux ans après, la Ville de *Lunden* fut érigée en Archevêché, l'an 1103.

Ceux qui veulent savoir aussi, combien cet Ordre de Cîteaux a été estimé, peuvent lire *Jean de Salisberi* l. VII. *Polycrat.* c. 21. *Pierre* Abbé de Celles, Ep. 23. l. 6. à *Nicolas* Moine de S. *Alban*; *Etienne* Abbé de Ste. Genevieve & Evêque de Tournay, ep. 71. *Guillaume de Malmesburi*, l. 4. des faits des Rois Anglois, *Anselme* Evêque d'Havelburg, l. 1. Dial. p. 113. T. XIII. Spicil. Dach. *Jaques de Vitri* dans l'Histoire d'Occident c. XIV. La Bulle de *Clement IV.* T. I. B. R.

On trouve sur le frontispice de l'Eglise de Cîteaux, 4 Vers Latins, qui marquent que l'Ordre a été fondé l'an 1098. sous *Urbain* Pape, *Philippe* Roi de France, par *Eudes* Duc de Bourgogne, & qu'il a commencé sous le Prince *Robert*.

*Anno milleno, centeno, bis minus uno,  
Pontifice Urbano, Gallorum Rege Philippo,  
Burgundis Odone Duce, & fundamina dante  
Sub Patre Roberto coepit Cistercius Ordo.*

Fascic.  
Rer. Ex-  
per. fol.

43.  
Eric I.  
Roi de  
Danne-  
marc  
menacé  
d'Ex-  
commu-  
cation se  
justific.

*Baronius* parle d'un Conciliabule tenu à Rome, par le parti de ceux qui étoient contraires à *Urbain II.*

*Eric I.* Roi de Dannemarc, surnommé *Eigoth* c'est-à-dire le Bon, fut menacé d'Excommunication par *Liemar* Archevêque de Hambourg; mais étant allé à Rome, il se justifia très bien de ce qu'on l'accusoit,

& obtint du Pape d'être affranchi de la juridiction d'un Prélat étranger, & qu'il y auroit dans son Royaume un Archevêché. Quelques années après, *Eric* ayant tué par accident quatre de ses Chevaliers, fit vœu d'aller à Jérusalem pour l'expiation de ce crime. Son Peuple, qui l'aimoit tendrement, fit tout ce qu'il put pour le détourner de ce voyage, mais inutilement; & il mourut dans l'Île de *Chypre* en 1101; & deux ans après, la Ville de *Lunden* fut érigée en Archevêché, l'an 1103.

Alors fleurissoient,

1. *Eadmer* ou *Edimer*, Moine de Cantorberi, & Disciple d'*Anselme*. Ses ouvrages sont; *La Vie de son Maître*; *l'Histoire des Nouveautez*, divisée en six Livres, dont les quatre premiers contiennent la relation des differends qu'eut *Anselme* avec les Rois d'Angleterre; & les deux derniers, l'Histoire de ce qui se passa dans l'Eglise de Cantorberi sous son successeur *Raoul*. Un Traité de *l'Excellence de la Vierge*, où il parle de sa Nativité, de son Annonciation, de son Assomption, des avantages qu'elle a procuré aux hommes; & il finit par une Priere qui lui est adressée. Un Traité des quatre Vertus Cardinales, considérées dans la Vierge. Un Discours sur la Béatitude; ou plutôt, sur l'état des Bien-heureux, qu'il avoit entendu réciter à S. *Anselme*. Un Recueil de plusieurs Similitudes, tirées des œuvres de S. *Anselme*. Il avoit encore fait un Traité de la Liberté Ecclésiastique, & écrit les Vies de S. *Wilfride* & de S. *Dunstan*, & plusieurs Lettres. Il est mort l'an 1121.

2. *Gislebert* Moine de Westminster, qui a fait un Dialogue sur la Religion, entre un Chretien & un Juif.

An. de  
N. S.  
1098.

Fait  
vœu  
d'aller à  
Jérusa-  
lem.  
Sax.  
Gram.  
l. 12.  
p. 204.  
Meurt  
dans l'Î-  
le de  
Chypre.  
Hist. Geß.  
Dan.  
apud  
Lindemb.  
p. 300.  
Pontan.  
l. 5.  
p. 502.  
Dupin.  
Edimer.

Gisle-  
bert.

3. Ber-

An. de N. S. 1098. 3. *Bernard*, Moine de *Cluni*.  
4. *Bernard* Clerc de l'Eglise d'*Utrecht*, qui a fait des Commentaires sur les Eclogues.

Bernard. Adam. 5. *Adam* Abbé de *Perfeme*, qui a composé plusieurs Discours pour les Religieux, des Homélies sur les Saints, & quelques Commentaires sur l'Ecriture.

Mr. *Baluze* nous a donné dans le premier Tome de ses Ouvrages mélangés, cinq Lettres morales de cet Auteur, adressées à *Osmond* Moine de *Montemer* en Normandie.

Albert. 6. *Albert*, Moine Bénédictin de *Mets*, dont parlent *Sigebert* & *Tribeme*; qui a composé une Histoire de son tems, adressée à l'Evêque de *Mets*.

Erard. 7. *Erard*, Moine de *S. Benoit*; qui, au rapport de *Tribeme*, a fait des Commentaires sur tout le *Pentateuque*, & plusieurs Homélies.

Berthorius. 8. *Berthorius*, Abbé du Monastere du *Mont-Cassin*, qui a fait des Ouvrages de Philosophie, de Médecine, & des Discours pieux.

Gonthier. 9. *Gonthier*, Moine de *S. Amand*, qui avoit écrit en Vers le Martyre de *S. Cyrice*.

Anastase. 10. *S. Anastase*, Moine de *S. Serge* d'Angers, qui étoit dans les sen-

timens de *Berenger*, & qui les retracta; & donna une Profession de Foi à *Geraud* Abbé de *S. Aubin*, rapportée par *D. Luc Dacheri*, dans ses notes sur la Vie de *Lanfranc*.

11. *Baudri* Evêque de *Dol*, qui a fait une Epitaphe de *Berenger*.

12. *Gaunilon* Moine Anglois, qui ne pouvoit approuver l'argument d'*Anselme* pour prouver l'Existence de Dieu, tiré de l'idée de l'Etre parfait; c'est le même argument qu'employa ensuite *Descartes*, qui plait aux uns, & déplaît aux autres.

13. *Nicetas Serron*, Diacre de l'Eglise de *Constantinople*, & ensuite Archevêque d'*Héraclée*; qui a fait un Commentaire sur les Oraisons de *S. Gregoire de Nazianze*, qui se trouve en Latin parmi les Ouvrages de ce Pere. On lui attribue aussi une Chaine sur le Livre de *Job*, imprimée en Latin à Venise en 1587, & à Londres en 1637: mais on croit qu'elle est d'*Olympiodore*. On le croit aussi Auteur d'un Commentaire sur les Poésies de *S. Gregoire de Nazianze*, quoiqu'il soit imprimé à Venise en 1563. sous le nom de *Nicetas Paphlagonien*.

An. de N. S. 1098.

Baudri.

Gaunilon.

Nicetas Serron.

L'an 1099. de N. S. Le 19. d'Alevis. Le 44. d'Henri. Le 40. de Philippe I. Le 1. de Paschal II. Indiction VII.

Maimb. p. 272. 66. Quoique la prise de *Marra* fit renaître la querelle qui n'étoit qu'assoupie entre le Comte de *Toulouse* & le Prince de *Tarente*, parce que le Comte vouloit disposer de cette Place comme il avoit fait d'*Albare* & *Rugie*, & que *Boëmond* s'y oppoisoit; cependant, cette querelle n'eut pas de suites, parce que l'Armée du Comte, qui souf-

froit depuis un mois à *Marra*, faute de vivres, & qui desiroit de faire le voyage de *Jérusalem*, s'étant soulevée pendant que le Comte étoit à une Conférence avec les autres Princes à *Rugie*, avoit renversé les murailles & les Tours de *Marra*, pour empêcher le Comte de la retenir & de s'y arrêter, & protestoit hautement qu'elle s'établirait un autre

K k k k 2 Chef

An. de  
N. S.  
1099.

Chef pour aller à Jérusalem, si le Comte *Raymond* ne les y conduisoit. Cela fit prendre à *Raymond* la résolution de mettre le feu à *Marra*, & d'en sortir pieds-nuds, le 13. de Janvier, en posture de Pénitent. Toute l'Armée le suivit avec joye; & *Robert Duc* de Normandie & le Prince *Tancrede* le vinrent joindre à *Capharda*, tandis que les autres Princes se préparoient.

La terreur est parmi les Infidèles.

La prise d'*Antioche*, & la grande victoire qu'on avoit remportée sur les Turcs, sur les Perses & sur les Arabes, avoient rempli tellement toute la Syrie, la Phénicie & la Palestine de la terreur des armes Chretiennes, que presque tous les *Emirs* qui tenoient les Places de ces Provinces-là pour le *Soudan* de Perse, ou pour celui de Babylone en Egypte, envoyoient des Ambassadeurs au-devant des Princes, avec de riches présens, pour demander leur amitié. On accepta leurs offres, à la réserve de celles que faisoit l'Emir de *Tripoly*, qu'on rejetta, parce que le Comte *Raymond* voulut qu'on assiégeât *Arcas*, que quelques-uns nomment *Archis*, sur l'avis que quelques prisonniers Chrétiens, qui étoient détenus à *Tripoli*, lui firent donner, qu'assurément il la prendroit; ou que l'Emir, pour obtenir la paix, lui donneroit des sommes immenses, avec leur liberté. Le Comte l'attaqua le 11. de Février; mais il l'assiégea inutilement pendant trois mois, avec la perte de plusieurs vaillans hommes, entre lesquels fut *Anselme de Ribemont*, issu des anciens Comtes de Valenciennes, dont on récite une Histoire bien singulière.

*Gul. Tyr.*  
l. 7. c. 14.  
etc.  
On assiege  
*Arcas*.

*Raim. de*  
*Az. p.*  
164.  
Conte  
qu'on  
fait  
d'*Anselme*  
de  
*Ribemont*  
sur  
une  
V  
sion.

On dit, qu'étant un soir sur le point de se coucher, après avoir bien combattu tout le jour, il vit entrer dans sa Tente le fils de *Hugues Comte* de *S. Paul*, le jeune *Engelram*, qui avoit été auparavant

tué au siege de *Marra*. *Anselme* fut surpris de cette Vision; & cependant, comme il avoit l'ame intrépide, il parla ainsi à celui qui se présenta devant lui: „ Comment, dit-il, mon cher *Engelram*, êtes-vous maintenant plein de vie, vous que j'ai vu mort à *Marra*? C'est, lui répondit *Engelram*, que ceux qui finissent leur vie au service de J. C. ne meurent point. Mais d'où vient, repartit *Anselme*, que je vous vois encore incomparablement plus beau que vous n'étiez auparavant? Voyez, lui répondit *Engelram* en lui montrant le Ciel, quel est l'éclat & la beauté de ce Palais; c'est de là que vient celle que vous admirez en moi. Au-reste, ajouta-t-il, je vous apprens qu'on vous en prépare un beaucoup plus beau. Adieu jusqu'à demain. Sur quoi il disparut. Le lendemain de bon matin, *Anselme* fit appeler les Prêtres, & se fit administrer les Sacremens, les assurant qu'il mourroit ce jour-là; & l'événement vérifia cette prédiction, car il fut tué ce jour-là-même. Celui qui raconte cette histoire, proteste qu'il écrit fidelement ce qu'il a vu; cependant, je suis persuadé qu'il y aura plus d'un incrédule qui n'en croira rien.

An. de  
N. S.  
1099.

Pendant ce Siege, *Raymond* Vicomte de Turenne prit *Tortose*, appelée anciennement *Antaradus*; & cela sans aucune résistance, parce que les habitans crurent que toute l'Armée étoit venue pour les attaquer, & prirent la fuite avant le jour. On y fit un riche butin.

Ce Vicomte étoit Chef de l'ancienne & illustre Maison de *Turenne*, qui est tombée dans celle de *la Tour d'Auvergne*; qui en prenant son nom, non-seulement lui a rendu son premier éclat, mais qui aussi l'a porté au plus haut point d'honneur. où elle

*Maimb.*  
280. etc.

*Raymond*  
prend  
*Tortose*.  
*Gul. Tyr.*  
l. 7. c. 15.  
*Maimb.*  
282. etc.

An. de N. S. 1099. pouvoit aspirer, par un autre Vicomte qui a été le plus grand Capitaine qu'on ait vu en France.

*Gul. Tyr. l. 7. c. 18.* Je ne fai si ce fut pendant le siege d'*Arcas*, que comme on recourut à la prétendue Lance dont nous avons parlé ailleurs, qui étoit précieusement conservée par le Comte *Raymond*, un Prêtre qui étoit Domestique & Chapelain du Duc de *Normandie*, & savant, nommé *Arnoul*, soutint que cette Lance étoit fausse; que la vraie avoit été transportée à *Constantinople*; & que les Provençaux avoient supposé celle-ci pour faire plaisir à leur Comte. Sur quoi l'Armée s'étant partagée, & un Prêtre Marseillois protestant toujours qu'il étoit tout prêt de soutenir par le feu que c'étoit la vraie Lance, les Evêques le lui permirent. Ils firent donc, après trois jours de jeûne, allumer un grand feu, qu'ils bénirent solennellement. Après quoi le Provençal, prenant le fer de la Lance, passa nud en chemise, mais le plus vite qu'il put, au travers de ce grand bucher. Il sortit, à la vérité, du milieu des flâmes, mais si grillé au-dehors, & si offensé au-dedans par la vapeur du feu qui lui avoit desséchés les entrailles, qu'il mourut 12 jours après, dans de très cuisantes douleurs: ce qui fut causé qu'on cessa de révérer ce fer, comme on faisoit auparavant; quoique pour cela le Comte *Raymond* ne cessât point d'honorer cette Relique. Mais c'est assez sur ce sujet.

Pendant le siege d'*Antioche*, les Princes avoient envoyé leurs Ambassadeurs à *Babylone* avec ceux du Soudan d'*Egypte*, pour conclure avec lui l'Alliance qu'il avoit demandée, à condition qu'il joindroit ses armes à celles des Chrétiens, auxquels il cederait *Jerusalem*; mais qu'il auroit aussi les Places que les Turcs avoient usurpées sur lui, & qu'on

partageroit les autres. On esperoit qu'il tiendrait sa parole; mais la grande défaite de l'Armée de *Corbagath* lui fit changer de résolution; & esperant de recouvrer seul, ce dont il ne pourroit avoir qu'une partie en se joignant aux Chrétiens, il envoya une bonne Armée dans la Palestine, où elle reprit la plupart des Villes, & *Jerusalem* même.

Après quoi il renvoya les Ambassadeurs des Princes, & y joignit les siens, pour leur dire, que s'étant rendu maître de *Jerusalem*, il n'étoit pas juste qu'il la rendit entre leurs mains; mais qu'il leur permettoit d'y venir visiter le Saint Sepulcre, pourvu qu'ils ne fussent que deux ou trois-cens, en simples Pèlerins, sans armes, & qu'ils s'en retournassent au-plutôt.

Les Princes furent indignez de l'insolence du Soudan, & lui renvoyèrent sur le champ ses Ambassadeurs, avec ordre de lui dire, que s'il ne rendoit pas *Jerusalem*, on sauroit prendre les voyes de la lui enlever, malgré toutes les forces de son Empire; & qu'on l'iroit ensuite punir de sa perfidie jusques dans *Babylone*.

L'Empereur *Alexis* envoya aussi des Ambassadeurs, pour se plaindre de ce que *Boëmond* retenoit *Antioche*, dont il prétendoit être le Prince; & pour prier les Princes de l'attendre jusques au mois de Juillet, qu'il viendrait les joindre avec une puissante Armée. On répondit à ses Ambassadeurs, qu'*Alexis* ayant violé son serment, on n'étoit plus obligé de tenir celui qu'on lui avoit prêté; & qu'on iroit sans lui à *Jerusalem*, au-plutôt.

En effet, après avoir ottroyé la paix à l'Emir de *Tripoli* qui l'avoit demandée, malgré le Comte de *Toulouse*, & qu'on eut fait un Traité avec lui, qu'il donneroit de l'ar-

An. de N. S. 1099.

Le Soudan manque de parole.

*Gul. Tyr. l. 7. c. 20.*

K k k k 3

gent,

An. de  
N. S.  
1099.

gent, des chevaux, des habits, & des vivres à l'Armée, qu'il rendroit trois-cens prisonniers de ceux qui avoient été pris durant le siege d'*Antioche*; & que si l'on prenoit *Jerusalem*, il se rendroit tributaire des Princes, & se feroit Chretien; (ce qui arriva le 13. de Mai;) après ce Traité, trois jours après, l'Armée se mit en marche; & après avoir traversé de dangereux détroits, où peu de gens lui pouvoient fermer le passage, & les Terres de *Sidon* & de *Sarepta* &c. elle alla camper dans la belle & fertile campagne de *Ptolemais*, qu'on appelloit déjà dès-lors *Accon*, & qui depuis fut nommée *Saint Jean d'Acree*. L'Emir, qui commandoit à une si belle Ville, & dont le Port auroit été très commode aux Princes, dans la crainte qu'on ne l'attaquât traita promptement avec eux, leur fit fournir toutes sortes de rafraichissemens; & leur promit que s'ils prenoient *Jerusalem*, il les reconnoitroit pour ses Maitres. Mais on découvrit bien-tôt après, que c'étoit un parjure; car comme l'Armée pourlivoit son chemin par *Caïphas*, & se préparoit à camper sur le bord de l'Étang de *Césarée*, on vit une colombe laquelle s'étant échappée des serres d'un oiseau de proie, tomba morte à leurs pieds; & l'on trouva qu'on lui avoit attaché sous la queue un petit rouleau de papier, ou l'Emir de *Ptolemais* écrivoit à celui de *Césarée*, qu'il fit tout le mal qu'il pourroit à l'Armée des Chrétiens.

Marin.  
Sanut.  
l. 3. p.  
5. c. 7.  
Maim.  
293.

Trahi-  
son de  
l'Emir  
de Pto-  
lemais.  
Maimb.  
294. c. 6.

Gul. Tyr.  
l. 7. c. 22.

L'Ar-  
mée

Les Princes s'arrêterent là, pour y passer la Pentecôte, qui fut le 29. de Mai. De là ils prirent un chemin qui les conduisit à *Lidda*, ou *Diospolis*, où *Justinien* avoit fait bâtir un superbe Temple à l'honneur de *S. George*, mais que les Sarrasins avoient ruiné.

Ensuite on prit *Ramattha*, qu'on

appelloit *Arimathée*, *Rama* & *Ramula*, que la naissance, la demeure, & le sepulcre du Prophete *Samuel* ont rendue fameuse. Les Sarrasins l'abandonnerent avec précipitation, & y laisserent dequoi rafraichir toute l'Armée durant trois jours. Après quoi on laissa le domaine de cette Ville, & de *Lidda* qui étoit voisine, à un Prêtre nommé *Robert*, du Diocèse de Rouen, qu'on y établit Evêque; afin qu'il prit soin, non seulement des Chrétiens de *Lidde* ou *Diospolis*, mais aussi des Pélerins qui voudroient passer le reste de leur vie dans la Terre-Sainte, & dont on peupleroit *Rama*.

De là on vint à *Emaüs*, qu'on appelloit alors *Nicopolis*, à 60 stades, ou deux lieues & demie de *Jerusalem*.

Dès que l'Armée, qui étoit montée sur les hauteurs qui sont au-delà d'*Emaüs*, découvrit les Tours de *Jerusalem*, elle poussa des cris d'allégresse, & on entendit retentir les Échos d'alentour de ces cris, *Dieu le veut*. Ensuite tous les soldats dementerent avec ardeur qu'on les menât à la Ville où *J. Christ* avoit accompli le grand Ouvrage de notre Salut.

Il n'est pas besoin que je m'arrête ici à décrire cette superbe Ville de *Jerusalem*, & les diverses revolutions par lesquelles elle est passée, sous *Melchisedec*, *David*, *Salomon*, *Ezéchias*, *Nebucadnetzar*, *Zorobabel*, *Herode le Grand*, *Tite Vespasien*, sous *Adrien* qui ayant fait raser tout ce que *Tite* avoit conservé; pour abolir le nom de *Jerusalem* fit bâtir au même endroit une nouvelle Ville, nommée *Elia*, du nom qu'il portoit; sous le grand *Constantin*, qui y fit bâtir la magnifique Eglise de la Résurrection, & qui lui redonna le nom de *Jerusalem*; sous *Cosroës* Roi des Perses, qui la prit sur les Romains;

An. de  
N. S.  
1099.

prend  
Rama-  
tha.

Va à  
Emaüs.

Grande  
joye à  
la vue  
de Jeru-  
salem.

Descrip-  
tion de  
Jerusa-  
lem.

sous

An. de N. S. 1099. sous *Heraclius*, à qui le Successeur de *Cosroës* la rendit; sous les *Sarrasins*, qui au milieu du VII. Siccle s'en rendirent les maitres; sous le Kalife *Omar*, l'un des premiers Successeurs de *Mabomet*, qui y fit bâtir une Mosquée en forme de Rotonde, à huit faces, dans la même place où fut autrefois le Temple de *Salomon*, dont il porte même le nom; sous la domination des *Turcs*, qui la prirent sur le Soudan d'*Egypte*, environ l'an 1060; & sous ce Soudan, qui la reprit environ 38 ans après, comme nous l'avons vu.

*Gul. Tyr.*  
l. 8.

Préparatifs du Soudan pour la conserver.

*Maimb.*  
p. 308. On attaque Jérusalem. Un Solitaire promet qu'on la prendra. Réflexions de *Maimb.* sur ces prétendues révélations.

Je dirai seulement, que ce Soudan comprenant bien que les Chrétiens feroient leurs efforts pour prendre cette Ville, prit un grand soin d'en reparer les Tours & les murailles, & de la pourvoir de toutes sortes de munitions. Il en fit même sortir les Chrétiens qui pouvoient porter les armes. Il y mit une puissante garnison de 40000 de ses meilleurs soldats, outre 20000 habitans bien armez, auxquels il promit une exemption perpétuelle de toute sorte de Tributs. Il fit combler les citernes & les puits à six milles à la ronde, & faire le dégât par-tout.

L'armée des *Croisez* étoit peu considérable, par rapport à ceux qui défendoient la Place: il n'y avoit que 20000 Fantassins & 1500 Cavaliers qui fussent en état de combattre. Malgré cette inégalité, on résolut d'attaquer la Ville de vive force le cinquieme jour du siege, de grand matin, sur la parole d'un Solitaire qui passoit pour Saint, & qui vivoit dans une caverne du Mont des Oliviers, qui promit aux Chrétiens la victoire pour ce jour-là. La parole de ce Saint donna un courage extraordinaire aux soldats; & on ne sauroit exprimer avec quelle ardeur on donna l'assaut. Mais on apprit bien-tôt, dit *M. Maimbourg*,

qu'il est dangereux de quitter les règles de l'Art & de la prudence, pour suivre aveuglément la voye des révélations, à laquelle on ne se doit pas trop fier; parce que, *ajoute-t-il*, assez souvent elles sont fausses; & que quand même elles seroient vraies, on n'est pas obligé de les croire sans en avoir des preuves invincibles; & sans cela, on est toujours obligé de suivre plutôt la raison & le bon-sens, que Dieu a donné aux hommes, après sa divine Parole, pour être la règle de leur conduite.

Comme on n'avoit rien de prêt pour donner cet assaut, il ne se trouva qu'une échelle qu'on pût placer contre les murs de Jérusalem. Il est vrai que cela n'empêcha pas que de braves soldats ne s'exposassent à y monter, ce qui étonnoit extrêmement les *Sarrasins*; & on croit même que s'il y avoit eu plusieurs échelles, Jérusalem eût été prise dans ce jour, parce que les assiégez se trouverent d'abord surpris de la hardiesse des *Croisez*. Mais peu de gens qui montoient par une échelle, ne pouvoient pas longtems tenir contre un nombre prodigieux d'Infideles; ainsi on fut contraint de sonner la retraite.

On prit donc des mesures plus justes pour attaquer cette puissante Ville. On s'appliqua à faire des machines de guerre. Il est vrai qu'on n'eut pas peu de peine à trouver de quoi en construire, dans un pais où il n'y avoit point de forêts: mais enfin on trouva ce qu'on cherchoit, à trois ou quatre lieues de là; & on travailla avec beaucoup de diligence à faire ce qu'on souhaitoit. Cependant, l'Armée pensa périr de la soif. L'extrémité où l'on se trouva fit résoudre, qu'aussi-tôt que les machines seroient achevées, on donneroient un assaut général, avec une fer-

An. de N. S. 1099.

*Maimb.*  
314. &c.

An. de N. S. 1099.

On jeûne & on fait des prières. *Greg. Tyr. l. 8. c. 10.*

Recon-cilia-tions.

*Maimb. p. 321.*

Adresse de Godefroy à tirer.

ferme résolution de périr, ou d'emporter la Place; & qu'on se disposeroit à cette grande action, par des prières publiques. A cet effet, après un Jeûne de trois jours, le Vendredi 8. Juillet on fit une Procession solennelle, où les Evêques & le Clergé marcherent pieds-nuds, suivis des Princes & des soldats en armes, & firent le tour de la Ville. Ce fut là que *Pierre l'Hermitte*, & *Arnoul* Chapelain du Duc de Normandie, exhorterent si puissamment & les Chefs & les soldats à se réunir pour aller venger la Cause de Dieu, que tous ceux qui avoient des démêlez, & entre autres *Tancrede* & *Raymond*, s'embrasserent. Dès le lendemain, on commença à disposer les machines; qui, outre les béliers & les perrières, & d'autres dont on se servoit dans ce tems-là pour battre de près les murailles, & pour lancer de loin de grosses pierres, consistoient en trois grands Châteaux de bois. Ils avoient chacun trois étages, dont le plus bas étoit occupé par les Ingénieurs, & par les Ouvriers qui faisoient rouler la machine à force de roues; les deux autres avoient leurs plate-formes, qui débordoient & se jettoient au-dehors, & d'où l'on pouvoit combattre de pied ferme, soit de loin, soit de près, selon ce que la machine s'avançoit.

On résolut qu'on feroit trois attaques; & il y eut à chacune un de ces Châteaux. On commença dès le mercredi 13. d'attaquer. On fit jouer d'abord toutes les grandes machines, qu'on avoit disposées autour des Châteaux pour écarter les ennemis à grands coups de pierres, pendant qu'on tiroit continuellement sur eux. *Godefroy* se distinguoit des autres, en tirant; & aucun de ses coups ne tomboit en-vain. Il tiroit si juste une fleche, qu'on a dé-

bité de lui, qu'ayant vu trois petits oiseaux voler sur une des Tours de Jerusalem, il les enfla tous trois d'un seul coup. Tous les Princes, & tous les soldats même, faisoient des choses surprenantes.

Les Assiegez, de leur côté, n'oublioient rien pour rendre inutiles tous les efforts des Assiegeans. On ne vit jamais un si long assaut, ni une si vigoureuse défense, ni un combat si opiniâtre de part & d'autre; & il n'y eut que la nuit seule, & la lassitude extrême des uns & des autres, qui le firent cesser: encore fut-on, pendant la nuit, dans des allarmes continuelles. Le lendemain, le combat recommença avec la même chaleur. Les Sarrasins en vouloient sur-tout à *Godefroy*: ils lançoient sur lui une infinité de feux d'artifice & de grosses pierres, l'une desquelles écrasa l'un de ses Ecuyers. Ils firent même monter deux fameuses Magiciennes, qui avoient promis de l'arrêter par leurs enchantemens; mais en même tems qu'elles faisoient leurs enchantemens, une grosse pierre lancée d'une de ses perrières les écrasa toutes deux.

Les soldats Chrétiens commençoient pourtant à se relâcher & à perdre courage, & les Sarrasins les insultoient cruellement; lorsque le Duc *Godefroy* se mit à crier de toute sa force, que le Ciel venoit à leur secours, & qu'il voyoit à sa gauche, sur le sommet de la montagne des Oliviers, un Cavalier céleste, qui, en remuant un bouclier tout étincelant vers la Ville, donnoit le signal pour y entrer. Le Comte de *Toulouse*, qui combattoit bien loin de là à l'autre côté de la Ville, dit en même tems la même chose à ses gens. Il y a apparence que ces deux Princes avoient concerté la chose entre eux, ou que le hazard fit qu'en ce tems-là quelque Cavalier de l'Armée

An. de N. S. 1099.

Fameuses Magiciennes, promettant d'arrêter *Godefroy*, tuées. *Gul. Tyr. l. 8. c. 15. & 16.* On peut bien qu'un Cavalier céleste vient au secours des Croisez.

se

An. de N. S. 1099. se trouva sur cette montagne, lequel fut pris par ces deux Princes pour un saint Guerrier descendu du Ciel à leur secours. Quoi qu'il en soit; ce bruit qui se répandit, & qui fit croire que c'étoit S. George qui venoit combattre avec eux, redonna un nouveau courage.

Adresse de Godefroy.

Le Duc *Godefroy* s'avisa alors d'un moyen qui lui réussit parfaitement, pour entrer dans la Ville. Les ennemis, pour rompre la force des coups de pierres qu'on lançoit de toutes les machines contre les murailles, avoient mis au-devant quantité de sacs remplis de paille & de foin, des balots de laine, des couvertures & des matelas, de gros cables, des pieces de toile, & cent autres choses de cette nature. Le Duc, s'apercevant que le vent venoit du Septentrion qu'il avoit au dos, fit tirer quantité de dards enflâmez contré cette matiere molle & combustible, à laquelle s'étant attachez sans peine, ils y mirent le feu en un instant. La flâme qui en sortoit, & qui s'éleva extrêmement haut avec une épaisse nuée, étant poussée par la violence du vent contre les visages de ceux qui défendoient encore les murailles & les deux Tours voisines, les contraignit à la fin de se retirer. Le Duc prit cette occasion pour faire abaisser le Pont, dont l'extrémité, en tombant d'une juste distance, alla poser sur la muraille; & étant descendu au second étage de son Château de bois, il se jeta de là dans la Ville, l'épée à la main, à la tête plusieurs braves.

Les autres Princes usèrent du même artifice, & entrèrent. Les soldats, voyant leurs Chefs se jeter dans la Ville, coururent tous à l'assaut, & se jettoient à travers de la breche qu'on avoit fait le jour précédent. Après quoi on alla rompre

Tom. I.

la porte de Damas, par laquelle le reste des troupes entra.

La victoire étant ainsi assurée, on fit tout passer au fil de l'épée, à la reserve des Chretiens, qui se firent connoitre.

On trouva dans cette Ville de toutes sortes de provisions; & des richesses inestimables dans le Temple, qu'on appelloit de *Salomon*.

Pendant que tout le monde couroit au pillage, *Godefroy* ayant pourvu à la sûreté de la Ville, sortit sans armes & nuds-pieds, par la Porte septentrionale, avec trois de ses Domestiques; & rentrant par la Porte orientale, il alla rendre à J. Christ, au pied du Saint-Sepulcre, ses actions de graces pour avoir obtenu l'accomplissement de ses desirs. Toute l'Armée imita cet exemple.

C'est ainsi que *Jerusalem* fut prise, le 15. jour de Juillet, le Vendredi-Saint.

Huit jours après, les Princes & les Seigneurs s'assemblerent pour rétablir l'ancien Royaume de *Jerusalem*, en lui donnant un Roi. On proposa d'abord le Comte *Raymond de Toulouse*; mais il s'en excusa sur sa vicillesse. On fit le même honneur à *Robert Duc de Normandie*; mais comme il avoit grande envie de s'en retourner au-plutôt, & de faire élire Patriarche son Chapelain, il indiqua *Arnoul de Robés* pour Patriarche, & *Godefroy* pour Roi. A peine ce Prince eut-il achevé le nom de *Godefroy*, que toute l'Assemblée se prit à crier, *Godefroy, Godefroy! Vive Godefroy, le très puissant & très pieux Roi de Jerusalem!* Et quelque résistance qu'il fit d'abord, on l'obligea à consentir à cette élection.

Le même jour, il fut conduit & proclamé Roi, dans l'Eglise du S. Sepulcre. On lui présenta la Couronne d'or; mais il la refusa, en protestant qu'il n'en porteroit jamais

L 111

An. de N. S. 1099.

Prise de Jerusalem.

Maimb. 336.

Godefroy va rendre graces à J. Christ de sa victoire.

Gul. Tyr. l. 9. c. 1.

Godefroy élu Roi.

Baldr. l. IV.

p. 134.

Gul. Tyr. l. 9.

Guib. Ab. l. 7. c. 22.

Gul. Tyr. l. 9. c. 9.

Refuse une Couronne d'or.

An. de  
N. S.  
1099.

de pareille dans une Ville où le Roi des Rois n'avoit été couronné que d'épines. Il ne prit pas même le titre de Roi, quoiqu'il le méritât.

Défaite  
des Infidèles.

Il fonda deux Chapitres de Chanoines dans les Eglises du Temple & du S. Sepulcre; & un Monastere dans la vallée de Josaphat. Il se fit remettre la Forteresse de la Tour de *David*, que le Comte *Raymond* vouloit retenir du-moins jusqu'à son retour en France; & il remporta ensuite une glorieuse victoire sur le Soudan d'Egypte, qui marchoit avec une Armée formidable pour venir assieger Jerusalem.

Le Soudan s'enfuit.

Ayant su que ce Soudan étoit campé auprès d'*Ascalon*, il lui alla au-devant, après avoir imploré le secours du Ciel, quoiqu'il n'eût qu'une poignée de gens au prix du Soudan; qui, à ce qu'on dit, avoit 10000 chevaux, & 300000 fantassins, au lieu que les Historiens ne donnent que 20000 hommes à *Godefroy*.

Avec ce petit nombre, le nouveau Roi de Jerusalem défit absolument cette formidable Armée, qui ne se défendoit presque pas, tant l'effroi avoit saisi les Infidèles, & ils se laissoient tuer comme des misérables. Le Soudan prit la fuite, & se jeta avec précipitation dans les vaisseaux qui étoient au Port, chargez de machines pour assieger Jerusalem.

Ainsi la victoire fut complete, & l'on fit le plus riche butin qu'on eût jamais fait. L'Armée de *Godefroy* entra à Jerusalem triomphante, & on alla rendre graces solennellement à J. Christ, devant son S. Sepulcre. Et de cette maniere finit la premiere Croisade: car les Princes & les Seigneurs qui avoient suivi *Godefroy*, prirent congé de lui pour s'en retourner dans leur pais.

*Daimbert*

Sur la fin de l'année, *Daimbert*

Archevêque de *Pise*, Légat envoyé d'*Urbain II.* arriva à Jerusalem; & ayant été élu pour Patriarche, *Godefroy* & le Prince *Boëmond* reçurent humblement de lui l'Investiture; l'un, du Royaume de Jerusalem; & l'autre, de la Principauté d'*Antioche*.

*Pierre Tudebod*, Prêtre du Poitou, qui a décrit ce voyage de Jerusalem où il s'étoit trouvé; après avoir parlé de la prise de Jerusalem & de l'élection de *Godefroy* pour Roi, ce qui arriva huit jours après, dit qu'on choisit pour Patriarche un très sage Ecclésiastique, nommé *Arnulphe*, le jour de la fête de S. *Pierre aux liens*. Le dernier Patriarche Grec, nommé *Simon*, à cause des menaces des Turcs s'étoit retiré à Cypre, & y étoit mort. Mais *Arnulphe* n'y fut pas long-tems Patriarche; & on dit que comme il quitta cette Dignité, ou plutôt lorsqu'on la lui ôta, il conseilla qu'on élût *Daimbert* Légat du Pape; ce qui fut fait.

A l'occasion de la prise de Jerusalem, j'ai encore deux choses à ajouter.

La premiere, c'est l'Institution des Chevaliers, dits *Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem*, de *Rhodes*, & de *Malthe*. Quelque tems avant l'Expédition de *Godefroy de Bouillon* dans la Terre-Sainte, certains Marchands de la Ville de *Melphi* dans le Royaume de Naples, qui négocioient en Levant, eurent permission du Kalife d'Egypte de bâtir à Jerusalem une maison pour eux, & pour ceux de leur Nation qui viendroient en Pélerinage dans la Palestine; & d'avoir une Eglise des Latins près de celle du S. Sepulcre, qui fut appelée l'Eglise de *Ste. Marie Latine*. Ensuite, comme le nombre des Pélerins augmentoit tous les jours, & que leur Monastere & celui de *Ste. Marie Madeleine*, qui avoit

An. de  
N. S.  
1099.

*Daimbert* Légat du Pape arrive à Jerusalem.

*Arnulphe* élu Patriarche de Jerusalem.

*Abb. Aq.*  
l. 6. c. 39.

*Guib. Abb. Monast. S. Maria Novigenii. Daimbert fait Patriarche.*

L'Institution des Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem.

*Gul. Tyr. l. 18. c. 5. Jacob. de Vitriaco in hist. Hierosol. c. 64.*

été

An. de N. S. 1099.   
 été fondé pour y recevoir les femmes, ne suffisoit pas pour recevoir tous les Pélerins & les Pélerines; l'Abbé & les Moines trouverent à propos de construire un Hôpital, & une Chapelle à l'honneur de *S. Jean l'Aumônier*, Patriarche d'*Alexandrie*. Après la prise de *Jerusalem*, un homme pieux, qui étoit Directeur dans cet Hôpital l'an 1099, nommé *Gerard*, natif de *Marteguez* Ville de *Provence*, fut le premier qui prit l'habit, avec quelques autres. Le zèle de ce Directeur fut cause que les Rois de *Jerusalem* travaillèrent avec soin pour établir ceux qui s'employoient à de si bonnes œuvres, & qu'on appella *Hospitaliers*.

On leur donna des habits noirs, avec une Croix à huit pointes, ou patée; & ils firent les trois Vœux de la Religion, en y ajoutant un quatrieme, par lequel ils s'engageoient à maintenir & défendre les Pélerins. La Fondation est de l'an 1104. sous le regne de *Baudouin I.*

Les Chevaliers de *Jerusalem* disent que *Gerard* dédia à *S. Jean l'Aumônier*, l'Hopital qu'il bâtit à *Jerusalem*, avant le commencement de la Guerre Sainte; & ils estiment qu'il n'y a jamais eu dans leur Ordre, d'Eglise bâtie à l'honneur de *S. Jean l'Aumônier*, ou aucune fête à l'honneur de ce Saint; & que *S. Jean Batiste* a toujours été le Patron de l'Ordre: c'est ce que le P. *Pagi* prouve par d'anciennes Chartres. *Bollandus* croit qu'il faut avoir de grands égards aux témoignages de *Guillaume de Tyr* & de *Jean de Vitri*, dans la Vie qu'il rapporte de *S. Jean l'Aumônier* au 23. de Janvier. Mais le P. *Pagi* estime que le témoignage de ces Auteurs n'est pas d'aussi grand poids qu'on pourroit croire; que *Guillaume de Tyr* n'est venu en Orient que longtems après l'Institution de l'Ordre; & à l'égard

de *Jean de Vitri*, qu'il est venu plus tard à *Jerusalem*, & qu'il a suivi l'opinion de *Guillaume de Tyr*. Mais nous aurons occasion de parler, dans le Siecle suivant, de cet Ordre.

La seconde chose qu'il faut remarquer, & que *M. de Mezeray* me fournit, c'est que les premieres Croisades ont donné commencement à l'usage des Armoiries. De tout tems, chaque Nation portoit quelques figures, ou symboles, dans ses Enseignes. Les Légions Romaines se distinguoient entre elles par le different émail de leurs Boucliers, & par les diverses lignes qui étoient tracées dessus. Les Particuliers ornoient aussi leurs Ecus de quelques Devises, qui donnoient à connoitre leur naissance, ou leurs belles actions, ou leur humeur, ou leur esprit. Or dans les Expéditions de la Terre-Sainte, ceux qui avoient déjà de ces Symboles, les rendoient plus propres à leur Maison; & ceux qui n'en avoient point encore, en choisirent. Les uns donc, pour marquer comme ils s'étoient croisez, avoient des Croix dans leurs Armoiries. Les autres, pour montrer qu'ils avoient fait le voyage du Levant & passé la Mer, prirent des Befans, des Lions, des Léopards, des Coquilles. Les autres formerent leurs Armoiries, de la doublure de leurs manteaux, selon qu'elle étoit déchiquetée, varié, papelonée, mouchetée, diaprée, ondée, fascée, palée, gironnée, fasolée, lozangée. D'autres chargerent leur Ecu de quelque piece d'armure; comme sont les éperons, les fers de lances, les masses, les mailles, les épées, & les casques.

C'est dans cette année, qu'*Urbain II.* assembla un Concile à *Rome*, le dernier de Mars. *Baronius* en fait deux; dont le premier, à ce qu'il dit, se tint l'an 1098; l'autre l'an 1099.

An. de N. S. 1099.

*Mezeray à Philip. ps II. pag. m. 166. 167.*

Concila à Rome, Concil. T. X. Baron. Chronol.

*Pagi ad a. 1099. 338.*

An. de  
N. S.  
1099.

Malleac.  
Hoveden.  
in 1.

Par.  
Ann.  
Simeon  
Dunelm.  
in lib. de  
Gest. Reg.

1099. Mais il n'y a eu qu'un seul Concile, qui se tint dans l'année présente. *Anselme* y étoit, & le Pape lui fit mettre un siege dans le cercle que formoit la Séance; ce qui marquoit une grande distinction. L'Evêque de *Luques* se plaignit hautement, de ce qu'on ne rendoit pas justice à *Anselme*. Le Pape promit qu'il auroit soin de cette affaire, & faisoit rendre toutes sortes d'honneurs à *Anselme*.

Dans ce Concile on fit 18 Canons, qui ne sont qu'une répétition de ceux du Concile de *Plaisance*, & des autres derniers Conciles, contre les Simoniaques & les Ravisseurs du bien d'Eglise.

Vita S.  
Nicol.  
Par. 3.  
c. 1.  
Bolland.  
t. 19.  
p. 249.

*Bisance* Archevêque de *Trani* vint à ce Concile, pour suivre la Canonisation de *Nicolas Peregrin*, mort depuis près de 5 ans. Le Pape y consentit; & l'Archevêque fit bâtir à l'honneur du Saint une nouvelle Eglise, où son corps fut depuis transféré.

Dunelm.  
Chro. J. II.

Ce  
qu'Ur-  
bain II.  
dit des  
Investi-  
tures des  
Princes.

Anselme  
demande  
quel-  
qu'un à  
qui il  
obeisse  
en toutes  
choses.

Willel.  
Mal-  
mesb. l. 1.

Contes-  
tation  
entre  
Hugues  
& Daim-  
bert.

A l'occasion des *Investitures* des Princes, le Pape *Urbain II.* dit dans ce Concile, que c'étoit une chose exécrationnelle, que les mains par lesquelles ils créent Dieu qui a créé toutes choses, deviennent les Servantes de ces mains qui se souillent tous les jours par de fales attouchemens.

A propos d'*Anselme*, *Baronius* rapporte une chose fort plaisante de lui: c'est qu'il demanda au Pape, quelqu'un à qui il obéit; & qu'il lui donna un certain *Edmar*, à qui il obeissoit si régulièrement, qu'il ne se levoit jamais, & qu'il ne se tournoit pas même dans le lit, sans son commandement.

Il y eut une contestation entre *Hugues* Primat des Gaules & *Lé-gat* du Siege Apostolique, & *Daimbert* Archevêque de Sens, qui avoit succédé à *Richer* l'an 1096. Le Clergé de Sens l'élut. *Yves de Chartres*,

invité de l'ordonner Prêtre & Evêque, répondit au Clergé de Sens par sa Lettre 58. qu'il ne pouvoit le faire que dans le tems prescrit pour les Ordinations; & qu'avant que de confirmer son élection, il faloit qu'il eût une conference avec lui & avec les Evêques ses Confreres, parce qu'il y avoit quelque difficulté à lever.

Cette difficulté étoit l'opposition de *Hugues* Archevêque de Lyon, qui prétendoit que l'on ne pouvoit ordonner d'Evêque en France sans son consentement; & qu'il avoit une raison particuliere d'empêcher celle de *Daimbert* à l'Archevêché de Sens, jusqu'à ce qu'il eût reconnu la Primatie de Lyon: c'est pourquoi *Yves* demanda à *Hugues*, par la Lettre 59. s'il devoit l'ordonner ou non? & le prie de lui faire réponse au-plutôt.

*Hugues* lui ayant défendu de faire cette Ordination, *Yves* lui manda par la 60. Lettre, „ qu'il avoit „ obeï à ses ordres, & envoyé sa „ Lettre aux Evêques de la Pro- „ vince. Mais il le pria en même „ tems, & lui conseilla d'user à l'a- „ venir de son autorité avec plus „ de moderation, & de ne les pas „ contraindre si fort par les liens de „ l'obeissance dûe au S. Siege; de „ peur qu'en mettant sur leurs épau- „ les des fardeaux qu'ils ne pour- „ roient porter, il ne les laissât tom- „ ber dans la desobeissance, par „ l'impossibilité d'exécuter ce qu'il „ leur recommandoit; ou par la „ nécessité de faire le contraire. „ Qu'il lui étoit bien aisé de com- „ battre de loin, en menaçant de „ tirer de l'arc; mais qu'il est fort „ dangereux pour ceux qui sont „ présens, de se battre, pour ainsi „ dire, à l'épée. Qu'ils sont dans „ la résolution d'observer les défen- „ ses, ou les commandemens du S. „ Siege, qui sont tous pour la pro- „ tec-

An. de  
N. S.  
1099.

Yves Ep.  
58.  
Dupin.  
XII.  
siècl.

Hugues  
ne veut  
pas  
qu'on  
ordonne  
Daim-  
bert.  
Lettre  
d'Yves à  
Hugues.

An. de  
N. S.  
1099.

„ tecti<sup>o</sup>n de la Foi, pour la cor-  
 „ rection des Fideles, pour la pu-  
 „ nition des méchans, pour détour-  
 „ ner les maux présens ou à venir ;  
 „ & qu'ils sont prêts de tout souf-  
 „ frir pour maintenir les Ordon-  
 „ nances qui ont cette Foi. Mais  
 „ qu'à l'égard de celles qui sont sur  
 „ des choses indifferentes, & qui  
 „ ne font rien au Salut, soit qu'on  
 „ les observe, soit qu'on ne les ob-  
 „ serve pas ; & du changement qu'il  
 „ veut apporter aux anciennes Cou-  
 „ tumes, confirmées par l'autorité  
 „ des Sts. Peres ; il doit lui-même  
 „ faire réflexion, qu'il faut plutôt  
 „ suivre les sentimens des Peres,  
 „ que ces nouvelles Constitutions.  
 „ Que les anciens Canons déferant  
 „ l'Ordination du Métropolitain aux  
 „ Evêques de la Province, il s'é-  
 „ tonne qu'il veuille établir une nou-  
 „ vellé coutume, en obligeant ce-  
 „ lui qui est élu à l'Archevêché  
 „ de *Sens*, de se présenter devant  
 „ lui avant la Consécration, & de  
 „ lui promettre de lui être soumis  
 „ & de lui obeir ; ce qui ne s'étoit  
 „ pas encore pratiqué dans la Pro-  
 „ vince de France, ni dans aucu-  
 „ ne autre. Que la personne qui est  
 „ élue n'étant accusée d'aucun cri-  
 „ me, & l'élection s'étant faite gra-  
 „ tuitement, il n'a aucun droit de  
 „ le citer devant lui. Qu'à l'égard  
 „ de ce qu'il lui récitoit, que cet  
 „ élu avoit reçu l'Investiture de la  
 „ main du Roi, il n'en avoit aucu-  
 „ ne connoissance ; mais que quand  
 „ cela seroit, il ne voyoit pas  
 „ que cette cérémonie fût contrai-  
 „ re à la Loi ou à la Religion ; puis  
 „ qu'après une élection canonique,  
 „ il a toujours été permis aux Rois  
 „ de donner des Evêchez ; & que  
 „ les Papes même leur ont écrit  
 „ d'accorder les Evêchez aux per-  
 „ sonnes qui étoient élues ; & qu'on  
 „ a différé quelquefois leur Consé-

„ cration, jusqu'à ce que les Rois  
 „ y eussent consenti. Que le Pape  
 „ *Urbain* n'avoit défendu que l'In-  
 „ vestiture réelle ; mais qu'il ne les  
 „ avoit pas exclus de l'élection, ou  
 „ de la concession ; & que le VIII.  
 „ Concile général leur avoit bien  
 „ défendu d'être présens à l'élection,  
 „ mais non pas de mettre les Elus  
 „ en possession. Qu'il n'importoit  
 „ pas que cette concession se fit,  
 „ ou avec la main, ou par quel-  
 „ que signe, ou de bouche, ou en  
 „ donnant le Baton Pastoral ; puis-  
 „ que les Rois n'avoient aucune  
 „ intention de rien donner de spi-  
 „ rituel, mais seulement de con-  
 „ sentir aux vœux de ceux qui leur  
 „ demandoient cet homme pour  
 „ Pasteur, ou de donner aux Elus  
 „ les Terres & les autres Biens Ec-  
 „ clésiastiques, que les Eglises tien-  
 „ nent de la liberalité des Princes.  
 „ Que la défense des Investitures  
 „ étoit cause d'une infinité de maux  
 „ dans l'Eglise ; & que si on les  
 „ permettoit, il en arriveroit beau-  
 „ coup moins. Qu'il ne dit pas  
 „ cela dans le dessein de s'élever  
 „ contre le S. Siege ; mais parce  
 „ qu'il souhaiteroit que les Ministres  
 „ de l'Eglise de Rome s'appliquas-  
 „ sent à guérir les grandes mala-  
 „ dies, & ne s'amussent pas à ces  
 „ petites choses. Qu'au-reste, il  
 „ lui demandoit avec instance, qu'il  
 „ leur permit de consacrer l'Arche-  
 „ vêque de *Sens* ; & que s'il leur  
 „ en donnoit la permission, ils lui  
 „ promettoient de le porter à re-  
 „ connoître la Primatie de Lyon.  
 „ Que s'il ne se rendoit pas à leurs  
 „ prieres, ils ne passeroient pas  
 „ outre ; mais que s'il en arrivoit  
 „ quelque Schisme, ils n'en seroient  
 „ pas responsables.

*Hugues* étant inflexible, *Ives* écri-  
 vit au Pape *Urbain II.* pour savoir  
 sa volonté. Mais *Daimbert*, voyant  
 que

An. de  
N. S.  
1099.

*Ives*  
Ep. 65.  
Daim-  
bert va  
à Rome,  
où il est  
sacré.

An. de  
N. S.  
1099.

Etre-  
connoit  
la Pri-  
matie de  
Lyon.

Urbain  
II.  
meurt.  
*Simeon  
Dunelm.  
in hist. de  
Gest. Reg.  
ad. a.  
1099.  
Salettre  
à Luce.*  
Si les  
Ordina-  
tions &  
les Sac-  
remens  
adminis-  
trez par  
des Si-  
monia-  
ques &c.  
sont va-  
lides.

que *Hugues* ne vouloit point ceder, & ne voulant rien faire contre les droits de son Archevêché, alla à Rome; où, sans aucune condition, il fut consacré par le Pape *Urbain II.* comme on le recueille de la Lettre de ce Pape à *Hugues* Archevêque de Lyon, rapportée par Mr. de *Marca* dans sa Dissertation sur les Primats, n. 118. *Daimbert* pourtant étant revenu dans cette année à Rome, reconnu la Primatie de *Hugues*, dans le Concile qui y fut tenu, comme *Urbain* l'écrivit à cet Archevêque.

*Urbain* ne vécut pas longtems après ce Concile; il mourut le 39. de Juillet.

Il a écrit plusieurs Lettres: nous en avons parlé en divers endroits. Il en a écrit une, qui est la 17. à *Luce* Prévôt de *S. Juvenis* de Pavie, sur quelques Questions qu'il lui avoit faites. Il prouve dans cette Lettre, que toute vente de choses Ecclésiastiques est une Simonie. Et sur ce que ce Prélat lui avoit demandé si les Ordinations & les Sacremens administrez par des Simoniaques, par des Adulteres, ou par d'autres Clercs entierement criminels, étoient valides? il répond, que s'ils ne sont pas séparés de l'Eglise par le Schisme ou par l'Hérésie, leurs Ordinations sont valables, & leurs Sacremens saints & vénérables: que cependant, les Papes *Nicolas II.* & *Gregoire VII.* ses prédécesseurs ont défendu d'assister à la Messe des Prêtres qui sont dans ces desordres, afin de les obliger à faire pénitence. Mais à l'égard des Sacremens administrez par des Schismatiques & des Hérétiques, il dit qu'ils ont pas la vertu ni l'efficace, & qu'ils ne produisent pas leur effet; si ce n'est, quand ceux qui les ont reçus, sont reconciliés à l'Eglise par l'imposition des mains.

*Paschal II.* succeda à *Urbain*. Il étoit appelé *Rainier*, ou *Raginger*, avant son Pontificat. Il étoit fils de *Crescent* & d'*Alsacie*; & il étoit de Toscane. Il fut ordonné par le Clergé & par le Peuple, le 14. du mois d'Août.

Il embrassa la Vie Monastique, & la pratiqua dans l'Abbaye de *Cluni*, sous l'Abbé *Hugues*. Il fut créé Cardinal-Prêtre de *S. Clement*, par *Gregoire VII.*; & fait Abbé du Monastere de *S. Etienne* & de *S. Laurent* de Rome. Après la mort d'*Urbain II.* les Cardinaux voulurent l'élever au Souverain-Pontificat. L'ayant appris, il se cacha quelque tems; mais ayant été découvert, il fut proclamé Pape par tous les Cardinaux avec les acclamations du Peuple, & revêtu de la Chape d'écarlate rouge, qui étoit alors l'ornement particulier des Papes, les Cardinaux ne portant que le violet.

On lui mit la Tiare sur la tête. Il monta à cheval, & fut conduit en chantant, & avec une nombreuse suite, au Palais de *Latran*. Il descendit de cheval à la porte méridionale de la Basilique du Sauveur, & fut mis dans le Siege qui y étoit. Puis étant monté au Palais, on lui mit une ceinture où pendoient 7 Clefs & 7 Sceaux, qui signifioient les 7 Dons du S. Esprit, suivant lesquels le Pape doit user du pouvoir d'ouvrir & de fermer. On le fit asseoir dans les deux Sieges d'ivoire qui y étoient; & on lui mit en main la Ferule, ou Bâton Pastoral. Il fut sacré à *S. Pierre* par *Odon* Evêque d'*Osiz*.

Si la mort d'*Urbain II.* fut affligeante pour l'Eglise de Rome; on perdit aussi beaucoup dans la mort de ce grand Héros en Espagne, *Rodrigue Diaz*, connu sous le nom de *Cid*. *Sandoval* se plaint, dans l'Histoire du Grand *Ferdinand* Roi de Castil.

An. de  
N. S.  
1099.

PAS-  
CHAL II.  
succede  
à Ur-  
bain.  
*Bertol. in  
Chron.  
Plat. p.  
m. 401.*

Vita  
*Pasch. II.*  
à Pan-  
dulpho  
*Pisano.*

*Plat.*  
p. 407.

La mort  
du *Cid*.

An. de  
N. S.  
1099.

Castille & de Leon, de ce qu'il n'y a pas eu quelque Historien qui eût décrit les grands exploits de ce vaillant homme; car tout ce qu'on en a est plein de fables. Il mourut après la prise de *Valence*.

On parle de deux autres Conciles.

Concile à S. Omer.  
Concil. T. X. p. 618.

L'un à S. Omer, pour maintenir la paix; pour empêcher qu'on ne détruisit les Eglises ni les Terres qui appartiennent à l'Eglise; & qu'on ne dépouillât les Clercs, les Moines, les Femmes, les Marchands, & les Etrangers.

A Jerusalem.

L'autre à *Jerusalem*, où *Theobert* Archevêque de Pise, & Légat du Pape, fut élu Patriarche de Jerusalem.

Henri déclare son fils Henri son successeur; & il met Conrad au Ban de l'Empire.  
*Ursperg* in *Epiphania*.  
Eloge de Conrad.

*Henri* eut tant de chagrin de ce qu'avoit fait *Conrad* son fils, que non-seulement il le mit au Ban de l'Empire; mais il fit déclarer *Henri* son second fils, pour son successeur. *Conrad* ne laissa pas de conserver pendant quelque tems le nom & la Dignité de Roi, dans quelques endroits de l'Italie; & il vivoit d'une maniere exemplaire. On ne peut pas faire un plus bel éloge, que celui qu'en fait l'Abbé d'*Ursperg*. Il loue sa pieté, sa valeur, son attachement à la lecture, sa compassion pour les misérables, sa douceur, sa beauté, la grandeur de sa taille; & sur-tout, sa moderation envers son pere, qu'il appelloit toujours son *Seigneur* & son *Maitre*, ne pouvant souffrir qu'on en parlat mal.

Philippe s'associe son fils Louis.

*Philippe* aussi Roi de France s'associa son fils *Louis*, qui lui succéda après sa mort. Quelques-uns estiment que cela se fit l'an 1103. Mais le P. *Pagi* croit qu'ils se trompent, & que cela arriva en cette année, ou la précédente. Au reste, ce Prince avoit repris *Bertrade*, & on croit que ce fut du consentement de *Fulcon* son mari.

*Guillaume II.* Roi d'Angleterre étant revenu vers la Pentecôte de cette année, en passa les fêtes dans son Palais de *Westminster*, dont la salle étoit de cent soixante-dix pieds de long, sur soixante-quatorze de large. Quelque vaste qu'elle fût, son intention étoit de la faire encore plus grande; disant, qu'elle n'étoit bonne que pour sa chambre de lit. Pour faire cet agrandissement, & pour reparer la Tour de Londres, *Guillaume* ordonna des levées sur le Peuple & sur le Clergé, fort odieuses. Il vendoit les Bénéfices; & l'Histoire fait mention d'un Moine qui parla fort hardiment au Roi: car comme le Roi demanda ce qu'il vouloit donner pour une Abbaye vacante; „ Moi! *Sire*, répondit le „ Religieux, je n'ai rien à donner. „ J'ai tout quitté pour servir Dieu; „ & je serois bien fâché d'acheter „ un Emploi capable, peut-être, „ de me distraire de ma dévotion, „ & de réveiller en moi des desirs „ auxquels j'ai renoncé en abandonnant mes biens “. Le Roi, charmé de ce desintéressement; „ Je „ vous donne, dit-il, l'Abbaye que „ vous ne desirez pas; & je la refuse à ceux que leur convoitise en „ rend indignes.

An. de  
N. S.  
1099.

Guillaume II. fait des levées sur les peuples.  
*Larry*.

Réponse d'un Moine à Guillaume II.

Le Roi passa encore une fois la Mer sur la fin de cette année, pour aller punir ceux du *Maine*, qui ne pouvoient plus supporter le joug que leur avoit imposé *Guillaume le Conquérant*. Il apprit leur revolte comme il étoit à la chasse: sur le champ il se fit amener ce qu'il avoit de vaisseaux dans le Port; quoiqu'il se levât une tempête alors, rien ne put empêcher ce Roi de s'embarquer, en disant, qu'il n'avoit jamais oui dire qu'il y eût de Rois noyez, & qu'il ne craignoit point la tempête. Ensuite s'étant mis dans le vaisseau qu'on lui avoit préparé, il abor-

Guillaume va châtier ceux du Maine.

An. de N. S. 1100. aborda heureusement en Normandie.

Je finis cette année par une Inscription qu'on voit à *Utrecht*, sur un des piliers de l'Eglise de Ste. Marie, dans laquelle on garde une prétendue chemise de la Vierge, où il est impossible d'apercevoir

aucune couture. Cette Inscription est de l'an 1099; & il y est dit, qu'un de ces piliers est fondé sur des peaux de bœuf.

*Accipe, posteritas, quod per tua secula narres;  
Taurinis cutibus fundo solidata columna est.*

An. de N. S. 1100.

Inscription à Utrecht.



L'an 1100. de N. S. Le 20. d'Alexis. Le 45. d'Henri. Le 41. de Philippe Roi de France. Le 2. de Paschal II. Indict. VII.

La mort d'Urbain est révélée.

Dodech. p. 463.

Nous avons vu comme *Paschal II.* fut élevé sur le Siege Pape. *Dodechin* dit qu'il s'appelloit *Richer*, & que la mort d'*Urbain* lui fut révélée dans une Vision; & que comme il demanda qui lui succéderoit, il eut pour réponse, *Richer l'Abbé*. Il demanda ensuite, combien il vivroit? *Regarde, lui dit-on, au pied de ton lit; & comme il eut regardé, il vit un petit papier où étoient écrits ces mots en Latin: Terni, ter quaterni, ternique; (Trois, trois fois quatre, & trois,)* qui étant joints ensemble, font 18. Ensuite, ayant demandé pourquoi ce papier étoit en partie plein de poil, & en partie net? on lui répondit; *C'est parce que le tems de son Pontificat sera en partie tranquille, en partie plein de trouble.*

Paschal fait la guerre à l'Antipape *Guibert* qui meurt. *Chron. Virg. p. 256. Domni. 20. P. Diac. l. 4. Chr. Cass. c. 21.*

La premiere chose qu'il entreprit, fut de chasser entierement l'Antipape *Guibert*. Il lui fit la guerre, l'obligea de s'enfuir dans les montagnes de l'*Abruzze*, où il mourut cette année, pendant la tenue du Concile de *Valence*. Quelques-uns mettent, à la vérité, la mort de cet Antipape à l'année suivante, se fondant sur le témoignage de *Pierre Diacre* & de *Domnizon*; mais il n'est pas impossible qu'ils se soient trompez: car au-reste, il paroît par plu-

sieurs Ecrivains, que ce fut dans cette année que mourut *Guibert*. Son Parti lui en substitua d'autres; mais ils furent pris, enfermés, ou chassés, & moururent dans l'exil.

J'ai dit que ce fut pendant la tenue du Concile de *Valence*, que mourut *Guibert*. *Jean & Benoit*, Légats du Pape, étant venus en France, y avoient indiqué un Concile à *Autun*; mais il fut tenu au mois de Septembre à *Valence*. Il s'y trouva 24 Prélats, tant Archevêques, qu'Evêques & Abbez. Les Députés de l'Archevêque de *Lyon* y assisterent. L'Evêque d'*Autun*, *Norgaud*, y fut accusé de Simonie par les Chanoines; mais le jugement fut remis au Concile de *Poitiers*. *Hugues* Abbé de *Flavigni*, qui avoit été chassé par ses Moines, obtint des Lettres de rétablissement dans ce Concile.

*Hugues* Archevêque de *Lyon* ayant dessein d'aller à *Jerusalem*, envoya des Députés au Pape lui en demander la permission, que le Pape lui accorda. Dès qu'il lut la volonté du Pontife, il assembla ses Suffragans & le Clergé de son Diocèse, afin d'obtenir un subside pour les frais de son voyage. Ce fut-là le sujet du Concile d'*Anse*. *Anselme* Archevêque de *Cantorberi* y vint; qui ayant vu qu'il ne pouvoit rien espérer du

*Hug. Fla. vin. in Chr. Virg. Otto Fri. sing. Sigeb. Dodechin. Abb. Ursperg. Concile de Valence. Concil. X. p. 717.*

*Chr. Virg. p. 254. Concile d'Anse. Concil. T. X. p. 726. Eadm. 2. Nov. p. 55.*

Pa-

An. de N. S. 1100. Pape, étoit venu à Lyon. Il y écrivit le Livre de la *Conception Virginal*e, & du *Péché originel*, dont nous avons parlé ailleurs.

Concile de Poitiers. *Gauff. Monach. Turon.* Philippe Roi de France excommunié pour avoir repris *Betrade*. *Tuo. ep. 95. 100. Hug. Flav. in Chr. T. X. Conc. p. 710.* L'Evêque d'Autun excommunié.

Le Concile de *Poitiers* se tint le 18 de Novembre, le jour de l'Octave de la *S. Martin* de cette même année. Le Roi *Philippe* y fut excommunié, pour avoir repris *Betrade* femme de *Fulcon. Guillaume IX.* Duc d'Aquitaine ayant appris cette Excommunication & craignant qu'on ne le traitât de la même maniere, plein de rage envoya des gens pour piller, pour fouetter, pour tuer tous ceux qu'ils trouveroient. Les Prélats & les Abbez s'enfuirent, dès qu'ils virent cette violence; & surtout, dès qu'un homme du peuple, qui étoit aux galleries hautes de l'Eglise, jeta une pierre qui tua un Clerc. Mais *Bernard* Abbé de *S. Cyprien* de *Poitiers*, & *Robert d'Arbriffelles* n'abandonnerent point la place, & persisterent à excommunier le Roi, s'estimant glorieux de souffrir pour *Jesus-Christ*. L'Evêque d'*Autun* fut aussi déposé & excommunié, ne s'étant pas purgé suffisamment de l'accusation intentée contre lui, nonobstant l'Appel qu'il avoit interjetté au Pape, dans ce Concile & dans le précédent; les Légats ayant soutenu qu'on ne devoit point avoir égard à cette Appellation, parce qu'ils étoient revêtus de toute la plénitude de la Puissance Pontificale. On y confirma l'Abbé de *S. Remy* de *Rheims*, dans son Abbaye. On adjugea à *Trois* de *Chartres* une Eglise qu'on lui avoit usurpée, & on fit 16 Canons.

*Dupin. XII. Siecle.*

Le 1. porte, qu'il n'y aura que les Evêques, ou les Abbez, qui puissent donner la Tonsure aux Moines, c'est-à-dire, les engager dans l'état Monastique par cette cérémonie; & qu'ils ne la doivent donner  
Tom. I.

qu'à ceux qui se font Moines.

An. de N. S. 1100.

Le 2. Qu'ils n'exigeroient rien pour cette Tonsure, pas même des ciseaux & des serviettes, dont ils se servent dans cette cérémonie.

Le 3. Que les Clercs ne feront pas hommage aux Laïques, & ne recevront point de Bénéfice d'eux.

Le 4. Que la bénédiction des Habits Sacerdotaux, & de ce qui sert à l'Autel, sera réservée à l'Evêque.

Le 5. Que les Moines ne porteront point de Manipule, s'ils ne sont Sousdiacres.

Le 6. Que les Abbez ne se serviront point de Gantelets, de Sandales, ni d'Anneau, en officiant; s'ils n'en ont obtenu le privilege du S. Siege.

Le 7. Que l'on ne vendra ni achetera les Prébendes, & qu'on n'exigera point de repas pour les avoir données.

Le 8. Que l'on ne donnera point de Prébendes, ni d'autres Bénéfices, du vivant de ceux qui les possèdent.

Le 9. Que les Clercs & les Moines n'acheteront point d'Autels ni de Dimes, des Laïques.

Le 10. Que les Chanoines Réguliers pourront baptiser, prêcher, donner la pénitence, ensevelir les morts, avec la permission de l'Evêque.

Le 11. Que ces fonctions seront défendues aux Moines.

Le 12. Que l'on ne laissera point prêcher ceux qui portent des Reliques, pour en tirer de l'argent.

Le 13. Que les Archevêques n'exigeront point des Evêques, ni les Evêques des Abbez, des Chapes, des Tapis, des Bassins, ou des Serviettes, pour leur Consécration.

Le 14. Que les Laïques n'auront aucune part aux offrandes qui se font à l'Autel, ni à ce qui se donne

M m m m aux

An. de  
N. S.  
1100.

aux Prêtres, & pour la sépulture. Le 15. Que les Juges Avouez ne s'empareront point du bien des Evêques, soit de leur vivant, soit après leur mort.

Le 16. confirme tout ce que le Pape *Urbain* avoit ordonné dans le Concile de *Clermont*, particulièrement touchant les Dimes, & les Autels retenus injustement par les Laïques; touchant le Célibat des Prêtres, des Diacres, des Sousdiacres, & des Chanoines; & la défense d'avoir deux Prébendes, ou deux Dignitez dans deux Eglises.

Il est rapporté dans une ancienne Chronique, que ce Concile ordonna que les Evêques auroient droit de rentrer dans leurs biens.

*Chr.*  
*Vird.*

*p. 260.*

On ferme toutes les Eglises de Sens dès que Philippe Roi excommunié y vient.

*Bertrade* fait enfoncer une porte.

*Yv. ep. 70.*

*Mabill.*  
*l. 5. de*

*Ro Dep-*  
*lom.*

*p. 368.*

Différend entre le R.

de *Jerusalem* &

le Patriarche.

*Gul. Tyr.*  
*l. IX.*

*c. 16.*

Appaisé.

L'Excommunication du Roi *Philippe* fit une telle impression sur les esprits, qu'étant venu quelque tems après à *Sens* avec la Reine *Bertrade*, pendant 15 jours qu'ils y séjournèrent on tint fermées toutes les Eglises de la Ville; ce qui irrita tellement *Bertrade*, qu'elle envoya rompre la porte d'une Eglise, & y fit dire la Messe par un de ses Chapelains.

Il y avoit une grande incontinence parmi les Clercs & parmi les Religieuses, comme on le recueille & des Lettres d'*Yves de Chartres*, & d'une Lettre de *Philippe* Roi de France, rapportée par le P. *Mabil-*

*lon*. Mais laissons un moment l'Occident, & voyons un peu ce qui se passe dans l'Orient.

Il y eut quelque différend entre le Roi de *Jerusalem*, & le Patriarche, qui prétendoit que le Roi avoit donné à Dieu la Ville de *Jerusalem*, sa Forteresse, & la Ville de *Joppe* avec ses dépendances. Pour terminer cette dispute, ce premier Monarque ceda à l'Eglise du S. Sepul-

cre le quart de *Joppe*, & fit cette cession devant le Clergé & le Peuple, le jour de la Purification, cette année. Le 1. d'Avril suivant, il ceda de même au Patriarche la Ville de *Jerusalem*, avec la Tour de *David* & ses dépendances; à condition que le Roi auroit la jouissance de *Jerusalem* & de *Joppe*, jusques à ce qu'il eût augmenté son Royaume de deux ou trois Villes; mais que tout appartiendroit au Patriarche, s'il mourroit sans enfans.

*Paschal II.* reçut bien-tôt des nouvelles des Croisez, & leur écrivit à son tour, en leur envoyant pour Légat *Maurice* Evêque de *Porto*, en place de *Daimbert* qui avoit été élu Patriarche.

Après que les Croisez, au nombre d'environ 20000, eurent quitté la Terre-Sainte, *Godefroy* n'avoit de reste que 200 chevaux, & environ 2000 hommes de pied; avec *Tancrede*, qui ne l'abandonna jamais avec le renfort d'Italie qu'avoit amené *Daimbert* Archevêque de *Pise*.

Avec ce peu de troupes, *Godefroy* conquit les Places qui restoient à prendre aux environs de *Jerusalem*. Il se rendit maître de *Tiberiade*, & des autres Villes sur le Lac de *Genezareth*, & de la plus grande partie de la *Galilée*, dont il donna le Gouvernement à *Tancrede*.

Il contraignit les Emirs de *Ptolemais*, de *Césarée*, d'*Antipatride*, & d'*Ascalon*, de lui payer tribut; & les Princes Arabes ses voisins au-delà du Jourdain, de lui demander la paix. Ensuite, il fit fortifier la Ville & le Port de *Joppe*, que l'on a depuis appelé *Jaffa*, où il reçut le secours des Venitiens; qui s'étant joints à *Tancrede*, prirent quelque tems après *Caïphas*, au pied du Mont *Carmel*.

On dit que comme il étoit au siège

An. de  
N. S.  
1100.

*Dode-*  
*chin.*

*Maimb.*  
*p. 366.*

*Gode-*  
*froy* a-  
cheve  
de con-  
quérir  
les Places  
qui  
restoient  
à prendre  
aux environs  
de *Jerusalem*.

An. de N. S. 1100. ge d'une Place, quelques Seigneurs l'étant venu voir, furent surpris de le voir couché sur la terre; & qu'il leur dit, que les mortels devoient se contenter de la terre, puis qu'ils devoient après la mort demeurer toujours dans la terre.

Gal.Tyr. l. 9. c. 20.

Meurt. Gal.Tyr. l. 9. c. 23. Fulch. Carn. p. 402. Guib. Ab. l. 7. c. 22. BAUDOIN lui succede. Gal.Tyr. l. 10. c. 1.

Après quoi étant tombé malade, & s'étant fait transporter à Jérusalem, il mourut le 18. de Juillet, la 40. année de son âge, & la première de son regne. Il y en a qui prétendent qu'il fut empoisonné. Baudouin son frere, qui avoit été Clerc dans sa jeunesse, lui succeda; & ayant laissé au Comte Baudouin du Bourg, son cousin, le Comté d'Edesse, se rendit avec peu de troupes à Jérusalem; d'où Tancrede, après lui avoir remis la Ville de Caïphas, se retira pour aller prendre le Gouvernement de la Principauté d'Antioche durant la prison de son oncle Boëmond, qui avoit été pris par les Turcs dans une embuscade.

Après la mort de Godefroy, le Comte Garnier, qui commandoit à Jérusalem, refusa d'en reconnoître le Patriarche pour Seigneur, & de lui livrer la Tour de David & la Ville de Joppe; mais Boëmond ayant été pris par les Turcs, Baudouin Roi de Jérusalem se reconcilia avec le Patriarche.

Si on perdit un grand Prince en Orient, on perdit aussi des Monarques dans l'Occident.

Guillaume Roi d'Angleterre, qui l'année précédente étoit allé dompter ceux du Maine, & étoit venu triomphant en Angleterre, ne triompha pas longtems; car il n'y vint que pour y mourir. C'est ainsi que le triomphe & le deuil se suivent, & que toute la pompe des Rois vient s'enlever avec eux dans le tombeau. Les Historiens disent que cette mort fut précédée par d'étranges prodig-

Guillaume II. Roi d'Angleterre meurt. Le P. D'Orléans. Revol. p. 86. Larr. p. 302.

ges, par des inondations, par des pluies de sang, & autres choses. Il périt dans le même lieu où Richard, autre fils de Guillaume le Conquérant, avoit été tué. Guillaume II. y étoit allé prendre le divertissement de la Chasse; mais une fleche lui perça le cœur. Les uns disent que le Chevalier Tyrrel, ne voyant point le Roi, & tirant sur un Cerf, avoit tué le Roi par un pur malheur. D'autres disent que ce coup avoit été concerté, parce que Guillaume étoit universellement haï. D'autres disent que le Chevalier, bien loin d'avoir tiré une fleche, n'étoit pas à la suite du Roi. Quoi qu'il en soit, la Providence permit que ce Prince mourût ainsi, le 2. d'Août, sans proferer une parole.

Le Chevalier, coupable ou innocent, s'enfuit: tous les domestiques du Roi en firent autant; & son corps eût demeuré à la merci des bêtes de la forêt, si quelques-uns, qui eurent honte de l'abandonner, ne fussent revenus sur leurs pas, & ne l'eussent emporté. Il fut enterré à Winchester dans l'Eglise de S. Swinthin, qui porte aujourd'hui le nom de la Trinité. On dit que son corps fut mis dans un Charrette, & que la Charrette s'étant rompue, il tomba dans la boue. Sa mort ne fut pleurée de personne, à cause de la dureté de son regne. Il avoit fait mille injustices. Il étoit souverainement avare, & il faisoit aussi souvent de folles dépenses. Son Chambellan lui ayant un jour présenté des bottes neuves, il lui demanda ce qu'elles coutoient. Trois chellings, répondit le Chambellan. Allez, repartit-il, otez-les de devant moi; ce ne sont point là des bottes pour un Roi; je n'en veux point qui coustent moins d'un marc. Le Chambellan ne fit que passer dans la garde-

An. de N. S. 1100.

Fort haï.

M m m m 2

ro-

An. de robe , d'où il en rapporta encore  
N. S. d'autres moins bonnes, mais qu'il  
1100. dit au Roi être du prix qu'il les deman-  
doit; & il en fut content.

Il fit quelques Fondations. Il donna l'Église de *S. Sauveur* aux Moines de *Southwark*, & fit d'autres liberalitez à leur Abbaye de *Bermondsey*. Il bâtit un Hôpital à *Yorck*, qu'il dédia à *S. Pierre*; & le Roi *Etienné*, qui succéda à *Henri*, le mit sous la protection de *S. Leonard*.

**HENRI** son frere  
lui suc-  
cede.  
Henri son cadet, le dernier des fils de *Guillaume le Conquérant*, lui succéda, au préjudice du malheureux *Robert* qui étoit son frere aîné. Il fut couronné le 15. du mois d'Août. L'absence de *Robert*, & la présence d'*Henri* furent apparemment la cause que les Anglois préférèrent le cadet à l'aîné. Le Sacre se fit à *Westminster*, sans opposition, par *Maurice* Evêque de Londres, dans l'absence d'*Anselme* qui n'avoit pas été rappelé. Ainsi *Henri*, qui depuis la mort de son pere avoit vécu 13 ans sans Domaine, se vit à l'âge de 31 ans élevé sur le Trône d'Angleterre, & vit l'accomplissement de la prédiction de son pere, qu'un jour il réuniroit en sa personne tous les Etats que le *Conquérant* avoit donné à ses deux aînez.

On lui donne de très grands éloges; sur sa bonne mine, sa beauté, sa taille avantageuse, ses yeux pleins de feu, son savoir, sa politesse, son habileté, qui le firent nommer *Beau-Clerc*, c'est-à-dire, *Homme de Lettres & de Cour* en même tems; sa vivacité, les agrémens de sa conversation, sa valeur, & autres grandes qualitez. Mais on ne peut pas cacher qu'il a été ambitieux, cruel, voluptueux. Il usurpa la Couronne d'Angleterre sur son frere; il le dépouilla ensuite de son Duché de Normandie; & il combla ses injusti-

Son E-  
loge.  
  
Ses dé-  
faits.  
  
Sacruau-  
té en-  
vers son  
frere.

ces par la cruauté qu'il eut de le jeter dans une dure prison, où il le laissa périr.

Les premiers années de son Regne furent belles. Il rétablit les Loix d'*Edouard*, qui étoient plus agréables aux Anglois que celles du *Conquérant*. Il abolit les Impôts. Il supprima le rigoureux Edit du *Couvre-feu*, & de l'*extinction des chandelles à huit heures du soir*. Il chassa de sa Cour tous les efféminez & les fainéans. Pour remédier aux abus qui se faisoient dans le Commerce par le moyen des faux poids & des fausses mesures, il voulut qu'il n'y eût qu'un poids & qu'une mesure en Angleterre. Il pourvut les Eglises vacantes de bons Pasteurs, sans exiger, comme son frere, de reconnaissance de ceux à qui il en donnoit l'Investiture. Il rappella d'exil l'Archevêque *Anselme*. Il fit mettre en prison *Ranulphe* Evêque de *Durham*, le principal Ministre des Simonies & des exactions de *Guillaume*.

*Bretislaus* Duc de Boheme, revenant aussi de la Chasse, fut tué par un Voleur le 22. de Décembre; & le Voleur se sauvant, se blessa de son épée, étant tombé de son cheval, & mourut.

*Henri* Comte de Louvain fut aussi tué dans un Tournoi, à Tournay; & son frere *Godefroy* lui succéda.

On met dans cette année, l'Institution de l'Ordre de *Fontevraud*, ou de *Fontevaux*, *Fons Ebraldi*. C'est une Abbaye du Diocèse de Poitiers, & de la Province d'Anjou. *Robert d'Arbrisselle*, dont j'ai déjà parlé, a été le Fondateur de cet Ordre. Il naquit environ l'an 1047, dans le Village d'*Arbrissel*, qu'on nomme présentement *Arbresac*, à sept lieues de *Rennes*. Il alla à Paris l'an 1074, & y fut promu au Doctorat en Théologie.

An. de  
N. S.  
1100.

Ses pre-  
mieres  
années  
furent  
belles.

Bretis-  
laustué  
par un  
Voleur,  
qui se  
tue.  
*Calvis.*  
p. 746.  
*Chr. Belg.*  
*Henri*  
Comte  
de Lou-  
vain tué  
dans un  
Tour-  
noi.  
L'Insti-  
tution  
de l'Or-  
dre de  
*Fonte-  
vraud.*  
*Bayl.*  
*Dict.*  
*Hist. T. II.*  
p. 1256.  
*Fonte-  
vraud.*

An. de  
N. S.  
1100.

Baldric.  
in vita  
Rob. Ar-  
briffell. c.  
1. n. 10.  
apud  
Joann.  
de la  
Main-  
ferme in  
Clypeo  
nascens  
Fonte-  
braudens.  
Ordin. t.  
2. p. 498.  
Robert  
d'Ar-  
briffel-  
les.

logie. Un Evêque de Rennes, nommé *Sylvestre de la Guerche*, qui étoit ignorant, mais qui aimoit les Savans, le fit recevoir en Bretagne l'an 1085. & lui conféra la Dignité d'Archiprêtre & celle d'Official. Après la mort de cet Evêque, *Robert* alla enseigner la Théologie à Angers; mais enfin se dégoûtant du monde à la vue de tant de corruption, il se retira dans un Désert. Sa vie austere y attira bien du monde. Il retint plusieurs personnes qui l'étoient venu voir, avec lesquels il forma une espece de College de Chanoines Réguliers, environ l'an 1094. *Urbain II.* deux ans après, ayant oui dire tant de choses de lui, le manda; & le voulant entendre prêcher, il lui fit faire le Sermon de la Dédicace d'une Eglise; & il en fut si édifié, qu'il le créa Prédicateur Apostolique. Le Baron de *Craon* fut si touché de sa prédication, qu'ayant fondé dès le lendemain une Abbaye, il la donna à *Robert*. Il en remplit les fonctions jusqu'à l'an 1098. Alors, faisant réflexion que son caractère de Prédicateur Apostolique ne souffroit pas qu'il fût toujours renfermé dans un même lieu avec ses Chanoines Réguliers, il renonça à son Abbaye, & il s'en alla de lieu en lieu pour faire le métier de Prédicateur. L'ayant fait pendant deux ans, suivi d'une grande multitude d'hommes & de femmes, il résolut de se reposer, & de se fixer à la forêt de *Fontevraud*, où l'on lui envoyoit de tous côtez tout ce qui lui étoit nécessaire; en sorte qu'il fut bien-tôt en état de faire des aumônes. Deux célèbres Prédicateurs, nommez *Bernard de Tiron* & *Vitalis de Morison*, convinrent avec lui de partager les deux Sexes, & de lui laisser le soin des femmes. Dès qu'il eut établi de bonnes Loix dans son Monastere de

Gul.  
Neuburg.  
l. 1. de  
robis  
Anglicis.  
c. 15.  
apud  
Joan. de  
la Main-  
ferme t.  
1. p. 117.

*Fontevaux*, il reprit l'emploi de Prédicateur ambulant; & l'on dit qu'à *Rouen* il convertit toutes les filles de joye qui se trouvoient dans un lieu de prostitution, où il étoit entré pour y prêcher. Ce qu'il a fait dans la suite, s'est passé dans le Siecle suivant. Le Pere de la *Mainferme*, Religieux de *Fontevaux*, a publié trois volumes apologétiques, pour justifier le Fondateur de cet Ordre sur ce qu'il conféra l'an 1103. le Généralat à une femme, & sur ce qu'on l'accuse d'avoir partagé le lit de ses Religieuses, afin de se commettre avec de plus fortes tentations. L'accusation est fondée sur une Lettre de *Godefroy* Abbé de *Vendôme*, (les Lettres de cet Abbé ont été publiées par le P. *Sirmond*, l'an 1610.) & sur une Lettre attribuée à *Marbodus* Evêque de Rennes. Le P. de la *Mainferme* s'inscrit en faux contre ces deux Lettres. Ceux qui veulent être instruits à fond de cette affaire, peuvent lire l'Apologie de ce Pere; *Bollandus*, sur la Vie d'*Arbriffelles*, au 25. de Fevrier; l'Article 2. du mois d'Avril de l'an 1686. de la Republique des Lettres; le Dictionnaire Historique de Mr. *Bayle*, dans l'Article de *Fontevraud*; M. *Ménage*, dans son Histoire de *Sablé*, l. 4. c. 19. p. 106. ; & en dernier lieu, une Lettre écrite à M. *Bayle*, dans laquelle l'Auteur avoue contre le P. de la *Mainferme*, que *Robert* a été soupçonné, & que la Lettre de *Geofroy* est bien de lui, comme le croient le P. *Alexandre* & le P. *Sirmond*. Il n'approuve point ce qu'a-  
voit dit ce P. de la *Mainferme*, qui attribue à l'Hérétique *Roscelin* toutes les Lettres qui ont été écrites contre *Robert*. Il croit que la Lettre contestée à *Geofroy*, est effectivement de lui. Il dit qu'elle se trouve dans le Manuscrit de *Vendôme*,  
M m m m 3 dans

An. de  
N. S.  
1100.

p. 13. 15.  
16. 23.  
41. etc.

An. de  
N. S.  
1100.

dans celui du *Mans*, dans celui de la Bibliothèque des *Cordeliers* de Ste. Croix de Florence; & il trouve beaucoup de conformité de stile entre cette Lettre, & les autres de ce *Geofroy*. Il ne croit pas que la Lettre attribuée à *Marbodus* Evêque de Rennes, soit de lui; non parce qu'elle ne se trouve pas dans le Manuscrit original des Opuscules de *Marbodus*, que l'on garde dans l'Abbaye de S. *Aubin* à Angers, car, dit-il, les Lettres de ce Prélat n'y sont pas, & il ne s'y trouve que des Vers de sa composition; mais pour d'autres raisons. Il ne croit pas qu'elle soit d'*Hildebert* Evêque du Mans, ou Archevêque de Tours, comme le croit M. *Baluze*; mais il croit qu'elle est de *Roscelin*, ce qui est le sentiment du P. *Noël Alexandre*. Cependant, il soutient qu'aucune de ces Lettres ne doit faire tort à la réputation de *Robert*; & il apporte plusieurs témoignages de gens

qui ont fort estimé ce *Robert*. Il prouve que *Geofroy*, *Marbodus*, & *Hildebert* ont eu une estime très particulière pour *Robert*; & que ce que dit *Geofroy* n'est fondé que sur des oui-dire, sans aucune preuve ni vraisemblance. Ceux qui en veulent savoir davantage, peuvent lire cette Lettre, la Dissertation du P. *Noël Alexandre* T. VI. Hist. Eccles. p. 795. & le P. *Nicquet* dans son Histoire de l'Orde de Fontevraud.

An. de  
N. S.  
1100.

J'allois finir ici ce Siècle; mais je ne saurois me dispenser de rapporter ici une Piece authentique, qui est datée de l'an 1100. qui se trouve toute entiere dans un Livre de parchemin écrit à la main en vieille Lettre Gothique, & dont il y a deux Exemplaires; l'un se conserve à *Cambrige*, & l'autre dans la Bibliothèque de *Geneve*. C'est la Noble Leçon de ceux qu'on appelle *Vaudois*. La voici.

O Frayres, entendé une noble  
Leçon.  
Souvent devén veglar, estar en oraison,  
Car nos veen aqueft mont esser pres  
del chauon.  
Mot curios deorian esser de bonas  
obras far,  
Car nos veen acquest mont de la fin  
apropiar.  
Ben ha mil & cent an compli entie-  
rement,  
Que fò scripta l'ora que sen al der-  
rier temp.  
Poc deorian cubitar; car sen al re-  
manent:  
Totiorn veen las enseignas venir a  
compliment;  
En acreylament de mal & amerma-  
ment de beñ:  
Ayco son li perilli que l'Esriptu-  
ra di,

O Freres, écoutez une noble leçon.  
Souvent nous devons veiller, & être en  
oraison,  
Car nous voyons ce Monde être près de  
fin.  
Nous devrions bien être soigneux à fai-  
re de bonnes œuvres,  
Car nous voyons ce Monde approcher de  
de sa fin.  
Il y a mille & cent ans accomplis tout à  
fait,  
Que fut fait cet Ecrit, lorsque nous  
étions dans les derniers tems.  
Nous devrions peu convoiter, car nous  
sommes à la fin.  
Nous en voyons tous les jours les signes  
s'accomplir;  
Car le vice s'augmente, & la vertu  
décroit:  
Et ce sont les malheurs dont parle l'E-  
criture,

L'E.

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                   |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <p>An. de<br/>N. S.<br/>1100.</p> | <p>L'Evangeli ho recognuta &amp; San Paul<br/>o escri,<br/>Que neun home que viva non pô<br/>faber la fin;<br/>En perço deven mays temer, car<br/>nos non s'en certain<br/>Si la mort nos prenre enchoy o ben<br/>devan.<br/>Ma cant venre Jesus al jorn del Ju-<br/>jamént<br/>Un çascun recebre per entier paya-<br/>ment<br/>Aquilli qu'auren fayt mal, e aquilli<br/>qu'auren fayt ben.<br/>Ma l'Esçriptura di, e nos creyre ho<br/>deven,<br/>Que tuit li home del mont per dui<br/>chamin tenrèn:<br/>Ly bon yren en gloria, li fellon in<br/>torment.<br/>Ma aquel que non creyre en aquel<br/>departiment,<br/>Regarde l'Esçriptura del' fin com-<br/>mençament<br/>Dos que Adam fo forma entro en<br/>aqueit temp present;<br/>A qui poyre trobar, si el auré en-<br/>tendément,<br/>Que poc son li salvà aver lo rema-<br/>nent.</p> <p>Mas çascuna persona que vol ben<br/>obrar,<br/>L'onor de Dio lo payre do esser al<br/>commençar,<br/>Et apclar en aima lo fio glorios filli,<br/>lo filli de Sant Maria,</p> <p>Et lo Saint Esprit que nos donna<br/>via;<br/>Aquisti 3. son la Santa Trenità,<br/>A ayma un Dio, devon esser au-<br/>rà,<br/>Plen de tota Poyfança, e de tota<br/>Sapiança, e de tota Bontà.<br/>Aqueit devient sovènt aurar e re-<br/>querir,</p> | <p><i>Que l'Evangile a marquez, &amp; dont<br/>S. Paul a écrit.<br/>Or nul homme vivant ne peut savoir<br/>sa fin;<br/>Et nous devons tant plus craindre, que<br/>sommes incertains<br/>Si la mort nous prendra aujourd'bi, ou<br/>demain.<br/>Mais quand Jesus viendra au jour du<br/>Jugement,<br/>Qu'un chacun recevra son entier paye-<br/>ment,<br/>Selon qu'on aura fait ou bien ou mal.<br/>L'Escriture le dit, &amp; nous devons le<br/>croire,<br/>Que tous les hommes du monde sui-<br/>vront deux chemins:<br/>Les bons iront en gloire, les méchants<br/>aux tourmens.<br/>Mais qui ne voudra croire ce parta-<br/>ge,<br/>Qu'il lise l'Escriture, depuis son com-<br/>mencement,<br/>Depuis qu'Adam fut formé dans la vie<br/>présente;<br/>Il y pourra trouver, s'il a quelque in-<br/>telligence,<br/>Qu'il y en aura peu de sauvez, en<br/>comparaison de ceux qui ne le seront<br/>pas.<br/>Mais quiconque veut faire de bonnes<br/>œuvres,<br/>Il faut qu'il commence par honorer<br/>Dieu le Pere,<br/>Et qu'il implore le secours de son glo-<br/>rieux Fils, le Fils de la Sainte Ma-<br/>rie,<br/>Et le Saint Esprit, qui nous montre<br/>le chemin;<br/>Et ces trois-là sont la Sainte Trini-<br/>té,<br/>Et le seul Dieu qui doit être invo-<br/>qué,<br/>Plein de toute puissance, de toute sa-<br/>geffe, &amp; de toute bonté.<br/>C'est lui qu'il faut souvent prier &amp; in-<br/>voquer,</i></p> | <p>An. de<br/>N. S.<br/>1100.</p> |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|

Que

An. de  
N. S.  
1100.

Que nos don fortaleça encontra li  
ennemic,  
Que nos li poyfian vencer devant la  
nostra fin,  
Lo és lo Mont, e lo Diavol e la  
Carn;  
Et nos done sapiença acompagna de  
bontà,  
Que nos poyfian conoyffer la via de  
verità,  
Et gardar pura l'arma que Dio nos  
a donà,  
L'arma, e lo cors en via de cari-  
tà:  
En aisy que nos aman la Santa Tre-  
nità,  
Et lo proyme; car Dio ho ha co-  
menda.

*Afin qu'il nous fortifie contre nos en-  
nemis,  
Et que nous les puissions vaincre avant  
que de mourir,  
C'est-à-dire le Monde, le Diable, &  
la Chair;  
Et qu'il nous donne la sagesse & la  
bonté,  
Pour connoître la voye de la verité,  
Et conserver pure l'ame que Dieu nous  
a donnée,  
L'ame & le corps dans la voye de la  
charité:  
Qu'ainsi nous aimions la Sainte Tri-  
nité,  
Et le prochain; car Dieu nous l'a com-  
mandé.*

An. de  
N. S.  
1100.

*Et plus bas, parlant de l'état auquel Dieu  
a créé l'homme.*

De poer far ben o mal, li doné  
franquesà.  
Lo mal li a defendù, lo ben li ha  
comendà.  
Ayço poés vos ben veer qués eysù  
mal garda;  
Qua havèn layfà lo ben, lo mal ha-  
ven obrà:  
E ayma fay Cayn, lo primier filli  
d'Adam,  
Que ucis lo sio frayre Abel, fença  
neunda rason.  
Ma se Krist vole amar è faber sa doc-  
trina,  
Nos convenra veillar e legir l'Escrip-  
tura.  
Aqui poyrèn trobar cant nos au-  
ren légi,  
Que solament per far ben Kristo fo  
perfegui.  
Mas encara se troban moti en aqueft  
temp present,  
Si cal son manifest a mot poc de  
gent,

*Il eut la faculté de faire le bien, &  
le mal.  
Le mal fut défendu, & le bien com-  
mandé.  
Mais on peut bien voir qu'il n'a pas  
gardé ce commandement;  
Car en laissant le bien, nous avons  
fait le mal:  
Comme fit un Caïn, le premier fils  
d'Adam,  
Qui, sans aucune raison, tua son fre-  
re Abel.  
Mais si nous voulons aimer J. Christ  
& savoir sa doctrine,  
Il faut que nous veillions, & que nous  
suivions l'Écriture.  
Et nous y trouverons, quand nous l'au-  
rons lue,  
Que J. Christ fut persécuté, seule-  
ment pour avoir bien fait.  
Et il y en a encore plusieurs dans le  
tems présent,  
Quoiqu'ils ne soient connus qu'à bien  
peu de gens,*

La

An. de  
N. S.  
1100.

La via de Jeshu Xrist mot for vol-  
rian monstrar:  
Mas tant son persegù que poc pò  
poyon far;  
Tant son li fals Cristian enecèa per  
error;  
E majorment que li autre aquilli  
que son Pastor,  
Que illi persegone aucion aquilli  
que son mellior,  
E layson viore en pàs aquilli que son  
fals enganador.  
Mas enço se po conoysser quilli que  
non son bon Pastor,  
Car non aman las feas, si non per la  
toyson.  
Mas l'Escritura di, e nos o poen  
veyre,  
Que sel se troba alcun bon que vol-  
lia amar Dio e temer Jesu Xrist,  
Que non volla maudire, ni jura,  
ni mentir,  
Ni auoutrar, ni aucire, ni prendre  
l'autruy,  
Ni venjar se de li sio ennemic,  
Illi difon quel es Vaudés e degne de  
murir.  
Ben cayson mençonias e engan,  
  
Casi illi li poyfan toler ço que ha de  
son affan.  
Mas fermen se conforte aquel qu'es  
persegù per la temor del Segnor:  
Car la regne de li cel li serè apareil-  
lià a l'issir d'aquest mont,  
Al l'auré grant gloria, s'el auré agu  
desonor.  
Mas en ço és mot manifesta la ma-  
licia de lor,  
Que aquel que vol maudire, e men-  
tir, e jurar,  
Prestar à usura, e aucire e auou-  
trar,  
E venjar se d'aquilli que li fan mal,  
Illi dos conque és prodome, e leal  
recoyntà.  
Mas à la fin garde se quel non sia  
enganà,  
Tem. I.

An. de  
N. S.  
1100.

*Qui souhaitent d'enseigner la voye de  
J. Christ:  
Mais ils sont si fort persecutez, qu'ils  
ne peuvent faire que peu de chose;  
Tant il y a de faux-Chretiens aveu-  
glez par l'erreur;  
Et plus que tous les autres, ceux qui  
sont les Pasteurs,  
Qui maltraitent & tuent tous ceux qui  
sont les plus gens de bien,  
Et laissent vivre en paix ceux qui sont  
de faux-Chretiens & des trompeurs.  
A ceci on connoit qu'ils ne sont pas de  
bons Pasteurs,  
C'est qu'ils n'aiment les brebis, que  
pour la toison.  
Mais l'Escriture dit, & nous le pou-  
vons voir,  
Que s'il se trouve un homme de bien,  
qui aime Dieu & son Christ,  
Qui ne veuille, ni médire, ni jurer,  
ni mentir,  
Ni commettre adultere, ni tuer, ni  
dérober,  
Ni se venger de ses ennemis,  
Ils disent, C'est un Vaudois, qu'on  
le fasse mourir.  
Ils inventent des mensonges & plusieurs  
fourberies,  
Pour lui enlever le fruit de son juste  
travail.  
Mais que celui-là se console, qui se voit  
persecuté pour la crainte de Dieu:  
Car le Royaume des Cieux lui est pré-  
paré au sortir de ce Monde,  
Où il aura une grande gloire, au lieu  
de l'opprobre.  
Mais en ceci se voit leur grande ma-  
lice,  
Que qui veut bien médire, mentir,  
& jurer,  
Prêter à usure, tuer, & commettre  
adultere,  
Et se venger de ceux qui lui font du mal,  
Il est reconnu pour prudent, sage &  
fidele.  
Mais qu'il prenne garde à la fin, de ne  
se tromper pas,*  
N n n n

Car

An. de  
N. S.  
1100.

Car ven lo mal mortal, la mort lo  
coftreng, e à pena pò parlar,  
E demanda lo Prever l'al se vol  
confessar.

Mas, segont l'Esçriptura, el ha tro  
tarfà, l'alac commanda, e di:  
San e vio te confessa, non attendre  
à la fin.

Lo Prever li demanda sel ha nengun  
peccà.

Dui mot o trei li respont, e ha toft  
en avança.

Ben, li di lo Prever, que el non  
pò esser afsòt,

Sel non rent tot l'autruy, e esmen-  
de ben fio tort.

Mas cant elle auvay ça, el ha grant  
pensamènt;

E pensà entre si, s'el rent entiera-  
mènt,

Que remanré à fio Eyfant, ni que  
dira la gent?

A fio Eyfant commanda quilli ey-  
mandon fio tort;

E fay pat, o lo Prever, quel poysa  
esser affòt:

Si el ha cent lioras d'autruy, e en-  
cara ben dui,

Car lo Prever lo quitta per cent fols,  
Estal volta per mènes, cant el non pò  
haver prus.

E fay las remontranças, e li promet  
pardon;

Quel faça dire messa per si, e per  
li fio payrèn;

E lor en promet pardon, sia à just,  
sia à fellòn,

E li paufa la main sus la testa.

Cant el li layfà prus, li mena prus  
grant festa,

E fay li entendement, quel sia mot  
ben affot.

Mas mal son eymendà aquilli de el  
ha agù li tort;

Mas el seré enganà en aytal affolve-  
ment;

E aquel que o fay creyre, y pec-  
ca mortellement.

Lors que la mort le pressera, & l'em-  
pèchera de parler,  
Le Prêtre lui demandera, s'il se veut  
confesser.

Mais, selon l'Écriture, il a trop tar-  
dé, car elle dit  
Qu'il ne faut pas attendre à la fin.

Le Prêtre lui demande s'il n'a point de  
péché.

Il lui répond deux ou trois mots, &  
bien-tôt finit son discours.

Alors le Prêtre lui dit, qu'il ne peut  
être absous,

S'il ne rend le bien d'autrui, & s'il  
ne repare le tort qu'il a fait.

Mais quand il entend cela, il est dans  
une grande perplexité;

Et dit en lui-même, que s'il rend  
tout,

Il ne restera rien à ses enfans; & que  
dira le monde alors?

Il commande donc à ses enfans de re-  
parer le tort;

Et il s'accorde avec le Prêtre, pour  
pouvoir être absous:

S'il a cent, ou deux-cens francs, ou  
plus, du bien d'autrui,

Le Prêtre le quitte pour cent sous,  
Et quelquefois pour moins, s'il ne peut  
avoir plus.

Il lui fait quelque remontrance, &  
l'absout;

Qu'il fasse dire des Messes pour lui,  
& pour ses parens,

Il promet pardon, tant aux méchans  
qu'aux bons,

En mettant la main sur la tête.

Il fait plus grand' fête à qui lui donne  
plus,

Et il lui fait accroire qu'il est très bien  
absous.

Mais ceux dont il prend les torts, sont  
bien mal amendez;

Ils seront bien trompez dans leur abso-  
lution;

Et qui le fait accroire, péche mortel-  
lement.

An. de  
N. S.  
1100.

Mas

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| An. de<br>N. S.<br>1100. | Mas yo aufo diro, car se troba en<br>ver,<br>Que tuit li Papa que foron de Sal-<br>vestre entro en aquest,<br>Et tuit li Cardinal, e tuit li Vefque,<br>e tuit li Abba, tuit aquesti en-<br>femp,<br>Non han tant de poestà de dever<br>affolver, qui illi poysant perdo-<br>nar<br>A nenguna creatura pur un pecca<br>mortal:<br>Solament Dio perdona, que autre<br>non o pò far.<br>Mas ayço devon far aquilli que son<br>Pastor;<br>Predicar deven lo poble, e istar en<br>orefson,<br>E payffer lo sovent de divina doc-<br>trina,<br>E castigar li peccant donant a lor<br>deciplina,<br>Coés vraya amonestança quilli hayan<br>pentiment,<br>Mas ensegre Jesu Xrist, e far li<br>sio plaçer,<br>E gardar fermament çò quel hà<br>commanda,<br>E esser mo avisa à fuire l'Antexrist,<br>Que nos non crean à son fayt, ni à<br>son dit;<br>Car segont l'Esriptura, ara son moti<br>Antexrist;<br>Car Antexrist son tuit aquilli que<br>contrarian à Xrist. | <i>Car je vous ose dire, &amp; il se trouve<br/>vrai,<br/>Que tous les Papes, depuis Sylvestre<br/>jusqu'à aujourd'hui,<br/>Tous les Cardinaux, les Evêques, les<br/>Abbez tous ensemble,<br/>N'ont pas la puissance de donner une<br/>telle absolution, ni de pardonner<br/>Les péchez mortels à aucune créatu-<br/>re:<br/>C'est Dieu seul qui pardonne, nul au-<br/>tre ne le peut.<br/>Mais voici ce que doivent faire ceux<br/>qui sont les Pasteurs;<br/>Ils doivent prêcher au Peuple, &amp;<br/>prier,<br/>Et les paitre souvent d'une doctrine di-<br/>vine,<br/>Et châtier les pécheurs, en exerçant<br/>sur eux la discipline,<br/>En leur faisant de bonnes remontran-<br/>ces, afin qu'ils se repentent,<br/>Et qu'ils suivent J. Christ, faisant<br/>sa volonté,<br/>Et observant constamment ce qu'il a<br/>commandé,<br/>En prenant soin de fuir l'Antechrist,<br/>Et ne se laissant gagner ni par ses pa-<br/>roles, ni par ses discours;<br/>Car, selon l'Escriture, il y a déjà plu-<br/>sieurs Antechrists;<br/>Et on appelle Antechrists, ceux qui<br/>s'opposent à J. Christ.</i> | An. de<br>N. S.<br>1100. |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|

C'est assez pour donner une idée de cet Ecrit. On y trouve un Abregé de l'Histoire de l'Eglise jusqu'à la venue de J. Christ, un Abregé de l'Evangile, un Parallele de l'Evangile & de la Loi, & un antidote contre les sentimens de l'Eglise Romaine.

Il paroît de cet Ecrit, que le

nom de *Vaudois* étoit en usage avant *Valdo*, dont nous aurons à parler dans le Siecle suivant; & nous rechercherons en même tems l'origine de ce mot. Mais j'ai cru que je ne pouvois mieux finir ce Siecle, qu'en donnant par cet Extrait une idée des anciens *Vaudois*.

F I N D U T O M E I.

Digitized by Google















